This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. DUBOSC, ARCHIVISTE.

MANCHE.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE A.

TOME PREMIER.

SAINT-LO,

A. JACQUELINE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

—

1865.

LIBRARY

2e RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

SIRE,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs Inventaires, à l'exception des trois

départements récemment annexés à l'Empire, dont les Archives n'ont pu encore être constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complétement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, et parmi lesquels on remarque Pierre Évrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs Archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Havre, à Dieppe, à Saint-Valery-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Touraine; endiguement du Rhin; établissement de canaux, projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opérations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création de manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales

de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi voit-on un illustre savant du XVII^e^ siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale*, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants connus sous le nom de *maintenue de noblesse* complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les Archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des siéges royaux du premier degré: Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents, concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent, jusqu'au seuil même de la Révolution, les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux divers variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient* 50 *pieds de long,* » et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIII^e^ siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès

accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du XVI^e^ siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ses institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais reviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux, relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leur début dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scientifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt, et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard Le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, Le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, Le Primatice, Nicolo dell' Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres, tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation respective des castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je fais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres et les archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis, avec un profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le Ministre de l'intérieur,

LA VALETTE.

A Paris, le 15 février 1866.

ARCHIVES CIVILES DE LA MANCHE

SÉRIE A.

La SÉRIE A. de l'Inventaire sommaire des Archives de la Manche se compose des documents relatifs aux Domaines d'Avranches, Saint-James, Pontorson, Carentan, Coutances, Mortain, Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Valognes.

Cette Séric fournit, dans son ensemble, 3,866 articles comprenant 1,074 registres et 38,500 pièces. Sur ce nombre, 480 registres et 10,880 pièces sont dus à la libéralité de M. le vicomte de Failly.

Des renseignements nombreux peuvent être empruntés à notre SÉRIE A. sur l'état ancien des paroisses, des biens communs, des fiefs, des familles, de la population, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. L'Académie des sciences morales et politiques y puiserait elle-même d'amples extraits pour ses annales, et le jurisconsulte y ferait une abondante collecte de points de droit coutumier et d'usages locaux. Le fonds le plus riche, peut-être, est celui de Mortain.

On y remarque la nomenclature des fiefs et des arrière-fiefs du comté de ce nom, des châtellenies de Tinchebray et de Condé-sur-Noireau, de la vicomté d'Auge et d'une partie du Cotentin; des aveux de ces mêmes fiefs, rendus par les descendants des compagnons de Guillaume-le-Conquérant: la

charte par laquelle le roi Charles VI donne le comté de Mortain à Pierre de Navarre; la cession du même comté à la duchesse de Montpensier par le roi François Ier, à la suite du traité de Cambray; des titres émanant du Chapitre de Mortain, de l'abbaye Blanche, du prieuré du Rocher, de l'abbaye de Savigny et d'autres établissements religieux.

La collection donnée par M. de Failly au département, pleine des plus curieuses particularités, nous représente le XVIe siècle comme une époque de désordres; les officiers oublient leurs devoirs, les crimes restent sans répression, chacun doit pourvoir à sa sûreté; les meurtres, les assassinats se multiplient avec d'autant plus de facilité qu'il n'y a dans la ville ni bailli, ni lieutenant du bailli, ni avocat, ni procureur du Roi. Tous se sont retirés dans leurs maisons de campagne d'où il est impossible, malgré prières, admonestations, ordonnances et injonctions, de les faire revenir; les prisons ne sont point entretenues, les prisonniers s'évadent ou restent des années entières incarcérés sous prévention; la forêt du domaine est pillée ou brûlée; on cherche par tout le comté un gentilhomme d'autorité pour soutenir les affaires du Prince, faire renaître la sécurité et venger la justice publiquement outragée : un seul est indiqué comme homme de bien; aussi voyons-nous certains seigneurs contraignant les paysans à travailler aux douves et aux fortifications de leurs logis; convoquant, le soir, à son de trompe, le menu peuple à leur garde personnelle pendant la nuit; forçant et pillant les églises et les maisons particulières; emmenant prisonniers les propriétaires dépouillés; mariant de force leurs valets, leurs servantes et les honnêtes filles du voisinage, et entretenant une armée de brigands, formée de gens de tous états, pour commettre les plus révoltants excès. — Le clergé lui-même est profondément atteint; le relâchement de ses mœurs se traduit par des scandales réitérés, et c'est en vain que les évêques cherchent à rétablir la discipline dans leurs diocèses.

Un chapitre de frais de justice nous fait voir quel est le régime des prisons; comment sont conduits à la conciergerie de Rouen les criminels appelant d'une condamnation de torture; quel est le salaire de l'exécuteur des hautes-œuvres qui fustige les prostituées, qui pend et étrangle un condamné à mort, qui bat et fouette par les carrefours le corps d'un scélérat, lui coupe une oreille, l'attache au pilori et le forbannit du pays.

Les Archives du domaine de Mortain attestent que jadis dans le comté il fut reconnu des gisements de pierre calcaire ignorés à présent, qu'il y fut construit des fourneaux à chaux et qu'on se procura

sur place un engrais qu'il faut aller chercher, aujourd'hui, à 70 kilomètres de là. Puisse cette découverte nous remettre sur la trace d'un dépôt de marbre intermédiaire qui amène la transformation du sol d'une centaine de communes en introduisant au sein d'une contrée peu favorisée la fertilité et la richesse !

Nous ne pousserons pas plus loin ces détails que nous extrayons du rapport présenté par M. PRON, préfet de la Manche, au Conseil général, dans sa session de 1863; — ce que nous venons de dire démontre assez l'intérêt qui s'attache à la reconstitution de l'histoire des siècles qui nous ont précédés, histoire dont le nôtre est appelé, dans maintes circonstances, à faire son profit.

Ce n'est point ici le lieu d'exposer ce que les autres séries de nos Archives renferment de documents sur la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Angleterre et les Iles de la Manche; qu'il nous suffise de dire que l'on y rencontre une mine abondante de trésors paléographiques, trop longtemps négligés, dédaignés même, et dont nous devrons la révélation à l'active sollicitude du Gouvernement de NAPOLÉON III.

DUBOSC,

Archiviste de la Manche.

Département de la Manche

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE A.

(Actes du pouvoir souverain. — Domaine public. — Apanages. — Famille royale.)

Domaine royal. — Vicomté d'Avranches

A. 1. (Cahier) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1728. — Etat par extrait des comptes et journaux pour servir à faire la recette des domaines des vicomtés d'Avranches, Saint-James et Pontorson. — Rentes perçues aux châtellenies de Saint-James, Avranches et Pontorson, aux paroisses d'Aucey, la Chaise-Baudouin, Saint-Georges-de-Lyvoie, Ponts, Saint-Ovin, Sainte-Eugienne, Saint-Brice et Saint-Martin-de-Landelles, Saint-Aubin et Saint-Laurent-de-Terregatte, Subligny, Saint-Senier-de-Beuvron, Saint-Jean-de-la-Haize, Tirpied, La Trinité, Le Valdécée et Vernix. — Principaux débiteurs : MM. Artur de La Villarmois, Baril, Gouin-de-Montgotier, Lempereur, Doisnel-de-Montécot, de Pontavice, Tardif, de Vauborel — Le Marquis de Montgommery paie 18 livres pour la démolition du château de Pontorson.

A. 2. (Cahier). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1773. — « Etat des rentes de diverses espèces appartenant au Roy et affermées à feu J.-B. Ozenne et dont jouit la dame veuve Ozenne». — Débiteurs : les hommes de Saint-Jean de La Haize, — de Pons, — de Saint-Senier et autres dépendances de la baronnie de La Haulle ; — les prévots de la seigneurie du Valdécée et du Mesnil-Garnier ; — la comtesse de Carbonnel pour le moulin d'Astrey ; — Charles de Pontavice pour la composition de son domaine ; — le marquis de Montécot pour le moulin Roulland ; — M. de La Villarmois pour la sergenterie Pigace ; — les représentants du marquis de Molacq pour le venage de son fief et ceux de Boucey et d'Argouges ; — Claude Le Meignen pour les héritages des Bois Leger, en la paroisse de La Godefroy ; — Charles Goiun pour les bois de Tirpied ; — Gilles Angot pour le moulin Fossard. — Biens fiieffés : le bois du Chastellier ; pêche des rivières de Saint-James et de Tirpied ; la coutume de la ville d'Avranches ; les droits de fouage et monnéage dans l'Election d'Avranches.

A. 3. (Cahier). — In-folio, 14 feuillets, papier,

1777. — « Etat général des revenus du Roy, tel qu'en jouit la dame veuve Ozenne, suivant le bail consenti à son mari le 21 avril 1773 ». — Ledit état contenant les noms des débiteurs, des baronnies ou seigneuries, des fiefs ou vavassories, des paroisses où sont assis lesdits fiefs ou vavassories, et le montant des rentes. — Seigneurie de Neufville, assise à Saint-Jean de La Haise ; baronnie de La Haulle, à Saint-Senier ; seigneurie de Lesrye, à Saint-Osvin ; seigneurie du Valdécée ; — liste des petits fiefs dépendant de la châtellenie d'Avranches ; — liste des paroisses payant le droit de fouage et monnéage à raison d'un sou par feu : — 97 paroisses, 7048 feux.

A. 4. (Liasse). — 46 pièces, dont 1 en parchemin.

1773-1786. — Bail consenti pour 20 années à J.-B. Ozenne, bourgeois d'Avranches. — Lettres des régisseurs, directeur et receveurs des domaines et de la veuve Ozenne, constatant les dates des versements faits par ladite dame à la caisse des régisseurs, à Paris, avec un compte apuré de ses fermages. — Lettre du contrôleur d'Avranches indiquant que le raseau de la ville, mesure ordinaire, pour le froment, l'avoine et autres grains est composé de 14 pots et demi ; que le raseau de froment de première qualité vaut, en 1786, 3 livres 10 sous ; le rascau de 2e qualité, 3 livres 6 sous; le raseau d'avoine, 2 livres et 1 livre 15 sous, suivant la qualité.

Domaine de Carentan

A. 5. (Registre). — In-folio, 309 feuillets, papier.

1409. — « Papier terrier du domayne du Roy nostre sire en la viconté et chastellenie de Carentan, dit papier terrier de M. Cottenache. — Revenus et services fieffés deubs au Roy en la viconté de Carentan : Fenestrages de Carentan, la guerneterie de Carentan, fief-ferme de Caz ; fermes de Albegnie, Coignies, Luithehaire, Sainte-Opportune, Bouhon, Le Plessis, Morte-femme, Manesier de Cousances, Adeville, Blosville, Esturville ; ferme à l'arbalestrier appelée la terre ou ferme de Martin Pierres ; fermes de Buscherville, de Nostranville ou de Brix, de Angoville, Varreville, Fontenay-sur-les-Gueys, Guinoufosse-sur-les-Gueys, Barneville ; terre le fils Hue, à Montmartin ; terre à Crestienne de Maerie ; graverie de Callouville. — Services sous la ferme de Albegnie : garder la foire Saint-Cré-

toffe, aider à faire la loge de la foire ; faire une perque de la chaussée de Rohard ; services de garbage, de fain et de menclenquage. — Fieus sous la ferme de Albegnie : le fieu de La Varde ; le fieu d eRochefort ; le fieu de Champeaux, à Jehan de Rochefort ; le fieu du Mesnil et le fieu Dorguil, au seigneur de Vierville ; le fieu du Perron ; le fieu de la Hézardière ; le moulin de Rohard ; les deux moulins de Magne, à Jehan de La Hezardière. — Tenans sous la ferme de Sainte Opportune : Raoul de Bruillie ; Sous la ferme de Bouhon : Guill[e] de Millières pour le fieu du moulin Pouchin ; Robert du Boys pour les moulins de la Porte. — Tenans sous la ferme du Plessis : Rogier de Joganville, Henry de Bretteville et ses frères, Guillaume de Briqueville, Jehan de Hauteville, le seigneur de Surville, le seigneur du Parc. — Fieus sous le Plessis : Sibrantot, Saint-Morice, Glatenay, le Parc, Le Dic, les Planques. — Tenans à Montmartin : Guillaume de Mante, Jouhan de Grouchie, Guillaume de Canteloup, Raoul Le Bourguignon, l'abbesse du Trésor, le seigneur des Vignes. — Le fieu de Bueseville sus le vay, tenu par un fieu de Haubert, à Jehan de Pirou, chevalier. — Le fieu Tesson, à Carentan, doit porter par toute la baillie les lettres qui viennent au chastel de Carentan de par le Roy. — Ricard de Saint-Martin tient le moulin d'Escallegrain o le Refoul, assis à Buscherville. — Guillaume de Harcourt tient la ferme d'Angoville et le moulin de Perrart. — Tenans sous la ferme de Varreville : Robert et Jehan de La Fière, Pierre Quatremains, Jehan Grosparmy. — Tenans divers : Le seigneur de Croillebec, sous la ferme de Mortefemme ; Philippe de Bray, à Raffoville ; Guillebert de Malesmains pour un fieu à Gonfreville ; Guillaume de Bray, pour son fieu de Longueville assis à Sainteny et Saint-Sébastien ; Giegnard de Grouchie, pour le fieu de Grouchy, à Sainteny et à Raes ; Guillaume de Croillie pour la garenne de Luithehaire ; Jehan de Luithehaire pour les moulins de Luithehaire, et de Bauptez. — Jehan de Saint-Germain-le-Vicomte pour le fieu de Saint-Germain ; le prieur de Marchésieux ; le seigneur d'Auvers ; le seigneur de Méautis ; Jehan des Moustiers, pour le moulin de Millière, à Velly. — Ricard de Tresgoz, pour le fieu du Buisson ; Le seigneur d'Aesie, pour le fieu d'Aesie ; Raoul de Marie, chevalier, pour la porte Menesier ; Symon de Querqueville sous la ferme d'Adeville ; Laurens du Buisson, pour le fieu de Vagneville, sous la ferme de Blosville ; Bernard du Buret, sous la ferme d'Esturville ; Pierre de La Haye pour la ferme de Barneville. — Domaine non fieffé : le scel des lettres du Roy et des mémoriaux de la vicomté de Carentan ; l'escripture des lettres du Roy ; la cohue au bley ; le lesgrun ; la cohue à la char, la cohue au cuir ; le fenestrage ; la tangue ; le dangier d'Auvers ; le suif portant ; le menclenquage ; le forestage du pont ; les pesqueries ; le forestage de Carentan ; les terres de Bonnevent ; la coustume, les herbages et les pasturages d'Aubegnie ; la foire de Saint-Crétoffe ; la foire de Luithehaire ; la foire de Saint-Sébastien ; la coustume des paturages des bois et des mareqs du Plessis et de Luithehaire ; les coustumes, les droits et les avenages des communes des maresqs de Gorges ; le pasnage, le pasturage et les herbages des landes et du buisson de Mortefemme ; les rosières et les maresqs de Bouhon ; les pesqueries de Carentan ; les pesqueries du Regart ; le campart de Varreville ».

A. 6. (Registre). — In-4°, 716 feuillets, papier.

1540. — « Papier terrier ou déclaration du domaine du Roy nostre sire en sa vicomté et chastellerie de Carentan au bailliage de Constantin faict par maistre Robert Guillotte, escuyer, viconte dudict lieu de Carentan, recepveur ordinaire dudict domaine, suyvant l'ordonnance dudict seigneur, faicte en l'an mil cinq cens quarante, publiée en parlement de Rouen au moys de janvier dudict an ; auquel papier est déclaré par le menu et par chappitres et sergenteries ce en quoy consiste ledict domaine, les prérogatives et prééminences qui appartiennent audict seigneur en ladicte viconté. — Domaine non fieffé et prérogatives : Chasteaux de Carentan et du Pont-d'Ouve ; bénéfices à la présentation du Roy ; haute, moyenne et basse justice ; bailliage ; juridiction vicontale ; seigneurie de Gié ; garde des sceaux aux lettres et contrats ; offices d'enquesteur royal, d'advocat et de procureur du Roy; office d'audiencier ; huit sergenteries héréditales ; office de verdier ; maitrise des eaux et forêts. — Domaine fieffé : Pescheries, places et maisons de Carentan ; fieffermes de Blosville, de Brucheville, Adeville, Esturville ; terres en Montmartin ; fieffermes de Catz, de bouhon ; terre de Crestienne de Mary ; terre de Hiesville ; fiefferme Manecier de Cousances. — Fermes muables de la vicomté de Carentan appartenant au Roy : ferme de la Blasterie, de la lande aux bestes, de la boucherie, de la tannerie, de la boulangerie ; ferme du fil, lange, draperie, mercherie, épicerie, chambre, quanevaz, toile, laine lavée et à laver ; esguilles, lachetz, melles, dygnanderie et plumes ; fermes de lesgrun et verdage, fermes du poids, du fenestrage et tavernage, du dangier d'Auvers, des terres de Bonnevent, du tabellionage, de la geole de Carentan, du domaine forain, des

menus reliefs et treiziesme, du mesurage et aulnage, des herbages du bois d'Aubigny, des herbages de Biffal et la Planquette ; la ferme de Mortefemme ; la ferme des maresqs et rosières de Bouhon ; la fiefferme de Le Mennicier de Cousances (engagée) ; la fiefferme de Brucheville ; les preys de la Royne Blanche ; le tabellionnage de Sainte-Mère-Eglise, du Hommet, de Moon, de Moon, de Saint-Lo ; le passage de Saint-Fromond, la planque du bois du Plessis, la planque de Litehaire. — Les rentes perçues sur les fieffermes du domaine fieffé consistent en argentz ou deniers, en froments, orges, avoynes, pains, guellines, chappons et chercheulles. — Principaux débiteurs : André Muldrac, pour le fieu de Turcleville ; François d'Auxais, pour maisons à Carentan ; Marin de Gourmont, pour le fief de Fontaines à Querquebu ; Jacques Pitebou, pour le fief de Graffard ; Julien de Gourmont, pour le fief Davy en Blosville ; Guillaume de Baudre, pour terres en Blosville ; Nicolas aux Espaules, seigneur de Sainte-Marie, pour terre à Brucheville ; Michel Le Lou, pour le fief de Colombières et le fief de La Greverie à Hiesville ; Richard du Buret, seigneur d'Agon, Contrières, Vassy et Saint-Malo, pour la vavassorie de Blosville ; François Symon, pour le fief du Mesnil-Pouchin ; le Prieur de Sainteny ; Pierre Osber, pour le fief noble d'Agneaulx ; Michel Avice, acquereur de la fiefferme Manecier de Cousances ; Guillaume de Varroc, seigneur de Liesville et Huesville ; Guillaume Muldrac, seigneur de Grenneville ; Michel Avice, seigneur de Turcleville ; Richard du Mostier ; Gilles Gueroult, sieur du Rontbuisson ; Prothenor Osbert ».

A. 7. (Registre). — In-4°, 694 feuillets, papier

1650. — Ancienne coppie du terrier de M. Guillotte de l'année 1540. (Inventorié à l'article précédent).

A. 8. (Registre). — In-folio, 385 feuillets, papier.

1748. — Copie du papier terrier du domaine de Carentan fait en l'année 1540.

A. 9. (Registre). — Petit in-folio. 156 feuillets, papier

XVI[e] SIECLE. — Ancienne coppie de partie du terrier de M. Guillotte de l'année 1540. — Table du contenu : le fief de Fontaines, à Carquebut ; fieffermes de Blosville, Brucheville, Adeville et de Manecier. — Paroisses de Hiesville, Sainteny, Montmartin, Méautis, Carentan. — Bail des fermes muables.

A. 10. (Registre). — Petit in-folio, 258 feuillets, papier.

XVI[e] SIECLE. — Ancienne coppie du terrier de M. Guillotte, de l'année 1540. — « Pescheries de Beaumont. — Rentes diverses deubs au Roy es fieffermes de Bouhon, Blosville, Brucheville, Adeville, Esturville ; en la prévosté de Carentan et à Montmartin. — Ces rentes consistent en argents, froments, orges, avoynes, pains, guelines, chapons, œufs et chercheulles ».

A. 11. (Registre). — In-folio, 294 feuillets, papier.

1675-1722. — « Plumitif de la commission du papier terrier ». — Lettres patentes, édits, arrêts et réglements rendus sur la commission et confection du papier terrier des domaines de France. — Commission royale donnée au sieur Dupray-de-Launay, pour la confection des papiers terriers et recherches des domaines et droits du Roi dans l'étendue des domaines de Carentan et Saint-Lô et fieffermes qui en ont esté demembrées. — Les possesseurs de biens et droits domaniaux relevant desdits domaines seront tenus de bailler leurs aveux pour les fiefs, les biens nobles et les rotures. — Condamnations prononcées contre M. de Franquetot pour non paiement du treizième de la vente à lui faite par M. de Carbonnel de la seigneurie et fief de Méautis ; poursuites contre François Jouhan, écuyer, pour lui faire réformer ses déclarations ; contre les religieux de Carentan, pour bailler au Roi homme vivant, mourant et confisquant ; contre Jacques d'Auxais, Richard Rouxelin, la dame de Colombières, Hervé de Gourmont, baron de Gié, Jacques Le Coq, Jean Le Cauf, Antoine de Longaunay, pour les obliger à communiquer leurs pièces. — Michel Nicolas Le Sage, curé et vicomte de Carentan, nommé commissaire pour la continuation du papier terrier, ordonne qu'il sera procédé à cette opération. — Poursuites du procureur du Roi contre le marquis de Senarpont, propriétaire de la baronnie de La Rivière, pour lui faire donner aveu ; contre le seigneur de Brevants pour la fiefferme de Cats ; contre les propriétaires des bateaux passagers du petit Vey, pour leur faire représenter les titres en vertu desquels ils prétendent que le passage leur appartient ; contre Madame de Ventador, pour une pêcherie d'anguilles ; contre le marquis de Canisy, pour le fief d'Ausonvilliers, sis en Sainteny ; contre le seigneur de Franquetot-Carquebut, pour le fief d'Esturville ; contre le marquis de Thury, pour la fiefferme des Bohons ; contre les héritiers Hervé et Robert de Gourmont, pour usurpation de rentes et revenus du domaine, sous prétexte de la baronnie de Gyé, lesdits héritiers assignés à représenter le contrat d'échange de ladite prétendue baronnie. — Juridiction du papier terrier tenue à Carentan par Charles Le Sage, sieur de Haudienville.

A. 12. (Registre). — In-folio, 100 feuillets, papier.

1677-1690. — « Registre pour servir au greffier de la commission du papier terrier dans lequel sera fait mention de ce qui luy sera payé pour chacune des déclarations qui seront passées par devant luy et receues par les commissaires à ce députtez avec les noms qualités et demeures de ceux qui les passeront » — Déclarations de François Jouhan, écuyer ; de M. Dubosc, prieur de la chapelle Saint-Martin, à Saint-Cosme ; de François de Faoucq, du marquis de Sebeville, de M. d'Auvers, du baron de Gyé ; de Pierre Cornavin, de Richard Rouxelin, de Guillaume Le Vavasseur, de M. le comte de Courtomer, de Jean Malassis, de Jacques d'Auxais, de Pierre Le Lou, de Jean de Bray, d'Antoine Bauquet, de Jean Antoine Plessard, de Guillaume Caillemer, d'Antoine de La Luzerne, marquis de Brevands, de Charles de Sillans, de Thomas Adde, Guillaume Le Pelerin, Jean-François Symon-de-Francqueville ; de Henry de Franquetot, d'Adrien Poirier, seigneur d'Amfreville. — Demeures des déclarants : Auvers, Saint-Cosme, Carentan, Bretteville-sur-E, Sebeville, Pretot, Brucheville, Bouhon, Vindefontaine, Blosville, Saint-Hilaire, Houesville, Angoville, Escoquenéauville, Carquebut.

A. 13. (Registre). — In-folio, 344 feuillets, papier.

1601. — « Procès-verbal de l'évaluation du reste du domaine de la Viconté de Carentan après la vente faite au feu sieur Mareschal de Matignon à titre de rachapt perpétuel. — Bois du Plessis, de Montcastre, de la Poterie, de Mortefemme, d'Aubigny, du Petit Parc. — Apprécis des prix du froment, de l'orge, de l'avoyne, du chapon, de la poule, de l'oie grasse, de la cercerelle, du cent d'œufs. — Consistance de la ferme du Manichier, de la ferme de la Graverie, des fermes muables, des fouages, monéages et arrière-fouages. — Droits du Roi : haute, moyenne et basse justice, bailliage et viconté, jour d'assise et de plaids, jours de juridiction ordinaire et extraordinaire, gardes nobles, amendes, forfaitures, confiscations, aubaines, bâtardises, espaves, marché, cens, rentes, reliefs, treiziemes, droits de pourveoir à tous les offices et à la capitainerie du chasteau, droits de fouage et monéage. — Nombre des officiers, gages des officiers, patronages ; — chasteaux et places fortes : chasteau de Carentan, chasteau du Pont-d'Ouve ; — fiefs nobles relevant du Roy, sous la juridiction de Saint-Lo ; offices, bastiments, ponts, passages et bois à Saint-Lo. — Domaines fieffez en la viconté de Carentan qui ne furent poinct assignez à madame la Royne Blanche, mais demeurèrent au Roy; les pescheries de Beaumont ; places à Carentan ; le fief de fontaines à Carquebut ; la terre Richard de Courcy à Brucheville et à Adeville ; terre de Jehan d'Harcourt à Blosville ; terre de Richard de La Haye à Coignies ; la terre du fils Hue à Montmartin ; fermes de Cats, de Bouhon ; rentes à Méautis, à Ravenoville, Virefontaine, à Litehaire, à Angoville ; terre Crestienne de Mary ; terre à Ravenoville, à Houesville ; la terre aux Pendus de Bouhon ; fiefferme d'Eturville ; ferme de la Conté ; ferme de la coustume et travers de la foire de Saint-Cosme ; fermes de la blasterie, de la boulangerie, de la tannerie et cuir cousu ; ferme de la lande, de la boucherie à char sallée et non sallée et le suif et cotton ; fermes du fil, linge, lange, draperie, mercerie, espicerie ; lin, chanvre et chaneveil, toile et laine lavée et à laver, anguilles, ruches à miel, dinanderie et plumes ; ferme de lesgrain et verdage ; ferme du poix, du fenestrage et tavernage ; ferme du danger d'Auvers ; ferme à la tangue ; ferme des terres de Bonnevent ; la ferme et le panage de Litehaire ; ferme du domaine forain ; ferme du hallage couvert ; les preys de la Royne Blanche ; ferme du travers de Saint-Bernard. — Sceaux et escriptures : tabellionnages de Carentan, Giefosse-en-Bessin, Sainteny, du Hommet, de eBssin, Sainte-Marie-du-Mont, Beaupte et Saint-Lô. — Aunage et mesurage; ferme du tabelionage du Conté, du Pont-Hébert ; gardes de sous aages ; reliefs et 13e des terres nobles ; amendes de verderie ; rentes de bois ; état des mesures de la viconté ; prix des grains ».

A. 14. (Registre). — In-folio, 108 feuillets, papier.

1581-1611. — « Pleds Royaux tenus à Carentan par Thomas Guillotte, escuier, sieur et patron de Cretteville, viconte de Carentan, pour faire apporter et représenter par le seigneur de Rohan, le papier journal du domaine de Carentan sur lequel engagement avait été fait à Madame la vicontesse de Rohan, par le Roy François 1er, depuis 1527 jusques en 1563 qu'il avait esté réuny à la couronne et pour représenter le compte rendu des rentes précédant ledit engagement. — Etat des parties de rentes trouvées en non-valeur depuis l'engagement. — Etat par le menu des parties du domaine de la viconté de Carentan, comprises en la vente et engagement qui en a esté faict par les commissaires du Roy, le 22 février 1597, à monseigneur de Mastignon, contre de Thorigny, lieutenant général pour S. M. en ses pays bas en Normandie, fait et dressé par Pierre Alexandre, escuyer, sieur de La Londe, procureur aux sièges de bailliage et de viconté audit Carentan. — Domaine fieffé : places de Carentan, aydes tercionnaires, vieille halle au cuir, demy fief de Saint-

Hilaire ; fieffe de cinq acres de terre, au maresq de la Luthumière, à messire Jean de Longaulnay, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, gouverneur et capitaine de la ville et chasteau de Carentan. Regards de la viconté ; garde de soubsaages ; fermes muables ; rentes de froment, en Carentan, à Rougeval, au Pont-d'Ouve, à Hollegate ; — rentes sur le prieur de Sainteny ; bernages sur le fief de Méautis ; forfaitures. — Débiteur : François de Franquetot, sieur du lieu et du fief terre et seigneurie de Beaumont, assis en la paroisse de Vindefontaine, demy fief de Haubert. — Domaine non fieffé: Ferme du maresq et rosières de Bohon ; ferme du tabellionnage de Sainteny ; ferme des herbages du bois d'Aubigny ; ferme de Mortefemme ; le tabelionage de Beaupte ; la Sergenterie de Sainte-Marie-du-Mont. — Domain non fieffé : les héritiers Pierre de Gourmont, pour le fief de fontaines. — Fiefferme de Brucheville ; terre de Richard de Courcy. — Adeville : Gabriel Avice, sieur du Féron, pour le fief du Féron. — Fiefferme au Manicier de Cousances ; fiefferme de Mary, Houesville, Blosville, Hiesville. — Bernages en la sergenterie de Sainte-Marie-du-Mont ; fief d'Estaville à Richard Beaugendre ; Richard de Crepon pour son fief d'Aigneaux, à Brucheville, appelé le fief de Rochefort, à présent noble homme Paoul d'Auxais. — Angoville : Jacques Avice sieur de Mary. — Robin Sauvage pour le fief de Briqueville, assis à Urville. — Charles Hauchemail pour la sergenterie de Sainte Marie-du-Mont. — Ferme de Nostranville, à M. Guillaume Simon. — Domaine non fieffé : ferme de la coutume et travers de la foire de Saint-Cosme. — Tabellionage de la sergenterie de Sainte-Marie-du-Mont. — Ferme des prés de Biffac et de la Planquette. — Ferme des menus reliefs et treizièmes ».

A. 15. (Registre). — In-folio, 145 feuillets, papier.

1556-1557. — « Journal de recepte ordinaire. — Les hoirs Jehan du Mesnil pour une place à Carentan, 5 sols ; Colin Le Mor pour une place en non-valeur 6 sols, 9 deniers ; les hoirs Colin Le Peu pour la maison qui fut Morel, assise sur le quai au vin, 6 sols 9 deniers ; — les hoirs Jehan Deschamps pour la place qui fut Nicolle, 5 sols ; — les hoirs Guillaume Le Pelletier pour une place, 5 sols. — Journal des rentes et revenus appartenans à noble seigneur, M. de Gyé : — les hoirs Pierre Osber, escuier, 70 sols ; les tenans du fief du Marc d'Argent, 25 sols ; — les hoirs Robert Lenffant, 12 livres 10 sols ; les tenans de la maison Allain de Beuzeville. 16 deniers obole ; — les tenans des héritages des Forges, 15 sols ».

A. 16. (Registre). — In-folio, 435 feuillets, papier

1564-1569. — « Journal de la recepte ordinaire de la viconté de Carentan pour le domaine de ladiet viconté. — Rentes des places de Carentan ; — rentes dans les sergenteries de Sainteny, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, du Hommet, de la Conté, de la Haye-du-Puits, de Saint-Lô ; en la paroisse de Montmartin ; aux marais de Carentan ; à Cats, à Coigny. — Sergenterie de Carentan : la ville et forsbourgs, Saint-Hilaire, Catz, Brevands, Saint-Pellerin, Beuzeville-sur-le-Vey. Auville. — Sergenterie de Sainteny : Sainteny, Saint-André-de-Bouhon, Saint-Jore-de-Bouhon, Méautis, Auxais, Auvers, Beaupte, Coigny, Vindefontaine, Mobec, Les Moutiers, Houtteville, Appeville, Cretteville, Prétot, Beuzeville, Varenguebec, Neufmesnil. — Sergenterie de Sainte-Marie-du-Mont : Sainte-Marie, Brucheville, Saint-Cosme, Boutteville, Angoville, Sebeville, Carquebu, Hiesville, Houesville, Liesville, Vierville, Blosville. — Sergenterie de Sainte-Mère-Eglise : Sainte-Mère-Eglise, Saint-Martin-de-Varreville, Neufville, Chef-du-Pont, Escoquenéauville, Saint-Germain-de-Varreville, Foucarville, Turqueville, Beuzeville-au-Plain, Audouville, Ravenoville. — Sergenterie de la Conté : Gieffosse en Bessin, Villiers-Fossart, La Meauffe. — Sergenterie du Hommet : Le Hommet, Arthenay, Le Désert, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Fromont, Savigny, Bahais, Esglandes, Mesnil-Durant, Hébécrevon, Mesnil-Amé, La Chapelle-en-Juger, Montreuil, Mesnil Eury, Amigny, Graigne, Mesnil-Vénéron, Mesnil-Angot, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Aubin-de-Losques, Tribehou. — Sergenterie de La Haye-du-Puits : La Haye-du-Puits, Barneville, Montgardon, Saint-Symphorien, La Haye-d'Esquetot, Saint-Germain-sur-E, Catheville, Saint-Pierre-d'Alonne, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Gouey, Angoville-sur-E, Le Rosel, Canville, Saint-Jean-de-la-Rivière, Le Val-de-Scye, Bolleville, Baudreville, Surville, Saint-Rémy-des-Landes, Saint-Maurice, Les Moutiers-d'Allonne, Saint-Pierre-d'Artéglise, Glatigny, Bretteville-sur-la-Mer. — Sergenterie de Saint-Lo : le Village de Notre-Dame, le village Saint-Thomas, le village de Sainte-Croix, le village de Saint-Georges-de-Montcoq, les dizaines ou quartiers de la ville, Saint Ouen-de-Baudre, Le Mesnil-Rouxelin ».

A. 17. (Registre). — In-folio, 252 feuillets, papier.

1566-1567. — « Journal de la recepte ordinaire du domaine de la viconté de Carentan. — Des terres et places de Carentan pour tout l'an, 6 livres 13 sols dont les hoirs Thomas Gancel, 16 sols ; les hoirs Jean Le Tonnellier, 32 sols ; les hoirs Fabien Plentin pour une

maison qui fut maistre Jean Coulombe, à présent les hoirs Henry Fremin, 16 sols 5 deniers obole ; Thomas Bardel, 20 sols : — Des regards de la viconté de Carentan, dont lon soulloit estre paié pour tout l'an, 4 livres 16 sols 8 deniers, Michel Le Fournier, è présent les hoirs Jean Deschamps paient 1 livre 6 deniers et Jamyn Lamy, à cause des héritages de Jean Guillotte pour les pescheries de Beaumont, 10 sols ; les hoirs Jean Molley, à présent Lyenard Pleurebeurre, pour un pré assis au Pont-d'Ouve, 11 sols ; la deguerpie Collin Laguette, 20 sols. — Journal de la recepte ordinaire de la terre et baronnie de Gyé soy estendante en plusieurs endroits de la viconté de Carentan, appartenante à M. de Rohan, seigneur de Carentan. — Les hoirs de Raoul Muldraç, à présent le baron d'Olonde, 40 sols ; les tenans des preys de Montmartin, à présent le seigneur des Vignes, 18 sols ; le sieur de Beaumont, à présent Richard Rouxelin, 14 livres ; le prieur de Bohon, 15 sols ».

A. 18. (Registre). — In-folio, 135 feuillets, papier

1568-1569. — « Journal de la recepte ordinaire. — Desplaces de Carentan que soulloit tenir Pierres Osber et aultres : les hoirs Robert Josel, à présent le sieur d'Adeville qui est noble homme Michel Avice, pour la maison de la ville, 7 sols ; lesdits hoirs pour la maison qui fut Bertier, à présent ledit sieur d'Adeville, 3 sols 6 deniers ; les hoirs Philippe Tousart pour la maison qui fut De Langle, 3 sols 6 deniers ; les hoirs Jean Daulphin pour la maison qui fut Jean Le Desmandé, 2 sols ; de Jean Bellepite, oultre 32 sols de la maison faicte à La Roine Blanche, 4 deniers. — Aides tertionnaires qui se paient de trois ans en trois ans quand le monéage eschet : sur le fief de Beuseville-sur-le-Vey, 12 livres 10 sols ; sur le fief de l'abbesse du Trésor, 40 sols ; sur le fief des Pineaux, 8 sols 6 deniers ; sur le fief Gerard Aleps, 7 sols ; sur le fief Jean Le Noyr, 7 sols 6 deniers. — Robert Godéfroy pour la maison où est son ouvreur, 17 sols 6 deniers ; Guillaume Le Cesne pour fieffe d'une maison près le moulin Main, 16 deniers ».

A. 19. (Registre). — In-folio, 300 feuillets, papier.

1569-1571. — « Journal de la recepte ordinaire. — Journal des rentes deubs en la fiefferme de Bloville, tant en argent, grains, poulailles que autrement. — Journal des rentes deubs au Roy en la fiefferme d'Esturville et en la fiefferme de Brucheville à son compteur et recepte ordinaire de son domaine en sa viconté de Carentan. — Journal de la recepte ordinaire de la terre et baronnye d Gyeé, en Carentan, appartenant à M. de Rohan ». — Divers quartiers de Carentan où les rentes sont perçues : Beaumont, Pommenauque, Laillerie, Trepiéville, le Pont-d'Ouve, Hollegate. — Carentan et Montmartin ; débiteurs : Pierre Augier, les hoirs Robert Jullienne, Thomas Costard, Collin Raullin, Guillaume Le Villain, Martin Millet, Thomas Lenfant, Marguerin Vimarre, Sanson Le Cousturier, Le Ministre De La Perrine, Philippin Cuyran.

A. 20. (Registre). — In-folio, 376 feuillets, papier.

1571-1573. — « Journal de la recepte ordinaire du domaine de la viconté de Carentan. — Journal des rentes deubs en la fierfferme de Bloville appartenant au Roi nostre sire, tant en argent, grains, poulailles que autrement. — Journal des rentes deubs en la fiefferme d'Esturville. — Journal de la fiefferme de Brucheville. — Journal de la fiefferme d'Adeville. — Journal de la baronnie de Gyé appartenant à M. de Rohan. — Rentes sous la seigneurie de Sainteny : de la fauquaison de Coignys, à présent les hoirs Albert Duprey, 9 sols 8 deniers. — Aides tertionnaires qui se paient quand chet le monéage : sur le fief de Méautis, 40 livres sur la fiefferme de Bouhon, 6 livres ; sur Jean Barbey, de Blihou, 12 sols 6 deniers ; Robert Piterey, pour la sergenterie de Sainteny, à présent le sieur de Prétot, 10 livres ».

A. 21. (Registre). — In-folio, 165 feuillets, papier.

1573-1574. — « Journal de la recepte ordinaire. — Journaux des fieffermes de Blosville, Esturville, Brucheville et Adeville. — Rentes en Beaumont : Jean Vibert, 12 boisseaux 1 chardonnier de froment ; même ligne : à présent Robert Vauquelin, escuier, sieur de Beaumont, 6 boisseaux de froment ; — Jean et Jacquet dits Vincent, 6 boisseaux de froment. — Jean Le Tardif, pour Nicolle de Beaumont, 8 boisseaux de froment. — Jean et Raoul dits Pinel pour Thomas Pinel, 3 boisseaux de froment. — Jean du Bec, escuier, à présent damoiselle Rlanche, veufve de Gabriel du Bec, sieur de La Billonerie, 26 boisseaux de froment ; — Lest enans des héritages Thomas Thomasse, à présent Prothenor Osber, 2 boisseaux et demi de froment. — Jean de Beaudenis, escuier, à présent Pierres de Beaudenis, 2 boisseaux et demi de froment ».

A. 22. (Registre). — In-folio, 159 feuillets, papier.

1575. — « Journal de la recepte ordinaire. — Journaux des fieffermes de Blosville, Esturville, Brucheville et Adeville. — Rentes en Pontmenauque : Per-

rine Duprey, 24 boisseaux de froment. — Les hoirs Guillaume Jean Le Coueffy, pour Le Poulailler, à présent Robert Le Behot et Saturny Bataille, à cause de leurs femmes, héritières de Guillaume Le Coueffy, 10 boisseaux ; les hoirs Guillaume Le Fournier, pour Saturny, 3 boisseaux de froment ».

A. 23. (Registre). — In-folio, 164 feuillets, papier.

1577. — «Journal de la recepte ordinaire. — Rentes en Laillerie : les hoirs Jean Regnault, Thomas Dairel pour Thomas Bardel, à présent Mᵉ Michel Morant et les hoirs Regnault, à Présent Richard du Moustier, à cause de sa femme, dont Jacques de Saint-Germain en doibt quatre, à présent ledit de Saint-Germain et sa femme ,fille de Jacques Regnault ,9 boisseaux de froment. — Pierre Montenay fils Jean, à présent les héritiers Dametot des Fontaines, 3 boisseaux de froment. — Guillaume du Pardin et Collas Allez, ou les tenans de leurs héritages, 8 boisseaux de froment. — Les hoirs Guillaume Aubrée, pour Geoffroy Escallot et Roger d'Adeville, 7 boisseaux;les héritages sujets à cet impôt sont renoncés .— Raoul Basley ,pour Michel Le Fournier, à présent Michel Basley ,5 boisseaux.»

A. 24. (Registre.) — Petit in-folio, 161 feuillets, papier.

1578. — «Journal de la recepte ordinaire. — Rentes en Trepiéville: Michel Maresq, en 4 lignes qui suivent 8 boisseaux;Jean La Vieulle par Jean Gresdel et Jean de Paris, à présent Roger Berot, 4 boisseaux; Richard Esnault, à cause de sa femme, pour Thomas Le Masson et Perrin Georges, à présent Robert Le Sage, 2 boisseaux; les héritiers Jean Maresq, pour Richard Auvray, à présent Guillaume Le Fanu, 2 boisseaux. — Les hoirs Jean Billon, à présent Guillaume Le Saulnier 27 boisseaux de froment.»

A. 25. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1580. — «Journal de la recepte ordinaire.—Rentes au Pont-d'Ouve:les hers Cardin Levesque, pour Denys Romchamps, à présent Robert Bataille, les soubsaages de Robert Le Maçon, 10 boisseaux de froment. — Les hers Thomas Le Picart ,pour Bertin Le Fournier, à présent les hers Nicolas Bertier, 2 boisseaux de froment.—Michel Bellée, à présent Guillaume Le Fanu, Mathieu Couillard, la veufve Estienne Fontaine, Jehan Fontaine, Pierres Lescaudé, Jean Noblet, Jean Sauvegrain, 17 boisseaux de froment; les hers Guillaume Postel, pour Jean Gohel et Robert Pommenaulque, à présent Jean Busnel, 3 boisseaux de froment.»

A. 26. (Registre.) — Petit in-folio, 129 feuillets, papier.

1583.—«Copie du Journal des receptes ordinaires.— Rentes en Hollegate, froments: Les hoirs Guillaume Le Fournier fils Jean, 1 0boisseaux; Les hoirs Guillaume Crespin, à présent Jean Le Gentil, à présent Guillaume Bataille,37 boisseaux 1 carsonnier;Pierre Le Maistre et Guillaume Hardy, à présent les ayant cause Jean Poupelin, à présent les héritiers maistre Guillaume Le Rozier, 6 boisseaux; les hoirs Perrin Nicollet, pour Perrin Osber, à présent Michel Calimache, 10 boisseaux; Jacques Avice, sieur de Mary ,pour le clos du ferage, à présent Pierres Michault, escuier, 44 boisseaux de froment.—Jacques Faucillon et Jean Ferey, Jean Poisson de Bouhon, pour Baude, à présent Jean Siffray, Jean Yver, les héritiers Richard Faucillon et Jacques Bertault, 7 boisseaux de froment.»

A. 27. (Registre.)—In-folio, 226 feuillets, papier

1590-1592. — «Journal de la recepte ordinaire des grains,argents,pains,poulailles et autres choses deubes au Roy.— Journal des rentes deubes en la fiefferme d'Esturville estant du domaine de lavicomté de Carentan;—Journal des rentes deubes en la fiefferme d'Addeville appartenan tau Roy;—Journal de la recepte ordinaire des rentes de la fiefferme des Bouhons;—Journal de la fiefferme de Brucheville;—parties des rentes deubes au Roy en la fiefferme Manecier de Cousances ,assise à Saint-Cosme-du-Mont.—Journal de la fiefferme de Blosville.»

A. 28. (Registre)—In-folio, 201 feuillets, papier.

1592-1595.—«Journal de la recepte ordinaire du domaine.—Journal de la recepte ordinaire des rentes de la fiefferme des Bouhons.—Journaux des rentes deubs aux fieffermes de Blosville, Brucheville, Adeville, Manicier de Cousances.—Rentes sous la sergenterie du Hommet:Jean Bazire, pour Roger Carouf,2 pains,2 guelines; Roger Vymont, pour Le Plessis, 12 deniers; Jacquet Alixandre ,pour Olivier Le Marinel, 18 sols; Besnard dit Gendrot, 22 deniers;Guillaume Miette, pour Gilles Miette, 12 deniers; Pierres et Richard dit Couvers, de Hébécrevon, 12 deniers.— Domaine non fieffé; ferme du tabellionage du Hommet, le tabellionage de Moon.—Le passage de Saint-Fromond,2 escus et demy.»

A. 29. (Registre.)—In-folio, 113 feuillets ,papier

1604-1605.—«Journal de la recepte ordinaire des rentes en grains,argent,pains,poulailles,œufs et autres espèces.—Journaux des rentes deubs aux fieffermes de Bloville, Brucheville, Adeville et Manicier de Cousan-

ces.— La fiefferme de Manicier de Cousances est assise à Saint-Cosme-du-Mont.En jouissoit par cy-devant deffunct noble homme Michel Avice et depuis ses aiant cause et héritiers qui sont à présent Clément Richier, Jean de Sainte-Marie-Osmont, héritiers, à cause de leurs femmes, dudict défunct Avice, icelluy domaine aujourd'huy réuny et incorporé au domaine ordinaire de ceste viconté par le moyen du rembours qui en a esté faict par le Roy ausdicts acquéreurs ».

A. 30 (Registre). — In-folio. 457 feuillets, papier.

1607-1610. — « Journal de la recepte ordinaire. — Sergenteries de Sainteny, de Sainte-Marie-du-Mont, de Sainte-Mère-Eglise, du Hommet, de la Conté, de La Haye-du-Puits, de Saint-Lo. — Rentes sous la sergenterie de Sainteny : le fief d'Ausonvilliers pour le sieur de Ferrières, sur la terre de Courcy et illec environ, trente-un quartiers de bernage ; le forestier du Plessis, de la résignation de la Royne Blanche, ung escu neuf sols dix deniers ; sur le fief de Méautis, 50 quartiers de bernage ; Raoul Morel, d'Ozeville, pour Pierre-Pont, à présent le sieur d'Appeville, 2 quartiers ; Thomas Mahieu, d'Auxais, pour une volière à Coulombes, à présent le sieur d'Auxais, 12 deniers ».

A. 31. (Registre) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1610-1612. — « Journal de la recepte ordinaire du domaine. — Journaux des rentes des fieffermes de Blosville, Brucheville, Adeville et Manicier de Cousances. — Rentes en Carentan : le prieur de l'Hostel-Dieu, 10 sols ; Pierre de Montenay, à présent Guillaume de Montenay, Guillaume Dametot, héritier de messire Guillaume Dametot, Michel Jouet, héritier à cause de sa femme, dudit Dametot, à présent Nicolas Avice, 10 sols. — Cardin Perret, pour l'héritage Brandin, ou autrement les tenants des héritages Thomas Brandin, par Cardin Perret, 2 sols 6 deniers. — Les hoirs Collin Maillard, pour les héritages de Collin Lucas et Jacques Arondel, 16 sols. — Les hoirs Thomas Gancel, pour Collin Corbin, à présent Pierre Gancel et Jean Tolissac, 16 sols 6 deniers obole. — Gardes des soubsages : la garde des enfants mineurs de feu noble homme Thomas Symon, vivant sieur de Méautis ; la garde des enfants mineurs de feu noble seigneur Jacques de La Luzerne, vivant seigneur de Beuzeville-sur-le-Vey ».

A. 32. (Registre) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1614-1615. — « Journal de la recepte ordinaire du domaine. — Journal des rentes deues au Roy, aux fieffermes de Brucheville, Adeville et Blosville ; à Mary, à Houesville, Hiesville, Angoville-au-Plain et en la fiefferme Manecier de Cousances. — Gardes des soubsaages : garde des enfants du sieur des Vignes ; des enfants Richard de Houtteville, des enfants de Robert de La Luzerne, de son vivant sieur d'Aigneaux et de Rochefort ; des enfants de feu Robert l'Enfant ; garde des enfants de Graffart, des enfants de Barneville, des enfants de Prétot, des enfants de feu Pierre de Gourmont, escuier, en son vivant sieur des Fontaines. — Aprécis des grains : le boisseau de froment, mesure de Carentan, 35 sols ; le boisseau d'orge, 14 sols ; le boisseau d'avoine, 11 sols 8 deniers ; le chapon, 8 sols ; oie, 8 sols ; géline, 5 sols ; cercelle, 4 sous ; œuf, 1 denier ».

A. 33. (Registre). — In-folio, 122 feuillets, papier.

1622-1634. — « Journal et estat faict et dressé par M. Claude Caret, procureur, commis à faire la recepte du domaine, sur l'estat en forme d'extrait que M. Robert Parfouru, commis du sieur de Bonfossé, cy-devant fermier du dit domaine, luy a baillé par auctorité de justice pour, sur iceluy, faire la recepte des rentes, droits et devoirs deubs à la Royne, mère de Sa Majesté, au profit du sieur Verpillart, recepveur fermier dudit domaine. — Journaux des rentes deues au Roy dans les fieffermes de Brucheville, Adeville, Blosville et du Menecier de Cousances. — Estat des fermes muables despendantes du domaine de la viconté de Carentan. — En la mesure des bleds y a quartiers de froment, orge et avoine, dont chacun quartier fait quatre boisseaux ; trois rais font deux boisseaux ; six rais font un carsonnier ».

A. 34. (Registre). — In-folio, 325 feuillets, papier.

1622-1634. — « Journal et estat faict et dressé par M. Claude Caret, commis à faire la recepte de 1623 à 1625, sur l'estat en forme d'extrait que M. Robert de Parfouru, commis du sieur de Bonfossé, cy-devant fermier dudit domaine, lui a baillé par authorité de justice pour sur icelluy faire la recepte des rentes, droits et devoirs deubz à la Royne, mère de Sa Majesté, au proffict du sieur Verpillat, receveur fermier dudit domaine, qui ont commencé au jour Saint-Michel 1622 et qui finiront au jour Saint-Michel 1628. — Tables des chapitres des cens et rentes : Angoville-au-Plain, Adeville, aydes tertionnaires quand le monnéage eschet en la sergenterie de Carentan. — Brucheville, Blosville. — Bernages à Sainte-Marie-du-Mont, à Méautis et à Sainteny. — Carentan : forments à Carentan, le Pont-d'Ouve, Hollegate. — Houesville, Hiesville. — Fiefferme Le Mannicier de Cousances ; Mary ; — sergenteries de Carentan, Sainteny, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Le Hommet, La Haye-du-Puits, Saint-Lo, Ravenoville ».

A. 35. (Registre). — In-folio, 283 feuillets, papier.

1625-1627. — « Journal et estat fait et dressé par M. Caret, pour faire la recepte des rentes, droits et devoirs deubs à la Royne, mère de Sa Majesté. — Les tenants de la fiefferme des Bouhons redebvables en rentes à icelle, à présent possédée par noble seigneur messire Pierre de Harcourt, chevalier, marquis de Beuvron, représenté au droict du sieur de Roybours ayant acquis ladite fiefferme des commissaires du Roy, le nombre de 5 boisseaux et demi d'avoine excédant le nombre des rentes en avoine engaigés à ladite fiefferme. — Les tenants de la fiefferme de Coigny, redevables en rentes à icelle pour la neufviesme partie des rentes en pains par eux deubs en icelle fiefferme, à la mesure du Plessis, revenant à 18 pots qui est davantage que la mesure de Carentan revenant à 16 pots, sur le prix de laquelle mesure ladite fiefferme avait été alliénée au seigneur comte de Dampmartin, aujourd'huy représenté par noble homme Anthoisne de Franquetot, président au siège présidial de Coustances, portant la surmesure, revient droict à dix quartiers deux tiers de deux boisseaux et la 6e partie d'un carsonnier froment ; deux quartiers, la 9e partie de demy-boisseau, un raiz et demy avoine ».

A. 36. (Registre). — In-folio, 129 feuillets, papier.

1627-1628. — « Journal et estat faict et dressé par M. Claude Caret pour faire la recepte des rentes, droicts et debvoirs deubs à la Royne, mère de Sa Majesté. — Des terres aux Pendus de Bouhon, il est deub 26 quartiers de froment et un boisseau d'avoine, mesure du lieu, par les parties qui ensuivent : Georges Bertault et Clément Canivet, pour Collin et Guillaume dits Cauchon, 11 quartiers de froment et pour regards 6 sols ; Marin Hérouf, pour la forfaiture Robert de La Rivière, 12 quartiers de froment, 1 boisseau d'avoine ; Collin Poisson et ses perchonniers, 4 quartiers de froment ; Pierre Jean, pour Pierre Canivet, 1 boisseau de froment. — Autres rentes : de la terre venue au Roy par extinction de ligne de Pierre Le Bouchier, de Bouhon, 8 quartiers de froment ; Collas Poisson pour Perrin Mancel et Thomas Jean, 12 boisseaux et demy de froment ; de la forfaiture Collin Regnouf, à présent Liot Hardy, à la descharge de Messire Liot Hardy, à présent Gilles d'Auxais, attesté avoir payé au journal de 1590, 3 boisseaux de froment ».

A. 37. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1628-1629. — « Journal et estat faict et dressé par M. Claude Carret... pour faire la recette des rentes, droicts et debvoirs deubs à la Royne, mère de Sa Majesté : — Gardes nobles des enfants soubzaage de feu Nicolas Osber, vivant sieur de Couppeville et sergent hérédital de Sainteny ; des enfants de noble homme Gabriel Du Bec, vivant sieur de Cutesson ; la garde aux enfants soubsaage de feu noble homme Jacques d'Orglandes, vivant sieur de Prétot et d'Auvers ; des enfants de feu noble homme Artur Couillard, sieur de Marmyon. — Estat des fermes muables : fermes de la Blasterie, de lesgrain et verdage, de la dinanderie, de la boulangerie, de la lande aux bestes, du poids le Roy, de la boucherie, de la coustume que doibvent tous ceux qui vendent marchandise en boutiques tant à la ville que aux forsbourgs d'icelle ; ferme à la boucherie hors la halle possédée par divers bouchers des villages circonvoisins de ceste ville de Carentan ; ferme du parc du Roy ; ferme de la coustume, de la tannerye de cuir à poil ainsi que du cuir appresté ; ferme de la coustume de la foire de Saint-Cosme-du-Mont ; ferme du travers de la foire Saint-Léonard ; fermes du tabelionage du Hommet, de Gieffosse-en Bessin, de Moon-en-Bessin, de Sainte-Mère-Eglise Sainte-Marie-du-Mont, Baupte, Barneville ; ferme du passage du pont de Saint-Fromond, du parc du Roy à Barneville, du parc du Roy à Vindefontaine ».

A. 38. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1629-1630. — « Journal et estat faict et dressé par M. Claude Caret, procureur, commis à faire la recepte du domaine de Carentan, sur l'estat en forme d'extrait que M. Robert de Parfouru, commis de M. de Bonfossé, cy-devant fermier dudit domaine, lui a baillé par authorité de justice, paraphé et cotté de sa main, pour sur icelly faire la recepte des rentes droicts et debvoirs deubs à la Royne mère de Sa Majesté, au proffit du sieur de Verpillat, receveur fermier dudit domaine, pour six années qui ont commencé au jour Saint-Michel 1628 et qui finiront au jour Saint-Michel 1634. — Rentes sous Brucheville : Philippin Cornavin, à présent Jean Le Jolis, escuyer, sieur de La Haulle, 35 sols ; Noel et Nicolas Guillemette, à présent noble homme Robert Estard et à présent André Estard, escuyer, et les soubzaages d'Asdrubal Osbert, escuyer, 2 deniers, 27 boisseaux d'avoyne, 3 guelines ; — Raoul Thommières, prestre, en l'acquit de Couillard, à présent Gilles Du Jardin et à présent Nicolas Du Jardin, à présent Pierres Cornavin fils Hébert, 15 sols ».

A. 39. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1630-1631. — « Journal et estat fait et dressé par M. Claude Caret... des rentes, droicts, et debvoirs deubs à la Royne mère de Sa Majesté.— Ce présent registre a

été cotté et paraphé en chacun des feuillets par Jacques Malassis, un des greffiers au siège de l'Election, et approuvé par le viconte et le procureur du Roy en la viconté de Carentan, instance et requeste de M. Claude Caret, commis à faire la recepte du domaine de ceste viconté par Me Joachim Verpillat, recepveur dudict domaine suivant les ordonnances de nos seigneurs les présidents et trésoriers généraux de France. — Parties de rentes advenues au Roy non comprinses dans le journal des cens et rentes cy-devant escriptes, depuis dix ans en ça : bastardise de Catherine Gierville qui consiste en 10 livres 14 sols 2 deniers ; bastardise de Marin Fremont, 4 livres 10 sols. » — Succession de défunt Jacques Renault consistant en quelques héritages et une maison assise à Pommenauque, 35 livres.

A. 40. (Registre.) — In-folio, 413 feuillets, papier.

1631-1632. — « Journal de la recepte ordinaire faict et dressé par Louis Avice, escuyer, conseiller du Roy, viconte de Carentan, commis au régime dudit domaine par les présidents et trésoriers-généraux de France establis au bureau des Finances à Caen, sur le registre et journal de maistre Claude Caret, cy-devant commis de M. Joachim de Verpillat, fermier dudit domaine, soubz la Royne mère du Roy, estant de présent au greffe par inventaire que ledit viconte en a faict avec les autres papiers dudit Caret par ordonnance desdits présidents et trésoriers. — Rentes sous la fief-ferme de Brucheville : Estienne Pain, pour l'aynesse Simon Lefebvre à cause de l'héritage Bourdonnet, à présent les hoirs Me Thomas Restout à cause dudit Pain, 2 deniers, 7 boisseaux d'avoine, 2 pains 2 guelines. — Nicole Vigot, Joachim Couillard, Perrin Marion pour l'ainesse Geoffroy Jean, 2 deniers, 16 boisseaux d'avoine, un pain, une gueline ; — à présent Robert Estard, escuyer ; Maurice Osber et Jean Noblet; Jean Lespiard ou ses nepveux, ses hoirs ou ayant cause, pour l'ainesse Pierres Pain, à présent Jacques Symon, escuyer, 2 pains, 2 guelines ».

A. 41. (Registre.) — In-folio, 415 feuillets, papier.

1635-1638. — « Journal et estat des cens et rentes, droicts et revenus deubs au Roy. — Discrepte personne M. Louis Avice, prestre, chantre et chanoine d'Avranches, pour les hoirs Raoul Gosse, 6 boisseaux avoine, 4 pains, 3 guelines ; pour Collin Hubert, 7 sols 6 deniers, 1 pain, 15 deniers, 12 deniers 1 gueline ; pour Collin Le Sage, 12 boisseaux de froment, 1 pain, une gueline; pour Guillaume Blandin, 7 sols 8 deniers ; pour Jean Fretel, 3 quartiers avoyne ; pour Thomas Dufour, 3 sols 6 deniers ; 18 deniers ; item pour Thomas Dufour, 3 sols 6 deniers ; item pour Estienne Le Sage, 8 boisseaux avoine, 1 pain, une gueline ; pour Guillaume Blandin, 5 pains, 5 chapons ; pour Guillaume Le Lou, 2 deniers, 2 pains, 2 guelines, 3 sols, 15 mancelz, 14 sols ; pour Philippes et Guillaume Dufour, 1 quartier et demy avoine ; pour le tiers du fief Hais, 23 sols 9 deniers ; pour Thomas de Vierville, 8 sols ; pour Jean d'Adeville, 14 boisseaux avoine et 2 sols d'ayde ; depuis noble homme François Richer et les sieurs de Thère, à présent le sieur de Fontaine et Charles Varroc, escuier ».

A. 42. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1638-1640. — « Journal et estat des cens et rentes, droicts et revenus deubz au Roy, faict et dressé par Me Claude Caret, fermier général du domaine, sur le journal ou estat sur lequel M. Louis Avice, escuier, viconte de Carentan, a fait la recepte du revenu pour l'année 1635 jusques à ce qu'il y eust fermier pourveu audit domaine. — Noble seigneur François de Franquetot, sieur du lieu et du fief terre et sieurie de Beaumont, assis à Vindefontaine, 3 boisseaux et demy de froment mesure d'Orval, payables au terme de Pasques ; une paire d'esprons dorez, ou la somme de 50 sols pour la valeur, à Saint-Michel en septembre ; 16 deniers comme franc coustumier aux bois, landes, communes et maresqs de Vindefontaine en une partie; 16 deniers en autre comme franc jugeur, payable avec l'autre partie de 16 deniers au terme de Saint-Jean-Baptiste et outre la somme de cent sols payables au terme de Saint-Michel, à présent ledit sieur de Franquetot, sieur de Carquebu. — Jean de Saint-Simon, chevalier, baron de Courthomer, à cause du plain fief terre et seigneurie de Sainte-Mère-Eglise, pour la réunion du fief de Foville et Gourbesville et érection de marché, 50 sols, un paire d'esprons ; depuis ledit sieur marquis de Courthomer et à présent les sieurs ses enfants ».

A. 43. (Registre.) — In-folio, 332 feuillets, papier.

1640-1642. — « Journal ou estact des cens, rentes, droicts et revenus deubs au Roy. — Estat de la valeur des grains et autres espèces de rentes deubes au domaine de Carentan. — Mesure de Carentan : le pot 32 deniers obole ; la neufiesme partie d'ung boisseau 4 sols 6 deniers maille ; le demy carsonnier, 5 sols 4 deniers maille ; le carsonnier, 10 sols 9 deniers ; le tiers de boisseau, 14 sols 4 deniers ; le demy boisseau, 21 sols 6 deniers ; le boisseau 43 sols ; 2 boiseaux, 4 livres 6 sols ; 50 boisseaux, 107 livres 10 sols ; soixante

boisseaux six vingt-neuf livres. Chapon, 10 sols , ouais, 10 sols ; poule, 6 sols ; cercerelle, 8 sols ; pain, 2 deniers ; œuf, 2 deniers ; mancez, 2 deniers ; pot de sel, 3 sols, paire d'esperons, 40 sols. — Avoyne, mesure d'Aubigny, le pot, 10 deniers pitte ; le boisseau, 14 sols 2 deniers ; le carsonnier, 3 sols 8 deniers ; le rez, 9 sols 7 deniers ; — Mesure d'Aubigny : froment, le pot, 32 deniers obole ; le boisseau, 28 sols 8 deniers. — En la mesure des rentes il y a quartiers de froment, orge et avoine dont chacun quartier faict 4 boisseaux ; 3 rez font 2 boisseaux ; 6 rez font 1 quartier ; le carsonnier fait la quarte partie d'un boisseau ».

A. 44. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1642-1643. — « Journal ou estat des cens, rentes, droicts et revenus deubs au Roy faict et dressé par SimomMégissier, fermier receveur général du domayne. — Les hoirs Germain Le Gardinois, Germain Badet et Germain Couillard, à présent Richard Osber, escuyer, ung escu 24 sols 6 deniers. — La veuve Colin Esnault pour l'ainesse Vuidebrune à présent damoiselle Guillemette d'Amours, ayant acquis les héritages Jean Le Mort, trouvé payant aux journaux Maurice Osber, escuyer, tenant les héritages subjets à cette ligne, condampné bailler aveu ; à présent André Osber, escuier, 7 sols 6 deniers, 2 pains, 2 chapons ; à présent Thomas Osber, escuier, 7 sols 6 deniers, 2 pains, 2 chapons. — Receu de Thomas Osber, sieur du Manoir, ladite rente. — Germain Le Danois pour Guillaume Hervieu, depuis M. Artus Couillard, à présent les héritiers dudit Couillard ; à présent Gilles Couillard, escuier, sieur de Marmion, 19 deniers ».

A. 45. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1643-1644. — « Journal des cens, rentes, droicts et revenus deubs au Roy. — La mesure de Carentan est à 16 pots pour boisseau de froment et avoine, et à 18 pots pour boisseau d'orge. — Mesure d'Aubigny : froment, dix pots deux thiers pour boisseau ; item pour l'avoine. — Mesure d'Orval, 13 pots chopine pour boisseau de froment. — Mesure de La Haye-du-Puis, le boisseau de froment est de 24 pots ; le boisseau de froment, mesure de Saint-Lo, est de 20 pots ; le boisseau de froment ,mesure du Hommet, est de 18 pots. — Prix du boisseau de froment à Carentan, 54 sols ; à Aubigny, 3 6sols ; à Orval, 45 sols 7 deniers ; à La Haye-du-Puits, 4 livres 1 sol ; à Saint-Lo, 67 sols 6 deniers ; au Hommet, 60 sols ».

A. 46. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1645-1646. — « Journal des cens, rentes, droits et revenus deubz au Roy, fait et dressé par Me Simon Mégissier, sieur de Brosles ,fermier receveur général. — Valeur des grains et autres espèces de rentes : froment, le pot, 2 sols 7 deniers ; avoine, le pot, 10 deniers pitte ; chapon, 10 sols ; ouaye, 8 sols ; poule, 6 sols ; cercelle, 8 sols ; pain, 2 deniers ; pot de sel, 2 sols ; paire d'esperons, 50 sols ; mancez, 2 deniers. — De la succession de Léonard Du Moulin, de nation Suisse, 14 livres de rente sur Guillaume Le Duc, de la paroisse d'Esglandes. — Les héritages de la succession écheue au Roy, depuis peu, de Thomas Gehne, escuier, Anglois de nation, consistant en trois vergées de terre, sis en la paroisse de Saint-Aubin-de-Losque affermés à Estienne Ferrand, aù prix de 10 livres. — Les casuels de la ferme des confiscations, reversis, extinctions de lignes, aubaines et bastardises des sergenteries de Saint-Lo et Le Hommet, se perçoivent par le fermier général quand il en eschet ».

A. 47. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1646-1647. — « Journal ou estat des rentes, droicts et revenus deubs au domaine du Roy es vicontez de Carentan et Saint-Lo, de présent possédé par monseigneur le duc d'Orléans, fils de France. — M. Claude Fouquart, pour la maison de Quenchy, sise à l'enclos de Carentan, et les dépendances d'icelle, depuis le sieur de Mathan, à présent le sieur Desfontaines, 30 livres ; les héritiers ou représentants Charles de Gourmont, escuier, sieur du Mesnil, représentant Jacques Osber à présent Jean Michel, escuier, pour sa maison et colombier, sis à l'enclos de Carentan, 10 livres. — Les sieurs curés de Carentan, pour le presbytère et le sieur de La Chapelle, pour son jeu de paume ; dempuis le sieur de Gaillon, à présent la demoiselle du Bosq-Le-Breuil et les dames religieuses de Carentan, 20 sols. — Le sieur d'Auverville, pour les pescheries de la rivière de Taute, à présent Guillaume Le Sage, escuier, 50 sols. — Les habitans du Pont-d'Ouve, pour leur maresq et ceux de Pommenauque, 40 sols. — Les seigneurs de Brévand et de Saint-Hilaire, pour le moulin Savarin, 8 livres. — Le seigneur évêque de Bayeux, pour son fief de la lande, 40 sols. — Demoiselle Jeanne Guéroult, pour le fief de la Ducquerie, 3 sols 4 deniers»

A. 48. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets ,papier.

1648-1649. — « Journal ou estat des cens, rentes, droicts et revenus deubs au domaine du Roy des vicontez de Carentan et Saint-Lô, de présent possédé par monseigneur le duc d'Orléans, fils de France.— Les parroissiens de Montmartin, pour leur maresq et communes ,18 sols; le seigneurs de Brévands, pour la fief-ferme de Cats, 28 livres; Jean et Pierre de Casteaugrue, 14 sols; le fief de Losque ,20 sols; les tenans des prays

de Blosville, à présent Gieffroy Poupiche ,12 sols; les parroissiens de Blosville, pour l'assensement de leur four, 60 sols; André Osber ,sieur de Tesson, pour le fief et terre de Morieul, à présent ses héritiers, 7 livres; Michel Estienne, escuier, sieur de Bouteville, à présent ses héritiers, pour le fief des Varreville, 6 livres; les parroissiens de Ravenoville, pour leurs communes, 18 sols.»

A. 49. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1649-1650.— «Journal ou estat des cens, rentes, droicts et revenus deubz au Roy, dans l'étendue du domaine de Carentan et dans l'étendue de la baronnie de Gyé, à présent réunie audit domaine.— Valeur des rentes: le boisseau de sel, 40 sols; le boisseau d'orge, 30 sols; le chapon, 10 sols; l'ouaye, 10 sols; la poule, 6 sols; la cercelle, 8 sols; la paire d'esperons, 5 sols; le pot de froment, 3 sols 7 deniers; le boisseau de froment, mesure du Plessis, 43 sols, 6 deniers; mesure d'Orval, 48 sols 11 deniers; mesure de Carentan, 5 0sols; mesure d'Aubigny, 38 sols 8 deniers. »

A. 50. (Registre.)— Petit in-folio, 379 feuillets, papier.

1650-1652.— «Journal et estat des cens, rentes, droicts et revenus deubz au domaine de Carentan, possédé par monseigneur le duc d'Orléans ,fils de France, M. Henry Girard étant fermier receveur général.— Charles Le Roy, sieur d'Amigny, doit 75 sols; Renaud Crochon, 15 sols; Julien et Jacob Robert, 75 sols; Jeanne Vauville, veuve de Jean Le Prieur, 25 sols; Catherine, veuve de Jean Jouet, 5 sols; Jean Poisson, pour Gillette Ravend, 4 livres 10 sols; le sieur de Feugères, 10 livres; Michel Le Fillastre, escuier, à présent Jean Le Fillastre, escuier, sieur de La Londe, ou ses héritiers, 5 boisseaux et demy froment, receu de François Le Poupet, escuier, de Litehaire, 10 livrès 17 sols 3 deniers, pour valeur de ceste ligne.— Guillaume Le Fillastre, à présent Antoine Jourdan et les héritiers Thomas Faudemer, 5 boisseaux de froment.— Prix du pot de froment, 3 sols 7 deniers; du chapon, 10 sols; de la poule, 6 sols; de louaye, 10 sols; de la cercerelle, 8 sols; du pain, 2 deniers; de l'œuf, 2 deniers; du mancel, 2 deniers; de la paire d'esperons, 50 sols. »

A. 51. (Registre.)— Petit in-folio,295 feuillets ,papier.

1653-1655.— «Journal ou estat des cens, rentes, droicts et revenus du domaine de Carentan.— Guillaume d'Orléans, fils Michel, Raoul Cousin, depuis Thomas et Richard Jourdan, à présent les héritiers de Richard Cousin et Pierre Gosselin, 2 boisseaux et demi de froment. —Pierre Le Gastelois, à présent Thomas Dupin, depuis Guillaume Pitance, et à présent Pierre Duparc et Collineau 2 boisseaux et demi de froment.— Les héritiers de Jean Le Drenc, fils Jacques, et noble homme Antoine Le Conte, seiur des Frories, à présent ledit sieur et la veuve Michel Lucette, 9 boisseaux 3 carsonniers de froment.— Les hoirs Gilles Le Drenc, 3 boisseaux de froment.— Marin Le Drenc, prestre, à présent les héritiers, 2 boisseaux de froment.— Michel Cousin, pour Jean Le Drenc, fils Thomas, 1 boisseau, un tiers de boisseau de froment; à présent le sieur de Fontaines, 1 boisseau, un tiers de boisseau de froment.»

A. 52. (Registre.)—Petit in-folio, 275 feuillets, papier.

1655-1657.— «Journal ou estat des cens, rentes, droicts et revenus du domaine de Carentan, à l'exception des droicts, rentes et revenus de la seigneurie de Gyé employée aux précédents journaux.— Prix des denrées: la poule, 5 sols; le chapon, 10 sols; le pain, 4 deniers ; l'œuf 2 deniers ; l'ouaye 10 sols ; la cercerelle, 8 sols ; le mancel, 4 deniers ; le boisseau de sel ,48 sols ; le boisseau d'orge, du contien de 18 pots mesure de Carentan, 32 sols ; le pot de froment, 3 sols ; le pot d'avoine, 12 deniers. — Prix de la paire d'esperons, 50 sols ; — Gardes de soubsaages : garde des enfants de feu noble homme Jacques d'Orglandes, vivant sieur de Pretot et d'Auvers ; des enfants de feu noble homme Gabriel Du Bec, vivant, sieur de Cutesson ; des enfans de feu Artur Couillard, vivant sieur de Marmion ».

A. 53. (Registre.) — Petit in-folio, 276 feuillets, papier

1658-1660. — « Journal ou estat des cens, rentes, droicts et revenus deubz au Roy, au domaine de Carentan. (Engagiste, M. le duc d'Orléans, oncle de Sa Majesté). — De la forfaicture de Mortefemme, qui consiste en 52 boisseaux de froment, mesure d'Orval, 22 rez d'avoine d'une part, 4 boisseaux d'avoine, d'autre, 5 guelines et 13 sols 2 deniers, dont Estienne Le Seigneur, est aisné et assembleur, y ayant esté esleu par les autres hommes de ladite paroisse ; à présent ledit Estienne Le Seigneur, Thomas Berot et ses compaignons, pour le fief du Buisson, 45 sols ».

A. 54. (Registre.) — Petit in-folio, 274 feuillets, papier.

1660-1662. — « Journal ou estat des cens et rentes, droicts et revenus deubz au Roy, en son domaine de Carentan, Thomas Desplanques, advocat, étant receveur dudit domaine. — Guillaume Le Sage, escuier, pour surcroist de fief pour l'union du fief Girard et le tenir noblement avec le fief d'Auverville, suivant les lettres patentes de Sa Majesté, du mois d'aoust 1617, vérifiées en Parlement le 14 janvier 1632, 100 sols. — De la fieffe que tient Pierre Jullien à l'endroit de l'esperon de la porte de Hollegate au boullevert, où est une maison édifiée en plusieurs aistres qui joûste ladite porte, le pavey du Roy, les fosseys de la ville

et les représentans Perrette Jean, 4 chapons gras. — La fieffe d'un petit jardin dans le fossey de ladite ville, contre la muraille d'icelle, de l'autre côté de la porte de Gemare, allant au férage, que tient Robert Catherine ».

A. 55. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

1663-1665. — « Journal des rentes du domaine de Carentan et Saint-Lo. — De la fieffe que tient Jacques Le Febvre à la porte de Hollegate, sur le boulevert où est assise une maison, jouxte les fosseys de la ville et le pavé du Roy, 2 chapons. — De la fieffe faite à Robert Le Febvre, audit boulevert jouxte la seconde porte de Hollegate, 4 chapons. — De la fieffe faite à Adrien Bonnetard, à costé de la première porte de Hollegatte, à l'entrée d'icelle, une paire d'esperons. — De la fieffe faite de 40 pieds de terre, à Guillaume Thouroude, à l'endroit de l'esperon de ladite porte sur lesquels y a une petite maison édifiée et un petit jardin herbier, 4 chapons ».

A. 56. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier

1665-1666. — « Journal des rentes, droits et revenus du domaine de Carentan, possédé par madame la duchesse d'Orléans, tutrice honoraire de mademoiselle d'Orléans et d'Alençon, fille et héritière de feu monseigneur le duc d'Orléans, vivant fils de France et oncle du Roy. — Valeur des grains : le pot de froment, mesure d'Arques, 2 sols 1 denier obole : le pot d'avoine, 8 deniers obole ; — le boisseau de froment, mesure de Carentan, 34 sols ; mesure d'Aubigny, 22 sols 8 deniers ; mesure d'Orval, 28 sols 8 deniers. — Le boisseau d'orge, mesure de Carentan, 22 sols 8 deniers ; mesure de Brucheville, 10 pots deux tiers ».

A. 57. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1680-1681. — « Journal ou estat des cens, rentes, droits et revenus deus au domaine de Carentan et Saint-Lo, appartenant à son Altesse Royale Mademoiselle. — Sera remarqué que, pendant ladite année, Mr Toussaint Paulu, porteur de la procuration de son Altesse Royale pour faire la recepte, a fait payer aux redevables le boisseau de froment mesure de Carentan qui est 16 pots, à raison de 36 sols 9 deniers ; 3 boisseaux d'avoine pour 1 de froment ; 2 boisseaux d'orge pour 1 de froment ; les autres mesures à proportion ; la gueline à 6 sols, le chapon à 10 sols, le pain 2 deniers, l'esperon 50 sols, la cercelle 6 sols l'ouaye 10 sols et l'œuf 2 deniers, au refus par lesdits redevables d'avoir voulu payer en espèce ».

A. 58. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1683-1685. — « Journal des rentes du domaine des vicontés de Carentan et Saint-Lo, de présent possédé par son Altesse Royale Mademoiselle. — Les hoirs Colin Bataille, pour une fieffe du clos Gosceaume, depuis Prothenor Osber, depuis Ravend Simon, escuier, à présent Charles Simon, escuier, et à présent ses héritiers 20 sols ; et à présent Gilles de Canivet ,escuier sieur de Léoparty, à cause de dame Charlotte Simon, sa mère, et à présent Jean Auguste Hellouin, escuier, sieur de Courcy-Bocage, à cause de la dame son épouse, sœur, héritière, en partie, dudit sieur de Léoparti, ci 20 sols. — Les hoirs Guillaume Berthier, pour Gilles Michel, depuis le sieur de Pontherger, depuis la demoiselle de Beaupray, et depuis Guillaume Le Bas, escuier, et Gédéon Couillard, escuier ,héritiers à cause de leurs femmes de ladite demoiselle, pour une maison sise en la rue des Prez, 17 sols 6 deniers ».

A. 59. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1685-1687. — « Journal des cens et rentes du domaine du Roy des vicontés de Carentan et Saint-Lo, possédé par son Altesse Royale Mademoiselle duchesse de Montpensier. — Rentes en la sergenterie de Saint-Lo: de la rente jurée sur le Calivary, 13 escus 1 tiers (les maisons à ce sujettes sont en décadence), 40 livres ; — de la rente jurée sur Allix Levesque, à présent Estienne Hardy, 50 sols ; — de la rente Maurice Le Vallois, 1 escu 5 sols ; du manoir Adigard (la maison à ce sujette est en décadence), 1 escu et 1 tiers, 4 livres ; — les hoirs Simon Ybert, 4 boisseaux de froment ; — de la rente deube au Roy par Colin Le Forestier, 13 boisseaux et demy de froment ».

A. 60. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1687-1690. — « Journal des cens et rentes, droicts et revenus du domaine du Roy des vicontés de Carentan et Saint-Lo. — Engagiste, son Altesse Royale Mademoiselle duchesse de Montpensier. — Rentes en Houesville : des pleds des terres des Fourbans, 6 quartiers, 2 boisseaux de froment ; — Thomine, veufve de Guillaume Blaquetot, depuis le sieur Malassis, depuis le sieur de Houesville, à présent le sieur de Fontaines, 3 boisseaux de froment ; — Thomas Pommier doit, en plusieurs parties, 5 boisseaux et demy de froment. — Rentes en Hiesville : Richard Saffray, Jean Esnault. le sieur de Hiéville, depuis Jean Duprael, escuier, sieur de Cerisy, à présent le sieur de Hiévlile et Sortoville, 10 boisseaux et demy de froment ».

A. 61. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1690-1693. — « Journal des rentes du domaine de Carentan et Saint-Lo. Engagiste, Mademoiselle la duchesse de Montpensier. — Jean Du Bec, escuier pour la Billonnerye, la damoiselle de La Billonnerie, et à présent Charles Bauquet, escuier, à cause de la damoiselle sa femme, 55 sols, à présent demoiselle

Marie Du Bec, veuve du sieur Gaillon, à présent Pierre Mangon, escuier, sieur du Coudray, ayant espouzé ladite demoiselle, à présent Antoisne Bauquet, escuier, sieur de Huberville ; — du fief d'Estaville, à présent Richard Beaugendre, à présent le sieur de Saint-Martin-Beaugendre, 4 quartiers de bernage qui se paient par le prevost ; — du fief de Rochefort, pour les hoirs Sretofle Lenfant, depuis Jean Le Jollis, escuier, acquéreur du fief de Rochefort, à présent Pierre Le Jollis, escuier, 5 boisseaux de bernage ; — du bernage que tient Simon Allix, de Rauville, pour Guillaume Morel et ses parsonniers, engagé, du nombre des terres que tient M. d'Orléans, néant ».

A. 62 (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1693-1695. — « Journal ou estat des cens, rentes, droits et revenus deubs au Roy en son domaine de Carentan et Saint-Lo. — De la vente faite par M. de La Poterie, commissaire, de partie des marais de Mont martin-en-Graignes, appartenant audit domaine, 12 livres, par M. de Matignon. — Les dames religieuses de la congrégation de Notre-Dame, establies à Carentan, à cause de fieffe à elles faite d'un jardin au Val Noble, 60 sols. — De la confiscation du sieur Martine, prestre de Bohon, 60 sols par Palla ; de ladite confiscation 7 livres de rente par François Le Parquier.

A. 63. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier.

1695-1698. — « Journal ou estat des cens, rentes, droicts et revenus du domaine de Carentan et Saint-Lo. — Les hoirs Jacques Cousin, pour le résidu de la ferme de La Conté, depuis Guill. Cousin, de Gouey, à présent Jean de Briroy, escuier, 36 sols. — Le sieur de La Conté, pour son fief de La Conté, 30 sols. — Les hoirs Raould Le Mouton, 4 deniers. — Les hoirs Jean Barbey, pour une pièce de terre, 2 boisseaux de froment. — Perrin Douesnel, pour Brasdefer, 22 sols. — Pierre Bertin, pour le fief Trufaut, 8 sols 3 deniers. — Colin Dadure et Jean Duclos, 15 sols, 1 pain, 1 gueline. — Richard Rouxelin, de Saint-Cosme, tient des héritages de Chrestienne de Mary, c'est à savoir 2 vergées de terre ès carrières Lanchon, et en paie 2 boisseaux de froment ».

A. 64. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets, papier.

1698-1700. — « Journal des rentes du domaine de Carentan et Saint-Lo, appartenant à madame Marguerite Louise d'Orléans, grande duchesse de Toscane, engagiste. — Thomas Le Loup, pour Thomas Poupiche et ses personniers, pour la vavassourie de Maheust, 12 sols. — Jean Bellée, pour les prés de Hiéville, 10 sols. — Robert Blondel pour gage plege, court et usage appartenant au Roy en la paroisse de Ravenoville, pour tout l'an, 15 sols. — De Jacques Avice, escuier, sieur de Mary, pour les preys d'Addeville, la veuve du sieur de Malassis, à présent le sieur de Fontaines, 50 sols. — Robert Sauvegrain, pour le fief de Briqueville, assis à Vierville, 10 sols. — Robert Blondel, pour le fief de Briqueville, 10 sols ».

A. 65. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1700-1701. — « Journal des rentes deues au domaine de Carentan et Saint-Lo appartenant à S. A. R. madame la grande duchesse de Toscane, engagiste, pour l'année écheue au jour Saint-Michel 1700, payable partie audit terme, partie à Pasque 1701, fait et dressé sur un journal précédent et baillé à Nicolas Desplanques, advocat, receveur dudit domaine, pour en faire la recepte en ladite année, le 30 de may 1700). — (Le journal précédent sur lequel le journal actuel est dressé est celui de 1644 et 1645. V. l'article A. 46).

A. 66. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1702-1705. — « Journal du domaine de Carentan et Saint-Lo, appartenant par engagement à S. A. R. madame Marguerite Louise d'Orléans grande duchesse de Toscane, au droit de feue S. A .R. madame la duchesse de Guyse, sa sœur, laquelle estoit au droit de feue S. A. R. mademoiselle de Montpensier. — Addeville : Les hoirs Mathieu Fontenay, escuier, pour le fief Haye, à présent les hoirs Guillaume Marguerie, escuier, sieur d'Etreham, 4 sols 10 deniers obole ; pour les hoirs Guillaume Le Neveu, 4 boisseaux de froment, et pour le fief Haie, 24 sols 10 deniers, à présent Roch Le Bailly, à présent Michel Le Coley, à présent Jean Melchior Alexandre, escuier, sieur de Maretot, à présent Pierre Marguerie, escuier, sieur de Héroureville, à présent Me Jean Pinchon, prestre, acquéreur, par décret des biens dudit Marguerie, 29 sols 6 deniers obole, 4 boisseaux de froment. — Les hoirs Pierre Fortescu-Lenfant, escuier, pour le fief au Neveu, à présent le sieur de Grainville, 6 sols, à présent les soubsaages de feu Jacques de Fortescu. — Le sieur de Pierrepont pour sa femme 18 sols. — Blosville : débiteurs Jacques Le Cocq, escuier, sieur de La Dinerie, les enfants de Jacques Du Saucey ; Jean Durvie, escuier, Nicolas Duchemin, escuier ; Jacques Le Lièvre, sieur de Grainville ; Robert Beaugendre, escuier, sieur de La Vaucelle ; Etienne Adam, escuier, sieur d'Urville, demeurant au Plssis ; Richard Poupiche ».

A. 67. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1718-1721. — « Journal des rentes, droits et revenus du domaine des vicontés de Carentan et Saint-Lo. — Les hoirs maistre Nicolas Dieudonné, les hoirs Robert Dieudonné et leurs cohéritiers, 3 boisseaux de froment, 2 guelines et 20 œufs, plus 4 boisseaux de froment et

5 sols. — Jean Petit, de Coutances, en deux parties, depuis M. Léonord Rouxelin, sieur de Mary, 13 sols 8 deniers ; depuis maistre Jean Rouxelin, depuis le sieur de Haubourg. — Charles Simon, escuier, sieur des Bois, pour la garde noble des enfants de feu Thomas Simon, escuier, sieur de Méautis, 6 livres. — Allain Le Landais et Jacques Burnouf, à cause de leurs femmes, filles de Pasquet Poupiche, 20 sols .— Jean Dry, pour Guillaume Maresq, 4 boisseaux de froment. — Michel Foullon, Jean et Guillaume Guillot, 20 œufs. — Jean Le Danois, escuier, et les hoirs ou tenans des héritages, pour Jean Collette, de Carentan, depuis Pierre Miquelot, 5 boisseaux et un tiers ».

A. 68. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1724-1725. — « Journal du domaine du Roy, des vicontés de Carentan et Saint-Lo, de présent possédé par S. A. R. monseigneur le grand duc de Toscane. — Pour la sergenterie héréditale de Sainte-Mère-Eglise, pour Isambart Marcadet, depuis Me Gilles Scelle, depuis Gilles Le Roux, depuis Charles Scelle, depuis Pierre Allais, de Sainte-Mère-Eglise, depuis le président Cabieul, depuis le sieur Pierre Allais, 5 livres. — Sous Blosville : le sieur d'Agon, depuis le sieur de Sainteny-Franquetot, à présent Thomas Maubré, 20 sols. — Joret Duval, Jean Douesnel, Opportune Duval et Gabriel Auvray, 15 boisseaux de froment. — Sour la fiefferme Manicier : Ravend Le Sage et son frère, le sieur Dieudonné et le sieur Rouxelin de Mary, 9 boisseaux de froment, 1 pain, 1 gueline ».

A. 69. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1742-1744. — « Etat et journal des cens et rentes du domaine du Roy des vicontés de Carentan et Saint-Lô, à présent possédé par messire Jean Louis Portail, chevalier, seigneur du Vaudreuil, président du Parlement de Paris. — Aprécis du prix des grains du bailliage de Carentan : le boisseau de froment, mesure de Carentan, continence de 16 pots, 1 livre 18 sols 11 deniers ; le boisseau d'orge, continence de 18 pots, 1 livre 6 sols 10 deniers ; le boisseau d'avoine, continence de 16 pots, 14 sols 1 denier. — Débiteurs en Carentan : M. Yon, escuyer, seigneur de Saint-Hilaire, héritier de M. de Saint-Fromont, lieutenant général des armées du Roy, son oncle ; MM. Canivet, escuyer sieur de La Rougefosse ; M. de Saint-Quentin-de-Grandpré, escuyer ; Jacques Michel d'Auxais, sieur d'Auverville ; Richard François Rouxelin, escuyer, sieur de Haubourg ; Nicolas Feuillie, conseiller secrétaire du Roy, à cause de sa femme Bonne Suzanne Bertier, fille et héritière de Etienne Bertier fils Jacques ; — à Montmartin : M. de Matignon ; — à Sainteny : le comte de Forcalquier, M. de Francquetot, comte de Coigny, maréchal de France ; — à Saint-Cosme-du-Mont, pour Addeville : Jean François Rousselin, sieur du Longboy, conseiller en la Cour des Comptes aydes et finances de Normandie ; Georges Beatrix, escuier, sieur de Bonchamp ; le seigneur baron de Gyé ; — à Hiéville : M. de Lamare-Cavigny, écuyer, sieur de Hiéville ; noble dame Marie Belgia Richier, veuve de M. de Gourfaleur ; — à Sainte-Marie-du-Mont : Charles de Rohan, prince de Soubize ; noble dame Charlotte Bellot, épouse de Toussaint Armand Le Forestier ; Charles Guillaume François d'Hauchemail ; — à Brucheville : Charles Prosper Le Jolys, seigneur de Rochefort ; Adrien Denis Osbert, écuyer, sieur d'Agneaux ; Bernardin de Mathan ; Louis Le Patou, écuyer, sieur du Moley ; Françoise Osbert, veuve de Charles Patry, héritière de Jean François Osbert, écuyer, sieur de La Maillardière ; le sieur de Bascardon-Etard, fils de Pierre René Etard, sieur de Bascardon, fils de Pierre Etard ; Pierre Anquetil, écuyer, sieur de Baudreville ; — à Blosville : le fils de Charles Beaugendre, écuyer ; — à Sainte-Mère-Eglise : M. de Saint-Simon, comte de Courtomer ; les représentants Robert de Monts, écuyer, sieur de Joganville ; Alexandre Antoine Bauquet, écuyer, seigneur de Turqueville : — à Ravenoville : M. Berrier, seigneur de Ravenoville, intendant de la généralité de Poitiers ; — à La Haye-du-Puy : M. de La Conté Pigace, écuyer ; M. Pittebout-de-Graffard ».

A. 70. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1748-1756. — « Journal des rentes du domaine de Carentan. — Apprécis de 1748 : le froment, mesure du lieu, vaut 2 livres 8 sols 9 deniers ; mesure d'Aubigny, 1 livre 12 sols 6 deniers ; l'orge, mesure de Carentan, 1 livre 11 sols 1 denier ; l'orge, mesure d'Aubigny, 18 sols 6 deniers ; l'avoine, mesure de Carentan, 18 sols ; mesure d'Aubigny, 12 sols. — Apprécis de 1751 : le boisseau de froment, mesure de Carentan, 4 livres 6 sols 3 deniers ; mesure d'Aubigny, 2 livres 17 sols 6 deniers ; l'orge, mesure de Carentan, 3 livres 4 sols 9 deniers : mesure d'Aubigny, 2 livres 3 sols 2 deniers ; l'avoine, mesure de Carentan, 1 livre 3 sols 11 oboles ; mesure d'Aubigny, 15 sols 11 deniers un tiers. — Baux des tabellionages de St-Cosme, Ste-Marie-du-Mont, Ste-Mère-Eglise, Baupte, Geffosse, La Haye-du-Puits, Barneville, Le Hommet ; — baux des sergenteries de Geffosse, La Haye-du Puits, Barneville ; — bail des coustumes sur les bestiaux et sur les beurres, dans les foires et marchés de Carentan ; des droits du poids du Roy en ladite ville; — bail des droits des menues coustumes dans les foi-

res et marchés de Carentan et St-Cosme, des droits de travers et de péage aux ponts-d'Ouve et de St-Hilaire; bail des droits de coutume sur les bleds et grains de toute espèce dans les halles et tripot de Carentan ; — bail de l'exercice de langueyage des porcs dans les foires et marchés du bailliage de Carentan ; bail du passage du pont de St-Fromond ; du passage de Tribehou et Bouhon ; bail du droit de pêche en la rivière d'Ouve ; bail des droits de marque des chevaux et bestiaux, mis à paturer dans les bois, marais, basses-landes et communes d'Aubigny et dépendances ».

A. 71. (Registre.) — In-folio, 309 feuillets, papier.

1757-1776. — « Journal des rentes du domaine de Carentan. — Apprecis des grains en 1766 : le boisseau de froment, mesure de 16 pots, 3 livres 9 sols ; le boisseau d'orge, mesure de 18 pots, 2 livres 5 sols 11 deniers ; avoine moutaine, mesure de 16 pots, 1 livre 16 sols 4 deniers ; avoine commune, mesure de 16 pots, 18 sols 2 deniers ; pain, 1 sol ; geline, 6 sols ; chapon, 10 sols ; oye, 12 sols ; cercelle, 8 sols ; œufs, 3 deniers. — Apprécis en 1770 : le boisseau de froment de 16 pots, 4 livres 19 sols 7 deniers ; avoine moutaine, 2 livres 16 sols ; avoine commune, 1 livre 8 sols ; orge, mesure de 18 pots, 3 livres 16 sols ; chapon, 15 sols ; geline, 8 sols ; oye, 12 sols ; cercelle, 8 sols ; œuf, 4 deniers. — Treizièmes et reliefs perçus de 1757 à 1773. — Ordre de regie pour les domaines de Carentan et Saint-Lo ».

A. 72. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1594-1595. — « Fiefferme de Bohon et table de Carentan, sous le domaine de Carentan. — Vente et alié-nation à noble homme Fabien du Roybour, seigneur de La Maison-Forte, de la fiefferme de Bouhon et du fief de la table de Carentan. — Retrocession par M. Du Roybour à M. Pierre d'Harcourt, baron de Beuvron, des objets ci-dessus, ensemble des tabellionages de Carentan et Saint-Lo. — Arrêt du Conseil d'Etat qui, sur l'opposition formée par M. le comte de Thorigny, représentant le droit de la dame de Carnavallet, engagiste du domaine de Carentan, ordonne que le sieur de Roybour jouira, lui ou son représentant, aux termes de son acquest, et le sieur comte de Thorigny du restant dudit domaine ».

A. 73. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier

1601-1604. — « Table de Carentan et fiefferme de Bohon. — Journal approuvé, instance de Jean de Blanchecappe, procureur-receveur de noble seigneur messire Pierres de Harcourt, chevalier de l'ordre du Roy, marquis de La Motte Harcourt, seigneur et baron de Beaufou, Beuvron et des sieuries de la table de Carentan et fiefferme des Bouhons, pour en faire sortir le payement des rentes. — Recette des treizièmes. — Appreciе des grains : le boisseau de froment, mesure de Carentan, 26 sols ; mesure de Bohon, 17 sols 4 deniers».

A. 74. (Registre.) — Petit in-folio, 62 feuillets, papier.

1622-1624. — « Journal de la recepte ordinaire de la table et sieurie de Carentan appartenant à noble et puissant seigneur messire Pierre d'Harcourt, sous le domaine de Carentan ». — Débiteurs : Guillaume Ravend, Guillaume Lenfant, Guillaume Le Fournier, Guillaume Postel, Guillaume et Jean Galliot, Gilles Michel, Gilles Vimard, Jean Liessotte, Jean Vibet, Jean Le Tardif, Joachim Néel, Jean Du Bec, Martin Mignot, Pierre Le Moigne, Perrin Onfroy, Raoult Basley, Ravend Symon, Thomas Vimart, Thomas Caillemer.

A. 75. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1626-1627. — « Journal de la fiefferme de Bouhon et table de Carentan. — Le fief de La Dabonnière ; le fief ès Sainctenies ; le fief au Court ; le fief Ruault ; le fief au Bailly ; le fief Tostain ; le fief au Goupil ; le fief Lucas Regnouf ; le fief Sacquespée ; le fief Duquesnay ; le fief Pied de Liepvre ; le fief ès Alexandres ; le fief Morainville ; le fief au Carpentier ; le fief Boullant ; le fief au Pesteur ; le fief Papillon ».

A. 76. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1645-1652. — « Journal de la recepte ordinaire du revenu des fieffermes des Bouhons et table de Carentan, appartenant à M. le conte de Croisy sous le domaine de Carentan. — Le fief Jeanne La Rousse ; le fief Renouf Savary ; le fief de La Haye-du-Belle ; le fief Allix La Chevallière ; le fief Nicolle Gieure ; le fief Riouf ; le fief Thomas Du Mostier ; le fief au Roux Yon ; le fief Mathieu Vassal ; le fief Henry Allée ; le fief Roset ; le fief Roset ; le fief à la Daire ; le petit ef Vassal ; le fief Taillefer ; le fief Laurence Le Frère ; le fief à La Rousse Boullant. — 1652 : valeur du pot de froment, 3 sols 7 deniers ; le boisseau de froment, mesure de Carentan, 57 sols ; le boisseau d'orge, 35 sols ; le boisseau d'avoine, 19 sols ».

A. 77. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1658-1660. — « Journal de la recepte ordinaire du revenu de la fiefferme des Bohons et table de Carentan, appartenant à Monseigneur Le conte de Croisy, sous le domaine de Carentan. — Le fief Viétu ; le fief des Angots ; le fief Yon Poisson ; le fief Nicolle Renouf ; le fief Anquetil Branlard ; portion du fief au Court ; le fief de La Huberdière ; le fief es Lions ; le fief Robert Gefroy ; le fief Pierre

Le Frère ; le fief au Brument ; le fief Geffroy Couilleman ; le fief Harembourg ; le fief Raoult Vivien.

A. 78. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier.

1660-1661. — « Journal de la recepte ordinaire du revenu de la fiefferme des Bohons et table de Carentan, appartenant à monseigneur le comte de Croisy, soubs le domaine de Carentan. » — Fief de Cutesson ; fief Gervaise Bauduc ; fief Tirel ; fief Hotot ; fief Pascuil ; fief es Bourets ; fief au Parmentier ; fief Tailleboscq ; fief Vibet ; fief Fouchet ; fief Guillaume Le Cesne ; fief Nigaise Lemperière ; fief Roger Du Mont ; fief Pierre Le Cesne ; fief Blancagnel ; fief Robert de La Rivière ; fief Robert Poisson ; fief de La Pesnerie.

A. 79. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier.

1661-1662. — « Journal de la recepte ordinaire du revenu de la fiefferme des Bohons et table de Carentan, appartenant à monseigneur le marquis de Thury, héritier de monseigneur le conte de Croisy.» — Débiteurs : Antoine de Saint-Julien, lieutenant général en vicomté à Carentan ; Jean Berthier, écuyer ; Pierre de Beaudenis, écuyer ; Raoul Simon, sieur de Beaulieu ; Léonard Rouxelin, sieur de Longboy ; les héritiers de Robert de Vantigny ; Guillaume Le Febvre de Marpallu ; M. de Bray ; Adam et Etienne de Taute ; les héritiers Jean de Vauquelin, écuyer, sieur de La Chapelle.

A. 80. (Registre). — In-folio, 164 feuillets, papier.

1670-1681. — « Journal de la recepte ordinaire du revenu de la fiefferme des Bouhons et table de Carentan, appartenant à M. le marquis de Thury, sous le domaine du Roy ». — Apprécis des grains, en 1681, à Carentan : le carsonnier de froment, 9 sous 3 deniers ; le demi-boisseau, 18 sous 4 deniers obole; le boisseau, 1 livre 16 sous 9 deniers ; le boisseau d'orge, 23 sous 6 deniers; avoine : le carsonnier, 2 sous 11 deniers obole; le demi-boisseau, 5 sous 10 deniers; le boisseau, 11 sous 9 deniers;— les Bouhons: le boisseau de froment, 1 livre 4 sous 6 deniers ; avoine, 7 sous 10 deniers.

A. 81. (Registre). — In-folio, 82 feuillets, papier.

1702-1706. — « Journal de la recepte ordinaire du revenu de la fiefferme des Bouhons et table de Carentan, appartenant à haut et puissant seigneur Gaston de Franquetot, sous le domaine de Carentan. » — Débiteurs : le sieur d'Ecrametot, pour le sieur de Saint-Julien; M. de Saint-Quentin, pour Jean Berthier; le sieur de Léoparty, pour le sieur de Beaulieu-Simon. — Marais aux orges: les hoirs Pierre Ollivier, pour lesdits marais, joignant le four de Taute, à présent M. Olivier Raoul, curé de Saint-Pierre-d'Arthenay; la demoiselle Gosselin; M. de Franqueville-Bellot, représentant le sieur Nicolas Thomas Langevin-Pontaumont; le sieur de La Bellière-Bourdon et les héritiers du sieur du Longboy-Rouxelin, tous sujets solidairement en six-vingts boisseaux et 40 boisseaux de froment.

A. 82. (Registre). — In-folio, 121 feuillets, papier.

1568-1571. — « Fieffermes de Blosville et d'Adeville. — Journal des rentes deubs au Roy, à cause de sa fiefferme de Blosville, tant en argent, grains, poulailles, pains, œufs que autrement ;— journal des rentes deubs en la fiefferme d'Addeville, appartenant au Roy nostre sire. — Journal de la fiefferme de Brucheville. — Journal de la fiefferme d'Esturville ». — Débiteurs : Jean Du Buret, écuyer, sieur de Contrières; Richard Du Buret, écuyer, sieur d'Agon, pour le moulin Frapier; Guillaume Frapier, pour une pièce de terre ; les hoirs de Michel et Richard Gosse; les hoirs Christophe Lenfant, écuyer; Louis Burnouf; Léonard Ozenne; Michel Faucon.

A. 83. (Registre). — In-folio, 86 feuillets, papier.

1593-1595. — « Journal de la table de Carentan et des fieffermes de Blosville, Esturville, Brucheville et Adeville. » — Débiteurs : Perrin Fouesnard, en l'aînesse Gosselin, 5 sous ; les hoirs Simon Le Goix, à la décharge de Madame d'Etouteville, 7 sous 4 deniers; Perrin Sauvegrain, fils Guillaume, et Jehan Le Sieur, 6 sous 6 deniers; les hoirs Jehan Adde, 7 boisseaux de froment ; la dame de Bricquebec, 2 chapons.

A. 84. (Registre). — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1551. — Registre des pleds Royaux du domaine de Carentan. — Reconnaissance de rentes dues au Roi par Jean Petitpas, maître Robert Le Roquès, Pierre Gancel, Jean Brouault, Isambart Marcadé, André Cotelle, Guillaume Le Sage, Jean Pasla, les tenants du fief Sacquespée ; les tenants du Roi en la sergenterie de Carentan ; les tenants du fief es Bourses, du fief Hervieu, du fief de Cutesson, du fief au Court ; le tenant de la fiefferme de Bohon, M. François Simon, seigneur de Beuzeville.

A. 85. (Registre). — Petit in-folio, 208 feuillets, papier.

1620. — Pleds Royaux du domaine de Carentan. — « Une livre d'amandes par Robert Osbert, pour le fief au Dain, pour tout l'an, 12 deniers; ordonnancé aux

sergents de faire perquisition des tenans de ladite ligne. — Les hoirs Jean Dumesnil, 5 sols; eux pour une place au Val-Noble, 5 sols; ordonnancé comme dessus, aux sergents de faire perquisition des tenans de ladite ligne; — sur le fief de l'abbesse du Trésor, 40 sols que le sieur de La Conté, advocat, a dict estre prenable : pour ce 40 sols ; -- y a procès à la Cour pour la presente ligne; — le sieur de St-Hilaire pour le fief des Vergées à 10 sols, lesquels ne sont paiés ; à présent François Davy, bailly de Périers ; — Le Forestier du Plessis, de l'assignation de la Royne Blanche, ung escu 9 sols 10 deniers; — sera fait perquisition des héritiers et biens tenants dudit Le Forestier. »

A. 86. (Registre). — In-folio, 205 feuillets, papier.

1626-1627. — «Ples de gaige plege de la fiefferme des Bouhons, tenus à St-Georges de Bouhon sur le tenement et resséantise de Jacques Sacquespée, par Guillaume Maugier, licencié aux loix, advocat, sénéchal de la table de Carentan, Montmartin et d'icelle fiefferme des Bouhons, appartenant à messire Pierre de Harcourt, marquis de Beuvron et Lamotte-Harcourt, comte de Croissy.»— Noms et surnoms des personnes qui tiennent nuement de ladite fiefferme : Pierre de Francquetot, sieur et patron d'Auxais, pour le moulin de Bouhon; le seigneur maréchal de St-Geran, à cause de la dame son épouse, héritière de feue noble dame de Sainte-Marie-du-Mont ; Lyot du Moustier; Jacques Benastre; Julien Sebire; Thomas Couillemain; Jean Le Sauvage ; le fils de Charles Du Bec.

A. 87. (Registre). — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

1643-1644. — « Pleds de gage plege de la fiefferme des Bouhons, table de Carentan et chevauchées du Menelu ou Manneluth.» — La chevauchée du Menelu se fait par le sénéchal de la seigneurie de la fiefferme des Bouhons, pour la conservation des droits et rentes de ladite seigneurie; elle commence à la Croix du Bosc, le 2e jour d'Août; François Boissel, avocat, aîné du fief es Sainctenis, doit, au retour de la chevauchée, le second jour d'août, à dîner à Monsieur, à ses officiers et chevaliers.— Le 3e jour, réunion, à la Croix-Alix, du sieur sénéchal et des sergens de la fiefferme, pour continuer la chevauchée ; on va au carrefour devant la maison Guillaume Girard; à la croix Perrin Guillemin; au puits Nicollet, à la maison Taillebosq; en continuant la route de ladite chevauchée, on trouve deux perches et demie de longueur de chemin de difficile accès et en mauvais réparation, ce qui étant important pour le passage de la chevauchée et pour le commerce, le sénéchal, par l'avis des chevaliers présens, condamne les riverains chacun en 10 sous d'amende, faute d'avoir reparé le dit chemin suivant qu'ils y avaient été condamnés en la chevauchée dernière, et ordonne qu'ils satisferont à réparer dans quinzaine. — Après avoir parachevé la chevauchée du Manneluth, les chevaliers et officiers vont au prieuré de Bouhon, descendent de cheval, assistent à la messe qui se dit à haute note, et, au sortir de l'église, entrent au manoir dudit prieuré, où ils trouvent la femme du fermier qui fournit le dîné; — du tout il est dressé procès-verbal.

A. 88. (Registre). — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

1673-1674.— Pleds de gage plege de la fiefferme des Bouhons et de la table de Carentan, sous le domaine du Roi.— Registre de la chevauchée du Menelu, appartenant à monseigneur le comte de Croisy, propriétaire de la fiefferme des Bouhons, représenté par Antoine de Fortescu, écuyer, sieur de Langlet, son procureur, présence de Me Isaac Le Comte, tabellion, greffier de ladite sieurie et de Guillaume Le François, huissier et sergent, ainsi que de Antoine Vauquelin, écuyer, sieur du Desert, sénéchal de la même sieurie. — Liste des noms et surnoms des personnes sujets à la chevauchée qui se fait tous les ans le second et le troisième jour d'août, dans les paroisses de Saint-Georges et St-André de Bouhon; — les chevaliers qui doivent accompagner Monsieur sont M. le prieur de Bouhon, François de Gourfaleur, écuyer, sieur de Carantilly; Henri de Bray, écuyer; Richard Vic; Jean Fannaud, fils Gabriel.

A. 89. (Registre). — Petit in-folio, 143 feuillets, papier.

1676-1680. — Fieffermes de Bouhon et table de Carentan. — Pleds de gage plege et chevauchées du Menelhut. — Comparans sous Carentan : Gilles Vimarc ; Michel Clerel, sieur de Rampan; Bonaventure Barbey; Antoine Bayeux; Marie Dupuys, veuve de Gédéon Couillart, écuyer, sieur de Chaumont; Pierre Rabon; Pierre Letournel; Clément Martin; Jean Sanson; Guillaume Mahieu, sieur de Lisletot; Thomas Dupuys. — Comparans sous les Bouhons : les héritiers Michel Gouhier, Robert Burnouf, Antoine Yver, sieur du Vigney; Pierre Richer; Jacques Coulleman; Claude Bouthereul; Pierre Gobillon; Pierre Marguerey; Françoise Boissel.

A. 90. (Registre). — In-4°, 152 feuillets, papier.

1684-1685. — Fiefferme de Bouhon et table de Carentan; pleds de gage plége; chefs pleds de la table de Carentan et seigneurie de Montmartin; chefs pleds des Bouhons ; extra de plaids de la fiefferme de Bouhon. — Comparants à Carentan : Sanson Gancel, Artur Di-

gne, Nicolas Raflubes; les représentans Collin Raoulin, Liot et Marin Caillemer, Nicolas Rosey, Louis Berthier; les héritiers du sieur de La Haye-Morain, Louis Touzard, le sieur de La Chesnée-Brevole; les héritiers d'Etienne Picot. — Comparants aux Bouhons : Jean Le Trésorier, les tenans de la ligne Barthelemy Maloisel; Marguerite Gohier, veuve de Julien Rigaoult, Gédéon Boissel, Richard Cairon, Nicolas de La Mare, Jérosme Yver, sieur de La Croix; Louys Yver, sieur de La Rivière; Jeanne de Fortescu, veuve de Pierre Allès.

A. 91. (Registre). — Petit in-folio, 195 feuillets, papier.

1689-1692. — Fiefferme des Bouhons et table de Carentan, appartenant à messire Louis de Harcourt, sous le domaine du Roi. — Pleds de gage plége. — Comparants aux pleds des Bouhons : le prieur de Bouhon, le comte de Courtomer, le comte d'Auxais, François de Gourfaleur, sieur de Carantilly; François Bosquet, sieur de La Billonnerye. — Aux pleds de Carentan : Jean François de Bray, écuyer, sieur de Hautquesney; Louis Hervieu, sieur de Pont-Louis; le seigneur de Matignon; François de La Gonnivière; la veuve et les héritiers d'Antoine Léonor Vauquelin; le sieur de Rampan-Clerel. — Le seigneur comte d'Auxais; les religieuses de Carentan; les héritiers de Léonor Rouxelin, sieur du Longbois.

A. 92. (Registre). — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

1700-1726. — Fiefferme des Bouhons et table de Carentan. — Pleds de gage plége. — En 1702, ladite fiefferme appartient à messire Gaston-Jean-Jacques de Franquetot, comte d'Auxais. — Les pleds sont tenus en 1700, par François Jouan, écuyer, sieur de Haut-Mesnil, licencié aux lois, avocat à Carentan, sénéchal de la seigneurie de la fiefferme des Bouhons; en 1702, par Régné Festu, licencié aux lois, avocat à Carentan et sénéchal de ladite seigneurie et de la table de Carentan; en 1726, par Julien Duval, sieur de La Pallière, avocat au bailliage et vicomté de Carentan, sénéchal, pour noble dame Marie-Anne Le Roux, veuve du seigneur comte d'Auxais, tutrice de ses enfants. — Itinéraire de la chevauchée du Menelut.

A. 93. (Registre). — Petit in-folio, 186 feuillets, papier.

1744-1749.— Fiefferme de Bouhon et table de Carentan, sous le domaine du Roi. — Engagistes : messire Guy-Louis de Franquetot, comte d'Auxais et Jean Antoine de Franquetot, chevalier d'Auxais, son frère. — Pleds de gage plège tenus en 1744, par M. Charles Desplanques, sieur du Mesnil ,licencié aux lois, avocat au bailliage et vicomté de Carentan; en 1745 et 1749, par Nicolas Le Bailly, sieur de La Chesnée, licencié aux lois, avocat au bailliage et vicomté de Carentan. — Comparants : le sieur de Boisharel; les représentans François Bosquet; le seigneur de Courtomer; la dame veuve du seigneur de Pepinvast ; Jacques François d'Auxais, sieur d'Auverville; les héritiers du feu sieur de Saint-Gilles, d'Azeville; Antoine de Saint-Quentin, sieur de Grandprey; Pierre Mahieu, sieur de Prémare; Jean Mahieu, sieur du Saucey; René Boudier, sieur de Lesmonderie; Michel Dubois, avocat; Henri Sadot; le sieur de La Falaize, trésorier de France.

A. 94. (Registre). — Petit in-folio, 180 feuillets, papier.

1750-1756. — Domaine de Carentan. — Fiefferme de Bouhon et table de Carentan, appartenant à messire Henri-Jean-Antoine de Franquetot, seigneur et comte d'Auxais, de 1750 à 1756 compris; et en 1757, à M. Louis Philippe d'Orléans, premier prince du sang. — Comparants : Jacques de La Varde; Bruno Lescuier ; Thomas Hamelin; Pierre Bourdon, sieur de Bellefontaine; Geoffroy de Méautis; maître Charles Ferrand, sieur des Landelles, greffier de bailliage, à Carentan ; la veuve et les héritiers de Nicolas Feuillis, de Picauville ; noble dame Marie Yver, veuve de Philippe Hélouin, écuyer; Pierre Sacquepée; Henri François Caillemer, procureur; Georges François de Gourfaleur.

A. 95. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1716-1790. — Productions faites au greffe du papier terrier du domaine de Carentan. — Produisants : le seigneur de Beuzeville-au-Plain; Jean-François d'Auxais; le marquis de Sebeville; le marquis de Matignon; demoiselle Marguerite Rosey; Louis Bellot, sieur de Calouville; Charles Courtin, écuyer, porte manteau de feue madame la Dauphine. — Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, engagiste des domaines de Carentan et Sain-Lo, demandeur contre Charles Groult, dit Le Pape, fermier des mineurs de M. de Bois-David, redevable de deux canards sauvages de rente perpétuelle.

A. 96. (Cahier). — In-folio, 8 feuillets, papier.

1751. — Etat des pièces d'écriture que la veuve Elie, ci-devant receveuse du domaine de Carentan, remet aux archives dudit domaine. Cet état comprend toutes les copies des contrats treiziémés par le feu Elie et ladite veuve pendant les deux régies commencées en 1724 et finies en 1742; — de plus, diverses pièces d'écriture concernant le procès qu'a eu le domaine au sujet

de la baronnie de Gié et du bois de la Poterie; — de plus, les journaux des rentes de 1725 à 1733.

A. 97. (Cahier). — In-folio, 4 feuillets, papier.

1600. — « Domaine de Carentan. — Inventaire des lettres, pièces et escriptures que noble homme Jean Davy, sieur de Mary, baille et met entre les mains de Me Jean Du Couldrey, procureur pour le Roy en l'Election de Carentan. » — Les pièces remises sont un accord entre Charles de Rohan, sieur de Gié, et le roi de Navarre, en date du 29 décembre 1416; un extrait d'aveu rendu à la Chambre des Comptes par Charles de Rohan, seigneur de Guéméné, le 28 novembre 1578; — un compte rendu au seigneur de Rohan de la seigneurie de Gyé en 1510; — contrat de l'engagement du domaine de Carentan, fait par le Roi à madame la vicomtesse de Rohan, 23 décembre 1527.

A. 98. (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1559-1576. — Aveu rendu sous la souveraineté et obéissance du Roi en son domaine, vicomté et châtellenie de Carentan, par Guillaume Lefanu, de Pommenauque, pour tènements et pièces de terre situés sur le chemin de Pommenauque à Trépiéville. — Ledit avouant doit 4 boisseaux de froment de rente, rendus et portés au grenier de la recette, et a le droit de pâturage aux marais et communes de Pommenauque et du Pont-d'Ouve et grèves de Carentan, et droit de prendre et couper auxdits marais rotz, joncs et autres herbes.— Aveu rendu par le tuteur des enfants sous-âge de défunts Jean et Pierre Lefanu, pour tènements sis à Pommenauque.

A. 99. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1767. — Domaine de Carentan. — Aveu rendu au Roi par messire Guillaume Desplanques-de-Lessey, chevalier, seigneur d'Auxais, Rais, Boisgrimot, Cutesson, Beaumanoir, Grosparmy-Vauville en Sainteny, gouverneur et commandant pour le Roi à Carentan, héritier de Louis Ravend, sieur de Boisgrimot. Il déclare posséder, en cette qualité, le fief de Groucy-Boisgrimot, assis en la paroisse de Sainteny et s'étendant à Raids et ailleurs, et relevant de Sa Majesté par un plein-fief de haubert. L'avouant a droit de chapelle à côté du chœur de l'église de Sainteny, droit de colombier et de moulin à vent. Ledit fief de Groucy est de valeur, en principal, au-dessus de dix mille livres.

A. 100. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1641. — Domaine de Carentan. — Procuration donnée devant les tabellions du siège de Moon-en-Bessin, par les paroissiens, communs et habitants de la paroisse de Daye, pour déclarer, devant les gens tenant la chambre des amortissements, qu'ils ne possèdent aucune terres, landes, marais, communes, ni aucuns biens en commun, conformément aux déclarations qu'ils en ont ci-devant faites par devant les commissaires députés pour les francs-fiefs et nouveaux acquêts.

A. 101. (Registre) .— In-folio, 8 feuillets, papier.

1609-1610. — Domaine de Carentan. — Arrêt du Parlement de Normandie qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes portant érection de la vavassorie du Mesnil-Pouchin en titre de fief noble, avec droit de basse justice, garenne et colombier sous la fiefferme des Bouhons, appartenant à noble seigneur Pierre de Harcourt, baron de Beuvron, lesdites lettres concédées à noble homme Jean Le Mière, conseiller et médecin ordinaire du Roi, au mois de novembre de l'année 1607; — sentence du bailli du Cotentin qui, disant à néant l'opposition faite à l'exécution de l'arrêt du Parlement par les habitants de St-Georges et de St-André de Bohon et le sieur Jean Boessel, sieur de Pirelande, «permet à Jean Le Mière de s'esjouir du contenu aux lettres du Roy et fait défense à toutes personnes de le troubler ou inquiéter, tant au bastiment de construction du colombier que établissement de garenne ».

A. 102. (Liasse). — 1 feuille, papier.

1596. — Lettres patentes qui érigent en quart de fief de Haubert les fiefs, vavassories ou aînesses vulgairement nommées Fierebrache, Hubert, Burguette, Bellière et Michel, appartenant à Jean Truffault, écuyer, et situées en la paroisse de Carquebu, avec cent vergées de terre plantées et bâties de maisons et volière à pigeons, le tout tenu de la sieurie d'Esturville, ledit fief érigé sous le nom du fief de la Porte avec relèvement du fier d'Esturville et à la charge de foi et hommage et d'une paire d'éperons dorés, ou d'un écu, au choix du sieur Truffault.

A. 103. (Cahier). — In-4°, 4 feuillets, papier.

1757. — Bail par M. Le Maignen, régisseur et procureur du domaine de Carentan, à Thomas Hamelin, des droits de coutume sur les bleds et grains de toute espèce qui seront exposés et vendus dans les halles et le tripot de Carentan; bail fait pour six ans au prix de 360 livres par an.

A. 104. (Cahier). — In-4°, 3 feuillets, papier.

1763. — Bail fait par M. Le Maignen, en vertu de la

procuration de M. Ambroise Riballier, prêtre du diocèse de Paris, chapelain titulaire de la chapelle de St-Martin, située, fondée et desservie en la paroisse de St-Cosme-du-Mont, au village de La Basse-Addeville, des biens fonds dépendant de ladite chapelle, à charge par le preneur de faire la desserte de la chapelle et de fournir le vin, le pain et le luminaire. — Preneur, M. Armand Avril, sieur du Praele, pour neuf ans et par la somme de 210 livres par an.

A. 105. (Liasse). — 2 feuillets, papier.

1769. — Domaine de Carentan et Saint-Lo, engagé à M. le duc d'Orléans. — Bail, par le procureur domanial, du droit de pêche dans la rivière d'Ouve, en tant qu'elle s'étend dans la vicomté de Carentan, depuis la mer jusqu'à la bastille ; — le procureur se réserve le droit de pêcher ou faire pêcher en sa présence ; s'il se trouve quelque esturgeon dans ladite rivière, le preneur sera tenu de le porter et déposer au bureau de recette du domaine ; — preneurs, Jean Dubois et Pierre Perruque, pour l'espace de six ans et par le prix de 30 livres par an. — Bail pour six ans à Jacques Hardy, de l'exercice du langueyage des porcs dans les foires et marchés qui se tiennent dans l'étendue du bailliage, en tant qu'il en appartient au domaine; prix: 75 livres par an.

A. 106. (Liasse). — 2 feuillets, papier.

1771. — Bail, d'une pièce de terre appelée la fosse du petit Crutte-Marais et de la pièce des Gistes, situés à Sainte-Mère-Eglise ; — preneurs, Jacques Le Franc et Jacques Le Fevre, chargés de bien croqueter et haveler les fossés et de faire prendre les taupes.

A. 107 (Liasse). — 1 feuille, papier.

1774. — Domaines de Carentan et Saint-Lô, engagés à M. le duc d'Orléans. — Bail par le procureur domanial à Jean Antoine Beurey, de Carentan, de l'exercice de la première branche de la noble sergenterie de Geffosse-en-Bessin, dépendante du bailliage de Carentan, moyennant le prix et somme de 15 livres chaque année.

A. 108. (Liasse). — 2 feuilles, papier.

1775. — Bail d'une portion des marais du Bosq et Bequet, contenant dix vergées, et de neuf vergées dans le marais du Gravier, le tout sis en la paroisse de Sainte-Mère-Eglie ; à charge au preneur d'étaupiner et effourmiller les dites portions, d'ouvrir les taupinières et fourmillières et d'épandre les terres en provenant ; de haveler et croqueter les fossés. — Preneurs, Charles Gouhier, Jean-Louis Pimor et Jean Artur, pour 207 livres par an.

A. 109. (Cahier).— Petit in-folio, 4 feuillets, parchemin.

1776. — Bail, par le procureur de messire Ambroise Riballier, docteur de la maison et société de Sorbonne, chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Martin, des fonds dépendant de ladite chapelle et de la chapelle elle-même, à la charge de la faire desservir ; le fermier aura la liberté de se servir des linges, ornements, vases sacrés et livres appartenant à ladite chapelle. — Preneur : Jacques Belin, curé de St-Côme, pour neuf ans et pour 210 livres par an.

A. 110. Liasse). — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1777-1778. — Bail à Pierre Letournel, de Carentan, de l'exercice de la sergenterie de Moon-en-Bessin, pour le prix et somme de 25 livres par an ; durée du bail, 8 ans 9 mois ; — bail de la pièce dite la fosse du petit Crutte-Marais, et de la pièce des Gistes, situées à Ste-Mère-Eglise ; — bail pour neuf ans et pour 25 livres par an, à Jean-Etienne Rouelle, sergent royal au bailliage de Carentan et y demeurant, de l'exercice pour une moitié de la sergenterie de Barneville ; — bail pour neuf ans et pour 25 livres par an, à Pierre-Gabriel Des Mottes, sergent royal au bailliage de Carentan, demeurant à Varenguebec, de la moitié de la sergenterie de Barneville.

A. 111. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1779-1780. — Bail de diverses pièces de terre en pré, situées en Ste-Mère-Eglise, au marais des Folies et au marais du Bosq ; — bail de l'exercice de la sergenterie de Moon-en-Bessin, consenti à Pierre Charles Boyron, de Carentan, du 1er janvier 1780, au jour St-Michel 1781, à raison de 25 livres par an ; — bail des droits de coutumes sur les bestiaux et sur les beurres, dans les foires et marchés de cette ville ; des droits de poids le Roy ; des droits de fenestrages et tavernages sur toutes les maisons étant en bourgeoisie, relevant du domaine, lesquels droits se perçoivent pour le fenestrage, à raison de deux sous pour chaque maison de trois ans en trois ans ; et pour le tavernage ou ceux qui tiennent auberge ou bouchon, trois sous, aussi de trois ans en trois ans ; le tout baillé pour l'espace de six ans et pour 600 livres par an à Louis Thebaut, de Carentan.

A. 112. (Liasse). — 26 pièces, papier.

1781. — Bail de champs de terre, situés en St-Côme-du-Mont, dans la campagne du moulin St-Christophe ;

dans la campagne de la Chasse-Datin, au triage de Penesme ; à Carentan, dans la campagne de l'Epine et dans la campagne de Carentan ; à Ste-Mère-Eglise, dans le marais du Bosc, dans le marais à bœufs ; de pièces de terre situées à Liesville et Blosville ; — bail des droits de péages du passage de Bohon à Tribehou ; — bail du languéage des porcs dans les foires et marchés du ressort du domaine de Carentan ; des droits de coutume sur les bleds et grains qui seront exposés et vendus dans les halles et tripots de Carentan ; des droits de menues coutumes dans les foires et marchés de Carentan et de St-Côme, avec les droits de travers et péages du Pont-d'Ouve et de St-Hilaire ; du passage du Pont de St-Fromond ; — bail de l'exercice pour la moitié de la sergenterie de La Haye-du-Puits ; de la première branche de la noble sergenterie de Geffosse-en-Bessin ; de la moitié de la sergenterie de Barneville.

A. 113. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1783. — Bail de la moitié de la sergenterie de Barneville, pour le temps de neuf ans, à Jean-François-Gabriel Rouelle, sergent royal au bailliage de Carentan : prix, 25 livres par an ; — bail à Pierre Houet, praticien, demeurant à Carentan, de la moitié de la sergenterie de La Haye-du-Puits, pour six ans et pour 25 livres par an.

A. 114. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1784. — Bail à Jean Thomine et à Jean Le Marquand de diverses pièces de terre situées à Sainte-Mère-Eglise.

A. 115. (Liasse). — 1 feuille, papier.

1785. — Bail par M. Le Maignen, régisseur et procureur domanial, de l'exercice de la première branche de la noble sergenterie de Geffosse-en-Bessin, pour l'espace de neuf ans et pour 25 livres par an ; ledit bail consenti à Louis-Alexandre Sanson, demeurant à Carentan.

A. 116. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1786. — Bail de la première branche de la noble sergenterie de Geffosse-en-Bessin, consenti par le régisseur et procureur domanial à Charles-Claude Gosselin, pour neuf ans et pour 25 livres par an ; — bail d'une pièce de terre située en la paroisse de Blosville, nommée la Pièce-Saint-Jean.

A. 117. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1789. — Bail des droits de coutume sur les blés et grains qui seront vendus dans les halles et le tripot de Carentan, bail fait pour 510 livres par an; — bail des droits des menues coutumes dans les foires et marchés de Carentan et Saint-Côme-du-Mont, avec les droits de travers et péages aux ponts d'Ouve et de Saint-Hilaire : 340 livres par an; — bail des droits de coutumes sur les bestiaux et sur les beurres dans les foires et marchés de Carentan; — des droits de poids-le-Roi; — des droits de fenestrages et tavernages : 620 livres par an.

A. 118. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1790. — Bail de l'exercice de la moitié de la sergenterie de Barneville, fait à Augustin-Alexandre Le Gardinier, pour trois ans et pour 25 livres par an; — bail à Jean Marie, de Carentan, de l'exercice de la sergenterie de Moon-en-Bessin, pour trois ans et pour 25 livres par an.

A. 119. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1647-1659. — Apprécis des grains et autres denrées : en 1648, le boisseau de froment, mesure de Carentan, 50 sous; le boisseau d'orge, 36 sous; le boisseau d'avoine, 16 sous 6 deniers; le boisseau de sel, 40 sous; le chapon, 10 sous; la poule, 6 sous; l'oie, 10 sous; la cercelle, 8 sous; le pain, 2 deniers; l'œuf, 2 deniers. — La paire d'éperons, 50 sous; le mancez, 2 deniers. — 1655 : le boisseau de froment, 32 sous; le boisseau d'orge, 21 sous; le boisseau d'avoine, 10 sous 8 deniers; — 1659 : froment, 48 sous; orge, les deux tiers; avoine, le tiers; chapon, 10 sous; oie, 10 sous; la poule, 6 sous; la cercelle, 8 sous; le pain, 2 deniers; l'œuf, 2 deniers; le mancel, 4 deniers.

A. 120. (Liasse). — 3 pièces, parchemin.

1751-1753. — Domaine de Carentan. — Paroisse de Saint-Côme. Sentence de M. d'Hermerel, lieutenant du bailliage de Carentan et commissaire du papier terrier du domaine, portant que les biens de Jacques Godefroy, saisis pour arrérages de rentes, courront en vendue jusqu'à parfait paiement; — sentence qui déboute ledit Godefroy de son opposition; — déclaration d'une pièce de terre ayant appartenu à Jean Dubois et Jacques Lamoureux, au droit de M. de Rampan, et que fait bannir Jacques Lefèvre, procureur domanial, pour non paiement d'arrérages de rentes.

A. 121. (Cahier). — In-folio, 4 feuillets, papier.

1609. — « Arrêt de la Cour du Parlement qui déboute Guillaume Lenglois, agissant au nom de la défunte demoiselle sa femme, cohéritière en la succession de défunt Pierre Le Poitevin, sieur de Tamerville ,et deman-

deur en règlement de juge tant en son nom qu'au nom de Me Adrien Novince, sieur d'Aubigny, trésorier général des finances et maître d'hôtel de la Reine, à l'occasion d'une poursuite exercée pour les arrérages de 13 boisseaux de froment de rente dus en la ligne de Pierre de Mauny, au domaine de Carentan. »

A. 122. (Liasse). — 56 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1729-1737. — Succession de feu François Le Plumey, décédé sans héritiers, laquelle aurait été réunie au domaine, à droit de déshérence. — Les héritages réunis consistent en maisons et diverses pièces de terre situées dans la paroisse de Carentan.

A. 123. (Liasse).— 56 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1746-1749. — « Procédure exercée en la juridiction de la maîtrise des eaux et forêts de Valognes, requête de M. le président Portail, engagiste des domaines de Carentan et Saint-Lo, contre M. Bonaventure de Mauconvenant, seigneur de Sainte-Susanne, au nom et comme posseseur de la vavassorie Mauduit, chargée de la garde du bois de Mortefemme et de partie du bois de Montcastre, et contre Louis Bullot, possesseur des héritages situés en la paroisse du Plessis, sujets à la garde du bois du Coudray et de l'autre partie de Montcastre, dépendant du domaine de Carentan, aux fins, par ledit seigneur président Portail, de faire condamner ledit seigneur de Sainte-Susanne et ledit Louis Bullot à lui rendre et restituer la quantité de 58 arpents 60 perches et demie, qui se trouvaient manquer des 433 arpents que contenait, en 1668, le bois de Montcastre; comme aussi le seigneur de Sainte-Susanne, à restituer au seigneur Portail, la quantité de 8 arpents 57 perches qui se trouvaient manquer des 92 arpents que contenait le bois de Mortefemme en l'année 1668, lors du procès-verbal de M. de Chamillard. »

A. 124. (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1750-1759. — Transaction entre M. Le Moyne-de-Besllisle, intendant général de M. le duc d'Orléans, devenu propriétaire par subrogation, du domaine de Carentan, d'une part; et M. de Mauconvenant de Ste-Susanne et Louis Bullot, d'autre part. — Le duc d'Orléans les tient quittes de l'obligation attachée à leur vavassorie et tènement, de garder lesdits bois du domaine, au moyen de quoi ils s'obligent envers son Altesse, savoir : ledit seigneur de Sainte-Susanne, en un rente domaniale et perpétuelle de 32 boisseaux de bled froment, et de 65 livres en argent; et ledit Bullot, en une rente de pareille nature de 17 boisseaux de froment et de 35 livres de rentes; — bail, fait à titre de fieffe, par le régisseur du domaine, à M. Jean François Corbin, sieur des Mannetots, d'une pièce de terre située à Brucheville. (N° 1er et le n° 2 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 125. (Liasse). — 3 pièces, parchemin.

1714-1763. — Bail, à titre de fieffe, à Nicolas de La Lande, de maisons et héritages situés en la paroisse de Vindefontaine et échus au domaine par déshérence; — bail, à titre de fieffe perpétuelle, à François Dadure, d'un champ de terre situé à Liesville; — bail, au même titre, à Jacques Villette, de trois champs de terre, sis à Blosville, (Nos 3, 4 et 5 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 126. (Liasse). — 5 pièces, parchemin.

1753-1769. — Transaction entre M. le duc d'Orléans et M. le duc de Coigny, sur l'opposition faite par M. Portail, ancien engagiste du domaine de Carentan, à l'enregistrement des lettres-patentes, qui érigeaient le duché de Coigny; — bail, à titre de fieffe perpétuelle, de terre appartenant au domaine dans les paroisses de Saint-Côme et Carentan. (Nos 6, 7, 8 et 9 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 127. — (Liasse). — 4 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin ; 1 plan.

1682-1769. — Déshérence de Jeanne Fauny : bail, à titre de fieffe, à M. Toussaint Vaultier, d'une maison et d'un jardin, sis à Carentan, rue du Val-Noble, et à messire Guillaume Desplanques-de-Lessey, gouverneur de la ville et château de Carentan, d'une portion de terrain vain et vague, située en la paroisse de Saint-André de Bouhon, triage du moulin à eau. (Nos 11, 12 et 13 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 128. (Liasse). — 6 pièces, parchemin.

1751-1776. — Bail, à titre de fieffe perpétuelle, par le régisseur des domaines à Henry Mosqueron, à Jean Esnot, à François Suret, à Germain Le Tourneur, à Toussaint-Charles Le Carpentier, à Antoine Burnel, de terrains situés à Saint-Cosme-du-Mont, au Plessis, à Blosville, à Saint-Georges-de-Bohon. (Nos 15, 16, 17, 18, 19 et 20 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 129. (Liasse). — 5 pièces, parchemin.

1749-1755. — Bail, à titre de fieffe, par le régisseur du domaine de Carentan, à Jacques Voitard, à Jean Villand et à Gilles Yver, de terrains situés à Saint-Côme-du-Mont et à Blosville ;— bail, à rente de fieffe,

à Me Charles François Belhoste-du-Mesnil, notaire pour les sièges d'Osmanville et de Maisy, de l'office de tabellion notaire royal au siège de Geffosse et dépendances : baillé pour 40 livres de rente domaniale. — Traité entre MM. Pimor et Hommeril, pour le partage entre eux du territoire du tabellionage royal du Hommet .(Nos 21, 22 ,23, 24 et 25 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 130. (Liasse). — 5 pièces, parchemin.

1754-1761. — Bail, à titre de fieffe perpétuelle, à Pierre Le Sage, à Thomas Le Loup, à Jacques Hervé Avril, à Jean Maiserey et à François Tostain, de terrains situés à Saint-Côme-du-Mont, à Liesville et à Saint-André-de-Bouhon. (Nos 26, 27, 28, 29, 30 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 131. (Liasse). — 5 pièces, parchemin.

1752-1763. — Bail, à titre de fieffe perpétuelle, à Etienne Guillot, à Jacques Ferey, à Georges-Louis Dieudonné, à François Truffault et à François Dadure, de terrains situés à Blosville, à St-Georges-de-Bohon, à St-Côme-du-Mont et à Liesville. (Nos 31, 32, 33, 34, 35, des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 132. (Liasse). — 12 pièces, papier ;
6 pièces, parchemin.

1649-1767. — Bail, à titre de fieffe, à Etienne Picquot et à Charles Gabriel-Daniel de Frotté, seigneur de Couterne, de terrains situés à Méautis et à Hiesville ;— titres de propriété d'une maison achetée de M. Louis-Baptiste-François d'Hermerel, lieutenant-général au bailliage de Carentan, par M. René-Marie Le Maignen, régisseur du domaine au nom de Mgr le duc d'Orléans ; — procédure, exercée au siège du papier terrier, pour poursuivre la réunion au domaine de trois champs de terre sis à Carentan et dont était détenteur Nicolas De Méautis. (Nos 36, 38, 39 et 40 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 133. (Liasse). — 5 pièces, parchemin.

1758-1763. — Bail, à rente de fieffe perpétuelle, à Louis Le Conte, titulaire de l'office de notaire royal au siège de Sainte-Marie-du-Mont, des offices de tabellion royal aux sièges dudit Ste-Marie-du-Mont et de St-Cosme-du-Mont et d'une partie du tabellionage de Ste-Mère-Eglise; — bail, à titre de fieffe, à Jeanne Le Sauvage, à Charles Soulebieu, sieur du Rivage, à François Auvray et à Jean Pepin, de terrains situés à Saint-Georges-de-Bouhon; et à Liesville. (Nos 41, 42, 43, 44 et 45 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 134. (Liasse).— 1 pièce, papier; 2 pièces, parchemin.

1749-1759. — Bail, à titre de fieffe perpétuelle, à Georges Beatrix, sieur de Bonchamp, de terrains situés à Saint-Cosme, dans Le Penesme; — amortissement par le domaine aux mains de Henri Sadot d'une rente de 14 livres au denier 18; — copie, en 1759, d'un extrait d'évaluation faite en 1599 du domaine de Carentan : « Le bois du Plessis huit vingt-deux vergées; le petit Parc, en la paroisse du Plessis, 50 vergées ; le Coudray, assis au bois du Plessis, 110 vergées ; le Montcastre, 1.422 vergées; le bois appelé le bois de Litehaire et par aucuns La Poterie, à cause qu'il s'est fait par cy-devant une poterie proche d'iceluy, 900 vergées; le bois de Mortefemme, aux moutiers, 332 vergées; le bois d'Aubigny, abroutis, à Aubigny en Marchesieux, lequel ne sert plus que de pasture pour les bestiaux. » (Nos 46, 47 et 50 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 135. (Liasse).— 1 pièce, papier; 5 pièces, parchemin.

1748-1780. — Bail, à titre de fieffe perpétuelle, à Pierre Joseph, à Gilles Haise, à François Jean et à Jean Asseline, d'immeubles situés à Saint-Cosme-du-Mont, rue de Mary; à Carentan, au terroir de Pommenauque et en la rue Gesmare; à Liéville; — extrait du journal des rentes du domaine, relatif à une rente de 60 livres constituée par la famille Brohier-de-Litinière, au bénéfice de Philippe Duprey, né bâtard et échue au domaine à droit de bâtardise. (Nos 51, 52, 54, 55 et 56 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 136. (Liasse). — 16 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1768-1790. — Bail, à titre de fieffe perpétuelle, à Marie-Jeanne-Thérèse Faulain, veuve du sieur Allix de Courboy, de terrain situé à Saint-Côme-du-Mont ; — poursuites exercées par le régisseur des domaines contre divers particuliers, au nom de la commission du papier terrier; — poursuites pour arrérages de rentes. (Nos 57, 58, 59, 60 des extraits faits pour la Caisse d'amortissement).

A. 137. Liasse).— 16 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1761-1790. — Bail en fieffe, par le régisseur, à Thomas Le Loup, d'une pièce de terre sise à Liesville; — poursuites pour recouvrement des deniers dus pour adjudication de portions de bois taillis dans le bois de Mortefemme. (Nos 61 et 62 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 138. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1642-1789. — Fieffe faite par noble seigneur Odet de Harcourt, comte de Croisy, seigneur de la fiefferme des Bohons et de la table de Carentan, à Georges et Jean Lepetit, de trois champs de terre en la campagne de Carentan sous le domaine du Roi; — fieffe faite à Thomas Boyron, d'un jardin situé au Val-Noble de Carentan; — bannissement, à titre de rente perpétuelle, d'une maison sise à Carentan, dans l'enclos; — poursuites exercées à la requête de la commission du papier terrier. (Nos 66, 67, 69, 70 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 139. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1670-1776. — Usurpation sur le bois du Coudrey; — papiers de la succession Vallée, de Saint-Côme-du-Mont, dont le domaine s'est emparé; — bail, à titre de fieffe perpétuelle, à Charles-François Lefebvre, vicomte de La Maillardière, lieutenant de Roi au gouvernement général de Picardie, de trois pièces de terre situées à Brucheville, au trans (quartier) du Morieux; — bail, à titre de fieffe perpétuelle, à Charles-Vigor Le Vert, à Etienne Piquot, à Jacques Voitard, à J.-B. Stiembert, à Jean Le Roy, de terrains situés à Saint-Côme-du-Mont. (Nos 71 à 80 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 140. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1751-1788. — Bail, à titre de fieffe perpétuelle, à Jacques Le Masson et à Louis-Antoine Le Reculey, de terrains situés à Carentan; — contrats particuliers de vente de diverses maisons et pièces de terre situées en la paroisse de Sainteny, aux noms des familles de Vantigny, Truffault, Pacarin, Desplanques et Rabé. (Nos 81 et 82 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 141. (Liasse.)— 14 pièces, papier.

1789. — Poursuites exercées contre Michel Guillot, François Gouhier, la veuve Thomas Piquot et Pierre Fossey, pour paiement d'arrérages de rente due au domaine de Carentan. (Nos 83, 84, 84 bis, 89 et 90 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 142. (Liasse.)— 24 pièces, papier.

1784-1789. — Extraits des journaux des rentes dues sous la fiefferme des Bohons; — poursuites exercées pour paiement d'arrérages de rentes contre les sieurs Cosnefroy, Fouquet, la veuve de Jacques Sacquepée, Le Graverend et Harache. (Nos 91 et 92 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 143. (Liasse.)— 17 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1754-1789. — Amortissements de rente; — procédures exercées au siége du papier terrier du domaine de Carentan, contre la veuve de Charles Laffaiteur et plusieurs autres détenteurs d'héritages situés à Saint-Cosme-du-Mont, aux fins de réunir lesdits héritages au corps du domaine, pour défaut de paiement; — contre M. Simon-des-Noires-Terres, pour rente due sur portion du marais des Folies, à Sainte-Mère-Église; — contre le sieur Dufour, notaire, aux fins de le faire condamner à payer les arrérages d'une rente de 10 livres, sur le notariat de Sainte-Mère-Église. (Nos 96 à 100 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 144. (Liasse.)— 22 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1725-1761. — Déclaration des immeubles restés après le décès de Philippe Postel et réunis au domaine, lesdits immeubles situés à Carentan, au village de Pommenauque; — accord entre le procureur domanial et Marie Anne Des Bois, au sujet de l'entretien d'un petit aqueduc, situé dans la ville de Carentan; — contrat de fieffe faite à Pierre Caillemer, bourgeois de Carentan, de terrains sis à Saint-Georges de Bohon. (Nos 101, 102 et 103 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 145. (Liasse.) — 2 pièces papier; 2 pièces, parchemin.

1642-1660. — Vente et adjudication de 909 vergées de terre faisant le tiers des marais de Montmartin, consentie par Charles Le Roy, sieur de La Poterie, intendant de la Généralité de Caen, à Jacques de Louval, seigneur de Boisusé et de Montmartin; — à Nicolas de Soulebieu, sieur de Briseval; — à Michel Hervieu; — à Me Thomas Bauche et Pierre Paris, moyennant 140 livres l'acre, plus 12 deniers par acre de rente domaniale; — acte de partages entre les acquéreurs. (No 104 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 146. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1762. — Échange entre M. le duc d'Orléans et Jean François Rousselin, seigneur de Mary, conseiller du Roi et maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Normandie, de terrains sis à Saint-Cosme-du-Mont, dans les campagnes de La Fosse-Rocque, du Moulin-Christophe, des Tournioles, sous le domaine de Carentan.

(Nos 105 et 106 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 147. (Cahier.)— Grand in-folio, 8 feuillets, papier.

1768. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que cinq pièces de terre, nommées le marais du Bosc, de 80 acres; le marais du Becquet, de 25 acres; le marais de La Flecque-de-La-Folie, de 25 acres; le marais de La Platière, de 10 acres; et la campagne par devers Neuville, de 10 acres, seront et demeureront réunis au domaine de Carentan; lesdits marais compris à tort par les seigneurs de Ste-Mère-Église comme appartenant à leur seigneurie; — condamnation, en outre, contre le seigneur, à payer au domaine la somme de 1500 livres, pour toute restitution. (No 108 des extraits faits pour la caisse d'amortissement.)

A. 148. (Cahier.)— In-folio, 14 feuillets, papier.

1774.—Transaction entre le duc d'Orléans et le baron de Juigné, au sujet de cinq pièces de marais situées en la paroisse de Ste-Mère-Église et dont M. Artus de St-Simon, s'était mis en possession, croyant qu'elles faisaient partie de l'acquisition, à lui consentie, de la terre et seigneurie de Ste-Mère-Église, par le sieur Le Roux, le 18 octobre 1515. (No 107 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 149. (Registre.)— In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1776. — Arrêt du Conseil d'État par lequel acte est donné au duc d'Orléans de son désistement porté à sa requête de 1775, afin de réunion des marais du Bosq-du-Becquet, des Folies, Platière et campagne de Neuville; ledit arrêt mettant certains co-possesseurs desdits marais hors de cause, et donnant, en même temps, acte au baron de Juigné de ses offres d'indemniser ceux des détenteurs qui justifieront tenir leurs droits des seigneurs de Sainte-Mère-Église. (No 110 des extraits faits pour la caisse d'amortissement).

A. 150. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1612-1748. — Cession à Ferrant d'Argouges, par Charles de Matignon, moyennant la somme de 60,000 livres tournois reçue comptant, de tout ce qui peut lui appartenir aux domaines de Carentan et Saint-Lo, suivant les droits de madame de Carnavallet, adjudicataire de l'an 1598; — transaction, entre Marie-Thomas-Auguste de Matignon, baron de Gyé, et Jean-Louis Portail, engagiste desdits domaines, relativement à une part et demie de marais que le sieur Postel, décédé, en 1709, sans héritier connu, possédait au marais du Pont-d'Ouve, ou de Pommenauque. (Nos 111 et 111 bis des extraits faits pour la caisse d'amortissement.)

Domaines Engagés. — Domaine de Coutances.

A. 151. (Registre.)— Petit in-folio, 84 pages, papier.

1327.— « Extrait de l'assiette de terre faite en la baillie de Costentin par les commissaires du Roy et par ceux de haut et puissant homme M. Philippe, comte d'Evreux, et par M. Godefroy Leblonc, bailly de Costentin, le 6e juin, l'an de grâce 1327. » (Copie du XVIIe siècle.) — « Domaines fieffés et non fieffés en réauté et en comté dans la vicomté de Coutances; — noms des personnes qui franchement tiennent sans moïen du Roy nostre sire et les tenemens que ils tiennent; — noms de ceux qui tiennent en arrière-fief, ce qu'ils tiennent et de qui ils tiennent. » — Familles : d'Aigneaux; Anfrie; d'Argences; — de Baudre; de Beaumont; de La Bellière; Bertran; de Beauchamp; du Bois; Boterel; de Brae; Le Breton; de Breuilly; Du Breuil; de Brucourt; Du Burel; — Carbonnel; de Cambernon; de Campront; Chalon; Des Champs; de Champeaux; de Chantelou; Champion; Le Chevalier; Corbet; de Courcy; Couroie; de Creuilly; — Le Danois; de Dive; — Ecorchebœuf; Erengarville; L'Establier; Evreul; — Ferey; de La Ferrière; de Foligny; de Fontenay; Le Forestier; Frestart; — Gautier; Goelon; de Grimouville; Gresparmy; Du Guéhebert; Guillebert; — de La Haie; de La Halle; Hardouin; Hebert; de Heudin; du Hommeel; de Huchon; Huel; — de L'Isle; d'Isigny; — du Jardin; Jugan; — de La Lande; de Lesiaux; Lieches; Des Loges; Lobescoue; Louvel; — Mainbant; Maignart; de Marcambye; Mauffras; de Mary; Malherbe; de Malesmains; Maubue; Du Mesnildot; Du Mesnildrey; Meurdrac; Du Mesnilgrente; Du Mesnilguineman; Du Mesnil-Normand; Du Mesnil-Lambert; Du Mesnil-Raoult; de Méautis; de Montpinchon; Des Moustiers; — de Neuville; — d'Ourville; — Paisnel; de Percy; de Pierrepont; Pierres; de Pirou; Des Pons; Du Pont; de Pontbéranger; — Du Quesney; de Quintin; — de Rabec; Le Rat; de Rochefort; de La Rochelle; de Roullos; Roussel; — de Saint-Denis; de Saint-Jean; de Saint-Germain; Du Saucey; de Soule; de Sottevast; Suhart; — Tesson; de Thibouville; de Thieuville; Le Touzey; de Tracy; de La Tremblée; de Trouard; — de Ver; de Verdun; Le Vicomte; de Villiers. — Paroisses où sont situés les fiefs et arrière-fiefs de la

vicomté de Coutances : Agon, Annoville ; — Bacilly, La Baleine, Beauchamp, Beaucoudray, Belval, La Bellière, La Bloutière, Bonfossé, Bréhal, Briqueville-sur-Mer ; — Cambernon, Cametours, Campront, Carantilly, Cénilly, Cérences, Cérisy, Champrepus, Cheffresne, Contrières, Courtils, Coutances ; — Dangy, Donville, Dragueville ; — Équilly ; Fleury, Folligny ; — Gavray, Geffosse, Gratot, Grimouville, Guéhebert, Le Guillain ;—La Haye-Comtesse, Hambye, Hauteville-la-Guichard, La Haye-Pesnel, Heugueville, Hocquigny, Le Hommeel, Hudimesnil, Hyenville ; —La Lande-d'Airou, Lengronne, Lingreville, Linverville, Le Loreur, Le Lorey ; — Marigny, Méautis, Mesnil-Amant, Mesnildrey, Mesnil-Garnier, Mesnil-Herman, Mesnil-Hue, Mesnil-Osbert, Mesnil-Raoult, Mesnil-Rogues, Mesnil-Villeman, Montaigu, Montcarville, Montmartin-sur-Mer, Montchaton, Montpinchon, Moyon, Muneville-sur-Mer ; — Nicorps ;—Orval, Ouville ;—Percy ;—Quettreville ;—Remilly, Roncey ;—Sartilly, Saultchevreuil, Saucey, Savigny, Saint-Denis-le-Gast, Saint-Denis-le-Vestu, St-Malo-de-La-Lande, Saint-Planchers, Saint-Romphaire, Sainte-Marguerite-sur-la-Mer, Sourdeval ; — Le Tanu, Tourneville, Tourville, Tresgos ; — Le Valjouais, Ver, Villebaudon ; — Yquelon. —Domaines fieffés et non fieffés en la vicomté d'Avranches ; — noms des personnes franchement tenans en la baronnie d'Avranches ; — fiefs tenus en arrière-fiefs. — Familles : d'Argouges ; Avenel ; de Bailleux ; de La Bellière ; Du Boys ; de Brae ; de Breuilly ;— de La Cervelle ; de Champeaux ; de La Champagne ; Du Chastel ; de Cheruel ; de Corbigny ; de Crux ; — Escallard ; — Le Fèvre ; de Feuguerolles ; Fournel ; des Fourchemins ; — Grimaud ; Du Guépéroux, de Guernet ; Du Guesclin ; — Du Homme : de Huchon ; — d'Isigny ;— de Jautest ;— Langlois ; Laisney ; de Landevi ; de La Lande ; de Leziaux ; Louvel ; — Malemains ; des Mares ; de Méautis ; Du Mesnil-Adelée ; Le Moine ; de Montenay ; de La Mouche ; — de Neuville ; — Des Pas ; Paynel ; Pigache ; de Poillevilain ; de Pontbellanger ; Le Prévost ; — Regnault ; de Revel ; de La Rochelle ; Ruault ; — de Saint-Hilaire ; de Saint-Denis ; de Saint-Michel ; de Saint-Nicolas ; de Saint-Planchers ; de Semilly ; de Soule ; — Taillefer ; de Tallevande ; Tesson ; de Thieuville ; Thiébaut ; — de Ver ; de Verdun ; — d'Yquelon. — Paroisses où sont situés les fiefs et arrière-fiefs de la vicomté d'Avranches : Avranches, Ardevon, Argouges, Aucé, Bacilly, Boucé, Bouillon, Boisyvon, Bourguenolles ; — Ceaux, La Chaise-Baudouin, Les Chambres, Champeaux, Champcervon, Courtils ; — Dragé, Ducey, — Le Grippon ;— Huisnes ; — Les Loges, Lolif, La Lucerne, Le Luot ; Marcé, Montviron, La Mouche ; — Plomb, Ponts sous Avranches, Pontorson ; — La Rochelle, Roussigny, Ronthon ; — Sacey, Saint-James, Saint-Jean-du-Corail, Saint-Jean-de-La-Haize, Saint-Quentin, Saint-Senier, Saint-Loup, Servon, Subligny ; — Tirpied, La Trinité ; — Vains, Valdecée.

A. 152. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, parchemin.

1601. — « Évaluation de la recepte ordinaire du domaine de Coustances, faicte suivant les arrests de la chambre sur le double du compte rendu par maître Geoffroy de La Court. » — Aumônes aux ladres de Champeaux ; aux religieux de La Luzerne et du Mont-Saint-Michel ; au chapelain de la chapelle Saint-Louis de Gavray ; au chapelain de la chapelle de Saint-Gilles, dans le manoir de Montchaton.—Aunage des draps et toiles de la vicomté de Coutances.— Brebiage de la grande prévôté de Percy ; brebiage de la Roche-Tesson : rente de six brebis qui se paie de deux ans en deux ans.—Capitainerie des Ponts-d'Ouve.—Chambellans et fermiers des foires de Montmartin. — Chapelles de Saint-Louis à Gavray et de Saint-Gilles à Montchaton. — Château de Montchaton ; — château et place de Regnéville.—Châtellenie de Gavray.— Coutume de Coutances ; coutume de Gavay ; coutume et trépas de Percy.— Cueillette du Chefresne.—Echaetes (héritages) de Gavray. — Étalages de Gavray et de Percy. — Fermes de La Bloutière, de Brethel, de Gourfaleur, de Hauteville, du Mesnil, du Mesnil-Hue, de Montcarville, de Montchaton, d'Orbeville, de Saint-Pair, de Beauvoire, de Tourville.— Fiefs du Chefresne, de Chevry, de La Colombe, de Foucarmont, de Montabot, de Monfical (*sic*), de Moyon, de Montquentin, du Quesney. — Grandes fieffes de Percy.— Foires de Montmartin. — Forteresse de Coutances près la tour Le Conte. — Fouage et monnéage. — Fours à ban de Heugueville et d'Orval.— Garennes et chasse de Montchaton. — Geôle de Gavray. — Greffe vicomtal de Coutances, Gavray et Granville.— Jardins du Roi, à Orval. — Lisières d'Orval.— Marché de Montmartin. — Mesures de Cérences et Coutances, de la ferme Le Conte, de Gavray, Heugueville, Marigny et Villedieu.—Moulins de Briqueville, La Colombe, L'Épiney, Gavray, Hyenville, Heugueville, Le Mesnil, Nicorps, Orbeville ; — moulin de Saulteboult ou de Saultebois.—Moulins fouleurs de Gavray et de La Roche-Tesson. —Murailles de Coutances.—Officiers du domaine : le bailli de Cotentin ; le vicomte de Coutances ; le receveur ordinaire de la vicomté ; le procureur du Roi ; l'avocat du Roi en cour d'église ; l'avocat du Roi en cour laye (laïque) ; le contrôleur de la vicomté.— Ouvrages, réparations, frais de justice. — Panage de la forêt de Gavray. — Places vides et vacantes en la ville de Granville.— Poids de Regnéville.— Prévôté de Coutances et Gavray.— Prise des vins à Regnéville.—Regards de sergenteries.— Reliefs et treizièmes.— Le Roc de Granville. — Sergenteries : Chaslon, Couraye,

des Croches, Drouart, Gavray, La Halle, Jourdain de La Halle, Maufras, Moyon, Pétuce, Pierres, Robert Le Prevost, St-Gilles, St-Pair, les Sept-Masures. — Tabellionages : Bréhal, Cenilly, Cérences, Coutances, Gavray, Granville, La Haye-Pesnel, Marigny, Quibou, Regnéville, Sartilly, St-Denis-le-Gast, Tessy, Villedieu.— Terre de La Roche-Tesson. — Vivier du Mesnil-Garnier. — Appréciation des rentes, mesure de Coutances : boisseau de froment, 22 sous tournois ; boisseau de seigle, 14 sous ; boisseau d'orge, 12 sous ; boisseau d'avoine, 8 sous 6 deniers.— Mesure de Gavray : boisseau de froment, 22 sous ; boisseau d'avoine, 8 sous 6 deniers. — Prix des denrées : le cent d'œufs, à Coutances, 8 sous 4 deniers ; la livre de poivre, à Coutances et Gavray, 2 sous; pain et chapon, 3 sous 6 deniers; pain et géline, 2 sous 6 deniers ; chapon blanc, à Gavray, 5 sous ; coq, 2 sous; videcoq, 20 deniers tournois ; poussin, 10 deniers. — Le cent d'étrain ou paille, 20 sous ; le cent d'aiguillettes, à Gavray, 2 sous 6 deniers ; l'épervier, à Coutances et Gavray, 20 sous. — Familles : d'Ambray, d'Argouges, d'Arsent, — de Boissy, Boudier, Du Boulley, Bourg, de Bray, Brethelande, — de Cantelou, de Champrepus, — d'Estouteville, — de La Ferrière, Foucault, — Gambier, de Grimouville, de Guéhébert, de Guernet, Guisle, — de La Halle, de La Haye, Henry, — de Manneville, de Matignon, Meurdrac, — de Neufville, — Paisnel, Le Preux,—Le Sage, du Saussay, de Silly,—de Thiéville,— Vauquelin, de Ver, de Villaines, de Villars, de Villequier.

A. 153. (Registre.)— In-folio, 110 feuillets, papier.

1617-1618. — « Journal de la recepte du domaine de la vicomté de Coustances, compris la chastellenie de Gavray. » — De la forfaiture Raoul Roussel, à Brainville, par Nicolas Guillemin, 2 boisseaux de froment; la bâtardise Huet Aubert, par les hoirs Philippe Esnouf, Pierre Le Long, Gisles et Gilles Esnouf, 7 boisseaux et demi de froment et demi livre de poivre ; d'une jurée sur Geffroy Des Marests, à présent François Ameline, 1 quartier de froment.

A. 154. (Registre.)— In-folio, 100 feuillets, papier.

1618-1619. — « Journal de la recepte du domaine de la vicomté de Coustances, compris la chastellenie de Gavray. » — Les hoirs Richard Lescuier par Robert et Michel Lescuier, Chrétofle Le Gentil, Guillaume Le Saulnier, au droit de Guillaume Nicolle, Baltasar Regnouf et frères et la veuve Jean Ouin, à présent Thomas Lorbehaye, à cause de Marguerite Lescuier, sa femme, fille dudit Robert ; Guillaume Jehenne, à cause de sa femme ; Nicolas Renouf, sergent, trois quartiers de froment.

A. 155. (Registre.)— In-folio, 113 feuillets, papier.

1637-1638. — « Journal de la recepte du domaine de la vicomté de Coustances, compris la chastellenye de Gavray. » — Maître Pierre Allix, pour la jurée Raoul Roussel, à présent noble homme N. de Pigousse, sieur de Dracqueville et Bricourt, de Saint-Denis-le-Vestu, à cause de ladite sieurie de Bricourt, 15 boisseaux de froment. — Sergenteries de la vicomté de Coutances : la Halle, Mauffras, Couroye, Saint-Pair, Gavray, Drouard, Chaslon, Petuce, Moyon, Pierres, Saint-Gilles, l'Aumône.

A. 156. (Registre.)— In-folio, 200 feuillets, papier.

1645-1647. — « Journal pour recepvoir les rentes tant en grains que deniers deubes au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — A Savigny, par Mathurin et Nicolas Perier, les hoirs de Guillaume Laurens, de Robert Lemonnier et autres, neuf quartiers un boisseau et demi de froment ;— Martin et Jean Le Venard de Saint-Martin-de-Cenilly, 1 boisseau de froment ; — à Cérisy, les héritiers Le Coudrey, 4 boisseaux de froment ; — Le Provost, de Saint-Malo-de-La-Lande, 10 quartiers et 1 carsonnier de froment. — Paroisses de la sergenterie de la Halle : Coutances, village de Saint-Nicolas, village de St-Pierre, Monthuchon, Belval, Courcy, Nicorps, Ouville, St-Denis-le-Vestu, Tresly, Saint-Louet-sur-Sienne, Orval, Briqueville-La-Blouette, Grastot, Brainville, Bois-Roger, Blainville, Heugueville, Tourville, Montcarville, Agon, Urville, Hauteville près la mer, Regnéville, Lingreville, Annoville, Tourneville, Muneville près la mer, Camprond, Marigny, Le Lorey, Montcuit, Bréhal.

A. 157. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1648-1649. — « Journal pour recepvoir les rentes deubs au domaine de Coustances et chastellenie de Gavray. » —De la forfaiture Jean de Parteney, à Quibou, par Jean Beaufils, Olivier Fossard et autres, 8 boisseaux et demi de froment ; — le sieur de Briqueville, par Thomas Caruel ; Charlotte Caruel, veuve de Thomas Robiquet, et autres, 15 quartiers, 2 boisseaux et 1 carsonnier.—Des terres fieffées à Jourdan de La Halle et Jean Le Gascoin, depuis Jean Bouttin, à présent Jean Du Breuil, 2 boisseaux de froment. — Prix des grains, mesure de Coutances : le boisseau de froment, 70 sous ; le boisseau d'orge, 45 sous ; le boisseau d'avoine, 25 sous 4 deniers ; — le chapon vaut 10 sous ; l'oie, 8 sous ; la poule, 6 sous ; la livre de poivre, 28 sous ; l'épervier, 25 sous ; — prix des éperons, 5 sous.

A. 158. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1649-1650. — « Journal pour recepvoir les rentes

tant en grains que deniers deubs au domaine de Coustances et chastellenie de Gavray. » — Jean Godart et Thomas Le Doux, depuis Julien Quesnel, à présent la veuve et les héritiers de maître Jean Quesnel, vivant sieur de Condey, élu en l'élection de Coutances, 5 boisseaux de froment; la veuve Thomas Carbonnel, à présent Guillaume et Jean Le Maresquier, 6 boisseaux de froment. —Paroisses de la sergenterie Mauffras : Gouville, St-Malo-de-La-Lande, Saucey, Le Quesney, Contrières, Quettréville, Cametours, Cérisy, Carantilly, Notre-Dame-de-Cenilly, Saint-Martin-de-Cenilly, Montpinchon, Savigny.

A. 159. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1650-1651. — « Journal pour recepvoir les rentes tant en grains que deniers deubs au domayne de Coustances et chastellenye de Gavrey. » — D'une jurée sur Guillaume Fossey, par Jean Fossey et ses héritiers, Michel Laffeteur et autres, 3 quartiers de froment; — d'une jurée sur Guillaume Girard, 3 quartiers de froment; — Guillaume Louaintier, de Marigny, par Pierre et Michel Le Francq, 5 boisseaux de froment; — de la forfaiture Raoul Duval, deux boisseaux de froment, par Jacques Le Maistre, sieur Des Fontaines.

A. 160. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1651-1652. — « Journal pour recepvoir les rentes deubes au domayne de Coustances et chastellenye de Gavray. » — En la sergenterie de Pierres, paroisse de Cérences, le prevost d'Estrainville doit 37 quartiers de froment; — Charles de Costentin, écuyer, sieur de L'Espiney, demeurant à Cérences, à présent Jean de Costentin, sieur du lieu, doit 4 boisseaux et demi de froment; — le même doit, en une autre partie, pour l'ainesse Collin Du Moutier, 2 carsonniers de froment.

A. 161. — (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1652-1653. — « Journal pour recepvoir les rentes deubs au domayne de Coustances et chastellenye de Gavrey. » — Le poudrage de Tresly, par le sergent hérédital de Gavray, doit 15 quartiers 2 boisseaux de froment; — Ambroise Venise, par Jacques Le Pelletier, à présent Gilles Dubois et Gratien Le Moyne, de Gavray, 2 boisseaux de froment; — Jean Le Rat, par Hercules Onfroy, à présent Mes Jean et François Onfroy frères, de Gavray, 2 boisseaux de froment.— Paroisses de la sergenterie Couraye : Muneville-le-Bingard, Pirou, Cambernon, La Lande-d'Airou, Grimouville, Hienville, Montchaton, Montmartin.

A. 162. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1654-1655. — « Journal pour recepvoir les rentes deubs au domayne de Coustances et chastellenye de Gavrey. » — Léonard Varron, pour la pêcherie Beuzel, à présent Me Guillaume Varron, lieutenant particulier en la vicomté de Gavray, 2 quartiers de froment; — Thomas Vibert, pour Gaspard Le Pelletier, à présent Pierre Le Bargy, 3 boisseaux de froment; — Guillaume Regnard, pour Roger Le Gentil, à présent Jacques et Pierre Regnard, 2 boisseaux de froment; — ledit Regnard, pour Le Forestier, à présent Raoult Hamel, 1 boisseau de froment.

A. 163. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1655-1656. — « Journal de la recepte du domayne de la vicomté de Coustances, compris la chastellenie de Gavray. » — Robert Le Bargy, par Guillaume Briens, Jean Escroignard et Nicolas Langlois, 1 boisseau et un carsonnier de froment; — Michel Le Bargy et ses frères, à présent Pierre Le Bargy et Michel Quesnel, 5 boisseaux de froment. — Paroisses de la sergenterie de Saint-Pair : Briqueville-près-la-Mer, Donville, Bréville, Saint-Ursin, St-Aubin-des-Préaulx, Grandville, Saint-Martin-le-Vieil, Saint-Pair, Saint-Jean-des-Champs, Cantelou, La Beslière, Hocquigny, Mesnildrey, Saint-Léger, Coudeville, Anctoville, Saint-Planchais, Longueville.

A. 164. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1656-1657. — « Journal de la recepte du domaine de la viconté de Coustances, compris la chastellenie de Gavray. » — Fermes muables : greffe de la vicomté de Coutances; le tabellionage de Coutances; la prévôté et coutume de Coutances; la garde du poids du Roi de Regnéville; le tabellionage de l'Aumône et Cambernon; le tabellionage de Bréhal; le tabellionage de Lingreville; le tabellionage de Regnéville, de Tresly, de La Rivière, de Pirou, de Saint-Germain-sur-E, de Cenilly, compris Hambye; le greffe de la vicomté de Gavray; le tabellionage du lieu; la prévôté et coutume de Gavray; le moulin de Gavray; le tabellionage de La Lande-d'Airou, de Villedieu, de La Haye-Pesnel; le greffe de la vicomté de Granville; le tabellionage du lieu; le poids du Roi de Granville; le tabellionage de Sartilly, de Cérences; le greffe de la vicomté de Coutances pour la sergenterie Saint-Gilles à Saint-Lo; le tabellionage de Tessy, de Percy, de Saint-Denis-le-Gast; la sergenterie de Millières, la sergenterie des Croches.

A. 165. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1657-1658. — « Journal de la recepte du domaine

de la vicomté de Coustances, compris la chastellenie de Gavray. » — Les hoirs Pierre Le Febvre, par Nicolas Le Moine, à présent Michel et Jean Le Moine et Gilles Paris, de Gavray, doivent 5 boisseaux de froment, 5 pains, 5 gélines ; — les hoirs Jacques Dubois et puînés, par Louis Dubois, fils Germain, Germain Vibert fils Robert, à présent Jacques Dubois et ses puînés, doivent un quartier de froment ; — les hoirs Jean Severye, pour le fief de La Bibitière, par Robert Bourgeoise, à présent Jean Escroignard, Guillaume Bourgeoise et autres, 6 boisseaux de froment.

A. 166. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1658-1659. — « Journal de la recepte du domaine de la viconté de Coustances, compris la chastellenie de Gavray. » — Michel d'Urville, pour le fief du Bosq au Guillain, par Allain d'Urville fils Michel, 7 boisseaux et demi de froment ; — Jean Guichard, pour le clos au Royer, par Gaspar Guichard, de Gavray, un boisseau de froment ; — les fils Michel Vibert, pour le fief de La Bibelotière, par Pierre et Robert Vibert, à présent Germain Vibert et Sébastien Le Souef, de Gavray, un quartier de froment ; — bail par messire Hervé de Longaunay à Me Guillaume Ybert, pour l'espace de cinq ans, d'une des branches de la sergenterie noble de la Halle, dont il était propriétaire, à cause de Charlotte Letellier, sa femme « fait moyennant le prix de 250 livres par chaque an, et en outre sera le preneur tenu payer aux estrennes, tous les ans, durant le bail, un pain de sucre pesant trois livres. »

A. 167. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1661-1662. — « Journal de la recepte du domaine de la viconté de Coustances, compris la chastellenie de Gavray. » — André Le Mignon, pour sa maison à Gavray, par Charles de Pierrepont, écuyer, sieur de Cresnay, à présent ses héritiers, un quartier de froment ; — Jean Griton et frères, par Gilles Levallois, Martin Griton, fils Charles, les héritiers de Me Pierre Griton, chirurgien et Louis Le Valois, de Gavray, 2 boisseaux de froment ; — les hoirs Jean et Julien Le Charpentier, par les représentans Me Julien Houssel, avocat du Roi à Gavray, pour Julien Passard, à présent Me Raoul Jourdan et Me Jean Onfroy, procureur du Roi audit lieu, 3 boisseaux de froment.

A. 168. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1662-1663. — » Journal de la recepte du domaine de la viconté de Coustances, compris la chastellenie de Gavray, fait sur les autres journaux par M. Thomas Bourdet. » — Gratien Des Isles, pour le fief de La Chaslonnière, par maître Gabriel Auvray, conseiller du Roi et vicomte de Gavray, et maître Jean Onfroy, procureur du Roi, 5 boisseaux de froment et 4 chapons ; — les hoirs Jean Taphorel, pour le fief au Jaloux, à présent Adrien Escoulant, écuyer, sieur de Soule, et Gervais Auber, de Ver, 6 boisseaux de froment ; — les hoirs Colin Taphorel, pour le fief Hacqueron, par ledit Escoulant, 2 boisseaux de froment ; — les hoirs Perrin Taphorel, pour le fief du Val, par le sieur Escoulant et ses cohéritiers, 1 quartier de froment ; — les hoirs Guillaume Taphorel, pour le fief au Bas, par Thomas et Léonard d'Airou, 1 quartier de froment.

A. 169. (Registre.)— In-folio, 100 feuillets, papier.

1663-1664. — « Journal pour recevoir les rentes tant en grains que deniers deubes au domaine de Coustances et châstellenie de Gavray. » — Jean d'Airou et Nicolas Le Metayer, 1 quartier de froment ; — Jean et Jean Enguerrand, pour le fief au Foullon, 3 boisseaux de froment ; — Léonard Hecquard, pour le fief Roger Fresne, par Nicolas Chaslon, écuyer, à présent Michel Hecquard, de Ver, 1 quartier de froment ; — Guillaume Des Fontaines, pour le clos Champrepus, à Gavrey, à présent François Des Fontaines, du Mesnil-Villeman, et les héritiers maître François Onfroy, 1 boisseau de froment ; — Maury Durand et frères, 7 boisseaux de froment.

A. 170. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1664-1665. — « Journal pour recepvoir les rentes tant en grains que deniers deubs au domaine de Coustances et chastellenie de Gavré. » — Gilles Le Chevalier, par Nicolas Sauvage, à présent Jean et Louis Renault, 3 boisseaux de froment ; — le prévôt du Valpaing, au Mesnil-Amant, 2 quartiers de froment. — Paroisses de la sergenterie de Gavray : le bourg de Gavray, le village de Gavray ; — Paroisses de la sergenterie Drouard : Bourrey, Ver, Le Loreur. — Paroisses de la sergenterie Chaslon : Dracqueville, Mesnil-Villeman, Mesnil-Amant, Mesnil-Garnier, Champrepus, Mesnil-Hue, La Bloutière, Montaigu, Sautchevreuil, Fleury, Mesnil-Rogues. — Sergenterie Pétuce : paroisses de Grimesnil et du Mesnil-Bonand.

A. 171. (Registre.)— In-folio, 110 feuillets, papier.

1665-1666. — « Journal pour recevoir les rentes tant en grains que deniers deubes au domaine de Coustances et chastellenie de Gavray. » — Les hoirs Robert de Ver, écuyer, par Raullet de La Rue et Jean Allix, à présent

Robert Le Clerc, à cause de sa femme, Jean Le Touzey, Charles Cornu, Léonard Cornu, Jacques de La Mare et autres cohéritiers, 10 boisseaux de froment ; — Jean Le Cousteur, pour le fief du jardin, à Ver, par Marie Helye, veuve de Lazare Robert, à présent Jacques Robert, Nicolas et Bertrand Martin, 6 boisseaux de froment ; — les hoirs Jean Hecquard, pour le fief Lucas, 1 quartier de froment.

A. 172. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1690-1691. — « Journal des rentes deues au domaine de Coustances et chastellenie de Gavray. » — Les hoirs de Jean Hecquard, pour le fief Remond, par les héritiers de Jean Hecquard, à présent Susanne de l'Aumont et Jean Fortin, de Ver, à cause de leurs héritages, 1 quartier de froment ; — les hoirs Robert Le Tenney, par Jean Le Paisant, 1 quartier de froment ; — Thomas Le Couesteur, par Thomas d'Airou, maître Isaac Canuet, de Ver, à présent Charles Sanson, 1 quartier de froment ; — les hoirs Thomas d'Airou, pour le fief de l'Ivelinière, par Thomas et Léonard d'Airou frères, 6 boisseaux de froment.

A. 173. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1700-1701. — « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » Le prévôt du Valpain, au Mesnil-Amant, 2 quartiers de froment ; — les hoirs de Cardin et Jean dits Michel, par Bernard Hue, écuyer, sieur de Marnay et Julien Hue, écuyer, sieur de La Motte, demeurant à Lengronne, à présent la veuve et les héritiers de Jean Le Boulleur, écuyer, à présent le sieur Hue, écuyer, sieur du Mesnil-Aubert, vicomte de Gavray, 3 quartiers 1 boisseau de froment ; — Gilles Le Boulanger, par Gilles Gautier, écuyer, à cause des héritages qui furent à Jean Le Boulanger, Jean Gautier, écuyer, sieur de La Vigne et les héritiers Nicolas Guisle, de Lengronne, à présent Pierre Guisle et Jean Gautier, écuyer, sieur des Sulleries, 3 boisseaux de froment. — Paroisses de la sergenterie de Moyon : Dangy et Pontbrocard, Saint-Sauveur-de-Bonfossé, Saint-Martin-de-Bonfossé, Mesnil-Herman, Soules, Saint-Romphaire, Mesnil-Raoult, Moyon, Tresgots, Fervaches, Mesnil-Opac, Tessy, Chevry, Villebaudon, Beaucoudrey, Maupertuis, Montabot, La Haye-Hue (à présent La Haye-Bellefond), Le Guislain, Hambie, Roncey, Percy, Le Chefresne, La Colombe, l'Orbehaie.

A. 174. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets papier.

1701-1702. — « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Jean Escroignard, pour La Bretonnière, 11 boisseaux de froment ; — l'aînesse Bardon, au Mesnil-Aubert, 3 quartiers de froment ; — Jacques Guennes et Henri Félice, écuyer, sieur des Bouillons, 3 boisseaux de froment ; — Guillaume Allain, pour le fief du Roquier, à présent Jean Mauviel et René Allain, du Mesnil-Aubert, 5 boisseaux de froment ; — Richard Guenne, Richard Gaultier, écuyer, sieur de La Perrelle, à présent le sieur des Sulleries, 3 boisseaux de froment ; — de la rente Malfillastre, par Pierre Le Pourry, Germain Tribou, Thomas Martin et autres cohéritiers, du Mesnil-Vigot, 7 boisseaux de seigle ; — le prévôt d'Estrainville, à Cérences, 3 boisseaux de seigle.

A. 175. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1702-1703. — « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Les hoirs Robert Hecquard, pour le fief Colin Meslin, à présent François Martin, du village de Ver, 7 quartiers d'avoine ; — le prévôt de la sieurie du Valpain, 1 quartier de d'avoine ; — le fief Voisin, au Mesnil-Amant, par maître Jacques-Antoine Piel, 1 quartier d'avoine ; — le prévôt du Bezen, à Ver, 2 boisseaux d'avoine ; — le fief Renault Jouvin, quinze quartiers d'avoine ; — le prévôt de Roncey, 3 quartiers d'avoine.

A. 176. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1703-1704. — « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Le contre-plege du moulin de Heugueville, par Jacques Du Bois, écuyer, sieur du lieu, 60 sous ; — Michel Le Vavasseur pour la jurée Thomas, à Nicorps, 10 sous ; — Colin de La Fosse, 10 sous ; — Pierre Larsonneur, 6 sous 8 deniers. — Paroisses de la sergenterie de Pierres : Herenguerville, Ste-Marguerite, Hudimesnil, Cérences, Mesnil-Aubert, Pontflambart, Lengronne, Guéhébert, Saint-Denis-le-Gast, Orbeville, La Baleine, La Haye-Comtesse, Sourdeval.

A. 177. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1704-1705. — « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Christophle Jouvin, pour son colombier, à présent le sieur de Muneville, écuyer, 25 sous ; — l'abbé de La Luzerne, pour le fermier de La Lure, une paire d'éperons dorés ; — le sergent hérédital de la Halle, pour graverie, 57 sous 6 deniers ; — le prévôt d'Ouville, 30 sous ; — le prévôt de Belleval, 20 sous ; — des menues rentes de Coutances par le sergent hérédital de Couraye, à présent Pierre Savary, de Montmartin, 45 sous.

A. 178. (Registre.)— In-folio, 49 feuillets, papier.

1705-1708.— « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray.»—Pierre Louaintier, de Marigny, à présent Jean Tassey, à cause d'une pièce de terre et une maison sise à Marigny, doit une oye ; — Jean Le Carpentier, à cause du fief de l'Isle, à Nicorps, à présent le marquis de Grastot, 1 épervier ; — Thomas Bougourt, à présent Isaac Le Moine, de Cenilly, et François Quesnel, 8 livres ; — Guillaume Briard, de Carantilly, 7 sous 6 deniers.

A. 179. (Registre.)— In-folio, 54 feuillets, papier.

1706-1707.— « Journal des rentes deues au domaine de Coustances et chastellenie de Gavray. » — Engagiste M. le comte de Toulouse.—De la rente du sieur de Hienville, par le prévôt du lieu, 20 sous ; — Jean Hullot de La Lande d'Airou, 7 sous 6 deniers ; —l'abbé de Savigny, à Montmartin, par les fermiers du lieu, 1 livre et demie de poivre ;— le prevôt de Saint-Pair, pour graverie, 6 sous 8 deniers;— le prévôt de Coudeville, pour graverie, 6 sous 8 deniers.

A. 180. (Registre.)— In-folio, 48 feuillets, papier.

1707-1708. — « Journal des rentes deues au domaine de Coustances et chastellenie de Gavray. » — Les hoirs Jean Le Rat, à présent les héritiers de maître François Onfroy, vivant procureur du Roi à Gavray, et Pierre Le Souef, 32 sous ; — la maison de la Vieille Geole de Gavray, par François Jourdan, 51 sous ;— les héritiers Enguerran, à présent les héritiers de maître François Onfroy, demi livre de poivre ;—le moulin Huet, à présent François de Berouville, écuyer, sieur de Saint-André, 10 sous, 1 chapon ; —Michel Durville, pour le fief du Bosq, au Guislain ; — le sieur Lavallée de Gavray, pour graverie, par son prévôt, 37 sous ; — Jacques Du Bois, pour la veuve Rihouey, de Gavray, 1 sou 6 deniers.

A. 181. (Registre.)— In-folio, 76 feuillets, papier.

1708-1709.—« Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Le poudrage de Ver, par le sergent hérédital, 21 sous ; — Jean Dairou, pour ses moulins, à présent la veuve Nicolas Lenoir, 12 sous ; — Le prévôt du Mesnil-Garnier, pour graverie, 5 sous ; — le prévôt du Mesnil-Rogues, pour graverie, 6 sous 8 deniers ; — le sergent hérédital de Moyon, par Jean Gervaise, écuyer, sieur de Briqueville et Me Philippes Le Moussu, lieutenant de Moyon, 117 sous ; — Le prévôt de Hudimesnil, 7 livres.

A. 182. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1709-1710.— « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Les hoirs de Pierre de Grix, à présent Pierre de Grix, à Lengronne, 23 sous 11 deniers ; — les hoirs Robert Hercent, 5 sous et 2 poules ; l'ainesse Bourdon, 5 sous ; — Charles de Costentin, écuyer, sieur de L'Épiney, à présent la dame veuve de Saint-Denys-Mortain, 16 sous. — Paroisses de la sergenterie de Saint-Gilles : La Mancellière, Gourfaleur, Pontbrocard, Saint-Samson-de-Bonfossé, Saint-Ebremond-de-Bonfossé, Quibou, Aigneaux, Saint-Gilles, Canisy, Le Valjouas. — La sergenterie de l'Aumosne comprend Saint-Sauveur-Lendelin, pour le tenement de l'Aumosne et Saint-Germain-sur-E.

A. 183. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1710-1711. — « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. »—La Tavelière au Pontflambart, à présent Michel Cordon, 4 livres ; — le sieur de La Chapelle, par François de Berouville, écuyer, sieur du lieu, 40 sous;—Les hoirs Jean Desmareqs, à présent Joachim de Pierre, écuyer, sieur de La Blonderie, 79 sous ; — le prévôt de Marcé à Lengronne, pour graverie, 2 sous 6 deniers ; — le prévôt du Mesnil-Aubert, pour graverie, 5 sols ; — le prévôt de Sartilly, pour graverie, 12 sous.

A. 184. (Registre.) —In-folio, 49 feuillets, papier.

1711-1712.— « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — La fiefferme de Tourville, par Lucas Le Chapelain, à présent le sieur Marquis de Costentin, 13 livres ; — la fiefferme de Hauteville, près la mer, par la dame de Longueville, par les mains du prévôt, 65 livres 4 sous ; — la fiefferme d'Annoville-Tourneville, par la dame de Longueville, par les mains du prévôt, 65 livres 4 sous ; — du moulin de Nicorps, à présent le sieur de Villodon, 7 livres ; — le sieur de Briqueville-la-Blouette, par les mains de son prévôt, 14 livres 13 sols 8 deniers ; — la fiefferme du château de Reniéville, 30 livres ; — le contre-pleige du moulin de Bauquesne, par les chantres et chanoines de Coutances, 12 sous.

A. 185. (Registre.)— In-folio, 49 feuillets, papier.

1712-1713.— « Journal des rentes deues au domaine de Coustances et chastellenie de Gavray. » — La sergenterie des Sept-Masures, à présent le sieur de Haineville-Escoullant, écuyer, propriétaire d'icelle, 70 sous ; —

du moulin de Saultebout, par Guillaume Guesnon, écuyer, propriétaire dudit moulin, 7 livres 12 sous ; — le prévôt de Sey, à Quettreville, 24 sous 6 deniers ; — le prévôt de Montauban, en ladite paroisse, 40 sous ; — le sergent hérédital de la sergenterie de Saint-Pair, 20 livres ; — le seigneur de Moyon, 17 livres 15 sous ; — le sergent hérédital de Moyon, 4 livres ; — le prévôt de Moyon, 100 sous ; — le prévôt de Tresgots, 25 sous ; — le prévôt de Percy, 100 sous ; — Le prévôt de La Roussellière, 3 sous 8 deniers ; — le prévôt du Valgrimout, 6 sous 8 deniers ; — la fiefferme de Gourfaleur, par le seigneur de Matignon, 25 livres ; — le sergent hérédital de Saint-Gilles, 60 sous.

A. 186. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1713-1714. — « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Le sieur d'Ivoy, à Lingreville, par son prévôt, 14 sous ; — le prévôt de Cenilly, 37 sous 6 deniers ; — le prévôt de Saussey, 1 sou 4 deniers ; — le prévôt de Quesney, 2 sous 8 deniers ; — le prévôt de Montpinçon, 51 sous ; — le prévôt de Mézières, à Contrières, pour la sieurie du Buret, 30 sous ; — le prévôt de Saint-Pair, pour graverie, 33 sous 4 deniers ; — le prévôt du Désert, pour graverie, 33 sous 4 deniers ; — le prévôt de Coudeville, pour graverie, 33 sous 4 deniers ; — Hercule Onfroy, pour la pêcherie Vibert, à présent les héritiers de maître François Onfroy, vivant procureur du Roi à Gavray et Louis Le Souef, 10 sous.

A. 187. (Registre). — In-folio, 52 feuillets, papier.

1714-1718. — « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Rentes à Granville, à cause de fieffes, faites par les trésoriers de France, de plusieurs places sur la plupart desquelles sont bâties plusieurs maisons. — Familles fieffataires : Trottin, Laurent, Gardin, Baillon, Dupont, Morel, Jouenne, Rabasse, Collaseau, Guérin, Marquet, Dubreuil, Martin, Le Beld, Guienne, Maillard, Lehoguais, Hommet, Fauvé, Lepaud, Orenge, Lesauvage, Lepelley, Deshayes, Alleaume, Rabot, Des Douetils, Pigeon, Jourdan, de Cambray, Yon, Godefroy, Marcey, Le Boucher, Hamel, de La Motte, Buttot, Cherbiot, Hercent, Campion, Chabert, Lancize, Lemoine, Hédouin, Soret, Le Dignot, Girard, Bouchard, Dramard, Le Marié, Tullou.

A. 188. (Registre). — In-folio, 60 feuillets, papier

1721-1725. — « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Rentes comprises dans l'engagement fait par feu M. le duc de Longueville, ci-devant engagiste, à Gilles Néel, écuyer, sieur de La Champagne : le prévôt de Saint Malo de La Lande, 10 quartiers de froment, un carsonnier, mesure de Coutances ; — le même, 10 boisseaux d'avoine ; — la fiefferme de Montcarville, par le prévôt de Grouchy, 40 sous ; — de la rente. avec le pré Bois-Roger, du moulin du Bosq, par le sieur de La Feuillie, 12 livres 10 sous ; — les terres fieffées de Montcarville, par le prévôt de Gruchy, 20 sous.

A. 189. (Registre). — In-folio, 39 feuillets, papier.

1734-1735. — « Journal des rentes deues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Terres abandonnées et délaissées au domaine et prévôté de Bois-Roger, Gouville et dépendances, compris les rentes et droits en la paroisse de Saint-Malo-de-La-Lande et aux paroisses de Bois-Roger, Gouville, Le Hommeel et Montcarville, où ladite prévôté s'étend, fieffées, en 1650, par M. le duc de Longueville, engagiste, à Gilles Néel, écuyer, sieur de La Champagne, 341 livres. — Advertatur de la geole et prisons de Coutances, qui avaient été affermées par Guillaume Girard, pour le prix de 60 livres et dont, par ordonnance de M. Foucault, intendant de la Généralité, M. Gilles Guérin-d'Agon, qui s'en prétendait propriétaire, aurait été envoyé en possession.

A. 190. (Registre). — In-folio, 45 feuillets, papier.

1735-1736. — « Journal des rentes dues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Rentes en la prévôté du Roi à Orval. — Le prévôt receveur doit 94 quartiers de froment ; plus trois écus un tiers pour sommage ; 5 livres de poivre ; 37 sous 6 deniers de regard ; 7 livres sur les jardins Le Roy. — Débiteurs de ces rentes : les représentants de Jacques Langlois, écuyer ; de Nicolas Félice, écuyer ; de Guillaume Renault ; de Pierre Lemytois ; de Simon Gosselin ; de Nicolas Du Chesne ; de Geffroy Yon ; de Robin Le Roux ; de François Des Pallières ; de Henri Le Roux, écuyer ; de Julien Goueslin ; de Colin Raisin ; de Julien Cabaret ; de Guillaume Turquetil ; de Jacques Mariette ; et Alexandre Le Charpentier, écuyer, sieur de Montchaton.

A. 191. (Registre). — In-folio, 44 feuillets, papier.

1736-1737. — « Journal des rentes dues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray, pour servir à M. Pierre-Thomas Lorin-des-Normons, avocat, receveur des tailles de l'Election de Coutances, fermier général des domaines du Cotentin, faisant la recette du domaine de Coutances. » — Terres défrichées le long de la forêt de Gavray, affermées à François Foubert, Gilles Hébert, Julien Troussel, Jacques et François Menard, Jean Goupil, Antoine Fouquet, François Le Lièvre,

Louis Micouin, Jacques Cadet, Guillaume Groult, Gilles et François Des Vages, des paroisses de Mesnil-Bonant, Mesnil-Hue, Mesnil-Garnier, Mesnil-Villeman.

A. 192. (Registre). — In-folio, 35 feuillets, papier.

1737-1738. — « Journal des rentes dues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Les représentants Henri Le Roux, écuyer, sieur de La Haye-Comtesse, pour le fief de Montpinçon, 26 boisseaux de froment ; — les héritiers du sieur de Carville, à présent le sieur de La Haye-Comtesse, écuyer, 4 boisseaux de froment ; — Simon Bonté, à présent Colin Bazire et Nicolas Felice, écuyer, 2 boisseaux de froment ; — les représentants Fouquet Carouge, à présent Henri Mortain et Henri Pirou, 2 boisseaux de froment ; — la jurée Vincent Joret, à présent Paul Joret, Jean-Jacques Journeaux, 2 boisseaux de froment.

A. 193. (Registre). — In-folio, 35 feuillets, papier.

1732-1739. — « Journal des rentes dues au domaine de Coutances. » — Terres défrichées et étaux de Gavray, affermés à Samson Caruel, pour 1000 livres par an. — Le moulin de Gavray en chômage, dont indemnité par 330 livres ; — droit de mesurage de pommes à Gavray, affermé à Mademoiselle Le Sage, par 15 livres; — le pré le Roy, en Orbeville, affermé à François Lhullier, par 10 livres ; — le domaine en Beauficel, affermé pour 130 livres.

A. 194. (Registre). — In-folio, 49 feuillets papier.

1739-1740. — « Journal des rentes dues au domaine de Coutances, tant en grains, deniers qu'autres espèces. » — Baux : Greffe de la vicomté de Coutances, affermé au prix de 800 livres ; — greffe de la vicomté de Gavray, affermé au prix de 700 livres ; — greffe de Saint-Gilles, affermé 100 livres ; — coutume et poids du Roi de Gavray, affermés 600 livres ; — coutume et poids du Roi de Coutances, avec le droit de mesurage sur les pommes, affermés 345 livres ; — greffe de vicomté, poids du Roi et menues rentes de Granvill, 450 livres ; — moulin de Gavray, 330 livres ; — domaine de Beauficel, 130 livres.

A. 195. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.

1748-1749. — « Journal des rentes dues au domaine de Coutances et chastellenie de Gavray. » — Un étal ou la moitié d'une postée, pour vendre du pain, à Gavray, affermé 6 livres par an ; — deux étaux ou une postée entière, 12 livres ; — la sergenterie de Saint-Pair dans la paroisse de Longueville, louée 5 livres par an ; — la grande fieffe du Mesnil-Bonant, 40 livres; — la sergenterie de Bréville, Bricqueville près la mer, Donville, Saint-Martin-le-Vieux et partie de Bréhal, louée 25 livres par an ; — le pré le Roy, à Orbeville, 10 livres. — Monnéage : nombre des paroisses, 137 ; revenu, 931 livres 11 sous.

A. 196. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.

1643. — « Registre journal des rentes deubes au domaine de la viconté de Coustances par les habitans de la ville et faubourg de Grandville, à cause de plusieurs fieffes suivant les adveux rendus par aucuns desdits bourgeois et habitans devant M. Jacques de Costentin, escuier, sieur de Tourville, conseiller du Roy, vicomte de Coutances et de Grandville. » — Guillaume Trotin et sa femme pour leur maison, de présent Nicollas Le Pelley, acquéreur dudit Trotin et de M. Robert Tulou, 5 sous ; — François Le Cerclier, Robert de Neufville, Jean Bazire et Olivier de La Lande, à présent Pierre Herard, 1 sou 9 deniers ; — Guillaume Gardin, pour la fieffe Jean Grosset, à présent Robert Hottot et Pierre Besnard, 2 sous 7 deniers ; — Gilles Morel, représentant Louis de Peronne, à présent les représentants Guillaume Morel, 6 sous 8 deniers ; — Jean Martin et Michel Dordelin, à cause de leurs femmes, 1 sou 9 deniers ; — maître Jean Sauvage et Olivier Choux, à présent Jacques Le Rossignol, 12 sous 6 deniers ; — Jean Maillard et les enfants d'Olivier Le Mengnonnet, 1 sou ; — Arthur de Peronne, écuyer, 2 sous 8 deniers.

A. 197. (Registre). — In-folio, 40 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — « Journal d'observations du relevé général de toutes les rentes dues au domaine de Coutances, Gavray, Granville et dépendances.» — «Les rentes dues au domaine de Granville le sont à cause des fieffes faites par les gouverneurs et commandants du lieu, ledit domaine ayant été réuni au domaine de Coutances, par arrêt du conseil du 13 décembre 1746. » — Ces fieffes sont faites par M. Jacques de Sainte-Marie, chevalier, seigneur d'Agneaux, gouverneur de Granville ; M. Claude de La Ferrière, commandant ; M. de Matignon, M. de Sennecy, le sieur Moineau de La Roche et le sieur Folliot, receveur du domain de Coutances. — Rentes d'indemnité (mainmorte) dues par les chantre et chanoines de Coutances, les six vicaires de la cathédrale, le desservant de la sacristie, les curé et prêtres de Saint-Nicolas de Coutances, les dames abbesse et religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, la supérieure et les religieuses Augustines de Coutances, les Eudistes de Coutances ; l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Général de Coutances ; les pauvres honteux, l'école de charité des pauvres filles de Coutances ; les frères de Saint-Yon-de-Rouen ; les curés et les prêtres de Ver et Gavray.

A. 198. (Cahier). — In-folio, 16 feuillets, papier.

1738. — Notes sur le payement des rentes dues au domaine de Coutances. — Renseignements sur la situation de divers immeubles assujettis aux rentes : — la rente Maufilastre se paie au Mesnil-Vigot, Saint-Louet-sur-Lozon et Remilly ; — le fief Roger Fresnée est situé à Ver ; — le moulin d'Airou est sur la rivière d'Airou à Ver et est tenu par Jean Dairou ; — la croute Barbe est tenue par Nicolas Le Conte, écuyer, sieur de Bois Roger ; — Jean Hermenges, docteur en médecine, tuteur des mineurs de Louis Hermenges, avocat, doit 4 deniers, 2 pains et 2 poules ; — la fief-ferme de Lengronne est aussi appelée la fiefferme de Bretel.

A. 199. (Cahier). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1688. — « Compte rendu par Charles de Longbois, commis à la recepte du domaine fixe de la viconté de Coutances et dépendances à M. Silvain Brechet, fermier des domaines et droits y joints de la généralité de Caen et à M. de Rutant intéressé au bail. » — Recettes en grains, 2203 livres 5 sous 1 denier ; — recette des menues rentes en espèces et des rentes en deniers, compris celles qui sont dues en la ville de Granville, 599 livres 3 sous 8 deniers ; — recette des fermes muables, 5486 livres 18 sous 6 deniers ; — amendes civiles et criminelles, 1798 livres 15 sous ; — recette des treizièmes, 11 livres 10 sous. — Dépense : gages et appointements du comptable et frais par lui faits pour la régie du domaine ; charges locales et aumônes ; gages des officiers ; frais ordinaires et extraordinaires de justice ; réparations. — Total des recettes 9999 livres 12 sous 3 deniers. — Total de la dépense et des reprises, 6325 livres 1 sou 5 deniers.

A. 200 (Cahier). — In-folio, 14 feuillets, papier.

1689. — Compte rendu par Charles de Longbois aux intéressés des domaines de la généralité de Caen, le 9 septembre 1690, des droits et revenus du domaine de Coutances. — Somme totale de la recette 12366 livres 15 sous 10 deniers ; — de la dépense et reprise 11921 livres 8 sous 8 deniers.

A. 201 (Liasse). — 20 pièces, papier.

1754-1789. — Domaine de Coutances. — Observations sur le journal de 1754 ; — bordereau général des recettes et dépenses de 1761 ; — état des rentes qui appartiennent à Monseigneur le duc d'Orléans ; noms des redevables ; — résultat des opérations faites pour parvenir à la reddition des comptes ; — résumé des comptes rendus en 1787 et 1788 ; — état général de tous les droits affermés dans les domaines de Coutances, Gavray, Granville et dépendances ; — évaluation du domaine ; — état estimatif du produit commun.

A. 202 (Cahier). — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1764. — Arrêt du Conseil qui règle plusieurs rentes d'indemnité dues au domaine de Coutances par les ecclésiastiques et gens de mainmorte. — Débiteurs : le chapitre, les vicaires et la sacristie commune de la cathédrale ; les religieuses de Notre-Dame-des-Anges, les Hospitalières, le séminaire, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Général, les pauvres honteux, l'école de la charité des pauvres filles, les frères de Saint-Yon de Rouen, les églises de Ver et Gavray.

A. 203 (Liasse). — 6 pièces papier.

1646-1684. — Extraits des aprécies du siège du bailliage de Coutances pour la perception des rentes dues au domaine de la vicomté.

	FROMENT, le boisseau Mesure de Coutances	AVOINE, le boisseau 18 pots
	—	—
1646	40 sous.	13 sous
1647	50	16
1648	50	16
1649	60	18
1650	60	15
1651	51	15
1652	60	15
1653	50	15
1654	48	16
1655	50	16
1656	60	16
1657	54	16
1658	55	16
1659	60	16
1660	60	15
1661	70	20
1662	55	18
1663	55	15
1664	48	»
1670	de 38 à 48 sous.	de 12 à 14 sous.
1675	de 38 à 45 sous.	»

En 1684 : prix du boisseau de fromnt, 45 sous ; du boisseau de seigle, 30 sous ; de l'avoine, 16 sous ; — prix du chapon 10 sous ; pains et poules, 6 sous.

A. 204. (Cahier). — In-folio, 8 feuillets, papier.

1692-1697. — « Etat de la recette faite par le receveur du domaine de la vicomté de Coutances des droits de treizièmes des ventes, échanges et contr' échanges et autres casualités, dans l'étendue de ce domaine. » —

Jean-Baptiste Le Carpentier, sieur de Montchaton, par les mains de madame de La Ruauté-Louvel, pour le droit de relief du fief de Montchaton, sis en ladite paroisse, ayant appartenu à Alexandre Le Carpentier, père dudit Jean Baptiste, 15 sous ; — Théodore Costil, sieur de La Pallière et François Talbot, pour un échange devant Dufour, notaire, 1 sou ; — Julien d'Anjou, sieur de Montfiquet, et Thomas Richard, pour un échange entr'eux, 12 sous ; — Guillaume de Pierrepont, écuyer, sieur de Blainville, pour échange avec la veuve Augustin Touzey, 2 livres 2 sous 5 deniers ; — Julin de Grimouville, écuyer, pour échange avec Richard Chemin, 4 livres 11 sous 9 deniers.

A. 205 (Liasse). — 2 pièces, papier.

1728. — Lettres patentes qui nomment des commissaires pour faire un nouveau papier terrier des domaines de Coutances, Valognes et Saint-Sauveur-le-Vicomte. — Commissaires en cette partie pour Coutances: Charles Du Bois de Ruault, premier avocat du Roi, et Jean Baptiste Guillot de Villemont, second avocat du Roi, au présidial. — « Ces commissaires ont commencé à recevoir plusieurs déclarations des vassaux et ont cessé cette opération en 1736 ; ces déclarations sont en dépôt chez le sieur Duhamel, notaire à Coutances. Les commissaires ont cessé cette opération sur le fondement que le prince ne leur accordait aucune rétribution. Dans cet intervalle, les sieurs de Ruault et Guillot sont décédés, de sorte que pour reprendre la suite de ce terrier, il est nécessaire d'obtenir de nouvelles lettres patentes et de nommer de nouveaux commissaires. Il est nécessaire de faire rendre incessamment aveu des fonds qui dépendent de la seigneurie d'Orval et de la prévôté des Estrainvilles à Cérences ; le droit de monéage se payait, avant l'établissement du tarif levé en juillet 1660, pour et au lieu de la taille; depuis ce temps, on a négligé de faire payer ce droit de monéage ; c'est cependant un objet de près de 300 livres. La ville de Saint-Lo a été tariffée en 1661, et par les informations faites on a découvert qu'elle paie le monéage, après cependant quelques contestations. On pense qu'on serait bien fondé à faire revivre ce droit à Coutances, ainsi que M. le duc d'Orléans la fait revivre à Saint-Lo, comme engagiste du domaine du même lieu. »

A. 206. (Liasse).— 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1781-1789. — M. Pierre Levêque-du-Moulin, ancien conseiller du Roi, contrôleur des finances, domaines et bois de la généralité de Montauban, directeur de l'administration des domaines du Roi,, fondé de la procuration générale de monseigneur Louis-Philippe-Joseph d'Orléans fait bail à Louis Cariot, bourgeois de Coutances, pour 9 années consécutives, de la moitié des droits de coutume, étalages, poids le Roi de la ville et marché de Coutances, comme aussi du droit de mesurage des pommes, réservés tous les droits de coutume, étalages, poids le Roi et mesurages de pommes qui pourraient appartenir à Sa Majesté ; fait pour le prix de 1,300 livres par an. — Procès-verbal constatant que le sieur Cariot ne peut obtenir des bladiers le paiement du droit de coutume, droit supprimé par l'assemblée nationale ; ledit procès-verbal signifié au receveur, des droits avec demande d'indemnité ou de résiliation.

A. 207 (Liasse).— 10 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1774-1789. — Ferme des greffe et poids ou pesages de Grandville. — Bail par le receveur des domaines de Coutances, pour 9 années, à Jean-Baptiste Morel : 1° du greffe de la ville de Granville, moyennant 250 livres par an ; 2° du poids du Roi de Granville, moyennant 850 livres par an ; — bail consenti à Pierre Tirel, des droits de greffe et poids le Roi de la vicomté de Granville, moyennant 1,300 livres par chacune des 9 années de la durée du bail ; — lettres de Tirel, exposant que certains droits lui sont contredits et qu'il éprouve des pertes compromettantes.

A. 208 (Liasse). — 6 pièces, papier; 2 pièces, parchemin

1682-1789. — Greffes et droits de coutume de Gavray. — Arrêt du parlement de Rouen, confirmatif de sentence rendue au présidial de Coutances, par laquelle les fermiers des greffes en chef des vicomtés de Coutances et Gavray, appartenant au Roi à cause de son domaine de Coutances, sont maintenus dans le droit de percevoir 20 sous par peau de parchemin et 5 autres sous pour le premier quart en sus ; — bail par M. Rihouet, receveur des domaines du Cotentin, à Denis Perrotte, pour le temps de 9 années : 1° de tous et chacuns les droits de coutume dans les foires et marchés du bourg de Gavray ; 2° de la totalité des étaux des halles à boucherie et des étaux des boulangers dudit Gavray, moyennant la somme de 900 livres par an ; — bail au même et moyennant 100 livres par an, des 10 sous pour livre, depuis 6 deniers, sur les droits de coutume et poids le Roi de Gavray ; — procès-verbal constatant le refus fait, par les marchands de payer les droits ordinaires.

A. 208 (Liasse).— 6 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1660-1689. — Domaine de Coutances en la paroisse de Brainville. — Aveu rendu à noble homme Jacques

d'Argouges, seigneur de Brainville, par Gilles Guillemin, pour diverses pièces de terre sises dans ladite paroisse ; — lots des héritages de feu Nicolas Guillemin ; — aveu rendu au Roi, à cause de son domaine de Coutances, par Michel Dufour, fils feu Robert, d'une rente de 3 sous, à cause de la forfaiture de Raoul Gosselin, icelle rente due sur diverses maisons et pièces de terre sises à Brainville.

A. 210 (Liasse). — 1 pièce, papier.

1762. — Lettre de M. de Briqueville-des-Illes à M. Folliot receveur du domaine du Roi à Coutances. Il annonce qu'il est prêt à reconnaître, non à ses frais, mais à ceux de M. le duc de Penthièvre, les parties de rente qu'il doit, à cause de son fief de Briqueville-la-Blouette, relevant de Sa Majesté par un plein fief de Haubert.

A. 211 (Liasse). — 18 pièces, parchemin.

1680. — Aveux rendus au Roi, à cause de son domaine de Coutances, de maisons et terres situées à Cambernon, sous le fief de La Chasse Meslier, par Jean Aubril, Thomas Girard, Pierre Guérin, Jean Bellais, Bernard Jouan, Jean Le Montchoix, Gilles Le Brun et Pierre Bellais. — Rentes : une maille par vergée de terre, demi-godet d'avoine par acre, reliefs, treizièmes, service de prévôté.

A. 212 (Liasse). — 15 pièces, parchemin.

1680. — Aveux rendus au Roi, à cause de son domaine de Coutances, de maisons et terres situées à Cambernon, sous les fiefs de La Chevalerie, de La Fauvisière, La Roquerie et Vautier, par Pierre et Jean de Montcuyt, Guillaume Guérin, Pierre Laisney, Allain Poulain, Louis et Germain Collette, Jacques Le Gouhey et Guillaume Sebeline. — Rentes en grains et deniers, reliefs, treizièmes, aides, sous-aides, service de prévôté et autres droits sieuriaux, le cas offrant.

A. 213 (Liasse). — 11 pièces, parchemin.

1680. — Aveux rendus au Roi, à cause de son domaine de Coutances, de maisons et terres situées à Cambernon, sous le fief de La Groudière et le fief Jupin, par Louis Amice, Pierre Hubert, Julien Le François, Noel, Laurent, François et Pierre Collette ; — rentes en grains, reliefs, treizièmes, service de prévôté.

A. 214 (Liasse). — 1 pièce, papier.

1681. — Aveu rendu au Roi, à cause du domaine de Coutances, par Pierre Biard et ses cohéritiers, pour 7 sous 6 deniers de rente sur des terres et maisons sises en la paroise de Carantilly.

A. 215 (Liase). — 5 pièces, papier.

1710-1789. — Charge des rentes de la sieurie des Estrainvilles en Cérences appartenant au Roi. — Extraits des journaux rentiers du domaine de Coutances en tant que de l'article concernant les fieffermes de Langronne et Bretel, sous le titre de prévôté ou seigneurie d'Estrainville en Cérences, pour prouver que ladite seigneurie est sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveué-Lendelin. — Protestation de Me Nicolas Des Landes, avocat, demeurant à Coutances, contre une diligence qui lui a été commise par les agents des domaines à l'effet de payement d'une rente prétendue sur les terres de L'Epiney, en Cérences.

A. 216 (Liasse). — 1 pièce, papier.

1766. — Offre adressée par Guillaume Le Noir, de la Colombe, à M. le duc de Penthièvre, d'une somme de mille livres constituées au denier vingt, en échange des biens de feu Pierre Néel, situés en ladite paroisse et mis sous la main du fisc. Offre, en outre, de payer les charges dont les fonds sont maculés.

A. 217 (Cahier). — In-4°, 6 feuillets, papier.

1719-1721. — Extrait de la déclaration du revenu du temporel de l'église cathédrale de Coutances ; — lettres du Roi qui ordonne main-levée sur les biens du chapitre, à la condition qu'il en sera donné aveu dans le délai de trois mois ; — arrêt du Parlement qui donne au chapitre pleine et entière main-levée de son revenu temporel pour en jouir en circonstances et dépendances, à la charge par les tenants de la prévôté de Cambernon de continuer au domaine de Sa Majesté les rentes et droits qui lui sont dus.

A. 218 (Liasse).— 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1679. — Aveu rendu au Roi, à cause de son domaine de Coutances, par Françoise Hébert, veuve de Jean Tolvast, et Pierre Tolvast, son fils, d'une maison sise en la paroisse de Saint-Nicolas, sous la sergenterie de la Halle, pour laquelle il est dû 64 sous de rente foncière.

A. 219 (Liasse).— 5 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1678-1681. — Aveux rendus au Roi, sous son domaine de Coutances, par Madeleine Adam, Louis Barbe, Jean Jacques Blouet-de-Camilly, supérieur général de la congrégation de Jésus et Marie, et Nicolas Caillet, pour

maisons et terres situées en la paroisse de Saint-Pierre de Coutances, sergenterie Mauffras.

A. 220. (Liasse).— 4 pièces papier; 8 pièces, parchemin.

1679-1681. — Aveux rendus au Roi, sous son domaine de Coutances, par Raoul Fauvel, André Gaultier, Olivier Guénon, Robert Le Terrier, pour maisons sises à Saint-Pierre de Coutances, sergenterie Mauffras et sergenterie des Sept-Masures.

A. 221. (Liasse). — 32 pièces, papier.

1607-1788. — Pêcherie Beuzet, possédée par la famille Varron. — Aveu rendu au Roi, en sa terre et châtellenie de Gavray, par Gilles Varron, seul fils et héritier de défunt Léonor Varron, pour maisons et terres à Gavray ; de plus, pour le droit d'avoir une pêcherie en la rivière de Sienne, laquelle est nommée anciennement et de présent la pêchefie Beuset ; — requête adressée au vicomte de Gavray par Guillaume Varron, lieutenant en la vicomté, pour être déchargé de la rente de 2 quartiers de froment, dus à cause de la pêcherie Beuset qui n'a jamais été faite et à laquelle il renonce ; autrement il demande qu'on lui désigne lieu pour la construire ; — contestation entre monseigneur le duc de Chartres et Gilles-Pierre Varron, propriétaire d'une pêcherie, nommée la pêcherie Beuzet.

A. 222. (Liasse). — 3 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1638-1680. — Aveux rendus au Roi, à cause de la châtellenie de Gavray, pour maisons et terres sises à Gavray. — Avouants : Françoise de Brey, Jean Bourgeoise, Jean Dumont, Guillaume et Julien Escroignard, Guillaume Gaultier, Nicolas James, Louis Le Vallois, Gilles Langlois, Richard, Jean, Georges et Louis Paris, Marie Roollin, veuve de Jean Aubert. — Droits de plusieurs avouants : prendre du bois en la forêt pour ardre et aménagement, en payant 10 sous par charretée de chêne et 5 sous par charretée de fouc (hêtre) ; — pâturage pour les bêtes et avers en la forêt, aux landes et communes qui en dépendent ; — panage pour les bêtes porcines, en payant 6 deniers par bête ; — droit de moudre aux 3 moulins du Roi, savoir : Gavray, Huet et Airou ; — droit de pêche aux rivières de Gavray, Berence et Airou, avec filets raisonnables, depuis la Sainte-Croix de mai jusqu'à la Sainte-Croix en septembre.

A. 223. (Liasse).— 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1575-1680. — Aveux rendus au Roi par la famille Jourdan de plusieurs héritages sis à Gavray, et entr'autres du moulin fouleur et de son emplacement ; — aveu rendu par Nicolas et Jean Durville pour le fief du Boscguillain. L'avouant et ses puînés sont sujets, comme les autres paroissiens et bourgeois de Gavray, à aider à porter la rente nommée le poudrage, due au Roi, en la paroisse de Trelly ; à porter tous les ans au château de Gavray, une somme de bois qui leur est donnée dans la forêt ; à aider à éteindre le feu, s'il prend dans la forêt : — ils doivent un denier par feu le lendemain du jour SaintLuc.

A. 224. (Liasse). — 7 pièces, papier.

1654-1776. — Lots et partages des héritages de Louis Guidon, tenus du Roi, sous la châtellenie de Gavray et des héritages échus à Jean Le Lanoe et à maître Jean Onfroy, conseiller et procureur du Roi en la vicomté ; — vente par Julien Perrotte à Nicolas Picot ; par Pierre Hecquard à Jacques Duval, de divers immeubles, sis à Gavray ; — rappel du contrat de fieffe du moulin de Huet, assis sur la mouvance du domaine du Roi, ledit contrat consenti à Jean Bosquet, par Philippe-André Le Mesnager : l'acquéreur paiera, par forme de supplément, 50 livres de rente foncière ; — clameur de l'effet entier de ce contrat dans lequel était réservé le droit de remérer.

A. 225. (Liasse).— 8 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1638-1761. — Aveux rendus au Roi en la verge et prévôté de Heugueville, par Charles Caruel, Robert Fastou, Germain Marie et Pierre Robiquet : — les avouants ont droit de pâturage aux communes, et droit de prendre de la tangue aux marais et lisières de la paroisse ; — titres de vente, lots et partages, aux noms de Dubreuil, Martin, Blondel, Massé, Le Cocq ; — déclaration de noble dame Claire-Madelaine Michel, veuve de Henri-Philippe de Cauvet, portant qu'il est échu aux demoiselles ses filles, le fief, terre et seigneurie de Heugueville, résidant en ladite paroisse et par extension en la paroisse d'Orval, sous le nom de fief de La Halle, relevant du Roi, par un quart de haubert ; — copie de lettres et de notes concernant la terre de Heugueville et les treizièmes de Granville.

A. 226. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1680. — Paroisse de La Lande-d'Airou. — Déclaration de Nicolas de L'Espine, fils feu Julien : il se reconnaît obligé de payer annuellement au Roi, en son domaine de Coutances, le nombre de 25 sous de rente sur la ligne des héritiers de Jean de La Lande.

A. 227. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1680. — Sergenterie de Pierres, paroisse de Lengronne.— Aveu rendu au Roi par Jean Gautier, écuyer, pour un tènement d'héritages, dépendant du domaine de Coutances, sous la châtellenie de Gavray et la fief-ferme Bretel.

A. 228. (Liasse). — 29 pièces, parchemin.

1680. — Aveux rendus au Roi par les familles Briques, Le Chevalier, Drouet, Fermen, Guillote, Hue, Pain, Lepicq, Lepoury, Sébire, du Mesnil-Vigot ; — par les familles Bucaille, Sanson, Thiboudet, Thouroude, de Remilly, pour tènements situés dans lesdites paroisses, sous la sergenterie de La Halle au Gascoing ; — les fonds sont maculés de rentes dues au domaine de Coutances sur la ligne Malfillastre.

A. 229. (Liasse). — 30 pièces, papier.

1680-1785. — Rente Malfilastre, consistant en sept quartiers ou vingt-huit boisseaux de froment et sept boisseaux de seigle, due au Mesnil-Vigot et Remilly. — Pièces informes qui sont états notes et diligences qui ont eu lieu pour parvenir au paiement de ladite rente. — Copie par extrait des aveux rendus au Roi ; — anciens propriétaires et abornements des fonds dépendant de la rente Malfilastre ; — état des débiteurs connus et qui paient la rente ; — état de ceux qui payaient anciennement ; — état des recettes ; — état de ceux à qui il faut adresser des diligences ; — extrait des titres en vertu desquels les rentes sont dues.

A. 230. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1679. — Sergenterie de Saint-Gilles ; paroisse de Marigny et Saint-LouetsurLozon ;- — aveu rendu au Roi par les héritiers Fossey, pour tènements maculés d'une rente de 26 boisseaux de froment.

A. 231. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1579. — Sergenterie de Moyon, paroisse de Maupertuis. — Aveu rendu par Jean Le Goupil pour une pièce de terre sur laquelle il est dû au Roi 10 sous de rente, ainsi que reliefs, treizièmes, droits et devoirs sieuriaux.

A. 232. (Liasse). — 32 pièces, papier.

1754-1763. — Paroisse du Mesnil-Amant, fief ou tènement du Valpain. — Procédure au Bureau des finances au sujet des rentes dues au domaine de Coutances, à cause du tènement du Valpain. — Rente due par les vassaux de ce fief : deux quartiers de froment, 2 quartiers d'avoine ; — la question pendante se réduit à savoir si les tenants du fief ou aînesse de La Vimondière sont sujets à 2 quartiers de froment et à 1 quartier d'avoine pour pâturage dans les landes de Ver et Gavray.

A. 233. (Liasse). — 3 pièces, parchemin.

1679-1681. — Sergenterie de Pierre, paroisse du Mesnil-Aubert. — Aveux rendus au Roi par Jean Vaubert et Pierre Hubert, pour portions de terre relevant de la sieurie du Mesnil-Aubert, en arrière fief.

A. 234. (Liasse). — 2 pièces, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE. — Paroisse de Montchaton. — Charges annuelles dont la terre de Montchaton est maculée envers le domaine de Coutances. — Le seigneur ne peut réclamer que la pêcherie et encore à charge de rente. — Il ne fut cédé, en 1284, à Raoul de Breuilly que le manoir et les terres labourables. — M. de Montchaton doit représenter une concession postérieure à 1284 et un aveu de 1404 ; un simple aveu ne suffit pas, parce qu'il est de principe qu'il n'y a nul titre qui prive le Roi de ses droits, lorsqu'il établit par titres antérieurs qu'il a été surpris.

A. 235. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1680. — Sergenterie de La Halle, paroisse de Muneville près la mer. — Aveu rendu au Roi par Guillaume Escoullant, écuyer, sieur de Condé et de Muneville, pour un colombier à pigeons situé sur une pièce de terre nommée le Colombier de la verte Tour, proche l'église de la paroisse.

A. 236. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1681. — Sergenterie de La Halle, paroisse de Nicorps. — Aveu rendu par Jean Levavasseur, pour 29 sous 9 deniers de rente dus au Roi en son bureau de Coutances. — Pierre de Rihouey, écuyer, sieur d'Iseran, conseiller du Roi, vicomte de Coutances, commissaire subdélégué pour la confection du papier terrier du domaine de la vicomté, ordonne que l'aveu sera inséré au papier terrier pour valoir de reconnaissance de la rente.

A. 237. (Liasse). — 12 pièces, parchemin ;
8 pièces, papier.

1667-1785. — Sergenterie de La Halle, paroisse d'Orval. — Aveux rendus au Roi, en sa prévôté receveuse d'Orval par Madeleine Hue, veuve de Charles Le Capelain, écuyer, sieur de Clivonnet ; par René et Guillaume Coulomb Guillaume Durand la veuve de Pierre Godard ; Georges Le Grongnais, François Guiard ; Guillaume Hastey ; Jean Hermange ; Sanson de Montcuyt ; Gilles Perier ; la veuve de Guillaume Regnault; Pierre Le Riverend ; Nicolas Le Conte, écuyer, sieur

de Bois-Roger. — Les avouants, outre les rentes spécifiées qui sont versées aux mains du receveur du domaine du Roi à Coutances, doivent à Sa Majesté droits et devoirs sieuriaux coutumiers et casuels, aides, sous-aides, et service de prévôté ; — ils ont droit de pêcher en la rivière de Sienne, depuis l'ascension jusques à la Sainte-Croix en septembre ; — de prendre des tangues aux lizières et marais et de faire pâturer leurs bestiaux aux landes et communes dudit lieu.

A. 238. (Liasse).— 4 pièces parchemin; 1 pièce, papier.

1629-1680. — Sergenterie de Pierre, paroisse de Pont-Flambart. — Vente par Gilles Hercent à Julien Fauchon de divers héritages sur lesquels il est dû au Roi, à cause de la châtellenie de Gavray, 5 sous et 2 poules ; au trésor de la chapelle de Pont-Flambard, 9 sous, le tout de rente. — Aveux rendus au Roi par les héritiers Cordon et Quesnel, pour portions de terre tenues sous la châtellenie de Gavray, relevant du domaine de Coutances.

A. 239. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1681. — Sergenterie noble de Saint-Pair, paroisse de Saint-Pair. — Aveu rendu au Roi par François Hue, sieur du Demaine, pour la sergenterie noble de Saint-Pair étant demi fief de Haubert, qui s'étend aux paroisses de St-Pair, Granville, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Léger, Saint-Planchers, Saint-Ursin, Le Mesnildrey, Hocquigny, Le Loreur, La Bellière, Ancteville, Bréville, Longueville, Coudeville, Bricqueville, Chantelou, Sainte-Marguerite, Lingreville, Saucey, La Haye-Pesnel ; à raison de laquelle sergenterie il est dû au Roi, passant par la main de son receveur du domaine de Coutances, la somme de 20 livres tournois de rente.

A. 240. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1760-1761. — Procédure contre Jean L'huillier, dit Les Bois, pour parvenir au paiement d'une rente de trois quartiers de froment due au domaine de Coutances dans la paroisse de Saussey.

A. 241. (Liasse). — 5 pièces, papier.

1602-1722. — Sergenterie Drouard, paroisse de Ver. — Aveu rendu au Roi, par Nicolas Escoullant, écuyer, seigneur de Muneville et de La Chaslonnière, pour le domaine non fieffé de la terre et sieurie de La Chaslonnière, assis en la paroisse de Ver. — Il doit service de ban et arrière-ban ; 8 demeaux de froment en la table et recette de Gavray, et de plus 4 chapons, le tout de rente. — Il peut avoir un soucquet, la veille de Noël, et prendre du bois en la forêt de Gavray et aux bois de Bérence, le couper, l'abattre et l'emporter pour sa chauffe et celle de ses gens demeurant au manoir de La Chaslonnière ; — de même, pour aménagement, construction et réparation de son manoir et de son colombier ; — il a droit de pâturage en la forêt et aux landes de Gavray pour toutes ses bêtes, et droit de panage pour ses bêtes porcines ; — droit de chasser et faire chasser dans ladite forêt et le bois de Bérence et par toute l'étendue de la châtellenie, au loup, goupil, (renard), tesson, (blaireau), sanglier, chevreuil, perdrix, faisans, bécasses, ramiers et toutes autres espèces de bêtes, oiseaux et gibier, sauf aux cerfs et aux biches, qui sont de tout temps défendus ; et pour chasser à ce que dessus il peut aller et courir à cor et à cri, chiens, oiseaux et filets ; — il a droit de pêcher en toutes les rivières qui dépendent de la châtellenie ; — droit de moudre es moulin de Gavray, Huet et d'Airou. — Vente par Jacques de Sainte-Marie, seigneur d'Aigneaux, Caenchy, Victot et autres terres, à Jacques Sepvaux, bourgeois de Gavray, de l'héritage appelé la grande Chaslonnière, assis en la paroisse de Ver. — Remise par Jacques Sepvaux à René de Sainte-Marie, de tout le contenu et effet du contrat de vente de la grande Chaslonnière. — Vente par Jean Jacques de Sainte-Marie, héritier de René, son père, à Gabriel Auvray, du manoir de la grande Chaslonnière. — Ligne Gratien des Isles : pour le fief de la Chaslonnière, 2 demeaux de froment du nombre de 10 dus sur ledit fief au domaine de Coutances.

A. 242. (Liasse).— 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1619-1789. — Aveux rendus au Roi, par la veuve de Nicolas Le Gros et ses puînés pour le fief de l'Ivelinière ; par Jean d'Airou pour le moulin d'Airou, situé à Ver, sur la rivière d'Airou ; — par Gervais Martin pour un héritage nommé La Gollerie ; — par Nicolas Escoulant, écuyer, pour le fief au Bas ; — par Robert et Nicolas Le Métayer, pour diverses portions de terre ; — les avouants sont sujets et responsifs à la cour et juridiction de Gavray, à payer reliefs, treizièmes, aides et sous-aides coutumiers ; — sujets à aller aider à éteindre le feu quand il prend en la forêt ; — ils ont droit de mettre bêtes et avers à pâturer aux landes de Ver, du Besiers et de Gavray ; — de prendre en la forêt de Gavray du bois, moyennant 10 sous pour charretée de chêne et 5 sous pour charretée de fouc, (hêtre) ; — droit aux carrières communes et rivières de Sienne, Bérence et Airou ; — ils sont quittes, francs et exempts de toutes coutumes entre les quarts ports de Normandie de tout ce qu'ils vendent et achètent pour leur usage et estorement ; — de ce qu'ils achètent pour revendre ils doivent demi-coutume. — Rente de 5 livres due au domaine par le trésor de l'église de Ver.

A. 243. (Cahier.)— In-folio, 40 feuillets, papier.

1780. — « Inventaire des titres concernant les domaines du Cotentin, notamment celui de Coutances. » — Chapitres de l'inventaire : Saint-Pierre de Coutances ; Saint-Nicolas de Coutances ; droits d'étaux dans la ville ; paroisse d'Orval ; paroisse de Gavray ; paroisse de Ver ; paroisse de Cambernon ; paroisse de Grimouville ; paroisse de Montmartin ; paroisse de La Lande d'Airou ; paroisse de Heugueville ; paroisse de Muneville-sur-la-Mer ; paroisses de Brainville, Nicorps, Saint-Denis-le-Vestu, Bricqueville-la-Blouette ; Linverville ; Gouville ; Saint-Denis-le-Gast ; Saussey ; Cerisy ; Saint-Martin-de-Cenilly ; Saint-Malo-de-la-Lande ; Savigny ; Pontflambard ; Maupertuis ; Mesnil-Aubert ; Langronne ; Quibou ; Marigny et Saint-Louet ; Mesnil-Vigot et Remilly ; Carantilly ; ville et faubourg de Granville ; Saint-Pair ; Troisgots ; La Baleine ; Mesnil-Raoult ; Cérences ; Mesnil-Bonant ; — affèagements faits dans les domaines du Cotentin, au domaine de Coutances, aux domaines de Saint-Sauveur-Lendelin, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte ; — fiefs nobles de Baudretot et de Virandeville ; fief de Pepinvast.

A. 244. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1780-1793. — « Inventaire des papiers faisant partie du domaine de Coutances, remis aux archives par le citoyen Grannelley, ancien receveur dudit domaine. »— Chapitres de l'inventaire : inféodation de la Lande de Lessay ; rente Malfilastre ; vente de la terre de La Boullais ; du fief du Lorreur ; état général des fiefs sujets au droit de relief dans la mouvance du domaine de Coutances.— Notes des recettes du domaine. — États de ce qui reste à recouvrer.

Domaine de Mortain.

A. 245. (Registre.)— In-folio, 73 feuillets, papier.

1371-1417. — « Lettres du Roi par lesquelles il a donné à monsieur Pierre de Navarre les chastel, ville et chastellenie de Mortaing en l'année mil cccc et ung »(copie). Ces lettres sont encore connues sous le nom de « Charte de Pierre de Navarre. » Le Roi veut que dorénavant la ville et châtellenie et leurs dépendances soient dites réputées et appelées comté de Mortain ; — procès-verbal incomplet de l'assiette et prisée des terres qui en dépendent, des fiefs, membres de fief, vavassoreries, sergenteries et autres ténements nobles ; des patronages, bois, panages, grains et autres rentes et revenus. — Domaines fieffés et non fieffés en la ville et châtellenie de Tinchebray ; en la châtellenie de Mortain ; froments et avoines ; sceaux et écritures ; — quittance de messire Pierre de Navarre, qui se tient pour content du Roi de trois mille livres de terre.—Liste des fiefs nobles et autres baillés en assiette ; noms des fiefs, leur importance, leurs revenus, leurs propriétaires. — Aveu au Roi par Charles de Rohan pour la terre de Condé-sur-Noireau. — Donation par Blanche, reine de France, à son neveu Pierre de Navarre, de toutes ses terres, rentes et possessions sises à Condé et à Carentan. — Lettres de reprise par le roi Charles VI, de la châtellenie de Mortain, après la mort de Pierre de Navarre. — Lettres du Roi donnant à son fils aîné Louis, duc de Guyenne, dauphin de Viennois, les comté, terre et seigneurie de Mortain. — Abandon par le dauphin à son oncle Louis, duc de Bavière, à sa cousine Catherine d'Alençon et au survivant d'entr'eux, de la comté, terre et seigneurie de Mortain. — Aveux rendus au Roi, par l'abbé de Saint-Sever, l'abbé de Belle-Estoile, le prieur du Plessis et le prieur de l'Hôtel-Dieu de Vire ; par Geoffroy Boterel, sieur de Quintin, pour la baronnie de Landelles ; par N. Maheas, pour la baronnie de Vassy ; par Raoul d'Argouges, pour le fief de Champ-du-Boult ; par Jean Malherbe, pour le fief d'Escorchebœuf ; par Robert de La Fosse, pour le fief de Gouvis ; par Richard d'Anfernet, pour le fief de Tracy ; par Guillemet de Bion, pour le fief des Houlles ; par Raoul de Monthault, pour le fief de Cranes, le fief de Valmartin et le fief de Bon ; par Guillaume de La Haye, pour la baronnie de Montbray ; par Guillebert Bacon, pour le fief du Fay ; par Jean de Larchamp, pour le fief de Rondcamp ; par Thomas de Cresmères, pour le fief des Bosqs d'Athis ; par Jean de Rouvencestre, pour la fiefferme de Pierres ; par Guillaume de Clinchamp, pour le fief de Baneville-sur-Oon ; par Jean Malherbe, pour le fief de Brémont ; par Jean de Sainte-Marie, pour le fief d'Aigneaux en Praères ; par Thomas d'Orvigny, pour la sergenterie de Saint-Jean-Le-Blanc ; par Robert Hoel, pour le fief de Boissey ; par Enguerrand de La Rivière, pour le fief de Mesnil-Osmont ; par Philippes de Clinchamp, pour le fief Potier ; par Jeannet Ruault, pour le fief du Mesnil-Benoit ; par Jean Calende, pour le fief du Mesnil-Robert ; par Jean Ruault, pour la Ruauldière ; par Jean de Carville, pour le fief de Carville ; par Geoffroy Ruault, pour le fief de Guyenne ; par Raoul de Monhault, pour la fiefferme du Reculey ; par Robin de Lyvet, pour un fief en Praères ; par Richard de Carville, pour le fief de La Rocque.

A. 246. (Registre.)— Grand in-folio, 286 feuillets, papier.

1750. — « Table alphabétique des noms des vassaux

nobles et roturiers du comté de Mortain et autres trouvés aux titres dudit comté.»—Familles Abot ; Abraham; Allais; Allard ; d'Allemagne ; Amfroy ; d'Amphernet ; Aubert ; Auboin; d'Anneville ; d'Anjou ; d'Auray; d'Argenne ; d'Argouges ; Avenel ; Aupoix ; d'Auteville ; — Baterne ; Baranville ; de La Barberie ; Bardoul ; Barmas ; de La Basoge ; de Beauchamp ; Baulinges ; de Beaumanoir ; de Beaumont ; de Beauvoir ; Bellier ; Benoit ; Berry ; Le Bert ; Berthelot ; Des Biards ; de La Bigne ; de Bois-Allain ; de Bois-Bunout ; de Boishemon ; Du Bois ; de Boisyvon ; de Bonnouville ; de Bordeaux ; de Bordes ; de Boudé ; de Bourbon ; Bourget ; Brasard ; de Brécey ; Brehier ; Le Breton ; de Brieux ; de La Broise ; de La Brosse ; Des Brousses ; Du Buot ; Du Buisson ; de Burey ; Du Bur ; Busnel ; — de Caligny ; de Cambray ; de Camprond ; de Cantilly ; Carbonnel ; Cavellier ; de La Chambre ; Le Champion ; de Chancey ; de Chasnay ; de Chassegué ; Du Chastel ; de Cherencey ; Chesnel ; Cheval ; de Chevreville ; Chevrier ; Cholois ; Cochard ; Le Cocq ; de Condé ; Corbet ; Corbelin ; Cordé ; Cordier ; Cornu ; de La Coudre ; de Courcy ; Couvé ; de Crennes ; de Crespon ; Chretien ; de Croisilles ; Crosnier ; de Crux ; Cruaux ; — Dadon ; Danguy ; Daniel ; Davy ; Devin ; Doisnel ; Des Doits ; — Ecorchebœuf ; d'Eric ; d'Esson; d'Estanger; d'Estouteville ; L'Evesque ;— de Falaise ; Fermin ; de La Ferrière ; de Fillesac ; Fleury ; de Folligny ; de Fonteney ; Le Forestier ; Fortin ; Fouquet ; Fournel ; Fourgon ; Le François ; Frasier ; de Freval ; Du Fretay ; — de Gaalon ; Le Gager ; Galloin ; Gaudin ; Gauquelin ; Gaultier ; Geraldin ; Geron ; Gonnoult ; de Gonnouville ; Gosselin ; de Goué ; Goujon ; de Gourfaleur ; de Gouvets ; Grandin ; Greslard ; Grimault ; de Grimouville ; Grosparmy ; Groult ; Du Guey ; Guesdon ; Guesdrel ; — Halbout ; Halley ; Du Hamel ; de Harcourt ; Hardy ; Harel ; Harivel ; de La Hautonnière ; Hayel ; Du Homme ; de Hotot ; Houssard ; de La Houssaye ; de Husson ; — d'Igné ; James ; Du Jardin ; Josselin ; Jourdan ; d'Isigny ; Des Iles ; Juel ; de Juvigny ; — de Lamberville ; de Landevy ; de Langan ; de Lantaigne ; de Laubrière ; Libor ; de Ligny ; de Lisières ; Des Loges ; Loisel ; Louvet ; de Louvière ; de Louvigny ; de Luisière ; de La Luserne ; — de Magny ; Mahé ; Maignan ; Maillart ; Malenfant ; Malherbe ; Mallet ; Mangeant ; de Mantilly ; de Marceul ; Le Marchand ; de Marcilly ; Le Marié ; Martel ; Martin ; Maruche ; de La Marzelière ; de La Masse ; de La Masure ; de Mauny ; Maury ; Méant ; de Meigney ; de Meherenc ; Le Menour ; de Menville ; Meslay ; Mesnil-Adelée ; Le Moine ; de Moissey ; de Montchauveau ; de Montgommery ; de Mongottier ; de Montagu ; de Monteney-Leneuf ; de Monthaut ; Morel ; de Mouy ; Moyaux ; Murdrac ; de Mussy ;— de Neuville ; Le Nicollais ; Nicolle ; — d'Oissé ; d'Orange ; — Parrain ; Du Parc ; de Parigny ; Pasturel ; Patry ; Payen ; Pennetier ; de Percy; Du Perrey ; de Pierrepont ; Pichard ; Piquot ; de Poilley ; Poisson ; Du Pontbellenger ; Poret ; Postel ; Le Prestrel ; de Prognie ; de Proucy ; Le Provost ;—de Quintin ; Quentin ;—Radulf ; Regnard ; de Renty ; de La Rivière ; Robes ; de La Roche ; Rocquerel ; de Rohan ; de Romagny ; de La Roque ; Du Rosel ; de Roumilly ; Roupet ; Roussel ; de Roussy ; de Rouvencestre ; Le Roux ; Le Rouyer ; de Rupierre ; — de Saint-Denis ; de Saint-Germain ; de Saint-Lo ; de Saint-Martin ; de Saint-Manvieu ; de Saint-Nicolas ; de Saint-Pair ; de Sainte-Marie ; Sallet ; Du Saucey ; Sauquet ; Sauve ; de Scepaux ; Selle ; de Semilly ; de Sentilly ; Servain ; de Signé ; Le Sotrel ;—Taillefer ; de Tallevende ; de Tardes ; Du Theil ; Du Teilleul ; Tesson ; Thibaut ; de Thoury ; Tillard ; Tirel ; de Torcy ; de La Tousche ; Des Touches ; Le Trésor ; Truel ; — Valon ; Le Vannier ; Vastre ; de Vauborel ; de Vaucelles ; de Vaufleury ; de Vaujuas ; Vauvert ; Des Vaux ; de Verdun ; Viel ; de Vieux ; de La Vigne ; de Villaine ; de Virey ; Vivien ; Le Voyer.

A. 247. (Registre.)— In-folio, 242 feuillets, papier.

1668-1613. — « Registre du conseil ordonné par M. de Monthollon, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, tuteur honoraire nommé par Sa Majesté à mademoiselle Marye de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortaing, pour estre tenu des délibérations des affaires de ma dite demoiselle en son comté. »— Inventaire des titres du chartrier du château de Mortain :— communication des titres, — confection d'un terrier,— journal des revenus, — garde du marteau de la forêt, — ordre de la délivrance et du marquage des bois, — arpentage, description et carte de la forêt,— recherche d'un homme de suffisance pour la garde des prisonniers en la geôle de Mortain, — nécessité de construire une halle aux blés à Mortain, — nécessité d'avoir un marché le mardi,— utilité de faire des moulins à blé et à papier sur la rivière de Grenne au lieu d'une grosse forge ci-devant proposée, — utilité d'un moulin à blé près de Tinchebray,—répression des inhumations dans le chancel des églises,— ordre aux héritiers des tabellions d'apporter au chartrier de Mortain les registres et minutes des tabellionages, lesquels se trouvaient perdus ou falsifiés au grand préjudice du public,—état des procès pendants en bailliage ou en parlement, — visites du château et de l'auditoire de Mortain, — rétablissement de l'auditoire du siège de Saint-Hilaire, ruiné pendant les troubles, — recherche d'un trésor de pièces antiques d'or et d'argent

trouvé dans le parc de Tinchebray, — réception d'un verdier, — perception des amendes de la forêt, — réarpentement de la forêt et des fieffes, — adjudication de la construction d'une halle à blé, — de la construction de moulins sur la rivière de Grenne au gué de La Motte, — achat, à Rouen, des meules de ces moulins, — réparation de ponts et passages,— reconnaissance d'un lieu propre à établir une fenderie de fer, pour servir aux cloutiers et autres manouvriers, au-dessus du gué de La Motte,— utilité d'édifier au gué de La Motte un four à pots et poterie,— lettre de M. de Montholon, relative au projet de construire une forge grossière, fourneau et fenderie pour user les bois de la forêt de Lande-Pourrie, avec offre de fieffer ladite forge au profit de Mademoiselle,— représentation du conseil qui déclare la chose impraticable, la forêt n'étant plus capable de porter et entretenir ladite forge, attendu les grandes ventes précédentes et les dégats commis en ladite forêt,— nécessité de procéder aux réparations du château de Mortain et de la tour de Barenton, — rédaction de l'inventaire général des titres du comté,—délivrance de bois au chapitre de Mortain, — projet de bâtir un moulin en Bion, au gué du Fléchet,— saisie féodale de la baronnie de Condé-sur-Noireau,—commodité que doit procurer au public l'établissement de la fenderie et de la poterie du gué de La Motte,—bannissement annuel de la halle à blé de Mortain, — ordre à plusieurs nobles de rendre aveu,— réédification des chapelles de La Madeleine, de Saint-Louis et de Saint-Georges, au Teilleul, et de la chapelle Saint-Louis, à Barenton,— saisie des revenus de la chapelle Saint-Blaise, à Saint-Hilaire, et des chapelles de Rancoudray et de Maisoncelles,— patronage de Cherencey,— demande du sieur de Barenton, pour ériger un marché et quatre foires à Barenton,— représentation par les délégués du chapitre de Mortain, de l'original de la charte de fondation de leur église,— visite de la chapelle de Saint-André-de-La Pierre en la forêt de Lande-Pourrie,—droits du prieur d'Yvrande en ladite forêt,—projet de création d'un marché et de deux foires à Brécey, — établissement du poids royal à Mortain, — visites des mesures de Mortain,— projet de construire un moulin sur le fief de Monbahier,— érection d'une théologale en l'église de Mortain,— son union à la prébende de Goron,— entretien de la forge de Lonlay,— saisie des revenus de diverses prébendes pour cause de non réidence des titulaires,— peste et contagion dans les paroisses de Brécey et Cellant,— ordre au chapitre de Mortain de mettre au chartrier du comté copie de l'inventaire des lettres de l'église,— projet de construction d'une halle à blé à Tinchebray et au Teilleul,—réparations à l'auditoire de Tinchebray,—utilité d'acquérir, à Mortain, le logis et dépendances du Lyon, pour y construire l'auditoire, la chambre du conseil, les greffes et la geole,— établissement d'une ferme ou métairie au gué de La Motte, —utilité de choisir un lieu propre à établir le collége, à loger le principal et les régents, — dépôt, dans le coffre du château, de l'ancien pot et de l'ancienne aune de Mortain,— réparations de la chapelle et des maisons de l'Hôtel-Dieu, — continuation des réparations aux chapelles et églises du comté,— inventaire des titres concernant les prébendes,— ordre aux posseseurs de fiefs nobles de rendre aveu,— ordre de faire rentrer au trésor de Mortain les registres et papiers de la forêt et les papiers et journaux du comté qui sont aux mains du receveur du domaine,— ordre aux curés et chapelains de résider et de faire leur devoir,— publication, dans tout le comté, des ordonnances édictées contre les jureurs et blasphémateurs; elles seront exécutées même contre les gens d'église,— amendes pour délits forestiers,— parachèvement de la chapelle des prisons de Mortain,—établissement d'un pilori dans le grand carrefour près la fontaine, à Mortain, — établissement de piloris à Saint-Hilaire, à Tinchebray et au Teilleul,— clôture des fieffes de la forêt,— arpentement des bois sujets à tiers et danger,— demande par la dame de La Forêt d'ériger ses fiefs en baronnie,—procès contre M. de Laubrière pour usurpation sur le terrain de la forêt, —saisie, pour faute d'aveu, de la baronnie de Sey et autres fiefs tenus en Cotentin,—bénédiction par l'évêque d'Avranches de la chapelle de l'Hermitage; fondation et dotation de cette chapelle,—foire de la petite Saint-Michel,— réglements de la forêt,—construction d'une chapelle à Chérencé, —ventes de bois,— réparation du pavillon de Mallebranche, — maladie du flux,— tenue des écoles dans la chapelle Saint-Louis au Teilleul,— tenue des pleds de panage,— enlèvement des panonceaux et armes existant en l'église de Saint-Quentin,— visite générale de la forêt,— urgence de réparer le château qui tombe en ruines,— de réparer l'église et l'Hôtel-Dieu,—de faire les travaux arrêtés pour le nouvel édifice propre à la geôle, à l'audience et à la chambre du conseil.— « Pour tous ces travaux, il faudra quantité de matériaux dont le plus rare et le plus cher est la chaux. En conséquence, M. le vicomte qui dit y avoir espérance de pouvoir trouver de la pierre à calciner en aucuns endroits de la forêt est prié d'en faire la recherche. S'il s'en trouve, le procureur domanial fera dresser un fourneau à chaux. » « Expérience, aux soins du vicomte, par un chaufournier, pour faire preuve si la pierre de la forêt est propre à faire de la chaux. » — Décision du conseil qui ordonne l'établissement d'un four à chaux.— Recherche et découverte d'une ardoisière au haut du Neufbourg.

A. 248. (Registre.)— In-folio, 175 feuillets, papier.

1660-1664. — « Journal et papier de recepte ordinaire du comté de Mortain. » —Rentes sous la châtellenie de Tinchebray, pour les masures; — fermes muables: greffe vicomtal de la juridiction; tabellionages; sceau et contrôle des titres; la coutume et trépas de Tinchebray, compris l'étalage, le poudrage et le mesurage des blés, ainsi que le droit d'étalage des marchands drapiers et merciers; le poids du Roi, la métairie du gué de La Motte; le moulin fouleur et les moulins à blé de Tinchebray; les cens et regards; les forestages. — Rentes sous Mortain, dans les paroisses de la sergenterie Hallé, de la sergenterie Martin et Roussel, de la sergenterie Corbelin, de la sergenterie d'Oissé. — Fermes muables: le greffe vicomtal des pleds d'héritage et meuble de Mortain; le contrôle des titres et garde du petit sceau royal à Mortain et Saint-Hilaire; coutume, halles, étalages, foires et marchés de Mortain; coûtume et travers de La Barre et de La Tournerie; la métairie de Malbranche; l'herbage de la forêt et droit de rouage; les moulins du gué de La Motte, en la paroisse de Ger; la coutume ou travers des Louveryes en Ger; la coutume ou travers du bourg de Sourdeval; les tabellionages de Mortain, Ger, Sourdeval, Chérencé et Saint-Pois. —Aides à vicomte.—Rentes appelées héalges qui se paient au jour de l'exaltation de la Sainte-Croix, 14 du mois de septembre, pour tout l'an, en la ville du Teilleul, où cette recette est établie, en la chapelle Saint-Louis, « auquel lieu doivent comparoir et ouïr la messe que doit le chapelain, le receveur du domaine et les personnes obligées aux dites rentes, et après la messe ouie payer icelles rentes. »

A. 249. (Registre.)— In-folio, 292 feuillets, papier.

1751. — « Journal et papier de recette ordinaire des rentes tant en grains que deniers et autres dues au comté de Mortain, appartenant à monseigneur le duc d'Orléans. » —Rentes en Barenton, Bion, Brécey, Buais, Cellant, Chevreville, Cherencé, Cuves, Ferrières, Le Fresne, Ger, Husson, Juvigny, Lapentis, Mesnilard, Mesnil-Ozenne, Mesniltove, Montigny, Mortain, Parigny, Refuveille, Romagny, Savigny, Sourdeval, Saint-Clement, Saint-Cyr, Saint-Jean-du-Corail, Saint-Quentin, Le Teilleul, Villechien. — État des charges du domaine du comté.—Masures en Romagny: masures aux Fleurs, aux Maignens; masure Chesnel, masure aux Mignottes, masures de La Lande-Maryaie, de La Giffardière et Raimbaudière, des Salliéres; — masures en Bion: Les masures Virey, Poullain, du Parc, du Plessis, de La Halère, de L'Etarcherie, de La Freschardière, de La Tousche; — quartiers de Saint-Clément où les rentes sont assises: Roche-Restout, Guey-Poullain, Les Baillées, Les Geguinières, La Bretonnière, La Fosse; — quartiers de Ger: La Cônerie, Le Breil, Le Breil-au-Tourneur, Le Gué-Rochoux, L'Estre-Fougeray, La Bouchardière, La Croix-Le-Comte, Brisevent; — paroisse de Parigny: La Couperie, La Douairie; — paroisse de Villechien: fief Du Bis; — Savigny: fief d'Aleray, La Grimaudière, La Besnehardière; Beaufícel, La Drouardière, La Maillardière, Les Noes, La Cordonnière, La Chauvinière, Langevinière, La Faroulière; —Chérencé: La Barberie, La Gallerie, La Hallerie, fief de Chérencé, moulin de Chérencé, fief du Bois-Herbert; — Brecey: contre-plège de la fief-ferme de Brecey, le moulin de La Tourelle, le fief Crespon, le moulin de La Mancellière; la provostière de Brecey; fief messire Pierre de Fontenay, fief Robert, fief Jautest et Husson, fief de L'Isle, fief de Cuvettes, fief de Meigney;— Cellant: fief Robert, fief Hamon;—Cuves: fief de Cuves et Saint-Laurent; regards de Travigny;— Loges sur Brecey: la fiefferme, le fief de Romilly;—Saint-Martin le Bouillant: fief des Essarts;— fief de Juvigny,— fief du Mesnil-Tove; moulin de Chevreville; le fief Gobbé et le fief de Meigney en Chevreville; le fief de Fontenay; le fief de Chasseguey, le moulin du Mesnilard; le moulin de La Coudre; les regards et le fief du Mesnillard; le fief de Montigny; fief et regards de Parrigny; le fief de Naftel; le fief de Buais et Virey; le fief Grimault en La Mancellière; La Douairie, Le Bois-Ambroise, La Touche en Reffuveille; domaines, manoir, moulin, offrandes et fief du Mesnil-Ozenne; fief des Cheris; pêcheries de Ducey; moulin de Mont-Benoist; fief de Pouey; fief de Grigny; fief de Longuève; fief d'Oissé; fief Paynel ou de La Filolaie; fief de Louvigny en Barenton; fiefs de Husson, de Montenay, du Bois, à Saint-Cyr; fief de Touschet; fiefs du Mesnil-Amelant, de Villechien et du Bis en Villechien; fief de Lapentis; fiefs de Mont-Benoist et Cerisel en Buais, des quatre masures en Buais; fief de Heussey; fief de Nantreil; fief des Étrieux; fief de Savigny; fief d'Alleray en Savigny; fief de Moulines; fief de Saint-Symphorien; fief de Ferrières; — rentes en héage.

A. 250. (Registre.)— In-folio, 115 feuillets, papier.

1768-1769.— « Journal du comté de Mortain. Rentes en deniers, paroisses de Ger, Sourdeval et Le Fresne-Poret. » —Quartiers de Ger: Le Placistre, Le Piéfust, Les Noes des Tombereaux, La Noe des Brulins, Le Gué Gesbert, Les Loges, La Touche, La Haise-du-Bois, Lestre Chevalier, Les Échauguettes, La Mare-au-Franc, Les Heaumes, Les Vieux Gueys, Les Fraziers, Le Champ-du-Val, Gremilly, Breil-du-Four, Butte-Meslay, La Costière, Rouge-Butte,

Hautequerolle, Brisevent, Grande Roche, Mortes-Sources. — Quartiers du Fresne-Poret : L'Embûche, Brousse-au-Cheval, Langle, La Bretonnière, La Clairière, Maupertus, Le Maupas, La Rochaye, Les Boulays, Les Carreaux, Les Oziers.— Quartiers en Sourdeval : Les Hautes-Brousses, Les Noes-Ambrières, Le Gué-Rocheux, Lande de la Grande-Pierre, Lande de Moutons, Le Mont-au-Loup, Les Landelles, La Corbière.

A. 251. (Cahier).— Petit in-folio, 14 feuillets, papier.

1689. — « Arrêt du Parlement de Paris entre le duc d'Orléans, tuteur de Mademoiselle, comtesse de Mortain, Louis de Gouvets, seigneur de la grande portion de Barenton ; Claude de Gruel, sieur de Touvoye et Barenton, et Odet d'Harcourt, comte de Croisy, marquis de Thury et de La Motte d'Harcourt, au sujet de l'établissement de deux foires et d'un marché au bourg de Barenton. »

A. 252. (Liasse.)— 35 pièces, papier.

1426-1776. — « Extraits concernant le moulin du Bois en Barenton. »—Vente de l'emplacement du moulin du Bois, situé sous la sieurie du Bois et la sieurie de Boussentier ; abandon de droits divers sur la place du moulin ; clameur féodale de parties du moulin. Fieffe et aveu de terres dépendant de la ferme du moulin.—Familles propriétaires : Beschet, Burnouf, Collibeaux, Grandin, Le Mauviel, de Mezange, d'Oissey, Patouil, Le Roy, de Thoury, Vezard.

A. 253. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1583-1770. — « Extraits pour Barenton. » — Aveux rendus au seigneur de Mortain par Robert Bouverot, Jean Bouverot, Guillaume Hamelin, Robert et Gilles Geoffroy, Robert Sageon, Marguerin Postel, Pierre Martin, Jean B. et Pierre Brazard, pour terres situées dans la paroisse de Barenton ; — redevances en deniers, éperons dorés et fer à siettes, aide au vicomte, reliefs, treizièmes et aides coutumières ; droits de pâture pour les bêtes en la forêt de la Lande-Pourrie.

A. 254. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1767.— « Pièces de la masure de La Hallère en Bion. » — Poursuites pour l'aveu demandé par M. le duc d'Orléans sur Mathurin Mauduit ; — certificat d'aveu ; liste des débiteurs des rentes ; qualité et quotité des rentes.

A. 255. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1762-1763. — « Pièces des neuf masures en Bion. » — Franchises des tenants des neuf masures : ils ont en la forêt de Lande-Pourrie tout bois brisé et volé, tout mort-bois, le bois arraché sans coup férir, un trefeu (chouquet) à Noël et rames pour ramer leurs pois ; ceux ayant charrette et harnois ont, de trois ans en trois ans, un fou (hêtre) et un jarry (chêne) suffisant pour faire leurs roues et chartils (charrettes), en payant au verdier et au sergent fieffé deux deniers à chacun et pour chacun arbre. Ils ont bois et pierre vilaine en icelle forêt pour en entretenir et aménager ; droit de panage pour leurs porcs ; droit de pâture et voies pour y aller ; ils sont exempts de coutume aux foires et marchés du comté.—Sujétions : rentes en froment et avoine grosse ; charoi du bois pris en la forêt pour le château de Mortain ; fourniture de l'étrain (paille) en été, et du jonc en hiver, pour l'auditoire de Mortain.

A. 256. (Liasse.)— 23 pièces, papier.

1563-1608.—« Pièces des potiers de Ger. » —Fieffe à Jean Veron de trois acres de terre en La Noe des Brulins. — Délivrance de deux acres de terre faite à Jean Veron, au droit de Robert Poret, écuyer, au lieu dit La Noe du Placistre des Forges. — Procédure par Noel Robbes-Lessard pour lui et agissant pour la communauté des potiers de Ger, usagers en la forêt de Lande-Pourrie, à l'encontre de Jean et Marin Veron, le procureur de Mortain, partie, pour obtenir la démolition d'un four à cuire pots, bâti sur de nouvelles fieffes.

A. 257. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1612.— « Les aveux de Ger. » — Analyses d'aveux rendus au comte de Mortain pour terres situées en la paroisse de Ger, au Bourg, à la vente du Gué-Angot, à la Coulombelle, à La Grande Prise, au Gué-Rocheux, à Lessard, à La Bissonnière, à Viesval. — Familles rendant aveu : Caillebotte, Jamault, Robbes, Lemoing, Poncet, Lefranc, Dumaine et Maloisel.

A. 258. (Registre.)— In-folio, 94 feuillets, papier.

1692. — « Journal de Domfront, terme de l'Ascension. » — Rentes en Saint-Marc, Saint-Fraimbault, Mantilly, L'Épinay, Les Bois, Vaucé, La Conception, Barenton, Domfront. — Quartiers de Saint-Marc où les rentes sont perçues : Le Bisson, La Cosnière, La Jorière, La Merlière, L'Oisellerie, Le Riboudray, Le Rocher. — Familles des débiteurs : Achard, — Beauchef, Bisson, Boudeseul, Le Bouteiller ; — Chadel, Chambelland, Choyer, Chevalier, Coulombier, Courteille ; —Dobaire, Drouet ; —L'Évesque ; — Ferrard, Ferré, Fiault ; — Gautier, Gerard, Gilbert ;— Hamon — Le Landais, Landron, Lambert, Laurent,

Loisel, Louvel ; — Mérrel, Mignot, Le Morton ; — Piel, Pillon, Poisson, Ponthaud, Pottier ; — Ragerel, Regnault, Ruault, Rungette ; — Soulard ; — Thaburet ; — Les Vallées, Viard. — Familles des débiteurs en Saint Fraimbault : de Bonnaire, Bréard ; — Des Champs, Chanteau, Chevalier, Le Cointe, Courteille ; — Danuel ; — Eudet, — Le Fauverais, Ferré, Fleury ; — Gerault, de Grangeré, Guérin ; — Hairie ; — Jamin, Le Jaloux ; — Loisel, Larcher, Louvel ; — Le Masson, Marguentin, Le Mercier, Merel, de Meslay, Le Minier ; — Le Pommier ; — Quentin ; — Regnault, Remon, Rivière ; — Le Tissier ; — de Vaux. — Familles de Mantilly : Bagot, Bassin, Begay, Le Bocé, Bourdon, Brodin, Bulois ; — Choyer, Coiffé, Couppel, Cousin ; — Daligault ; — Eluard ; — Foubert, Foucault, Fouesnet, Fouilleul, Fourny ; — Le Gandais, Gouaud, La Gorée, Grimault, Grohé, Guillard ; — Hamelin, Hardouin ; — Joubin ; — Landron ; — Macé, Malenfant, Malgazonné, Le Mesnager, de Mouessé ; — Ollivier ; — de Perrières, Pouchard ; — Quentin ; — Rainfray, Ransard, Rivière, Le Royer ; — Sanguin ; — Le Templier, Thaburet, Tassin, Touzé ; — Du Val. — Familles de L'Épinay : Le Boucher, Le Bricq ; — Chevrel ; — Deraine, Dobaire ; — Foucault ; — Gobbé ; — Hamard ; — Jourdan ; — de Nozen ; — Pastel, Pellard, Le Pourriel ; — Quentin. — Familles de la paroisse Des Bois : Le Crosnier ; — Fillastre ; — Gahery, de Grangeré ; — de La Haye ; — Meslin ; — Navet ; — Plaqué ; — Ragrel, Roussel. — Familles de Vaucé : Alix ; — de Baugé, de Bellée, Berault, Bretreau, Blouin, Du Boullay ; — Le Cherbonnier, Chopault, Le Court ; — Daguiet, Durand ; — Fauvel, Forget ; — Le Gaufre, Gillot, Grignon ; — Hallé, de La Haye, Hochet ; — Laigre, de Langle, de Launay ; — Manseau, Martel, Mezerette, Morin Du Moulin ; — Paillard, Le Paouvre, Perier, Du Pont ; — Quentin ; — La Rionne, Roussel, Le Roy ; — Seigneur. — Familles de La Conception : Archer ; — Barré, Baudet, Berthelot, Blanchetierre ; — Chenu, Corbel, Courteille ; — Le Demé ; — Ernouil ; — Guérin ; — Hardouin, Hervé ; — Jouvencel, Julliard ; — Laurent ; — Le Mercier, Meslier, de Meslay, Moricet ; — Paris, Péan, Du Pont, Pouchard ; — Roussignol ; — Sallé ; — Le Terrier. — Familles de Barenton : Bellard, Le Bert, de Boudé, Bouneau, Busson ; — Chesnel, Coignard, Collibert ; — Fournel ; — Gaulmer, Le Gentil, Gohier ; — Loquerel ; — Marchis ; — Panard ; — Le Royer, de Rouvencestre ; — Saillard ; — Trochon. — Familles de Domfront : de La Bunesche ; — Cosnard ; — Gallais, Germont, Gillebert, Le Guede ; — Jardin ; — Louvel ; — Petit, Piel, Du Pont ; — Robillard, Roger, de La Rue ; — Sallé, Le Sellier, Soullard.

A. 259. (Registre.)— In-folio, 64 feuillets, papier.

1692.— « Journal du domaine de Domfront, terme de Toussaint. » — Rentes en Saint-Marc, Saint-Fraimbault, Mantilly, L'Épinay, Les Bois, Vaucé, La Conception, Barenton, Domfront, Saint-Jacques-en-La-Brace et Juvigny. — Fieffes : en la bruyère de Domfront, entre les deux portes de la ville, au lieu des Barcans. — Familles payant les rentes : d'Auteville, de Rouvencestre, Le Roger, de Quincey, Millet, Foucault, de Grangeré, Beauchef, de Meslay, Achard, Du Fougeray, de Villaine, Tournebize, de La Vieuville, Appert, de L'Angle, Des Moulins.

A. 260. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1645-1697.— « Rente due pour la sergenterie de Torchamp, par la famille Husson. » — Relation de l'arrêt ordonnant la confection du papier terrier du domaine de Domfront.

A. 261. (Liasse.) — 3 pièces, et 1 plan, papier.

1756-1759.— « Place des foires de Domfront. » — Transaction entre le duc d'Orléans, à la stipulation de M. Le Moyne-de-Bellisle, son intendant, et la chambre ecclésiastique du diocèse du Mans, par laquelle Son Altesse cède les engrais, terriers et fumiers qui se trouvent sur la place du champ des foires de la brière de Domfront, aux prêtres du séminaire établi sur ladite brière, à la charge, par eux, de faire, dans le terme de vingt années, dresser et aplanir les rochers qui sont sur ledit emplacement.

A. 262. (Cahier.)— In-folio, 40 feuillets, papier.

XVI^e et XVII^e SIÈCLE.— « Teneures sous le domaine et en la bourgeoisie de Tinchebray. » — Analyse d'aveux rendus dans le XVI^e et dans le XVII^e siècles pour terres situées dans les différents quartiers de la ville de Tinchebray, à L'Abreveur, aux Allées, au Bourg, à La Butte Chevrier, au Carteron, aux Cavées, au Château, au Cheval-Blanc, à la Porte de Condé, aux Costils, aux Croix, à La Devinière, à l'église Saint-Remy, à La Fontaine, au Haut-Hamel, au Haut-Bert, au Bas-Martigny, au moulin à tan, à La Pélulière, à La Peschardière, aux Basses-Rues, à la Grande-Rue (copie du XVIII^e siècle).

A. 263. (Liasse.)— 4 pièces et 1 plan, papier.

1611-1612.— « Prison de Tinchebray. » — Vente de la vieille geôle et adjudication des bâtiments de l'auditoire, de la chambre du conseil, la halle à blé, la boucherie et la geôle de Tinchebray.— Adjudicataire Gilles de L'Aubrière, sieur de La Vallette, pour 965 livres ; — le même, acquéreur de la vieille geôle pour 455 livres.

A. 264. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier (1).

1609.— « Inventaire des tiltres, pièces, pappiers et enseignements consernant les droits du comté de Mortaing, tant en noble que de roture; lesquels André Benoist, escuier, sieur Des Ventes, maistre des eaues et forests dudit comté, auroit trouvez parmy les raisons et pappiers du feu sieur Des Ventes, son père, receveur du domaine dudit Mortaing, lequel ledit Benoist obéist présentement bailler lesdits pappiers, tiltres et enseignements pour estre mis au coffre des tiltres et thrésor de ce comté, suyvant le présent inventaire et suyvant le commandement à luy faict par M. de Montholon. »

A. 265. (Registre.)— In-folio, 64 feuillets, papier.

1617.— « Recollement des tiltres et papiers du comté de Mortaing, estants au chartrier, faict sur l'inventaire d'iceux ; ledit recollement faict par le commandement et ordonnance de Monseigneur de Montholon, ayant pouvoir de Monseigneur et Madame les duc et duchesse de Guise, tuteurs de Madamoiselle, après lequel recollement a esté faict inventaire de plusieurs autres titres et papiers, actes et contracts concernant les droicts dudict comté, aucuns anciens de nouveau recouvrés, les autres contenant tant actes judiciaires que contracts volontaires, du depuis faicts pour l'augmentation et congnoissance et possession des droits dudit comté, estans ès mains de Me Michel Secquard, procureur domanial, pour estre iceux mis par augmentation audict chartrier. »

A. 266. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1621. — « Addition d'inventaire. L'an 1621, le troisième jour de febvrier, au chasteau de Mortaing, en recollant l'inventaire des tiltres, pappiers, comptes et enseignements concernant les droicts du domaine du comté dudict Mortaing, appartenant à Madamoiselle, suivant l'ordonnance de M. de Montholon, maître Michel Sequard, procureur domanial audict comté, a dict avoir recouvré encore quelque nombre d'autres pièces que celles contenues audict inventaire, lesquelles il désire déposer et augmenter audict chartrier, ce qu'il a promis faire et les déclarer par augmentation au présent inventaire. »

A. 267. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1652.— « Ensuit l'inventaire des titres, pièces et escriptures que maître Gilles Sequard, sieur de La Veilletière, procureur domanial au comté de Mortain, a recouverts depuis la clausion du précédent inventaire tant par voye de quérimonie, qu'autres recherches qu'il a faites desdicts tiltres, qui estoient dispersés en plusieurs lieux de ce comté et entre les mains de diverses personnes. »

A. 268. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1656-1657.— « Inventaire général des tiltres, lettres et enseignements du comté de Mortain, qui sont au chartrier du chasteau dudit lieu, faict en l'année 1656 par maistre Pierre Picard, sieur de La Cande. »— Mandement de Anne-Marie-Louise d'Orléans pour la rédaction de l'inventaire général des titres du comté. — Ordre de ce travail : anciens volumes et registres, anciens comptes et journaux, — hommages et aveux rendus pour les fiefs nobles relevant du comté dans les ressorts de Mortain, de Tinchebray et du Cotentin, — déclaration de rotures dans les ressorts de Mortain et de Tinchebray, — fieffes et baux à nouveaux cens en la forêt de Lande-Pourrie et aux environs ; — amortissements de rentes seigneuriales, — lettres, actes, sentences et arrêts concernant les eaux et forêts du comté ; — lettres, arrêts et autres pièces concernant les offices et officiers et l'exemption de toute nouvelle création d'offices ; — lettres et pièces concernant les bénéfices, bénéficiers et choses qui dépendent de l'église ; — lettres-patentes concernant la tutelle et l'évocation des causes de mademoiselle de Montpensier au Parlement de Paris.

A. 269.— (Registre.)— In-folio, 255 feuillets, papier.

1671-1700. — Copie de l'inventaire décrit au nº précédent 268 ; plus un procès-verbal de dépôt au chartrier du comté, en 1671 et 1692, de registres et pièces concernant la forêt, et d'états divers concernant l'appel des gentils-hommes sujets au ban et à l'arrière-ban.

A. 270. (Cahier.)— Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1656-1697. — « Extrait de l'inventaire des tiltres lettres, et enseignements du comté de Mortaing qui sont au chartrier du chasteau dudit lieu, fait en 1656 par Me Pierre Picard, sieur de La Cande, en tant que pour les articles qui en suivent et regardent la paroisse de Saint-Clément. »

A. 271. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets, papier.

1726. — « Inventaire fait par le sieur Danjan des titres et papiers remis au chartrier de Mortain depuis celui fait par le sieur de La Cande, en 1656, des titres du comté de Mortaing étant audit chartrier. »

A. 272. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Table des paroisses du

(1) Les documents classés sous les nos A. 264 à A. 2030, ont été donnés, en 1863, aux Archives départementales, par M. le Vicomte DE FAILLY, membre du Conseil-Général de La Manche.

comté de Mortain, y compris la châtellenie de Tinchebray. » — « État des paroisses en roture relevantes du comté. » — « 42 de ces paroisses contiennent 2,705 villages, 52 autres doivent en contenir autant, ce qui fait pour 94 paroisses 5,410 villages. Ces 94 paroisses forment un continent de neuf à dix lieues de longitude sur huit de latitude, autrement neuf à dix lieues de l'occident à l'orient et huit lieues du midy au nord, continent dont Mortain forme environ le centre. » — Liste des paroises : Barenton, La Basoge, Beauchesne, Beauficel, Bellefontaine, Bernières, Les Biards, Bion, Le Bois, La Boulouse, Brecey, Brouains, Le Buat ; — Cellant, Chalandré, La Chapelle-Urée, Chassegué, Cherencey, Les Chéris, Chevreville, Coulouvray, Crenay (Notre-Dame), Crênay (Saint-Pierre), Cuves (Saint-Denis), Cuves (Saint-Laurent) ; — Ducey ; — Ferrières, Fontenay, Fresnes, Fresne-Poret ; — Gatemo, Ger ; — Heussey, Husson ; — Isigny ; — Juvigny ; — Lapentis, Lingeard, Les Loges-sur-Brecey ; — Maisoncelles-la-Jourdan, La Mancellière, Marcilly, Martigny, Mesnil-Adelée, Mesnilard, Mesnil-Bœufs, Mesnil-Cibout, Mesnil-Gilbert, Mesnil-Ozenne, Mesnil-Rainfray, Mesnil-Thébaut, Mesnil-Tôve, Milly, Montgottier, Montjoie, Montsegret, Montigny, Mortain Moulines ; — Naftel, Le Neufbourg ; — Parigny, Périers ; — Reffuveille, Le Rocher, Romagny, Rully ; — Saint-Barthélemy, Saint-Clément, Saint-Cornier, Saint-Christophe, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Hilaire-du-Harcouet, Saint-Jean-des-Bois, Saint-Jean-du-Corail, Saint-Martin-le-Bouillant, Saint-Pois, Saint-Quentin-des-Chardonnets, Saint-Quentin près Avranches, Saint-Symphorien, Savigny, Sourdeval ; — Le Teilleul, Tinchebray (Notre-Dame), Tinchebray (Saint-Pierre), Touchet, Truttemer ; — Vengeons, Vezins, Villechien, Virey ; — Yvrande.

A. 273. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — « Table alphabétique des paroisses où s'étendent les fiefs nobles dans le comté de Mortain. » — Cette table contient la liste des fiefs nobles situés dans chaque paroisse et de plus le nom du possesseur de chaque fief. — Barenton : fief de Boussentier ; fief du haut et bas Boussentier, fief de La Fougère, fief de La Fillolaye, fief de La Graffardière ; — La Basoge : fief de La Basoge ; — Les Biards : baronnie des Biards, fief ou vavassorie de La Masure ; — Bion : vavassorie de Moissé, moulin de Chavignolle ; — Brecey : fief de Brecey, vavassorie de La Boulousière, fief de Cellant ou Crepon, vavassorie du Four ou Source-Cuvette, fief messire Pierre de Fontenay, fief de Jautest et Husson, moulin de Brecey, moulin Richard, vavassorie de Meigney, fief de La Tourelle ; — Buais : les deux fiefs de Virey ; — Le Buat : fief ou vavassorie du Buat ; — Cellant : fief de Cellant, fief du Ménage, vavassorie de La Riolière ; — La Chapelle-Urée : fief de Chassegué, fief de La Chapelle-Urée ; — Chassegué : fief de Chassegué ; — Cherencé : fief du Bois-Herbert, vavassorie de Mont-Huan, La Teillaie et le moulin de Chérencé, vavassorie de La Teillaye ; — Chevreville : les fiefs du Bois-Gobbé, du Bois-Frasier, de La Métairie ; moulin de Chevreville ; — Coulouvray : fief de Pont-Bellanger, fief de Coulouvray, vavassorie de Beaufault ; — Cuves : fief de Cuves ; — Ferrière : fief de Ferrière ; — Fontenay : fief de Fontenay ; — Le Fresne-Poret : fief au Chanoine ; — Ger : moulin des Fanières, partie du fief ou vavassorie de Viesval, vavassorie de Viesval ; — Heussé : fief des Étrieux, fief Libor, fief Du Plessis, vavassories de Nantreil et Du Plessis ; — Husson : vavassorie noble du Bois-Bellier, marquisat de Montécot ; — Juvigny : fief de Juvigny ; — Lapenty : le nouveau comté de Lapenty et fiefs y réunis ; — Lingeard : fief du Bois-Herbert ; — Les Loges-sur-Brecey : fief des Loges ; — La Mancellière : fief au Cocq, fief ou vavassorie Grimault, fief de La Mancellière, autre fief de La Mancellière, fief Tirel ; — Marcilly : fief de Marcilly ; — Martigny : fief de Martigny ; — Mesnilard : fief du Corp, vavassorie de Mesnilard, moulin du Mesnilard ; — Mesnil-Gilbert : fief du Bois-Herbert, vavassorie du Mesnil-Gilbert, fief du Vauborel ; — Mesnil-Thébaut : fief des Genestais ; — Mesnil-Tôve : fief du Mesnil-Tôve ; — Montigny : marquisat de Montécot ; — Moulines : fief ou vavassorie du Bois-Ferrand, fief de Moulines ; — Parigny : moulin de Parigny ; — Refuveille : vavassorie du Bois-Ambroise, fief des Buttes ou Vallées, fief Noël, fief de Signy, fief des Touches ; — Le Rocher : moulin de La Corbinière ; — Romagny : fiefs du Bohineust, de La Bagotière, du Bourg ou Bourgeoisie, du Basmesnil, de La Bourdonnière, de La Boutellière, de La Cochardière, des Trois-Épis, de Lanquetillière, masure de La Riffaudière, fief du Pillon, deux fiefs de La Riffaudaie, fief de La Rainbaudière, de La Sallière, du Teillolet, de La Touche-Bouteloup ; — Saint-Barthelemy : fief de Saint-Barthelemy ; — Saint-Cyr-du-Bailleul : fief du Bailleul ou Husson, fief de Saint-Cyr avec le patronage, fief de La Courdousière, fief de Montenay, le marquisat de Montécot ; — Saint-Clément : fief ou domaine de Maisoncelles, moulin de La Roche ; — Saint-Hilaire-du-Harcouet : fief de Saint-Hilaire ; — Saint-Jean-du-Corail : fief de Saint-Jean, fief de Moissey ; — Saint-Martin-Le-Bouillant : fief des Essarts ; — Saint-Pois : baronnie de Saint-Pois ; — Saint-Quentin-le-Valdoir : fief de Saint-Quentin ; — Sainte-Marie-du-Bois : fief de Sainte-Marie-du-Bois ; — Savigny : fief de La Vallée ; —

Sourdeval : fief d'Éron, fief de Sourdeval ; — Le Teilleul : vavassorie de La Buissonnière, fief ou vavassorie de Courteille, fief de Grigny, fief de Longuève, moulin de Mont-Benoist ; — Touchet : fief de Touchet ; — Vezins : fief ou vavassorie de La Masure ; — Villechien : fief du Mesnil-Amelant, fief de Villechien, fief du Bis ; — Virey : deux fiefs de Virey.

A. 274. (Cahier.)— Grand in-folio, 16 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — « Table alphabétique des paroisses de la châtellenie de Mortain et de la châtellenie de Tinchebrai, avec les noms des fiefs en main de son Altesse Sérénissime, les noms des fiefs relevants immédiatement, les noms des arrière-fiefs et des sous-arrière-fiefs. » — Liste des paroisses de la châtellenie de Tinchebray : Beauchesne, Bernières, Fresnes, Maisoncelles, Mesnil-Cibout, Mont-Ségret, Notre-Dame de Tinchebray, Rully, Saint-Cornier, Saint-Christophe, Saint-Jean-des-Bois, Saint-Pierre de Tinchebray, Saint-Quentin, Yvrandes.

A. 275. (Liasse.)— 2 feuillets, papier.

1757. — « Instructions pour dresser le tableau des fiefs tenus du comté de Mortain, sous la châtellenie de Mortain, la châtellenie de Tinchebray, la châtellenie de Condé et l'ancien ressort de Mortain dans le Cotentin et dans le Bauptois. »

A. 276. (Cahier.)— In-4°, oblong, 23 feuillets, papier

1757. — « Fiefs directs, arrière et sous-arrière-fiefs du comté de Mortain, ressorts de Mortain, Condé, Tinchebray, Le Cotentin, etc. » — Aigneaux, Albret, Angerville, Annet, Anneville, Annoville, Ardenne, Argouges, Asnières, Audouville, Audouville-la-Hubert, Amfreville, Anglesqueville, Appeville, Auffay, Arcis et Le Rocher, Aroudeville, Atis, Auxais, L'Aumône, Avenaux, Avenel, Aunay et Balleroy ; — La Bagothière, Bailleul ou Saint-Cyr, Bailleul ou Montenay, Bailleul ou Husson, La Barberie, Barenton, Barneville, Basbourg, Bas-Mesnil, La Basoge, Basse-Cour, Bacilly, Beauchamp, Beauchesne, Beaumont, Beausault, La Bedouinière, Bellefontaine, Béniville, Berjou, Bernières, La Roche ou Bernières, Berville, Le Bis, Les Biards, Blainville, Blonville, Bohineust, Le Bois, Bois-Philippes, Bois-Frasier, Bois-Gobbé, Bois-Adam, Bois-Alain, Bois-Ambroise, Bois-Bunou, Bois-Ferrant, Bois-Harard, Bois-Herbert, Bois-Léger, Boissirard (voyez Touche), Bonneville, Boudé, Boudet, Bouel, Boussey, Bouillon, Boullerie, La Boulouse, La Boulousière, La Bourdonnière, La Bourguenière, Bousseel, Boussentier, Breel, Brécey, Brieux, Brillevast, Brouains, Les Brulais, Buais, Le Buat, Bucheron ou Tuechien et Bucy, La Bullottière ; — Cahaigne, Cambercoul, Cautecote, Canu, Carantilly, Cellant, Cérences, Chalandré, Chalange, Champ-du-Boul, Champeaux, La Championnière, Les Chancelliers, Chanteloup, La Chapelle-Ullée ou fief du Roy, Chasnay, Chassegué, Chaulieu et Mesnil-Adelée, Chenilly, Les Chéris, Le Chemin, La Chevrenaye, Chevreville, Clairet, La Cochardière, Le Cocq, Cosqueville, Condé-sur-Noireau, La Corbelinière, La Corbetière, La Courdousière, Le Corps, Corsines, Coulouvray, Courcelles ou La Rivière, Courtgilbert, Les Cours, Courteille, Courtemont, Les Cresnières, Crepon ou Cellant, Croisilles, Cuves ; — Durcet, Le Détroit ; — Éron, Esson, Équilly, Les Essarts, Étrieux, L'Épée, Étienville, Estivaux ; — Fougères, Faugues, La Faverie, Le Fay, Feron, Ferrières, La Fillolaie, Fizel, Foligny, Fontaine-Bellenger, Fontenay, Fontenay-le-Husson, Forestrie et Laubriaye, La Fosse, Fougerolle, Foumainville, Foupendant, Le Four, Fourcuvette, Fournetot, La Fresnaye, Le Fresne-Poret, La Fressendière, Les Fringères ; — La Gasnerie, Le Gast, Gatemo, Les Genestays, Glatigny, Goberville, Gonneville, Gourguesson, Gouville, La Graffardière, Grangeray, Granterie, Grenne, Le Greslé, Grestain, Grigny, Grimault, Grimouville, Grippière, La Guerinière, Guernetot, Guerqueville, Guettreville, La Guitonnière ; — Hallé, Le Hamel, La Hativelière, Hauteville, Les Hayes, La Haye-Paynel, La Hennoudière, La Hérissaye, Heussey, Hocquigny, Le Hommeel, Honnaville, Le Grand-Husson, Le Petit-Husson ; — Jautest et Husson ; — La Jobetière, Igny, Isigny, Ivoy, Juvigny ; — Les Landes, La Lande-d'Airou, Langleschière, Lanquetillière, Lapenty, Libor, Lingeard, Les Loges-sur-Brécey, Lolif, Longuève ou Nantreil, Louvigny, Lucé ; — La Maillardière, Maisoncelles, La Mancellière, Marcilly, Martigny, La Masure, Les Quatre-Masures, Meigney et La Saglandière, La Menardaye, Meray, Le Mesnage et Cellant, Le Mesnil, Mesnilard, Mesnil-Adelée et Chaulieu, Mesnil-Amant, Mesnil-Amerlant, Mesnil-Bœufs, Mesnil-Cauchois, Mesnil-Cibout, Mesnil-Ferré, Mesnil-Gilbert, Mesnillet, Mesnil-Rainfray, Mesnil-Thébaut, Mesnil-Tôve, Mesnil-Vandouf, La Métairie, Meudon, Moissé ou La Mengeantière, Montbahier, Montgottier, Moutiers, La Montaisière, Montchovet, Montécot, Mont-Fautrel, Mont-Huan et La Teillaye, Montigny, Montjoie, Montmartin, La Moretière, La Motte, Moulines ; — Nantreil, Naftel, Néhou, Nerée, Le Neufbourg, Le Neust, Neuville, Noel, Nuilleville ; — Orval, Oissey, Ouville, Orbeville, Ouilly ; — Parigny, La Paturelière, La Pavinière, La Pichardière, Les Pieux et Sotteville, La Planche, Le Plantis, Le Plessis, Poilley-sur-le-Homme, Pont-Cli-

vonet, La Poterie, Pouardière, Pouey, La Poupelière, La Poupelinière, Praères, Préaux, Presles, Promesnil, Proussy ; — Le Quesné ; — La Raimbaudière, Rauville, Reffuveille, La Renissaye, La Ritoure, La Riffaudaye, La Riffaudière, La Riolière, La Rivière ou Courcelles, Rochefort, La Rochelle, Le Rocher, Romagny, Le Rosel, Rouville, Roumilly, La Roussellière, Rubesnard, Rully ;— Saint-Barthélemy, Saint-Cyr (voyez Bailleul), Saint-Christophe-d'Anfernet, Saint-Denis-le-Gast, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Georges-des-Rues, Saint-Hilaire-du-Harcouet, Saint-Jean-des-Bois ou de Foumaheu, Saint-Jean-du-Corail, Saint-Martin-le-Bouillant, Saint-Martin-de-Condé, Saint-Martin-en-Caux, Saint-Nicolas-du-Bois-Baudoin, Saint-Pair ou Saint-Pois, Saint-Patrice ou Grigny, Saint-Pierre-du-Regard, Saint-Pierre-de-Tinchebray, Saint-Romphaire, Saint-Quentin, Saint-Remy-des-Landes, Saint-Sauveur-de-Bonfossé, Saint-Symphorien, Sainte-Cécile, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie-aux-Anglais, Ste-Marie-du-Mont, La Sallière, Samoy, Savenay, La Saudraye, Savigny, Saussay, La Sousserie, Say, Les Sineaux, Le Sionnay, Sotteville, Sourcelune, Sourdeval, Surville ;— Tallevende, Le Teil, La Teillaye, Le Teilleul, Le Teillolet, Tierceville, Tillard, Tilly, Tirel, La Tourelle, Le Tourneur, Tourville, Les Touches, La Touche-Boissirard, La Touche-Boutelou autrement Touche-Couvey, Le Touchet, La Trousserie, Les Trois-Épis, Tregoz ;—Le Val, Le Vast, Le Valborel, Le Valdouer, Le Val-des-Préaux, La Vallée, Les Vallées, Vannes ou au Potier, Vaucé, Vaucelles, Vengeons, Verdun, Vernon, Vezins, Viesval, Villechien, Virey ; — Urville.

A. 277. (Placard.)— 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Liste alphabétique des fiefs immédiats, lieu de la situation, noms des possesseurs. — Liste aphabétique des arrière-fiefs, lieu de la situation, noms des fiefs dont ils relèvent. — Liste de quelques sous-arrière-fiefs ; état incomplet des rotures du comté.

A. 278. (Cahier.)— In-folio, 8 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— « Fiefs, arrière-fiefs et sous-arrière-fiefs tenus du comté de Mortain : — pour Mortain, 72 paroisses ; pour Tinchebray, 15 ; pour Le Cotentin, 12 ; total 99. — Indirects : châtellenie de Tinchebray, 11 paroisses ; Mortain, 37.—Total 48.—En fiefs : Mortain, 99 ; 35 vavassoreries, 130 arrière-fiefs. — Cotentin : 12 fiefs, 2 vavassoreries, 20 arrière-fiefs. — Tinchebray : 10 fiefs, 2 vavassoreries, 6 arrière-fiefs.— Total général 121 fiefs, 39 vavassoreries, 156 arrière-fiefs. »

A. 279. (Cahier.)— Grand in-folio, 8 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Table alphabétique des fiefs immédiats de la châtellenie de Mortain. — Noms des fiefs, qualité des fiefs, lieux de situation, noms des propriétaires. — Table alphabétique des arrière-fiefs du comté de Mortain,— noms des fiefs, qualités des fiefs, situation, fiefs dont ils relèvent.

A. 280. (Cahier.)— Grand in-folio, 38 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— État des fiefs du comté de Mortain, par ordre alphabétique de paroisses.—Châtellenie de Mortain, châtellenie de Tinchebray, bailliage de Cotentin.— Notes diverses sur les fiefs directs, les arrière-fiefs, les vavassorreries : qualité des fiefs, indication des aveux rendus et noms des avouants depuis les dernières années du XIV^e siècle jusqu'au XVIII^e.

A. 281. (Cahier.)— Grand in-folio, 20 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — « Table alphabétique de tous les fiefs arrière-fiefs et sous-arrière-fiefs de la châtellenie de Mortain. » — Fiefs devant service d'ost : d'Albret (Mesnil-Gilbert), Asnières (Reffuveille) ; — Bailleul-Montenay (Saint-Cyr), La Barberie en Refuveille, Le Basmanoir (Sainte-Marie-du-Bois), La Bazoge, Bellefontaine, Le Bois-Philippes (Isigny), La Boulouze, Brecey, Le Buat ; — Chalandré, Chalange (Reffuveille), Chassegué, Chévreville, Corsinnes en Saint-Symphorien, Courteille au Teilleul, Cuves (Saint-Denis) ; — Fontenay, La Fresnaye, paroisse des Chéris ; — Gatemo, Grigny ou Saint-Patrice-du-Teilleul, La Grippière à Reffuveille ; — Heussé, Le Grand-Husson ; — Isigny, Igny (Marcilly);— Juvigny ; — Lapenty, Libor à Heussé, Lingeard, Les Loges-sur-Brecey ;—La Mancellière, Marcilly, Martigny, les Quatre-Masures (Buais), Le Bas-Mesnilard, Mesnil-Rainfray, Moissé, Montgotier, La Montaiserie (Mesnil-Gilbert), Montécot, Montigny ;—Nantreil (Heussey) ; —Oissé (Le Teilleul) ;—Parigny, La Paturelière (Refuveille), Le Planty (Les Cheris), Poué (Le Teilleul) ; — Saint-Cyr, Saint-Georges-de-Rouelley, Sainte-Marie-du-Bois, Saint-Pois, Saint-Symphorien ; — Le Teillolet (Romagny), La Touche-Boissirard (Fontenay), La Tourelle (Brecey) ; — Vezins, Virey. — Fiefs devant service de garde : Cellant, Crespon (Brecey) ; — Longuève ou Nantreil (Le Teilleul), Louvigny (Barenton), Lanquetillière (Romagny) ; — Le Mesnage (Brecey) ; — La Riffaudaye (Romagny) ; — Saint-Jean-du-Corail ; — La Vallée (Savigny) ; — le fief du Mesnil-Gilbert va au devant du Roi quand il vient au Mont-Saint-Michel ; — Le fief du Bois-Herbert, au Mesnil-Gilbert, aide à lever l'échelle de la haute justice de Mortain ; — le fief de Juvigny aide à conduire les trésors et finances du Roi.

A. 282. (Cahier.)— Grand in-folio, 6 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Table alphabétique de tous les fiefs et arrière-fiefs du comté de Mortain dans le Cotentin. » — Fiefs de Appeville; — Bacilly, Beauchamp; — Carantilly, La Corbetière ; — Equilly; — Foligny; — Grimouville; — Lande-d'Airou ; — La Masure, Le Mesnil-Amant, Le Mesnil-Vandouf, Montmartin ; — Orbeville, Orval ; — Le Plessis, Promesnil ; — La Ritoure ; — Saint-Denis-le-Gast, Saint-Sauveur, Saussey, Say, Sourdeval ; — Les Touches, Trégots ; — fiefs qui furent à Jean de Camprond, à Raoul de Cérences, à Raoul d'Ecorchebœuf, à Jean d'Anneville, à Fouquet de Sainte-Marie, à Raoul Greslard, à Jean Grosparmy, à Guillaume Lestablier, à Huet Louvel, à Colin Murdrac, à Colin Le Prestrel, à Robert de Proussy, à Pierre de Saint-Lo.

A. 283. (Cahier.)— Grand in-folio, 12 feuillets, papier.

1781-1800. — « Tableau de mutation de tous les fiefs immédiats du comté de Mortain, châtellenie de Mortain, châtellenie de Tinchebray et ancien ressort dans Le Cotentin, pour 20 années. » Ce tableau contient la liste des fiefs, l'indication de leur qualité et le lieu de leur situation ; le nom des possesseurs n'est inscrit que pour un très-petit nombre.

A. 284. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Table des tenants du comté de Mortain. » Les noms sont disposés par ordre alphabétique et précédés du nom de la paroisse où sont situées les terres pour lesquelles se paient les redevances en deniers ; — quotité des redevances ; — topographie et dénomination des terres imposées ; — renvoi aux journaux des châtellenies de Mortain et de Tinchebray.

A. 285. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Table alphabétique des tenants du comté pour les paroisses de Ger, Sourdeval, Le Fresne et Saint-Clément. — Montant des rentes en deniers, renvoi aux journaux, nom ou emplacement des terres assujetties, noms des paroisses.

A. 286. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Table des noms de baptême, familles, lieux et résidences des censitaires des paroisses de Cellant, Mesnilard, Mesnil-Ozenne, Montigny et Parigny, dressée par ordre alphabétique. »

A. 287. (Registre.)— Grand in-folio, 548 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Indices généraux des héritages roturiers qui sont de la directe du comté de Mortain, ou table alphabétique des héritages qui composent chaque paroisse par mesures ou alnesses, villages ou cantons, tels qu'ils ont été fieffés et aliénés ; — nom des anciens possesseurs, rentes et sujétions, avec renvoi aux volumes des sommaires. » — Paroisses de Barenton, Les Biards, Bion, Brecey, Buais, — Cellant, Chapelle-Urée, Chérencey-Le-Roussel, Cuves, — Ferrières, Fresne-Poret, — Ger, — Heussey, Husson, — Mesnilard, Mesnil-Ozenne, Montigny, Moulines, Mortain, — Le Neufbourg, — Parigny, — Reffuveille, Le Rocher, Romagny, — Saint-Barthélemy, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Clément, Saint-Georges-de-Rouellé, Saint-Hilaire-du-Harcouet, Saint-Jean-du-Corail, Savigny, Sourdeval, — Le Teilleul, — Vezins, Villechien, Virey.

A. 288. (Registre.)— Grand In-folio, 276 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Sommaire du noble du comté de Mortain (1er volume). » — Relevé ou sommaire de partie de la charte de messire Pierre de Navarre, le surplus relevé au sommaire des journaux. — Ce relevé complète le procès-verbal de l'assiette et prisée, porté ci-dessus au numéro A. 245. ; — relevé de plusieurs articles portés aux comptes des revenus du comté de Mortain ; — compte de 1519, pour les reliefs, les treizièmes et la garde des sous-âges ; — injonction aux nobles et noblement tenants du comté de faire leurs hommages et de prêter le serment de fidélité au duc de Montpensier, 1565 ; — comparution des tenants de divers fiefs ; — copies d'aveux tirées de la Chambre des Comptes, de 1380 à 1550. — Familles : Abraham, Abot, Allais, Allard, d'Allemagne, d'Anfernet, d'Anneville, d'Argennes, Aubert, Avenel, d'Auray, — de Batternay, de La Bazoge, Bellée, Berry, Berthelot, de Beaumanoir, de Beauchamp, Le Ber, Des Biards, de La Bigne, de Billy, Du Bois, de Bois-Allain, de Bordes, Le Botté, Bourdet, de Bourbon, de Brecey, de Breel, de Brieux, Du Breuil, de Bray, de Brosses, de La Broise, de Brucourt, Le Breton, Du Buot, de Bur, — Carbonnel, de Camprond, de Cellant, Chastel, de La Chambre, de Chassegué, de Chanteloup, Cheval, de Clamorgan, Le Cocq, de Combrey, Corbelin, Corbel, Couvey, Cornu, de Condé, de Cordey, de Crux, de Crennes, Chretien, de Crepon, de Croisilles, — Dadon, Daniel, Danguy, Le Devin, Doynel, — d'Écorchebœuf, aux Épaules, d'Esson, d'Estouteville, L'Evêque, Euldes, — de Falaise, de Ferrières, de Flourie, de Foligny, de La Ferrière, Fermin, Fillesac, de Fontenay, Le Forestier, Fournel, Fouquet, de La Fosse, Frazier, de Freville, — Gallouin, Gerard de Glatigny,

Gonnouville; Gosselin, Le Goux, de Gouey, Gougeon, de Gouberville, Grandin, de Grimouville, Grimaut, Grosparmy, Gueroult, Du Guey, Le Gueuderel, de Guéhébert, Guihomart, —Halbout, de La Haye, Du Hamel, Harivel, Du Hallay, de La Hautonnière, de Hennot, Du Homme, Du Hommet, de Hotot, de La Houssaye, Husson, — d'Isigny, — Du Jardin, Le Jolivet, Jourdan, de Juvigny,— de Lamberville, de Landivy, de Lemperière, Lestablier, de Lieuray, Des Loges, Louvel, de La Louvière, de Luisière,— Mahey, Malenfant, de Mauny, de La Masure, Malesmains, Du Maine, Martin, Malherbe, Le Marié, Martel, Du Mesnil-Adelée, de Méautis, de Meherenc, Mengeant, Méant, de Meslay, de Menville, de Montbouan, de Montmorency, Le Moine, de Montenay, Des Moustiers, de Montgotier, Morel, de Montchauveau, de Montaigu, Murdrac, de Mussy,—de Neuville,—d'Oissé, Olivier, d'Orange, — Parrain, Pasturel, Du Parc, de Parigny, Paisnel, Payen, de Percy, Pigace, de Pierrepont, Pichard, Du Plessis, Poisson, de Pontbellanger, de Praères, de Préaux, Le Prevost, de Prouey, Pussot, —de Quintin,—de Réviers, de La Rivière, de Rochefort, de Rohan, de La Roque, Roquerel, Du Rosel, Le Royer, Le Roux, de Roumilly, Roussel, de Roussy, de Rupierre,— Sallet, de Say, Sauvé, Du Saucey, de Samay, Sauquet, de Saint-Manvieu, de Saint-Germain, de Saint-Denis, de Saint-Martin, de Saint-Lo, de Sainte-Marie, de Scepaux, de Sentilly, Le Sotterel, — de Tallevende, de Tardes, Le Tellier, Tesson, Du Theil, Thibault, Tirel, Du Tot, Des Touches, Truel, — Du Valjuas, de Vauborel, de Vaucelles, Des Vaux, de Verdun, de La Vigne, Vivien. — Baronnies des Biards, de Saint-Pair-le-Servain, de Vernon, de L'Angle, de Nehou, de Say ; — Châtellenie de Condé-sur-Noireau ; — Fiefs d'Angerville-la-Rivière, Ardenne, Amfreville, Aroudeville, Appeville, Audouville-la-Hubert, Avenel ou Des Avenaux, Athis, Asnières, L'Aunay et Balleroy, — Bailleul, Bacilly, Barenton, Basmesnil, Basmanoir, La Bazoge, Barneville, Beauchesne, Bellefontaine, Bernières, Boisgobey, Boisherbert, Bohineust, Bois-Allain, La Bonneville, Du Bousseel, Boussentier, Brecey, Breel, Brillevast, Brieux, Brouains, Le Buat,— Cahaigne, Carantilly, Cellant, Chalandré, Chassegué, Chancelliers, Chanteloup, Chaulieu, Chenilly, Chevreville, La Cochardière, Cosqueville, Corbetière, Les Courences, Corbel, Courtgillebert, La Cordouzière, Courteille, Coulouvray, Les Cours, Crépon, Cuves,—Durcet, —Équilly, Eron, Esson,— Le Fay, La Ferrière, Ferrières, La Fillolaye, Fizel, Foligny, Fontenay, Fontenay-sur-le-Vay, Fougeroles, La Fressengère,— Garnetot, Le Gast, Les Genestays, de Glatigny, Gosselin, Gouville, au Greslé, Grimouville, — La Halle, Le Hamel, La Hennoudière, Heussé, de La Houssaye, Husson, Jautest et Husson,—Isigny, L'Ile, Ivoy,—Juvigny,—Lapentis, Landes, Lanquetilière, Landed'Airou, Lingeard, Loges-sur-Brecey, Longuève, Lucé, — Maisoncelles, La Mancellière, Marcilly, Martigny, La Masure, La Menardaye, Le Mesnil, Mesnillard, Mesnil-Amelant, Mesnil-Thébault, Mesnil-Tôve, Meuville, Mesnil-Vandouf, Le Mesnage, Montécot, Monthuan, Moissey, Montbahier, Montgottier, Montenay, Moulines, Montmartin-près-Regnéville, La Moretière,— Nantreil ou Longuève, Nerée, Notre-Dame-du-Bois, Noël en Reffuveille, — Oissé, Orbeville, — Le Plessis, La Poterie, Pouey, au Potier, Praères, Proussy,— Le Quesnay, à Golleville,— Rauville-la-Place, Reuilly, La Rifaudière, La Riolière, Le Rosel, Roumilly, — Samoi, Saucey, Saint-Denis-le-Gast, Saint-Jean-du-Coural, Saint-Christophe-d'Anfernet, Saint-Hilaire, Saint-Patrice-du-Tilleul, anciennement de Grigny, Saint-Martin-du-Mesnil, Saint-Remy-des-Landes, Saint-Romphaire, Saint-Symphorien, Signy, Sourdeval, — La Teillaye-Monthuan, Le Teillolet, fief Tillard, fief Tirel, La Touche-Couvey, La Touche-Boissirard, Les Touches, Touchet, La Tourelle, Tregoz, Tuechien,— Le Vast, Verdun en Brecey, Vezins, Villechien, Viéval, Virey.—Vavassoreries : La Barberie, Beauchamp, La Bédouinière, Le Bois-en-Chevreville, Bois-Adam, Bois-Ambroise, Bois-Busnout, Bois-Ferrand, La Boulouze, La Boulouzière, La Bourdonnière, Brecey, Le Buat, La Buissonnière,—Cautecote, Championnière, au Cocq, Courtemont, Le Corps,—Foligny, La Fresnaye, — Gatemo, Graffardière, Grigny, Grimaut, La Guerinière, — Igny, — La Jobetière, — Lantillière, Libor, Louvigny, —La Mancellière, Le Meigney, Le Mesnage, Le Mesnil-Amant, Mesnil-Cibout, Mesnil-Gilbert, La Métairie, Montécot, Moissé, Montigny, Monthuan,— Nerée,— Orval, — La Paturelière, Le Plantis, Le Plessis, La Poupelinière, les Quatre-Masures,— La Raimbaudière, La Rifaudaye, La Rioulière, La Roussellière,— Sainte-Cécile, Sainte-Marie-du-Mont, Sourdeval,—Le Tanu, Le Teil, La Touche-Couvey, Les Trois-Épis, Le Val, La Vallée.—Redevances en deniers, grains et volailles, aide d'ost, reliefs et treizièmes ; — service au châtel de Mortain à la tour Botterel, en cas d'émotion ou doute de guerre; garde de la rue aux Femmes à Mortain ; service au pont de la rue Geslin avec armes et harnois ; service de chevalier à La Barre-de-Montfautrel à l'entrée de Mortain, une fois durant la vie du Roi ; service au pertuis de Saque-Épée ; sujétion d'aller jusqu'au pertuis de Saque-Épée, en la forêt de Lande-Pourrie, à la rencontre du Roi quand il va au Mont-Saint-Michel; service d'un homme armé au gué de Seiche-Épée (Sacque-Épée) en Buais ; garde de la foire de Montmartin ; garde de la maîtresse porte du château de Gavray ; service à la porte Olivier, du Teilleul.— Le titulaire de la sergenterie Halley ou de l'Épée doit comparence à toutes les fêtes solennelles de l'an en l'église collé-

gialle durant la grand'messe et les processions, tenant en sa main son épée toute nue ou sa masse sergentale, afin de notice et signification de ce que ladite église a été érigée par le comte de Mortain; —aveu de l'abbé de la Luzerne; — aveu de l'abbé de Grestain; —aveu des Dames Blanches du Neufbourg de Mortain : elles ont en la forêt de Lande-Pourrie plusieurs franchises et un fournel à chaux pour l'édifiement de leur église.— Haras de Boussentier ; —franchises pour ses chevaux et ses juments en la forêt de Lande-Pourrie.

A. 289. (Registre.) — In-folio, 395 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— « Sommaire général des titres qui ont été trouvés dans les archives du Palais Royal concernant le comté de Mortain et vicomté d'Auge. » — Abandon direct des terres et seigneuries de Leuze et Condé à l'empereur Charles-Quint par madame la princesse Louise de Bourbon, dame de La Roche-sur-Yon, pour l'accomplissement du traité de paix fait entre le Roi et l'Empereur, à l'occasion de la rançon de Sa Majesté qui cède, en contre-échange, à Madame et à ses enfants le comté de Mortain et la vicomté d'Auge. — Aveu de Blanche d'Évreux, au roi Charles VI, pour la châtellenie de Condé-sur-Noireau. — Don du roi Charles VI, à Charles, roi de Navarre, son cousin-germain, de 12,000 livres de rentes en échange des seigneuries d'Evreux, Avranches, Pont-Audemer, Pacy, Nonancourt, Mortain, Carentan, Valognes, Gayray et autres châtellenies; — Erection du duché de Nemours en faveur du roi de Navarre.— Mémoire pour prouver que la châtellenie de Condé-sur-Noireau a été démembrée du comté de Mortain; — pour prouver que Condé est de la mouvance de Mortain. — Lettres du roi de France par lesquelles il a donné à Pierre de Navarre la châtellenie de Mortain. — Assiette et prisée du comté de Mortain. — Sommaire des aveux rendus, au XIV^e, au XV^e et au XVI^e siècles, pour les fiefs de la vicomté d'Auge et du comté de Mortain. — Aveux rendus dans la vicomté d'Auge pour les fiefs de L'Aiguillon, Amaury, Amfreville, Angoville, L'Aunay, Aurcher, Les Autieux, Asnières, Auvilliers, — Banneville, Bardou, Bassy, Beaufou, Beuvron, Betteville, Bernouville, Berville, Beauvais, Beuzeval, Beaufort, Besu-le-Long, Bellengreville, Bennes, Blacarville, Blangy, Blonville, Bonnebosc, Bourdainville, Bosc-Helain, Bonneville, Bonnestable, Boutemont, Bourgenville, Le Breuil, Brucourt, — Caudemuche, Canapeville, La Chapelle-Yvon, Chaumont, Chastel, Le Chesne et Lessard, Clère, Coquainvilliers, Le Coudray, Courbespine, Crevecœur, Criquebœuf, — Donville, Dosulé, — L'Epinay, Espreville, — Fourneville, Fatouville, — Genneville, Glanville, Gonneville, Goupillières, — Hancreville, Harcourt, Haye-Bertrand, Héricourt, Héantre, Heudreville, Hotot, La Houblonnière, Huet, — Lessard, Livet, — Marmion, Mailloc, Mauvoisin, Manneville-la-Pipart, Méautis, Le Mesnil, Le Mesnil-sur-Blangy, Mesnil-Mauger, Mesnil-au-Vicomte, Le Mont, La Montagne, Mont-Canisy, Montfort, Mont-de-la-Vigne, La Morandière, La Motte-de-Saint-Griboy, Monteilles, — Neuville-sur-Touque, — Onnebaut, Ouville,—Le Plessis-Emengart, Préfontaine, Putot,—Rauville-la-Place,— Rabut, Ricqueville, Roncheville,— Sadencourt, Saint-Arnould, Saint-Aubin-le-Guichart, Sainte-Marie-du-Teil, Saint-Suplix, Saint-Vast, Saint-Ymer, Silly, Surtauville, — Torquebœuf, Torquesne, Tourneville, Tourville, Toutainville, Trihan, Trouville,—Le Val, Vannecrocq, Vasme, Vauville, Victot, — Ysambarderie. — Familles : L'Abbé, d'Anfernet, d'Angerville, d'Ancre, Apparoc, Aragon, d'Asnières, Aubery, de L'Aunay, d'Auge, d'Avesne, de Baillcul, de Beauvilliers, Le Bas, de Betteville, de Bellengreville, de Beuseville, Bertrand, Boutin, de Bouquetot, de Bourgeauville, Le Boutillier, Le Breton, Le Brun, Brochart, de Brevedent, du Bus,— de Cambray, Carbonnel, Le Chambellant, Le Chevalier, de Clarmogan, de Clère, de Clinchamp, Le Comte, Le Cordier, Le Cornu, de Criquebœuf, — Erquembout, d'Estouteville, Estoc, d'Etampes, — de Fayel, de Feugères, Flambart, Le Flamant, de Forges,— Garnier, Gosse, Goulafre, Grante, de Glanville, Le Gris, Guérin, — de Harcourt, de Havrecourt, Haultemer, Heude, de Herouval, — de Latil,— de Mailloc, Marmion, Maillart, des Mareys, Manoury, de Mery, de Meullent, du Mesnil, Michel, du Mont, de Montcanesy, de Montfort, Myot, — de Nedonchel, Noblet, de Nolent,—d'Ormebout, d'Orbec,—Patry, Le Pelletier, de Perceval, de Pierrepont, du Plessis, de Pont-au-Denier,— du Quesne, Quesnel,— de Recuchon, de La Rivière, de La Rocheguyon, Roussel,—Le Sauvage, Saffrey, de Silly, de Saint-Ouen, de Saint-Pierre, de Saint-Ymer, — Tabonnier, Tholomé, de Tournebut, de La Tillaye, Trihan, Turgotin, — de La Vallée, de Vasme, Le Vayer, Le Vallois, du Val, Le Vasseur, de La Vigne, Vipart, Le Vicomte, de Vistrebec. — Incorporation au comté de Mortain des biens d'un homme condamné à mort. — Permission à Jacques Le Pennetier, sieur de Viesval, de bâtir un colombier sur ses terres de l'Estanchet;—à noble homme Jean Cochard, de bâtir un colombier sur sa terre de La Picaudière. — Tiers et danger du bois du Mesnil-Tôve. — Fieffe de terre en Mortain; don à Jean Le Got, chapelier, de quatre acres de terre au rivage de la forêt, en la garde de Tinchebray, pour récompense de services

rendus à l'occasion des malversations et entreprises faites sur ladite forêt.— Nombre des terres fieffées par le duc de Montpensier, l'an 1582;—construction d'un moulin à blé au lieu dit les Fenières, paroisse de Ger, en la forêt de Lande-Pourrie.

A. 290. (Registre.)— Grand in-folio, 275 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — « Sommaire général des titres qui ont été trouvés dans les archives du Palais-Royal, concernant le comté de Mortain et vicomté d'Auge (tome 17). Fin dudit sommaire. » (Les actes sommariés sont des XIII^e, XV^e, XVI^e XVII^e et XVIII^e siècles). — Déport de la prébende de Gorron; — bail à ferme du revenu de la prébende de Saint-Pierre-de-Tinchebray; — connaissance des procès pour raison des bénéfices dont la collation appartient au Roi; — union de la prébende de Notre-Dame à la cure de Mortain; — patronage du Mesnil-Ciboult et de Saint-Jean-l'Évangéliste du Buat; — procédures au sujet du patronage de Saint-Pierre de Heussé; — procès-verbal de visite de certaine quantité de terre plantée en bois, près la chapelle de Rancoudray, laquelle le chapelain disait être de l'ancienne fondation et dotation de ladite chapelle; — permutation de la chantrerie et prébende de la chapelle de Rancoudray; — procès pour le patronage de la paroisse du Fresne; — vente, par le duc de Montpensier à Michel de Bordeaux, du fief de Maisoncelles-la-Jourdan sous la châtellenie de Tinchebray;— aveu de Charles de Rohan, pour la châtellenie de Condé; — aveux d'Adrien de Montaigu, pour le fief de Cuves; — d'Éloy d'Isigny, pour le fief du Bois en Chévreville; — d'Étienne de La Basoge, pour le fief du Bois-Frazier en Chévreville;—réparations à l'église du Rocher-lez-Mortain; — aveu du prieur du Rocher; — offices de greffiers et gardes des présentations; — office de contrôleurs des titres; — nomination des offices du comté de Mortain et de la vicomté d'Auge;— résidence des officiers de Mortain et d'Auge;—réparations au château de Mortain;— bail à ferme du revenu du comté; — mémoire des vexations faites par le sieur de Juvigny sur le pauvre peuple de Mortain; — mémoire des vexations du seigneur de Mesnil-Tôve;— administration du comté;— patronage de l'église de Saint-Quentin dans le bailliage de Tinchebray; — aveu par Jean Champion, pour le fief de La Championnière en Saint-Quentin; — blâmes de cet aveu;— procès-verbal d'enquête sur la qualité du fief de La Championnière; — productions de titres pour prouver que la seigneurie de Saint-Quentin appartient au comte de Mortain; — soutiens du procureur domanial contre les prétentions de Jean Champion; — fieffement par les religieux du Plessis-Grimout, à Richard Picques et Colin Fremont, du moulin de Saint-Quentin et de tous les héritages qu'ils possèdent en la dite paroisse; — vue et description d'une pièce de terre assise près le cimetière dudit lieu;—aveu de Jacques Doynel, marquis de Montécot, pour le fief de Montécot; — aveu de Beuves d'Auray, pour la baronnie de Saint-Pois; — aveu de Gabriel de Montenay-le-Neuf, pour le fief de Sourdeval; — acte de foi et hommage par M. de Geraldin, pour le comté de Lapentis; — par Jean de Vauborel et sa femme, Jeanne-Françoise de Francier, pour le fief de Juvigny; — baux des greffes de Mortain; — baux du domaine de Mortain; — droits d'usages prétendus en la forêt de Lande-Pourrie, par les tenants des masures de Boulouze; par les habitants de Mortain; par les religieuses de Moutons et du prieuré Blanc; par le prieur du Rocher; par le prieur d'Yvrande; par le chapitre de Mortain et les habitants de Ger.— Fieffes le long de la forêt de Touques;— prestation de serment par Gaspar Le Reculey, sergent royal en la forêt de Mortain.

A. 291. (Registre.) — Grand in-folio, 312 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— « Comté de Mortain. — Sommaire du Roturier, 10^e volume, châtellenie de Tinchebray.» —Aveux rendus au comte de Mortain, pour terres sises à Saint-Jean-des-Bois, le Mesnil-Cibout, Yvrande, Saint-Cornier, Le Fresne et Saint-Quentin.— Les avouants sont sujets aux reliefs, treizièmes, aydes coutumières; — ils ont droit, comme franchers et riverains de la forêt de Lande-Pourrie en la garde de Tinchebray, de prendre le bois mort, le vert en gisant et le sec en estant, le bois brisé, arraché et volé; droit de passonner leurs bêtes porchines; droit d'herbager en ladite forêt toutes leurs bêtes à cornes, en payant 12 deniers par pièce de celles d'au-dessus de trois ans, et six deniers pour celles d'au-dessous de trois ans. — Réglements de fieffes; — adjudication de fieffes. — Avouants : Pierre de Grimouville, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel de 600 chevaux légers et mestre-de-camp d'un régiment de six mille hommes de pied pour le service de S. M., seigneur et baron de Larchamp. — Permission à Jean Halley, avocat au Parlement de Rouen, de construire un colombier à pied sur sa métairie de La Motte, en la paroisse de Fresnes, à condition de payer par an deux pigeons blancs au domaine de Mortain.

A. 292. (Registre.)— Grand in-folio, 223 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — « Sommaire et relevé général des différents objets sujets au cens, rentes et redevances, tant en argent, grains et volailles qu'autres, envers

le domaine de Mortain, tiré sur une charte ancienne, différents comptes des revenus et plusieurs journaux de recepte étant aux archives du comté, au moyen duquel on se trouve en état de remonter à l'époque de chaque article et objet et de voir au premier coup d'œil, par une filiation des payants autant reculée que possible, quels ont été et sont actuellement les possesseurs des fiefs, terres et héritages obligés et asservis. » — Relevé des greffes, tabellionages, droits de sceau et contrôles.— Sous la sergenterie de Tinchebray : les tabellionnages de la bourgeoisie de Tinchebray, de Beauchesne et Saint-Cornier, du Mesnil-Cibout et Yvrande, de Saint-Jean-des-Bois, de Bernières et Rully, de Saint-Quentin, de la Queue-de-Fresnes, de Maisoncelles et Petit-Truttemer, de Durcet et des Tourailles; le greffe vicomtal des présentations à Tinchebray; le contrôle des titres de Tinchebray; les petits sceaux de Tinchebray; — sous la sergenterie Halley : le greffe vicomtal et des présentations de Mortain; le contrôle des titres de Mortain, Saint-Hilaire, Le Teilleul et Cuves; les petits sceaux de Mortain, Saint-Hilaire, le Teilleul et Cuves; le tabellionage de Mortain, Romagny et Ger; le tabellionage de Ger; partie dudit tabellionnage; le tabellionage de Chérencey; le tabellionage de Sourdeval; — sous la sergenterie Rouxel : le greffe vicomtal de Cuves; le greffe des présentations des Cuves; le tabellionage de La Roche; les tabellionages de Saint-Pair, de Brecey, de Cuves; — sous la sergenterie Corbelin : le greffe vicomtal et des présentations de Saint-Hilaire; les tabellionages de Saint-Hilaire, des Biards, de Chalandré, des Masses de Ducey; — sous la sergenterie d'Oissey : le greffe vicomtal et des présentations du Teilleul; l'office de notaire royal à Barenton; les tabellionages du Teilleul, de Touchet, de Buais. — Domaines non fieffés : les moulins et la métairie du gué de La Motte; les héritages de Malbranche; les amendes de bailliage, de vicomté; les amendes, verdages et exploits de la forêt; droits d'herbage et pasnages; les dîmes; le tiers et danger des bois; — Prévôté de Tinchebray : droits de coutumes, trépas ou travers. — Coutume et trépas de Tinchebray, avec le poudrage, étalage et cohuage aux bouchers et autres marchands en Tinchebray; étalage, poudrage, cohuage et mesurage des blés en la halle de Tinchebray; étalage des marchands drapiers et merciers; poids du Roi à Tinchebray.—Prévôté de Mortain : coutume et trépas de Mortain; étalage et cohuage de Mortain; coutume et trépas de Romagny, des Ruettes, de La Tournerie, de Sourdeval, du Fresne, du Teilleul, de Barenton, de Saint-Hilaire, de Savigny, des Biards, de Cuves, de Chérencé, de la foire Saint-Ortaire, de la foire Sainte-Croix à Brecey; les marchés et trépas de Brecey; la coutume de Heussé, de Saint-Cyr, de Buais; foire Saint-Michel à Brecey; — rentes en Barenton, Bion, Les Biards, Brecey, Buais, — Chérencé-le-Roussel, Cellant, Cuves, les Chéris, — Ducey, — Fontenay, Le Fresne, Ferrières, — Ger, — Heussé, Husson, — Lapentis, Les Loges-sur-Brecey, — La Mancellière, Mesnil-Ozenne, Mortain, Mesnilard, Montigny, Moulines,— Parigny,— Reffuveille, Romagny, Le Rocher, — Savigny, Sourdeval, Saint-Clément, Saint-Symphorien, Saint-Jean-du-Corail, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Martin-le-Bouillant, Saint-Cyr-du-Bailleul,— Le Teilleul, Villechien, Virey. — Fiefs de Alleray en Savigny, du Bis en Villechien, du Bois près Husson, de Barenton, de Buais en Virey, du Bois-Herbert, du Bois-Ambroise en Reffuveille, de Chérencé, de Crepon, de Cuvettes en Brecey, de Cuves et Saint-Laurent, de Chasseguey, des Chéris, de Robert-de-Cellant, des Essarts à Saint-Martin-le-Bouillant, des Etrieux à Heussey, de Fontenay, de messire Pierre de Fontenay en Brecey, fief Gobé en Chévreville, fief Grimault en La Mancellière, fief de Grigny en Saint-Patrice, fief Hamon en Cellant, de Heussé, de Husson ou Bailleul à Saint-Cyr, de Juvigny, fief Jautest et Husson en Brecey, fief de l'Isle en Brecey, fiefs de Lapentis, de Longuève au Teilleul, de Louvigny en Barenton, fiefs de Meigney en Chévreville, du Mesnilard, de Montigny, de La Masure-Essard, du Mesnil-Ozenne, de Moissey-en-Pouey ou Bion, du Mesnil-Amelant en Villechien, de Montbenoit-en-Cerisel, paroisse de Buais, du Mesnil-Gilbert, du Mesnil-Tôve; fiefs de Naftel, de Nantreil à Heussé, d'Ouessey au Teilleul, de Parigny, fief Poisnel ou Soret ou de La Fillolaye en Barenton, fiefs des Quatre-Masures à Buais, de Romagny, de Romilly aux Loges-sur-Brecey, de Saint-Jean-du-Corail, de Savigny, de La Touche en Reffuveille, du Teillolet en Romagny;— fiefferme de Brecey; — moulins de Romagny, Chérencé, La Tourelle, La Mancellière, Chévreville, Mesnilard, Mesnil-Ozenne, Montbenoist, Buais; — moulin fouleur et moulin émoulard de Mortain; — regards de La Gaulteraye, de Romagny, de La Lande en Bion, du Mesnilard, de Buais, de Parigny, de La Douerie en Reffuveille. — Pêcheries de Ducé.— Offrandes du Mesnil-Ozenne.— Cens célés de Romagny.—Vacage de Romagny.— « Parties des rentes appelées le héage qui se paient au jour de l'exaltation Sainte-Croix, le 14e de septembre, pour tout l'an, au lieu et ville du Teilleul, où cette recette est établie en la chapelle Saint-Louis, auquel lieu doivent comparoir et ouïr la messe que doit le chapelain de ladite chapelle, le receveur du domaine et les personnes qui sont obligées auxdites rentes et, après la messe oule, payer icelles rentes; et, s'ils défaillent, doivent, outre lesdites rentes, chacun 18 sous 2 deniers d'amende; et si ledit receveur n'y compare ou gens pour lui, les redevables sont quittes pour l'année. »

A. 293. (Cahier.) — Grand in-folio, 44 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Sommaire des journaux, termes de Pâques et Saint-Michel ;—paroisse de Barenton, avec renvoi à la charte de Pierre de Navarre, aux comptes et journaux, de 1401 à 1751. » — Familles des débiteurs : André, — Bellet, Bullot, de Boussentier, Belliard, Boullé, Bizet, — Colibert, de Combray, Le Court, Le Cordier, — Fournier, — Guitard, Guillotin, Gontier, Geffroy, Guesdon, —L'Hermite, Houel, Hamelin,— Jonneaux, Joret, Joubin, — Du Maine, Mabire, Mesnage, Mouton, — d'Oissey, — Postel, Passais, Pilon, — Le Rosier, Le Roux,— de Sacey, de Semilly, Savary, Le Seurtel, Sotin, Sageon, — de Thoury, Thibault, Tournerie, — de Verdun.

A. 294. (Cahier.)— Grand in-folio, 46 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Sommaire des journaux, termes de Pâques et Saint-Michel. — Paroisse de Bion, avec renvoi à la charte de Pierre de Navarre, aux comptes et journaux de 1401 à 1751. » — Rentes en grains et deniers dues en la paroisse de Bion, par les tenants des masures Virey, des clos Virey, du parc de La Busnelière, du Plessis, de La Hallère, de Letarcherie, de La Freschardière, de La Touche.— Familles des débiteurs : Abot, Andrieu,— Brices, Bunel, Breillet, Le Bigot, de La Bigne, Brossard, Bohan, Balisson, — Colibert, Clouard, Coubrey, — Drouet, — de L'Ecluse, — Fermin, Freschard, — de Gouvets, Gaubert, Le Grand, Gallouin, — Hardouin, — Jehenne, Josset, Jamault, — Laumondais, Laurier, Langlois, Lamy, de Launay, Le Louet, Loisel, — Le Mesle, Martin, Mauduit, — Niobé, — Pallez, Postel, Poirier, Le Perdriel, — Romilly, Raquidel, Le Roux, Ribelle, Le Resnable, — Sequard, Le Sacher,— Le Tavernier,— du Val, de Vauborel, Vendrin. — Prix du boisseau d'avoine : en 1552, 3 sous 6 deniers ; en 1560, 4 sous ; en 1567, 6 sous ; en 1575, 7 sous ; en 1584, 12 sous ; en 1620, 14 sous ; en 1621, 12 sous. — Prix du boisseau de froment : en 1552, 11 sous ; en 1562, 12 sous ; en 1563, 20 sous ; en 1565, 15 sous ; en 1575, 20 sous ; en 1577, 26 sous ; en 1620, 39 sous ; en 1621, 32 sous. — Nota. La verrerie de Bion est souvent mentionnée comme abornement.

A. 295. (Cahier.)— Grand in-folio, 12 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Sommaire des journaux, termes de Pâques et Saint-Michel; —paroisse de Le Fresne, avec renvoi aux comptes et journaux de 1496 à 1751. » — Rentes en deniers dues par Thomas Avenel, écuyer, pour terres à L'Embusche, à L'Angle, à la Noe-de-Callot, à la Brousse-au-Cheval et au bas du Piefust; —par René Poret, écuyer, pour terres aux Noes du Maupas et Maupertuis ;— par Adrien Poret, écuyer, pour terre à La Vallette ; — par Claude Miquelard et Guilaume Fougeray, pour terre au Maupas ;— par Robert Poret, écuyer, pour terre au Guey-Margette ;—par Claude de Bon, pour brière près le moulin du Fresne ;—par Aubin Le Breton, pour terres au Piéfust ; — par André de Sourdeval, pour terres en La Butte-au-Charpentier.

A. 296. (Cahier.)— Grand in-folio, 6 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Sommaire des journaux, terme de Pâques, pour la paroisse du Rocher. Renvoi à la charte, aux comptes et journaux, 1401 à 1751. » — Rentes en deniers dues par André des Vaux, écuyer, pour terre au-dessous du château ; — par Jean Ernoult, pour terre au Pont Richard ; — par Jean Benoît, pour terre au-dessus du Clos Bazin ; — par Nicolas Langlois, pour terre à l'hermitage, et anciennement dit près La Montjoye ; — par Pierre de La Bigne, pour terre sous La Montjoie ; — par Robert Aubouin, pour son colombier au Rocher ; — par le prieur du Rocher, pour le pré Le Roy ; — par le sergent de Mortain, pour les cens de la rue Geslin ;— par le prévôt et parquier de Clairet, pour le fief de Clairet.

A. 297. (Registre.) — Grand-in folio, 101 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Sommaire des journaux, termes de Pâques et Saint-Michel ; — paroisse de Saint-Clément, avec renvoi à la charte, aux comptes et journaux. » — Rentes en grains et deniers dues par les familles Abot, Avenel, — Bizet, Benoit, Beliard, Bazin, — Caquebœuf, Clerel, Chrétien,—Danguy,—Fleury, Fermin, Fortin, Foucault, de La Fontaine, Foulon, de Fontenay,— de Gouvets, Gallouin, Gaubert, Gobard, Le Graverend, Godin, — Hamel, L'Hermite, de La Haye,— de La Lande, Lucat, Laurent, — Mitrecey, Martin, Meslay, Mollende, Mausaillé, — Poupelin, Poret, — Rahier, de Romilly, Rageot, — Suhart, — de Than, Le Tourneur, Trehet, Théot, — Le Verdays, Veron, pour terres situées à Brefellant, à la Bretonnière, aux Baillées, au Bourdonné, au Grand-Buisson, au Domaine, aux Fontaines, aux Trois-Fontaines, à la Fosse-au-Loup, aux Geguinières, au Gué-Poulain, au Haut-Gué, à la Haute-Tournerie, à Langlany, à la Lande-Laurent, à la Lande-aux-Loups, au Mont-au-Loup, à la Roche-Défichée, à la Roche-Restour.

A. 298. (Cahier.)— Grand in-folio, 10 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Sommaire des comptes

et journaux, termes de Pâques et de Saint-Michel : paroisse de Saint-Jean-du-Corail, renvoi à la charte de Pierre de Navarre, aux comptes et journaux, 1401 à 1751. » — Rentes en deniers dues pour terres situées aux Prises-Bulot, à La Prise-Pouchard, à La Verrerie, aux Rouillères, au Buisson, à La Prise-Pillon, aux Brulins par Jean Bullot, Thomas Bullot, Jean Le Melle, Thomas Belin, Jean Achard, Denis Le Tavernier, Jean Pillon, Guillaume Hamelin, Roger Le Bansais, Jean Ponthaut, Jean-Baptiste Sallet.

A. 299. (Cahier.)— Grand in-folio, 20 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — « Sommaire des comptes et journaux, termes de Pasque et Saint-Michel ; — paroisse de Sourdeval ; — renvoi auxdits comptes et journaux et à la charte de messire Pierre de Navarre, 1401 à 1751. » — Rentes en deniers pour terres situées près le moulin de Moutons; en la côte de Sourdeval; près la Lande-Laurent; en La Noe du Doublet ; au bas du Mont-au-Loup; près La Roche-Fichée; aux Étanchers; aux Ruaulx; en la Butte de La Barre; au Mont-au-François; à La Doisnelière; à La Palixière ; à La Foucaudière.— Débiteurs : Richard Hamon, Thomas Hamon, Jean Hamon, Thomas Mauduit, Jacques Le Moyne, Pierre Saint, Guillaume Godin, Jean Fougeray, François Laurent, Michel Joubin, Pierre Vauborel, Julien Lamy, Artur Miquelard, Jean de Launay, Richard Pallix, Richard Bourdon, Guillaume Le Boucher, Guillaume Paumel, Richard et Guillaume Des Monts, Guillaume Le Portais.

A. 300. (Registre.)— Grand in-folio, 40 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — « Suite du sommaire et du relevé général des registres, journaux, cueillereis des rentes en grains dues au domaine du comté de Mortain, qui commence depuis 1703 jusques et compris 1750, des tenants et payants sur chaque masure. » — Bourg de Romagny, paroisses de Bion, Saint-Clément, Ger, Cherencé-le-Roussel, Brecey, Cellant, Parigny, Reffuveille, Le Mesnil-Ozenne, Savigny, Saint-Symphorien.

A. 301. (Registre.)— Grand in-folio, 130 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — « Comté de Mortain, châtellenie de Tinchebray, sommaire des journaux (volume 12^e). » — Châtellenie de Tinchebray, rentes en grains : du sergent de Tinchebray, pour le plain-fief dudit lieu, 91 quartiers, 3 boisseaux d'avoine, (charte de 1401 ; comptes de 1496 à 1532; journaux de 1552 à 1620).— Prix du boisseau de froment en 1496, 3 sous; en 1519, 4 sous; en 1522, 6 sous ; en 1523, 5 sous ; en 1524, 4 sous; en 1525, 5 sous; en 1562, 12 sous ; en 1586, 45 sous ; en 1620, 39 sous ; en 1621, 32 sous ; — le boisseau de seigle, en 1496, 2 sous 6 deniers, en 1519, 3 sous; en 1522, 5 sous ; en 1523, 4 sous ; en 1524, 3 sous ; en 1525 et 1528, 4 sous ; en 1562, 8 sous ; en 1586, 35 sous ; en 1620, 24 sous ; en 1621, 21 sous ;— avoine grosse, le boisseau, en 1496, 15 deniers ; en 1525, 18 deniers ; en 1562, 4 sous ; en 1586, 20 sous ; en 1620, 14 sous ; en 1621, 12 sous ; — avoine menue : en 1496, 9 deniers ; en 1525, 12 deniers ; en 1562, 3 sous ; en 1586, 12 sous ; en 1620, 11 sous ; en 1621, 9 sous. — Rentes en deniers en la châtellenie de Tinchebray : le moulin fouleur, les moulins à blé, le moulin de Roullon, le moulin à tan, les cens et regards de Tinchebray, les forestages, le moulin de Maisoncelles; la terre messire Jean d'Espaigne, la forfaiture, la terre et maison de Guillaume d'Espaigne; —terres tenues à La Bionnière, à La Noe-au-Grix, sur La Butte, aux Vaux, au Parc, au Val, au Bois-Huan, au Vert-Bouillon, au Guey de La Brousse, à La Noe de Coullon, au Val du Moulin, à La Corbière, au Gué Robert, au Pont-de-Fer. — Familles des débiteurs de rentes : Auvray, Avenel, de L'Aubrière, Bellier, Le Balleur, Du Bur, Baratte, de Brieux, Le Bonhomme, Belot, Du Bois, Baubard, — de La Chambre, Du Chesnoy, Chrétien, Certain, Du Chemin, Le Chappelais, Le Clerc, Calendo,— Dromer, — de L'Ecluse, — Fiaulx, Feuillet, — Le Got, Grisière,— Le Harivel, Hamel, Heutard, Hardré,— Jouvin, Le Loutre, Des Landes, — Du Maine, Des Mottes, Moulin, Martin, — Le Nepveu, — Pitot, Poret, Des Pois, Petiot, Patry, — Le Rouyer, — Signar, de Sourdeval, Le Seigneur, — Thibaut, — Vaumousse, — Yver.

A. 302. (Cahier.)— In-folio, 32 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — « Comté de Mortain, châtellenie de Tinchebray.— Sommaire des rotures. » — Quartiers où sont dues les rentes : Masure-Araby, La Beaugeardière, La Bichetière, La Bionnière, Le Bois-Huan, Le Bouillon, Le Bourdonnet, Les Brulins, Les Buissons, La Butte-Chevrier, — La Chaire-Bion, Les Champsfleurs, Le Champmean, La Chapellière, Le Château, La Corbière, — Le Douet-Jean, —L'Étang,—La Faverie,—La Gottie, La Goullière, Le Gué-de-la-Boisie, Le Gué-Goudin, Le Gué-Perroux, La Guittonnière,— Le Hutrel,— L'Estoquay, Lorgerie,— La Margellière, Montbahier, — La Pahoudière, Le Paperel, Les Perrettes, La Peschardière, Les Pestils, La Plaine-Chauline, Les Planistres, La Pommeraye, — La Réauté et Tournay, Les Renardières, Le Rocher, Roullon, — Les Sept-Fours, La Source-au-Lard, — Le Tourtelet, Le Tronchay, — Le Val-Richard, La Vallette, Le Vert-Bouillon.

A. 303. (Registre.)— In-folio, 108 feuillets, papier.

1562. — « Journal de la recepte ordinaire du domaine

de la viconté de Mortaing pour les termes de Pasques et Saint-Michel. » — Objets assujettis sous la sergenterie de Tinchebray : le moulin fouleur, le moulin de Roulon, le moulin de Maisoncelles, les forestages, la coutume et le trépas de Tinchebray, les tabellionages de la sergenterie ; — sous la sergenterie Halley : les moulins de Mortain et de Romagny, les regards de Romagny, de la lande de Bion, de La Hauteraye, de La Hiouldière. — Domaine fieffé en la forêt de Lande-Pourrie. — Recette du héage (droit d'habitation) de la vicomté de Mortain. — « La coustume et trespas de la foire Saint-Ortaire des Gignyvières, dernièrement érigée, a esté donnée et aumosnée par monseigneur le duc de Monspensier au chapelain de ladite chapelle et à ses successeurs, à la subjection de dire et célébrer au lundy par chacune sepmaine une messe de requiem et à la fin d'icelle un Pater Noster et Ave Maria. »

A. 304. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1565. — « Journal de la recepte ordinaire du domaine de Mortaing pour les termes de Pasques et Saint-Michel et journal de la recepte du héage (droit d'habitation) de la vicomté de Mortaing, escheu au terme Saint-Ladre. » — Rentes en grains : il y a 8 boisseaux de froment au quartier ; — prix du froment, 15 sous le boisseau ; prix de l'avoine, 4 sous. — Aydes à vicomte, payables au terme de « Penthecouste » pour tout l'an. — Fermes muables : coutume et trépas, garde des sous-âges.

A. 305. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1575. — « Journal de la recepte ordinaire du domaine de Mortaing, pour les termes des Pasques et Saint-Michel. Journal de la recepte du héage (droit d'habitation) de la vicomté de Mortaing. » — Gages d'officiers : le capitaine de Mortain reçoit par an 100 livres ; le bailli 60 livres ; le vicomte et receveur, pour faire la recette, 70 livres ; le procureur du Roi, 20 livres ; l'avocat du Roi, 10 livres ; le verdier de la forêt, 45 livres.

A. 306. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1577. — « Journal de la recepte ordinaire du domaine de Mortaing, pour les termes de Pasques et Saint-Michel. — journal de la recepte du domaine de Mortain pour le héage. » — Aumônes aux marguilliers de Saint-Guillaume de Mortain, au chanoine de Reffuveille, à l'église de Mortain, au chanoine de Tinchebray, au doyen de Mortain, au chanoine de Condé, au chanoine de Saint-Pierre de Tinchebray, au chapelain de Saint-Antoine, au prieur du Rocher, à l'abbé de Rillé, au prieur de Maisoncelles, au chapelain de Saint-Denis, à la prieure de Mortain, à l'abbé de Lonlay, au chapelain de Saint-Patrice.

A. 307. (Registre.) — Petit in-folio, 14 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — « Estat abrégé des cens, rentes et debvoirs deubz à Monseigneur en la chastellenye de Tinchebray, dépendant de son comté de Mortaing. » — Extraits pour les paroisses de Saint-Cornier, Yvrande, Beauchesne, Saint-Jean-de-Foumabeust, Saint-Christophe d'Anfernet, Le Mesnil-Cibout, Fresnes, Bernières, Reuilly, Saint-Pierre-de-Tinchebray, Maisoncelles.

A. 308. (Registre.) — Grand in-folio, 184 feuillets papier.

1652-1658. — « Papier journal et registre de la recepte ordinaire du domaine du comté de Mortain, pour servir à maistre Julien Le Marchand. » — Rentes sous la châtellenie de Tinchebray, sous la châtellenie de Mortain ; — moulins, fermes muables, coutumes et trépas, étallages, poudrages (droit de vendre des farines), cohuages (droit de vendre dans les halles) et mesurages ; poids du Roi ; — tabellionages, greffes, contrôle des titres, herbages de la forêt ; froments ; regards (suppléments de rentes) ; recéants (résidants) devant chacun 2 boisseaux d'avoine. — Baux nouveaux ; fieffes faites en 1550, 1551, 1552 ; aides à vicomte sur les fiefs nobles ; gages des officiers ; parties de rentes appelées héage. — La perception des rentes est indiquée généralement de 1652 à 1658.

A. 309. (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

1682-1688. — « Registre-journal et papier de recepte ordinaire du comté de Mortain, des rentes en deniers, œufs et volailles deues tant au terme de Pasques qu'au terme Saint-Michel, pour servir à maître Jacques Boullay, bourgeois de Paris, recepveur-général du domaine dudit comté pour six ans... pour finir au jour de Pasques de l'année 1688 ; — et au regard des rentes en grains et fermes muables, il y a un registre séparé, et pour les droicts d'ayde à vicomte, se payent au jour de la Pentecoste de chaque année. » — Familles des débiteurs de rentes : de L'Aubrière, L'Amy, Arnoult, Aubouin, Alix, Auvray, Abot, — Bellier, Benoist, Basin, Le Breton, Boullé, — de La Coudre, de La Chambre, Cochard, de Cambray, Le Comte, Coury, Du Chemin, Chaudefosse, de Crux, — Le Denays, — de L'Espine, — Gallopin, Gaultier, Gallouin, Gobé, Le Got, — Du Hamel, L'Hermite, Houdasse, de La Housserie, — Joubin, — Des Landes, Le Liepvre, de La Lande, — Mauger, Le Moigne, Martin, Le Mauviel, — d'Oissé, — Pihan, Piedevache, Postel, Le Portais, Pasturel, — Rouyer, — Savary, de Saint-

Germain, de Segny, — Tiercelin, Toustain, Thebault, — de Vauborel.

A. 310. (Registre.)— Grand-in-folio, 34 feuillets, papier.

1688-1694.— « Journal et papier de recepte ordinaire du comté de Mortain, en tant que pour les rentes en grains et fermes muables, pour servir à Jacques Gauquelin et Charles Guillouet, fermiers-généraux de Mademoiselle. »— Prix du froment : en 1688, 34 sous; en 1689, 30 sous; en 1690, 28 sous; en 1691, 29 sous; en 1692, 40 sous; en 1693, 3 livres; — l'avoine grosse, en 1688, 15 sous; en 1690, 12 sous; en 1693, 1 livre 9 sous.

A. 311. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1697-1702. — « Journal et papier de recepte du comté de Mortain, en tant que pour les rentes en grains et fermes muables, pour servir à continuer la recette dudit domaine. » — Apprécie des grains :

	FROMENT.	SEIGLE.	AVOINE grosse.	AVOINE menue.
	—	—	—	—
1684	1 livre 17 sous	1 livre 15 sous.	14 sous.	10 sous
1685	2 08	1 16	17	13
1686	1 16	1 09	20	15
1687	2 05	1 10	22	15
1688	1 14	1 »»	15	11
1689	1 10	» 18	15	10
1690	1 08	» 15	12	09
1691	1 09	» 14	12	09
1692	2 »»	1 05	17	12
1693	3 »»	2 10	29	20
1694	3 19	3 »»	38	19
1695	1 18	» 18	12	08
1696	2 »»	1 »»	14	10
1697	2 08	1 12	19	13
1698	2 16	2 04	20	15
1699	3 15	3 08	35	30

A. 312. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1700-1702. — « Comté de Mortain. — Journal de la recepte ordinaire des rentes, tant en deniers, grains, œufs que volailles, de la chastellenie de Tinchebray, deubes au terme de Pasque pour chacun an. »

A. 313. (Registre.) - In-folio, 32 feuillets, papier.

1709-1714. — « Rentes en grains deues en la chastellenie de Tinchebray, lesquelles les sergents propriétaires doivent faire sortir au terme de Pasques, et recepte ordinaire des rentes en deniers deues au comté de Mortain en ladite chastellenie au terme Saint-Michel. »

A. 314. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1709-1715. — » Journal des rentes du comté de Mortain. »— Rentes des sergenteries Halley, Martin, Roussel, Corbelin, d'Oissey; — rentes appelées héages; — fiefs de Romagny, de Mouessé, de Saint-Jean-du-Coural, de Crespon, du Mesnil-Gilbert, de messire Pierre de Fontenay, de Jautest et Husson, de L'Ile, de Cuvettes et Meigney en Brecey, de Robert de Cellant, de Hamon en Cellant, de Cuves, de Roumilly, des Essards, de Chasseguey, de La Coudre, de Montigny.

A. 315. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1715-1720. — « Rentes en grains deubs en la chastellenie de Tinchebray, lesquelles les sergents propriétaires doibvent faire sortir au terme de Pasques, recepte ordinaire des rentes en deniers au terme Saint-Michel. » — Sous la même châtellenie : masure de Douillet, de Montbahier, de La Haute-Vrainière, de La Bichetière, du Gage, du Bouillon, de La Pahoudière; — moulins, cens et regards, forestage; fieffes.

A. 316. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1715-1720. — « Journal et papier de recette ordinaire du comté de Mortain, en tant que pour les rentes en grains pour servir à maître Nicolas Levesque, receveur du domaine de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans. » — L'herbage de la forêt de Lande-Pourrie et les landages qui en dépendent, avec le rouage.— Masures de Romagny, de Bion, — provôté de Brecey, de Cellant; masure de Parigny.

A. 317. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1721-1726. — « Journal et papier de recette ordinaire du comté de Mortain, en tant que pour les rentes en grains, pour servir à messieurs les receveurs du domaine de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans. »

A. 318. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1715-1749. — « Registre journal des rentes du comté de Mortain. » — Débiteurs : Jean Abot, Olivier Du Hamel, André Des Vaux, Robert Aubouin, Mathurin Gallouin, Jean Fermin, Michel Sequart, Jean Cochard, Fraslin de Cambray, Julien de Verdun, Gilles Benoist, Nicolas Poulain, François de L'Épine, Raoul de Gouvets, Jean Colibeaux, Charles de Romilly, Julien de Signy, Jacques Thebaut, André de Sourdeval.

A. 319. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1745-1750. — « Journal et papier de recette ordinaire

du comté de Mortain, des rentes en grains, seulement pour servir au receveur du domaine de M. le duc d'Orléans et registre des rentes en deniers dues au domaine du comté. » — Total des rentes : en argent, 1412 livres 4 sous 11 deniers ; en froment, 903 boisseaux ; en grosse avoine, 554 boisseaux ; en menue avoine, 828 boisseaux ; chapons, 14 ; gélines, 34 ; œufs, 450 ou 37 douzaines et demie.

A. 320. (Cahier.) — Petit-in-folio, 22 feuillets, papier.

1762. — « État des rentes qui sont dues au domaine de Mortain. » — Terres, jardins, places et maisons en Mortain, terres au Rocher, au Neufbourg, à Romagny, Saint-Jean-du-Corail, Saint-Georges-du-Rouellé et Barenton.

A. 321. (Cahier.) — Grand-in-folio, 2 feuillets, papier

1765. — « État des rentes en deniers qui se payent actuellement dans le comté de Mortain. » — Liste alphabétique des communes où se paient les redevances, rentes qui se paient, rentes non payées, augmentations, nouvelles fieffes.

A. 322. (Cahier.) — Grand-in-folio, 8 feuillets, papier.

1768. — « État des lignes non payées, date de leur cessation, rentes prescrites, rentes non fondées par la rénovation du terrier. » — Montant des rentes prescrites, 43 livres 2 sous 1 denier ; rentes non fondées, 32 livres 8 sous 5 deniers.

A. 323. (Cahier.) — Grand-in-folio, 38 feuillets, papier.

1751-1769. — « Tableau par paroisses des débiteurs des rentes ou amphitéotes ; qualité et quotité des redevances, situation des objets assujettis, rentes non fondées, augmentations par le terrier. »

A. 324. (Registre.) — Grand-in-folio oblong, 24 feuillets, papier.

1751-1785. — « Relevé général de toutes les rentes en grains, volailles, œufs et deniers dues au domaine du comté de Mortain, pour connaître ce qui est dû annuellement par chaque paroisse. » — Première partie : anciennes rentes en grains ; deuxième partie : anciennes rentes en gélines, chapons et œufs ; troisième partie : rentes de nouvelles fieffes.

A. 325. (Cahier.) — Grand-in-folio, 22 feuillets, papier.

1780. — « Tableau des rentes en grains de la chastellenie de Mortain, par ordre alphabétique de paroisses. » — La mesure ancienne, 13 pots au boisseau ; mesure actuelle, 14 pots et demi pour le froment et le seigle ; pour l'avoine, mesure ancienne, 16 pots un quart ; mesure actuelle, 18 pots à la razière ; avoine menue, mesure ancienne, 16 pots un quart ; mesure actuelle, 18 pots à la razière.

A. 326. (Cahier.) — Grand-in-folio, 6 feuillets, papier.

1786. — « État des rentes seigneuriales en deniers, grains, volailles et œufs ; procédants de nouvelles fieffes, faites depuis 1750 jusqu'en 1786 ; état des rentes en grains, tant en seigle, avoine grosse et menue, chapons et poulets de nouvelles fieffes. »

A. 327. (Cahier.) — Grand-in-folio, 4 feuillets, papier.

1787. — « État des rentes en grains de la chastellenie de Mortain dont les fieffes originaires sont aux archives. » — Dates des fieffes 1750-1787 ; noms des lignes (débiteurs), noms des lieux et cantons, contenance des lignes ou articles.

A. 328. (Cahier,) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1788. — « État des rentes en deniers ; noms de famille, paroisses, lieux, contenances, sommes dues sous la châtellenie de Mortain. »

A. 329. (Cahier.) — Grand-in-folio, 6 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — « État des rentes en grains à faire reconnaître conformément au décret de l'assemblée nationale. » — Paroisses de Barenton, Bion, Brecey, — Cellant, — Fresne-Poret, — Ger, — Mesnil-Ozenne, Mortain, — Parigny, — Romagny, — Saint-Clément, — Le Neufbourg, — Saint-Georges, Saint-Hilaire, Saint-Laurent-de-Cuves, Savigny, Sourdeval, — Villechien.

A. 330. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1779-1788. — Relevé des rentes en deniers, chapons, gélines, poulets et œufs. — Appréciation des rentes, de 1779 à 1788. — Reçu de 1779 à 1786 en deniers et volailles de 1436 à 1475 livres par an ; la somme des deniers est au minimum de 1404 livres et au maximum de 1429 livres. — Appréciation de deux chapons et de deux gélines, en :

	CHAPONS.	GELINES.
1779	1 livre 10 sous.	1 livre 05 sous.
1780	1 15	1 10
1781	1 10	» 18
1782	1 10	1 »»
1783	2 »»	1 »»
1784	1 10	1 »»
1785	1 10	1 »»
1786	2 05	1 10
1787	1 05	1 »»
1788	1 10	1 05

Prix de 30 œufs en 1779 et 1780, 12 sous 6 deniers; en 1781, 8 sous 9 deniers; en 1782, 10 sous; en 1783, 8 sous 9 deniers; en 1784, 10 sous; en 1785, 7 sous 6 deniers; en 1786, 11 sous 3 deniers; en 1787, 8 sous 9 deniers; en 1788, 10 sous. — Appréciation du froment et du seigle, mesure ancienne.

	FROMENT			SEIGLE		
1779	4 livres	»» sous	5 deniers.	3 livres	10 sous	»» deniers.
1780	4	»»	»	2	15	04
1781	4	»4	»	3	17	01
1782	4	10	3	4	01	04
1783	4	02	6	3	01	06
1784	5	»»	5	3	14	02
1785	4	18	4	3	15	11
1786	4	14	»	4	04	07
1787	3	15	6	3	01	07
1788	3	13	3	2	15	03

A. 331. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

XVII^e SIÈCLE.— Règlement pour les mesures des grains dans le comté de Mortain.— « Les boisseaux du conté et des marchés ordinaires seront mesurés et jaugés et reduits à la mesure de treize pots chacun boisseau pour n'y avoir qu'une seule mesure audit conté. »

A. 332. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1788. — « État des parties de rentes appelées héages lesquelles rentes sont dues aux paroisses cy-après. » — Le Teilleul, Saint-Cyr-du-Bailleul, Heussey, Buais, Savigny, Moulines, Ferrières, Saint-Hilaire, Virey, Les Biards, Vezins. — Montant du héage, 37 livres 1 sou 9 deniers.

A. 333. (Liasse.) — 2 feuilles, papier.

1520. — « Nombre des rentes tant en deniers que en grains engaigés par les commissaires du Roi sur le revenu du domaine de la contey de Mortain. — Reste des rentes engaigées. »—Tabellionages de la sergenterie Roussel et de Mortain;—droit hérédital des ventes, reliefs et aides coutumières;—gage plège du Valborel;—juridiction, court et usage (exercice de la justice) de la seigneurie de La Vallée; — fief de Parigny; — Lancelot-d'Auray, Jehan et Gilles de La Chambre, Jehan Benoist, Philippine de Saint-Manvieu, débiteurs de rentes envers le domaine.

A. 334. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1565. — « Estat des deniers ordinaires et extraordinaires receus par Jacques Ferrant, sieur de Panzoust, secrétaire de Monseigneur, des conté de Mortain, viconté, terre et seigneurie d'Aulge et du fief de Freneuse. »

A. 335. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1566.— « État au vray du revenu des comté de Mortain et vicomté d'Aulge; ... auquel sont aussi compris tous les deniers extraordinaires provenans des ventes de bois. » — Ferme de Mortain pour une année entière, 2300 livres. — Rentes des dernières fieffes.—Composition avec la maîtresse tenant la forge de Saint-Poix. — Vente de bois de haute futaie au maître de la forge de L'Archamp. — Ferme du domaine d'Auge.—Ventes de bois en la forêt de Touques; vente du bois du Mont-Saint-Jean; aides chevels (aides qui se paient aux chefs seigneurs), reliefs, amendes; greffe d'Auge. — Ferme du fief de Freneuse.

A. 336. (Liasse.) 2 pièces, papier.

1567-1568.— « Estat au vray des revenus ordinaires et extraordinaires des conté de Mortaing, viconté d'Aulge et fief de Freneuse. »

A. 337. (Liasse.) — 1 feuille, papier.

1569. — « Estat au vray du revenu du comté de Mortain. » — Ferme; greffes vicomtaux, forge de Beauchesne; garde des sous-ages; offices de vicomte, d'enquêteur, d'avocat du Roi, de lieutenant particulier; — forge de Saint-Poix.

A. 338. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1570. — « Estat au vray du revenu tant ordinaire qu'extraordinaire du comté de Mortaing; estat au vray des parties et deniers extraordinaires du comté de Mortain et vicomté d'Aulge. » — 40 arpents de bois en la forêt de Lande-Pourrie, vendu au maître de la forge de Beauchesne à 115 livres l'arpent. — Garde noble des enfants du feu sieur de La Mothe.

A. 339. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1612. — « Estat abrégé de la consistance de la ferme du comté de Mortain, faicte par Villetierre, procureur domanial. »

A. 340. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1612. — « Droicts et revenus appartenant à Son Altesse Royale mademoiselle d'Orléans, dans son domaine d'Auge, Mortain et Domfront, en Normandie, et tiltres des domaines dépendans de la principauté de Dombes et de Chastellerault. » — Seigneurie de Gironde dépendant du duché de Châtellerault; — Villeneuve, dépendant de la seigneurie de Dombes; — biens de la maison de Bourbon; — terre de Toissay, au pays de Dombes; — terre de Châteaufort et de Beauregard.

A. 341. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1627. — « Estat et déclaration en quoy consiste le revenu ordinaire du domaine et comté de Mortaing, ainsy qu'il a esté cy-devant affermé, sans comprendre le revenu de la forêt de La Lande-Pourrie et autres réservations. » — Rentes en deniers, grains, chapons, poules et œufs; fermes muables; tabellionages; coutumes, étalages, cohuages (droit de vendre dans les halles) et trépas; herbages, panages, amendes, reliefs, treizièmes.

A. 342. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1597. — « Estat et rolle des reliefs et aydes chevels deubs pour trente ans derniers sur les terres et fiefs nobles immédiatement tenus au comté de Mortaing pour estre procédé à la recepte d'iceulx. » — Noms des fiefs divisés par sergenteries;—famille des débiteurs : Couvey, d'Oissey, Du Pontavice, Du Jardin, Du Hamel, de Gouey, Gallouin, Du Parc, Le Prevost, de Mouy, de La Ferrière, Gosselin, de Saint-Germain, de Scepeaux, Carbonnel, de Bordes, Chastel, Du Tot, Abraham, d'Auray.

A. 343. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1608. — « Estat et rolle des aydes de reliefs deubs à mademoiselle la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortaing, et à elle escheus par le décès de feu monseigneur Henry de Bourbon, à recevoir sur les nobles et autres tenants des baronnyes et fiefs nobles qui relèvent neuement du comté, lequel ayde suivant la coustume de Normandie se relève en payant la moitié du relief selon la qualité des fiefs. »

A. 344. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1771. — « État des fiefs de la directe du comté de Mortain, par ordre alphabétique des paroisses où ils sont situés, dressé pour la perception des reliefs et aydes à vicomte. »

A. 345. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1604-1635. — « Treiziesmes du comté de Mortain. » — Déclarations des tabellions portant qu'ils n'ont passé aucuns contrats de terres et fiefs nobles relevant nuement du comté, déclarations du procureur domanial portant qu'il n'est arrivé, ni échu aucuns treizièmes nobles, forfaitures, confiscations, ni reversis dans le ressort du comté;— perception du treizième de la vente du fief de Courteille et du fief de La Chelière.

A. 346. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1788. — « États des treizièmes du comté de Mortain. » Somme de 1787, 3539 livres 5 sous 10 deniers; somme de 1788, 5317 livres 1 sou 11 deniers.

A. 347. (Liasse.)— 31 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

XVII^e SIÈCLE. — « Procédures contre Barnabé et Jean Belier, au sujet des biens de la succession de Jean Niobey, dit Léger, bâtard, décédé sans postérité, lesquels biens on prétendait appartenir au domaine de Mortain par droit de bâtardise. — Sentence du bailliage de Mortain qui adjuge ces biens au domaine.—Appel de cette sentence qui a été évoqué au Parlement en la Chambre de l'Édit. »

A. 348. (Registre.)— Grand-in-folio, 26 feuillets, parchemin.

1496. — « Le compte de la vicomté de Mortaing pour le terme de Pasques, rendu à Court par Jehan Mallet, lieutenant-général et procureur de André Le Roy, viconte et receveur ordinaire de ladicte viconté et par Pierre Guion, aussi procureur dudit viconte. » — Recette : domaines fieffés à Tinchebray; grains en la sergenterie de Tinchebray. — Rentes sous la sergenterie de la châtellenie de Mortain; recéans (résidants) devant chacun deux boisseaux d'avoine; —domaines en la forêt de Lande-Pourrie; baux nouveaux; aides à vicomte;—domaines non fieffés; sceaux et écritures; garde des sous-âges; reliefs et treizièmes; terres tenues en la main du Roi; forfaiture et choses gayves (choses délaissées); ventes de bois; tiers et danger; panages, pâturages, herbages, amendes;— Dépenses : fiefs et aumônes, gages d'officiers, dîmes, œuvres et réparations; frais de justice; deniers payés au trésor; voyages et taxations; deniers rendus et non reçus; deniers repris par doléances.

A. 349. (Registre.)—In-folio, 149 feuillets, parchemin.

1519-1520. — « Comptes rendus à la Chambre des Comptes des revenus du comté de Mortain. » — Domaine fieffé, châtellenie de Tinchebray, châtellenie de Mortain, — domaine non fieffé; — Capitaine de Mortain : Jean d'Ausson-villiers. Bailli de Mortain : Jean Des Vaux. Sergents de la forêt : Pierre de Verdun, Jacques de Hallenvilliers, Guillaume Abot, Nicolas de Bois-Hynout. Verdier de la forêt : Raoul Madre. Audiencier de la forêt : Jean Le Pelley. Maître des eaux et forêts : Robert Le Devin. — Dépense commune : salaire délivré au maître des hautes œuvres pour fustiger par les carrefours le corps d'un criminel, pour lui couper l'oreille droite, l'attacher au pilori et le forbanir du duché de Normandie; salaire au geôlier et garde des prisons, pour garder, nourrir et gouverner le corps des prisonniers;

taxation pour la conduite de Mortain à Rouen, d'un condamné appelant au Parlement pour condamnation de torture. — Prix d'une paire de gros fers du pesant de 25 livres et d'une « chaine à potel fermante à clef ordonnée être faite pour la servitude et garde des prisonniers. »

A. 350. (Registre.) — Grand-in-folio, 40 feuillets, papier.

1519.— « Copie du compte de de dépense, termes de Pâques et Saint-Michel. » Copie du XVIII[e] siècle.

A. 351. (Registre.) — 235 feuillets, parchemin.

1521-1522.— « Comptes rendus à la Chambre des Comptes des revenus du comté de Mortain. »—Lettres du roi François I[er] par lesquelles il nomme vicomte et receveur ordinaire de Mortain Gilbert Bayart, en remplacement de Hervé Daneau. — Lettres-patentes du même souverain, par lesquelles il pourveoit maître Jean Fermin de l'office de verdier de la forêt de Lande-Pourrie, office que soulait tenir Raoul Madre, archer de la garde.—Le boisseau de froment vaut 4 sous; le boisseau de seigle, 3 sous; le boisseau d'avoine menue, 10 deniers; le boisseau d'avoine blanche, 15 deniers; le chapon, 10 deniers; la géline, 6 deniers; le cent d'œufs, 2 sous; au quartier de froment il y a huit boisseaux, et au quartier d'avoine, 24 boisseaux. — Salaire du maître exécuteur des hautes œuvres pour pendaison et étranglement de gens condamnés à mort pour leurs démérites.—Voyages et taxations de gens de justice; pose de potences au bourg de Milly, aux bruyères de Romagny, à la lande St-Jean et en la bruyère de Saint-Barthélemy pour exécutions de gens condamnés pour voleries et aguets de chemin.—Salaire de deux hommes et une femme pour ensevelissement et inhumation du corps d'un prisonnier; prix du drap servant à l'ensevelissement. — Garde, nourriture et gouvernement des prisonniers.— Salaire de l'exécuteur des hautes œuvres, pour décapiter un homme, pour porter son corps à une lieue de Mortain et le pendre à une potence sur le grand-chemin, de plus pour porter la tête du supplicié jusqu'à Tirepied et la mettre sur une potence au lieu où avait été commis le crime qui avait mérité l'exécution.

A. 352. (Registre.)— 105 feuillets, parchemin.

1524-1525. — « Comptes rendus à la Chambre des Comptes des revenus du comté de Mortain. » — Recette: domaine fieffé sous Tinchebray, le moulin de Maisoncelles, le moulin de Tinchebray, les bois et buissons de Maisoncelles, les cens et regards de Tinchebray, les forestages, les grains, le plain fief de Tinchebray; sous Mortain, dans les sergenteries Halley, Roussel, Corbelin, d'Oissey; domaine en la forêt de Lande-Pourrie, baux nouveaux; partie de l'aide au vicomte; domaine non fieffé: coutume et trépas de Tinchebray, Mortain, Romagny, des Ruettes, de La Tournerie, de Fresnes, Saint-Hilaire, des Biards, de Sourdeval, de Brecey, de la foire Sainte-Croix, de la foire Saint-Michel, de Cuves, du Teilleul, de Barenton, de Chérencey; étalage et cohuage (droit de vendre dans les halles) de Tinchebray, de Mortain; herbage du château de Tinchebray; audience de Tinchebray; sceaux et écritures: tabellionages; garde des sous âges; reliefs, treizièmes, terres tenues en la main du Roi; forfaitures et choses gaives (choses délaissées); ventes de bois, tiers et danger, panages, pâturages et herbages; amendes; nouveaux acquets. — Dépense: fiefs et aumônes, gages d'officiers; dîmes; œuvres et réparations; — Dépense commune: ferrement et déferrement, nourriture, garde et entretien des prisonniers; primes pour la destruction des loups: 10 sous pour une louve, 5 sous pour un loup; voyages et taxations; deniers rendus et non reçus pour doléances et amendes inutiles et à cause du domaine engagé.

A. 353 (Registre.) — Grand-in-folio, 25 feuillets, parchemin.

1548. — « Compte ordinaire de la vicomté de Mortaing. » — Gages de Charles de La Voyrie, seigneur de L'Ile-Savary, capitaine de Mortain; de Robert de La Bigne, bailli de Mortain; d'Olivier Du Hamel, avocat du Roi et de Vincent Lucat, procureur du comté; de Jean Grandin, procureur du Roi; de Julien d'Oissey et de Charles de Couvren, sergents fieffés de la forêt de Lande-Pourrie; de Georges Lucat, verdier; de Guillaume Guitard, Guillaume Godin et Jean Le Marchant, sergents à gages de ladite forêt; d'André Des Vaulx, maître des eaux et forêts.

A. 354. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1519-1526. — Sommaire des recettes et dépenses du comté de Mortain.—Recettes: domaine fieffé, domaine muable, sceaux et écritures, garde, reliefs, treizièmes, forfaitures et confiscations, pâturages, amende des eaux et forêts. — Dépenses: fiefs et aumônes; gages d'officiers ordinaires et de forêt; dîmes; deniers rendus et non reçus.

A. 355. (Cahier.) — Petit-in-folio, 8 feuillets, papier.

1521. — « Estat au vray de la recepte ordinaire du domaine de Mortaing et des charges estans sur icelle. » — Réparations au pont Saint-Yves sur la Selune, — refaçon tout de neuf de la justice patibulaire de Mortain. — Conduite de prisonniers appelant de sentence de mort ou de torture, au parlement de Rouen.

A. 356. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1532. — « Estat par estimation de la recepte ordinaire du domaine de la conté de Mortaing et des charges estans sur icelle, baillé par Julien Le Marchant, commis à faire ladite recepte à Pierre Raquier, escuier, trésorier de monseigneur le prince de La Roche-sur-Yon, conte de Mortaing. »

A. 357. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1570-1572. — « États des deniers tant ordinaires que extraordinaires, receus des revenus du comté de Mortaing et de la vicomté d'Aulge, par Jacques Ferrant, sieur de Panzoust, secrétaire de Monseigneur. » — Garde des enfants des sieurs de La Mothe, de Sainte-Marie, de Pontavice. — Ferme des greffes vicomtaux; ferme des domaines d'Aulge et de Mortain; ventes en la forêt de Touque et en la forêt de Lande-Pourrie. Forges de Beauchesne et de Saint-Pois. — Dépense d'hommes à cheval allant de Mortain à Pont-Levêque, et de Pont-Levêque à Pontaudemer. Don d'un habit au beau-père confesseur des religieuses de Bonne-Espérance. Signature de Loys de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, approuvant chacun de ces états ou comptes-rendus.

A. 358. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1573-1575. — « Estats des deniers provenant des vicomté d'Aulge et comté de Mortaing, receus par Panzoust et Lamoureux. » — Frais de voyage des receveurs de Mortain à Pont-Levêque, à Rouen et à Angers; — leur voyage à Caen, où ils sont accompagnés par trois personnes pour leur servir de guides et les mener par chemins non hantés, ni accoutumés.—Ventes: de la terre de Barenton; de bois rompus par les vents. — Approbation et signature du prince Loys de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, qui était au camp de Jazenvelle, près Lusignan, le 9 octobre 1574.—Salaire pour homme et cheval, 40 sous par jour; dînée d'un homme et d'un cheval, 15 sous.

A. 359. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1586. — « Estat au vray des deniers contenus au compte ci-devant rendu au parlement de Paris, par maître Jehan Benoist, à madame la duchesse douairière de Montpensier, au chapitre des deniers rendus et non receus, iceulx deniers, provenants des deniers d'entrée des fieffes faictes en la forest de Lande-Pourrie, depuis l'an 1566, jusques en 1582. »

A. 360. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1589-1598. — « Pièces à l'appui des comptes. » — Envoi d'un homme exprès à Mgr de Montpensier, pour l'avertir, à l'occasion des troubles, de ce qu'il y a à faire au comté de Mortain. — Luminaire en l'église de Mortain, pour les services faits après la mort de M. de Montpensier.—Panonceaux et armoiries pour les mêmes services; — mémoire des voyages faits par le procureur Halley, dans le comté de Mortain et la vicomté d'Auge. — Dépense et distribution que Monseigneur entend être faite de la somme de 3000 écus, pour être employée aux frais de son mariage: au pourvoyeur, 1500 livres; au boulanger, 200 livres; au marchand de vin, 500 livres; au pâtissier, 200 livres; à l'office de cuisine, 100 livres; à l'office de fruiterie, 200 livres; à Bellessart, argentier, 300 livres.

A. 361. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1599. — Compte que rend à Mgr de Montpensier et à Messieurs de son conseil, Jacques Le Crenays, tuteur des enfants sous-âge de feu maître André Arot, vivant, procureur et receveur des parties casuelles du comté de Mortain. — Reliefs des terres nobles sous les sergenteries Halley, d'Oissey, Corbelin, haute et basse verge Roussel, et sous la châtellenie de Tinchebray; — deniers mis en reprises pour n'avoir été reçus par ledit feu sieur Arot.

A. 362. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1599-1600. — « Pièces à l'appui des comptes. » — Chariage et mise en place, à Rouen, du bois de monseigneur de Montpensier, comte de Mortain.—Voyage à Paris, de M. de La Fontaine, président des comptes à Rouen.—Mémoire des frais faits par Halley, procureur en Parlement.

A. 363. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1601. — « Estat au vray de la recepte et despence qui a esté faicte par les mains de maître Jean-Jacques Romé, sr de La Fontaine, président en la Chambre des Comptes. » — Tabellionage de Touques, Beaumont, Bonnebosc, Honfleur,—Ferme de la vicomté d'Auge,— voyage du sr de La Fontaine à Amiens, Paris, Pont-Levêque et Mortain. pour les affaires du duc de Montpensier. — Approbation du compte, signé Henry de Bourbon.

A. 364. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1601. — « Estat de la recepte et despence qu'aura à faire M. Halley, procureur en la Court de Parlement,... pour passer les contracts des fieffes dont les marchés ont esté faicts et resolus... et estat de ce qui reste à recepvoir des fieffes et boys adjugés au comté de Mortain. » — Don de 600 écus sol sur les fieffes d'Auge et de Mortain, à François d'Arrerests, sieur de La Tour, écuyer d'écurie de Henry de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, et à la demoiselle Claude de Ferrières, dame d'Assey, sa femme.

A. 365. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1601.—« Estat de certaines parties deues à aucunspar ticuliers, marchands et artisants de Rouen, lesquelles Mgr de Montpensier veut estre payées des deniers mis es mains du sieur Halley. » — Fournisseurs : la veuve Herembourg, marchande de draps de laine ; Georges L'Herminier, sellier ; Isaac Tardif, orfèvre ; Étienne Gueroult, cordonnier; Pierre Faulcon, apothicaire ; Guillaume Massire, marchand de cidre ; Pierre de La Croix, maître du jeu de paume du Vert-Buisson ; David Sallinquant, maître du jeu de paume du Château-Rouge. — Fournitures de confitures pour la collation de Monseigneur et de madame d'Elbœuf. — État de ce qui est dû par M. Des Ventes, receveur-fermier du domaine de Mortain.— Lettre de M. Peyrat à M. Bremont, conseiller et contrôleur-général des maison et finances de Monseigneur, à Rouen, pour exposer la régularité de ses opérations.—Rentes dues par le duc de Montpensier aux héritiers de M. de Joyenval et aux enfants de Jacques de Varignies, seigneur de Blainville.—Parties et mises faites par le procureur du comté de Mortain dans le procès intenté contre les habitants de Ger.—Demande de remboursement adressée par le procureur à monseigneur Henri de Bourbon, duc de Montpensier.—Ordonnance de ce prince.

A. 366. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1602. — « Estat en forme de compte abrégé que fait et rend Michel Sequard des deniers qu'il a receus provenant des fieffes et autres aliénations faites par M. le président de La Fontaine. »

A. 367. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1602. — Lettre de M. Peyrat à M. Messent, argentier de M. le duc de Montpensier, à Champigny, relativement au compte de Des Ventes ; — assignation donnée par sergent à André Benoist, écuyer, sieur Des Ventes, maître des eaux et forêts du comté de Mortain et fermier du domaine, pour paiement des cinq années dernières de ladite ferme.

A. 368. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1603.—Quittance de M. Peyrat, trésorier et receveur-général des maison et finances de monseigneur le duc de Montpensier, pour diverses sommes reçues de Michel Secquard, receveur des deniers extraordinaires du comté de Mortain.

A. 369. (Registre.) — In-folio. 32 feuillets, papier.

1604. — « Compte que rend à monseigneur le duc de Montpensier, pair de France, comte de Mortaing, François Thibault, escuier, vicomte dudict Mortaing, de la somme de 9786 escus 49 sous, valant 29360 livres 9 sous, des deniers provenant de partie des fieffes, ventes et coupes de bois, laquelle somme M. le président de La Fontaine lui avait donné charge de recevoir pour acquitter 1000 livres de rentes dues par mondit seigneur aux sieurs de Ligny, Servient et Hennequin. » — Compte approuvé et signé par Henri de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain.

A. 370. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1604. — « Pièces à l'appui des comptes. » — Bordereau des espèces envoyées à M. Peyrat par Michel Secquart, receveur des deniers extraordinaires du duc de Montpensier au comté de Mortain.—Mémoire des frais faits pour l'exécution d'une commission contre le sieur de La Rivière-Bordeaux. — Mémoire de frais divers présenté par Halley, procureur de monseigneur le duc de Montpensier au Parlement de Normandie.

A. 371. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1605.— « Pièces à l'appui des comptes. » —Mémoires de frais faits par Michel Secquard, pour les affaires de monseigneur de Montpensier ; voyage et séjour à Rouen pour la poursuite de procès évoqués contre Jean Le Got, contre le sieur de Beauvoys et les habitants de Saint-Cornier ; ordonnance de remboursement en faveur de Secquard, signée Henri de Bourbon (duc de Montpensier).

A. 372. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1606. — Compte rendu au duc de Montpensier, avec pièces à l'appui, par André Benoist, sieur des Ventes, fermier du comté de Mortain. — Recettes : treizième de la vente de la terre de Cellant, par Gabriel Tesson à la Dame de La Forêt, de Brécey; 60 sous de rente pour le colombier de La Picaudière ; 10 sous pour le rétablissement de juridiction du fief de Nantreil.

A. 373. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1606-1607. — Mémoires des frais faits par Michel Secquard, pour poursuivre les procès contre les prétendants usagers en la forêt de Lande-Pourrie ; pour une consultation : deux quarts d'écu, c'est-à-dire 3 livres 4 sous. — Prix d'un cheval de voyage qui se blesse mortellement en tombant, 90 livres.

A. 374. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1608. — « Estat en forme de compte que rend maître Michel Secquard, procureur et receveur des deniers extra-

ordinaires du comté de Mortaing, à monseigneur le cardinal duc de Joyeuse et à monsieur de Montolon, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, tuteurs honoraires de mademoiselle la duchesse de Montpensier. » — Recettes : aliénation du fief de La Mancellière ; — adjudication de 5 arpents de bois à Georges de Mesenge ; vente du fief de Crépon, par Jean d'Argenne à Françoise d'Anfernet, dame de La Forest ; vente de la seigneurie de Bernières, par Marguerite Du Parc à Robert Le Marié. — Dépenses : reconstruction du Pont-Gallon, du pont de Cuves ; répa ration et édification de la geôle et conciergerie du château de Mortain.

A. 375. (Cahier.) – In-folio, 26 feuillets, papier.

1609.— « Compte que rend à M. de Montholon, tuteur honoraire de mademoiselle la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortaing, maître Michel Sequard, procureur domanial et receveur des deniers extraordinaires dudit comté. » — Recettes : vente par François Le Vanier, du fief de La Treillée, acquis par Jean Le Breton ; — rentes de 2 sous par acre, pour raison des fieffes faites depuis 1600 ; — fieffes faites par le président de La Fontaine, en l'an 1600. — Compte arrêté et signé de par M. Montholon.

A. 376. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1609. — « Compte que rend à messire François de Montholon.... M. Michel Sequard, commis à la recette des amendes jugées au comté de Mortain, des exploicts et dégasts commis en la forest de Lande-Pourrie, de la recepte et despense desdites amendes, exploicts et dégasts. » — Forfaitures de harnois et chevaux trouvés chargés de bois ; — recherche, en la présence du maître des eaux et forêts, des souches des arbres coupés ; — recherche des abus commis en la forêt ; — taxations pour les avocats qui ont assisté à la taxe des amendes.

A. 377. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1610. — « Compte que rend à madame la duchesse douairière de Montpensier, tutrice de mademoiselle la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, Michel Sequard, procureur domanial et receveur commis à la recepte des amendes jugées audit comté, des exploits et dégats commis en la forest de Lande-Pourrie, de la recepte et despense qu'il a faicte desdites amendes. »—Compte arrêté et signé Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier.

A. 378. (Cahier.)— In-folio, 24 feuillets, papier.

1612.— « Compte rendu à monseigneur le cardinal de Joyense, tuteur de mademoiselle la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Me Michel Sequard, des amendes de la forêt de Lande-Pourrie. »—Deniers repris ; deniers provenant des panages et glandée de la forêt ; — mesurage du triage de La Grosse-Planche, où le feu avait été mis ; chouquetage et recherche des abus et malversations ; — compte approuvé par M. de Montholon.

A. 379. (Cahier.)— In-folio, 12 feuillets, papier.

1612.— « Compte que rend à monseigneur le cardinal duc de Joyeuse, tuteur de Mademoiselle, Michel Sequard, receveur des deniers extraordinaires du comté, de la recepte et depense qu'il a faicte des deniers de cette nature. »—Dépenses : soixante livres à un maître ardoisier pour avoir percé et découvert les perrières d'ardoise au haut du Neufbourg, au gué du Flechet et à La Butte-Postel.

A. 380. (Cahier.)— In-folio, 12 feuillets, papier.

1613.— « Compte que rend à M. de Montholon, tuteur de mademoiselle de Montpensier, Guillaume Halley, procureur au Parlement, de la recette et dépense par lui faicte pour feu monseigneur le duc de Montpensier, suivant son commandement et estats à luy baillés, des deniers d'auculnes fieffes faictes aux rivages de la forest de Mortain. » — Prix de l'acre : à la butte de Casseaux, 22 écus et demi ; à La Bionnière, 12 écus ; au Piéfut, 12 écus ; à La Brousse-de-l'Épine, 8 écus un tiers ; au Bourdonné, 10 écus.

A. 381. (Cahier.)— In-folio, 38 feuillets, papier.

1613.— « Compte rendu par Michel Secquard, procureur domanial, de la recette et dépense des deniers des amendes de la forêt de Lande-Pourrie. — Dégâts commis par Jacques d'Oissé, sieur de Boussentier, et par Michel de Bordeaux ; — bénédiction de la chapelle de L'Hermitage ; — visite de la forêt ; — procès-verbal des ruines des bois ; – insolvabilité des condamnés.

A. 382. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1613.— « Pièces à l'appui des comptes. » — État de la dépense faite par Me Michel Sequard, par le commandement de M. de Montholon, en l'exécution de l'arrêt de la Cour contre Bertrand de L'Aubrière ; — dépense pour arpentement en la forêt de Touque ; — pour réarpentement des terres et fieffes de la dame de Larchamp ; — pour l'arpentement des bois du Mesnil-Tôve.

A. 383. (Cahier.)— In-folio, 28 feuillets, papier.

1614.— « Compte des amendes de la forêt de Lande-

Pourrie et deniers casuels du comté de Mortaing que rend à mademoiselle de Montpensier Jean Avenel, écuyer; — exploit d'un gros arbre de chêne pour servir d'arbre à une forge grossiere bûché et mis en œuvre en la forêt; — prise de pierre d'ouvrage par Jean Martin, maître de la forge grossiere de Saint-Pois; — reliefs de la baronnie de Brecey; — construction d'une halle à bled en Mortain; — dimes payées au chanoine théologal prébendé de Goron sur l'adjudication des bois. »

A. 384. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1615. — « Compte que rend à mes seigneur et dame duc et duchesse de Guyse, au nom et comme tuteurs de mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, Nicolas Fermin, receveur, commis à la recepte des deniers extraordinaires dudit comté, de la recepte et dépense des deniers provenants des amendes sortissants des exploicts et dégasts de la forest de Lande-Pourrye. » — René Du Hamel, sieur de Villechien, maître particulier des eaux et forêts du comté; Nuntius d'Arques, verdier en la forêt; — dépenses dans l'hôtellerie de Benoist Le Tondeur, à Mortain, par M. de Montviron, grand-vicaire de l'évêque d'Avranches, M. Le Promoteur et leur greffier, lorsqu'ils vinrent pour exécuter la commission pour l'annexion de la prébende de Notre-Dame, à la cure de Mortain. — Procès-verbal des ruines du château de Mortain et des réparations y étant nécessaires.

A. 385. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1615. — « Pièces à l'appui des comptes. » — Quittance du procureur domanial, maître Michel Sequard, pour une année des gages de sa charge, montant à la somme de 50 livres. — Frais de délivrance de la grosse de la commission concernant l'union à la cure de Mortain de la prébende de Notre-Dame. — Quittance délivrée à madame Aliénor de Sourdeval, dame de Larchamp.

A. 386. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1616. — Compte rendu par Nicolas Fermin de la recette et dépense des deniers provenant des amendes et des exploits et dégats de la forêt de Lande-Pourrie. — Bois arrachés, forfaitures, taxes des amendes; visite de la forêt par les soucheteurs.

A. 387. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1616. — « Pièces à l'appui des comptes. » — Quittances délivrées par M. Sarrus, conseiller au Parlement, tuteur des enfants mineurs de feu François Sarrus, son père, vivant trésorier-général de Mademoiselle, duchesse de Montpensier, de diverses sommes versées par Nicolas Fermin, receveur des amendes.

A. 388. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1617. — « Compte que rend à mes seigneur et dame, duc et duchesse de Guise, au nom et comme tuteurs de mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, maître Nicolas Fermin, receveur commis à la recepte des deniers extraordinaires du comté, de la recepte et despence par luy faicte des deniers provenants des amendes sortissantes des exploits et dégats de la forest de Lande-Pourrie. » — Pauvreté des gens condamnés à l'amende: les uns sont mendiant leur vie, les autres sont exilés et forbanis. — Acquisition d'un emplacement de halle en la bourgeoisie de Tinchebray. — Durée de la visite générale de la forêt, faite à la recherche des exploits et dégats: 14 jours.

A. 389. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1617. — « Pièces à l'appui des comptes. » — Quittances de Le Ragois, trésorier et receveur-général des maison et finances de mademoiselle la duchesse de Montpensier, pour sommes diverses, reçues des héritiers de Guillaume de La Chambre, de Bertrand de L'Aubrière, de Michel Mauger, fermier du tabellionage de Mortain.

A. 390. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1618. — Compte rendu à M. le duc et à madame la duchesse de Guise, tuteur de mademoiselle de Montpensier, par Nicolas Fermin, des deniers provenant des amendes de la forêt. Ledit compte approuvé et signé par M. de Montholon. — Salaire des officiers qui ont procédé à la taxe des amendes et des soucheteurs faisant visite de la forêt; — gages de M. Le Ragois, trésorier-général des maison et finances de la duchesse de Montpensier.

A. 391. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1619. — Compte des deniers casuels et extraordinaires du comté de Mortain et des amendes de la forêt de Lande-Pourrie, rendu à Mademoiselle par René Mariage, commis à en faire la recette. — Treizièmes: Vente du fief du Teillolet, par Étienne de Vauborel, à Jacques de Saint-Germain, sieur de Fontenay; — vente du fief de Courteilles, par Julien de Saint-Manvieu, à Ernier Le Maignen; — reconstruction du pont de L'Habit; — réparation du château de Mortain.

A. 392. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1620. — Compte des deniers casuels et extraordinaires du comté de Mortain et des amendes de la forêt de Lande-Pourrie, rendu à Mademoiselle par René Mariage. — Conti-

nuation des réparations du château.—Défaillance et carence de biens des gens condamnés à l'amende.

A. 393. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1620.— Compte des deniers casuels et extraordinaires du comté de Mortain et des amendes de la forêt de Lande-Pourrie, rendu à mademoiselle de Montpensier par René Mariage. — Amendes et forfaitures; outrepasses et usurpations de terres vaines et vagues de la forêt; deux sous pour livre du prix principal de la vente des terres vaines et vagues.— Dépense : deniers payés pour la perfection de la chapelle du château de Mortain; réparation du grand pavillon de Malbranche.

A. 394. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1621. — « Pièces à l'appui des comptes. » — Taxes pour peines et salaires des soucheteurs pendant la visite générale de la forêt;—quittance de la somme de dix livres, taxées pour la rédaction et la copie du rôle des amendes.

A. 395. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1622.—Compte des deniers casuels et extraordinaires du comté de Mortain et des amendes de la forêt de Lande-Pourrie, rendu par René Mariage à mademoiselle de Montpensier. — Adjudication des terres vaines et vagues;— amendes taxées en la maîtrise;— amendes de la verderie. — Dépense : réparations du pont Bossard et du château de Mortain.

A. 396. (Cahier.)— In-folio, 14 feuillets, papier.

1623.— Compte des deniers casuels et extraordinaires du comté de Mortain et des amendes de Lande-Pourrie, rendu par René Mariage.— Amendes de la forêt, amendes de la verderie.— Treizièmes nobles : vente du fief du Bois-Hautmanoir, par Jean de La Touche, à Léonard Du Vauborel; vente par René d'Auray, sieur de Laporte, à Georges d'Auray, baron de Saint-Pair, de la sergenterie de Saint-Pair, Montjoie et Lingeard;— compte approuvé par M. de Montholon.

A. 397. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1624.— Compte des deniers casuels et extraordinaires du comté de Mortain et des amendes de la forêt de Lande-Pourrie, rendu par René Mariage, lieutenant-général en la vicomté de Mortain. — Ameublement de la chambre du Conseil de l'Auditoire de Tinchebray; « port (à dos de cheval) à l'abbaye du Mont-Saint-Michel d'une caisse de bois enveloppée de paille et de toile, avec un carton, dans lesquels estoient une fort belle chasuble de drap d'or frisé, avec un orfroy d'or et plusieurs testes de cherubins de broderie d'or et d'argent, dont Mademoiselle a faict don à ladite abbaye, avec 27 livres pour dire neuf messes en l'honneur de saint Michel et des anges, en l'intention de madicte demoiselle; » compte signé de Montholon.

A. 398. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1625.— Compte des deniers casuels et extraordinaires du comté de Mortain et des amendes de la forêt de Lande-Pourrie, rendu par René Mariage à mademoiselle duchesse de Montpensier.—Réparations à la chapelle de la geôle de Mortain; — achat d'un livre missel et de deux chandeliers pour l'usage de la même chapelle.

A. 399. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1625-1626.— « Pièces à l'appui des comptes, affaire de la forge de Baignolles. » — Lettres de M. de Montholon à M. Mariage, concernant la dette de Léonard Le Boucher, fermier de la grosse forge de Bagnolles, dépendant du domaine de Domfront, emprisonné puis mis en liberté sous caution.

A. 400 (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1672. — Arrêt de la Cour des Aides de Normandie, portant qu'il sera délivré exécutoire de la conduite de deux prisonniers transférés de Mortain à Rouen, sur le receveur des amendes de Mortain, et, s'il n'y a fonds en ses mains, sur le fermier du domaine dudit Mortain.

A. 401. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1697. — Mémoire du procureur-général de monseigneur d'Orléans, comte de Mortain, contre Louis Guillouet, écuyer, sieur de Hubert, lieutenant de robe longue en la prévôté de Normandie, au bailliage de Mortain, pour prouver que le comte de Mortain n'est point tenu des frais de justice faits par les officiers de la maréchaussée du comté.—Arrêt du Conseil d'État qui décharge le duc d'Orléans des frais de justice faits ou à faire par le provôt du bailliage de Mortain et renvoie le sieur Guillouet devant le commissaire départi en la généralité de Caen.

A. 402. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1733-1736. — « Compte de M. de Lily. » — État des rentes en grains et en argent du domaine du comté de Mortain, restant dues pour les années 1733 à 1736, lesquelles appartiennent à M. de Lily, caution de François Besche et dont M. Marchant, ci-devant receveur, a chargé

le sieur Boiton de faire le recouvrement. — Inventaire des registres, journal, papiers et procédures, remis par M. Marchant à M. Boiton, pour servir au recouvrement de ce qui reste dû à M. de Lily, fermier-général des domaines de monseigneur le duc d'Orléans, pour droits de redevances du domaine de Mortain.

A. 403. (Cahier.)— In-folio, 4 feuillets, papier.

1779.— « Compte et état des rentes perçues et à percevoir par M. Hanton, en formant la rénovation du terrier pour remettre à la recette du domaine de Mortain, déduction faite des sommes qui doivent lui être compensées. »

A. 404. (Cahier.)— In-folio, 2 feuillets, papier.

1785. — « Compte du domaine de Mortain, année 1782, rendu en 1785. Frais avancés sur différents procès au sujet des droits du domaine. » — Mouvance des héritages de Travigny en Saint-Laurent-de-Cuves ; de l'aînesse de La Cochardière en Buais ; provôté du Mesnilard.

A. 405. (Cahier.)— In-folio, 28 feuillets, papier.

1529. — « Copie collationnée du contrat d'échange fait entre François Ier, roy de France, et madame la duchesse de Montpensier, des comté de Mortain et vicomté d'Auge, cédés à madame la duchesse contre ses terres du Haynault, ledit contrat vérifié et décrété au Parlement de Normandie et en la Chambre des Comptes de Paris. » (Copie faite en 1666).

A. 406. (Cahier.)— In-folio, 28 feuillets, papier

1529-1567. — « Pièces de la concession. » — Acte d'échange intervenu entre le roi Francois Ier et madame Louise de Bourbon, dame de La Roche-sur-Yon, ayant la garde de ses enfants Louis et Charles de Bourbon. « Madame Louise de Bourbon accorde bailler au Roy les terres et seigneuries de Leuze et Condé, sises au pays de Haynaut, pour icelles bailler à l'Empereur, au désir du traité de paix naguères fait à Cambray, entre ledit sieur Roy et l'Empereur, le Roy se réservant la faculté de rémérer pendant six ans. En rescompense et contreschange, le Roy accorde à ladite dame la comté de Mortain et la vicomté et seigneurie d'Auge, avec tous les droicts, bois, forests, juridictions, présentations et aliénations de tous bénéfices, fiefs et hommages, reliefs, rachats, treizièmes, gardes de sous-ages et autres debvoirs quelconques. » (Copie délivrée à la demande de madame la princesse de La Roche-sur-Yon).— Lettres de confirmation dudit échange par le roi Henri II, qui déclare la faculté de rachat expirée (1548) ; — lettres de confirmation du roi Charles IX qui déclare que le duc de Montpensier peut jouir des terres d'Auge et de Mortain comme de son propre patrimoine, disposer des bois de haute futaie et recevoir les foi et hommage des fiefs qui en dépendent. (Copie de 1571).

A. 407. (Registre.)—Grand-in-folio, 16 feuillets, parchemin.

1580. — « Procès-verbal d'envoi en possession de madame Louise de Bourbon et de ses enfants Louis et Charles de Bourbon, des terres d'Auge et de Mortain. » — « René Becdelièvre, conseiller du Roi au Parlement de Rouen, est chargé de procéder à l'exécution de l'arrêt de la Cour sur l'entérinement des lettres de transport et cession faits par le Roi à la princesse de La Roche-sur-Yon, du comté de Mortain et de la vicomté d'Auge, et, ce faisant, la mettre en la possession réelle et actuelle d'iceux comté et vicomté. » Le Commissaire part le jeudi 2 juin de Rouen, couche à Pont-Audemer ; le 3 juin, il va à Pont-Levêque, là il se transporte en la cohue (halle) où la juridiction a de coutume être tenue, en la compagnie de Thomas Le Jumel, avocat en cour laye, pris pour son adjoint, auquel lieu comparaissent Pierre Cécire, Robert Percepied, procureur et avocat du Roi en ladite vicomté..... Bertrand de Tilly, capitaine de Toucque, avec autres officiers et environ 200 personnes.—Il expose que tous les officiers de la vicomté feront serment tout de nouveau à ladite Dame, nonobstant le serment par eux faict au Roi ; que les ponts, passages, cohues et prétoires qui sont en grand ruine et décadence, seront visités, refaits et mis en état ; ce fait, il déclare mettre et instituer ladite Dame en réelle et actuelle possession de ladite vicomté d'Auge et de toutes ses appartenances et dépendances. — Le samedi vigile de la Penthecouste il part de Pont-Levesque, et va gister en la ville de Caen, auquel lieu il demeure le dimanche et le lundi pour l'honneur et révérence de la feste ; le mardi il part, disne au bourg d'Aunay et couche à Sourdeval ; le mercredi il arrive à Mortain et dans l'après disnée, il se transporte en la cohue de la juridiction et en présence des officiers, de plusieurs gentilshommes et de grant multitude de peuple jusques au nombre de 300 personnes, il met madame la princesse de Bourbon et ses enfants en possession du comté de Mortain ; enjoint aux officiers de faire serment et ordonne la visite et la mise en état des moulins, ponts, passages, cohues et prétoires qui estoient en grant ruyne et décadence. La forest de Lande-Pourrie, principal revenu du comté, estant pillée et robée par tous les coustumiers et quasi du tout détruite, et aussi chacun y allant chasser, tendre et prendre bestes rousses et noires contre les ordonnances, le commissaire rappelle à cet égard leur devoir au maître des eaux et forêts,

au verdier et aux sergents. Le lendemain, neuviesme jour de juin, M. Becdelievre part de Mortain pour retourner à Rouen où il arrive le douziesme jour dudit mois. »—Copies du contrat d'échange, des procurations données pour faire ledit contrat, du mandement adressé à Me René Becdelièvre pour faire le transport des choses cédées par le Roi ; publication du mandement dans la vicomté d'Auge et le comté de Mortain.

A. 408. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1547-1548. — Requête présentée au Roi par le duc de Montpencier, pair de France, comte de Mortain et vicomte d'Auge. — Il expose que les trésoriers de France, établis à Rouen pour la vérification du domaine de Normandie, veulent contraindre les receveurs et fermiers de Mortain et d'Auge à bailler état par le menu des revenus qui en dépendent, il demande en pareil cas l'exemption à laquelle il a droit d'après le contrat d'échange de l'an 1529. — Autre requête demandant qu'il plaise au Roi et aux seigneurs de son Conseil ordonner que ce contrat demeure entier et qu'il soit déclaré que le temps du rachat étant passé, il n'y a lieu à nouvelle évaluation. — Discussion du contrat. — Délibération d'avocats touchant le mérite du contrat ; ils regardent le duc de Montpensier comme propriétaire des terres dont il y est question, seulement il peut demander qu'il plaise au Roi déclarer l'échange pur et absolu.

A. 409. (Registre.)— In-folio, 45 feuillets, papier.

1401-1555.—Supplique de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, à messieurs de la Chambre des Comptes.— Il demande qu'il lui soit délivré copie des hommages faits et des aveux rendus au Roi, à cause des terres échangées ; copie des autres titres et enseignements des droits du comté de Mortain et de la vicomté d'Auge;—la Chambre ordonne que copies des titres seront délivrées au suppliant, à ses dépens et non aux dépens du Roi comme il avait été demandé. — Copie de la charte, de messire Pierre de Navarre, de l'année 1401. Cette charte est entière pour ce qui regarde Mortain comme pour ce qui regarde Tinchebray, voir les articles précédents, A. 245, A. 288. (Copie faite en 1580.)

A. 410. (Cahier.)— In-folio, 9 feuillets, papier.

1555.— « Extraict de certain registre estant au chartrier de monseigneur de Montpensier, comte de Mortain, de l'assiette faicte par le Roy à defunct messire Pierre de Navarre, en l'an 1401, ledit extraict faict instant le procureur du Roy et monseigneur le duc de Montpensier demandeur en requeste, afin que suivant les lettres missives de messieurs les avocat et procureur-général du Roy, en la cour de Parlement de Rouen, fussent donnés mémoires des droicts et patronages appartenant au Roy nostre sire ou à mondit seigneur, représentant son droict en ladite comté de Mortain, ledict extraict faict par maître André Le Marchand, greffier de M. Le Bailly, sur ledit registre couvert de cuir doré et contenant 53 feuillets de papier escripts. » (Copie faite en 1652.)

A. 411. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1555. — Explication du contrat d'échange de l'an 1529. — Madame la duchesse de Montpensier, princesse de La Roche-sur-Yon, cède les terres de Leuze et Condé assises au pays de Haynaut, au roi François Ier, qui les transporte, mais sous la condition de rachat, à l'empereur Charles-Quint, pour satisfaire à partie de la rançon dudit seigneur Roy qui restait à payer ; en contre échange le Roi cède et transporte à madame la princesse le comté de Mortain et la vicomté d'Aulge, le droit de rémérer retenu pour six ans.—Quoique devant les termes précis du contrat publié et enregistré au Parlement de Rouen et en la Chambre des Comptes à Paris, M. le duc de Montpensier n'ait pas besoin de pourchasser d'autres titres, il veut bien faire remontrance au Roi qu'il serait à propos de déclarer que la faculté de rachat réservée pour six ans seulement était cassée et expirée ; — enregistrement de cette déclaration à la Cour de Parlement de Rouen ; — refus par les gens des Comptes qui prétendent que les bois et forêts n'avaient pas été évalués;—arrêt du Conseil privé qui ordonne d'informer de la quantité des bois ; il n'y est point satisfait. Le duc de Montpensier se regardant, à bon droit, comme propriétaire fait fieffes de terres vaines et vagues autour de la forêt de Mortain, et vente de bois de haute-futaie : de là procès devant les gens ordinaires des lieux et gens tenant les requêtes à Rouen.—Il est convenu et accordé par ledit échange que les terres de Mortain et Auge demeurent de qualité royale, que les justices ordinaires seront exercées sous le nom du Roi et que les greffes des tabellionages demeurent semblablement royaux, et cependant les officiers desdites terres et la Cour de Parlement veulent assujettir M. de Montpensier à de grands frais de justice. — Après l'avènement du nouveau Roi, il est ordonné une grande vente de bois aux forêts de Normandie ; les commissaires en font des ventes jusques aux forêts de Touques et de Lande-Pourrie, ce dont Monseigneur fait remontrance et obtient raison.

A. 412. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin.

1575. — Lettres de protection du roi Henri III, en faveur de Louis de Bourbon duc de Montpensier, qui doit être maintenu en toutes ses justes possessions, droits, usages, franchises et libertés, comme il sera trouvé que ses prédécesseurs jouissaient paisiblement et d'ancienneté, et ses débiteurs seront contraints de le payer sans délai.

A. 413. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1587.— Lettres de Henri III qui déclare qu'il n'entend déroger en rien, ni préjudicier aux droits appartenant au duc de Montpensier, à cause du comté de Mortain et de la vicomté d'Auge, contenus au contrat d'échange de 1529, soit pour les gardes nobles ou autrement en quelque sorte que ce soit ; « et son cousin jouira pleinement et paisiblement de tous les droits, pouvoirs, facultés et délaissements généralement quelconques à lui cédés et transportés par ledit contrat. »

A 414. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1592.— Lettre écrite par Henri de Bourbon à Messieurs les officiers de la justice pour le Roi et lui en leur comté de Mortain. Il les prie de continuer envers lui le devoir qu'ils faisaient à son père dont il leur annonce la mort, et de faire faire prières à Dieu pour le salut de son ame dans toutes les églises des paroisses de leur ressort. Signé : « Vostre bon amy, Henry de Bourbon. »

A. 415. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets, papier.

1608. — Lettre du roi Henri IV à M. de Montholon. Plusieurs raisons lui font désirer qu'il embrasse la tutelle de sa *fille*, duchesse de Montpensier, conjointement avec son cousin le cardinal de Joyeuse, jusqu'à ce que la veuve sa mère ait atteint l'âge nécessaire pour être chargée de la tutelle.— Notification au Parlement de Paris, par le Roi, de la nomination des tuteurs honoraires de mademoiselle Marie de Bourbon, fille et unique héritière du feu duc de Montpensier : ces tuteurs sont le cardinal duc de Joyeuse et M. de Montholon, conseiller d'État ; M. Peyrat est nommé tuteur onéraire pour faire recette, maniement et dépense des biens, rentes et revenus de Mademoiselle.

A. 416. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1621-1624.— Mandement du roi Louis XIII, ordonnant la délivrance de titres, dont la production est utile à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, dans un procès pendant au Parlement de Paris. — Remontrance du procureur domanial de Mortain sur la publication de l'arrêt du Conseil d'État, portant que tous nouveaux acquéreurs feront enregistrer leurs contrats au Bureau des Trésoriers de France.— Il expose que le comté de Mortain appartient propriétairement à mademoiselle de Montpensier. — Saisie du comté de Mortain, faute de communication de titres, opérée par François Le Normand, sergent royal, demeurant à Rouen ; il met en la main du Roi le domaine et toutes ses dépendances, péages, passages, mesurages, aunages, coutumes et tous autres droits. — Main-levée, en Conseil d'État, des saisies faites des domaines d'Auge et de Mortain.

A. 417. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1627.— « Mort de madame la duchesse de Montpensier. » — Avis de la mort de la Duchesse, donné par M. Goulas, secrétaire des commandements de Monseigneur à son conseil à Mortain. — Délibération du conseil portant qu'il sera fait un service en l'église de Mortain, les quatre paroisses de la banlieue y assistant, puis une procession générale à l'église du Rocher, pour faire prière pour la santé de Monseigneur et la conservation du cher gage de son mariage. — Services et processions dans chaque paroisse du comté ; — distribution de 12 deniers à chaque pauvre à la fin du service à Mortain. — Lettre de monseigneur l'évêque d'Avranches, qui convoque à la procession générale les curés du Rocher, Saint-Clément, Bion et Romagny, et annonce qu'il y assistera.—État de la dépense et distribution faite par Michel Sequard, procureur domanial, pour le service et obsèques funèbres de Madame.

A. 418. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1759. — Lettre de M. l'abbé de Breteuil, annonçant à messieurs les officiers de la maîtrise à Mortain, la mort de madame la duchesse d'Orléans.

A. 419. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1594-1706. — « Priviléges du comté de Mortain. » —Acte de protestation du procureur domanial contre l'enregistrement et la publication de l'édit, portant établissement de nouveaux droits à lever sur les marchandises exposées en vente dans les foires et marchés. — Placet présenté au Roi pour obtenir, en faveur du duc de Montpensier, don des aides chevels (aides qui se paient aux chefs seigneurs), reliefs et autres droits féodaux et domaniaux qui pourraient être dus à Sa Majesté dans le comté de Mortain et la vicomté d'Auge, à l'occasion de la chevallerie du feu roi François II et du mariage de la feue reine d'Espagne.—Lettres royales portant l'exemption reclamée.—Arrêt qui décharge les terres de Mademoiselle de Montpensier des droits d'affirmation de voyage,

du contrôle des dépens et des amendes de fol appel.—Arrêt par lequel les terres et domaines appartenant au duc d'Orléans sont déchargés des droits d'échanges.

A. 420. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets, parchemin.

1776.— « Arrêt du Conseil d'État qui maintient le duc d'Orléans dans les droits de péages ou pontenage du comté de Mortain. » — Ces droits de péages appelés coutumes ou trépas sont exercés dans toute l'étendue du comté, notamment dans la ville de Mortain et dans les lieux de Romagny, des Ruettes, de La Tournerie, du Fresne, de Sourdeval, de Cherencey, de Savigny, du Teilleul, Heussey, Barenton, Saint-Cyr, Cuves, Saint-Hilaire, Les Biards, Brécey et Tinchebray. — Tarif des droits : 1° charette ou chariot chargé de marchandises, il sera payé par cheval, mulet ou paire de bœufs 1 sou 6 deniers ; même tarif pour la voiture vide ; 2° cheval chargé, 1 sou 6 deniers ; 3° bourique chargée, 9 deniers ; 4° cheval de vente ou sans charge, 1 sou 4 deniers ; 5° homme chargé à col, de mercerie ou autres marchandises, 6 deniers ; 6° bœuf ou vache, 1 sou ; 7° génisson de 2 ans et au-dessous, 6 deniers : 8° douzaine de moutons, brebis ou chèvres, 2 sous et du plus ou du moins à proportion ; 9° porc, 10 deniers. — Il n'est dû aucuns droits sur les blés, grains, farines et légumes verts ou secs. — Le duc d'Orléans entretiendra en bon état les ponts, chemins et chaussées dans toute l'étendue du comté.

A. 421. (Cahier.)— In-folio, 30 feuillets, papier.

1526. — « Procès - verbal de ce qui a été faict à Mortaing et Auge par le secretaire Ferrant, es mois de septembre et octobre. » — Conférence avec les officiers de Mortain des affaires du comté. — Il y a procès contre un nommé Abraham, fermier du panage de la forêt, pour la réparation des ponts de Saint-Hilaire ; et procès contre plusieurs potiers prétendant avoir privilége de prendre en la forêt tant de bois qu'ils voudraient pour chauffer leurs fourneaux à cuire les pots, en payant seulement chacun 20 sous ;—places vagues pouvant être fieffées ; — pilleries et exactions faites par les fermiers de la coutume sur les marchands venant aux foires ; — besoin de réparations aux halles de Mortain ; — visite des murailles du château ; — besoin de réparations au château dont les murailles sont tombées en plusieurs endroits et si vieilles et si caduques qu'il faudrait les refaire de neuf ; mais comme elles ne servent de rien, on n'y fera aucun travail ; —longueur de la détention préventive des prisonniers ; — établissement d'un registre des taxes pour les frais de justice ; - nécesité de faire enquête sérieuse sur la solvabilité des gens condamnés à l'amende pour délits forestiers ; — es appréciations des blés se feront dorénavant à la requête et poursuite des habitants qui doivent les rentes et non à la requête du procureur du Roi ; — utilité d'obtenir une commission de monseigneur l'amiral gouverneur de Normandie, pour un prevost des maréchaux qui demeurerait au comté de Mortain ; — conférence de M. Ferrant, secrétaire de monseigneur de Montpensier, avec les officiers de la vicomté d'Auge ; — abouchement avec M. Patriz, procédant, au nom du Roi, à la réformation de la forêt de Touques ; — communication du contrat d'échange de 1529, qui donne à Monseigneur la propriété de ladite forêt et de la vicomté ; —ferme de la cure de Saint-Grégoire-de-Vièvre ;—examen des comptes du receveur de la vicomté ; — visite des bois et buissons : seront vendus les taillis des bois de Saint-Ymer, de Bretonne, d'Angerville, de Héroussart, du Mordouer, de Trèches, de Caudemuche, de La Haye-Tesson et de Putot ; le plus jeune de ces bois a plus de 15 ans et on a coutume de les couper de douze ans en douze ans ; ils seront vendus en février, les tanneurs devront les mettre à plus haut prix que si on les vendait au mois de mai ; — réparations de la geôle et prisons de Pont-Levêque ; — abus à l'égard de la détention des prisonniers ; — abus et double emploi dans les comptes et frais de justice ; — visite des ponts de Pont-Levêque ; — réparations à la pêcherie de Roncheville ; — prétentions de M. d'Estouteville, comte de Saint-Pol, sur une touche de bois appelée Le Mont-Saint-Jean et sur la coutume de Honfleur ;— voyage de M. Ferrant à Rouen pour y traiter des procès regardant Monseigneur.

A. 422. (Cahier.)— In-folio, 4 feuillets, papier.

1552. — « Mémoire contenant les articles qu'il faut communiquer au Conseil à Rouen, pour en faire délibération. » — Monseigneur a-t-il le droit de prendre et lever dans le comté de Mortain et la vicomté d'Auge les droits appelés aides chevels (aides qui se paient aux chefs seigneurs), sur tous sujets tant nobles que roturiers pour le mariage de sa fille aînée?—une femme noble décéde en laissant son mari et deux filles de leur mariage ; le mari se remarie ; les enfants tombent-ils en la noble garde de Monseigneur?

A. 423. (Cahier.)— In-folio, 12 feuillets, papier.

1552.— « Avis et délibérations du Conseil de Mortain pour les affaires du comté. » — Perfection du papier terrier ; — larcins et dérobements en la forêt par les boulangers de la ville, du Neufbourg et du Rocher ; — treizième du domaine du Moulin et de la fiefferme du Mesnil-Ozenne ; — reliefs, treizièmes, hommages et aydes : quand ils sont dûs ; — différend entre le chapelain de Rancoudray et la

dame prieure de Moutons ; entre Mgr de Montpensier et le chanoine du Fresne ;—vente de bois en la forêt ;—mention du mémoire de M. de Montgommery touchant les pêcheries de Ducey.— Siègent au Conseil : Guillaume Ferrant, sieur du Boysbouchart, maître d'hôtel de Monseigneur ; Jacques Ferrant, son secrétaire ; Jacques de Morry, prieur du Rocher ; Mathurin Gallouin, lieutenant-général du bailly ; Gauvain Martin, vicomte ; les avocat et procureur du Roi et de Monseigneur ; André Desvaux, maître des eaux et forêts du comté ; Georges Lucat, verdier de Lande-Pourrie ; Ambroise Fermin, élu ; Gilles Benoist, receveur du domaine.

A. 424. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets. papier.

1555.— « Délibérations du Conseil de Mortain. »— Mgr de Montpensier désire que la justice soit promptement faite et administrée, principalement aux pauvres criminels, sans les tenir en longueur et veut savoir les personnes de présent prisonnières, le temps qu'elles y sont et de quoi elles sont chargées. — Les provôts des maréchaux ne conversent ni ne descendent au comté de Mortain ; il y a plus d'un an qu'ils n'y sont venus. Il est nécessaire y être pourvu, attendu la grande turpitude des voleurs et gens malveillants qui descendent de la Bretagne et du Maine et font grandes détrousses.— Avantage de faire des ventes legères (petites) de bois.—Procès pour le patronage de Heussey ;—garde des enfants mineurs du baron des Biards.

A. 425. (Cahier.)— Petit, In-folio, 8 feuillets, papier.

1557. — « Délibérations du Conseil de Mortain. » — Maladies, pauvreté et pénurie régnant dans le comté. — Les officiers ont fait diligence pour vider les prisons, il n'y a plus que neuf ou dix accusés de crimes. — Mauvais état du pont de Louvigny.— Recherche et visite des contrats de fieffes. — Il ne sera plus délivré de bois à bâtir où à maisonner qu'à ceux qui feront production de titres spéciaux. — Il n'y a en la forêt ni chasseurs, ni aire de grand oiseau. — L'avocat et le procureur du Roi font leur devoir, de sorte que la justice n'en est retardée. — Nécessité d'avoir une prison à Tinchebray.—Saisie de la baronnie de Condé, — Bois de haute-futaie tenus en tiers et danger : bois de Saint-Christophe, de Juvigny ou du Coudray, de Vengeons, de Symounet, de Reffuveille, de Lingehard, de Saint-Pois, et du Vauborel.

A. 426. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets, papier.

1557. — Copie du cahier inventorié à l'article précédent, A. 425.

A. 427. (Cahier.)— In-folio, 18 feuillets, papier.

1558.— « Procès-verbal de M. Jacques Ferrand, sieur de Panzoust, de la négociation par luy faicte es terres de Mortain et Aulge. » — Don volontaire pour la rançon de Monseigneur de Montpensier. — Aides chevels (qui se paient aux chefs seigneurs) dûs pour sa prison. — Requête du seigneur de Juvigny, pour essarter le bois de L'Épinay ; — les offices du comté de Mortain sont ceux de lieutenant-général du vicomte, de grand-maître des eaux et forêts, de sergent de la forêt, d'audiencier, de lieutenant du grand-maître, de greffier de la maîtrise ; — reformation de la forêt ; prétentions des potiers de Ger ; délits forestiers ; délits de chasse ; —requête des religieuses de Moutons demandant à garder la prieure qu'elles avaient élue ; elles désirent ne pas recevoir celle que le Roi avait nommée, craignant qu'elle ne soit d'une malheureuse vie et mauvaise ménagère ; — titres du comté de Mortain transportés au château du Mans, du temps que les ducs d'Anjou étaient comtes de Mortain.— Procès pour gardes-nobles au comté de Mortain.— Garde des filles de St-Luc en la vicomté d'Auge ; — vente d'une coupe du bois du Mont-St-Jean ;— visite du château de Touques ;—réparations et racoutrement de la cohue (tribunal) et halle de Cambremer ;—convocation des gentilshommes et des officiers de la vicomté d'Auge, pour apporter un don gratuit à Mgr pour l'aider à se racheter de sa prison ; — quelques officiers souscrivent, mais non les gentilshommes.—Vente du bois de Mallemains ;— faut essayer d'obtenir du Roi permission de prendre cinq sous de chaque navire qui passe par dessous le pont de Touques, pour employer cette somme à l'entretien de la forteresse du château de Touques ; — demande de bois de chauffage par les officiers d'Auge ; ils en auront s'ils se montrent affectionnés au service de Monseigneur. — Mise hors de l'état des pensionnaires de Monseigneur de Montpensier de la personne du sieur de La Porte, solliciteur de ses procès à Rouen, à cause du mauvais devoir qu'il faisait en sa charge.

A. 428. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets, papier.

1558.— « Délibérations du Conseil de Mortain. » — Mécontentement de Mgr le duc de Montpensier de ce que les officiers donnent légèrement attestations à ceux qui en demandent pour exercice de charges ; recommandation de n'en délivrer aucune pour faveur de parent, ami ou autre affection ; il n'en sera donné à l'avenir sans le consentement des chefs de la justice. — Négligence, mauvais devoir et non résidence à Mortain des avocats et procureur du Roi.— Rappel à l'ordre des sergents de la forêt qui ne font aucunes

diligences ; commandement au verdier de donner par mémoire tous les villages, abbayes, prieurés et personnes ayant droit d'usage en la forêt de Mortain. — Mouvance féodale du fief de Moissey. — Vacances de bénéfices. — Construction de la prison de Tinchebray ; — confection du bois de la justice patibulaire. — Mutation du cours ancien de la rivière passant par la forêt. — Saisie du temporel de l'abbaye de Savigny, pour les réparations de l'église, des maisons et du cloître, tombant en ruine et désolation.

A. 429. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1559. — « Advys et deliberacion sur les affaires du comte de Mortain, faicte par les officiers du lieu, le secrétaire Ferrant, present. » — Dégâts en la forêt par les boulangers de Mortain, du Rocher et du Neufbourg. — Ordre de saisir les bois sujets à tiers et danger ; — entreprise sur le bois d'Anglevel ; — volerie à l'église de Tinchebray ; — feu mis à quelques endroits de la forêt de Lande-Pourrie ; — ordre aux roturiers de bailler aveu ; — poursuite contre les vassaux pour le paiement des aides chevels (aides dus aux chefs seigneurs) : les roturiers seuls ont payé ; il ne s'est trouvé sergent qui ait voulu contraindre les gentilshommes. — La justice est si peu révérée et obéie, que beaucoup de personnes ne craignent point de commettre et perpétrer plusieurs excès et violences, les officiers n'osant faire poursuite de peur d'être eux-mêmes outragés. — Ruine du pont de Brecey cause d'accidents : plusieurs enfants et une femme qui portait un enfant à baptiser sont tombés dans la rivière et se sont noyés.

A. 430. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1561. — « Advys et deliberation faicte au Conseil de monseigneur de Montpensier tenu en la maison du receveur du domaine de Mortaing, présents nobles hommes Jacques Ferrant, sieur de Panzoust, secrétaire et procureur général et spécial de mondit seigneur, Robert de La Bigne, bailly de Mortain, Martin Le Gagier, lieutenant, et des autres officiers du comté. » — Commandement au grand-maître et au verdier de vaquer diligemment au fait du mesurage et bornage des fieffes du comté ; — malversations des sergents de la forêt de Lande-Pourrie ; — procès contre le baron de Saint-Pois pour le bois de la forêt de Saint-Pois ; — accord de Monseigneur avec le chanoine Du Fresne pour le bois du Fresne ; avec M. le comte de Montgommery, pour les pêcheries de Ducey ; avec Jacques Le Breton, au sujet d'une fondation et d'une ceinture ou liste faite à l'église du Mesnil-Gilbert ; avec mademoiselle de Larchamp, pour la fieffe de Pierre-Blanche. — Le bailliage de Mortain est exempt du bailliage du Cotentin et du siége présidial de Saint-Lo.

A. 431. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1561. — « Délibération du Conseil de Mortain. » — Visite de l'abbaye de Savigny et du prieuré d'Yvrande. — Il n'y a qu'un seul prisonnier aux prisons de Mortain. — Informations pour divers homicides. — Visite des ventes faites en la forêt. — Urgence de réparer l'hôpital et Hôtel-Dieu de Mortain, étant en telle ruine que les pauvres passants, pour lesquels il a été fondé, ne peuvent y loger.

A. 432. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1562. — « Procès-verbal du secrétaire Panzoust. » — Voyage du secrétaire Panzoust à Briolay et Mortain, pour pourveoir et donner le meilleur ordre pour le service de Monseigneur. — Assemblée des officiers de Briolay ; — composition des rachats, recouvrement des deniers dûs par les fermiers ; — paiement des trois aides dues à Monseigneur, c'est à savoir : de sa prison, du mariage de madame la duchesse de Bouillon, sa fille aînée, et de la chevalerie de monseigneur le prince dauphin. — Assemblée des officiers de Mortain. — Patronage de Heussey. — Envoi à Avranches, pendant les derniers troubles, des reliques de saint Guillaume de Mortain ; leur transport au château de Pontorson, puis à Saint-Malo ; recherches de ces reliques par les chanoines de Mortain. — Ruine de la forêt de Lande-Pourrie par les usagers et les charbonniers.

A. 433. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1562. — « Délibérations faictes sur les affaires de Mortain. » — Reproches apportés par le secrétaire Jacques Ferrant, sieur de Panzoust, de la part de Mgr de Montpensier, aux officiers du comté, au sujet du peu de soin qu'ils ont d'administrer la justice, principalement en matières criminelles. Plusieurs meurtres, homicides et assassinats ont été commis, et il n'en a été fait aucune information, si ce n'est longtemps après la perpétration du crime. De là, grandes clameurs, cris et sollicitations de la part des intéressés. « Que chacun des officiers mette donc la main en cette sainte œuvre de faire justice pour la pugnition des mauvais et tranquillitey et conservation des bons. » Leur non résidence à Mortain, où ils doivent demeurer, est cause de tout le mal ; si, malgré les admonestations réitérées ils ne résident pas, Monseigneur y pourvoira. — Dégâts et ruines en la forêt tolérés et soufferts par quelques-uns des officiers qui peut-être sont complices des délinquants. — Fourneaux à charbon et à tuiles indûment établis. — Le traité de paix, pour le fait de la religion réformée, est observé et gardé ; néanmoins, la messe ne se dit pas aux paroisses de Isigny, Chassegué et Brecey.

A. 434. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1562.— « Charge donnée au mois de décembre à M. de Panzoust, par monseigneur de Montpensier, en ses terres de Normandie. » — Recouvrer ce qui reste à payer sur les fermages ; percevoir le prochain terme ; informer des treizièmes ; faire diligence et poursuite des trois aides chevels; fieffer et arenter les terres vaines et vagues ; faire vente de bois aux forêts de Touques et de Lande-Pourrie ; faire accord avec les usagers de la forêt de Touques ; composer pour l'état et office du garde du scel de la vicomté d'Auge ; s'informer des ruines et démolitions faites pendant les troubles aux cohues (tribunaux), halles et prisons de la vicomté. — S'informer comment les sujets d'Auge et de Mortain vivent les uns avec les autres ; s'il est fait diligence pour administrer la justice et punir les voleries, meurtres, homicides et assassinats. — S'informer des abus commis dans les forêts; — faire vente de bois, fieffer et arenter les terres vaines et vagues.

A. 435. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1564. — « Procès-verbal de la négociation faite par le secrétaire Panzoust ès terres d'Aulge et Mortain. » — Les habitants de la vicomté d'Auge, vivent les uns avec les autres paisiblement, mais il se fait toujours des prières dans le Pont-Levêque, en la maison de Jean Le Barbier, avocat ; il se tient audit lieu de Pont-Levêque une école ou les petits enfants sont instruits à la façon de Genève ; plusieurs gentilshommes font faire prêches en leurs maisons ; l'édit de pacification ne donne la liberté aux exercices de religion qu'aux villes et non aux bourgs comme est Pont-Levêque ; ordre de s'abstenir de faire assemblées, écoles et instructions de la nouvelle religion. « Mais si M. de Bouillon n'y met son autoritey, les choses yront tousjours en empirant tant ceux de ladite nouvelle opinion sont hauts à la main. » — Visite à Honfleur : recherche d'une maison pour mettre les poids, mercs et balances appartenant à Monseigneur ; — mauvais état de la cohue ruinée pendant les troubles ; nécessité de faire faire une halle couverte pour la vente des grains ; — nécessité d'établir une halle à Pont-Levêque pour les boulangers et les poissonniers ; nécessité d'y établir un second moulin ; — accord entre Monseigneur et madame de Longueville pour les poids et mesures de Honfleur. — Entreprises des gens de madite dame sur la justice du Roi et de Monseigneur au Pont-Levêque. — Tort que ferait à la vente des bois de Touque la vente des bois du Mont-Saint-Jean ; — espoir de trouver une mine de fer en la forêt de Touque; — fieffes de terres vaines et vagues ; fieffe de Tesson; — le sieur de Villars, lieutenant du capitaine du château de Touque, est accompagné de gens qui ne valent guère ; il en court fort mauvais bruit ; — chasse en la forêt de Touque ; — sa bonne justice au Pont-Levêque à l'encontre des criminels ; il en a été exécuté 20 ou 25, tant de supplice de roue que de gibet, et malgré tout, les prisons sont pleines de larrons, brigands et voleurs. — Réparations au château de Touque. — Arrivée de monseigneur et de madame de Bouillon, à Falaise. Monseigneur de Bouillon défend aux gens de Pont-Levêque et du comté de Mortain tout exercice de la nouvelle religion. — Chasse par plusieurs gentilshommes en la forêt de Lande-Pourrie où il n'y a plus ni bêtes fauves, ni bêtes rousses. — Une espèce de gentilshommes ou qui disent l'être, vivent au comté de Mortain des biens qu'ils n'ont eu la peine de recueillir et qui sont fondés sur la bourse d'autrui ; — avocats déréglés contempteurs de l'autorité de Monseigneur. — Dégâts des potiers de Ger ; — il y a tous les ans en la forêt une aire d'autour qui est dérobée. — Nécessité de faire garder la forêt par un gentilhomme de probité et d'autorité. — Cotisation de la ville de Mortain qui avait donné 500 livres à M. de Montgommery, pour être garantie du passage des Huguenots.

A. 436. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1564. — « Articles du Conseil de Mgr de Montpensier tenu à Mortaing, le unziesme jour d'octobre... » — Désir de Mgr que les officiers persévèrent fermes et résolus en la foi et religion chrétienne catholique et apostolique ; qu'ils fassent vivre les uns avec les autres en douceur et amitié ; qu'ils aient soin de départir brève et bonne justice ; qu'il ne soit fait aucun exercice de la religion nouvelle ; que les messes soient dites en toutes les abbayes, prieurés et paroisses du comté ; que les officiers résident à Mortain, où il ne demeure ni bailli, ni lieutenant du bailli, ni avocat, ni procureur du Roi et de Monseigneur ; où la justice n'est ni obéie ni révérée, et où les crimes et délits restent impunis. — Ajournements pour présentations d'hommages ; prestations de serment de fidélité par les hommes tenant noblement ; — défense de chasser en la forêt ; invitation au grand-maître d'y faire chevauchées ; — ordre d'arrêter les larrons de bois et de charbon ; de faire porter hors la forêt le bois marqué pour le chauffage ; — démolition d'un fourneau à tuiles ; — non résidence des sergents en leur sergenterie. — Ordre de vérifier et de borner les fieffes ; — défense au grand-maître d'avoir des lieutenants : il exercera lui-même sa charge ; — ordre au vicomte, à l'avocat et au procureur du Roi et de Monseigneur de dresser procès-verbal des injures et insolences faites audit vicomte par plusieurs avocats lorsqu'il tenait la juridiction.

A. 437. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1565. — « Estat abregé d'aucuns articles concernant les affaires des conté de Mortain et viconté d'Aulge pour faire entendre à Mgr de Montpensier, fait à Panzoust le quatorzième jour de mai. » — Marque de huit-vingts arpents du bois du Mont-Saint-Jean pour en faire vente. — Gentilshommes usagers en la forêt de Touque opposants à la vente du bois dans ladite forêt. — Besoin de députer deux personnes pour recevoir les hommages à Mortain et en Auge. — État du château de Touque, ruiné par les Huguenots. — Célébration de la messe dans la chapelle Saint-Georges audit château. — Réparation de la cohue et halle de Honfleur; — ruine du pont de Pont-Levêque. — Exercice de la nouvelle religion sur plusieurs fiefs de haubert en la vicomté d'Auge; — continuation à Pont-Levêque de la tenue des écoles à la forme de Genève. — Garde-noble d'Anne Naguet. — Composition de l'office d'avocat du Roi à Mortain; — levée des aides chevels (aides dûs aux chefs seigneurs); — redditïon à l'église de Mortain par le sieur d'Auce, d'une partie des joyaux de ladite église à lui donnés en garde pendant les troubles; la partie non rendue a été fondue et estimée 22 marcs d'argent pour chacun desquels il a été composé à 15 livres. — Les messes se disent partout le comté; nul gentilhomme ne fait prêcher en sa maison.

A. 438. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1565. — Délibération du Conseil de Mgr de Montpensier à Paris, relativement à la qualité prise par lui de propriétaire incommutable du comté de Mortain et de la vicomté d'Auge.

A. 439. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1565. — « Estat sommaire de ce qui a esté faict et exécuté es comté de Mortaing et viconté d'Auge pour les affaires et service de M. de Montpensier. » — Hommages des seigneurs gentilshommes et autres tenans; — accord avec les usagers de la forêt de Touques pour la vente du bois; — remontrance de madame de Longueville, au sujet de la garde de ladite forêt, nommée la garde de La Haye-du-Teil; — perception indue par madame de Longueville du revenu des poids, merc et balance de Honfleur. — Garde des filles de M. de Saint-Luc. — Vente de bois en la forêt de Lande-Pourrie.

A. 440. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1565. — « Conseil de Mgr Montpensier, tenu pour ses affaires à Mortain. » — Les édits du Roi sont-ils bien gardés pour ce qui est de la religion? — Injonction au procureur du Roi de faire faire information de plusieurs voleries, assassinats, meurtres et pilleries. — Pusillanimité et timidité des officiers; — les crimes restent impunis. — Résistance de la plupart des officiers aux ordres de Monseigneur sur la résidence. — Examen des aveux rendus par les vassaux. — Saisie des seigneuries du Touchet et de Crépon au droit de garde de mineurs.

A. 441. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1565. — « Articles des affaires de Mortain. » — Les messes et services se disent en chaque église du comté. — Il n'y a aux prisons que deux coupeurs de bourses appréhendés à Saint-Hilaire. — Procès pour le patronage de Heussey. — Perception des aides chevels. — Procès-verbal des fieffes; — saisie des prébendes des chanoines non résidents; — sommation aux usagers de la forêt de faire apparoir de leurs titres.

A. 442. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1566. — « Articles du procès-verbal du voiage faict par le secrétaire Panzoust, es terres de Mortaing et Aulge. » — Non résidence des officiers de Mortain malgré les édits du Roi: mauvaise administration de la justice; — vie douce et paisible de ceux de la religion; — prêche et exercice de la religion à Milly, paroisse située près de Mortain, mais de la juridiction d'Alençon. — Mgr de Montpensier sera prié d'écrire à ce sujet à M. de Matignon pour qu'il fasse cesser le prêche; — tenue à Mortain d'une école de petites filles par une femme Féron, qui les instruit au catéchisme de Genève; — son mari est seul à Mortain de cette opinion, mais beaucoup de gentilshommes du comté y sont fort opiniâtres et personne n'ose rien faire qui leur déplaise, par crainte d'être menacé et battu. — Assassinat du curé de Bion dans le cimetière lorsqu'il voulait empêcher l'enterrement d'un Huguenot; — inhumations des Huguenots dans les églises. — Abus commis en la forêt par le dernier vicomte; — forges fort souffreteuses de bois, occasion de foire une bonne vente. — Procès-verbal des terres vaines et vagues pouvant être fieffées. — Gardes des sous-ages; — ferme de la vicomté d'Auge; — vente en la forêt de Touques. — Vente du bois du Mont-Saint-Jean; — Réclamation par le duc de Montpensier des biens de Richard Naguet, décédé en bâtardise et sans hoirs. — Urgence de faire à Pont-Levêque un moulin à blé et une halle pour les boulangers et les poissonniers. — Réparations au château de Touques; — entreprises des gens de M. et de Mme de Longueville, contre les droits de Mgr de Montpensier. — Le curé de Pont-Levêque, fort homme de bien, bien aimé et estimé audit lieu, même des Huguenots, demande deux chênes pour la réparation de la maison presbytérale. — Exercice de la nouvelle religion par le sieur Du Buisson, en sa maison du Mesnil, qui n'est point fief de haubert.

A. 443. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1566.— « Articles délibérés au Conseil de Mgr de Montpenseir, tant pour les affaires de son conté de Mortaing, que pour le bien proufflict et utilité de la république dudit conté. » — Nécessité de contraindre tous les redevables en rentes, tant de grains, volailles, œufs que autres choses, à bailler aveux et dénombrements; — défense de cueillir et emporter les feuilles qui tombent des arbres en la forêt de Lande-Pourrie.—Reconstruction urgente du pont de Louvigny;— délaissance de terre à la dame de Moutons et au chapelain de Rancoudray; — chasse dans la forêt, au chevreuil, aux bêtes noires, rousses et fauves.

A. 444. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1567.— « Consultation pour Mortain et Auge. »—Quel ordre Mgr de Monpensier doit-il donner à la résidence de ses officiers en la négligence de la vindicte des crimes et délits?— il peut les contraindre, excepté le bailli qui est de robe courte, mais qui doit demeurer dans le ressort du bailliage; pour cela il faut avoir lettres du Grand Scel déclaratives de l'ordonnance sur la résidence des officiers; ces lettres sont d'autant plus nécessaires veu que les officiers sont royaux, que Mgr n'a sur eux coercition en façon quelconque, et que la résidence n'a pas lieu généralement en Normandie. —Monseigneur doit-il prendre commission du Roi pour faire la reformation des forêts?—oui, car de son propre mouvement et en son nom, il ne la peut délivrer, vu que le conté de Mortain et la viconté d'Auge demeurent royaux. —Les mainlevées obtenues par les prétendants usagers sont-elles valables?—elles le sont, ayant été délivrées avant la cession de l'an 1529.

A. 445. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1567.— « Articles du Conseil de Mortain. »— Vérification des aveux; — défaillance d'aveu de la terre de Bernières, des fiefs de Crepon, Cellant et Juvigny.— Observation de l'édit du Roi sur le fait de la religion.— Défense de faire délivrance de bois aux usagers qui ne justifieraient pas de bons titres.— Distribution des aumônes par les abbayes et prieurés. — Dégâts et ruines au parc de Tinchebray et autres bois. — Aides chevels (qui se paient aux chefs seigneurs).—Privilèges des potiers de Ger;— arpentement des fieffes.—Évasion d'un prisonnier.—État des arbres délivrés aux usagers;—ruine de la forêt par les potiers;—prises de charettes, bœufs et chevaux en ladite forêt; amendes.— État des bâtiments des abbayes, prieurés et chapelles du comté.

A. 446. (Cahier.)— In-folio, 32 feuillets, papier.

1567.— « Articles tirés du procès-verbal fait par le secrétaire Panzoust, de l'estat des affaires du comté de Mortain et vicomté d'Aulge, pour estre entendu de Mgr de Montpensier et sur ce déclarer ses volontés et commandements. » —Offre de prise de cent arpents de bois en la forêt de Lande-Pourrie, à cent livres l'arpent;— vente de bois aux maîtres des grosses forges de Beauchesne, Larchamp, Brouains et Bellefontaine;—établissement d'un abus et malversations en la forêt;— coffre à trois serrures pour déposer le marteau de la forêt : une clef sera aux mains du verdier, les deux autres seront confiées à des personnes affectionnées au service de Monseigneur : les marques se feront par le verdier en présence de ces deux personnes; — entreprise sur la forêt par la dame prieure de Moutons et par le chapelain de Rancoudray;— le chapelain est de la nouvelle religion et n'acquitte ni les messes, ni les services dûs à la chapelle;—réparations en l'abbaye de Savigny; — « le bruit est grand qu'on avoit dressé grosses forges et fourneaulx à chaulx dedans le bois de Savigny et que cestoit la totale ruyne dudit bois. » — Perception des treizièmes roturiers;— mauvaise administration de la justice; impunité des criminels; mauvais état de la prison, du château et du donjon.—Ordre du procureur-général aux officiers de Mortain de faire résidence dans le délai de six mois.—Projet d'appointement d'un procès pendant entre le baron de Saint-Pois et Monseigneur pour le tiers et danger du bois de Saint-Pois; M. le baron offre de garder les gros oiseaux qui font tous les ans deux aires dans la forêt de Lande-Pourrie, et dont certains gentilshommes ont coutume de faire leur propre : M. le baron est fort homme de bien, bon catholique et affectionné au service de Monseigneur. — Ordre de réparer le pont de Brecey. — Il n'y a que quatre religieuses à l'abbaye Blanche. — Marché à blé à Mortain. — Le verdier est haut et précieux : M. Panzoust dit à son adresse que les Normands n'ont jamais faute de couleurs pour dorer leurs paroles, qui sont si belles et aisées à entrer aux oreilles de ceux qui les écoutent, qu'ils y pensent quelque vérité, mais ceux qui connaissent le naturel de telles gens ne les croient pas s'ils ne voient par bon écrit ce qu'ils proposent. — Réunion au Mesnil des Huguenots de Pont-Levêque, qui sont en grand nombre; tenue à Pont-Levêque des écoles à la forme de Genève.— Mauvais état de l'église de cette bourgade : elle ressemble plus à une étable qu'à un lieu dédié pour prier et adorer Dieu, étant les images par terre et en l'état qu'elles furent mises par les huguenots : les messes se disent sur des coffres de bois. On n'ose faire de réparations, les Huguenots parlant toujours haut; quatre églises de la vicomté ont été volées et pillées tout dernièrement, et l'on en a enlevé les cloches. Informations inutiles : nul témoin qui puisse parler

des voleries ; les officiers sont pusillanimes et timides. — Garde des mineurs du feu sieur de Sainte-Marie ; — saisie des baronnies de Beuvron et de Beaufou, au droit de garde noble. — Halle provisoire de Honfleur. — Les officiers de Monseigneur ne résident pas dans ladite ville. — Office de mesureur et visiteur de pain biscuit à Honfleur. — Réparations au château de Touques.

A. 447. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1567. — « Articles du procès-verbal fait par le secrétaire Panzoust, pour les affaires de Mgr de Montpensier en ses comté de Mortain et vicomté d'Auge. » — Mortain : résidence des officiers ; — bénéfice de Heussey ; — procès contre le baron de Saint-Pois, pour tiers et danger ; — permission du Roi à l'abbé de Savigny de vendre des bois pour la réparation de l'église de l'abbaye ruinée durant les troubles ; — exactions du lieutenant et du procureur ; — aumônes des maisons religieuses ; — il n'y a que 4 religieuses à l'abbaye Blanche, au lieu que anciennement il y en avait 12 et l'abbesse ; Mgr écrira à l'abbesse qu'elle ait à remplir son abbaye selon la fondation ; — commission pour la réformation de la forêt ; — greffes vicomtaux ; — regrets du baron de Saint-Pois de plaider contre monseigneur de Montpensier pour son tiers et danger, mais il est dans son plein droit : pour y être maintenu, il offre deux haquenées ; il serait heureux si Monseigneur voulait les recevoir de sa main ; — poursuite exercée par les chanoines de Mortain pour se faire rendre les candélabres de leur église pris dans un jardin où ils les avaient cachés pendant les troubles ; — fondation de quatre enfants de chœur en ladite église ; — plaintes du doyen contre les chanoines et les vicaires qui ne lui obéissent pas ; — plainte des usagers de la forêt de Touques qui demandent qu'on augmente leurs livraisons ; — plainte contre le sieur Du Noyer qui a mis dans le château de Touques un gentilhomme qui est marchand et grand Huguenot. — Tenue à Pont-Levesque des pleds de Cambremer et de Dannestal ; — procès pour le tiers et danger dans la vicomté d'Auge ; — fieffe de Tesson ; — mauvaise vie du sieur Du Mont de La Vigne, tenant ordinairement avec lui gens qui sont voleurs et font beaucoup d'extorsions et foule au pauvre peuple ; informations ont été faites contre lui, mais comme il est craint et redouté, on n'ose parler, parce qu'il irait tuer ceux qui l'auraient fait. Il sera malaisé de le prendre sans la faveur de Monseigneur de Bouillon ou de M. de Carouges.

A. 448. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1568. — « Commandement et charge donnée par Mgr de Montpensier au secrétaire Panzoust en ses terres de Mortain et Auge. » — Vicomté d'Auge : Quels sont ceux qui portent les armes contre le Roi, nobles et autres ? Les officiers ont-ils informé contre eux, contre le prêche du Mesnil, contre le maître des écoles de Pont-Levesque ? — Reproches de Monseigneur contre l'état de ruine de l'église de cette paroisse ; — nécessité d'une halle à Honfleur ; — conduite des officiers ; — si le capitaine du château de Touques va demeurer ailleurs, il ne donnera la garde qu'à un gentilhomme catholique, non à un huguenot ; — projet d'arenter les terres vagues, marais et lieux inutiles en Normandie ; — recherche en la Chambre des Comptes des anciens aveux des vassaux de la vicomté ; — la perception des deniers extraordinaires de la vicomté sera conflée à un homme solvable ; — dons faits à M. de Castellan pour l'abbaye de Vaurichet. — Mortain : Dresser un état de ceux qui portent les armes contre le Roi ; — abus en la forêt de Lande-Pourrie ; — plaintes contre le verdier qui remplit mal sa charge ; — ordre aux officiers de résider ; — recherche de quelque gentilhomme demeurant au comté qui prenne garde en la forêt et en fasse son rapport à monseigneur de Montpensier.

A. 449. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1568. — « Procès-verbal des affaires d'Aulge et Mortaing fait par le secrétaire Panzoust. » — Visite de la forêt de Touques. — Ordre de mettre les armes de Mgr de Montpensier en sa maison de Honfleur et sur les portes de la ville, en bosse, comme pour celle du Roi. — Tiers et danger du bois de Saint-Pois. — Garde des enfants du feu sieur de La Motte. — Mention d'un inventaire de quelques pièces d'artillerie qui étaient dans le château de Mortain.

A. 450. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1569. — « Procès-verbal du secrétaire Panzoust du descord des affaires d'Aulge et Mortaing. » — Gentilshommes du comté de Mortain qui sont au camp du prince de Condé portant les armes contre le Roi : le sieur de Bellefontaine, qui a de revenu trois cents livres de rente et qui est patron de l'église paroissiale dudit lieu ; le sieur de Touchet, 600 livres de rente, qui est aussi patron de ladite paroisse de Touchet ; le sieur de Fontenay, 400 livres de rente ; le sieur Du Boys, trois cents livres ; le sieur de Bressey n'est point parti, mais l'on dit qu'il a envoyé homme pour lui équipé et armé. Il est riche de 1200 livres de rente. — Au regard des forges et fourneaux à chaux de Savigny, Monseigneur sera prié de demander à justice que les fourneaux seront démolis et les perrières recomblées.

A. 451. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1569. — « Articles concernant les affaires de monseigneur le duc de Montpensier, pair de France, pour communiquer à son Conseil à Rouen et avoir son avis. » — Le verdier de Mortain est aussi fermier du domaine, peut-il réunir ces deux états? — le vicomte d'Auge devait-il envoyer le sieur de Silly, devenu majeur, en jouissance de ses biens avant qu'il n'eût fait hommage à Monseigneur? — les aides chevels doivent-ils être demandés quand il y a cinq, six et même onze ans qu'ils sont advenus? — Jean d'Onnebault, vicomte et receveur du domaine d'Auge, fut aussi fermier de ce domaine, il devait entretenir les ponts, pavés, passages, halles et cohues, et établir un papier terrier; il est mort sans avoir rempli ses obligations : en quoi ses héritiers sont-ils tenus?

A. 452. (Cahier.) — In folio, 4 feuillets, papier.

1569. — « Charge donnée par Mgr de Montpensier à son secrétaire Panzoust, sur ce qu'il a à faire et négotier pour son service en ses comté de Mortaing et vicomté d'Auge. » — Malcontentement de Monseigneur contre les officiers de Mortain, qui avaient aussi promptement consenti à Fremin, l'entérinement des lettres par lui obtenues de l'office de garde des sceaux aux contrats et sentences du comté. — Mépris de l'avocat de Mortain pour les intérêts de Monseigneur; — mauvais devoir du procureur; — non résidence des officiers; — tiers et danger du bois de Saint-Christophe. — Abus dans la délivrance du bois de construction; — blâme aux officiers des eaux et forêts de ce qu'ils souffrent un million de forges à clouteries et charbonnières pour l'entretien desquelles ils laissent dérober le bois. — Division en deux juridictions de la juridiction d'Auge. — Vente de bois en la forêt de Touques; — révocation des gardes-nobles, confiées à des mères de la nouvelle religion. — Les sous-ages seront mis aux mains de gens de bien catholiques, qui les feront instruire selon l'église apostolique et romaine; — tiers et danger des bois de Manerbe; — bons services de l'avocat de la vicomté d'Auge.

A. 453. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1569. — « Articles du Conseil tenu à Mortain pour les affaires de Mgr de Montpensier. » — Abus commis par les suppléants des sergents héréditaux; — absence du procès-verbal des chevauchées qui doivent se faire annuellement dans la forêt; — forges à clou : où les cloutiers prennent-ils leur charbon? — où le marteau de la forêt est-il déposé? — perception des aides chevels; — garde de sous-âge.

A. 454. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1570. — « Articles du procès-verbal du secrétaire Panzoust, pour les affaires de Mgr de Montpensier aux comté de Mortain et vicomté d'Auge. » — Poursuite du paiement de 4000 livres, dues par madame de Sourdeval, pour bois à elle vendus pour sa forge de Beauchesne. — Réprimandes aux officiers de Mortain, qui n'administrent la justice que par la bourse; — nécessité d'un voyage de Monseigneur pour remédier aux désordres et faire rentrer les gens dans le devoir. — Acquisition faite par M. de Chasseguay, d'une fieffe où le vicomte avait bâti le logis de Malbranche; — dépôt dans un coffre à trois serrures du marteau de la forêt de Lande-Pourrie; — abus du vicomte défunt, condamnation de ses enfants en 700 livres d'amende; — assassinat du sieur Poulain par le sieur Gandonnière, avocat et huguenot, son beau-frère. — Plainte des chanoines de Mortain contre les taxes. — Accord avec M. le baron de Saint-Pois pour le tiers et danger, moyennant deux haquenées, une pour Mme de Montpensier, l'autre pour Mme de Nevers; — office de garde des sceaux et contrats. — Saisie, faute d'hommage, de la terre de Barenton; — rappel à celui qui jouit de Maisoncelles, des conditions de la donation faite par les comtes de Mortain dudit lieu de Maisoncelles : « c'était à la charge de dire tous les jours une messe en la chapelle qui y est et de faire sonner une cloche durant une heure tous les matins et autant aux soirs, pour adresser les pélerins allant au Mont-Saint-Michel, à ce qu'ils ne se perdissent ou égarassent parmi les bois. » — Patronage de Cherencey; — mouvance de Condé-sur-Noireau; — paresse du grand-maître de Mortain; — demande de bois à bâtir par les cordeliers de Vire; — recommandation aux officiers de la vicomté d'Auge de cesser leurs querelles, de vivre en parfait accord, de rendre bonne justice; — résignation par le capitaine de Touques de sa charge en faveur du sieur de Fumichon; — ferme des greffes vicomtaux; — présentation au prieuré de Réaulpré; — nécessité d'avoir des extraits des aveux rendus par les vassaux de la vicomté d'Auge; — achat du greffe de lieutenant du bailli de Rouen qui s'exerce en Auge. — Poids, marcq et balance de Honfleur; — tiers et danger du bois de Manerbe. — Cherté de la main-d'œuvre à Honfleur; — vacance de l'office de contrôleur des deniers communs à Honfleur. — Saisie de la fieffe de Tesson.

A. 455. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1570. — « Articles concernant les affaires de Mgr de Montpensier en son comté de Mortain délibérés au conseil tenu audit lieu. » — Impunité des voleries, meurtres et autres crimes; — abus des sergents de la forêt ruinée et pillée;

— prétentions des usagers ; — chevauchée du grand-maître ; — registre des délivrances de bois : — récolement des dernières fieffes ;—appel des adjudicataires des ventes; — gardes nobles ; — aumônes des abbayes et prieurés ; — réparation du pont de L'Abit ; — procès du bois de Rancoudray ;— dégâts du parc de Tinchebray ; — réparations aux abbayes et prieurés du comté ; — état de tous les tenants des fiefs et rotures ; — perception des aides chevels ; — rôles des amendes ; — état des causes criminelles.

A. 456. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1570.— « Articles de l'instruction au secrétaire Panzoust, pour les affaires de Mgr de Montpensier en ses comté de Mortain et vicomté d'Auge. » Signé Loys de Bourbon. —Dette de madame de Sourdeval ;—lenteurs dans l'administration des affaires ; — conduite des gentilshommes tant de la religion catholique que de la nouvelle opinion ; — malversations de l'ancien vicomte ; — bon devoir du baron de Saint-Pois et de ses prédécesseurs ; — taxes des aides chevels ; —aveu de la baronnie de Roncheville, par M. et madame de Longueville ;— procès avec M. et madame de Longueville relativement au poids, marcq et balance de Honfleur ; — arentement des marais de Putot ; — ferme des greffes vicomtaux ;— état des fieffes ; — saisie de la terre de Betheville, faute de foi et hommage ;—banalité du moulin de Pont-Levêque ; — vente de bois.

A. 457. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1570.—«Articles concernant les affaires de Mgr de Montpensier en son comté de Mortain, délibérées au conseil tenu audit lieu par les officiers de mondit seigneur. »—Prise de corps de plusieurs meurtriers. — Abus des sergents héréditaux, dont les commis ne vivent que de larcins.—Ordre de chasser un million de charbonniers qui sont dans la forêt.— Marquage des arbres livrés aux usagers.—Droit de fagotage. Rôle des délivrances de bois. — Récolement des fieffes.— Non résidence des officiers.—Saisie des seigneuries de Ferrières et de Bernières par faute d'aveu.—Saisie du temporel du prieuré d'Yvrande par faute des réparations.—Ordre au grand-maître de faire la taxe des amendes et les chevauchées.— Réglement pour les affaires de la forêt.

A. 458. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1570. — Estat abrégé des affaires de Mortaing. » — La forêt de Lande-Pourrie est fort belle et peut valoir, à vendre les bois, cent mille écus, mais elle est toute ruinée par la faute des officiers.—Refus du nouveau verdier de se conformer aux ordres de Monseigneur.—Projet d'établir une grosse forge en la forêt de Touques : elle coûterait deux mille livres et userait vingt arpents de bois par an.—Garde du scel de Mortain.—Négligence du nouveau bailli de Mortain à payer les deniers qu'il doit à Monseigneur.— Mauvaise administration de la justice.— Composition avec M. le baron de Saint-Pois, pour le tiers et danger, selon qu'il avait été convenu avec le défunt baron son père ;— le baron dit qu'il avait bien été parlé de deux hacquenées de cent écus et qu'il baillerait l'argent volontiers ; le secrétaire répond que Monseigneur a bien de l'argent, mais non pas de hacquenées, et qu'il prie le baron d'en trouver deux dignes d'être présentées.—Accordé.

A. 459. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1571. — « Articles du Conseil de Mortain. » — Non résidence des officiers. — Lenteur dans la poursuite des crimes et délits ; — droits prétendus de fagotage ; — inobservation du réglement des usagers ; — abus et malversations dans la forêt.

A. 460. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1571.— « Estat en brief de ce qui a esté fait et exécuté par Panzoust, au voiage qu'il a dernièrement fait à Mortaing et des principaulx poincts des affaires dudit lieu. » — Représentation des usagers contre la grande quantité des fieffes ;— il leur est répondu que les bons titres seront respectés et que Monseigneur usera aussi de tous ses droits ; — appréciations et enchères des terres vaines et vagues ; — proclamations des terres, landes et bruyères, tenues sous d'autres seigneurs et dont la propriété n'aurait pas été justifiée par les gentilshommes détenteurs ;—blâmes des moyens allégués par le seigneur de Saint-Jean, pour établir ses droits sur une certaine quantité de landes. — Réprimandes au verdier de Mortain ; nécessité de faire un contre-marteau ayant d'un côté les armoiries de Monseigneur et de l'autre son chiffre ; — blâmes aux officiers qui refusent d'obéir aux injonctions de la Cour du Parlement, relativement à la résidence ;— réception d'une requête des habitants du Teilleul, tendant à obtenir du bois pour réparer leur église ; il n'y a pas un Huguenot dans la paroisse ; — visite du château de Mortain : le faire réparer, serait temps et argent perdu.

A. 461. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1572.—« Articles concernant les affaires de Mgr de Montpensier en son comté de Mortaing. » — Demande au procureur du Roi et de Monseigneur, de justifier des diligences qu'il a faites de poursuivre et faire vider plusieurs procès

criminels. — Les officiers sont de connivence avec les gens accusés de crimes; on les voit tous les jours avec eux comme si le mal était vertu. — Reproches au procureur de n'avoir pas encore, depuis plus de sept ans, remis au receveur les aveux des terres roturières tenues du comté. — Négligence du verdier à dresser l'état des livraisons de bois faites aux usagers; — défense au verdier de délivrer du bois pour faire essente (planchette) à couvrir les maisons, ou palis à clore les jardins.—Le grand-maître n'a pas produit les procès-verbaux de ses chevauchées et des recolements de fieffes; lui donner ordre de visiter le bois de Juvigny, sujet à tiers et danger; — mouvance de la terre de Barenton. — Reproches adressés aux fermiers de l'abbaye de Savigny, qui ne font aucunes aumônes. — Urgence de finir le procès des potiers de Ger sur le réglement du bois qui leur est délivré et aussi pour réduire leurs roues à faire pots au nombre fixé lors de la concession des usages.—Réparations des halles, prisons et cohue (tribunal) de Mortain et des ponts existant dans le ressort du comté.

A. 462. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1573. — « Charge et commandement donnés par monseigneur de Montpensier à son secrétaire Panzoust pour Auge et Mortain, au camp devant La Rochelle, le 15 février et signé : Loys de Bourbon. » — Mortain : demander compte aux officiers de ce qu'ils ont fait depuis le dernier Conseil; — le procureur a-t-il fait appeler les gentilshommes du Cotentin pour faire foi et hommage ? — Nécessité d'envoyer un commissaire de par le Roi pour regarder aux abus qui se commettent dans le comté; — mauvais ménage du verdier de la forêt; examiner ce qu'il a fait; blâmer le maître des eaux et forêts, l'avocat et le procureur, de ce qu'ils ont pris salaire sur le tiers et danger du bois de Saint-Christophe; ils rendront ce qu'ils ont perçu;—essayer de vendre quelque bonne quantité de bois en la forêt de Lande-Pourrie; — tenir la main à ce que les aumônes soient servies par les abbayes et prieurés. — Auge : en quel état sont les procès pour le fait des marais de Trouard et autres qui doivent revenir à partages entre monseigneur et monsieur de Longueville ? — Exhorter les officiers à mettre plus diligemment la main à l'exercice de la justice; — les halles de Honfleur sont-elles faites, le marché à blé y est-il acheminé ? — Commander au procureur de faire un état de tous les procès pendants en Parlement, aux Eaux et Forêts et dans toutes les justices de la vicomté.

A. 463. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1574. — « Articles des délibérations du Conseil du comté de Mortain. » — Tout le monde vit doucement, sans faire trouble, oppression, ni prêche; — le procureur du Roi se charge de mettre dans le coffre destiné à les recevoir les aveux et minutes du papier terrier fait par le feu dernier vicomte; — aveux rendus par les sous-âge venus à majorité. — Entreprises sur la forêt; — falsification du rôle de verderie; — tenue des pleds royaux; — malversations des sergents de la forêt; — ruine de la forêt par les charbonniers; — dégats et dépopulation de ladite forêt par plusieurs étrangers qui sont venus y habiter et y ont fait de petites loges.

A. 464. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1574. — « Minute du procès-verbal du voyage fait par les sieurs Panzoust et Lamoureux aux comté de Mortaing et vicomté d'Auge. » — Auge : lecture de l'arrêt de mort du sieur de Cocquainvilliers; — confiscation des meubles et des fruits de la terre du condamné, au profit du Roi, contre les droits du duc de Montpensier; — saisie de la terre de Manneville; — visite du château de Touques; — pêcherie de Roncheville; — dégats en la forêt de Touques; — droit de gabelle des salines de Touques; — beaucoup de gens se plaindraient volontiers du capitaine de Touques, mais ils n'oseraient en ouvrir la bouche, craignant d'être battus ou tués, car il a avec lui des gens de mauvais renom; — banalité du moulin de Pont-l'Evêque; — droit de présenter à la capitainerie de Honfleur; — vente de bois en la forêt de Touques; — réparations à la cohue, aux halles et ponts de la vicomté; — taxes des amendes; — appréciation des grains; — marais de la vicomté. — Mortain : les officiers n'ont rien pu faire à cause des guerres qui avaient été à Domfront et Saint-Lo, et des passages des gens de guerre; — pillages de la forêt par les charbonniers, les taverniers et les boulangers; — conservation des recrues de la forêt; — forge de Beauchesne; — réglement des potiers de Ger; — reliefs de la baronnie de Saint-Pois; — réunion du tabellionage de Mortain; — procès pour la mouvance de Barenton; — rapt de la fille du tabellion de Ger par un gentilhomme; — lieu propre à faire les prisons et la cohue; — fuite des officiers par peur de la guerre; — plainte du chapitre de Mortain contre les taxes.

A. 465. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1575. — « Articles des affaires du domaine de Mortain. » — Avertissement à tous les débiteurs d'apporter de l'argent; aux tenants noblement, aux abbés et prieurs du comté de rendre aveu. — Saisie de la terre de Barenton et de

la baronnie des Biards, pour faute d'hommage.— Lenteurs du procès des potiers de Ger. — Chasse exercée, contre toute espèce de droit, à toutes sortes de bêtes, en la forêt, par plusieurs gentilshommes qui dérobent les œufs des gros oiseaux airant en ladite forêt.— Mesurage des fieffes ; — état du revenu du comté.

A. 466. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1570.—Lettre de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, à M. de Verdun, procureur de la Cour de Parlement de Rouen : il le prie d'activer la poursuite de ses procès, auxquels il désire voir une bonne et prompte fin. Cette lettre est signée : « Le bien fort vostre, Loys de Bourbon. »

A. 467. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1590.—Avis du Conseil de Mortain sur la confiscation des biens de feu Nicolas Thierry, de Tinchebray. Il est accordé qu'il sera accepté cent écus sol pour transaction.

A. 468. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1590.— « Instruction au controlleur Marie, à ce qu'il est besoing pour suivre et faire expédier au privé Conseil et à la chancellerie pour le service de monseigneur de Montpensier, concernant les affaires de ses comté de Mortain et vicomté d'Aulge. » — Faire expédier les lettres de déclaration du Roi touchant la recherche du domaine royal en Normandie ; — présenter au Roi le placet relatif au don des aides chevels (qui se paient aux chefs seigneurs), reliefs et autres droits féodaux ; — faire expédier lettres d'évocation pour le procès des saliniers de Touques ; discussion du procès.

A. 469. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1590.— « Administration du comté de Mortain. » — Demande de délai de paiement pour M. de Boudé accablé d'infortunes ; — insuccès du bannissement du revenu du comté. — Lettres d'évocation au Parlement de Paris des affaires concernant les comptes des fermiers, receveurs et autres redevables des deniers, grains et autres choses dues à madame la duchesse douairière de Montpensier.

A. 470. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1590.— « Articles du mémoire envoyé de Mortaing à M. le président Coustureau, par le secrétaire Lamoureux, pour communiquer au Conseil de monseigneur de Montpensier, à Paris. » — Discussion des fieffes faites au sieur de Verdun-de-Boussentier, aux Gontiers et autres ; — discussion d'une fieffe de grand nombre de terres faite au sieur de Sourdeval. — Opposition de la dame de l'abbaye Blanche à l'exécution d'un contrat de fieffe faite au sieur Benoît Des Ventes.

A. 471. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1590.— « Articles des délibérations du Conseil tenu à Mortain, pour les affaires de monseigneur de Montpensier. » —Réunion au domaine des fieffes non closes ; — tenue des pleds royaux pour les aveux des terres de roture ;— publication de fulmination pour découvrir ceux des potiers qui abusent du droit de potier ; — injonction aux héritiers du dernier greffier du bailliage de donner l'inventaire des procès criminels, sous peine de contrainte par corps ;— négligence du grand-maître des eaux et forêts à dresser procès-verbal des entreprises faites par plusieurs personnes prétendant droit de pêcheries sur les rivières du comté ; — recherche des fiefs aliénés sur les ecclésiastiques en vertu des bulles du Pape et des patentes du Roi.

A. 472. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1591. — « Articles du procès-verbal de Louis Lamoureux pour les affaires de Mortain. » — Lettres de monseigneur de Montpensier à M. de Matignon pour le prier de faire démolir et ruiner les maisons fortes où les ennemis ont, au comté, retraites et intelligences ; — entreprise de M. de Matignon contre la maison Du Tourp ; — présence de Ruaudière et de ses troupes aux environs de Mortain et aux portes de Vire ; — assurance donnée à M. de Matignon par ceux de la Ligue qui ont maisons dans le comté, de ne faire la guerre, ni donner retraite ou faveur aux ennemis ; — cruautés, pilleries, rançonnements et violences commises à Barenton, à Saint-Cyr et ailleurs par La Ruaudière ; — siége de la maison du grand-maître des eaux et forêts par les ennemis ;— enquête par le sieur Lamoureux, au nom de monseigneur de Montpensier, sur les excès des gens de guerre et sur l'état de ses affaires ;— ruine du comté de Mortain, après le siége d'Avranches, par les régiments de Courbryon, Giffardière, Le Guillain, La Lande, Cénilly, de Cossesseville, Graverye et Préaux ; — prière à Monseigneur de confier la défense de ses sujets à M. de Sourdeval, avec vingt ou trente chevaux-légers, et de lui commander de faire assembler le peuple du comté pour résister aux ennemis ; de faire une ordonnance pour clore et fortifier Mortain ; de faire réparer la vieille geôle du château ; de faire délivrer du bois pour les corps de garde du château ; de faire payer la garnison ; — dégats en la forêt ; — arpentage des nouvelles fieffes ; — préjudice causé au marché de Mortain par le marché de Juvigny ; — ordre aux chanoines de communiquer

leurs titres au Conseil ; — renouvellement de la défense de la chasse.

A. 473. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1591. — Lettre de François de Bourbon, duc de Montpensier, à ses chers et bien amés les Officiers du comté de Mortain ; — il leur annonce qu'il fait expédier une commission pour clore sa ville, pour réparer la vieille geôle du château et le corps de garde, empêcher les fortifications des maisons des gentils-hommes, et informer des exactions qui ont été commises par les gens de guerre sur ses pauvres sujets.

A. 474. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1591.— « Advertissement à monseigneur de Montpensier pour la conservation de ses droits, et rétablissement de la justice en son comté de Mortain, de ce qu'il est requis pourvoir à faire démolir les fortifications qui nouvellement ont esté faictes aux maisons des Ligueurs et rebelles de son dict comté. » — Les maisons de Juvigny, de La Tavelière, de Saint-Symphorien, du capitaine Tonnerre, du Jardin, de Grihaudière, du Mesnil-Tôve et Coulouvray, de Marcilly, de La Chaire et de La Mancellière, appartiennent aux rebelles. —Maisons des serviteurs du Roi et de Monseigneur : Isigny, d'ancienne construction; Le Bois, Chassegué, Moissé, Fontenay, Milly, Boussentier, Martigny, La Cocherie en Lappentis, L'Estang en Buais ; les maisons du sieur de La Motte, du sieur de Hautteville, la maison de Saint-Christophe.—Voir la teneur du contrat de fieffe du marché de Juvigny qui ruine le marché de Mortain et examiner s'il peut être cassé.

A. 475. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1595. — Lettres de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, à M. Des Ventes, receveur et fermier du comté de Mortain : il le prie d'aller à Fougères pour moyenner la liberté du sieur de La Martinière, avec la restitution de son cheval et autres choses qui lui avaient été prises lorsqu'il était depêché en Bretagne ; aussi pour retirer les papiers dont il était porteur et payer à l'hôte la dépense faite par ledit de La Martinière en sa maison.

A. 476. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1599. — Lettre de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, au sieur Des Ventes : il lui mande de rembourser au sieur Arot, les frais qu'il aura faits pour la conduite de onze soldats qu'il envoie audit comté. — Lettre du même Prince au receveur de ses deniers extraordinaires, Me Michel Sequart : il lui ordonne de rembourser au sieur de Launay-Boursauldière, la somme de cent écus, prêtée précédemment pour être employée en certaines occasions important à son service ; — le Prince mande au même receveur de verser au sieur de Mauléon la somme de cent écus, dont il lui fait don.

A. 477. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIe SIÈCLE.— « Mémoire pour les affaires de Mortaing. » — Procès de Celland, de Maisoncelles, de la baronnie de Condé-sur-Noireau, de la tenure de Barenton ; — désordre de l'abbaye Blanche ; — défense aux habitants du Neufbourg et autres de prendre ou couper houx ou recrues à Neufve-Forêt, à Source-aux-Loups et aux environs ; — moyen de faire autre bel étang au manoir de Malbranche.

A. 478. (Liasse.) — 1 pièce, papier

1600. — « Mémoire de ce qui a esté nécessaire pour les affaires de monseigneur de Montpensier, en Auge, ou ordre qu'il est nécessaire restablir à la suite des procès intentés aux juridictions de la vicomté d'Auge, en ce qui concerne les droits de monseigneur pour couper chemin au dommage que Sa Grandeur reçoit chacun jour et recepvra à l'advenir, s'il n'y est pourveu.» — Articles dudit ordre : perte de rentes anciennement perçues tant en deniers que grains, œufs, poules, chapons et perdrix ; — fieffes des communes, marais, terres vaines et vagues ;— établissement d'un registre des délibérations et résolutions du Conseil ; — envoi tous les six mois, par les officiers, d'un procès-verbal de tout ce qui aura été fait ; — opportunité de ne recevoir les aveux des gentilshommes qu'avec connaissance de cause.

A. 479. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1600.— « Articles du mémoire pour les affaires de monseigneur de Montpensier. » — Parachever la réformation des forêts de Touques et de Lande-Pourrie ; — projet de construction d'une grosse forge entre les deux gardes de Mortain et Tinchebray ; — réparations des ponts du comté ; — édification d'une prison et chambre du Conseil.

A. 480. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1601. — Extrait des registres du Conseil de monseigneur de Montpensier pour le paiement de 600 écus au sieur de La Tour-d'Arrérets ; lettre de Henri de Bourbon à

son trésorier-général, pour l'inviter à payer cette somme dont-il avait fait don sur le produit des fieffes d'Auge et de Mortain au sieur de La Tour, en contemplation de son mariage avec la demoiselle d'Assey ; quittance du sieur de La Tour ; — avis du Conseil de monseigneur pour le paiement de cent écus au sieur de Mauléon, sur les deniers provenant des deux sous pour livre des fieffes du comté de Mortain.

A. 481. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1601.— « Procès-verbal rendu par Messant du voyage qu'il a faict à Mortaing et le Pont-Levesque. » — Mandement à ceux qui doivent deniers, pour fieffes ou aliénations, de tenir leur argent prêt ; — visite de la forêt de Lande-Pourrie ; — ajournement des ventes qui avaient été arrêtées ; — rachat et amortissement de deux sous de rente par chaque acre de fieffes, à raison du denier 30 ; — amortissement de rentes en grains ; — perception des restes des fieffes et des deniers des outre-passes ; — demandes de plusieurs particuliers pour avoir fieffes de terres vaines et vagues ; — mandement à monsieur d'Arrérets, capitaine et gouverneur du château de Touques, d'assister aux ventes de bois de la forêt de Touques ; — représentation de l'état des chauffages ; — procès-verbal des ventes.

A. 482. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1601.— « Partie de la minute du procès-verbal rendu par Messant du voyage qu'il a faict à Mortain et Le Pont-Levesque. »

A. 483. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1601-1602.— « Contrats d'amortissements de rentes au domaine de Mortain par les familles Auvray, Le Franc, Mauger, Bullot et Des Feux.

A. 484. (Cahier.).— In-folio, 8 feuillets, papier.

1602.— « Articles du procès-verbal des affaires du comté de Mortaing et de la vicomté d'Auge. » — Vente des fieffes autorisée par monseigneur de Montpensier ; — clôture des fieffes ; — ventes de coupes de bois ; — réclamations des habitants de Saint-Jean-des-Bois contre les ventes auxquelles ils opposent leurs privilèges ; — fieffes du moulin de Roullon ; — fieffe de Cornier Moulin ; — vente dite de Michel de Bordeaux ; — visite de divers triages de la forêt en la garde de Tinchebray et en celle de Mortain ; — ventes de bois ; — vente du fief de Montléon.

A. 485. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1602. — Mandement de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, à Michel Secquart, de délivrer, sur la première vente de bois, au sieur de Mauléon, la somme de 60 écus ; transport de cette somme à M. le baron de Courtenay ; quittances de M. de Courtenay et de M. de Mauléon.

A. 486. (Cahier.)—In-folio, 20 feuillets, papier.

1608, 1er septembre. — « Extrait du registre du Conseil, ordonné par M. de Montholon, conseiller du Roi en son Conseil d'Estat, tuteur honoraire, nommé par Sa Majesté à très haulte et très illustre princesse, mademoiselle Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, estre tenu des délibérations des affaires de madicte damoiselle en son dict comté. » — Ordre des délibérations qui se feront de trois semaines en trois semaines : — « Y assisteront : le bailli et ses lieutenants, le vicomte et ses lieutenants, le maître des eaux et forêts, l'avocat et le procureur du Roi et de Mademoiselle, le procureur domanial, si tous sont en la ville ; du moins il y en aura quatre, duquel nombre y sera l'un de MM. les gens du Roi. » — Matières traitées dans les délibérations : inventaire des titres et papiers du comté ; — réception des aveux ; — communication des titres du chartrier ; — rédaction d'un terrier ; — représentation des comptes et journaux ; — entreprises sur les fieffes ; — abus commis en la marque du bois ; — marteau de la forêt ; — marque et délivrance du bois ; — arpentage, figure et description de la forêt ; — recherche d'un geôlier qui traite et garde bien les prisonniers ; — appels de jugements par les prisonniers ; — construction d'une halle au blé ; — nécessité d'un marché le mardi à Mortain ; — utilité de faire deux moulins à blé et trois à papier, sur la rivière de Grenne, plus profitables que la grosse forge ci-devant proposée, et de faire un moulin à blé près le bourg de Tinchebray ; — enterrements et placement de bancs dans le haut des chanceaux des églises ; — ruines des maisons presbytérales ; — appel des marchands de Mortain prétendant franchise d'étalage ; — injonction aux héritiers des tabellions décédés d'apporter au chartrier du château les registres-minutes des tabellionages ; — état des procès pendants ; — réparations au château et à l'auditoire de Mortain ; — recherche d'un trésor de pièces d'or et d'argent étranges (étrangères) et antiques trouvé dans le parc de Tinchebray.

A. 487. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1608, 19 septembre. — « Extrait du registre du Conseil des affaires de mademoiselle la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortaing. » — Articles : interim de

l'office de verdier de la forêt de Lande-Pourrie ; — réception et ferme des amendes de forêt ; — réarpentage des fieffes ; — construction d'une halle aux blés à Mortain ; de moulins à blé et à papier au-dessous du gué de La Motte ; — défense de couper du bois en la forêt ; — construction d'un auditoire à Saint-Hilaire-du-Harcouet ; — procès-verbaux des maisons ecclésiastiques ruinées ou qui tombent en ruine ; — visite du château de Mortain ; — aveu de la baronnie de Condé rendu au Roi, contre les droits du comte de Mortain ; — mandements de quérimonie fulminés pour le recouvrement des titres et chartes du comté, et pour les trésors levés et cherchés aux environs du château, de l'église et en autres lieux dépendant du comté ; — achat à Rouen, des meules du moulin du gué de La Motte ; — continuation de l'arpentage de la forêt.

A. 488. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1668, décembre. — « Extrait du registre du Conseil du comté de Mortain. » — Articles : dépense faite pour le bâtiment de la halle à blé ; — abondance des pluies ; — lieu propre, au-dessus du gué de La Motte, à construire une fenderie de fer, pour servir aux cloutiers et autres manouvriers ; — proposition de bâtir, au gué de La Motte, un four à pots et poterie ; — état des aides et reliefs ; — invitation à plusieurs nobles de rendre aveu ; — dépôt, dans un coffre, du marteau et des registres de la forêt ; — inventaire des lettres, chartes, enseignements, papiers, censiers et journaux du comté ; — augmentation du droit dit du petit sceau ; — nécessité de réparer la tour de Barenton ; — demande à messieurs de Rouen de la liste des procès pendants au Parlement.

A. 489. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1668-1669. — « Extraits du registre du Conseil des affaires de Mortain. » — Inventaire des titres ; — présentation des aveux ; — communication des titres ; — rédaction d'un terrier ; — représentation des comptes et journaux ; — vente des états de contrôleurs des titres, des petits sceaux et greffes des présentations ; — vente de la sergenterie de Tinchebray ; — projet d'édifier une forge grossière, un fourneau et une fenderie de fer ; — urgence de réparer le château de Mortain et la tour de Barenton ; — représentation d'un inventaire des titres du domaine du comté ; — lettres d'évocation des procès de Mademoiselle en première instance aux requêtes du palais à Paris et par appel à la Cour de Parlement de Paris ; — tenue des pleds royaux ; — requête des chanoines de Mortain aux fins d'avoir du bois pour édifier l'église et pour leur chauffage ; — bannies de la halle à blé et des moulins à blé du gué de La Motte ; — discussion du patronage de Chérencey ; — fiefs tenus immédiatement du comté ; — nouvelle saisie féodale de la terre de Condé-sur-Noireau ; — état des fieffes anciennes ; — procès-verbal des ruines du château de Mortain ; — projet de bâtir des moulins près de Tinchebray et au gué du Féchet en Bion ; — réédification des chapelles de La Madeleine, Saint-Louis et Saint-Georges, au Teilleul ; de la chapelle Saint-Louis à Barenton et de Saint-André-des-Aumeaux ; — saisie du revenu de la chapelle Saint-Blaise à Saint-Hilaire, des chapelles de Rancoudray et de Maisoncelles ; — procès contre le sieur de Laubrière au sujet de la construction d'un second moulin ; — abus et dégats commis en la forêt ; — demande de l'érection d'un marché et de la création de quatre foires à Tinchebray.

A. 490. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1669. — « Extrait du registre du Conseil tenu à Mortain pour les affaires du comté, par M. Mareschal, commissaire pour messieurs les tuteurs honoraires de mademoiselle de Montpensier. » — Bail à ferme de la halle neuve de Mortain, de la poterie et des deux moulins du gué de La Motte ; — recette des amendes de la forêt ; — tenue des pleds royaux ; — représentation par les chanoines de Mortain de la charte de fondation de leur église : elle sera transcrite au livre couvert de veau tanné, à la suite de la charte de messire Pierre de Navarre ; — dans le même livre seront aussi transcrites les chartes des fondations des prieurés Blanc, du Rocher, de Moutons et d'Yvrande ; — inventaire des titres du chapitre de Mortain ; — clôture du parvis de l'église de Mortain ; — déclaration des biens aliénés sur le chapitre ; — abus et dégâts dans la forêt, de la part des ventiers et charbonniers ; — réformation de la forêt ; — contrôle des titres, des petits sceaux, et greffes des présentations ; — contrôle des cuirs ; — visite des églises, chapelles et hôpitaux du comté ; — bon état des ponts et des prisons ; — réparations au château ; — patronage de Chérencey ; — auditoire du Teilleul ; — prétentions du prieur d'Yvrande sur la forêt ; — demande d'un marché et de deux foires à Brecey ; — établissement du poids royal à Mortain ; — visite des mesures ; — rachat du tabellionage de Tinchebray ; — demande du sieur de Boussentier de convertir en moulin à blé le moulin fouleur qui est sous le château de Mortain ; — défense de nourrir des chèvres en la forêt ; — prétentions de la dame prieure de Moutons sur la forêt de Mortain.

A. 491. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1610. — « Extrait du registre du Conseil ordinaire du comté de Mortain. » — Articles : tenir les pleds et accom-

plir le papier terrier ; — réquisition aux chanoines de Mortain de mettre copie de l'inventaire des biens de leur église au chartrier de Mademoiselle ; — réclamation contre la création de nouveaux offices ; — évasion de prisonniers ; — nécessité de transférer la geôle qui est trop éloignée de la ville et de maisons habitées ; — garantie des rentes dues à la chapelle de la maladerie de Sainte-Marie-Magdeleine du Teilleul ; — avantage de construire une halle à Tinchebray, proche la chapelle Saint-Rémy ; — réparations à la geôle de Tinchebray et au château de Malebranche ; — mémoires dressés pour la réformation de la forêt ; — réédification de l'auditoire du Teilleul ; — projet de construction d'une halle au Teilleul ; — convention avec le propriétaire de la maison du Lyon à Mortain, pour y établir la geôle, l'auditoire et le greffe ; — compositions pour les outrepasses ; — nécessité de réparer l'église, le château et l'Hôtel-Dieu ; de faire la geôle, l'audience et la chambre du Conseil ; — espérance de pouvoir tirer de la pierre à calciner en aucuns endroits de la forêt ; M. le vicomte qui donne cette espérance est prié de faire la recherche de cette pierre ; s'il s'en trouve, il est résolu que le procureur domanial fera dresser un fourneau à chaux ; — perquisition d'une ardoisière au haut du Neufbourg ; — ferme ou métairie qu'on peut dresser au gué de La Motte ; — ordre au garde héréditaire des étalons de l'aune, du pot, du poids et du boisseau, de les mettre au trésor du château ; — emploi des deniers-à-Dieu revenant à l'Hôtel-Dieu.

A. 492. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1611.— « Procès-verbal du voyage fait par Monsieur Mareschal pour les affaires de Mortain et d'Auge. » — Union de la vicairie de Mortain à la prébende de Notre-Dame ; — parachèvement de l'inventaire des titres du chapitre ; — logement destiné au collége ; — visite du château et du coffre des papiers ; — ventes de bois, de la place du vieil auditoire et de la confiscation de Georges de Grimouville ; — vente de la maison de geôle de Tinchebray ; — adjudication de la construction, à Tinchebray, d'un nouvel auditoire ou cohue, d'une chambre de conseil, d'une geôle et prison, d'une halle à blé et d'une boucherie ; — visite des bois de l'abbaye du Val-Richer, sujets à tiers et danger ; — arpentage desdits bois ; — vente des bois de la vicomté d'Auge ; — adjudication des réparations du moulin de Honfleur ; — réparations du château de Touques dont est capitaine M. de La Tour-d'Arrerets ; — réparation de divers ponts de la vicomté ; — office de contrôleur des titres.

A. 493. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1611.— « Extrait des registres du Conseil tenu à Mortain par M. Mareschal, en présence de messieurs les officiers du comté. » — Les ventes seront marquées et divisées en un, deux et trois arpents, afin d'en fournir à plusieurs et au menu peuple ; elles seront faites à tire d'aire, sans feurtage (mesurage rigoureux) ; — remboursement des frais faits pour la réunion au domaine de Mademoiselle des offices de contrôleur des titres et greffe des présentations ; — aliénation du vieil auditoire et de la chambre du Conseil ; — emploi à la construction de l'auditoire et de la geôle des deniers provenant de la confiscation de Georges de Grimouville, exécuté à mort ; — vérification des aveux ; — réparations du manoir de Mallebranche, des ponts et passages ; — vente de bois brûlé par des habitants de Messé qui sont en fuite ; — dépôt au coffre du chartrier de deux actes en parchemin concernant la mesure du pot et boisseau ; — non résidence du prieur administrateur de l'Hôtel-Dieu ; sa négligence à faire réparer la chapelle et les maisons menaçant ruine ; — les pauvres couchent aux halles ou cohues et porches de la ville ; — établissement d'un économe à l'Hôtel-Dieu ; — découverture d'une ardoisière au haut du Neufbourg ; — exécution de l'article du Conseil concernant la pierre à calciner ; — réparations des chapelles et églises du comté ; — réparations à l'église de Mortain ; clôture du parvis ; — établissement de régents au collége de Mortain ; — ruines du prieuré de Moutons.

A. 494. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1612.— « Extrait du registre du Conseil du comté de Mortain. » — Ferme du tabellionage de Tinchebray ; — représentation des baux à ferme dudit tabellionage ; — déclaration du vicomte portant que le papier terrier ne se peut parfaire avant que les tenants en roture, qui sont en nombre infini, n'aient rendu leurs aveux. — Réparations des ponts et passages ; — réparations du château de Mortain et de l'église de l'abbaye Blanche. — Registre des fieffes et outrepasses. — Nécessité d'accroître les classes du collége qui sont insuffisantes, à cause du nombre des élèves. — Admonestation à Messieurs du chapitre pour parfaire l'inventaire de leurs titres. — Saisie du revenu de l'Hôtel-Dieu pour la non résidence du prieur.

A. 495. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1613, février.— « Extrait du registre du Conseil de Mortain pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. » — Articles : procès-verbal de ce qui est nécessaire pour réparer le parapet de la basse-cour du château et pour

mettre le collége dans le logis servant à la geôle ; — révocation du greffier de la juridiction de Tinchebray ;— réparations à l'église et au prieuré du Rocher ; — incommodité d'une halle à blé qui serait bâtie devant le château, à cause des foires qui se tiennent audit lieu et de la proximité du château ; — plantation de piloris à Mortain, Saint-Hilaire, Le Teilleul et Tinchebray pour y attacher les blasphémateurs ; — ruines causées par l'impétuosité des vents à la couverture de l'auditoire de Saint-Hilaire, du château et de la geôle de Mortain ; — abus du sieur de Boussentier dans la forêt ; — injonction aux curés de résider sur leurs bénéfices ; — procès avec le sieur de La Rivière-Bordeaux, au sujet des moulins du Gué-de-La-Motte ; — négligence de plusieurs curés et vicaires dans la récitation, au prône de leurs messes, des prières ordinaires et des prières qui se faisaient pour Mademoiselle et le repos des âmes de ses prédécesseurs ; — demande de délivrance de bois pour le chauffage des prisonniers ; — taxe des amendes de la forêt.

A. 496. (Cahier.) — Grand-in-folio, 8 feuillets, papier.

1613, mars. — « Extrait du registre du Conseil de Mortain pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. » — Procès contre Guillaume de La Chambre, pour tiers et danger du bois du Vauborel ; — ordre au maître des eaux et forêts de faire la visite de la forêt de Lande-Pourrie, et de dresser procès-verbal en présence de l'un des gens du Roi ; — information contre le chapelain de Saint-Antoine ; — admonestations à Jacques de La Robichonnière, avocat, pour paroles injurieuses dites à M. Réné Mariage ; — procès-verbal des bois nécessaires aux réparations des églises de Tinchebray.

A. 497. (Cahier) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1613, mai. — « Extrait du registre du Conseil de Mortain pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. » — Poursuite de l'exécution d'un arrêt obtenu contre Bertrand de L'Aubrière, pour usurpation de plusieurs terres réunies ; — saisie des blés croissant sur celles de ces terres baillées par ledit de L'Aubrière à plusieurs particuliers : la moitié sera laissée aux laboureurs, l'autre sera criée et bannie ; — annulation du transport fait par le sieur de L'Aubrière à son fils de l'exercice de sa sergenterie ; — blâmes de l'aveu rendu par Jean Champion des héritages de la Championnière ; — reconnaissance des terres fieffées aux sieur et dame de Larchamp ; — poursuite du procès du Mesnil-Tôve, pour le tiers et danger.

A. 498. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1613, octobre. — « Extrait du registre du Conseil des affaires de la vicomté d'Auge. » — Articles : érection du marquisat de Beuvron ; — procès des entreprises faites par les tabellions de Pontaudemer et Auberville, sur les tabellionages de Dive, Beaumont et Honfleur ;—exécution contre le sieur de Bapaulmes pour paiement de rentes ; — procès du bois Mauger ; — rente due par le sieur de La Rocque-Labbey en la fiefferme d'Angerville ; — poursuite contre les sergents de Cambremer, Beuvron, Dyve, Beaumont et Pont-l'Evêque, pour les forcer de satisfaire à ce qui reste d'aveux à donner pour les terres roturières ;— entreprises de juridiction sur les marais de la vicomté par le maître des eaux et forêts de Caen ; — procès de L'Hérondel, qu'on prétend s'être précipité (noyé) de lui même ;— amende contre Gaignard, sergent de la forêt de Touques ; — procès du tiers et danger du bois de Sousmont ; — construction du grand pont de Roncheville, sur la rivière de Touques ;—procès contre les marchands de Rouen, prétendant exemption au pont de Roncheville ; — réparation du temple de Pont-l'Evêque ; — envoi par Mademoiselle d'un tableau pour servir de contrétable au grand autel de l'église de Pont-l'Evêque ;— construction d'un oratoire en forme de petite chapelle dans la geôle de Pont-l'Evêque ; — travaux au pont de Saint-Mélaine ; — carte et figure de la forêt de Touques, représentée sur toile en détrempe.

A. 499. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1614. — Avis du Conseil de Mortain sur le refus fait par Jacques Ruault et autres, du village de Villechien, de payer l'avoine due à la recette de Mortain.— Avis du même Conseil sur l'affaire Du Got contre le sieur de Montbahier, pour la tenue de son gage plege dans le bourg de Tinchebray.

A. 500. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1614.— « Extrait du registre du Conseil de Mortain, tenu pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. » —Enchères sur les ventes ; conditions des ventes.—Ruines et dégâts en la forêt ; abus des sergents.—Vente au bois du Mesnil-Tôve.—Tenue par Jean Le Devin, écuyer, des pleds de sa sieurie de Montbahier, en la bourgeoisie de Tinchebray. —Tenue des foires établies pour la fondation de l'Hermitage de Mortain. — Construction de plusieurs fuies à pigeons. — Aliénation du droit dit du petit sceau. — Perfection du papier terrier. — Démolition des édifices et bâtiments élevés aux endroits où il n'y a pas dix acres de terre.—Réédification de la chapelle de la Madeleine au Teilleul. — Poursuite.

contre le sergent de la sergenterie Halley refusant de rendre le pot d'égauge (de jauge), qu'il prétend être son titre; — ordre de faire un pot de cuivre de pareille mesure, poids et étampe, pour être mis, comme étalon, dans le coffre des titres. — Façon des siéges de l'auditoire de Mortain,— Coutume de Tinchebray.—Demande de deux foires pour Le Teilleul et de deux foires pour Tinchebray.— Récolement des ventes. — Poursuite contre le sieur de Boussentier pour la réédification d'un moulin fouleur à Mortain. — Procès pour le tiers et danger des bois de Saint-Pois. — Dommages causés à Tinchebray par la compagnie des gens d'armes de M. le comte de Soissons, conduite par le sieur de Saint-Léger. — Application à la fondation de l'Hermitage des deniers provenant de la confiscation des biens de Julien Le Chevalier. — Réarpentage des ventes. — Ruine des parapets des ponts par les gens de guerre ayant été dans le château de Mortain. — Procès pour le droit du patronage de Barenton.—Demande, par Jacques de Vassy, d'un marché et de deux foires au bourg de Brecey.

A. 501. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1614.— « Extrait du registre du Conseil tenu à Tinchebray pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. » —Articles : construction d'une tour de pierre en l'église Notre-Dame de Tinchebray, au lieu du clocher abattu par les vents.—Procès entre le curé de Notre-Dame et ses chapelains ou vicaires : le curé préfère à ses chapelains des prêtres extérieurs pour l'assistance du service; plainte des vicaires à ce sujet; jugement de l'évêque de Bayeux donnant raison aux vicaires; promesse du curé et des vicaires de vivre en bonne intelligence. — Refus de plusieurs habitants de Notre-Dame et de Saint-Pierre de payer à leurs curés les devoirs et dîmes qui leur appartiennent. — Désordres provenant de la fréquentation des tavernes. — Recherche des fuies ou colombiers existant sans titre, ou sans permission de Mademoiselle. — Fraudes commises pour éviter le paiement des droits de ventes et treizièmes. —Sentence contre le fermier de la coutume et du travers de Tinchebray, prononcée sur la plainte des marchands de Vire allant aux foires de Domfront.

A. 502. (Cahier.)— In-folio, 8 feuillets, papier.

1614.— Minute des délibérations du Conseil tenu à Tinchebray. — Articles : requête du seigneur de Villechien, tendant à ce qu'il plaise au tuteur de mademoiselle de Montpensier de consentir la réunion à son fief de Villechien de plusieurs terres et héritages qu'il tient à sa main et dont il est propriétaire; — projet d'établissement à Tinchebray des Recollets ou des prêtres de l'Oratoire; — nécessité de meubler l'auditoire et la chambre du Conseil de Tinchebray, comme de faire des étaux aux halles pour les bouchers et les merciers-drapiers.

A. 503. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1615.—Avis du Conseil de Mademoiselle sur l'annexion de la prébende de Notre-Dame à la cure de Mortain; — avis du Conseil sur la requête presentée par Georges de Mezange, sieur du Verger, tendant à obtenir la confirmation de la verrerie qu'il exerce.

A. 504. (Cahier.)— In-folio, 32 feuillets, papier.

1615. — « Extrait du Conseil tenu par les officiers du comté de Mortain. » — Titres des délibérations : renouvellement du bail de la ferme générale; — nomenclature des droits fixes, des revenus casuels; charges et conditions du bail; — vente de bois en la forêt de Lande-Pourrie; — délivrance des chauffages; —vente de coupes de bois taillis; —Gardes-nobles.—Dotation de la chapelle de l'Hermitage; —exécution du règlement de la forêt;—rédaction du papier terrier; — souffrance des comptes du sieur Des Ventes; — projet d'affecter l'ancienne halle à l'étalage des cuirasiers, (corroyeurs), cordonniers, cloutiers et ferronniers;—défense aux poissonniers de mettre aux halles leur poisson qu'ils ne mettront qu'à l'entour de la halle du Pilori; — nécessité de clore la nouvelle halle; — réparation du parapet du pont Bossard, ruiné, pendant les troubles, par les soldats qui étaient au château; — établissement d'un marché à Barenton; — saisie du temporel des chanoines non résidants; — réparation de l'église de Tinchebray;— comptes rendus par les trésoriers de cette église; — pavé des rues de Tinchebray;— garde du château de Mortain pour crainte de surprise; — ordre aux habitants d'aller par escouade, chacun en son rang, faire ladite garde;—marché de Brecey; — moulin fouleur de Mortain; — colombiers de La Faucherie et de L'Estanchet; — fieffé de la place de l'ancien château de Tinchebray; — halles de Tinchebray; — réparations du prieuré du Rocher et du moulin du Gué-de-La-Motte.

A. 505. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1616.—«Permission de faire de la chaux.» —François de Montholon, conseiller du Roi en son Conseil d'État, porteur de pouvoirs de monseigneur le duc et de madame la duchesse de Guise, tuteurs de Mademoiselle, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, ayant reçu avis de M. de Beaupré, lieutenant-général au bailliage de Mortain,

qu'en la forêt de Lande-Pourrie se trouve la commodité de faire de la chaux par le moyen des matériaux propres qui s'y rencontrent, donne permission à un sieur Le Cordier, entendu à cet ouvrage, de faire de ladite chaux des pierres et cailloux qu'il pourra trouver propres en ladite forêt et dans les landes d'icelle; ladite permission donnée exclusivement au sieur Le Cordier pour l'espace de deux ans, à condition qu'il livrera, au prix de cent sous par pipe, toute la chaux nécessaire pour les réparations du château.

A. 506. (Cahier.)— In-folio, 18 feuillets, papier.

1616.— « Extrait du registre du Conseil tenu à Mortain pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. »— Titres des délibérations : garde noble des enfants du sieur de Monthahier ;— dotation de la chapelle de L'Hermitage; —vol de pierre d'ouvrage en la forêt de Lande-Pourrie; — maladie du vicomte qui n'a pas encore fourni son papier terrier; — lecture du réglement de la forêt ; — entreprises par plusieurs particuliers de bâtir des pêcheries et des moulins à papier, à tan, à draps et à couteaux ; des fuies et colombiers, le tout sans le consentement de Mademoiselle; — visite des rivières et des pêcheries dans le ressort du comté ; — visite des églises; — arpentage des fieffes des bois Au-Long et des bois d'Englevet ;— ordre de procéder à l'adjudication des réparations du pont Bossard, après que la permission de faire de la chaux aura été accordée, « par laquelle il sera expressément porté qu'il en sera délivré « pour la construction du parapet au prix de cent sous la « pipe ;»—saisie du temporel de la prébende de Montigny, faute de résidence du prébendé; — réparations du pont d'Eron, à Saint-Hilaire, ruiné pendant les mouvements derniers, par les habitants, pour se fortifier ;— greffe de la verderie et greffe du Conseil; — deniers-à-Dieu des ventes de bois; — achat, à Caen, de matelas de toile et de bourre pour coucher les prisonniers ; — malfaçon de la nouvelle geôle ; — visite des souliers, bottes et autres ouvrages de cuir exposés aux foires ; — visite des viandes, chairs et poissons ; —récolement de l'inventaire des titres du comté; — emploi des deniers levés sur les paroisses du comté pour les étapes des gens de guerre ;— nécessité d'accorder la permission de faire de la chaux en la forêt de Lande-Pourrie à un sieur Le Cordier, qui s'engage à en fournir pour les réparations du château, au prix de cent sous la pipe, au lieu de 18 livres, prix ordinairement payé ; — offices d'avocat et de procureur du Roi à Tinchebray ; — injonction aux possesseurs de plusieurs vavassoreries de justifier de la qualité de noblesse attribuée auxdites vavassoreries; — prétention de plusieurs sergents au titre de noblesse comme possédant un huitième de fief de haubert subdivisé, prétention mal fondée, parce qu'un fief de haubert ne se peut diviser qu'en huit parties, et qu'un huitième de fief se divisant perd sa qualité de noblesse; mais la sergenterie de Tinchebray se peut diviser, attendu qu'elle n'est annexée à aucun fief ;— abus et désordres dans la levée des droits de coutume aux foires et marchés ; — tenue de la juridiction du bailliage et de la juridiction de la vicomté ; — serment des avocats; — absence de bordel public à Mortain.

A. 507. (Cahier.)— In-folio, 40 feuillets, papier.

1617.— « Extrait du Conseil tenu à Mortain en présence de M. Maréchal, conseiller et avocat ordinaire de mademoiselle de Montpensier, dame et comtesse de ce pays de Mortain. » — Titres des délibérations : représentations du chapitre au sujet du bois de chauffage ; — entretien de la verrerie du sieur de Mezange ; — confection du papier terrier ; — établissement d'un prévôt, ou aîné, pour recueillir les rentes sur les fieffes qui auraient été divisées; — visite de la forêt ; — visite des rivières et ruisseaux et des ponts du comté, des églises et presbytères ; — procès-verbal de la non résidence des curés et des entreprises faites sur les droits honorifiques au préjudice de Mademoiselle ; — rétablissement de la chapelle de La Madeleine au Teilleul ; — arpentage des fieffes ; — rentes domaniales engagées ; — réédification du moulin fouleur ; — emploi des deniers-à-Dieu ; — marque des cuirs ; — départ pour la Bretagne du sieur Le Cordier, après qu'on lui a accordé le privilége de faire de la chaux ; — demande d'une autre personne d'expérience pour le remplacer ; — ordre aux avocats de prêter serment qui sera réitéré tous les ans et de venir en habit décent, avec longue robe et bonnet carré et de prendre leur séance, selon l'ordre de leur réception ; — rigueurs exercées contre les filles de joie ; — comptes des trésoriers de la fabrique de Tinchebray ;— clôture des halles à blé ; — entretien de la fondation de la chapelle de L'Hermitage ; — construction d'un presbytère à Mortain ; — réparation des chemins ;— assignations commises pour la destruction des maisons fortifiées ; — urgence de réparer le château ; les réparations occasionneront de très-grands frais, « sinon que l'on ait le moyen de faire cuire chaux audit Mortain, comme l'on a autrefois fait ; » —réparation à l'église du Rocher ; — fermeture des cabarets pendant le service divin ; — ordre aux vassaux de déclarer dans leurs aveux les limites de leurs fiefs ;—ordre aux habitants des villes de faire déclarations de leur franche bourgeoisie ; — réparation et entretien des ponts ; — fixation de limite entre la forêt et le bois du Parc ; — prétention du sieur de Saint-Jean au droit de faire clore les landes et communes de Saint-Jean, autrement dites les landes de Bion.

A. 508. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1619.— « Extrait du registre du Conseil tenu à Mortain pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. »— Titres des délibérations : deniers destinés pour les réparations du château ; état des dépenses nécessaires pour lesdites réparations ;— garde noble de la fille de M. de Chasseguey ; — construction d'un moulin sous la chaussée du Neuf-Étang, par le curé de Barenton, au droit du sieur Des Ventes, mais au préjudice de Mademoiselle ; — doublement des droits des petits sceaux de Mortain ; — réparation des ponts de L'Habit en Savigny ;— empiètements des élus de Mortain qui veulent prendre connaissance des droits des foires et marchés ;—réparations à la chambre du Conseil.

A. 509. (Cahier.)— In-folio, 4 feuillets, papier.

1620, juillet. — « Extrait du registre du Conseil des affaires de mademoiselle de Montpensier, tenu à Mortain.» — Ajournement de la vente ou fieffe des terres vaines et vagues, attendu les grands préparatifs et mouvements de guerre qui ont lieu de présent, attendu aussi que le comté est voisin et limitrophe du Maine et de l'Anjou ; — vente ordinaire des bois ; — vacance de l'office de substitut des avocat et procureur du Roi au siége de Tinchebray ;— supplique à M. de Montholon pour qu'il fasse continuer les réparations du château, de sorte que les principaux habitants de Mortain y puissent avoir quelque retraite et qu'on y mette en sûreté les deniers et les titres de Mademoiselle, d'autant plus qu'on a avis certains d'entreprises sur ledit château et sur les officiers ; prière au même M. de Montholon d'obtenir sauvegardes du Roi, de monseigneur le duc de Guise et même du parti de la Reine-Mère, pour la conservation du comté et exemption de tous logements de gens de guerre.

A. 510. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1620.— « Extrait du Conseil tenu à Mortain pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. » — Titres des délibérations : récolement et inventaire nouveau des titres du chartrier ;— démolition des fortifications ;—arrêts contre la dame de Martigny, François de Cheverue, sieur de La Pichardière et Jean de La Hautonnière, sieur de L'Etang, au sujet des fortifications de leurs maisons ;—chauffage du geôlier et des prisonniers ; — arpentage des bois sujets à tiers et danger.

A. 511. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1620-1622.— « Papier terrier du domaine de Mortain. » — Injonction, de la part du Conseil, à François Thibault, ci-devant vicomte de Mortain, qui n'a pas dressé le papier terrier, de rendre les papiers, aveux et autres titres concernant les droits de mademoiselle de Montpensier ; — lettres de relèvement accordées audit sieur Thibault, au sujet de l'engagement qu'il avait pris de faire le papier terrier.

A. 512. (Cahier.)— In-folio, 30 feuillets, papier.

1621, août.—« Extrait du Conseil tenu à Mortain, pour les affaires de mademoiselle de Montpensier, par Antoine Gaillard, conseiller secrétaire de madite demoiselle, commissaire député par M. de Montholon. » — Titres des affaires traitées : chapelle de l'Hermitage ; — procès criminels ; — moulins à papier et à tan ; — colombiers ; — visites des églises et presbytères du comté ; — prieuré du Rocher ; — résidence des curés ; — bois d'Anglevet ; — bois de Brouains ; — pont Bossard et pont d'Éron ; — chanoine de Montigny et chanoine de Virey ; — moulin fouleur ; — Hôtel-Dieu de Mortain ; — droits de coutume ; — marché de Juvigny ;—usurpation de fiefs sous prétexte de possession de vavassoreries nobles ; — souffrance du compte du feu sieur Des Ventes ; — lambris de l'auditoire de Mortain ;— foires de L'Hermitage ; — maisons de l'auditoire où est logé le curé ; — pavés nécessaires aux rues et aux avenues de Mortain ;— fréquentations de tavernes ;— blasphémateurs ; — police ; — pleds royaux ; — visite générale de la forêt ; —visite de la verderie ;—lecture du réglement de la forêt ; —conseil ordinaire tenu de six semaines en six semaines ; — garde du château ; — clefs du trésor et du chartrier ; — chanoine du Fresne ; — hôpital de Mortain ; — concubines et femmes publiques ; — prêtres de mauvaise vie, concubinaires, ivrognes et blasphémateurs ; — papier terrier ; — délivrance des arbres ; — réparations au château, à la geôle et aux prisons ;—châsse de Saint-Guillaume ;—emploi du denier-à-Dieu procédant du renouvellement de la ferme des ventes de bois et des fieffes ;— chapelain du château ; — réparations à l'Hôtel-Dieu ; — maisons fortes.

A. 513. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1621, septembre.—« Extrait des délibérations de messieurs les officiers de Mortain.»— Refus d'autorisation à Robert Féron d'arrêter l'eau de la rivière des Planches-Godier, en la forêt de Lande-Pourrie, où il voulait établir une écluse et chaussée afin d'élever l'eau pour faire tourner une roue à battre et piler de la filasse, ou à émoudre des couteaux ;— permission de faire cet établissement entre le pont Bossard et les moulins Le Roi ; — projet d'avoir un poids public ;— ruines au château de Mortain ; — réparation de la geôle ; — procès-verbal de la démolition des fortifications des maisons de Longuève et du Plessis.

A. 514. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets, papier.

1621. — « Extrait du Conseil tenu à Tinchebray, par M. Gaillard, pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. » — Titres: poursuites contre les criminels, les blasphémateurs et ceux qui fréquentent les tavernes; — excès commis par Barnabé Belier, sergent hérédital de Tinchebray, sur la personne d'Adrien Hardy; — visite des églises de Tinchebray, de Saint-Remy et de Reuilly; — bonne conduite des gens d'église dans la châtellenie de Tinchebray; — amendes de police; — insolences et blasphèmes du sieur de Boully, lorsqu'il siège au bailliage; — bon devoir de la part des officiers; — poursuite contre les héritiers des greffiers précédents pour les obliger à remettre au greffe leurs registres et papiers; — recherche des registres du greffe de la vicomté; — consistance de la bourgeoisie de Tinchebray; — mouvance du fief du sieur de La Lande, sis en la paroisse du Détroit.

A. 515. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1622, avril. — « Extrait du registre du Conseil tenu à Mortain, pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. » — Procès-verbal des réparations à faire au château; — lecture de deux lettres de monseigneur le duc de Guise écrites l'une à M. de Matignon, l'autre à M. de Canisy, pour les prier de dispenser le comté de Mortain du logement des régiments qui se lèvent en la province de Normandie par M. le comte de Thorigny et M. le baron Du Hommet, fils de M. de Canisy; — saisie de la prébende de Montigny; — condamnation à la peine du fouet et au bannissement prononcée contre plusieurs filles pour lubricité et débauche.

A. 516. (Cahier.)— In-folio, 20 feuillets, papier.

1622, juillet. — « Extrait du registre du Conseil pour les affaires de mademoiselle de Montpensier, tenu à Mortain par Anthoine Gaillard, conseiller, secrétaire de madite demoiselle, commissaire député par M. de Montholon. » — Titres des articles : dotation de la chapelle de L'Hermitage; — églises en mauvais état; — résidence des curés; — saisie du temporel de prébendes; — poursuite contre l'ancien chapelain de l'Hôtel-Dieu, pour reddition de comptes; — mémoire donné à l'évêque d'Avranches contre les prêtres de mauvaise vie; — bon devoir du chapelain du château; — poursuite des procès criminels; — état des crimes commis depuis un an; — entreprises de Joachim Du Vauborel, de la religion prétendue, contre plusieurs habitants et le curé de Saint-Georges : il s'est emparé du presbytère qu'il fait fortifier; — remontrances de M. Gaillard, qui se plaint de ce qu'il ne s'est ensuivi aucune justice exemplaire de tous les meurtres, homicides et violences qui se commettent en ce comté; — bois d'Anglevet et de Brouains; — droits de coutumes; — foires de L'Hermitage; — fréquentation des tavernes; — blasphémateurs, police; — garde et réparations du château; — renouvellement des titres du comté; — concubines et femmes publiques; — papier terrier; — délivrance d'arbres; — geole et prisons du château; — maisons fortes; — moulin fouleur de Tinchebray; — denier-à-Dieu des ventes de bois; — châsse de saint Guillaume; — pleds royaux; — vente du fief de Courteille, par le sieur de Saint-Jean, à Ernier de La Meignennerie; — délits en la forêt.

A. 517. (Cahier.)— In-folio, 8 feuillets, papier.

1622, septembre. — « Extrait du registre du Conseil pour les affaires de mademoiselle de Montpensier, tenu à Mortain par M. Maréchal. » — Réparations à l'église du Rocher et aux bâtiments du prieuré; — ordre au curé de Ger de résider; — interpellation à mademoiselle de Maisoncelles, se disant patronne de l'Hôtel-Dieu de Mortain; — humidité de la chapelle du château; — poursuite des procès criminels; — condamnation aux galères prononcée contre trois particuliers pour violences commises en l'église de Romagny; — excès commis par le sieur de La Viéville, demeurant en Bretagne et propriétaire du fief du Haut-Boussentier, contre plusieurs de ses vassaux, aussi vassaux de Mademoiselle; — absence d'archers dans le comté; — contenance des bois d'Anglevet et de Brouains; — abus dans la perception de la coutume aux marchés de Juvigny et de Saint-Hilaire; — réparations à la chambre du Conseil de l'auditoire de Mortain; — réparations au château; — femmes publiques; — concubines des prêtres; — exécution des arrêts contre les fortifications; — fraude des droits de treizièmes.

A. 518. (Cahier.)— In-folio, 4 feuillets, papier.

1622, janvier. — « Extrait du registre du Conseil pour les affaires de mademoiselle de Montpensier, tenu à Mortain en la chambre du Conseil de l'auditoire du Roi et de Mademoiselle. » — Titres des articles des délibérations : démolition des fortifications de la maison de François de Chérencey, sieur de La Pichardière; — entreprise de Vincent Moulin sur terres fieffées en 1621; — poursuite contre les prieurs du Rocher et d'Yvrande et la prieure de l'abbaye Blanche pour leur faire apporter attestation de l'emploi des bois qui leur ont été délivrés; — ruine de la chambre du Conseil; — députation aux États de Normandie : l'élection des députés doit avoir lieu à Mortain et non à Tinchebray, — exactions du fermier de la coutume de Tinchebray; — siéges de vicomté à Mortain, Tinchebray, Cuves, Saint-Hilaire et Le Teilleul.

A. 519. (Cahier.)— In-folio, 20 feuillets, papier.

1622, août. — « Extrait du registre du Conseil pour les affaires de mademoiselle de Montpensier, tenu à Mortain par Anthoine Gaillard, député par M. de Montholon.» —Titres ou chapitres du présent extrait : églises en mauvais état ;— prieuré du Rocher ; — résidence des curés ;— cures de Romagny, de Ger, de La Chapelle-Urée et de Bion ; — chanoines de Montigny et de Virey ; — Hôtel-Dieu de Mortain ;— prêtres de mauvaise vie ; leurs concubines ;— procès criminels ; —bois de Brouains, sujet à tiers et danger; — droits de coutumes ;—maison de l'auditoire ;— fréquentations de tavernes ;—blasphémateurs ;— police ;— recolement des titres ;— papier terrier ;— délivrance d'arbres ;— maisons fortes ;— procès contre le sieur de Boussentier ;— tenue des pleds royaux ;—procès contre les sieurs de Saint-Jean et Du Plessis - Maignennerie pour fraude faite en la vente du fief et domaine de Courteilles ;— procès contre les sieurs d'Isigny et de Villechien, pour la vente du fief du Mesnil-Amelant ;—délits et dégâts en la forêt ;—moulin fouleur de Tinchebray ; — distribution des deniers-à-Dieu ; —réglement de la forêt de Lande-Pourrie ;—observations et remontrances sur l'exécution des divers articles de ce réglement ;—observations sur le compte du fermier obligé de rendre et bailler à ses dépens, un journal ou papier censier, vérifié et approuvé par les officiers ; — ruine de la chapelle Saint-Michel, dépendant de l'église de Mortain ; — usage de laisser aux sergents de la forêt la tierce partie de la vente des bestiaux saisis ; — privilége du prieuré du Rocher, pour les bois de réparation ; — demande par la dame abbesse de Moutons de bois propre à faire cercle pour relier ses tonneaux.

A. 520. (Cahier.)— In-folio, 4 feuillets, papier.

1624, février. — « Extrait du registre du Conseil, pour les affaires de mademoiselle de Montpensier, tenu à Mortain, où étoient messieurs les lieutenant-général et particulier du bailliage, vicomte, avocat et procureur du Roi et de Madamoiselle, le lieutenant du vicomte et le procureur domanial. » — Remontrances aux commissaires députés pour la vente et revente des domaines du Roi en Normandie, au sujet du domaine de Mortain qui n'appartient pas à Sa Majesté, mais à Mademoiselle ; —continuation des réparations du château ; — procès au Parlement de Rouen pour les droits honorifiques de l'église d'Anneville en Cotentin ; —appel par le sieur Du Vauborel, de la religion réformée, d'une sentence ordonnant la refonte de la cloche de la paroisse sur laquelle il avait fait mettre ses armes, son nom et le nom de sa fille, de la même religion ; ladite sentence portant, en outre, défense audit sieur Du Vauborel de faire mettre au dedans de l'église dont il est patron, aucune marque des droits honoraires par lui prétendus, autant qu'il sera de la religion réformée ; — procès contre le ci-devant vicomte pour non confection du papier terrier et pour usurpation de l'emplacement de son moulin en la paroisse de Ger ; — procès contre les sieurs Du Plessis et de Saint-Jean, pour fraude commise en la vente du fief de Courteille ; contre le sieur de Chevreville, pour la mouvance du moulin de Chevreville ; contre le sieur de Boussentier prétendant la tenure des Prises - Heuzé, Boullé, Passais et Croix-Robine en Ger, à cause de son fief de Boussentier ; — requête du curé de Barenton, tendant à avoir de la pierre en la forêt pour faire bâtir une maison sur sa fieffe du Neuf-Étang ; — taxes des officiers pour l'exécution de l'arrêt ordonnant la démolition des fortifications de La Pichardière.

A. 521. (Cahier.)— In-folio, 4 feuillets, papier.

1624, avril. — « Extrait du registre du Conseil, tenu à Mortain pour les affaires de mademoiselle de Montpensier. » —Publication de monitoires aux églises de Villechien et Isigny, afin d'avoir révélation de la fraude prétendue commise entre le sieur d'Isigny et le sieur de Villechien, au préjudice de Mademoiselle, dans le but de la frustrer des droits de vente et treizièmes de la terre du Mesnil-Amelant ; — procès sur pareille fraude commise par Ernier de La Maignennerie, sieur du Plessis, et la veuve du sieur de Saint-Jean, dans la vente du fief de Courteille ;— procès contre Étienne de La Basoge, pour la mouvance du moulin de Chevreville, dont est propriétaire Benjamin Saulvé, sieur de La Motte ;—banalité des moulins du Gué de La Motte ;— tenure d'un étang à poisson, prétendue par le baron de Courtenay, comme dépendant de son fief de Cresnay, situé en la vicomté d'Avranches ; — trouble entre M. Harivel, écuyer, et maître Gilles de L'Écluse, avocat à Tinchebray, pour l'emplacement d'un banc en la chapelle Saint-Remy, du bourg de Tinchebray ;—réparations du château de Mortain ; — ruine du pont Bossard ; — visite des ponts et passages.

A. 522. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1624, septembre. — « Extrait du registre du Conseil de Mortain tenu par Antoine Gaillard, conseiller et secrétaire ordinaire de mademoiselle de Montpensier. » —Titres des délibérations : églises en mauvais état ; — réparations du prieuré du Rocher ; —résidence des curés ; —patronage de l'Hôtel-Dieu de Mortain ; — prêtres de mauvaise vie ; — état des procès criminels ; — exactions dans la levée du droit de coutume, aux marchés du comté de Mortain ; —

fréquentation des tavernes ; — police ; — confection du papier terrier ; — entreprises et usurpations dans la forêt ; — délivrance d'arbres ; — procès pour les démolitions des maisons fortes ; — soumission du sieur de Boussentier pour le parachèvement du moulin fouleur de Mortain ; — clauses du bail à ferme du domaine ; — papier journal des cens, rentes et forestages de la châtellenie de Tinchebray ; — garde noble du fils du feu sieur de Montbahier ; — malversations du greffier de la juridiction de Cuves ; — réparation des ponts.

A. 523. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1695. — « Procès-verbal du voyage de M. Gaillard, secrétaire de mademoiselle duchesse de Montpensier, en la vicomté d'Auge, aux comtés de Mortain et de Domfront. » — Auge : examen du compte des deniers extraordinaires de la vicomté ; — conditions des ventes de bois ; — adjudication desdites ventes ; — examen du registre du Conseil ; — entreprises sur les marais de Putot ; — treizièmes de la terre d'Auvillars ; — réglement pour le geolier de Pont-Levesque ; — réparations de l'auditoire de cette ville ; — provisions des offices de vicomte de Roncheville et de lieutenant-général dudit vicomte ; — aumônes aux pères capucins de Honfleur, pour aider au parachèvement de leur cloître ; — achat de deux chandeliers, d'un bénitier et d'une sonnette pour servir à la chapelle des prisons de Pont-l'Evêque, de bancs et d'une table pour les prisonniers. — Mortain : ferme du greffe du bailliage ; — vente de bois dans la forêt de Lande-Pourrie ; — délivrance des chauffages ordinaires ; — nomination du chapelain de la geole ; — ouvrage en la chapelle du château ; — réparation des prisons et du château ; — mauvais traitements du capitaine envers les habitants ; — prétentions du sieur Du Fresne, sur la forêt ; — prétentions des habitants de Ger. — Domfront : entrevue avec le sieur Du Fresne, maître de la grosse forge, mandé pour traiter de la fenderie et bocambre qu'il prétend lui appartenir ; — visite de la chapelle de la geole de Domfront ; — célébration de la messe, le dimanche, pour les prisonniers. — Tinchebray : évasion d'un criminel ; — visite de la geole ; — chapelle des prisonniers ; — visite de la chapelle Saint-Remy ; — recherche d'un prêtre pour instruire et catéchiser. — Caen : rencontre des trésoriers de France qui promettent de faire quelque rabais des tailles, au prochain département, en faveur des habitants des domaines de Mademoiselle. — Auge : retour à Pont-l'Evêque ; — visite de la prison et de sa chapelle ; — voyage à Honfleur : recommandation aux capucins de catéchiser dans la ville et par les paroisses voisines ; — coucher au Pontaudemer ; arrivée à Rouen et conférence au sujet des procès pendant en parlement ; — présentation au procureur général d'un mémoire de la mauvaise vie d'aucuns gens d'église de Mortain, contre lesquels il y a procès.

A. 524. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1695. « Articles extraits du Conseil tenu à Mortain, pour les affaires de mademoiselle de Montpensier, par Anthoine Gaillard, conseiller et secrétaire de madite demoiselle. » — Titres des articles : églises en mauvais état ; — résidence des curés ; — admonestations de résider ; — saisie du temporel des cures ; — aveu de la ténure de l'Hôtel-Dieu ; — prêtres de mauvaise vie ; leur grand nombre dans le comté ; ils ont des concubines, fréquentent les tavernes et même s'entrebattent dans les églises ; — état des procès criminels ; — exactions dans la levée du droit de coutume aux marchés de Juvigny, Saint-Hilaire, Les Biards et Saint-Pois ; — défenses de fréquenter les tavernes pendant le service divin ; — infection et saleté des rues de Mortain ; — poursuite des procès pendants à Paris pour la démolition des maisons fortes ; — dégâts commis par les préposés des sergents en la forêt de Lande-Pourrie ; — ordre aux coutumiers des marchés du comté de présenter les boisseaux à mesurer le blé, afin qu'ils soient égaugés (jaugés) et marqués des armes de Mademoiselle ; — desserte de la chapelle de la geole ; — mauvais état des bâtiments de Malbranche ; — plaintes des habitants du comté contre plusieurs gentilshommes et autres qui gâtent et perdent les blés, en chassant, de jour et de nuit, avec chiens, arquebuses, engins et filets ; — défense de chasser sans la permission de Mademoiselle ; — essai de transaction avec les habitants de Ger ; — évasion d'un prisonnier ; — réparation du château ; — travaux dans la chapelle ; — achat de mobilier pour ladite chapelle ; — établissement de deux nouvelles foires à Saint-Hilaire.

A. 525. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1695. — « Avis de messieurs les officiers de Mortain, sur les prétentions des paroissiens, potiers et habitants de Ger. » — Production de plusieurs titres qui établissent les usages, priviléges et libertés en la forêt de Lande-Pourrie ; — les anciennes familles de potiers étaient jusqu'au nombre de 21 : mais, depuis longtemps, 7 d'entr'elles ont délaissé ledit art et métier de poterie pour n'avoir aucuns de leurs descendants fait ouvrage, ni exercé par leurs mains ; ce sont les familles Lechevalier, Deslandes, Boulley, Leclerc, Chesnays, Chaudefosse et Therin ; il ne reste donc que quatorze anciennes familles, sous les noms de Robbes, Lefranc, Veron Lemoing, Thehot, Gaultier, Caillebote, Dumayne, Gaultier, Rageot, Basin, Callendo, Degrenne et Bouin, partie desquels

ne sont adroits pour faire ouvrage de poterie ;—d'autres sont pauvres et travaillent comme mercenaires et journaliers pour les autres maîtres potiers ; ceux qui n'ont l'industrie de travailler par leurs mains et ceux qui travaillent pour autrui ne doivent avoir aucune délivrance de bois pour le métier de poterie ; — à chacun des maîtres potiers résidant dans les anciens hameaux, lesquels feront ouvrage de poterie par leurs mains et pour eux mêmes, il devra être délivré, pour la cuisson des pots, six charretées de bois ; — pour les autres habitants des anciens hameaux, il sera délivré à chaque chef de maison et père de famille faisant résidence actuelle, trois charretées de bois par an pour chauffage, roues et charrois ; — lesdits potiers et habitants des anciens villages et masures doivent jouir de leurs franchises et usages d'avoir en la forêt bois mort, mort bois sec en estant, vert en gisant, bois brisé, volé, panage, pâturage pour leurs porcs et bestiaux, dans le franc herbage borné par le chemin Montais qui vient de Lonlay à La Croix-le-Conte, par le pont de Biorbe et par le chemin de Ger à Mortain.— S'ils mettent leurs bêtes par toute la forêt, ils paieront pour chacune douze deniers ; pour chaque génisse de deux ans, six deniers à l'herbager de la garde de Mortain et de Ger ; sils mettent en tout temps leurs porcs au panage de la forêt, ils paieront de six porcs un jusqu'à cent et un verrat ; s'il n'y en a que cinq, ils paieront pour chacun deux deniers.

A. 526. (Cahier.)— In-folio, 12 feuillets, papier

1626. — « Extrait du registre du Conseil pour les affaires de monseigneur de Montpensier, tenu à Mortain, par Anthoine Gaillard. »—Ruine de l'église du Rocher ;— vie scandaleuse du prieur du Rocher ; — plainte de Pierre Fortin, contre mademoiselle de Villechien qui déchira sa chemise, le mit tout nud et le frappa de coups d'étrivières ; — continuation des exactions dans la levée des droits de coutume ; — procès contre le sieur Thibault, pour entreprises et usurpations en la forêt ;—amendes de la forêt ;— procès pour la démolition des maisons fortes de Juvigny, Le Bois, L'Étang et Moissey ; —ruine du manoir de Mallebranche ; — rentes égarées ; — ajournement de transaction avec les habitants de Ger ; — réparatíons au château ; — distribution des deniers à Dieu : aux prisonniers de Mortain, cent sous ; aux pestiférés des paroisses d'Yvrande, Saint-Cornier et Saint-Jean-des-Bois, 12 livres ; aux pestiférés de Ger, 60 sous ; aux capucins de Vire, 13 livres.

A. 527. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1651.— « Registre du Conseil tenu à Mortain par M. Gaillard, conseiller et contrôleur général de la maison de mademoiselle d'Orléans. »—Rétablissement d'un aîné pour les fieffes divisées ;—ordre de conduire dans le parc le plus voisin les bestiaux saisis, au lieu de les conduire, par vexation, à de grandes distances ; — retard de plusieurs années dans la reddition des aveux des aînesses du comté ; retard de plus de 150 ans dans la reddition des aveux des fiefs et terres nobles ; — ordre aux propriétaires de faire foi et hommage ;— poursuite contre le fermier du domaine pour réparations aux bâtiments dépendant du comté ; — plainte des prisonniers criminels, exposant que le fermier ne leur fournit point de pain et de paille ainsi qu'il y est obligé ; — ordre de transporter le marché aux bestiaux de Tinchebray dans la place du château qui sera aplanie ; — poursuites contre plusieurs personnes de condition pour délits commis dans la forêt ; — demande de la protection de Son Altesse contre plusieurs gentilshommes et autres qui frappent et outragent les pauvres gens, prennent leurs biens par force et les retiennent prisonniers avec des violences étranges ; — ordre de procéder au récolement de l'inventaire des titres et papiers du trésor du comté ; — abus de quelques seigneurs qui font employer dans les aveux de leurs paroissiens des parties de rentes dues à Mademoiselle ; — délivrance des chauffages ; — procès-verbaux des délits commis dans la forêt ; — nécessité de rapprocher la geôle qui est trop éloignée de la ville.

A. 528 (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1671. — « Extrait du procès-verbal du commissaire envoyé pour les affaires d'Auge et de Mortain. »—Patronages d'églises appartenant à son Altesse Royale ; — examen de l'affaire de Condé ; — violences de M. le comte de Flers, tréfoncier des bois de Larchamp et Aufay qui, pour vendre son charbon à plus haut prix, empêche les ventiers de passer avec le leur et les faisant excéder et battre, rompt leurs charettes et harnois ; — recherche du tiers et danger ; — droits d'étalage au Teilleul ; — fieffe de la place du château du Teilleul ; — usurpation d'une place devant la chapelle du Teilleul ; — sommation au sieur de Boussentier de présenter les titres de sa sergenterie.

A. 529. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1694. — « Mémoires pour le comté de Mortain et le domaine de Domfront à porter au Conseil du comté. » — Mortain : les comtés, les baronnies et les fiefs qui relèvent du comté, sont au nombre de plus de 80 ; — juridiction de bailliage, de vicomté et des eaux et forêts ; — chapelle royale desservie par deux dignités et 14 chanoines ; — gros bourgs de Tinchebray, Saint-Hilaire et Le Teilleul ;— perte de droits, de rentes et faisances ;—nécessité de tenir

pleds royaux, ou d'entreprendre un papier terrier ; — composition de la juridiction du bailliage, de la vicomté et des eaux et forêts ; — nécessité d'observer le réglement de la forêt ; — valeur de la chapelle royale, de la chantrerie, de la théologale, du prieuré du Rocher, des canonicats et des cures. — Domfront : ferme du domaine ; — forge neuve de Domfront ; — forge de Bagnolles ; — absence de chartrier ; — recherche des titres, des aveux et confection du terrier.

A. 530. (Cahier.) — In-folio, 5 feuillets, papier.

1695. — « Observations à faire à M. de Colmoulins, pour les choses utiles aux domaines de Mortain et Domfront. » — Mortain : perte de rentes et faisances ; — usurpations de droits et tenures par les seigneurs particuliers ; — réglement de compte avec les anciens fermiers ; — fieffe d'un cours d'eau pour les moulins du fief de Moissey ; — procès pour un cours d'eau faisant séparation des domaines de Vire et de Mortain ; — réparation du pont de Saint-Hilaire ; — ruine du pont de Chérencé ; mauvais état des autres ponts du comté, des prisons de Mortain et de Tinchebray, des maisons de Malebranche ; — réglement de la halle au blé de Mortain où s'exposent les cuirs, les laines, les toiles et autres marchandises de cette nature ; — invitation aux juges de travailler incessamment aux procès criminels, afin de vider les prisons qui sont pleines depuis trois à quatre ans ; — possibilité de démembrer Tinchebray pour en faire une juridiction particulière ; — négligence des gardes de la forêt dans l'accomplissement de leurs devoirs. — Domfront : forge neuve, forge de Bagnolle ; — mines de la forêt d'Andaine ; — foires de Domfront.

A. 531. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1711. — « Mémoire de M. Desvaux, receveur des tailles de Mortain, adressé à M. Terrat concernant les offices (dont il conseille d'augmenter le nombre), le réglement des juridictions, les droits négligés ou usurpés et le renouvellement d'un terrier pour lequel il se propose au Conseil. »

A. 532. (Cahier.) — Petit-in-folio, 4 feuillets, papier.

1720. — « Affaires du Conseil de Mortain. » — Requête du sieur Signard de L'Orgerie, lieutenant de la vicomté de Tinchebray, demandant que le Conseil de Son Altesse Royale intervienne dans l'instance pendante au sujet du droit de banalité des moulins de Tinchebray, inféodés à ses auteurs par le roi Philippe-le-Bel.

A. 533. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1721. — Demande par les habitants de Mortain de combler les fossés du château pour former une petite place afin d'y cantonner les bestiaux et les marchandises, le jour des foires. Autorisation de remplir les fossés, pourvu qu'il n'en coûte rien au prince.

A. 534. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1721. — « Affaires du Conseil de Mortain. » — Requête du prieur de l'Hôtel-Dieu, demandant qu'il lui soit accordé droit de chauffage comme au chapitre de Mortain ; — demande de madame Douart-de-Fleury, tendant à obtenir que la procure domaniale soit conservée dans sa famille.

A. 535. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1721. — « Affaires du Conseil. » — Prétentions du sieur Le Breton, marchand privilégié et suivant la cour, à l'exemption du droit de coutume dans le comté de Mortain.

A. 536. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1721. — « Affaires du Conseil de Mortain. » — Requête de M. Tesson, demandant la réunion, sous la dénomination du grand fief de La Mansellière, de plusieurs fiefs qu'il possède en La Mansellière et en La Chapelle-Urée ; ces fiefs sont ceux de la Mansellière, de Crespon et du Roy relevant du comté de Mortain, et les fiefs au Cocq et de Tirel relevant du marquisat de Montécot, à cause du fief de Montigny ; le marquis de Montécot a donné son consentement ; consentement de S. A. R. pour ce qui regarde la mouvance de Mortain.

A. 537. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1722. — « Affaires du Conseil. » — Demande des sieurs Le Remois et Laisné, gardes à cheval de la forêt de Lande-Pourrie, tendant à obtenir, pour leurs logements, la maison de La Fougère, située en la paroisse d'Yvrande, et la maison de Malebranche, située en la paroisse du Rocher ; — la garde de toute la forêt est distribuée en deux départements ; Le Remois a les gardes de Tinchebray, des Vallées, de Ger et du Franc-Herbage ; Laisné a celles de Mortain et de Boussentier ; — l'avis du Conseil est qu'on peut leur accorder ces logements, à condition de les rendre aux gardes qui leur succèderont.

A. 538. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1722. — « Affaires du Conseil. Tailles de Mortain. » — Délibération du commun et général des habitants de la ville et des deux faubourgs s'opposant à l'effet d'une délibération d'un petit nombre d'habitants tendant à rendre la

ville et les faubourgs sujets à l'amodiation et au tarif ; — délibération du chapitre de Mortain : il s'oppose également à l'établissement de l'amodiation ou tarif, au lieu de la taille ; — lettre des officiers du comté adressant ces délibérations au duc d'Orléans, et le priant de ne pas permettre l'établissement du tarif ; — proposition de faire une correction à l'avocat porteur de la demande ayant pour objet l'amodiation, et de l'envoyer, à son arrivée à Paris, pendant 15 jours au fort l'Evesque, afin de le punir d'avoir fait des assemblées du peuple sans permission de l'intendant.

A. 539. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1722-1724. — « Affaires du Conseil. » — Réunion des fiefs du Plantis et de Chalandré, en faveur de Charles-Philippe de Bordes ; — des fiefs de Montgottier et d'Astinet, en faveur de Jean de Gouin ; — assentiment du Conseil à l'enregistrement des lettres de réunion.

A. 540. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1722-1724. — « Affaires du Conseil, réception de foi et hommages. » — Demande de M. de Cheverue, vicomte à Mortain, de nouvelles instructions relativement à la reddition des aveux ; — ordre de M. d'Argenson, d'envoyer aux archives du prince les extraits des hommages rendus.

A. 541. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1724-1725. — « Affaires du Conseil. » — Demande par M. de Saint-Paul, garde du corps du Roi, de la commission de capitaine des chasses du comté de Mortain ; — même demande par M. de La Bardouillère, gouverneur de Mortain, dont le père était, en 1636, pourvu de l'office de capitaine des chasses dans les forêts, plaines et buissons, dépendant des comtés de Mortain et Domfront ; — refus du prince d'établir un capitaine, parce qu'il n'existe pas de capitainerie.

A. 542. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1725. — « Affaires du Conseil. » — Requête de M. de La Boutrière ; il demande au duc d'Orléans d'accorder à son fils une commission d'adjoint à la procure domaniale des comtés de Mortain et Domfront ; — avis favorable du Conseil ; approbation du prince.

A. 543. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1725. — « Affaires du Conseil ; armoiries de Parigny. — Procès-verbal dressé par Nicolas Du Bailleul, lieutenant général au bailliage de Mortain, Nicolas L'Évesque et Pierre Gauquelin, conseiller avocat et procureur du Roi en bailliage et vicomté, et Pierre Mesnage, écuyer, sieur de La Boutrière, enquêteur en bailliage et vicomté et procureur domanial, sur les changements d'écussons d'armes dans la principale vitre de l'église de Parigny, changements opérés par Pierre de Saint-Germain ; — représentation par M. de Saint-Germain des titres en vertu desquels il prétend au droit d'avoir des armes dans ladite vitre ; — lettre de M. de La Boutrière dans laquelle il est dit que M. de Saint-Germain a reconnu son tort et descendu ses armes. »

A. 544. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1722-1725. — Suppliques adressées au duc d'Orléans par Guillaume de Lossendière, avocat au bailliage de Mortain ; il demande la permission de faire conduire sur sa terre de Beaujour, située en la paroisse de Bion, l'eau d'une fontaine appelée Le Pimort ; accordé les fins de ces suppliques pour le temps qu'il plaira à Monseigneur.

A. 545. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1720-1725. — « Affaires du Conseil ; affaire Boiselier. » — Avis de l'avocat du Roi au bailliage, vicomté et eaux et forêts du comté de Mortain, sur une requête de Georges Heuzé-Boiselier, tendant à avoir main levée d'un canton de bois de haut recru ; — lettre de Boiselier à M. de L'Orme, intendant général des domaines de M. le duc d'Orléans ; il le prie de lui faire obtenir le résultat promis ; — exposé de l'affaire soumis au Conseil ; — maintien du suppliant dans la possession et jouissance des héritages dont fait partie le canton susdit.

A. 546. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1725-1726. — « Affaires du Conseil. » — Protestations des officiers de la vicomté de Tinchebray contre les assignations faites aux justiciables de cette vicomté pour comparaître au consulat de Vire ; défenses aux parties de procéder devant ce même consulat.

A. 547. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1726. — « Affaires du Conseil ; presche de Fontenay. » — État des rentes dues au prêche de Fontenay, du comté de Mortain ; — lettre de M. de Bailleul, lieutenant-général, demandant que ces rentes soient attribuées au collége de Mortain ; — avis du Conseil : ces biens appartiennent aux hôpitaux, et, à défaut d'hôpitaux, aux églises.

A. 548. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1726. — « Affaires du Conseil au sujet de M. de La

Bazoge. » —Certificat du curé de La Bazoge au sujet de la mort de Philippe de La Bazoge, seigneur de la paroisse, lequel faisait profession de la religion prétendue réformée ; le curé atteste qu'il a été appelé auprès dudit seigneur, frappé d'apoplexie, et lorsqu'il était à l'extrémité ; défenses par le procureur du Roi aux héritiers, sous bénéfice d'inventaire, du sieur de La Bazoge, de procéder à la vente des meubles du défunt qui n'a fait aucun acte de catholicité ; arrêt du Parlement accordant main-levée aux sieurs de Saint-Germain et d'Éricq, héritiers bénéficiaires ; le procureur du Roi écrira au procureur général les motifs qui ont déterminé les officiers de Mortain à faire leurs diligences et il dira que le prince n'a aucune intention de faire le procès au mort.

A. 549. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1726. — « Affaires du Conseil ; réunions. » — Demande par le marquis de Cresnay de réunir la terre de Cuves, mouvante du comté de Mortain, avec la terre de Montaigu qui relève du Roi ; approbation de la réunion.

A. 550. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1726. — « Affaires du Conseil ; propositions. » — Procès contre M. de Thoury pour réunion de plusieurs acres de terre dans la forêt ; — désordre dans le chartrier de Domfront ; — nécessité de rédiger un inventaire des titres ; — le terrier du comté de Domfront est presque fait ; le retirer des mains de la veuve de celui qui l'avait entrepris ; — le chartrier de Mortain n'est pas plus avancé que celui de Domfront, mais il y a inventaire fait en 1656 ; — la carte de la forêt est en lambeaux, examiner s'il en faut faire une nouvelle ; — depuis 70 ans il n'a été remis aucuns titres dans le chartrier de Mortain, et il n'a été rendu ni aveux, ni dénombrements, les procureurs domaniaux ne s'étant occupés qu'à faire la recette et la dépense du prix des bois ; — proposition de faire faire un terrier à Mortain comme à Domfront : il coûterait dix ou douze mille livres ; — vérification du chartrier des eaux et forêts dont l'inventaire fut fait en 1693 ; — rédaction d'un état général de tous les héritages qui sont dans la forêt ; — tort considérable fait aux greffes et notariats par l'établissement des droits réservés.

A. 551. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1726. — « Affaires du Conseil ; paroisse de Ger. » — Lettre du curé de Ger à M. d'Argenson, secrétaire du duc d'Orléans : il le prie d'informer le prince de l'extrême misère dans laquelle est tombée sa paroisse, qui compte plus de 800 pauvres, manquant de tout et menacés d'une mort prochaine ; — lettre du vicaire de Ger à M. de L'Orme, intendant du prince : il expose que la misère est à son comble ; que l'évêque d'Avranches n'a pas envoyé le moindre secours ; que plus de mille pauvres font leur nourriture d'orties et d'herbes sauvages qu'ils font bouillir sans sel et sans gruau ; qu'il en est mort plusieurs de faim et que plus d'un tiers vont périr s'ils ne sont pas immédiatement secourus. — Envoi de 300 livres par ordre de Son Altesse.

A. 552. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — « Affaires du Conseil ; l'hermitage. » — Supplique adressée à M. d'Argenson par Noël Forgeret, dit frère Augustin, cordelier du couvent de Granville : il demande sa protection auprès de M. le duc d'Orléans pour obtenir l'hermitage de Mortain, vacant par la mort de celui qui l'occupait ; rien à faire, la place étant remplie.

A. 553. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1726. — « Affaires du Conseil ; bois de Fontenay. » — Saisie de bois coupés par le comte de Saint-Gilles dans les avenues de son château de Fontenay ; arrêt du Conseil donnant main-levée ; désistement de la saisie.

A. 554. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1726. — « Affaires du Conseil ; Boussentier. » — Demande par François de Thoury, seigneur patron de Roullon, d'un dédommagement qu'il prétend lui être dû pour la suppression d'une sergenterie à garde dans la forêt de Lande-Pourrie, incorporée au fief de Boussentier qui lui appartient et qui a été supprimée, comme toutes celles de la forêt, en 1715 ; — à cette sergenterie appartenait une somme annuelle de 40 livres pour tenir lieu de gages, le droit de mettre dans la forêt 12 juments, 12 bêtes aumailles et 12 porcs, le droit de huit cordes de bois pour chauffage et le droit de prendre du bois pour le rétablissement des bâtiments du fief de Boussentier ; le titre de concession avait été fait à ses auteurs par le roi de France en l'année 1300 ; — l'indemnité est réglée à 800 livres une fois payées.

A. 555. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1725-1726. — « Affaires du Conseil ; garde de la forêt. » — Vacance d'une place de garde de la forêt, le titulaire se retirant dans une autre province ; les officiers proposent d'en établir deux dont l'un sera garde chasse et aura son domicile dans la forêt ; proposition de candidats ; retour du titulaire qui est continué dans son poste.

A. 556. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — « Affaires du Conseil ; compte de 1725. » — Lettre d'envoi par M. de La Boutrière de son compte de 1725 avec explication sur le compte de 1724 et considérations sur celui de 1726 ; — saisie et vente d'un magasin de verres ; — les gentilshommes verriers manquent de bois ; — misère publique ; — cherté excessive du beurre ; — souffrance du commerce de poterie ; — réintégration de registres d'insinuations dans les archives du comté.

A. 557. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1727. — « Affaires du Conseil. » — Lettre de M. Fanet à monseigneur le duc d'Orléans : en qualité de directeur des domaines et droits y joints de la généralité de Caen, il se trouve obligé de soutenir la perception des droits de substitut-adjoint et de receveur des amendes, interrompue dans le comté de Mortain ; — à soumettre au Conseil.

A. 558 (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1728. — « Affaires du Conseil ; fermier du Domaine. » — Poursuites du procureur du Roi contre le sieur de L'Aubrière : il veut l'empêcher de continuer la régie du domaine, parce qu'il est enquêteur au bailliage, et qu'il est défendu aux officiers de tenir aucunes fermes ; lettres du sieur de L'Aubrière et du procureur du Roi touchant cette affaire ; décision du Conseil : le sieur de L'Aubrière s'abstiendra de connaître des questions qui concernent le domaine, et le procureur du Roi cessera ses poursuites.

A. 559. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1727-1729. — « Affaires du Conseil. » — Mémoires et lettres touchant la réunion des juridictions de Cuves, Saint-Hilaire et Le Teilleul au siége de vicomté de Mortain : le Conseil est d'avis de réunir au siége de Mortain les petites juridictions champêtres du Teilleul et de Cuves, et d'établir à Saint-Hilaire un siége de vicomté, composé des officiers nécessaires, auxquels on attribue en même temps les affaires réelles ; — décision confirmative de cet avis.

A. 560. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1729. — « Affaires du Conseil. » — Requête adressée à M. le duc d'Orléans et à son Conseil par Julien Lalouel et ses fils, marchands de bois, ventiers de la forêt de Lande-Pourrie : ils le prient de réprimer les vexations du sieur Rastel, receveur au bureau de La Tournerie, contre les fabricants de couteaux, de ciseaux, petites scies et autres ouvrages de grosse quincaille, qui se sont établis depuis 25 ans dans les paroisses de Fresne, Sourdeval, Saint-Christophe, Saint-Jean-des-Bois, le Grand et Petit-Montier, Mesnil-Cibout, Notre-Dame, Saint-Pierre et la bourgeoisie de Tinchebray, Yvrande, Saint-Cornier, Saint-Quentin et autres, à tous lesquels ouvriers ledit sieur Lalouel fournissait les charbons nécessaires pour leurs manufactures.

A. 561. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1729. — « Affaires du Conseil. » — Élargissement de Viéval qui avait, par inadvertance, mis le feu à un petit canton de la forêt ; — mémoires acquittés par le fermier, à la décharge du duc d'Orléans ; — gîtes et geôlages des prisonniers ; — adjudication de bois au sieur Perrin.

A. 562. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1730. — « Affaires du Conseil. » — Injures du sieur Besnard, avocat à Tinchebray, à l'adresse du sieur Duchesnay, procureur du Roi et du duc d'Orléans, proférées dans la salle du siége du bailliage ; clameur de haro intentée et violences commises par le procureur contre l'avocat ; le lieutenant général ordonne que les parties se plegeront respectivement, et qu'en attendant elles demeureront aux arrêts.

A. 563. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1730. — « Affaires du Conseil. » — Plainte de M. le comte de Géraldin, bailli du comté de Mortain, contre le lieutenant général du bailliage qui s'oppose à ce que les sentences soient intitulées du nom, des titres et qualités dudit bailli ; — mémoire de M. de Géraldin pour prouver le fondement de ses prétentions ; — réponse de M. Du Bailleul, lieutenant-général. — Avis du Conseil : M. de Géraldin est fondé dans sa demande, tous les baillis et sénéchaux jouissant du droit qu'il invoque.

A. 564. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1730. — « Affaires du Conseil. » — Lettre de M. de La Boutrière à M. d'Argenson : Il répond aux observations qui lui ont été faites sur l'apurement de son compte de 1727.

A. 565. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1730. — « Affaires du Conseil. » — Avis donné par le sieur de La Boutrière, procureur domanial du comté de Mortain, contre le curé de Saint-Mars-d'Egrenne qui ne recommande point S. A. S. aux prières nominales depuis plusieurs années, et qui, après avoir eu la nomination du prince, avait pris une nomination du sieur de La Norman-

derie, se prétendant co-seigneur parce qu'il a un fief dans la même paroisse ; le vicomte fera une enquête ; — mandement au procureur domanial de faire délivrer au prieur d'Yvrande quelques arbres pour les réparations urgentes de son église.

A. 566. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1730.— « Affaires du Conseil ; garde noble. » — Lettre de M. de La Boutrière à M. d'Argenson : il lui donne avis que la dame veuve du sieur de La Broise a demandé au Roi, au nom de ses enfants, la garde noble du fief de Grestain, situé en la paroisse de Saint-Quentin, près Tinchebray ; l'intendant de la Généralité de Caen sera informé que cette terre relève du comté de Mortain.

A. 567. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1730-1731.— « Affaires du Conseil ; prisons. » — Supplique du sieur Du Coudray, détenu dans les prisons d'Alençon, pour une somme de 1,200 livres : il demande son élargissement. — Proposition de fieffer un petit bien que possédait un nommé Laisné, condamné aux galères à perpétuité et dont la confiscation appartient à monseigneur de Montpensier ; — placet de deux particuliers détenus dans les prisons de Tinchebray depuis sept ans, sans que le procureur du Roi se soit mis en état de faire juger leur procès ; — ordre d'agir est donné au procureur.

A. 568. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1730.— « Affaires du Conseil ; Tinchebray. » — Contestations des officiers du bailliage avec les officiers de la vicomté ; — des officiers de la vicomté avec les marguilliers et les habitants ; du procureur du Roi avec les uns et les autres ; — nomination de commissaires chargés d'examiner les dires des parties, de dresser procès-verbal et de donner leur avis.

A. 569. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1732.— « Affaires du Conseil ; Saint-Christophe. » — Requête de M. de Beauchesne tendant à obtenir une remise sur les droits dus à monseigneur de Montpensier, à l'occasion de l'acquisition d'un fief ; — remise est faite par S. A. S. de la moitié de ce qui lui revient.

A. 570. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1732.— « Affaires du Conseil. » — Contestations des fermiers des domaines de Mortain et de Domfront ; — demande en indemnité par Michel Le Got, dont la place de garde fut supprimée en 1715 ; — Ensaisinements demandés par le receveur-général des domaines de Caen.

A. 571. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1732.— « Affaires du Conseil ; La Bizardière. » — Supplique de Pierre Graffard, prêtre, adressée à monseigneur le duc d'Orléans : il expose qu'il a fait assigner le prêtre qui dessert la chapelle de La Bizardière, en Villechien, pour qu'il eût à reconnaître l'obligation dans laquelle il est de dire, chaque mercredi, une messe pour la conservation de la famille de Bourbon, et d'en chanter une, chaque samedi, à l'intention des parents dudit sieur Graffard ; qu'à la suite de discussions avec la famille qui nomme à cette chapelle, il a vu saisir et enlever tous ses meubles ; il demande qu'il lui soit donné main-levée ; — mandement au procureur domanial d'examiner si monseigneur d'Orléans n'a aucuns droits sur la nomination à ce bénéfice.

A. 572. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1732.— « Affaires du Conseil ; cure de Saint-Jean. » — Vacance de la cure de Saint-Jean-du-Corail dont la nomination appartient aux demoiselles Pitard-de-Lionnières, mineures, qui sont sous la garde de leur mère ; pendant que la garde noble subsiste, ni la mère, ni les filles ne peuvent nommer à la cure : c'est à monseigneur d'Orléans à y présenter ; — il y nomme le sieur de Passais, neveu du sieur de La Boutrière.

A. 573. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1732.— « Affaires du Conseil. » — Usurpations dans les terres fieffées du comté de Mortain ; — insolvabilité d'un adjudicataire d'une pièce de bois de la forêt ; — urgence de réparations à l'église de Mortain.

A. 574. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1732. — « Affaires du Conseil. » — Demande par René Senard d'une place de garde ; — ordre des fermiers généraux des postes, au commis de la poste de Mortain, de faire payer le port des lettres, quoique contresignées de Monseigneur d'Orléans.

A. 575. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1732. — « Affaire du Conseil ; droits de sceau. » — Poursuite du sous-fermier de la châtellenie de Tinchebray, exercée contre un huissier et un tuteur pour production d'un inventaire non scellé : lettres et mémoires.

A. 576. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1732. — « Affaires du Conseil; Saint-Cornier. » — Demande du procureur du Roi à Tinchebray de la permission de faire mettre les armes de Monseigneur d'Orléans à un banc qui appartient à S. A. S. dans la paroisse de Saint-Cornier; — renvoi à M. de La Rontrière pour examiner si le banc est véritablement à Monseigneur.

A. 577. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1734. — « Affaires du Conseil. » — Demande du sieur de Beauchesne, maître des eaux et forêts du comté de Mortain depuis plus de 30 ans, tendant à obtenir des lettres de survivance pour son fils Jacques Le Harivel; — requête de Jacques Combray, ci-devant officier de feue S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, relativement à l'abat de quelques arbres qu'il croyait sa propriété; — requête de Jacques de Grenne pour obtenir la conservation de chênes et poiriers et la permission de les couper toutes fois et quantes; — requête de Pierre Basin, ventier, dont les ouvriers avaient coupé indûment quelques baliveaux; ordre de le traiter favorablement.

A. 578. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1734. — « Affaires du Conseil; ferme et contrôle. » — Ordonnance des trésoriers de France, à Caen, portant que tous les actes de lecture des contrats de vente seront contrôlés au bureau du contrôle des exploits, quoiqu'ils l'aient été au bureau des titres; ce double contrôle n'a jamais été en usage dans le comté de Mortain; — un notaire demande les ordres du Conseil pour savoir ce qu'il doit faire à cet égard; — question du paiement des exécutoires de justice par le fermier du domaine; il ne doit payer aucun exécutoire, s'il n'a été visé par l'intendant; — demande aux fermiers du comté de Mortain de la répétition de l'augmentation des contrôles; — contestations entre l'ancien et le nouveau fermier du domaine, au sujet des épices qui seront payées au prorata des baux.

A. 579. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1734. — « Affaires du Conseil; poids de Tinchebray. » — Requête des marchands de suif, de beurre, de laine, de fil et filasse qui fréquentent, le lundi de chaque semaine, le marché de Tinchebray; ils représentent que le poids du Roi, établi, de tout temps, dans le centre du marché, a été transporté à l'extrémité du bourg, et ils demandent qu'il soit remis en lieu convenable; le Conseil renvoie les marchands se pourvoir devant les juges.

A. 580. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1730-1734. — « Affaires du Conseil; garde noble. » — Lettre de M. Du Bailleul, lieutenant général au bailliage: il expose qu'André Du Bailleul, sieur de Boudé, et sa femme sont morts en laissant des enfants mineurs; il supplie monseigneur d'Orléans d'accorder sous son nom la garde noble auxdits enfants; — accordé. — Autre lettre de M. Du Bailleul: il expose qu'une partie des biens du sieur de Boudé relève du fief de Barenton dont est propriétaire le sieur de Passais, et que ledit sieur prétend avoir la garde noble seigneuriale des terres qui dépendent de son fief, niant que le prince ait les mêmes droits que le Roi pour la garde noble royale. — Opposition du même sieur de Passais à l'enregistrement du brevet du don de ladite garde noble; — mémoire présenté à ce sujet par M. le chevalier de Passais à M. d'Argenson, chancelier du duc d'Orléans; il conclut en suppliant le prince de déclarer qu'il n'a pas entendu comprendre dans le brevet de don le fief de Boudé, mouvant du fief de Barenton; — résultat du Conseil dans le sens de cette demande.

A. 581. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1734. — « Affaires du Conseil; Barenton. » — Supplique des religieuses hospitalières de Barenton à M. le duc d'Orléans: elles sont établies depuis 40 ans audit hôpital, le seul existant dans le comté de Mortain; les commis des insinuations leur font demander les droits d'insinuations de leurs contrats de dots depuis 1704; hors d'état de payer elles ont recours à la charité de S. A. S. pour obtenir remise de ces droits.

A. 582. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1733-1734. — « Affaires du Conseil; Milly. » — Publication de monitoire pour avoir révélation des vols commis depuis 20 ans dans la paroisse de Milly, ou dans les paroisses voisines, tant de nuit que de jour, sur les grands chemins et ailleurs, avec armes à feu, bâtons et autres armes, et dans les maisons avec effraction; — réclamation du fermier du domaine de Mortain qui prétend que le monitoire étant indéfini pour tout ce qui s'est passé depuis 20 ans, tend à introduire des grands jours qui ne peuvent avoir lieu que de l'exprès commandement du Roi; il dit aussi que cette procédure remplira de criminels les prisons du comté; — le fermier doit s'adresser au procureur général du Parlement à Rouen.

A. 583. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1735. — « Affaires du Conseil; droits de vente, frais

de justice et tailles. » — Vente de la terre des Biards par M. le marquis Des Biards à son fils ; perception par le fermier général du comté, de 100 livres de droits casuels dues sur cette vente ; — plainte du fermier général au sujet des frais considérables faits pour les procédures criminelles ; — vol, à la forge Coquelin, d'un baril dont le messager était chargé et dans lequel il y avait une somme de 8,000 livres ; — les officiers seront priés d'éviter les frais de justice ; — les chaines et les fers seront fournis aux frais du prince ; — placet de la dame Fleury pour un procès au Conseil concernant un appel porté à la Cour des Aides, par les collecteurs des tailles, contre un jugement rendu en Élection à Mortain.

A. 584. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1784. — « Affaires du Conseil ; fieffes. » — Requête adressée au Conseil de M. le duc d'Orléans par Jean de Launay : il demande que les officiers du bailliage de Mortain soient autorisés à faire ouverture du chartrier et à lui donner copie des contrats d'une fieffe au sujet de laquelle il est en procès ; — autorisé ; — demande de madame de La Roque, abbesse de l'abbaye Blanche, tendant à obtenir la fieffe d'un petit coin de terre ; — accordé.

A. 585. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1785. — « Affaires du Conseil ; mémoires et lettres au sujet de l'évasion des prisons de Tinchebray et de la nomination du concierge desdites prisons. » — Le geolier ayant laissé évader un faux saunier, le fermier du domaine de Tinchebray lui a nommé un successeur auquel il donne 20 livres de gages ; le procureur du Roi a insinué au procureur général, M. de Missy, que c'était à lui de nommer le geolier et à régler ses gages, et M. de Missy y a nommé une créature du procureur Duchesnay, qui a réglé les gages à 360 livres ; — réclamation du fermier ; — l'intendant est chargé de faire connaître que la nomination appartient à Monseigneur le duc d'Orléans.

A. 586. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1785. — « Affaires du Conseil ; garde noble et patronage. » — M. Gauquelin, procureur du Roi à Mortain, demande qu'il plaise à monseigneur d'Orléans lui accorder la garde noble du fief de Saint-Barthélemy, qui appartient à son neveu, son unique héritier ; par ce fief il a droit de nommer à la cure qui vient de vaquer ; il demande la permission de nommer le sieur Passais ; la veuve Gauquelin prétend que ce fief n'étant point tenu en foi ne peut tomber en garde noble ; elle et son mineur ont nommé à la cure le sieur Manière, qui a pris possession ; elle prie S. A. S. de ne point s'opposer à la prise de possession et de lui accorder la garde noble en tant que besoin ; — la garde noble est donnée à la veuve ; — le prince nommera à la cure celui des deux sujets qu'il croira digne.

A. 587. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — « Affaires du Conseil. » — René Du Port, de La Prise Pouchard, offre de prendre à fieffe une petite place vague moyennant 12 deniers de rente ; — accordé.

A. 588. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1771. — « Affaires du Conseil. » — Demande de Michel Le Dru, tendant à obtenir le consentement de Monseigneur d'Orléans, pour la conservation d'un petit moulin à couteaux et ciseaux bâti aux Étanchets ; accordé, moyennant une rente d'un boisseau d'avoine et le paiement des droits seigneuriaux ; — réduction de redevance accordée au sieur Fleury de La Hussinière, sur la fieffe d'un terrain situé à Mortain ; — demande en concession d'une portion de chemin abondonné, située en la paroisse de Ger.

A. 589. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1772. — « Affaires du Conseil. » — Offres de Jacques et Louis Du Maine de prendre à fieffe deux petites landes ou places vagues situées à Ger ; — accepté ; — fieffe à Louis Geffroy, de Barenton, d'une petite commune sise au lieu dit L'Hôtel-au-Cadet.

A. 590. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1774. — « Affaires du Conseil. » — Soumission faite par Michel Signard de payer au domaine 10 boisseaux de seigle, pour avoir le droit de convertir en moulin à blé à deux tournants, un moulin fouleur situé à Tinchebray, ou de construire, au même lieu, un moulin à blé en laissant subsister le moulin fouleur, à condition qu'il sera déchargé de six livres de rente qu'il paie au domaine pour le moulin fouleur. — Accordé.

A. 591. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1788. — « Affaires du Conseil. » — Confirmation par le duc d'Orléans, de 26 actes de fieffes ou concessions de terrains vains et vagues, dépendant du domaine de Mortain et situés dans les paroisses de Sourdeval, Ger, St-Clément, Saint-Georges-de-Rouelley, Cherencé et Le Fresne-Poret.

A. 592. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1788. — « Affaires de conséquence portées à la con-

naissance du Conseil ; le sieur de Touchet. » — Mémoire des crimes dont sont chargés Jean d'Ouessey, écuyer, sieur de La Vallée et du Touchet, et ses complices. — Seigneur de la paroisse de ce nom, il a pris et levé les tailles et autres deniers du Roi qui se montent à grandes sommes, et ce en temps de guerre comme en temps de paix ; il a joui des biens de l'église, des revenus du prieuré du Rocher et de plusieurs autres bénéfices, sans en faire aucune raison aux titulaires ; il a chassé de leur abbaye dix ou douze religieux qui ont été contraints d'aller à leur journée pour gagner leur vie ; il a pris le curé de Saint-Clément, un jour de dimanche, disant la messe paroissiale, l'a traîné en habits sacerdotaux tout le long de l'église, le battant à coups de bâton et le laissant pour mort ; il a fait venir en sa maison plusieurs habitants du Touchet, les a retenus plusieurs fois prisonniers, jusqu'à ce qu'ils aient versé l'argent qu'il exigeait ; il en a eu jusqu'à onze mille livres la dernière fois ; l'un d'eux a été tellement excédé qu'il en est mort ; il avait fait vendre publiquement, en plein marché, leurs bêtes, bestiaux et meubles et en avait palpé le prix ; il a tué de ses mains et de sang froid, 9 pauvres hommes et femmes dans leurs lits, a volé leur argent et pillé leurs maisons ; il était ordinairement accompagné de deux cents voleurs en temps de paix comme en temps de guerre tous lesquels ont rançonné à discrétion par bulletins, étapes et étiquettes, le tabourin sonnant, toutes les paroisses circonvoisines, et ce trois ans durant ; — de plus, il faisait battre et pendre qui bon lui semblait, violait femmes et filles ; — il a volé et pillé les villes de Domfront et du Mont-Saint-Michel ; il a tué un avocat pour posséder sa femme ; — enfin, après meurtres et excès de tout genre, le sieur de Touchet mourut de mort violente, et fut enterré dans son église paroissiale par les 200 hommes ses complices, armés au blanc ; — mémoire du sieur de Brécey, contre les assassins du sieur de Touchet : il cherche à excuser le défunt au sujet de plusieurs pilleries, de la prise du Mont-Saint-Michel, du vol de la maison de Bordeaux et d'autre maux et excès ; — arrêt de la Cour de Parlement rendu à la poursuite de Jacques d'Anfernet, sieur de Brecey et de Renée d'Ouessey, sa femme, pour raison du meurtre et homicide commis en la personne de feu Jean d'Ouessey, sieur de La Vallée et de Touchet ; — Pierre Guillard, contrôleur des tailles à Mortain, est condamné à être pendu et étranglé à une potence qui sera dressée en la place publique de la ville de Mortain.

A. 593. (Cahier.)— Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

1591. — « Affaires de conséquence portées à la connaissance du Conseil. — Mémoire de la tyrannie, foule et oppresse et tout exercice de cruauté dont usent journellement Sanson de Saint-Germain, sieur de Juvigny, sa femme, ses frères et serviteurs, depuis quatre ans, sur le pauvre peuple de la comté de Mortain. » — Il assujettit les paroissiens de Juvigny, Romagny, Mesnil-Rainfray, La Basoge, Mesnil-Adelée, Reffuveille, Saint-Barthélemy et d'autres paroisses voisines, à aller, deux jours la semaine, à leurs dépens, travailler à ses douves et faire toutes sortes de fortifications à son logis ; s'ils font défaut il leur envoie une douzaine de bourreaux ou coupe-jarets qui les battent, les assomment et emportent leurs biens, lards, chapons, poules, pain, beurre, veaux, agneaux, bref tout ce que pauvres gens peuvent avoir pour leur subsistance ; quand ils sont à la besogne, le seigneur ou son commis ont en main un gros courget pour frapper sur vilains s'ils lèvent la tête ; le soir venu, il fait sonner la trompette pour faire venir le pauvre peuple à sa garde toute la nuit ; il s'est emparé de la taille de la paroisse de Romagny ; il a fait prendre et enfermer dans une tour de son château plusieurs personnes qu'il a retenues captives, jusqu'à ce qu'elles aient payé rançon ; il a forcé plusieurs logis, pris les titres et les papiers, les bagues d'or et d'argent, l'argent monayé et emmené prisonniers les propriétaires dépouillés ; il marie de force et contre leur gré ses valets et ses servantes ; il fait épouser quelques-uns de ses valets aux honnêtes femmes et filles du pays ; il ravit le bien des pupilles et des orphelins ; il vide les granges, les greniers, assomme et détrousse les marchands ; pour exécuter tous ces méfaits, il entretient en sa maison quinze ou vingt brigands armés de toutes pièces, qui viennent piller jusqu'au pied du château de Mortain ; la Ligue d'Avranches n'a jamais affligé de cette sorte le pays, qui va devenir inhabité, si Dieu, le Roi ou monseigneur d'Orléans et la justice n'ont enfin pitié des malheureux paroissiens.

A. 591. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1592. — « Affaires de conséquence portées à la connaissance du Conseil ; mémoire de M. de Brecey contre Tavelières, de Mortain, ou advertere (note) et brief mémoire de partie de la vie, estat et gouvernement des Tavelieres et leurs complices. » — Ils attaquent, battent, volent et rançonnent les marchands et les voyageurs ; ils en tuent plusieurs, pillent les habitations, enlèvent des femmes mariées, les enferment et les forcent ; marient les filles contre leur gré, reçoivent salaire pour le mariage et insultent la justice jusque dans l'enceinte de la juridiction ; de-

puis neuf à dix ans que s'exercent leurs ravages, ils ont fait bâtir un logis à pavillons, tourelles et dômes, lequel n'a pas coûté moins de 18,000 livres, et ils ont osé prendre tous les bois de cette construction dans la forêt, au lieu dit La Corbière.

A. 595. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier

1595.— « Affaires de conséquence portées à la connaissance du Conseil; mémoire contre le sieur de Coulouvray, se disant aussy sieur du Mesnil-Tôve. » — Jean Gallouin, sieur du Mesnil-Tôve, parcourt le pays avec gens ayant chevaux, arquebuses et pistolles; ravage les récoltes avec sa meute, donne des coups d'épée à des vieillards inoffensifs; force et pille les maisons de jour et de nuit; enlève vaches, chevaux, linge, vaisselle, or et argent, et pourfend les gens jusqu'en plein marché; il envahit les églises, les jours de fête, met en fuite les prêtres qui sont à l'autel, assomme les paroissiens et commet envers tout le monde une foule d'outrages et d'excès; plusieurs femmes et filles meurent des suites de ses violences; ses brigandages durent depuis plusieurs années.

A. 596. (Cahiers.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1614. — Information faite contre Gabriel Le Devin, sieur de La Bunesche, homme d'armes de la compagnie de M. le comte de Soissons, pour raison du dommage fait par cette compagnie dans le bourg de Tinchebray; — autre information, faite à la requête du sieur de La Bunesche, pour justifier qu'il n'est pas cause du logement de la compagnie audit lieu de Tinchebray.

A. 597. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets, papier.

1615-1616. — « Affaires de conséquence portées à la connaissance du Conseil; mémoire des ruynes et pertes souffertes par les habitans du comté de Mortain pendant les troubles derniers ès mois de décembre 1615, janvier et febvrier 1616, ou estat sommaire des pertes et pillages arrivés au compté pendant les derniers troubles. » — Logement du sieur de La Selle, capitaine de cent carabins, en la paroisse de Buais; arrivée des sieurs de Pierrepont, premier chef, Le Cygne, le baron de Larchamp, La Vayrie et autres capitaines faisant troupes de 4 à 500 hommes et se logeant au Teilleul, à Husson, à Saint-Cyr, et se moquant des sauvegardes qui leur sont montrées, disant que le Roi avait assez de peine à se défendre lui même et s'avouant de M. de Vendôme, qu'ils disaient leur avoir baillé département dans le comté; pillages étranges, levées de deniers; — opinion que le sieur de La Selle et les siens sont au sieur de La Forêt, résidant à Pontorson; — arrivée du capitaine Vimont-Bras-de-Fer à Cuves avec 120 hommes; il se dit être au comte de Montgommery; ses logements à Beaufiel, Périers et Ger; retour du sieur de Pierrepont, Huguenot, avec quatre de ses capitaines à St-Georges de Rouelley; malgré trois sauvegardes de M. de Vendôme, il ne veut se retirer; M. de Montgommery le prie de sortir du comté, lui faisant dire qu'il offense la princesse et monseigneur de Guise; il répond qu'il logera partout et qu'il appartient à homme qui a le bras aussi long que mondit Seigneur; logements et exactions dans diverses paroisses; voyage du capitaine Vymont auprès de M. de Montgommery à Pontorson; il revient loger au comté et y commet des excès; un autre capitaine arrive avec sa compagnie et s'avoue de M. de Moutgommery; exigences de M. de Montgommery pour la délivrance des sauvegardes; plaintes de M. de Poilley au sujet des pillages faits par les compagnies de Pontorson; avis que le sieur de Montgommery veut se saisir du château de Mortain et y mettre garnison.

A. 598. (Cahier.)— In-folio, 8 feuillets, papier.

1617. — « Affaires de conséquence portées à la connaissance du Conseil; plaincte rendue par André Le Bigot - Papinaye à l'encontre de Nicolas Douesnel, escuyer, sieur de La Mengeantière et les surnommés La Motte et Villiers, ses beaux-frères. » — Injures et menaces du sieur Douesnel contre Le Bigot qu'il appelle sot, ladre, bougre, double-bougre; — poursuites du sieur Douesnel, La Motte et Villiers, contre Le Bigot qui est frappé de coups d'épée et grièvement blessé; procès-verbal de visite du chirurgien; enquête, dépositions de témoins.

A. 599. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1619. — « Affaires de conséquence portées à la connaissance du Conseil; mémoire contre M. le Baron de Poilley. » — Il est d'une humeur tyrannique; bat, frappe et outrage le monde; il a coupé une oreille au sieur Gandonnière; il a estropié M. de La Boussée; il a voulu forcer une femme dont il a battu le mari; c'est un jureur et un blasphémateur ordinaire et est encore pire depuis sa blessure; le père tolère toutes les actions du fils et n'y apporte aucun remède.

A. 600. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1620. — « Affaires de conséquence portées à la connaissance du Conseil; mémoires contre l'avocat du Roi. » — L'avocat du Roi, d'intelligence avec le lieutenant, homme

mal famé, est cause d'une infinité de faux qui ont amené la ruine de plusieurs familles ; il accorde sa protection à un assassin qui, sorti de prison sous caution, continue ses brigandages et a même commis un nouveau meurtre ; il a mis en liberté un homme incarcéré pour avoir tué son propre frère ; il a fait nommer sergent un misérable qui a suspendu et cloué par ses habits à une porte, les bras en croix, un pauvre diable, l'a ensuite lié à une grosse broche en fer et l'a exposé devant le feu ; il a laissé sortir une foule de prisonniers sans leur faire payer amende ; d'autres qui n'étaient ni condamnés, ni absous, ont été également renvoyés, au grand scandale du public et au préjudice de mademoiselle de Montpensier.

A. 601. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1620. — « Affaires de conséquence portées à la connaissance du Conseil ; mémoire contre le sieur de Chevreville, ses domestiques et autres leurs complices. » — Il a conduit au logis de Richard Sauvey, sieur de La Métairie, en Chevreville, cinquante ou soixante soldarts et gougeats qui l'ont pillé et ravagé en ses biens ; il leur a recommandé de ne se loger ailleurs dans la paroisse, de faire grande chère, de ne boire que du vin et de se barricader, leur disant que s'ils étaient chargés, il viendrait les secourir lui trentième ; il leur a envoyé des mousquets, des arquebuses, de la poudre et des balles et les a encouragés de toutes façons dans leurs excès envers le sieur de La Métairie.

A. 602. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1624. — « Affaires de conséquence portées à la connaissance du Conseil. » — Mémoires contre le curé de Saint-Jean, MM. de Saint-Mauvieu, ses frères et autres, qui ravagent avec chevaux, chiens et oiseaux, les champs ensemencés de froment noir et de chanvre, frappent nombre de personnes avec arquebuses, carabines et gaules de chasse, leur rompent les bras et les blessent à mort ; contre le frère du baron de Saint-Pois et ses complices, pour l'enlèvement d'une jeune fille que ledit baron veut marier à un de ses domestiques ; — lettre adressée de Mortain à M. de Montholon : on lui annonce que les pauvres gens s'en vont à Paris se jeter à ses pieds pour le supplier d'avoir compassion de leur misère et de leur moyenner la justice des horribles cruautés qui s'exercent journellement contre eux dans toute l'étendue du comté.

A. 603. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1581 — XVIII^e SIÈCLE. — « Offices. » — Mémoire de tous les offices du comté de Mortain et de la vicomté d'Auge. — Offices de capitaine, de bailli, de lieutenant général du bailli, de lieutenant particulier du bailli, de vicomte, de lieutenant général et de lieutenant particulier du vicomte, d'avocat et de procureur du Roi, de substitut de l'avocat et du procureur, d'enquêteur, de grand maître des eaux et forêts, de verdier, de lieutenant général du grand maître, de sergent de la forêt, de sergent de l'ordinaire, de procureur domanial, d'huissier audiencier, de garde des sceaux, de notaire royal ; — nomination de Guy de Briqueville, aux fonctions de gouverneur du comté de Mortain et de la vicomté d'Auge, excepté la capitainerie de Honfleur ; — état des officiers de Mortain, de Tinchebray, du Pont-l'Evêque et de Roncheville ; — état de la valeur des offices du comté de Mortain.

A. 604. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1540-1682. — « Offices. » — Opposition par le duc de Montpensier à la nomination faite par le Roi d'un lieutenant du bailli en la vicomté d'Auge ; — arrêt qui ordonne l'enregistrement de l'édit de décembre 1581, portant rétablissement des offices de lieutenants généraux des baillis en chacun des siéges royaux et vicomtés des sept bailliages du duché de Normandie. — Exemption, en faveur du comté de Mortain et de la vicomté d'Auge, des provisions et institution des offices de lieutenant-généraux, civils et criminels ; — requêtes du duc de Montpensier pour obtenir la suppression des sergents d'Élection et l'exemption des taxes en faveur des officiers d'Auge et de Mortain ; — raisons sur le contrat d'échange de la vicomté d'Auge, tendant à rétractation d'un arrêt du Conseil portant établissement de nouveaux offices en ladite vicomté et au comté de Mortain ; — lettre (copie) de Henry IV au chancelier de France ; il lui recommande de prendre garde qu'il ne se passe en son Conseil aucune chose qui porte préjudice à mademoiselle de Montpensier, relativement à la poursuite d'un arrêt dudit Conseil ayant trait à certains offices ; — lettres de création, en faveur d'Auge et de Mortain, de lieutenant criminels, de lieutenants particuliers et assesseurs criminels, d'assesseurs en bailliage et vicomté, d'un lieutenants du maître des eaux et forêts, et autres officiers ; — arrêt qui maintient mademoiselle de Montpensier dans la nomination aux offices ; — arrêt qui décharge les sergenteries héréditaires du comté de Mortain et de la vicomté d'Auge du paiement de 300 livres pour le droit de confirmation d'hérédité ; — arrêt qui exempte Mortain et Auge de la création des offices de contrôleurs, des greffes et autres offices de la nouvelle création ; — arrêt qui décharge Mortain et Auge de l'établissement des greffes des notifi-

cations; — arrêt portant que S. M. n'a pas entendu comprendre, dans son édit de création des offices de commissaires aux saisies réelles les terres et justices d'Auge et de Mortain.

A. 605. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1599-1638. — Offices. — Provision donnée par le Roi, sur la présentation du duc de Montpensier, à Jean de Poilley, chevalier, de l'office de bailli de Mortain, vacant par le décès de Jean de Bailleul; — nomination de Henri de Poilley, baron du lieu, à l'office de bailli de Mortain, vacant par la résignation de Jean de Poilley, son père; — nomination au même office, vacant par la mort de Henri de Poilley, de la personne de François comte de Poilley, son fils; — réception, par la Cour du Parlement, du comte de Poilley audit office, suivant les lettres-patentes de provision.

A. 606. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1588-1704. — Offices. — Lettres de provision de l'office de lieutenant particulier du bailli de Mortain au profit de Me Jacques Le Pennetier, en remplacement de son père Jean Le Pennetier, écuyer, sieur de Viesval; — lettres de provision de l'office de lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Mortain en faveur de Gilles Fortin, licencié ès lois, ledit office vacant par la mort de Me André Duhamel, dernier possesseur; — résignation par Jean-Baptiste Poullain, sieur de l'Aunay, de l'office de lieutenant-général civil et criminel du bailli de Mortain; — déclaration portant que Sa Majesté n'a pas entendu comprendre dans son édit d'octobre 1703, portant création des lieutenants-généraux d'épée, le duché de Montpensier, le comté de Mortain et Domfront, la vicomté d'Auge et autres terres de la maison de Montpensier.

A. 607. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1622-1624. — Offices. Mémoires et lettres tant des lieutenant-général et particulier au bailliage de Mortain, que des lieutenants du bailli dudit Mortain à Tinchebray, sur une contestation mue entr'eux pour raison des fonctions de leurs charges en la justice de Tinchebray; — inventaire des lettres, pièces et écritures dont fait clausion au greffe civil de la Cour noble homme Jean Avenel, sieur de La Cordousière, lieutenant particulier civil et criminel au bailliage de Mortain, opposant contre la réception prétendue par Me Charles Racyne à un supposé office de lieutenant particulier du bailli de Mortain pour le siège de Tinchebray; — mémoire de Me Jean Guérard, lieutenant du bailli de Mortain à Tinchebray, résignataire en faveur de Charles Racyne, contre les prétentions de M. Jean Avenel.

A. 608. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 pièce parchemin.

1584-1749. — Offices. Vicomte de Mortain et ses lieutenants. — L'état de vicomte est l'ancien juge du domaine et des droits de monseigneur de Montpensier, dont il est tenu faire la recette; — il tient juridiction à Mortain tous les samedis, et, de quinzaine en quinzaine, les vendredis; le lundi à Tinchebray, le mardi à Cuves, le mercredi à Saint-Hilaire, le jeudi au Teilleul; — l'étendue du comté de Mortain comprend 99 paroisses; il y a toujours eu un vicomte et deux lieutenants; — lettres de provision de l'office de vicomte de Mortain au profit de François Thibault, office vacant par le décès de Jacques Thibault, son frère, qui avait succédé à son père, Jacques Thibault; — réunion des sièges de Cuves et du Teilleul au siège de vicomté en la ville de Mortain; — lettres de provision de l'état de lieutenant du vicomte de Mortain au siège de Tinchebray en faveur de maître Emond Signard, ledit office vacant par la mort de Jean Duchemin; — vente de la charge de vicomte de Saint-Hilaire, par M. de Cheverue, à Siméon Claude Grihaud, avocat; — édit du Roi portant suppression des vicomtés et autres sièges ressortissants aux bailliages et sénéchaussées du Royaume.

A. 609. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1564-1605. — Office d'avocat au comté de Mortain. — Protestation du duc de Montpensier contre le refus du chancelier de sceller les lettres de provision de maître André Du Hamel, nommé avocat au bailliage de Mortain; — composition pour l'office d'avocat du Roi et de Monseigneur; Gilles Du Hamel est pourvu de cet office; — édit portant augmentation de pouvoir aux avocats du Roi; — provisions accordées à Jean-Baptiste Poullain de l'office d'avocat du Roi au bailliage, vicomté et eaux et forêts de Mortain, vacant par le décès de Pierre Le Meignen; — nomination de Robert de La Chambre à l'office d'avocat du siège de Tinchebray.

A. 610. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1689-1691. — Offices de Mortain. Requêtes présentées au Conseil du Roi par mademoiselle de Montpensier, sur son intervention en une instance entre André Anquetil, avocat, et Guy Fleury, procureur au siége de Mortain, pour être réglés de juges d'entre le Parlement de Paris et celui de Rouen, au sujet de quelques innovations que le sieur Fleury prétendait introduire dans le parquet de Mortain et

de nouveaux droits qu'il voulait s'arroger, au préjudice des déclarations portant que les offices du comté seront exercés en la même forme qu'ils l'étaient avant l'échange de 1529.

A. 611. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1578-1620. — Office de procureur au comté de Mortain ; — nomination de Me Étienne Grandin, en remplacement de Me Jean Grandin, son frère, à l'office de procureur ; — provisions de Me Étienne Du Bailleul de l'office de procureur, en remplacemeut de Jean Du Bailleul, son père ;—provisions données par le duc de Montpensier, à Michel Sequart de la charge de procureur et solliciteur au comté de Mortain ; — réception de Me Alexandre Le Louvetel aux mêmes fonctions ; — approbation provisoire de la création de l'office de substitut du procureur de Mortain pour le siége de Tinchebray ; — mémoire adressé à mademoiselle de Montpensier « pour montrer qu'il est expédient de pourvoir en titre d'office un procureur à Tinchebray. »

A. 612. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1622-1625. — Offices de Mortain. — Quittances délivrées par Michel Sequart au receveur du domaine pour les gages de son office de procureur domanial.

A. 613. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1619. — Offices de Mortain. — Procédures entre le procureur domanial, d'une part, et le procureur du Roi en l'Élection, d'autre part, au sujet de la connaissance des différends qui surviennent à l'occasion de la perception des droits de coutumes et pesages des denrées, bestiaux et marchandises exposés en vente dans les foires et marchés du comté de Mortain, laquelle connaissance était respectivement prétendue par les officiers du bailliage et les élus.

A. 614. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1251.— Offices et juridictions. — Arrêt qui maintient les juges du bailliage de Mortain dans le droit de connaître des matières de commerce « pour marchandises achetées, vendues ou promises payer dans l'étendue du bailliage par les habitans y résidans, à la charge de juger consulairement et sommairement lesdites matières. »

A. 615. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1594-1621. — Offices du comté de Mortain. — Collation à Me Michel de L'Épiné de l'office d'enquêteur vacant par la mort de Nicolas Fortin ;— certificat de bonnes vie et mœurs délivré par les officiers du comté à Me Bertrand Benoist, sieur du Guey-Poullain, avocat, poursuivant la résignation de l'office de l'un des enquêteurs du bailliage de Mortain.

A. 616. (Cahier.)— In-folio, 18 feuillets, papier.

1577-1578.— Offices. — Édit du Roi pour la création en chef et titre d'offices des clercs des greffes, tant en sa Cour de Parlement de Paris que autres Cours souveraines, bailliages, sénéchaussées et autres juridictions du royaume ; — déclaration du Roi par laquelle S. M. entend que les pourvus des places de clercs des greffes soient reçus, sans que les greffiers le puissent empêcher ; — réglement et taxe du salaire que le Roi entend être gardé par les clercs des greffes;—réglement des places et charges des mêmes clercs.

A. 617. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1580-1582. — Offices d'Auge et de Mortain.— Vérification à la Cour de Parlement de Rouen de l'édit de suppression des offices des greffes et de leur réunion au domaine ; — remontrance du duc de Montpensier pour les greffes de Mortain et Auge et places de clercs des mêmes greffes ; — adjudication des places de clercs des greffes dans le bailliage de Mortain ; — commission adressée aux commissaires députés par le Roi pour la réunion des greffes à son domaine et pour faire le remboursement à ceux qui sont pourvus des offices dépendant des greffes ;— adjudication à M. le duc de Montpensier, de tout ce qui est, dans le comté de Mortain, sujet à l'édit pour les greffes, sceaux, tabellionages et gardes-notes, hormis les greffes des paroisses.

A. 618. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1602-1620. — Offices de Mortain. — Charges auxquelles sera tenu le greffier pour l'exercice du greffe du bailliage ; — arrêt du Conseil qui fixe les droits des greffiers, clercs des greffes et gardes des sceaux des siéges nouvellement créés ; — ordonnance du vicomte de Mortain qui défend aux greffier de communiquer ses registres, si ce n'est aux officiers du Roi ; — indemnité à Nicolas Fremin, greffier de vicomté à Mortain, pour cause de discontinuation de juridiction à l'occasion de la contagion ; — greffier de Cuves condamné pour crime de faux ; — demande de gages et de bois de chauffage par le greffier du Conseil.

A. 619. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1625. — Offices de Mortain. — Désunion du greffe du bailliage de l'office de bailli ;—demande des officiers de Mortain tendant à obtenir qu'à l'occasion de la résignation faite par le baron de Poilley à son fils de l'office de bailli

de Mortain, le peuple soit déchargé du greffier qui, depuis neuf ans, commet exactions et concussions ; — avis du Conseil tenu à Rouen pour mademoiselle de Montpensier sur l'opportunité de la désunion du greffe du bailliage de l'office de bailli. —Avis du Conseil de Mortain sur le même sujet.

A. 620. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1600-1769. — Offices de Mortain.—Valeur du greffe du bailliage ; — baux à ferme des greffes civil et criminel ; — charges et conditions : le greffier, ses clercs et commis seront de religion catholique, apostolique et romaine, et versés en l'art d'écriture ; ils résideront à Mortain ; ils exerceront la fonction de leurs charges dans les lieux ordonnés, non en leurs maisons, ni dans les cabarets qu'il leur est défendu de fréquenter ; les jours d'audience, ils entreront au parquet de l'auditoire à sept heures du matin en été, à huit heures en hiver ; ils ne pourront sortir qu'une heure après l'audience ; il leur est interdit de postuler aucune cause, de solliciter en aucun procès et de tenir aucune ferme dans le ressort de la vicomté de Mortain ; ils tiendront fidèles registres reliés et coupés à la tranche, cotés et numérotés qui seront déposés au greffe à la fin du bail ; ils feront, dans trois jours au pus tard, toutes expéditions qui leur seront demandées ; le greffier aura un registre des expéditions d'audience, l'un pour les causes criminelles, l'autre pour les causes civiles ; il fera relier les minutes des actes de six mois en six mois ; — état général du produit du greffe du bailliage de Mortain mis en régie.

A. 621. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1569-1595. — Offices de Mortain, domaines et greffes vicomtaux ; — baux des greffes vicomtaux réunis au domaine, lesquels consistent aux greffes de Mortain, Le Teilleul, Saint-Hilaire, Cuves et Tinchebray ; — proclamations, à l'issue des messes paroissiales, pour les baux desdits greffes ; — demandes par les fermiers des greffes de Cuves, Mortain et Saint-Hilaire d'une réduction de prix sur leurs baux, pour non jouissance à cause de la contagion de peste advenue au comté et à raison des troubles publics.

A. 622. (Liasse.)— 33 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1610-1622. — Office de greffier des présentations du comté de Mortain et vicomté d'Auge ; provision en faveur de Supplice Le Febvre ; — mandement au bailli de Coutances ou à son lieutenant au siège de Mortain de procéder à sa réception et à son installation ; — opposition du duc de Guise, tuteur de mademoiselle de Montpensier, à la réception du sieur Le Febvre comme greffier des présentations de Mortain et Auge ; — injonction faite par la Cour des Aides en Normandie aux élus de Mortain et Auge et aux officiers du grenier à sel de Honfleur d'admettre à l'exercice de son emploi ledit sieur Le Febvre, — arrêt du Conseil qui porte que, sans avoir égard aux oppositions de mademoiselle de Montpensier ou de ses tuteurs, il sera procédé à son installation ; — réception par le lieutenant du bailli de Mortain de la personne de Michel Besnard, receveur des traites foraines de la frontière de Bretagne à l'exercice du greffe des présentations comme représentant Me Sulpice Le Febvre ; — retrocession à Michel Besnard, receveur et garde à cheval des traites foraines de la généralité de Caen, du bail à ferme du droit des présentations du bailliage de Mortain.

A. 623. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1601-1757. — Offices de Mortain. — Provisions de maître André Benoist de l'office de maître des eaux et forêts de Mortain ; — demande adressée au Roi et à son Conseil par mademoiselle de Montpensier, pour être autorisée à conserver la maîtrise des eaux et forêts dans l'état précédent, malgré l'édit d'avril 1667 ; — arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les officiers des maîtrises de Mortain et de Pont-Levêque exerceront sur les bois des gens de main-morte ; — extraits d'ordonnances, arrêts, requêtes et mémoires tendant à prouver que depuis l'ordonnance de 1669, les appellations des sentences de la maîtrise de Mortain ont été relevées et jugées à la table de marbre du palais à Paris, contre la prétention du grand-maître de Caen et Alençon ; — juridiction des officiers de Mortain sur les bois de Savigny.

A. 624. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1600-1651. — Soumissions et baux du greffe des eaux et forêts du comté de Mortain ; — remboursement de cinquante écus à Michel Sequard, qui avait été pourvu de l'office de greffier et n'avait pas pris possession.

A. 625. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1568-1724. — Offices de Mortain. — Permission à François Fremin, sieur d'Argouges, de se défaire de son état de verdier de la forêt de Lande-Pourrie ; — sommation à Thomas Avenel, verdier, d'exécuter les ordres du duc de Montpensier concernant le marteau de la forêt ; — promesse dudit verdier d'obéir aux ordres de Monseigneur pour ce qui est de la marque et de la contremarque des bois délivrés ; — réception de Jean Louvrier à l'état d'arpenteur ; — demande par le duc de Charost, pour M. de Saint-Paul-de-Laingehard, de la place de capitaine des chasses du comté de Mortain.

A. 626. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1608-1728. — Offices de Mortain. — État des sergenteries héréditaires et fieffées au comté de Mortain en 1608 : sergenteries Halley, Corbelin, d'Oissey, de la basse verge Roussel, de Tinchebray ; — état des sergenteries en 1728 : 1° sergenterie de Boussentier ou sergenterie fieffée de Lande-Pourrie, en la verderie de Mortain ; renvoi aux aveux rendus de 1385 à 1727 par les tenants de la sergenterie, Jean de Parigny, Jean de Progny, Jean de Sommillier, Robert de Verdun et le sieur de Thoury ; — 2° sergenterie Corbelin, comprenant les paroisses de La Bazoge, Les Biards, La Boulouse, Le Buat, Chalandré, La Chapelle-Ullée, Chassegué, Les Chéris, Chévreville, Fontenay, Isigny, La Mancellière, Marcilly, Martigny, Mesnilard, Mesnil-Bœufs, Mesnil-Ozenne, Mesnil-Rainfray, Mesnil-Thébault, Montgottier, Naftel, Parigny, Reffuveille, Saint-Hilaire, Saint-Quentin-du-Valdouer, Vezins et Virey : 27 paroisses; renvoi aux aveux rendus, de 1392 à 1700, par Nicole Corbelin, bachelier ès lois, de la paroisse de Naftel, par Jean Corbelin, François Corbelin, Pierre de Bordes, Denis de Bordes, Charles-Philippe de Bordes; — 3° sergenterie d'Ouessey, comprenant Barenton, Burais, Ferrières, Heussey, Husson, Lapenty, Moulines, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Jean-du-Corail (réservé le fief de Jean Pitard), Saint-Symphorien, Sainte-Marie-du-Bois, Le Vieux-Savigny, Le Teilleul, Touchet, Villechien ; renvoi aux aveux rendus, de 1390 à 1728, par Guillaume d'Oissey, Jean d'Oissey, Guillaume d'Oissey, Marguerin d'Oissey pour les enfants de Guillaume, par Charles de Romilly, par Nicolas Chollois et Marie-Jacqueline Chollois ; — 4° sergenterie Martin : elle s'étend aux quatre paroisses de Chérencé-le-Roussel, Mesnil-Gilbert, Montigny et Reffuveille ; elle garde l'huis et fait les appeaux de la cohue ou auditoire de Mortain ; — 5° sergenterie de Mortain ou sergenterie Halley, ou sergenterie royale de l'Épée : assise en la ville de Mortain, elle s'étend aux paroisses de Bion, Le Rocher, Saint-Jean, Romagny et aux novales de la forêt ; renvoi aux aveux rendus, de 1385 à 1700, par Jean Le Gueuderel, Jean Escornay, Jean Le Viel, François Fermin, Jean Fermin, Gabriel de Fontenay et Charles-Philippe de Bordes ; — 6° sergenterie Roussel : sise au pays du Val-de-Sée, elle s'étend en plusieurs paroisses ; renvoi aux aveux rendus, de 1390 à 1584, par Colin Roussel, Guillaume Alard, Jean Alard, Jacques d'Auray, Jean Vivien et François d'Auray.

A. 627. (Liasse.)— 2 pièces, parchemin.

1474-1564. — Offices de Mortain. — Aveu rendu par Jean Corbelin, écuyer, de la sergenterie Corbelin qui s'étend en 27 paroisses et vaut 25 livres de rente ; l'avouant doit à monseigneur le comte 60 sous tournois de relief, quand le cas s'offre ; — aveu rendu au duc de Montpensier par Denis de Bordes, pour la même sergenterie ; il prend sur tous les boulangers qui exposent du pain en vente, le jour de la foire Fleurie, à Saint-Hilaire, le premier pain sur lequel lui ou l'un de ses commis sergents mettent la main.

A. 628. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1451-1647. — Offices de Mortain : sergenterie de Mortain ou sergenterie Halley. — Aveu rendu par Jean Le Vieil, pour la sergenterie de Mortain : le sergent a le droit de prendre, sur la recette du comté, la somme de 61 sous 8 deniers tournois de rente par an; il lui appartient de marquer les mesures des blés et boires, les aunes, demi-aunes, quarts d'aunes, avec les poids tant de plommée (peson) que de balances ; il a droit de conduire le collége de l'église collégiale de Saint-Guillaume en 24 processions et, pour ce, il prend sur le revenu dudit collége 24 sous tournois ; il fait les exploits et exécutions des rôles de panage et d'herbage de la forêt de Lande-Pourrie et perçoit rentes sur les coutumes de diverses foires ; — vente par Robert et Gilles Fermin à Jacques Collibeaux et à Pierre Noël d'un droit de sergent en la sergenterie Halley ; — demande adressée au maître des eaux et forêts du comté de Mortain par Gilles Fermin, propriétaire de la sergenterie Halley, pour avoir bois de chauffage et de réédification pour plusieurs maisons ; il y a droit à cause de sadite sergenterie et du service qu'il rend journellement à monseigneur le duc de Montpensier et même à l'église collégiale de Mortain, où il porte l'épée ducale à toutes les fêtes solennelles.

A. 629. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1711. — Offices de Mortain : papiers de la sergenterie noble d'Oissey. — Arrêt du Parlement de Rouen portant injonction de résidence pour les offices d'huissiers-audienciers ; — arrêt du même Parlement donné en forme de réglement entre la dame de Boudeville, propriétaire des sergenteries nobles héréditaires de la ville et banlieue de Caen, et les huissiers-audienciers, sergents et huissiers de l'amirauté, eaux et forêts et autres huissiers et sergents de la province pour l'exercice de leurs charges ; — arrêt d'audience du même Parlement qui fait défenses aux sergents de demeurer dans l'étendue des sergenteries nobles ; — arrêt donné en forme de réglement entre le duc d'Orléans, propriétaire, par engagement, du domaine d'Alençon et des sergenteries en dépendant, et les premiers huissiers et autres huissiers-audienciers pour l'exercice de

leurs charges ; — arrêt du Parlement de Rouen portant défense à plusieurs huissiers de résider dans l'étendue de la sergenterie d'Oissey, ledit arrêt rendu à la requête de Guillaume Libor, propriétaire de ladite sergenterie au droit de dame Ebora de La Vléville ; — sentence rendue aux pleds du Teilleul pour le maintien du propriétaire de la sergenterie noble d'Oissey dans le droit d'attester les brevets des cautions des particuliers ; — arrêt du Parlement de Rouen au profit du propriétaire de la même sergenterie contre Jacques Robbes, huissier-audiencier à Mortain, qui prétendait résider dans l'étendue de cette sergenterie ; — aveu rendu au duc d'Orléans par Nicolas Chollois, écuyer, de la franche sergenterie d'Oissey ; — le propriétaire de cette sergenterie a droit, lorsqu'il y a mutation d'abbé à Savigny, d'avoir le meilleur cheval de l'abbaye, après que l'abbé en a choisi un ; il lui est dû en la même abbaye, le jour de Carême-Prenant, 13 pots de cervoise, un pain sur chaque boulanger étalant le meme jour de Carême-Prenant, dans l'enclos de l'abbaye qui fait partie de ladite sergenterie; 10 sous le jour de Sainte-Anne sur la coutume du prieuré de Buais et à dîner pour lui, ses serviteurs, ses chiens et ses oiseaux ; coutume de toute la vaisselle d'airain, d'étain, de bois et de fer qui est étallée en la foire Saint-Georges du Teilleul.

A. 630. (Liasse.) — 4 pieces, papier.

1659—XVIII^e SIÈCLE.— Offices de Mortain : sergenteries de Tinchebray et du Domaine. — Tableau des dépendances de la sergenterie de Tinchebray, branche de Michel Bélier, branche des hoirs de Guillaume Belier ; — première branche : Maisoncelles-la-Jourdan, Le Petit-Truttemer, Saint-Christophe d'Anfernet, Saint-Jean de Foumaheu, Yvrande, Saint-Cornier, Beauchesne, village de Notre-Dame de Tinchebray, La Queue de Saint-Pierre outre la forêt, Durcet, Les Tourailles, Le Détroit, Ouilly-le-Basset ; — deuxième branche : Notre-Dame-de-Tinchebray pour la bourgeoisie, Saint-Pierre de Tinchebray dans la forêt, Mesnil-Cibout, Saint-Quentin, Bernières, La Queue de Fresnes, Montsegret, Rully ; — tableau des dépendances de la sergenterie du domaine qui doit s'étendre dans tous les défrichements de la forêt de La Lande-Pourrie pour le bailliage de Mortain : Le Rocher, Bion, Saint-Jean-du-Corail, Barenton, Saint-Georges, Saint-Barthelemy, Saint-Clément, Ger, Sourdeval, Le Fresne-Poret, ; sous le bailliage de Tinchebray : Notre-Dame et Saint-Pierre de Tinchebray, Saint-Cornier, Beauchesne, Yvrande et Saint-Jean-du-Bois ; — vente par Jean de Bellier, propriétaire par moitié des sergen'eries nobles de la châtellenie de Tinchebray, à Louis, Roulland et Jacques Le Doulcet, seigneurs de Saint-Christophe, Rully et Le Domaine, de ladite moitié desdites sergenteries ; — vente par Pierre Collardin à Anne Bellet, à Gabriel, François et Charles Piédoue, ses fils, de la moitié des sergenteries nobles de la châtellenie de Tinchebray.

A. 631. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1698-1759. — Offices de Mortain : provisions royales de l'état d'huissier audiencier du siège de Saint-Hilaire, au profit de Paul Hamelin ; réception dudit huissier par le président du siège présidial de Coutances ; protestation contre cette réception par le procureur de mademoiselle de Montpensier et défense par le bailli de Mortain au sieur Hamelin d'exercer son office, jusqu'à ce qu'il ait fait apparoir par devant lui de ses provisions qui seront discutées ; — certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le curé de Touchet en faveur de Jean Fouasse, postulant l'office de sergent ; — permission à Jacques Girout de délivrer les expéditions de feu son père, sergent.

A. 632. (Liasse.) — 15 pieces, papier.

1579-1660. — Offices de Mortain : sergenteries. — Provisions ou commissions de Gilles Laisné, François Postel, Grégoire Bullot, Jacques Roulleaux et Bertrand Roussel pour la charge de sergent aux eaux et forêts de Mortain ; — traité de Gilles Bulot avec Thomas Gosselin ayant le droit de Gaspar Le Reculey, pour l'office de sergent à garde de la forêt de Lande-Pourrie, y jointes les provisions dudit Le Reculey ; — avis du conseil sur les délivrances de bois aux sergents et à leurs commis.

A. 633. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1600-1769. — Offices de Mortain : tabellionages, notariats ; — nécessité d'obtenir de Sa Majesté une déclaration qui exempte les terres de M. le duc de Montpensier de la création des notariats ; — arrêt du Conseil d'État qui excepte, sur la requête du duc d'Orléans, le comté de Mortain et la vicomté d'Auge de l'exécution de la déclaration de 1751 portant établissement des notaires royaux dans la province de Normandie ; — manière de procéder à la réception des notaires, des huissiers et sergents dans le bailliage de Mortain.

A. 634. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1698-1754. — Offices de Mortain : tabellionages, notariats.— Contrat de vente faite par M. de Montpensier,

avec faculté de rachat perpétuel, du tabellionage de Sourdeval à André et Nicolas Du Bosc ;— sentence du bailliage de Tinchebray qui admet et reçoit Jacques Gosselin, pourvu par le duc d'Orléans de l'office de notaire royal à Condé-sur-Noireau, à faire les fonctions dudit office en Condé, Meré, Saint-Pierre-du-Regard, Berjou et Procy, à la charge de comparaître aux assises mercuriales dudit bailliage où il fera consigner ses registres.

A. 635 (Liasse.) — 14 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1623-1634. — Offices de Mortain : tabellionage, notariats. — Procédures faites au bailliage de Mortain et au Parlement pour M. le duc et madame la duchesse de Guise, tuteurs de mademoiselle de Montpensier, contre Simon Brisou et Simon Brosselin, adjudicataires du tabellionage d'Avranches, au sujet du trouble fait par ces derniers à Jean Gaillard et Robert Trochon dans l'exercice du tabellionage des Masses du bourg de Ducey, que l'on soutenait, pour mademoiselle de Montpensier, être dépendant de son comté de Mortain et pour lesdits Brisou et Brosselin, au contraire, de la vicomté d'Avranches.

A. 636. (Liasse). — 10 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1609-1712. — Offices de Mortain. — Opposition de M. le duc de Guise, tuteur de mademoiselle de Montpensier, à l'établissement de l'office de contrôleur des titres, à l'établissement des droits de présentation et petits sceaux ; — ajournement du bail du contrôle des titres, présentations et triplement du petit sceau ; — assignation à la duchesse de Montpensier, propriétaire de l'office du petit sceau en l'Élection de Mortain, et à Jean Chesnel, propriétaire de la place de maître clerc en ladite Élection, pour leur faire présenter leurs titres de propriété ; — édit portant établissement, dans toutes les villes du royaume, de contrôleurs d'actes des notaires et tabellions ; — tarif et réglement des droits de contrôle ; — moyens d'incorporer au domaine de Mortain le droit de contrôle ; — arrêt qui ordonne que le contrôle des actes sera uni, à perpétuité, aux domaines d'Auge et de Mortain ; — requête présentée par le fermier du domaine au duc d'Orleans et à son Conseil, pour être autorisé à percevoir les droits de contrôle sur les actes de renonciation et sur les adjudications de revenu qui se font aux audiences.

A. 637. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1721-1754. — Offices de Mortain : mémoires, requêtes, placets et lettres concernant les contrôles des exploits et des actes des notaires, insinuations et centième denier dans l'étendue du comté et les différentes contestations survenues, par rapport à la perception desdits droits, entre les fermiers, contrôleurs, notaires et autres, plus un inventaire général des registres ayant servi à la perception des droits de contrôle des actes dans les différents bureaux du comté.

A. 638. (Liasse). — 8 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1578-1696. — Offices de Mortain et Auge ; taxes et cotisations. — Requête du duc de Montpensier pour obtenir exemption de taxes en faveur des officiers de la vicomté d'Auge et du comté de Mortain ; — réclamation du vicomte de Mortain et du lieutenant-général du bailli contre les taxes auxquelles ils sont imposés ; — répartition de la somme de 2,300 livres sur les principaux officiers des bailliages de Saint-Lo, Carentan, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sauveur-Lendelin, Avranches et Mortain; — arrêt du Conseil d'État qui décharge les officiers d'Auge et de Mortain des taxes sur eux imposées.

A. 639. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1716-1721. — Offices de Mortain, droits de chauffage. — Etat des chauffages délivrés aux officiers des eaux et forêts : au maître 12 cordes, à l'avocat du Roi 7 cordes, au procureur 7 cordes, au lieutenant verdier 7 cordes, au procureur domanial 8 cordes, au greffier 4 cordes, à son commis 2 cordes, chauffage de la chambre des eaux et forêts 2 cordes ; — les officiers du bailliage reçoivent : le bailli 12 cordes, le lieutenant général 8 cordes, le lieutenant particulier 7 cordes, le vicomte 7 cordes, le lieutenant 2 cordes, chacun des deux enquêteurs 2 cordes, le fermier du domaine 4 cordes, le greffe du bailliage 2 cordes ; chauffage de la chambre du Conseil 2 cordes; — délivrances au clergé : au doyen 6 cordes, au chantre 6 cordes, à chacun des quatorze chanoines 4 cordes, à chacun des huit vicaires une corde et demie, à l'hermite de Mortain 2 cordes, à la blanchisseuse du linge de l'église 2 cordes, aux enfants de chœur de l'église de Mortain 3 cordes, aux marguilliers et bédeaux 3 cordes, au maître du collége 2 cordes, à l'organiste 2 cordes. — Autres chauffages : à la dame abbesse du prieuré blanc 17 cordes, au père confesseur de l'abbaye 3 cordes, à l'abbesse de Moutons 8 cordes, à l'abbé et aux religieux de Lonlay 15 cordes, au curé de Ger 4 cordes, aux prisonniers 6 cordes, le tout payé en argent à raison de 50 sous la corde ; — requête des officiers demandant à recevoir leur chauffage en essence, au lieu de le recevoir en argent ; — refus de monseigneur le duc d'Orléans.

A. 640. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1728-1749. — Offices de Mortain : poids et mesures : mémoires, avis et lettres touchant la proposition faite par le sieur de La Broise-de-la-Chevrenaye, de céder à M. le duc d'Orléans le droit de jauge et marque des mesures de la vicomté de Mortain dont il se prétendait propriétaire, et ce en échange d'une censive appelée la redevance des Sept-Masures près le château de Mortain ; — mémoire séparé donné par le fermier du domaine de Mortain, à l'effet de rentrer dans le droit de jauge qu'il soutient avoir été usurpé ; — transaction entre l'intendant de Mgr d'Orléans et Gabriel-Georges d'Amphernet au sujet du droit de jauge, que ledit d'Amphernet prétendait être attaché et réuni à la sergenterie Hallé ou de Mortain dont il est propriétaire.

A. 641. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1573-1615. — Offices de Mortain : visite des cuirs. Commission donnée par le duc de Montpensier à Simon Le Maignen, pour la visite des cuirs et souliers vendus aux marchés de Mortain, Tinchebray, Saint-Hilaire, Le Teilleul et Cuves ; — Commission de visiteurs des cuirs donnée à Julien Poulain et Robert Combray.

A. 642. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1709. — Offices de Mortain : priseur vendeur ; — projet de requête pour prier le duc d'Orléans de faire défense à Joachim Bouillot, se disant propriétaire des offices de priseur vendeur de biens meubles des élections de Vire, Saint-Lo, Carentan, Avranches et Mortain, de faire aucune fonction dans le comté de Mortain au préjudice des commis des sergenteries nobles ; — certificat des officiers de Mortain constatant que les commis des sergenteries sont en possession de vendre les meubles saisis, de faire les diligences des décrets des biens immeubles, saisies de fruits, retraits féodaux et lignagers.

A 643. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

XVII^e SIÈCLE — 1704. — Offices de Mortain : tailles et subdélégation. — Mémoire pour traiter des offices de commissaire des tailles de l'Élection de Mortain ; — arrêt du Conseil d'État qui excepte les sièges et justices des terres patrimoniales du duc d'Orléans de l'exécution de l'édit portant création de l'office du subdélégués.

A. 644. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1626. — Offices de Mortain. — Publication de la vente, à l'extinction des feux, de l'office de messager juré et ordinaire de la ville de Mortain à Paris et de Paris à Mortain.

A. 645. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1619-1626. — Offices de Mortain. — Sommation au fermier du comté de commettre à la garde de la geôle un homme ayant pour cet emploi les qualités requises ; — déguerpissement de Mainfray Martin, gardien actuel.

A. 646. (Liasse.)— 35 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1587-1588. — Offices de Mortain. — Procédures d'une instance au Conseil privé du Roi entre les officiers du présidial de Coutances d'une part, et ceux du comté de Mortain, d'autre part, au sujet de la prétention des premiers que les sujets du comté eussent, au cas de l'édit des présidiaux, à relever leurs appellations au siège présidial de Coutances pour y être décidées.

A. 647. (Cahier.)— In-folio, 8 feuillets, parchemin.

XVI^e SIÈCLE. — Gardes nobles de Mortain. — Extrait des registres de la Chambre des Comptes, produit par le duc de Montpensier, pour prouver que la garde des sous-âges doit lui appartenir dans le comté de Mortain ; — garde des enfants d'Olivier de Juvigny, de Richard Tirel, de Richard Du Bur, de Martin de Brecey, de Jean Mallet, de Gilles Du Buat, d'Ambroise de La Ferrière, de Pierre de Bordes, de Jacques Le Breton, de Louis de Rohan et de Pierre Gallouin.

A. 648. (Liasse.)— 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1626. — Gardes nobles de Mortain. — Procédures, sentences, avis, état et mémoires concernant la garde noble du fils mineur de feu Sébastien Gallouin, écuyer, seigneur du fief du Mesnil-Tove tenu et mouvant du comté de Mortain, ensemble la régie et administration des revenus du mineur, plus une déclaration du revenu du fief du Mesnil-Tove qui s'étend aux paroisses du Mesnil-Tove et de Coulouvray, pour un fief entier de haubert.

A. 649. (Liasse.)— 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1618-1619. — Gardes nobles de Mortain. — Procédures et mémoires sur une contestation mue entre les tuteurs de mademoiselle de Montpensier, d'une part, et dame Marie Le Clerc, veuve de Joachim Gosselin, seigneur de Martigny, tutrice de leurs enfants mineurs, d'autre, pour raison de la garde noble desdits mineurs, en vertu de laquelle les officiers du comté avaient fait saisir la terre de Martigny, à laquelle saisie la dame de Martigny était oppo-

sante sur le fondement que le Roi lui avait fait don de la garde royale. — État du bien du sieur de Martigny : fief de Maigney, situé en la paroisse de Martigny, lequel consiste en un fief de haubert ; il y a maison-forte, manoir, domaine, bois de haute-futaie, taillis, moulins et garennes ; — fiefs en Parigny : les fiefs de La Graverie et de Lucey ; — en Naftel, le fief de Naftel ; — au pays de Caux, la terre de Compouville ; — en Auge, la terre de Manerbe.

A. 650. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1557-XVII^e SIÈCLE.— Gardes de Mortain ; — gardes nobles de Jean De Brécey, sieur d'Isigny; des enfants de Jean Le Bréton, sieur de La Motte ; de Jacques Le Harivel, sieur de Viéval et de Beauchesne ; de Jean de Juvigny ; de Tristan de Languen, sieur de Husson ; de Gilles Mahey, sieur des Loges ; de M. de Poilley ; de Jacques Tesson, sieur de Cellant ; de Guillaume Thébaut, sieur de La Cordouzière.

A. 651. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1617-1626. — Fortifications du comté de Mortain ; maison du Bois.— Procédures au Parlement pour le duc et la duchesse de Guise, tuteurs de mademoiselle de Montpensier, contre Léonard de Vauborel, sur une demande desdits tuteurs, à ce que ledit de Vauborel fût tenu de démolir les fortifications faites par lui ou ses auteurs, depuis 40 ans, en sa maison du Bois.

A. 652. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1618-1626. — Fortifications au comté de Mortain : L'Étang.—Résidu de procédure et mémoires au Parlement pour les tuteurs de mademoiselle de Montpensier contre Jean de La Hautonnière, sieur de L'Etang, afin de démolition des fortifications faites depuis 40 ans par ledit sieur de La Hautonnière ou ses auteurs, en sa maison de L'Etang, paroisse de Luais.

A. 653. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 3 pièce, parchemin.

1617-1621. — Fortifications au comté de Mortain; La Haye. — Pièces et procédures d'une instance au Parlement de Paris, entre les tuteurs de mademoiselle de Montpensier, d'une part, et Jean Cousin, sieur de La Haye, d'autre part, sur la demande des tuteurs tendant à ce que le sieur de La Haye fût tenu de démolir les fortifications faites par lui ou ses auteurs en sa maison de La Haye, paroisse du Teilleul.

A. 654. (Liasse.) -- 27 pièce, papier ; 6 pièces, parchemin.

1591-1626. — Fortifications du comté de Mortain; Juvigny. — Ordre du duc de Montpensier de démolir les fortifications faites par quelques gentilshommes aux bailliages de Cotentin et Mortain durant les troubles ; — commission du duc de Montpensier au sieur de Sourdeval, pour démolir les fortifications de la maison de Juvigny ; — inventaire des biens et meubles trouvés en ladite maison lorsqu'elle fut démantelée ; — mandement au sieur de Sourdeval de restituer et faire restituer à Catherine Martel, femme de Samson de Saint-Germain, les armes et meubles qui auraient été pris dans la maison de Juvigny ; — procédure en Parlement contre Samson de Saint-Germain, pour le forcer à démolir les fortifications faites, depuis 40 ans par lui ou ses prédécesseurs, à la maison de Juvigny.

A. 655. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1620-1621. — Fortifications au comté de Mortain ; maison de Longuève, au Teilleul. — Procès-verbal de visite de la douve du logis de Longuève, appartenant à Ambroise de Vauborel ; arrêt du Parlement condamnant le sieur de Longuève à démolir les fortifications faites à sa maison depuis 40 ans ; signification de l'arrêt.

A. 656. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1618. — Fortifications au comté de Mortain ; Martigny. — Procédures au Parlement de Paris contre Joachim Gosselin, chevalier, sieur de Martigny, pour la démolition des fortifications faites par lui ou ses prédécesseurs, depuis 40 ans, à sa maison dépendant dudit comté.

A. 657. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1619-1620. — Fortifications au comté de Mortain ; Mouessey. — Procédures criminelles, au bailliage de Mortain, contre Jacques d'Auray, écuyer, sieur de Gouy et le sieur des Abbayes, son frère, de Saint-Pois, pour raison des excès, violences et mauvais traitements par eux faits à différents particuliers, en la maison forte de Moissey, sise à Saint-Jean du Corail, appartenant à Charlotte Martel, veuve de feu Hilaire Malet, sieur de Heussey ;— auxquelles procédures est jointe une demande formée au Parlement par les tuteurs de mademoiselle de Montpensier contre ladite dame, afin de démolition des fortifications de sa maison de Moissey, qui est à présent un château, y ayant quatre gros pavillons, grande quantité de tours, doubles murailles à courtine, douves, double-douves, deux ponts-levis, maison fortifiée au grand préjudice de tout le pays,

à cause des gens de guerre et autres méchants garnements qui s'y retirent en temps de troubles et y font voleries et assassinats.

A. 658. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1617-1628. — Fortifications au comté de Mortain; La Pichardière, paroisse de Virey. — Procédures contre François de Cherencey, sieur de La Pichardière, aux fins de la démolition de la maison de La Pichardière, fortifiée, durant les guerres civiles, par Jean de Cherencey et parachevée par ledit François, son frère; arrêt du Parlement qui porte qu'il sera procédé, dans six semaines, à la démolition des fortifications et ponts-levis, et au comblement des douves et fossés.

A. 659. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1617-1620. — Fortifications au comté de Mortain; Le Plessis. — Procédures d'une instance au Parlement de Paris entre les tuteurs de mademoiselle de Montpensier, d'une part, et Ernier Le Maignen, sieur du Plessis, d'autre, sur une demande tendant à ce que ledit sieur fût tenu démolir les fortifications faites par lui ou ses auteurs au lieu et maison du Plessis, en la paroisse de Meussey; — arrêt ordonnant la démolition des fortifications.

A. 660. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1590-1595. — Travaux au château de Mortain: établissement d'un corps de garde; nécessité de l'établir dans une chambre qui sera édifiée sur les murailles d'entre les deux portes pour se défendre des ennemis, rebelles contre la majesté du Roi et contre M. le duc de Montpensier; — appel de charpentiers qui disent la quantité de bois qu'il faudra prendre en la forêt pour satisfaire à ladite construction.

A. 661. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1609. — Procès-verbal de visite du château de Mortain au sujet des réparations; nécessité de rempater, revêtir et réparer la muraille des deux côtés de la tour de Barenton et jusques à la tour Boterel, et d'acheter, pour les travaux, cinquante tonneaux de chaux estimés à 15 livres le tonneau, « à moins que l'on ne trouve moyen de faire faire de la chaux en la forêt, auquel cas, s'il se pouvait trouver de la pierre propre à calciner, comme il y a apparence, l'on prendrait les bruyères des landes pour cuire ladite chaux, à quoi il n'y aurait aucun préjudice pour les bruyères; il en pourrait coûter cent livres pour construire un fourneau et faire l'expérience; » — mauvais état de la muraille du donjon et de quelques autres murailles; visite de la basse cour où est assise la geole de Mortain; il y avait autrefois trois grosses tours dont l'une était appelée la tour aux Prêtres, une la tour du Milieu, la troisième la tour de la Basse-Fosse.

A. 662. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1615. — Salaires des maîtres maçons qui ont assisté à la visite du château de Mortain; — tournée de Me Gabriel de Soulignac, architecte, en plusieurs lieux du comté de Mortain: il visite l'auditoire, la geole, les cachots, le logement du geolier, l'hermitage du Rocher, l'abbaye de Moutons et la pierre dont l'on prétend faire de la chaux; « il s'y en pourra trouver propre pour cet effet, mais le sieur Gabriel n'ayant point trouvé les ouvriers sur les lieux, n'a pu traiter avec eux et voir comme ils prétendent la cuire et où ils croient prendre le bois. »

A. 663. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1618. — Adjudication au rabais des réparations nécessaires au château de Mortain; — avis des officiers touchant les réparations; ils proposent de faire faire les travaux par économie; — état des sommes affectées aux réparations du château de Mortain sur le produit des ventes de bois; — extrait du registre du Conseil relativement auxdites réparations; « on sera obligé d'acheter hors le lieu la chaux qui ne se fait pas à présent en ce comté. »

A. 664. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 1 plan.

1619. — Mémoire des réparations faites, dans le château de Mortain, aux murs d'entre la tour de Barenton et la tour Bocquerel; — aux fondements de la chapelle; — à la tranchée du pont-levis; — figure du château, — procès-verbal des matériaux qui restent dans le château; — état des deniers qui peuvent être employés aux réparations; — état de ce qui reste à payer; — quittances des ouvriers.

A. 665. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1725. — Procès-verbal des réparations à faire au château de Mortain; — adjudication des travaux; — leur vérification par Martin de Campromd, écuyer, vicomte de Mortain; — leur réception; — réparations restant à faire; — rétablissement de la chaussée du château.

A. 666. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1729-1770. — Chûte du mur d'appui qui soutenait la porte de la seconde cour du château de Mortain. — Le duc d'Orléans juge convenable de démolir entièrement ce château et d'en vendre les matériaux, en conservant seulement les murs et la tour dans laquelle sont les archives ; — projet de bâtiment à élever dans la cour du château ;— destination de la tour des archives : le bas sera pour les greffes, le milieu pour les titres, le haut pour les registres des notaires.

A. 667. (Liasse.) — 19 pièces papier; 1 pièce, parchemin.

1583-1611. — Chambre du Conseil, auditoire. — État des réparations qu'il est besoin de faire au château de Mortain pour rendre le donjon et corps de logis y étant, propres à faire chambre du Conseil, geôle et prisons sûres à mettre criminels ; — état des deniers destinés à la réparation d'une chambre du Conseil et pour faire des lucarnes à l'auditoire ; — adjudication de la construction de la chambre du Conseil, au bout de l'auditoire ; — ameublement de l'auditoire et de la chambre du Conseil ; — salaire du maître charpentier et du maître maçon pour avoir fait le plan du bâtiment de l'auditoire et de la geôle de Mortain.

A. 668. (Liasse.)— 18 pièces, papier.

1587. — Geôle de Mortain. — Procès-verbaux de visite pour les réparations à faire au château et à la geôle ; — mémoire indiquant la forme de réparation de la vieille geôle et du corps de garde ; — fourniture de portes pour la geôle; — construction d'un cachot; — adjudication de la réédification de la geôle ; — pavage de la cour.

A. 669. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1618-1626. — Chapelle du château de Mortain. — Mémoire et plan de la chapelle proposée par M. de Montholon être bâtie contre la cour de la geôle pour le service du château et des prisonniers ; — adjudication au rabais de la construction de cette chapelle ;— mémoire de ce qui est requis pour la chapelle : une croix ou crucifix, un ciel de six pieds de long et trois pieds de large, de couleur rouge, pour accompagner la chasuble, le parement et les rideaux étant de pareille couleur ; un missel romain avec le pulpite, deux chandeliers pour l'autel, une carte ou canon; — humidité de la chapelle ; détérioration d'un tableau ; — établissement d'un escalier et d'une balustrade pour l'administration des sacrements aux prisonniers.

A. 670. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1601-1722. — Halles du comté. — Fieffe par monseigneur de Montpensier à Michel Sequard de la superficie des halles sur lesquelles il pourra bâtir chambres et greniers, en laissant le rez-de-chaussée à l'usage du public ; —exposé des réparations à faire aux halles de Tinchebray; — il y a dans le comté trois halles aux boucheries, l'une à Mortain, l'autre à Tinchebray, la troisième au Teilleul ; — l'entretien de ces boucheries est à la charge du fermier ; — menace par les bouchers de les abandonner et de cesser de tuer, s'ils sont obligés de payer les nouveaux droits d'inspecteur aux boucheries ; — correspondance à ce sujet.

A. 671. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1621-1622. — Malbranche. — Dommages causés par l'arrachement du carreau à la muraille du grand pavillon de Malbranche ; nécessité d'en réparer le coignage (les angles) ; — mémoire des frais de réparation.

A. 672. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1727-1733. — Requête des officiers et habitants de Mortain à S. A. le duc d'Orléans, pour le rétablissement, aux abords de Mortain, des chemins devenus impraticables ; — rétablissement à neuf du pavé de la ville de Mortain.

A. 673. (Cahier.)— In-folio, 8 feuillets, papier.

1598. — Procès-verbal de l'état des ponts et passages du comté de Mortain dressé par Gilles Fortin, sieur de Beaupré, lieutenant-général au bailliage de Mortain, François Thibault, vicomte dudit lieu, et Étienne Du Bailleul, procureur pour le Roi et monseigneur le duc de Montpensier, présence de Guillaume Halley, procureur de monseigneur le duc de Montpensier, en la Cour de Parlement, à Rouen, et de Michel Sequard, procureur aux affaires de Sa Grandeur ; — ponts de Chérencey, de Cuves, de Brécey, de Saint-Hilaire, pont Gillebert et Louvigny, pont Richard, pont de Grenne; — visite de l'auditoire de Saint-Hilaire et de l'auditoire du Teilleul.

A. 674. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1602. — Procès-verbal de l'état des ponts étant sur les rivières de Celune et de Sée et des auditoires du Teilleul et de Saint-Hilaire, lesdits ponts ayant été ruinés durant le cours des guerres et les auditoires abattus et brûlés par les armées anglaises, ayant passé et séjourné dans les bourgs du Teilleul et

Saint-Hilaire ; — ponts de Galon, en la paroisse de Touchet, ponts de Louvigny, de Saint-Hilaire, de Saint-Yves, de Brécey et Cuves.—Le pont de Cuves est le passage tendant du Cotentin au pays du Maine et en Bretagne ; — représentation aux officiers de Mortain du procès-verbal des accessions et visites de lieux pour la réédification des auditoires du Teilleul et de Saint-Hilaire et des ponts à la quelle la recette du domaine est assujettie.

A. 675. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1584-1586. — Pont Bossard. — Information faite par André Du Hamel, lieutenant-général du bailli de Mortain, touchant le fait des ruines et démolitions advenues au pont Bossard ; — adjudication des réparations ; — quittance pour travaux.

A. 676. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1585-1614. — Pont de Chérencey. — Devis des réparations à faire ; — adjudication de la maçonnerie ; — quittance des deniers reçus pour les travaux ; — procès-verbal de visite.

A. 677. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1601-1784. — Réparations du pont de pierre de Brécey, du pont de Cuves, du pont Galon, du pont de Louvigny et du pont du Gué de Saffray ; — procès-verbaux des travaux à faire, adjudications, quittances.

A. 678. (Cahier.)— In-folio, 14 feuillets, papier.

1624. — Écrit touchant le procès entre M. Henriot, grand doyen de l'église collégiale de Mortain, et Me Jean Fermin, chanoine de ladite église en la prébende du Fresne, pour un chemin prétendu par le sieur Fermin sur les terres dépendant du moulin Le Roy, moulin aumôné à l'église de Mortain et tirant son nom de ce qu'il était le moulin du prince, pour servir aux bourgeois et habitants du lieu, et le premier et plus ancien moulin de cette ville.

A. 679. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1622. — Procès pendant entre le grand doyen de Mortain et la dame prieure du prieuré Blanc, au sujet d'un moulin à blé que ladite dame voulait construire, au préjudice des moulins Le Roy, sur la rivière de Cance.

A. 680. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1621. — Mandement d'opposition de la part de l'abbé de Savigny, de la dame prieure du prieuré Blanc et du grand doyen de Mortain contre Jacques d'Oissey, sieur de Boussentier, pour l'empêcher de transformer en moulin à blé le moulin fouleur de Mortain.

A. 681. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1563-1624. — Mandement d'opposition de la part du grand doyen de Mortain et de la dame prieure du prieuré Blanc, contre Philippe Vaumousse, meunier du moulin de La Roche, en Saint-Clément, lequel avait détourné l'eau de la rivière ; — procès-verbal de l'état de ladite rivière ; — autorisation à Jacques Thibault, vicomte de Mortain et à Charlotte Ferrant, sa femme, de bâtir un moulin au lieu dit Les Fannières, en la paroisse de Ger ; — quittance pour réparations aux moulins du gué de La Motte ; — liste de quelques moulins du comté : moulins de Brécey, Chérencey, Mesnilard, Mesnil-Ozenne, Parigny; moulin Richard ou de Cellant, moulins des Fannières et du gué de La Motte à Ger ; moulin de La Roche en Saint-Clément, moulin de Montbenoît au Teilleul.

A. 682. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, parchemin.

1767. — Contrat de fieffe faite par le duc d'Orléans, à Pierre Lalouel, d'un petit moulin à couteaux et ciseaux et d'une portion de lande, le tout situé en la paroisse du Fresne-Poret, et ce moyennant 1 boisseau d'avoine menue, de rente foncière.

A. 683. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1595-1598. — Adjudication du charriage du bois de la justice patibulaire pour remplacer l'ancien, abattu et ruiné, ledit charriage appelé charoy maraby et auquel sont sujets les tenants du franc domaine de Bion ; — frais de la façon du bois et de la charpente de la justice patibulaire ;—façon du pilori planté au carrefour de Mortain près la fontaine, taillé aux quatre côtés et aux armes du Roi et de Monseigneur de Montpensier.

A. 684. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1788. — Envoi par M. de La Boutrière à M. d'Argenson, du marché fait avec Claude Le Moyne, architecte, pour le rétablissement de l'auditoire de Saint-Hilaire, et avec Pierre Gesbert et Guillaume Le Mardeley, pour l'auditoire de Mortain ; — approbation des deux marchés.

A. 685. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1612. — Ardoisières du Gué du Flechet et du Neufbourg. — Mémoire des frais qui ont été faits par Regnault Baignolles, maître ardoisier, de Condé, pour percer et découvrir les perrières (carrières) d'ardoises du Gué du Flechet et du Neufbourg-lès-Mortain.

A. 686. (Liasse.)— 10 pieces, papier.

1614-1615. — Edifices sous la châtellenie de Tinchebray. — Expéditions de procès-verbaux de visites des réparations nécessaires tant aux églises de Tinchebray et Rully qu'à l'auditoire, à la geole et à halle dudit Tinchebray; — adjudications au rabais desdites réparations et procès-verbaux de réception.

A. 687. (Liasse.)— 5 pieces, papier.

1675-1779. — Chapelle des prisons de Tinchebray. — Certificat du geolier attestant que le chapelain de la chapelle de la geole a célébré la messe en la chapelle tous les jours de dimanche et fêtes, un an durant; — requête du chapelain représentant que la chapelle est dénuée d'ornements et dans un délabrement complet; — état des ornements indispensables pour la célébration du service divin.

A. 688. (Liasse.)— 2 pieces, papier.

1785. — Prisons de Tinchebray. — Lettre du procureur domanial mandant qu'il y a à faire aux prisons de Tinchebray des réparations urgentes, qui sont à la charge du fermier et qu'on va y travailler incessamment; —nécessité de transférer la basse fosse qui est sous la chambre des prisonniers.

A. 689. (Liasse.)— 7 pieces, papier.

1730-1731. — Tinchebray. — Proposition faite à M. d'Argenson de raser et aplanir la butte ou motte où il y avait autrefois un château et d'y faire une place propre et commode pour y tenir 12 foires par an; — délibérations du Conseil à ce sujet; — visite de l'emplacement par les officiers de Mortain.

A. 690. (Liasse.)— 3 pieces, papier.

1306-1578. — Moulins de Tinchebray. — Copie de lettres du Roi Philippe-le-Bel, par lesquelles il baille à ferme perpétuelle à Guillaume Hébert deux moulins situés sous la tour de Tinchebray et appelés les moulins de Vaultiger; — procédures entre M. de Montpensier et les sieurs Duchemin, Hébert et Durant, relativement au moulin ancien et au moulin neuf de Vaultiger.

A. 691. (Liasse.) — 12 pieces, papier.

1721-1784. — Mémoires, états, exposés et décisions du Conseil de monseigneur d'Orléans, au sujet des réparations générales aux bâtiments, moulins et chaussées dans les domaines de Mortain, Tinchebray et Domfront.

A. 692. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1562. — Lecture aux assises de Mortain d'un édit donné à Saint-Lo par le duc de Bouillon, gouverneur et lieutenant-général du Roi en Normandie: — protestation du chapitre de Mortain, d'un grand nombre de curés, gens d'église et gentilshommes, de Jean Benoît, procureur de monseigneur le duc, de trésoriers, marguilliers et autres gens du tiers état, contre l'exécution de l'édit; ils demandent qu'on laisse en leurs mains leurs bâtons (armes à feu) et autres défenses, autrement toutes les églises du comté seront ruinées, brûlées, rompues et dépouillées de leurs ornements, calices et autres joyaux, croix, images et tableaux; le service divin sera interrompu, ainsi qu'il a été fait en la plus grande partie des églises des bailliages de Caen et de Cotentin, et spécialement en la vicomté de Vire, où ne se disent plus aucunes messes, mais où se chantent seulement les psaumes de Marot et se font prêches par les ministres des Hussenots; et déjà 15 ou 20 des églises de ce comté ont été brûlées avec les croix et les ornements par aucuns habitants du bourg de Condé et autres paroisses qui se disent de l'Église Réformée, ou autrement sont appelés Hussenots (Hugenots.) — Églises brûlées dans le comté de Mortain à Romagny, Fontenay, Mesnilart, Isigny, Landelles, Touchet et Milly; — le bailli accorde acte de leurs dires aux réclamants qui se retourneront par devers monseigneur le duc de Montpensier; il enjoint, néanmoins, à tous les habitants du comté d'apporter leurs bâtons et leurs armes au château de Mortain.

A. 693. (Cahier.)— In-folio, 12 feuillets, papier.

XVI^e SIÈCLE.—Patronages ou bénéfices appartenant à la collation ou présentation du Roi: Le doyenné de l'église Saint-Guillaume de Mortain, la chantrerie de ladite église, les prébendes de Beuzeville, Mesnil-Gilbert, Condé, Refuveille, Montigny, Virey, Husson, Touchet, La Sablonnière, Gorron, Le Fresne, Saint-Pierre de Tinchebray, Notre-Dame de Tinchebray, la prébende de Bion et Roncey; les églises paroissiales de Mesnilard, Parigny, Heussey, Mesnil-Ciboult, Les Loges-sur-Brécey, Cherencey: — autres bénéfices à la présentation du Roi, mais où les sieurs de Clery, au droit du Roi, font présentations: chapelle Saint-Georges du château de Touques, cures de

Saint-Michel de Pont-l'Evêque, Drubec, Bonneville, Bonneville-sur-Touques, Canappeville, Saint-Gatien, Formeville, (Fourneville), Le Teil, Danestal, Angerville, Tourville, (Trouville-sur-Mer), Heullant, Beuzeval, Cricqueville, Cresseveule, Ecquemeauville, chapelle de Notre-Dame de Grâce-lès-Honfleur.

A 694. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1610. — État de la distribution des livres intitulés : *L'Instruction des Prêtres*, donnés par mademoiselle de Montpensier, envoyés par M. de Montholon aux curés et prêtres des paroisses de madite demoiselle au comté de Mortain ; prêtres qui ont reçu des livres : Le chanoine de l'église Saint-Guillaume de Mortain ; les curés de Saint-Clément, Ger, Romagny, Le Teilleul, Heussey, Bion, Saint-Jean, Mesnillard, Brecey, Parigny, Touchet, Tinchebray, Le Neufbourg, Le Rocher, Cherencey, Barenton, Saint-Barthélemy, Saint-Georges et le prieur d'Yvrande.

A. 695. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVI^e SIÈCLE. — Projet d'établir des ceintures en toutes les églises dont le duc de Montpensier est patron et fondateur ; — aliénation du fief de Vengeons par l'abbé de Savigny ; du fief de La Bagotière par le prieur du Rocher ; du fief et patronage de Montigny par le chanoine ; du fief de Husson par le chanoine ; du fief du Pillon par le chanoine du Mesnil-Gilbert.

A. 696. (Cahier.)— In-folio, 8 feuillets, papier.

1082-XVI^e SIÈCLE. — Fondation du chapitre de Mortain par le comte Robert, la comtesse Mathilde et leurs barons. — Vidimus et confirmation par le roi Louis XII, en 1506, de la charte de fondation du chapitre et de la confirmation, qui déjà en avait été faite par Philippe de Vallois en l'année 1333; articles de la charte: construction d'une église en l'honneur de Saint-Évroult ; institution d'une collégiale ; érection et dotation d'un doyenné, d'une chantrerie, de 14 prébendes, appelées de Goron, de Condé, de Notre-Dame-de-Tinchebray, de Touchet, de Saint-Pierre-de-Tinchebray, de Montigny, de Mesnil-Gilbert, de La Sablonnière, de Virey, du Fresne, de Reffuveille, de Husson, de Bion et Roncey, de Beuzeville ; droit de déport ; fondation de l'école de Saint-Évroult, la seule qui existera dans tout le val de Mortain ; donation du manoir de Languefort en Angleterre, de 10 livres sterling sur le tonlieu de Pevensey, d'églises dans le Cotentin et de franchises en la forêt de Lande-Pourrie (copie du XVI^e siècle).

A 697. (Cahier.)— In-folio, 10 feuillets, papier.

XVI^e SIÈCLE. — Chapitre de Mortain. — Copie de vidimus, par les tabellions de Mortain, de la confirmation précédente.

A. 698. (Cahier.)— In-folio, 10 feuillets, papier.

XVI^e SIÈCLE. — Copie de la confirmation du roi Louis XII, en 1506, et de lettres de confirmation du roi Henri II, en 1550, de la charte de fondation.

A. 699. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1551. — Copie, certifiée par les tabellions de Mortain, de la confirmation du roi Louis XII, portée à l'article A. 696.

A. 700. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVI^e SIÈCLE. — Extrait d'aucuns articles de la charte de fondation de la collégiale et sainte chapelle royale de Saint-Évroul et Saint-Guillaume, estant ladite charte en latin et vertie en françois pour lesdits articles en tant que ce qui est du revenu de ladite église en Angleterre, ainsy qu'il ensuit : Pareillement donna le comte Guillaume à l'église de Saint-Évrou, en Angleterre, tout ce qu'il avait au manoir de Longuefort, franc et quitte, et dix livres esterling de rente sur la recette de Pevensel.

A. 701. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1545-1609. — Statuts de l'église collégiale de Mortain. — Sequuntur statuta in venerabili ecclesia collegiata sanctorum Ebrulphi et Firmati de Morethonio antiquo usu recepta..... ; rédigés, en 1545 par Robert Cenalis, évêque d'Avranches, approuvés et confirmés en 1609, par François de Péricard, un de ses successeurs. Chapitres des statuts : De ingressu in templum et chorum ecclesie, de officio divino celebrando, de adhibendo correctore quem punctuatorem vocant, de signis et temporibus decantandi divini officii, de ordine in choro et processionibus, de officio canonico minime impediendo, de sepulturis et obitibus, de his que ad decorem pertinent ecclesie, de receptione canonica, de re capitulari, de officiariis, de chartis ecclesie reponendis in archivis.

A. 702. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1691-1698. — Pièces et Mémoires du chapitre de l'église collégiale de Mortain pour justifier son indépendance de la juridiction de l'évêque d'Avranches.

A. 703. (Cahier.)—In-folio, 12 feuillets, papier.

1696. — Mémoire de M. l'évêque d'Avranches, pour servir de réponse au mémoire du chapitre de l'église collégiale de Saint-Evrou de Mortain, par lequel les chanoines cherchent à établir qu'ils sont exempts de la juridiction de l'évêque d'Avranches, et que le chapitre doit avoir l'exercice de la juridiction comme episcopale.

A. 704. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1702-1708. — Transaction entre l'évêque et le chapitre de Mortain: le chapitre demeurera en possession d'exercer un premier degré de juridiction sur les chanoines et autres bénéficiers composant ledit chapitre; à cet effet, il établira un official et un promoteur; l'évêque pourra faire la visite, une fois l'année, dans l'église et le chapitre en compagnie de son secrétaire et de son promoteur; approbation de la transaction par le duc d'Orléans; mémoire sur les droits et prérogatives prétendus par le doyen du chapitre sur les autres chanoines.

A. 705. (Liasse.) — 5 pièces, papier

1665-1670. — Le chapitre de Mortain contre le chapitre d'Avranches. — Arrêt du Conseil portant que les doyen, chanoines et chapitre de Mortain auront droit de nommer un des leurs pour syndic de la chambre ecclésiastique d'Avranches; — injonction à l'évêque de l'admettre sans difficulté; — arrêt contradictoire confirmant le premier arrêt; — extraits du greffe de la chambre syndicale prouvant la présence du doyen de Mortain à Avranches pour y traiter les affaires du clergé du diocèse.

A. 706. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1328-1709. — Copie de mémoires et arrêts sur le droit de déport des canonicats du chapitre de Mortain, lequel appartient audit chapitre et consiste en la jouissance, pour la première année, des revenus des bénéfices vacants; pièces rassemblées à l'occasion du déport de la chantrerie. — Arrêt qui attribue aux juges royaux de Mortain la connaissance des questions du déport des prébendes du chapitre de l'église collégiale; — lettres de *committimus* ou garde gardienne accordées au chapitre de Mortain, lesquelles attribuent au bailli local la connaissance des causes ayant trait aux bénéfices; — adjudication du déport de la chantrerie de Mortain; — mémoire au sujet de la compétence de la juridiction en fait de déport.

A. 707. (Liasse.) — 11 pièces, papier

1608-1692. — Avis d'avocats sur la question de savoir si l'on peut obtenir un dévolu sur un chanoine qui n'a pas résidé en son canonicat pendant six ou sept ans;—sommations faites, sur la requête de mademoiselle de Montpensier, à plusieurs chanoines d'aller résider à Mortain, pour y remplir leur devoir, autrement il sera pourvu à leurs prébendes; — état des chanoines qui résident en l'église de Mortain: le doyen qui a fait annexer au doyenné la prébende de Bion et Roncey, dépendant du prieuré du Rocher; le chantre; les chanoines des prébendes de Notre-Dame de Tinchebray, de Gorron, de Condé, du Fresne, de Reffuveille, de Touschet, du Mesnil-Gilbert, de la Sablonnière; — état des chanoines non résidents: les chanoines de Husson, Beuzeville, Montigny, Saint-Pierre de Tinchebray, de Virey;—état des vicaires: le vicaire sous-chantre et chapelain de Saint-Antoine, le vicaire curé de Mortain; le vicaire chapelain de Sainte-Anne, le vicaire chapelain de Saint-Sauveur, le vicaire chapelain de Saint-Léonard; cinq autres vicaires non chapelains; les chapelains de Saint-Georges, Saint-Denis et Saint-Guillaume; deux couteurs ou gardes de l'église; un organiste; trois enfants de chœur.

A. 708. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1547-1782. — Provisions du doyenné, de la chantrerie, des prébendes de Condé, du Fresne, du Mesnil-Gilbert, de Reffuveille, de La Sablonnière, de Touchet; — extrait de la charte de fondation du chapitre pour ce qui regarde la prébende de Reffuveille; — démission du titulaire de cette prébende; — résignation de la prébende de Condé; — bail de la prébende de Virey; — adjudication du déport de la prébende de Roncey; — permutation entre le chantre de Mortain et le chapelain de Rancoudray; — taxes du temporel des prébendes; — état des aliénations des biens des prébendes;—nécessité de retirer les biens aliénés.

A. 709. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1616-1617. — Prébende de Beuzeville. — Procédures d'une instance évoquée au Parlement de Paris entre Henri Muriel, chanoine de Mortain, pourvu de la prébende de Beuzeville-en-Bauptois, Charles Nicole se prétendant aussi pourvu de ladite chanoinie et

prébende, et M. le duc et madame la duchesse de Guise, tuteurs de Mademoiselle, intervenants sur la question de savoir à qui doit appartenir ladite chanoinie et prébende, ou du sieur Muriel qui en avait été pourvu par Mademoiselle, sur la résignation de René de Boussemaine, ou dudit sieur Nicole, qui avait obtenu en cour de Rome des lettres de provision du même bénéfice par forme de dévolue sur ledit de Boussemaine.

A. 710. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1604-1610. — Prébende de Montigny. — Défauts prononcés par le chapitre de Mortain contre Bertrand Du Mesnil, chanoine titulaire de la prébende de Montigny, pour cause de non résidence; — sommation audit chanoine de venir résider; — sentence du bailliage qui déclare la prébende vacante; — appel de cette sentence en Parlement de Paris.

A. 711. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1555-1615. — Prébende de Tinchebray. — Provision de la prébende de Notre-Dame de Tinchebray; — lettres d'union de cette prébende à la cure Saint-Guillaume de Mortain; ces lettres émanent de François, cardinal et duc de Joyeuse, tuteur de mademoiselle de Montpensier, et portent sa signature; — bail à ferme de la prébende de Saint-Pierre de Tinchebray; — acquit des décimes imposés à la même prébende.

A. 712. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 3 sceaux.

1571-1740. — Prébende de Gorron, théologale. — Provisions de la prébende de Gorron, prébende théologale; — prises de possession; — plaintes du chapitre contre un titulaire qui ne réside pas; — certificat constatant que dans les diocèses de Rouen, Séez, Bayeux, Coutances et Evreux, le théologal n'est point exempt de résidence; — sceaux du chapitre de Mortain, du secrétariat du chapitre de Coutances, du secrétariat du chapitre de Séez.

A. 713. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1547-1723. — Prébende théologale. — Bail du revenu de la prébende de Gorron pour l'annate et le déport; — cession par le chapitre au duc de Montpensier de la dîme des ventes de bois dans la forêt de Lande-Pourrie pour l'année du déport du revenu de la prébende de Gorron; — procédure entre le chapitre et le titulaire au sujet du déport et principalement pour ce qui concerne les 2 sous pour livre sur la vente des bois de la Lande-Pourrie; — le théologal prétend que le revenu de son bénéfice sur la forêt ne tombe point en déport;—le chapitre prétend que le déport entier lui appartient pour l'entretien de l'église; — mémoire du théologal contre le chapitre; transaction.

A. 714. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1611-1725.— Certificat du Conseil de Mademoiselle, constatant que la dîme des amendes de la forêt de Lande-Pourrie n'a jamais été perçue par les titulaires de la prébende de Gorron;— dîmes sur les ventes de bois appartenant à ladite prébende; — extraits des adjudications des ventes;—dîme perçue sur les essarts ou novales de la forêt.

A. 715. (Cahier.) — In-quarto, 6 feuillets, papier.

1721. — Extraits des registres du chapitre de la collégiale de Mortain pour l'adjudication des dîmes des novales appartenant à la prébende de Gorron, prébende théologale; — dîmes de Beauchêne, Saint-Jean-des-Bois, Yvrande, Saint-Cornier, Le Fresne-Poret, Saint-Georges-de-Rouelley, Ger, Saint-Jean-du-Corail, Saint-Clément, Saint-Barthélemy, Barenton, Bion, Notre-Dame et Saint-Pierre de Tinchebray.

A. 716. (Cahier.)— In-folio, 8 feuillets, papier.

1741. — État des fermes des dîmes de M. l'abbé de Beaulieu, théologal de Mortain; dîmes de froments, seigles, orges, avoines et sarrasins, pommes et poires dans les paroisses de Saint-Pierre et Notre-Dame de Tinchebray, de Saint-Jean-des-Bois, Saint-Cornier, Yvrande, Beauchêne, Le Fresne, Rouelley, Ger, Saint-Clément, Barenton, Le Rocher, Saint-Barthélemy, Sourdeval, Bion, Saint-Jean-du-Corail, Le Teilleul; — dîmes des panages, faines, glandées, herbages, pâturages, landages, palis, communes et bruyères de la forêt et des landes adjacentes; — dîmes des bois de la forêt.

A. 717. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1560-1629. — Extrait de l'ordonnance d'Orléans, portant qu'en chaque église cathédrale ou collégiale il sera réservé une prébende affectée à un docteur en théologie, qui prêchera, les dimanches et les fêtes, et fera, trois fois la semaine, une leçon publique de l'Écriture Sainte; qu'il y aura, en outre, une prébende préceptoriale dont le titulaire sera tenu d'instruire gratuitement les jeunes enfants de la ville; — érection de la prébende de Gorron en théologale et préceptoriale;

— le titulaire prêchera, catéchisera, fera leçon et exhortations au chapitre et aux ecclésiastiques dudit lieu, trois fois la semaine ;— acte capitulaire qui déclare que la prébende de Gorron, prébende théologale, n'est pas obligée d'entretenir et gager les régents du collége.

A. 718. (Liasse.)— 10 pieces, papier.

1082-1721. — Extrait de la charte de fondation du chapitre de Mortain ence qui concerne la prébende de Gorron et l'école de Mortain ; — extraits du secrétariat du chapitre pour prouver que l'école était exercée dans le XVI^e^ siècle ; — que le chapitre jouissait des rentes y affectées et les payait aux régents ;— plainte des bourgeois adressée au chapitre contre le théologal qui ne proposait plus de régent ; — ils en nomment un auquel le chapitre donne une maison avec les émoluments attachés à l'école.

A. 719. (Liasse.) — 2 pieces, papier.

1704. — Résultat du Conseil du duc d'Orléans pour le rétablissement du collége : vu la requête des habitants de Mortain, le Conseil a ordonné que le collége fondé à Mortain par le comte Robert en 1082, confirmé au désir des ordonnances d'Orléans et de Blois par mademoiselle de Montpensier, sera continué et rétabli; que les régents en nombre nécessaire pour enseigner les humanités et autres sciences de la langue latine seront proposés conjointement par le théologal et le chapitre et approuvés par son Altesse Royale ; ils jouiront des mêmes droits et priviléges que par le passé, ainsi que des revenus et rentes dont la prébende de Gorron est chargée, et de la rétribution des écoliers qui sera réglée par les officiers du bailliage de Mortain; les régents qui seront dans les ordres seront admis en qualité d'habitués dans l'église collégiale.

A. 720. (Cahier.)— In-4°, 12 feuillets, papier.

1082-1709. — Extrait de la charte de fondation du chapitre de Mortain concernant l'école de Saint-Evroult ; extraits des registres du même chapitre concernant l'école autrement le collége, de 1590 à 1709 ; — réception des régents ; école hors Mortain, en Romagny ; soutiens par le chapitre de son droit d'institution des régents ; rétablissement du collége ; présentation des régents ; statuts du collége ; gages des régents ; érection de la théologale.

A. 721. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1082-1709. — Double du n° 720.

A. 722. (Liasse.) — 8 pieces, papier.

1704-1725. — Présentation par le chapitre et le théologal au duc d'Orléans de régents pour le collége de Mortain.

A. 723. (Liasse.) — 35 pieces, papier

1724-1725. — Prébende de Gorron. — Procédures entre le théologal et le chapitre au sujet du collége de Mortain et notamment de la présentation et nomination des régents, du paiement de leur rétribution annuelle, de l'inspection, administration et entretien du collége, de la connaissance et réformation des abus et contraventions aux statuts et réglements ; le tout réglé par deux résultats du Conseil du duc d'Orléans qui déclarent que le résultat de 1704 sera exécuté.

A. 724. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1744. — Prébende théologale de Mortain ; — inventaire général des titres et pièces qui concernent tant le domaine de Mortain que l'église collégiale et en particulier les droits de la dignité de théologal, autrefois appelée la prébende de Gorron, dont M. de Gomboust-de-Beaulieu, docteur de sorbonne, décédé à Paris en 1744, a été le dernier titulaire ; — ces titres seront remis partie au chapitre, partie au chartrier de Mortain, partie aux archives du palais royal.

A. 725. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1744.— État des titres, pièces et mémoires concernant le chapitre et la théologale de l'église collégiale de la ville de Mortain, à remettre au fondé de procuration dudit chapitre, lesquels font partie de ceux retirés de feu M. de Gomboust-de-Beaulieu, pourvu de ladite théologale, décédé à Paris, le 3 octobre 1744. — C'est un extrait de l'inventaire porté à l'article A. 724. il comprend les titres à remettre au chapitre.

A. 726. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1740. — État des titres mémoires et renseignements concernant le domaine de Mortain et la forêt de Lande-Pourrie, à remettre au chartrier de Mortain, lesquels font partie de ceux retirés de feu M. de Gomboust-de-Beaulieu, théologal en dignité de l'église collégiale dudit Mortain. M. De Beaulieu les avait consultés pour l'intérêt de sa prébende.

A. 727. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1740. — Prébende théologale ; — état des titres et pièces retirés du sieur abbé de Beaulieu, théologal de Mortain, et qui sont aux archives du Palais Royal.

A. 728. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1745-1746. — Extrait de titres et papiers concernant les dîmes et les droits de la théologale de Mortain;— résultat qui ordonne la remise de titres et papiers au chapitre et au chartrier de Mortain.

A. 729. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1742. — Inventaire raisonné des titres généraux concernant la forêt de Lande-Pourrie et des titres particuliers de la garde de Tinchebray, qui sont entre les mains de M. l'abbé de Beaulieu; ledit inventaire compris à celui de 1746.

A. 730. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1746. — Copie de trois enquêtes originales remises au chapitre de Mortain en 1746, conformément au résultat du Conseil du duc d'Orléans, et qui composent la quatrième liasse de la première partie des titres et pièces retirés du feu sieur abbé de Beaulieu; lesdites enquêtes faites, en 1553, 1581 et 1586, par les officiers de Mortain, à la requête des chanoines prébendés de Gorron, depuis théologaux, contre les curés de Saint-Clément et de Saint-Jean-du-Corail; lesdites enquêtes servant à déterminer l'étendue de la forêt de Lande-Pourrie et à prouver que les prébendés de Gorron ont toujours joui des dîmes de la forêt et des terres fieffées de la forêt réduites en agriculture.

A. 731. (Cahier.)— In-folio, 42 feuillets, papier.

1487-1746. — Preuves de la possession de la dîme des panages, herbages, pâturages et bois de la forêt de Lande-Pourrie, par les chanoines de Gorrron;— pleds des herbages pour les paroisses de Saint-Georges, Barenton, Saint-Barthélemy, Saint-Clément, Bion, Ger, Le Rocher, Moutons et Le Neufbourg; — pièces faisant la douzième liasse de la première partie des titres retirés du feu sieur abbé de Beaulieu, théologal de Mortain.

A. 732. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1746. — 17e liasse de la 1re partie des pièces retirées du feu sieur abbé de Beaulieu, théologal de Mortain, pour prouver l'étendue des terres fieffées ou usurpées de la forêt dans les paroisses de Saint-Jean du Corail, Mortain, Le Neufbourg, Le Rocher et Saint-Barthélemy, bornant à l'occident ladite forêt.

A. 733. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1746. — 4e liasse de la 3me partie des pièces ayant été aux mains de M. de Beaulieu, théologal de Mortain; la plupart desquelles ont trait aux affaires de la forêt de Lande-Pourrie, comme au défrichement, aux triages appelés dégats, aux taillis, à l'arpentage, à la rédaction de la carte et aux fieffes, le tout réuni pour les intérêts de la théologale; — le surplus des pièces inventoriées regardent M. de Beaulieu et sa famille.

A. 734. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1746. — Titres de Mortain, 3e partie, 5e liasse; — pièces concernant le scellé et enlèvement des papiers du sieur de Beaulieu, théologal de Mortain, étant chez Courson et Varnier, aubergistes à Paris et transportés chez M. de Marville, lieutenant général de police, depuis rendus et déposés aux archives du palais royal.

A. 735. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1746.—Pièces hors rang restant au décès de M. l'abbé de Beaulieu;— mémoire imprimé du théologal pour prouver l'étendue et la composition de la forêt de Lande-Pourrie et les préjudices qui y sont faits au duc d'Orléans et à la prébende théologale: la forêt a six lieues de long sur quatre de large; elle contenait 6300 arpents en 1742; 9500 en 1601; le bois est de hêtre, pour les deux tiers, et, pour l'autre tiers, de chêne; il y a peu d'autres natures d'arbres; il y a deux gardes; il y en avait cinq de fondation; —état circonstancié des contestations à décider entre le théologal de Mortain et les curés ou gros décimateurs de treize paroisses sur dix-neuf en tout qui dépendent du duc d'Orléans à cause de la forêt.

A. 736. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1746. — Lettres-patentes et arrêt au sujet de la réduction à 300 livres, des revenus de la prébende théologale de Gorron, dépendante du chapitre de Mortain, de la répartition du surplus tant à cinq prébendes qui étaient modiques qu'au chapitre et au collége dudit lieu.

A. 737. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1592. — Commune du chapitre de Mortain. — Concession par madame de Montpensier aux dix vicaires, aux deux marguilliers et aux quatre enfants de chœur de l'église collégiale de Saint-Guillaume, de douze acres de terre situées au Breil de Maisoncelles.

A. 738. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1592-1606. — Don par le duc de Montpensier aux chanoines de l'église collégiale et chapelle royale de Saint-

Guillaume, d'une somme de cent écus pour la réédification des orgues qui étaient anciennement en ladite église et qui avaient été pillées et dérobées par les hérétiques ; — mémoire des frais qui sont nécessaires pour faire lesdites orgues ; — devis des ouvrages qu'il convient faire pour l'ornement et la décoration de la chapelle Saint-Guillaume de Mortain ; —inscription du nom de madame la duchesse et application de l'écusson des armes du duc de Montpensier sur la cloche de la grosse horloge de l'église de Mortain.

A. 739. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1655-1750.—Abbaye de Savigny, paroisse de Buais; — aveux rendus à l'abbé et aux religieux de Notre-Dame-de-Savigny pour l'aînesse de La Choisnellière ou Manouvrière, par les familles Lémée, Boisbunou, Guiard, Guérin, Maillard, Launay, Le Bigot, Trehet, Foisnel, Gesbert, de La Touche, Blin, Clouard, Le Bassé, Gasnier, Sillandre, Duval ; — redevances à Noël : 4 sous 6 deniers, une poule et deux deniers de regard ; une brebis de brebiage de trois ans en trois ans, s'il y a brebis vive sur ladite aînesse ; deux sous pour brebis morte, au mois de février de trois ans en trois ans ; — les avouants sont sujets à aller faire fouler leurs draps au moulin fouleur de L'Habit en payant 6 deniers par aune.

A. 740. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1750. — Aveux rendus à l'abbé et aux religieux de Savigny en leur franc fief et noble seigneurie de Buais, Heussey et Ferrière, pour le fief ou aînesse de La Coutancière par les familles Bourget, Vedier, Clouard et Duval.— Redevances : 18 boisseaux de froment rouge, porté au grenier de l'abbaye, une poule et 40 œufs ; — les tenants ont, pour le portage dudit froment, pain, boire et pitance, selon le jour ; ils sont sujets aux ventes et reliefs, aux trois aides coutumières, au service de prévôté, à élection de prévôt, aux pleds de gage plege, cour et usage ; — plan de formation de ladite aînesse.

A. 741. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1750-1789. — Paroisse de Buais. — Aveux rendus à l'abbé et aux religieux de Savigny, pour l'aînesse de La Drouardière par les famillles Guérin, Laurent, Radulph, Du Vauborel, Duval, Jourdin et Hamon ; — redevances : 36 boisseaux de froment rendus au grenier de l'abbaye ;— sujétions ordinaires ; — pour chaque quartier de froment les avouants ont chacun deux miches blanches, boire et pitance, selon le jour.

A. 742. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1751. — Paroisse de Buais. — Aveu rendu à l'abbé et aux religieux de Savigny pour le fief ou aînesse de La Pillière, par les familles Duval, Piel, Paillard, Saoul et Clouard; — redevances : 4 sous tournois au terme de Notre-Dame Angevine ; à Noël une poule, au jour Saint-Étienne 3 deniers de regard, une brebis de brebiage de trois en trois ans ; — sujétions ordinaires ; — tableau de la contenance des pièecs de terre composant l'aînesse de La Pillière ;—tableau de la nature du terrain.

A. 743. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1770. — Paroisse de Buais. — Paiement d'une rente de 20 livres due au domaine de Mortain par le procureur de l'abbaye pour le moulin Gillaut et le fief de Locherie ; — fief des Quatre asures en Buais appartenant à M. de Géraldin.

A. 744. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE. — Table du sommaire des tenures, patronages, dîmes et rentes de l'abbaye Blanche. — Fief du Neufbourg avec le patronage ; fief de Montfautrel en Sourdeval et Saint-Clément ; fief de Sourcelune en Romagny ; fief de La Gasnerie à Ger ; fief des Balles à Refuveille ; fief de La Renissaye en Brécey ; fief de Coulouvray avec le patronage ; fief du Val-Garnier à Saint-Martin-le-Bouillant ; fief de Grenne à Saint-Jean, Tinchebray, Le Fresne et Sourdeval ; fief de La Cresnière et Loiselière, à Mesnil-Gilbert ; La Ricolière, au Mesnilard ; Le Pas ou Coulaudière en Saint-Barthélemy ; fiefs des Arsix et du Rocher, à Saint-Senier et Saint-Osvin, vicomté d'Avranches; tènement à gage plège au Tourneur, à Bremoy, Tarentaine, Montamis, Vaudry et Vire, vicomté de Vire ; un tènement à Gatemo avec le patronage ; tènements à Cretteville, Donville, Surville, Hocquigny, La Haye-Pesnel, vicomté de Coutances ; un tènement et des pêcheries à Appeville, vicomté de Carentan ; un tènement à Vaucelles, vicomté de Bayeux : patronages du Neufbourg, de Coulouvray, Lapentis, Gatemo, La Baleine ; — dîmes au Neufbourg, à Coulouvray, à Saint-Quentin-sur-Planche-Jumelle, à Bernières, Tirpied, Vernix, La Baleine, Bréhal, Champrépus, Langrune-sur-la-Mer et Cairon ; — le fief du Neufbourg est tenu franchement à gage plège, cour et usage ; — le domaine non fieffé comprend le prieuré avec ses jardins, bois, rochers et murailles, un moulin fouleur, un moulin à tan, des fourneaux à chaux et à tuile.

A. 745. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1105-1654. — Aveux rendus au Roi et au comte

de Mortain par les Dames Blanches de Mortain, avec une copie de la charte de fondation. — Les fiefs, les patronages et les dîmes énoncés dans ces aveux sont les mêmes qu'à l'article précédent (A. 744.) — Franchises de prieure ou d'abbesse en la forêt de Lande-Pourrie : droit de prendre bois pour brûler, droit d'en prendre pour bâtir en l'église de l'abbaye, aux maisons, moulins, fours et autres constructions ; chauffage et aménagement de Montfautrel ; franc pâturage pour les porcs ; herbe pour les bêtes ; fougère et herbe fauchable ; un fourneau à chaux pour la construction de l'église, un fourneau à tuile et permission de prendre bois, pierres et terres, pour ce faire en ladite forêt, avec liberté d'y prendre un cerf en temps de saison ; — l'abbesse et ses tenants ont encore, par tout le comté de Mortain, franchise d'étallages, cohuages et coutumes, comme exemption de guet et de réparation à la ville et au château.

A. 746. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1105-XVIII^e SIÈCLE.—Mémoire accompagné d'une copie de la charte de fondation de l'abbaye Blanche; d'une sentence rendue en la maîtrise des eaux et forêts et d'un jugement des commissaires réformateurs, pour prouver que l'abbesse et sa communauté ont droit de panage, pacage, glandées et herbage, en la forêt de Lande-Pourrie, asssi bien que le droit d'y prendre bois à bâtir et à réparer.

A. 747. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1760-1762.—Abandon fait par le sieur de La Rosière, stipulant pour le duc d'Orléans, aux religieuses de l'abbaye Blanche et à leurs hommes, d'un cantonnement particulier dans la grande lande de Mortain, pour y jouir des droits qu'elles possédaient dans la forêt de Lande-Pourrie, dont ladite lande faisait autrefois partie, et à la condition qu'il ne pourra en être exercé de pareille nature dans le reste de la forêt et les landes du comté ; — approbation de cette transaction par le duc d'Orléans en son Conseil et par l'abbé de Clairvaux, supérieur immédiat de l'abbaye de La Blanche.

A. 748. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1656-1771. — Abbaye Blanche, baronnie de Montfautrel;—déclaration fournie pour la baronnie de Montfautrel, fief noble à gage plège, situé aux paroisses de Sourdeval et Saint-Clément, divisé en 20 aînesses contenant 340 acres de terre ; — extraits des registres du comté de Mortain pour prouver que les prétendus aînés de Montfautrel ont payé rentes au domaine ; — avis du Conseil du duc d'Orléans sur la contenance du fief de Montfautrel.

A. 749. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1596-1680. — Abbaye Blanche, baronnie de Montfautrel ;— aveux rendus aux religieuses par Jean Le Moine et ses puinés pour les aînesses de La Doisnellière et de La Fissonnière, assises en Saint-Clément ; par Julien Vauborel, ses frères et leurs co-tenants, pour la masure et aînesse du Montlonnel en Sourdeval ; — redevances en deniers ; de plus les aînés et puinés desdites aînesses sont sujets à faire une journée de charrue à hivernage ou tremois, avec tel harnois qu'il y aura sur lesdites aînesses ; s'il n'y a de quoi fournir la charrue, ils feront une journée de herse et une journée de sciage en août ; l'homme de charrue aura une heure pour manger, le jour, et deux briquets pour son souper ; le scieur deux pains et deux briquets blancs pour souper ; la bête qui hersera aura deux jointées d'avoine, et le herseur quatre petits pains bis pour sa dépense ; — franchises ordinaires en la forêt pour les tenants desdites aînesses.

A. 750. (Cahier.)— In-folio, 4 feuillets, papier.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE.—Copies d'aveux rendus aux religieuses de l'abbaye Blanche, sous le fief de La Gasnerie, paroisse de Ger, par Robert Jamaut et ses puinés pour l'aînesse de La Gasnerie ; par Nicolas Jouenne et ses puinés pour l'aînesse de La Foutelaie ; par Philippe Robbes et ses puinés pour l'aînesse de La Cloutière ; les avouants sujets à foi et hommage, à reliefs, treizièmes, aides coutumières, demeurent en leurs franchises pour eux et leurs bêtes dans la forêt de Lande-Pourrie.

A. 751. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Prieuré Du Rocher.— Notice sur la fondation du prieuré et sur les prétentions du prieur au titre de patron fondateur ;—état des revenus du prieuré: le fief et seigneurie du Rocher ; le domaine non fieffé appelé Le Tertre ; le bois de La Foutelaie ; une place de moulin sur la rivière de Cance ; le fief du Bourg et le petit fief de La Bagottière en Romagny ; le fief de Mortain en Roncey ; le patronage de Romagny, Bion, Juvigny, Mesnil-Rainfray ; Touchet, de Saint-Martin et Saint-Brice-de-Landelles, et d'une portion de Lingreville ; — projet de fieffe d'une portion de terre située en la paroisse du Rocher, nommée le Jeu de Paume, et servant de manége à exercer les chevaux.

A. 752. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1682-1691.—Prieuré du Rocher ;— copie d'un aveu rendu à M. le duc de Montpensier, par Jacques de Morry,

prieur, avec copie de la charte de fondation du prieuré, et notice de ses priviléges, notamment de prendre bois à chauffer et à édifier en la forêt de Lande-Pourrie et d'y avoir panages et paturages, à la charge de vêtir, nourrir et alimenter cinq religieux, de faire une aumône de trois boisseaux de seigle une fois la semaine, et de prier pour les dotateurs, fondateurs et augmentateurs dudit prieuré. — On lit dans la charte de fondation que le comte Robert et Mathilde, sa femme, donnèrent en 1082, aux moines de Saint-Martin de Marmoutiers, l'église de Sainte-Marie (du Rocher) et la terre que le clerc Norgod tenait en prébende de Saint-Évroult; que le comte donna à Sainte-Marie (du Rocher) ses droits de mouture, avec la dîme des blés de tout le terrain situé entre la rivière de Cance et le ruisseau de Clérel; le droit de sépulture de toute la paroisse de Saint-Evroult (Mortain); la dîme de la foire qui se tenait en septembre dans ladite paroisse de Sainte-Marie; le droit de prendre du bois de construction partout où il en prenait lui-même; de plus, communauté de panage et paturage avec ses porcs et bestiaux, pour les porcs et bestiaux des moines de Saint-Martin.— Le comte ajoute à ces donations une maison au Teilleul, la moitié de l'église de Lingreville et l'église de Romagny; la prébende de Bion; la dîme de la foire de Montmartin, de la foire de Coutances, de la foire de Cérences;— les donations du comte de Mortain eurent pour témoins Guillaume de Cambernon, Robert fils Gerold, Richard de Cestre, Goscelin Avenel, Ranulf Avenel, Roger de Hamptone, Richard de Touchet, Robert de Lapentis, Alain de Virey, Robert de Fontenay, Guillaume de Villechien, Alain de Juvigny, Guillaume de Landevi, Guillaume Patric, Robert Rossel, Guillaume fils Norgod.

A. 753. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XI^e^-XVIII^e^ SIÈCLE. — Prieuré du Rocher. Copie d'un dénombrement donné par abrégé des biens du prieuré et projet de plus ample dénombrement avec copie de la charte de fondation dudit prieuré, autrement de la donation de Notre-Dame du Rocher, aux religieux de Saint-Martin de Marmoutier.

A. 754. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1731-1732. — Prieuré du Rocher. — Lettre du curé du Rocher, exposant à M. de La Boutrière, procureur domanial, que le cimetière de la paroisse est une pièce de terre abandonnée à la pâture des cochons et autres animaux qui déterrent les morts et en rongent les os tout sanglants, sans qu'il lui soit possible d'apporter remède à cet état de choses; don de cent livres par le duc d'Orléans pour contribuer à la réparation des murs de ce cimetière qui est aussi celui de toute la ville de Mortain.

A. 755. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1692. — Procès-verbal des réparations nécessaires au prieuré et aux bâtiments du Rocher; procès-verbal du bois nécessaire pour être employé auxdites réparations.

A. 756. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1771-1782. — Lettres diverses ayant trait à la construction d'un moulin à farine auprès du moulin fouleur du prieuré du Rocher; à la vacance du prieuré; à un terrain en bruyère réclamé par M. Le Jay, médecin.

A. 757. (Liasse.) — 3 pièces, papier, 5 pièces, parchemin.

1606-1622. — Hermitage de Mortain. — Dotation de la chapelle nouvellement édifiée au Rocher de L'Hermitage en l'honneur de l'archange Saint-Michel; le chapelain aura 60 livres de rente; il dira, chaque semaine, trois messes, le lundi, le mercredi et le vendredi; il entretiendra la chapelle de menues réparations et de luminaire; les aumônes seront employées à l'entretien des habits et vêtements de l'hermite; — bénédiction de la chapelle et consécration de l'autel par l'évêque d'Avranches; — érection d'une foire pour le jour de la petite Saint-Michel, au bas de L'Hermitage;—donation à la chapelle de la coutume de cette foire et de 12 livres de rente;—certificats en faveur de l'hermite Nicolas de Gremilly.

A. 758. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1612-1613.—Lettres de François de Pericard, évêque d'Avranches, à M. de La Veilletière : il lui annonce qu'il lui fera savoir le jour qu'il ira bénir la chapelle de L'Hermitage; — états des dépenses faites pour le parachèvement de la chapelle et de la maison de L'Hermitage, et pour le séjour à Mortain de l'évêque venant en faire la bénédiction.

A. 759. (Liasse.) — 8 pieces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1599-1613. — Lettres de l'hermite feu Nicolas de Bréville. — Certificat de santé délivré par le Sénat de Fribourg à François de Guybert et Nicolas de Bréville, qui ont traversé cette ville, allant en pélerinage à Notre-Dame-de-Lorette; — petit sceau du Sénat; — Requête de frères Nicolas de Bréville et François de Guybert, de l'ordre de St-Antoine, adressée au vicaire-général du Mans, pour obtenir de continuer leur résidence en l'hermitage de Saint-Thibaut, paroisse de Saint-Ouen-en-Belin; — lettre de M. de Montholon à l'hermite de Mortain : il lui envoie les indul-

gences de la médaille qu'il lui avait donnée, le priant d'en faire part à madame de l'abbaye Blanche et à ses religieuses qui ont pareilles médailles ; il lui annonce, en même temps, que l'avent et le carême seront prêchés à Mortain par un père Capucin ; il voudrait que tout le monde en fût aussi aise que l'hermite, mais il faut auparavant que ces gens là quittent la vieille peau, ce qu'ils ne feront sans miracles ou de bonnes verges du ciel, ce que M. de Montholon souhaite pour leur salut.

A. 760. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1226-1705. — Prieuré de Moutons. — Permission octroyée par Jean, duc de Normandie, au couvent de Notre-Dame-de-Moutons, de défricher le bois de Harach ; — requête adressée au comte de Mortain par ses pauvres oratrices la prieure et les religieuses de Moutons : elles le prient de les confirmer dans la possession des 300 acres de terre qui leur ont été aumônées dans la forêt de Lande-Pourrie, lors de leur première fondation, avec droiture de pâturer et panager leurs bêtes et d'avoir du bois pour leur chauffage ; — procédures en bailliage à Mortain contre lesdites religieuses au sujet des arrérages des rentes dues pour les fieffes de la forêt ; — jugement des commissaires réformateurs des eaux et forêts ordonnant que les religieuses de Moutons auront droit de prendre dans la forêt du bois vif pour les réparations de leurs maisons et qu'elles auront avec leurs métayers le bois de chauffage, le pâturage et le panage ; — publication, dans les paroisses de Moutons, Ger et Sourdeval, de l'intention de madame la prieure de Moutons de rendre à la Chambre des Comptes, aveu de tous les biens qu'elle possède dans lesdites paroisses ; détail des biens dont l'aveu doit être rendu ; — main-levée donnée par le Roi à Marie de Cervo ayant fait aveu au Roi pour le temporel du prieuré de Moutons, réuni au monastère de Sainte-Anne-d'Avranches.

A. 761. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1751. — État des titres du temporel de l'abbaye de Moutons, réunie au couvent d'Avranches et des droits, franchises et libertés que cette abbaye prétend exercer dans la forêt de Lande-Pourrie, avec une lettre d'envoi de cet état par la dame abbesse à M. de Bellisle, intendant de M. le duc d'Orléans.

A. 762. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1646-1755. — Requête de Marie de Bouillie, prieure de Moutons, par laquelle elle demande qu'il lui soit permis de prendre et enfermer le nombre de 20 acres de terre pour augmenter son enclos ; — autorisation de la duchesse de Montpensier. — Requête de Marie Angélique de Wargemont, abbesse de Moutons, adressée au duc d'Orléans ; elle le prie de donner des ordres pour qu'il ne soit fait dans la forêt de Lande-Pourrie aucune fieffe des terres sur lesquelles l'abbaye a le droit de paturage ; correspondance à ce sujet.

A. 763. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1760. — Requête de Marie-Angélique de Pierrepont, abbesse de Moutons, adressée au duc d'Orléans, tendant à établir que le terrain laissé aux environs de son abbaye, lors des dernières fieffes, est un terrain qui lui appartient ; — analyse des titres produits à l'appui de cette prétention.

A. 764. (Cahier.) — Grand-in-folio, 10 feuillets, papier.

1760. — Abbaye de Moutons. — Mémoire sur les prétentions de la dame abbesse et des religieuses à la propriété d'une partie des fieffes faites, en 1755, dans la lande de Moutons, et de la partie qu'on projette de leur céder en indemnité de leurs droits dans la forêt de Lande-Pourrie, dont faisait autrefois partie la lande de Moutons. — Moutons est un prieuré de Bénédictines dont le siége est maintenant en la ville d'Avranches, ayant été uni au petit monastère de Sainte-Anne, par lettres du mois de novembre 1693 ; mais le siége originaire et les biens qui en formèrent le principal revenu sont dans l'ancien défrichement de la forêt de Lande-Pourrie, paroisse de Saint-Clément, à environ une lieue et demie de la ville de Mortain ; desquels biens anciens et de partie de ceux qui y ont été ensuite attachés, il s'est formé une paroisse dont l'érection se constate, avant 1684, sous le nom de Moutons, en sorte qu'il n'y a que les fermiers de ces biens qui soient paroissiens de Moutons, quant à l'administration spirituelle, car quant aux charges temporelles les fermes sont comprises aux rôles à taille et capitation de Saint-Clément ; on a avancé que le fondateur de Moutons fut le roi Henri II, ou Roger de Montgommery, mais on ne trouve réellement ni le nom du fondateur, ni l'époque précise de la fondation ; une bulle de 1163, des confirmations de 1187, 1310, 1332, 1439 et 1459, n'établissent point le droit des religieuses sur les 300 acres de terre dont elles revendiquent la propriété, droit qui doit se traduire par une usurpation préparée.

A. 765. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 carte.

1760. — Plan, avec explication ou légende, d'une partie des paroisses de Saint-Clément, Sourdeval, Le Fresne et Ger, pour constater et vérifier les terres de l'aumône de Moutons et partie des autres terres qui dépendent du prieuré aux environs de l'ancien terrein et de la lande qui avoisine le tout.

A. 766. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1760. — Résumé de la requête présentée par les religieuses de Moutons, pour justifier de leurs droits en la forêt de Lande-Pourrie, et projet de transaction : il est continué à l'abbaye la somme de 20 livres pour l'assencement de son chauffage; les droits de pâturage et pânage, comme de prendre jonc, fougère, argile, terre et pierre dans la forêt, ne pouvant plus être exercés à cause de l'éloignement actuel de ladite forêt (excepté pour tout le pâturage), il est abandonné à l'abbaye, par forme de cantonnement, ce qui reste de terrain non aliéné en la lande de Moutons, c'est-à-dire environ 22 acres.

A. 767. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1757-1762. — Abbaye d'Avranches ; — lettres et minutes de lettres écrites au sujet des affaires d'entre madame l'abbesse et les officiers de M. le duc d'Orléans, touchant les droits d'usage et les fieffes dans la forêt de Lande-Pourrie et la Lande de Moutons.

A. 768. (Liasse.) — 1 pièce. papier.

XVI^e SIÈCLE. — Prieuré d'Yvrande. — Requête adressée au comte de Mortain par les religieux du Plessis-Grimoult : ils demandent à être maintenus, comme collateurs ordinaires du prieuré d'Yvrande et de la cure de Saint-Martin de Ger, dans les franchises dont ils ont eu bonne et pacifique possession en la forêt de Lande-Pourrie.

A. 769. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1608-1622. — Papier terrier du domaine de Mortain ; — extrait du registre du Conseil des affaires de madame la duchesse de Montpensier touchant la confection du papier terrier ; — verbaux et écritures sur l'instance intentée contre François Thibault, chargé de la confection dudit terrier, suivant lesquelles écritures on voit qu'en faveur de cette opération il lui avait été accordé d'obtenir lettres d'érection de plusieurs héritages en fief de chevalier et que pour n'avoir pas réussi dans son travail il fut déclaré déchu ; — ce fief devait être composé de ses terres et de son moulin des Favières dans les paroisses de Ger, Barenton et Saint-Clément.

A. 770. (Liasse.) — 1 placard, imprimé, papier.

1700. — Terrier de Mortain, : commission donnée par M. de Terrat, garde des sceaux et chef du conseil du duc d'Orléans à M. François de Cheverue, vicomte de Mortain, pour recevoir les foi, hommages et serments de fidélité des vassaux du comté de Mortain ; — avertissement donné par le vicomte aux propriétaires, possesseurs et détenteurs de fiefs et arrière-fiefs, tant en chef qu'en membre, de faire foi, hommage et serment de fidélité entre ses mains dans le délai de quinzaine (excepté les comtés, marquisats, baronnies et abbayes commendataires qui feront foi aux mains de M. le chancelier), pour, ensuite, rendre leurs aveux et dénombrements de ce qu'ils possèdent et de ce qui compose leurs fiefs, arrière-fiefs et revenus, avec instructions sur la manière de bailler les aveux.

A. 771. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1750. — Lettres patentes du roi Louis XV ordonnant qu'il sera rendu au duc d'Orléans, par tous les vassaux du comté de Mortain, aveu et dénombrement et des fiefs qui relèvent du comté.

A. 772. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1750. — Enrégistrement au bailliage des lettres patentes à terrier et de lettres de commission données par M. le duc d'Orléans à M^e Michel Hauton, pour faire les fonctions de notaire du terrier, de recevoir et rediger les déclarations des vassaux, tenanciers et censitaires du comté de Mortain.

A. 773. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1751. — Terrier de Mortain et Domfront : — résultat du Conseil commettant Michel Hauton, au lieu et place du sieur Cauvigny de La Rosière, pour travailler à la rénovation du terrier et faire reconnaître les cens et rentes, droits, devoirs féodaux et seigneuriaux dus au duc d'Orléans dans les comtés de Mortain et de Domfront, et pour continuer le travail tendant à la confection du terrier ; résultat du Conseil fixant les appointements du sieur Hauton et de son commis et les appointements du sieur de La Rosière comme garde des archives des comtés de Mortain et Domfront.

A. 774. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1768-1788. — Résultat du conseil de M. le duc d'Orléans qui prescrit la forme des aveux et dénombrements qui seront fournis : on ne comprendra pas dans un même aveu différents fiefs ; on dira le nom, la dignité et la qualité des fiefs et arrière-fiefs, le pays et la juridiction où ils sont assis ; le titre de la possession, soit vente, donation ou succession ; les abornements seront soigneusement indiqués ; les aveux feront mention des justices, des offices, des priviléges et des sujétions ; ils contiendront un détail exact de la consistance de la maison seigneuriale et du

domaine non-fieffé ; il sera fait autant d'articles qu'il y a d'arrière-fiefs.—Les censitaires qui ont rendu aveu depuis 30 ans ne sont pas dispensés de rendre un nouvel aveu.

A. 775. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— États des fiefs de Barenton, au comté de Mortain : le fief de Barenton, quart de fief, avec le patronage ; le fief de Boudé, huitième de fief ; le fief de La Fillolaie, quart de fief, avec le patronage d'une chapelle ; le fief du Haut-Boussentier, quart de fief ; le fief du Bas-Boussentier, demi-fief ; le fief du Bois-Le-Roy ; le fief de Louvigny.

A. 776. (Liasse.) — 45 pièces. papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Tables des lieux, villages, cantons et alnesses de la paroisse de Barenton, sous le domaine de Mortain. — Vavassories de La Bouteillerie sous Barenton ; de La Miardière de La Basse-Anerie, sous Boussentier ; — le nombre des villages et terres est de 155 ; — composition, abornement et sujétions des alnesses ; — noms des tenants.

A. 777. (Cahier.)— In-folio, 24 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Indices de Barenton, sous le domaine de Mortain. — Noms des tenants et état des rentes de La-Prise-Gontier-de-Haut, de La Corbière, de La Hillée, de L'Hôtel-au-Cadet, de La Butte-Postel, du Champ-Sallé et Gué-Chevrier, de La Fontaine-Bouillant, de La Prise-Geffroy, du-Gué-Fanneret, du Val-Cendroux et des Chesnayes-de-Boussentier.

A. 778. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Relevé du second plan de Barenton et de Saint-Georges sous le domaine de Mortain. Lieux et héritages de Barenton : les environs du Thou, Le Belair, Les Chesnayes, Les Clos-Ferrière, Le Val-Cendroux, La Hauteville, Le Jaunay, Boussentier en partie, La Hillée, La Métairie, ferme et verrerie de Passais, La Miardière, Le Logis-de-Passais, Lyvet-de-Passais.

A. 779. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Fieffes de Barenton, sous le domaine de Mortain.—État et dates des fieffes ; leurs abornements ; noms des fieffataires et des tenants, leurs redevances ; — noms des fieffes : Vente-de-Bas, Bourg-Joubin et Les Renardières, Hôtel-au-Cordier, Prise-Passais, Prise-Hamelin, Tournerie et l'Angle, Prise-Jouneaux, Orbenoe, Chêne-Arraché, Hôtel-Gornet, Prise-Gontier, Prise-Geffroy, Grand-Bouillon, Chiffetière, Le Fou-au-Chapon, Prise-Baugé, Commune-Brazard, Livet-de-Passais.

A. 780. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Lieux et héritages de Barenton avec les noms des tenants sous le domaine de Mortain. — Noms de familles des tenants : Adelée, Amant, André ; — Baugé, Bazille, Bazin, Bechet, Besnardière, Bigot, Bizet, Blet, Bouillon, Boullé, Bouteiller, Bouverot, Bouvet, Brazard, Le Breton ; — Le Chappelais, Le Chesne, Le Clerc, de Combray, Courteille ; — Danguy, Dary, Diard, Droullon ; — Evard ; — Fournil, Francière, Frémont ; — Gaudin, Geffroy, Gobière, Gontier, Le Guedey, Guimont, Guitard, Le Grand, Le Greslé ; — Hamard, Hamelin, Helie, Huet ; — Joubin, Jehan, Jullien ; — Laurent, Laumondays, de Lente, Longuet, Lorier, Lossendière, Louvet ; — Martin, Le Mercier, Morel, Mesniger ; — Nivault, Le Normant ; — Passais, Poisson, Postel, Pouchard, Pouet, Prunier ; — Rageot, Rigault, Robbes ; — Le Sacher, Sageon, Serard ; — De Thoury, Tournerie ; — Vaultier, Veron, Vezard.

A. 781. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE. — Extraits des journaux du comté de Mortain pour Barenton. — Noms de famille des tenants : de Combray, André, Le Roux, de Verdun, Thibault, Pillon, Lecour, Beliard, Houel, de Semilly, d'Oissey, Le Rosier, Bullot, L'Hermite, Mesnage, Guitard, Bouverot, Passais, Le Suretel, Le Tavernier ; — emplacement des fieffes : près Boussentier, sous Le Tertre, de Blanc-Rocher, aux Regnardières, à La Prise-Bizet, à La Prise-Jonneaux, à La Haize-aux-Millons, au village du Tour, près Lyvet-de-Passais, au Gué-Chevrier, au moulin du Bois, à La Pervenchère, à La Corbière, à L'Orbenoe, à L'Essard, au Neuf-Étang, à La Noe-du-Rocher, à Blanche-Noe.

A. 782. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 14 pièces, parchemin.

1583-1614. — Aveux de Barenton sous Mortain. — Aveux rendus au duc et à la duchesse de Montpensier, pour terres tenues en Barenton par les familles Bizet, Boullé, de Cambray, Gaudin, Guitard, Hamelin, Mesnage, Martin, Passais, Postel, Le Roux, de Verdun ; — redevances en deniers, en avoine menue, en poules et brebis de brebiage ; — sujétions : aides coutumières, aide à vicomte, reliefs, comparence aux pleds royaux.

A. 783. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1393-1764. — Droits d'usage des habitants de La Boulouse, Lente et Tesserie sous Barenton et St-Georges,

au comté de Mortain : ils prennent en la forêt de Lande-Pourrie, pour leur usage, bois brisé et volé et tout bois mort, avec les arraches quand elles ont an et jour ; ils fauchent aux landes fauchables, la tierce journée ; ils ne doivent point de coutume de vendre, ni d'acheter dans le comté de Mortain ; ils ont quatre porcs pour quatre tournois en ladite forêt ; s'il y en a cinq, ils en paient un ; s'il y en a cent avec un vérat, ils n'en paient qu'un pour le tout ; ils ont droit de paturage pour toutes leurs bêtes chevalines et autres, et pour quatre chèvres et un bouc ; pour ce ils sont tenus d'aller au mandement du verdier en la visitation de la forêt, une journée à leurs dépens, ayant chacun un arc, deux cordes, neuf sagettes et un bourdon ; — jugements et sentences confirmant ces priviléges ; — prétentions de plusieurs villages et de la Masure-de-Boussentier à la participation de ces franchises.

A. 784. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1617-1689. — Foires de Barenton. — Arrêt du Parlement de Paris, qui déboute Emmanuel de Gruel de sa demande en entérinement de lettres-patentes portant établissement de deux foires et d'un marché au bourg de Barenton ; ledit arrêt rendu sur l'opposition de mademoiselle de Montpensier ; — autre arrêt du même Parlement, déboutant les sieurs de Carbonnel et de Thiboult de l'effet et entérinement desdites lettres d'érection.

A. 785. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1768-1769. — Réparation du pont des Planches de Barenton. — Assignation donnée par le sergent de la sergenterie Halley, sur la requête du procureur du Roi au bailliage de Mortain, aux habitants de Barenton, pour rétablir un pont sur le grand chemin de Mortain ; — requête des habitants adressée au bailli de Mortain, afin d'obtenir garantie contre le duc d'Orléans, comme seigneur haut justicier et péager du comté.

A. 786. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1560-1740. — Actes entre particuliers pour portions de terres situées en Barenton. — Échanges entre Jacques de Thoury et Denis Martin ; entre Julien et Jacques Bouley ; entre Robert Combray et Robert Bouverot ; entre Jacques Du Maine et Jean Brazard ; — ventes par Guillaume Sageon à François Laurent ; par Françoise Le Cordier à Roger Bellet ; par Robert Petit à Guillaume Gobart.

A. 787. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1339-1772. — Réunion d'extraits concernant la terre de La Motte-Cesny, de 1339 à 1642. — Rôle des rentes de la terre de Guy de Tournebu, seigneur de La Motte-de-Cesny, Grimbosc et Thury : à Barenton, le quart d'un fief tenu par Guillaume de Braye, 1339 ; — aveu de la même seigneurie rendu au Roi par Jacques de Harcourt en 1521 : il est tenu de lui deux quarts de fief en la paroisse de Barenton, dont le patronage lui appartient, Louis Girard et Richard Juhel tiennent lesdits fiefs ; — saisie du fief de Barenton tenu par Jacqueline Girard, ladite saisie faite sur requête de Pierre d'Harcourt, baron de Beuvron et de La Motte, pour faute d'homme et d'hommage ; — information et main-levée sur l'aveu de Pierre de Harcourt pour la baronnie de La Motte-Cesny et Grimbosq ; — transaction entre Claude de Gruet, sieur du second fief de Barenton, et Louis de Gouvets, sieur du premier fief, sur sentence qui déclarait le second fief réuni au premier, faute d'aveu.

A. 788. (Liasse.)— 7 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1399-1772. — Fief de La Fillolaye en Barenton. — Aveu rendu au Roi par Jean d'Orenge et Jeanne de Chacegué, sa femme, pour le fief de La Fillolaye, quart de fief ; — aveu de l'aînesse de La Gouboudière, rendu par Roger Passais et Guillaume Sageon à Rolland de Couvran et Marie de Combray, sa femme, en la vavassorie de Boussentier sous le fief de La Fillolaye, appartenant à Olivier de Tréhal et à Jeanne d'Orenge, sa femme ; — aveu rendu par les mêmes pour la même aînesse à Jean d'Orsonvilliers et à Jeanne de Semilly, sa femme, sous la vavassorie de Boussentier relèvant du fief de La Fillolaye dont est seigneur Roger Jubé. — État des aînesses de La Fillolaye.

A. 789. (Cahier.) — Petit-in-folio, 8 feuillets, papier.

1734. — Pleds de gage plège de La Fillolaye. — Aînesses : La Provostière, L'Asnerie, La Gerardière, La Jouvinière, La Bourelière et Masurie, Le Thou, La Milonnière, Glatigny, La Dolerie, La Bigne, La Menterie, Le Moulin-Richard, La Rebuffée, Le Pont-Poisson, La Roche, La Fosse, Loueffrie, Le Meslay, La Bretonnière, La Crande-Oseraye, La Friandière, La Hongrie, La Pierre, La Masure, L'Aumondière, La Feinière, La Brasardière, Le Boullay, Libor, Montéglise, Le Bourg, La Lamerie, Les Poiriers, La Gouboudière (vavassorie.)

A. 790. (Cahier.)— Petit-in-folio, 42 feuillets, papier.

1749. — Inventaire des titres du premier fief de Barenton, relevant immédiatement du comté de Mortain, autrement inventaire de tous les aveux rendus, depuis

l'année 1402, pour les aînesses de La Fillolaye; autrefois divisé en deux parties, ce fief est réuni par clameur féodale faite du second fief par Charles-François de Verdun; —dans le premier fief, Charles-François-Léonor de Verdun, seigneur de Passais et Barenton, possède maison, cour, jardin, écurie, remise de carosse et le moulin Richard; — dans le second, il possède les halles et le moulin de La Lande; — dans le premier il y a des prévots fieffés receveurs; dans le second des prévôts fieffés commandeurs.

A. 791. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1414-1508. — Deuxième fief de Barenton; — aveu rendu à Raul Girard, en son membre de fief de Barenton, par Roger Du Coudray, pour l'aînesse du Coudray; — inféodation par Jean d'Argouges, seigneur de Gratot et de Barenton, et Charlotte Carbonnel, sa femme, à Gervais Poisson, d'héritage sis à Barenton; — aveux rendus à Roger Juhé, seigneur de Barenton en partie, par Jean Mabire et Jean Poisson, pour terres en Barenton; par Robert Nemour, pour l'aînesse de la Menterie.

A. 792. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1765. — État des aînesses du deuxième fief de Barenton. La Boutrière, La Raucoudière, Le Coudray, La Lorerie, Le Mesnil, Le Bourg, La Bouteillerie, La Chapelle, Le Bigneut, La Quenoudière, La Pierre, Le Val, La Monnerie ou La Lande, Le Domaine, Champ-du-Lin, La Canioudière, La Gerouardière.

A. 793. (Cahier.) — Petit-in-folio, 6 feuillets, papier.

1734. — Gage plege du second fief de Barenton. — Comparants : René-Louis de Verdun, seigneur de La Croix; les héritiers d'André Du Bailleul; Charles-François-Léonard de Verdun, chevalier de Passais; François de Thoury, seigneur de Roullours; Gabriel de Verdun, sieur de La Fougère; Jean Passais, Nicolas Guiard, Jean Boutry, Charles Gueltard, Jacques Bonnesœur, les héritiers Mesnage.

A. 794. (Liasse.) — 4 pièces, papier

1473-1752. — Deuxième fief de Barenton, aînesse de La Bouteillerie; — aveu rendu à Florentin Girard, seigneur de Barenton en partie, par Jean Vezard, pour la vavassorie de La Bouteillerie; — aveux rendus pour héritages situés dans les aînesses de La Laire, des Touches et de La Petite-Brazardière relevant de La Bouteillerie, sous la seigneurie de Barenton; — pleds de la vavassorie de La Bouteillerie; redevances et sujétions : rentes en deniers et en poules, aide à vicomte, une brebis de brebiage; comparence au gage plege; charlage des meules et matériaux pour la réparation de l'ancien moulin.

A. 795. (Cahier.) — Petit-in-folio, 25 feuillets, papier.

1764. — Inventaire des titres du second fief de Barenton, auquel est annexé le patronage relevant immédiatement du fief de La Fillolaye, autrement inventaire des aveux rendus depuis 1414 jusqu'en 1764 pour les aînesses du second fief; — rentes en deniers, en avoine, en brebiage; aide à vicomte, corvées de charrues à trémois et à hyvernage, curage de bieus, service et attraits de moulins.

A. 796. (Cahier.)— Petit-in-folio, 18 feuillets, papier.

1754. — Fief de Barenton : armorial ou chronologie de la terre et seigneurie de Barenton et des seigneurs qui l'ont possédée depuis 1360 jusqu'en 1741, avec transaction faite entre Claude de Gruel, seigneur de Toutvoie et du second fief de Barenton, et Louis de Gouvets, seigneur de Clinchamp, en présence d'Odet d'Harcourt, comte de Croisy, marquis de Thury et de La Motte de Harcourt, par laquelle ils sont convenus que la seconde portion du fief de Barenton sera tenue du premier fief dudit lieu appartenant audit sieur de Clinchamp, lequel en rendant aveu dudit premier fief au seigneur d'Harcourt, y emploiera le second fief comme tenu de lui; — familles mentionnées dans ce cahier : de Gruel, d'Estouteville, de Gouvets, de Montmorency, de Harcourt, Carbonnel, de Boudé, Girard, d'O, d'Orange, de Tréal, Juhé, de Verdun, Grandin, d'Oissé, Avenel, Vivien, de Bouffigny, Du Bailleul, Davy,— « Raoul Girard, riche marchand, natif de Gorron, devenu seigneur du second fief de Barenton au moyen de l'acquêt qu'il en avait fait de Jeanne de Harcourt, obtint des lettres de noblesse et prit pour armes trois moutons ou brebis d'argent sur champ de gueules, en mémoire et recordation perpétuelle de son premier métier qu'il avait demené et des richesses qu'il en avait amassées. »

A. 797. (Cahier.)— Petit-in-folio, 8 feuillets, papier.

1689. — Arrêt du Parlement de Paris touchant les fiefs de Barenton sur débat entre Louis de Gouvets, seigneur de la grande portion, et Claude de Gruel, seigneur de Touvoie et Barenton, intervenant mademoiselle de Montpensier au sujet de l'érection des foires et du marché et de la tenure des fiefs dudit lieu; — les parties sont renvoyées faire plus amples productions.

A. 798. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1751. — Pièces concernant les fiefs de Barenton, de

1339 à 1751, lesdites pièces réunies pour le débat de tenure d'entre M. le duc d'Orléans et M. le duc d'Harcourt, seigneur de La Motte-Cesny et Grimbosc; — extrait du rôle de la terre de Guy de Tournebu : à Barenton, le quart d'un fief que tient Guillaume de Vraye; — lettres royales d'érection du fief de Boudé en faveur de Guillaume de Boudé, du consentement de Collart d'Estouteville, seigneur de Torcy, et de Marie de Harcourt, sa femme;— extrait de la charte de Pierre de Navarre: le fief de La Fillolaye appartenant à Jean d'Orange, avec le patronage d'une chapelle; — le fief de Barentou appartenant à Collard d'Estouteville et à Marie de Harcourt, sa femme, lequel est tenu par parage de messire Hue de Montmorency et de Jeanne de Harcourt à cause d'elle; à ce fief appartient le droit de présenter à l'église paroissiale; — mémoire sur la tenure et mouvance des fiefs de Barenton en débat de tenure; — filiation des possesseurs des deux fiefs établie au moyen de l'analyse de titres, depuis 1339 jusqu'en 1730.

A. 799. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1759. — Fiefs de Barenton en débat de tenure; — observations sur les fiefs de La Fillolaye et de Barenton tenus chacun par un quart, en débat entre le duc d'Orléans et le duc d'Harcourt; — mémoire pour le duc d'Orléans contre le duc d'Harcourt; — addition aux mémoires déjà fournis sur la tenure des fiefs de Barenton; — bref mémoire d'addition sur les fiefs de La Fillolaye et de Barenton; sur le marché de Barenton et la cession du fief de Louvigny; — extraits de différentes pièces fournies par supplément pour établir la mouvance des fiefs de Barenton.

A. 800. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1760.— Mémoire servant à justifier que la suzeraineté et la mouvance du fief de Barenton, aujourd'hui possédé par M. de Passais, appartiennent à M. le duc d'Harcourt; — terre de La Motte-Cesny-Grimbosc, dont est mouvant le fief de Barenton, possédée jusqu'au commencement du XVI^e^ siècle, par la maison de Tournebu, sous le titre de baronnie; — son transfèrement, par succession, à MM. d'Harcourt, qui la possédèrent sous le même titre jusqu'en 1578; — son érection en marquisat sous le nom de La Motte-Harcourt; — ce marquisat et celui de Thury, acquis par MM. d'Harcourt, en 1635, érigés au commencement du XVIII^e^ siècle, sous le titre de duché-pairie de Harcourt, en faveur de Henri de Harcourt, maréchal de France; — analyse de titres concernant les fiefs de Barenton et le fief de Boudé.

A. 801. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1760. — Solutions sur le mémoire fourni par M. le duc d'Harcourt en réponse aux deux mémoires fournis, en 1751 et 1759, pour M. le duc d'Orléans, sur la mouvance des fiefs de Barenton; addition auxdites solutions.

A. 802. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1762. — Supplément aux observations de 1760 sur les fiefs de Barenton en débat de tenure, ledit supplément basé sur le plan topographique de la paroisse, et démontrant que, de tout temps, La Fillolaye a été chef et principale portion, partagé très anciennement d'avec Barenton, seconde portion; — y joint une brève filiation des possesseurs desdits fiefs depuis l'année 1339.

A. 803. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Débat de tenure entre M. le duc d'Orléans et M. le duc d'Harcourt, marquis de La Motte-Grimbosc, sur le fief de La Fillolaye et le fief de Barenton, autrefois demi-fief, divisé en deux quarts avant 1339.

A. 804. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1772. — Avis du Conseil sur le mémoire de M. d'Harcourt, prétendant la tenure immédiate de la totalité du fief de Barenton : il estime que la mouvance immédiate du premier et du second fief lui appartiennent en sa qualité de seigneur de La Motte-Cesny et Grimboscq.

A. 805. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1772. — Réplique sommaire pour M. le duc d'Orléans, sur le mémoire fourni de la part de M. le duc d'Harcourt: la paroisse de Barenton est comprise en entier dans la constitution du comté de Mortain; le Roi y avait 23 resséants (résidents) et un bordelier (fermier); les seigneurs autres que le Roi y avaient 123 resséants et 17 bordeliers;— fiefs immédiats : 1° le demi-fief de Boussentier; 2° le quart de fief de Boussentier y joint une sergenterie de la forêt; 3° un quart de fief appelé La Fillolaye; — arrière fiefs : 1° un quart de fief avec le patronage; 2° un huitième de fief nommé le fief de Boudé; 3° le fief de Louvigny.

A. 806. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1772.— Mémoire pour M. le duc d'Harcourt, marquis de La Motte-Cesny et Grimbosc, en cette qualité seigneur dominant du fief de Barenton, autrefois divisé, par parage, en deux fiefs, ou membres de fief, présentement réunis en la personne du sieur de Verdun-Passais; ledit mémoire dressé contre M. le duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 807. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1779.—Nouveau tableau sur les fiefs de Barenton, relativement à la réponse au mémoire de M. le duc d'Harcourt; — nouvelles observations; note sur le débat de tenure.

A. 808. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1779.— Tableaux de filiation sur le fief de Barenton; analyse et extraits de titres concernant la première et la deuxième portion dudit fief; noms des propriétaires, avec les dates de leur existence.

A. 809. (Cahier.) — Petit-in-folio, 4 feuillets, papier.

1778.— Notes et nouveau supplément à ajouter à l'extrait sur l'affaire de M. le duc d'Harcourt concernant la seigneurie de Barenton; — mariage de Guillaume d'Harcourt avec Blanche de Braye, fille de Guillaume, sieur de Servon, Barenton et Coulouvray; — mariages de leurs filles, Jeanne et Marie d'Harcourt, avec Hue de Montmorency et Colas d'Estouteville; — érection du fief de Boudé; — Hue de Montmorency, seigneur de Servon et de Beausaut.

A. 810. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1779.— Débat de ténure des fiefs de Barenton; — autorisation donnée par le Conseil du duc d'Orléans de passer une transaction avec M. d'Harcourt, soit pour recomposer les deux fiefs, soit pour arriver à un partage proportionnel de la directe des fiefs de La Fillolaye et de Barenton, d'après l'évaluation de l'année 1401; — projet de transaction.

A. 811. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1779.— Débat de tenure des fiefs de Barenton; tableaux et indices de filiation desdits fiefs, produits aux fins de la transaction projetée entre M. le duc d'Orléans et M. le duc d'Harcourt.

A. 812. (Liasse.)— 12 pièces, papier.

1779.— Tableau chronologique des titres des fiefs de Barenton et de La Fillolaye; — table énumérative des aveux; — remarques sur le plan topographique de la paroisse de Barenton; —armorial de la terre de Barenton; le tout produit aux fins de la transaction à intervenir entre M. le duc d'Orléans et M. le duc d'Harcourt, au sujet du débat de tenure.

A. 813. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1753-1755. — Lettres de M. le duc d'Harcourt annonçant qu'il est disposé à traiter amiablement la question élevée au sujet des fiefs de La Fillolaye et de Barenton; procédure introduite devant le bailli de Mortain par M. le duc d'Orléans contre M. d'Harcourt; le tout produit aux fins de la transaction projetée sur le débat de tenure.

A. 814. (Liasse.)— 54 pièces, papier.

1751-1779.— Lettres et minutes de lettres tant du Palais-Royal, du duché d'Harcourt, de M. de Verdun, que de M. Hauton, relativement au debat de tenure des fiefs de Barenton.

A. 815. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780-1781.— Commencement de mémoire sur le débat de tenure des fiefs de Barenton; exposé de la question : instance en 1689, au Parlement de Paris; arrêt interlocutoire ordonnant plus ample contestation; assoupissement de l'affaire; reprise de l'instance par M. le duc d'Harcourt; sentiment du Conseil, qui est qu'il existe deux fiefs dans Barenton, l'un appelé La Fillolaye, l'autre de Barenton, avec le patronage; projet de transaction : le duc d'Orléans reconnaît que la mouvance du fief de Barenton, autrefois divisé et depuis réuni dans les mains de M. de Passais, relève de la baronnie de La Motte-Cesny-Grimbosc, partie intégrante du duché d'Harcourt; le duc d'Harcourt reconnaît que le fief de La Fillolaye relève du comté de Mortain; projet approuvé puis rejeté par M. d'Harcourt qui ne veut plus reconnaître l'existence du fief de La Fillolaye; signification d'une requête par laquelle il réclame la directe sur le fief de Barenton.

A. 816. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1397-1399.— Érection du fief de Boudé; — consentement de Collard d'Estouteville, seigneur de Torcy, et de Marie de Harcourt, sa femme, seigneur et dame de Barenton, accordé à Guillaume de Boudé demandant à réunir, sous le titre de fief de Boudé et à tenir par un huitième de haubert, la vavassorie de Boudé et l'aînesse de La Belletière, situées en la paroisse de Barenton; ratification de ce consentement par Hue de Montmorency et Jeanne de Harcourt, sa femme, de qui le fief de Barenton était tenu par parage; autre ratification par Jean de Tournebut, seigneur de Grimbosc et de La Motte-Cesny; lettres-patentes du roi Charles VI portant érection du fief de Boudé.

A. 817. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1565-1766.— Fief de Boussentier en Barenton :

aveu rendu au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Marguerin d'Oissey, écuyer, au nom des enfants sous âge de Guillaume d'Oissey, pour le fief de Boussentier, quart de haubert, auquel est incorporée une sergenterie fieffée en la forêt de Lande-Pourrie; — vente par M. de Thoury à M. de Mezenge du fief de Boussentier et des moulins du Bois.

A. 818 (Liasse.) — 2 pieces, papier; 1 piece, parchemin.

1625-1754.— Sergenterie de Boussentier : interdiction d'un garde ; demande de compensation par François de Thoury, sieur de Boussentier, pour la suppression de sa sergenterie fieffée et des droits y attachés, lesquels consistent à mettre dans la forêt 12 juments, 12 bêtes aumailles, 12 porcs, à prendre du bois pour son chauffage et pour les réparations des bâtiments de son fief.

A. 819. (Liasse.)— 9 pieces, papier.

1750-1782.— Débat entre le duc d'Orléans et le sieur de Boussentier, pour la tenure de cent acres de terre situées en la forêt de Lande-Pourrie, aux paroisses de Barenton et Ger ; mémoire tendant à établir qu'au lieu de les tenir propriétairement, le sieur de Boussentier ne les tient qu'à simple fieffe, au prix de 2 sous l'acre.

A. 820. (Cahier.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1495-1721. — Fief de Boussentier en Barenton : inventaire et état des aveux, déclarations, titres et pièces concernant une vavassorie, nommée la Basse-Anerie, située en la paroisse de Barenton, appartenant au sieur de Boussentier, et contenant 24 acres, sur laquelle il est dû rentes en argent, en gélines et regards (suppléments de rentes) ; sujétions consistant en reliefs, aides coutumières, comparence aux gages plèges de Boussentier et reddition d'aveux au seigneur dudit fief.

A. 821. (Liasse.) — 11 pieces, papier.

1492-1776.— Titres des Clos-Ferrières et Chesnayes, de Hauteville et du Jaunay, en Boussentier, sous le comté de Mortain : extraits d'aveux rendus au comte de Mortain par la famille Boulay, pour terres situées près le Clos Ferrière et Les Chesnays ;— prise d'eau de la Fontaine du Tertre-du-Valcendroux ; — aveu rendu à Jacques de Thoury, sieur de Boussentier, de la pièce de La Hauteville et du Champ-de-la-Croix, par Christophe Le Rozier ; — aveu rendu à Jean d'Aussonvillier, sieur de Boussentier, à cause de Jeanne de Semilly, sa femme, par Jean Geoffroy, du tènement du Jaunay, assis aux dégâts de la forêt ; — aveu pour le même tènement à Charles de Couvren, par Guillaume Geoffroy.

A. 822. (Liasse.) — 9 pieces, papier; 1 pièce, parchemin.

1450-1772.—Titres de La Hillée et Métairie sous Boussentier en Barenton : extraits d'aveux rendus au comte de Mortain, par les familles Boulley et Crosnier, pour terres fieffées sous La Hillée et La Métairie ; — aveu rendu à Jean de Sémilly, seigneur de Boussentier, à cause d'Élisabeth de Rochefort, sa femme, pour le tènement de La Hillée ; — aveux rendus à Charles de Couvren, par Michel Bouley, pour terres situées sous son fief de Boussentier.

A. 823. (Liasse.) — 11 pieces, papier.

1582-1752. — Vavassorie de La Miardière sous le fief de Boussentier : sommaire d'aveux rendus par les familles Chevillon, Sageon et Bouillon, au comte de Mortain, pour héritages tenus à La Miardière ; — aveu rendu à Melchior de La Viéville, sieur du Haut-Boussentier, par Michel Bouillon et Guillaume Herbert, pour la vavassorie de La Miardière ; — extraits des gages plèges de la seigneurie de Boussentier, pour ce qui regarde ladite vavassorie.

A. 824. (Liasse.) — 4 pieces, papier.

1649-1719.—Aveux rendus à Jacques, à François et à François-Jean de Thoury, par les familles Le Petit, Le Guedey, Bouillon, Sageon, Vezard, Le Bourgeter, Patouil, Grosse et Chollois, pour terres situées sous le fief de Boussentier, au tènement Gaumier et au tènement du Haut-des-Baillées.

A. 825. (Liasse.) — 13 pieces, papier.

1625-1676. — Titres de M. de Combray, pour Boussentier : aveux rendus à Jacques d'Oissé et à Jacques de Thoury par Robert Combrey, sergent en la forêt de Lande-Pourrie, pour divers héritages sis sous le fief de Boussentier, au village du Thou ; — vente de diverses pièces de terre à Robert Combrey, sergent, sieur Du Thou, par Denise Le Cordier, Robert Bouverot, Marguerin et René Bouillon.

A. 826. (Liasse.) — 6 pieces, papier; 2 pieces, parchemin.

1500 - XVIII^e SIÈCLE.— Fief de Louvigny en Barenton, sous le comté de Mortain : aveu rendu au Roi par Guillaume de Vauborel, pour une franche vavassorie appelée le fief de Louvigny, en Barenton et Saint-Patrice-

du-Teilleul ; — aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par François et Gilles de Louvigney, pour le fief de Louvigney assis en Barenton ;— aveu rendu au comte de Mortain par Julien et Gilles de Vauborel, pour le même fief ;— sommaire d'aveux rendus par la famille de Louvigny ; — soumission des tenants des ainesses de Louvigny de passer et fournir aveux ; — liste des ainesses composant le fief de Louvigny.

A. 827. (Cahier.)— In-folio, 16 feuillets, papier.

1404-1728. — Aveux de Louvigny : aveu rendu par Jean Chevrier au comte de Mortain, pour la vavassorie de Louvigny dont le chef est assis en Barenton ; — aveux au Roi par Guillaume, Jean et Robert de Vauborel pour le même fief ; — aveu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, pour la franche vavassorie de Louvigny ; — aveu rendu au même par François, Gilles et François de Louvigny, pour partie du domaine non-fieffé de la seigneurie de Louvigny ; — aveux rendus au comte de Mortain, pour les ainesses de La Haute-Bigne, de La Basse-Bigne, de La Grande et de La Petite-Boullerie, du Chemin, de La Fougère-de-Haut, de La Basse-Fougère, de La Graffardière, de La Hativelière, de La Pavinière, de La Pouardière, de La Bullotière, de La Chesnaye, du Meslier, de Ruby, de La Souannerie ; — familles des avouants : Gaudin, Danguy, Mabire, Le Roux, Guyard, de Verdun, Mesnage, d'Oissé, Boutry, Fermin, Hamelin ; — vente par François Le Verrier, seigneur de Thoville, à Charles-François de Verdun, seigneur de Passais, du fief de Barenton, autrement appelé le fief de La Fillolaye (copie du XVIIIe siècle).

A. 828. (Liasse.) — 13 pieces, papier.

1549-1772. — Aveux de Louvigny. — Sommaires d'aveux rendus au comte de Mortain, sous le fief de Louvigny, pour les ainesses de La Basse-Bigne, de La Haute-Bigne et des Grandes-Ouches, de la Grande et de la Petite-Boullerie, du Beaulocher, de La Bullotière ; — noms de famille des avouants : Gaudin, de La Fontenelle, Bocé, Le Boutellier, Danguy, Bourget, Guyard, Hamelin, Mabire.

A. 829. (Liasse.) — 10 pieces, papier.

1458-XVIIIe SIÈCLE. — Aveux de Louvigny. — Sommaires d'aveux pour l'ainesse du Chemin, les ainesses de La Chesnaye, de La Chevrenaye et le moulin de La Chevrenaye ; — noms des avouants : Le Roux, Guyard, Du Vauborel, Hamelin, Collibeaux.

A. 830. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1489-1776. — Aveux de Louvigny. — Sommaires d'aveux des ainesses de La Fougère-de-Haut, de La Basse-Fougère et Graffardière, de La Hativelière ; — avertissements aux aînés pour passer aveu ; — noms des avouants : Boutry, de Verdun, Mesnage, Laumondays, de Launay, Dubois.

A. 831. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

XVIe-XVIIIe SIÈCLE. — Aveux de Louvigny. — Sommaire d'aveux pour les ainesses de La Marcheraye, du Meslier, du Mitoin, de Ruby, des Ruettes, de La Souanerie ; — notes sur la situation et la contenance desdites ainesses ; — noms des avouants : Dodard, Collibeaux, Bisson, Hamelin, Guyard, Martin, de Vaufleury.

A. 832. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1404-XVIIIe SIÈCLE. — Affaires de Louvigny. — Sommaires, pièces et mémoires touchant la vavassorie de La Pouardière, membre 22me du fief de Louvigny, jugée fief noble par arrêt du Parlement de Paris et prétendu de telle qualité par M. de Verdun contre le duc d'Orléans.

A. 833. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Affaires de Louvigny : mémoire pour Charles-François-Léonor de Verdun, seigneur de Passais et Barenton, contre les prétentions des sieurs Regnier et Cauvigny-de-La-Rosière, commis des fermiers du domaine de Mortain, appartenant au duc d'Orléans, au sujet des treizièmes et droits féodaux dans les vavassories de La Pouardière, du Chemin, de la Grande et Petite Boulerie, et de La Hativelière.

A. 834. (Liasse.) — 10 pieces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Affaires de Louvigny : aveu de l'ainesse de La Graffardière rendu par Noël Gosselin, pour lui et ses puinés, à maître Denis Mesnage, pour prouver que les sous-tenants sont sujets aux droits de ventes, aux reliefs et aux aides coutumières, comme il est accoutumé au fief de Louvigny ; — projet de transaction entre le comte de Mortain et M. de Verdun, au sujet des droits féodaux dans certaines ainesses situées sous le fief de Louvigny : ce fief sera cédé à M. de Verdun en circonstances et dépendances, et réuni à la seigneurie de Barenton, moyennant une redevance équivalente au produit des mouvances.

A. 835. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1619-1691. — Procédure au Parlement de Paris entre mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, d'une part, et Ambroise Grandin, d'autre part, au sujet des droits de treizièmes dus par les acquéreurs d'héritages situés en l'alnesse ou vavassorie de La Pouardière, dépendant du fief de Louvigny, appartenant à Mademoiselle en la paroisse de Barenton, lesquels droits étaient respectivement prétendus par les parties, savoir : par le sieur Grandin, comme propriétaire de la vavassorie qu'il soutenait être noble, et par Mademoiselle sous prétexte que ladite vavassorie ayant été divisée en plus de huit portions avait perdu sa qualité de noble, que par conséquent les droits seigneuriaux lui appartenaient sur lesdits héritages comme dame dominante.

A. 836. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1778. — Barenton: requête d'Antoine-Charles Du Laurent, écuyer, sieur Des Ponceaux, adressée au duc d'Orléans, pour obtenir l'autorisation de rétablir un ancien moulin dont l'emplacement se trouve sur la terre des Ponceaux; — sommaires d'aveux rendus par le sieur Des Ponceaux, à M. le duc d'Orléans, pour terres situées à Barenton.

A. 837. (Liasse).— 12 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Tableau des fiefs de la paroisse de La Basoge : fief de La Basoge, huitième de haubert, relevant de Mortain ; — autre fief de La Basoge ou du Toc, relevant de Husson et ayant le patronage; — vavassorie de La Jobetière, relevant de Fontenay ; — Liste des alnesses composant les fiefs ; — aveu rendu au comte de Mortain par Guillaume Sauvey, pour le fief de La Bazoge, auquel est réuni le fief ou vavassorie des Courts; — projet d'aveu de M. de Saint-Germain pour le fief de La Bazoge.

A. 838. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Tableau des fiefs de la paroisse de Bellefontaine : le fief de Bellefontaine relevant de Martigny; — autre fief de Bellefontaine relevant de la baronnie de Saint-Pair ;—vavassorie assise à Bellefontaine et Saint-Barthélemy et tenue du second fief.

A. 839. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1450-1549.— Baronnie des Biards relevant du comté de Mortain : aveu rendu par Guy ou Guyon Des Biards à Charles d'Anjou, comte du Maine et de Mortain, pour la baronnie des Biards dont le chef est assis en la paroisse de ce nom avec extension dans les paroisses des Chéris, de Montgotier, de Vezins et Marcilly ; — aveu rendu au Roi par Jean de Tardes, mari de Françoise Des Biards, pour la baronnie des Biards tenue par demi-baronnie, et pour la baronnie de L'Angle de Néhou tenue par un tiers de baronnie ; — aveu rendu au Roi pour la baronnie des Biards, par Nicolas de Mouy, ayant épousé Françoise de Tardes ; — aveu rendu par Charles Mallet pour le fief de Mouessey (copie de 1597).

A 840. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1474-1594.— Aveux rendus au Roi pour les baronnies des Biards et de Néhou, les fiefs d'Amfreville et de Mouessey.—Baronnies des Biards : moulins, foire, marché, écoles, four à ban aux Biards; manoir, moulin, colombier, étangs, domaines et garennes aux Chéris ; bois Advenel ; bois du Plessis ; foires à Marcilly ; — fiefs relevant de la baronnie : Le Plantis, aux Chéris ; vavassorie de Digny, à Marcilly ; — fiefs de Montgottier, de Vezins, de Signey, du Bois, de Parigny, de Heussey ; — fief Painel, au Mesnilard ; — fiefs de Libor, de Marcilly, de La Boulouse, de Chalandrey, d'Oissey ; le fief aux Adveneaux ; le fief de Pouey ; le fief de Husson et Jautest ; les fiefs de Virey, de Verdun, de Feuguerolles et Moissey ; — baronnie de L'Angle sise à Néhou : manoir du Parc, pêcheries, bois, panages, herbages, droit de chasse ; chapelle Saint-Yves, chapelle Saint-Jean ; — fiefs relevant de la baronnie de L'Angle : Fontenay-en-Bessin, Le Vast, Brillevast, Audouville-la-Hubert, La Bonneville, Chanteloup, Saint-Remy-des-Landes, Glatigny, Saint-Martin-du-Mesnil, Bernaville, Guernetot ; — vavassories de Sainte-Marie-du-Mont, de Doville et d'Estaville ; — fief d'Amfreville, fief de chevalier entier, assis en Amfreville, avec motte et manoir, moulin à eau, moulins à vent, l'île d'Amfreville, patronage de l'église, patronage de la grande portion de Colomby ; — fiefs relevant d'Amfreville : fiefs d'Éroudeville, de Gourbesville, de Biniville, d'Étienville, de Rauville, du Quesney, de La Hénodière, de Hauteville, de Rouville, d'Urville ; — coutumes aux forêts, aux marais et plaines de Néhou ; — aveu rendu par Charles Mallet pour le fief de Moissé, asssis en Saint-Jean-du-Corail ; — main-levée des droits et franchises du fief de Moissey en la forêt de Lande-Pourrie (copie de 1595). — Familles citées dans les aveux : Des Biards, de Moy, de La Ferrière, Mahé, de Verdun, Le Moigne, Pellevillain, Le Malenfant, du Vauborel, Couvey, Cheval, Parrain, de Tardes, d'Estouteville, de Montgottier, Le Botté, de Brecey, Carbonnel, Corbelin, Des Loges, Avenel, d'Ois-

sey, de La Fosse, Du Parc, Allard, Jouan, de Guéhébert, Du Perron, Le Jollivet, de Chanteloup, de Percy, de Glatigny, Des Moitiers, Aux Épaules, Boudet, Lemperière, Mallet (copie de 1595).

A. 841. (Liasse.)— 1 pièce, papier; 2 pièces, parchemin.

1564-1594.—Aveu rendu à Louis de Bourbon, comte de Mortain, par Charles de Mouy, seigneur des Biards, Nehou et Anfreville pour la baronnie des Biards; — aveu rendu à François de Bourbon pour la même baronnie par François Du Parc, seigneur des Cresnays, baron des Biards, à cause de Marie Le Prévost, sa femme.

A. 842. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1485-1700.— Les Biards : aveu pour le fief ou vavassorie de La Masure, située aux paroisses des Biards et de Vezins, rendu au Roi, à cause du comté de Mortain, par Guillaume de Verdun, ayant épousé Ysabeau Le Soterel;— cession par Réné de Verdun à Jean de Verdun, son frère, de la terre et sieurie de La Masure; — déclaration des terres et rentes dépendant du domaine de La Masure appartenant à l'enfant sous âge de Jean de Verdun; — soumission d'aveu au duc d'Orléans, par François Benoist, pour le fief de La Masure.

A. 843. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1538-1765. — Paroisse de Bion, sous le comté de Mortain : extrait d'un contrat de donation du pré des Aunettes, faite par les sœurs Boursin, au curé de Bion, à charge de messes et prières; — donation par Jean Le Moyant, des héritages de La Licerie, situés en la paroisse de Bion, à la chapelle et chapellenie de Toussaint, fondée en l'église collégiale de Mortain; — aveu rendu au duc d'Orléans par Michel Barbey, chapelain de la chapelle de Toussaint, pour lesdits héritages tenus en pure et franche aumône.

A. 844. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1763-1774. — Paroisse de Bion, école de charité : aveux rendus au duc d'Orléans par deux sœurs de la Providence, maîtresses d'école de charité, pour la terre du Toupet, dounée à leur communauté pour partie de l'établissement d'une desdites sœurs, par Marie Poyvet-de-La-Blinière, veuve de Pierre Mesnage, écuyer, sieur de La Boutrière; — réclamation des sœurs de la Providence contre les officiers du comté, à l'occasion d'un chêne dit le chêne du Toupet, qui avait été abattu et enlevé à leur préjudice.

A. 845. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1494. — Paroisse de Bion : sentence rendue aux eaux et forêts de Mortain portant main-levée des droits, franchises et libertés des habitants des Neuf-Masures de Bion et des tenants des domaines de cette paroisse; — ils ont bois à bâtir, à chauffer, à ramer leurs pois, droit de panage et de pâturage; ils ont aussi pierre à bâtir et sont exempts de coutumes dans tout le comté de Mortain; leurs sujétions sont de voiturer les bois pour la réparation du château, pour le four à ban, les moulins, la geôle, le gibet et le pilori de Mortain et les pêcheries de Ducey;— ils tournent l'échelle du gibet, quand on fait justice; ils scient, cueillent et battent les blés des condamnés et des forbannis en la sergenterie Hallé et en ont le cinquième boisseau (copie du XVIe siècle).

A. 846. (Cahier.) — Grand-in-folio, 13 feuillets, papier.

1611-1715.— Paroisse de Bion : sentences des eaux et forêts de Mortain confirmant les habitants de Bion dans les droitures par eux prétendues en la forêt de Lande-Pourrie et dans leurs exemptions de coutume aux foires et marchés du comté; — aveux rendus à la comtesse de Mortain par Michel Sequard, Gilles et Pierre Leperdriel et autres, pour la masure nommée Le Clos-de-Virey, située en la paroisse de Bion; par Robert Fermin, Robert Sanson et autres, pour la masure de l'Étarcherie.

A. 847. (Liasse.)— 16 pièces, papier.

1618-1768. — Paroisse de Bion : procédures et contestations faites par Noel Hardouin, pour lui et les habitants de Bion, s'opposant à la délivrance d'une fieffe de huit acres de terre en Vieille-Brière, fieffée à Étienne Loisel; — sentence jugeant à bonne cause ladite opposition et ordonnant que le remplacement des huit acres sera fait sur un autre point; — déclarations du nombre des bestiaux mis au pâturage; — protestation des officiers du comté, contre les prétentions d'un sieur Sequard à la propriété d'une partie de la Lande-de-Vieille-Brière.

A. 848. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Paroisse de Bion. — Table alphabétique des villages et cantons portés au plan topographique;— état des lieux villages et masures;— alnesses ou masures et partie du franc-domaine du fief de Bion;—tenure particulière ancienne; — franc-domaine de Moissey; — moulin et terres de Chavignolles; — vavassories et franc-domaine;— fieffes nouvelles et extensions du franc-domaine.

A. 849. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Paroisse de Bion : description des aînesses contenant la dénomination des héritages qui composent chacune d'elles, les noms des tenants et sous-tenants, l'indication des rentes et des sujétions ; — au nombre des sujétions figure l'obligation de porter le bois de chauffage et de construction au château de Mortain ; le bois de la justice patibulaire, de tourner l'échelle quand on exécute les condamnés, de garder la porte de l'auditoire, les assises séantes, et de porter audit auditoire la paille en hiver, le jonc en été.

A. 850. (Liasse.)— 14 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE.—Paroisse de Bion : recherches sur les rentes de diverses aînesses aux fiefs de Haut et de Bas, aux Landes-Geslin, au Toupet, aux Aclos, au Clos-Virey, au Bourg et à la Masure-Poulain.

A. 851. (Cahier.) — Grand in-folio, 16 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Paroisse de Bion : indice sur les tenures en roture et mouvance directe du comté de Mortain ; — lieu et environs du Bourg, masures Virey, Poulain, de L'Étarcherie, du Parc, de La Freschardière, de Loisellière, des Fiefs de Haut et de Bas, les héritages du Toupet.

A. 852. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Notice sur l'indice de la paroisse de Bion, par ordre alphabétique des lieux, villages, cantons, héritages, masures ou aînesses, avec des observations pour la situation et dépendance, la contenance, les rentes seigneuriales, les droits de reliefs, de treizièmes et aides coutumières.

A. 853. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE.— Notice sur les tenants des aînesses de Bion, rangés par ordre alphabétique, avec indication de leur résidence ou de leur tenure, le renvoi aux articles du plan de la paroisse et le montant des rentes auxquelles ils sont assujettis.

A. 854. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Paroisse de Bion : extension du fief de Moissey ; — avertissement à madame de Marseine pour rendre aveu ; — mémoire sur l'extension susdite contestée par les officiers du duc d'Orléans ; — liste des aînesses composant la prévôté de Moissey.

A. 855. (Cahier.) — Grand-in-folio, 14 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Paroisse de Bion : extrait des anciens journaux du comté de Mortain ; — rentes en avoines grosses et en deniers sur les masures Virey, Poulain, du Parc de La Busnelière, du Plessis, de La Hallère, de L'Étarcherie, de La Freschardière, de La Touche ; — Regards de La Lande ;— familles des débiteurs : Le Mesle, Le Louet, Sequard, Hardouin, de L'Écluse, Gaubert, Loisel, de L'Aunay, Hamel, de Roumilly.

A. 856. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Paroisse de Bion : extrait des titres sur les sommaires du comté de Mortain ; — relevé de la charte de Pierre de Navarre ; — aveu de pierre Mallet pour La Gandonnière ; — saisie de l'aînesse d'Allance, pour défaut d'aveu ; — extension du fief de Saint-Jean-du-Corail ; — usurpations, arpentages et délivrance de fiefs ; — sentence des eaux et forêts qui maintient les habitants de Bion dans leurs franchises en la forêt et au comté de Mortain ; — aveux pour les diverses masures ; — État des fiefs faites dans le XVIe et le XVIIe siècles.

A. 857. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1761-1762. — Paroisse de Bion : avertissements donnés aux tenants des aînesses pour rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 858. (Cahier.)— In-folio, 12 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE.—Paroisse de Bion : ordre dans lequel se sont présentés, pour rendre aveu au duc d'Orléans, les tenants des aînesses ; — renseignements généalogiques sur les avouants.

A. 859. (Registre.) — In-folio, 271 feuillets, papier

1762-1766.— Minutes des déclarations passées devant M. Hauton, notaire du terrier de Mortain, par les habitants de la paroisse de Bion et par quelques-uns des paroisses du Fresne, de Ger, et de Saint-Clément ; les terres pour lesquelles on rend aveu sont situées en Bion, aux fiefs de Bas et de Haut, au Parc, au Plessis, à La Hallère, au Bourg, à L'Aunay, à L'Oisellière, à la fieffe de Beaujour, à La Lande-Hisque, à La Gandonnière, au Clairet, aux Robissonnières, aux Gohardières, à La Quainière, au Tertre, à Haute-Quérolle, à La Vendrinière, à La Brocherie, au Fournel, au Toupet, à La Galpichère, à La Touche, à Courbocey, au Mussoir, à La Bagottière, au Reclis, à La Licerie.

A. 860. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe SIECLE. — Paroisse de Bion : mémoire pour vérification de déclarations ; — mémoire ou exposé des motifs tendant à obtenir remise ou modération des droits de contrôle des aveux ; — déclarations et autres actes du terrier du comté de Mortain ; — bref exposé aux fins de parvenir à faire rendre aveu de la terre du Bouillant.

A. 861. (Cahier.) — Petit-in-folio, 17 feuillets, papier.

1764. — Paroisse de Bion : aveux rendus au duc d'Orléans par Etienne Duval, Gilles Théot, Jean-Baptiste Clouard, Noël Duval, Gilles Le Perdriel, Guillemine Bullot, Julien Raimbault, Jacques Langlois, Nicolas Le Tavernier, Pierre Hardy, Denis Le Sacher, Gilles Jamault, Jean Poirier et Charles Miquelard, pour terres situées dans le franc domaine, au lieu dit L'Aunay-de-Bas, sous la ligne (article) des rentes de Bion.

A. 862. (Liasse). — 1 pièce papier; 2 pièces, parchemin.

1393-1763. — Paroisse de Bion : représentation faite à Jean de Vendôme, maître des eaux et forêts en Normandie, par Guillemet de Boudey, écuyer, au règard du tènement de Courbocey ; il expose qu'il le tient du Roi par foi et par hommage et qu'il est sujet à garder l'huys (la porte) de la salle du Roi, toutes les fois qu'il vient à Mortain, durant son premier dîner seulement, après lequel dîner il doit dîner avec les gens de la seconde table ; il a aussi en la forêt plusieurs franchises et libertés ; — extraits divers pour prouver les droits et les sujétions du tenant de Courbocey ; — bref mémoire pour M. Roussel, avocat, tenant du chef-lieu des héritages de Courbocey.

A. 863. (Cahier.) — Petit-in-folio, 28 feuillets, papier.

1762-1765. — Paroisse de Bion : aveux rendus au comte de Mortain, par J.-B. Roussel, Jean Langlois, François Le Comte, Jacques Le surtel, Siméon Du Hamel, Louis-François de Vauborel, Germain Danguy et Gabriel Le Grand, pour terres situées au canton de Courbocé et désignées sous le nom de Fieffes-Jamault, Fieffes-Neuves, La Grande-Fieffe et Taillis-de-la-Notillaye.

A. 864. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1611-1686. — Paroisse de Bion : aveu rendu à mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, par Michel Sequard, pour les héritages du Creux-Allix et la terre de La Croix-Couverte, dépendant de la franche vavassorie de Courbocey ; — l'avouant est sujet de garder, hallebarde en main, la porte de la salle du château de Mortain en laquelle le Roi ou Mademoiselle prend son premier repas ; après, il a son dîner à la seconde table ; — opposition dudit Sequard à la saisie faite de ses biens pour paiement de rentes dues par les masures du Parc, Poullain, de Virey et de La Hallère ; — déclaration fournie à mademoiselle de Montpensier, pour la masure de L'Etarcherie, par François et Pierre de Vauborel.

A. 865. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1577-1782. — Paroisse de Bion, masure de La Freschardière : aveux rendus au comte de Mortain par les familles Le Perdriel, Duval, Loisel, Hardouin, Roupnel, Mauduit et Raquidel ; — extrait des journaux du domaine de Mortain ; — état des rentes dues par les tenants de La Freschardière.

A. 866. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe SIECLE. — Paroisse de Bion, Galpichère et Velletière : aveu rendu au comte de Mortain pour l'aînesse de La Galpichère par Siméon Denis, acquéreur de Gabriel de Beaumont ; — bref mémoire pour les tenants de la franche vavassorie de La Velletière réclamant, avec les tenants de La Galpichère, leurs droits et franchises en la forêt de Lande-Pourrie,

A. 867. (Cahier.) — Petit in-folio, 5 feuillets, papier.

1762-1764. — Paroisse de Bion : aveux rendus au comte de Mortain pour partie du lieu et des héritages de La Brière, au bout des Gohardières ; avouants : J.-B. Roussel, Gilles Théot, Henriette Boudin, veuve de Gabriel Le Grand, Anne-Louise Allan, veuve du sieur Hardouin-Bagottière.

A. 868. (Liasse.) — 9 pièces, papier ;
2 pièces, parchemin.

1577-1762. — Paroisse de Bion, La Hallère : aveu rendu au comte de Mortain par Michel Tencé pour partie de la masure de La Hallère ; — aveu rendu à mademoiselle de Montpensier pour la même masure par Michel Sequard, Guillaume de La Bigne, Barthélemy Tencé, Jean Le Perdriel et autres ; — actes de vente, lots et partages entre divers particuliers, tenant de la masure de La Hallère ; — appréciation du boisseau de froment.

A. 869. (Cahier.) — Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1763. — Paroisse de Bion : aveu rendu au comte de Mortain par Etienne Duval, Nicolas Badier et Louis-J.-B. de Lossendière, pour terres situées à la Lande-Hisque et aux Robissonnières.

A. 870. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1763-1766. — Paroisse de Bion : mémoires sur la vavassorie et l'aînesse de La Mengeantière ; — réclamation par M. de Pontavice d'une vavassories de Moissey, autrement dite La Mengeantière, comme fief particulier et de droits et franchises en la forêt, avec exemption de coutume aux foires et marchés du comté de Mortain, à cause de l'aînesse et masure de La Mengeantière ; — décision du Conseil du duc d'Orléans qui déclare que M. de Pontavice rendra aveu de La Mengeantière comme d'une terre roturière.

A. 871. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1655. — Paroisse de Bion, Loisellière : sentence de Pierre d'Auray, lieutenant-général au bailliage de Mortain, sur contestation pendante entre les héritiers de Marie Le Tavernier, François de Vauborel et Léonard Loisel, pour une pièce de terre située à Loisellière.

A. 872. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1612-1766 — Paroisse de Bion, masure du Parc : sommaires d'aveux rendus sous le domaine de Mortain, pour la masure du Parc, par les familles Frémin, Séquard, Clément, Vendrin, Le Portais, de La Hannelaye, Le Rainable, Jamault et Tencé ; — état des rentes en grains dues par les avouants ; — prise en fieffe, par J.-B. Pringaud, de deux portions de terres vaines et vagues, moyennant 20 sous de rente.

A. 873. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1666-1768. — Paroisse de Bion. : demande d'aveux par le duc d'Orléans, pour la masure du Plessis et le pré au Sautier ; — instruction pour la reddition des aveux ; — aveux rendus par les familles Balisson, Julien, Poirier, Le Grand, Breillet, Le Surtel, Jamault, Taburet, Le Masson, Bunel ; — sentence qui condamne tous les tenants à payer les rentes à pied et à perche ; — égail des rentes dues au domaine de Mortain pour ladite masure ; — lots et partages entre divers tenants.

A. 874. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1585-1768. — Paroisse de Bion, Le Fournel : aveu rendu au comte de Mortain pour l'aînesse du Fournel, sous le Plessis ; — fieffes, ventes, échanges, lots et partages entre les familles Séquard, Guérin, Bellaise, Hardouin, Des Voyes et Le Tavernier.

A. 875. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1577-XVIII[e] SIECLE. — Paroisse de Bion, masure Poulain : aveu rendu à Louis de Bourbon, par la famille Brices ; à mademoiselle de Montpensier par François et Pierre de Vauborel ; au duc d'Orléans, par Louis-François de Vauborel, Jean Le Moine, Marie-Jeanne Gaubert, Toussaint-Busnel et Louis Le Faverais.

A. 876. (Cahier.) — Petit-in-folio, 16 feuillets, papier.

1763-1765. — Bion, lieu et héritages de La Quainière: aveux rendus au duc d'Orléans, par les familles, Duval, Bunodière, Clouard, Le Tavernier, Chutault, Théot, de La Bigne et Sequard.

A. 877. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1611. — Paroisse de Bion, La Sequardière : aveu rendu à mademoiselle de Montpensièr, par Richard. Gilles, Yves et François Loisel, André Duval, Barthélemi Tencé et Jeanne Biguard ; — sujétion d'une journée de harnois, ou d'une journée de bûchage avec cognée ; — sujétion à reliefs et aides coutumières ; — droit de panage en la forêt ; — droit de pâturage en la lande du Tremble-de-Fléchet et Vieille-Brière ; — droit au bois brisé et volé, au ramage des pois et des fèves avec exemption de coutumes.

A. 878. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1519-1766. — Paroisse de Bion : extrait des comptes et journaux pour ce qui concerne la masure de La Touche ; — procédure entre l'aîné de cette masure et ses cotenants au sujet d'une rente en grosse avoine due au domaine de Mortain.

A. 879. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1763. — Paroisse de Bion, Le Toupet : aveux rendus au comte de Mortain par Gilles Balisson et la famille Jamault pour le lieu et partie des héritages du Toupet-de-Haut, au franc domaine de Bion.

A. 880. (Cahier.) — Petit in-folio, 21 feuillets, papier.

1763-1764. — Paroisse de Bion : aveux rendus au comte de Mortain par les familles Balisson, Le Goupil, Le Rainable, Marie, Groult, Le Maignen et Javault pour les lieux, villages et héritages de La Vendrinière et La Chesnaye, partie des francs domaines de Bion.

A. 881. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1611-XVIII[e] SIECLE. — Paroisse de Bion : aveu

rendu à la duchesse de Montpensier par Michel Séquard et autres tenants de la masure du Clos-Virey ; — aveu rendu par la famille de Vauborel, pour héritages situés au bourg de Bion, en la masure de Virey ; — mémoire et état de ce que doivent les tenants de la masure de Virey ; — état d'arrangement pour ladite masure aux fins de répartir le faible ou manquant, à pied et à perche.

A. 882. (Cahier.) — Petit-in-folio, 8 feuillets, papier.

1601-1764. — Paroisse de Bion, masures diverses : sentence entre Gilles Vendrin, Marin et Martin Brice, à l'occasion des rentes de la masure du Parc ; — sentences entre les tenants des masures Virey et Poulain, servant de réglement pour leur contribution aux rentes desdites masures ; — échange de portions de terre au haut du Grand-Champ-aux-Brices ; — accord entre Julien de Gouvets et Michel Sequard, au sujet de terres situées en la masure Virey ; — vente d'héritage situés au bourg de Bion.

A. 883. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1551-1660. — Paroisse de Bion, biens de MM. de Vauborel : aveux rendus au Roi et au comte de Mortain par divers membres de la famille Brice, pour terres dépendantes de la masure Poulain, du Clos-de-Virey, du Parc et de L'Etarcherie ; — aveux rendus à la duchesse d'Orléans par François et Pierre de Vauborel, pour terres situées sous la masure Poulain.

A. 884. (Cahier.) — Grand-in-folio, 19 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Paroisse de Bion . inventaire et état des titres et pièces concernant la propriété des héritages possédés par M. de Vauborel-de-L'Hermitaye, au droit de son épouse, sous la mouvance du domaine de Mortain, appartenant à monseigneur le duc d'Orléans, pour les masures appelées La Touche, Le Parc-Jamault, La Tarcherie, La Hallère, Poulain et Virey.

A. 885. (Cahier.) — Grand-in-folio, 28 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Paroisse de Bion : inventaire des titres et pièces qui concernent la propriété des héritages que possède M. Du Vauborel, sieur de L'Hermitaye, au nom et comme ayant épousé une des demoiselles filles et héritières de feu Simon Du Vauborel, sieur de Roumilly, fils de feu Pierre, sieur de Roumilly, lequel représentait un autre Pierre Du Vauborel, aussi sieur de Roumilly, lesquels héritages sont situés au bourg de Bion, à La Heillée, à L'Oiselliére, à La Haslère, à La Lande-Bohan, à La Houdonnière, à L'Aunay et ailleurs, sous la dépendance de la directe de monseigneur le duc d'Orléans.

A. 886. (Cahier.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Copies et extraits de différents actes concernant les héritages de M. de Vauborel, situés au bourg et autres lieux de la paroisse de Bion, lesdites copies et extraits déposés au bureau du terrier pour faciliter les aveux dudit seigneur, déterminer ses reconnaissances et fixer ses contributions dans les masures où il est tenancier.

A. 887. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1767. — Paroisse de Bion, Chavignolles : extrait d'aveu rendu par Jacques Henri Roupnel, sieur de Chenilly, pour le lieu de La Monnerie sous la masure de La Freschardière, pour le moulin et partie des héritages de Chavignolles, plus pour une commune sur le bord du chemin de La Mengeantière à Chavignolles; — rente de dix sous sur le moulin de Chavignolles.

A. 888. (Liasse). - 10 pièces, papier; 4 pièces parchemin.

1563-1759. — Paroisse de Bion : ventes, fieffes, lots et partages entres divers particuliers aux noms de famille de Lair, de La Bigne, Fermin, Le Portais, Le Raisnable, Le Sacher, Loisel, Jamault et Thaburet.

A. 889. (Liasse.) - 9pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1597-1666. — Paroisse de Bion : contrats de vente, de remise sur clameur de cession et rétrocession; — lots et partages entre divers particuliers aux noms de famille de Laisné, Lair, Jamault, Brices et Chaumont.

A. 890. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1683-1768. — Paroisse de Bion : ventes, fieffes, cessions rétrocessions, lots et partages entre divers particuliers aux noms de famille Breillet, Le Ricolais, Miquelard, Le Faverais, Gaubert, Le Bigot et Busnel.

A. 891. (Cahier.) — Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1757. — Paroisse de Bion, rôles des tailles : nombre des contribuables : 177; — ecclésiastiques : le curé et un prêtre desservant ; — nobles : Guillaume de Beaumont ; les filles de feu Siméon Du Vauborel ; la veuve d'André de Pontavice ; la veuve du sieur de Marguerie.

A. 892. (Liasse). - 3 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Paroisse de La Boulouze. — Le fief appartient au baron Des Biards ; un franc fief ou tènement à gage plège, cour et usage aux religieux de

Montmorel ; il y a 12 villages qui sont : La Boudasière, Le Bourg, Les Bruyères, La Charurie, La Croix de La Boulouze, Les Déserts, La Gilberdière, La Gonterie, La Lézantière, Le Moulin de La Boulouse, La Nicolière, Sainte-Ermelle.

A. 893. (Liasse.) — 1 pièce papier.

XVIII^e SIECLE. — Etat des fiefs de la paroisse de Brécey, sous le domaine de Mortain : les fiefs de Brécey, de Cellant dit Crespon, de messire Pierre de Fontenay, de Jautest et Husson, le fief Robert, les fiefs de La Tourelle, de Fougerolles, de l'Isle, de Meigney, de Verdun, de Virey, de La Renissaye ; — vavassories de La Bédouinière, de Fouquet, de Saint-Nicolas, de La Boulousière, de La Poupelinière ; le moulin de Sée ou de Brécey, le moulin de La Tourelle.

A. 894. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

XIV^e-XVIII^e SIECLE. — Paroisse de Brécey : relevé des parties du troisième plan de Brécey ; — extraits d'aveux concernant les fiefs de Crepon, de La Tourelle, de Jautest et Husson, de Brécey ou de Robert de Brécey, de Cuvettes, du Chemin ou Renissaye, de Meigney, du Mesnage, de Savigny ou La Boursèrie, de Saint-Nicolas, au Cordier, de Loysière, de messire Pierre de Fontenay, Le Moulin de Sée ou de La Tourelle, le fief de Virey, de Fougerolles, de Verdun ; — état des domaines fieffés et non fieffés composant la plupart de ces fiefs.

A. 895. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Fiefs composant la baronnie de Brécey, nom et nombre des aînesses de chaque fief, avec renvoi au plan de ladite baronnie sous le domaine de Mortain : - aînesses ou masures : Brécey 11; Jautest et Husson 11 ; Virey 15 ; Verdun 4; Fougeroles 4 ; La Tourelle 10 ; Cellant 4 ; La Guerinière 2 ; La Riolière 1 ; Le Mesnage 4 ; Cellant 5 ; Crespon 11 ; Meigney 2 ; Cuvettes 1.

A. 896. (Cahier) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1613. — Aveu rendu à mademoiselle de Montpensier, par Françoise d'Amphernet, veuve de Louis de Vassy, pour les fiefs de Brécey, Jautest et Husson, Virey, Verdun, les vavassories des Landes, des Loges de La Hayère et des Planches ; les fiefs de Fougerolles, de La Tourelle, de Cellant, de La Riollière, du Mesnage, de Touchet ; — vérification de l'aveu susdit ; — lettres patentes d'érection de la baronnie de Brécey en faveur de Françoise d'Amphernet, dame de La Forêt et de Brécey, ladite baronnie composée des fiefs assis aux paroisses de Brécey, Touchet, Celland et Reffuveille, les uns mouvants immédiatement, les autres médiatement de la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, savoir : un quart de fief de chevalier nommé Brécey, situé en Brécey et Celland ; un demi-fief de chevalier appelé Jautest et Husson, en la paroisse de Brécey ; un quart de fief nommé Virey, situé en Brécey ; un quart de fief nommé Verdun en ladite paroisse, tenu du fief de Virey ; quatre franches vavassories assises en cette paroisse et nommées Les Landes, Les Loges, La Hayère et Les Planches, tenue de Virey ; un demi-fief appelé Fougerolles en Brécey ; un quart de fief nommé La Tourelle en Brécey et Celland; un huitième de fief nommé Celland ; deux autres huitièmes de fief en Celland et Reffuveille appelés La Riolière et Le Mesnage ; un plain fief de haubert nommé Touschet dans la paroisse de Touschet.

A. 897 (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1561-1617. — Paroisse de Brécey, prévoté ; arrêts du Parlement et sentences du bailliage et de la vicomté de Mortain condamnant Jean Mauny, prévôt fieffé de Brécey, au paiement des rentes dues par la prévoté au domaine de Mortain ; — transaction entre Jean Mauny et le receveur du domaine ; — acte de pleds royaux tenus à Mortain pour la seigneurie de Brécey.

A. 898. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1773-1778. — Paroisse de Brécey : correspondance entre M. Hauton, receveur du domaine de Mortain, et M. Joly, procureur du marquis de Vassy, au sujet des rentes d'aide à vicomte et autres, dues par la prévoté de Brécey.

A 899. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1753-1764. — Paroisse de Brécey : procédures entre M. le duc d'Orléans et M. le marquis de Brécey pour le paiement des droits de treizièmes dus par ledit sieur marquis sous le domaine de Mortain, droit qu'il prétendait consister en une somme de six sous par contrat, quelque fût le montant de la vente, et ce conformément aux anciens aveux qui sont produits, les agents de comté prétendant, au contraire, qu'il devait se payer au prix de 20 deniers par livre.

A. 900. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1767-1770. — Paroisse de Brécey : autres procédures entre M. le duc d'Orléans et M. le marquis de Brécey relativement au paiement du droit de treizièmes.

A. 901. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1614-XVIII^e SIECLE. — Paroisse de Brécey : pièces

et analyse de pièces relatives à l'érection d'un marché et deux foires dans le bourg de Brécey.

A. 902. (Liasse) — 2 pièces, papier.

1588. — Paroisse de Brécey : vente par Gilles d'Auray, seigneur de Cormeray et de La Tourelle, à Jacques d'Anfernet, seigneur de Brécey, Virey, Jautest et Husson, Saint-Vigor-des-Monts, La Galonnière, Burcy, Touchet, les bois de Selune et Le Gast, et à Renée de Brécey, son épouse, de la terre, fief et seigneurie de La Tourelle en Brécey et Saint-Médard-de-Cellant ; — composition pour le treizième dû au comte de Mortain au sujet de la vente de la terre de La Tourelle.

A. 903. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — Paroisse de Brécey : aveu rendu au comte de Mortain, par Jacques Benoist, sieur de Maigney, pour le fief de Maigney à lui cédé en avancement de succession, par Elisabeth Le Marchand, sa mère.

A. 904. (Cahier.) — Grand in-folio, 10 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Brécey : état des aînesses, terres et villages, au nombre de 112, appartenant aux différents fiefs (ou vavassories) de la paroisse.

A. 905. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Brécey : noms des aînesses, villages, masures et pièces de terre, relevés sur le plan de la paroisse.

A. 906 (Cahier.) — Grand in-folio, 14 feuillets, papier.

1562-1635. — Brécey : composition, par extraits d'aveux, des aînesses du Buisson, du Viels-Bourg, de La Provostière, de La Parisière, de La Martinière, de L'Isle, de La Picoisière, du Cerisier, des Cens, de La Masurette, de La Perrerie, de Jarret, de La Mallonnière.

A. 907. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1758. — Brécey : aveux rendus sous le domaine de Mortain pour héritages sis au bourg pour les familles Rousselet, de La Broise, Le Roux, Jourdan et Regnault.

A. 908. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1777-1779. — Brécey : lettres de M. Roussel, vicaire de la paroisse, à M. Hauton, receveur du comté de Mortain, au sujet de l'aveu de l'aînesse du Buisson et des rentes dues sur cette aînesse.

A. 909 (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1752. — Paroisse de Brécey, La Héronnière sous Savigny : aveu rendu aux religieux de l'abbaye de Savigny par Gabriel Salles, pour l'aînesse de La Héronnière ; — fieffe faite par René Bréhier à Pierre Paillette de terre située à La Héronnière et sujette en 10 livres 10 sous de rente au domaine de Mortain ; — situation et abornements du village de La Héronnière.

A. 910. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1562. — Brécey : aveu rendu à Louis de Bourbon, comte de Mortain, par Bardin Cessey, pour une aînesse nommée le fief de L'Isle.

A. 911. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1768. — Brécey : correspondance entre M. Clouard vicomte de Saint-James, et M. Hauton, receveur du domaine de Mortain, au sujet de l'aînesse du fief Jarret.

A. 912. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1777-1778. — Composition de l'aînesse de La Malonnière, au Vieils-Bourg de Brécey ; — avertissement et correspondance relativement aux aveux demandés par le comte de Mortain ; projet d'aveu des tenants de cette aînesse.

A. 913. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1562-1583. — Brécey : aveux rendus au comte de Mortain par Jean Amy, pour le fief ou aînesse de La Martinière.

A. 914. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1562-1584. — Brécey : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Gilles Cobert, pour le fief ou aînesse de La Masurette ; — vérification de cet aveu.

A. 915. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1562-XVII^e SIECLE. — Brécey : aveux rendus au comte et à la comtesse de Mortain par Guillaume et Ambroise de Bellefontaine, pour l'aînesse de La Parisière, tenue du noble fief de Brécey.

A. 916. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1562-1583. — Brécey : aveux rendus à Louis et à François de Bourbon, comtes de Mortain, par Marin et Pierre Murys, pour une aînesse appelée le fief de La Pererie.

A. 917. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1564-1777. — Brécey : aveux rendus au comte et à la comtesse de Mortain pour l'aînesse de La Picoisière, par André et Jean Le Marchand ; — aveu rendu à François-Marie de Vassy, marquis de Brécey, par Jean Le Marchant, pour l'aînesse de La Picoisière ; — vente par Jean-Baptiste Le Marchand à Charles-Julien Marl, sieur des Masures, du lieu et ferme de La Picoisière.

A. 918. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1562. — Brécey : aveu rendu au comte de Mortain par Gilles Hellouys pour l'aînesse des Sens.

A. 919. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1583. — Brécey : aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Philippe Le Tulle, pour le champ de La Croix.

A. 920 (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1757-1770. — Correspondance entre le receveur du domaine de Mortain et le marquis de Brécey, relativement aux aveux demandés par le duc d'Orléans pour la terre de Brécey.

A. 921.(Liasse.) — 9 pièces, papier.

1775-1778. — Brécey : avertissements et sommations pour rendre aveu à M. le duc d'Orléans sous le domaine de Mortain.

A. 922. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1735-1737. — Procédures entre le receveur du domaine de Mortain et le marquis de Brécey, au sujet de la mouvance de diverses pièces de terre que ledit seigneur prétend relever de son marquisat.

A. 923. (Liasse.) - 9 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1585-1587. — Brécey : instance portée, par appel du bailliage de Mortain, au Parlement de Normandie, entre Jean Benoîst, sieur des Ventes, receveur du comté de Mortain, d'une part, et Jean Mauny, prévôt-receveur de la terre de Brécey, dépendante dudit comté, d'autre part, au sujet de différentes sommes que ledit Benoîst prétendait lui être dues par ledit Mauny pour raison de sa recette de Brécey.

A. 924. (Liasse) — 15 pièces, papier.

1769. — Correspondance entre M. Hauton, notaire de M. le duc d'Orléans, et M. Bourcier, géomètre, relativement au lever du plan de la paroisse de Brécey.

A. 925. (Cahier.) — Grand in-folio, 8 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Paroisse de Buais : état des fiefs et des aînesses : 6 fiefs, 88 villages ou aînesses ; — les fiefs sont appelés : 1° Virey, autrement la Grande-Verge et prévôté de Buais ; 2° La Bodinière et Guillaudaye, dite prévôté Le Roy ; 3° Les Quatre-Masures ; 4° L'Aumône-Sainte-Anne ; 5° L'Ocherie et moulin Gillaut ; 6° Ferrières.

A. 926. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1764. — Buais : taxe de 750 livres imposée pour droits de mutation à M. le comte de Géraldin, seigneur des terres, fiefs et paroisses de Buais, Saint-Symphorien et Savigny.

A. 927. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Paroisse de Buais, Grande et Petite-Verge ; — composition de La Grande-Verge : aînesses de Beaumesnil, de La Haute et Basse-Jamondière, de La Pétraye, de La Normandière, de La Helisière, de Laumondière, de La Jariaye, de La Bunclière autrement La Forge, de Sainte-Anne ou Bois-Normand, de La Vieille-Vannerie ; — composition de la Petite-Verge : La Cherlaye, La Vannerie-Ruault, La Quinetière, l'Etang, L'Emière, La Mesliaye, Le Monhier, Le Grand-Guesnouillet.

A. 928. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Buais. — Compositions du fief de La Gillaudaye ou prévoté Le Roy : aînesses de La Bodinière, La Clémentière, La Chappelaye, La Renaudière et Fleurière, La Housserie, Luysière, La Delaire, La Potinaye, La Bouillonnière ; — situation et abornements de La Gillaudaye ; — extrait des journaux des rentes du comté de Mortain pour ce qui concerne ce fief.

A. 929. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Etat des terres et aînesses de la seigneurie de Buais, du fief de L'Aumone et des Quatre-Masures, lesquels fiefs consistent dans les fiefs de La Grande-Verge, de La Petite-Verge et prévoté Le Roy ; —— le fief de L'Aumone et Sainte-Anne relève du fief des Quatre-Masures ; — du fief des Quatre-Masures relèvent cinq aînesses : La Mancellière, La Billère, La Belengeraye, Le Bourg de Buais, La Cochardière.

A. 930. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1772. — Gages plèges de Buais pour la seigneurie de Buais et fiefs en dépendants.

A. 931. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Etat des aînesses de la paroisse de Buais et de leurs contenances, suivant les anciens aveux ; — état des rentes en deniers dues sur les aînesses ; — relevé des aveux et des journaux du domaine de Mortain.

A. 932 (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Noms de baptême et de famille des censitaires de la paroisse de Buais, avec indication des lieux de leur résidence.

A. 933. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1560-1639. — Buais : extrait d'aveux rendus au comté de Mortain pour les aînesses de La Pichonnière, de La Choinetière, des Fosses, de Levinière, de La Taisserie, de La Gigairie, de Cérisel, de La Coutancière, des Landes, de Rouellé, de La Boudesolière, de la Gonterie, du Brédouet, de La Roussetière, de La Cochardière, de Villahier, des Guérinaux, de La Fontaine, de La Rousselière et Ferrerie.

A. 934. (Liasse). — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIECLE. — Buais : extrait du journal du comté de Mortain pour ce qui regarde La Billère.

A. 935. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1669. — Buais : aveu au comté de Mortain pour l'aînesse de La Bodinière, contenant 300 acres, joignant aux terres de La Potinaye, au ruisseau séparant la Normandie et le Maine et au ruisseau séparant Buais et Savigny ; ledit aveu rendu par Françoise Richard, héritière de Gilles Jamond, aîné, femme de Jean Juhel, absent.

A. 936. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Buais : extraits d'aveux et de journaux pour les héritages de La Haute et de la Basse-Boudesolière.

A. 937. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Buais : extraits de journaux et d'aveux pour les aînesses du Haut et du Bas-Brédouet.

A. 938. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1477-XVIII^e SIECLE. — Fief, tènement ou vavassorie noble de Cérisel ou Villahier en Buais et Heussey : aveux rendus au comte de Mortain par Alinot de Villahier, Léonard et Guillaume Mesnage, François, Robert et Julien Boisbunbout ; — remarques sur l'inventaire présenté par M. de Pontavice demandant qu'il lui soit accordé, comme extension du fief de Ferrières, une partie du fief de Cérisel en Buais ; — extraits d'aveux pour la vavassorie de Villahier et l'aînesse du Haut-Villahier.

A . 939. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1477-XVIII^e SIECLE. — Aînesse et héritages de Cérisel sous Villahier en Buais : aveux, extraits d'aveux et de journaux ; — abornements de ladite aînesse.

A. 940. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1550-XVIII^e SIECLE. — Buais : situation, contenance et composition de l'aînesse de La Choisnetière.

A. 941. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1609-1789. — Paroisse de Buais, La Cochardière : situation, contenance et nature des terrains composant cette aînesse sous le domaine de Mortain ; — aveu rendu par Jacques Basin à Charles de Vauborel pour l'aînesse de La Cochardière, dépendant des Quatre-Masures ; — débat de ténure entre M. le duc d'Orléans et M. le comte de Géraldin.

A. 942. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1566-XVIII^e SIECLE. — Paroisse de Buais : situation, contenance, composition, redevances et liste des tenants de l'aînesse de La Coutancière.

A. 943. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIECLE. — Extrait d'aveu rendu par Jean Soul au comté de Mortain pour l'aînesse de La Foncière en Buais.

A. 944. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1639. — Paroisse de Buais : nature et dénomination des héritages composant l'aînesse de La Fontaine ; sa contenance, noms des aînés.

A. 945. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1639. — Buais : situation, composition, contenance, noms des tenants et redevances de la masure ou aînesse des Fosses.

A. 946. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1565 - 1639. — Aveu rendu par Jean Buisson au duc d'Orléans, tuteur de mademoiselle de Montpensier, pour l'aînesse de La Gigairie tenue du noble fief de

Villahier et Cérisel en Buais ; — situation, composition et noms des tenants de ladite aînesse.

A. 947. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1600-1681. — Buais : extraits d'aveux concernant l'aînesse de La Gonterie, sous l'abbaye de Savigny ; — situation, composition, contenance et noms des tenants de ladite aînesse.

A. 948. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1639. — Buais : extrait d'aveux faisant mention de la situation et de la composition de l'aînesse des Guérineaux ; — noms des anciens tenants.

A. 949. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1583-1772. — Buais : extraits d'aveux indiquant la situation, la composition, les redevances et les noms des tenants de l'aînesse des Landes, appelée aussi l'aînesse des Landes-Mesnage ; — avertissements pour rendre aveu.

A. 950. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1565-1772. — Buais : aveu rendu à mademoiselle de Montpensier par Marin Lemée, pour l'aînesse de l'Evinière ; — situation, composition, liste des tenants de ladite aînesse ; — avertissements pour la reddition des aveux.

A. 951. (Liasse.) — 2 pièces ,papier.

XVIII[e] SIECLE. — Buais : extrait du journal du domaine de Mortain relatif à l'aînesse de La Maheudière, relevant de la grande aînesse de La Bodinière.

A. 952. (Liasse.) — 1 pièce, papier,

1668-1755. — Extrait de l'article de Michel Le Roussel, aîné de l'aînesse de La Mancellière, dépendant du fief des Masures en Buais ; — extrait de l'aveu rendu par Gabriel Bazin, aîné de ladite aînesse ; — ledit Le Roussel, avouant à M. de Vauborel et ledit Basin à M. le comte de Géraldin.

A. 953. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1560-1772. — Buais : extrait d'aveux indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de l'aînesse de La Pinchonnière ; — avertissement donné aux tenants pour rendre aveu.

A. 954. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII[e] SIECLE. — Buais : extrait du journal du comté de Mortain, relatif à La Pillère, relevant de l'abbaye de Savigny, à cause du fief de Buais.

A. 955. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII[e] SIECLE. — Buais : extrait du journal du domaine de Mortain pour l'aînesse du Grand-Guesnouillet, sous le fief de La Petite-Verge, entre Maine et Normandie.

A. 956. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1583-1789. — Buais : extrait de divers aveux indiquant la situation, la composition, les tenants et les sujétions de l'aînesse de Rouellé ; — aveu rendu au duc d'Orléans par les religieuses hospitalières de Barenton pour terres situées au canton de Rouellé.

A. 957. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1609-1771. — Buais : extrait de journaux et d'aveux portant les noms des tenants, le lieu d'emplacement, la nature et la dénomination des héritages composant l'aînesse de La Roussetière et Ferrerie ; — avertissements pour reddition d'aveu ; — échange entre Gilles de Saint-Manvieu et Julien Piel, de certains terrains dépendant de l'aînesse de La Roussetière.

A. 958. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1565-1771. — Buais : extraits de journaux et d'aveux comprenant la situation, la composition, la contenance, les noms des tenants et les sujétions de l'aînesse de La Tesserie.

A. 959. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1789. — Buais : aveux rendus au duc d'Orléans par les familles Amette et Auvray, pour terres situées au village de La Boudesollière, au gué de La Fouquerie et au village de Belair.

A. 960. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1789. — Aveux rendus au duc d'Orléans par les familles Ballin, Binet, Le Bansais, Besnard, Boisbunou, Buisson, Bohineust, Basin, La Bigne, Blin et Bourget, pour terres situées en la paroisse de Buais à la Coutancière, au gué Richard, aux Landes-Mesnage, à La Tesserie, à Villahier, au gué de La Mezengère, à Cérisel, à La Gigairie.

A. 961. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1789. — Buais : aveux rendus au duc d'Orléans par les familles Canfou, Champ, Chevrel, Clouard, Collibeaux, Cordier, Cosnard et Coupeau, pour terres situées à La Coutancière, à Cérisel, à L'Evinière, à La Pichonnière, à Villahier, aux Landes, à La Chapelle-de-l'Acre et à Belair.

A. 962, (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1789. — Buais : aveux rendus au duc d'Orléans par les familles Danguy, Le Dauphin, Dubois et Duval, pour terres situées à Rouellé, à La Ferrerie, aux Fosses, à La Roussetière et à La Tesserie.

A. 963. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Buais : aveu rendu au duc d'Orléans par Pierre Ecarraut, pour terres situées aux Guérineaux et à La Soullière ; — par Eugène Eustache, pour terre située au village de La Tesserie.

A. 964, (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1789. — Buais : aveux rendus au duc d'Orléans par les familles Feint, Fouilleul, Foinel et Foucault, pour terres situées aux Landes-Mézenges, à L'Evinière, à La Tesserie et à La Gigarie.

A. 965. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Buais : aveux rendus au duc d'Orléans par les familles Guérin, Guesdon et Grandin, pour terres situées à La Boudesolière, à Cérisel, à La Choisnetière, à La Drouardière, au Gué-Richard, à La Tesserie, à La Mercerie, à La Fontaine et à La Coutancière

A. 966. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Buais : aveux rendus au duc d'Orléans par les familles L'Huissière et Hutrel, pour terres situées à La Haute-Boudesolière et aux environs de Belair

A. 967. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Buais, aveux rendus au duc d'Orléans sous la lettre J : aveu de Guillaume Josset, pour terre située aux environs de Gallet.

A. 968. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1789. — Buais, aveux rendus au duc d'Orléans sous la lettre L : aveux des familles Laizé, Laurent, Loreille, Lemée, pour terres situées à L'Evinière, à Cérisel, à La Choisnetière, à La Boudesollère et à Villahier

A. 969. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1789. — Buais : aveux rendus au duc d'Orléans par les familles Mabire, Mérienne, Mezenge et Millet, pour terres situées aux environs des Landes-Mezenge et du Belair.

A. 970. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1789. — Buais : aveux rendus au duc d'Orléans par les familles Noël et Le Normand, pour terres situées à La Roussetière et au village du Haut-Villahier

A. 971. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Buais, aveux rendus au duc d'Orléans sous la lettre P : aveux de Gilles et de Michel Picot, pour terres situées aux Landes-Mezenge, au village de La Fontaine et aux environs de La Buhonnière.

A. 972. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Buais : aveux rendus au duc d'Orléans par les familles Restaux, Rouelle et Ruault, pour terres situées à La Mercerie, à Bredouet et à La Gonterie.

A. 973. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1789. — Buais, aveux rendus au duc d'Orléans sous la lettre S : aveux des familles Soul et Sebire, pour terres situées au village des Fossés, à La Poulière, à Pierre-Blanche, à La Foncière et à L'Evinière.

A. 974. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1789. — Buais, aveux rendus au duc d'Orléans sous la lettre T : aveux des familles Tréhet, Tencé, Touchais, Thébault et Touroul, pour terres situées à Belair, à Villahier, à L'Evinière, aux Fossés, à La Tesserie et à Sainte-Anne.

A. 975. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Buais, aveux rendus au duc d'Orléans sous la lettre V : aveux des familles Vallet, Vedier et Villette, pour terres situées au village des Fossés, à Rouellé et à La Coutancière.

A. 976. (Liasse.) — 1 pièce, papier ;
1 pièce, parchemin.

1530-1700. — Le Buat : confirmation par Louis de Bourbon, comte de Mortain, de la nomination faite par la princesse, sa mère, à la cure de Saint-Jean-l'Evangéliste du Buat ; — aveu rendu au duc d'Orléans par Pierre Du Buat, pour le fief du Buat.

A. 977. (Liasse.) — 2 pièces, papier ;
4 pièces, parchemin.

1536-1569. — Cellant : pièces personnelles à Mᵉ Jean Dubois, prêtre de la sainte chapelle de Campigny, devant être plus tard présenté à la cure de Saint-Médard-de-Cellant.

A. 978. (Liasse.) — 4 pièces, papier ;
5 pièces, parchemin.

1569. — Cellant : présentation de la personne de Jean Dubois à la cure de Saint-Médard par le duc de Montpensier, comme ayant la garde noble des enfants mineurs de Jacques de Tesson ; institution dudit Dubois par l'évêque d'Avranches ; prise de possession.

A. 979. (Liasse.) — 14 pièces, papier ;
3 pièces, parchemin.

1570. — Cellant : procédure entre monseigneur le duc de Montpensier, comte de Mortain, et Jean Dubois, son présenté à la cure de Saint-Médard-de-Cellant, à cause de la garde noble des enfants mineurs de feu Jacques Tesson, seigneur du lieu, demandeurs en maintenue du bénéfice, d'une part, et Julien Yvon, nommé à ladite cure par Gilles Le Doulcet et Renée Fauquet, sa femme, défendeurs, d'autre part.

A. 980. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1571. — Cellant : suite de la procédure existant entre M. le comte de Mortain et Jean Dubois, trésorier et chanoine de la sainte chapelle de Campigny, nommé au bénéfice de Saint-Médard, d'une part, et Julien Yvon, prétendant droit audit bénéfice sur la présentation de Gilles Le Doulcet et de Renée Faulquet, sa femme, d'autre part.

A. 981. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1572. — Cellant : pièces produites, pour faire suite à la procédure pendante entre M. le duc de Montpensier et Julien Yvon, au sujet de la cure de Saint-Médard.

A. 982. (Liasse.) — 23 pièces, papier ;
3 pièces, parchemin.

1572-1576. — Cellant : suite de la procédure exercée au sujet du patronage de Saint-Médard.

A. 983. (Liasse.) — 23 pièces, papier ;
5 pièces, parchemin.

1577. — Cellant : nouvelles pièces produites pour les affaires du patronage de Saint-Médard.

A. 984. (Liasse.) — 12 pièces, papier ;
8 pièces, parchemin.

1578. — Cellant : suite de la procédure exercée au sujet du patronage de Saint-Médard.

A. 985. (Liasse.) — 8 pièces, papier ;
6 pièces, parchemin.

1579. — Cellant : suite de la procédure exercée au sujet du patronage de Saint-Médard.

A. 986. (Liasse.) — 26 pièces, papier ;
9 pièces, parchemin.

1580-1582. — Cellant : suite, par augmentation, de la procédure exercée au sujet du patronage de Saint-Médard.

A. 987. (Liasse.) — 1 pièce, papier ;
2 pièces, parchemin.

1565-1583. — Aveux rendus au comte de Mortain, par Jacques et Gabriel Tesson, pour un quart de fief appelé le fief de Saint-Médard-de-Cellant ; — lettres de rescision pour la vente de la terre de Cellant, faite par Jean Fauquet, seigneur de Roulloux, L'Aulnay et Cellant, à Jacques d'Anfernet, seigneur de Brécey.

A. 988. (Liasse.) — 4 pièces, papier ;
1 pièce, parchemin.

1568-1569. — Garde et tutelle des enfants mineurs de Jacques Tesson, seigneur de Cellant.

A. 989. (Liasse.) — 1 pièce, papier ;
1 pièce, parchemin.

1568. — Cellant : procédure entre Isabeau Bocquet, tutrice des enfants de Jacques Tesson, son mari, seigneur de Mesnil-Balisson, d'une part, et Gilles Le Doulcet, sieur de Valuzé, d'autre part, au sujet des treizièmes du contrat de vente de la terre de Cellant, vente faite en 1555 par feu Jean Fauquet, dont le sieur de Valuzé était l'héritier, à cause de Renée Fauquet, sa femme.

A. 990. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1603. — Vente par Pierre d'Argennes, écuyer, seigneur de Crépon, à Françoise d'Anfernet, dame de Brécey, du fief, terre et seigneurie de Crépon, situés en Brécey et en Saint-Médard-de-Cellant.

A. 991. (Liasse.) — 1 pièce, papier ;
3 pièces, parchemin.

1565-1597. — Aveux rendus au comte de Mortain par Jean et Hervieu de Juvigny, pour le fief de La Riollière, situé en Saint-Médard-de-Cellant ; — main-levée donnée à Jean de Juvigny pour le fief de La Riollière, dont Olivier Rouxel était propriétaire en 1474 ; — vente par Hervieu de Juvigny à Françoise d'Anfernet, veuve de Louis de Vassy, du fief de La Riollière.

A. 992. (Liasse.) — 1 pièce, papier ;
1 pièce, parchemin.

1486-XVIIIᵉ SIECLE. — Rôle des rentes et devoirs

qui sont dus au Roi, notre souverain seigneur, à cause de la vicomté de Mortain, en la paroisse de Saint-Médard-de-Cellant, dont le provôt du lieu est assembleur ; — état des aînesses de Cellant, avec renvoi au n°s du plan de la paroisse.

A. 993. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1528-1628. — Aveux rendus sous le comté de Mortain par les familles Harel et Le Gras, pour la masure des Costils et l'aînesse de La Gérondière, sises en la paroisse de Saint-Médard-de-Cellant.

A. 994. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1566-1608. — Aveux rendus sous le comté de Mortain par les familles Onfroy, Le Roux et Harel, pour les aînesses Gautier, Du Rocher et Du Gué-Fangeur, La Harelière et La Mercerie, situées en Saint-Médard-de-Cellant.

A. 995. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1565-1773. — Aveux rendus sous le comté de Mortain par les familles Anfray, Harel, Le Quitte, Le Hericey, pour les aînesses ou fiefs aux Pieds-de-Vache et des Blancheries, l'aînesse des Rideaux et le fief du Gué-Boterel, sous la forfaiture de Cellant ; — compte entre les héritiers de M. de Vassy et François Moulin, de Brécey, pour les jouissances de la terre de La Sourdière située en Saint-Médard-de-Cellant.

A. 996. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre A : aveux de la famille Anfray, pour terres situées à La Cointise, au Gué-Botrel, à La Mercerie, à La Forge-Coquelin.

A. 997. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre B : aveux des familles Blondel, Le Brun, Le Bougre, Boujard, Le Brec, Belliard, Bazin, Busnel, Brière, pour terres situées au Gué-Botterel, à La Cousinière, à La Forge-Coquelin, au Bourg, à la Blancherie, à La Cour-de-Cellant, à La Bertherie et aux Bouillons.

A. 998. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre C : aveux des familles Le Chevalier, Collibeaux, Cosson, Challier, Chupault, Chauvel et Le Cerf, pour terres situées au Bourg, à La Charrurie, au Suet, à La Harelière, à La Bourguinière et aux environs des Pignochères.

A. 999. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre D : aveu de Marie Duval, pour héritages situés à La Charurie.

A. 1000. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre E : aveux de la famille Esneu, pour terres situées au Chesnes-Robin et à La Gasnerie.

A. 1001. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre F : aveux des familles Le Fillastre, Desfoux et Fortin, pour terres situées à La Gasnerie, au Champ-de-la-Noe, à La Cointise, aux Rideaux et à La Cour-de-Cellant.

A. 1002. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus sous la lettre G : aveu de Julien Le Gras au comte de Mortain, pour des héritages situés aux environs du village des Pignochères.

A. 1003. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre H : aveux des familles Hardy, Harel, Le Héricey et Houet, pour terres situées à La Cousinière, à La Gasnerie, au Bourg, à La Mercerie, aux Rideaux et au Guey-Boterel.

A. 1004. (Liasse.) — 17 pièces ,papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre J : aveux de la famille Jouenne, pour terres situées à L'Aunay, au Frechot, à La Maison-Neuve, à La Charrurie et à La Bourguinière.

A. 1005. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre L : aveux des familles Le Landais, Lardan, Loisel et Lucas, pour terres situées à La Mercerie, à La Gasnerie, aux Rideaux et à La Ruaiserie.

A. 1006. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre M : aveux des familles Masselin, Motais, Martin, Mazier, Murie, Mancel, Marcou et Muriel, pour terres situées au fief Gautier-Montier, au canton de La Cousinière, à La Pigeonnière, au Long-Champ,

à L'Aunay-Martin, à La Géreudière et à La Cour-de-Cellant.

A. 1007. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre P : aveux des familles Picquois, Piel, Des Planches, Poinel, Potel, Poulain et Le Prieur, pour terres situées au Gué-Boterel, à La Charurie, à La Fieffe-des-Midiaux, aux Bouillons, au Chêne-Robin, à La Tessonnière, à La Saudraye et à La Martinière.

A. 1008. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre R : aveux des familles Renault, Reffuveille, Le Roux, Rioult et Roussel, pour terres situées à La Pillière, à La Cour, à Pied-de-Vache, à La Haudrière, à La Forge-Coquelin et au Bourg-de-Cellant.

A. 1009. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre S : aveux de la famille Sauvé, pour terres situées à La Bourguinière, à La Pignochère et au Bourg-de-Cellant.

A. 1010. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre T : aveux de la famille Trochon, pour terres situées à La Croix de La Boulouze, à La Blancherie et à La Maison-Neuve.

A. 1011. (Liasse.) — 2 pièces- papier.

1788. — Cellant, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre V : aveux des familles Vary et Le Vannier, pour terres situées à La Tessonnière et à La Ruaiserie.

A. 1012. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1763. — Relevé des parties du plan de Cellant, par numéros d'ordre, contenance, noms des pièces, noms des tenants et situation, avec un état récapitulatif des quantités de ce même plan et le relvé des numéros de la carte générale de la paroisse.

A. 1013. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIECLE. — Etat des fiefs de la paroisse de Chalandré : les fiefs de Chalandré et de Montchovet, deux vavassories.

A. 1014. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Etat des fiefs et des villages de La Chapelle-Urée : fief de La Chapelle-Urée, ou fief du Roi, tenu du domaine appartenant à M. de La Mancellière ; — fief de La Chapelle-Urée, extension du fief de Chasseguey, à M. Bois-Adam ; — fief de La Bourgerie qui fut au prieur du Rocher, maintenant à M. de La Mancellière ; — fief de La Chapelle-Urée, ou du Boullevert, auquel on prétend attacher le patronage, propriétaire M. de La Broise-du-Boullevert, sous Vezins ; — 28 villages, terres ou aînesses.

A. 1015. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 plan.

1700-1776. — Aveu rendu au comte de Mortain par Robert Tesson, seigneur de La Mancellière et de La Chapelle-Urée, en sa partie, pour le fief du Roi, qui se relève par 93 acres de terre, contenues dans les aînesses de La Jehennière, de La Picotière, de La Mercerie et de La Bougrerie ; — hommage fait au comte de Mortain par Robert Tesson pour le Grand-Fief, le fief du Roi et le fief du Crépon, assis en La Chapelle-Urée ; — extrait du plan de la paroisse de Cellant contenant adaptation de l'aînesse de La Cointise et des héritages de divers domaines dont la mouvance est réclamée par madame de La Mancellière comme relevant de son fief de La Chapelle-Urée.

A. 1016. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Composition du grand fief de La Chapelle-Urée, par extension du fief de Chassegué : fieffe faite par Philippe de La Basoge à Jacques-René Adam, sieur de Bois-Adam, du grand fief de La Chapelle-Urée ; — composition du fief de La Chapelle-Urée, ou du Bourg-Revert, tenu de Vezins par un huitième de fief ; — mention du fief de La Bourgerie comme ayant été au prieur du Rocher.

A. 1017. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1585-XVII^e SIECLE. — Aveu rendu au duc de Montpensier par Julien Du Bourc-Neuf, écuyer, aîné de l'aînesse du Franc-Fief, pour 23 acres de terre situées en La Chapelle-Urée sous l'aînesse de La Picotière ; — aveu rendu à Jacques de Carbonnel, par Thomas Courtel, pour l'aînesse du Hautbois tenue de la seigneurie de La Chapelle-Urée.

A. 1018. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Acte de foi, d'hommage et de serment de fidélité, fait au comte de Mortain par Siméon

de Saint-Germain, seigneur de La Baleine et propriétaire des fiefs, terres et seigneurie de Chassegué et du Teillot, lesdits fiefs et seigneuries de Chassegué situés aux paroisses de Chassegué, Mesnilard, La Chapelle-Urée et Refuveille ; — composition du fief de Chasseguey en La Chapelle-Urée, tenu par M. de Bois-Adam ; — projet d'aveu à rendre par M. Dericq pour le fief de Chasseguey portant droit de présentation à la cure de Chasseguey et dont le chef est assis en ladite paroisse avec extension en La Chapelle-Urée.

A. 1019. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1575-1612. — Chérencé-le-Roussel : procédures entre différents prétendants à la cure de ladite paroisse en laquelle monseigneur le comte de Mortain a le droit de patronage.

A. 1020. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1563-1613. — Instance jugée au Parlement de Paris entre différents prétendants à la cure de Chérencé, les abbé, religieux et couvent de Notre-Dame de Lonlay et M. le cardinal de Joyeuse, tuteur de mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain ; — maintien de mademoiselle dans le droit de patronage ; — production de pièces relatives à la cure et de lettres patentes qui maintiennent le duc de Montpensier dans la possession de toutes ses terres et seigneuries, dont partie des titres ont été brûlés par les Huguenots au château de Champigny.

A. 1021. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1612-1615. — Procédures faisant partie d'une instance pendante au Parlement de Paris, au sujet du patronage de Chérencé, lesquelles ont dû êtres jointes à un mémoire concernant les droits d'usage, prétendus par les religieux de Lonlay, en la forêt de Lande-Pourrie.

A. 1022. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1774. — Correspondance entre M. Hauton et Tassin-de-Villepion, au sujet du patronage de la cure de Chérencé, qui a toujours été regardé comme alternatif entre M. le duc d'Orléans et l'abbaye de Lonlay, mais qui serait menacé d'un nouveau prétendant, dans la personne de M. l'abbé de Bonne-Nouvelle d'Orléans.

A. 1023. (Cahier.) — Petit-in-folio, 8 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Papier journal des rentes seigneuriales, tant en froments que deniers, dues à la seigneurie de Chérencé-le-Roussel, appartenant à mademoiselle de Montpensier, à cause de son comté de Mortain.

A. 1024. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1646-1775. — Chérencé-le-Rousel . aveu rendu au prieur de la Maison-Dieu de Mortain, par Jacques Du Mesnil-Adelée, pour un domaine noble, nommé La Provostière ; — autorisation donnée par le duc d'Orléans à Charles-Eugène de Saint-Paul, seigneur de Lingeard, de faire hommage du fief de La Prévostière, comme d'un huitième de fief de haubert ; — aveu rendu, en conséquence, par ledit seigneur.

A. 1025. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1393-1775. — Chérencé-le-Roussel : extrait des aveux rendus au comté de Mortain, pour le fief de Monthuan ou La Teillaye, par James Dubois et Marguerite de Husson, sa femme ; — par Guillaume Mahey et Jean de Bardoul ; — foi et hommage au comte de Mortain, pour le fief de La Teillaye en Chérencé, pour les fiefs des Brulays et d'Eron en Sourdeval, par Jean de Bardouil, seigneur de La Bardouillière et de Long-Essard, gouverneur de Mortain ; — aveu rendu à Louis de Bardouil, par les frères Le Cordier, pour l'aînesse de La Teillaye ; — noms et contenances des aînesses composant le fief de La Teillaye.

A. 1026. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1551-1772. — Chérencé-le-Roussel : aveu rendu au prieur de l'hôpital de Mortain par Jean Le Pellé, pour une pièce de terre tenue sous le fief du Tertre ; — vente par le prieur dudit hôpital, à Jacques Du Mesnil-Adelée, d'un petit fief, nommé le fief du Tertre ; — gage plège et élection de prévôt du fief du Tertre, appartenant à Jeanne-Elisabeth Du Mesnil-Adelée, veuve de Charles de Saint-Paul, seigneur de Lingehard ; — état des titres concernant le fief du Tertre et dont M. de Lingehard est saisi, au droit du prieur de l'Hôtel-Dieu de Mortain ; — état ou relevé des tenants du lieu du Tertre et de leurs héritages.

A. 1027. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1401-XVIII^e SIECLE. — Chérencey-le-Roussel : extrait de la charte de Pierre de Navarre, pour ce qui regarde l'assiette et l'extension du fief de La Rousselière ; — aveu rendu au comte de Mortain par Jacques de Boisyvon, pour lui et les héritiers de Richard Du Mesnil-Adelée, d'une franche vavassorie, nommée La Haute et Basse-Rousselière ; — état et distribution des deniers provenant de l'adjudication par décret, faite de la terre et vavassorie noble de La Rousselière, qui

fut Jacques et Jean de Boisyvon ; — vente par André Le Breton, à Jacques de Camprond, de la terre de La Rousselière ; — mémoire sur la question de savoir si les terres des Haute et Basse-Rousselière, domaine non fieffé du fief et vavassorie noble de La Rousselière, peuvent être assujetties à suivre la banalité du moulin de Chérencé.

A. 1028. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1605-1776. — Chérencey-le-Roussel : procédures entre les habitants de cette paroisse et René-François Le Pelletier de La Pelleterie, seigneur de La Teillaye, au sujet des services et attraits (charriages) du moulin de Chérencey ; — mémoire de l'état du procès et historique du moulin ; — intervention du duc d'Orléans pour soutenir la sujétion dont les habitants se prétendent affranchis par prescription.

A. 1029. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1768-1770. — Demande par Jean-Jacques Mazier, chirurgien, de l'autorisation de construire un moulin à papier sur le pré qui lui appartient au-dessous du pont de Chérencé, au bord de la rivière de Sée ; — accordé.

A. 1030. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1706-1772. — Chérencé-le-Roussel : fieffe faite par François Porée à René Roussel, papetier, de tout ce qui peut lui appartenir au village de La Lande, tant en maison, moulin à papier que prés et terre labourable ; — fieffe du moulin à papier de La Lande faite par René Roussel à René Dupont ; — extrait d'aveu rendu par les héritiers Dupont au domaine de Mortain pour le moulin de La Lande.

A. 1031. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Etat des aînesses de la paroisse de Chérencé-le-Roussel, de leurs contenances et des rentes qui en sont dues au domaine de Mortain ; — état des mêmes aînesses avec les noms des tenants.

A. 1032. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Table alphabétique des aînesses et tènements de la paroisse de Chérencé, avec énumération des articles du plan que chaque aînesse comprend, les contenances nouvelles et anciennes des mêmes aînesses.

A. 1033. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Mémoire de la contenance des aînesses de la paroisse de Chérencé ; — état des terres du bourg et dépendances tenues par plusieurs habitants ; — état des terres tenues de La Teillaye ; — état des terres dépendant des fiefs du bois d'Anglevel.

A. 1034. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Contenances roturières de Chérencé ; — récapitulation ou recueil des quantités de La Megrettière, de La Hardière, du bois d'Anglevet, du Roquereuil, de La Loge-Pinot, du Perron et autres aînesses.

A. 1035. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIII^e SIECLE. — Relevé des parties de la 1^re^, de la 2^e^ et de la 3^e^ feuille du plan de Chérencé, comprenant les noms et la nature des fonds, les noms des tenants et la situation des fonds.

A. 1036. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Table alphabétique des noms des vassaux de différentes aînesses, sises en la paroisse de Chérencé-le-Roussel.

A. 1037. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Indices de la paroisse de Chérencé, pour La Herpinière, La Fontaine, Le Tertre, Le Buisson, La Fleuriaye, L'Etournière, La Prise-Passais, La Peignerie, Le Clos-de-Sée, La Hutière, le Moulin, Le Bourg, Le Perron et Maison-Neuve.

A. 1038. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE.— Extrait des journaux et des comptes du comité de Mortain pour les paroisses de Chérencey, Brécey, Cuves, Cellant, Parigny, Refuveille et Le Mesnil-Ozenne.

A. 1039. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

XVIII^e SIECLE. — Extrait des journaux du domaine de Mortain pour ce qui concerne la paroisse de Chérencey-le-Roussel, avec renvoi aux aveux.

A. 1040. (Liasse.) — 8 pièces, papier ;
1 pièce, parchemin.

1552-1771. — Chérencé-le-Roussel : aveu rendu à la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par les héritiers Roussel, pour 8 acres de terre situées au bois d'Anglevet ; — extrait d'aveux rendus sous le domaine de Mortain, pour héritages situés au même lieu.

A. 1041. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1583-1775. — Chérencé-le-Roussel : tènement ou aî-

nesse des Aulnes ; — extraits d'aveux rendus par les familles Dubois, Aubry, Des Aunays, Josset, Gesbert. Dupont, de L'Aubrière ; — rétrocession de fieffe par Denis Dupont à Augustin Bochin.

A. 1042. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1563-1765. — Chérencé-le-Roussel, masure et aînesse de La Barberie : aveu rendu à la comtesse de Mortain par les héritiers Le Foullon ; — extraits d'aveux rendus par la famille Le Foullon ; — situation, composition et sujétions de ladite aînesse.

A. 1043. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XVII-XVIII[e] SIECLE. — Chérencé-le-Roussel, aînesse de La Bédonnière : extraits d'aveux rendus sous le domaine de Mortain par les familles de La Broise, Adelée, Le Peley, Fortin, Rioult et Guilloche ; — situation de l'aînesse de La Bédonnière, sa composition, ses sujétions.

A. 1044. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1612-1775. — Chérencé-le-Roussel, tènement, masure ou aînesse de La Bichotière : situation de cette aînesse ; — nature et dénomination des héritages qui la composent ; — extraits d'aveux rendus par les familles Josset, Guesdon, Le Mardelé, Dubois, Bochin, Le Foulon, Le Peigney et Danguy.

A. 1045. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1563-1583. — Chérencé-le-Roussel, aînesse de La Blandellière : extrait de contrats de fieffes faites à Julien Lamy ; — rétrocession de fieffe par Julien Lamy à Richard Le Peigné ; — contenance et sujétions de ladite aînesse de La Blandellière.

A. 1046. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1583-1770. — Chérencé-le-Roussel, aînesse de La Bougonnière : situation de cette aînesse ; nature, dénomination et contenance des héritages qui la composent ; — extrait d'aveux rendus par les familles Le Roy, Escrognard, Gallouin, Le Pourcelet, de Lossendière, Regnault et Gaulard ; — avertissement aux tenants pour rendre aveu.

A. 1047. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1612-1772. — Chérencé-le-Roussel, le bourg et bourgeoisie : aveux et extraits d'aveux rendus au comté de Mortain, pour terres situées près le bourg et dans le bourg de Chérencé, par les familles Le Marchant, Billart, Le Cordier, Dubois, Le Peigné ; — extrait des journaux de Mortain pour prouver le service de la prévôté ; — contrats de vente entre divers particuliers ; — avertissement aux tenants pour rendre aveu.

A. 1048. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1759-1771. — Chérencé-le-Roussel : mémoire pour plusieurs particuliers prétendant exemption de droits de lots et ventes, ou treizièmes, comme possédant en franche bourgeoisie ; — décision du Conseil du duc d'Orléans sur la question : passer en bourgeoisie les objets mentionnés dans une déclaration de 1612, faire payer les droits sur les objets pour lesquels on ne justifie pas d'exemption et qui sont déclarés hors bourgade.

A. 1049. (Liasse.) — 6 pièces papier ; 1 plan, papier.

1763-1764. — Chérencé-le-Roussel : réclamation adressée au duc d'Orléans par les habitants contre la fieffe consentie à un nommé Le Chevalier, d'un petit terrain situé près le cimetière dont il faisait autrefois partie.

A. 1050. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1560-1775. — Chérencé-le-Roussel, aînesse Du Buisson : extrait d'aveux rendus au comté de Mortain pour cette aînesse par Jean Dufossé, M. Le Bel, Marguerite Le Chevalier, Pierre Le Prévost, Jacques Le François et Jean Adelée.

A. 1051. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1583-1770. — Chérencé-le-Roussel, aînesse de La Changellerie, autrement La Guesdonnière : aveu et extraits d'aveux rendus au comté de Mortain par les familles Regnault, Poullain, Gallouin, Davy, Vautier, Daniel, Le Roy, Godin ; — situation, composition et contenance de La Changellerie ; — ses sujétions envers le domaine.

A. 1052. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1583-1775. — Chérencé-le-Roussel, aînesse Des Chesnays : extraits d'aveux indiquant la composition et les sujétions de l'aînesse ; — aveu de M. Josset Des Vergées ; — autres familles de tenants : Le Mardeley, Gesbert, de La Broise et Le Peigné.

A. 1053. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1772. — Chérencé-le-Roussel, Le Clos-de-Sée : aveu rendu au duc d'Orléans par Jean Chapel et Jacques Gasté, maîtres papetiers, pour le lieu du Clos-de Sée, tenu sous le fief de Chérencé.

A. 1054. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1674. — Chérencé-le-Roussel, aînesse de La Ducherie. aveu rendu à Louis Bardouil, propriétaire du fief de La Teillaye, pour l'aînesse de La Ducherie, par Gilles Josset, Jean Le Cordier, les héritiers Marie, Jean Le Peigné et Louise Gosselin ; — extrait du plan de Chérencé pour ce qui regarde le fief de La Teillaye.

A. 1055. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1583. — Chérencé-le-Roussel, tènement de l'Eslerie : extrait d'aveu indiquant la situation de ce tènement, sujet à rentes en grains et deniers, à l'aide à vicomte, aux service et attraits (charriages) du moulin à blé de la seigneurie de Chérencé.

A. 1056. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1580-1772. — Chérencé-le-Roussel, aînesse de l'Estournière et Des Champs : extrait de divers aveux indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de l'aînesse ; — familles des tenants : Cosnard, de La Broise, Le Fèvre, Du Fossé, Le Roy, Guesdon et Mazier.

A. 1057. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1583-1779. — Chérencé-le-Roussel, fieffe Oger et fieffe Roussel : extraits d'actes de fieffes faites à Charles Feuillet, à Antoine de Crux, à Michel et Guillaume La La Houssaye ; — noms de famille des tenants : Dumont, Erard, Le Logeais, Le Graverend, Bidois, Roussel, Patrice et Bouqué.

A. 1058. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1583-1790. — Chérencé-le-Roussel, aînesse de La Fleuraie et Blondellière : situation, composition, contenance et sujétions de ladite aînesse ; — extraits d'aveux ; — familles des tenants : Marie, Grisel, Le Prevost, Du Bois, Le Comte, Adelée, de La Broise, Trouvé, Du Fossé, de La Lande, de Bilheust.

A. 1059. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1494-1772. — Chérencé-le-Roussel, aînesse de La Fontaine : situation, composition, contenance et sujétions de cette aînesse ; — extraits d'aveux et de gages plèges ; — noms de familles des tenants : Benoist, Du Fossé, Grisel, Le Breton, du Mesnil-Adelée.

A. 1060. (Cahier.) — Petit-in-folio, 18 feuillets, papier.

1504-1624. — Chérencé-le-Roussel : cahier de copies par extraits, de plusieurs partages et contrats d'acquêt concernant la propriété de la terre de La Fontaine, avec copies sommaires des aveux, déclarations et autres pièces relatives à l'aînesse de ce nom relevant du domaine de M. le duc d'Orléans, en son comté de Mortain.

A. 1061. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1660-1772. — Chérencé-le-Roussel, aînesse de La Forge-Daniel : composition, contenance de cette aînesse ; — aveu rendu à la comtesse de Mortain, par les familles Daniel, Gaullard, Guesdon et Roussel ; — extrait de l'aveu rendu par les familles Daniel, Clouard, Gosselin, Le Roy et Bidois.

A. 1062. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1583-1774. — Chérencé-le-Roussel, aînesse Des Forges : situation, composition, contenance et sujétions de cette aînesse ; — extrait d'aveu rendu par Nicolas Du Mesnil-Adelée ; — vente d'une pièce de terre à Léonard Marie, par Gilles Du Mesnil-Adelée ; — vente par Julien Tesson, à Gilles Dupont, du lieu, terre, ferme et métairie des Forges.

A. 1063. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1675-XVIII^e SIECLE. — Chérencé-le-Roussel, aînesse de La Foulonnière : aveu rendu à Louis de Bardouil, par Valentin Josset, pour cette aînesse relevant du fief de La Teillais ; — extrait du plan de Chérencé, pour ce qui regarde La Foulonnière ; — héritage du Pallix et de La Haise-Coquet, réclamés comme devant former une aînesse de La Foulonnière.

A. 1064. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1583-1772. — Chérencé-le-Roussel, La Gallerie : situation, composition, contenances et sujétions de cette aînesse ; — noms de familles des tenants : Bagot, Grisel, Dubois, Marie, Guesdon, Le Cordier ; — vente, entre particuliers, de terres dépendant des héritages de La Gallerie ; — plan d'une partie de l'aînesse de La Gallerie.

A. 1065. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1659-1732. — Chérencé-le-Roussel, La Gouettière : extrait d'aveu rendu par les héritiers Thomas et Noël et Josset, pour La Petite-Gouettière ; — déclaration donnée par les héritiers Marie, des terres qu'ils tiennent en l'aînesse de La Gouettière, dépendant du fief de La Teillaye ; — fieffe par René-Robert-Henri Le Cordier, écuyer, sieur de Bonneval, à François de La Broise, d'une terre et ferme située au lieu de La Gouettière-de-Bas.

A. 1066. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1583. — Cherencé-le-Roussel : extrait d'un aveu rendu par Étienne Le Peigné, pour l'alnesse de La Goudière, sujette à rente en deniers, à l'aide au vicomte, aux services et attraits (charriages) du moulin à blé de la seigneurie de Cherencé.

A. 1067. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1563-1771. — Cherencé-le-Roussel, alnesse de La Guitainière : extrait d'aveux rendus par les familles Gaullard, Couillard, Bidois, Le Pelletier, Le Graverend, Roussel ; — fieffe faite à Guillaume de La Houssaye, écuyer, sieur d'Éron.

A. 1068. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1585-1771. — Chérencé-le-Roussel, alnesse de La Hardière : extrait d'aveu rendu par Pierre Gaullard, par François de Graindorge et Julien Pallix ; — licitation entre Georges-Henri Gaullard, sieur du Manoir, et Jean Gaullard, sieur de La Maigrettière, pour la terre de La Hardière, le bois d'Anglevet et autres héritages.

A. 1069. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1583-1776. — Chérencé-le-Roussel, alnesse de La Haslerie : situation, composition, contenance et sujétions de cette alnesse ; — extrait de divers aveux ;— noms de famille des tenants : Le Vaillant, Le Breton, Dubois, Belliard, Guesdon, Du Mesnil-Adelée, Le Choisne, Heudes, Homo, Le Roy, de La Broise et de L'Aubrière.

A. 1070. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1673-1771. — Chérencé-le-Roussel, alnesse de La Herpinière : fieffe faite à Jean Gallouin, écuyer, sieur du Mesnil-Tôve, de 15 acres de terre ; — recherche de l'emplacement de l'alnesse ; — extrait d'aveux rendus par les familles Masure, Duval, Bouillant, Le Logeais, Le François et Le Nicolais.

A. 1071. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1583-1770. — Chérencé-le-Roussel, alnesse de La Hustière : situation, composition, contenance et sujétions de cette alnesse ; — extrait d'aveux, — noms de famille des tenants : Le Gallais, Le Peigney, Mariette, Brochet.

A 1072. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1583-1770. — Chérencé-le-Roussel, La Jonnière : situation, composition, contenance et sujétions de cette alnesse ; — extrait de de divers aveux ; — noms de famille des tenants : Grisel-Resnardais, de La Broise, Le Febvre, Le Mardelé ; — extrait du plan de Chérencé pour ce qui regarde La Jonnière.

A. 1073. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1583-1772. — Chérencé-le-Roussel, alnesse de Macherel : situation, composition, contenance et sujétions de cette alnesse ; — extrait d'aveux rendus par les familles Pihan, Guesdon, Le Choisne, Grisel et Barbot ; — contenance des tènements de L'Eslerie et du Bas Monfurgon.

A. 1074 (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1563-1771.— Chérencé-le-Roussel, La Megrettière : extrait de contrats de fieffes faites à Charles Feillet, à Antoine de Crux ;—extrait d'aveux rendus par les familles Chaudefosse, Gaullard, de Bon et Dubois.

A. 1075. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

1583-1770. — Chérencé-le-Roussel, ténement de Montfurgon : situation, composition, contenance, sujétions et liste des tenants de l'alnesse du Bas-Montfurgon et de l'alnesse nommée Le Haut-Montfurgon, y joint le fief de La Bullonnière et le fief des Faucheries, entretenant ensemble ;— noms de famille des tenants : Cosnard, Dubois, Aumont, Marie, Bouillet, Boursin et Frémin.

A. 1076. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1583-1774. — Chérencé-le-Roussel, alnesse de La Morlière et Tannière : situation, composition, contenance et sujétions de cette alnesse ; — noms de famille des tenants : Grisel, Du Fossey, Le Cordier, Bécherel, Le Baron.

A. 1077. (Liasse.)— 5 pièces, papier

1576-1781. — Chérencé-le-Roussel, alnesse du Moulin : situation, composition, contenance et sujétions de cette alnesse ; — noms de familles des tenants : Gastebois, Le Breton, Sauvé, Le Marchand, Marie, Corbet, Muris ; — extrait de divers aveux ; — extrait du plan de la paroisse.

A. 1078. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Chérencé-le-Roussel, La Passère : extrait d'aveux rendus pour la terre et les pêcheries de La Passère ; — demande par M. de L'Enteigne du rétablissement des pêcheries ; — état dressé pour le décret de La Passère et du moulin de L'Aunay.

A. 1079. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1612-1775. — Chérencé-le-Roussel, La Patinière: extrait de divers aveux portant indication de l'emplacement, de la composition, de la contenance et des sujétions de cette ainesse;—familles des tenants : Radoub, Gallouin, Heurtault, Le Mardelé ; — avertissement aux tenants pour rendre aveu.

A. 1080. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

1583-1775. — Chérencé-le-Roussel, La Peignerie : extrait d'aveux mentionnant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de cette ainesse ;— familles des tenants : Le Peigné, Le Cordier, Josset ; — aveu rendu à Jean de Bardouil, gouverneur de Mortain, par Thomas Le Cordier, pour l'ainesse de La Peignerie, relevant de La Teillaye ; — avertissements aux ainés des ainesses dépendant du fief de La Teillaie, pour passer devant le notaire du papier terrier du domaine de Mortain aveu de ce qu'ils doivent au seigneur dudit fief.

A 1081. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1644. — Chérencé-le-Roussel, La Pelleterie : aveu rendu à François Le Breton, seigneur de La Teillaye, par Denis Fautrel, pour l'ainesse de La Pelleterie ; — aveu rendu par les héritiers Marie, pour les héritages de La Gallerie en ladite ainesse relevant du fief de La Teillaye, appartenant à Louis de Bardouil.

A. 1082. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1592-1770. — Chérencé-le-Roussel, ainesse de La Pépinière ou des Champs-de-sous-le-bois ; — situation, composition, contenance et sujétions de cette ainesse ; — avertissement à Nicolas Patrice pour rendre aveu de La Pépinière et autres ainesses.

A. 1083. (Liasse.)— 3 pièces papier.

1562-1772. — Chérencé-le-Roussel, Les Places et Le Perron : extrait de contrats de fieffes faites à la famille Lamy ; — extraits d'aveux rendus par les familles Aubry, Le Vanier, Le Foulon, Le Peigney et Le Pelletier.

A. 1084. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1566-1771. — Chérencé-le-Roussel, fief ou ainesse des Restières ;—situation, composition, contenance et sujétions de cette ainesse ; — aveux et extrait d'aveux rendus par les familles Belliard, Guesdon, sous le domaine de Mortain, à la duchesse de Montpensier et au duc d'Orléans ;—actes de fieffe et de vente entre particuliers.

A. 1085. (Cahier.) — Petit-in-folio, 4 feuillets, papier.

1772. — Chérencé-le-Roussel, Les Richeudières : demande adressée au Conseil du duc d'Orléans par Charles-Eugène de Saint-Paul-de-Lingeard, pour obtenir l'examen d'un projet d'échange d'après lequel la terre des Richeudières et de La Morlière seraient cédées au domaine de Mortain contre l'ainesse du Tertre et diverses pièces de terre.

A. 1086. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1562-XVIII^e SIÈCLE.— Chérencé-le-Roussel, Le Roquereuil : extrait d'un contrat de fieffe faite à Julien Lamy ; — extrait d'aveux rendus par les familles Le Vannier, Le Foulon et Des Gueys ;— extrait du plan de Chérencé pour ce qui regarde la contenance du Roquereuil.

A. 1087. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1582.—Chérencé-le-Roussel, ainesses de La Tibergère et de La Totonnière : extraits d'aveux rendus par les familles Le Peigné et Des Foux, mentionnant la situation et les sujétions de ces ainesses.

A. 1088. (Liasse.)— 35 pièces, papier.

1770. — Chérencé-le-Roussel : avertissements donnés aux tenants des fiefs et ainesses de la paroisse, pour rendre aveu à M. le duc d'Orléans sous son domaine de Mortain.

A. 1089. (Liasse) — 28 pièces, papier.

1771-1772.—Chérencé-le-Roussel : avertissements et sommations aux divers tenants des fiefs et ainesses de la paroisse pour passer aveu à M. le duc d'Orléans devant les notaires du papier terrier, au bureau établi au château de Mortain.

A. 1090. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1775-1776. — Chérencé-le-Roussel : avertissements et sommations à divers ainés de ladite paroisse, pour rendre, eux et leurs co-tenants, aveu au duc d'Orléans, conformément aux lettres patentes du 11 septembre 1750, qui ordonnent la rénovation du papier terrier du domaine de Mortain.

A. 1091. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1770-1771.— Chérencé-le-Roussel : avertissements donnés à M. Tesson-de-la-Viesvil'e, pour rendre aveu au duc d'Orléans ; — projet d'aveu pour les terres du Perron, du Roquereuil, du Bois-d'Anglevet et de La Hardière.

A. 1092. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1575-1771. — Chérencé-le-Roussel, papiers de la famille Du Fossey : lots et partages entre les enfants de Pierre Du Fossey ; — ventes par divers membres de la famille Du Fossey de portions de terre sises au quartier du Tertre ; — aveux de la famille Du Fossey au prieur de l'Hôtel-Dieu de Mortain, pour terres situées sous le fief du Tertre ; — appointement entre le chapitre de Mortain et Christophe Du Fossey pour pierre prise dans un terrain dépendant dudit chapitre ; — mémoire sur le fief du Tertre.

A. 1093. (Cahier.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

XVII^e SIÈCLE. — Chérencé-le-Roussel, papiers de la famille Clouard : aveu rendu à la duchesse de Montpensier, par Michel Clouard, comme aîné des aînesses de La Goudière, de La Pépinière, de La Blandellière, de La Tibergère, de La Chenaye et de terres situées au bois d'Anglevet.

A. 1094. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1713-1771. — Chérencé-le-Roussel : lots faits entre les héritiers de Jean Le Galloys ; — ventes par les familles Olivier, Le Martinel et Herbin, à François Guesdon, de diverses pièces de terre ; — réclamation faite par les officiers du comté de Mortain, du treizième de rachat d'une rente foncière contre Michel Lenteigne, qui refuse de payer, prétendant qu'il n'est pas dû de treizième d'une licitation.

A. 1095. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1490-1758. — Paroisse des Chéris : état des fiefs : Le Plantis et La Fresnaye, relevant du baron des Biards ; — aveu rendu au Roi, par Jean de Tardes, pour la baronnie des Biards, dont est tenu le fief ou vavassorie du Plantis, en la paroisse des Chéris ; — aveu rendu à Charles de Moy, baron des Biards, par Jeanne Payen, pour le fief terre et seurie du Plantis ; — aveu rendu par Georges de Taillefer, écuyer, à Tanneguy de Varignyes, baron des Biards, pour le fief du Plantis ; — procédures au sujet de la mouvance du fief du Plantis et de l'enregistrement des lettres-patentes portant union du fief de Chalandré et de la vavassorie du Plantis, défendeur M. de Bordes, contre Jacques de Pierrepont, prétendant que le fief ne relève point de la baronnie des Biards, mais du fief des Chéris dont il se dit le propriétaire, en mettant en cause le baron des Biards, son frère ; — sentence du bailliage de Mortain, qui déclare que le Plantis relève immédiatement de la baronnie des Biards ; — licitation entre Jean-Louis de Pierrepont, marquis des Biards, Jacques François, comte de Pierrepont et Léonor de Pierrepont, seigneur de Blainville, de la baronnie des Biards, des fiefs nobles des Chéris et de Pacé ; lesdits licitants, fils du feu seigneur de Saint-Marcouf, leur père ; — avertissement à M. Du Plantis, pour rendre aveu de la terre de La Corbelinière et sergenterie Corbelin.

A. 1096. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1393. — Chévreville : aveu rendu au Roi, sous le domaine de Mortain, par Gervais Couvey, écuyer, pour un fief situé en la paroisse de Chévreville, tenu par un quart de haubert, pour lequel il est fait dix jours de service d'ost, toutefois que le cas s'offre (copie du XVII^e siècle.)

A. 1097. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1456-1499. — Chévreville : aveux rendus au Roi, à cause de son comté de Mortain, par Jean Chastel, du fief de Chévreville, valant communs ans, en deniers 18 livres de rente ; en froments le nombre de 60 boisseaux, qui valent 7 livres 10 sous tournois (copie du XVII^e siècle.)

A. 1098. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1541-1577. — Chévreville : déclaration du fief et seigneurie de Chévreville, donnée au bailli de Mortain, commissaire du Roi, par Guillaume Bagot et Jean Sauvey, pour eux et Guillemine et Marie, leurs femmes, Jean Bagot et Olive, sa femme, Françoise et Geneviève, sous-âge, sœurs des femmes dedits Bagot et Sauvey, filles de Jacques Le Franc, écuyer, et de Marguerite Chastel, dame dudit fief de Chévreville ; — mémoire du partage en 5 lots, du fief de Chévreville ; — composition du troisième lot ; — aveu rendu au duc de Montpensier, par Jean Sauvey-Métairie pour le fief noble de Chévreville ; — abandon fait à noble homme Guillaume Sauvey, sieur de La Basoge et de Chévreville, par honnête femme Marie Le Franc, veuve d'honnête homme Jean Sauvey, fille de dame Marguerite Châtel, de tout et tel droit qui peut lui appartenir en la seigneurie de Chévreville et dans le fief Meigney (copie du XVII^e siècle.)

A. 1099. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1614. — Chévreville : aveu rendu à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Étienne de La Basoge, pour le fief de Chévreville, dont sont tenues les aînesses de La Liardière, du Petit-Brouillon et le fief Mancel.

A. 1100. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1774. — Observations de M. de Saint-Germain sur l'état des fiefs de Chévreville : il demande à être confirmé dans la possession des droits qu'il tient de ses prédécesseurs et promet de renoncer à ses prétentions de suzeraineté sur La Mancellière, si le duc d'Orléans lui permet de réunir toutes ses propriétés de Chévreville dans un seul et même fief, dont il lui ferait aveu ;— mémoire de M. Hauton sur les fiefs de Chévreville : il y trouve un tel labyrinthe de questions présentes et futures qu'il conseille à M. l'abbé de Saint-Germain de demander, en effet, la réhabilitation de ses possessions par l'érection d'un demi-fief de haubert.

A 1101. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1614.— Chévreville : aveu rendu à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Étienne de La Basoge, pour le fief de Bois-Frasier, huitième de haubert, auquel il y a manoir, domaine, colombier et dont le gage plège est dévolu à Mademoiselle ; — duquel fief du Bois-Frasier est tenue et mouvante une vavassorie nommée le Fief-Gobey.

A. 1102. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1504-1528. — Chévreville : aveu rendu au Roi par Geoffroy Le Moigne, prêtre, aîné de Geoffroy Le Moigne, écuyer, pour une portion de la franche vavassorie du Bois-Gobey, située entre la rivière d'Argonce et le grand chemin du Mont-Saint-Michel ; —aveu rendu au Roi, par Nicolas Abraham pour le fief du Bois-Gobey à lui appartenant, à titre d'acquisition faite de Fabien Le Moigne, fils aîné de feu Regnauld Le Moigne, fils et héritier de Geoffroy Le Moigne (copie du XVII^e^ siècle).

A. 1103. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1619. — Chévreville : aveu rendu à Étienne de La Basoge, par Richard Sauvey-Mestairie pour le fief de La Mestairie, qui consiste en six aîresses et à cause duquel ledit avouant a hommes et tenants à foi et hommage, avec droit de reliefs, aides coutumières, brébiage et rentes en deniers, grains et volailles.

A 1104. (Cahier.)— In-folio, 4 feuillets, papier.

1501. — Chévreville : aveu rendu à Jean Chastel, écuyer, seigneur de Chévreville, par Michel Abraham, pour l'aînesse nommée La Saint-Fresne, contenant 22 acres de terre.

A. 1105. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1584. — Chévreville : aveu rendu à Geneviève Le Franc, veuve de Jacques Sauvé, héritière en partie de Marguerite Châtel, sa mère, pour la masure ou aînesse de La Herbechère, par Guillaume Dastin et ses puisnés Gabriel, Julien et Michel Dastin, Julien Gautier, Henri Blouin et autres (copie du XVII^e^ siècle.)

A 1106. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1604. — Chévreville : aveu rendu à Guillaume de La Basoge, par Jacob Sauvé, sieur de La Costardière, pour lui et Benjamin Sauvey, sieur de La Motte, son frère, pour la quarte partie de la lande de Chévreville et pour le moulin de la seigneurie de Chévreville et terre y joignante.

A. 1107. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1614-1624. — Chévreville : vérification de deux aveux rendus à mademoiselle de Montpensier par Étienne de La Basoge, pour les fiefs de Chévreville et de Bois-Frasier ; — blâmes et reproches de Michel Séquard, procureur-domanial, sur les aveux précités.

A. 1108. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1624. — Chévreville : mémoire de Michel Séquard, procureur-domanial du comté de Mortain, demandeur en blâmes contre deux aveux rendus, en 1614, par Étienne de La Basoge à mademsiselle de Montpensier, pour les fiefs de Chévreville et de Bois-Frasier ;—révendication, au nom de Mademoiselle, de la tenure du moulin de Chévreville, appartenant à Benjamin Sauvey.

A. 1109. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1580. — Chévreville : vente par Frémin Bagot à François Sauvey, sieur de La Costardière, de tout le droit bérédital qui pouvait lui appartenir au moulin de Chévreville, assis en la paroisse de ce nom, en la tenue du Roi et et de M. de Montpensier ; fait à Montgottier, présents honorable homme Guillaume Abraham, sieur de Montgottier, et Jean Rouxel, écuyer.

A. 1110. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1401-1624. — Chévreville : extrait de la charte de messire Pierre de Navarre et des comptes et des journaux du comté de Mortain, pour ce qui a rapport au moulin de Chévreville.

A. 1111 (Liasse.)—15 pièces, papier.

1593-1624. — Chévreville : pièces d'une instance

jugée au bailliage de Mortain, en 1624, entre mademoiselle de Montpensier, d'une part, et Étienne de La Basoge, d'autre part, au sujet de la mouvance du moulin de Chévreville.

A. 1112. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1625-1626. — Chévreville : pièces de l'appel porté sur la sentence du bailliage de Mortain, qui adjugeait au sieur de La Basoge la tenure du moulin de Chévreville.

A 1113. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1565-1682. — Paroisse de Coulouvray : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par René Du Pontbellenger, écuyer, pour un quart de fief noble appelé le grand fief de Coulouvray, autrement le fief de Pontbellenger et vavassorie de Beausault ; — aveu rendu au même seigneur par Jacques Du Pontbellenger, pour le même fief ; — aveu pour le même fief rendu à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Charles Le Royer, mari de Jeanne de Pontbellenger et par Charles Le Royer, son fils ; — vente par Jacques de Royers à Louis d'Anjou, du fief de Coulouvray sous Beausault et du fief de Beausault ; — refus de messieurs d'Anjou de payer au domaine de Mortain les droits de lots et ventes sous prétexte que le fief de Coulouvray relève du fief du Mesnil-Tôve.

A. 1114. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1082-1771. — Extrait de la charte de fondation du chapitre de Mortain, pour ce qui regarde l'église de Cuves : (*ecclesia Cupvarum*) : Robert de Cuves et Raoul, son fils, donnent audit chapitre l'église, la terre de l'aumône, la dîme de la paroisse ; l'église de Saint-Laurent avec la chapelle, la terre d'aumône, le cimetière et la dîme ; ledit extrait fourni à l'occasion d'un procès pendant, par suite des prétentions du seigneur de Saint-Denis-de-Cuves, qui soutient que le chantre de Mortain n'a aucun fief dans cette paroisse; partie intervenante le duc d'Orléans qui réclame la directe seigneurie de l'Aumône (extrait du XVIII[e] siècle.)

A. 1115. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1564-1770. — Paroisse de Cuves : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par François de Montchauveau, pour la terre et seigneurie de Cuves dont relève le fief de Saint-Laurent ; — aveu rendu au même seigneur, par Robert de Montaigu, pour le fief de Saint-Laurent-de-Cuves ; — aveu rendu pour le même fief de Saint-Laurent à François de Bourbon, comte de Mortain, par Adrien de Montaigu ; — lettre de M. de Montaigu, demandant aux membres du Conseil du duc d'Orléans quelle forme il doit prendre en rendant aveu du fief de Saint-Laurent.

A. 1116. (Cahier.)— In-folio, 4 feuillets, papier.

XVII[e] SIÈCLE. — Mémoire de ce qui est dû en la terre et sieurie de Saint-Laurent, en deniers, grains, volailles, vin, épices et chapeaux de roses, ainsi que pour les fermes.

A. 1117. (Liasse.)— 57 pièces, papier.

1742-1766. — Paroisse de Cuves : procédure pendant au bailliage de Mortain entre M. le duc d'Orléans, Julien de Villiers, aîné du Bas-Travigny, le sieur de Saint-Gilles, aîné du Haut-Travigny, et encore le seigneur de Saint-Laurent, approché par de Villiers, le tout pour débat de tenure au sujet des aînesses du Haut et du Bas-Travigny, relevant du fief de Saint-Laurent et que Son Altesse prétend relever directement du comté de Mortain.

A. 1118. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1553-1554. — Ducey : lettre en forme de mémoire adressée par le comte de Montgommery à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain : il le prie de lui fieffer les pêcheries de Ducey, qui furent détruites avec le château par les Navarrais ; il les mettrait en réparation et essence, ce qui serait un grand bien pour la république de tout le bas pays et du comté de Mortain ; — délibération des officiers de ce comté sur la demande de M. de Montgommery : ils concluent à la fieffe, qui est consentie par le prince.

A. 1119. (Cahier.)— Petit-in-folio, 16 feuillets, papier.

1385-1748. — Paroisse de Ferrières : inventaire raisonné, en précis et abrégé, des aveux, déclarations, titres et pièces concernant la partie noble d'un huitième de fief de haubert, dont le corps et glèbe sont situés et assis en la paroisse de Ferrières, et par extension de tenure en celle de Buais, appelé le fief de Ferrières, relevant de M. le duc d'Orléans, sous la mouvance et directe du domaine de son comté de Mortain.

A. 1120. (Cahier.) — Grand in-folio, 10 feuillets, papier.

1385-1748. — Copie de l'inventaire porté à l'article précédent A. 1119.

A. 1121. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1393-1584.—Ferrières : aveu rendu au Roi, à cause de sa vicomté de Mortain, par Jean Mengeant, écuyer, pour le septième d'un fief de chevalier, appelé le fief de Ferrières, assis aux parties de Buais et de Ferrières, auquel fief est annexé le patronage de l'église de cette dernière paroisse ; — aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean de Verdun, pour le fief de Ferrières ; — lettres-patentes portant rétablissement au fief de Ferrières d'une juridiction de basse-justice avec le gage plège qui existait avant qu'elle fût réunie au comté de Mortain.

A. 1122. (Cahier.) — Petit-in-folio, 14 feuillets ,papier.

1395-1584. — Ferrières : aveu rendu au Roi, par Jean Mengeant, pour le fief de Ferrières ; — main-levée donnée à Julien de Verdun, seigneur de Ferrières, à cause de Suzanne Le Malenfant, sa mère, du fief et seigneurie de Ferrières, mouvant du comté de Mortain, appartenant au duc de Montpensier ; — aveu rendu au Roi, par Julien de Verdun, pour certaines terres incorporées au fief de Ferrières ; — aveu du fief de Ferrières rendu par Jean de Verdun à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain (copie du XVIII[e] siècle.)

A. 1123. (Cahier.)— In-folio, 7 feuillets, papier.

1454.— Fief de Ferrières . lots et partages faits entre Jean Le Malenfant, faisant fort pour Guillemette, sa femme, et Robert de La Touche, faisant fort pour Agaisse, sa femme, des héritages, terres, maisons, rentes et possessions qui leur sont échus, à cause de leurs femmes, de la mort et succession de feu Jean Mengeant, père desdites femmes.

A. 1124. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

XVIII[e] SIÈCLE. — Débat de ténure entre le domaine de Mortain et le seigneur de Ferrières, à l'occasion de la perception du droit de treizième sur les extensions du fief de Ferrières.

A. 1125. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1484-1789. — Extensions du fief de Ferrières, roture : aveu rendu par Guillaume Guérin et sa femme, fille de défunt Pierre Arrot, par Jean Le Bocé et sa femme, fille dudit défunt, pour les héritages de La Bourguillère, sous le fief de Ferrières, appartenant à Jean Malenfant et à Robert de La Touche;— aveu rendu à André Fortin, seigneur présentateur de Ferrières, par Jean Goullet, pour l'aînesse de La Brezillère ; — aveu à Julien de Verdun et Guillaume de La Touche, seigneur, chacun en sa partie, du fief de Ferrières, par Jean Ruault, pour la masure de La Tertenaye, contenant 22 acres de terre ; — aveu rendu à André Fortin, pour la même masure, par Gabriel Mesnage ; — extrait d'aveu rendu à mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, par Jean Fouesnet, pour l'aînesse de La Roussetière et Ferrerie ; — aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, pour terre située en Ferrières, sous l'aînesse de La Roussetière, aux environs du village de La Brésillière (copie du XVIII[e] siècle.)

A. 1126. (Cahier.)— Petit in-folio, 8 feuillets, papier.

1633-1751. — Ferrières : échange entre André Fortin, sieur et patron de Ferrières, et Jean Gérard-Bréhannière, de terres et maisons situées en la paroisse de Ferrières ; — mouvance et ténure des terres des Champs-Gobeaux, sous la dépendance du fief de Ferrières.

A. 1127. (Liasse.)— 4 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1531-1537. — Ferrières : arrêt du Parlement de Rouen, confirmant la sentence du bailliage de Mortain, qui condamne Nicolas de La Touche à être décapité pour homicide commis sur la personne de Jean de La Touche, curé de Saint-Siméon-de-Ferrières, son oncle ; — confiscation, au profit du Roi, de la terre de Ferrières appartenant au condamné ; — bannies du revenu des biens confisqués ; — réclamations de Jean de La Touche contre la confiscation.

A. 1128. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1641.— Ferrières : Lettres-patentes du duc d'Orléans, comme tuteur usufruitier des biens de sa fille, par lesquelles il rétablit la basse-justice en la seigneurie de Ferrières, à la condition que André Fortin, propriétaire de cette seigneurie, en passera contrat de fieffe, à la redevance d'une paire de gants de 20 sous par an ; — enregistrement desdites lettres au bailliage de Mortain.

A. 1129. (Cahier.) — Petit in-folio, 8 feuillets, parchemin.

1772. — Foligny : aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, pour le fief de Foligny, par Guillaume-Louis-Alexandre et Vercingetorix-René-Charles de Bordes, pour le fief de Foligny, situé en la paroisse de ce nom et s'étendant aux paroisses de La Meurdraquière et Saint-Sauveur de La Pommeraye.

A. 1130. (Registre.)— In-folio, 68 feuillets, papier; 1 plan.

1772-1775. — Foligny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les fils de Guillaume de Bordes pour le fief de Foligny ; — par Charlotte Françoise de Thère, veuve de Jacques Henri d'Ambray-de-Montigny, tutrice et gardienne de ses enfants, pour la terre et seigneurie de Touchet, appartenant audit feu sieur d'Ambray, du chef de sa mère Marie Asselin ; — par la même dame pour le fief qui fut au chanoine de Touchet ;— par Charles Eugène de Saint-Paul, seigneur et patron de Lingeard, pour le fief de La Prévôtiére en Chérencey-le-Roussel ; — par Eugène-Paul de Valory, pour la vavassorie noble de La Pichardière, située en la paroisse de Heussey ; —recomposition du fief du bourg de Romagny ;—plan d'une partie de la paroisse de Touchet.

A. 1131. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1760. — Paroisse de Fontenay : observations sur la question plusieurs fois agitée au sujet des droits honorifiques de l'église de Fontenay, entre les seigneurs du fief entier, d'une part, et les sieurs Avenel, seigneurs du fief de La Touche-Boissirard, mouvant du fief de Fontenay, d'autre part.

A. 1132. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1394-1572. — Composition du fief de Fontenay, état des fiefs qui en relèvent : le fief du Hamel à Condé-sur-Vire, à Saint-Amand et Saint-Laurent-de-Torigny ;— La Touche-Boissirard en Fontenay et Romagny ; — le fief de Brouains en Brouains et Juvigny ; — le fief de La Menardaye en Fontenay et Romagny ; — le fief de Signy en Reffuveille ; — le fief de Montmartin, près Régnéville ; — La Championnière, vavassorie, au Teilleul ;—La Jobetière, vavassorie, en La Basoge ; — Les Touches et La Faverie, vavassories en Reffuveille ; — familles des propriétaires : de Husson, de Saint-Germain, Corbel, de Baulinge, Avenel, Du Mesnil-Adelée, Juhel, de Juvigny, Mallet, de Signy, Des Touches, Le Gaigner, Roussel.

A. 1133. (Liasse) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1564-1565. — Fontenay : aveux rendus au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Louis et Gilles de Saint-Germain, écuyers, pour le fief de Fontenay-le-Husson, et les fiefs qui en relèvent ; — sceau dont il ne reste que l'écusson de Gilles de Saint-Germain (trois tourteaux et un lambel).

A. 1134. (Cahier.) In-folio, 6 feuillets, papier.

1692. — Fontenay : procédure au présidial de Coutances entre Jacques de Saint-Germain, seigneur de Fontenay, et Charles Louvel, seigneur de Montmartin, au sujet de la tenure du fief de Montmartin reclamée par le seigneur de Fontenay ; — sentence qui adjuge cette tenure au Roi, à cause de la vicomté et châtellenie de Coutances.

A. 1135. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1574-1741. — Fontenay : aveu rendu à Gilles de Saint-Germain, seigneur de Fontenay-le-Husson, par Robert de Brebœuf, écuyer, pour les fiefs et seigneuries nobles du Hamel et des Hayes, asssis en la paroisse de Condé-sur-Vire ; — aveux pour les mêmes fiefs rendus à Jacques de Saint-Germain, par Georges de Brebœuf et par René Godard, écuyer, sieur de Haute-Chèvre, acquéreur de M. de Brebœuf ; —appel aux pleds de la seigneurie de Fontenay des hommes et tenants des fiefs du Hamel et des Hayes ; — vente à Jacques-François-Léonord de Grimaldi, duc de Valentinois, comte de Torigny, baron de Saint-Lo, par Jean-Baptiste Le Chartier et Charlotte Le Conte, son épouse, des fiefs du Hamel, du Canu et de La Haye.

A. 1136. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1757-1772. — Fontenay : correspondance entre M. Hauton, notaire du terrier du comté de Mortain, et MM. de Saint-Gilles, de Closlangé, le chargé d'affaires de M. de Monaco, et madame Le Conte-de-la-Varinière, relativement aux aveux à rendre au duc d'Orléans, pour le fief de Fontenay, et les fiefs du Hamel et des Hayes.

A. 1137. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1757-1758. — Fontenay : correspondance entre M. Hauton, notaire du terrier du comté de Mortain, et M. Avenel-de-Boissirard, relativement à l'aveu à rendre à M. le duc d'Orléans pour le fief de La Touche-Boissirard.

A. 1138. (Liasse.)— 2 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1587-1613.— Le Fresne-Poret : intervention du duc de Montpensier, comte de Mortain, au procès pendant entre Philippe Boullot, curé de Saint-Jean-du-Fresne, d'une part, et Raoul Le Brun, soi-disant curé de ladite paroisse, en vertu de provision royale ;— arrêt du Parlement de Rouen qui confirme en faveur du comte de Mortain le droit de présentation à la cure du Fresne, prétendu par Thomas Poret ; — renonciation par Thomas Poret à toute prétention au patronage du Fresne.

A. 1139. (Cahier.)— Petit-in-folio, 88 feuillets, papier.

1762-1768.— Procédures entre Dominique-Hélie de

Grentemesnil, seigneur des fiefs, terres et seigneuries de la paroisse de Fresne-Poret, d'une part, les officiers du comté de Mortain, le sieur de La Rosière et joints, d'autre part, au sujet d'aveu non rendu par ledit sieur de Grentemesnil, pour des fonds qu'il possède roturièrement et qu'il prétend attacher comme domaine non fieffé à son fief de La Prébende.

A. 1140. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — État des aitesses, masures, villages, landes et moulins de la paroisse du Fesne-Poret; 75 articles dont 47 villages et terres.

A. 1141. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Table générale des propriétaires et de leurs héritages dans la paroisse du Fresne, au comté de Mortain; — familles Basset, Boucher, Bouju, Le Breton, Le Cointe, Le Dru, Dubois, Esnu, Eudes, Le Franc, Grandmesnil, Jean, Le Lièvre, Millet, Miquelard, Monlien, Moulin, Pelouin, Robbes, Roisnel, Regnault, Veron.

A. 1142. (Liasse.)— 5 pièces, plans, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Le Fresne-Poret: plan de travail de M. Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain; — plan de détail de certaines parties de la paroisse du Fresne; — plan topographique de la même paroisse.

A. 1143. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier

XVIII^e SIÈCLE. — Relevé du plan troisième de la paroisse du Fresne-Poret, lequel contient et représente les maisons, jardins et autres héritages de La Rochaye, des Brousses, des Boullayes et des Fillières.

A. 1144. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Indice du Fresne-Poret pour les chapitres 1 à 14, c'est-à-dire pour la Brousse-au-Cheval, Le Petit-Huet, La Bretonnière, Le Piéfust-de-Bas, La Valette ou Gué-Breton, La Clairière, Le Maupas, Le Maupertus, La Rochaye, Les Boullayes, Les Fillières, Les Carreaux, Les Oziers et Les Buttes.

A. 1145. (Cahier.)— In-folio, 22 feuillets, papier.

1552-1671.—Extraits d'aveux, de contrats de fieffes, de procès-verbaux d'arpentage et de délivrance de fieffes, le tout relatif à des héritages situés dans la paroisse du Fresne-Poret et relevant du domaine de Mortain.

A. 1146. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1577-1621. — Le Fresne-Poret : fieffe faite par Lamoureux, commissaire de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, à Artur Poret, écuyer, de 16 acres de terre en La Butte-du-Rocherel, à deux sous tournois de rente par acre une fois payés; — fieffe faite à Guillaume Gobard et à Michel Joubin de portions de terre situées près Le Maupas; — fieffe faite par Antoine Gaillard, commissaire de mademoiselle de Montpensier, à Michel Joubin, de terres vaines et vagues situées au rivage de la forêt de Lande-Pourrie.

A. 1147. (Liasse.)— 4 pièces, papier; 1 plan, papier.

1597-1610. — Le Fresne-Poret : fieffes faites par les commissaires du duc de Montpensier, comte de Mortain, à Jean Le Lièvre-de-la-Guischardière, de 40 acres de terre aux triages de l'Embusche, de La Brousse-au-Cheval, des Noes-de-Callot, des Logettes; — à Jean Baubard de 27 acres situées au Bas-Piéfust, à La Brière-des-Nouillons; — rétrocession desdites fieffes à Thomas Avenel et à Thomas Poret; — réarpentage des terrains rétrocédés à Thomas Poret; — plan-figure de 40 acres de terre fieffées au triage de La Brousse-au-Cheval, à LaNoe-de-Callot et eaux Logettes.

A. 1148. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

1607. — Fresne-Poret : procédure faite, à la requête du procureur domanial du comté de Mortain, devant M. de Mainferme, réformateur des eaux et forêts de France, contre Thomas Poret, sieur du Fresne, au sujet des usurpations qu'il avait dû faire sur les fieffes à lui cédées à La Brousse-au-Cheval et autres endroits.

A. 1149. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin.

1611-1612. — Fresne-Poret : arrêts donnés par les juges, commis pour juger en dernier ressort les procès des réformations des eaux et forêts, contre Thomas Poret, écuyer, sieur du Fresne, pour 26 acres d'entreprise et d'outre-passes de fieffes et contre Pierre Gautier et Étienne Du Hamel, pour autres entreprises et outre-passes en la paroisse du Fresne.

A. 1150. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1615. — Fresne-Poret : sommation à Thomas Poret, sieur du Fresne, de faire ratifier à Robert Poret, sieur de Préaux, son frère, la transaction passée entre ledit sieur, d'une part, et M. Maréchal, chargé des affaires de mademoiselle de Montpensier, d'autre part, pour l'usurpation

de six acres de terre situées en la forêt de Lande-Pourrie, sur le territoire du Fresne.

A. 1151. (Liasse.)— 7 pièces, papier; 1 plan, papier.

1767-1768. — Fresne-Poret : concession, à titre de fieffe, faite à Pierre Lalouel par le duc d'Orléans, comte de Mortain, d'un moulin à couteaux et ciseaux construit, sans permission, par les prédécesseurs dudit Lalouel, dans le pré de La Planche, en la paroisse du Fresne-Poret ; — plan de l'emplacement et des environs du moulin.

A. 1152. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1769. — Fresne-Poret : signification aux fermiers de Thomas Poret, seigneur du Fresne, d'une évocation obtenue par la duchesse de Montpensier et assignation de comparaître à la table de marbre pour procéder sur l'appel, par eux interjeté, de la condamnation encourue pour exploits et dégâts commis en la forêt de Lande-Pourrie.

A. 1153. (Cahier.) — Petit-in-folio, 6 feuillets, papier.

1766. — Fresne-Poret : aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Louise-Henriette de Pierrepont, abbesse de Moutons et les autres religieuses de cette abbaye pour terres situées en la paroisse du Fresne, sous la masure Réné Poret, à La Noe-des-Boullayes et aux Fillières.

A. 1154. (Cahier.)— Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1761-1762. — Fresne-Poret : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Jean Le Breton, Jacques Miquelard, Pierre Véron, Michel Robes et les héritiers de Julien Lalouel, pour terres situées en la paroisse du Fresne, au Piéfust, aux Noes-Hidouses et procédant des lignes (articles) et masures Aubin Le Breton.

A. 1155. (Cahier.)— Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1761-1762. — Fresne-Poret : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les héritiers Le Breton, les héritiers Le Franc et Jacques Véron, pour terres situées en la paroisse du Fresne-Poret, au canton de La Bretonnière, procédant de fieffe nouvelle sous la masure de Jacques Galopin.

A. 1156. (Cahier.)— Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1761-1762. — Fresne-Poret : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Dubois, Véron, Esnu et Monlien pour terres situées en la paroisse du Fresne-Poret, en la fieffe des Boullayes, et pour terres situées en Sourdeval sous les masures messire André de Sourdeval.

A. 1157. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1761-1762.—Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Dubois et Lalouel pour terres situées en la paroisse du Fresne-Poret, sous la ligne (article) et masure Thomas de Bon.

A. 1158. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1761. — Aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Dubois et Lalouel pour terres situées en la paroisse du Fresne, sous la ligne (article) et masure maître Robert Poret, écuyer, au lieu appelé Les Boullayes.

A. 1159. (Cahier.) — Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1761. — Aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Jacques Esnu-Haute-Brousse, pour terre située en la paroisse du Fresne, au lieu du Maupas, sous la masure René Poret, écuyer.

A. 1160. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1761-1762.—Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Jacques Esnu, Jacques Fougeray et Jacques Miquelard, pour terres situées en la paroisse du Fresne-Poret, sous la ligne (article) Jean Miquelard et Denis Fougeray.

A. 1161. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1609-1612. — Aveux rendus à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Jean Gorron, pour deux acres de terre situées en la paroisse du Fresne, près la rivière de Grenne.

A. 1162. (Cahier.)— Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1761. — Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par la famille Heudes, pour terres situées en la paroisse du Fresne-Poret, sous la ligne (article) et masure de messire André de Sourdeval, aux lieux dits La Butte-Dandin, La Butte-au-Charpentier, La Noe-Sansouse et La Noe-des-Boullayes.

A. 1163. (Cahier.)— Petit in-folio, 11 feuillets, papier.

1761-1762.—Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Heudes, Esnu, Miquelard et Le Cointe, pour terres situées en la paroisse du Fresne, sous la masure maître Robert Poret, au Maupas et Maupertus, à La Butte-des-Rochais et aux Petites-Noes-de-Bas.

A. 1161. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1612. — Aveu rendu à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Noël Joubin, pour terres situées aux paroisses du Fresne et de Saint-Clément.

A. 1165. (Cahier.)— Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1761-1762.—Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Lalouel, Monlien, Miquelard, Bazin et Le Lièvre, pour terres situées en la paroisse du Fresne-Poret, aux lieux et villages du Piéfust-de-Bas et des Prés, ou fleffe du Piéfust, sous les lignes (articles) et masures Thomas Avenel.

A. 1166. (Cahier.)— Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

1761-1762.—Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les héritiers Lalouel, de terres situées en la paroisse du Fresne, sous la ligne (article) et masure maître Adrien Poret, au lieu des Osiers, aux Carreaux et aux Buttes.

A. 1167. (Cahier.)— Petit-in-folio, 8 feuillets, papier.

1761-1762.—Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Lalouel, Miquelard et Moulin, pour terres situées en la paroisse du Fresne, sous la ligne maître Robert Poret, au village de La Clairière et au Maupertus.

A. 1168. (Cahier.)— Petit-in-folio, 8 feuillets, papier.

1761. — Aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les héritiers Lalouel et Michel Millet, pour terres situées en la paroisse du Fresne, au village des Carreaux, sous la ligne (article) et masure Gilles Macé et Pierre Vengeons.

A. 1169. (Cahier.) — Petit-in-folio, 14 feuillets, papier.

1761. — Aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Moulin et Bouju, pour terres situées en la paroisse du Fresne, sous la ligne (article) Thomas Avenel, aux villages de L'Embûche, de L'Angle et de Brousse-au-Cheval.

A. 1170. (Cahier.)— Petit in-folio, 8 feuillets, papier.

1761-1762.—Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Miquelard et Le Franc, pour terres situées en la paroisse du Fresne-Poret, sous les lignes (articles) Julien Hamon et Édouard Le Franc, au Maupertus et à La Bretonnière.

A. 1171. (Cahier.)— Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1762. — Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Jean Miquelard, fils de feu Denis, et par ses frères, pour terres situées en la paroisse du Fresne, sous les lignes des hoirs Jullienne, de René Poret, de Claude Miquelard et Guillaume Fougerai.

A. 1172. (Cahier.)— Petit-in-folio, 10 feuillets, papier.

1761. — Aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par la famille Pellouin, pour terres situées en la paroisse du Fresne, au village de La Vallette, sous la ligne (article) René Poret, écuyer.

A. 1173. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1761. — Copie de l'aveu porté à l'article précédent A. 1172.

A. 1174. (Cahier.)— Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

1760-1762. — Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par André et Pierre Véron, les héritiers de Julien Lalouel, Jean et Julien Miquelard et Charles Moulin, pour terres situées en la paroisse du Fresne, sous les lignes (articles) maître René et maître Robert Poret, Michel et Jean Joubin.

A. 1175. (Cahier.)— Petit-in-folio, 6 feuillets, papier.

1761-1762. — Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Denis et François Véron, pour terres situées en la paroisse du Fresne, sous les lignes (articles) Gilles Le Breton, Aubin Le Breton et Robert Poret.

A. 1176. (Cahier.) — Petit-in-folio, 8 feuillets, papier.

1761. — Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les héritiers de Martin Véron, pour terres situées en la paroisse du Fresne-Poret, sous les lignes (articles) Olivier Laurent et messire André de Sourdeval.

A. 1177. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1664-1764. — Actes et extraits d'actes passés entre les familles Gorron, de Bon, La Loy, Roisnel, Le Vallois, Le Guy-de-Cocq, Lisiaux, Dubois et Pallix, pour vente de terres situées aux paroisses du Fresne-Poret et de Sourdeval.

A. 1178. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin.

1601. — Amortissement fait par Claude Debout, aux mains de M. Messent, argentier de Henri de Bourbon, duc

de Montpensier, comte de Mortain, de 30 sous de rente dus au domaine dudit Mortain, à cause d'une fieffe de 15 acres de terre sises près le moulin du Fresne-Poret.

A. 1179. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

1082-1771. — Donation par le comte Robert au chapitre de Mortain des deux tiers de la dîme de Ger ; — composition de la paroisse de Ger formée de l'ancien domaine dit La Provôté du Roi et des terres défrichées de la Lande-Pourrie ; — l'ancien domaine était de 419 acres et demie ; — les terres défrichées sont de plus de 2700 acres ; — dîmes du curé ; dîmes du théologal ; — mémoire des villages dont le curé perçoit les dîmes ; — qualité ancienne de la cure ; — prétention du prieur du Plessis au droit de patronage ; — délibération des habitants de la paroisse donnant pouvoir au trésorier de passer au duc d'Orléans déclaration des fonds possédés par l'église de Ger en pure aumône ; — baux des novales de ladite paroisse, par le chapitre de Mortain (dossier composé de pièces transcrites dans le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles).

A. 1180. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1719-1760. — Paroisse de Ger : présentation et nomination à la chapelle de Saint-Jean-de-Frédebize, diocèse du Mans, paroisse de Lonlay-L'Abbaye, par messire Jean Le Court, chevalier, seigneur et patron de Frédebize, avec déclaration des biens de ladite chapelle situés en la paroisse de Ger ;—fieffe faite par Thomas Pihan, chapelain de Frédebize, au profit de François Le Grain, et de Marin Caillebotte, des terres appartenant à ladite chapelle en la paroisse de Ger ; — note de M. Hauton, notaire du terrier du comté de Mortain, au sujet de l'aveu à rendre par le chapelain de Frédebize pour ses propriétés situées dans la paroisse de Ger.

A. 1181. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE. — Fiefs de la paroisse de Ger : fief ou vavassorie de Viesval ; fief de La Gasnerie ; moulin des Fanières.

A. 1182. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1493-1580. — Procès de la paroisse de Ger : addition aux statuts des frères de la confrérie des potiers fondée par leurs prédécesseurs en l'église de Ger : à l'avenir, chacun desdits frères fera et cuira tout et tel métier de pots qu'il voudra ; nul desdits frères, ni leurs hoirs ne feront ni ne bailleront à nuls marchands et à nulle personne plus de quatre barattes ou béchaignes pour le pot comptable ; aussi plus de huit terrignes, plus de huit pichers ou bouteilles pour le pot ; aussi plus de douze pintes ou bouteillettes pour le pot ; lesdits frères et leurs hoirs ne mettront ni ne souffriront à potter nulle personne si elle n'est de la confrérie et si elle n'a signé à tenir les ordonnances de la confrérie ; chacun enfant fils de potier ou né de fille de potier qui se voudra mettre audit métier paiera d'entrée une livre de sucre ; chacun frère potier pottera à la mesure qui est ordinaire ; ils éliront et mettront, chacun an, nouveaux majeurs solvables pour entretenir et faire tenir ladite confrérie et ne s'en pourra nul excuser..... et seront sujets lesdits majeurs de faire venir à ladite frairie les amendes et les revenus chacun en son temps et les payer au terme du Saint-Sacrement ; — état des potiers de Ger et de leurs familles et des fours qu'ils entretiennent.

A. 1183. (Liasse.)—6 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1492-1650. — Procès de la paroisse de Ger : sentences de main-levée et délivrance des droits prétendus en la forêt de Lande-Pourrie par les habitants de Ger ; — procurations données par M. le duc de Montpensier à Michel Sequard pour transiger et régler avec les usagers demeurant en la provôté de Ger, au sujet de leur franc herbage ; pour transiger avec les habitants potiers et usagers de la paroisse de Ger sur l'opposition par eux formée aux fieffes faites dans le franc herbage par eux réclamé ; — délivrance des droits d'usage prétendus par les tenants de la Prise-au-Mauviel ; — arrêt des eaux et forêts contre Simon Robbes et autres sur l'opposition par eux formée à l'adjudication de partie de la coupe des bois de Lande-Pourrie.

A. 1184. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1618-1625. — Procès de la paroisse de Ger : sentences de Denis Mesnage, maître des eaux et forêts du comté de Mortain, confirmant les habitants de Saint-Clément dans leurs droits, franchises, dignités et libertés en la forêt de Lande-Pourrie, et donnant main-levée aux habitants de La Clouterie, de La Gasnerie, des Vallées et de La Foutelaie, en la paroisse de Ger, du droit d'herbage pour leurs bestiaux, conformément aux chartes de fondation du prieuré Blanc, dont ils sont nuement tenants ; — lettre de M. de Montholon chargeant les officiers du comté de Mortain de composer et transiger avec les habitants de Ger au sujet des procès et différents pour raison des franchises qu'ils prétendent en la forêt de Lande-Pourrie.

A. 1185. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1622-1633. — Procès de la paroisse de Ger : déclaration des habitants de Ger par devant le verdier de Lande-Pourrie, au sujet de leurs franchises en l'herbage de la forêt, avec obéissance de payer, suivant leurs droits et anciennes libertés, 12 deniers pour l'herbage d'un bœuf ou d'une vache et six deniers pour genisson, en cas que leurs bestiaux aillent pâturer hors le franc herbage ;— acceptation de cette obéissance par le verdier de la forêt, Robert Avenel, écuyer, aux pleds de verderie tenus à Mortain.

A. 1186. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1402-1759. — Procès de la paroisse de Ger : droits et privilèges des habitants potiers et premières familles de Ger dans la forêt de Lande-Pourrie ; — arrêt déboutant les potiers et habitants de ladite paroisse de leur opposition à une vente de bois dans les triages des Carreaux et de La Rouerie ;—charges générales des fieffes; — projets de mémoires par M. Hauton, commissaire à terrier du comté de Mortain, touchant les sujétions, droits et priviléges des premiers fendataires de la paroisse de Ger; on y voit que les potiers sont tenus de distribuer quatre à cinq mille pains de froment blutté et brayé aux pauvres de la paroisse, suivant les règles des statuts de leur confrérie ; de faire dire une messe chaque semaine à l'intention des seigneurs comtes de Mortain et de faire 20 sous de rente par chaque roue de potier au bénéfice du domaine du comté ;—décision du Conseil du duc d'Orléans, sur les nouvelles représentations des habitants de Ger : les familles qui tiennent des fonds anciennement aliénés du domaine seront maintenus dans la franche pâture pour leurs bêtes aumailles dans l'étendue du franc herbage ; dans l'exemption des droits de coutume aux foires de Tinchebray et des Giguinières ; ils ne peuvent prétendre le droit de pâture qu'ils réclament dans la forêt, parce que ce droit a cessé avec la sujétion de l'archerie (service des archers) qui anciennement leur était imposée comme condition (c'est en conformité de cette décision que le notaire du terrier de Mortain est autorisé à recevoir leurs aveux.)

A. 1187. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1609-1784.— Paroisse de Ger, banalité des moulins du Gué-de-La Motte : sommation portant défense à divers particuliers d'aller moudre leurs blés ailleurs qu'aux moulins du Gué-de-La-Motte, appartenant au comte de Mortain, sous peine de la forfaiture du blé, de la farine ou du pain en provenant ;—sentence du bailliage de Mortain, condamnant Pierre Gallopin à aller moudre ses blés aux moulins du Gué-de-La-Motte ; —fieffe par le duc d'Orléans au profit de Gilles Le Mauviel du moulin du Gué-de-La-Motte.

A. 1188. (Liasse.)— 4 pièces papier ; 1 pièces, parchemin.

1596-1766. — Paroisse de Ger, moulin des Fannières : obligation de François Thibaut de 20 sous de rente envers le domaine de Mortain, pour l'autorisation qui fut accordée à son père, par M. de Montpensier, de construire le moulin des Fannières ;—sentence du bailliage de Mortain, sur l'appel interjeté par François Thibaut, écuyer, sieur de Saint-Georges et de Montreuil, propriétaire du moulin des Fannières, situé dans le franc herbage de Ger, du mandement donné par le vicomte de Mortain, portant défense aux habitants de Ger de moudre leurs blés ailleurs qu'aux moulins du Gué-de-La-Motte et aux meuniers du moulin des Fannières de moudre les blés desdits habitants de Ger, à peine de 50 livres d'amende, pour la première fois, et de punition corporelle, pour la seconde ;— le sieur de Saint-Georges est maintenu dans son droit de propriété et de jouissance du moulin des Fannières, au désir de la charte d'inféodation qui en a été faite par le duc de Montpensier ; — mémoire concernant le moulin des Fannières ; — réclamation du meunier du Gué-de-La-Motte contre M. de La Boutrière, propriétaire du moulin des Fannières, au sujet de retenues d'eau qui lui portent préjudice.

A. 1189. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1766. — Paroisse de Ger : demande d'André Millet, coutelier, de faire construire en la forêt de Lande-Pourrie un petit bâtiment sans cheminée et un moulin à repasser les instruments tranchants ;—décision du Conseil du duc d'Orléans portant que cette permission ne peut-être accordée.

A. 1190. (Cahier.)— In-folio, 24 feuillets, papier.

1765. — Fief ou vavassorie de Viesval, en la paroisse de Ger : mémoires et extraits adressés au Conseil de monseigneur le duc d'Orléans par le sieur Hauton, notaire préposé au papier terrier du comté de Mortain, à l'occasion de la réclamation faite du fief de Viesval par M. Le Bensais et du débat de ténure formé avec Son Altesse pour différentes pièces au village de Viesval.

A. 918. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1565-1766.—Titres du fief de Viesval, en Ger : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par noble homme Louis Abot pour le fief de Viesval ;—extrait d'aveux rendus à madame la duchesse de

Montpensier, par les familles Caillebotte, Dumaine et Thérin, pour héritages situés aux environs de Viesval ; — extrait du gage-plége de Ger ; — demande adressée au duc d'Orléans par M. Le Bensais, lieutenant-colonel au service du Roi, tendant à obtenir le rétablissement dans son entier du fief de Viesval, dont les titres ont été perdus et dont l'étendue ne peut être déterminée par aveux ou dénombrements et à être maintenu non-seulement dans la ténure des héritages qui forment le débat pendant au bailliage de Mortain, mais encore de tous ceux qui sont anciennement du lieu et village de Viesval, comme ayant naturellement dû composer le fief dans son origine ;—iustruction relative à cette demande ;—indication des dépendances du domaine de Mortain aux environs de Viesval ;— transaction entre le duc d'Orléans et Georges Le Bensais, colonel de cavalerie, demeurant à Mantes.

A. 1192. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE.—Paroisse de Ger, fief de La Gasnerie, composé de trois aînesses : La Gasnerie, La Cloutière et La Foutelaye ; — liste ou mémoire des hommes tenant, sous le fief de La Gasnerie, dans ces trois aînesses ; — détail de l'aveu de l'aînesse ou vavassorie de La Gasnerie.

A. 1193. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1643-1691. — Aveux rendus à Jacques de Thoury, sieur et patron de Roulloux, Mantilly et Boussentier, et à François de Thoury, sieur de Barenton, Boussentier et Roulloux, par les familles Boullé, Le Moing, Mauger et Viéval, pour terres situés en la paroisse de Ger, sous le fief de Boussentier.

A. 1194. (Liasse.) — 5 plans, papier

XVIIIe SIÈCLE. — Plans détaillés de diverses parties de la paroisse de Ger, s'appliquant aux propriétés des familles Véron, Caillebotte, Du Maine, Thérin et Jouanne ; — plan d'une partie de forêt nommée les Petits-Buissons.

A. 1195. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE.— Table alphabétique des lieux, villages et cantons portés au plan topographique de la paroisse de Ger, avec indication de leurs situations respectives en longitude et latitude ; — table alphabétique d'une partie des parcelles de ladite paroisse avec indication de leur contenance.

A. 1196. (Cahier.) — Petit-In-folio, 4 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE.— Extrait du plan de la paroisse de Ger avec renvoi pour les maisons et petits jardins du bourg de Ger, pour les maisons et petits jardins des villages de Lessard, de La Rouerie, de La Josserie, de La Robetière, de La Rainière, de La Buissonnière, de la Haute et de la Basse Louverie, de La Cloustière, de la Source et de Viesval.

A. 1197. (Cahier.) — Grand-in-folio, 8 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Domaine de Mortain, papier terrier;—indice de la tenure en roture de la paroisse de Ger ; — mémoire de M. Hauton, notaire du papier terrier, sur la levée des plans, l'application des titres sur les plans et l'indice des terres roturières ; — chapitres portés aux instructions dressées par le Conseil du duc d'Orléans ; — mémoire spécial sur la composition du fief de la prévôté de Ger.

A. 1198. (Cahier.) — Grand-in-folio, 8 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Fragment d'indice sur les tenures en roture de la paroisse de Ger, sous la mouvance directe du comté de Mortain, formé suivant la décision du Conseil du duc d'Orléans.

A. 1199. (Cahier.) — Grand-in-folio, 40 feuillets, papier.

1758. — Noms des tenants de la paroisse de Ger avec le lieu de leur demeure et de leurs possessions, les noms de leurs fermiers et les numéros de chaque plan où leurs héritages sont figurés.

A. 1200. (Cahier.) — Petit-in-folio, 6 feuillets, papier.

1722-1754. — Papier de la Prévôté de monseigneur le duc d'Orléans en son comté de Mortain et autres lieux en ce qui concerne la paroisse de Ger ; — rôle et papier de recette sur les tenants de la Prévoté de Ger, pour servir au prévôt de ladite aînesse.

A. 1201. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1460.— Paroisse de Ger : fieffe de 14 acres de terre situées près la forêt faite par les officiers du domaine de Mortain à Thomas Douettée, moyennant un sou de rente par acre.

A. 1202. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1563-1578.— Paroisse de Ger : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Antoine Viesval, Thomas Chevalier, Michel Villet, Bertin Mauger et Marin Marivin, de terres situées près la terre de Viesval, à La Rouge-Butte, aux Noës-de-La-Bissonnière et en La Vallée-Jonnault ; lesdites fieffes faites moyennant 2 sous par acre.

A. 1203. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1571-1577.— Paroisse de Ger : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain aux familles Chrétien, Robes et Mauger, de terres situées à La Fontaine-Saint-Martin, à La Noë-des-Breillots, à Brisevent, et dans divers autres quartiers de la paroisse ; — arpentage et rétrocession de plusieurs terrains fieffés ; — prix des fieffes : 2 sous de rente par acre.

A. 1204. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1577-1578. — Paroisse de Ger : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Marin Billet, à Jean et Nicolas Boullé, de terres situées à La Bissonnière et à Rouge-Butte ;— rentes de deux sous par acre.

A. 1205. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1587. — Paroisse de Ger : fieffe à Jean Véron, moyennant deux sous de rente, d'une acre de terre située aux Brulins, ladite fieffe faite par Richard Le Cavelier, écuyer, sieur des Faveurs, argentier et fondé de procuration de la duchesse douairière de Montpensier.

A. 1206. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1597.— Paroisse de Ger : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain, moyennant deux sous de rente par acre, à Marin Brisset et à Jacques Bouvi, de terres situées au triage des Landes-de-Hautecrolle et près la Fieffe-Bouvi.

A. 1207. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1597.— Paroisse de Ger : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Cosme Calendo et Nicolas Caillebotte, de terres situées au Brulin-du-Gué-Perroux et à la Butte-des-Araces, moyennant deux sous de rente par acre, avec sujétion aux devoirs féodaux ; — défense aux fieffataires de faire moulins, étangs, pêcheries, forges et fourneaux sur les terrains fieffés.

A. 1208. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1597.— Paroisse de Ger : fieffes faites par Jean Romé, commissaire du duc de Montpensier, comte de Mortain, à Guillaume, Jacques et Pierre Le Franc, de terres situées au Doit-Roger, à La Noe-des-Boullais et aux Moutiers ; — prix de l'acre : deux sous de rente, avec sujétion aux services féodaux, aux reliefs, treizièmes et aides coutumières.

A. 1209. (Liasse.)—3 pièces, papier.

1597-1598. — Paroisse de Ger : fieffes faites par le commissaire du duc de Montpensier, comte de Mortain, à Jacques Gallopin, à Robert Geffroy et Charles Hamon, de terres situées au Gué-du-Creux, au Four-des-Ruaux, à La Lande-d'Entrehaye, à Sèche-Houssaye et au Placistre ; — conditions des fieffes : deux sous de rente par acre, avec les deniers d'entrée, services et devoirs seigneuriaux et obéissance de ne construire aucun bâtiment sur les terrains acquis.

A 1210. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1597. — Paroisse de Ger : fieffes faites par Jean-Jacques Romé sieur de La Fontaine, président en la Chambre des Comptes de Normandie, commissaire député par le Roi et par le duc de Montpensier, comte de Mortain, pour la reformation de la forêt de Lande-Pourrie, à Pierre Maloisel, du métier de cloutier, demeurant à Ger, de diverses portions de terre, sises à Neuve-Lande, à l'Échauguette, à La Gerboudière, à La Butte-de-la-Sou et à la Lande de Grémilly ;—prix de la fieffe : deux sous de rente par acre, outre les deniers d'entrée ; — le fieffataire supporte les charges et sujétions des droits féodaux, les reliefs, les treizièmes et les aides coutumières ; — il ne peut prétendre aucun droit d'usage, ni liberté en la forêt, ni établir sur la partie fieffée moulins, étangs, pêcheries, forges, fourneaux, ni aucun ménage au préjudice du comte de Mortain.

A. 1211. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1597.— Paroisse de Ger : fieffes faites par M. Romé, commissaire du comte de Mortain, à Jean et Marin Le Moing, à Jacques Dumaine et Roger Gontier, de diverses portions de terre situées au Prey-Gesbert et aux Noes de La Bissonnière ; — prix de l'acre : deux sous, outre les deniers d'entrée et les sujétions ordinaires.

A. 1212. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1597. — Paroisse de Ger : fieffes faites par M. Romé à Bertin Postel et à Nicolas Robes-Robetière, de terres situées près La Terre-Merelle et près La Terre-Chaudefosse.

A. 1213. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1597. — Paroisse de Ger : fieffes faites par M. Romé à Pierre Tarin, à François et Marin Vautier, de terres situées à la Croix-des-Araces et aux Landes-de-Hautecrolle, moyennant deux sous de rente, les sujétions ordinaires et les devoirs féodaux.

A. 1214. (Liasse.)—3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1598-1634. — Paroisse de Ger : fieffes faites par M. Romé de La Fontaine à Jérôme Robes, à la stipula-

tion de Pierre Maloisel, d'une portion de terre sous le village de L'Essard et sous La Mare-au-Franc ;—arpentage et délivrance de terres fieffées à Julien André, à Pierre Maloisel ; — procédure contre Siméon Robes, pour abattis de bois.

A. 1215. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1601. — Paroisse de Ger : fieffes faites à Jean et Bertin Théot, à André Benoist, sieur Des Ventes, à Jacques Bouvi et à Pierre Véron de terres situées au Coing-de-Ger, au Prey-Messire-Jean, à La Grande-Prise, au Neuf-Étang, à La Brousse-de-l'Épine et à Hautecrolle ; — procès-verbal d'arpentage de terres situées au Placistre et à La Basse-Noe, et fieffées aux héritiers Véron et à Martin Le Moing.

A. 1216. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1602-1605. — Paroisse de Ger : fieffe faite par Louis Messent, argentier de M. de Montpensier, à Jacques Du Maine, de la paroisse de Ger, de quatre acres de terre au haut des Verreries, moyennant deux sous par acre et les droits féodaux ;— fieffe par Isaac Lamoureux, commissaire du duc de Montpensier, à Guillaume Gobard de deux acres de terres sous le chemin de Hautecrolle à Rouge-Butte.

A. 1217. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1610. — Paroisse de Ger : fieffe faite par Mathias Mareschal, avocat de mademoiselle de Montpensier, à Michel Mauger, tabellion de Ger, de deux acres de terre situées au quartier du Gué-de-La-Motte.

A. 1218. (Liasse.)— 6 pièces, parchemin.

1616-1618. — Paroisse de Ger : fieffes faites par Denis Mesnage, maître des eaux et forêts du comté de Mortain, à Laurent Legot, à Sébastien Gobard, à Louis Jouin-Fouquère et à Robert Brehier, de terres situées au triage des Arraches, au Rond-Pommier et sous les biens des moulins de La Motte ;—délivrance de fieffes à Gilles Robes et Hervieu Thérin.

A. 1219. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1630-1631. — Paroisse de Ger : délivrance de terre fieffée à Jacques Chevalier près Rouge-Butte ;— autorisation donnée aux héritiers Lemoing d'enclore une acre de terre dans le haut des Terriers.

A. 1220. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1640. — Paroisse de Ger : fieffes faites par Robert de Bragelongue, commissaire de la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, à Charlotte Du Quesnay, veuve de Nicolas Du Bosc, seigneur de Borneville, à Gilles, Nicolas et Édouard Boulay, de terres situées à La Butte-de-Sou, à L'Embûche, à L'Échauguette, à La Mare-au-Franc et à La Prise-Boulay, moyennant deux sous de rente par acre et à la charge de payer ventes, reliefs, treizièmes, aides coutumières et autres sujétions comme les autres vassaux du domaine de Mortain.

A. 1221. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1640. — Paroisse de Ger : fieffes faites par M. de Bragelongue à Édouard et Martin Calendo, à Pierre, Isaac et Éléazar Le Franc, de terres situées à La Vente-Crétien, sous Le Placistre, au Gué-Angot et aux Montiers.

A. 1222. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1640. — Paroisse de Ger : fieffes faites par M. de Bragelongue aux héritiers d'Éloi Gautier, à Charles Le Grand, à Guillot et Bertin d'Ortest, de terres situées au Champ-du-Val et aux Noes de La Bissonnière.

A. 1223. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1640. — Paroisse de Ger, fieffes sous la lettre L : fieffe faite par M. de Bragelongue à Gilles Des Landes, de terre usurpée, faisant partie de La Prise-Boulay.

A. 1224. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1640. — Paroisse de Ger, fieffes sous la lettre M : fieffes faites par M. de Bragelongue aux familles Maloisel, Lemoing, Mauger, Du Maine, Marivin et Le Mercier, de terrres situées à Neuve-Lande, à La Bissonnière, à La Grosse-Planche, au Placistre, au Gué-de-Barenton et au Gué-Rochoux, sur le prix de 2 sous l'acre, à la charge de ne faire aucun bâtiment et de payer les ventes, reliefs, treizièmes et aides coutumières.

A. 1225. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1640. — Paroisse de Ger : fieffe faite par M. de Bragelongne à la veuve de Guillaume Postel, de terre usurpée, située aux Noes de La Bissonnière

A. 1226. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1640. — Paroisse de Ger : fieffe faite par M. de Bragelongne à Gilles Robbes-Bissonnière, à Siméon Robbes-Lessard et à Jean Boteau, de terres situées à La Bissonnière, à La Grande-Roche et à La Brousse-de-L'Essard.

A. 1227. Liasse.) — 19 pièces, papier.

1640. — Paroisse de Ger : fieffes faites par M. de Bragelongne aux héritiers Théot et à Jean Thérin de terres situées à La Croix-le-Comte, à Haute-Crolle, à Sèche-Houssaye, au Breil et aux Érasses.

A. 1228. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1640. — Paroisse de Ger, fieffes sous la lettre V : fieffes faites à Nicolas Véron-Lessard, à Jacques Véron et à Nicolas Vautier de terres situées au Gué-de-la-Motte et à La Commune-des-Heaulmes.

A. 1229. (Cahier.)— In-folio, 10 feuillets, papier.

1756. — Fieffes faites devant M. Hauton, notaire commis pour la rénovation du papier terrier des domaines du duc d'Orléans, par François de Cauvigny, sieur de La Rosière, commissaire dudit papier terrier, à Jean-Baptiste Le Chevalier, sieur de Rougebutte, de deux landes, places vaines et vagues, situées à Haute-Querolle et à Rougebutte en la paroisse de Ger, contenant environ 40 acres, moyennant une rente d'un boisseau de grosse avoine par acre, sous la condition d'aveu au comté de Mortain et aux charges des reliefs, treizièmes et autres droits et devoirs seigneuriaux, coutumiers et ordinaires.

A. 1230. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1766. — Fieffe faite devant Michel Hauton, notaire commis pour la rénovation du papier terrier des domaines du duc d'Orléans, par M. de La Rosière, receveur général des domaines et bois du comté de Mortain, à Pierre Jean marchand-linotier, de la lande l'Embûche et d'une petite lande située au dessous de Grande-Prise, en la paroisse de Ger, aux charges de clore lesdites portions et de laisser libres les chemins, de rendre aveu au domaine et comté de Mortain et de payer reliefs, treizièmes et autres droits et devoirs seigueuriaux et domaniaux coutumiers et ordinaires et moyennant une rente annuelle en grosse avoine.

A. 1231. (Cahier.)— Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1767.— Fieffes faites par M. Cauvigny-de-la-Rosière à Guillaume Véron-la-Chambre de la lande ou commune des Carrières ou Buttes-Chatault, et à André Le Lièvre d'une lande, place vaine et vague, située à l'Échauguette, en la paroisse de Ger.

A. 1232. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1769.— Approbation par le Conseil du duc d'Orléans, des fieffes faites par M. Cauvigny-de-La-Rosière à Jacques Gautier, Jacques et André Le Lièvre, Louis Le Moine, Michel Robbes, Pierre Lalouel et Guillaume Véron, de terres situées en divers quartiers de la paroisse de Ger.

A. 1233. (Liasse.)— 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1572-1612.—Paroisse de Ger, aveux sous la lettre B : aveu rendu à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Jacques Bouvy et ses neveux, pour terres situées à l'Essard et à La Bouchardière ; — sommaires d'aveux rendus sous le comté de Mortain par Pierre Bazin et les héritiers Boulley, pour terres situées à La Bissonnière, à La Prise-Boulley et à la Fontaine-Baudon.

A. 1234. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1583-1766. — Paroisse de Ger, aveux sous la lettre C : aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean et Pierre Chaudefosse ;— sommaires d'aveux rendus sous le comté de Mortain, par les héritiers Calendo et Le Clerc, pour terres situées à La Croix-le-Comte, à La Bajonnière, à La Josserie, au Bochais et au bourg de Ger ; — exposé sur la vérification de la déclaration des héritages de la fondation et prestimonie de Noël Robbes et Mathurine Mauger, sa mère, rendue par Me Gilles Caillebotte, prêtre, titulaire.

A. 1235. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1609. — Paroisse de Ger, aveux sous la lettre D : sommaire d'aveu rendu à mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, par Roger et Pierre Dortest, pour sept acres et demi de terre située au village de La Returière.

A. 1236. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1541-1612. — Paroisse de Ger, aveux sous la lettre F : sommaire d'aveux rendus aux comtes de Mortain et à mademoiselle de Montpensier par les familles Le Franc et Ferrière, pour terres situées aux Noes-de-La-Bissonnière, à L'Essard, à La Bouchardière ; — aveu rendu à mademoiselle de Montpensier, par Jean Le Franc-Porche, pour terre située au bourg de Ger.

A. 1237. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1609. — Paroisse de Ger, aveux sous la lettre G : sommaire d'aveu rendu à mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, par les héritiers Galopin, pour 14 acres de terre située au village de La Touche.

A. 1238. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1572-1612. — Paroisse de Ger, aveux sous la lettre L : aveux et sommaires d'aveux rendus aux comtes de Mortain et à mademoiselle de Montpensier par les héritiers Laurens, Julien Lory, Guillaume Des Landes, Guillaume Le Lièvre et ses frères, pour terres situées au village de Fontaine-Baudon.

A. 1239. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1609-1612. — Paroisse de Ger : aveux et sommaires d'aveux rendus à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par les héritiers Maloisel et les héritiers Du Maine, pour terres situées au village de La Josserie, à Viesval et aux Brulins.

A. 1240. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1572-1609. — Paroisse de Ger : sommaires d'aveux rendus sous le comté de Mortain par Bertin Mauger, Marin et Guillaume Marivin et les héritiers Le Moing, pour terres situées au Bourg, au Gué-Rochoux, à La Bissonnière, à La Maugerie, aux Grandes-Vallées

A. 1241. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1609-1612. — Paroisse de Ger : sommaires d'aveux rendus à mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, par Charles et Nicolas Postel, pour terres situées à La Maison-de-Grenne et au Haut-Champ-du-Val.

A. 1242. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1541-1716. — Paroisse de Ger : aveux et sommaires d'aveux rendus sous le domaine du comté de Mortain par les héritiers Rageot et divers membres de la famille Robbes, pour terres situées au Rond-Pommier, à La Plesse, à La Josserie et au village des Buchères ; — transaction entre Gabriel Macé, ayant épousé Jeanne Robbes, d'une part, et Marie Véron, veuve de Guillaume Robbes, d'autre part, au sujet des droits légitimaires de ladite Jeanne.

A. 1243. (Cahier.) — Petit-in-folio, 6 feuillets, papier.

1612. — Paroisse de Ger : aveu rendu par Marin, Noel, Gilles, Guillaume et Jacques Théot à mademoiselle de Montpensier, pour terres situées au Breil, au Tourneur et aux Noes-Hidouses.

A. 1244. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1612-1760. — Paroisse de Ger : sommaire d'aveu rendu à mademoiselle de Montpensier par Pierre et Jacques Tarin, pour terres situées au lieu de La Beslière, à Viesval et aux Arraches ; — ligne (article) de Jacques Thibault, vicomte de Mortain : bref exposé sur la vérification de l'aveu de l'héritage des Brulins, rendu par Pierre Mesnage, écuyer, sieur de La Boutrière, comme représentant ledit vicomte.

A. 1245. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1562-1761. — Paroisse de Ger : aveu et sommaires d'aveux rendus sous le domaine du comté de Mortain par les héritiers Vautier, pour terres situées à La Cosnerie, à La Louverie, et à Brisevent.

A. 1246. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1612-1760. — Paroisse de Ger : sommaire d'aveu rendu à mademoiselle de Montpensier par Guillaume Véron, pour terres situées sous la prévôté ;—aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Gabriel, Michel, Pierre Véron et leurs co-tenants, pour terres situées au Placistre, à La Costière et à La Butte-Meslay, sous les lignes (articles) des huit acres de Thomas Joulles et de La Prise-Drouet.

A. 1247. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1757. — Tableau de la forme des avertissements, tant en général qu'en particulier, qui ont été faits aux habitants de la paroisse de Ger, vassaux du duc d'Orléans, à cause de son comté de Mortain, de la part de François de Cauvigny, sieur de La Rosière, commissaire poursuivant la confection du papier terrier dudit comté.

A. 1248. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1759-1760. — Minutes de lettres et d'avertissements de M. Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain, adressés aux vassaux de la paroisse de Ger, au sujet des aveux qu'ils doivent rendre au duc d'Orléans ; — modèles des aveux qui seront reçus par ledit sieur Hauton au château de Mortain.

A. 1249. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1759-1760.— Aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, pour terres situées en la paroisse de Ger, par les familles d'Auray, Auvray, Aubin, Aubert ; Le Batard, Bazin, La Bische, Du Bourg, Bouvy, de Braise, Breillot, Brullay ; Caillebotte, Calendo, Chaudefosse, Chesnel, Chevalier, Chrétien, Clouard, Couillard ; Danguy, Dromer, Duchemin ; Esnu ; Fleury, Foulon, Fougeray, Fortin, Le Franc ; Gautier, Gallouin, Galopin, Geffroy, de Grenne, Le Grain, Guyard, Guimont ; Hamon, Hamelin, de La Haye ;

Josset, Jouneaux ; Laurens, Du Laurent, Le Lièvre; Du Maine, Marion, Marivin, Mauger, Mauduit, Mellay, Mitrecey, Miquelard, Le Moing, Le Moine, Monlien, Morin, Moulin; Poirier, Postel, Pouet, Pringault, Le Provost; Robbes, Rocher, Rageot, Le Ramois ; Le Seurtel ; Theot ; Vardon, Vautier, Véron.

A. 1250. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1474-1621. — Surmesures et délivrances en la paroisse de Ger : sentence rendue contre Pierre Maloisel pour surmesure de fieffe ; — obligation d'André Vautier envers le domaine du comté de Mortain, pour surmesure ; — découverte de surmesures aux héritages de Guillaume Lefranc, de Jean et Guillaume Calendo ; — délivrances de terres à Jean Breillot, à Jean Chaudefosse et à Thomas Joulles.

A. 1251. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1647-1762. — Outrepasses en la paroisse de Ger : sentence rendue contre Siméon Robbes-Lessard, pour outrepasse sur les fieffes ; — mémoire sur les outrepasses des héritages possédés par M. l'abbé Caillebotte.

A. 1252. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1600-1609. — Usurpations en la paroisse de Ger : sentences des eaux et forêts contre Jacques Lefranc et Michel de Bordeaux, pour usurpations commises au préjudice de la forêt de Lande-Pourrie.

A 1253. (Liasse.)— 16 pièces, papier.

1621. — Paroisse de Ger, usurpations : arpentage de portions de terres usurpées par Jean Le Moigne, Michel Rageot, Grégoire et Julien Galopin, Victor Véron et Martin Pouet ; — sentences d'adjudication desdites usurpations.

A. 1254. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1659-1762.— Paroisse de Ger, usurpations : arpentage et adjudication de terres usurpées par Jean Regnault; — production de titres par Nicolas Fortin pour justifier de la propriété d'un terrain que les officiers du comté prétendaient avoir été usurpé ; — décision du Conseil du duc d'Orléans, qui condamne le sieur Fortin à amende et restitution.

A. 1255. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

XVII^e SIÈCLE.— Quatre articles d'usurpations en la paroisse de Ger, lesdites usurpations commises par Siméon Robes et Jean Boteau, par les héritiers de Martin Esnu et par Charlotte Duquesnay, veuve du seigneur de Borneville.

A. 1256. (Liasse.)— 5 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1617-1760. — Délits en la forêt, paroisse de Ger : sentence de la maîtrise des eaux et forêts contre Siméon Robes-Lessard, pour délits par lui commis en la Lande-Pourrie ; — sentence de la même maîtrise qui réforme une sentence du verdier et adjuge main-levée de la voiture et du harnois saisis sur Siméon Robbes et le décharge de l'amende qui lui avait été infligée pour abattis et enlèvement d'arbres ; — poursuite contre Nicolas Bouvy et Julien Robes pour délits forestiers ; — plan de certaines parcelles de la paroisse de Ger joint au procès-verbal rédigé contre les délinquants par les gardes de la forêt.

A. 1257. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1602. — Paroisse de Ger : amortissement de 63 sous de rente fait aux mains de M. Messent, argentier et commissaire spécial du duc de Montpensier, comte de Mortain, par Catherine et Gilles Robes, au moyen de 31 écus et demi ;—ladite rente était due pour fieffes de terres situées à La Bissonnière, à La Rouerie et à La Josserie.

A. 1258. (Cahier.)— In-folio, 20 feuillets, papier.

1554-1597. — Fieffes et ventes faites entre gens nommés Thérin, de Ger, pour héritages situés aux Eraces et à La Bellière sous le domaine de Mortain ;— quittances du receveur dudit domaine délivrées aux Thérin pour les rentes auxquelles ils sont assujettis.

A. 1259. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1598-1672. — Ventes faites entre les familles Bazin, Le Lièvre, Durand, Maloysel, Boutry, Robbes, Dortée et de Mesenge, pour terres situées en la paroisse de Ger ; — cession par François Hilarion de Franquetot, héritier en sa partie de dame Esther Thibaut, sa mère, à Jacques Bouillon-Brazardière, de la terre et métairie de La Prise-Passais, située à Ger et à Barenton.

A. 1260. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1715-1765. — Extraits de contrats de vente passés entre les familles Chaperon, Du Maine, Robbes, Breillot, Calando, Chédeville, Aumont, Pallix, Gautier, Bouvy, Maloisel, Le Ramoy, Foulon, Caillebotte, Du Laurent et Provost, pour terres situées dans la paroisse de Ger.

A. 1261. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1613-1762.— Paroisse de Ger : mémoire au sujet de la contribution que doivent payer messieurs de Saint-Pois à la rente des 40 acres fieffées sous le nom de Noël Robbes; — extraits de titres et contrats représentés par M. l'abbé de Saint-Pois, concernant les ventes ou échanges des héritages de La Grande-Roche, Pont-Geslin, Prises-Vincent et Mortes-Sources; — procès-verbal des arbres de haute recrue plantés dans les chemins de La Grande-Roche, appartenant au Chevalier de Saint-Pois.

A. 1262. (Registre.) — Grand in-folio, 143 feuillets, papier.

1402-1653. — Inventaire de la paroisse de Ger, ou relevé du sommaire des titres pour ce qui regarde cette paroisse : aveux rendus au domaine de Mortain par les familles Bouvy, Bruslay, Billet, Du Bey, Blaise, Chesnaye, Le Clerc, Callendo, Chevalier, Caillebotte, Dortest, Ferrière, Le Franc, Fougeray, Fleury, Gautier, Hardy, Hergault, Jamault, Joulles, Le Lièvre, Des Landes, Du Maine, Mauger, Marivin, Maloisel, Le Moing, Meslay, Postel, Robbes, Rageot, Thiercelin, Vautier, Véron; — fieffes et délivrances de fieffes aux familles André, Boulley, Botteau, Brazard, Dortest, Le Franc, Le Grand-Guillot, Hamon, Des Landes, Le Lièvre, Marivin, Mauger, Le Moing, Du Quesné, Regnault, Robbes, Théot, Tharin, Véron; — état des fieffes faites par Jean de Chasseguiettes, écuyer, sieur de La Motte-Saint-Martin, argentier du duc de Montpensier, de terres vaines et vagues en la forêt de Lande-Pourrie; par Guillaume et Jacques Ferrant; par M. Romé de Lafontaine; par René Lamoureux, par Denis Mesnage et Antoine Gaillard, tous commissaires spéciaux ayant pouvoir des ducs et de la duchesse de Montpensier; — déclaration des services, libertés et droitures que disent et demandent les coutumiers et gens de Ger en la forêt de Lande-Pourrie: chacun a droit d'y prendre bois pour aménager, en payant au verdier 5 sous, à chacun des sergents fieffés 2 sous 6 deniers, et au sergent de la garde 12 deniers; — droit de prendre bois brisé et volé, tout mort bois, le sec en estant et le vert en gisant, le bois arraché depuis an et jour; à Noël un fou (hêtre) pour trefaoul (chouquet ou bûche de Noël) en payant 2 deniers de tréfouage; un fou (hêtre) et un jarry (chêne) pour le chartil et les roues;— chacun a franche pâture pour ses bêtes dans un espace déterminé qui a pour bornes, d'un côté, le chemin Montais qui vient de Lonlay à La Croix-le-Comte par le pont de Biorbe;—chacun a panage pour ses porcs;— les coutumiers sont sujets à l'archerie c'est-à-dire à aller, quand ils en sont requis, avec le verdier ou son lieutenant, les sergents fieffés et les sergents à gages de la forêt, un jour par mois, à leurs dépens; s'ils y sont plus d'un jour, c'est aux dépens du prince; ils portent chacun un arc en corde neuf, des flèches et un bougon (arme à feu) pour guerrer (poursuivre) et prendre les malfaiteurs, pourvu que le verdier ou son lieutenant et les sergents soient embastonnés (armés) convenablement comme lesdits coutumiers, pour iceux malfaiteurs assaillir et prendre; — à cause de quoi ils sont quittes et francs de coutumes pour vendre et acheter tant en ladite forêt qu'en tous les autres lieux du comté;— enquête faite par Hector de Chartres, maître enquêteur des eaux et forêts du Roi en Normandie et en Picardie, au sujet des franchises des coutumiers de Ger; — à cette enquête comparaissent Jean Bastard de Combray, pour messire Fraslin de Combray, sergent fieffé de la forêt, le verdier, les sergents à gages et plusieurs personnes notables ayant connaissance des usages et coutumes du pays;—main-levée donnée aux coutumiers par ledit enquêteur, par Fraslin Feuillet, bailli de Mortain et de Condé-sur-Noireau, maître des eaux et forêts auxdits bailliages;— maintien des habitants de Ger dans leurs franchises par Guillaume, comte de Tancarville, maître et général réformateur des eaux et forêts du royaume de France.

A. 1263. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Paroisse de Heussey, état des fiefs et des aînesses : fief des Étrieux avec le patronage, aliéné par le domaine; — fief de Heussey dont un sixième dépend des Biards et un sixième vendu depuis peu par M. de Heussey à M. de Valory, dépendant aussi des Biards; — fief Libor dépendant des Biards, à M. de Nantreil; — fief de Longuève, par extension relevant de Husson, à M. de Nantreil; — fief de Nantreil, dépendant du domaine, à M. de Saint-André; — vavassorie de La Pichardière; — vavassorie de La Hodéardière; — les terres de l'abbé de Savigny; — les aînesses, terres, fermes et villages sont au nombre de 61.

A. 1264. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1763. — Plan des paroisses de Heussey et de Buais avec application sommaire des fiefs de Heussé, de Nantrail, du Plessis, de La Pichardière, de Libor, des Étrieux, de Cérisel ou Villahier, de Landevy, de L'Aumône, des Quatre-Masures et de La Gilaudaie.

A. 1265. (Cahier.) — Grand in-folio, 12 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Observations sur le plan topographique de Heussey et Buais, au nord duquel on voit à peu près la situation et étendue de la petite paroisse de Ferrières, ce qui est fourni relativement à plusieurs des questions traitées dans le mémoire général sur les fiefs dé-

piécés et autres dont les noms suivent : Cérisel ou Villahier, Heussey, Nantreil, Le Plessis, La Pichardière, Libor, Les Étrieux, Landevy, L'Aumône, Les Quatre-Masures, La Gillaudaye.

A. 1266. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Relevé des parties du plan de Heussey aux lieux et villages de La Basse-Graffardière, des Hautes-Beauces, de La Hodéardière, de La Poubelière, de Leserie, de L'Édinière, du Bas-Villahier.

A. 1267. (Liasse.)— 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1561-1567. — Procédure entre monseigneur de Montpensier et le sieur de La Hautonnière, au sujet du bénéfice cure de la paroisse de Heussey, ledit de La Hautonnière représentant Jacques Pigace, seigneur d'Aspres, vendeur de la terre et seigneurie de Heussey ; — arrêt du Parlement de Rouen qui adjuge au comte de Mortain le patronage de cette paroisse.

A. 1268. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1571-1578. — Transaction entre le duc de Montpensier et les héritiers de Jacques Pigace, seigneur d'Aspres, pour raison de récompenses, dépens, dommages et intérêts prétendus pour restitution des fruits du bénéfice cure de Heussey, depuis l'empêchement mis par ledit sieur Pigace à la présentation faite par le seigneur de Montpensier, comme pour les frais de tout le procès et l'indemnité due à son présenté ; — ladite transaction passée au moyen de trois mille livres qui seront versées à Monseigneur par les héritiers Ravend et Roullant de Camprond, Jacques de Sainte-Marie-d'Esquilly et Jean d'Anfernet, fils de Guyonne, de Perronnelle et de Françoise, sœurs dudit Jacques Pigace, vendeur du fief à Gabriel de Montgommery, qui l'avait revendu à Gilles de La Hautonnière.

A. 1269. (Liasse.)— 2 pièces, papier

1612. — Autorisation donnée par M. de La Hautonnière, seigneur de Heussey, à Ernier Le Maignen, sieur du Plessis, et aux autres paroissiens, de faire bâtir une chapelle au côté de l'église de ladite paroisse, vers midi, et de plus audit sieur Du Plessis de mettre un banc en cette chapelle et d'y avoir sa sépulture ; — défense faite à toutes personnes par mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, d'édifier ladite chapelle et d'innover aucune chose en l'église de Heussey, au préjudice des droits qui lui appartiennent.

A. 1270. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1666. — Vente par Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, à Charles de La Hautonnière, baron de Montaudin, du fief des Étrieux, situé en la paroisse de Heussey, consistant en cens et rentes seigneuriales, profits, casuels et émoluments dudit fief, lesdits cens et rentes seigneuriales payables par les propriétaires et détenteurs des lieux appelés Les Étrieux et La Godardière, et sur les métairies de La Touche-Ameline, de La Touche-Préhu et du Bas-Villahier, faisant le tout l'étendue de cent acres de terre, joint audit fief des Étrieux le droit de patronnage de l'église paroissiale de Heussey, la présentation entière à la cure et les droits honorifiques de l'église ; — prix de la vente : 12000 livres tournois.

A. 1271. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1741. — Vente par Charles-Thomas Miniac à Joseph-Hyacinthe Des Noes, du fief des Étrieux, situé en la paroisse de Heussey, échu en partage audit vendeur des acquêts de la succession de Marie-Françoise de La Hautonnière ; — ce fief consiste en cens, rentes seigneuriales et droit de patronage de l'église paroissiale ; — vente faite moyennant une rente constituée et hypothèque de 125 livres que l'acquéreur paiera au vendeur tous les ans, et en outre à la charge de payer, tous les ans, aux héritiers de Paul-Gervais de Valory une rente foncière de 175 francs, affectée sur la terre de La Poupardière.

A. 1272. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1731-1738.—Pleds et gage plège du fief et seigneurie des Étrieux, situé en la paroisse de Heussey, appartenant à Marie-Françoise de La Hautonnière, tenu audit lieu des Étrieux par Pierre Bechet-Fremondière, avocat au bailliage de Mortain, sénéchal dudit fief.

A. 1273. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1740-1741. — Pleds et gage plège de la seigneurie des Étrieux, appartenant, en 1740, à Charles-Paul-Eugène de Vallory, à Hyacinthe Desnos et à Louis Henri de Quesne, et en 1741 à Joseph-Hyacinthe Desnos, lesdits pleds tenus par Germain de Lossendière, sénéchal de la seigneurie.

A. 1274. (Cahier.) — Petit-in-folio, 12 feuillets, papier.

1763. — Procédure entre M. Du Pontavice et M. de Valory au sujet de l'assiette d'une rente foncière de 175 livres due aux héritiers Valory, suivant l'acte de vente de la terre des Étrieux par M. Miniac à M. Desnoes, en 1741 ; — mémoire et observations.

A. 1275. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1772-1773. — Suite de la procédure entre M. de Valory et M. de Pontavice relativement à l'assiette d'une rente de 175 livres, due sur le fief de La Poupardière, aux ayant cause de Gervais-Paul de Valory ; — rente dont M. de Pontavice, seigneur des Étrieux, prétend se décharger, en alléguant que les fiefs de La Hautonnière et de Heussey, possédés par M. de Valory, furent substitués à l'hypothèque de La Poupardière ; — autre prétention de M. Du Pontavice d'associer au paiement de ladite rente madame de Nantreil, qui a acquis, en 1773, de M. de Gaalon-de-Dorières, la moitié du fief des Étrieux avec le droit de patronage, le tout encore indivis entre le vendeur et le sieur Du Pontavice, avec lequel ladite dame est autorisée à faire lots et partages ; — mais le fief des Étrieux est-il partable ? là est la question. — Le duc d'Orléans a-t-il intérêt à intervenir pour soutenir l'indivisibilité du fief, et, dans le cas de l'estimation de ce fief, pour obliger les parties à se fixer à cent acres seulement ? — mémoire de M. Hauton sur la qualité incertaine du fief des Étrieux, sur sa divisibilité et le droit de patronage ; — liste des héritiers aux acquêts et des héritiers aux propres de Marie-Françoise de La Hautonnière, ancienne propriétaire, décédée en 1741 ;— état des héritiers de Joseph-Hyacinthe Des Noes, un des héritiers au propre de mademoiselle de La Hautonnière.

A. 1276. (Liasse.)— 19 pièces, papier

1774.— Procédure entre dame Olive-Marie Malherbe, veuve de J.-B. Avenel, seigneur de Nantreil, fondée aux droits de Jean-Louis de Gaalon-de-Dorière, d'une part, et Hyacinthe-Laurent Du Pontavice, sieur de Heussey, au sujet de la divisibilité du fief des Étrieux et seigneurie de Heussey ;— le fief est-il partable ?— le sieur Du Pontavice est-il recevable à rembourser ladite dame de la portion qui lui est due dans ces fief et seigneurie, suivant l'estimation au denier vingt ? — avis et mémoires sur la question.

A. 1277. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1775. — Suite de la procédure pendante entre M. Du Pontavice et madame de Nantreil, au sujet du patronage et de la divisibilité du fief des Étrieux ; — lettres de M. de Villepion et de M. Hauton ; — mémoire à consulter pour M. Du Pontavice.

A. 1278. (Liasse.)— 19 pièces, papier.

1776. — Suite de la procédure pendante entre M. de Pontavice et Madame de Nantreil, au sujet du patronage et de la divisibilité du fief des Étrieux ; — mémoire de madame de Nantreil ; — correspondance entre MM. de Villepion, Hauton et Du Pontavice ; — offre, faite par ce dernier, de vendre au duc d'Orléans le fief des Étrieux, en se chargeant de l'évènement de la contestation élevée entre lui et madame de Nantreil.

A. 1279. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1744. — Débat de contenance du fief des Étrieux : sommation faite, sur la requête du fermier général du domaine de Mortain, à André Dupont, fermier de François Le Bansais, de payer les arrérages de 30 années d'une rente de héage (droit d'habitation) dus audit domaine sous le nom d'Étienne Potier, à cause du Bas-Villahier, en Heussey ; — refus du sieur Dupont de payer la rente ; — saisie d'une vache trouvée sur les fonds affectés à la rente ; — protestation de Joseph-Hyacinthe Des Nos, seigneur de Heussey et des Étrieux, contre la saisie opérée au préjudice de Dupont ; — signification de son opposition, au fermier du domaine ; — opposition fondée sur la vente consentie à ses prédécesseurs par mademoiselle de Montpensier, subrogeant son acquéreur à ses droits et actions.

A. 1280. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1753-1756. — Heussey : débat de contenance du fief des Étrieux ; — réponse du duc d'Orléans aux exploits d'opposition que lui ont fait commettre François Le Bansais et Jean Houssard, à l'encontre des saisies faites en leurs biens pour arrérages de rentes dues sous le nom d'Étienne Potier, pour le Bas-Vallahier et sous le nom de Robert Houssard, pour L'Édinière ; — discussion du contrat de vente fait, en 1666, par mademoiselle de Montpensier, du fief des Étrieux.

A. 1281. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1758. — Débat de contenance du fief des Étrieux ; — le paiement de deux petites parties de rente seigneuriale de chacune dix sous trois deniers pour les héritages du Bas-Villahier et de L'Édinière, assis en Heussey, fait le motif du procès pendant entre le duc d'Orléans, comte de Mortain, et les héritiers de mademoiselle de La Hautonnière ; — mémoires des officiers du Duc, pour démontrer que les tènements du Bas-Villahier et de L'Édinière, ne font point partie du fief des Étrieux, vendu en 1666, par mademoiselle de Montpensier, à Charles de La Hautonnière ; — explication du plan topographique de partie de la paroisse de Heussey, pour établir le ridicule de la prétention des héritiers de La Hautonnière.

A. 1282. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1759-1760. — Débat de contenance du fief des Étrieux : soutiens des héritiers de mademoiselle de La Hautonnière contre le duc d'Orléans ; — avis des avocats du Prince : ils regardent comme fort délicate la question dont la solution est douteuse ; — observations de M. Hauton, qui combat cet avis.

A. 1283. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1761-1762. — Débat de contenance du fief des Étrieux · nouveaux mémoires, nouvelles productions des officiers du duc d'Orléans ; — requête du Prince, adressée à la Cour du Parlement de Rouen en la seconde chambre des enquêtes ; — observations de l'avocat du Prince, M. Du Boullé ; — correspondance entre M. Hauton et M. Du Boullé.

A. 1284. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

1770. — Débat de contenance du fief des Étrieux : généalogie des propriétaires du fief ; — arrêt de la Cour de Parlement de Rouen, qui confirme une sentence du bailliage de Mortain maintenant le duc d'Orléans dans la propriété, possession et jouissance de la rente de 10 sous 3 deniers, due sur la masure de L'Édinière et renvoie les parties procéder à Mortain sur la tenure des tènements de Lezerie et du Bas-Villahier.

A. 1285. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1772-1773. — Débat de contenance du fief des Étrieux : état ou composition du fief ; — mémoire très sommaire de M. Hauton, sur l'état de la question ; — M. Du Pontavice, désirant éviter une suite de procès et un jugement de rigueur au bailliage de Mortain, se rapporte à la décision du Conseil du duc d'Orléans ;— correspondance entre M. Tassin de Villepion et M. Hauton, au sujet de la signification de l'arrêt rendu au Parlement de Rouen.

A. 1286. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1760. — Fief de Heussey : aveu rendu à Jacques-Gabriel marquis d'Oilleanson, baron des Biards, par Eugène-Paul-Charles de Valory, pour le fief de Heussey, tiers de haubert.

A. 1287. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1770. — Projet d'aveu à rendre à Jacques-Gabriel d'Oilleamson, baron des Biards, par Eugène-Paul-Charles de Valory, pour la seigneurie de Heussey, tiers de fief de haubert.

A. 1288. (Cahier.)— Petit-in-folio, 14 feuillets, papier.

1690-1695.— Papier de recette des rentes dues à la seigneurie de Heussey : lesdites rentes consistant en argent, seigle, avoine, gélines, œufs, sel, regards (supplément de rentes) et brébiage (rentes en brébis).

A. 1289. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1748. — Pleds de gage plège et élection de prévôt de la seigneurie de Heussey, tenus au lieu accoutumé, à la requête de Joseph-Hyacinthe Des Noes, propriétaire de ladite seigneurie, par Germain de Lossendière, avocat au bailliage de Mortain, sénéchal de Heussey.

A. 1290. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Composition du petit fief de Heussey, tenu du grand fief par un sixième de haubert ;— domaine non fieffé ; — liste des aînesses composant le domaine fieffé.

A. 1291. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1477-1776. — Paroisse de Heussey, fief de Cérisel et Villahier : aveu rendu au duc de Calabre, comte du Maine et de Mortain, par Alinot de Villahier, pour la vavassorie de Cérisel, assise en Buais et Heussey ; — aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Léonard et Guillaume Mesnage, pour la vavassorie de Villahier, assise en Buais et Heussey ; — vente par Jean-Baptiste Pontault aux religieuses hospitalières et aux pauvres de l'hôpital de Barenton, du lieu et terre de Villahier en Heussey, dépendant de la seigneurie du marquis de La Hautonniere ; — composition du fief et de la prévôté de Cérisel et Villahier ;—aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les tenants et vassaux du fief et prévôté de Cérisel et Villahier.

A. 1292. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1555-1789.—Paroisse de Heussey, La Hodéardière : sentence rendue aux assises de Mortain, portant que les hommes et tenants de la vavassorie de La Hodéardière rendront aveu à honnête et honorable homme Étienne Jux, qui le recevra pour lui et Michel Grandin, son cohéritier ; — vente faite par André Piel à Julien de Saint-Manvieu, d'une portion de la vavassorie de La Hodéardière, vente ratifiée par ses héritiers ; — vente à François d'Estanger par dame Simonne Davy de La Barillière, de ses héritages de La Hodéardière, — vente faite par Henri-Guillaume d'Estanger à Gabriel Olivier d'Avenel de Nantrail, de tout le droit qu'il a dans la vavassorie de La Hodéardière ; —

vente de ladite vavassorie par ledit acquéreur à Charles-André d'Estanger ; — fieffe faite par Françoise Julien, au bénéfice de Pierre Milan, d'une terre située à La Hodéardière ; — aveu rendu au duc d'Orléans, par Charles-André d'Estanger, pour la noble vavassorie de La Hodéardière, par lui vendue à Jean-François Le Dauphin et dont il est vavasseur par usufruit ; — mémoire sur la vavassorie de La Hodéardière relevant du fief de Cérisel.

A. 1293. (Cahier.)— Grand in-folio, 10 feuillets, papier.

1555-1759.—Inventaire des pièces et lettres concernant la propriété d'une vavassorie noble appelée La Hodéardière, située dans la paroisse de Heussey, avec le mémorial des propriétaires de cette vavassorie.

A. 1294. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1765.—Aveu rendu à Jacques Gabriel, marquis d'Oilliamson, baron des Biards, par Jean-Baptiste-René-Germain Avenel, seigneur de Nantrail, Longuève et autres lieux, pour un fief ou membre de fief, nommé le fief Libor, assis en la paroisse de Heussey et relevant de la baronnie des Biards par un huitième de haubert ; — état du fief Libor ; noms des aînesses dont il est composé.

A. 1295. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1565-1776. — Aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jacques de Goué, écuyer, pour le fief de Nantreil, quart de haubert, dont le chef est situé en la paroisse de Heussey ; — composition du fief de Nantreil, état du domaine fieffé et du domaine non fieffé ; — distribution des deniers provenant du décret de partie des héritages de La Guiardière, une des aînesses du fief de Nantreil ; — rétablissement de la basse justice de ce fief ;—aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Gabriel-Olivier d'Avenel, pour la vavassorie ou fief noble de Nantrail, quart ou huitième de haubert;—réclamation par le duc d'Orléans de la tenure du fief ou vavassorie de Nantreil, comme tènement purement roturier dévolu en sa main par division et dépècement de fief ;—soutiens de M. d'Avenel ; —transaction entre les parties : le fief de Nantreil est confirmé comme huitième de fief en faveur du propriétaire qui renonce au jeu de fief autorisé par la coutume de Normandie ; — placet adressé au duc d'Orléans, par madame Avenel de Nantrail, pour obtenir don de la garde noble de ses enfants ;—obéissance de madame de Nantrail de passer aveu.

A. 1296. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1518-1778. — Heussey : vavassorie noble de La Pichardière ;—vente en 1518 par François Doisnel, seigneur de Montécot, à Thomas Mallet, écuyer, de la vavassorie de La Pichardière, relevante du comté de Mortain ;—démolition des fortifications de La Pichardière ; — aveu rendu à Charles-Paul-Eugène de Valory, seigneur de Heussey et de la vavassorie de La Pichardière, par Nicolas Amette et Anne Navoire, veuve de Marc-François Amette, pour ladite vavassorie dont ils sont les aînés ;—projet d'aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Eugène-Paul-Charles de Valory, pour la vavassorie de La Pichardière, tenue noblement à gage-plège, cour et usage.

A. 1297. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1500-1787.—Sommaires d'aveux rendus au domaine du comté de Mortain pour la vavassorie du Plessis-Martin, ou Plessis-Vauborel, par Guillaume et Léonard du Vauborel ; — pleds de la seigneurie du Plessis, appartenant à Ernier de La Meignerie ; — saisie pour dettes du fief du Plessis et autres fiefs sur les héritiers dudit Ernier, à la requête de Charles de La Hautonnière, baron de Montaudain ; — fieffe faite par Nicolas Ernier et Jacques de La Meignerye à Guillaume Chollois, avocat, des lieux et terres du Plessis ;—remise par le sieur Chollois à Jacques Avenel, sieur de Nantray, des biens qu'il vient de prendre à fieffe ; — remise par M. de Longuève-Avenel, aux enfants de Charles Béchet de Hautvilliers, des fiefs et terres du Plessis et de La Graffardière ; — pleds du fief du Plessis tenus à la requête d'Anne-Siméon de Mésenge, ayant épousé Marie-Marguerite Béchet.

A 1298. (Cahier.) — Grand in-folio, 8 feuillets, papier.

1565-1639. — Heussey : aveux rendus au comté de Mortain, par Jean Potier, pour le fief de Villahier ; — par Noël Perrette, pour La Touche-Hameline ;—par Jacques de La Hautonnière pour terre située à La Touche-Hameline sous le fief des Étrieux ; — par Jean Gobey, pour héritages aux Étrieux ;— par Léonard Poubelle, les héritiers Le Cordier et Germain Houssard, pour terres situées en la paroisse de Heussey.

A. 1299. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1615-XVIII^e SIÈCLE.—Heussey : composition des aînesses de Laiserie et de La Poubelière, tenues de l'abbé de Savigny.

A. 1300. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Heussey : table des chemins lieux et cantons employés comme abornements du fief de

Villahier, de L'Édinière, de La Poubelière, des Mezerets et Hervère ; — formations nouvelles des aînesses du Bas-Villahier et de L'Édinière.

A. 1301. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1639. — Heussey : situation, composition, contenance et sujétions de l'aînesse de L'Édinière ;—noms des tenants: Germain Houssard, François Chollois, Jean Pottier, Jean Perrette et Siméon Le Dauphin ; — aveu rendu à mademoiselle de Montpensier par Germain Houssard et François Chollois.

A. 1302. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1505. — Heussey, héritages des Étrieux : situation de cette aînesse, sa composition, sa contenance, ses sujétions; — tenants : Jean Allix et Jean Gobey ; — aveu de Jean Gobey, rendu au duc de Montpensier, comte de Mortain.

A. 1303. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1565. — Heussey, héritages de La Godardière, sous le noble fief des Étrieux : situation et sujétions de cette aînesse dont André Le Vallet est le principal tenant.

A. 1304. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1615-1761.—Heussey, héritages de La Graffardière: situation, composition, contenance et sujétions de cette aînesse ; — vente de la terre de la Haute-Craffardière, à Jean Sohier, par Robert Bechet, sieur du Plessis ; — vente par Pierre Duval à Jacques Orvain, de la terre de La Graffardière, relevant du fief Libor appartenant à M. de Longuève ; — vente par Guillaume Alexandre Orvain, à Jacques Orvain, de tout ce qui peut lui appartenir au lieu et aux environs de La Graffardière ; — composition de La Basse-Graffardière, autrement appelée Les Hautes-Beauces.

A. 1305. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1565-1609.— Heussey : aînesse ou tènement appelé le village des Meserais et Hervère, borné par la rivière de Caumont qui fait séparation des duchés de Normandie et du Maine ; — aveux rendus par la famille Le Cordier, qui paie au domaine de Mortain 12 sous 4 deniers de héage (droit d'habitation) au terme de Saint-Ladre, et 12 deniers d'aide à vicomte.

A. 1306. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1565-1609.—Heussey, aînesse de La Touche-Hameline : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Perrette, Piel et de La Hautonnière ; — situation, composition, contenance de cette aînesse sujette à 6 deniers d'aide à vicomte qui se paient au prévôt de Villahier.

A. 1307. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1789. — Heussey : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Le Bansais, Bourdon, Besnard, Le Bigot et les religieuses de Barenton, pour terres situées au village du Bas-Villahier, à La Guyardière et au canton de La Hodéardière.

A. 1308. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Heussey, aveux rendus au comte de Mortain, sous la lettre C : aveu de Jean Coupeau, fils Jean, pour terre tenue en roture, à La Hodéardière, de Charles-André d'Estanger, sous le fief de Cérisel.

A. 1309. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Heussey, aveux rendus au comté de Mortain sous la lettre D : aveu au duc d'Orléans par Jean-François Le Dauphin-des-Tesnières, seigneur vavasseur de La Hodéardière, pour tout ce qu'il possède mouvant du comté dans la paroisse de Heussey ; — aveu de Louis Durand, pour terre située au Bas-Villahier.

A. 1310. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1565-1789. — Heussey, aveux rendus au comté de Mortain sous la lettre G : aveux de la famille Gautier, de Pierre Gasnier et Nicolas Guérin, pour terres situées aux Domaines et à La Drouardière.

A. 1311. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1609-1639. — Heussey, aveux rendus au comté de Mortain sous la lettre H : aveu de Jacques de La Hautonnière à mademoiselle de Montpensier, pour 20 acres de terre situées au village de La Touche-Hameline.

A. 1312. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Heussey, aveux rendus au comté de Mortain sous la lettre M : aveu de Jacques Morel, passé devant le notaire du papier terrier de Mortain, pour terres situées aux environs du village de La Touche et tenues en roture de Charles-André d'Estanger et de Jean-François Le Dauphin-des-Tesnières.

A. 1313. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Heussey, aveux rendus au comté de Mortain sous la lettre N : aveu de Jacques Noël, au duc d'Orléans, pour héritages situés au village de L'Ezerie.

A. 1314. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-1789. — Heussey, aveux rendus au comté de Mortain sous la lettre P : aveux de Léonard Poubelle, Jean Potier et les mineurs Perrette, pour terres situées à Villahier et à L'Édinière ; — aveu rendu par André Payen, à messieurs d'Estanger et Le Dauphin-de-Tesnières, pour terres situées au village de La Touche sous La Hodéardière.

A. 1315. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Heussey, aveux rendus au comté de Mortain sous la lettre S : aveux passés, devant le notaire du terrier, par Michel Segot, François et Perrine Sohier, pour terres situées aux Hautes-Beauces.

A. 1316. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — État des fiefs de la paroisse de Husson : 1° le fief du Grand-Husson, appartenant à M. Doisnel, marquis de Montécot, par demi-fief, réuni à son marquisat, relève du domaine de Mortain ;—2° le Petit-Husson, demi fief, appartenant à M. d'Estanger, relève de Ducé ou du Grand-Husson ;—3° le fief d'Argouges, appartenant à la veuve du sieur de Marguerie, relève de Ducé ; —4° le fief Aze, relève du Petit-Husson ;— 5° La Moretière, appartenant à Marie-Jeanne-Thérèse de Vauborel, veuve de René-Louis Du Hamel, seigneur de Milly, relève du Grand-Husson;— 6° le fief du Chanoine, de la prébende de Husson, en l'église collégiale de Mortain, relève du Domaine ou de Husson ;— 7° la vavassorie du Boisbélier, appartenant à M. de Marseine, relève peut-être de Saint-Jean ; — 8° le Bois de Husson, appartenant à mesdemoiselles de La Graverie, doit être du fief de Montbenoist, sous le Domaine ; roture ; — 9° partie de la vavassorie de La Buissonnière, appartenant à M. de Vaufleury, sous le Domaine ; — 10° partie du domaine de Saint-Jean-du-Corail;—11° partie du fief ou prévôté de Montbenoît ;— 12° la vavassorie des Châteliers.

A. 1317. (Cahier.)— Grand in-folio, 8 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — État des fiefs de la paroisse de Husson : les fiefs du Grand-Husson, du Petit-Husson, de La Moretière, d'Argouges, du Chanoine, de La Buissonnière, le fief Aze, les vavassories des Chatelliers et du Boisbelier ; — état des villages, terres et aînesses de la paroisse de Husson, au nombre de 66, dont une partie avec indication de leur contenance et des rentes qu'elles ont à payer en argent, grains, gélines et œufs.

A. 1318. (Cahier.)— In-folio, 13 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Husson : relevé du plan pour les aînesses de La Gandonnière, Le Goulet, La Basuraye, La Bourderie, La Métairie, Les Châteliers, La Vallée, Le Coudray, La Jonnière, La Meslaye, La Chevalerie ou Butte-Blin, La Toutainière, La Picaudière, La Besnardière.

A. 1319. (Cahier.) — Grand in-folio, 4 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Récapitulation des quantités de Husson ; table des contenances de l'Arpenteur.

A. 1320. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Husson : emplacements généraux des aînesses La Gandonnière, La Basuraye, La Besnardière, Les Chateliers ; — tables des chemins, lieux et cantons employés aux abornements de l'aînesse du Coudray, de La Haute-Bazuraie et de La Jonnière.

A. 1321. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1697. — Husson : rappel, au sujet du patronage de La Basoge, de la fondation de la prébende de Husson dans le chapitre de Mortain, de la donation de l'église de la paroisse ; de la dîme du moulin et de 30 acres de terre pour l'entretien de la prébende, donation faite par Guillaume Le Vicomte, de l'octroi et du consentement de Roger de Husson ; — plainte portée devant le bailli de Mortain par Olivier Le Voyer, seigneur de Husson, contre Jean Cochard et autres, qui avaient entrepris de faire mettre bancs et siéges en l'église de la paroisse, au préjudice du plaignant qui représente les anciens fondateurs par raison de Anne Du Halley, son épouse ; — transaction entre Olivier Le Voyer et Jeanne Le Méant, veuve de Jean Cochard, écuyer, au sujet du droit de banc et séance en ladite église ; — reconnaissance donnée par Jeanne Le Malenfant, veuve de François Cochard, écuyer, à Guy de Langan, seigneur de Husson, de la permission qu'il lui avait accordée de placer des armoiries sur la tombe de son défunt mari au chancel de l'église de Heussey ; — procès-verbal rédigé par Jean Piel, sénéchal de la seigneurie de Husson, appartenant à César de Langan, baron Du Bois-Fevrier et patron fondateur de Husson, des armes apposées aux lieux les plus éminents de l'église de Husson ; — arrêt du Parlement de Rouen qui maintient Jacques Le Vannier, plaidant contre Nicolas Cochard, dans tous les droits honorifiques de l'église de Husson, comme représentant le fondateur de la prébende de ce nom qui a donné le patronage de l'église, mais il est reconnu qu'une place pourra être donnée dans la nef audit Cochard et à sa famille ;—opposition à cet arrêt par Gabriel de Langan, seigneur de la paroisse de Husson ; il est seul maintenu dans les droits honorifiques que s'était fait adjuger Jacques Le Vannier, qui n'était propriétaire que du Petit-Husson.

A. 1322. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1366-1687. — Fief du Grand-Husson : mémoire sur la tenure du fief de Moissey assis en Saint-Jean-du-Corail, réclamée par le comte de Mortain d'une part, et par le marquis de Montécot, propriétaire du fief du Grand-Husson, d'autre part ; — documents relatés : aveux rendus au Roi et aux autres seigneurs, comtes de Mortain, pour le fief de Moissey, par Guillaume Le Sotrel et Jean de Tardes ;— aveux rendus par Gilles Du Halley, Olivier Le Voyer, Jean Le Voyer, Guy de Langan, pour le fief de Husson dont est tenu le fief de Moissey ; — généalogie des seigneurs du fief de Husson ; — adjudication en décret au bénéfice de Charlotte Constantin veuve de César de Langan, du fief noble du Grand-Husson, demi-fief de haubert dont relèvent les fiefs de Moissey, Longuève, La Mortière, La Basoge, Le Petit-Husson, Chenilly, Biherière, Fougerolle et le fief au Chanoine, lequel fief de Husson a droit de garde noble ;— adjudication en décret, au profit de René-François Doisnel, seigneur de Montécot, du fief du Grand-Husson, saisi sur Pierre-Charles-François de Langan ; — procès-verbal et description des terres et anciens manoirs tant du Grand que du Petit-Husson et des bornes et marques anciennes par lesquelles on prétend établir que lesdites terres ont été jadis un seul et même fief ; — ledit procès-verbal ordonné par sentence rendue en bailliage de Mortain entre Louis de Montgommery, comte de Ducey, demandeur en révendication des terres du Petit-Husson, et César de Langan, demandeur en révendication de la tenure immédiate du fief du Petit-Husson, comme appartenant au fief du Grand-Husson dont il est propriétaire.

A. 1323. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1566-1653. — Fief du Petit-Husson : aveu rendu à Gabriel de Montgommery, seigneur de Lorges et de Ducey, par Julien Groult, écuyer, pour le fief de Husson, quart de haubert ; — procédure entre Louis de Montgommery et César de Langan, au sujet de la tenure du fief du Petit-Husson, que le comte de Montgommery soutient relever de son fief de Ducey, tandis que le sieur de Langan prétend prouver qu'il relève de son fief du Grand-Husson ; — sentence du Bailliage de Mortain qui donne gain de cause au seigneur de Montgommery.

A. 1324. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1752-1764. — Husson, fief d'Argouges : extraits de différents actes, pris d'un relevé du recouvrement des treizièmes ; cession et vente de rentes affectées sur des fonds situés en la paroisse de Husson, sous le fief d'Argouges.

A. 1325. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1092-1757. — Husson, fief au Chanoine : extrait de la charte de fondation du chapitre de Mortain, portant donation, par Guillaume Le Vicomte, de l'église de Husson, de la dîme de la paroisse, de la dîme du moulin et de trente acres de terre, le tout donné du consentement de Roger de Husson, pour la création d'une prébende ; — extrait d'un aveu du chapitre de Mortain, portant que la prébende de Husson consiste dans un fief nommé le fief de L'Aumône auquel appartient le droit de patronage ; — mémoire de Gabriel de Langan, baron du Bois-Fevrier, seigneur et patron fondateur de Husson, contre l'écrit de griefs, produit par Mathurin de Bardouil, chanoine de Mortain en la prébende de Husson, appelant d'une sentence qui le condamne à 18 sous d'amende et permet audit seigneur de saisir le fief au Chanoine, aux fins de réunion au corps de la seigneurie de Husson, faute de reddition d'aveu.

A. 1326. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1451-1776. — Husson, fief de Montbenoit : aveu rendu au comte de Mortain, par Jean Collibeaulx, pour trois vergées de terre, sises en la paroisse de Husson, sous le fief de Montbenoist ; — liste des ainesses relevant du fief de Montbenoist, sis à Husson et au Teilleul ; — aveu rendu au duc d'Orléans, par les tenants et vassaux du fief et prévôté de Montbenoist.

A. 1327. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

XV^e^-XVIII^e^ SIÈCLE. — Husson, fief de Montécot : fragment de mémoire sur le marquisat de Montécot, érigé en 1695 et ayant réuni les fiefs du Grand et du Petit-Montigny, de Husson et de Cuves ;— alliances de la famille Doisnel, dans le XV^e^ siècle ; — donation, en 1450, par Jacques Doisnel et Guillemette de Villaine, sa femme, à l'église de Mortain, d'une vitre où étaient peints les principaux miracles de Saint-Guillaume Firmat.

A. 1328. (Liasse.)— 44 pièces, papier.

1401-1776. — Husson, vavassorie de La Buissonnière : procédure entre M. le duc d'Orléans et René-Joseph de Vaufleury, propriétaire de la vavassorie de La Buissonnière, sur la question de savoir à qui de ce dernier ou de Monseigneur appartiennent les droits de lots et ventes de deux acquisitions, faites par les nommés Béchet et Pouchard, de fonds situés aux environs de ladite vavassorie et, par conséquent, sur la question de savoir si cette vavassorie, qui relève du comté de Mortain, était noble ou roturière ; — mémoires et production de pièces ;— sentences du bail-

liage de Mortain, qui déclare La Buissonnière vavassorie noble et maintient M. de Vaufleury dans le droit de percevoir les lots et ventes des fonds en dépendant; — appel du duc d'Orléans; — requête du sieur de Vaufleury par laquelle il prie le prince de vouloir bien ordonner l'instruction du procès, ou de lui faire connaître son intention sur cette affaire, afin d'arriver à une conciliation qu'il espère; — décision du Conseil du prince: suivre l'appel sur le premier chef, concernant la noblesse de la vavassorie et consentir l'exécution de la sentence sur les lots et ventes; — perte du procès par le duc d'Orléans.

A. 1329. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Husson, Les Chateliers, absence d'aveux: les propriétaires ont prétendu que c'était une vavassorie noble, mais les héritages ayant été décrétés comme fief noble, l'adjudicataire s'est fait indemniser, parce qu'ils ne se sont trouvés que roturiers.

A. 1330. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 3 pièces, papier.

1451. — Husson: aveux rendus au comté de Mortain, par la famille Bourget, pour l'aînesse de La Basuraie ou forfaiture Houssay; — division de l'aînesse en Haute et Basse-Basuraie; — sa situation, sa composition, sa contenance, ses sujétions; — soutenants: Jean-Baptiste Onfroy, Louis Mesnil, Louis Le Chevrel, François Mesnage.

A. 1331. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE.—Husson, aînesse de La Besnardière: notice de sa contenance, de ses services et sujétions; — tenant: François Gomar, fermier des deux filles mineures de Jean-Robert Adelée-Besnardière.

A. 1332. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1451-XVIIIe SIÈCLE. — Husson, aînesse de La Bourderie: aveu rendu au comte de Mortain par Jean Grandière, pour l'aînesse de La Bourderie; — aveu rendu par François Noël, aîné de La Bourderie, à René de Langan, pour cinq acres de terre; — débat de tenure entre le comte de Mortain et le seigneur du Grand-Husson.

A. 1333. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1451-XVIIIe SIÈCLE. — Husson, aînesse de La Butte-Blin ou Chevalerie: extrait de l'aveu de cette aînesse rendu par Guillaume Cochard, Guillaume Toutain et Michel Lossendière; — projet d'aveu à rendre par Hervé-Claude Hamelin, Guillaume Hamon et autres tenants.

A. 1334. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1565-1768. — Husson, aînesse du Coudray: aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean Noël, pour l'aînesse du Coudray; — autre aveu rendu à la duchesse de Montpensier, par Pierre Noël pour la même aînesse; — cession par Jacques-Henri et Julien-François Roupnel à Gabriel-René-Georges d'Amphernet, de tout ce qui peut leur revenir dans la succession de feu Jacques Du Vauborel; — vente par ledit sieur d'Amphernet à Louis Le Barbier des biens ainsi cédés.

A 1335. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1451-XVIIIe SIÈCLE.— Husson, La Gandonnière: aveu rendu au comte de Mortain, par Jean Husson, pour le fieu ou aînesse de La Gandonnière, sous le fief de Montbenoit; — avertissement à madame de Clinchamp pour rendre aveu au duc d'Orléans; — dénomination des parcelles dont l'aînesse est composée.

A. 1336. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1451. — Husson, Le Gué-de-l'Aune: extrait de l'aveu rendu au comte de Mortain par Jean Collibeaux, pour l'aînesse du Gué-de-l'Aune, située entre les rivières de Célune et de Marignon.

A. 1337. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1565-1789. — Husson, La Jonnière: aveu rendu au duc de Montpensier, comte de Mortain, par les héritiers Le Maignen, pour l'aînesse de La Jonnière et du Champrond; — aveu rendu à mademoiselle de Montpensier par Gabriel Gautier, pour lui et ses co-tenants, de l'aînesse de La Jonnière et de partie du Champrond, située sous le fief de Montbenoît; — aveu rendu au duc d'Orléans par Michel Le Maignen des héritages qu'il possède au village de La Jonnière; — projet d'aveu à rendre au même prince par l'aîné et les puînés de ladite aînesse; — dénomination et nature des parcelles qui la composent.

A. 1338. (Liasse.)— 5 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1496. — Husson, La Ménardière: aveu rendu au Roi, sous le comté de Mortain, par Jean Colibeaux, pour l'aînesse de La Ménardière, assise au fief de Montbenoît; — aveu à Louis de Bourbon, par Michel Colibeaux, pour la même aînesse;—dénomination et contenance des parcelles qui composent La Ménardière.

A. 1339. (Liasse.)— 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1565-1776. — Husson, La Métairie: aveu rendu à

Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Guillaume Noël, pour l'ainesse de La Métairie, située sous le fief de Montbenoît ;—situation, composition, contenance et sujétion de ladite ainesse ; — avertissement à M. de Saint-Cyr, pour l'aveu à rendre des terres qu'il possède en l'ainesse de La Métairie.

A. 1340. (Liasse.)— 11 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1451-XVIII^e SIÈCLE. — Husson, La Meslaie : aveux rendus au comté de Mortain, pour l'ainesse de La Meslaie, par Guillaume Pouchart, par Michel et Guillaume Bourget, qui la tiennent sous le fief de Montbenoît; — dénomination et nature des parcelles qui composent cette ainesse ; ses redevances, ses sujétions.

A. 1341. (Liasse.)— 15 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1451-1777.— Husson, La Picaudière : aveux rendus au comté de Mortain, pour l'ainesse de La Picaudière, par Guillaume et Jean Cochart, par Jean-André de Colibeaux, écuyer, sieur de Beaulieu ;— composition et contenance de La Picaudière ;—correspondance entre M. Hauton et M. de Collibeaux, relativement à l'aveu qui doit être rendu au duc d'Orléans, pour La Picaudière et autres terres situées en Husson.

A. 1342. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-1777.—Husson, La Toutainière et Champcerie : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Charles d'Argouges, écuyer, à cause de Françoise de Bellée, sa femme, pour l'ainesse de La Toustainière, contenant 20 acres de terre ; — aveu rendu pour la même ainesse, à mademoiselle de Montpensier, par Charles et Jean Cochard ;— projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans, par Jean-André Colibeaux de Beaulieu et ses co-tenants pour les ainesses de La Toutainière et Chancerie ;— notice sur les aveux rendus ; — dénomination et contenance des héritages qui composent l'ainesse de La Toutainière.

A. 1343. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Husson : notes pour la recomposition des cinq ainesses, La Picaudière, La Chancerie, La Toutainière, La Butte-Blin, La Meslaye ; — notes pour rentes à percevoir sur diverses ainesses en la prévôté de Husson.

A. 1344. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1771.—Husson : avertissements adressés par M. Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain, aux tenants de diverses ainesses, pour qu'ils aient à rendre aveu au duc d'Orléans.

A. 1345. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1775-1777. — Husson, lettres et avertissements au sujet des aveux : avertissements adressés par M. Hauton à divers tenants, relativement aux aveux qui doivent être rendus au duc d'Orléans ; — correspondance avec M. Collibeaux de Beaulieu et madame Du Rocher de Clinchamps sur la question de leurs aveux.

A. 1346. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Husson : État des rentes de La Basuraie, de La Bourderie, de La Butte-Blin, de La Chancerie, du Coudray, de La Gandonnière, du Gué-de-l'Aune, de La Jonnière, de La Meslaie, de La Menardière, de La Métairie, de La Picaudière et de La Toutonnière.

A. 1347. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1789. — Aveux de Husson : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Louis Le Barbier, Jean Dubois et Louis-François Le Bouvier, pour terres sises aux cantons du Coudray, de La Besnardière, de La Melaye, de La Basuraie, de La Gandonnière.

A. 1348. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1789. — Aveux de Husson : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par François Chemin, Pierre-Marin et Jean-André de Collibeaux, et les mineurs d'Étienne Caniou pour terres situées à La Bourderie, à La Menardière et à La Bazuraie.

A. 1349. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1789. — Aveux de Husson : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les héritiers Fortin, J.-B. Garnier et Ouen-Guillaume Hamelin, pour terres situées à La Métairie, à La Jonnière, à La Besnardière et au Coudray.

A. 1350. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1789. — Aveux de Husson : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Georges-Simon Langlois, François Le Mercier, Julien Le Meignen, Étienne Mariage, Michel Jean et François-Jean de La Touche, pour terres situées au Goulet, à La Jonnière et à La Besnardière.

A. 1351. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets, papier.

1764. — Paroisse d'Isigny, baronnie des Biards, fiefs

d'Isigny et du Bois : aveu rendu à Jacques-Gabriel d'Oilleamson, baron des Biards, par Thomas-Godard de Montaigu, pour les fiefs d'Isigny et du Bois-Philippot, réunis par un tiers de haubert, auquel fief d'Isigny est attaché le patronage de l'église paroissiale et de la chapelle de La Madelaine.

A. 1352. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1394-1732. — Juvigny : aveu rendu au Roi, à cause du comté de Mortain, par Jean de Juvigny pour le fief de Juvigny, huitième de haubert, sujet à cinq jours de service, en temps de guerre, au pertuis de Saque-Épée ou à L'Épine-Coupée ; — hommage fait au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Jean de Vauborel et Jeanne-Françoise de Francier, sa femme, pour le fief de Juvigny.

A. 1353. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1582-1591. — Juvigny : constitution de trois livres de rente au profit de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jacques de Saint-Germain, seigneur de Juvigny, à cause du consentement à lui donné par le prince, pour l'érection d'un marché ordinaire au bourg dudit lieu ; — cette rente sera payée au comptoir de Mortain sur les deniers qui proviendront de la coutume du marché érigé ; — lettres du Roi qui autorise à Juvigny la tenue d'une troisième foire annuelle au terme de la Nativité-de-Notre-Dame en septembre, et d'un marché le lundi de chaque semaine ; — quittances données au sieur de Saint-Germain pour versement au domaine de Mortain, de trois livres de rente qu'il doit tous les ans à cause du marché de Juvigny.

A. 1354. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 6 pièces parchemin.

1591-1594. — Juvigny : procédures faites au Parlement de Rouen, contre Sanson de Saint-Germain par François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, poursuivant la révocation du consentement donné par son père, Louis de Bourbon, à l'érection d'un marché à Juvigny ; — griefs portés contre le sieur de Saint-Germain : le marché de Juvigny porte un grand préjudice aux marchés de Mortain, Saint-Hilaire et Cuves ; il y a, à cause du marché, près l'église de Juvigny, sur le chemin de Rouen en Bretagne, trois tavernes auxquelles se retirent les voleurs qui détroussent les marchands et les passagers, ce à quoi il ne peut être remédié, la garnison de Juvigny étant plus forte que celle de Mortain ; cette garnison se tient en la maison que le sieur de Saint-Germain a nouvellement fait fortifier et clore à douves, murailles, tours et ponts-levis, aux dépens des habitants de Juvigny et de diverses autres paroisses, qui ont été contraints par les soldats du seigneur d'y aller travailler et de nourrir sa garnison, ce qui n'a pas duré déja moins de deux ans.

A. 1355. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1593. — Fortifications de Juvigny : requête adressée au duc de Montpensier par Sanson de Saint-Germain, seigneur de Juvigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de chevaux légers de ses ordonnances ;— il lui expose que de tout temps ses prédécesseurs et lui ont eu droit de faire douves et fossés en sa terre de Juvigny ; qu'il a été attaqué diverses fois en sa maison par les sieurs de Sourdeval, Chévreville, Rabelotière et L'Aunay, qui ont voulu l'assassiner ; que mécontents de l'insuccès de leurs attaques, ils ont fait arrêter sur le grand chemin, par le vicomte de Mortain, accompagné de 120 arquebusiers, sa femme qui revenait de porter plainte à Caen contre ces misérables; qu'ils avaient commis, à cette occasion, toutes sortes de violences et tué un des hommes qui accompagnaient sa femme ; qu'ils avaient ensuite détruit le moulin de Juvigny ; que sa maison avait été rendue au sieur de Sourdeval qui était venu l'assiéger et faire sommation au nom du Roi et du duc de Montpensier, avec quatre ou cinq cents hommes français et anglais qui, allant en Bretagne, faisaient séjour à Mortain ; que ledit sieur de Sourdeval avait, sur les allégations les plus fausses, obtenu commission de démolir les fortifications de Juvigny et qu'il avait procédé à la démolition des anciens bâtiments faits par le dernier possesseur, avait comblé un puits, brûlé quatre ou cinq métairies, et qu'il avait pillé et emporté tous les biens meubles du suppliant, qui termine en demandant que restitution lui soit faite et qu'il lui soit permis de refaire les douves et fossés de son habitation ; — le prince ordonne que le sieur de Sourdeval sera entendu et que les officiers de Mortain diront, après examen des titres du sieur de Saint-Germain, leur avis sur ce qu'il prétend avoir droit de fortifier sa maison.—L'avis du Conseil est que, les titres ne sont pas suffisants pour lui attribuer droit de faire nouvelles fortifications, douves et pont-levis ; le Conseil ajoute, qu'auparavant les troubles des guerres occurentes, il n'y avait au comté de Mortain aucunes maisons closes de douves et ponts-levis et que telles fortifications sont et ont été grandement dommageables à la République.

A. 1356. (Liasse.)— 13 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1393-1778. — Juvigny et Lapenty : aveu rendu au comte de Mortain, par Jean de Juvigny, pour le fief de Juvigny, huitième de haubert, et pour le fief de Lapentils,

fief de haubert entier ; — aveu rendu au Roi, par Gilles de Juvigny pour le fief de Saint-Nicolas du Bois-Beaudoin, en la vicomté d'Avranches, pour le fief de Lapentils, fief de chevalier entier tenu par ledit avouant et Gilles de Vauborel, et pour le fief de Juvigny lequel est sujet à aider à conduire les trésors et finances du Roi depuis le château de Mortain, jusqu'au pertuis de Sacquespée ou à l'Épine-Coupée ; — aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Gilles de Juvigny, pour lui et Jacques du Vauborel, du fief de Lappentils ; — pleds et gages-pléges de la seigneurie de Lapenty ; — lettres patentes portant réunion sous le titre de comté de Lapenty, des fiefs de Lapenty, Saint-Symphorien et Écorsines en faveur de Charles de Vauborel ; — lettres patentes de confirmation de cette union en faveur de Pierre-Nicolas-Raymond Géraldin, dépendant des Géraldins de Gurtin, dans le comté de Kilkenny en Irlande, capitaine de dragons dans le régiment de Granville et chevalier de l'éperon d'or en Angleterre ; — mémoire de M. Hauton, sur les fiefs de Buais et de Virey, à l'occasion d'une réunion prétendue par M. de Géraldin ; — propriétaires des fiefs de Virey, Buais et Saint-Symphorien : Jean de Landevy, Jeanne Malemains, Guillaume de La Ferrière, le maréchal de Loéac, François de Scepeaux, Guy de Scepeaux. Jean Gosselin, Regnault de La Marzelière, François et Gilles de Chérencé, André de Quesnel, Jean de Gaalon.

A. 1357. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1394-1759. — Lingeard, état des fiefs : le fief de Lingeard relevant des Biards, une vavassorie relevant de Martigny ; — avertissement de M. Hauton, notaire du papier terrier de Mortain, donné à M. de Saint-Pois pour rendre aveu au duc d'Orléans ; — extraits d'aveux qui établissent que la franche vavassorie de Lingeard, tenue de Martigny, a appartenu à la famille de Crux dans le XIV^e^, le XV^e^ et le XVI^e^ siècle.

A. 1358. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1393-1576. — Les Loges-sur-Brécey : aveu rendu par Jean de Roumilly au Roi, en son comté de Mortain, 1° pour un huitième de fief appelé le fief des Loges-sur-Brécey, auquel est attaché le patronage de l'église de la paroisse, alternatif entre le Roi et le seigneur ; 2° pour un huitième de fief appelé le fief d'Ardaine en Saint-Martin et Saint-Brice-de-Landelles, sous la vicomté de Saint-James-de-Beuvron ; 3° pour un huitième de fief de chevalier, appelé le fief de Roumilly, sis en la paroisse de Vassy ; — aveu par un autre Jean de Roumilly, pour le fief des Loges-sur-Brécey ; — aveu par Georges-de-Romilly ; — vérification de l'aveu rendu par François Mahé pour les fiefs des Loges-sur-Brécey et de La Vallée en Savigny ; — aveu rendu par Olivier Mahé pour le fief des Loges-sur-Brécey. « NOTA que Jean de Roumilly, escuier, sieur du Plesseys, avoit épousé demoiselle Jacqueline, fille de Estienne Artur, escuier, sieur de L'Arturaye, et de demoiselle Huguette d'Ardaine, et qu'il fit des partages en 1396 avec Guillaume Artur, son frère en loy. »

A. 1359. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1768-1777. — Les Loges-sur-Brécey, avertissements, diligences : correspondance entre MM. de Billeheust, Hauton et de La Rosière, relativement à l'aveu qui doit être rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, pour le fief des Loges ; — sommation faite à Pierre Laubé, de La Juliennière, de payer les arrérages échus de rentes dues aux articles de la fiefferme des Loges et du fief de Romilly, aux Loges.

A. 1360. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE. — Paroisse de La Mancellière, état des fiefs, des terres et villages : 1° le fief ou vavassorie de La Mancellière, huitième de fief, appartenant à Gabriel Tesson, sieur de La Mancellière ; 2° le fief de La Mancellière, aliéné avec celui de La Chappelle-Urée, par le domaine en 1601, de présent appartenant audit sieur Tesson ; il est dit le grand fief, pour Bois-Frazier ; 3° vavassorie ou fief Grimault ou Crépon, appartenant au même ; 4° moulin Richard ou de Cellant et La Mancellière et fief Crespon, possédés par le même, tous les quatre articles tenus sous le domaine de Mortain ; 5° vavassorie de La Mancellière, tenue sous le fief du Bois en Chévreville ; 6° le fief Tirel et 7° le fief au Cocq, appartenant au sieur Tesson, réunis à Montécot ; le même possède le moulin Mancel, au droit des religieux de Montmorel.

A. 1361. (Liasse.)— 15 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1551-1776. — Aveu rendu au comte de Mortain, par Thomas Tesson pour le fief Grimaut ou Crépon, autrement pour une vavassorie noble, pour les héritages de La Hercendière, le bois Tellier et la mare de La Lande, mare à poisson, située en La Mancellière ; — aveu rendu à Roger de Brécey, marquis d'Isigny, par Jean Tesson, sous la vavassorie de Montigny, de la noble vavassorie de La Mancellière, laquelle fut jadis Richard Tirel ; — aveu rendu au même Roger de Brécey, par le même, sous la vavassorie de Montigny, pour une noble et franche vavassorie assise en La Mancellière qui fût Richard Le Cocq et, par succession, à Bertrand Roussel ; — aveu rendu au Roi, sous le

comté de Mortain, par Robert Tesson, patron de La Mancellière et de La Chapelle-Urée, pour le fief du Roi ; — aveu rendu au duc de Montpensier, comte de Mortain, par René de Romilly pour le fief de La Mancellière ; — poursuite du duc d'Orléans contre le sieur Tesson de La Mancellière pour lui faire rendre aveu de quatre fiefs qu'il possède, dont trois en La Mancellière et l'autre en La Chapelle-Urée.

A. 1362. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1381-1698. — Extraits sommaires de titres représentés par M. Tesson, concernant le fief du Roi, le fief Grimaut ou Crépon en La Mancellière ; le fief du Roy en La Chapelle-Urée, le moulin Grimaut ou Mancel et les moulins de La Mancellière ; — noms de famille des propriétaires cités dans les titres analysés : de Navarre, de Montpensier, de La Bigne, de La Broise, Du Bourgneuf, de Crépon, Chapault, Grimault, Le Guérinais, Du Hamel, Hardy, Marie, Le Maignen, Des Moulins, Morel, Le Marié, Philippe, Poulain, Pasturel, de Romilly, de Serouer.

A. 1363. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1776. — La Mancellière : placet présenté au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Louise-Perrine-Françoise-Bonne de L'Orgeril, veuve de Gabriel-Michel Tesson, pour obtenir la garde-noble de ses enfants.

A. 1364. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1757-1769. — Correspondance entre M. Tesson de La Mancellière, et M. Hauton, notaire du papier terrier de Mortain, relativement à l'aveu qui doit être rendu pour ses fiefs au duc d'Orléans.

A. 1365. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Marcilly, état des fiefs de la paroisse : la vavassorie de Digny, le fief de Marcilly, relevant des Biards ; un quart de fief relevant de Marcilly ; un franc fief et tènement à gage plège, cour et usage, appartenant aux religieux de Montmorel.

A. 1366. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1520-1772. — Martigny : aveu rendu au Roi en son comté de Mortain, par Jean Gosselin, écuyer, pour la seigneurie de Martigny, fief de haubert, dont est tenu le fief de Bellefontaine, possédé par Jean Allard ; — procès-verbal de saisie faite du fief de Martigny, au nom de mademoiselle de Montpensier, au sujet de la garde-noble des enfants mineurs de Joachim Gosselin ; — avertissement de M. Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain, à MM. Du Caule, Cheruel et de La Champagne, relativement aux aveux à rendre au duc d'Orléans, pour le fief de Martigny ; — extraits des aveux rendus au comte de Mortain par le baron de Saint-Pois, pour ce qui regarde Martigny relevant de sa baronnie.

A. 1367. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Mesnilard, état de la paroisse : le fief du Corp, appartenant à M. de La Faucherie ; — la vavassorie du Mesnilard, Foretrie et L'Aubriaye, appartenant à M. d'Éricq ; — le fief du Bas-Mesnilard au même ; — le fief de La Ricolière à L'Abbaye-Blanche ; — le moulin et le bois du Mesnilard, appartenant à M. Dericq ; — les domaines et le brebiage.

A. 1368. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1699-1711. — Sommaires d'aveux rendus au comté de Mortain pour la vavassorie du Mesnilard, par Jean d'Orange, Gilles et Gabriel Carbonnel, Siméon de Saint-Germain : — notice sur la composition de la vavassorie du Mesnilard.

A. 1369. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1564-1770. — Vavassories de La Foresterie et de L'Aubriaye au Mesnilard : extraits d'aveux rendus au comté de Mortain et indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de ces vavassories ou alnesses

A. 1370. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1551-1754. — Extraits d'aveux indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de la masure ou alnesse du Corps au Mesnilard, reclamée comme fief ; — mémoire sur l'importance de l'ancienneté de cette alnesse ou vavassorie et sur le fief du Corps ; — aveu rendu par Pierre Cordon à Arthur Parrain, pour l'alnesse du Corps, contenant 37 acres et relevant du noble fief et sieurie du Corps ; — aveu rendu par François Cordon à Jean Le Gager pour la même alnesse.

A. 1371. (Cahier.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1562-1754. — Le Mesnilard : aveu rendu à noble homme maître Arthur Parrain, par Pierre Cordon, pour l'alnesse ou masure du Corps, relevant du noble fief du Corps ; — aveu rendu à Jean Le Gager, pour la même alnesse par François Cordon et Étienne de La Faucherie ; à Mathieu de La Faucherie, écuyer, par les héritiers Cordon

pour l'aînesse et fief du Corps, tenus sous le fief et sieurie du Corps.

A. 1372. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1563-1667.—Le Mesnilard : états des fonds et rentes du fief du Corps, contenant 37 acres,—tenants ou avouants: Pierre Cordon, François Cordon et Étienne de La Faucherie.

A. 1373. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1418-1785. — Le Mesnilard : fief de La Ricolière, démembrement de la vavassorie du Mesnilard ; — notice sur l'ancienneté et l'importance du fief ;— extraits d'aveux rendus au comté de Mortain, par l'abbaye Blanche, pour le petit fief de La Ricolière ; — état des contenances des fonds qui le composent ; — extrait du plan d'adaptation des mouvances roturières du comté en la paroisse du Mesnilard, pour ce qui concerne le lieu, village et terre de La Ricolière et environs, en débat de ténure entre le duc d'Orléans et l'abbesse de l'abbaye Blanche.

A. 1374. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1458. — Mesnilard et Montigny, domaines et brébiage de Mesnilard : notice sur la situation et l'importance de cet article ;—fieffe faite par le comte de Mortain à Richard de La Coudre, dit Le Mainais, des domaines et brébiages du Mesnilard et de Montigny, délaissés par Jean de L'Aunay, Guillaume Mahéas et Regnault Le Sieur ;— aveu rendu au comte de Mortain par Guillaume Abraham, pour lesdits domaines et brébiages ; — avertissements adressés par M. Hauton, pour l'aveu à rendre par M. Du Mesnil au duc d'Orléans.

A. 1375. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1399-XVIII^e SIÈCLE. — Bois, moulin et pré du Mesnilard : mémoire sur les bois qui contiennent 22 acres et ont appartenu à Jean d'Orange ; sur le moulin anciennement aliéné, puis rentré au domaine ; sur le pré joint au moulin ; — extraits d'aveux rendus au comté de Mortain par Jean d'Orange, Jean et Gilles Carbonnel ; — droits de pêche prétendus par M. d'Éricq en la rivière du Mesnilard.

A. 1376. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1573-1774. — Lande du Mesnilard : cession à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Gilles Carbonnel, seigneur de Chassegué, de la terre de Malbranche ; cession, en contr'échange, par le duc de Montpensier, à Gilles Carbonnel, de 10 acres de terre dans la lande du Mesnilard ;—état des aînesses des paroisses du Mesnilard et de Montigny, dont les tenants ont droit d'usage dans les landes du Mesnilard ; — construction d'un moulin à tan à la chûte de l'eau qui sort de l'étang de la lande du Mesnilard.

A. 1377. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Prévôté du Mesnilard : avertissements donnés à divers aînés de la prévôté pour rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain ;— aveux rendus par les tenants du fief, prévôté et seigneurie du Mesnilard ; — état des aînesses composant la prévôté ; — état des rentes auxquelles les aînesses sont sujettes envers le domaine.

A. 1378. (Cahier.) — Petit-in-folio, 6 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Rôle de la prévôté du Mesnilard, pour laquelle il est dû au domaine de Mortain 24 livres 19 sous 7 deniers ; c'est-à-dire à Pâques, pour regards (supplément de rentes), 1 livre 7 deniers ; à la Pentecôte, pour aide à vicomte, 1 livre 2 deniers ; à la Saint-Michel, pour menues rentes, 22 livres 18 sous 10 deniers.

A. 1379. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Tableau des villages, terres, aînesses ou masures du Mesnilard, lesquelles sont au nombre de 45, sans y comprendre la vavassorie de La Foresterie, les fiefs du Corps, de La Ricolière et du Bas-Mesnilard.

A. 1380. (Cahier.)— In-folio, 68 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.—Mesnilard : relevé de partie du plan de la paroisse ; — relevé des numéros de la carte ; — récapitulation des quantités ; — table alphabétique des noms des héritages dont la dénomination est connue au plan de la paroisse.

A. 1381. (Liasse.)— 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1563-XVIII^e SIÈCLE. — Mesnilard : aveux rendus au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Julien Bécherel, pour l'aînesse de Le Bréchetière;—extraits d'aveux indiquant la composition, la contenance, les sujétions de l'aînesse et le nom des divers tenants ;—récapitulation des héritages dépendant de La Brechetière, suivant l'adaptation sur le plan ;—avertissements donnés aux tenants pour rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 1382. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1564-XVIII^e SIÈCLE.— Mesnilard : aveu rendu au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Julien Mahéas, pour l'alnesse de La Chenière; —situation, composition, contenance et sujétions de cette alnesse ;—liste des tenants.

A. 1383. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE.—Mesnilard : aveu rendu au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Julien et Nicolas Gautier-Fichetière, pour l'alnesse de La Chalopinière ; — dépouillement des aveux pour fixer la situation, la composition, la contenance et les sujétions de cette alnesse ; — relevé du plan de la paroisse indiquant les quantités de La Chalopinière.

A. 1384. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1564-1778. — Mesnilard : aveux rendus au comté de Mortain pour l'alnesse de Chevrey, par Olivier et Jérôme Boullay, par Michel Robelin et Gilles Berthelot, au nom de Julien, Michel et Thomas Boullay, fils de feu Laurent Boullay, absents ; — extraits d'aveux indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de l'alnesse de Chevrey ; — quantités de ladite alnesse.

A. 1385. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-1582. — Mesnilard : aveux rendus au comté de Mortain pour l'alnesse de La Chevrollière ; avouants : Robert, Guillaume et Jean Cordon, et les héritiers Guillaume Serrand ;—composition, contenance et sujétions de ladite alnesse.

A. 1386. (Liasse.)— 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1565-1769. — Mesnilard : aveu rendu au duc de Montpensier, comte de Mortain, pour l'alnesse de La Cordonnière, par Guillaume Gautier-Dumoulin ; — extraits d'aveux indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de La Cordonnière ; — avouants : Guillaume Gautier, les enfants de Jacques Pinot, Jean Cordon, Gabriel Gastebois, les héritiers Mahéas, Guillaume Boulley ; — relevé du plan de la paroisse pour l'assiette de La Cordonnière.

A. 1387. (Liasse.)— 8 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1564. — Mesnilard : extraits d'aveux rendus au comté de Mortain, concernant les alnesses de La Croix, de La Basse-Croix, de La Haute-Croix-Chalopin ou Étre-Marceuf et de La Basse-Couverture ; — composition des alnesses ; — noms de famille des avouants : Gastebois, Gésbert, Hamelin, Couriot, Hamel et Serrant.

A. 1388. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1582-1783. — Mesnillard : aveu rendu au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean Le Pelletier, pour les alnesses de La Ducherie et de L'Hôtellerie enclavées l'une dans l'autre ; — notice sur ces alnesses ; — extraits d'aveux rendus par les familles Bidois et Le Pelletier.

A. 1389. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1600-1614. — Mesnillard : aveux rendus au comté de Mortain pour l'alnesse de La Faucherie, par Guillaume et Jacques Cordon, écuyers ; — composition, contenance et sujétions de ladite alnesse.

A. 1390. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1578-XVIII^e SIÈCLE. — Mesnillard : cession par Guillaume Carbonnel, seigneur de Chasseguey, à Guillaume Tesson, sieur de La Hercendière et Cellant, du lieu, terre et héritages des domaines situés en la paroisse du Mesnillard ; il reçoit en contre-échange le lieu, terre et héritages du Fléchet, assis en la même paroisse ;— composition, contenance et sujétions de l'alnesse du Fléchet.

A. 1391. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin.

1470.— Mesnillard : aveu rendu au comté de Mortain par Jamet Beuzine, pour l'alnesse de La Gaudière, assise au fief du Mesnillard.

A. 1392. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1564-XVIII^e SIÈCLE.—Mesnillard : aveu rendu au comté de Mortain par Jean Du Hamel et par Guillaume Cordon, pour l'alnesse du Hamel ;—notice sur la situation, la composition, la contenance et les sujétions de cette alnesse ; — réunion générale des tenants qui, en attendant qu'il se trouve parmi eux un aîné de droit ou qu'il en soit établi un à l'amiable, déclarent qu'ils vont passer le dénombrement des terres qui composent ladite alnesse du Hamel ; — extrait des quantités du plan de la paroisse pour ce qui regarde Le Hamel.

A. 1393. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Mesnillard : recherche de l'emplacement de l'alnesse du Housset, qui fut possédée par Jeanne de Chassegué, et qui devait au domaine de

Mortain rentes en deniers à Pâques, Pentecôte et Saint-Michel.

A. 1394. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1564-XVIIIe SIÈCLE. — Mesnillard : aveux rendus au comté de Mortain par Guillaume Poullain, pour l'aînesse de La Millaye ; — situation, composition, contenance et redevances de La Millaye ;—extrait des quantités du plan de la paroisse pour ce qui regarde cette aînesse.

A. 1395. (Liasse.)— 9 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1565-1778. — Mesnillard : aveux rendus au comté de Mortain par Guillaume Gaultier, pour l'aînesse nommée Le Moulin ; — composition, contenance et sujétions de cette aînesse ; — vente entre particuliers de diverses portions de terre se rattachant à l'aînesse du Moulin ; — projet d'aveu général à rendre au duc d'Orléans par les tenants, qui sont : N. Le Chat, prêtre, tenant les écoles fondées audit lieu du Mesnillard, les héritiers Gautier, Jacques Ruault et les héritiers Gastebois.

A. 1396. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1565-1778. — Mesnillard : aveux rendus au comté de Mortain par Nicolas et Gilles Le Petit pour l'aînesse de La Noe ;—extraits desdits aveux indiquant la composition, la contenance et les sujétions de cette aînesse ; — projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans par tous les tenants dont les noms de famille sont : Breust, Benoît, Mahéas, Le Martinel, Hardy, Robbes, Le Roux, Boulley et Aguiton ; — extrait des quantités de la paroisse du Mesnillard, pour ce qui regarde l'aînesse de La Noe.

A. 1397. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1564-1778. — Le Mesnillard : aveux rendus par Symphorien Bécherel et Christophe Le Petit, au comté de Mortain, pour l'aînesse de La Potinière ; — extraits desdits aveux indiquant la composition, la contenance et les sujétions de ladite aînesse ; — extrait des quantités de la paroisse du Mesnillard, pour ce qui concerne La Potinière ; — projet d'aveu général à rendre au duc d'Orléans par les familles Mahéas, Le Pelletier, Benoist et Boulley.

A. 1398. (Liasse.)— 8 pièces papier; 2 pièces, parchemin.

1564-1778. — Mesnillard : aveux rendus au comté de Mortain par Nicolle Boussin et Gatien Cordon, pour l'aînesse de La Provostière ;— extraits des aveux indiquant spécialement les abornements, la composition, la contenance et les sujétions de La Provostière ; — projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans pour ladite aînesse, par les familles Cordon, Du Hamel et Hardy.

A. 1399. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1600-1778. — Mesnillard : aveu rendu au comté de Mortain par Louis Baschelot, pour l'aînesse de La Truandière ; — abornements, composition, contenance et sujétions de cette aînesse ; — invitation par M. Hauton à M. Le Moine-de-Villeneuve, un des tenants de La Truandière, de représenter ses titres, afin que, lors des opérations du plan de la paroisse du Mesnillard, on puisse constater ses fonds dans les aînesses dont ils dépendent.

A. 1400. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1757-1779. — Mesnillard : avertissements adressés par le notaire du papier terrier du comté de Mortain, à M. d'Éricq, à M. de La Faucherie et aux tenants de diverses aînesses, pour rendre aveu au duc d'Orléans.

A. 1401. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1788. — Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Henri et Pierre Aguiton, par Nicolas Anfray et Jacques Ami, pour terres situées à La Cordonnière, au Hamel, à La Millaye et à La Chalopinière.

A. 1402. (Liasse). — 21 pièces, papier.

1788. — Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Barbé, Benoît, Besnier, Bidois, Boullay et Breust, pour terres situées à La Chalopinière, au Moulin, à La Noe, à La Cannerie, au Chevray, à La Cordonnière, au Corps, à La Bréchetière, au Bourg-Gautier, à La Source et à La Touche.

A. 1403. (Liasse.)— 14 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Cayolle, Challier, Cheval, Coepel, Coquelin et Gordon, pour terres situées à La Haute-Croix, à La Chevrollière, au Châtel, à La Millaye, au Moulin, au Corps et à La Noe.

A. 1404. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Du Bois, Diard, Fleury, Des Foux et Le Fras, pour terres situées à

La Millaye, au Moulin, à La Basse-Couverture, à La Chalopinière et au Bas-Chevray.

A. 1405. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Le Gaigneur, Gastebois, Le Gent, Gesbert, Gorron, Guérin et Guilman, pour terres situées à La Ricolière, au Haut-Moulin, au Hamel, à La Cordonnière, au Repas, à La Touche, à La Chinière et à La Croix.

A. 1406. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Hamel, Hardy, Higuet et Hirou, pour terres situées à La Basse-Couverture, à La Noe, à La Haute-Croix, à La Ressource et à La Chalopinière.

A. 1407. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Jardin, Jouault, Jouenne, Langlois et Lucas, pour terres situées au Hamel, à La Chinière, à La Brechetière, à La Basse-Couverture, au Moulin et à La Touche.

A. 1408. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Mahias, Martin, Martinel, Millet et Montgodin, pour terres situées à La Cordonnière, à La Chinière et à La Millaye.

A. 1409. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Le Neveu, Painblanc, Piel, Pinel, Le Pelletier et Queslier, pour terres situées à La Basse-Couverture, à La Cordonnière, à La Chinière, au Bourg-Gautier, à La Brechetière et à La Potinière.

A. 1410. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Rault, Le Rebours, Richard, Roblin, Rogues, Le Roux et Ruault, pour terres situées au Hamel, au Moulin, à La Cannerie et à La Truandière.

A. 1411. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnillard : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Serrant, Talvende, Tancé, Vaudouer et de La Vallée, pour terres situées au Bourg-Gautier, au Moulin, au Haut-Chevray, à La Cannerie, à La Millaye et à La Haute-Croix.

A. 1412. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1387-1772. — Le Mesnilbœufs : pièces du procès d'entre M. Du Mesnilbœufs et M. Certain, au sujet des droits d'échange dans la vavassorie de Boistirel ; — aveu rendu par Marguerite de La Ferrière, dame du Mesnilbœufs, pour le fief du Mesnilbœufs, quart de haubert, relevant par parage au second dégré de la seigneurie de Saint-Hilaire et duquel fief sont tenus les vavassories de Boistirel, des Petites-Cours, de La Vieille-Masure et de l'aînesse de La Faverie ; — aveu rendu à Henri de Poilley, seigneur de Saint-Hilaire, par Charles Puchot, sieur Des Alleurs, pour le fief du Mesnilbœufs, auquel est comprise la métairie de L'Ange et dont dépendent les vavassories de Boistirel, de La Bahonnière et des Petites-Cours ; — aveu rendu à Jean Riboulle, seigneur de Saint-Hilaire, par Thomas Hervoys, gardien de Jean, son fils, en la paroisse du Mesnilbœufs, au franc fief de Saint-Hilaire, pour les fiefs de La Gasnerie et de L'Ange ; — aveu rendu à Jean de La Ferrière, seigneur du Mesnilbœufs, par Richard Tirel, écuyer, pour la vavassorie de La Bahonnière ; — pleds de la seigneurie du Mesnilbœufs, où fait comparution Jean Des Loges, chevalier, passant obéissance de faire hommage à François de La Ferrière, seigneur du Mesnil-Tôve, pour le fief du Boistirel ; — aveu rendu à Jeanne de Malemains, dame de Saint-Hilaire, par Guillaume Le Comte, pour la vavassorie des Petites-Cours, située en la paroisse du Buat ; — aveux à François de La Ferrière, seigneur du Mesnilbœufs, par Jean Hullin, Charles de Vauborel et Pierre Le Breton, pour la même vavassorie ; — aveu à François de La Ferrière, seigneur du Mesnilbœufs et de Saint-Hilaire, par Denis Le Roussin, pour la vavassorie de La Vieille-Masure, située au Buat.

A. 1413. (Liasse.)— 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1377-1584. — Paroisse du Mesnil-Cilbert : permission accordée par Pierre de Navarre, comte de Mortain, à Guillaume Du Parc, de bâtir un colombier sur le fief du Bois-Herbert, qui sera tenu par un huitième de haubert ; — partages entre Guillaume et Jean Du Vauborel des biens de Philippot leur père, c'est-à-dire du fief du Vauborel, assis au Mesnil-Gilbert, du manoir du Buat et du fief de Sainte-Marie-du-Bois ; — aveux rendus au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Gilles et Jean Fortin, pour le fief, terre ou franche vavassorie du Bois-Herbert.

A. 1414. (Cahier.) — Grand-in-folio, 4 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — État de la paroisse du Mesnil-Ozenne : les dépendances du domaine, le manoir, le moulin et domaines aliénés ; le fief ou tènement qui fut aux religieux de Montmorel ; — 28 villages et terres.

A. 1415. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Mesnil-Ozenne : États des aînesses de la paroisse, de leurs abornements, de leurs contenances et des rentes qui en sont dues suivant les anciens aveux, avec le nom des tenanciers des mêmes aînesses.

A. 1416. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Récapitulation des aînesses du Mesnil-Ozenne en ce qui concerne le manoir et le domaine avec le moulin, La Hodiardière, Les Maires, Le Mesnil, La Planche, La Prairie, Le Puits, Le Souchey, La Rectivière, Les Logettes et L'Arturière.

A. 1417. (Liasse.)— 12 pièces, papier.

1541-1788.— Aveu rendu au Roi par Charles-Alain Pimor, pronotaire du saint-siège apostolique, pour le manoir du Mesnil-Ozenne, contenant 50 acres tant en maison, colombier, vergers que bois et terres labourables, avec un moulin banal ;— correspondance entre M. Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain, et M. de La Broise, relativement à l'aveu qui doit être rendu au duc d'Orléans pour le Mesnil-Ozenne ; — aveu rendu au prince par ledit sieur de La Broise, pour le manoir et ses dépendances.

A. 1418. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1776-1778. — Fief et prévôté du Mesnil-Ozenne, quatorze articles : Le Manoir, domaine et Moulin ; les aînesses de La Planche, de La Prairie, de La Cour, du Puits, du Bourg, des Hautes-Mares, des Basses-Mares, du Grand et du Petit-Parc, de La Restinière, de L'Arturière, de La Hodéardière, du Petit-Mesnil, de La Charurie ; — avertissements donnés aux tenants des aînesses du fief du Mesnil-Ozenne pour rendre leurs aveux au duc d'Orléans, comte de Mortain ; — projet d'aveu général par les tenants et vassaux dudit fief ; — rôle des rentes dues par les prévôts receveurs du fief du Mesnil-Ozenne.

A. 1419. (Cahier.) — Petit-in-folio, 8 feuillets, papier.

1696.— Mesnil-Ozenne : papier de recette pour servir aux prévôts receveurs de ladite paroisse chargés de faire la recollection des rentes dues au domaine du duc d'Orléans, en son comté de Mortain.

A. 1420. (Cahier.) — Petit-In-folio, 4 feuillets, papier.

1749.— Papier de recette pour servir à Pierre Poulain et aux tenants de La Charurie, tous solidaires et conjointement ensemble nommés prévôts en la paroisse et seigneurie du Mesnil-Ozenne, pour recueillir les rentes seigneuriales, tant en deniers que grains, dues au receveur du comté de Mortain.

A. 1421. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE.— Paroisses du Mesnil-Ozenne et de La Boulouse : extraits d'aveux indiquant les abornements, la contenance et les sujétions de l'aînesse de L'Arturière ; — noms de famille des tenants : Le Brec, Le Chapelain, Barbé, Poulain, Jean Le Dru, acquéreur de Jacques de La Huppe, président en l'élection d'Avranches ; — aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Denis Le Compagnon, aîné de L'Arturière, contenant 101 acres et située au Mesnil-Ozenne et à La Boulouse ; — aveux rendus par les puînés Jacques Le Chapelain et Thomas Le Brec, avocat.

A. 1422. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-1788. — Mesnil-Ozenne : aveux rendus au comté de Mortain par Thomas Trochon, pour une masure assise au bourg de la paroisse ;—extraits d'aveux indiquant les abornements, la composition, la contenance et les sujétions de la masure du Bourg et du Souchet ; — anciens tenants : Thomas Trochon, Jean Le Gras, Noël Forget, Louis de La Lande, Jean-François de La Cour ;— déclarations données au duc d'Orléans, comte de Mortain, par M. de La Broise, de la terre du Bourg et de la terre du Souchet.

A. 1423. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE.— Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveux rendus au comté de Mortain par Guyon de La Court et Thomas Corbet, pour le fief ou aînesse de La Court ; — extraits d'aveux indiquant l'emplacement, la composition et les sujétions de cette aînesse ; — projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les tenants du fief de La Cour.

A. 1424. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1483-XVIII^e SIÈCLE.— Mesnil-Ozenne : aveu

rendu au comté de Mortain par Colin Du Mont, pour La Hodéardière ; — extraits d'aveux indiquant la situation et les sujétions de cette ainesse ; — extrait des quantités de la paroisse pour ce qui regarde La Hodéardière.

A. 1425. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1565-1788. — Paroisse du Mesnil-Ozenne, fief et ainesse des Mares : aveux rendus au comté de Mortain, pour le fief des Maires, l'ainesse des Hautes-Maires et l'ainesse des Basses-Maires, pour Le Grand et Le Petit-Parc, au village des Mares ; — extraits d'aveux indiquant les abornements, la contenance et les sujétions de ces divers tènements ; — noms de famille des avouants : Godier, Rivière, Forget, Refuveille, Jouenne, Barbey, Le Compagnon, Poulain, de La Broise.

A. 1426. (Liasse.)— 5 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse du Mesnil-Ozenne : — aveux rendus à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean Dubois et Thomas Le Brec, pour la masure du Petit-Mesnil ; — extraits d'aveux indiquant la situation, la contenance et les sujétions de ladite ainesse.

A. 1427. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1584-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, par Vincent Gauchet, pour la masure de La Planche ; — projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans, comte de Mortain, pour la masure de La Planche, par les familles Anfray, Pacey, Le Guérinais et de La Cour.

A. 1428. (Liasse.)— 7 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1565-1778. — Paroisse du Mesnil-Ozenne : extrait d'aveux rendus au comté de Mortain, pour la masure et les héritages de La Prairie, par Jean Allain, Gilles Pautrel et leurs puînés;—projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans, par les tenants de l'ainesse et masure de La Prairie.

A. 1429. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-1788. — Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveux rendus au comté de Mortain, par François Allain et Jeanne Des Brousses, sa veuve, pour la masure ou terre du Puys ; — situation, composition, contenance et sujétions de ladite masure ;—déclaration donnée au duc d'Orléans, par M. de La Broise, pour la masure du Puy.

A. 1430. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1584-1788. — Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, par Olivier de Fouloghé, pour les deux masures de La Rectivière et des Logettes, le tout en un tenant ; — déclaration de la terre du Val passée par M. de La Broise, au duc d'Orléans, comme comte de Mortain.

A. 1431. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1774-1778. — Paroisse du Mesnil-Ozenne : avertissements donnés par le notaire du papier terrier aux tenants des diverses ainesses, pour rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 1432. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1565-1788. — Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveux rendus au comté de Mortain, par les familles Allain et Anfray, pour terres situées aux Petites-Mares, à Beaurepaire et au Val.

A. 1433. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Barbé, Basin, Besnier et Bouroult, pour terres situées à La Boissière, à L'Arturière, à La Cour, à La Hudardière et à L'Aunay.

A. 1434. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Le Chapelain, Le Chevalier, Le Clerc, Clouard, Le Compagnon et de La Cour, pour terres situées au Bourg, à La Cour, aux Forgets, à La Boissière et à La Hudardière.

A. 1435. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1788.—Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Davy, L'Évesque, Forget, Le Fillastre et Fautrel, pour terres situées à La Boissière, au Petit-Mesnil et à La Planche.

A. 1436. (Liasse.)— 14 pièces, papier.

1788.— Paroisse de Mesnil-Ozenne : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Gauchet, Le Gras, Le Guérinais, Harel et Jouenne, pour terres situées à La Hudardière, au Bas-Aunay, au Bourg, à Beaurepaire, à La Charrurie, à L'Arturière et à La Boudasière.

A. 1437. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Des Loges, Des Landes, de La Lande, Loqué, Langlinet, Le Martinel, Mazier, Ménard et Muriel, pour terres situées à La Cour, au Puits, à La Boissière, à La Tessardière, au Ragot et au Bourg.

A. 1438. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Pacé et Poulain, pour terres situées à La Planche, à L'Aunay, au Val, à Beaurepaire, à La Boissière et à La Hudardière.

A. 1439. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1788.— Paroisse du Mesnil-Ozenne : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Rioult, Trochon et Vermée, pour terres situées à La Cour, aux Basses-Mares, au Haut-Souchet et à La Croix.

A. 1440. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE.— Paroisse du Mesnil-Rainfray, état des fiefs : le fief du Mesnil-Rainfray, relevant de la baronnie de Saint-Pois ; le fief aux Cureaux, relevant de Saint-Hilaire.

A. 1441. (Liasse.)— 5 pièces, papier ; 3 pièces parchemin.

1271-1775. — Paroisse du Mesnil-Thébaut, état des fiefs sous le comté de Mortain : la fiefferme possédée par la communauté des habitants du lieu ; le fief des Genestais, appartenant à M. de Hauteville ; — bail à ferme par le roi Philippe-le-Hardy, pour 15 livres de rente, à Guillaume Le Meignen, à Pierre Regnard, à Étienne Du Fretay, à Guillaume d'Avalis et autres habitants du Mesnil-Thébaut, de diverses rentes en deniers devant être levées sur les fiefs de La Noberterie, de La Sagerie, de La Guérinière, du Teil, de La Guillardière, de La Thébergère, de Beauvoys, du Moulinet, du Châtelier, de La Touche, de La Hulinière, de La Guyonnaisière ; outre lesdites rentes en deniers, le Roi leur donne encore à ferme une place sise à la fontaine du Fretay, dans laquelle place ils pourront faire un moulin, un bief et un tournant d'eau, il y a ajouté les reliefs des rotures et se réserve la garde des pêcheries de Ducey et le droit de patronage qui pourrait lui appartenir ; — représentation des habitants du Mesnil-Thébaut au commissaire du Roi : ils prétendent qu'ils doivent être exempts de guet au château de Mortain, parce qu'ils sont sujets nuit et jour à la garde des pêcheries de Ducey ; ils réclament en même temps la continuation de leurs franchises dans les foires et les marchés du comté et l'exemption de coutume de travers, de trépas et de toutes autres redevances ;—confirmation des réclamants dans tous leurs priviléges ; — aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Ernier de Ferrières et Thomas Parrain, pour la fiefferme du Mesnil-Thébaut et les pêcheries de Ducey, tant en leur nom que comme procureurs des autres hommes, seigneurs et tenants de ladite fiefferme et desdites pêcheries ; — aveux rendus à Louis et François de Bourbon, ducs de Montpensier, comtes de Mortain, par Françoise de Brécey, pour le fief des Genestais, situé en la paroisse du Mesnil-Thébaut et tenu par un huitième de haubert ;—avertissements donnés à M. de Hauteville, seigneur des Genestais, pour faire et porter au duc d'Orléans les foi et hommage qui lui sont dus.

A. 1442. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1394-1769. — État ou mémoire de la seigneurie du Mesnil-Tôve et des fiefs qui en relèvent : le fief du Mesnil-Tôve, fief entier, vendu avec le fief de Coulouvray, par Jean de Semilly à Raoul Gallouin ; partage de ce fief entre Louis d'Anjou et Jacques Sonnet, sieur de Courte-Orenge; — — le premier lot est composé de la seigneurie du Mesnil-Tôve, moitié de fief de haubert, des fiefs de Lucey et de La Cochardière et d'une extension en Vengeons ; — le second lot est composé du fief de Coulouvray, demi-fief des tenures du fief de Beausaux et du fief des Cinq-Masures en Coulouvray ; ceux de la tenure du fief de La Rochelle en Bernières ;— extrait d'aveux rendus au Roi par René et Jean de Semilly, pour Le Mesnil-Tôve ; — aveu rendu au comte de Mortain, par Jean Gallouin, pour le même fief ; — adjudication en décret du fief du Mesnil-Tôve, au bénéfice de Gervais de Morieux, sur la poursuite de Jacques Louvel, sieur de La Réauté ; — avertissement à M. de Chévrue, pour rendre aveu au duc d'Orléans.

A. 1443. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1394-1771.— Pièces du débat de tenure entre le duc d'Orléans et M. de Cheverue, qui réclame, à cause de son fief du Mesnil-Tôve, la mouvance du fief de La Cochardière au Teilleul, du fief de Presles en Vengeons et du grand fief de Colouvray, du Pontbellenger et vavassorie de Beausault en Coulouvray ; — ancien et actuel état des fiefs du Mesnil-Tôve et de Coulouvray, immédiatement tenus du comté de Mortain et de leurs dépendances immédiates et médiates;— mémoires de M. Du Mesnil-Tôve, pour justifier la mouvance

du grand fief de Coulouvray, du fief ou vavassorie noble de Beausault et des fiefs qui furent Guillaume de Bray et Gilbert Hamon en Vengeons ; item pour justifier la mouvance du fief de La Cochardière en la paroisse du Teilleul ; observations de M. Hauton sur ces mémoires ; —noms mentionnés dans ces états et mémoires : Guy-de-Sémilly, propriétaire des fiefs en Mesnil-Tôve et Coulouvray ; — Nicole d'Estouteville, seigneur de Torcy ; — Guillaume de Pontbellenger, tenant une vavassorie de M. de Torcy et du seigneur du Mesnil-Tôve ; René de Pontbellenger, propriétaire du fief de Coulouvray et de la vavassorie de Beausault ; Jacques Sonnet, sieur de Courte-Orenge ; Jacques Louvel, sieur de La Réauté ; Louis d'Anjou, sieur de La Maheudière ; Jacques de Royers, marquis de La Brisolière ; Raoul et Jean Gallouin, seigneurs du Mesnil-Tôve.

A. 1444. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1772. — Érection du marquisat du Mesnil-Tôve : projet de consentement donné à M. de Cheverue, par le duc d'Orléans, pour la réunion sous le titre de marquisat du Mesnil-Tôve, des fiefs du Mesnil-Tôve, de Coulouvray, de La Rochelle en Bernières, du fief de Lucé en Parigny, du fief de La Cochardière au Teilleul et d'un fief de Presle en Vengeons ; les fiefs du Pont-Bellenger, de Beausault et des Cinq-Masures resteront de la tenure immédiate au duc d'Orléans.

A. 1445. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1769-1770.— Le Mesnil-Tôve : correspondance entre M. Hauton, notaire du papier terrier du domaine de Mortain, et M. de Cheverue, relativement à l'aveu qui doit être rendu au duc d'Orléans pour Mesnil-Tôve.

A. 1446. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1619-1620. — Paroisse du Mesnil-Tôve : procédures pour le tiers et danger du Bois-Jourdan et du Coudray : visite par le maître des eaux et forêts de Mortain, des bois du Mesnil-Tôve, prétendus par le procureur domanial sujets au tiers et danger et assignation à Sébastien Gallouin, seigneur de la paroisse, de comparaître aux prochains jours ordinaires, pour dire pourquoi il a fait abattre et exploiter les arbres du bois du Coudray ; — soutiens du procureur domanial pour prouver que les bois du Coudray et le bois Jourdan appartenant à Sébastien Gallouin, sont tenus de mademoiselle de Montpensier et sujets à tiers et danger sans aucune exemption, rachat ni autrement ; — arentement du droit de tiers et danger du reste du bois du Coudray, fait moyennant cinq sous par acre, audit sieur Gallouin, qui à l'avenir en disposera comme il l'entendra et pourra le réduire en terre labourable si faire le veut.

A. 1447. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1726-1727. — Terre de Montaigu : autorisation donnée par le duc d'Orléans au marquis de Cresnay, de réunir les terres de Saint-Laurent-de-Cuves et de Mantaigu pour ne former qu'une seule seigneurie ; autorisation au même marquis de Cresnay de réunir à la terre de Montaigu le fief et seigneurie de Sainte-Marie-du-Bois et la terre de La Boulouse, pour le tout être érigé en comté.

A. 1448. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1564-1582. — Montigny : aveux rendus au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean de Brecey, pour le fief du Mesnil-Amelant, sixième de haubert, et pour la vavassorie de Montigny qui a manoir, colombier, moulins et garennes et dont relève la vavassorie au Cocq et la vavassorie Tirel.

A. 1449. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-1774. — Montigny : aveux rendus au comte de Mortain, par Guillaume et Jean Boullay, pour l'aînesse du Boullay ; extrait desdits aveux indiquant les abornements, la composition et les sujétions de ladite aînesse ; — noms des puînés : Jean de La Houssaye, Louis Serrant, Pierre Boullay, Marguerite de Brecey, le marquis de Montécot ;— projet de fieffe de la commune du milieu du Boullay.

A. 1450. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1564-1582. — Paroisse de Montigny : aveux rendus au comté de Mortain par Louis Serrand, pour la masure ou aînesse de Boisrond ; par Julien Serrant pour La Guesnonnière ; par Nicolle Serrand pour La Gaudière ; par Pierre Serrand pour La Hariettière.

A. 1451. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Montigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Aguiton, Anfray et de L'Aunay, pour terres situées à La Pinnetière, au Repas, à La Brevenière et à La Chalopinière.

A. 1452. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Montigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Berthelot, Boulay, Chardin, Coepel, Couetil, Challier, Cordon, Cheval

et Collibeaux, pour terres situées au Repas, au Boulay, à La Guesnonnière, à La Haute-Millaye et à La Gaudière.

A. 1453. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Montigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Fleury, Fontaine, Gesbert et Gorron, pour terres situées au Repas, au Boullay et aux Vignes.

A. 1454. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Montigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Herbert et Heslouin, pour terres situées au village de La Pinnetière.

A. 1455. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Montigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Louel, Lucas et Macé, pour terres situées à La Pinnetière, au Repas et à La Guesnonnière.

A. 1456. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Montigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Painblanc, Le Pelletier, Piquois, Planté, Raulx et Roblin, pour terres situées au Bas-Boullay, au Repas, à La Millaye, à La Gaudière et à La Guesnonnière.

A. 1457. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Montigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles de Serouer, Turquetil, de La Vallée et La Vigne, pour terres situées à La Gaudière, à La Marche et au Repas.

A. 1458. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Montjoie, état de la paroisse : tènement à Montjoie et Saint-Pois, relevant de la baronnie de Saint-Pois ; fief de Montjoie, vicomté de Vire, relevant de la même baronnie ; — le curé de Montjoie tient la masure de L'Oiselière ; le seigneur de Saint-Pois est patron avec le prieur de Sainte-Barbe en Auge.

A. 1459. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1603-1619. — Cure de Mortain : nomination par le Chapitre à la chapelle cure de Saint-Jacques, en l'église collégiale ; — cession par le Chapitre à mademoiselle de Montpensier, du droit de nommer à la cure de Saint-Guillaume de Mortain, moyennant l'union de cette cure à la prébende de Notre-Dame-de-Tinchebray ; — enquête sur le projet d'union de la cure de Saint-Guillaume, érigée à l'autel de Saint-Jacques, du côté de l'épître, proche l'entrée du chœur de l'église collégiale ; — lettres d'union données par l'évêque d'Avranches ; — nomination par le Chapitre de Mortain à mademoiselle de Montpensier, de trois candidats, dont l'un doit être présenté par elle à l'évêque d'Avranches pour la cure de Mortain ; — promesse du curé de Mortain de faire résidence continuelle.

A. 1460. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1620-1621. — Presbytère de Mortain : délibération des habitants de Mortain, au sujet du logement du curé ; — achat d'une maison pour servir de presbytère, aux charges de la tenir du comté, mais en exemption de rente.

A. 1461. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1614-1621. — Chapelles de Mortain : décoration de la chapelle Saint-Guillaume ; — calomnies contre le titulaire de la chapelle de Saint-Antoine ; — demande d'augmentation de gages par le chapelain de la conciergerie du château.

A. 1462. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1608. — Église de Mortain, cérémonies publiques : mémoire de la dépense faite aux services solennellement célébrés en l'église collégiale Saint-Guillaume de Mortain, pour l'âme de monseigneur de Montpensier.

A. 1463. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1748. — Mortain : fondation par le duc d'Orléans d'une seconde sœur de la Providence, pour travailler avec l'autre sœur, fondée par madame de La Boutrière, à l'instruction des jeunes filles et au soulagement des pauvres malades de la ville et des faubourgs.

A. 1464. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1674-1747. — Mortain : arrêt du Conseil d'État qui décharge les habitants de Mortain des droits de franc aleu, franche bourgade et franche bourgeoisie, et cependant ordonne qu'ils paieront la somme de 3000 livres ; — placet adressé par divers marchands de Mortain, au duc d'Orléans, pour demander qu'il les fasse décharger de l'impôt de joyeux avènement ; — rejet de la demande par le Conseil du Roi ; — extrait pour le bailliage de Mortain, de la pancarte et coutume royale de Normandie, pour les villes et bourgades où il y a foires et marchés, ponts et passages où ordinairement se paie coutume.

A. 1465. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1758. — Mortain : mémoires au sujet du détour des eaux des fontaines publiques, auquel s'opposent plusieurs habitants de la rue de La Trigalle, pour les empêcher d'arriver sur la place du Château.

A. 1466. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1581-1613. — Mortain : achat d'un emplacement pour construire l'auditoire, la chambre du Conseil, les greffes, la conciergerie et la geôle de Mortain ; — vente et fieffe, par les officiers du comté, de diverses portions de terre situées en la bourgeoisie dudit lieu.

A. 1467. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Domaine de Mortain, papier terrier : indice sur la tenure en roture ; — ville de Mortain, paroisse Saint-Guillaume, objets à renouveler.

A. 1468. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1595-1771. — Paroisse de Moulines, état des fiefs : le fief de Moulines, les vavassories du Bois-Bunou, du Bois-Alain et du Bois-Ferrand ; — aveu rendu au comte de Mortain par Olivier Mahé, pour le fief de Moulines ; — vente par Jacques de La Houssaye à Olivier Le Vannier, du fief du Bois-Alain ; — garde noble des enfants de M. de Vauborel, propriétaires des fiefs de Moulines et des vavassories du Bois-Alain, du Bois-Bunou et du Bois-Ferrant.

A. 1469. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1661. — Comté de Mortain, paroisse de Moulines : lettres de réunion des fiefs de Bois-Ferrand, de Moulines, de Bois-Alain et de la vavassorie noble de Bois-Bunou, sous le titre de demi-fief de haubert, portant le nom de Bois-Ferrant, lesdites lettres obtenues par Claude Du Hamel, pour lui et ses successeurs.

A. 1470. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1757-1768. — Paroisse de Moulines : correspondance entre M. Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain, et M. de Vauborel de L'Hermitage, relativement à l'aveu qui doit être rendu au duc d'Orléans pour la terre de Moulines.

A. 1471. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1737. — Paroisses du Neufbourg et de Romagny : extrait des journaux et de l'état des fieffes pour l'enclos de l'abbaye Blanche, La Chattière, Le Clair-Potage, La Croix-d'Hector, la bruière de la Justice.

A. 1472. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1753-1757. — Paroisse du Neufbourg ou du Rocher : arpentement d'un bois-taillis appartenant à M. de Vaufleury ; — vente par François de Vaufleury au duc d'Orléans d'un bois-taillis situé en la paroisse du Rocher, aux enclaves de la forêt de Lande-Pourrie.

A. 1473. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1775-1776. — Paroisse du Neufbourg : fieffes faites par le duc d'Orléans à Jean-François Le Verdays, à René Collet et à Jacques-Guy Poulain, de certaines portions de terre dans la forêt de Lande-Pourrie.

A. 1474. (Cahier.) — Petit-in-folio, 18 feuillets, papier.

XIII^e SIÈCLE-1735. — Paroisse de Parigny : charte par laquelle Roger de Parigny ratifie la donation faite par Étienne, son père, à l'abbaye de Savigny, du droit de patronage, de la moitié de l'église de Parigny ; — confirmation par Guillaume, évêque d'Avranches, de la ratification de Roger de Parigny ; — présentation par Philippe, comte de Boulogne, du clerc Roger à la moitié de l'église de Parigny qui lui appartient ; — accord entre le roi Philippe-le-Hardi et l'abbé de Savigny, au sujet du patronage de Parigny qui leur appartenait par indivis ; — à l'avenir il y aura deux portions égales et deux cures ; — procédure entre mademoiselle de Montpensier et Bertrand de Saint-Germain, pour les droits prétendus par ledit seigneur, dans l'église de Parigny ; — sentence du bailliage de Mortain qui maintient M. de Saint-Germain dans les droits de banc, séance, sépulture et autres dont ses prédécesseurs ont joui au chœur et chanceau de ladite église ; — procès-verbal descriptif des armoiries de l'église de Parigny, dressé par ordre du Conseil du duc d'Orléans.

A. 1475. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Titres généraux, Parigny : état de la paroisse : fiefs de Lucé, de Parigny et de La Graverie ; — moulin de Parigny ; — explication du plan de circonscription de la paroisse et des quatre fiefs nobles qui la composent : premier fief et deuxième fief, de Parigny ; le fief de Lucé, le fief de La Graverie,

A. 1476. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny : dépen-

dances du domaine ; — fiefs de Parigny, de La Graverie et de Lucé ; — état des villages, terres et aînesses, au nombre de 59, avec les noms de quelques-uns des tenants et sous-tenants.

A. 1477. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Fief et prévôté de Parigny : projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les tenants et vassaux du fief de Parigny, composé de différentes aînesses, masures et héritages, dont il est dû rentes par le prévôt fieffé ; — un autre fief aussi appelé de Parigny, appartenant à M. de Saint-Germain, est tenu de la baronnie des Biards ; le fief de La Graverie est tenu de la même baronnie ; le fief de Lucé est tenu du marquisat du Mesnil-Tôve.

A. 1478. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.—État des lignes ou aînesses de la paroisse de Parigny ; noms des cantons où elles sont situées ; indication de leur contenance et sommes des redevances dont elles sont frappées tant en grains qu'en deniers ; calculs des aînesses appliqués sur le plan.

A. 1479. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1602-1772.—Paroisse de Parigny, aînesse de L'Azeraie : notice sur la situation, la composition, la contenance et les sujétions de cette aînesse ; — dépouillement des aveux ; — aveu rendu au comte de Mortain par Jean Abraham ; — modèle d'aveux à rendre au duc d'Orléans par les sieurs de Brossard et de La Martrais et par M. l'abbé de Saint-Germain.

A. 1480. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1582-1779.— Paroisse de Parigny, aînesse de La Besnardière : situation, composition, contenance et sujétions de cette aînesse ; — dépouillement d'aveux rendus au comte de Mortain par Julien Jamault aîné et ses co-tenants, dont Bertrand de Saint-Germain, seigneur de Parigny ; — aveux individuels rendus par les puînés ; — solidarité des co-tenants de ladite aînesse pour une rente en grain due sur la masure Servain.

A. 1481. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1527-XVIII^e SIÈCLE.— Paroisse da Parigny, aînesse de La Blancherie : aveux rendus au comté de Mortain par André et Julien Chesnel, Jean Cahiolle, Jacques Hamel, Gilles Rault, Gilles Serrand et Julien Roussel ; — dépouillement des aveux indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de cette aînesse.

A. 1482. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1612-XVIII^e SIÈCLE.— Paroisse de Parigny, aînesse du Bourg : aveu rendu à la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Nicolas et Michel Ruault ; — dépouillement d'aveu indiquant la composition, la contenance et les sujétions du tènement du Bourg ; calculs de ce tènement appliqués sur le plan de la paroisse.

A. 1483. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1565-XVIII^e SIÈCLE.— Paroisse de Parigny, aînesse de La Buronnière : dépouillement d'aveux rendus au comté de Mortain par les familles Combrey, Le Mardelé, Guillemand et Hamel ; — situation, composition, contenance et sujétions de La Buronnière ; — modèle d'aveu à rendre au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 1484. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE.— Paroisse de Parigny, aînesse de La Chantellière : aveu rendu au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean Abraham, pour lui et ses co-tenants ;— dépouillement d'aveux ;— abornements, composition, contenance et sujétions de ladite aînesse ; — projet d'aveu à rendre par les tenants au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 1485. (Liasse.)— 11 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny, aînesse de La Chaignière ou Chinière : aveux rendus au comté de Mortain par René, Michel et Martin Le Monnier ; — dépouillement desdits aveux indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de ladite aînesse ; — projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans, en son comté de Mortain, par les tenants de La Chinière.

A. 1486. (Liasse.)— 18 pièces, papier.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny, aînesse de La Chevalerie : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Ruault, Coquerel, Pacilly, Le Monnier ; — dépouillement d'aveux rendus par les familles Ruault, Cordon, Regnard, Hamel, Cahiolle et Olivier ; — application des parcelles de cette aînesse sur le plan de la paroisse.

A. 1487. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny.

aînesse de La Couperie : aveux rendus au comté de Mortain par Julien, Pierre et Jean de Parigny, Nicolas, Jean et Marin Hamel, Guillaume Le Vavasseur, Bertrand de Saint-Germain et Julien Boutelou ;—dépouillement desdits aveux ; — comparution par devant M. Hauton, notaire du papier terrier du domaine de Mortain, des tenants de la masure de La Couperie pour l'établissement d'un aîné.

A. 1488. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1474-1777. — Paroisse de Parigny, aînesse de La Deurie : dépouillement d'aveux indiquant les abornements, la composition, la contenance et les sujétions de cette aînesse ; — avertissements donnés aux tenants, de rendre aveu au duc d'Orléans en son comté de Mortain ; — familles des avouants : Le Tanneur, Ruault, Le Roux, Hellouin, Jouault, Garnier.

A. 1489. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny, aînesse ou fief de L'Etang : aveux rendus au comté de Mortain par Nicolas, Marin et Jean Hamel, et Christophe Pibouin ; — dépouillement desdits aveux indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de ladite aînesse ; — application sur le plan de la paroisse des parcelles dont elle est composée.

A. 1490. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny, aînesse de La Grugère : aveu rendu au comté de Mortain par Pierre Chenu, Pierre et Louis Guerin, Nicole et Colas Hamel, Pierre Le Monnier et Renault et Mathurin Pacilly, Philippe Talvende, Louis Boussin, Gilles Sauvey, Nicolas Garnier et autres puînés ; — dépouillement desdits aveux ; — calcul des articles de La Grugère.

A. 1491. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny, aînesse de Jutigny : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Basnel, Regnier, de Billeheust, Cynel, James, de Parigny, Bachelot, Hamel, Villa, Le Rebours et Boursin ; — dépouillement desdits aveux indiquant les abornements, la composition, la contenance et les sujétions de Jutigny.

A. 1492. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 2 plans, papier; 3 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny, aînesse du Haut-Mauroy : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Rogine, Hamel, Le Clerc, Le Martinel, Gourdin, Boutelou, Blanchais ;—dépouillement des aveux; — extrait du plan de la paroisse pour l'aînesse du Haut-Mauroy.

A. 1493. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny, aînesse de La Métairie : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Hamel-Métairie, Gosselin, Caillolle, Jouenne, Le Pelletier ; — dépouillement desdits aveux ; — extrait des quantités du plan de la paroisse.

A. 1494. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1566-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny, aînesse de La Pigeonnière et Gohardière : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Le Monnier, Guérin, Hamel, Boussin, de La Porte, Le Maître, Lair, Guilman, Pacilly ;— dépouillement des aveux indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de l'aînesse; — projet d'aveu à rendre par les divers tenants au duc d'Orléans en son domaine de Mortain ;—calcul des articles de La Pigeonnière et Gohardière.

A. 1495. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny, aînesse de La Renouillère : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Caillolle, Le Monnier, Gastebois, Couette, Daguin, de Parigny, Martin, Rogine, Roblin, Geslin ; — dépouillement d'aveux ; — application des parcelles de La Renouillère.

A. 1496. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1565. — Paroisse de Parigny, aînesse de La Rechangerie : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Bachelot, Girot, de Chérencey, Jouault, de Parigny, Hamel, Villa, Vieillard et de Percontal ; — dépouillement desdits aveux avec application des articles du plan de la paroisse.

A. 1497. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1754. — Paroisse de Parigny, masure Servain ; familles des tenants : de Bilheust, Cisnel, James, Gautier, Jouault, Hamel, Paisant, Gosselin, Heslouis ; — répartition du service d'aîné entre les tenants ;—établissement d'aîné.

A. 1498. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1565-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Parigny, aînesse de La Touche : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Serrant, Olivier, Ruault, Le Pelletier, Cail-

olle, Daguin, Fleury, Chenu, Garnier, Des Loges, Hamel, Pibouin, Martinière, de Saint-Germain, Le Grand, Bourcin, Du Hamel ; — dépouillement desdits aveux indiquant les abornements, la composition, la contenance et les sujétions de l'aînesse ; — application aux parcelles de La Touche des articles du plan de la paroisse.

A. 1499. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1756-1776. — Paroisse de Parigny, mutations survenues dans les aînesses, perception des treizièmes et évaluation du boisseau de froment pour les rentes dues au comté de Mortain : prix du froment en 1757, 4 livres 10 sous ; en 1758, 3 livres 14 sous ; en 1759, 3 livres 11 sous 6 deniers ; en 1760, 2 livres 19 sous 9 deniers ; en 1761, 3 livres 10 sous 9 deniers ; en 1762, 3 livres 8 sous 4 deniers ; en 1763, 3 livres 8 sous 9 deniers ; en 1764, 2 livres 10 sous ; en 1765, 2 livres 11 sous 6 deniers ; en 1766, 3 livres 9 sous ; en 1767, 4 livres 5 sous ; en 1768, 4 livres 7 sous 9 deniers, en 1769, 4 livres 19 sous ; en 1770, 6 livres 11 sous ; en 1771, 5 livres 5 sous 6 deniers ; en 1772, 5 livres 4 sous 6 deniers ; en 1773, 4 livres 18 sous 6 deniers ; en 1774, 4 livres 3 sous ; en 1775, 5 livres 9 sous ; en 1776, 4 livres 6 sous.

A. 1500. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Abraham, Achard, Almin et Auvray, pour terres situées à La Basse et à La Haute-Pigeonnière et au canton du Vivier.

A. 1501. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Basin, Bachelot, Beauvalet, Benoist, de Billeheust, Blouin, Boursin, Boussin, Bourget, Boré et Breust, pour terres situées à La Besnardière, à La Touche, au Mauroy, au Champ-Crevé, à La Renouillère, à La Prévostière, à La Basse-Pigeonnière, à La Haize, à La Haute-Chinière, à La Touraille et à L'Orbérie.

A. 1502. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Caniou, Chenu, Le Clerc, Couette, Coquerel, Chancey, Charuel, Chassellier et Cayolle, pour terres situées à La Blancherie, aux Longs-Champs, à La Renouillère, à La Provostière, à La Chinière, à La Pigeonnière et à La Touche.

A. 1503. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Datin, Daguin, Fleury, Foubert et Fremin, pour terres situées à La Datinière, à La Pigeonnière, au Champ-Crevé, à La Besnardière, à La Renouillère, à La Métairie, au Bourg et à La Croix-Mourière.

A. 1504. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Garnier, Gastebois, Gesnouin, Gobbé, Goupil, Le Guérinais et Guillouet, pour terres situées à La Besnardière, au Haut-Mauroy, à La Renouillère, à La Touche, à La Chinière et à La Prévôtière.

A. 1505. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Hamel, Hautrais, Herbert, Hesloin et Heslouis, pour terres situées à La Touche, à La Couperie, à La Deurie, à Pied-d'Argent, à La Bernardière, à La Chantelière et au Bas-Mauroy.

A. 1506. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles James, Jouenne, Jouault, Legeard, Lion et Louet, pour terres situées à L'Orbérie, à La Besnardière, aux Longs-Champs, à La Métaire, à La Couperie et à La Rechangerie.

A. 1507. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Le Maréchal, Martin, Mauroy, Le Mesnager et Le Monnier, pour terres situées à La Pigeonnière, à La Provostière, à La Chinière, à La Chantellière et à La Blancherie.

A. 1508. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Pacilly, Paisant, Pasquier, de Parigny, Le Pelletier, Piel, Pigeon, Planté, Poirier, Potier et de La Porte, pour terres situées à L'Aseraye, à La Rechangerie, au Haut-Mauroy, à La Huguenotière, à La Besnardière, aux Brières, à La Renouillère, à La Couperie et au Bois de Saint-Germain.

A. 1509. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc

d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Renault, Rochefort, Rogine, Roupnel, Le Roux et Ruault, pour terres situées à La Chevalerie, aux Yvets, au Bourg, au Champ-Crévé, à La Deurie, à La Couperie et à Mauroy.

A. 1510. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1788.— Paroisse de Parigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Tréholle et Turmel, pour terres situées à La Haute-Pigeonnière et à La Chinière.

A. 1511. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1536. — Paroisse de Parigny : retrait fait par le duc de Montpensier, comte de Mortain, du fief de Parigny, qui avait été aliéné par le Roi, en faveur de Jacques Mahé.

A. 1512. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1765-1774.—Parigny, fief de M. de Saint-Germain : aveu rendu à Jacques Gabriel d'Oilliamson, baron des Biards, par Louis-Philippe de Saint-Germain, prêtre, archidiacre official et vicaire général du diocèse d'Avranches, chevalier, seigneur et patron de Parigny, pour la terre et seigneurie de Parigny, quart de fief de haubert, auquel appartenait ci-devant le droit de présenter à une des portions de la cure de la paroisse;—composition du fief de M. de Saint-Germain : un domaine non fieffé et onze ainesses; — lettre de M. Hauton à M. l'abbé de Saint-Germain, au sujet de l'aveu qu'il doit rendre au comté de Mortain, pour diverses ainesses et pour le fief de Lucé.

A. 1513. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1740. — Parigny, fief de M. de Saint-Germain, ainesses du Clos-Besnard et de L'Épine : aveu rendu à Pierre de Saint-Germain, seigneur de Parigny, par Julien Auvray, pour l'ainesse du Clos-Besnard, et par les héritiers Le Monnier, pour l'ainesse de l'Épine ; — dépouillement desdits aveux ; — contenance du terrier de L'Épine, comparée à la contenance de l'aveu.

A. 1514. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1740. — Parigny, fief de M. de Saint-Germain, La Grihaudière : aveu rendu à Pierre de Saint-Germain, seigneur et patron de Parigny, par Noël Ruault et ses puînés, Louis de Précontal, Jacques Martin et autres, pour l'ainesse de La Grihaudière ; — dépouillement de l'aveu indiquant la situation, la composition, la contenance et les sujétions de cette ainesse.

A. 1515. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1739. — Parigny, fief de M. de Saint-Germain, Le Haut-Jardin : aveu rendu à Pierre de Saint-Germain, seigneur et patron de Parigny, par Gabriel Cordon et ses puînés, pour l'ainesse du Haut-Jardin, autrement de La Rivière ; — dépouillement dudit aveu.

A. 1516. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1740. — Parigny, fief de M. de Saint-Germain, La Montagonnière et Nerdos : aveu rendu à Pierre de Saint-Germain, par Louis de La Barberie, pour l'ainesse de La Montagonnerie ; — par Henri Bazin, pour l'ainesse de Nerdos.

A. 1517. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1741. — Parigny, fief de M. de Saint-Germain, L'Orberie : aveu rendu à Pierre de Saint-Germain, seigneur et patron de Parigny, par Noël Hamel, pour l'ainesse de L'Orberie ; — dépouillement de l'aveu ; — extension de L'Orberie à La Pigeonnière.

A. 1518. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1741. — Parigny, fief de M. de Saint-Germain, La Reinbourgère : aveu rendu à Pierre de Saint-Germain, pour l'ainesse de La Reinbourgère, par Jacques Poirier, représentant Marie Goubert, femme d'Antoine de La Broise; — dépouillements de l'aveu.

A. 1519. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1673. — Parigny, fief de M. de Saint-Germain, La Richeudière et La Rivière : aveu rendu à Julien de Saint-Germain, seigneur et patron de Parigny, par Guillaume Ponthaud, avocat, sieur de Villaye ; — dépouillement de l'aveu ; — situation de l'ainesse de La Rivière-Aubert.

A. 1520. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1741. — Parigny, fief de M. de Saint-Germain, Rouffigny : aveu rendu à Pierre de Saint-Germain, seigneur de Parigny, par Julien Le Monnier, pour l'ainesse de Rouffigny; — dépouillement de l'aveu.

A. 1521. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1758-1759. — Parigny : correspondance entre M. Hauton, notaire du papier terrier, M. de La Rosière, procureur domanial du comté de Mortain, M. l'abbé de Saint-Germain et M. Fleury, curé de Parigny, au sujet des aveux à rendre par les propriétaires de la paroisse de Parigny.

A. 1522. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1772-1773. — Parigny : correspondance entre M.

Hauton et M. l'abbé de Saint-Germain, au sujet de la tenure des deux fiefs de Parigny et des aveux des aînesses qui en dépendent.

A. 1523. (Liasse.)— 12 pièces, papier.

1774. — Parigny : suite de la correspondance entre M. Hauton et M. l'abbé de Saint-Germain ; — mémoires et observations ; — M. de Saint-Germain prétend que les deux fiefs de Parigny, le sien et celui du prince n'ont autrefois formé qu'un seul et même fief ; — objections de M. Hauton.

A. 1524. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1775. — Parigny : projets d'arrangement entre le duc d'Orléans et l'abbé de Saint-Germain, sur le mélange de leurs tenures en Parigny, sur la question des tenures de Chévreville et de La Mancellière.

A. 1525. (Liasse.)— 23 pièces, papier.

1777. — Parigny, suite de la question pendante pour tenures entre M. le duc d'Orléans et M. l'abbé de Saint-Germain : correspondance entre M. Hauton et M. de Saint-Germain ;—projet de cession par le duc d'Orléans à M. de Saint-Germain, du fief qu'il possède en Parigny, sous la réserve du patronage, en échange d'une redevance en grains et à la condition que M. de Saint-Germain se désistera de la suzeraineté par lui prétendue sur le fief de La Mancelière.

A. 1526. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1778. — Parigny : correspondance de M. l'abbé de Saint-Germain avec M. Hauton et M. de Villepion, relativement aux aveux qu'il doit rendre comme puîné dans diverses aînesses de Parigny ; — fixation de la redevance en grains qu'il devra servir au domaine de Mortain, pour l'échange projeté entre lui et M. le duc d'Orléans.

A. 1527. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1779. — Parigny : représentations de M. de Saint-Germain sur la fixation de la rente en grains qu'il devra payer à la recette de Mortain, pour la valeur des tenures et rentes dépendantes du fief qui appartient au duc d'Orléans dans la paroisse de Parigny ; — solidarité de M. de Saint-Germain dans les rentes qui sont dues au domaine par les aînesses de Servain et de La Couperie ; — son refus d'accepter la cession du fief de Parigny.

A. 1528. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1788.— Parigny : sollicitation par M. Le Chevalier de L'Orgerie, de la concession du fief de Parigny, possédé par le duc d'Orléans ;—concession à laquelle avait renoncé son oncle, M. l'abbé de Saint-Germain.

A. 1529. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1394-1762. — Parigny : extraits d'aveux et de titres divers pour prouver que le fief de Lucé en Parigny relève du fief du Mesnil-Tôve.

A. 1530. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1766.— Parigny, La Graverie : aveu rendu à Jacques-Gabriel d'Oilliamson, baron des Biards, par Charles-René Vivien, seigneur châtelain de La Champagne, et Hippolythe Vivien, son frère, seigneur de Cheruel, pour le fief de La Graverie, huitième de haubert, situé en la paroisse de Parigny ; — dépouillement dudit aveu pour la composition du domaine non fieffé, les abornements et la contenance des aînesses de La Broche, de La Petite-Graverie, des Brières, du Haut et Grand-Mauroy, du Petit-Bas-Mauroy et de La Gaudengère.

A. 1531. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1570-1729. — Rancoudray : procès-verbal de visite d'une portion de bois que le chapelain de Rancoudray disait être de l'ancienne fondation et dotation de sa chapelle ; — demande de Jean de Clinchamp, chapelain de Rancoudray, adressée au comte de Mortain, pour être maintenu dans la jouissance des franchises et libertés de cette fondation ; — requête adressée par Guy-François Fleury, curé de Moutons et chapelain de Notre-Dame de Rancoudray, au duc d'Orléans, comte de Mortain ; il représente que de temps immémorial Raoul Coudray, seigneur du lieu, fonda et dota cette chapelle à laquelle il aumôna les deux terres appelées Le Haut et Le Bas-Rancoudray, sur lesquelles il s'est conservé des arbres, qu'il demande l'autorisation d'abattre pour réparer les ruines de la chapelle, du logement du chapelain et des maisons des fermiers ; — rejet de la demande.

A. 1532. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1760-1773. —Paroisse de Reffuveille : états des fiefs nobles et noms des aînesses dont chaque fief est composé, avec renvoi aux sections du plan de la paroisse : fiefs d'Asnières, de L'Aumône ou au Chanoine, de La Barberie, des Basles, de La Blanchardière, du Bois-Ambroise, du Chalange, de La Fosse, de La Faverie, de La Grippière, du Rosay, de Signy, des Touches, fiefs Noel et de La Paturelière ;— instructions de M. Hauton, pour le lever du plan de la paroisse.

A. 1533. (Cahier.) — Grand-in-folio, 10 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Reffuveille : état des fiefs, des alnesses, terres et villages de la paroisse ; — lesdits fiefs nobles au nombre de 15, et lesdites alnesses, terres et villages, au nombre de 117.

A. 1534. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Reffuveille : état du domaine fieffé et du domaine non fieffé, des fiefs d'Asnières et de L'Aumône ; — adjudication de l'attrait et aménage (transport) des meules et plâtres nécessaires au moulin du Bois, dépendant du fief de L'Aumône.

A. 1535. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Reffuveille : état du domaine fieffé et du domaine non fieffé, des fiefs des Bales, de La Barberie, de La Blanchardière et du Bois-Ambroise.

A. 1536. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Refuveille : état du domaine fieffé et du domaine non fieffé, des fiefs du Chalange, de La Faverie, de La Fosse et de La Grippière.

A. 1537. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Refuveille : état du domaine fieffé et du domaine non fieffé, des fiefs Noel, de La Paturelière, du Rosay, de Signy et des Touches.

A. 1538. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Refuveille, alnesse du Bois-au-Long : abornements de cette alnesse ; — avertissement donné aux tenants de rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain ; — noms de famille des tenants : Des Foux, La Huppe, Anfray, de La Chevalays.

A. 1539. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1625-1773. — Refuveille, alnesse de La Douesrie : déclaration donnée à mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, par Jean Resbout, pour terre située sous la masure de La Douesrie ; — établissement d'un aîné pour faire le service et l'assemblement des rentes de ladite masure ; — avertissement aux tenants de rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 1540. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1584-1773. — Refuveille, alnesse de La Sourie ou Sehourie : aveu rendu à Michel Boutery, chanoine de Mortain en la prébende de L'Aumône, sise en Refuveille, par Guillaume Raul, pour l'alnesse de La Sehourie ; — aveu rendu par Julien Herault ; — offre faite par M. Fontaine, notaire, de fieffer un petit terrain vague situé contre le cimetière de Reffuveille.

A. 1541. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1583-1789. — Reffuveille, alnesse de La Totonnerie : aveu rendu à François de Bourbon, comte de Mortain, pour l'alnesse de La Totonnerie, par Jean Des Foux ; — aveux rendus par les puînés Le Filastre, Des Feux et Le François ; — acte de vente entre les familles Le Filastre, Hux, et Le Soul, pour terres dépendantes de La Totonnerie.

A. 1542. (Cahier.) — Petit-in-folio, 4 feuillets, papier.

1748. — Reffuveille : vente par François Laurent à Robert de La Fontaine, du lieu et terre de La Tullerie, sise en Reffuveille, Brécey, Le Grand-Cellant et Cresnay.

A. 1543. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1757-1773. — Reffuveille : avertissements donnés par M. Hauton, notaire du papier terrier, à divers tenants de cette paroisse pour rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 1544. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1579-1622. — déclaration et dénombrement du temporel du prieuré de Notre-Dame-du-Rocher, baillée au comte de Mortain par Jacques de Morry, prieur, pour lui et les autres religieux ; — sentence du lieutenant-général du bailli de Mortain, par laquelle les prieurs et paroissiens du Rocher sont obligés à contribuer par moitié aux réparations de l'église paroissiale, qui n'est autre que la nef ou bas de l'église du prieuré, et par laquelle aussi le revenu du prieuré est déclaré saisi jusqu'à la concurrence du tiers pour être employé aux réparations.

A. 1545. (Cahier.) — Grand in-folio, 4 feuillets, papier.

1550-1759. — Paroisse du Rocher, extrait des titres sur les sommaires : aveux rendus à mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, par les familles Sauvey, Le Tessier, Poullain, de L'Épine, Bellier, Sequard et Doisnel ; — fiefes faites par les officiers des eaux et forêts du comté de Mortain aux familles de Vauborel, Brice, Martin, Gallouin, Prevel, Mouton, Benoist, de Gouvets, Feron, Fremin, Guillard, Poirier, Mannière, Fortin, Arot, Petit, de Pontavice ; — arpentage et délivrance de terres fieffées.

A. 1546. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1751-1766. — Paroisse du Rocher : extraits de différents actes pris du relevé du recouvrement des treizièmes, touchant la question de franche-bourgeoisie.

A. 1547. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1521-1775. — Paroisse du Rocher : ventes entre les familles Boufaré, Mannière, Danguy, Le Peley, Collet, Perrouault, Chaumont et Bellier, de terres situées en franche bourgeoisie ;—avertissement donné par M. Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain, aux propriétaires des héritages du Clos-Neuf pour rendre aveu au duc d'Orléans ; — note sur l'étendue de la franche-bourgeoisie de Mortain ; — les terres défrichées en la forêt et en la lande qui environnent Mortain ont elles pu acquérir le droit ou titre de bourgeoisie ?

A. 1548. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1550-1782.— Paroisse du Rocher, titres relatifs aux fieffes : fieffes faites par les commissaires des comtes de Mortain à Jean et André Benoist, à Pasquier Trehot, à André Arot, à Pierre Mouton, à Gauvain Martin, à Guillaume Mannière, Jean Langlois, Pierre de La Bigne, Hilaire Poirier, Michel Fermin, Guy Le Geay, Jean Torel et Jean-Baptiste Picot, de diverses portions de terres situées en la paroisse du Rocher, sous le domaine de Mortain.

A. 1549. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1521-1776. — Paroisse du Rocher : titres relatifs aux propriétés de M. Thébault, écuyer, lesdits titres présentés par lui au sujet de sa réclamation de quelques portions de fieffes dont il prétend n'être pas rempli aux environs de La Montjoie ; — observations de M. Hauton, notaire du papier terrier de Mortain, sur la valeur des prétentions de M. Thébault.

A. 1550. (Cahier.)— Petit-in-folio, 30 feuillets, papier.

1775. — Paroisse du Rocher : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Charles-Bertrand-Guillaume Thébault de La Besnardaye, écuyer, garde du corps du Roi, pour le lieu et terre de La Montjoie, Les Renardières ou Le Houx, et la terre ou fieffe du Val-Dezert, représentant les lignes (articles) Gauvain, Martin, André et Jean Arrot, Guillaume Mannière, Pierre Mouton et Gilles Fortin.

A. 1551. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1774-1776.— Paroisse du Rocher : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Pierre-François Mesnage, écuyer, sieur de La Boutrière, pour le lieu et terre de L'Hermitage, représentant les lignes (articles) Michel Langlois et Mathurin Gallouin.

A. 1552. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1770.— Paroisse du Rocher : aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Thomas et Jean Fouqué, pour la fieffe de Beaulieu, autrement fieffe Fellaye et Noe des Bisches, à la représentation de Jacques Colibeaux et de Jacques Avenel, écuyer.

A. 1553. (Cahier.)— Petit in-folio, 8 feuillets, papier.

1776.— Paroisse du Rocher : aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Pierre Le Chevalier et ses frères, pour la fieffe au Débauché, représentant les lignes (articles) Julien Fermin.

A. 1554. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1768-1769.— Paroisse du Rocher : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Guillaume Courtuault, Gilles et Nicolas-Jean Marie, pour le lieu et le taillis de Ruaudel, représentant les lignes (articles) Gilles de Gouvets, Gilles, Michel et Jean de L'Épine.

A. 1555. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778.— Paroisse du Rocher : « vente par Gabriel-François de Vaufleury de Saint-Cyr, au duc d'Orléans, comte de Mortain, du quart de l'eau de la fontaine appartenant au vendeur, venant du côteau des rochers de La Montjoie en la cour de sa maison, en la ville dudit Mortain, lequel quart sera pris dans l'endroit le plus commode pour être conduit à la porte du château appartenant à l'acquéreur. »

A. 1556. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE.— Paroisse de Romagny : patronage honoraire appartenant au comte de Mortain ; — présentation appartenant au prieur du Rocher ;—aumônes du bénéfice cure ; — tènement des aumônes de la chapelle de Saint-Denis ;— permission accordée par le duc d'Orléans à François-Jacques-Julien Achard de faire ajouter ses armes à celles de sa famille de Couvey sur un banc placé dans le bas chœur de l'église.

A. 1557. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE.— Romagny : état des fiefs de la paroisse qui sont au nombre de vingt, sous les noms du

Pillon, de La Bagottière, du Bas-Mesnil, de La Bouteillère, de Boshineust, de La Bourdonnière, du Bourg, de La Cochardière, des Trois-Épis, de L'Anquetillière, de La Ménardière, de La Raimbaudière, de La Riffaudière, de La Sallière, de Sourcelune, du Teillolet, de La Touche-Couvé, de La Touche-Boissirard, de Signé ou Lande-Mariaye.

A. 1558. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Romagny, fief et prévôté : modèle d'aveu à rendre au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les tenants et vassaux du fief, prévôté et seigneurie de Romagny, composé de plusieurs ainesses, masures et héritages situés dans les différents cantons de la paroisse.

A. 1559. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1404-1785.— Romagny : aveux rendus au comté de Mortain par les prévôts fieffés de Romagny ; au fief de La Bourdonnière, par les tenants de l'ainesse de La Bourdonnière, pour soutien d'un mémoire et d'un plan concernant la bruyère de La Justice, située en la paroisse de Romagny, en laquelle lesdits tenants de La Bourdonnière ont sept acres en propriété, et lesdits prévôts droit d'usage à cause d'une rente de six sous d'herbage et vaccage ; — extinction du droit d'usage du prévôt fieffé dans cette bruyère, au moyen d'un abandon qui lui est fait, en toute propriété, d'une certaine portion de terrain, avec faculté de jouir des eaux de la fontaine ; — délivrance faite aux tenants de La Bourdonnière des sept acres qui leur appartiennent, et ordre de fieffer le reste de la bruyère au profit du duc d'Orléans.

A. 1560. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1566. — Lande de Romagny : vente par Nicolas Fermin à Gilles Poulain, écuyer, sieur des Brulays, fils de Guillaume Poulain, écuyer, sieur de L'Aunay, ledit Guillaume fils de Guillaume, écuyer, et de Jeanne Bourdon, originaire du pays de Lambale, province de Bretagne, des héritages des Granges sis en la paroisse de Romagny, en toute leur étendue, avec le droit de prendre de l'eau à la fontaine de la bruyère de La Justice, pour arroser son pré et pour l'entretien de la ferme ; — demande de concession par M. Poulain, sieur de Pontdauphin, de dix acres de terre et d'un droit d'eau dans la lande de Romagny ; — fieffe à J. B. Poulain, avocat du Roi, d'une portion de terre à la Croix-d'Ector.

A. 1561. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1309-1692.—Moulin de Romagny : bail à ferme par Philippe-le-Bel, aux religieux de Savigny, de la moitié du moulin de Parigny, moyennant 15 livres 10 sous de rente ; confirmation de cet acte par Charles-le-Bel ; — saisie des moulins de Romagny par les commissaires généraux, députés pour la revente du domaine royal en Normandie.

A. 1562. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1393-1728.—Paroisse de Romagny, L'Anquetillière : aveux rendus au Roi par Jean du Valjuas et Jean de Barmas, écuyer, pour le fief de L'Anquetillière qui doit trois nuits de service à la seconde porte du château de Mortain ; — aveu rendu au duc de Calabre, comte de Mortain, par Guillaume Guérout, pour le même fief ; — aveu au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Marguerin d'Oissey, pour la franche vavassorie de L'Anquetillière ;— vente par Jacques d'Oissey à Jacques Colibeaux du fief de L'Anquetillière ;— remise dudit fief par l'acquéreur à Guillaume de La Hautonnière ; — cession du fief de L'Anquetillière par Jacques Payen, écuyer, sieur de La Garanderie, avocat au Parlement deRouen et héritier de Guillaume de La Hautonnière, au benéfice de Jean Mouton, sieur de La Bilheudière ; — vente dudit fief par Léonard et Nicolas Gereulx, héritiers dudit Mouton, à Jean de La Broise, écuyer ; — aveu rendu au duc d'Orléans par Nicolas de La Broise pour le fief de L'Anquetillière.

A. 1563. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1743. — Romagny : pleds de gage plège et élection de prévôt du fief et seigneurie des Aulnays, tenus au lieu de La Bouteillière en la paroisse de Romagny, à la requête de Renée-Françoise Douart, veuve de Guy Fleury, secrétaire du Roi.

A. 1564. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1541-1774. — Paroisse de Romagny, Le Bourg et La Bagottière : aveu rendu au comte de Mortain par le prieur du Rocher pour les fiefs du Bourg et de La Bagottière ; — aliénation de ces deux fiefs au profit de Siméon Couppel ; — aveux rendus par divers puinés au prieur du Rocher, à Jean Couppel et à Robert de La Broise, pour tènements sous le bourg de Romagny ;—question de tenure entre le duc d'Orléans et Charles Achard Du Pas de La Vente ; — recomposition des fiefs du Bourg et de La Bagottière.

A. 1565. (Liasse.)— 14 pièces, papier.

1771-1774. — Romagny : correspondance entre M. Hauton, notaire du papier terrier du domaine de

Mortain, et M. Achard Du Pas de La Vente, relativement à la composition et à l'étendue des fiefs du Bourg et de La Bagottière.

A. 1566. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1560-1757. — Romagny, Le Bas-Mesnil : aveu rendu au Roi par Jean Vivien, pour raison d'un fief appelé Le Bas-Mesnil tenu par un huitième de haubert sous le domaine de Mortain ; — aveux rendus pour le même fief à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean Vivien, sieur de Roufigny ;— hommage fait pour le même fief au duc d'Orléans par Emmanuel Fortin, écuyer ; — notice sur Le Bas-Mesnil tenu par M. Boiton-Mancellière.

A. 1567. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1573-XVIII^e SIÈCLE.— Romagny, Le Bohineust : acte de foi et hommage fait à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Hilaire Mallet, écuyer, pour le fief de Bohineust, huitième de haubert ; — aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Hilaire Mallet, pour le même fief, dont est tenu la vavassorie de La Cochardière ; — état des aînesses du fief du Bohineust.

A. 1568. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1511-1728.— Romagny, La Bourdonnière : hommage fait au Roi par Guillaume de Signy, écuyer, pour la vavassorie de La Bourdonnière ; — aveu rendu à Louis et François de Bourbon, ducs de Montpensier, comtes de Mortain, par Hilaire Mallet, sieur de Heussey, pour la vavassorie noble de La Bourdonnière ; — hommage fait au duc d'Orléans, comte de Mortain, par François d'Estanger, pour le fief de La Bourdonnière.

A. 1569. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1551.— Romagny, La Bouteillère : sommaire d'aveu rendu au comté de Mortain, par François et Gilles de L'Épine, écuyers, pour les héritages de La Bouteillère, tenus en exemption de rentes.

A. 1570. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1644.— Romagny, La Ménardaie : aveux rendus à Marie Mallet, femme de Georges d'Estanger, par Jean Champion, pour l'aînesse de L'Aunay, dépendant du fief de La Ménardaie ;—aveu rendu à Adrienne d'Estanger, veuve de Jean Avenel, par Julien Bagot, pour l'aînesse de La Géberdière, dépendant de La Ménardaie ;— aveu à Nicolas Avenel, par les enfants de Jean Hamon, Jean Le Vallet, Pierre Poulain et Guillaume Clouard, pour diverses portions de terre dépendant du fief de La Ménardaie ; — aveu à Siméon Avenel, sous le fief de La Ménardaie, par les héritiers de Guillaume Poullain, pour la masure de La Hardonnière ;— extrait de l'aveu de l'aînesse de La Cochardière, dépendant du fief de La Ménardaie.

A. 1571. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1401-1774.— Romagny, La Raimbaudière : sommaires d'aveux rendus au comté de Mortain pour la vavassorie de La Raimbaudière, par Richard de Juvigny, Mathurin Gallouin, Sébastien de Romilly ; — noms de famille des propriétaires : Gallouin, Romilly, Le Breton, Mariage, Le Louvetel, de Mezange ;—aveu rendu à Mathurin Gallouin par les héritiers Raimbault, pour terres situées à La Raimbaudière ; — tenue du gage plége de cette vavassorie ; — poursuites de M. de Mezenge contre les vassaux de La Raimbaudière pour les contraindre à passer leurs déclarations devant M. Hauton, notaire du papier terrier du domaine de Mortain.

A. 1572. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1385-1659.— Romagny, La Rifaudais : aveu rendu au Roi par Jean Le Gueudrel, pour le quint d'un membre de haubert appelé le fief de La Rifaudays, qui doit huit journées et huit nuitées de service en temps de guerre ; — aveu rendu au Roi, comte du Maine, par Jean Escornaye ; — aveu rendu au duc de Calabre, comte de Mortain, par Pierre Mallet, écuyer, pour le fief ou vavassorie de La Rifaudais ; — aveux rendus à Pierre, Jean et Guillaume Mallet, sous le fief de La Rifaudais, par les familles Le Songeur et Barberou, pour l'aînesse de La Baffardière ;— aveux rendus à Pierre et Jean Mallet, pour l'aînesse de La Boessellière, autrement dite La Songerie, par Jean Le Songeur, fils Laurent, et Guillaume et Jean Le Songeur, fils Jean ; — aveu de l'aînesse de La Songerie rendu à Julien de Fontenay, seigneur de La Rifaudais, par les familles Le Songeur, Baujard, Bochin et autres ; — aveu rendu à Jean Malet, seigneur de La Rifaudais, par Guillaume Le Mainnaye, pour l'aînesse de La Divère.

A. 1573. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1401-1728. — Romagny, La Rifaudière : extrait de la charte de Pierre de Navarre portant que la masure de La Rifaudière, ayant cour et usage, a appartenu à Guillaume Fourgon et appartient au Roi ; — sommaire d'aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Siméon Avenel pour la vavassorie de La Basse-Rifaudière.

A. 1574. (Liasse.)— 18 pièces, papier.

1284-1785. — Romagny, Sallière et Rongeonnière : vente par Renoul Le Menjant à Robert Auboin de rentes en deniers, grains, gélines et œufs, sur les héritiers Richard de Chancey, au fief de La Ronjonnière, avec brebiage de tiers en tiers an, droits de ventes, reliefs, treizièmes, corvées, foi et hommage, droit seigneurial et autres redevances et obéissances de fief; il y ajoute des rentes en deniers et en grains sur les héritiers Hamelin et Jean Salles, avec foi et hommage, ventes et reliefs et autres redevances dues pour raison des fiefs de La Sallière et de La Ronjonnière; — soumission faite à Pierre Le Méant par Guillaume et Jean Les Chanceys, de lui payer les rentes dues pour les masures de La Ronjonnière et de La Sallière; — transaction entre François Le Méant, curé de Landissac, fils aîné de feu Guillaume Le Méant, écuyer, sieur de La Mengeantière, et les héritiers Chancé et Géreust, au sujet du brébiage des fiefs de La Sallière et de La Ronjonnière; — cession par Pierre de Chancey à Gilles Carbonnel, seigneur de Chasseguey, du fief de La Sallière et Rongeonnière; — aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Pierre de Chancé, pour la vavassorie noble de La Sallière et Rongeonnière; — aveu rendu à Henri de Bourbon, duc de Mortain, par Guillaume de Chancé pour la même vavassorie; — aveu rendu au duc d'Orléans par Nicolas de La Broise pour le fief de La Sallière; — mémoire concernant la mouvance de l'aînesse de La Sallière et Rongeonnière relevant du comté de Mortain; — mouvance réclamée par le duc d'Orléans et confondue dans la vavassorie de La Sallière et Rongeonnière appartenant à M. Achard de Bonvouloir.

A. 1575. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1580-1730. — Romagny, Sourcelune : aveu rendu au comte de Mortain par l'abbaye Blanche pour le fief de Sourcelune, fief noble, à cour et usage, gage plège et élection de prévôté; — cession par les religieuses de l'abbaye Blanche à Gilles-Louis Du Hamel, sous le titre de fieffe, du fief de Sourcelune avec toutes ses dépendances.

A. 1576. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 1 plan, papier.

1577-1764. — Romagny, La Touche-Boissirard : aveux rendus à Nicolas, Jean, Gilles et Simon Avenel, pour les aînesses d'Yvressey, de La Barberie, de La Cochardière et pour la fieffe Petit, dépendantes du fief de La Touche-Boissirard, demi-fief de haubert; — noms de famille des aînés : Avenel, Benoist, Boré et Petit; — Plan et abornements d'une portion de pré, dressé à l'appui d'une réclamation faite par Pierre-René d'Avenel, pour paiement des treizièmes prétendus par le domaine de Mortain; — procès-verbal de vérification qui attribue au fief de La Touche-Boissirard la mouvance dudit pré, comme appartenant à l'aînesse de La Barberie.

A. 1577. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1693-1773. — Romagny, La Touche-Boutelou, ou Touche-Couvey : aveux rendus aux comtes de Mortain, par Gervais, Guillaume et Pierre Couvey, écuyers, pour une franche vavassorie appelée La Touche-Boutelou ou Couvey, tenue par un huitième de haubert; — état dudit fief, quant aux noms, abornements et contenances des différentes aînesses qui le composent; — notice sur chacune de ces aînesses; — aveux rendus à François de Marseul, seigneur de La Touche-Couvey, pour les aînesses de La Cuvère et de La Vallée; — aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Charles François de Marseul, pour le fief de La Touche-Boutelou, par lui acquis de M. Achard des Landes.

A. 1578. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1573-1729. — Romagny, Les Trois-Épis : hommage fait à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Hilaire Mallet, écuyer, pour la vavassorie des Trois-Épis; — sommaire d'aveu rendu au duc d'Orléans, à cause de son domaine de Mortain, par Siméon Avenel, pour le fief des Trois-Épis, appelé aussi La Tancerie.

A. 1579. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1302-XVIII^e SIÈCLE. — Romagny, fief de Suvigny : note concernant une rente de froment rouge due à l'abbaye de' Moutons sur le fief de Suvigny, d'après la donation de Richard Des Loges; — inventaire sommaire de titres concernant les héritages de La Rainière; — aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Guillaume et Julien Le Mesle, pour les héritages de Suvigny; — observations de M. Hauton au sujet d'une rente due au domaine de Mortain par les sieurs Deschamps et Glory, sur les terres de La Rainière, dépendant du fief de Suvigny.

A. 1580 (Liasse.)— 17 pièces, papier; 1 plan, papier.

1566-1785. — Romagny, Chancey : extrait d'aveu rendu au comte de Mortain pour la masure de Chancey, par les familles Le Vallet, Haysne, Trenché et de Fontenay; — mémoires et observations sur le projet de M. Achard Du Pas de La Vente, tendant à obtenir l'érection en fief noble, sous le nom de Chancey, de l'aînesse de ce nom et

de terres y jointes, entr'autres L'Anquetillière, Suvigny et La Rousselière ; — réclamation par M. de Sourdeval de la vavassorie de Chancé comme arrière-fief d'Éron ; — aveu rendu au duc d'Orléans par les tenants de l'alnesse de Chancé ; — plan de cette alnesse ; — extrait du plan géométrique de Romagny.

A. 1581. (Registre.) — Grand-in-folio, 52 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Romagny : terrier de la directe roturière du comté de Mortain en la paroisse de Romagny, appartenant à monseigneur Louis-Philippe d'Orléans ; — notice sur la mouvance roturière du comté de Romagny ; — table alphabétique des alnesses, masures ou tènements contenus audit terrier ; — texte du terrier ; — table alphabétique des noms et surnoms des vassaux, avec récapitulation de leurs héritages.

A. 1582. (Registre.)— Grand-in-folio, 18 feuillets, papier.

1404-1661. — Romagny, extrait des sommaires du livre roturier du comté de Mortain : aveux rendus au comte de Mortain par les familles Mignotte, Fleury, Sohier, Chesnel, Trenché, Le Mesle, de Juvigny, Glory, Cotard, Clouard, Doisnel, Hallot, Langlois, Grimault ; — terres pour lesquelles les aveux sont rendus : La Charbonnelaye, L'Ivonnière, Suvigny, La Boutronnière, La Ronjonnière, La Vallée, La Basse-Ricollière, La Heudière, Les Sept-Masures et La Giffardière.

A. 1583. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Romagny : état des alnesses de la paroisse, de leurs contenances et des rentes qui en sont dues, suivant les anciens aveux ; — état des nouvelles contenances, suivant les nouveaux aveux.

A. 1584. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 2 plans, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Romagny : relevé des plans pour les fiefs Mabire, La Chapelle-Saint-Denis, Les Fresnayes, Le Bourg, La Charbonnelaye, Les Mortes-Fontaines, Les Rouelles, Les Bruyères, Les Hersendières, Le Point-du-Jour, La Fieffe, Le Radiguet, La Vallée-au-Lièvre, La Vallée-Costard, Le Fresche, La Boutronnière, Les Granges, La Rivière-Doré, Le Pillon, Le Bois-Ménard, L'Épine, La Ricoulière, La Riffaudaye, La Tancerie, La Belle-Croix, Le Champ-Cochard ; — deux plans d'alnesse sans dénomination.

A. 1585. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1551-1785. — Romagny, La Biettière : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par François et Gilles de L'Épine, pour les héritages de La Biettière ; — dépouillement d'aveux portant indication des abornements de la composition et de la contenance de l'alnesse de La Biettière ; — plan géométrique de cette alnesse et des environs ; — relevé du plan comprenant les noms et la contenance des parcelles portées à l'aveu de Henri de L'Épine.

A. 1586. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 2 plans, papier.

XVII^e SIÈCLE-1785. — Romagny, Le Bois-Ménard : aveu rendu à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Henri de L'Épine, pour les héritages nommés Le Haut-Bois-Menard ; — plans géométriques de l'alnesse du Grand-Bois-Menard-de-Haut et du Petit-Bois-Menard et des environs ; — application des articles du plan à l'aveu rendu par les héritiers Bochin, Poulain, Henry, Laisné, Champion, Le Breton et Ferré ; — application des articles du plan à l'aveu rendu par Joseph Le Royer, pour l'alnesse du Grand-Bois-Menard-de-Bas.

A. 1587. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1499-XVIII^e SIÈCLE. — Romagny : aveux rendus au comte de Mortain, par les héritiers Chesnel et Fleury, pour terres assises au bourg de Romagny ; — dépouillement d'aveux relatifs aux tènements du bourg et des environs ; — situation, nature, dénomination, contenance et sujétions des héritages ; — application des numéros du plan de la paroisse aux parcelles tenues en franche bourgeoisie.

A. 1588. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-1772. — Romagny, La Boutronnière : aveux rendus à Louis et François de Bourbon, ducs de Montpensier, comtes de Mortain, par Eustache de Juvigny, écuyer, pour la masure ou alnesse de La Boutronnière ; — lots et partages entre les héritiers de Pierre Deschamps ; — vente par les héritiers Boursin à Bernard-Jean-Maximilien Herault, seigneur de Pigace, et à Françoise de Pontavice, son épouse, de la terre de La Boutronnière, mouvant du comté de Mortain ; — demande par Pierre René d'Avenel, seigneur de La Touche Bois-Sirard, en réformation du contrat de vente de la terre de La Boutronnière ; — intervention du duc d'Orléans dans la question de réformation au sujet du droit de treizièmes.

A. 1589. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1566-XVIII^e SIÈCLE. — Romagny, La Char-

bonnelaye : aveux rendus au comté de Mortain par Eustache et Olivier Sohier, pour l'aînesse ou masure de La Charbonnelaye ; — dépouillement des aveux portant indication de la situation, de la composition et des sujétions de l'aînesse ; — application des nos du plan aux parcelles qui la composent.

A. 1590. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 plan, papier.

1598-1785. — Romagny, terre du Moulin ou Closerie : bail à ferme par François et Guillaume de Guidoty, écuyers, à Gilles Langlois, de la terre et métairie du Moulin de Romagny, appartenant à Louise d'Ouessé, mère dudit Guillaume de Guidoty ; — avis aux tenants de La Closerie et moulin de Romagny pour rendre leurs aveux au duc d'Orléans, comte de Mortain ; — plan géométrique du tènement de La Closerie ; — application des nos du plan aux parcelles de ce tènement, suivant l'aveu des familles Aubry, Boullot, Fouqué, Lorent, Mauduit et Le Roussel.

A. 1591. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Romagny : relevé du plan de la paroisse contenant les noms et la contenance des parcelles composant les aînesses de La Boisbonnière, de Chesnel, Du Clerpotage ou Haute-Salle, et du tènement de L'Épine, le tout appliqué suivant les aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Achard, Boursin, Le Clerc, Costrel, Fleury, Glory, Grimault, Julien, de L'Aunay, Roussel, Chesnel, Poulain, Le Vallois et Lohier.

A. 1592. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Romagny, masure au Fleury : rente en froment due au domaine de Mortain par Joseph Chesnel, sieur de La Houssaye, commissaire des guerres, demeurant à Versailles, pour une portion de terre relevant de l'aînesse au Fleury ; — aveu rendu au duc d'Orléans pour ladite aînesse par les familles Chesnel, Poulain, de Than, Fleury, Thieulent et Castille ; — application des nos du plan de la paroisse aux parcelles composant l'aînesse au Fleury, suivant l'aveu rendu par les familles Bécherel, Blondel, Cahours, Chesnel, Festu, Fleury, L'Évesque, Poulain, Thouroude, Castille et Gallet.

A. 1593. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 2 plans, papier.

1551-1785. — Romagny, les Fresnayes : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par François et Gilles de L'Épine, écuyers, pour la maison du Haut-Manoir, située en la ville de Mortain, et pour les héritages nommés Les Fresnaies, situés en la paroisse de Romagny ; — notice sur la composition du tènement des Hautes et Basses-Fresnaies ; — actes de ventes et procédures entre les familles de L'Épine, Le Liepvre, de Poilvillain et Perreault, pour terres dépendant du lieu des Fresnaies ; — aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par Henri et Laurent Boutry, pour les Hautes et Basses-Fresnayes, appelées le franc fief de La Fresnaye ; — plans du tènement des Fresnaies de Haut et de Bas.

A. 1594. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1541-1785. — Romagny, La Giffardière : extrait d'aveux rendus aux comtes de Mortain par les familles Langlois et Raimbault, indiquant la situation et les sujétions de l'aînesse de La Giffardière ; — aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, pour cette aînesse, par les familles Costrel, Chesnel, Le Roussel, Fouqué et Raimbault ; — relevé du plan comprenant les noms et la contenance des parcelles qui composent l'aînesse de La Giffardière.

A. 1595. (Liasse.)— 2 pièces, papier; 1 plan, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Romagny, Les Granges : notice sur l'emplacement et l'importance de l'aînesse des Granges ; — plan de cette aînesse ; — relevé du plan indiquant le nom et la contenance de chacune des parcelles qui la composent.

A. 1596. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1499-1785. — Romagny, La Hersendière : extraits d'aveux indiquant l'emplacement, la composition, la contenance et les sujétions de l'aînesse de La Hersendière ou Des Hersendières ; — familles des tenants : Chesnel, Festu, Fleury.

A. 1597. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 plan, papier.

1404-1785. — Romagny, La Hieudière, prévôté fieffée : aveux rendus aux comtes de Mortain par Jean et Guillaume Doisnel, par Jean et Jacques Savary pour le fief et tènement de La Hieudière ; — rôle de la prévôté ; — avertissements donnés aux aînés de La Hieudière pour rendre aveu ; — projet d'aveu ; — plan de l'aînesse ; — application des nos du plan aux parcelles composant l'aînesse, fief et prévôté de La Hieudière, suivant les aveux des familles Besnier, Julien, de Lentaigne, Ozenne, Peignon et Poulain.

A. 1598. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont une avec 1 plan ; 1 pièce, parchemin.

1566. — Romagny, L'Ivonnière : aveu rendu à Louis

de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Gilles de Fontenay, écuyer, Jacques et Michel Trenché, pour le fief et masure de L'Yvonnière ; —plan de l'aînesse de L'Yvonnière; — aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par M. Achard de Bonvouloir, major au régiment de Médoc, pour ladite aînesse.

A. 1599. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1675-1785. — Romagny, Lande-Mariays : aveu rendu à Anne-Marie-Louise d'Orléans, comtesse de Mortain, par René Le Louvetel et ses co-tenants, Gilles et Pierre Mariays et Jacques Langlois, pour la masure de La Lande ; — aveu de M. de Mezenge, pour terres situées sous l'aînesse de La Lande-Mariays ; — projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans, par la veuve de Pierre Danguy et Noël Le Boutellier, pour ladite aînesse ; — extrait des journaux de rentes du comté de Mortain, pour ce qui concerne La Lande-Mariays.

A. 1600. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 2 plans, papier.

1571-XVIII^e SIÈCLE. — Romagny, fieffes Mabire : notice sur ces héritages qui proviennent des défrichements du bois du Parc, dans la butte derrière le château de Mortain ; — extrait des fieffes faites aux familles Le Tessier, Thibault, Perraux et Gobard ;—plans du tènement du bois du Parc et de la fieffe Mabire ; — application des n^os^ du plan aux parcelles de ce tènement suivant les aveux de Henri Du Coudray, Félix Foulon et Jean Fournerie.

A. 1601. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Romagny, Masure aux Mignottes : aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Chesnel et Fleury, pour ladite masure; — application des numéros du plan aux parcelles dont cette masure est composée, suivant les aveux rendus par les familles Bochin, Castille, Chesnel, Festu, Fleury et Poulain.

A. 1602. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1566. — Romagny : extrait d'aveu rendu par les familles Pioger, Pinel et de Fontenay, pour le fief ou masure de La Noe, sujette envers le domaine de Mortain en six deniers pour aide à vicomte.

A. 1603. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Romagny : notes concernant la composition et l'emplacement du petit fief du Pilon, appartenant à M. Mesnage de La Boutrière, secrétaire du Roi, et dépendant du duc d'Orléans, à cause de son comté de Mortain.

A. 1604. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Romagny, Le Plessis : notice et observations sur la composition de l'aînesse ou fief du Plessis, qui doit une journée de faucheur au pré Le Roy et dont sont tenants, François et Guy Soul, Michel Le Grand, Jean Brionne et Jean Savary.

A. 1605. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Romagny : application des numéros du plan de la paroisse aux parcelles qu composent le tènement du Point-du-Jour, suivant les aveux de Michel Le Breton, Julien Henry, François, Jacques et Julien Poulain.

A. 1606. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1583-XVIII^e SIÈCLE.— Romagny, La Ricoulière : aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Guillaume Clouard, pour les héritages appelés La Basse-Ricollière ;— dépouillement de l'aveu ; — application des numéros du plan cadastral aux parcelles composant l'aînesse de Haute et Basse-Ricoulière, suivant les aveux de madame de Fleury et de Pierre Tencé.

A. 1607. (Liasse.)— 5 pièces, papier ; 2 plans, papier.

1778-1785. — Romagny : projet d'aveux à rendre au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les tenants de l'aînesse de La Rivière-Doré ; — plan géométrique de cette aînesse ; — application des numéros du plan sur les parcelles qui composent l'aînesse de La Rivière-Doré, suivant les aveux des familles Le Bel, Boulays et Poulain.

A. 1608. (Liasse.)— 2 pièces, papier; 1 plan, papier.

1499-1785. — Romagny, La Rossonnière : dépouillement d'un aveu rendu au comte de Mortain par les familles Raisne et Glory, pour lamasure de La Rossonnière, sujette au service du moulin et du pré Le Roi et à la prévôté de Romagny ; — plan géométrique de l'aînesse de La Rossonnière ; — application des numéros du plan aux parcelles qui composent cette aînesse, suivant les aveux des familles Couetil, de Bon, de Lentaigne, Glory, Julien, Loisel, Le Mardeley, Savary, Thieulent et Des Rotours de Chaulieu.

A. 1609. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1785. — Romagny, La Roussellière : aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, pour l'aînesse de La Roussellière, par M. Achard de Bonvouloir et ses co-tenants du nom de Le Clerc, Regnault, Roussel, Lainé, Grimault, Des Rotours, Le Crosnier, Chesnel et Fouqué ; — plan de l'aînesse figuré en tête de l'aveu.

A. 1610. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1499-XVIIIe SIÈCLE.— Romagny, La Vallée : aveu rendu au comte de Mortain par Jean et Jacques Costart, pour l'aînesse de La Vallée ; — application des nos du plan aux parcelles qui composent ladite aînesse, suivant les aveux de Gilles Ferré, Jean Festu, Denis Fleury, les héritiers Le Fresché, Nicolas Julien, les mineurs de François Launay, Guy Loyer, Noël Poullain et Michel Des Mottes.

A. 1611. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Romagny, tènements sans rentes : tènement des Rouelles et de Signé ; — application des nos du plan aux parcelles composant ces tènements suivant les aveux des familles Bécherel, Bochin, Boutry, pour les Rouelles,—et des familles Balisson, Le Bouteiller, Chesnel, Lorier, de Mezenge, Ozenne et de La Marche, pour le tènement de Signé.

A. 1612. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Saint-Barthélemy, état de la paroisse : les fiefs de Saint-Barthélemy, de La Sablonnière, un membre de fief de L'Angottière, uni à la sergenterie Martin, une vavassorie qui fut Fouquet de La Basoge, une autre vavassorie, un colombier sur la terre de L'Étanchet ; Le Pas ou Coullaudière, appartenant à l'abbaye Blanche.

A. 1613. (Cahier.)— Grand in-folio, 4 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE.— Saint-Barthélemy, indices ou instructions pour la rédaction du papier terrier du domaine de Mortain ; objets à constater et à renouveler : le fief de Saint-Barthélemy et patronage du bénéfice ; le petit fief de La Sablonnière ; une franche vavassorie qui était à Fouquet de La Basoge, partie d'une autre franche vavassorie assise en Saint-Barthélemy et Bellefontaine, ayant appartenu aussi au même Fouquet de La Basoge, tenue du fief de Bellefontaine, lequel est une dépendance de Martigny ; la directe ancienne et le nouveau défrichement ; le membre de fief de La Granterie ou L'Angottière.

A. 1614. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1575-1766. — Saint-Barthélemy : déclarations données aux comtes de Mortain par Jacques Le Moigne-Sourdeval, grand doyen et chanoine de l'église collégiale de Mortain, pour le fief de Saint-Barthélemy, tenu à cause de son doyenné ; — autorisation donnée par le duc d'Orléans au doyen du chapitre de céder au sieur Gauquelin, premier président en l'Élection de Mortain, pour lui, ses hoirs et ayant cause, à titre de pure et simple fieffe annuelle et perpétuelle, le fief de Saint-Barthélemy, annexé à la dignité de doyen, avec le droit de patronage et présentation à la cure de la paroisse, rentes et redevances en deniers et espèces avec le moulin banal de la seigneurie et terres en dépendant ; — abornements du fief de Saint-Barthélemy ; noms des masures dont il est composé.

A. 1615. (Cahier.)— Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE.— Saint-Barthélemy : notice sur l'origine, la composition et l'extension du fief de La Sablonnière, rédigée au moyen de gages pléges des XVIe et XVIIe siècles, où sont appelés en leur qualité d'aînés de l'aînesse de La Sablonnière, les héritiers de Guillaume et de Jacques de La Houssaye, les héritiersde Jacques Le Pennetier, sieur de Viesval, la veuve de Jean Le Provost, sieur de La Ferté, gouverneur des îles et fort de Chausey.

A. 1616. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Saint-Barthélemy : état des aînesses, villages ou terres de cette paroisse, qui sont au nombre de 24, sous les noms de Le Bois-du-Parc, Le Bourg, La Cervelière, La Croix, Le Fouteau-Cagneux, La Graverie, La Haise-Almin, La Hardière, L'Adelinière, L'Angottière, L'Étanchet, La Maugerie, La Ménardière, Le Moulin-Paille, Le Pas, La Piogerie, La Pourcerie, Les Rochers, La Roussellière, La Ruine, La Sablonnière, La Saunerie, La Tournerie, Le Vauvillet.

A. 1617. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1571-1762.— Saint-Barthélemy, la Hardière : extraits d'aveux rendus au comté de Mortain sous l'aînesse de La Hardière ou Petite-Hardière, par les familles Gaulard, de Bon, Roussel et Le Lièvre.

A. 1618. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1622-1762. — Saint-Barthélemy, La Tournerie : aveux rendus au grand doyen de Mortain, seigneur de Saint-Barthélemy, pour l'aînesse de La Tournerie, par

Pierre Benard et Jean Le Sacher, écuyer, capitaine au régiment de Normandie ;—sommation à Gilles Le Nicolais, sieur de La Vallée, de payer les arrérages qu'il doit au domaine de Mortain.

A. 1619. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1759-1771. — Saint-Barthélemy : avertissements donnés par le notaire du papier terrier de Mortain aux tenants de diverses ainesses, pour passer aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 1620. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1550-1774.— Saint-Barthélemy : sommaire d'aveux et d'actes de fieffes concernant les fieffes faites par le domaine de Mortain dans les environs de l'Étanchet, de La Piogerie, du Vauvillet, de L'Angottière et à La Tournerie ;— noms de famille des propriétaires : Le Pennetier, Renault, Baubard, de L'Épine, Chaudefosse, Rouxel, Herbert, de Than, de La Broise, Le Bigot et Gaulard ; — ventes, entre particuliers, de terres anciennement fieffées par le domaine.

A. 1621. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750-1764. — Saint-Barthélemy : extraits de différents actes de vente, pris du relevé du recouvrement des treizièmes, pour assurer les droits du domaine de Mortain.

A. 1622. (Liasse.)— 12 pièces, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE. — Saint-Barthélemy, réversion par déshérence : procédure entre le duc d'Orléans et Louis L'Évêque, président en l'Élection de Mortain, au sujet de la propriété, par eux réciproquement prétendue, d'héritages qui furent aux Besnard et aux Sacher, et dont les propriétaires sont morts sans héritiers.

A. 1623. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE.—Saint-Cyr-du-Bailleul : état des fiefs de la paroisse, au nombre de 6, qui sont les fiefs du Grand et du Petit-Montécot ; le fief de Husson au Bailleul ; le fief de Montenay au Bailleul ; La Cordousière ; le fief de Saint-Cyr avec le patronage ; — liste alphabétique des ainesses, villages et terres qui sont au nombre de 108.

A. 1624. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

XV^e^ SIÈCLE-1768.— Saint-Cyr-du-Bailleul, fief de Husson au Bailleul : domaine non fieffé comprenant le manoir et la terre avec le moulin du Bailleul ; — domaine fieffé se composant de 20 ainesses dans le fief du Bailleul, olim du Buat qui est l'ancien chef ; — charges données par M. de Saint-Patrice aux prévôts du fief du Bailleul, olim du Buat, et aux prévots du fief olim des Vaux en la seigneurie du Bailleul ; —aveu rendu au comte de Mortain par Robert Du Buat, pour le fief du Bailleul, demi-fief de haubert, et pour une franche vavassorie, appelée le fief du Buat.

A. 1625. (Liasse.)— 7 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin

1451-1775. — Saint-Cyr-du-Bailleul, fief de Montenay-au-Bailleul : aveu rendu au comte de Mortain par Pierre Du Jardin, écuyer, pour le fief du Bailleul, demi-fief que tenait autrefois Jean de Montenay, et duquel Guillaume Corbel tient un huitième de fief en la paroisse de Saint-Cyr-du Bailleul ; — domaine non fieffé du fief de Montenay : le manoir et la terre du Bailleul, la terre de La Motte, le moulin de Francière ; — le domaine fieffé comprend 17 ainesses ; — charge donnée par M. Du Bailleul, seigneur de Boudé, du Bailleul, La Motte et fief Corbet, à ses prévôts, pour les rentes dues sur le fief du Bailleul-la-Motte ; — correspondance de M. Du Bailleul avec M. Hauton, au sujet de l'aveu qu'il doit rendre au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 1626. (Liasse.)— 30 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-1778. — Saint-Cyr-du-Bailleul, fief de Montécot : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean Doisnel, pour le fief de Montécot, situé aux paroisses du Teilleul et de Saint-Cyr-du-Bailleul ; — domaine fieffé et non fieffé du fief du Grand-Montécot et du Petit-Montécot, indistinctement ; — acte de foi et hommage fait au duc d'Orléans par M. Doisnel de Montécot, pour le marquisat de Montécot, situé en Saint-Cyr-du-Bailleul, auquel sont réunis les fiefs du Grand et Petit-Montigny et du Grand-Husson ; — notes et mémoires sur la question de savoir si le marquis de Montécot est fondé à réclamer la mouvance du fief de Moissey ; — mémoire sur le fief du Grand-Husson dont relèvent les fiefs de Moissey, de Chenilly, de La Moretière, de Longuève, de La Basoge et du Chanoine.

A. 1627. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1565. — Saint-Cyr-du-Bailleul, La Cordousière : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Guillaume Thibauld, écuyer, pour le fief et sieurie de La Cordousière, situés en la paroisse de Saint-Cyr-du-Bailleul.

A. 1628. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Saint-Cyr-du-Bailleul, rentes de héage dues pour La Petite-Cour, Les Petites-Hayes, La Tiercelinière et Mesnillière;—débiteurs J. B. Le Fouilleul, Robert Le Page, Jean de Montgodin, Jean Lair.

A. 1629. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1565-1584.— Saint-Cyr-du-Bailleul : aveux rendus aux comtes de Mortain, pour l'alnesse de Montgodin, par les familles Lair, de Montgodin, Du Bailleul, Le Bascle, Mancel, Guérin et Foesnet.

A. 1630. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-XVIIIe SIÈCLE.— Saint-Cyr-du-Bailleul : aveux rendus aux comtes de Mortain par les familles de Mongodin, Aumont, de L'Aunay, Mancel, Morel, Le Bascle, Le Bigot. Boursin, Piel, Du Bailleul, Des Grippes, et Lyard pour une alnesse appelée La Haye-Huberdière et Mongodin ou le fief de Mongodin et Haye-Huberdière ; — rentes dues au domaine de Mortain par le prévôt de Mongodin ; —avertissements aux tenants de Mongodin de passer leurs aveux au bureau du papier terrier du comté de Mortain.

A. 1631. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1581-1764.— Saint-Clément : inventaire des lettres, pièces et écritures produites au greffe du bailliage de Mortain par Thomas Gallot, chanoine de Gorron, pour faire juger à bonne fin l'arrêt mis par lui sur 60 pièces de bois abattues dans le bois de La Roche-à-La Vermine, dépendant de la forêt de Lande-Pourrie, pour être ledit Gallot payé de 50 livres formant la dixième partie du prix de la vente faite par Jacques d'Oissey, propriétaire desdits bois, aux héritiers Le Mardeley ; — procès entre Henri de Barrailh, abbé de Saint-Marian d'Auxerre, prébendé de Gorron, et Clément Robbes, vicaire perpétuel de Saint-Clément, pour raison des dîmes de la paroisse ; — transaction entre le curé de Saint-Clément et le curé de Ger, au sujet de la dîme des blés noirs croissant sur diverses pièces de terre sises aux environs du pré au Verdier ; — collation faite par le chapitre d'Avranches (le siège vacant) de la chapelle de Saint-Hortaire et Sainte-Barbe, située en la paroisse de Saint-Clément.

A. 1632. (Cahier.) — Grand-in-folio, 8 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Saint-Clément : table alphatique des 130 villages et terres de cette paroisse, avec indication des noms et du domicile de la plupart des propriétaires ou des fermiers.

A. 1633. (Cahier.) — Grand in-folio, 36 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Saint-Clément : noms de lieu suivant les titres, ou table alphabétique des terres et cantons, avec analyse sommaire des aveux ou actes de fieffe qui les concernent, le nom des propriétaires ou fieffataires, la contenance de ce que tient chacun d'eux avec renvoi aux jonrnaux des rentes du comté de Mortain.

A. 1634. (Cahier.) — Grand in-folio, 1 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Saint-Clément : table alphabétique des lieux, villages et cantons portés au plan topographique, avec indication de leurs situations recpectives en longitude et latitude.

A. 1635. (Cahier.) — Grand in-folio, 1 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Saint-Clément : table alphabétique des noms et surnoms des propriétaires et tenants de la paroisse, avec le numéro des parcelles dont ils sont détenteurs.

A. 1636. (Cahier.) — Grand in-folio, 12 feuillets, papier.

1757. — Saint-Clément : liste alphabétique des habitants de la paroisse, avec le montant de leurs impositions.

A. 1637. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Ger et Saint-Clément : dépouillement du plan topographique et application des articles aux parcelles disposées par cantons et accompagnées du nom des propriétaires.

A. 1638. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Saint-Clément, Maisoncelle : table numérique des alnesses et tènements du fief de Maisoncelle ; domaine fieffé, domaine non fieffé ; — extrait du plan géométrique d'adaptation de la vavassorie de Maisoncelle ; — état des contenances portées aux déclarations rendues au fief de Maisoncelle.

A. 1639. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1756-1784. — Saint-Clément : autorisation accordée par le duc d'Orléans, comte de Mortain, à Vincent Guesdon, sieur de Gresmont, de construire un moulin à huile et de se servir de l'eau de Gresmont pour l'usage dudit moulin ; — remontrance de Vincent Gobard, héritier de Vincent Guesdon, au sujet de la construction projetée d'un autre moulin à huile pour lequel Michel Fortin était en instance auprès du duc d'Orléans.

A. 1640. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1571-1775.—Saint-Clément : arpentage, soumissions et adjudications de terres vaines et vagues dépendant du domaine de Mortain, et situées dans la paroisse de Saint-Clément, à La Roche-Fichée, au Gué-Ozenne, au Grand-Bisson, aux Hayes-Martinet, au Gué-des-Heaumes, à La Butte-du-Hallier, aux landes des Geguinières, des Joncs, des Corbeaux et de Moutons.

A. 1641. (Liasse.) — 7 pièces, papier

1472-1775. — Saint-Clément : état et [titres des terres possédées par M. Benoît de Gué-Poulain, capitaine au régiment de Noailles, cavalerie, lesquelles sont situées aux triages de Roche-Restout et du Gué-Poulain.

A. 1642. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1550-1775.— Saint-Clément : pièces d'une instance pendante entre le duc d'Orléans et Mathurin Boursin, avocat et notaire à Mortain, au sujet des blâmes d'un aveu trop sommaire rendu par ledit sieur Boursin pour terres situées au Chêne-des-Mercs, en la paroisse de Saint-Clément;— projet d'un nouvel aveu.

A. 1643. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1649-1781. — Saint-Clément : titres des terres possédées par Louis-Charles de Bruguyere, écuyer, fils de Charles et héritier de noble dame Marie Charuau, sa mère, lesdites terres situées à Brousse-Pavé, en la paroisse de Saint-Clément.

A. 1644. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1572-1769. — Saint-Clément : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Chesnel, Le Chevalier et Chrétien, pour terres situées aux Champs-Touillers, à Rouge-Butte, à Souce et à La Croix-Gaubert;—plantation d'arbres sur la ferme du Belair appartenant au sieur Chollois-des-Champs.

A. 1645. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 2 pièces, parchemin.

1572. — Saint-Clément : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Julien Dubois et sa femme, pour terres situées aux héritages de La Bretonnière.

A. 1646. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1572-1694. — Saint-Clément : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Fortin et Foucault, pour terres situées à La Pichottière et au Haut-Gué.

A 1647. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1584-1763. — Saint-Clément : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Gosselin, Guesdon et Guyard, pour terres situées à L'Aunay, à La Prise-Quentin, au Haut-Bois, à La Vente et au Bocage.

A. 1648. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1572-1611. — Saint-Clément, familles sous la lettre H : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Hamel, de La Haye et L'Hermite, pour terres situées aux Champs-Touillers, aux Vieilles-Terres, à La Bretonnière et aux Hayes-Martinet.

A. 1649. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1598-1767. — Saint-Clément, terre de M. de Beauchesne: arpentage et délivrance à Jacques d'Oissey de plusieurs pièces de terres situées à La Roche ;— procédure exercée au sujet de l'aveu à rendre au duc d'Orléans par Jacques-Louis Le Harivel, patron, baron haut justicier de Fresne, seigneur de Beauchesne, pour les terres qu'il tient au lieu appelé La Roche, sous les lignes (articles) Mathurin Gallouin, Marguerin Poret et Jacques d'Oissey.

A. 1650. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1612-1766. — Saint-Clément : aveux rendus au comté de Mortain par Jean et Michel Josset, pour terres situées au Petit-l'Aunay ; par Marie-Michelle Josset, veuve de Simon Le Moine, pour terre située au canton de La Fieffe-Chesnel.

A. 1651 (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1584-1612. — Saint-Clément : aveux rendus par Colas et Grégoire Laurent, Pierre Fleury, Richard et François Liard et François Le Verdais, pour terres situées au Breil de Maisoncelle, à La Lande-Laurent, à La Butte de L'Aunay; — une des terres contient 45 acres à mesure de botte et éperon.

A. 1652. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1462-1770. — Saint-Clément : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Martin, Le Mauviel, Mellay, Mesnage, Mitrecey, Le Monnier, Monlien et Mongodin, pour terres situées à La Prise-Mauviel, au village des Baillées dit Cauquebœuf, à Brefellant, au Casouard, au

Puissot-Regnard, à L'Épinette, à La Manourie, aux Grandes-Épines, au Gros-Chêne, à Belleau et à Cabremont.

A. 1653. (Liasse). — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1584-1612. — Saint-Clément : familles sous la lettre P : aveux rendus par Jacques Le Pennetier et les héritiers Le Pourcelet, pour terres situées à La Tournerie.

A. 1654. (Liasse.)— 5 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1572-1612. — Saint-Clément : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Le Rebours, Restout, Richard et Le Roy, pour terres situées aux Ramiers, aux Livrées, au Gué-Macey et à Claire-Chesnaye.

A. 1655. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1496-1768. — Saint-Clément : pièces de la procédure exercée par le duc d'Orléans contre Barthélemi Rageot et autres co-tenants du village Josset, pour obtenir aveu détaillé des terres qu'ils tiennent sous le domaine de Mortain.

A. 1656. (Liasse.)— 3 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1572-1612. — Saint-Clément : aveux rendus au comte de Mortain par Louis et Guillaume Saint, Michel Guyard, Julienne et Guillaume Laurent, pour terres situées aux Marettes et à La Plesse.

A. 1657. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1572-1766. — Saint-Clément : aveux rendus au comté de Mortain par Robert et Gilles de Than, Noël Théot et Charles-Gabriel Thébault, pour terres situées aux Noes de L'Etanchet, à La Fosse et la Fieffe Azire.

A. 1658. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1572-1612. — Saint-Clément : aveux rendus au comté de Mortain par les héritiers Le Verdays et Médard Le Vallet, pour terres situées au Chesne-des-Mercs et à La Balissonnière.

A. 1659. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1757-1766.—Saint-Clément : avertissements et sommations à divers tenants de la paroisse de Saint-Clément, pour rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 1660. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1547-1780. — Saint-Clément : actes privés;— ventes et fieffes de portions de terres entre les familles Le Moine, Fougeray, Hamelin, Ernier, Érard, de Chantelou, Le Verdais, Noël, Le Pourcelet, Mitrecey, La Lande, Gallouin et Clouard.

A. 1661. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1623-1624.— Saint-Georges-de-Rouelley : sentence de M. Turquant, maître des requêtes, au profit des paroissiens de Saint-Georges, contre Joachim Du Vauborel, de la religion réformée, qui avait fait graver ses armes et le nom de Marie Du Vauborel, sa fille, sur une cloche nouvellement fondue pour la paroisse dont il se disait patron présentateur ; la cloche sera refondue aux frais du sieur Du Vauborel, elle portera le nom et les armes de mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain ; — défense au sieur Du Vauborel d'employer son nom sur les vases sacrés de l'église, durant tout le temps qu'il sera de la religion réformée, et de continuer à occuper le presbytère.

A. 1662. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Saint-Georges-de-Rouelley : extrait du plan de la paroisse, ou application des articles du plan aux parcelles composant les héritages du Maupas, de La Noe-Rochouse, des Prises-Mauviel, des Prises-Nivault, du Moulin-du-Bois, du Chêne-Parfait, du Gué-de-l'Aune, des Prises-Guimont, des Fieffes-Thierry, Jonquet, L'Ami, de La Ronce, du lieu de Beau-Soleil, de La Primorière, des Landes au Barbier, du Tertre-Danguy et autres lieux.

A. 1663. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1550-1772.— Saint-Georges-de-Rouelley : aveux rendus au comté de Mortain sous la lettre A : aveux de René André et joints, et de Thomas et Robert L'Amy, pour terres situées en la paroisse de Saint-Georges, aux Baillées-Saffray et à La Sottinière.

A. 1664. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1583-1719.— Saint-Georges-de-Rouelley, aveux rendus au domaine de Mortain sous la lettre B : aveux de Jean et Robert Le Bourgetel, de Michel Breillot et de Jacques Bonnesœur, pour terres situées à La Verderie, aux Rochers et aux Bourbes.

A. 1665. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1583-1609. — Saint-Georges-de-Rouelley : sommaires d'aveux rendus au domaine de Mortain par Jean et Michel Danguy, pour terres situées à La Fosse-de-l'Artour ou de La Retoure.

A. 1666. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1609-1772. — Saint-Georges-de-Rouelley : aveux rendus au domaine de Mortain par Côme et Toussaint Fleury, pour terres situées à la fieffe de La Fontaine-du-Coudray et à La Fieffe-Jouguet.

A. 1667. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1550-1768. — Saint-Georges-de-Rouelley, lignes (articles) Garnier, Le Guedey et Guymont : sommaires d'aveux rendus au domaine de Mortain par Guillaume Garnier, Guillaume Le Guedey, Guillaume Guymont et leurs représentants, pour terres situées à La Chapelle-Saint-André, aux Baillées et au Val-Cendroux.

A. 1668. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1571-1756. — Saint-Georges-de-Rouelley, ligne Jouguet : titres relatifs aux biens possédés sous le domaine de Mortain par la famille Jouguet et ses représentants, lesquels biens sont situés à La Fieffe-Jouguet, aux Bourbes et au Gué-Saffray.

A. 1669. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1550-1771. — Saint-Georges-de-Rouelley, lignes (articles) Mauviel, Le Malenfant et Le Mercier : aveux rendus au domaine de Mortain par les familles Mauviel, Le Malenfant, Le Mercier et leurs représentants, pour terres situées aux Boullayes, au Bas-de-la-Pierre, à La Prise-Mauviel et au Chêne-Parfait.

A. 1670. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1552-1771. — Saint-Georges-de-Rouelley, ligne (article) Nivault : titres et sommaires de titres relatifs aux terres possédées, sous le domaine de Mortain, par la famille Nivault et ses co-tenants ou représentants.

A. 1671. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1550-1789. — Saint-Georges-de-Rouelley : titres et sommaires de titres concernant les biens possédés par les familles Postel, Pain, leurs co-tenants ou représentants, à Jutigny, au Tertre, au Val-Cendroux, au Gué-Saffray et à La Retoure.

A. 1672. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1583-1772. — Saint-Georges-de-Rouelley : titres et sommaires de titres concernant les terres possédées par M. de Verdun, seigneur de Passais, en ladite paroisse, sous le domaine de Mortain.

A. 1673. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1550-1580. — Saint-Georges-de-Rouelley, fieffes : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Pierre Le Roux, Julien de Verdun, François Achard, Robert Saint et Guillaume Jouguet, de terres situées au Gué-de-l'Aune, au Fou, au Chapon et à La Noe-de-l'Astelier.

A. 1674. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1571-1577. — Saint-Georges-de-Rouelley, fieffes : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Guillaume Jouguet et à François Achard, de terres situées près le Gué-Saffrey, sous Le Blanc-Rocher et à La Noe-de-l'Astellier.

A. 1675. (Liasse.) — 6 pièces, papier : 1 pièce, parchemin.

1597-1598. — Saint-Georges-de-Rouelley, fieffes : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Michel Malenfant et à Denis Breillot, de terres situées au Chesne-Parfait et au Tertre de La Fosse de La Retoure.

A. 1676. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1598. — Saint-Georges-de-Rouelley, fieffes : délivrances faites à Jean Bouillon, à Michel Breillot et à Nicolas Grosse, de terres à eux fieffées par les officiers du comté de Mortain au triage des Rochers et au Val-Cendroux.

A. 1677. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1601-1610. — Saint-Georges-de-Rouelley, fieffes : fieffe faite à Georges de Mezange, écuyer, de terre située au triage de la Tablère; — procédure pour surmesure et outrepasse qui avait dû être faite sur une fieffe consentie à Charles Vezard sous la prise du Mauviel et au Tertre du Val-Cendroux.

A. 1678. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1606-1638. — Saint-Georges-de-Rouelley, fieffes : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Jacques d'Oissey, sieur de Boussentier, à Jacques Bechet, sieur de La Bigotière, et à Guillaume Nivault, de terres situées au Gué de L'Aune, à La Fosse de La Retoure, au Gué-Saffray et au Mauvais-Passage; — ventes et rétrocessions de fieffes; — arpentage et fieffe de surmesures.

A. 1679. (Liasse.) — 1 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1609-1617. — Saint-Georges-de-Rouellé, usurpations de fieffes : procès-verbaux d'arpentage de terres tenues

par Guillaume Le Roux et Jacques Le Mauviel, au triage du Fou-au-Chapon et sous Les Renaudières.

A. 1680. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1621-1622. — Saint-Georges-de-Rouelley, fiefs : arpentage et délivrance de terres fieffées au Val-Cendroux, aux Rochers, à L'Aunay; — fieffataires, Georges de Mezenge, Jean et André de Verdun.

A. 1681. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1638-1639. — Saint-Georges-de-Rouelley, fiefs : autorisation donnée à Guillaume Le Sage, papetier, de faire bâtir un moulin sur la rivière du Gué-Saffray, sur le fond à lui fieffé par Julien Picot; — fieffe faite audit Guillaume Le Sage d'une partie de l'eau de la rivière du Gué-Saffrey, pour s'en servir au moulin à papier qu'il doit bâtir.

A. 1682. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1640. — Saint-Georges-de-Rouelley, fiefs : fiefs faites par les officiers du comté de Mortain à Pierre Fleury, Julien Picot, Jacques et René Bouillon, de terres situées au Gué-Saffrey et au Blanc-Rocher, sous le tertre du Val-Cendroux.

A. 1683. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1756. — Saint-Georges-de-Rouelley, fiefs : fiefs faites par le notaire du papier terrier du domaine de Mortain à Jacques Bonnesœur, Charles et Georges Haye, Toussaint Duval, Henri et Jean Pain, Charles Patouil, François, Jean et Pierre Bienvenu et Simon Pommier de portions de terre situées dans la lande et au Tertre du Val-Cendroux.

A. 1684. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1573. — Saint-Hilaire-du-Harcouet : acte de foi et hommage fait à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean de La Ferrière, écuyer, pour raison de son fief de Saint-Hilaire, à la charge de bailler et fournir aveu et dénombrement dans le temps de la coutume.

A. 1685. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1476-1564. — Saint-Hilaire-du-Harcouet : aveux rendus aux comptes de Mortain par Michel Guesdon et Gilles Grimault, pour maisons et jardins situés en la ville et bourgeoisie de Saint-Hilaire.

A. 1686. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin; 1 plan, papier.

1759. — Saint-Hilaire-du-Harcouet : fieffe faite par Michel Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain, à Pierre-Henri Bourdonnière, de l'ancien auditoire de Saint-Hilaire et d'un terrain y attenant; — plan des objets fieffés.

A. 1687. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Saint-Jean-du-Corail, état de la paroisse : fief de Saint-Jean, quart de haubert, avec le patronage, tenu par M. de Saint-Patrice; — le fief de Moissey, quart de haubert, en débat de tenure avec le seigneur de Husson; — le fief de Chenilly, tenu de Husson; — 66 villages, terres ou alnesses.

A. 1688. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Jean-du-Corail, liste des familles de la paroisse : Bansais, Balisson, Boullé, Bouillon, Boutry, Buslot, Chevalier, Du Laurent, Du Port, Du Val, Fournerie, Fortin, Fouquet, Greslé, Goupil, Gobière, Le Gros, Hamel, Jehan, Jouguet, Le Lentier, L'Hermite, Masure, Meignen, Le Merle, Morin, Le Morton, Picot, Poirier, Poulain, Pouchard, Pringault, Tavernier, Théot, Turpin.

A. 1689. (Cahier.) — Grand-in-folio, 8 feuillets, papier.

1751-1764. — Saint-Jean-du-Corail : extrait des journaux des rentes du comté de Mortain pour ce qui concerne la paroisse de Saint-Jean; — noms des débiteurs, origine, nature et sujétion et emplacements de leurs tènements.

A. 1690. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1767-1772. — Indice de Saint-Jean-du-Corail : lignes (articles) de Benoît, Grégoire et Gilles Bullot, Jean Achard, Jean Pillon, Henri Pouchard, Denis et Jean Le Tavernier, Thomas Belin, Jean Le Mesle et René Du Port.

A. 1691. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 plan, papier.

1453-XVIII^e SIÈCLE.—Saint-Jean-du-Corail : fiefs faites par les officiers du comté de Mortain à Henri, Jean, Pierre, Robert et Guillaume Pouchard; — état des terres de La Prise-au-Lieutenant; — sommaires des actes de fiefs de La Prise-Marseine et de La Linette; — plan de La Prise-Marseine.

A. 1692. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1765. — Saint-Jean-du-Corail : extraits de différents actes pris du relevé du recouvrement des treizièmes.

A. 1693. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1571-1599. — Saint-Jean-du-Corail : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Julien de Saint-Manvieu, pour le fief de Saint-Jean-du-Corail, quart de haubert, dont dépend le patronage de la paroisse ; — débat de tenure entre le comte de Mortain et Julien de Saint-Manvieu, au sujet de l'aînesse d'Allance, située en la paroisse de Bion.

A. 1694. (Liasse.) — 9 pièces.

1777. — Saint-Jean-du-Corail : requête adressée au duc d'Orléans par Gilles de Vaufleury, seigneur patron de Saint-Jean-du-Corail, pour être maintenu dans la propriété, possession et jouissance de la lande de Saint-Jean, comme faisant partie du domaine non fieffé de ladite seigneurie.

A. 1695. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1565-1770. — Saint-Jean-du-Corail : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean Doisnel, pour le fief de Moissey ; — décision du Conseil du duc d'Orléans, qui place le fief de Moissey dans la mouvance du fief de Husson.

A. 1696. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier

1553-1613. — Saint-Jean-du-Corail : sentences, requêtes, ordonnances et aveux concernant le fief de Moissey, les droits de chauffage et autres usages prétendus à cause dudit fief en la forêt de Lande-Pourrie ; — jugement des commissaires pour la réformation des eaux et forêts de France portant que Hilaire Mallet justifiera de ses titres sur la main-levée par lui demandée de différents usages en la forêt de Lande-Pourrie.

A. 1697. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Martin-le-Bouillant, état de la paroisse : le fief des Essards appartenant à la marquise de Roncherolles ; — un franc tènement tenu d'Olivier de Husson ; — le fief du Val-Garnier possédé par l'abbaye Blanche.

A. 1698. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 plan, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Baronnie de Saint-Pair-le-Servain, aujourd'hui Saint-Pois ; sommaire ou indice sur ses anciennes et actuelles dépendances, c'est-à-dire : un quart de fief au Mesnil-Rainfray ; — en Saint-Georges, deux fiefs ; — en Saint-Pois et Montjoie, un franc tènement, plus en Montjoie le fief Robert Vallon ; — en Gatemo, Périers et ailleurs, la vavassorie Colin Roussel ; — en Gatemo, Montjoie et Périers, une autre vavassorie ; — en Éterville et Avenay, le fief du Bouillon ; — et en Reffuveille, Le Chalenge, La Pasturelière, le fief d'Asnières, La Grippière, La Barberie ; — à Lingeard, le fief de Lingeard ; — à Bellefontaine, le fief de Bellefontaine ; — Mesnil-Gilbert, le fief au Chanoine, La Montaiserie et la vavassorie d'Albret ; — en Bernières et Rully, un fief et des arrières-fiefs ; — en Champ-du-Boult et Gatemo, le fief du Montier ; — plan de Saint-Pois et des paroisses voisines.

A. 1699. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1394-1782. — Baronnie de Saint-Pois : extrait d'aveu rendu au Roi par Robert Servain, chevalier, pour la demi-baronnie de Saint-Paer-le-Servain ; — aveu rendu pour la même demi-baronnie au comte de Mortain, par Jean d'Auray, qui la tient à cause de Jeanne de Meullent, sa femme ; — aveux rendus pour la même baronnie par Bœuves d'Auray, à Louis et à François de Bourbon, ducs de Montpensier, comtes de Mortain ; — foi et hommage par Beuves d'Auray au duc d'Orléans, pour ses terres de Saint-Pois, Montjoie et autres.

A. 1700. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1757-1771. — Baronnie de Saint-Pois : correspondance de M. de Saint-Pois et de M. Hauton, notaire du papier terrier du domaine de Mortain, relativement à l'aveu qui doit être rendu au duc d'Orléans pour la terre de Saint-Pois.

A. 1701. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1527-1775. — Baronnie de Saint-Pois, fief de Beaumoncel : sommaire du retrait fait sur Richard Du Mesnil-Adelée, par Jacques d'Auray, du fief de Beaumoncel, assis en Montjoie, Gatemo et Le Champ-du-Boult ; — sommaire de la cession faite par Beuves d'Auray à Pierre Certain, sieur de La Lande, du fief, terre et seigneurie de Beaumoncel ; — notes sur le fief de Beaumoncel.

A. 1702. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1592-1623. — Baronnie de Saint-Pois, fief du Montier : notice sur le fief de Gatemo, anciennement nommé

Le Montier ;—cession par Pierre Certain, à Beuves d'Auray, du fief du Moutier, assis à Gatemo et au Champ-du-Boult ; —aveu rendu à Jacques d'Aussonvilliers, baron de Courcy, par Beuves d'Auray, pour le fief de Montier, quart de haubert ; — aveu rendu par Georges d'Auray à René de Carbonnel, marquis de Canisy et baron de Courcy, pour le fief de Gatemo, anciennement nommé Le Montier ; — état des ainesses qui composent ce fief.

A. 1703. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1582-1630.— Baronnie de Saint-Pois, fief de Saint-Georges-de-Rouelley, dont est tenu par hommage le petit fief du Sionnay : aveu rendu à Beuves d'Auray, baron de Saint-Pois, par François Ferré, écuyer, sieur de Rouelley et Saint-Georges, en sa partie, pour le fief de Saint-Georges-de-Rouelley, huitième de haubert, dont est nuement tenu un petit fief à cour et usage nommé Le Sionnay ;—aveu à Georges d'Auray par Joachim Du Vauborel, seigneur de Saint-Georges, à cause de Charlotte Ferré, son épouse, pour le fief de Saint-Georges-de-Rouelley : il déclare que le Sionnay est tenu par Pierre de Franquetot, sieur d'Auxais, à cause d'Esther Thibaut, son épouse.

A. 1704. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1630-XVIII^e SIÈCLE.— Saint-Quentin, état de la paroisse : fiefferme du Valdouer relevant du domaine de Mortain ; — trait de dîme sur les héritages de Planche-Jumelle, appartenant à l'abbaye Blanche ; — aveu rendu au comte de Mortain par Charles Roussel, avocat, sieur du Valdouer, pour la fiefferme du Valdouer qui, avec la fief-ferme du Mesnil-Thébault, fait un quart de fief de haubert.

A. 1705. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1518-1757. — Saint-Symphorien, fiefs de la paroisse : les fiefs de Saint-Symphorien et de Courcines, appartenant à M. de Géraldin ; — lots et partages des héritages de Guillaume Mahé, seigneur de Saint-Symphorien, de La Sauldraye, du Fief-Normant et de La Gaschetière ; — foi et hommage faits entre les mains de Jean Aymar, commissaire de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Guillaume Mahey, pour les fiefs de Saint-Symphorien et de La Teillaye-Monthuan en Chérencé-le-Roussel ; — correspondance entre M. de Géraldin et M. Hauton, notaire du papier terrier du domaine de Mortain, relativement à l'aveu qui doit être rendu au duc d'Orléans, pour le fief de Saint-Symphorien.

A. 1706. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1772. — Gages plèges et élection de prévôts du fief de Saint-Symphorien et du fief de Corsines, le premier composé de sept, et le second de dix-huit ainesses.

A. 1707. (Cahier.)— In-folio, 4 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Marie-du-Bois, état de la paroisse : le fief du Haut-Manoir-du-Bois, huitième de haubert, le fief du Bas-Manoir-du-Bois, également huitième de haubert ; — 31 villages et terres.

A. 1708. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1431-1771. — Sainte-Marie-du-Bois, aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Agathe de La Villette, veuve de Sanson Du Vauborel, tutrice de Gilles Du Vauborel, son fils, pour le fief de Sainte-Marie-du-Bois, dont est tenu, par Léonard Du Vauborel, le fief du Bas-Manoir ;—acquêt par Léonard Du Vauborel, seigneur et patron de Sainte-Marie-du-Bois, du fief du Haut-Manoir-du-Bois, dont était propriétaire Jean de La Touche, fils de Jacques de La Touche et de Jeanne Du Vauborel, fille aînée de Sanson Du Vauborel ;— sommaires d'aveux rendus à Jean Du Vauborel par les tenants de diverses ainesses, relevant des fiefs du Haut et du Bas-Manoir ; — vente par M. de Poilvilain, marquis de Montaigu, à M. de Lossendière, des fiefs, terres, moulins et seigneuries de Sainte-Marie-du-Bois ; — paiement du treizième de cette vente.

A. 1709. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1163-1512.—Savigny : charte de Raoul de Fougères en faveur de l'abbaye de Savigny que son grand-père Raoul avait fondée ; il confirme les donations de son grand-père, celles de Henri, son père, et celles de plusieurs autres chevaliers, bienfaiteurs du monastère ; sa charte est datée de Fougères en 1163, lorsqu'il partait pour Jérusalem ; — charte de Guillaume Des Loges, donnant à l'abbaye de Savigny et aux religieuses de Mortain, l'église de L'Apentis avec le patronage, 1262 ; — prétention de l'abbé de Savigny à l'exemption de serment de fidélité envers le Roi.

A. 1710. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.—Savigny, état de la paroisse : le fief d'Alleray, fief de haubert, membre du comté de Mortain, en la main du duc d'Orléans ;—le fief de La Vallée, membre de haubert, appartenant au marquis de Geraldin ; — le fief de Savigny, fief de haubert, appartenant à l'abbaye.

A. 1711. (Cahier.)— In-folio. 8 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Savigny, état de la paroisse :

le fief de Savigny et le fief de La Vallée ; — 78 villages, terres et aînesses disposés par ordre, avec le nom des tenants de la plupart d'entr'elles, tant des aînés que des puînés ou co-tenants.

A. 1712. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.—Savigny, état de la paroisse : les fiefs de Savigny et de La Vallée. la forêt de Savigny ; — table des aînesses avec leur contenance ancienne et leur contenance actuelle, et le nombre des tenants des aînesses du fief d'Alleray.

A. 1713. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1644-XVIII^e SIÈCLE. — Savigny : notice sur le fief d'Alleray, composé de 23 masures ou aînesses et appartenant au duc d'Orléans ; — sujétions de chaque aînesse envers le domaine ; — noms des parcelles qui composent les aînesses ; — extrait des articles de l'aveu rendu par les tenants du fief d'Allerey à la duchesse de Montpensier, en tant que ce qui concerne Susanne Mahé, dame de Torchamp et de La Vallée, tenant les héritages de La Cordonnière, de Beaufiçel et de La Gremaudière.

A. 1714. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1541. — Savigny, fief d'Allerey : déclarations que baillent devers le vicomte de Mortain, ou son lieutenant, les hommes et tenants du Roy, en son fief d'Allerey, en la paroisse du Vieux-Savigny, des terres qu'ils tiennent audit fief ; — noms de famille des avouants : Duval, Hamel, Benoît, Gesbert, Le Roux, Feron, Jouaut, Avice, Le Comte, Dubois, Grimault, Equarant, Diort, Jamon, Mouton, Boisbunon et Thieulent.

A. 1715. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1593-1629. — Savigny, Allerey : procédure entre les tenants du fief d'Allerey et le receveur du domaine de Mortain, au sujet du boisseau servant à mesurer l'avoine due par lesdits tenants, boisseau que les débiteurs prétendent payer à ras et non au comble.

A. 1716. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1735-1776. — Savigny, Alleray : aveux et établissement d'aîné pour les aînesses de L'Angevinière, de Beaufiçel, La Besnardière, La Billottière et La Chauvinière ; — noms de famille des aînés et co-tenants : Le Bordais, Cholois, Jouault, Guimont, Nourry, Gaullard, Thieulent, Blanchard, Juhère, Halley, Gohin, Legrand, Couillard, Hamel, Lohier, Guilmin, Dubois, Picot, Blondel, Ecarrant, Dior et Gremil.

A. 1717. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1685-1776. — Savigny, Alleray : aveux ou établissement d'aîné pour les aînesses du domaine de La Drouardière, de La Farouillère, de La Gelinière et de La Grimaudière ; — noms de famille des aînés et co-tenants : Jouault, Dior, Mouton, Le Roux, de Geraldin, Boisbunon, Soullard, Hamel, Gasnier, Dubois, Le Pourcelet, Ruault, Lemée et Caniou.

A. 1718. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1755-1776. — Savigny, Allerey : aveux et dépouillement d'aveux rendus pour les aînesses de La Loquère, de La Maillardière, de La Mesleraye, des Noes, du Pré-du-Chesne et de La Servainière ; — noms de famille des aînés et co-tenants : Thieulent, Feron, Gesbert, Juhé, Juhère, Le Mouton, Le Roux, Bois-Bunon, de Geraldin, Jouault, Jamont, Le Metayer, Ecarrant, Gauvarri, Trehet et Le Tourneur.

A. 1719. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Savigny, états des rentes du fief d'Alleray : tableau de comparaison des rentes d'après les anciens et les nouveaux journaux ; — relevé des nouveaux aveux ; — tableau sur les principales parties du fief d'Alleray.

A. 1720. (Cahier.) — Grand in-folio, 16 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Savigny : indice des aînesses dépendant du fief d'Allerey, d'après le dépouillement des journaux et des aveux ; — lesdites aînesses appelées La Maillardière, Les Noes, La Maison-Neuve et Loueslardière, La Cordonnière, La Loquère, Le Pré-du-Chesne, La Chauvinière, L'Angevinière, Le Domaine, La Gallicherais ou Gelinière, La Mesleraye, La Servainière, La Faroullière et Billotière.

A. 1721. (Liasse.) — 12 pièces, papier

1789.— Savigny : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Ameslant, Boisbunou, Couillard, Duval, Equarrant, Ferard, Feron, Guérin, Gouvary, Gesbert et Hamel, pour terres situées à La Besnardière, à La Maillardière, aux Noes, au Hurel, à La Corderie, à La Billaye, à La Servainière, au Bois-Allain.

A. 1722. (Liasse.)— 12 pièces, papier.

1789. — Savigny : aveux rendus au duc d'Orléans,

comte de Mortain, par les familles Juhé, Jamont, James, Lucas, Mouton, Le Marchant, Morin, Poirier, Potel, Thieullent, Tesson et Trehet, pour terres situées au Hurel, à La Maillardière, à La Servainière, à La Besnardière, à La Loquère et à La-Farouillère.

A. 1723. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Savigny : terres tenues nuement et sans moyen à La Billaye, à La Chainière, à La Galicheraye, au Hamel et à La Perrelle, à La Morcalière, à La Picannière, au Chatelier, et à La Renouardière; — noms de famille des tenants : Dalligault, Blondel, Dior, Gohin, Moissey, Le Bordais, Trehet, Loyer, Le Roux, Mouton, Maillard, Loyer et Georgin.

A. 1724. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1762-1777. — Savigny : avertissements donnés par les commissaires du duc d'Orléans aux divers tenants de la paroisse de Savigny, au sujet des aveux qu'ils doivent rendre au prince en son comté de Mortain.

A 1725. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1761-1768. — Savigny : avertissements au prieur de Savigny pour rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain ; — refus du prieur de passer déclaration, sous le prétexte que l'abbé est exempt de serment de féauté, de toutes sujétions, droits et devoirs; — sous prétexte encore qu'il possède en franc aleu, et qu'il est en possession de rendre ses déclarations au Roi; — décision du Conseil du prince portant que la déclaration est due au comté de Mortain par les religieux de Savigny, pour les biens qu'ils avouent tenir en aumône ; c'est la seule charge qu'on leur impose.

A. 1726. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1766-1775. — Savigny : notes et lettres de M. Hauton, notaire du papier-terrier de Mortain, et de M. Pitoin, intendant du duc d'Orléans, concernant le débat de tenure existant entre son altesse et le comte de Géraldin, au sujet des fiefs d'Allerey et de La Vallée, le premier appartenant au prince, le second à M. de Géraldin; — levée du plan des deux fiefs, à l'effet de connaître les tenures respectives et à les distinguer, malgré leur mélange entr'elles et celles des religieux de Savigny.

A. 1727. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Savigny: fief de La Vallée; — états des aînesses qui composent ce fief, lesquelles sont au nombre de 11, sous les noms de La Billaye ou Clippaye, de Chalange et Louislardière, du Domaine, de La Drouardière, de La Farouillère, de La Haute et Basse-Grimaudière, de La Mesleraye, de La Perrelle, de La Servainière, de La Tirlandière ; — noms des parcelles de chacune de ces aînesses; — communication par M. de Géraldin à M. Hauton de titres concernant les aînesses du fief de La Vallée.

A. 1728. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 plan, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Savigny : plan du fief de La Vallée accompagné de notes de M. Brou, procureur du marquis de Géraldin.

A. 1729. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1499-XVIII^e SIÈCLE. — Savigny : fief de La Vallée; — aveu rendu au Roi, par Guillaume de Luisières, pour le fief de Nantreil, huitième de haubert, assis en Heussey, et pour le fief ou vavasserie de La Vallée assise en Savigny; — vérification de l'aveu rendu par François Mahey au comte de Mortain, pour le fief des Loges et le fief de La Vallée; — foi et hommage faits par François Mahey au comte de Mortain, pour le fief de La Vallée; — aveu rendu par le marquis de Géraldin au duc d'Orléans, pour le fief de La Vallée; — composition des fermes de La Vallée, de La Cordonnière et de L'Oilardière.

A. 1730. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Savigny : pleds et gage plège du fief et seigneurie de La Vallée, tenus à la requête du marquis de Géraldin; — état du fief de La Vallée, suivant le gage plège et les extraits des aveux.

A. 1731. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1523-1670. — Savigny : fief de La Vallée, aveux et extraits d'aveux rendus aux seigneurs de La Vallée pour les aînesses de La Billaye ou Clippaye, du Démaine et de La Derouardière ; — propriétaires de La Vallée : Guillaume Mahey, Susanne Mahey, Josias Laisney, Henri Laisney ; — noms de famille des avouants: Dyor, Thieulent, Gohin, Blondel, Dalligault, Moissey, Duval, Benott, Hamel, Gasnier, Soullard, Genson, Le Grand, Poisvert, Jouault et Le Roux.

A. 1732. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1636-1670.—Savigny, fief de La Vallée : aveux et dépouillement d'aveux rendus aux seigneurs de La Vallée, pour les aînesses de La Farouillère, de La Haute et de La Basse-

Grimaudière ; — propriétaires du fief de La Vallée : Françoise et Henri Laisné ; — noms de famille des avouants : Gasnier, Tesson, Picot, Joubin, Le Comte, Nourry, Le Pourcelet, Le Roux, Guérin, Gesbert, Thieulent, de Magdelain, Jamont.

A. 1733. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1557-1669. — Savigny, fief de La Vallée : aveux et dépouillement d'aveux rendus à Guillaume Mahé et Henri Laisné, pour les aînesses de La Mesleraye, de Louislardière et Chalange ; — noms de famille des avouants : Jouault, Benoît, Jamont, Gauvary, Tréhet, Le Roy et Avice.

A. 1734. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1661-1759. — Savigny, fief de La Vallée : aveux et dépouillement d'aveux rendus pour l'aînesse de La Perrelle à Susanne Mahé et à Henri Laisné par les familles Benoît, Moissey, Meslay, Maillard, Le Comte, Viger, Le Roux, Le Pourcelet, Jouault, Loyer, Guimont, Tesson, Duval, Hamel, Dior, Équarrant, Mouton, Davy et Gaullard

A. 1735. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1682-1770. — Savigny, fief de La Vallée : aveux et dépouillement d'aveux rendus aux seigneurs de La Vallée pour l'aînesse de La Servainière, par les familles Tréhet, Le Tourneur, Juhé, Gesbert, Josselin, Gauvary, Jouault, James, Guérin, Thieulent et Chalange.

A. 1736. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1552-1669. — Savigny, fief de La Vallée : aveux et extraits d'aveux rendus à Jacques Mahé et à Henri Laisné, sieurs de La Vallée, pour l'aînesse de La Tirlaudière, par les familles Boisbunou, Mouton Tréhet et Jouault.

A. 1737. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1763-1775. — Savigny : question de la mesure à laquelle M. de Géraldin doit payer au domaine de Mortain les rentes en froment et avoine qui sont dues par le fief de La Vallée qu'il a acquis du seigneur de Torchamp, lequel fief est sous la mouvance du fief d'Alleray, appartenant au duc d'Orléans.

A. 1738. (Liasse.)— 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1522-1647. — Savigny, ponts de L'Habit : procès-verbal de l'état des ponts de L'Habit, situés sur les rivières d'Éron et du Moulin du Prey, servant de passage et faisant communication entre les provinces de Bretagne, Le Maine et Normandie par le chemin ordinaire des messageries de Bretagne à Paris ; — adjudication des réparations ; — procédures entre le procureur du Roi et l'abbé de Savigny, au sujet des réparations.

A. 1739. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1501-1715. — Savigny, actes entre particuliers : fieffes et ventes de diverses portions de terre entre les familles Hamel, Benoît, Tréhet, de Madalain ou Magdalein, Mahé et Avice ; — traité de mariage entre Jean Gesbert et Marie Tréhet.

A. 1740. (Cahier.) — Petit-in-folio, 4 feuillets, papier.

1760-1780.—Savigny : relevé des contrats translatifs de propriété dont les droits sont acquittés au bureau du Teilleul, pour la paroisse de Savigny, en tant que ce qui relève du domaine de Mortain.

A. 1741. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Sourdeval-la-Barre, état de la paroisse : fiefs de Sourdeval, du Mesnil-Adelée en Sourdeval, de Chaulieu en Saint-Martin, d'Esson, des Brulays, de La Doisnelière, de La Rivière, de Montfautrel, de Grenne, du Bois-Harach, d'Éron, et le fief du Fresne par extension ; de plus les fiefs de La Boulangerie, de La Vannerie et Beauchesne et de La Peuvelière ; — liste des aînesses appartenant à chacun de ces fiefs.

A. 1742. (Cahier.) — Grand-in-folio, 14 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Savigny, état de la paroisse : grand fief de Sourdeval, fief du Bourg ou Chaulieu et de La Gérière ; fiefs de Juvigny ou Mesnil-Adelée, de La Vannerie et Beauchesne, de La Peuvelière, d'Éron ; autre fief d'Éron ; fiefs d'Esson, du Fresne par extension, de Montfautrel, de Grenne, de La Boulangerie, du Bois-Harach, de Courval ou Monthéry ; — tableau des lieux, villages, terres et aînesses de Sourdeval, au nombre de 180.

A. 1743. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1394-1765. — Sourdeval-la-Barre : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean Le Moigne, écuyer, sieur de Sourdeval, pour le fief et sieurie de Sourdeval, demi-fief de haubert, avec mention d'aveux rendus au Roi, pour le même fief, par Robert Le Moigne, chevalier, en 1394, et par Pierre Le Moigne en 1485 ; — aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jacques Le Moigne-Sourdeval, grand-doyen de Mortain ; — lettres

patentes portant union des fiefs et terres de Sourdeval, de La Pevellière, de La Vennerie, du Mesnil-Adelée, des Brulais et d'Airou, et leur érection en titre de comté sous le nom de Sourdeval-le-Neuf, en faveur de Louis-Bernardin Le Neuf de Sourdeval et de ses descendants.

A. 1744. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1401-1774. — Sourdeval-la-Barre, fief d'Éron : titres, notes et extraits établissant que la franche vavasssorie d'Éron a appartenu à Jean de Burcy, à Denise Josselin, à Jean et Guillaume de La Houssaye, à Jean Le Breton, à Charles de Marceul, à Jean de Bardoul et à M. Le Neuf de Sourdeval.

A. 1745. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1752-1767. — Sourdeval, fiefs d'Éron et des Brulais : états des tenures et rentes du fief d'Éron et du fief des Brulais ; — pleds et gages plèges du fief des Brulais ; — pleds et gages plèges du fief d'Éron ; — contestation entre les seigneurs de Sourdeval et de Saint-Hilaire, au sujet du paiement des treizièmes de l'acquêt fait par le seigneur de Sourdeval, de Henri de Bardoul, du fief des Brulais et du fief d'Éron.

A. 1746. (Cahier.)— Grand-in-folio, 4 feuillets, papier.

1752. — Sourdeval : dépendances du fief de Juvigny ou Mesnil-Adelée ; — pleds et gages plèges avec élection de prévôt, pour le fief du Mesnil-Adelée, en Sourdeval, appartenant à Pierre-Gabriel-Louis Le Neuf.

A 1747. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1775. — Sourdeval : débat de tenure entre le duc d'Orléans, comte de Mortain, et le comté de Sourdeval, au sujet d'une vavassorie de Chancé en Romagny et d'un fief du Feu en Vengeons, dont la mouvance est réclamée par M. de Sourdeval, à cause de son fief d'Éron ; — mémoires et observations, répliques, solutions et supplément de solutions.

A. 1748. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1775-1778. — Sourdeval : débat de tenure entre le duc d'Orléans, comte de Mortain, et le comte de Sourdeval, au sujet d'une vavassorie de Chancé en Romagny, et d'un fief du Feu en Vengeons, dont la mouvance est réclamée par M. de Sourdeval, à cause de son fief d'Éron ; — correspondance entre M. de Sourdeval et les officiers du prince.

A. 1749. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1601. — Sourdeval : requête présentée aux officiers du comté de Mortain, au nom d'Ysabeau de Sourdeval, par Gilles Fortin, sieur de Beaupré, pour obtenir l'érection en fief des terres des Hautes-Barres, fief que l'on nommerait le fief du Bosc et qui relevrait du comté de Mortain par un demi-fief de haubert.

A. 1750. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1762-1774. — Sourdeval : relevé des contrats translatifs de propriété, dont les droits sont acquittés au bureau de Mortain, pour la paroisse de Sourdeval, en tant que ce qui relève du domaine de Mortain.

A. 1751. (Cahier.)— In-folio, 22 feuillets, papier.

1505-1586. — Sourdeval, fieffes : lettres patentes de Louis XII, portant interprétation de l'édit de suppression des droits d'usage et de chauffage en ses forêts, auquel il n'a pas entendu comprendre ceux qui ont des droits héréditaires ou de fondation ; — fieffe faite à Arthur Miquelard par Jacques Ferrant, sieur de Panzoust, procureur-général du duc de Montpensier, comte de Mortain, de 14 acres de terre à prendre sur la côte de Sourdeval, au Mont-au-François, à Peuval et au Pas-au-Bordais ; — aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Arthur Miquelard, pour 22 acres de terre située à La Haute-Barre et au Mont-au-François : — aveu rendu à Louise de Carbonnel, prieure du Prieuré Blanc, par Pierre Corbelet, pour les ainesses de La Boutronnaye et de Rougemont, tenues de la baronnie de Montfautrel ;— aveu rendu au Prieuré-Blanc par Arthur Miquelard, pour l'ainesse de La Maisnerie, dépendant de Montfautrel ; — sentences de la maîtrise des eaux et forêts de Mortain, en faveur de Jean Le Nicolais et autres tenants en la baronnie de Montfautrel, pour les droits par eux prétendus en la forêt de Lande-Pourrie

A. 1752. (Cahier.) - In-folio, 11 feuillets, papier.

1571-1572. — Sourdeval, fieffes : fieffe faite par Jean Cochard, maître des eaux et forêts du comté de Mortain, à François Le Nicolais, sieur de La Françoisière, de plusieurs portions de terre à prendre dans la forêt de Lande-Pourrie et au Champ du Chesnot au Val-Piquard ; — rétrocession par le fieffataire à Jean et Michel Letermellier, d'une partie des terres fieffées.

A. 1753 (Liasse.) — 1 pièce, papier; 3 pièces, parchemin, 2 plans, papier

1755. — Sourdeval, fieffes : fieffes faites par Michel Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain, à René Le Dru, marchand ciselier, de la paroisse de Sour-

deval, de diverses portions de terre vaine et vague situées : 1° en la lande de Moutons ; 2° au lieu des Etanchets ; 3° au village des Hautes-Brousses ; — plan ou figure et procès-verbal d'arpentage des terrains fieffés.

A. 1754. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1757. — Sourdeval, fieffes : fieffe faite par Michel Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain, à Georges Landelle, de deux portions de terre vaine et vague, situées aux environs du village du Montauloup.

A. 1755. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Sourdeval, papier terrier, indice sur la tenure en roture : les objets à constater et à renouveler procèdent d'ancienne directe pour quelques parties et le surplus par défrichement de la forêt de Lande-Pourrie ; l'ancienne directe est principalement pour les terres et rentes de Monfautrel ; — fiefs directs immédiatement tenus : 1° fief de Sourdeval dont sont tenus les fiefs du Mesnil-Adelée et de Chaulieu : 2° et 3° les deux fiefs d'Éron ; 4° le fief d'Esson ; 5° le fief des Brulais ; 6° le fief de La Doisnelière ; 7° le fief de La Rivière ; 8° une extension du fief du Fresne-Poret ; 9° partie du domaine fieffé du fief et baronnie de Montfautrel, appartenant à l'abbaye Blanche ; 10° partie du fief de Grenne, à la même abbaye ; 11° le fief du Bois-Harac ou de La Boulangerie, appartenant à l'abbaye de Moutons ; — étendue de la paroisse de Sourdeval : 5,150 acres ; — indices de La Fieffe-Joubin ou Étanchets, du Mont-au-Loup, des Noes-Ambrière, du Gué-Augeray, du Gué-Richeux, du Maupertus, de La Noe-du-Trézor et des Hautes-Brousses.

A. 1756. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1761-1771. — Sourdeval : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par l'abbesse de Moutons et par les familles Clouard, Le Dru, Esnu, Fleury, Fortin et leurs co-tenants, pour terres situées à La Fieffe-Joubin, à La Noe-Ambrière, à La Fieffe-aux-Ruaux, au Mont-au-Loup, à La Fieffe-aux-Merciers et à La Fieffe-Coursière.

A. 1757. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1761-1769. — Sourdeval : aveux rendus au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les familles Gosselin, Heudes, Landelle, Miquelard, Mitrecey et co-tenants, pour terres situées au Mont-au-Loup, au gué Richeux, au gué Augeray, à La Noe-Ambrière, au Casouard, au Maupertus et au Maupas.

A. 1758. (Liasse.) — 4 pièces, papier

1757-1767. — Sourdeval : avertissements du notaire du papier terrier du domaine de Mortain à M. d'Éron, à mademoiselle et à M. de Sourdeval, pour rendre aveu au duc d'Orléans.

A. 1759. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1752. — Sourdeval : forfaitures de Guillaume Rully, de Guillaume Paulmel, de Guillaume Le Boucher et de Guillaume Millet ; — acte par lequel François Laurent et autres, ses consorts, tenant les héritages des forfaitures ci-dessus situées à La Raislière et à La Vesrie, s'obligent à faire annuellement trois livres un sou de rente au domaine de Mortain.

A. 1760. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1580-1600. — Sourdeval, actes entre particuliers : échange entre Guillaume Le Nicolais et Toussaint Tardif, de terres situées en La Noe de l'Aumondière et à La Haute-Énaudière ; — subrogation de fieffe faite par Jacques Le Moigne-Sourdeval, doyen de Mortain, au profit de Jean Gallouin et de Guillaume Le Nicolais, de six acres et demie de terre à prendre dans la côte de Sourdeval.

A. 1761. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Le Teilleul, état de la paroisse : le fief de Grigny ou Saint-Patrice, ayant le patronage, à M. de Vaufleury-de-Saint-Patrice ; — le fief des Bouillons, au doyen de Mortain ; — la vavassorie de La Buissonnière, à M. de Vaufleury de La Durandière ; — le fief de Courteille et Malfacière, à M. de Nantreil ; — le fief de La Rivière, au même ; — les fiefs d'Oissey et de Poué, sous les Biards, à M. de Vaufleury de Malterre ; — le fief de Longuève sous Husson, à M. de Nantreil ; — le fief de La Cochardière, sous le Mesnil-Tôve, à M. Du Rocher ; — La Championnière sous le Bois-Sirard, à M. de La Rivière-des-Barres ; — Le Petit-Montécot, sous Le Grand-Montécot, à M. de Montécot ; — Louvigny (par extension), à M. de Passais, ou au duc d'Orléans ; — Grangeray, à l'abbaye Blanche ; — fief de La Guitonnière, au prieur de Mantilly ; — fief de Dampierre par extension ; — liste des villages, terres ou alnesses, au nombre de 142.

A. 1762. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Le Teilleul : état des alnesses de la paroisse du Teilleul et de Saint-Cyr-du-Bailleul, de leurs contenances et des rentes qui en sont dues ; — table alphabétique des lieux, terres et alnesses de la paroisse du Teilleul, avec indication des fiefs dont elles dépendent ; —

table alphabétique d'une partie des parcelles de la paroisse avec le nom des propriétaires.

A 1763. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1565-XVIIIe SIÈCLE. — Le Teilleul, fief de Saint-Patrice : aveu rendu au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Marguerin d'Oissey, gardien des enfants de feu Guillaume d'Oissey, pour le fief et seigneurie de Saint-Patrice-du-Teilleul, autrement nommé le fief de Grigny, sur lequel est située l'église paroissiale de Saint-Patrice-du-Teilleul, dont le patronage lui appartient; — aveu rendu au comte de Mortain, par Charles de Romilly, seigneur de Saint-Patrice, à cause de demoiselle Anne-Marie d'Oissey, sa femme, fille et héritière en sa partie de feu Guillaume d'Oissey, pour le fief de Saint-Patrice ou de Grigny, sixième de haubert, auquel appartient le droit de patronage que réclament les religieux de Savigny, comme leur ayant été anciennement aumôné ; — l'avouant à la coutume de la vaisselle d'airain, d'étain, de bois et de fer qui est étallée en la foire Saint-Georges-du-Teilleul, et il possède les deux tiers de la sergenterie d'Oissey, l'autre tiers étant au sieur de La Vieuville, à cause de sa femme ;— le fief de Saint-Patrice, possédé par M. de Vaufleury, est composé aux lieux dits Le Bourg, La Cherulière, La Gaucheraye, Les Grands et Petits-Champs et les Yvets.

A. 1764. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 plan, papier.

1565-XVIIIe SIÈCLE. — Le Teilleul, franc fief du Teilleul autrement des Bouillons, dépendant du doyenné de l'église collégiale de Mortain et formé de deux ainesses, l'une nommée Les Bouillons, l'autre La Perdrillère et Cahouet : table alphabétique des noms des pièces et portions d'héritages dépendant dudit fief avec les noms des ainesses dont elles font partie et ceux des vassaux qui les ont successivement tenus ; — pleds de gage plège et élection de prévôt de la seigneurie du Teilleul, appartenant au grand-doyen de Mortain ;—aveux rendus au grand-doyen sous les ainesses des Bouillons et de La Perdrillère ; — extrait du plan de la paroisse, indiquant l'emplacement du fief des Bouillons.

A. 1765. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1583-1776.—Le Teilleul, fief de La Buissonnière : aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Nicolas Cochard, écuyer, pour la vavassorie noble de La Bissonnière, assise aux paroisses du Teilleul et de Husson ;—composition du domaine fieffé et du domaine non fieffé de La Buissonnière ;—mémoire des noms des pièces de terre qui appartiennent à cette vavassorie;—contestation au sujet des treizièmes de la terre des Noettes ; — décision du Conseil du duc d'Orléans portant que La Buissonnière est un tènement noble et que M. de Vaufleury est en droit de percevoir les treizièmes.

A. 1766. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Le Teilleul : mention du fief-noble de La Championnière, sous-arrière-fief tenu de La Touche-Bois-Sirard, qui relève de Fontenay ;— M. de Vauborel est seigneur de La Championnière.

A. 1767. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1541-1609.—Le Teilleul, La Chauvinière et Ribault, réputées nobles vavassories : vente par Jean Du Vauborel, sieur du Bois, des fiefs de Louvigné, de La Chauvinière et de Ribault, à Jean Grandin-Chesnaye, de la moitié du moulin à blé de Ribault, sis au Teilleul, à Saint-Cyr et ailleurs, avec les dépendances tant aux héritages de Ribault que de La Chauvinière; — transport par Étienne Du Vauborel à Étienne Jux, du fief et vavassorie noble de Ribault et de La Chauvinière, excepté le moulin de Ribault ; il reçoit en contr'échange un titre de 70 sous tournois de rente à prendre sur les héritages de La Boullerie en Barenton ; — Réédification du moulin de Ribault ; — ventes, entre particuliers, de portions de terres dépendant de La Chauvinière, dont est seigneur Jean Grandin, seigneur du Bailleul ; — clameur des fiefs de Ribault et de La Chauvinière par Étienne Jux contre Jean Grandin;—aveu rendu à Jean Du Bailleul par François Morel, pour terre tenue sous le fief de La Chauvinière.

A. 1768. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1556-1788. — Le Teilleul, fief de La Cochardière : notice sur La Cochardière faisant anciennement partie, comme ainesse, du fief de Mont-Benoist et attachée, depuis, au fief du Mesnil-Tôve, sous le titre de fief; — promesse d'hommage au seigneur du Mesnil-Tôve par Guillaume et Jean Cochard, pour la vavassorie de La Cochardière ; — adjudication des fruits et levées de la vavassorie de La Cochardière, pour faute d'aveu envers le seigneur du Mesnil-Tôve ; — aveu rendu à Jean Gallouin, seigneur du Mesnil-Tôve, par Nicolas Cochard, pour le fief de La Cochardière ; — vente, entre particuliers, de portions de terre relevant du fief du Mesnil-Tôve ; — débat de tenure pour La Cochardière, entre le duc d'Orléans et le seigneur du Mesnil-Tôve ; — échanges projetés sur mélange de tenure pour les fiefs de Lucé et de La Cochardière ; — croquis de plan de tenure du domaine en Husson et Le Teilleul, au centre desquels est assise La Cochardière ; — relevé de la contenance des numéros qui doivent former l'ainesse de La Cochardière.

A. 1769. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1505-XVIIIe SIÈCLE. — Le Teilleul : fief de Courteille, tenu immédiatement du comté de Mortain et comprenant l'aînesse de La Cheslière, l'aînesse des Ferons ou Freslons, et peut-être l'aînesse et fief de La Malfacière, et anciennement le fief de La Rivière, qui était composé des aînesses nommées La Rivière-des-Boussais, La Rivière-des-Amettes et Les Coursières ; — aveu rendu au comte de Mortain par Marguerin d'Oissey, pour le fief de Courteille et le fief de La Rivière, situés au Teilleul ; — La Graffardière, en Barenton et L'Anquetillère, en Romagny ; — vente par Julienne d'Oissey, à Ernier de La Maignennerie, du fief noble de Courteilles, et à François Advenel, de la terre de La Cheslière ; — notices sur les fiefs de La Rivière et de Courteilles.

A. 1770. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 plan, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Le Teilleul : note classant parmi les fiefs nobles du Teilleul le fief de Dampierre ou Morette, extension du fief de Dampierre, appartenant à l'abbaye de Savigny et dont le chef est en Mantilly ; — extrait du plan de la paroisse du Teilleul, représentant l'étang de Morette et les environs.

A. 1771. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1435-XVIIIe SIÈCLE. — Le Teilleul : notice sur le fief de Grangeray, appartenant à l'abbaye Blanche, composé de 33 aînesses ou masures, et ayant dans son domaine non fieffé le moulin de Haute-Roue, et la terre de La Lavanderie, autrement Le Jardin, où est le grenier de la seigneurie ; — aveux rendus aux religieuses de l'abbaye Blanche par la famille Montgodin, pour les aînesses de La Haye et de La Mesnillère ; — par Ambroise Rivière, pour la masure du Manson ; — par Jean Porée pour La Crouillardière ; — par Hamelin Coupel, pour La Rasetière, La Choquetière et La Louettière ; — débat de tenure entre le duc d'Orléans et l'abbesse de l'abbaye Blanche, pour l'héritage du Grand et du Petit-Jardin, situés près de Bourienne, paroisse du Teilleul.

A. 1772. (Liasse.) — 2 pièces, papier, 1 pièce, parchemin.

1504-XVIIIe SIÈCLE. — Le Teilleul, La Guitonnière : aveu rendu à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par François Quentin, prieur de Mantilly, pour le fief de La Guitonnière ; — note sur le fief de La Guitonnière, comprenant les aînesses de La Guitonnière et de La Boulangerie.

A. 1773. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Le Teilleul, fief de Longuève : notice sur ce fief relevant du Grand-Husson, et dont le domaine non fieffé consiste dans la terre et le manoir de Longuève, et le domaine non fieffé en 20 masures ou aînesses ; — seigneurs de Longuève, par ordre de succession : Ambroise de Vauborel, Jacques de Vauborel, César de Vauborel, Gabriel-Olivier Avenel.

A. 1774. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1647-1776. — Le Teilleul : fief de Louvigny, comprenant 22 aînesses dont 19 en Barenton et 3 au Teilleul, ces trois dernières nommées Le Benusson, Le Moulin-Ribaut et La Chauvinière ; — avertissement aux aînés et tenants de rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain ; — note sur La Chauvinière, le Moulin-Ribault et Benusson ; — extrait des déclarations et aveux des tenants de Bénusson, réclamé comme fief par M. de Vauborel, au droit de M. Davy-de-Benusson.

A. 1775. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 5 pièces, parchemin

1452-1776. — Le Teilleul, fief de Mont-Benoist : aveux et extraits d'aveux pour les aînesses de La Fauconnière, de La Chancerie, de La Rouerie et Péronnière, La Rieudière, L'Oysellière, La Pitonnière, La Landronnière et La Masure-Richeux ; — noms de famille des avouants : de La Chambre, Le Bigot, de Touchet, Le Bonnier, Le Tessier, Le Monnier, Toutain, Cueuret, Harcher, Pouchard, Gasnier, Gobbé, Gaucher et Cochard.

A. 1776. (Cahier.) — Petit-In-folio, 21 feuillets, papier.

1776. — Le Teilleul, fief de Mont-Benoist : aveu rendu au duc d'Orléans, comte de Mortain, par les tenants et vassaux du fief et prévoté de Mont-Benoist, comprenant ce qui forme la vavassorie noble de La Buissonnière, membre d'icelle prévoté, le tout assis aux paroisses du Teilleul et de Husson.

A. 1777. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1477-1755. — Le Teilleul, moulin de Mont-Benoist : aveu rendu au Roi par Jacques Grandin, pour le fief et le moulin du Bailleul et le moulin à blé de Mont-Benoist ; — aveu rendu à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par François Josset, Léonard Brunet, les héritiers Cœuret, les héritiers Gaucher et Lamy, pour le franc-domaine et moulin du fief de Mont-Benoist ; — Répartition et collecte du prix de l'adjudication de l'attrait (transport) des matériaux requis et nécessaires pour répa-

ration du moulin de Mont-Benoist ; — curage et entretien du bief du moulin.

A. 1778. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Le Teilleul : note sur le fief de Montécot, extension du marquisat de ce nom, dont le chef est adjacent en Saint-Cyr-du-Bailleul ; — aînesses composant cette extension : La Fourmondière, Le Haut-Grangeray, L'Oyselière, Les Grippes, La Rouesrie-Louvel.

A. 1779. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1658-1660.—Le Teilleul : procès-verbal de la situation et place du bois d'Oissey, appelé Le Hardras, appartenant à François de Vaufleury et sujet à tiers et danger ; — don au sieur Fleury de La Durandière, par Mademoiselle d'Orléans, comtesse de Mortain, des droits de tiers et danger qui sont dus à son Altesse, à cause de la vente qui sera faite du bois d'Oissey.

A. 1780. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Le Teilleul : note portant que le fief de Poué paie pour aide à vicomte, terme de Pentecôte, 9 sous 2 deniers ;—récapitulation des quantités ou contenances des parcelles du village de Poué.

A. 1781. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1550.—Le Teilleul, fieffes ; terres fieffées : La Longue-Butte, La Butte-Ronde, La Mare-de-Bourrienne.

A. 1783. (Cahier.) — Grand-in-folio, 12 feuillets, papier.

1459-1609. — Le Teilleul, sommaire des aveux : aveux rendus aux comtes de Mortain par les familles Gaucher, Cœuret, Dupont, Gruel, Cousin, Cahouel, Toutain, de Mongodin, Lair, de Touchet et leurs co-tenants, pour terres situées aux domaines de Montbenoist, en la Haye d'entre Longuève et Poué, pour diverses portions de terre appelées le Héage, pour les aînesses de La Rouerie et Péronnière, de La Chancerie, La Haye-Huberdière et Mongodin.

A. 1783. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1609-XVIII^e SIÈCLE. — Le Teilleul, Héage : aveu rendu à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Jean Cousin et Michel Cahouel, pour une portion de terre dépendante du domaine de Mortain et vulgairement appelée Le Héage, dont ils doivent 4 sous au terme de Sainte-Croix en septembre ; — extraits des journaux du comté, concernant les rentes de héage dues au Bois-Bellant, à La Bougaudière, aux Bouillons, au Bourg, à Boisledoc, à La Coquelinière et Thébaudière, aux Grippes, au Pré-des-Hayes, à La Haye-de-Poué ou Haye-Hubert, à La Haye-Mongodin, à La Haute-Havardière, au Manoir, à La Perdrillière, à La Rogetière, à La Rouaudière, à La Sureraye et à La Trécinière.

A. 1784. (Liasse.)— 20 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1609-XVIII^e SIÈCLE.—Le Teilleul, bourgeoisie : déclaration de la franche bourgeoisie du Teilleul, ancienne châtellenie, contenant 112 acres, faisant bouts et côtés aux fiefs de Grigny, de Longuève, de La Championnière, de Grangeré, du Doyen et du Bénusson, en laquelle il y a chapelle royale qui doit être entretenue par mademoiselle de Montpencier pour laquelle est dite une messe, le jour de l'exaltation de Sainte-Croix en septembre, ou de la foire y séante, par le sacristain de l'église Saint-Patrice-du-Teilleul qui doit recevoir 10 sous et avoir à dîner à la table du receveur de Mademoiselle, en laquelle chapelle se paient les rentes de héage du comté, en laquelle bourgeoisie il y a encore foire à la Saint-Georges, laquelle dure trois jours entiers, marché le jeudi avec exemption, pour les francs bourgeois, de ventes, treizièmes, reliefs, aides-chevels, panages, cohuages et coutumes ; ladite déclaration passée à mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, par tous les tenants, dont chacun a articulé ce qu'il possède en particulier ;—noms de famille des francsbourgeois : Tarot, Du Vauborel, Vaufleury, Davy, de Verdun, Cochard, Cueuret, Le Maignen, Cousin, Mouton, Chollois, Jux, Houssard, Jehenne, Sequard, Poullain, Morel, Le Bigot, Millard, Taburet, Le Tavernier, Segot, Montescot, Beatrix, Guillemoys, Le Goux, Buisson, Thieullais, Béchet, Harpy, Le Tourneur, Le Grand, Sauldray, de Montgodin, Le Roy, Besnard, Plainchamp, Hardy, Boislanlt, Amette, Le Caussays, Boutry ; — table des chemins, lieux et cantons employés aux abornements de l'aveu des francsbourgeois ; — dépouillement de l'aveu ; — mémoire à consulter sur le droit de clameur féodale en bourgage ; — obligation par Jacques-Julien de La Chambre, sieur de Vauborel, de payer 4 sous de rente au domaine, pour héritages situés au Teilleul en franche bourgeoisie.

A. 1785. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1575-1759. — Le Teilleul : dépouillement d'aveux rendus pour les aînesses de Montgodin, La Haye et Huberdière ; — aveux rendus au duc d'Orléans par les puînés de l'aînesse de La Haye-Montgodin et de La Haye-Huberdière ; —noms de famille des avouants : de Montgodin, du Bail-

leul, Cousin, Le Bascle, Lair, Des Grippes, Liard, Morel, Truelle, Aumont, Le Bigot, Postel, Piel.

A. 1786. (Liasse.)— 1 pièce, papier

XVIII^e SIÈCLE.—Le Teilleul : aveu rendu au duc d'Orléans, par Jacques Aumont, pour rente due sur la terre de La Bougaudière, située au Teilleul, relevant de différentes seigneuries que l'avouant ne peut désigner.

A. 1787. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1470-1609. — Le Teilleul : aveu rendu au comte de Mortain, par Jean Dupont, pour terre située en La Haye qui passe entre le fief de Longuève et le fief de Poué;— dépouillement d'aveux rendus pour héritage, situés à l'Aunay, et en divers endroits de Saint-Cyr et du Teilleul ;— avouants : Michel Cousin, Guillaume et Colas Gruel, Jean de Mongodin, Michel Baugé.

A. 1788. (Liasse.)— 14 pièces, papier.

1401-1778.—Le Teilleul : poursuite du duc d'Orléans contre Louise Libor, veuve de Pierre Millet et ses co-héritiers, pour faire passer déclaration des fonds du lieu de La Fourmondière, sujets en 12 sous de rente de héage ;— production d'extraits de la charte de Pierre de Navarre, des comptes et des journaux du domaine de Mortain.

A. 1789. (Liasse.)— 25 pièces, papier.

1771-1776.—Le Teilleul, avertissements : avertissements donnés par le notaire du papier terrier du comté de Mortain, aux tenants de diverses ainesses, pour rendre aveu au duc d'Orléans.

A. 1790. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1769.—Le Teilleul, chapelle Saint-Louis : note de M. Hauton portant que cette chapelle, située au bourg, n'appartient point à l'église Saint-Patrice, que le sacristain de cette église n'est point le chapelain de Saint-Louis, qu'on ne connaît aucunes fondations à cette chapelle où l'on avait coutume de dire la messe le mardi gras de chaque année, quelle a toujours été regardée comme faisant partie du domaine de Mortain et devant être entretenue par les fermiers de ce domaine ; — que les armes du prince y sont attachées, que le droit du héage qui lui est dû est payable dans cette chapelle ; — qu'il y avait dans la paroisse une autre chapelle de long-temps tombée en ruine, dite la chapelle de La Maladerie ou de La Madeleine, située entre le bourg et l'église ; — autre note de M. Hauton qui expose, que la chapelle Saint-Louis est attachée à l'office de sacriste de l'église de Saint-Patrice et que le sacriste en est le chapelain ;— que les rentes de héage qui se paient dans cette chapelle se payaient anciennement dans la chapelle de La Madelaine ;—que la chapelle Saint-Louis fut réedifiée en 1609 par les habitants qui s'obligèrent à la réedification de la chapelle de La Madelaine.

A. 1791. (Liasse.)— 10 pièces, papier, 1 plan, papier.

1768-1769.— Le Teilleul : projet de construire une halle et une serre aux grains ; — correspondance à ce sujet entre MM. Hauton et de Villepion qui traitent en même temps la question de la chapelle Saint-Louis-du-Teilleul ; —joint le plan de l'emplacement où pourrait être élevée la halle qui se tient dans l'ancien auditoire.

A. 1792. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1573-1778.— Le Teilleul : requête des habitants du Teilleul présentée au duc de Montpensier, comte de Mortain, pour obtenir l'érection, dans le bourg, d'un marché le jeudi de chaque semaine, et d'une foire à la Saint-Ladre, foire dont la tenue avait été interrompue par suite des guerres et séditions ; — usurpations commises sur l'emplacement des foires et marchés.

A. 1793. (Liasse.)— 25 pièces, papier. 1 pièce parchemin.

1565-1775. — Paroisse de Touchet : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Françoise Des Loges, veuve de Jacques d'Oissey, gardienne de son fils, pour le fief, terre et seigneurie de Touchet, plein fief de haubert, auquel est attaché le droit de pourvoir au siége des écoles dudit lieu, lequel siége s'étend par toute la paroisse de Touchet et aux paroisses de Villechien et Ferrières ;—duquel fief de Touchet sont tenus le fief de Moulines, huitième de haubert et la vavassorie de Boisbunoult ;—donation par Adrien Henri d'Ambray, seigneur de Montigny et Marie Asselin, sa femme, à Jacques-Henri d'Ambray, en faveur de son mariage projeté avec Charlotte-Françoise de Thère, de la terre et seigneurie de Touchet ;—question de la garde des mineurs de Jacques-Henri d'Ambray ;—aveu au duc d'Orléans par ladite Charlotte-Françoise de Thère, au nom de ses enfants, pour le fief de Touchet qui se divise en deux parties, Le Grand et Le Petit Touchet, qui comptent les verges et prévôtés de Menelle, de Marignon, de La Glorière et de La Petite-Prévôtière.

A. 1794. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 18 pièce, parchemin.

XVI^e-XVII^e SIÈCLE. — Paroisse de Touchet :

titres d'achats, de ventes, lots et partages appartenant à la famille L'Abbé de La Gautraye, ayant possédé en puînesse dans la masure de La Raisnaye et Gautraye, dépendant de la seigneurie de Touchet.

A. 1795. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1401-1602. — Paroisse de Vengeons : extrait de la charte de Pierre de Navarre portant que la franche vavassorie du Fay est tenue des religieux de Savigny, à cause de leur fief de Vengeons, par Robert de Praères, et vaut 5 livres de revenu ; — extrait d'aveu rendu par Hilaire Malet pour la vavassorie de Praères (Presles), laquelle est tenue des religieux de Savigny ; — extension en Vengeons du fief de La Rousselière dont le chef est en Chérencey.

A. 1796. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1602.—Vengeons : vente par Louis Messant, argentier et commissaire spécial de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, à noble homme Robert Le Louvetel, sieur de Marcou, du tiers et danger du bois taillis étant assis en la paroisse de Vengeons, par le prix et somme de six-vingt-douze écus, y compris les deux sous pour livre.

A. 1797. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1581-XVIIIe SIÈCLE. — Paroisse de Vezins, fief de Vezins, appartenant à M. de Montécot : appointement concernant la confiscation de la terre de Vezins ; — composition des aînesses de La Touche-Durand, de Dessous-le-Chemin et de La Vincendière, dépendant du fief de Vezins ; — noms de famille des tenants : Le Sénéchal, Gouin, de Verdun, Barbé, Le Prieur, Guillemin, Clouard, Mignon, de Gallon, Le Vindré, Le Bruman, Pautrel, Jouenne et Fauchon.

A. 1798. (Cahier.)— In-folio 4 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Paroisse de Villechien : fiefs du Bis, de Villechien et du Mesnil-Amellant ; — liste des villages, terres et aînesses de la paroisse au nombre de 49.

A. 1799. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1565-XVIIe SIÈCLE. — Villechien : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par André Du Hamel, écuyer, pour le fief, terre et seigneurie noble de Villechien, huitième de haubert ; — aveu rendu à Jacques Du Hamel, seigneur de Villechien, par François Juhé, pour l'aînesse de La Rieudière ; — aveu rendu à Bon-Thomas Du Hamel, seigneur de Villechien et du Mesnil-Amellant, par Gilles Gaudin, pour l'aînesse de La Morandière.

A. 1800. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1678.—Villechien, fief noble du Hamel : aveu rendu à René Du Hamel, seigneur de Villechien et autres terres, par Marin Anquetil, pour le fief et aînesse du Hamel.

A. 1801. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIe SIÈCLE. — Villechien, fief du Bois : aveu rendu à dame Anne-Marie de Panard, veuve de René-Gabriel Du Hamel, seigneur de Villechien, par François Buisson, ayant épousé Marie Gaudin, fille de René Gaudin-Bois-Libout, aîné de l'aînesse du Boislibout, tant pour lui que pour ses puînés, de ladite aînesse du Boislibout, dépendant de la vavassorie du Bois, en Villechien.

A. 1802. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 plan, papier.

XVIIIe SIÈCLE.—Villechien : fragment du plan de la paroisse ; lettre de M. Du Hamel à M. Hauton, au sujet de la levée du plan ; il désire que rien ne soit dérangé aux anciennes limites qui séparent le fief du Bis des deux fiefs qu'il possède.

A. 1803. (Cahier.)— In-folio, 14 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE.— Villechien, fief du Bis : relevé de diverses parties du plan comprenant les numéros, le nom des pièces, leur contenance, le nom et surnom des tenants ; total : 598 articles.

A. 1804. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1778.—Villechien : récapitulation des quantités de la paroisse pour ce qui concerne le fief du Bis : 598 articles.

A. 1805. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1401-1778. — Villechien, prévôté du fief du Bis : table des aînesses qui sont Le Bis, La Bellaye, La Bisardière, La Channière, La Cochardière, La Grossinière, La Hermeneudière, La Jollaye, La Roussellière, La Trébardière, y compris Le Clos-Couetil et La Conterie avec les Domaines et La Pommeraye ; — notice sur les aînesses de la prévôté, nature et dates des titres qui les concernent ; — état des rentes auxquelles elles sont sujettes ; — papier de recette pour le prévôt ; — réunion des aînés et tenants du fief du Bis, à l'effet d'élire un ou plusieurs prévôts pour recueillir les rentes.

A. 1806. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1486-1614. — Villechien, fief du Bis, aînesse du Bis : dépouillement des aveux ; — noms des aînés : Jean Des Vaux, Jean Bigot, Gilles, Jean et Jacques Des Vaux ; — contenance, composition, abornements et sujétions de l'aînesse.

A. 1807. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1486-1757. — Villechien, fief du Bis, aînesse de La Bellaie : dépouillement d'aveux ; — aînés : Robert et Nicole de Moneher, Julien et Jacques Girard ; — aveux rendus par les puînés Granger, Collibeaux, Gaudin, Bouguet, Bacot, Josselin, Gérard et Juhé.

A. 1808. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XV^e^ SIÈCLE-1775. — Villechien, fief du Bis, aînesse de La Bisardière : dépouillement d'aveux, situation, contenance et sujétions ; — noms de famille des tenants : Roussel, Le Court, Fauvel, Martin, Juhé, Du Hamel ; — vente par Gilbert Du Vauborel, aux pauvres de l'hôpital de Barenton, de La terre de La Bisardière ; — projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans par les tenants de La Bisardière, y compris Les Pommerayes et Les Champs-Martin.

A. 1809. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1470-1774. — Villechien, fief du Bis, aînesse de La Channière : aveux et dépouillement d'aveux rendus au comte de Mortain par les familles Piquot, Bagot, Mesnil, Alexandre, Nourry, Hamel, de Lentaigne, Fortin, Du Hamel ; — avertissements aux tenants de La Channière, de rendre aveu au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 1810. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1470-1775. — Villechien, fief du Bis, La Cochardière : dépouillements d'aveux rendus au comte de Mortain pour l'aînesse de La Cochardière, par les familles Lesplu, Juhé, Martin, Le Métayer, Le Bigot, Busnel, Gaudin, de Pasturel ; — aveu rendu au duc d'Orléans par Jeanne-Françoise Sageon de Landolière, veuve de Jacques-Jean Du Laurent de Montbrun, pour la terre du Vauhulin et de La Petite-Cochardière, assise au fief du Bis, sous l'aînesse de La Cochardière ; — état de la contenance des héritages du Vauhulin.

A. 1811. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1470-1783. — Villechien, fief du Bis : dépouillement d'aveux rendus au comte de Mortain par les tenants des domaines qui furent à Jean Juhé et à Jean Des Vaux ; — noms de famille des avouants : Juhé, Du Hamel, de La Touche ; — aveux rendus à M. Béchet, sieur de Hautmesnil, acquéreur de M. de Manoury, représentant le duc d'Orléans, par les tenants des domaines qui furent à Jean Des Vaux et à Jean Juhé ; — avouants : les dames hospitalières de Barenton, M. Guillouet de La Guyonnière, J.-B. Roussel, Gabriel de La Touche et les héritiers Le Court.

A. 1812. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1486-1774. — Villechien, fief du Bis : petit domaine et Hermeneudière, autrement La Remeneudière : dépouillement d'aveux rendus au comte de Mortain par les familles Morel, Anquetil, Piquot, Benoît, Le Roux, Hamel ; — projet d'aveu à rendre au duc d'Orléans par les tenants de L'Ermeneudière.

A. 1813. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1486-1778. — Villechien, fief du Bis, La Grossinière : dépouillement d'aveux rendus au comte de Mortain par les familles Miglaire, de Mongodin, Juhé, Monneher, Fortin, de La Touche ; — avertissements aux tenants de La Grossinière et autres aînesses de rendre aveu au bureau du papier terrier du domaine de Mortain.

A. 1814. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1470-1784. — Villechien, fief du Bis, aînesse de la Jollaye : dépouillement d'aveux rendus au comté de Mortain par les familles Robin autrement Juhé, de La Touche, Monher, Gaudin, Lepelu, Piquot, Mongodin, Du Hamel, Raoul, Amelant, Bullot et Guillouet de La Guyonnière ; — discussion entre M. de La Guyonnière et le notaire du papier terrier de Mortain, relativement au service de prevôté dû par l'aînesse de La Jollaye, service contesté par M. de La Guyonnière et réclamé au nom du duc d'Orléans, puis au nom de M. de Haut-Mesnil acquéreur du fief du Bis.

A. 1815. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1486-1778. — Villechien, fief du Bis, aînesse de La Rousselière : dépouillement d'aveux rendus par les familles Le Bigot, Ozenne, Miglaire, Mongodin, Féron, Juhé, Des Vaux et Heurtault, Dibon, Mitaine, Jobet, Fortin, Josselin ; — établissement d'un aîné pour les tenants de La Rousselière.

A. 1816. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1486-XVIII^e SIÈCLE. — Villechien, fief du Bis, aînesse de La Tréhardière : dépouillement d'aveux rendus au comté de Mortain par les familles Monneher ou Monher, Miglaire, de Luisière, Le Bigot, Mongodin, Bois-Huard, Du Hamel, Gérard, Bagot, Jobet, Gaudin, Granger, Juhé, Bouquet, Bellaise, Hamon, de Haut-Mesnil; — extrait des quantités du plan de la paroisse pour ce qui concerne La Bellaye et La Tréhardière.

A. 1817. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1486-XVIII^e SIÈCLE. — Villechien, fief du Bis : dépouillement de titres indiquant la somme des rentes dues au domaine de Mortain pour la forfaiture Alleaume, Le Clos-Couetil et La Gonterie, La Pommeraye, Les Champs-Martin et Les Champs-Asseline ; — noms de famille des débiteurs : Des Vaux, Juhé, Fortin, de Lenteigne, Roussel, Le Court, Le Bigot, Le Mesle.

A. 1818. (Liasse.)— 25 pièces, papier.

1774-1784. — Villechien : avertissements donnés aux tenants des aînesses relevant du fief du Bis de passer leurs déclarations devant le notaire du papier terrier du domaine de Mortain.

A. 1819. (Registre.)— In-folio, 80 feuillets, papier.

1775-1778. — Villechien, fief du Bis : aveux passés devant Michel Hauton, notaire du papier terrier du domaine de Mortain, par les tenants et vassaux du fief du Mesnil-Ozenne, autrement fief du Bis, assis en la paroisse de Villechien et appartenant au duc d'Orléans, comte de Mortain, ledit fief composé de différentes aînesses, masures et héritages formant un corps de prévôté dont il est dû rentes en avoine et en deniers ;— ces aînesses, masures et héritages sont en commençant par l'extrémité méridionale et finissant par l'extrémité septentrionale : 1° La Tréhardière ; 2° La Bellaye ; 3° La Grossinière ; 4° Les Champs-Asseline ; 5° La Rousselière ; 6° Le Clos-Couetil et La Gonterie ; 7° Le Bis ; 8° le domaine qui fut Jean Des Vaux ; 9° le domaine qui fut Jean Juhé ; 10° La Bizardière ; 11° La Pommeraye ; 12° La Pommeraye et les Champs-Martin ; 13° La Jollaye ; 14° La Cochardière ; 15° La Channière ; 16° Lermeneudière ; 17° le petit domaine Olivier Morel ; 18° la forfaiture Alleaume.

A. 1820. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1775. — Villechien : copie du registre précédent (A. 1819) pour ce qui regarde les aveux rendus en 1775 au duc d'Orléans, en son comté de Mortain, par les tenants et vassaux du fief du Bis.

A. 1821. (Liasse.)— 50 pièces, papier.

1766-1784.—Villechien : demande par M. Du Hamel, de Villechien, de la cession du fief du Bis, enfermé entre les fiefs du Mesnil-Amelant et de Villechien qui relèvent du comté de Mortain et appartiennent audit sieur Du Hamel ; — cession par le duc d'Orléans à M. de Manoury, seigneur de Villechien, du fief du Bis, huitième de haubert, retenue faite de 132 boisseaux d'avoine menue, ou 66 boisseaux de grosse avoine, à payer au domaine de Mortain par ledit sieur de Manoury ; — cession, en contre-échange, au duc d'Orléans, par le seigneur de Villechien, de la moitié de la sergenterie de Tinchebray et de ses dépendances ; — procès-verbal de remise faite, suivant l'ordre de M. Tassin de Villepion, intendant des domaines et finances du duc d'Orléans, à M .Jean-Joseph-Marie Bechet Du Haut-Mesnil, propriétaire du fief du Bis, comme acquéreur de M. de Manoury, de tous les titres concernant ledit fief, ainsi que d'une expédition entière de la nouvelle rénovation ; ladite remise faite par J. B. Jacques Le Boucher, notaire, commissaire du papier terrier des domaines de M. le duc d'Orléans.

A. 1822. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1541-1767. — Villechien, titres concernant la sergenterie de Tinchebray, cédée à M. le duc d'Orléans, par M. de Manoury : aveu rendu au Roi, par Michel Belier, d'une portion de la sergenterie de Tinchebray ; — acte de foi et hommage d'une partie de la sergenterie de la châtellenie de Tinchebray, fait par Raoul Belier à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain ; — vente par Jean Du Belier, écuyer, sieur de Saint-Pierre, à Louis Roulland et Jacques Le Doucet, frères, seigneurs de Saint-Christophe, Rully et Le Domaine, de la propriété de la moitié des sergenteries nobles de la châtellenie de Tinchebray ; — vente par Pierre Collardin, seigneur de Bois-Olivier, président en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, à dame Anne Bellet, veuve de Gabriel François Piedoue et à ses enfants, de la moitié des sergenteries nobles de la châtellenie de Tinchebray ; — tableau sur l'étendue de la sergenterie de Tinchebray et des sept autres sergenteries du comté de Mortain, avec observations relatives à l'exercice de ces offices.

A. 1823. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1481-1760.— Paroisse de Virey, deux fiefs, le fief de Virey et le fief au Chanoine : aveu rendu au Roi par

François de Scépeaulx, pour un fief de haubert entier, appelé le fief de Virey, assis aux paroisses de Virey, Buays et Saint-Symphorien ;—aveu rendu pour le même fief par Regnault de La Marzelière, baron de Bonnefontaine ; — cession par Claude de Quernel, sieur de Flavigny, et Françoise de Mirleau, sa mère, à Jean de Gaalon, sieur des Carreaux, de la moitié du fief de Virey, autrement appelé de Landivy, du fief de La Ferrière et autres, à eux appartenant, situés en la paroisse de Virey ; — abandon en contre-échange, par le sieur des Carreaux, de 60 livres de rente foncière, assises sur divers héritages appartenant aux familles L'Évesque, Pellechat, Poret et Loton, Le Vindré et Barbé, des paroisses des Biards et de Vezins ;— aveu rendu à François Ferrant, chanoine de Mortain, prébendé de Virey, par Jean et Laurent Quernel, pour terres situées à La Pelionnière ; — pleds de la sieurie de L'Aumône-de-Virey ; — aveu rendu à Nicolas Le Métayer, chanoine de Mortain, par Madelaine de Chérencey, veuve de Martin Ferey, écuyer, sieur de La Vallée, pour le lieu, terre et héritage de La Vallée, à cause du fief nommé La Prébende de L'Aumône ;—remise aux mains de Jacques Fortin, sieur de Marcenne, seigneur et patron honoraire de Virey, par Jean-Clément Adam, chanoine prébendé de Virey, des pièces, titres et papiers concernant les rentes et dîmes du fief de L'Aumône, dont ledit sieur de Marcenne est acquéreur.

A. 1824. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1599-1757. — Actes et extraits d'actes de ventes faites en la paroisse de Virey et dont le receveur du domaine de Mortain doit percevoir les treizièmes.

A. 1825. (Cahier.)— Grand-in-folio, 4 feuillets, papier.

1755.—Fiefs du Cotentin : mémoire sur les extensions du comté de Mortain, dans les vicomtés de Carentan et Coutances, où se comptent comme relevant dudit comté les fiefs d'Appeville, de Beauchamp, de Carantilly, d'Équilly, de Champeaux, de Folligny, de Gouville, de Grimouville, de La Lande-d'Airou, du Mesnil-Amant, la vavassorie d'Orval, les fiefs de Saint-Denis-le-Gast, de Saucey et de Trégoz.

A. 1826. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1391-1481. — Bailliage du Cotentin, fief d'Appeville, sous Mortain : aveu rendu au Roi par Jean de Ferrières, pour un huitième de fief assis en la paroisse d'Appeville en Bauptois ; — aveu rendu au Roi par Guillaume Poisson, pour le même fief (copie du XVIIIe siècle).

A. 1827. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1392-1701.— Bailliage de Cotentin, fief de Beauchamp, relevant de Mortain : aveu rendu au Roi par Jean de Hotot, pour le fief de Beauchamp ; — foi et hommage faits au Roi pour le même fief par Bertin de Berrauville ;— aveux rendus à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Guillaume et Jean de Pierrepont, pour la noble et franche vavassorie de Beauchamp, où il y a un vieux château démoli par la fortune des guerres ; — hommage fait au duc d'Orléans, comte de Mortain, par François-Jacques de Pierrepont, pour raison du fief de Beauchamp, s'étendant dans les paroisses de Mesnil-Rogues, Équilly et Mesnil-Villeman (copie du XVIIIe siècle).

A. 1828. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1420-1598. — Bailliage de Cotentin, fief de Carantilly, relevant du comté de Mortain : aveu rendu au Roi par Jean de Grimouville, pour le fief de Carantilly, fief de haubert, auquel est attaché le droit de patronage de l'église et de la chapelle de Saint-Clair, et qui s'étend en Camprond et Sourdeval ; — fiefs relevant de Carantilly : La Masure et La Corbettière, assis en ladite paroisse ; le fief de Sourdeval, le fief de Saint-Sauveur-de-Bon-Fossé ; — sujétions du fief de Carantilly : 40 jours de service d'un chevalier, une fois en la vie du Roi, à la Barre de Montfautrel, à l'entrée de Mortain ; de ces 40 jours, Jean Carbonnel en doit 10, à cause du fief de Sourdeval, quart de haubert ; le fief de La Corbetière, également 10 jours ;— autre sujétion du fief de Carantilly : il doit 54 hommes pour aider à garder les foires de Montmartin, une nuit seulement ; — aveu rendu au Roi par Jean de Gonnouville, pour le fief de Carantilly ; — aveu rendu à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Rolland de Gourfaleur, seigneur de Bon-Fossé (copie du XVIIIe siècle).

A. 1829. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1554-1701.—Bailliage du Cotentin, fiefs d'Équilly et de Champeaux, relevant du comté de Mortain: aveux rendus à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jacques de Sainte-Marie, pour le fief d'Équilly et pour le fief de Champeaux, dont le chef est assis en la paroisse d'Équilly ; — acte de foi et hommage fait au duc d'Orléans par Michel de Sainte-Marie, pour les fiefs, terres et seigneuries d'Équilly (copie du XVIIIe siècle).

A. 1830. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1452-1565.— Bailliage du Cotentin, fief de Folli-

gny, relevant du comté de Mortain : aveu rendu au Roi par Louis de Folligny, pour une franche vavassorie assise aux paroisses de Folligny, de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye, de La Meurdraquière et du Mesnil-Villeman ; — aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean de Folligny, pour la même vavassorie ; — foi et hommage au comte de Mortain par Jean de Folligny, pour raison du fief de la paroisse (copie du XVIIIe siècle).

A. 1831. (Cahier.) — Grand in-folio, 6 feuillets, papier.

1420-1586. — Bailliage du Cotentin, fief de Gouville, relevant du comté de Mortain : aveu rendu au Roi par Jean de Grimouville, pour le fief de Gouville, qui s'étend aux paroisse de Quettreville, d'Anneville, de Saucey, de Gonneville et de Bacilly, et auquel appartient le patronage de la grande portion de l'église de Quettreville ; — aveu rendu au Roi par Jean de Gonnouville, pour le quart de la baronnie de Say, dont le chef dudit quart est assis à Gouville ; — aveu rendu au Roi, pour le quart de la baronnie de Say, par Jeanne de Saint-Martin, dame de Gouville, veuve de Jean de Saucey ; — dépendances : les fiefs de Bacilly, de Proumesnil à Quettreville, des Touches à Anneville ; la vavassorie du Plessis en Saucey ; le fief de La Ritoure en Cenilly ; un fief à Grimouville ; chapelles du manoir de Gouville ; droit de gravage et varech, four à ban ; — sujétions des vassaux de Gouville : charrier au manoir les boires, vins et cidres entre deux soleils ; y charrier le sel en pipe ou tonneau ; faire curer les étables du manoir ; faire faire et tasser les foins ; charrier les bois et les meules du moulin, curer les biefs ; charrier les bois, pierres, chaux et sablon nécessaires aux ouvrages dans l'enclos du manoir, et y faire les services des maçons et couvreurs ; service de corvées et labourage des domaines ; sarcler le lin, le cueillir, le griger, le lier et le mettre au routoir ; service de corvées aux froments en temps d'août ; — le petit prévôt est chargé de faire faire aux hommes et tenants lesdites servitudes et faisances ; il doit comparoir chaque jour, à six heures du matin, au manoir pour savoir et ouïr le commandement et vouloir du seigneur et l'accomplir en tous ses messages et affaires jusqu'à trois lieues dudit manoir ; — élection de deux côtiers, préposés à la garde de ce qui peut échouer ou advenir au gravage.

A. 1832. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1420. — Bailliage du Cotentin, fief de Grimouville, relevant du comté de Mortain : aveu rendu au Roi, par Jean de Grimouville, pour le fief de Grimouville, par un quint de fief de chevalier, tenu en parage de Henri Murdrac et pour lequel il doit le quint du service d'un fief de chevalier, à la Barre de Montfautrel, à l'entrée de Mortain, en temps de guerre (copie du XVIIIe siècle).

A. 1833. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1392. — Bailliage du Cotentin, fief du Mesnil-Amant, relevant du comté de Mortain : aveu rendu au Roi, par Jean de Hotot, pour la franche vavassorie du Mesnil-Amant, qui vaut 24 livres de rente ; l'avouant doit garder la maîtresse porte du château de Gavray, le quart d'un jour, quand le cas s'offre (copie du XVIIIe siècle.

A. 1834. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1395-1412. — Bailliage du Cotentin, vavassorie d'Orval, relevant du comté de Mortain : aveu rendu au Roi, par Jean Du Saucey, pour une vavassorie assise en la paroisse d'Orval ; l'avouant doit asseoir la première blète à la chaussée du grand moulin de l'évêque de Coutances ; pour ce faire, il doit avoir un gant blanc aux dépens du prélat et, partant, les hommes et tenants de ladite vavassorie sont quittes de tous services et faisances au moulin du seigneur évêque ; — aveu rendu au Roi, pour la même vavassorie, par André Du Saucey (copie du XVIIIe siècle).

A. 1835. (Cahier.) — Grand in-folio, 4 feuillets, papier.

1494-1572. — Bailliage du Cotentin, fief de Saint-Denis-le-Gast, relevant du comté de Mortain : aveu rendu au Roi, par Henri de Saint-Denis, pour le fief de Saint-Denis-le-Gast, auquel est incorporé le fief d'Orbeville, le tout tenu par un fief de haubert, pour lequel il doit, en temps de guerre, service d'un chevalier par 40 jours, entre les quatre portes de Normandie ; — fiefs tenus de celui de Saint-Denis : huitième de fief en Saint-Denis, tenu par Fouquet de Sainte-Marie ; Le Mesnil-Vandouf, en Cérences, huitième de haubert, tenu par Huet Louvel ; la vavassorie du Tanu, tenue par Fouquet de Sainte-Marie ; un huitième de fief au Loreur, tenu par Huet Louvel ; un sixième de haubert, en Cérences, tenu par Raoul d'Écorchebeuf ; le quart d'un fief à Sainte-Marguerite, tenu par Colin Murdrac ; une franche vavassorie au Mesnil-Amant, tenue par Robert de Proucy ; une franche vavassorie en Sainte-Cécile, tenue par Raoul de Crennes ; — aveu rendu au Roi par François de Melley, pour le fief de Saint-Denis-le-Gast ; — mandement du bailli de Mortain pour réunir, faute d'homme et d'aveu, les fiefs de Saint-Denis-le-Gast et de Carantilly, comme tenus nuement et sans moyen, du comté de Mortain (copie du XVIIIe siècle).

A. 1836. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1395-1412. — Bailliage du Cotentin, fief du Saucey, relevant du comté de Mortain: aveu rendu au Roi, par Jean Du Saucey, pour un quart de fief de haubert, assis en la paroisse de Saucey et s'étendant à Saint-Pierre-de-Coutances, à Contrières, à Annoville et Nicorps; l'avouant doit service d'un homme, un jour et une nuit, au Pertuis de Sacque-Épée, quand le cas s'offre, et il a droit d'avoir ses porcs francs au panage de Lande-Pourrie ; — aveu rendu au Roi par André de Saucey, pour le même fief (copie du XVIIIe siècle).

A. 1837. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1390.— Bailliage du Cotentin, fief de Trégoz, relevant du comté de Mortain: aveu rendu au Roi par Geoffroy, seigneur de Quintin et de Trégoz, pour le fief de Trégoz où il y a motte de château et de Manoir ; lequel fief s'étendant en Saint-Romphaire et Fervaches, est tenu par un demi-fief de haubert ; — un quart de fief dont le chef est assis à Saint-Romphaire et s'étend en Trégoz, est tenu de ce fief par Colin Le Prestrel (copie du XVIIIe siècle).

A. 1838. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1558-1560.—Bailliage du Cotentin, fief de Saint-Germain : sommaire de la donation faite par Louis de Saint-Germain, chanoine de Coutances, à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, du château principal, manoir et maisons de la terre, châtellenie et vicomté héréditale de Saint-Germain, mouvant de la châtellenie du Mesnil-Garnier ;—sommaire de l'abandon fait par ledit sieur de Saint-Germain, au même duc de Montpensier, de toute la portion qui pouvait lui appartenir dans la succession de Michel de Saint-Germain, son frère, en la terre et seigneurie de Saint-Germain; —sommaire des lettres de l'appel interjeté comme d'abus par Raoul de Villiers, contre Louis de Saint-Germain, au sujet de la légitimation du mariage de feu Michel de Saint-Germain, avec Marguerite Gervais ;— sommaire de poursuites contre Louis de Saint-Germain, par le duc de Montpensier, pour obtenir la remise des titres, lettres et écritures concernant la terre de Saint-Germain.

A. 1839. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1385-1654. — Mouvance de Condé-sur-Noireau : extraits, notes, projets de mémoires et mémoires, pour prouver que la baronnie de Condé relève du comté de Mortain ; — réponses à ces mémoires.

A. 1840. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1388-1417. — Aveu rendu au Roi par la reine Blanche, pour le château, ville et châtellenie de Condé-sur-Noireau, qu'elle tient comme vrai héritage, par partage de père et de mère, à elle baillé, tant illec qu'ailleurs, par le roi de Navarre, son frère ; laquelle châtellenie fut anciennement du comté de Mortain et s'étend aux paroisses de Condé, Saint-Pierre-du-Regard, Athys, Bréel, Sainte-Honorine-la-Cardonne, Berjou, Meray, Proucy, Le Détroit, Cahagnes, Aulnay, Balleroy, Bauques, Landes, Croisilles, Les Pins et Les Montiers ;—aveu rendu au Roi par Charles de Rohan, seigneur de Guéméné et de Guingamp, pour la châtellenie de Condé (copies du XVIIe siècle). Nota· « La reine Blanche s'intitule dans cet aveu : Blanche, par la grâce de Dieu, reine de France, et dit tenir sa châtellenie du Roi, son très-cher et très-aimé fils ; — il s'agit de Blanche d'Évreux ou de Navarre, qui épousa à 17 ans, en 1349, Philippe de Vallois dont elle fut veuve le 22 août de l'année suivante et ne mourut qu'au mois d'octobre de l'an 1398 ; — c'est par fiction qu'elle appelle son fils le roi Charles VI, qui en effet était l'arrière-petit-fils de Philippe de Valois. »

A. 1841. (Cahier.) — Petit in-folio, 19 feuillets, papier.

1388-1417. — Condé-sur-Noireau : aveu rendu au Roi par la reine Blanche, pour les château, ville et châtellenie de Condé ; — aveu rendu au Roi par Charles de Rohan, seigneur de Guéméné et Guingamp, pour la même châtellenie ; — situation des fiefs, arrière-fiefs, fieffermes et vavassoreries relevant de la châtellenie de Condé : Samoy, Athis, Sainte-Honorine-la-Cardonne, Bréel, Saint-Pierre-du-Regard, Meray, Berjou, Croisilles, Les Pins, Les Montiers, Landes, Aulnay, Balleroy, Proucy, Gouis, Burneauville, Le Détroit, Cahagnes ;—gens d'église tenant de la châtellenie de Condé : les abbés d'Aulnay, de Lonlay, de Savigny, du Val-Richer, de Notre-Dame-du-Val; le prieur du Bois-Halbout ; — noms de famille des possesseurs des fiefs relevant de Condé : d'Adon, Avenel, Auber, Aupois, d'Allemagne, de Brieux, de Bourbon, de Beauvoir, Du Breuil, Chrétien, de Crennes, de Croisilles, Du Coudray, de Coligny, Le Forestier, de Falaise, Fillesac, Grimoult, Du Hommet, Le Harivel, de La Houssaye, de Husson, de La Louvetière, Martel, de Mauny, de Mussy, Meurdrac, Malherbe, de Préaux, de Pussot, Patry, Payen, de Roussy, Roussel, de Samoy, de Semilly, Sallet, Théaut, de Vaucelles (copie de 1587).

A. 1842. (Cahier.) — Petit-in-folio, 24 feuillets, papier.

1388-1417. — Condé-sur-Noireau : aveu rendu au

Roi par la reine Blanche et Charles de Rohan, pour la châtellenie de Condé (copie du XVIIe siècle).

A. 1813. (Cahier.) — Petit-in-folio, 14 feuillets, papier.

1412.— Condé-sur-Noireau : aveu rendu au Roi par Charles de Rohan, seigneur de Guéméné-Guingamp, pour la châtellenie de Condé.

A. 1814. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1412.— Condé-sur-Noireau : aveu rendu au Roi par Charles de Rohan, seigneur de Guéméné-Guingamp, pour la châtellenie de Condé (copie de 1609).

A. 1815. (Cahier.)— Petit in-folio, 14 feuillets, papier.

1482.— Condé-sur-Noireau : aveu rendu au Roi par Louis de Rohan, seigneur de Guéméné-Guingamp, pour la châtellenie de Condé (copie du XVIIe siècle).

A. 1816. (Cahier) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1482.— Condé-sur-Noireau : aveu rendu au Roi par Louis de Rohan, seigneur de Guéméné-Guingamp, pour la châtellenie de Condé (copie de 1610).

A. 1817. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1586-1622.—Condé-sur-Noireau : saisie, par le Roi de France, de la baronnie de Condé dont le seigneur n'a fait ni foi ni hommage ;— saisie par François de Bourbon, comte de Montpensier, de la même baronnie, tenue et mouvante à foi et hommage du comté de Mortain, faute d'homme, de droits et devoirs non faits par le sieur de Guéméné ; — lettres royales de main-levée accordées à Nicolas de Pellevé, contre mademoiselle de Montpensier, pour la terre de Condé, tenue en plein fief du Roi, à cause de son duché de Normandie.

A. 1818. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1732. — Condé-sur-Noireau : état des villes, bourgs, paroisses et autres lieux du comté de Mortain, appartenant au duc d'Orléans, régent de France, y joint le territoire de l'étendue et dépendance de la châtellenie de Condé-sur-Noireau, de tous lesquels lieux, les droits, insinuations et centième denier appartiennent à son Altesse Royale.

A. 1819. (Liasse.)— 18 pièces, papier.

1529-XVIIIe SIÈCLE.— Condé-sur-Noireau : pièces et mémoires pour justifier que la châtellenie de Condé-sur-Noireau, non-seulement relève du comté de Mortain, mais qu'elle est du ressort du bailliage de Mortain, à cause de celui de Tinchebray, pour tous les cas royaux ; que les droits de contrôle des actes du ressort de cette châtellenie appartiennent au duc d'Orléans, aussi bien que les insinuations et le centième denier.

A. 1850. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1317-1777. — Condé-sur-Noireau : mémoire rédigé par M. Hauton, notaire du papier terrier du domaine de Mortain, sur les moyens de faire maintenir l'exercice de la juridiction des eaux et forêts de Mortain en la châtellenie de Condé ; — les titres invoqués dans ce mémoire remontent à 1317 et sont intitulés : « titres de Condé étant aux archives de Mortain et titres concernant Mortain, déjà notés pour la plupart au mémoire fourni par l'exposant sur la baronnie de Gyé, domaine de Carentan» ; —état des lieux et paroisses dépendant de la maîtrise des eaux et forêts du comté de Mortain, bureau de Condé.

A. 1851. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1726.— Domfront : inventaire des titres et papiers du domaine et vicomté de Domfront, trouvés à l'hôpital de de ladite ville, après le décès de M. Louvet, chargé de la confection du papier terrier.

A. 1852. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1751-1769. — Domfront : question du recensement des titres concernant le domaine de Domfront et de leur transport aux archives de Mortain;—remise de titres divers à M. Hauton, notaire du papier terrier de Mortain.

A. 1853. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1771.—Domfront : lettres patentes portant ratification d'échanges d'immeubles et droits réels faits entre le duc d'Orléans et Thomas de La Barberie, lesdits immeubles faisant ci-devant partie de la terre de La Ferrière; c'est-à-dire cession, par Thomas de La Barberie au duc d'Orléans, du domaine de Fontaine-Ozenne, situé à Champsegret et remise du même domaine audit sieur de La Barberie, par le duc d'Orléans, qui reçoit en contre-échange le fief de Houssemaine, toutes les ténures du fief de Saint-Front, à l'exception de la glèbe dudit fief et de celle d'Apvrilly, la Place ou Fief-Camaget, La Cour de La Ferrière et la sergenterie de la ville de Domfront.

A. 1854. (Cahier.)— In-folio, 7 feuillets, papier.

1778.— Domfront : procès-verbal de constatation des

titres et pièces précédemment remis et encore à remettre par M. de La Motte-Ango, comte de Flers, et M. de La Barberie aux mains de M. Hauton, commissaire du papier terrier et garde des archives des domaines du duc d'Orléans.

A. 1855. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1775. — Domfront : observations de M. Hauton sur le canevas des plans de la glèbe de Saint-Front et autres tenures, et remise par ledit M. Hauton, à M. de La Barberie, de titres concernant le fief de La Ferrière et la glèbe du fief de Saint-Front.

A. 1856. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1730-1755.— Domfront, fieffes : fieffes faites par le duc d'Orléans au sieur Veraquin, sieur d'Avrilly, d'une lande ou portion de terrain aquatique nommée La Haye ou La Boisnière, située en la paroisse de La Baroche-Lucé, et de quatre acres de terrain dans le Mont-Marquentin, sous Saint-Brice et Avrilly ; à Julien de Tente, de deux portions de terrain sur la bruyère et place des foires de Domfront, propres à y construire des boutiques ; — fieffe faite par le duc d'Orléans à Jacques-Antoine Le Harivel, seigneur de Maizet, de la lande de La Tremblaye, située en Saint-Marc-de-Grenne.

A. 1857. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin.

1370.—Reconnaissance par Jean Le Tessier et Colette, sa femme, fille de Guillaume Poynet, de L'Espinay-le-Comte, de quatre livres tournois de rente dues au comte d'Alençon, lesquelles doivent être perçues par le receveur de Domfront sur des héritages assis aux paroisses de L'Espinay-le-Comte et de Lebais.

A. 1858. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1751. — Acquisition de diverses portions de terre faites en la paroisse de Lonrey, pour le compte du duc d'Orléans, par M. Le Moyne de Bellisle, intendant de ses finances.

A. 1859. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 plan, papier.

XVIII^e SIÈCLE.—Tableau démonstratif formé sur le plan topographique de la partie orientale de Saint-Marc-de-Grenne, relativement aux mémoires donnés sur le patronage ; — composition du fief de Saint-Marc, du Fief Baudet et du fief de La Motte ; — observations sur le Fief-Baudet ;— extrait du rôle des prévôts du Fief-Baudet ; — observations sur les tenures du domaine de Domfront en la paroisse de Saint-Marc, relativement aux distinctions faites sur la perception des dîmes ; — extrait du plan topographique de la paroisse touchant le mélange des tenures du domaine et du Fief-Baudet.

A. 1860. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1599. — Domfront : journal des rentes dues au domaine de Domfront dans les paroisses de Domfront, Barenton, La Ferrière, Lepinay, Mantilly, Vaulcé, Saint-Fraimbault, Saint-Marc, Rouellé, Saint-Gille, Torchampt, Lonlay, La Conception et La Brace.

A. 1861. (Cahier.) — Grand in-folio, 24 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Tinchebray, tableau des rotures de la châtellenie de Tinchebray, paroisses de la châtellenie : Beauchêne, Bernières, Durcet, Fresnes, Maisoncelles, Mesnilcibout, Monsegret, Ouilly-le-Basset, Rully, Saint-Cornier, Saint-Christophe, Saint-Jean-des-Bois, Saint-Quentin, Notre-Dame et Saint-Pierre de Tinchebray, Yvrande ; — état des fiefs : en Beauchêne, 1 fief ; en Bernières, 1 fief, 4 arrière-fiefs ; en Durcet, 1 arrière-fief ; en Fresnes, 1 fief ; en Maisoncelles, 1 fief ; au Mesnilcibout, 2 fiefs et une vavassorie ; à Ouilly-le-Basset, une arrière-vavassorie ; à Rully, un arrière-fief ; à Saint-Christophe, un fief ; à Saint-Jean-des-Bois, 2 fiefs ; à Saint-Quentin, 3 fiefs ; à Saint-Pierre, 1 fief ; à Yvrande, 1 fief et 1 arrière-fief.

A. 1862. (Cahier.) — Grand in-4°, 50 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Tinchebray : extrait des journaux du domaine pour ce qui concerne chaque paroisse de la châtellenie et chacune des terres, masures ou alnesses dans lesdites paroisses qui sont : Notre-Dame, Saint-Pierre, Mesnilcibout, Saint-Quentin, Fresnes, Bernières, Yvrande, Saint-Jean-des-Bois, Saint-Cornier, et Beauchesne.

A. 1863. (Registre.)— Grand in-folio, 64 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Tinchebray et ses parties : extrait des journaux des rentes dues sur les diverses alnesses, masures et fieffes du domaine aux paroisses de Tinchebray, Maisoncelles-la-Jourdan, Beauchesne, Saint-Cornier, Yvrande, Saint-Jean-des-Bois, Saint-Christophe, Mesnilcibout, Saint-Quentin ; — relevé des journaux particuliers des menues rentes dues en la châtellenie de Tinchebray.

A. 1864. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1768.— État des revenus de La châtellenie de Tinchebray ; — observations sur l'avantage de mettre la châtellenie en régie.

A. 1865. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1461-XVIIIe SIÈCLE. — Tinchebray : observations sur la quotité des rentes en grains de la châtellenie, sur la mesure à laquelle elles doivent être payées et en quel lieu elles doivent l'être, avec un tableau chronologique des sergents héréditaux, la liste des paroisses de la châtellenie et la contenance des ainesses qui se trouvent dans chacune desdites paroisses.

A. 1866. (Liasse.)— 24 pièces, papier.

1550-1616. — Tinchebray : états chronologiques des fieffes faites par le domaine dans le ressort de la châtellenie aux paroisses de Tinchebray, Beauchêne, Saint-Cornier, Yvrande et Saint-Jean-des-Bois, lesdits états divisés par lieux et par années.

A. 1867. (Cahier.)— In-folio, 28 feuillets. papier.

XVIIe SIÈCLE. — Châtellenie de Tinchebray : mémoire et extrait des arpentages des surpasses sur le domaine du comté de Mortain, ainsi que des outre-passes des terres ci-devant fieffées, dépendantes dudit domaine et de la forêt de Lande-Pourrie, pour faire juger la valeur des usurpations et entreprises et obtenir la restitution des fruits qui en ont été perçus.

A. 1868. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1579-1613.—Tinchebray : procédures contre Pierre Duchemin et ses frères, au sujet d'un étang situé près le bourg de Tinchebray, joignant la place de l'ancien château, et de deux acres de terre en herbage étant à la queue de l'étang, le tout prétendu avoir été usurpé par lesdits Duchemin, sur le domaine de Mortain ; — transaction à ce sujet;—ratification de transactions faites par M. Maréchal, avocat de mademoiselle de Montpensier, avec Bertrand de L'Aubrière et les enfants de Nicolas Le Got, au sujet de terrains usurpés sur le même domaine.

A. 1869. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1593-1597. — Tinchebray : procès-verbaux rendus par Gilles de L'Aubrière, sergent fieffé en la garde de Tinchebray, pour délits et entreprises au territoire de la forêt de Lande-Pourrie ; — requête présentée par ledit sergent à M. de La Fontaine, député pour la réformation de ladite forêt, laquelle requête est expositive des exploits de procès-verbaux par lui rapportés, aux fins de la délivrance de ses droits en la forêt sus-mentionnée.

A. 1870. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1472-1609. — Tinchebray, paroisse Notre-Dame, droits d'usage en la forêt de Lande-Pourrie : sommaires d'aveux rendus par les familles Aumont, Baugeard, Bausse, Du Chemin, Le Devin, Le Got, Hardouin, Le Landais, Morice, Niobé, Onfroy, Pitot, Le Prince et Le Vieux.

A. 1871. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1728. — Tinchebray : représentation des officiers du bailliage au sujet des aveux ayant trait aux terres de la châtellenie, lesquels leurs paraissent devoir être rendus non à Mortain, mais à Tinchebray, comme par tout le temps passé, tant pour les fiefs que pour les rotures ; — décision du duc d'Orléans, qui ne vent qu'un seul dépôt pour les titres du comté et qu'une seule juridiction pour la réception des aveux et déclarations.

A. 1872. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1541-1570. — Tinchebray, sergenterie : aveux rendus au Roi et à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Michel Belier, pour portion de la sergenterie de L'Épée ; — aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean de Saint-Maurice, tuteur des enfants de Michel Belier, pour ladite portion de sergenterie qui s'étend aux paroisses de Notre-Dame de Tinchebray et de Saint-Pierre-Oultre-les-Bois, Saint-Cornier, Beauchêne, Saint-Jean-de-Foumaheut, Yvrande, Saint-Christophe-d'Amphernet, Le Petit-Trutemer, Maisoncelles-la-Jourdan, Durcet, Les Tourailles, Le Destroit et Ouilly-le Basset ; — mémoire rédigé aux fins de réunir au domaine de Mortain la sergenterie de Tinchebray.

A. 1873. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1609-1611. — Tinchebray, sergenterie : procédures d'une instance au Parlement pour M. le cardinal de Joyeuse, tuteur de mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, contre Jean Du Bur, seigneur de Saint-Christophe, au sujet du droit de treizième, prétendu par Mademoiselle sur ledit Du Bur, pour raison de l'acquisition par lui faite de la moitié de la sergenterie héréditale de la châtellenie de Tinchebray.

A. 1874. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1550-1772. — Tinchebray : baux de la sergenterie héréditale de la châtellenie de Tinchebray ; — poursuite par les propriétaires de ladite sergenterie, contre les fermiers, pour les contraindre au paiement des fermages ;

— bail de la sergenterie de Saint-Hilaire-du-Harcouet faisant partie des sergenteries de Tinchebray.

A. 1875. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1659-1782. — Tinchebray : vente par Jean Du Bellier, écuyer, sieur de Saint-Pierre, de la moitié des sergenteries nobles de la châtellenie de Tinchebray, à Louis, Roulland et Jacques Le Doulcet, frères, seigneurs et patrons de Saint-Christophe, Rully et Le Domaine ; — vente aux héritiers de Gabriel-François Piedoue, écuyer, vicomte d'Évrécy, par Pierre Collardin, seigneur de Bois-Olivier, héritier de Louis Le Doulcet, de ladite moitié des sergenteries nobles de la châtellenie de Tinchebray.

A. 1876. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1306. — Tinchebray : lettres du roi Philippe-le-Bel, contenant arrentement à Guillaume Hébert, de deux moulins appelés de Vaultiger, assis sous la tour de Tinchebray, avec plusieurs terres sèches et moites appartenant auxdits moulins, ainsi que toutes leurs autres appartenances (copie du XVII^e^ siècle).

A. 1877. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1773-1776. — Tinchebray : autorisation accordée par le duc d'Orléans, comte de Mortain, à Charles-Michel Signard, de convertir en moulin à blé à deux tournants le moulin fouleur qu'il possède en la paroisse de Notre-Dame, ou, en le laissant subsister, de construire un moulin à blé à deux tournants sur le terrain joignant ledit moulin fouleur ; — plan de l'emplacement du moulin fouleur et des environs.

A. 1878. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1570-1760. — Tinchebray : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Julien Salles, pour un moulin à tan, situé en franche bourgeoisie ; — requête présentée au duc d'Orléans par J. B. Sève et J. B. Rocher, à l'effet d'obtenir la concession de quelque terrain inculte pour l'établissement d'une tannerie.

A. 1879. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1616-1675. — Tinchebray : projet de bâtir deux halles pour les merciers, drapiers, boulangers, bouchers, tanneurs, les toiliers et autres marchands ; — bail à fieffe de la halle aux bouchers ; — sentence du vicomte de Tinchebray, au bénéfice de Guillaume Veniart, fermier de la coutume, contre le receveur du domaine de Mortain, pour l'obliger à mettre en due réparation les étaux des halles à bouchers, drapiers et merciers de Tinchebray.

A. 1880. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1772-1779. — Tinchebray : lettre patentes portant érection de quatre foires pour être tenues, la première le lendemain de Quasimodo, au bourg de Tinchebray ; la deuxième le lendemain de la Saint-Barnabé, à la chapelle des Genêtais ; la troisième le 23 juillet, à la chapelle de La Madelaine ; la quatrième le 6 décembre, jour Saint-Nicolas, dans le bourg dudit Tinchebray ; — la moitié des droits de coutume sera employée en œuvres pieuses pour la fabrique, l'entretien et la décoration des églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre de Tinchebray ; l'autre moitié a été réservée par mademoiselle de Montpensier, pour elle et ses successeurs seigneurs de Tinchebray ; — note portant qu'il se tient de toute ancienneté, à Tinchebray, une foire le jour Saint-Luc, c'est-à-dire le 18 octobre ; — translation de la foire Saint-Barnabé, de la chapelle des Genêtais au bourg de Tinchebray ; — opposition du sieur Le Lièvre de La Prévostière à l'enregistrement des lettres patentes, obtenues par le duc d'Orléans, pour l'établissement de treize nouvelles foires à tenir, avec les quatre autres anciennes, sur la place du château ou en autres lieux hors les entrées, proche le bourg.

A. 1881. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1756-1779.— Tinchebray, emplacement des foires : fieffe faite par le duc d'Orléans au sieur Pitot, fermier général de la châtellenie, d'une place où était anciennement le château dont il ne reste que quelques morceaux de murailles et où il se trouve des fossés, des cavités et des rochers qui la rendent inaccessible, ladite fieffe faite aux charges par le fieffataire de combler les fossés et aplanir l'emplacement et les environs du château pour servir à la tenue des foires ; — procédure entre le fermier des Aides et le sieur Pitot, à l'occasion de la sujétion à l'exercice des Aides ; — mémoire tendant à prouver que la place des foires doit être maintenue exempte des droits d'entrée et que la maison de Pitot doit jouir conséquemment de la même exemption.

A. 1882. (Liasse.) — 7 pièces, papier

1604-1710.— Tinchebray : procédures entre le fermier de la coutume de Tinchebray et les paroissiens de Saint-Pierre, au sujet de l'exemption prétendue par lesdits paroissiens dans les foires et marchés dudit lieu ;— requête des trésoriers des églises de Saint-Pierre et de Notre-Dame,

adressée au duc d'Orléans aux fins d'obtenir l'autorisation de faire payer, dans les foires de Tinchebray, le double droit de la coutume des marchés ordinaires.

A. 1883. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1748-1759. — Tinchebray : procédures entre les paroissiens de Saint-Pierre, d'une part, et Julien Le Cocq, trésorier de ladite paroisse, approchés les fermiers de la coutume, d'autre part, au sujet de l'exemption prétendue par lesdits paroissiens pour les droits de coutume des marchandises exposées en vente aux foires et marchés de Tinchebray ; — mémoires des parties où est discuté le mérite de leurs prétentions réciproques, et exposé l'historique des foires et marchés de la localité.

A. 1884. (Liasse.)— 38 pièces, papier.

1762-1770. — Tinchebray : suite de la procédure exercée entre le sieur Le Cocq et les habitants de Saint-Pierre, au sujet des droits de coutume ; — intervention du duc d'Orléans, dont le droit à la perception de la moitié du revenu de la coutume ne peut être contesté ; — mémoires et observations sur les prétentions des paroissiens de Saint-Pierre et de Notre-Dame : les tenans en bourgeoisie doivent jouir de l'exemption seulement pour ce qui regarde la foire St-Luc ; mais ce privilège ne peut s'étendre aux quatre foires érigées en 1672, et les paroissiens de Saint-Pierre, comme ceux de Notre-Dame qui ne demeurent point en bourgeoisie, sont assujettis à tous les droits ordinaires de coutume.

A. 1885. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 plan, papier.

1770.— Tinchebray : plan topographique de Tinchebray et de ses environs ; — observations sur la situation des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre, lesdites observations produites à l'occasion de la procédure pendante entre le duc d'Orléans et les habitants desdites paroisses au sujet des droits de coutume.

A. 1886. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1552-1774.— Châtellenie de Tinchebray : question du poudrage, droit local et particulier, lequel n'est pas compris dans la pancarte générale de Normandie, mais dont il faut néanmoins demander le maintien au bénéfice du domaine de Mortain qui d'ailleurs en a eu la constante perception ; — le poudrage qui a été joint à l'étalage, au cohuage et mesurage des blés, et qui s'appliquait alors à la vente des farines dans les halles est, dans le cas présent, un droit qui se perçoit sept jours dans l'an : trois jours avant et trois jours après la fête Saint-Remy, qui est un des patrons de Tinchebray, à raison de 12 deniers par cheval passant au bourg et sortant d'icelui.

A. 1887. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1770. — Tinchebray, bourgeoisie : remarques de M. Hauton, notaire du papier terrier du domaine de Mortain, sur les aveux rendus par les tenants des masures ou ainesses des paroisses de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Tinchebray.

A. 1888. (Liasse.)— 14 pièces, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE. — Tinchebray, bourgeoisie : tables alphabétiques des lieux et cantons de la bourgeoisie de Tinchebray, mentionnés dans les aveux de 1469 à 1655, avec la contenance des objets y détaillés, les noms des censitaires et le montant des rentes ou sujétions.

A. 1889. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1586-1652. — Tinchebray, bourgeoisie : aveux et sommaires d'aveux rendus au comte de Mortain, par les familles Aumont, de L'Aubrière, Alexandre, Beaujard, Belier, Le Boucher, Blanchard, Le Balleur, Besnard, Le Conte, Le Chevrier, Le Cocq et Chantrel.

A. 1890. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1565-1665. — Tinchebray, bourgeoisie : aveux et sommaires d'aveux rendus au comte de Mortain, par les familles Davy, Droulon, Durand, Dubois et Duchemin.

A. 1891. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1586-1652. — Tinchebray, bourgeoisie : aveux et sommaires d'aveux rendus au comte de Mortain, par les familles Eslier, Le Fabverais, Fréval, Le Gallois, Le Got, Godier, Gascoin, Girard, Gaubert, Guiton, Du Gast, Godfray, de Grenne, Du Guey et Gaucher.

A. 1892. (Liasse.)— 11 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1565-1652. — Tinchebray, bourgeoisie : aveux rendus au comte de Mortain, par les familles Hardouin, Le Harivel, Hergault, Hébert, Huard, Heudes, Hurel et Hardy.

A. 1893. (Liasse.)— 4 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1586-1654. — Tinchebray, bourgeoisie : aveux et sommaires d'aveux rendus au comté de Mortain, par les familles Le Joubin, Le Louvier, Le Landais, Loude, Le Lièvre, Marin, Des Mottes, Le Masurier, Marie, Le Myretel, Maunays, Niobé et Onfray.

A. 1894. (Liasse.) — 7 pièces, papier 23 pièces, parchemin.

1497-1653. — Tinchebray, bourgeoisie : aveux et sommaires d'aveux rendus au comte de Mortain, par les familles Pantonnier, Peschard, Petiot, Pitot, Poret, Picquevard et Patry.

A. 1895. (Liasse.)— 3 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1567-1653. — Tinchebray, bourgeoisie : aveux et sommaires d'aveux rendus au comté de Mortain par les familles Roussel, de La Rue, Salles et Sorel.

A. 1896. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1570-1653. — Tinchebray, bourgeoisie : aveux et sommaires d'aveux rendus au comté de Mortain par les familles Tasseau, Thierry, Thomas, Thoumin et Le Tillais, Veniard, Le Verrier et Yver.

A. 1897. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1708. — Tinchebray : brévet par lequel le duc d'Orléans consent que l'évêque de Bayeux fasse bâtir un hôpital en la ville de Tinchebray, au comté de Mortain.

A. 1898. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1603-1738. — Tinchebray : lettres de présentation et de collation de la cure de Mortain, unie à la prébende de Notre-Dame-de-Tinchebray ; — dîmes des novalles de Saint-Pierre et de Notre-Dame, reclamées par le théologal de Mortain ; —héritages prétendus être de l'ancien fonds du dîmage du curé de Tinchebray ; — arrêt portant défense de faire aucune sépulture dans le chœur de l'église de Tinchebray; — composition du bureau d'administration des revenus de la fabrique des églises de Tinchebray.

A. 1899. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Notre-Dame-de-Tinchebray, état de la paroisse : fief de Montbahier, fief de Grenne ; 60 villages, terres et masures ;— état des masures composant les fiefs de Grenne et de Montbahier ; — notice sur la métairie de La Vallette.

A. 1900. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Tinchebray : tables des chemins, lieux et cantons employés dans les aveux rendus au comte de Mortain pour les aînesses de la paroisse de Notre-Dame.

A. 1901. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1550-1578. — Notre-Dame de Tinchebray, fieffes : fieffe faite par les commissaires du duc de Montpensier, comte de Mortain, à Jean et à Gilles Le Got, de diverses portions de terre en la lande du Gué-de-la-Boisle, au triage du Vert-Bouillon, aux Broussettes, aux Brûlins et aux vallées des Marches ; — échanges de fieffes entre les héritiers Le Got.

A. 1902. (Liasse.)— 19 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1571-1579. — Notre-Dame de Tinchebray, fieffes : fieffes faites par les commissaires du comte de Mortain aux familles Feuillet, Le Got, de L'Écluse, Pitot, Laurent, Le Balleur, de L'Aubrière et Bellier, de terres situées au Planistre de La Bellière, au triage du moulin de Roullon, aux Masures, au Val-Richard, en la bruyère de Champman et le long du ruisseau du Pont-de-Fer.

A. 1903. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1593-1598. — Notre-Dame de Tinchebray, fieffes : fieffes et délivrances de fieffes faites par les commissaires du comté de Mortain, aux familles de L'Écluse, Le Gallois, Le Got, de La Chambre, Le Lièvre, Duchemin, Le Prince, Picquenard, de terres situées aux Forges, à La Fieffe, au Gué-Prieur, aux Hautes-Voies, aux Planistre, à La Noe-au-Lièvre, sous Chaire-Bion et aux Brûlins-de-Roullon.

A. 1904. (Liasse.)— 12 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1601-1643. — Notre-Dame de Tinchebray, fieffes : fieffes faites par les commissaires et officiers du comté de Mortain, aux familles Le Got, Roussel, de La Chambre, Sinard, Le Lièvre, de L'Aubrière, Halley et Le Harivel, de terres situées sous le château, au Bois-du-Parc, aux Douets, aux Tanneries, au Gué-de-la-Boisle et à La Corbière ; — ventes de fieffes entre les familles de L'Aubrière et Pitot ;—usurpations sur fieffes par Michel Le Got.

A. 1905. (Liasse.)— 17 pièces, papier.

1758-1768. — Notre-Dame de Tinchebray, fieffes : concession, sous le titre de fieffe, à Augustin Le Broc-de-Bellevallée, d'une portion de terrain située aux abords du moulin de dessous la tour de Tinchebray ; — concessions, sous le même titre, à madame de Sainte-Marie, d'une touffe ou bouquet d'arbres dont la propriété avait été réclamée par M. de Sainte-Marie, son mari.

A. 1906 (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 plan, papier.

1774-1776. — Notre-Dame de Tinchebray, fieffes :

fieffe faite par le duc d'Orléans, à Michel Signard, de la commune ou lande de La Harie ; à M. de La Roque, de la lande de La Bionnière ; — extrait du plan de la paroisse de Notre-Dame, pour ce qui regarde La Bionnière.

A. 1907. (Liasse) — 102 pièces, papier.

XV^e^-XVII^e^ SIÈCLE. — Notre-Dame de Tinchebray : dépouillement d'aveux et d'actes de fieffes pour ce qui regarde les aînesses ou masures, terres et villages de la paroisse de Notre-Dame, avec un état des fieffes de ladite paroisse, disposé par ordre alphabétique.

A. 1908. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVI^e^-XVIII^e^ SIÈCLE. — Notre-Dame de Tinchebray : table alphabétique des lieux et cantons où ont été faites des fieffes, avec indication de leurs dates, de leurs contenances, de leurs fieffataires et des rentes qui en sont dues ; — récapitulation des rentes des fieffes en Notre-Dame ; — extraits produits par le théologal de Mortain, pour prouver les fieffes faites par messieurs les ducs de Montpensier.

A. 1909. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin

1565-1613. — Notre-Dame de Tinchebray : aveux rendus au comté de Mortain, pour les aînesses de La Bionnière, de La Margelière et de La Pommeraie ; — noms des avouants : Alain et Jacques Des Landes, Jean Duchemin et Michel de L'Aubrière.

A. 1910. (Liasse.)— 22 pièces, parchemin.

1586-1653. — Notre-Dame de Tinchebray : aveux rendus au comte de Mortain par les familles de L'Aubrière, Le Got, Le Gallais, Gueslot, Le Gris, Le Balleur, Hardouin, Joubin, Moulin, Le Norais, Pitot, Le Prince, Des Pois, Quernel, Tasseau et Thomas, pour terres situées en différents quartiers de ladite paroisse.

A. 1911. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE. — Saint-Pierre de Tinchebray, état de la paroisse : fiefs de Saint-Pierre et de l'hôpital de Courval, 51 villages, terres, aînesses ou masures.

A. 1912. (Liasse.)— 40 pièces, papier.

XVI^e^-XVII^e^ SIÈCLE. — Saint-Pierre de Tinchebray : dépouillement d'aveux et d'actes de fieffes, pour ce qui regarde les aînesses ou masures, terres et villages de la paroisse de Saint-Pierre.

A. 1913. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1778. — Saint-Pierre de Tinchebray : récapitulation du plan de la partie méridionale de la paroisse.

A. 1914. (Cahier.) — Grand-in-folio, 16 feuillets, papier.

XVI^e^-XVII^e^ SIÈCLE. — Saint-Pierre de Tinchebray : sommaire des titres, tels qu'aveux et fieffes, concernant les divers territoires de la paroisse, le tout divisé par ordre alphabétique des lieux.

A. 1915. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ;

1572-1602. — Saint-Pierre de Tinchebray, fieffes : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain aux familles Le Got, Hardouin, Bellier, de La Chambre, de L'Aubrière, Le Harivel, Baubard et Pitot, de terres situées au Gassel, au Gué-de-La-Mancellière, au Pont-de-Fer, aux Brulins-du-Parc et au Paperel.

A. 1916. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

XVI^e^-XVIII^e^ SIÈCLE. — Saint-Pierre de Tinchebray : table alphabétique des lieux et cantons de la paroisse où il a été fait des fieffes, avec indication de leurs dates, de leurs contenances, des noms des fieffataires, des rentes qui en sont dues, des arpentages qui ont été faits et des aveux qui en ont été rendus ; — état des fieffes de la paroisse de Saint-Pierre, par ordre alphabétique de lieux ; — récapitulation des rentes des fieffes de Saint-Pierre de Tinchebray.

A. 1917. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1609-1654. — Saint-Pierre de Tinchebray : sommaires d'aveux rendus au comte de Mortain par Jean Le Gallais et Robert Le Lièvre, pour la masure de La Gauberdière ; — saisie de deux vaches sur les héritages de La Mare-Challière et de La Bichetière, pour arrérages de rente.

A. 1918. (Liasse.)— 7 pièces, papier ; 15 pièces, parchemin.

1541-1653. — Saint-Pierre de Tinchebray : aveux rendus au comte de Mortain, pour et sous l'aînesse du Jardin, autrement La Mahetière ou Maheutière ; — noms de famille des avouants : de La Brousse, Duchemin, Le Lièvre, Le Marié, Hébert, Chollet, Huard ; — sentences contre plusieurs débiteurs pour arrérage de rentes.

A. 1919. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 5 pièces, parchemin.

1541-1653. — Saint-Pierre de Tinchebray : aveux

rendus au comté de Mortain, pour les aînesses ou masures de La Provostière, du Roux, de La Salle ou Vernuce et de La Tricolière ;—noms de famille des avouants : Le Liepvre, Voisin, Duchemin et Hébert ; — sommaires d'aveux rendus par Raoul et Jean Marie, pour l'aînesse ou masure de Vautiger.

A. 1920. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 6 pièces, parchemin.

1586-1654.—Saint-Pierre de Tinchebray : aveux rendus au comté de Mortain par Jean Le Gallois, Julien Hardy, les héritiers Halley, Robert Nyobé, Samuel Joubin, Thomas Poret et Pierre Quernel, pour terres situées en divers quartiers de la paroisse.

A. 1921. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1660-1765. — Saint-Pierre de Tinchebray : pièces relatives à la perception des droits de contrôle, d'insinuations et de centième denier.

A. 1922. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1601. — Saint-Pierre de Tinchebray : amortissement fait au domaine de Mortain, par Gilles Le Comte, de 21 sous de rente, pour 10 acres et demie de terre provenant de fieffe et achetées de Thomas Halley.

A. 1923. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1563-1598. — Saint-Pierre et Notre-Dame de Tinchebray : collation de plusieurs titres de fieffes, ventes et échanges entre particuliers, et de divers actes de délivrance de fieffes par les gens du domaine ; copie de requête présentée par Michel de L'Aubrière aux commissaires de la duchesse de Montpensier, pour obtenir copie des titres de sa sergenterie en la forêt de Lande-Pourie, garde de Tinchebray.

A. 1924. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Beauchêne, sous la châtellenie de Tinchebray ; état de la paroisse : le fief de Beauchesne relevant autrefois de Saint-Christophe, à présent du domaine, et appartenant à M. Le Harivel de Fresnes ; — 46 villages, terres, masures et aînesses.

A. 1925. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Beauchesne, sous la châtellenie de Tinchebray : sommaire des titres et extraits des journaux pour ce qui concerne Le Béchet, le bois de Beauchesne, le lieu de Bossu, Le Goullet, La Grosse-Planche, Le Long-Gué, La Noe-Verte, Le Pont-d'Aiz, Le Tronchet, Le Vallet et La Vieille-Vente.

A. 1926. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE.— Paroisse de Beauchesne, sous la châtellenie de Tinchebray : dépouillement d'aveux et d'actes de fieffe pour ce qui regarde Les Béchets, La Beaujardière, La Butte-aux-Moulins, Les Buttes, Le Bossu, Beauregard, Le Chable, La Fieffe-Aumont, Le Foncet, La Fontaine, Le Goullet, La Honguérie, Le Long-Guey, La Noe-Verte, Les Sourcettes, Le Tronchay, Le Village-Patry et Petite-Vente, Le Village-aux-Besnards, Le Valet et La Vente-Roulleaux.

A. 1927. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE.— Beauchêne : états et tables des fieffes faites dans la paroisse, par ordre alphabétique des lieux, avec la date desdites fieffes, la contenance des terres fieffées, les noms des fieffataires et le montant des rentes qui sont payées au domaine.

A. 1928. (Liasse.)— 37 pièces, papier.

1557-1598.— Paroisse de Beauchêne : fieffes faites par les officiers des comtes de Mortain aux familles Le Chevalier, Le Franc, Maloisel, Dromer, Le Cornu et de Sourdeval, de terres situées au Bois de Beauchêne, à La Vente et à La Butte du Béchet et à La Noe-Verte ;— rétrocession ou échange de fieffes entre les familles Le Franc et Couche, Besnard et Poisnel, Moulin et Poupion.

A. 1929. (Liasse.) — 32 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1601-1640.— Paroisse de Beauchêne : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain aux familles Le Bigot, Le Franc, Le Chevalier. Des Douets, Godier, Aumont, Le Viel, Rouleaux, Jouguet et Le Rouyer, de terres situées à La Butte-du-Béchet, à La Fontaine-de-Passe, à La Fontaine-du-Goulet, au Tronchet, au Bois-de-Beauchêne, et à La Vieille-Vente ; — ventes et rétrocessions de fieffes entre les familles Robbes et Maloisel.

A. 1930. (Liasse.)— 16 pièces, parchemin.

1586-1653.— Paroisse de Beauchêne : aveux rendus au comté de Mortain par les familles Aumont, Le Chevalier, Dromer, Godier, de Grimouville, Louvet, Maloisel, Pallix, de Passe, Roussel, Roulleaux, Robbes, Rouyer, de Sourdeval et Des Voys, pour terres situées au Haut-Béchet, à La Butte-du-Béchet, à La Vente-au-Vicomte, à La Pierre-

Blanche, au Long-Gué, aux Brulins-de-la-Cloustière, au Pont-d'Ays, à La Vente-du-Béchet, à La Vente-Rivet et à La Vieille-Vente.

A. 1931. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1557-1595. — Paroisse de Beauchêne : entreprises de Jean Thierry, écuyer, sur le domaine du Roi, pour une prise d'eau et pour la servitude d'une forge grossière, érigée au lieu dit Le Bossu ; — cession par les nommés Bonnet, de Domfront, à André de Sourdeval, gouverneur de Bellisle et Le Croisic, de la forge et fourneau du Bossu et de toutes leurs dépendances.

A. 1932. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1774. — Récapitulation du plan de la paroisse de Beauchêne, sous la châtellenie de Tinchebray, au domaine de Mortain.

A. 1933. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1598-XVIII^e SIÈCLE. — Bernières-le-Patry, sous la châtellenie de Tinchebray, état de la paroisse : le fief de Bernières, quart de haubert ; le fief de Gourguesson, huitième de haubert ; le fief du Mesnillet, huitième de haubert avec le patronage de Bernières ; le fief de La Rochelle ; — vente par Marguerite Du Parc, dame d'Ingrande, et René Du Breuil, son fils, à Robert Le Marié, du fief noble de Bernières-le-Patry, y joint le droit de patronage et de présentation à la cure.

A. 1934. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1565-1653. — Paroisse de Bernières-le-Patry : aveux rendus pour la masure de La Pillière à Louis et François de Bourbon, ducs de Montpensier, comtes de Mortain, par Allain, Guillaume et Robert Eudes ; à la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Jean et David Heudes ; — dépouillement des aveux précités ; — tableau comparatif des anciennes et des nouvelles contenances de l'aînesse de La Pillière.

A. 1935. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — État de la paroisse de Durcet, en la châtellenie de Tinchebray : le fief de Durcet, ayant relevé de Richard de Tournebut.

A. 1936. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — État de la paroisse de Fresnes, châtellenie de Tinchebray : les fiefs de Fresnes, du Rosel et de La Hérissonnière ; la métairie de La Motte ; les masures de Douillet, de La Mulletière, de Regnault, de La Singallière, de La Sorellière, de La Queue-de-Fresne et de Montmorel.

A. 1937. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

XVI-^eXVII^e SIÈCLE. — Paroisse de Fresnes : sommaire des aveux pour ce qui regarde les droits de colombier, la bruyère d'Androuet, les masures Regnault, de Douillet, de La Mulletière et le village de La Singallière.

A. 1938. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1413-1685. — Paroisse de Fresnes, châtellenie de Tinchebray, fief du Rosel : aveu rendu au Roi, pour le fief du Rozel, quart de haubert, par Jean Du Rozel, écuyer, demeurant à Montsegret ; par Raoul Du Rozel, pour le même fief, dont le chef est assis en la paroisse de Fresnes ; par Jean Du Rozel, fils feu Raoul ; à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Madelaine Du Rosel, dame du lieu et de Beaumanoir ; à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean d'Esquay, écuyer, seigneur de Rapilly ; à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Robert de Fréval, sieur de Rosel et de Beaumanoir ; — blâmes d'aveu contre Charles de Fréval, sieur du Rosel, condamné à réformer les aveux par lui produits et à les conformer à ceux qui ont été extraits du chartrier de la comtesse de Mortain ; — lots et partages, entre les enfants de Jean de Fréval, des fiefs, terres et seigneuries, appartenant à leur père.

A. 1939. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1590-1673. — Paroisse de Fresnes, châtellenie de Tinchebray, fief de Beaumanoir : vente par Pierre de Laval, à Jean Du Rosel, du fief de Beaumanoir, sis au duché de Normandie, et de tout ce qui peut lui appartenir dans les paroisses de Chêne-Dolley, Vieussois, Burcy, Mantilly, Fresnes, Montsegret, Landelles, Sainte-Marie-l'Aumont et ailleurs, à cause dudit fief de Beaumanoir ; — vente, sous la condition de réméré, par Madeleine Du Rosel et Christophe de la Barre, son mari, à Charles de Freval, du fief de Beaumanoir ; — accord entre Prejente Anne et Geneviève d'Esquay, au sujet des partages précédemment faits de la succession de leur père, Jean d'Esquay, sieur de Rappilly ; — aveu rendu à Jean de La Roque, par Robert de Fréval, pour le fief de Beaumanoir ; — mémoire des rentes de la seigneurie de Beaumanoir, pour la verge de Montsegret ; — aveu rendu à Jacques de La Roque, seigneur de Chesne-Doley et du fief de Beaumanoir, assis en Chesne-Doley, par Jean de Fréval, pour le fief de

Beaumanoir, huitième de haubert, qui s'étend aux paroisses de Fresne et Montsegret.

A 1940. (Liasse.)— 35 pièces, papier ; 4 plans, papier.

XVIIIe SIÈCLE.— Paroisse de Fresnes : lettres, mémoires et précis concernant le procès en débat de tenure pendant au baillage de Vire, entre Jeanne-Françoise Du Châtel, veuve d'Antoine de Fréval, tutrice de son fils mineur, seigneur du fief de Beaumanoir, assis dans la vicomté de Vire en la paroisse de Montsegret, relevant en arrière-fief du Roi, en ladite vicomté, d'une part, et M. de Banville, seigneur du fief du Rosel, dont le chef est assis en la paroisse de Fresnes, châtellenie de Tinchebray, relevant du comté de Mortain, d'autre part ; dans lequel procès est approché, par ce dernier, monseigneur le duc d'Orléans, pour conserver l'intégrité de la mouvance du fief du Rosel, lequel procès a pour objet 27 acres de terre appartenant à M. de Banville et attenantes à son logis du Rosel, lesquelles il prétend faire partie du domaine non fieffé du Rosel, mais que la dame de Fréval réclame comme mouvantes roturièrement de son fief de Beaumanoir, en l'ainesse de La Chévrie ; — plans de partie des paroisses de Fresnes et Montsegret.

A. 1941. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1535-1772. — Paroisse de Fresnes, La Chévrie et La Chalipelière : aveux rendus à Madelaine du Rosel, à Jean Des Gués et à Robert de Fréval, par la famille Durand, pour l'ainesse de La Chévrie, tenue de la sieurie de Beaumanoir, en la verge de Fresnes ; — aveux rendus par Georges et Georges-Antoine de Banville, comme puînés en la masure de Chévrie ; — aveux rendus à Robert de Fréval, seigneur du Rosel et de Beaumanoir, par Guillaume Veniard et Jean Halley, pour la masure de La Chalipelière, tenue sous le noble fief du Rosel ;— aveu, pour la même masure, rendu aux enfants de Charles-Pierre de Fréval, par les héritiers Auvray ;— aveu rendu à Jean de Fréval, sieur du Rosel, par Samuel Duchemin et co-tenants, pour l'ainesse de La Thomasière, dépendant de la seigneurie du Rosel.

A. 1942. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 1 plan, papier.

1586-1787.— Paroisse de Fresnes : aveux rendus à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, pour l'ainesse du Douillet par Pierre et Richard Le Conte, fils Raoul ; — aveu rendu pour la même ainesse à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Jeanne Le Conte, veuve de Guillaume Halloux, et par les fils de Julien Le Conte ;— dépouillement desdits aveux ;— lettres de M. de Banville à M. Le Boucher, commissaire à terrier au comté de Mortain, relativement aux aveux de la masure du Douillet ; — extrait du plan de la paroisse de Fresnes, concernant l'emplacement de la masure de Douillet.

A. 1943. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1586-1609.— Paroisse de Fresnes : aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Raoul Collet, pour la masure de La Mulletière, assise en La Queue-de-Fresne, sous la châtellenie de Tinchebray ; — aveu rendu, pour la même ainesse, à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Jean Collet et ses co-tenants.

A. 1944. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1586-1652. — Paroisse de Fresnes : aveu rendu à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte Mortain, par Jean Le Tyrand, pour la masure Regnault ou Des Landes, située en La Queue-de-Fresnes ; — aveu rendu, pour la même masure, à la duchesse de Montpensier, par Gisles et Jean Le Tyrant ; — aveux rendus à la duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par la famille Postel, pour terres situées au village de La Singalière.

A. 1945. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1496-1698. — Maisoncelles-la-Jourdan : aveu rendu au Roi, par Guillaume de Beauchesne et Anne de Signy, son épouse, pour le fief-vavassorie nommé Maisoncelles, situé et assis dans l'enclos de la forêt de Lande-Pourrie ; — aveu rendu au Roi, pour le même fief, par Guillaume de Signey, écuyer ; — évaluation et estimation du fief de Maisoncelles ; — délivrance faite à Henri de Barrailh, abbé commandataire de Saint-Marion-d'Auxerre, chanoine prébendé de Gorron, d'un aveu de la vavassorie de Maisoncelles, rendu par Guillaume de Signy et dont il veut se servir dans une instance pendante entre lui et le curé de Saint-Clément.

A. 1946. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1401-1760.— Maisoncelles : extraits de la charte de messire Pierre de Navarre, des comptes rendus à la Chambre des Comptes et des journaux du comté de Mortain, pour ce qui regarde le domaine fieffé du moulin de Maisoncelles et la ferme de Maisoncelles ; — bail de la recette générale de

la châtellenie de Tinchebray dans lequel est comprise la fiefferme de Maisoncelles ; — arrêt du Conseil d'État ordonnant la revente, à titre d'engagement, de la fiefferme de Maisoncelles-la-Jourdan ; — opposition, par le duc d'Orléans, à l'adjudication de cette fiefferme qui est dans la mouvance de son comté de Mortain.

A. 1947. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1601-1607. — Maisoncelles-la-Jourdan : pièces produites au procès pendant entre monseigneur de Montpensier, comte de Mortain, et le sieur de La Rivière-Bordeaux, pour démontrer la fraude commise par ledit sieur, au préjudice de Monseigneur, lors de l'inféodation de trente acres de terre jointes au fief de Maisoncelles ; — déclaration par le menu de la consistance du fief de Maisoncelles ; —état et mémoire des frais faits par Michel Sequard, pour l'exécution de sa commission contre le sieur de La Rivière-Bordeaux ; — inventaire des aveux de Maisoncelles ; — arrêt de la Cour du Parlement de Rouen contre le sieur de La Rivière-Bordeaux, Jean Pihan et autres, par lequel les témoins dudit sieur de Bordeaux sont condamnés, les uns au fouet, les autres au gibet pour crime de fausseté.

A. 1948. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1561-1586. — Paroisse de Maisoncelles : aveu rendu à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean Chemiserel, pour la masure du Vay ; — aveux rendus à François de Bourbon, duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean Bachelot, pour les masures des Rochers et de La Ponterie ; par les héritiers Amand, pour la masure du Haut-Coudray ; par Michel Onfroy, pour la masure de La Painière.

A. 1949. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Le Mesnil-Cibout, état de la paroisse : fief du Mesnil-Cibout ; vavassorie Hubert ou forfaiture de Clinchamp ; fief de Nérée ; patronage du Mesnil-Cibout, aliéné à M. de Nérée ; 26 villages, terres, ainesses et masures avec le nom des tenants ou propriétaires.

A. 1950. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1393-1565. — Paroisse du Mesnil-Cibout : aveux rendus au Roi pour les fief, terre et seigneurie de Nérée, par Guillaume Du Guey, écuyer, et par Jacques Du Guey, sieur de Nérée ; au duc de Montpensier, comte de Mortain, par Jean et Jacques Du Guey, père et fils.

A. 1951. (Liasse.)— 25 pièces, papier.

1733-1769.— Paroisse du Mesnil-Cibout : trois lots et partages du fief du Mesnil-Cibout, faits entre Louise de Meherenc, femme de Jean-Paul Larcher, écuyer, sieur de Saint-Vaast, Jacques-François et Louis-Bernardin de La Bigne, écuyers, fils et héritiers de Françoise-Élisabeth de Meherenc et Jeanne-Aimée de Meherenc, lesdites dames de Meherenc héritières de Françoise Avenel, veuve de Gabriel de Meherenc, sieur de Saint-Christophe ;—vente faite par Anne-Aimée de La Bigne, Jacques-François et Louis-Bernardin de La Bigne et Jeanne-Aimée de Meherenc à Jacques Le Harivel, seigneur de Beauchesne : 1° des fief terre et seigneurie du Mesnil-Cibout, avec le patronage, la présentation au bénéfice, les droits honorifiques, rentes seigneuriales, mouvances, lots et ventes, terres et moulins ; 2° de la terre et ferme du manoir de Saint-Christophe-d'Amphernet ; — réformation du contrat d'acquêt du fief du Mesnil-Cibout, qui doit être simplement qualifié fief ou vavassorie de Nérée ; les droits honorifiques, de patronage et de présentation doivent appartenir au duc d'Orléans ; le moulin de Hubert dépend du domaine de Mortain et non du fief vendu ;— confusion de tenures entre ledit domaine et le fief de Nérée.

A. 1952. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1776-1784. — Le Mesnil-Cibout : proposition par Mathieu de La Chambre, seigneur de Vauborel, propriétaire du fief de Nérée, de faire avec le duc d'Orléans l'échange du fief de Benusson, situé au Teilleul, contre le fief et patronage du Mesnil-Cibout ; — cession à M. de Vauborel du fief possédé en ladite paroisse par S. A. R., réservé le droit de patronage dont l'aliénation n'est pas consentie.

A. 1953. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-1777. — Le Mesnil-Cibout : aveux rendus aux comtes de Mortain pour la vavassorie et le moulin de Hubert, la forfaiture de Clinchamp, pour le fief de Clinchamps ou forfaiture de Jean d'Espagne ; — noms de famille des avouants : Duchemin, de La Roque, de Nérée, Durand, Auguissent, Le Videcocq, Billard, Le Gallais et Le Louvetel.

A. 1954. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Le Mesnil-Cibout : tableau comparatif des anciennes et nouvelles contenances des ainesses de la paroisse qui sont : L'Angottière, La Bune-

sendière, Clinchamp, Cornerie, Laudreporte, L'Eslière, La Londe, Le Moulin-à-Blé, La Préverie.

A. 1955. (Liasse.)— 5 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1613. — Le Mesnil-Cibout : aveux et dépouillements d'aveux rendus aux comtes de Mortain, pour les alnesses de L'Angottière et Billardière et de La Bunesendière ; — noms de famille des avouants : Du Bur, Carsel, Pringault, Regnault, Eslier, Durand, Turquetil, Boisle, Le Devin, de La Chambre, Bellier, Le Lièvre, Peschard, Bazin, Anfray, Le Louvetel, Maupas, Dodeman et Foucault.

A. 1956. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1563-XVII^e SIÈCLE. — Le Mesnil-Cibout : aveux et dépouillement d'aveux rendus aux comtes de Mortain, pour les alnesses de La Cosnerie, de Laudreporte et Françoisure, de La Londe, de L'Eslière et Potardière et les pièces des Moucheries ; — noms de famille des avouants : Bouvet, Auger, Eslier, de La Lande, Du Bosc, Millet, Du Bur, Le Devin, Du Gué, Thébault, Auvray, Maillot, Rosel, Rabec, Pringault, Des Mottes, Lasnon, Du Mont et Du Pont.

A. 1957. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1720-1765. — Le Mesnil-Cibout : gages plèges et élection de prévôt du fief de Nérée, appartenant à Françoise Avenel, veuve de Gabriel de Meherenc, puis à M. Le Harivel, baron de Fresnes, seigneur de Beauchesne ; — liste des alnesses ou masures : La Goisletière, La Dierrerie, Le Vaugrout, L'Eslière, La Pillère, La Brousse, Les Champs de Nérée, La Margelière, La Gauterie et Les Aulnays.

A. 1958. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1776-1778. — Le Mesnil-Cibout, fief de Nérée : avertissements adressés aux tenants et vassaux pour qu'ils se préparent à passer leurs déclarations devant le notaire du papier terrier du domaine de Mortain.

A. 1959. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1473-1632. — Le Mesnil-Cibout, fief de Nérée : aveux et dépouillement d'aveux rendus aux seigneurs de Nérée, pour les masures de La Margelière, des champs de Nérée, de La Goesletière, de La Gauterie, de La Pillère, des Aunays, de Vaugrout, de La Dierrerie, de L'Eslière, de La Brousse ; pour La Clergerie, La Grande et La Petite Noirée ; — noms de famille des avouants : Dodeman, Moulin, Maillot, Bouvet, Le Lièvre, Auvray, Le Boucher Turmel, de La Lande, Élier, Auger, Du Pont, Des Mottes, Pringault, Bazin, Gorre et Guillouet.

A. 1960. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Relevé des parties du plan de Notre-Dame-du-Mesnil-Cibout.

A. 1961. (Cahier.)— In-folio, 6 feuillets, papier.

1777. — Récapitulation du plan du Mesnil-Cibout.

A. 1962. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1751-1776. — Le Mesnil-Cibout : tableaux de produit des treizièmes perçus et à percevoir dans la paroisse, suivant le relevé des actes de mutations ; — précis du capital des mutations ; — treizièmes dus par M. de Saint-Christophe et M. de Fresnes.

A. 1963. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1403-1512.—Paroisse du Mesnil-Cibout, patronage : partages, entre Guillaume et Robert Du Guey, des héritages de leur père ; — accord entre le roi de Sicile, comte de Mortain, et Jacques Du Guey, au sujet du patronage de la paroisse ; — lettres du roi Louis XI sur ledit accord ; — procédures pour le même patronage, entre le roi Louis XII et Jacques Du Guey, sieur de Nérée (copie du XVIII^e siècle).

A. 1964. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1446-1651. — Paroisse de Fresnes, patronage : extraits du livre pelu de l'évêché et du registre des collations du secrétariat du diocèse de Bayeux, pour ce qui regarde l'église du Mesnil-Cibout ;— aveu rendu au comte de Mortain par Jean Du Guey, pour la franche vavassorie de Nérée, à laquelle appartient le patronage du Mesnil-Cibout.

A. 1965. (Liasse.)— 3 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1542-1569.—Paroisse du Mesnil-Cibout, patronage : pièces du litige entre le sieur de Nérée et monseigneur de Montpencier ; — arrêt de la Cour du Parlement de Rouen, rendu entre Louis de Chanteloup et Jean de Bugial, prétendant à la cure ; — présentation par Jean Du Guey, de la personne de Bertrand de La Bigne, à la cure du Mesnil-Cibout ; — présentation par le Roi de la personne de Louis Portier ; — nomination de Guillaume Le Liepvre à la même cure vacante par le décès de Jean Bulgat (sic).

A. 1966. (Liasse.)— 15 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1582-1583.—Paroisse du Mesnil-Cibout, patronage: lettre de Catherine de Médicis, dame de Bayeux, présentant à l'évêque de ce diocèse, pour la cure du Mesnil-Cibout vacante par la mort de Louis Le Portier, la personne de Julien Des Landes;—présentation, par le Roi, de la personne de Vincent Le Got à la cure du Mesnil-Cibout dont le patronage est en litige entre le duc de Montpensier et le sieur de Nérée; — collation de la cure faite audit sieur Le Got, par le doyen de Bayeux, le siège vacant; — prise de possession par Julien Des Landes de la même église;— promesse de Vincent Le Got de poursuivre et faire juger, à ses frais et dépens, le procès pendant au Parlement de Rouen entre le sieur de Nérée et le duc de Montpensier; la lettre de présentation ne lui est remise qu'à cette condition par le receveur du domaine de Mortain.

A. 1967. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1584.—Le Mesnil-Cibout, patronage: pièces de la procédure pendante au Parlement de Rouen, pour le patronage de la paroisse, litigieux entre le Roi ou monseigneur de Montpensier, comte de Mortain, d'une part, et Jacques Du Guey, sieur de Nérée, d'autre part; — arrêt de la Cour qui adjuge à Vincent Le Got la récréance de la cure du Mesnil-Cibout; — collation de ladite cure, faite par l'évêque de Bayeux à Jacques Francier, sur la résignation de Vincent Le Got.

A. 1968. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1650. — Le Mesnil-Cibout, patronage: entreprises de René Avenel, écuyer, sieur de Nérée, se disant patron de la paroisse, contre mademoiselle de Montpensier; ses excès et ses déportements envers le curé et les paroissiens; — plaintes portées à ce sujet devant la justice et les gens du Conseil de Mademoiselle.

A. 1969. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1759-1760. — Le Mesnil-Cibout, patronage: précis d'un procès concernant le litige formé, dès l'an 1497, sur la présentation du bénéfice de cette paroisse, entre le procureur du Roi et les comtes de Mortain, d'une part, et le seigneur de Nérée, d'autre part, litige qui n'a pas été terminé; — correspondance à ce sujet entre M. Hauton, notaire du papier terrier du domaine de Mortain, M. Le Moigne de Bellisle et M. de Fresnes; ce dernier est invité à justifier de titres sur sa prétention au patronage.

A. 1970. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1764. — Mesnil-Cibout, patronage: mémoire de M. Hauton sur la question du patronage et du droit de présentation à la cure, et brève solution en réponse à celle qui a été fournie par les tuteurs de M. de Beauchesne au mémoire remis à feu M. de Fresnes.

A. 1971. (Liasse.)— 28 pièces, papier.

1766-1767. — Le Mesnil-Cibout: remarques et observations produites sur la question de patronage de la paroisse, question pendante entre le duc d'Orléans et M. de Beauchesne; y jointe celle des treizièmes qui doivent être payés au prince par le sieur de Beauchesne, acquéreur du fief de Nérée; joint la présentation par Jacques-Louis Le Harivel, seigneur de Fresnes, de la personne d'Étienne-Julien Le Bel et la présentation dudit sieur Le Bel par le duc d'Orléans.

A. 1972. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1768. — Le Mesnil-Cibout: remarques et observations produites sur la question du patronage de la paroisse, avec prise de possession par Julien Le Bel, du canonicat appelé du Mesnil-Gilbert, dans l'église de Mortain, et présentation à la cure du Mesnil-Cibout par le duc d'Orléans, de la personne de Gabriel Le Bel, sieur de Bois-Doré.

A. 1973. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1769. — Le Mesnil-Cibout: remarques et observations produites sur la question du patronage de la paroisse, avec présentation, par M. de Fresnes, de la personne de Noël Le Moine, son institution par l'évêque de Bayeux et présentation par le Roi de la personne de Gabriel Le Bel, pour cause du litige pendant entre le duc d'Orléans et ledit sieur de Fresnes.

A. 1974. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1770-1771. — Le Mesnil-Cibout: affaires des treizièmes et de la nomination à la cure; — résumé des pièces du procès et transaction entre le duc d'Orléans et Jacques-Louis Le Harivel, écuyer, seigneur, baron haut-justicier de Fresnes, seigneur de Beauchesne; — M. de Fresnes cède à François-Antoine de Couespel le fief de Nérée, au prix porté par le contrat de vente qui en avait été fait à Jacques Le Harivel, son aïeul, en 1736, excepté le droit de patronage dont il se désiste au profit du prince;

— le sieur de Fresnes, paiera les droits de treizièmes du contrat de 1736 et tous les frais de la procédure ;—désistement, sur sa réquisition, par Noël Le Moine, du procès pendant au Parlement de Paris, à l'occasion du bénéfice cure du Mesnil-Cibout, et par Guillaume Le Maignen, de l'effet de ses lettres de nomination et prise de possession du même bénéfice.

A. 1975. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Le Mesnil-Cibout : lettre de M. Le Bel, curé, à M. Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain : il lui annonce son intention de passer déclaration au sujet de l'église, du cimetière, du presbytère et d'une petite portion de terre d'aumône.

A. 1976. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1774. — Montsegret, fief noble : récapitulation d'une partie de Saint-Pierre, d'une autre de Fresnes et d'une autre de Montsegret.

A. 1977. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Ouilly-le-Basset, sous la châtellenie de Tinchebray, état de la paroisse : vavassorie des Ys, enclavée au fief d'Ouilly.

A. 1978. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Rully, sous la châtellenie de Tinchebray, état de la paroisse : fiefs de Rully et de Saint-Christophe-de-Rully, relevant de Saint-Christophe-d'Amphernet ; un quart de fief à Rully et Bernières, dont est tenu un huitième relevant de Saint-Pair ; — le commandeur de Courval compte en la paroisse cinq resséants (résidents).

A. 1979. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1395-1610. — Saint-Christophe-d'Amphernet : le fief de Saint-Christophe relève de Mortain ; — aveu rendu au Roi pour le fief de Saint-Christophe-d'Amphernet, trois-quarts de haubert, par Guillemet de Vieux, écuyer ; — foi et hommage faits à Louis de Bourbon, comte de Mortain, par Jacques et Jean Du Bur, écuyers, pour le fief de Saint-Christophe-d'Amphernet;—aveu rendu à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, par Jean Du Bur, pour le plein fief de haubert de Saint-Christophe-d'Amphernet, s'étendant en la paroisse du Petit-Truttemer ; duquel fief de Saint Christophe-d'Amphernet relèvent les fiefs de Rully, de Saint-Christophe-de-Rully, de Beauchesne et le fief d'Yvrande, autrement appelé le fief des Préaux.

A. 1980. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Cornier, sous la châtellenie de Tinchebray, état de la paroisse : le fief de l'hôpital de Courval, le fief du Val-de-Préaux, le fief de Saint-Pierre ; — 63 villages, terres, alnesses ou masures.

A. 1981. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Cornier : sommaires des fieffes et des aveux, avec extraits des comptes et des journaux du comté de Mortain, pour ce qui concerne les alnesses ou masures de la paroisse de Saint-Cornier, y joint quelques extraits concernant Saint-Pierre de Tinchebray.

A. 1982. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Cornier : dépouillements d'aveux rendus au comté de Mortain, pour les terres, alnesses ou masures de la paroisse de Saint-Cornier ; — avertissements à divers alnés, pour passer déclaration devant le notaire du papier terrier du domaine de Mortain.

A. 1983. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 14 pièces, parchemin ; 1 plan, papier.

1586-XVIII^e SIÈCLE. — Aveux rendus au comté de Mortain par les familles Couriot, Du Bois, Du Maine, Du Chemin, Des Poix, Pellouin, de Brieux, Hamel, Davy, L'Évêque et de La Lande, pour terres situées en divers quartiers de Saint-Cornier ;— saisie de bestiaux sur un terrain dépendant de la masure de La Chesnellière ; — extrait du plan de la paroisse pour ce qui concerne le Mont-Renard et La Haute-Dumainerie.

A. 1984. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1546-1653. — Saint-Cornier, droits d'usage en la forêt de Lande-Pourrie : sommaires d'aveux rendus au comté de Mortain, pour les masures de La Chennière, du Mesnil-Beluce, de La Chesnellière, de La Guitonnière, de La Bretherie, du Val, du Pommier ou de La Beauvalletière, du Tertre, de La Pelulière, de La Prise, de La Gaudinière, de la Tressoudière, de La Noe et des Besiers, des Pratiquères ; — noms de famille des avouants : Du Chesnay, de La Lande, de L'Espinace, Des Doys, Fournot, Nyobé, Le Landais, Pitot, Gallier, Du Bois, Hamel, Rouiller, Masson, Prieur, Aubril, Patry, Baussé et de Lussé.

A. 1985. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e SIÈCLE. — Saint-Cornier, état des fieffes de la paroisse : table alphabétique des lieux et cantons où il a été fait des fieffes, indication de leurs dates, de leurs contenances, des noms des fieffataires, des rentes qui en sont dues, des aveux qui en ont été rendus et des arpentages qui en ont été faits.

A. 1986. (Liasse.)— 14 pièces, papier.

1571-1660. — Saint-Cornier : fieffes et délivrances de fieffes faites par les officiers du comté de Mortain, de terres situées près le Gué-Richer, à La Noe-à-La Vilaine et à Peuval ;—fieffataires : Michel L'Évesque, Pierre Chesnay, Étienne Hamel, Enguerrand de La Lande, Jean Du Maine, Jacques de Brieux ; — vente faite par Bonaventure de L'Épinace, écuyer, sieur de Riant, à Jean Dubois, de terre située au village de Riant.

A. 1987. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 3 pièces, parchemin.

1597-1613. — Saint-Cornier : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Julien Pitot, de terres situées au triage de La Vente-au-Bourguignon, et sur le Gué-au-Prieur ; — aveu rendu par ledit Julien Pitot, des terres qui lui ont été fieffées.

A. 1988. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1601-1766. — Saint-Cornier : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain, de terres situées au Mont-Renard, aux Doiteaux, aux Planistres, au Gué-du-Prieur, sous Vieux-Ciel, au Maupas et à La Lande-des-Cavées ;— noms des fieffataires : Jean Le Lièvre, Martin et Pierre Patry, Julien Joubin, André et Gervais Des Poix, Claude Couriot, Étienne Hamel et Marin Veniard ; — échange de la tierce partie du moulin de Droulon, situé en Notre-Dame de Tinchebray, contre six acres de terre faisant partie de dix acres fieffées à Michel Bellier, sur le triage du Gué-Robert, ledit échange fait entre Gilles Patry et Bertrand de L'Aubrière.

A. 1989. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1555-1557. — Saint-Cornier : procédures avec sentence des Eaux et Forêts de Mortain et de la Table de marbre du palais à Rouen, exercées entre le procureur du Roi et du duc de Montpensier et Guillaume Huard, prieur de Saint-Cornier, au sujet d'outre passe et sur mesure dans une ancienne fieffe faite à un nommé Dubois, et possédée maintenant par ledit Huard.

A. 1990. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Cornier : relevé des parties du plan de la paroisse.

A. 1991. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1772-1776. — Saint-Cornier : récapitulation des quantités du plan de la paroisse.

A. 1992. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Cornier : plaintes portées contre la conduite scandaleuse du prieur, accusé de se livrer aux plus grands désordres.

A. 1993. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Jean-des-Bois ou Saint-Jean-de-Foumaheut, état de la paroisse : fief de Montbahier, en partie, fief du doyen de Mortain, fief de Grenne, fief au Maréchal, fief de Nérée ; — 37 villages, terres et alnesses ; — dépouillement des titres du fief de Saint-Jean, appartenant à M. Le Doyen, pour ce qui regarde les alnesses de Frédeville et Clos-Renoul, de La Fleurière et de La Broudière, alnesses ou masures dont il est composé.

A. 1994. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE.— Saint-Jean-des-Bois : sommaires des fieffes et des aveux, joints aux extraits des comptes et des journaux du comté de Mortain, pour ce qui regarde les alnesses ou masures de la paroisse.

A. 1995. (Liasse.)— 35 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e SIÈCLE. — Saint-Jean-des-Bois : dépouillements d'actes de fieffes et d'aveux pour ce qui regarde les alnesses ou masures de la paroisse de Saint-Jean-des-Bois, autrement Saint-Jean-de-Fou-Maheut.

A. 1996. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin.

1586-1652. — Saint-Jean-des-Bois ou de Fou-Maheut : aveux rendus au comté de Mortain, pour terres situées dans divers quartiers de la paroisse ;—noms de famille des avouants : Augard, de Bon, Bourget, Le Boucher, Binard, Corbet, Durand, Graffard, Hamon, Jean, Massey, Maucorps, Moulin, Poupion, Pringault, Roulleaux, Rebulet et Tardif.

A. 1997. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1404-1612. — Saint-Jean-des-Bois, droits d'usage

en la forêt de Lande-Pourrie : aveux et sommaires d'aveux faisant mention desdits droits ; — noms de famille des avouants : Moulin, Maucorps, Pringault, Maillot, Durand, Godier, Bachelot ; — titres concernant les droits et priviléges du curé de Saint-Jean, en la garde de Tinchebray.

A. 1998. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e SIÈCLE. — Saint-Jean-des-Bois, état des fieffes de la paroisse : table alphabétique des lieux et cantons où il a été fait des fieffes, indication de leurs dates, de leurs contenances, des noms des fieffataires, des rentes qui en sont dues, des aveux qui en ont été rendus et des arpentages qui en ont été faits.

A. 1999. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1563-1578. — Saint-Jean-des-Bois : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Guillaume Tardif, Guillaume Bourget et Julien Fermin, de terres situées en La Noe de La Forge, en la Grande-Noe, en La Noe des Mares et sous La Fontaine Saint-Jean ; — vente par Louis Bourget à Claude Barbot, de deux acres de terre en La Noe aux Femmes.

A. 2000. (Liasse.)— 24 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1582-1598.— Saint-Jean-des-Bois : fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Thomas de Bon, Michel Fleury, Jean Baubard, Pierre Fortin, Jean Laurent, Nicolas Graffard et à Edmond Signard, de terres situées aux Hauts et Bas-Gués, à La Vente du Gérier, au triage de l'Église, à La Source-Fauvel, à La Fontaine-Saint-Jean et à La Butte-des-Fraziers ; — procès-verbaux de visites faites par les officiers de la maîtrise de Mortain, au sujet d'entreprises dans les Hautes-Sources et à La Lande-Vilant ; — arpentages de fieffes faites à Michel de L'Aubrière et à Claude Pitot dans le triage du Gassel.

A. 2001. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1601-1645. — Saint-Jean-des-Bois : fieffes et délivrances de fieffes faites par les officiers du comté de Mortain à Jacques Avenel, à Sébastien Gobard, à Jean Baubard, à Léonard Maucorps, aux héritiers Fourmont, à Jacques Le Franc, à Louis Moulin, à Aubin Goron, à Marin Bricet, à Jean Du Bur et à Louis Le Lièvre, de terres situées à L'Aumondière, à La Petite-Vente, au Gerier, à La Butte-des-Casseaux, à La Noe-des-Islets, au triage du Fou, au Long-Gué, aux Loges et au Gué-Macey.

A. 2002. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 2 plans, papier.

1764-1782. — Saint-Jean-des-Bois : lettre du curé de Saint-Jean à M. Hauton, notaire du papier terrier du comté de Mortain ; il le prie de s'intéresser à la maîtresse d'école de sa paroisse, qui désire obtenir la fieffe de la commune de La Vollée ; — demande par M. Guillouet de La Guyonnière de la fieffe d'une portion de la lande ou commune de La Vollée, et de l'autorisation de placer un banc dans le chœur de l'église paroissiale ; — croquis du plan de l'église ; — fieffe faite par le duc d'Orléans à Charles Moulin, de deux petites landes en bruyère, dont l'une est située au Pont-de Fer et l'autre au village de La Volée, à la condition que les habitants jouiront de l'usage de la source ou fontaine de La Volée ; — extrait du plan géométrique de Saint-Jean-des-Bois, dans lequel sont comprises les deux landes précitées.

A. 2003. (Cahier.)— In-folio, 14 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Jean-des-Bois : relevé des parties du plan de la paroisse.

A. 2004. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1775. — Saint-Jean-des-Bois : récapitulation du plan de la paroisse.

A. 2005. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1556-1770. — Saint-Jean-des-Bois : pièces concernant des droits d'eau dans le quartier de La Preverie et au village des Hunières, joint un acte de cession par Guillaume Pringault à Gilles Roussel, d'une mare à poisson, nommée la mare du moulin émouleur.

A. 2006. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1666. — Saint-Jean-des-Bois : testament de Julien Saffray en faveur de Jeanne Saffray, sa mère, et en faveur de l'église de la paroisse ; il donne au trésor 30 sous de rente, dont 10 sous audit trésor, 10 sous pour la charité du pain de Pâques, 5 sous pour le luminaire et les 5 autres sous pour les prêtres et clercs qui assisteront à un *libera* qui sera dit chaque année, le jour de la Toussaint, en l'honneur de Dieu, pour l'âme du donateur ; — vente par Julien Saffray à sa mère, de tous les contrats de rente et autres qui peuvent lui appartenir.

A. 2007. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Quentin-des-Chardonnettes, état de la paroisse : le fief de Saint-Quentin qui

fut aux religieux de Grestain ; le fief du Maréchal, aux religieux du Plessis ; — extension du fief du Rosel ; le patronage aux religieux du Plessis-Grimout, La Championnière ; — 36 villages, terres, masures ou alnesses.

A. 2008. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1279-XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Quentin-des-Chardonnettes : sommaires, extraits et observations concernant le patronage donné à l'abbaye du Plessis-Grimout, par Guillaume de Saint-Quentin ;— fieffe, par les religieux du Plessis-Grimout, du moulin et domaine de Saint-Quentin, excepté la noblesse du fief qu'ils se réservent ; — aveu par lesdits religieux du fief au Maréchal, tenu jadis par Robert Du Mesnillet ; — extrait de la charte de Pierre de Navarre, pour ce qui concerne le fief de Grestain.

A. 2009. (Liasse.)— 68 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1612-1621.— Saint-Quentin-des-Chardonnerettes : procédures d'une instance formée au bailliage de Mortain, siège de Tinchebray, entre Michel Sequard, procureur domanial de mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, d'une part, et Jean Champion, sieur de La Championnière, en la paroisse de Saint-Quentin, d'autre part, au sujet du droit de patronage de l'église, prétendu par le sieur champion, au préjudice de madite demoiselle, dame patronne du lieu.

A. 2010. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1613-1653. — Saint-Quentin-des-Chardonnerets : aveux rendus à mademoiselle Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain, pour le lieu, terre et manoir de La Championnière, par noble homme Jean Champion qui tient en propriété le lieu ancien et manoir sieurial de la paroisse, avec le droit de patronage de l'église et qui a droit de banc et sépulture au chanceau de ladite église ; — blâmes desdits aveux par Michel Sequard, procureur domanial au comté de Mortain, qui reproche à l'avouant d'avoir pris la qualité de noble et de seigneur de La Championnière, qui n'est qu'une masure, et de s'être attribué droit de patronage et de sépulture au chanceau de l'église ; — aveu rendu à Anne-Marie-Louise d'Orléans, comtesse de Mortain, par les héritiers Hardouin et la veuve de Jean Champion, pour terres situées au territoire et franc-domaine de La Championnière.

A. 2011. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1565-1653. — Saint-Quentin : aveux de la masure à Langlois, rendus à Louis et François de Bourbon, ducs de Montpensier, comtes de Mortain, par Jean et Louis Radiguel, pour eux et leurs co-tenants ; — aveu de la même masure, rendu à la duchesse d'Orléans, par Pierre et Julien Radiguel.

A. 2012. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1565-1613. — Saint-Quentin : aveux de la masure de L'Arbret, rendus à Louis et à François de Bourbon, ducs de Montpensier, comtes de Mortain, par Jean Hardouin, pour lui et ses co-tenants ; — aveu de la même masure, rendu par Adrien Duchemin, à Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, comtesse de Mortain.

A. 2013. (Liasse.)— 7 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1565-1653.—Saint-Quentin : aveux et dépouillement d'aveux rendus au comté de Mortain, pour les alnesses de Richard-Jean, des Sept-Fours, de La Réauté, du Haut et du Bas-Tournay ; — noms de famille des avouants : Foucault, Le Petit, Le Prince, Du Chemin et Le Devin.

A. 2014. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1565-1654.—Saint-Quentin : aveux et dépouillement d'aveux rendus à Marie de Bourbon et à Anne-Marie-Louise d'Orléans, comtesses de Mortain, pour les alnesses de La Haute et de La Basse-Vranière, par Louis Fourrey, Joseph Dumesnil, Henri Du Guey, Guillaume Thomas, les enfants de Christophe Thomas et Michel Durand.

A. 2015. (Liasse.)— 13 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1565-1653.—Saint-Quentin : aveux et dépouillement d'aveux rendus au comté de Mortain pour les alnesses ou masures de Crocquet, du Clos-Jehenne, de La Dauphinière, de La Quérulière, des Demaines ou Tricolière, des Hauts-Champs ou de La Malemare ; — noms de famille des avouants : Le Lièvre, Le Masson, Guillouet, Caillou, Heudes, Dubois-des-Barres, Queruel et Le Fourmentier.

A. 2016. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1778. — Saint-Quentin : récapitulation du plan de la paroisse.

A. 2017. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1779.— Saint-Quentin : demande par le receveur des droits de francs-fiefs à Tinchebray, d'une somme de 150 livres qu'il prétend lui être due par Adrien-Michel Pitot, receveur des domaines du duc d'Orléans, comme propriétaire de la sergenterie des paroisses de Saint-Quentin, Bernières et Rully, acquise du sieur de La Ferrière.

A. 2018. (Cahier.)— Petit-in-folio, 6 feuillets, papier.

1704. — Saint-Quentin : vente et abandon de la terre et des moulins de La Fleurière, par mademoiselle Madelaine Du Gué à Françoise Le Harivel, veuve de René Du Gué de la terre et des moulins de La Fleurière, situés en la paroisse de Saint-Quentin.

A. 2019. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

XII^e-XV^e SIÈCLE. — Yvrande : charte de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, donnant au prieur et aux chanoines du Plessis l'église de Sainte-Marie d'Yvrande, avec droit de pâture et de panage et prise de bois de chauffage et de construction dans la forêt de Lande-Pourrie ; — confirmation de cette donation par Henri, évêque de Bayeux et par Henri V, roi d'Angleterre, régent du royaume de France (copie du XVII^e siècle.)

A. 2020. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.—Yvrande, état de la paroisse : fief de Montbahier ; fief du chanoine de Notre-Dame ; prieuré d'Yvrande, simple aumône ; domaine de Maisoncelles ; — 39 villages, terres, ainesses ou masures ; — Montbahier, franche vavassorie dont le chef est en Notre-Dame d'Yvrande et s'étend en Notre-Dame de Tinchebray, comme en Saint-Jean de Foumaheu.

A. 2021. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVII^e SIÈCLE. — Yvrande : aveux rendus à Jacques Jouin et à Jean Adelée, chanoines de Mortain, sieurs de La Foutelaye, par les heritiers Gueslodé, pour l'ainesse de La Foutelaye, tenue sous le fief du même nom en la paroisse d'Yvrande ; — dépouillement desdits aveux.

A. 2022. (Liasse.)— 13 pièces, parchemin.

1586-1653. — Yvrande : aveux rendus au comté de Mortain, par les familles Droullon, Guiton, Gasnerey, Gueslodey, Duhamel, Heuzé, Pégasse, Roulleaux, de Roullon, Seigneur et Le Tessier, pour terres situées en divers quartiers de la paroisse d'Yvrande.

A. 2023. (Cahier.) — Grand-in-folio, 34 feuillets, papier.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE.— Yvrande : sommaires d'aveux et d'actes de fieffes, extraits des journaux et des comptes du domaine de Mortain, pour ce qui concerne les terres, masures ou ainesses de la paroisse.

A. 2024. (Liasse.)— 37 pièces, papier.

XVI^e-XVIII^e SIÈCLE. — Yvrande : dépouillement d'actes de fieffes et d'aveux pour ce qui concerne les villages, terres ou ainesses de la paroisse.

A. 2025. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e SIÈCLE.—Yvrande : table alphabétique des lieux et cantons de la paroisse où il a été fait des fieffes, avec indications de leurs dates, de leurs contenances, des noms des fieffataires, des rentes qui en sont dues, des arpentages qui en ont été faits et des aveux qui en ont été rendus ; — récapitulation des rentes des fieffes de la paroisse d'Yvrande.

A. 2026. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1555-1598. — Yvrande : fieffes et délivrances de fieffes faites par les officiers du comté de Mortain, à Thomas Avenel, à Guillaume Pégasse, à Nicolas Le Got et à Anne d'Estanson, veuve du baron de L'Archamp, de terres situées aux Noes-Suaux, à La Butte des Terriers, aux Hautes-Sources et à La Vente de Pierre-Blanche ; — remise et rétrocessions de fieffes entre les familles Baubard et Durand, Legot, Aumont et Bance.

A. 2027. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1601-1640. — Yvrande : fieffes et délivrances de fieffes faites par les officiers du comté de Mortain, à Julien Le Got, à Michel L'Évesque, à Michel Séquard, à Vincent et Toussaint Moulin, à Jean Heuzé, à Jacques Le Lièvre, à Jacques Rouleaux, à Michel de Beauvais, à Edmond Signard, à Jacques Le Harivel, à Jean Dubois, à Julien Le Bonhomme, à Guillaume Guiton, à François Durant, de terres situées à La Vente-Chardot, à La Chesnaye-Heuldes, aux Ventes de L'Épine, aux Grands-Aulnais, au Gué-Geslin, aux Hayes-aux-Chèvres, à La Butte-Riant, aux Vieux-Gués, à La Vente-au-Vicomte et en La Vente-André ; — vente, faite par le commissaire de la comtesse de Montpensier, à Noël Roulleaux, de bois étant sur 10 acres de terre situées au Bas de La Fougère, aux charges de construire une métairie auprès du Gué de La Motte.

A. 2028. (Cahier.)— In-folio, 20 feuillets, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Yvrande : relevé de partie du plan de la paroisse.

A. 2029. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1775-1776. — Yvrande : récapitulation du plan de la paroisse.

A. 2030. (Cahier.) — Grand-in-folio, 24 feuillets, papier.

XVII^e SIÈCLE. — Aveux rendus au comté de Mortain, pour les masures de Douillet, des Landes, de La Muletière, situées en la paroisse de Fresnes ; pour les masures de Croquet, de La Tricolière, à Langlois, de Richard-Jean, de L'Arbret, de Malemare, de La Haute et de La Basse-Vrainière, en Saint-Quentin ; et pour les masures de La Londe et de La Françoisière au Mesnil-Cibout (copie du XVIII^e siècle.)

A. 2031. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.— Projet de requête à présenter au Roi en son Conseil, par Louis de Bourbon, duc d'Orléans, pour obtenir la représentation des contrats de propriété des terres fieffées dans le comté de Mortain, le mesurage desdites terres et la réunion au domaine du comté de celles dont la possession ne pourra être justifiée par contrats authentiques ; — mémoire des opérations qui sont nécessaires pour renouveler les droits seigneuriaux d'un fief.

A. 2032. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1762-1776. — Recherche du possesseur d'un fief situé à Saint-Martin-de-Tallevende, près Vire, et appelé le fief de La Motte ou franc-fief d'Orléans ; — demande adressée au Conseil du Roi, par François Langlois, pour obtenir la concession des landes de Martilly, hameau de la paroisse de Saint-Martin-de-Tallevende.

A. 2033. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1674-1675. — Forêt de Lande-Pourrie : procès-verbal dressé par Marc-Antoine de Rolinde, secrétaire des commandements de mademoiselle d'Orléans, comtesse de Mortain, et Maurice de Lossendière, conseiller au comté dudit Mortain, de l'état des ventes de la forêt de Lande-Pourrie ; — procès-verbal d'adjudication des ventes ordinaires de la forêt ; — procès-verbal d'arpentage des ventes de bois ;—procès-verbal de l'assiette desdites ventes.

A. 2034. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1745-1752. — Forêt de Lande-Pourrie : état des ventes et adjudications des bois de ladite forêt, appartenant au duc d'Orléans, comte de Mortain.

A. 2035. (Liasse.)— 18 pièces, papier.

1769-1771.— Forêt de Lande-Pourrie, appartenant au duc d'Orléans, comte de Mortain : annonces et publications des ventes ordinaires de bois en ladite forêt ; — procès-verbal d'adjudication ;—procès-verbal d'arpentage et d'assiette des ventes ; — procès-verbal de réarpentage.

A. 2036. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1767-1775. — Forêt de Lande-Pourrie, appartenant au duc d'Orléans, comte de Mortain : registre de la recette des bois de ladite forêt, faite par François de Cauvigny, sieur de La Rosière, receveur des domaines et bois du comté dudit Mortain, ladite recette consistant dans le produit des ventes ordinaires.

A. 2037. (Registre.)— In-folio, 97 feuillets, papier.

1767-1789.— Forêt de Lande-Pourrie, appartenant au duc d'Orléans, comte de Mortain : registre de la dépense faite par François de Cauvigny, receveur des bois de ladite forêt ; — chapitres de la dépense : taxations et chauffages du maître, du lieutenant, de l'avocat du Roi, du procureur du Roi, du greffier, de l'arpenteur, du réarpenteur, du soucheteur, du tambour ; chauffages du grand bailli, du lieutenant général, du lieutenant particulier, du greffier du bailliage ; du Chapitre de Mortain, de l'abbesse de La Blanche, de madame de Moutons, de l'abbaye de Lonlay, du curé de Ger, du prieur d'Yvrande, des prisonniers de Mortain ; — gages des gardes : honoraires du gouverneur de Domfront, du chapelain des prisons, de la sœur de la Providence tenant les petites écoles à Mortain ; —paiements faits par ordonnances du Conseil ;— parts de deniers et de paquets ; — menue dépense ; — charges du domaine.

A. 2038. (Cahier.) — Grand-in-folio, 12 feuillets, papier.

1726. — Procès-verbal de reconnaissance de l'état de la forêt de Lande-Pourrie, qui contenait en 1601, d'après l'arpentage général, 9773 arpents, y compris les landes, places vides et rochers, mais auquel nombre il se trouvait 6574 arpents de haute futaie ; en 1609, il ne restait que 7900 arpents et 1 vergée dont il y avait en haute futaie, recru et taillis, 6514 arpents 57 perches.

A. 2039. (Cahier.) — Grand-in-folio, 24 feuillets, papier.

1732. — Procès-verbal de réformation de la forêt de Lande-Pourrie, dressé par Charles-Claude de Ledin, chevalier, seigneur de La Chalerie, gouverneur de Domfront, grand bailli d'épée de la généralité d'Alençon, lieutenant des maréchaux de France ; — il résulte de ce procès-verbal que la forêt est composée de cinq gardes, savoir : garde de Mortain, contenant 1620 arpents ; garde

de Boussentier, 1855 arpents; garde du Franc-Herbage, 1153 arpents 10 perches; garde des vallées de Ger, 1328 arpents 37 perches; garde de Tinchebray, 819 arpents 85 perches; lesquelles dites cinq gardes font le nombre de 6776 arpents 32 perches pour le total de ladite forêt, déduction faite de toutes terres, fieffes, noës et landes enclavées.

A. 2040. (Cahier.)— In-folio, 16 feuillets, papier.

1732.—Procès-verbal d'alignement tant de l'ancienne existence de la forêt de Lande-Pourrie que des fiefs nobles et biens d'église qui seront défalqués de cette ligne, parce que n'ayant point été fieffés de cette forêt, ils ne sont point sujets aux rentes que les autres terres enfermées dans cette ligne sont obligées de payer annuellement aux recettes de Mortain et de Tinchebray.

A. 2041. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1731-1742. — Mémoires de M. de Gomboust-de-Beaulieu, docteur de Sorbonne, théologal de Mortain, sur l'état de la forêt de Lande-Pourrie, et requêtes du même théologal au sujet des préjudices considérables faits au duc d'Orléans et à la prébende théologale dans l'étendue de toute la forêt au comté de Mortain, laquelle devait contenir dans l'origine 50,000 acres qui font 78,000 arpents.

A. 2042. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE. — Tableaux du nombre, situation, époque et noms de chaque premier et originaire affeagiste des terres de la forêt de Lande-Pourrie dans la garde de Tinchebray, aux paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre, de Beauchesne, de Saint-Jean-des-Bois, de Saint-Cornier et d'Yvrande, lesdits tableaux rédigés par M. le théologal de Mortain.

A. 2043. (Liasse.) — 5 plans, papier.

1742. — Plans de la forêt de Lande-Pourrie, pour la garde de Tinchebray, contenant 22,135 arpents, où l'on justifie par titres que le prince doit être servi de 15,667 arpents, lesdits plans dressés pour être joints aux mémoires et tableaux de M. le théologal de Mortain.

A. 2044. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1760-1779. — Lettres et notes des officiers de M. le duc d'Orléans, relatives à la levée des plans dans le comté de Mortain.

A. 2045. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1764-1779. — État des plans levés au comté de Mortain, par messieurs Bourcier, Bence et Le Coy de La Marche;—observations sur leur travail; réglement de leurs honoraires.

A. 2046. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1597-1691. — Lettre de Henri de Bourbon à M. Velletière, receveur des deniers extraordinaires du comté de Mortain : il lui réitère l'invitation de contraindre le trésorier de l'arrière-ban de son comté à fournir les deniers qu'il lui doit;—extrait de l'état et rôle des montres du ban et arrière-ban du bailliage de Mortain; — revue à Villedieu, par M. de Matignon, de la noblesse du bailliage de Mortain, conduite par M. le comte de Poilley;—procès-verbal de comparution à Mortain des nobles du même bailliage et de leurs déclarations relativement au service qui leur est demandé; — extraits de l'appel des nobles et tenants fiefs du bailliage de Mortain; — convocation de la noblesse en la ville de Bayeux; — taxes de dispense de l'arrière-ban; — lettres patentes du Roi ordonnant la convocation du ban et arrière-ban de la province de Normandie; — convocation à Coutances, par le bailli du Cotentin, de la noblesse du bailliage de Mortain;—protestation du bailli de Mortain, prétendant que c'est à lui de faire cette convocation; — emprisonnement du bailli de Mortain, par ordre de M. de Matignon; — ordre de M. de Louvois, pour le faire élargir;—mademoiselle de Montpensier ayant justifié que Mortain était un bailliage distinct et séparé de celui du Cotentin, les ordres pour la convocation de la noblesse de ce bailliage seront envoyés, comme par le passé, au bailli dudit Mortain; — état de la noblesse du bailliage de Mortain.

A. 2047. (Liasse.)— 12 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1594-1596. — Lettres patentes du roi Henri IV, nommant des commissaires pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse; — instructions adressées aux commissaires;—décision desdits commissaires qui nomment l'un d'eux, Charles Le Cordier, pour informer dans les Élections des bailliages de Caen et du Cotentin;—lettres du Roi audit sieur Le Cordier, pour le charger de choisir, en même temps, dans lesdits bailliages vingt personnes faisant le tiers des soixante dont il a résolu l'anoblissement; — lettres patentes portant anoblissement de ces soixante privilégiés.

A. 2048. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1565-1693. — Articles extraits des ordonnances et

lettres patentes du Roi, décernées pour la réunion des États du pays de Normandie ; — publication des lettres royales ordonnant assemblée des habitants du bailliage de Mortain, pour élire des députés aux États de la province ; — élections à Mortain et Tinchebray.

A. 2049. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1577-1625. — Lettres patentes du Roi, sur le fait de ses droits domaniaux et seigneuriaux à lui dus au pays et duché de Normandie ; — commission des juges délégués pour la recherche du domaine du Roi dans la province ; — publication et annonce de la revente dudit domaine.

A. 2050. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1551-1595. — Bail des terres vaines et vagues de la province de Normandie ; — fieffe des terres vaines et vagues, landes et bruyères, marais, prés, palus et pâturages dans les bailliages d'Alençon et d'Évreux, du pays et duché de Normandie et comté de Chaumont en Vexin ; — déclaration du roi Charles IX, exceptant le comté de Mortain et la vicomté d'Auge de la commission adressée à certains commissaires pour fieffer et arenter les terres vaines et vagues de Normandie ; — baux et adjudications des terres vaines et vagues des pays du Maine et d'Anjou.

Domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2051. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, papier.

1780. — Projet ou canevas de l'inventaire de tous les titres étant au chartrier du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, suivant le triage, l'ordre et le placement des pièces et liasses déposées dans les boîtes des deux armoires à ce destinées.

A. 2052. (Registre.) — In-folio, 370 feuillets, parchemin.

1476-1479. — Réformation faite sur plusieurs fiefs, tènements, moulins et autres tènements assis en la seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant à très-haut et puissant prince monseigneur le duc d'Orléans, de Milan et de Valois, comte de Blois, de Pavie et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy, qui sont sujets et obligés envers mondit seigneur en plusieurs rentes de deniers, laquelle réformation a été faite par Jehan Le Sens, sénéchal en la vicomté de Caen et commissaire au pays de Normandie, sur le fait de la visitation et recouvrement du domaine d'icelui seigneur pour très-haute, excellente et puissante princesse madame la duchesse d'Orléans, de Milan et de Valois, ayant la garde, gouvernement et administration de mondit seigneur le duc son fils et de ses autres enfants.

A. 2053. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

XVII^e SIÈCLE. — Copie de partie du procès-verbal de réformation du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, faite entre les années 1476 et 1479, par Jean Le Sens, à ce commis par madame la duchesse d'Orléans.

A. 2054. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1528. — Journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le Roi, notre sire.

A. 2055. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier

1531. — Journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le Roi, notre sire.

A. 2056. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1538. — Journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le Roi, notre sire.

A. 2057. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1539. — Journal de la recette ordinaire de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin, icelle recette faite par Jean Thouars, receveur ordinaire du bailliage dudit Saint-Sauveur.

A. 2058. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1547. — Journal de la recette, terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le Roi, notre sire.

A. 2059. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1551. — Journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant au Roi, notre sire.

A. 2060. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1553. — Journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2061. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1558. — Journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2062. (Registre.)— In-folio, 123 feuillets, papier.

1560.— Journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2063. (Registre.)— In-folio, 135 feuillets, papier.

1561.— Journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2064. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1572.— Journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2065. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1573. — Journal des rentes restant à recouvrer pour le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2066. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1574. — Journal de la recette ordinaire, terme de Pâques, de la terre et sieurie de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le Roi, notre sire.

A. 2067. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1574.— Journal de la recette, terme de Saint-Michel, de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2068. (Registre.) — Petit-in-folio, 78 feuillets, papier.

1575. — Journal de la recette de la seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2069. (Registre.)— In-folio, 110 feuillets, papier.

1579.— Terme de Pâques : journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2070. (Registre.)— Petit-in-folio, 105 feuillets, papier.

1579.— Terme de Saint-Michel : journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2071. (Registre.)— Petit-in-folio, 120 feuillets, papier.

1580. — Journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2072. (Registre.)— In-folio, 130 feuillets, papier.

1582. — Journal de la recette ordinaire de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le Roi, notre sire.

A. 2073. (Registre.)— In-folio, 162 feuillets, papier.

1582. — Journal de la recette des restes des deniers dus au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2074. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier

1584.— Terme de Pâques : journal de la recette ordinaire de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2075. (Registre.)— In-folio, 135 feuillets, papier.

1584.— Terme de Saint-Michel : journal de la recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2076. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1585.— Terme de Pâques : journal de la recette ordinaire de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2077. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1585.— Terme de Saint-Michel : journal de la recette et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2078. (Registre.) — 166 feuillets, papier.

1586. — Journal de la recette ordinaire de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le Roi, notre sire.

A. 2079. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1600. — Journal de recette de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les termes de Pâques et Saint-Michel.

A. 2080. (Registre.) — In-folio, 309 feuillets, papier.

1601. — Terme de Pâques : journal du revenu du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour sur icelui faire recette, par maître Gilles Juhel, receveur dudit domaine, des rentes y contenues.

A. 2081. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

1605. — Journal du revenu du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour sur icelui être fait recette, par maître Michel Closet, receveur dudit domaine, des rentes y contenues.

A. 2082. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1606. — Terme de Pâques : journal du revenu du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour sur icelui être fait recette, par maître Pierre d'Aubonne, receveur dudit domaine, des rentes y contenues.

A. 2083. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1606. — Terme de Saint-Michel : registre pour servir de journal à faire la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, exercée par maître Pierre d'Aubonne, commis à icelle pour monseigneur le duc de Wirtemberg.

A. 2084. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1607. — Terme de Pâques : journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par Pierre d'Aubonne, commis à icelle recette pour monseigneur le duc de Wirtemberg, jouissant d'icelui domaine par engagement.

A. 2085. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1607. — Terme de Saint-Michel : registre pour servir de journal à faire la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dont est engagiste monseigneur le duc de Wirtemberg.

A. 2086. (Registre.)— In-folio, 232 feuillets, papier.

1608. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dont jouit le duc de Wirtemberg, à titre d'engagement.

A. 2087. (Registre.)—In-folio, 234 feuillets, papier.

1609. — Terme de Pâques : journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2088. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1609.— Terme de Saint-Michel : registre pour servir de journal à faire la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2089. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1610.— Terme de Pâques : journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2090. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1610.— Terme de Saint-Michel : registre pour servir de journal à faire la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2091. (Registre.)— In-folio, 122 feuillets, papier.

1611.— Registre pour servir de journal à faire la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, exercée par Me Pierre d'Aubonne, commis à icelle par monseigneur le duc de Wirtemberg.

A. 2092. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1622.— Registre des rentes et redevances dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin dont jouit, au droit de la Reine, mère du Roi, haute et puissante dame Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dame d'honneur de la Reine, en tant qu'il en est dû aux tables des paroisses d'Aubigny, Marchésieux, Périers, Saint-Patrice-de-Claids, Lastelle, Saint-Sébastien-de-Raiz, Saint-Germain-le-Vicomte, Nay, Gonfreville, Gorges, Saint-Germain-de-la-Champagne, Laulne, Velly, Gerville, Sainte-Opportune, Le Plessis, Litehaire et Besneville.

A. 2093. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1624.— Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dont jouit par engagement madame la marquise de Guercheville.

A. 2094. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1625.— Journal des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le terme de Pâques, pour être lesdites rentes recueillies par Jean Du Bosc, avocat, commis et substitué de Me Pierre Le Poupinel, sieur de Valencé, lieutenant-général en l'Élection de Coutances et procureur spécialement fondé de dame Anthoinette de Pons, marquise de Guercheville, jouissant des domaine, terres, sieuries et vicomté dudit Saint-Sauveur, en vertu du contrat d'engagement fait par la Reine mère.

A. 2095. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1625. — Registre des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le terme de Saint-Michel, pour être reçues par Pierre Le Poupinel, fondé de la dame marquise de Guercheville et du sieur de Liancourt, son fils.

A. 2096. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1626.— Journal pour recouvrer les rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour être recueillies par Pierre Le Poupinel, receveur général dudit domaine, appartenant à Roger Du Plessis, seigneur de Liancourt, engagiste dudit domaine, au droit de la Reine, mère du Roi.

A. 2097. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1627.— Registre des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour être reçues par Pierre Le Poupinel, fondé de madame de Guercheville et du sieur de Liancourt, son fils, en tant qu'il y en a en l'étendue des Élections de Carentan et Valognes.

A. 2098. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1628.— Journal pour recevoir les rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le terme de Pâques, ledit domaine appartenant par engagement à messire Roger Du Plessis, seigneur de Liancourt.

A. 2099. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1628.— Journal du terme de Saint-Michel, pour recevoir les rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant par engagement à la marquise de Guercheville et au sieur de Liancourt, son fils.

A. 2100. (Registre.)— In-folio. 94 feuillets, papier.

1629.— Journal des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dont jouissent madame de Guercheville et le sieur de Liancourt, son fils.

A. 2101. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1630.— Journal des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2102. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1631.— Journal des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant à madame de Guercheville et à M. de Liancourt.

A. 2103. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1632.—Journal de la recette qui se doit faire au terme de Pâques des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Du Bosc, commis de monseigneur de Liancourt, jouissant d'icelui domaine par engagement.

A. 2104. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1632.— Journal des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à faire la recette d'icelles, pour le terme Saint-Michel, par Me Jean Du Bosc, commis de monseigneur de Liancourt, engagiste dudit domaine.

A. 2105. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets, papier.

1634.— Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, au terme de Pâques, par Me Jean Du Bosc, commis de monseigneur de Liancourt.

A. 2106. (Registre.)— In-folio, 133 feuillets, papier.

1634.— Journal de la recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le terme de Saint-Michel.

A. 2107. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1635.— Journal du terme de Pâques pour la recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2108. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1635.— Journal de la recette, pour le terme Saint-Michel, des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2109. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1636.— Journal de la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2110. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1637.— Journal de la recette qui se doit faire au terme de Pâques, des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2111. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1637.— Journal de la recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le terme de Saint-Michel.

A. 2112. (Registre.) — In-folio, 269 feuillets, papier.

1638.— Journal de la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant à monseigneur de Liancourt.

A. 2113. (Registre.) — In-folio, 378 feuillets, papier.

1638.— Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Me Jean Le Roy, écuyer, sieur de La Barrière, lieutenant criminel de M. le bailly de Cotentin au siége de Saint-Lo, ayant charge des affaires de messire Roger Du Plessis, seigneur de Liancourt, marquis de Guercheville, engagiste du domaine de la vicomté dudit Saint-Sauveur.

A. 2114. (Registre.)— In-folio, 264 feuillets, papier.

1638.— Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Barthélemi Loisel, commis par monseigneur de Liancourt, engagiste dudit domaine.

A. 2115. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1667.— Journal de la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2116. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, papier.

1668.— Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour

le terme de Pâques, par Me Jacques Berrier, maître des courriers de Saint-Lo et Coutances, commis à faire cette recette par monseigneur le prince de Marcillac, jouissant à titre d'engagement dudit domaine de Saint-Sauveur.

A. 2117. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1668. — Journal de la recette qui se doit faire à la Saint-Michel, par maître Jacques Berrier, des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2118. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, papier.

1669. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2119. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1674-1675. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2120. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1676-1677. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2121. (Registre.) — In-folio, 345 feuillets, papier.

1684-1685. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2122. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1685-1686. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2123. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1686-1687. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2124. (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

1687-1688. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2125. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier.

1688-1689. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2126. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1689-1690. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2127. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1690-1691. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, laquelle se doit faire par le receveur du fermier des domaines de la généralité de Caen.

A. 2128. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1703-1704. — Journal des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, tant en argent que autres espèces; receveur, M. Guy Lorimier, procureur de M. le comte de Toulouse.

A. 2129. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1713-1714. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, laquelle se doit faire par Guy Lorimier, procureur-receveur de M. le comte de Toulouse.

A. 2130. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1729-1730. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, engagé à monseigneur le comte de Toulouse.

A. 2131. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1730-1731. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2132. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1732-1733. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2133. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1738-1739. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2134. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1739-1740. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2135. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1740-1741. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2136. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1741-1742. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2137. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1742-1743. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2138. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1743-1744. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2139. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1744-1745. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2140. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1745-1746. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2141. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1746-1747. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2142. (Registre.)— In-folio, 174 feuillets, papier.

1747-1748. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2143. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1748-1749. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2144. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1749-1750. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2145. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1750-1751. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2146. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1751-1752. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2147. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1752-1753. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2148. (Registre.) — In folio, 196 feuillets, papier.

1753-1754. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2149. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1754-1755. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2150. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1755-1756. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2151. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1756-1757. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2152. (Registre.)— In-folio, 195 feuillets, papier.

1757-1758. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2153. (Registre)— In-folio, 196 feuillets, papier.

1758-1759. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant à titre d'engagement à monseigneur Louis-Jean-Marie de Bourbon, prince du sang, duc de Penthièvre, de Château-Villain et de Rambouillet, pair et grand amiral de France.

A. 2154. (Registre.)— In folio, 195 feuillets, papier.

1759-1760. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2155. (Registre.)— In-folio, 194 feuillets, papier.

1760-1761. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2156. (Registre.)— In-folio, 195 feuillets, papier.

1761-1762. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2157. (Registre.)— In-folio, 193 feuillets, papier.

1762-1763. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2158. (Registre.)— In-folio, 190 feuillets, papier.

1763-1764. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2159. (Registre.)— In-folio, 204 feuillets, papier.

1764-1765. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2160. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1765-1766. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant, à titre d'engagement du Roi, à monseigneur le duc de Penthièvre, prince du sang, pair et grand-amiral de France.

A. 2161. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1766-1767. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, engagé à monseigneur le duc de Penthièvre.

A. 2162. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1767-1768. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2163. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1768-1769. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2164. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1769-1770. — Journal des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dont recette doit être faite par Pierre Fauchon-de-L'Aigle, écuyer, receveur-général de monseigneur le duc de Penthièvre.

A. 2165. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1770-1771. — Journal des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, engagé à M. le duc de Penthièvre.

A. 2166. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1771-1772. — Journal de la recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant, à titre d'engagement, à monseigneur le duc de Chartres, prince du sang.

A. 2167. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1772-1773. — Journal de la recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte, engagé à M. le duc de Chartres.

A. 2168. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1773-1774. — Journal de la recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, engagé à M. le duc de Chartres.

A. 2169. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1774-1775. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2170. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1775-1776. — Journal des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant, à titre d'engagement, à monseigneur le duc de Chartres, du chef de madame la duchesse de Chartres, son épouse.

A. 2171. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1776-1777. — Journal des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, engagé à monseigneur le duc de Chartres.

A. 2172. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1777-1778. — Journal des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2173. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1778-1779. — Journal des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dont recette doit être faite par M. Rihouet, receveur-général dudit domaine engagé à monseigneur le duc de Chartres.

A. 2174. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1779-1780. — Journal de la recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2175. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1780-1781. — Journal des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dont est propriétaire, à titre d'engagement, monseigneur le duc de Chartres, prince du sang.

A. 2176. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1782-1783. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, engagé à monseigneur le duc de Chartres.

A. 2177. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1783-1784. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dont est engagiste monseigneur le duc de Chartres.

A. 2178. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1784-1785. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2179. (Registre.) — In folio, 197 feuillets, papier.

1785-1786. — Journal de la recette qui se doit faire des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant à titre d'engagement à monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, du chef de madame la duchesse de Chartres, son épouse.

A. 2180 (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1786-1787. — Journal de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, appartenant à monseigneur le duc d'Orléans.

A. 2181. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1740-1749. — Sommier contenant les noms des redevables du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et les articles sur lesquels les rentes sont dues.

A. 2182. (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

1749-1757. — Sommier contenant les noms des redevables au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et les articles sur lesquels les rentes sont dues sur les termes de Pâques et Saint-Michel.

A. 2183. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1758-1774. — Sommier des régies de Le Fèvre et Violet, pour le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2184. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

1758-1774. — Sommier abrégé des régies de Le Fèvre et Violet, ou état de la quotité des rentes que chaque particulier doit payer ou a payées au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2185. (Registre.) — In-folio, 348 feuillets, papier.

1775-1782. — Sommier alphabétique des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, depuis la lettre A. jusques et compris la lettre L.

A. 2186. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1775-1782. — Sommier des redevances pour servir à faire la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en la table d'Yquelon.

A. 2187. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1774 et autres années.—Relevé des sommiers contenant les noms des redevables, le nombre et la nature de leurs redevances sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2188. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1774 et autres années.—Sommier ou état des rentes en souffrance, lesquelles sont dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2189. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1789-1791 et années suivantes.— État des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; noms des débiteurs ; nature et quotité des redevances.

A. 2190. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1789-1791 et autres années.—État des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, avec le nom des débiteurs et l'indication de la nature et de la quotité des redevances imputées à chaque article.

A. 2191. (Registre.)—Petit-in-folio, 180 feuillets, papier.

1732-1740.— État des rentes payées au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la recette de d'Arthenay, de Le Heup et de Boullot.

A. 2192. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1740-1748. — État de ceux qui peuvent devoir des rentes et fermages au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2193. (Registre.)— Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1602-1605. — État des restes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin dûs à Me Michel Clozet, ci-devant receveur dudit domaine.

A. 2194. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1668-1669. — État des restes des rentes qui sont dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, ledit état mis aux mains de Gilles Caillemer, sergent, pour en faire les diligences.

A. 2195. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1676-1677. — Suite de l'état des restes des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2196. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1677-1678. — État des restes dus au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2197. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1677-1680. — État de ce qui reste dû au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2198. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1678-1679. — État de ce qui reste dû au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2199. (Cahier.)— In-folio, 31 feuillets, papier.

1679-1680. — État de ce qui reste dû au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2200. (Cahier.)— In-folio, 48 feuillets, papier.

1680-1681. — État de ce qui reste dû au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2201. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1752-1757. — État des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, lesquelles restent à recouvrer.

A. 2202. (Cahier.)— In-folio, 83 feuillets, papier.

1756-1759. — Notes des rentes qui restent à payer au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2203. (Registre.)— In-folio, 32 feuillets, papier.

1685-1689. — Bordereau des recettes faites à La Feuillie, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2204. (Registre.)— In-folio, 93 feuillets, papier.

1685-1689. — Bordereau des recettes faites par Jacques Guisle-de-Blancpignon, des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2205. (Registre.)— In-folio, 111 feuillets, papier.

1686-1688. — Bordereau de recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A 2206. (Registre.)— In-folio, 33 feuillets, papier.

1689-1702. — Recette faite par Jacques Guisle-Blancpignon, commis à la recette du domaine de Périers ou Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2207. (Registre.)— In-folio, 82 feuillets, papier.

1690-1692. — Bordereau de recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2208. (Registre.)— In-folio, 64 feuillets, papier.

1690-1694.—Bordereau de la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2209. (Registre.)—In-folio, 84 feuillets, papier.

1693.— Bordereau des recettes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2210. (Registre.)— In-folio, 76 feuillets, papier.

1693-1694.— Bordereau des recettes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2211. (Registre.)— In-folio, 102 feuillets, papier.

1695-1696.—Bordereau des recettes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2212. (Registre.)— In-folio, 156 feuillets, papier.

1695-1698. — Bordereau de la recette des cens et rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2213. (Registre.)— In-folio, 80 feuillets, papier.

1697. — Bordereau de recette actuelle des cens et rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2214. (Registre.)— In-folio, 195 feuillets, papier.

1737-1739. — Journal portatif des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2215. (Registre.)— In-folio, 150 feuillets, papier.

1740-1741. — Registre portatif des paiements faits par les rentiers et débiteurs du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin pendant la régie de Jean Nicolas Agnès, avocat.

A. 2216. (Registre.)— In-folio, 193 feuillets, papier.

1741-1744. — Registre portatif des paiements faits par les rentiers et débiteurs du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2217. (Registre.)— In-folio, 189 feuillets, papier.

1744-1760. — Registre portatif de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2218. (Registre.)— In-folio, 106 feuillets, papier.

1744-1771. — Registre portatif des paiements faits par les rentiers, fermiers et redevanciers au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2219. (Registre.)— In-folio, 85 feuillets, papier.

1745-1748. — Registre portatif de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2220. (Registre.)— In-folio, 123 feuillets, papier.

1748-1760. — Registre portatif des recettes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2221. (Registre.)— In-folio, 214 feuillets, papier.

1748-1762.—Livre-journal ou portatif de la recette des revenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2222. (Registre.)— In-folio, 234 feuillets, papier.

1751-1762. — Registre portatif pour servir à la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2223. (Registre.)— In-folio, 244 feuillets, papier.

1752-1762. — Registre portatif pour servir à la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2224. (Registre.)— In-folio, 236 feuillets, papier.

1755-1762. — Registre portatif pour servir à la recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2225. (Registre.)— In-folio, 106 feuillets, papier.

1757-1762. — Registre portatif pour servir à la recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2226. (Registre.)— In-folio, 200 feuillets, papier.

1765-1773. — Registre journalier ou portatif de la recette des rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2227. (Registre.)— In-folio, 107 feuillets, papier.

1774-1776.— Enregistrements de recette des rentes restant dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2228. (Registre.)— In-folio, 77 feuillets, papier.

1774-1779. — Registre pour servir à M. Granelli à faire la recette générale de tous les droits dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2229. (Registre.)— In-folio, 105 feuillets, papier.

1775-1778. — Registre journalier ou portatif de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2230. (Registre.)— In-folio, 138 feuillets, papier.

1778-1782. — Registre de la recette journalière des rentes de toute espèce pour le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2231. (Registre.)— In-folio, 69 feuillets, papier.

1782-1784. — Registre de la recette des rentes de toute espèce dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2232. (Registre)—In-folio, 10 feuillets, papier.

1788.— Registre du monéage des paroisses dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2233. (Registre.)— Petit in-folio, 134 feuillets, papier.

1575-1576. — Registre des pleds du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2234. (Registre.)— In-folio, 214 feuillets, papier.

1602-1608. — Pleds royaux de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2235. (Registre.)— In-folio, 331 feuillets, papier.

1603-1608. — Pleds de gage plége du domaine du Roi en son comté et domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2236. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1657-1661. — Registre des pleds de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2237. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1657-1667. — Pleds de gage plége de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le domaine dudit lieu.

A. 2238. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1659-1667. — Pleds royaux tenus sous le ressort du domaine ou vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2239. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1599.—Entraves apportées par les avocat et procureur du Roi du siége de Cérences, au recouvrement des droits et revenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, engagé à M. de Bassompière.

A. 2240. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1605-1660. — Pièces concernant l'engagement fait à M. le duc de Wirtemberg, du domaine de Saint-Sauveur-

Lendelin : lettre adressée aux officiers, maires et échevins du bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, par M. de Matignon, gouverneur de Normandie, pour leur indiquer la manière avec laquelle Sa Majesté entend qu'ils reçoivent le prince de Wirtemberg, frère de M. le Duc engagiste dudit domaine ;— commission donnée à Jean Hélouin, par Jean-Frédéric, duc de Wirtemberg, seigneur engagiste des domaines du Cotentin, pour la régie et recette des droits du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — diligences touchant les actes de cautionnement donnés au Roi par les sieurs Clozet et Hélouin, anciens receveurs du même domaine.

A. 2241. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1613-1621. — Pièces concernant la jouissance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la reine régente de France, mère de Louis XIII : acte de mise en possession aux comté, terres et seigneuries de Saint-Sauveur-Lendelin, de la personne de la reine régente qui avait acquis ledit domaine de M. le duc de Wirtemberg, ci-devant engagiste ; la justice sera rendue au nom du Roi et de la Reine ; les armes de la Reine seront apposées en l'auditoire, aux églises et lieux publics du comté, au dessous des armes du Roi ; les curés feront prières publiques aux prônes des grand'-messes pour le Roi et ladite dame régente, comme dame de Saint-Sauveur-Lendelin ; — cautions fournies par le sieur Marconnet de Bonfossey, fermier-général du domaine ; — ordonnance concernant la revente des domaines du Roi en Normandie.

A. 2242. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1642-1657. — Actes relatifs à l'engagement fait du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin à M. le duc de Liancourt : remise à M. de Liancourt des journaux rentiers du domaine par M. David Trainel, ci-devant receveur de la vicomté ; — défense à Jean Le Roi et à ses commis de s'immiscer dans la perception des droits dépendant du domaine ; — procuration donnée par M. de Liancourt à Barthélemy Loisel, pour faire la régie et recette des droits et revenus dudit domaine,

A. 2243. (Liasse.)— 7 pièces, papier

1664-1668. — Actes relatifs à l'engagement fait du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin à M. de La Rochefoucault, prince de Marcillac : bail consenti à Jacques Beaucousin par François de La Rochefoucault, prince de Marcillac, des fruits, profits et revenus de la terre, seigneurie et vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, dont le domaine lui appartient à titre d'engagement ; — procuration donnée à Jacques Berrier, par M. de La Rochefoucault, pour la régie, recette et administration des droits et revenus dudit domaine.

A. 2244. (Liasse.)— 44 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1666-1688.—Réunion du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin aux domaines de la couronne : arrêt du Conseil par lequel le Roi ordonne que François Eudes sera mis en possession des domaines et droits domaniaux de Navarre, Béarn, Languedoc, Normandie et autres provinces, lesquels domaines seront retirés des mains des engagistes et réunis aux domaines de Sa Majesté ; — ordonnance concernant la représentation des titres d'engagement des domaines et droits domaniaux ; — arrêt du Conseil du Roi ordonnant la réunion à la ferme générale des domaines de Normandie, et notamment de ceux de Saint-Sauveur-Lendelin, Coutances, Valognes et Saint-Sauveur-Le-Vicomte ; — arrêt du Conseil portant que Claude Vialet, adjudicataire-général des domaines de France, entrera en possession desdits domaines et notamment de ceux de Saint-Sauveur-Lendelin, Coutances, Valognes et Saint-Sauveur-le-Vicomte ; — arrêt concernant la perception du fermier sortant et du fermier entrant, pour les revenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — arrêt du Conseil déclarant domaniaux tous les terreins ayant servi de fortifications aux villes du royaume ; — régie du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par Nicolas Le Clerc, Guillaume Vallier, Charles de Rutaut, René Auvray ; — création du receveur-général des domaines dans chaque généralité et province du royaume ; — bail des domaines de la Généralité de Caen.

A. 2245. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1692. — Pièces concernant le bail général des revenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : sommation faite par Jacques Guisle, sieur de Blanc-Pignon, receveur du domaine du Roi, à Périers, aux sous-fermiers des domaines de la Généralité de Caen, de lui passer bail des produits et revenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — refus des sous-fermiers ; — requêtes présentées au Conseil par le sieur Guisle et par les sous-fermiers ;— bail général des droits et revenus du domaine dudit Saint-Sauveur, consenti au sieur de Blanc-Pignon, par Remy Le Saulnier, fermier des domaines de la Généralité de Caen.

A. 2246. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1692-1702.— Contestations au sujet du bail général du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, entre le sieur Guisle et ses associés, fermiers dudit domaine.

A. 2247. (Liasse.)— 32 pièces, papier.

1671-1697. — Comptes rendus par Louis Duprey, receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, aux intéressés du bail de Claude Vialet, fermier général; — comptes rendus par Jacques Guisle de Blanc-Pignon, des produits du même domaine.

A. 2248. (Liasse.)— 30 pièces, papier.

1698-1708. — Engagement fait à M. le comte de Toulouse des domaines des vicomtés de Coutances, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Saint-Sauveur-Lendelin;—prise de possession par le seigneur engagiste; — perception des revenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2249. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1703-1762. — Engagement fait à monseigneur le comte de Toulouze, du droit de nomination des offices de judicature des bailliages et vicomtés des domaines du Cotentin;—ordonnance du comte de Toulouze par laquelle il est déclaré aux officiers des juridictions royales dépendantes du domaine du Cotentin, que faute par eux de payer le droit annuel des offices, en la manière accoutumée, leurs héritiers seront déchus de la propriété desdits offices; — arrêt du Conseil d'État par lequel Sa Majesté, au moyen de la cession qui lui a été faite, par M. le duc de Penthièvre, des droits de nomination et autres droits casuels des offices royaux des domaines du Cotentin et autres, prend à sa charge les frais de justice dans le ressort desdits domaines.

A. 2250. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1704-1785. — Arrêts concernant les terreins vains et vagues : arrêt du Conseil qui autorise M. le comte de Toulouze à affeager les terreins vains et vagues enclavés dans les domaines du Cotentin, de Jugon et de Lannion, en Bretagne;—arrêt du Conseil, par lequel S. M. ordonne qu'il sera procédé à l'arentement de tous les terreins vains et vagues situés dans l'étendue des domaines de la généralité de Caen.

A. 2251. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1758. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les vassaux et censitaires des domaines de Normandie, engagés à monseigneur le duc de Penthièvre, seront tenus de payer leurs redevances, soit en argent, soit en nature, sans aucune retenue des impositions.

A 2252. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1788. — Arrêt du Conseil qui ordonne que tous les engagistes des domaines de la couronne seront tenus de payer annuellement un supplément de finance pour être conservés dans la jouissance de leurs engagements pendant la durée du règne de Sa Majesté; — arrêt du Conseil par lequel le Roi autorise les engagements, pour la durée de son règne, de ses domaines et fonds domaniaux non engagés.

A. 2253. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1659-1679. — Sentences, ordonnances et arrêts du Conseil concernant la confection du papier terrier des domaines du Roi et en particulier de celui de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2254. (Liasse.)—152 pièces, papier.

1679-1695. — Pièces concernant le papier terrier, lesquelles sont: mémoires états et notes diverses se rattachant à la réception des aveux rendus pour roture par les vassaux du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2255. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1595-1596. — Sentences exercées au siége de la vicomté de Périers, contre des nommés Encoignard et Lefèvre, qui avaient enlevé et soustrait des titres concernant le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2256. (Liasse.)— 31 pièces, papier.

1646-1668.— Diligences, sentences et autres actes de procédure exercés contre les héritiers des sieurs Langlois et Ferrand, anciens procureurs du Roi en la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les obliger à restituer les titres, aveux et autres pièces dont ils s'étaient emparés, au grand préjudice du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, et encore pour faire répondre et rendre leurs héritiers responsables et garants des rentes tombées en non-valeur.

A. 2257. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1693. — Pièces concernant le recouvrement des titres du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : défenses au sieur Le Forestier-de-Saint-Malo de faire l'ouverture des appartements qu'occupait le sieur Du Longbois, ancien directeur et receveur du domaine, si ce n'est en présence du receveur en charge, attendu que ledit sieur Du Longbois a dû laisser beaucoup de titres dans la maison dudit Le Forestier.

A. 2258. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1550-1696.—Juridiction contentieuse des domaines: édit du roi Henri II par lequel les vicomtes sont

commis pour tenir les pleds royaux des domaines de Normandie ;—arrêt du Parlement qui maintient le vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin dans le droit de connaître des affaires domaniales, à l'exclusion du bailli ; — édit portant attribution de la juridiction contentieuse des causes du domaine et droits en dépendants à chacun des Bureaux des Finances de toutes les Généralités du royaume, avec défenses à tous autres juges d'en connaître, à peine de nullité des procédures ; — contestation entre le bailli et le vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin, pour la connaissance du contentieux des rentes, droits et revenus du domaine dudit lieu.

A. 2259. (Liasse.)— 37 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1625-1777.— Appréciation des rentes et contenance des pots dont les mesures sont composées : arrêts du Conseil qui ordonnent que les vicomtes de Saint-Sauveur-Lendelin, Coutances et autres lieux feront, à l'exclusion de tous les baillis, l'appréciation des grains et autres redevances des domaines ; — arrêts du Conseil sur la contenance des mesures de Coutances et d'Aubigny : le boisseau de Coutances contient 18 pots ; celui d'Aubigny, en contient 12 ; — jauge et marque des mesures en bois appelées boisseaux ou demeaux, servant à la recette des rentes en grains dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — certificat de Pierre Davy, écuyer, seigneur de Vierville et de Vaubadon, portant que les rentes seigneuriales à lui dues, mesure d'Aubigny, ont toujours été payées par ses vassaux à raison de 12 pots le boisseau ; — même certificat délivré par M. Le Trésor, seigneur de Marchésieux.

A. 2260. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1688-1696.— Sentences et arrêts d'appréciation des rentes en grains dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; leur perception en essence.

A. 2261. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1600-1748.—Extraits tirés des journaux du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contenant l'appréciation des rentes en grains et autres espèces dues audit domaine.

A. 2262. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1668-1697.— États de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2263. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1668-1694. —États des restes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, autrement états des rentes qui restent à recouvrer.

A. 2264. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1670.—États ou mémoires des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, lesquelles sont en perte ou souffrance.

A. 2265. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1612-1698.— Charges locales du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : ordonnance de M. Hue-de-Courson, conseiller au Grand Conseil et intendant de M. le duc de Wirtemberg, engagiste des domaines du Cotentin, par laquelle il est enjoint à tous ceux qui prétendent des rentes, aumônes, pensions, gages d'officiers et autres charges sur le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, d'en donner un état et mémoire au receveur dudit domaine ; — état des rentes, gages d'officiers et autres charges assignées sur le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et dont le paiement doit être fait aux dépens de la recette ; — arrêt du Conseil ordonnant que tous les engagistes des domaines de Sa Majesté paieront, d'année en année, les fiefs, aumônes, charges locales, frais de justice et gages d'officiers assignés sur lesdits domaines ; — réglement pour le paiement des frais de justice.

A. 2266. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1626. — Droits d'aubaine : sentence rendue au siége de la vicomté de Périers au sujet de la succession de James Josne, natif d'Angleterre, décédé en la maison de noble homme Pierre Le Gascoing, sieur de La Halle, ladite succession réclamée par le procureur du Roi et le receveur du domaine.

A. 2267. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1645. — Droit de déshérence : contestation entre M. de Liancourt, engagiste du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, et le sieur Traisnel, ci-devant receveur du même domaine, au sujet de la succession d'un nommé Jean Marie.

A. 2268. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1671-1699. — Amendes de consignation et de condamnation : déclaration du Roi portant réglement pour les consignations, condamnations et recouvrement des amendes dans toutes les Cours et juridictions du royaume ; — arrêt du Conseil ordonnant aux greffiers de toutes les juridictions royales de Normandie de délivrer, chaque semaine et sans frais, aux commis et receveurs desdits domaines, des extraits des sentences et jugements portant condamnation d'amendes au profit du Roi ; — états du

produit des amendes jugées au profit du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — arrêt du Conseil portant vente et aliénation, par Sa Majesté, de l'office de contrôleur des amendes des bailliages et vicomtés de Cérences et de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2269. (Liasse.)— 14 pièces, papier.

1696. — Procédure exercée au Bureau des Finances de Caen par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre Jean Le Marchand, curé de Troismonts, au sujet de 20 livres d'amende sur la demande du paiement de laquelle le curé opposait une fin de non recevoir, résultante de ce que la demande ne lui en avait pas été faite dans les trois ans, conformément à l'ordonnance de Louis XIII.

A. 2270. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1602-1762.— Droits de lots et ventes ou treizièmes : extraits délivrés au receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les notaires de Périers, Marigny, Linverville et autres lieux, de contrats de vente, échanges héritages et autres actes de mutation qui donnent ouverture au droit de treizièmes.

A. 2271. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1674-1695. — Édit du Roi ordonnant qu'il sera payé pour les contrats d'échange et contre-échange les droits seigneuriaux qui se paient pour les contrats de vente : arrêt du Conseil qui enjoint aux notaires et tabellions de donner aux fermiers et receveurs des domaines du Roi des extraits de tous les contrats d'échange et contre-échange, moyennant qu'il sera payé 5 sous par extrait, et 30 sous pour une délivrance entière ; — signification de cet arrêt aux notaires de Linverville et de Sartilly, sur la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;—ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Caen, qui condamne les receveurs des domaines de ladite généralité, à remettre, de trois mois en trois mois, au procureur du Roi, des états certifiés des droits de treizièmes et autres revenus casuels, dont ils auraient fait la perception.

A. 2272. (Liasse.)— 22 pièces, papier.

1682-1697. — Copies de contrats d'échanges et contre-échanges qui ont eu lieu dans le ressort du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, aux paroisses du Mesnibus, Muneville-le-Bingard, Feugères, Pirou, Geffosse, Beauchamp, Hauteville-le-Guichard ; dans le ressort de la baronnie de Saint-Lo à Sainte-Croix ; dans le ressort du domaine de Carentan à Blosville, Turqueville, Carquebut.

A. 2273. (Liasse.)—92 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1676-1711. — Procédure exercée au Bureau des Finances de Caen et au Parlement de Normandie entre le sieur Guisle, ancien receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, Nicolas et Jean de Soule, Guillaume Le Jolis de Villiers et autres parties, au sujet du treizième d'un échange et contre-échange fait par lesdits de Soule et Le Jolis de terres situées à Hauteville-le-Guichard.

A. 2274. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1691-1697. — Abonnements de service de prévôté dans le ressort du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : états certifiés par le receveur du domaine, de l'abonnement du service de prévôté des tables d'Yquelon, de Geffosse, de Linverville et Bois-Roger, de Gratot, de La Feuillie, d'Ancteville, de Saint-Jean-des-Champs, de Catteville et Saint-Sauveur-Lendelin,

A. 2275. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1584-1698. — Droit de fouage et de monéage pour ce qui concerne le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : état des paroisses sujettes au paiement du monéage ; — saisies faites aux meubles des collecteurs de diverses paroisses pour faute de paiement de monéage ; — états de la recette faite par le receveur du domaine des droits de fouage et monéage.

A. 2276. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 37 pièces, parchemin.

1602. — Rôles des noms et surnoms des personnes payant le monéage dans le ressort du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, aux paroisses de Agon, Appeville, Anneville, Ancteville, Blainville, Bois-Roger, Le Buisson, Besneville, Catteville, Canville, Doville, La Feuillie, Feugères, Gonfreville, Gorges, Gouey, Le Hommeel, Hauteville-la-Guichard, Linverville, Mesnilbus, Millières, Mesnil-Vigot, Nay, Portbail, Quettetot, La Rondehaye, Raids, Remilly, Saint-Germain-le-Vicomte, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Germain-la-Campagne, Saint-Louet et Saint-Ébrémond-sur-Lozon, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Aubin-du-Perron, Saint-Sébastien, Saint-Patrice-de-Claids, Servigny, La Vandelée.

A. 2277. (Liasse.)— 8 pièces, papier ; 32 pièces, parchemin.

1605. — Rôles de fouage et monéage pour les paroisses suivantes, relevant du domaine de Saint-Sauveur-

Lendelin : Appeville, Anneville, Agon, Ancteville, Bois-Roger, Beauchamp, Bacilly, Le Buisson, Blainville, Catteville, Cérences, Equilly, Foligny, Gouey, Gonfreville, Gerville, Gorges, Le Hommeel, Hauteville-la-Guichard, Lastelle, La Meurdraquière, Millières, Mesnil-Vigot, Nay, Quettetot, La Rondehaye, Remilly, Sartilly, Saint-Planchers, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Sauveur-de-la-Pommeraie, Saint-Jores, Sainte-Opportune, Saint-Christophe-d'Aubigny, Saint-Ebrémond-sur-Lozon, Saint-Louet-sur-Lozon, Saint-Germain-sur-Ay, Vaudrimesnil, Vesly, Yquelon.

A. 2278. (Liasse.)—50 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1629. — Rôles de fouage et monéage des paroisses relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : paroisses de Neuville-en-Beaumont, Le Tanu, La Haye-Pesnel, Montsurvent, Sainteny, Saint-Aubin, Marchésieux, Saint-Michel-de-la-Pierre, Le Plessis, Laulne, Saint-Opportune, La Bellière, Donville.

A. 2279. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1632.—Rôle de monéage de la paroisse de Périers ;— rôle du monéage et fouage de la paroisse de Saint-Patrice.

A. 2280. (Liasse.) — 43 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1635. — Rôles pour faire la collection du fouage ou monéage dans les paroisses relevant, en tout ou partie, du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2281. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1659. — Rôles du fouage et monéage des paroisses de Bacilly, Bois-Roger, Catteville, Geffosse, La Haye-Pesnel, Lingreville, La Rondehaye, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Planchers, Sartilly.

A. 2282. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 4 pièces, parchemin.

1662. — Rôles de monéage et fouage des paroisses de Bacilly, Feugères, Lingreville et Sartilly.

A. 2283. (Liasse.)— 19 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1665.—Rôles de fouage et monéage pour les paroisses de Besneville, Bois-Roger, Blainville, Doville, Hauteville-la-Guichard, Linverville, Mesnil-Vigot, Montsurvent, Neuville-en-Beaumont, Le Plessis, Quettetot, La Rondehaye, Raids, Saint-Sébastien, Saint-Michel-de-la-Pierre, Saint-Patrice-de-Claids, Saint-Christophe-d'Aubigny, Vaudrimesnil, Vesly, La Vandelée.

A. 2284. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

1668.—Rôles de fouage et monéage pour les paroisses suivantes qui relèvent du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : Blainville, Feugères, Lastelle, La Haye-Pesnel, Le Tanu, La Rondehaye, Montsurvent, Saint-Georges-de-Raids, Saint-Sébastien, Saint-Germain-de-la-Campagne.

A. 2285. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin.

1671. — Rôles de fouage et monéage des paroisses relevant, en tout ou partie, du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2286. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1674. — Rôles de fouage et monéage des paroisses de Lastelle, Neuville-en-Beaumont, Laulne, Saint-Louet, Littehaire, Vesly, La Feuillie, Quettetot, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Germain-sur-Ay, Feugères, Gorges, Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2287. (Liasse.)— 8 pièces, papier

1677. — Rôles de fouage et monéage des paroisses de Quettetot, Beauchamp, Equilly, Laune, Ancteville, Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye, Fresville et La Rondehaye.

A. 2288. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1686. — Rôles de fouage et monéage des paroisses relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2289. (Liasse.)— 69 pièces, papier.

1689. — Rôles de fouage et monéage des paroisses relevant, en tout ou partie, du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2290. (Liasse.)— 54 pièces, papier.

1692.—Rôles de fouage et monéage pour les paroisses relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2291. (Liasse.)— 61 pièces, papier.

1695. — Rôles ou états contenant le nombre des feux étant dans les paroisses qui ont payé, au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, le droit de fouage et de monéage.

A. 2292. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1698.—Rôles de fouage et monéage pour les paroisses qui sont assujetties au paiement de ce droit envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2293. (Liasse.)— 48 pièces, papier.

1701. — Rôles de fouage et monéage des paroisses relevant, en tout ou partie, du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2294. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1682-1698. — Fermes muables et terreins abandonnés : extrait des adjudications requises par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, devant le vicomte dudit lieu, de plusieurs greffes, tabellionages et autres droits dépendant dudit domaine ;— baux de greffes, tabellionages et autres objets dépendant du même domaine ; — baux de greffes, tabellionages et terreins abandonnés dans le ressort du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;—terres renoncées par les vassaux du domaine ;— état des sommes restant à payer sur le produit des fermes muables.

A. 2295. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1657-1749. — Droits de greffes : ordonnance en forme de réglement rendue au siége de la vicomté de Lithaire, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, laquelle défend aux greffiers de ladite vicomté de percevoir au-delà de 20 sous par peau de parchemin, outre les droits de clerc et de parisis, et de 2 sous 6 deniers pour feuille de papier ;—déclaration du Roi et arrêt du Conseil d'État qui fixent les droits à percevoir par les greffiers de toutes les justices du royaume ;— édit portant suppression des siéges de vicomtés et autres juridictions subalternes du royaume, ainsi que des offices de greffiers desdits siéges dont la réunion est faite aux bailliages et sénéchaussées.

A. 2296. (Liasse)— 10 pièces, papier.

1662-1697. — Taxes imposées sur les greffes de Périers et Cérences, dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2297. (Liasse.)— 27 pièces, papier.

1668-1696. — Baux à ferme des greffes en chef du bailliage et de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin séant à Périers, Littehaire et Cérences, avec diligences faites contre les greffiers, pour parvenir au recouvrement du prix desdits baux.

A. 2298. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1670-1696. — Contestation entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et les propriétaires ou engagistes de l'office de greffier-maître-clerc de la vicomté dudit lieu, sur la prétention élevée par le receveur d'assujettir le greffier-maître-clerc à déposer aux mains du fermier du greffe en chef tous les registres, minutes et autres actes concernant lesdits offices.

A. 2299. (Liasse.)— 11 pièces, papier

1695. — Contestation concernant une demande en répétition faite par le sieur Vanier au sieur Guisle, du produit des greffes en chef de Périers sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2300. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1646-1668.—Baux du tabellionage de Saint-Sauveur-Lendelin, faisant partie des revenus du domaine dudit lieu,

A. 2301. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1592-1668. — Baux du tabellionage de Périers, dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2302. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1688.— Vente faite par le Roi, des offices de notaires de Linverville et Montsurvent.

A. 2303. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1668-1670. — Baux des tabellionages des siéges d'Yquelon, Aubigny, Sainte-Opportune, Baupte et Sartilly.

A. 2304. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1664-1774. —Baux et saisies concernant la sergenterie noble d'Aubigny, faisant partie du domaine non fieffé deSaint-Sauveur-Lendelin.

A. 2305. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1623-1666. — Commissions données aux sergents d'Aubigny par le vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin, pour faire le recouvrement des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2306. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1643-1660. — Lettres ou missives, récépissés, diligences, sentences et autres actes qui ont eu lieu aux fins de forcer les sergents à faire le recouvrement des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2307. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1602-1774. — Adjudications, baux et saisies concernant les droits de coutume des foires de Saint-Sébastien, Saint-Christophe et La Muguette de Littehaire, les parcs royaux de Périers, Sainte-Opportune, Le Plessis et Marchésieux, le tout faisant partie des revenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2308. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1624-1666. — Sentences rendues par le vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin, au sujet de la police de la foire Saint-Sébastien qui se tient à Périers.

A. 2309. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1598-1696. — Pleds royaux tenus sur le champ de la foire de Saint-Christophe-d'Aubigny, autrement appel des tenants des fiefs sujets à la garde de ladite foire, pour la sûreté des marchands et le maintien du bon ordre.

A. 2310. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1622-1665. — Sentences rendues par le vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin, sur le champ de foire de Saint-Christophe d'Aubigny.

A. 2311. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1657-1662. — Sentences rendues par le vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin sur le champ de la foire du Muguet, tenue sur la paroisse de Litehaire.

A. 2312. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1607. — Procès-verbal fait à la requête du procureur du Roi de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, en vertu d'une ordonnance des commissaires députés par le Roi, par lequel il appert que, faute par les seigneurs propriétaires des fiefs nobles de Coutainville, Gonneville, Semilly, Servigny et Linverville, d'en avoir rendu aveu au Roi, lesdits fiefs, situés sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, ont été saisis en la main de Sa Majesté et qu'il a établi des régisseurs pour leur administration.

A. 2313. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1608. — Certificat du sergent Nicolas Allix attestant au bailli et au procureur du Roi de Saint-Sauveur-Lendelin qu'il n'y a, dans les paroisses de Sartilly et de Bacilly, aucuns greffes, sceaux, ni tabellionages, offices royaux, rentes, terres, ni revenus qui soient tenus par engagement ou dénombrement du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2314. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal dressé par le sergent de la sergenterie Couraye, à la réquisition du procureur du Roi de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, duquel il résulte que les fiefs nobles du Buisson, de Carmesnil, de La Balle-d'Aubigny, de L'Épesse et de Saint-Germain, situés aux paroisses de Besneville, Portbail et Doville, relèvent du Roi, à cause de ladite vicomté, et qu'ils sont possédés par les familles de Clamorgan, de Montfiquet, Matinel et l'abbé de Blanchelande.

A. 2315. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal dressé par les sergents de la sergenterie de Lessey, à la requête du procureur du Roi de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, sur l'état des moulins de Littehaire, du Fris et de Mathon, sur le prieuré de Broquebœuf et la baronnie de Cavilly, le tout situé aux paroisses de Littehaire et de Sainte-Opportune.

A. 2316. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal du sergent de la sergenterie de Blanlo, sur la qualité et la mouvance de ladite sergenterie et des fiefs nobles de Pirou, Servigny, Linverville, Semilly, Agon, Coutainville, Blainville et du Castel; — noms de familles des propriétaires: Louvel, de Savigny, Le Saulnier, de Pierrepont, de Bois-Roger, Goueslard et de Sauvillars.

A. 2317. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal des sergents de la sergenterie de Beaumont, portant que la baronnie de Lessey, appartenant aux religieux dudit lieu, la vavassorie de La Guerrerie, appartenant à Gilles Le Cordier, et celle de Cartot, appartenant à Richard Sorin, relèvent du Roi à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2318. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Paroisse de Cérences sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : procès-verbal dressé par Michel de Pierres, écuyer, sergent hérédital de la sergenterie de Cérences, portant que Adrien Louvel, écuyer, possède une franche vavassorie nommée Guelle ; que noble homme Jean Henri possède le fief de La Mollière; que les héritiers du sieur de Surtoville possèdent deux moulins sur la rivière de Sienne ; que Nicolas Calebert possède le moulin de La Chassée avec la fiefferme du Vivier ; qu'Antoine de Torre possède le moulin d'Estrainville et portion de la

fiefferme de Bretel ; qu'enfin il n'y a aucuns colombiers en la paroisse de Cérences.

A. 2319. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal du sergent de la sergenterie de La Haye-Pesnel, duquel il résulte que le moulin Bidet et un colombier situés à Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye, de même qu'un colombier situé à La Bellière, relèvent du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2320. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal dressé par les sergents de la sergenterie de Cérences, duquel il résulte que le fief noble de Sartilly, situé en la paroisse du même nom, appartenant à François Du Hommeel, relève par un plein fief de haubert de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, et que le plein fief de La Grande-Rousselière, situé à Bacilly et possédé par Jacques Ernault, sieur de Chantores, est en débat de tenure entre le Roi et madame la duchesse de Longueville.

A. 2321. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Certificat de Philippe Le Chevalier, sergent de la sergenterie de La Haye-Pesnel, attestant que les héritiers de noble homme Louis Le Voyer, possèdent en la paroisse de La Haye-Pesnel le fief dudit lieu, où il y a manoir seigneurial avec gage plege, et un marché avec deux moulins, lequel fief relève de la châtellenie de Hambie, appartenant à M. le duc de Longueville.

A. 2322. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Paroisse de Lingreville sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : procès-verbal de Pierres Binet, sergent, portant que Simon de Saint-Germain possède en Lingreville trois fiefs nobles : le fief de Beaumont, relevant de la châtellenie de Montpinchon ; le grand et le petit fief d'Inoy, qui relèvent du Roi par un huitième de haubert ; que, de plus, il y a à Lingreville le fief du même nom, huitième de haubert, possédé en partie par Jean Le Bas, sieur de La Vallée, et en autre partie par Isaac de Pienne, seigneur de Briqueville.

A. 2323. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Mémoire des fiefs nobles situés en la sergenterie de la halle au Gascoing, sous la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, aux paroisses de Remilly, Le Mesnil-Vigot, Saint-Ébrémond-sur-Lozon, Saint-Louet et Hauteville-la-Guichard ;—la paroisse de Remilly est tenue de messire Alexandre de Rohan, marquis de Marigny, qui possède au Mesnil-Vigot, trois verges ou prévôtés : la grande verge, la verge de Monts et la verge de Montfort, avec la motte et les vestiges d'un vieux château ; — il y a deux seigneuries à Saint-Louet-sur-Lozon, c'est-à-dire la fiefferme ès Hubertens, avec trois moulins à eau, et le fief de Hubertens appartenant à Pierres Le Marquetel ; — Saint-Ebrémond-sur-Lozon appartient à Jean de Saint-Denys, seul seigneur de Saint-Ébrémond ;—la paroisse de Hauteville est composée de cinq seigneuries : 1° la grande seigneurie, appartenant au marquis de Marigny ; 2° Vanloue, possédée par les héritiers de François de Glatigny ; 3° Louvel, appartenant au sieur Du Lorey ; 4° Bellouze ; 5° Le Chastel, appartenant au sieur de Bellouze ; — la sergenterie au Gascoing relève du Roi par un quart de haubert.

A. 2324. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal des sergents de la sergenterie Couraye, portant que les fiefs nobles du Buisson, de Carmesnil et la vavassorie noble d'Anneville, situés en la paroisse de Besneville, relèvent du Roi à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;—que le moulin de La Roque, situé à Canville, le fief noble de La Balle-d'Aubigny, situé à Portbail, la fiefferme de Catteville, située à Catteville, les fiefs du Chapitre, de L'Épesse et de Saint-Germain, situés à Doville, relèvent également du Roi.

A. 2325. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal des sergents de la sergenterie de Lessey, constatant qu'il n'y a aucuns fiefs nobles qui relèvent du Roi aux paroisses de Raids, Saint-Sébastien, Le Buisson et Saint-Germain-le-Vicomte ; que le fief noble ou châtellenie de Saint-Germain relève de la châtellenie du Mesnil-Garnier ; que le fief du Buisson relève de celui de Saint-Germain ; que le fief de Languerie, situé au Buisson, relève du fief du Buisson ; que le fief des Plains, situé à Raids, relève du Mesnil-Garnier ; que le fief de Bouhon relève du prieuré de Bouhon ; et que le moulin de Sève appartient au seigneur de Saint-Germain.

A. 2326. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal du sergent de la sergenterie Couraye, portant que la terre et seigneurie d'Ozeville, située en Appeville et appartenant à Jacques Le Forestier, relève du Roi à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — qu'en la paroisse de Saint-Jores, il y a trois fiefs nobles, appartenant à Pierres de Franquetot, sous les noms du grand fief de Saint-Jores, du fief de Plain-Maresq et du fief de Saint-Jores en la petite verge, lesquels relèvent également du Roi à cause du même domaine.

A. 2327. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal des fiefs nobles existant dans les paroisses de Laune, Vesly, Gerville, Sainte-Suzanne, Le Plessis, Gonfreville et Nay; — fiefs de Laune, de Vesly, du Boscq, de Pirou, de Saucey, de Saint-Planchais et de Gerville ;—état des moulins du Plessis, de Lastelle, de Saussaye, de Gonfreville, de La Corvée, de Gerville et Regnault; — noms de familles des propriétaires : Du Quesnel, d'Auzebosc, Du Bois, de Thieuville, Sorin, Cadot, Blanchard, Langevin, Le Roux, Le Conte, Le Poupet et Richer.

A. 2328. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal des sergents de la sergenterie de Périers, concernant les fiefs et terres nobles relevant du Roi, en la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, situés aux paroisses de Périers, Millières, Vaudrimesnil et Saint-Patrice-de-Claids ; — le fief de Claids, appartenant à Jacques Du Saulcey ; le fief de Bretel en Millières et Périers, appartenant à Pierre Du Saulcey ; le fief de La Besnardière en Millières, possédé par les enfants de Jean Macé ; le fief de La Rochelle en Vaudrimesnil, possédé par Marie Davy ; la sergenterie de Périers possédée par Jean Matinel ; la baronnie de Périers possédée par M. le cardinal Du Perron.

A. 2329. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1609-1633. — État des fiefs nobles existant dans la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : fief de La Champagne appartenant à la famille Davy ; fief des Mares à la famille Ferrand ; fief d'Iseran ou du Mesnil-Iseran, à la famille de Pigouce ; fief de Saint-Sauveur, autrement de L'Aumône, dépendant de l'évêché de Coutances.

A. 2330. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal des sergents de la sergenterie d'Aubigny, portant que le fief de Vierville, situé à Saint-Aubin-du-Perron et appartenant à la famille Davy, relève du Roi et que le fief d'Orgueil, situé à Marchésieux, relève de celui de Vierville ; que les fiefs du Perron, de La Hazardière, de Hotot et de Champeaux relèvent du Roi à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2331. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1609. — Procès-verbal du sergent de la sergenterie Couraye, constatant que le fief noble de Montsurvent, situé en la paroisse dudit lieu, est sous la mouvance du Roi à cause de son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; que ceux du Castel, de Bretteville, de Guéhébert, de Cuves, d'Orglandes et de Canteloup, situés en la paroisse de Geffosse, et le fief des Touches, situé en celle d'Anneville, sont aussi tenus du Roi sous la mouvance du même domaine ;—noms de famille des propriétaires : Du Saucey, Belin, Le Cointe, Macé, Sanson, Varin, Passemer.

A. 2332. (Liasse.)— 2 pièces, papier

1609. — État des gardes nobles échues au Roi depuis 30 ans, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : gardes nobles des fiefs de La Besnardière, de Coutainville, du Castel, des Mares, d'Orglandes, des Touches, de Laulne, de Gerville, d'Inoy ; garde noble des sergenteries de Beaumont et de La Halle.

A. 2333. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1633. — Déclaration des paroissiens d'Ancteville, attestant qu'il n'y a dans leur paroisse aucune commune ou bien commun; que le Roi est seigneur et patron, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, et qu'il y a quelques pièces de terre tenues de la seigneurie de Valcanville.

A. 2334. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1633. — Raids : délibération des habitants portant qu'il y a dans cette paroisse quelques tènements dépendant du Roi à cause de son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin; qu'il y a aussi le fief de Bouhon, appartenant au seigneur de Franquetot, et un autre fief nommé La Luzerne, appartenant à Bonaventure Le Roux, sieur du Buisson, et que les fiefs de Saint-Germain, la baronnie de Sainteny, le fief des Plains et le fief de Groucy s'étendent en ladite paroisse dans laquelle il n'y a aucune lande, aucuns marais, aucunes terres vagues.

A. 2335. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1610-1706. — Vérification de l'aveu rendu au Roi, par Jacques Ferrand, pour le fief des Mares, situé en la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin, sujet envers le domaine à la faisance de plusieurs rentes consistant en 31 sous d'argent, une livre de poivre et une paire d'éperons ; — opposition du prévôt du fief des Mares à la demande faite par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de la rente d'une livre de poivre et d'une paire d'éperons, sur le tènement Olivier Des Mares en la verge de Geffosse ; — reconnaissance de ladite rente par madame de La Comté-Ferrand.

A. 2336. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1760.—Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : somma-

tion faite par M. le duc de Penthièvre, seigneur engagiste du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à M. de La Mombrière-Tanqueray, possédant le fief de La Champagne, de payer audit domaine les arrérages de 20 sous de rente.

A. 2337. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1622-1668. — La Rondehaye, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : déclaration des habitants, portant que le Roi est seigneur et patron de la paroisse et qu'il y existe un fief noble, nommé le fief d'Iseran, lequel relève du Roi à cause dudit domaine ; — défense aux redevables du fief du Mesnil-Iseran, réuni au domaine, de payer leurs rentes et d'acquitter les droits seigneuriaux en d'autres mains qu'en celles du vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2338. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1622. — Déclaration des habitants du Mesnilbus, portant qu'il n'y a en ladite paroisse aucuns fiefs, ni arrière-fiefs nobles, ni pâturages, ni biens communs et que leurs héritages relèvent de la baronnie du Mesnilbus, appartenant à messire Pierre de Harcourt, marquis de Beuvron.

A. 2339. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1685.— Saint-Aubin-de-la-Pierre, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : réplique signifiée au receveur du domaine par Pierre Davy, écuyer, sieur de Vierville, lequel soutient que le patronage de Saint-Aubin lui appartient, l'église étant, d'ailleurs, bâtie sur son fief de Vierville, qui relève directement du Roi et non de la baronnie d'Aubigny, comme le prétend ledit receveur.

A. 2340. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1315-1709. — Paroisse de Marchésieux, fief de Champeaux, moulin et garenne d'Aubigny : fieffe faite par le bailli du Cotentin à Jean de Rochefort, de la garenne d'Aubigny et de ses dépendances ; — vente par Jean de La Coudre à Jean de La Hazardière, d'une portion de la garenne d'Aubigny ; — répit accordé par la duchesse d'Orléans, dame de Saint-Sauveur-Lendelin, à Jeanne de Saint-Germain, veuve de Jean de La Coudre, pour le paiement des rentes dues sur le fief de Champeaux, les moulins et la garenne d'Aubigny ; — fieffe par Jacques de La Coudre à Jean Davy, de la garenne d'Aubigny ; —extrait de partages faits entre Jean, Robert, Lucas et Guillaume de La Coudre, écuyers, en ce qui concerne la garenne d'Aubigny et le fief de Champeaux ; — aveux rendus au Roi par divers membres de la famille de La Coudre, pour le fief de Champeaux et la garenne d'Aubigny ; — prohibition de la chasse en la garenne d'Aubigny appartenant à Jean Davy ; — renoncement par Jacques Pittebout, écuyer, sieur de Groucy, aux droits qu'il prétendait à ladite garenne ; — procès entre Jacques Davy, sieur de Mary, et les enfants de Jean de La Coudre, au sujet de la garenne d'Aubigny et des droits de chasse y attachés ; — main-levée accordée à Jacques Le Trésor, du fief de Champeaux, saisi pour faute de foi et hommage ; — état des fiefs nobles de Champeaux et d'Orgueil, situés à Marchésieux, appartenant à Jacques Le Trésor.

A 2341. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1710-1715.—Marchésieux : érection en fief noble de la terre de La Bretonnière, en faveur de Jean Alexandre de La Couldre, écuyer, sieur de La Bretonnière, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — déclaration et prise de possession, par ledit sieur de La Couldre, du fief de La Bretonnière.

A. 2342. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1613. — Saint-Germain-le-Vicomte : arrêt du Parlement de Rouen qui défend à toutes personnes n'ayant droits, ni tenures aux paroisses de Saint-Germain-le-Vicomte, Saint-Pierre-de-Nay, Saint-Georges et Saint-Sébastien-de-Raids, Périers, Millières, La Feuillie, Le Buisson, Vesly, Angoville, auxquelles s'étend la seigneurie de Saint-Germain, d'y chasser ou faire chasser avec chiens, oiseaux, arquebuses ou engins à prendre gibier.

A. 2343. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1648-1719. — Sergenterie noble de Périers : arrêt de la Chambre des Comptes de Normandie, prononçant la réunion de la sergenterie de Périers, faute d'aveu de Pierre Matinel, écuyer, propriétaire de ladite sergenterie ;—saisie des biens d'Adrien Hervieu, jouissant de la sergenterie de Périers, par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour paiement d'arrérages de rentes ; — aveu rendu au Roi par Artur-Antoine Le Trésor, seigneur et patron de Feugères, pour la sergenterie noble de Périers, s'étendant aux paroisses de Périers, Millières, Vaudrimesnil, Saint-Patrice-de-Claids et La Feuillie.

A. 2344. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1668-1719. — Paroisse de Millières, fief noble de La Besnardière, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : réunion de ce fief au domaine, pour faute d'aveu ; — adjudication des rentes, droits et revenus

du fief de La Besnardière ; — arrêt de la Chambre des Comptes de Normandie, portant main-levée dudit fief en faveur de Pierre Macé ; — aveu rendu au Roi par Pierre-Joseph Taurin, écuyer, pour le fief de La Besnardière, situé aux paroisses de Millières et de La Feuillie.

A. 2345. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1608. — Paroisse de Saint-Patrice-de-Claids : arrêt de la Chambre des Comptes de Normandie, obtenu par René Des Maires, sieur d'Auvers, pour lui et le sieur de Hautmesnil, son oncle, requérant de la saisie en décret des fiefs, terres et seigneuries de Claids et de Bretel, ayant appartenu à Jacques Du Saussey et ayant été saisis au nom du Roi pour faute d'aveu ; ledit arrêt donnant main-levée de ladite saisie et accordant délai d'un an pour faire foi et hommage.

A. 2346. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1668-1674. — Paroisses de Laulne, Lastelle et Gerville : main-levée des fief, terre et châtellenie de Laune et de la sergenterie noble de Lessay, accordée à Jean-François-Paul de Rassent ; — procuration donnée par M. de Rassent, baron de Laune, Lastelle et Gerville, à François Langevin, écuyer, sieur de La Planque, pour passer déclaration de la baronnie de Laune et de la sergenterie du Plat de l'Épée de Lessay ; — aveu rendu au Roi par ledit sieur de Rassent pour la baronnie de Laune, plein fief, et pour la sergenterie du Plat de l'Épée, quart de fief de haubert.

A. 2347. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1668. — Paroisse de Vesly : injonction aux redevables du fief noble de Vesly, réuni au domaine du Roi, de payer leurs redevances au vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin ;— arrêt de la Chambre des Comptes, portant main-levée du fief de Vesly en faveur de Jacques Le Poupet, écuyer, sur lequel il avait été saisi pour faute de foi, hommage et aveu.

A. 2348. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1669-1682. — Paroisse de Vesly : confirmation de l'aveu et dénombrement, donné par Gilles Sorin, du fief de Saint-Planchers, situé à Vesly;—état et distribution des deniers provenant de la régie des terres de Thieuville, Saint-Planchers et Gratechef, situés à Vesly, saisies sur le sieur Scelles de Cibrantot.

A. 2349. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1484. — Aveu rendu au Roi, par Jean Vaslin, protonotaire du saint-siége apostolique, commandataire et administrateur perpétuel de l'abbaye de Lessay, pour la baronnie de Lessay, s'étendant à Sainte-Opportune, Angoville, Mobecq, Vesly, Saint-Germain-sur-Ay, La Feuillie, Millières, sous les lignes du Vivier et des moulins de La Feuillie, des lisières de Créances et de Lessay.

A. 2350. (Liasse)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1610. — Paroisse de Sainte-Opportune et d'Angoville-sur-Ay : aveu rendu au Roi par Richard Sorin, écuyer, et ses puînés, pour la franche vavassorie de Cartot, et pour le tènement du Mouret ; — information faite par le bailli de Saint-Sauveur-Lendelin à l'effet de connaître la valeur du fief noble des Épesses et de la vavassorie de Cartot.

A. 2351. (Liasse.)— 19 pièces, papier.

1577-1704.—Sergenterie noble de Beaumont s'étendant aux paroisses de Sainte-Opportune, Angoville, Saint-Germain-sur-Ay et Doville, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — déclaration de ladite sergenterie, donnée au Roi par les enfants de Bertrand de Chanteloup ; — déclarations passées par Nicolas Sorin et Richard Blondel, de la sergenterie de Beaumont, relevant, par un quart de haubert, de la châtellenie de Saint-Sauveur-Lendelin ; — adjudication de l'exercice de la sergenterie de Beaumont ;—saisies aux biens meubles des fermiers de cette sergenterie.

A. 2352. (Liasse.)— 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1667. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Normandie ordonnant la réunion au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour faute de foi et hommage, des fiefs nobles de Vesly, du Mesnil-Iseran, de La Champagne, de Champeaux, de La Besnardière, de Saint-Louet-sur-Lozon, de Geffosse, des Touches, de Guesle, de La Petite-Roucelière-Champagne, du comté de Créances et des sergenteries de Beaumont et de Lessey ; — arrêt de la même Chambre, ordonnant au receveur du domaine d'envoyer au procureur général l'état des diligences par lui faites pour percevoir le revenu des fiefs dessus dits.

A. 2353. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1617-1779.— Aveu rendu au Roi en la Chambre des Comptes de Normandie, par Urbain de Bouillé, chevalier, pour le comté de Créances, dont le chef est assis audit lieu, a son extension dans les paroisses de La Feuillie et de Sainte-Opportune et consiste en domaine fieffé et non fieffé, avec droit de haute justice, coutumes, péage, travers, passages et monéages ; — sur le domaine non fieffé qui

contient cinq à six mille vergées, il y a ancienne place de château, chapelle, prisons, auditoire, place de colombier, de moulin, jardins, mare à poisson d'eau douce et d'oiseaux tant à pied ouvert que pied clos, chaussées, digues, ponts et égouttes de pierre, pour épuiser les eaux douces et garder la mer d'entrer sur les terres labourables ; — il y a encore sur le domaine non fieffé droit de tente à oiseau de fauconnerie et de passage, droit de justice patibulaire, de gravage, havre et pêcherie en la mer ; — le domaine fieffé se compose de trois à quatre mille vergées et il en est dû rentes en deniers, en froment, en avoine, en orge et en sel, en poule ou gélines, en chapons, en œufs, en pains et deux chapeaux de roses vermeilles ; — état de distribution des deniers provenant du décret du comté de Créances, ayant appartenu à Philippe de Bouillé et adjugé à François-Marie de Vassy.

A. 2354. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1560-1742. — Aveu rendu au Roi par Guillaume Buttet, sieur des Épesses, pour le fief des Épesses, demi-fief de haubert, assis à Montsurvent, duquel fief Jean Ferrand tient le petit fief de Rupalley, assis dans la même paroisse ; — saisie faite sur un des prévôts de la seigneurie des Épesses, à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le contraindre au paiement d'arrérages de rentes dues sur les articles Jean de Percy ; — vente par J. B. Taurin, écuyer, ancien curé de Mobec, à François Taurin, écuyer, sieur de Bretteville, du fief noble des Épesses, avec tous les droits y appartenant.

A. 2355. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1560. — Aveu rendu au Roi, par Jean de Costentin, écuyer, pour le fief de Cuves, assis en la paroisse de Geffosse, quart de haubert, dont est tenu le fief du Bois en la même paroisse.

A. 2356. (Liasse.)— 20 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1560-1764. — Aveu rendu au Roi par Pierre Varin, héritier, en sa partie, de Pierre Le Foulon, en sont vivant seigneur de Cantelou, pour le fief de Cantelou, quart de haubert, situé aux paroisses de Geffosse et Anneville ; — sentence des assises de Périers, accordant mandement à Guillaume Varin, sieur de Vichard et de Cantelou, pour assigner des témoins, aux fins de la vérification de l'aveu par lui rendu au Roi pour le fief de Cantelou, mouvant du comté de Saint-Sauveur-Lendelin ; — information en forme de vérification de l'aveu susdit ; — sentence du bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, qui confirme l'aveu dans lequel il n'y a aucune chose contraire, ni préjudiciante aux droits de Sa Majesté ou du public ; — arrêt de la Chambre des Comptes de Normandie déclarant réuni au domaine le fief de Cantelou, appartenant à Bonaventure Varin, qui n'en a point rendu aveu ; — arrêt de la Chambre des Comptes portant main-levée du fief de Canteloup ;—vente, faite par Françoise-Angélique Le Tellier, fondée de la procuration de Nicolas Gaspard Radulph, seigneur de Lenault et Gourney, à Charles-François-Louis de Bérenger, seigneur de Hérenguerville et Trelly, du fief noble de Canteloup, avec le gage-plège, cour et juridiction, prévôté receveuse et tous les droits y appartenant.

A. 2357. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1382-1668. — Vérification de l'aveu rendu au Roi par Jean Bellin pour le fief de Guéhebert, situé aux paroisses de Geffosse et Anneville ; — sentence du bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin portant confirmation de l'aveu et relatant : 1° la vente faite du fief de Guéhébert, par Jeanne Le Petiot, veuve de noble homme Louis Davy, et Pierres Davy, son fils, à Jacques et Jean Bellin, frères, bourgeois de Coutances ; 2° un aveu rendu au Roi par Guillaume de Guéhebert, écuyer, pour le même fief ; 3° un aveu rendu par Jean Davy ; — arrêt de la Chambre des Comptes de Normandie, accordant à Antoine Belin main-levée du fief de Guéhébert qui avait été saisi faute d'aveu.

A. 2358. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1541-1762. — Aveu rendu au Roi, en la comté de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jacques Potier, écuyer, pour le fief du Bois-Roger, assis aux paroisses de Bois-Roger, Blainville, Linverville et Agon ;—vente faite par François-Charles Dancel, seigneur de Quinéville, à M. le comte de Pierrepont, de Saint-Marcouf, du fief noble du Bois-Roger.

A. 2359. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1579-1660. — Aveu rendu au Roi par Adrien Louvel, écuyer, de la franche vavassorie et seigneurie de Linverville, tenue noblement du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, laquelle seigneurie consiste en domaine fieffé et non fieffé, avec droit de patronage de la paroisse, et a ses extentions à Bois-Roger et à Blainville ; — saisie, faute d'aveu, du fief de Linverville, appartenant à Charles Louvel et dont la régie est confiée à Guillaume Bouchard ; — diligence faite à la requête de Guy Louvel, écuyer, seigneur et patron de Linverville, héritier, en partie, d'Odet

Louvel, chevalier, seigneur et baron de Montmartin, et portant assignation à Noël Bouchard à lui remettre un aveu et plusieurs autres pièces d'écriture qu'il lui avait confiées.

A. 2360. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1607-1610. — Aveu rendu au Roi par Jean de Costentin, écuyer, conseiller du Roi, vicomte de Coutances, ayant épousé Charlotte Goueslard, pour le fief de Coutainville, tiers de haubert, dont le chef est assis en la paroisse d'Agon, avec extension dans les paroisses de Blainville, Saint-Malo-de-la-Lande, Bois-Roger et Saint-Nicolas-de-Coutances ; — hable (havre) où descendent les navires et où le seigneur a, avec ses hommes, droit de vreage (varech) aux rochers de la seigneurie ; — perception de droits de quillage et d'ancrage ;—pot de vin sur les vins arrivant au hable ; — prélèvement sur le poisson frais et le poisson salé ; — commerce de la pierre de causse (chaux) ; — élection de deux hommes côtiers pour garder le gravage ; — pâturage aux mielles de Coutainville ; — pêcherie à la mer ; — four à ban ; — fief d'Asnerey, dépendant de celui de Coutainville et s'étendant à Bois-Roger, Saint-Nicolas de Coutances et Linverville, tenu par Charles Le Tellier, à cause de Charlotte Goueslard, son épouse ;— mandement à Jean de Costentin, vicomte et capitaine de Coutances, pour assigner des témoins aux fins de la vérification de l'aveu rendu par lui pour le fief de Coutainville ; — information faite par le bailli de Saint-Sauveur-Lendelin, pour la vérification de cet aveu ; — sentence des assises de Périers, déclarant bien et duement fait l'aveu de Jean de Costentin.

A. 2361. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1410-1610.—Sentence rendue par le bailli de Saint-Sauveur-Lendelin, déclarant que l'aveu présenté au Roi en sa Chambre des Comptes par Jean Du Saucey, pour le fief de Servigny, a été bien et duement rendu ;—cette sentence relate divers aveux rendus au Roi par la famille Du Saucey pour le même fief, ainsi que des lettres patentes de main-levée, des aveux rendus par différents particuliers sous la seigneurie de Servigny à la famille Du Saucey, à la famille Roger ; la vente du petit fief de Servigny en Geffosse, faite à Adrien de Thère par André Dalidan ; la délaissance du même fief par Adrien de Thère à Jean Du Saucey ; des aveux rendus par divers particuliers sous le Petit-Servigny, aux familles Ferrant et Dalidan.

A. 2362. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1698.— Le Hommeel : délibération des paroissiens du Hommeel portant qu'il y a audit lieu trois fiefs nobles qui relèvent du Roi, à cause de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, et qui appartiennent aux sieurs Davy, de Costentin et de Saint-Marcouf.

A. 2363. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1454. — Aveu rendu au duc d'Orléans par Bertrand Cauvin, pour un fief noble, en fiefferme, nommé la fiefferme de Catteville, anciennement sixième de haubert, assis à Catteville, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, à Saint-Germain-des-Vaux et ailleurs, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, et possédant le patronage et la présentation du bénéfice-cure de Saint-Ouen de Catteville, avec le droit de pêche dans la rivière qui vient de la chaussée de Pierrepont par les marais et communes d'entre Doville et Catteville, auxquels les hommes de la fiefferme sont coutumiers.

A. 2364. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1622-1696. — Aveux rendus sous la seigneurie du Buisson, assise à Besneville et appartenant à Nicolas de Clamorgan, par les familles Mallorey et Noël ;—sommation faite au commissaire des saisies réelles du bailliage et vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, de payer les arrérages des rentes dues au domaine à cause de la terre du Buisson et autres terres saisies en décret

A. 2365. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1607-1611. — Doville : vérification par le bailli de Saint-Sauveur-Lendelin de l'aveu rendu au Roi en la Chambre des Comptes, par Jean de Matinel, sieur de Saint-Martin, pour le fief de Saint-Germain, situé en la paroisse de Doville ; — sentence des assises de Saint-Sauveur-Lendelin déclarant bien rendu l'aveu présenté par Jean de Matinel pour le fief dessus-dit.

A. 2366. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1300-1783. — Fief noble du Parc, article de Roger et de Colin d'Argences : aveux rendus au Roi pour le fief du Parc, quart de haubert, assis en Saint-Lo-d'Ourville ; — avouants : Collibeaux de Criquebœuf, Thomas de Clamorgan, François de La Rivière et Jacques de Thieuville ; — extraits du registre de réformation et des journaux du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin pour ce qui concerne le fief du Parc ; — rente de 18 rais (mesure) d'avoine due au même domaine par MM. de Romainville, de Pierrepont, de Thère, de Sainte-Suzanne, le comte d'Osmont, de Briges et de Briqueville.

A. 2367. (Registre.) — Petit-in-folio, 68 feuillets, papier.

1675. — État et distribution des deniers provenant du décret du fief noble du Dicq et autres héritages ayant appartenu à Jacques, Thomas et François Poirier, écuyers.

A. 2368. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1476-XVIIIe SIÈCLE. — Extraits de journaux, lettres, mémoires, exploits et notes diverses, réunis pour donner quelques éclaircissements sur un procès pendant au Bureau des Finances de Caen, entre M. le duc de Penthièvre et MM. de Thère et d'Osmont, au sujet de 18 rais (mesure) d'avoine de bernage, due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause du fief du Parc dépendant de la table ou seigneurie du Plessis.

A. 2369. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1541-1696. — Barneville : aveu rendu au Roi par Léobin Du Saucey, fils de feu Julien, pour le fief de Barneville-sur-la-mer, huitième lot de baronnie, dont le chef est assis à Barneville et s'étend au Val-de-Sye, à Saint-Pierre-d'Arthéglise, à Portbail et au Mesnil; auquel fief il y a manoir, anciennement maison forte, chapelle, place de colombier, four à ban, moulins banaux, marché hebdomadaire; — foire Sainte-Agathe à Portbail, coutumes du havre de Portbail; — amendes du pain et des tavernages, coutumes des navires et vaisseaux arrivant aux havres de Carteret, Barneville et Portbail; — droit de quillage; — droit de taster (goûter) des vins qui arrivent auxdits havres, et de choisir, au prix d'achat, un tonneau après le meilleur; — apport et vente du poisson; — foires à Barneville; — coutumes, trépas et travers sur les bêtes, biens et marchandises qui passent à travers les limites de la banlieue de Barneville; — délimitation de la banlieue; — foire de Saint-Paul-des-Sablons; — gravage de la mer; — rentes en deniers, en grains, en oiseaux, en chapons, en gélines, en lançon (espèce de poisson), en étrieux, en fers à cheval, en cymeneaulx (espèce de pâtisserie); — lande de Victour; — obligation de garder une des portes de Mortain; — l'aide de Vernon; — la sergenterie Couraye; — saisie faite sur un des hommes et tenants de Barneville, aux fins d'avoir paiement de la somme de 4 livres dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sur la ligne (article) du sieur de Barneville.

A. 2370. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1600-1690. — Sergenterie Couraye : sentence rendue en la vicomté de Périers, entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et l'un des sergents de la sergenterie Couraye, au sujet des arrérages de 22 livres 2 sous 6 deniers de rente dus audit domaine à cause de ladite sergenterie; — distribution des deniers provenant de la vente et adjudication par décret de la sergenterie Couraye; — rente de 4 livres 10 sous due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la sergenterie Couraye, ligne (article) du prevost de Cambernon; — lignes (articles) : les hommes de Besneville, le sieur de Barneville, Regnault de La Haye, le sieur de Grattechef, les sieurs de Varenguebec, de Mortemer, de Houtteville, les hommes de Flottemanville, les prevots de Saint-Sauveur-Lendelin, d'Ancteville, de Cambernon.

A. 2371. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1522-1605. — Vente, à titre de rachat perpétuel, faite par les commissaires du Roi, à Regnault Anquetil, du fief ou tènement du Rosel assis en la paroisse de ce nom, étant des héritages de Richard de La Haye, y compris 60 sous tournois de rente dus à cause du fief de La Basle; — revente du même tènement à Pierre Du Castey; — mandement de Jean Davy, écuyer, bailli de Saint-Sauveur-Lendelin, qui autorise madame de Bassompière, engagiste du domaine, à ajourner Olivier Dupert, écuyer, jouissant par engagement de La Balle d'Aubigny, s'étendant aux paroisses du Rosel, Pierreville, Saint-Germain-le-Gaillard, Quettetot, et ce aux fins de procéder à la liquidation et remboursement de la finance de l'engagement dudit fief pour le réunir au comté de Saint-Sauveur-Lendelin; — aveu rendu au Roi par Louis de Montfiquet, écuyer, sieur de Montigny, pour le fief noble de La Balle d'Aubigny, huitième de haubert, dont le chef est assis en la paroisse de Portbail, avec extension à Saint-Martin-du-Mesnil, Les Moitiers, Neuville, Baudreville et Saint-Georges-de-la-Rivière.

A. 2372. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

XVIIe SIÈCLE. — Aveu rendu au Roi par le sieur de Pierres, écuyer, pour la sergenterie noble de Cérences dite la sergenterie Sabot, qui a son extension à Cérences, Lingreville, Équilly, Beauchamp, Bacilly, et relève du Roi par un huitième de fief de haubert, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2373. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1609. — Sergenterie de La Haie-Pesnel : bail ou cession par Germaine Groud, veuve d'Ozias Sanson, écuyer, Thomas et Helye Sanson, écuyer, ses fils, et Thomas Du Mesnil, écuyer, de la sergenterie de La Haye-Pesnel, dépendant de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2374. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 2 pièces, parchemin

1598-1681. — Saisie en décret, à la requête de Jacques Des Iles, sieur de La Bretonnière, procureur de Jeanne de Pontoise, mère de Pierre de Mobec, écuyer, sieur d'Yquelon, du fief, terre et seigneurie d'Yquelon, ayant appartenu à Thomas d'Yyquelon et comprenant le droit de patronage de la paroisse, droits seigneuriaux et féodaux, reliefs, treizièmes, droit de moulin, rentes en grains et deniers, colombier, domaine non fieffé et dont le gage plège a été réuni au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin; — arrêt du Parlement de Rouen condamnant Michel de Mobec, comme tenant la fiefferme d'Yquelon, au paiement de 128 quartiers de froment par an, envers le domaine sus-dit, à la réduction cependant de 38 quartiers pour les moulins de Quesnel et d'Yquelon, tant qu'ils seront en chômage; — adjudication du fief d'Yquelon, requise par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes; — aveu rendu au Roi par Suzanne Scelles, épouse de Jean-François de La Houssaye, seigneur d'Ourville, La Pernelle et baron de Quettehou, héritière de Pierre Scelles, seigneur de Cibrantot, du fief et domaine non fieffé de la seigneurie d'Yquelon, avec le droit de patronage et de présentation à la cure, et droit de colombier.

A. 2375. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1609. — Sommation faite à Guillaume Escoullant, écuyer, sieur de La Diguerie, de déclarer au procureur du Roi au bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, en quelle qualité il tient et possède la sergenterie Blanlo; — déclaration portant qu'elle est tenue du Roi par un huitième de fief de haubert, sous la comté de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2376. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1575-1695. — Adjudication passée devant le subdélégué du diocèse de Coutances, du fief noble de Teurthéville-au-Bocage, appartenant à l'abbaye de Blanchelande; adjudicataire Bertrand Gilles, de Flottemanville; — saisie faite sur François Le Sage, l'un des tenants de la seigneurie de l'Épesse, à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour avoir paiement d'arrérages de rentes dues sur les lignes (articles) des hommes de l'abbé de Blanchelande, table du Plessis et de Littehaire.

A. 2377. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1652-1749. — Pleds royaux de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, tenus en l'auditoire royal de Périers par François de Monthuchon, écuyer, sieur de Beaulieu, conseiller du Roi, vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin, et par J. B. Paing, procureur du Roi au bailliage de Saint-Sauveur, sénéchal nommé pour la tenue desdits pleds qui regardent seulement la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2378. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1691. — État ou charge des rentes dues au Roi, à cause de son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les vassaux de la table dudit Saint-Sauveur.

A. 2379. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1625-1677. — Service de prévôté de Saint-Sauveur-Lendelin et de La Rondehaye: sentence du siége de Périers qui condamne Jean Cochard, sieur de La Picaudière, prévôt fieffé des tables de Saint-Sauveur-Lendelin et de La Rondehaye, en trois sous d'amende, faute d'avoir fait le service de prévôté; — délibération des paroissiens de Saint-Sauveur-Lendelin par laquelle ils déclarent n'avoir autorisé personne à faire aucune poursuite contre M. de Liancourt, engagiste du domaine dudit Saint-Sauveur; — assignation à Jean-Baptiste Cochard, écuyer, sieur de Soule, prévôt des tables de Saint-Sauveur-Lendelin et de La Rondehaye, à comparoir devant le vicomte dudit Saint-Sauveur, pour se voir condamner au paiement des rentes restant dues, faute par lui d'avoir fait le service de prévôté; — sentence condamnant Jean-Baptiste Cochard au paiement desdites rentes; — remise aux mains de Jean Cochard d'une charge des mêmes rentes; — sentences diverses condamnant le sieur Cochard, en sa qualité de prévôt fieffé, au paiement desdites rentes; — appel interjeté par ledit prévôt; — sentence rendue en la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin contre Andrée de Sainte-Mère-Église, veuve du sieur de Montfiquet, requérant le décret des héritages de Jean Cochard, ladite sentence touchant le service de prévôté; — mandement obtenu par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de la Cour du Parlement de Rouen, pour faire approcher les héritiers de Jean Cochard, aux fins par eux de suivre à l'instance de l'appel interjetté par ledit feu Cochard.

A. 2380. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1679-1718. — Service de prévôté commanderesse des tables de Saint-Sauveur-Lendelin et de La Rondehaye: aveu rendu au Roi par Laurent Cochard, laboureur, de Saint-Sauveur-Lendelin, des terres de Soulles et du Basbourg, situées en la paroisse de Saint-Sauveur, ayant appartenu à Jean-Baptiste Cochard, écuyer, sieur de

Saint-Laurent, mises en décret de justice, à la requête de demoiselle Andrée de Sainte-Mère-Église, veuve de René Clerel, écuyer, sieur de Montfiquet; — contrat de fieffe consenti par Marie Le François, veuve de Jean Cochard, écuyer, sieur de La Picaudière, à Jacques et Charles Le Huby, d'un tènement de maisons sis près le cimetière de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2381. (Liasse.)— 23 pièces, papier.

1610-1635. — Adjudication requise par noble homme Louis Guesnon, sieur de Rupaley, de la faisance du foin croissant sur les prés de Fécigny, dependant de la fiefferme du Roi, en Saint-Sauveur-Lendelin, faisance à laquelle sont sujets les hommes et tenants de Sa Majesté en cette paroisse; — sentence condamnant Yves Robin, boulanger, et divers autres particuliers, à moudre tous leurs blés aux moulins banaux de Saint-Sauveur-Lendelin, possédés par noble homme Jacques Ferrand, sieur Des Mares; — charriage des meules des moulins banaux de Saint-Sauveur et La Rondehaye; — sentences y assujettissant les hommes tenant du Roi dans lesdites paroisses; — adjudication du charriage, passée devant le vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2382. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1682-1693. — Procédures entre la famille Lainey et le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin au sujet de droits de treizième, réclamés par le receveur sur la vente de deux pièces de terre situées en la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2383. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1772. — Sommation faite par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin au sieur de La Monbrière, écuyer, de payer les arrérages échus d'un épervier de rente, due sur une franche vavassorie nommée le fief de La Champagne; — refus de paiement par le sieur de La Monbrière, qui pense que les fonds sujets à la rente sont ceux qui furent fieffés à Colin de Grosparmy.

A. 2384. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1609-1691. — Aveux rendus au Roi par les familles Lainey, Cocquière, Du Prey, Amourette, Le Long et Des Vallées, pour terres sises en Saint-Sauveur-Lendelin, et représentées par les lignes (articles) Laurent Vizebec, Guillaume Godefroy, Géoffroy Des Vallées, Du Bosq-Hardy, fief Barbey, fief Guillot Godefroy et fief Thomas Clouet.

A. 2385. (Liasse.)— 11 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1602-1662. — Aveux rendus au Roi par les tenants des lignes ou alnesses M. Richard de Percy, Étienne Lacolley, Guillaume Dupont et les hoirs Géoffroy Hébert; — avouants: Robert, Guillaume, Gilles, Julien et Nicolas Burnel, de la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2386. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1652-1679. — Aveux rendus au Roi sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants des lignes ou alnesses Jean Enguignard, Pierre Boutu, Jean Hautfumey, Robert Bourdier, Nicolle Gosselin et Desjardins; — avouants: Pierre Dujardin et Jean La Chasse, tuteur de la fille mineure de Pierre Dujardin.

A. 2387. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1602-1680. — Aveux rendus au Roi par les tenants du fief André Du Quesney, situé en la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin; — avouants: Jean Duprey et Louis Le Cocq, écuyer, sieur de La Fauquerie.

A. 2388. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1562-1681. — Aveux rendus au Roi par les tenants des lignes (articles) des prés et jardins de Saint-Sauveur-Lendelin, Thomas Amourette, Colin Guérin et des fieffes de Jean Le Neveu; — avouants: Jacques et Martin Beaucousin; — adjudication des héritages ayant appartenu à Jean Beaucousin, ladite adjudication requise par François Le Brun, marchand, pour être rempli de la somme de cent cinq sous qu'il a payés au receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2389. (Liasse.)— 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680. — Aveu rendu au Roi par Pierre Salmon et Jean Daireaux, héritiers de Jacques Lavoisy, François Lacolley, Étienne Fauvel et Jacqueline Lavoisy, pour le fief Cervain, petit tènement sis à Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2390. (Liasse.)— 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1602-1767. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveu rendu au Roi par Jean Ferrand, écuyer, Louis et Étienne Le Sage, Étienne Fauvel, Thomas et Antoine Rachinel, Antoine Aubril et Jean-François Durand, pour terres situées sous le domaine dudit lieu; — sommation faite à Jean-François Ferrand, écuyer, seigneur de Montmartin, par le receveur du domaine, de payer plusieurs arrérages de rentes, dues sur les lignes ou alnesses des

hoirs Bénoist Hébert, Guillaume Le Cocq, Guillaume Petit, les fiefs Onfroy Symon, Henri Le Tellier, Guillaume Le Gendre et Roger Le Roy.

A. 2391. (Liasse.)— 37 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1564-1680. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par les tenants des lignes (articles) Étienne Maillard, Pierre Martin, les hoirs Denis Eudes, Alexis Fouques, Rault Lacolley, Jean et Perrin Lacolley, fief Anquetil, fief Henri Le Tellier, fief Denis Eudes et fief aux Eudes ; — avouants : Michel de Boury, Pierre, Julien, Jean, Jacques et Denis Le Goubey, Pierre Painchault, Étienne et Laurent Fauvel, Étienne et Jean Le Maître, Jean Rachinel, Nicolas, Gilles et Olivier Le Père.

A. 2392. (Liasse.)— 19 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1563-1681. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par les tenants des lignes (articles) Colin Œil-de-Fer, Guillaume Leclerc, Rault Le Trelly et Guillaume Laurent ; — avouants : Edmond et Pierre Salmon, Michel Lavoisy, Jean Capel, Jean et Étienne Cocquière, Jean et Laurent Le Goubey et Gilles Aubry.

A. 2393. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1616. — Paroisse de La Rondehaye : aveu rendu au Roi par Robert, Jean, Noël et Nicolas Girard, et Guillaume Vaultier, pour le tènement du Rouillais, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, et représentant les lignes (articles) les hoirs Brothelande et Le Vilain, Guillaume Borel, Guillaume Boulard, Thomas Le Gendre, Jean Tirel, Thomasse Amourette, Guillaume Le Prieur, Robert de La Chasse, Thomas Gonnet et la pêcherie de Saint-Sauveur.

A. 2394. (Liasse.)— 13 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1602-1680. — Bourgeoisie de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par les tenants des lignes (articles) les hoirs Geffroy Écoutepluie, Guillaume-Édouard et Robert Le Bas ; — avouants : Jacques et André Salmon, Perrette Fauvel, Pierre Fourmentin, Étienne Cocquierre et Guillaume Cappey.

A. 2395. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1601-1680.— Saint-Sauveur-Lendelin et Ancteville : aveu rendu au Roi, par Pierre et Nicolas Le Crosnier, pour terre située en Saint-Sauveur sous la mouvance du domaine; —aveu rendu par Pierre de Rihouey, écuyer, sieur du lieu, conseiller du Roi au bailliage et siége présidial du Cotentin, par Pierre et Jean Le Crosnier, Jacques Cocquière et les héritiers Dujardin, pour le fief Rault Olivier situé à Saint-Sauveur ; — aveu rendu au Roi par Guillaume Belin, bourgeois de Coutances, et Jacqueline Rihouey, fille de Nicole Rihouey, docteur en médecine, pour un tènement appelé le lieu Damourette, situé en la paroisse, d'Ancteville et le tènement de La Rihouerie, situé en celle de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2396. (Liasse.)— 11 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1602-1765. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveu rendu au Roi par Jacques de Thieuville, écuyer, sieur du Parc, comme tuteur de la fille de Jean de Thieuville, écuyer, pour la vavassorie de La Postière ; — aveux rendus par Jean et Gilles Énouf et François de Beury, pour diverses portions de terre ; — fieffe faite par Nicolas Ferrand, écuyer, à Pierre et Jacques Journot de diverses pièces de terre ; — les lignes (articles) représentées par les aveux susdits sont celles de Robert Du Roquier, de Pierre Martin, d'Alexis Fouques, et les fiefs Geoffroy Cauvin, André Du Quesney et Guillaume Le Gendre.

A. 2397. (Liasse.)— 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1602-1680.—Aveu rendu au Roi par Louis Guesnon, écuyer, sieur de La Hébercherie, Jean et Louis Lamy, Jean Le Long, Étienne Lavoisy, Jean Artur, Guillaume Fastou et Jacques Beaucousin, Richard Le Balleur, Guillemine de Laubrière et François Ferrand, sieur de Rouville, pour terres situées à Saint-Sauveur-Lendelin et représentant les lignes (articles) Pierre et Richard Boucheuil, les fiefs Boucheuil, de Thomas Coquière et d'Étienne James.

A. 2398. (Liasse.)— 68 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1602-1789. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par les familles Salmon, Le Long, Fourmi, Le Maréchal, Cauvin et Gellée, pour terres situées en bourgeoisie et hors bourgeoisie ; — rentes dues sur les héritages de Thomas Le Cornu et les lignes Guillaume Édouard, Robert Le Bas et Jean Cauvin.

A. 2399. (Liasse.)— 31 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1610-1680. — Aveux rendus au Roi par les tenants du fief de La Cauvinière, contenant 228 vergées, situées en la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Colin et Pierre Cauvin ; — avouants : les héritiers Cauvin, Dupont et Le Breton, Jean Robin, Pierre Jehanne, Gaston

de Bois-Ramier, Louis et Laurent Le Provost, Jean Le Sage, Nicolas Burnel, Jean Titon, Julien et Lucas Le Maréchal, Gilles Lacolley, Nicolas et Michel Hue, Gillette Le Roux, veuve de Nicolas Passemer, écuyer, Jean Journot, Jacques La Sosse, Pierre Lecaudé, Edmond Le Doux.

A. 2400. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1672-1680.— Aveu rendu au Roi par Gilles Duprey, aîné du fief Clouet, et Robert Le Long, sieur de La Garende, son puîné, pour un fief assis à Saint-Sauveur-Lendelin, et nommé le fief Clouet, contenant 8 vergées, sous les lignes (articles) Guillaume Godefroy, les hoirs Guillaume Louis et Thomas Clouet.

A. 2401. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1602-1680.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par les tenants du fief Thomas Le Fauqueur, autrement fief de La Fauquerie, contenant 131 vergées ; — avouants : les héritiers La Chasse, Pierre Hue, Étienne Gellée, Pasquet Lefèvre, Jacques Le Cocq, écuyer, sieur de La Diguerie, et Louis Le Cocq, écuyer, sieur de La Fauquerie.

A. 2402. (Liasse.)— 29 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1562-1680.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par les tenants du fief Étienne Hue, et des lignes Olivier Boucheuil, de Beury et Pierre Néel ;— avouants : les héritiers Hue, Marin Lacolley, la veuve de Mathurin La Chasse, Jean Fauvel, Jean Lainey, Jacques Le Cocq, écuyer, sieur de La Diguerie, Louis Le Cocq, écuyer, sieur de La Fauquerie.

A. 2403. (Liasse.)— 11 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1602-1680.— Aveux rendus au Roi par les tenants des fiefs Coquierre et Rault Vavasseur, situés en la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Thomas Le Vavasseur, Robert Cocquière, fief Rault Le Vavasseur et fief Cocquière ; — avouants : Guillaume Villequin, fils Marcouf; Abraham Cocquière, fils Ade; Pierre et Jacques Cocquière Gilles Des Vallées, Jean Frémond, Gilles et Louis Rihouet, Julien Lainey, Louis Campaing et Antoine Duval.

A. 2404. (Liasse.)— 17 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1602-1680.— Aveux rendus au Roi par les tenants des fiefs Guillaume Louis et Des Vallées, situés en la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin ; — avouants sous les lignes (articles) Colin Audrieu, Salmon André et Colin André : Jean Rihouet, Guillaume Des Vallées et ses frères, Étienne Le Pécuchel, Pierre Rachinel, Étienne Fauvel, Gilles, Pierre et Michel de Beury, et Pierre de Rihouey, écuyer, conseiller du Roi au bailliage et siége présidial du Cotentin.

A. 2405. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1610-1680.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par les tenants des lignes (articles) Benoît Hébert, Jean Vilquin, Onfroi Simon, Guillaume Le Cocq, Guillaume Lepetit, Guillaume Havard et Roger Le Roi ; — avouants : Bernard, Siméon, Jean et Nicolas Allix, Colette Des Moulins, Nicolas Ferrand, écuyer, sieur de La Perrelle, Louis et Jacques Rachinel et Robert Lelong.

A. 2406. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1610-1679.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par les tenants des fiefs ou aînesses Robert Héroult, Geoffroy Des Vallées, Rault Du Poirier, Auvray Saint, Étienne Poirier, la femme Nicolas Barbey, Colin Lavoisy, Guillaume-Louis, Jean-Louis, Robert de Lamondière ; — avouants : Jean Jean, fils Nicolas ; les héritiers Jacquet, Gilles Jean et Robert Laurent, héritiers de Jean Bard; Jacques Rihouet, Guillaume Duprey, Louis Rachinel, Pierre Le Forestier, Pierre Coquierre, Pierre Allix, Michel Amourette, Jean Gellée.

A. 2407. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1610-1762.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi sous les lignes (articles) Pierre Boucheuil, Robert de La Mondière, Pierre Bénoist et Étienne Du Poirier ; — avouants : Louis et Abraham Beaucousin, Jacques de Rihouey, écuyer, Étienne Rachinel, Louis Le Prevost, tuteur des sous-âges de Jean Le Prevost; Jean-Gilles Estienne, François Daireaux, Robert Le Capelain et Michel de Beury.

A. 2408. (Liasse.) — 38 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1576-1680.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour le fief au Doucheux par les familles Hue, Gellée, Agnès, Le Cocq, Yon, Rihouey, Jean et Daireaux.

A. 2409. (Liasse.)— 14 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1560-1680.— Paroisses de Saint-Sauveur-Lendelin et de La Rondehaye : aveux rendus au Roi sous les lignes (articles) Robert Pigache et Perrin Le Père, par les familles Le Père, Le Cornu, Lacolley et Cocquierre, pour

terres relevant du domaine et sujettes à la banalité des moulins dudit Saint-Sauveur.

A. 2410. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1549-1679.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi sous les lignes (articles) Olivier Boucher et de Beury, pour terres relevant du domaine, par les familles Agnès, Gellée, Allix, Lacolley, Esnout, Le Jeune, Le Père, Hue, Fauvel, Beaucousin et de Lange, pour terres frappées de 10 sous et de 3 galons de vin de rente.

A. 2411. (Liasse.) — 42 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1541-1788.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi sous les lignes (articles) Geoffroy Beaucent et Jean Le Poil, pour les familles Salmon, Dadure, Bois, Delisle, Fourmy et Daireaux, pour terres relevant du domaine et sujettes à redevances en deniers, en grains, pains, volailles et pots de vin.

A. 2412. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1610-1679.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi sous les lignes (articles) Jean Le Noir, Guillaume Roqueville, Perrin Bonamy et les hoirs Rault Le Tellier, par les familles Cornu, Salmon et Almin.

A. 2413. (Liasse.)— 11 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1576-1680.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi sous le fief Roger de Lastelle, par les familles Perrier, Des Vallées, Le Breton.

A. 2414. (Liasse.)— 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1610-1680.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi sous les lignes Jean Saingt, Guillaume Saingt, Nicolas Amiot, et sous le fief de La Cauvinière, par les familles Le Sage, Guillebert et Cocquierre.

A. 2415. (Liasse.)— 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1609-1610.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par Pierre et Jean Girard, pour immeubles situés en franche bourgeoisie, sous la ligne Guillot Sebire.

A. 2416. (Liasse.)— 7 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1610-1680.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par Denis et Jean Gellée, sous les lignes (articles) Jean Jamet, Pierre Dupont, et la déguerpie Étienne Bézier.

A. 2417. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1563-1695.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi sous les lignes (articles) Guillaume Rachinel, Guillaume Le Melletier, Pierre Hébert et le trésor de Coutances, par les familles Rachinel, Benoist, Gellée et Allix; — poursuite exercée contre les débiteurs des rentes de la ligne Pierre Hébert.

A. 2418. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1602-1679.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour le fief Rault Le Cornu, par les familles Le Cornu, Belœil, Le Cocq, Rihouet, Jean, Fauny, Frémont et Vaultier.

A. 2419. (Liasse.)— 26 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1576-1782.— Paroisses de Saint-Sauveur-Lendelin et de La Rondehaie : aveux rendus au Roi pour le fief ou tènement Olivier Des Mares, par les familles Le Père, Ferrand, Guesnon, Martin, Giard, Raisin, Leheuzey, Le Pécuchel, Lacolley, Jouin, Fauvel, Le Doux, Le Marquis, Le Canu, Cauchard, Ynor et Malet.

A. 2420. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1680.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour un fief nommé Les Jardins-de-Saint-Sauveur, par les familles d'Epèseville, Jean, Cappey, Salmon et La Chasse.

A. 2421. (Liasse.)— 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1588-1680.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : lots à douaire faits par Marie Le Canu, veuve de Robert de La Coudre, sieur de La Vantignière, et Thomas de La Coudre, fils dudit Robert; — aveu rendu au Roi par Thomas de La Couldre, écuyer, de la fiefferme pour les trois moulins de Saint-Sauveur-Lendelin et les prés de Fécigny; — par François Ferrand, écuyer, seigneur et patron de Montreuil, pour les trois moulins de Saint-Sauveur; — pour les prés de Fessigny, par François de Carbonnel, comte de Canisy.

A. 2422. (Liasse.)— 17 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1601-1695.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour le fief Dubourg ou Martin, autrement Jeanne Lebourg; le fief Thomas Écoutepluie, le fief Thomas Cocquière, le fief Bourgues et le fief Étienne James; — noms de famille des avouants : Guesnon-de-la-Héberdière, Le Long, Cappey, d'Aireaux, Le Provost et Robin.

A. 2423. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1609-1704. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveux rendus au Roi pour les fiefs ou ainesses Barbey et Belhoste; — noms de famille des avouants: Cocquière, Aubril et Fauvel.

A. 2424. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1610-1679. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveux rendus au Roi par les tenants du tènement ou ainesse Robert Hautfumey; — noms de famille des tenants ou avouants: Aubril et Fauvel.

A. 2425. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1563-1680. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveux rendus au Roi par les tenants du fief ou ainesse Geffroy Allain; — noms de famille des avouants: Le Provost, Bourguet, Perrier, Rachinel et Aubril.

A. 2426. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1775-1776. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: diligences faites contre le sieur Le Provost, pour obtenir paiement de rentes dues sur les lignes (articles) Géoffroy Allain, Olivier Des Mares et le fief au Provost.

A. 2427. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1477-1706. — Paroisses de Saint-Sauveur-Lendelin, d'Ancteville et de La Rondehaye: aveux rendus au Roi pour le fief Bourgues ou Hervieu par les familles d'Aireaux, Ozout, Le Pecuchel, Laurens, Rihouet, de La Londe, Videcocq, Allemin, de La Court, Jean Des Vallées, Le Huby, Cauchard, Le Chevalier, Burnouf, Ynor; — vente à Jean Le Forestier et Jean Videcocq par nobles hommes Jean et Pierre Ferrand de terre située sous le fief Bourgues; — saisies faites sur plusieurs cotenants pour obtenir paiement de rentes dues sous le même fief.

A. 2428. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1563-1679. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveux rendus au Roi pour les fiefs Étienne Hue, Thomas Écoutepluie et Colin Simon; — noms de famille des avouants: Le Pecuchel, Daireaux, Hue et Le Huby.

A. 2429. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1610-1679. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveux rendus au Roi pour le fief ou tènement Thomas Écoutepluie par les familles Daireaux et Aubril.

A. 2430. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1606-1680. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveux rendus au Roi pour le fief Rault Loret, par Jacques Ferrand, écuyer, sieur de Rouville, et Michel Amourette.

A. 2431. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1679. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: sommaire d'aveu rendu au Roi par les tenants des fiefs Rault Loret et Guillaume Massieu.

A. 2432. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1610-1688. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveux rendus au Roi pour le fief ou tènement Nicolas Gosselin, par les familles Dujardin, Perrier et Cocquière.

A. 2433. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1610-1681. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveux rendus au Roi pour le fief Jean Cauvin, appelé aussi l'ainesse de La Cauvinière, par les familles Lelong, Robin, Des Besoings, Bitouzey, La Rose, Cauvin et Le Mareschal.

A. 2434. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1681. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveu rendu au Roi par Nicolas Bitouzé, François et Pierre Du Pont, écuyers, et Jean Cauvin, pour fonds situés en Saint-Sauveur, sous le fief de Jean Cauvin.

A. 2435. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1610-1679. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveux rendus au Roi pour le fief Richard de Percy, par les familles Le Goubey, Le Pécuchel, Fauvel et Ynor.

A. 2436. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: aveu rendu au Roi par Fleury Benoist, pour le fief Jean de Pirou.

A. 2437. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1652. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin: sommaire d'aveux rendus par Pierre Fourmentin, Guillaume d'Espeseville et autres, de plusieurs héritages situés en bourgeoisie.

A. 2438. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1609-1679. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin:

aveu rendu au Roi pour le fief Guillaume Massieu, par Simon et Jean Cocquière.

A. 2439. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveu rendu au Roi par Laurent Le Provost, pour un tènement appelé le fief aux Provosts.

A. 2440. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveu rendu au Roi par J.-B. de Beurry et Pierre de Rihouey, écuyer, pour le fief appelé le fief des hoirs Colin Louis.

A. 2441. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveu rendu au Roi par J.-B. de Beurry, Jacques-Antoine Duval, avocat au Parlement de Rouen, Jacques Cocquière et Pierre de Rihouet, écuyer, conseiller au Présidial de Coutances, pour une alnesse nommée le fief Rault Vaultier.

A. 2442. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1610-1679. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour le tènement Jean Voisin et le fief Robert Énée, par les familles Fastou, de Beurry et Le Père.

A. 2443. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1609-1679. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi par les tenants des fiefs ou alnesses au Page et Jean Jamet, contenant 136 vergées, avec reconnaissance de 6 boisseaux de froment, 10 pains, 8 gélines et 2 chapons de rente ; — noms de famille des avouants : Burnel, Lescauldey, Laccolley, Fastou, Le Père et Le Mareschal.

A. 2444. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin

1610-1680. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour le fief de La Diguerie, par Thomas Le Cocq, écuyer, Jacques-Antoine Du Val, avocat au Parlement, Louis et Pierre Le Cocq, écuyers ;— contenance du fief : 64 vergées ; — redevances : huit treizains, devoirs sieuriaux ordinaires et banalité de moulin, c'est-à-dire mouture du froment au vingtième et du gros blé au seizième.

A. 2445. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1652-1653. — Sommaire d'aveux rendus par différentes personnes pour des héritages situés aux paroisses de Saint-Sauveur-Lendelin et de La Rondehaye.

A. 2446. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1576-1577.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : déclarations rendues au Roi pour terres tenues nuement sous la mouvance du domaine ; — noms de famille des avouants : Salmon, Daireaux, Fourmy, Rachinel, Des Vallées et Robin.

A. 2447. (Liasse.)— 24 pièces, papier ; 23 pièces, parchemin.

1602-1607.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour fonds tenus en exemption de rentes ;—noms de famille des avouants : Duprey, Le Breton, Fauvel, Le Goubey, Du Hamel, Le Père, Laccolley, Salmon, de Baubigny, Rachinel, Esnouf, de Beurry, Yon, Tanquerey, Le François, Belin, Le Roi et Guesnon.

A. 2448. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1610. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour fonds tenus en exemption de rentes ;— noms de famille des avouants : Vaultier, Le Crosnier, Salmon, Robin, Goubey, Du Jardin, Lavoisy, Rachinel, Fauvel, de Baubigny, Morel, Lacolley, Carrey, Gellée, La Chasse, de Lange, Bourguet, Le Breton, La Caille, Fastout, Laignel, de Beurry, Guillot.

A. 2449. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1616-1619. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour fonds tenus en exemption de rentes ; — noms de famille des avouants : Le Crosnier, La Chasse, Salmon et Vautier.

A. 2450. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1652-1659.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour fonds tenus en exemption de rentes ; — noms de famille des avouants : Cocquière, Allix, André, Almin et Girard.

A. 2451. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 18 pièces, parchemin.

1601-1664.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus pour fonds tenus en exemption de rentes ;— noms de famille des avouants : André, Fauvel, Le Crosnier, Fastou, de Beurry, Jean, Allix, Duprey, Du Jardin, Des Vallées, Le Prevost, Guillebert, Perrier, Poirier, Bourgues, de Lange, Esnouf, Chasle et Cocquière.

A. 2452. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1672. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour fonds tenus en exemption de rentes ;— noms de famille des avouants : Rachinel et Jacquet.

A. 2453. (Liasse.) — 45 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1619-1681.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour fonds tenus en exemption de rentes ; — noms de famille des avouants : Allix, Chasle, Des Vallées, Fastout, Le Clerc, Beaucousin, Jean, Duprey, Tesson, Cappey, Rachinel, Burnel et Gellée.

A. 2454. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1658-1697.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : contrats de ventes, de fieffes et autres actes de mutation d'héritages tenus du Roi en exemption de rentes ; — noms de famille des contractants : Rachinel, Laisney, Fastout, Aubril, Hue, Burnel, Le Jeune, Duprey, Loyer, Montcuit, Lacolley, Le Goubey, Rouelle et Girard.

A. 2455. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1744-1761.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : contrats de ventes, de fieffes et autres actes de mutations d'héritages tenus en exemption de rentes sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur ; — noms de famille des contractants : Allix, Rachinel, Lefebvre, Almy, Cocquière, Laisney, Le Goubey, Le Cocq, Basset, Blanchet, La Chasse, Le Provost, Fastout, Le Brun, Le Crosnier, Laccoley, Moulin, Le Goubey, Tesson, Des Vallées, Capey, Le Campion, Journot, Barbey, Le Prevost, Vaultier, Aubril, La Barbe, Guérin, Le Chevalier, Campain et Bichue.

A. 2456. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1762-1765.— Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : contrats de ventes, de fieffes et autres actes de mutations d'héritages tenus en exemption de rentes ;—noms de famille des contractants : Bertault, Le Crosnier, Almy, Du Jardin, Aubril, Allix, Le Huby, Capey, Des Vallées, Le Forestier, Chasle, Moulin, Vautier, La Barre, Groult, Rachinel, Fauny, Duprey, Jacquet, La Rose, Rihouet, Le Goubey, Journot, Daireaux, Le Moucheux, Lacolley, Hue, Danlos, La Chasse, Cocquière, Durand, Cardin, Bonnet et Jourdain-de-Beaulieu.

A. 2457. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1652. — Paroisse de La Rondehaye : pleds royaux de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, tenus par François de Monthuchon, écuyer, sieur de Beaulieu, vicomte dudit Saint-Sauveur, pour le seigneur duc de Liancourt, engagiste du domaine ; — tènement de Guillaume Varin, fief Jean Rachine, fief Étienne Du Plenne, fief Guillaume Fremin, tènement Robin Barbey, tènement Pierre Barbey, fief Jean Le Villain, fief Colin Melinne, tènement Jean Guérin, fief Jean Ysabet, fief Geffroy Allain, fief Étienne Vedie, fief Renouf Dupray, fief Richard Le Liepvre, tènement Olivier Jambé, tènement Roger Poirier, tènement Olivier Du Quesney.

A. 2458. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1693. — Diligences qui annoncent aux redevables du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dans les paroisses de La Rondehaye, Ancteville, Montsurvent, Grâtot, Linverville, Bois-Roger, Anneville et Geffosse, que le grenier de recette, situé au bourg de Périers, sera ouvert le lendemain de la Quasimodo pour y recevoir les rentes en grains.

A. 2459. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1560-1680. — Paroisse de La Rondehaye : déclarations rendues au Roi par les tenants du fief Hervieu, des fiefs Olivier Du Quesney, Pierre Eude, Jean Le Vestu, Bourgues et James de Grimouville ; — noms de famille des avouants : Le Chevalier, Scelles, Cavey, Ynor, Laurent, Durand et Raisin.

A. 2460. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1610-1680. — Paroisse de La Rondehaye sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour le fief Geoffroy Cocqueron, par les familles Le Pecuchel, Fauvel, Le Bourgais et Bouillon.

A. 2461. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1576-1679. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les tenants des lignes (articles) Olivier Du Quesney, Pierres Eudes et Jean Le Victu ; — noms de famille des avouants : Ozouf, de La Londe, Laurens, Le Chevalier, Auvray, Cauvin, Le Bourguais, Le Jeune, Addes, Fastou, Agnès, Hue et Ynor.

A. 2462. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les tenants du fief Paillard, désigné sous les lignes Colin et Étienne Épinguet ;- aveux rendus pour le fief

Saulnier ; — noms de famille des avouants : Mauvieu, Guillot, Le Bourguais, Durand, Adde et Ynor.

A. 2463. (Liasse.)— 18 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1576-1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants du fief Rault Le Saulnier, appelé aussi fief Robert Le Saulnier ; — noms de famille des avouants : de La Londe, Guillot, Durand, Le Marquier, Le Bourguais, Le Lièvre, Fauvel, Amourette et Ynor.

A. 2464. (Liasse.)— 18 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1586-1688. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les lignes (articles) Pierre Dupont, Jean Le Tourneur, la déguerpie Étienne Besier et la forfaiture Étienne Vesdie ;—noms de famille des avouants : Bougon, Le Pecuchel, Gellée, de La Londe, L'Étournel, de L'Épine et Guillot.

A. 2465. (Liasse.)— 15 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1563-1761. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Sevestre, Denis et Jean Anquetil ; — noms de famille des avouants : Le Ridais, Laccoley, Le Malier et Guillemet ; — fieffes et ventes entre les familles Girot, Hervieu, Fastou et Vautier.

A. 2466. (Liasse.)— 18 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1563-1767. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs ou ainesses Guillaume Dupont, Guillaume Varin, Guillaume Fremin, Jean Vilain, Richard Le Lièvre et Renouf Duprey ; — noms de famille des avouants : Raisin, Fauvel et Le Chevalier.

A. 2467. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1610-1616. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus, au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Martin Le Pecuchel, pour fonds tenus sous les lignes (articles) Olivier Des Mares, Geoffroy Coqueron, Jean Villain et Étienne Vesdie.

A. 2468. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1679. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi, par les tenants du fief Jean Rachine ; — noms de famille des tenants : Sauvage, Le Breton, Laurens, La Rose, Le François et Lefèvre.

A. 2469. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1485-1689. — Paroisses de La Rondehaye et de Muneville-le-Bingard : aveu rendu au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour une pièce de terre, par Jean Le Breton de La Bretonnière, écuyer, sieur du Petit Plenne ; — aveu rendu au Roi, par Adrien Davy, écuyer, sieur de Muneville, pour le fief du Petit-Plenne ; — vente du fief du Petit-Plenne, saisi sur Adrien Davy et dont la mouvance était réclamée par le receveur du domaine et l'abbaye de Saint-Denis en France.

A. 2470. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1602-1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Couillard, pour le fief Bourgues.

A. 2471. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1610. — Paroisse de La Rondehaye : aveu rendu au Roi par Guillaume Laurens, pour fonds tenus sous les fiefs Robert Le Rouxel, Jean Guéroult et Jean Anquetil.

A. 2472. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1602-1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi par les familles La Rose et Laurent, pour fonds situés sous les lignes (articles) Robin Barbey, Colin Meslin, Robert Le Rouxel, Jean Guisle et Perrin Sauvage.

A. 2473. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1610-1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi par la famille Giard, pour le fief Pierre Barbey le jeune.

A. 2474. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1662-1705. — Paroisse de La Rondehaye : aveu rendu au Roi, par les familles Raisin, Le Pécuchel, Bitouzey et Fauvel, pour le fief Jean Le Vilain ;—saisie faite sur Michel Esnaud, pour arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par le fief Jean Levilain.

A. 2475. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveu rendu au Roi par Guillaume Laurent et Manvieu Fauvel, pour le fief Colin Meslin.

A. 2476. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1680-1681. — Paroisse de La Rondehaye : aveux

rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Robert Le Rouxel, par Germain Laurent et Pierre Le Chevalier.

A. 2477. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1681. — Paroisse de La Rondehaye : aveu rendu au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Germain Laurens, Pierre Le Chevalier, Louis Auvray et Michel Le Mallier.

A. 2478. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1679. — Paroisse de La Rondehaie : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Jean Ysabel, par les familles Beaucousin, Le Doulx, Le Tourneur et Robin.

A. 2479. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1559-1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour la ligne (fief ou article) Pierre Louis, par les familles Clerot, Beaucousin et Le Crosnier.

A. 2480. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1610-1680. — Paroisses de Muneville-le-Bingard et de La Rondehaye : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Breton et Clerot, pour le fief Geoffroy Allain.

A. 2481. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1576-1679. — Paroisses de La Rondehaye et Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi pour le fief Jean Le Tourneur, par les familles Bougon, L'Étournel, de La Londe, Gellée et Le Ridais.

A. 2482. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1607-1765. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Étienne Vesdie, par les familles Le Pécuchel, Beaucousin, Ferrand, Le Doux et Robin

A. 2483. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1563-1696. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Renouf Duprey, par les familles Le Heuzey et Raisin ; — saisie faite sur Pierre Fauvel, pour arrérages de rentes.

A. 2484. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1680-1696. — Paroisse de La Rondehaye : aveu rendu au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Geoffroy Barbey, par Jean et Manvieu Fauvel ; — saisie faite sur Julien Giard, pour arrérage de rentes.

A. 2485. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveu rendu au Roi par Guillaume Lacolley, pour le fief Jean Lacolley, tenu sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2486. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveu rendu au Roi par Louise Lacolley, femme de Guillaume Le Doux, pour le fief de Pierre Barbey.

A. 2487. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1610-1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi par Jean et Louis La Rose, Denis et Louis Cavey, pour le fief dit de Roger Poirier.

A. 2488. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1787. — Paroisses de La Rondehaye et Ancteville : lots et partages des héritages de mademoiselle Raisin, entre Guillaume et Jean-François-Aubin Raisin, sous les lignes (articles) Cheval, Le Goubey, Le Marchand, Le Gravey, Thomas, Jean, Varin, Duprey et Barbey.

A. 2489. (Liasse.)— 68 pièces, papier ; 17 pièces, parchemin.

1559-1679. — Paroisse de La Rondehaye : aveux rendus au Roi pour héritages tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rentes ; — noms de famille des avouants : La Chasse, Ferrand, Fauvel, Videcocq, Le Doux, de La Londe, Le Chevalier, Martin, Raisin, Le Père, Auvray, Cauvin, Le Jeune, Sauvage, Le Tourneur, Guillot, Le Clerc, Durand et Laurens.

A 2490. (Liasse.)— 33 pièces, papier.

1693-1765. — Paroisse de La Rondehaye : contrats de vente, de fieffe et autres actes de mutation d'héritages tenus en exemption de rentes sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Giard, Fauvel, Le Doux, Le Pecuchel, La Rose, Le Lièvre, Le Chevalier, Hervieu, Le Bellier, Almy, Juhel, Burais, Duprey, Bouillon, de Lisle et Durand.

A. 2491. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1779. — Paroisses de Saint-Michel-de-la-Pierre et de Saint-Sauveur-Lendelin : bail par lequel M. Rihouet, régisseur du domaine de Saint-Sauveur, a affermé pour l'espace de cinq années, à Pierre Rouelle et Jean-François Le Huby le droit de pêche dans les rivières desdites paroisses, moyennant 10 livres par an.

A. 2492. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1660-1747.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : adjudication du charriage des meules du moulin de La Pierre ; — sentence qui condamne les vassaux du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin en la table de La Pierre, à faire les réparations du moulin ;— propriétaires du moulin de La Pierre : Jacques Le Cocq, écuyer, sieur de La Diguerie, et Louis Le Breton, curé de Millières.

A. 2493. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : déclaration rendue au Roi par Jean Amy, curé du lieu, pour le manoir attaché à son bénéfice, avec 48 vergées de terre, représentant les lignes Jean Allain et la bâtardise Étienne.

A. 2494. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1577-1668.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi par les tenants des fiefs ou aînesses Olivier et Renouf ; — noms de famille des avouants : Le Cuir, Girard, Guérin, Frémond, Le Forestier, Grould et Beaufils.

A. 2495. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1610-1668.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin pour le fief Fauvel, porté dans les journaux sous les lignes Philippot Le Doucheux et Guillot Olivier ; — noms de famille des avouants : Lainey, Villequin, Allain, Vaultier, Beaufils, Frémond, Jean et Yon.

A. 2496. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1576-1668.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants des fiefs ou aînesses de Lisle et Grosparmy ; — noms de famille des avouants : Bertault, de Perrier, de Maudoinct, de Lisle, Robin, Faulny, Le Cocq, Billeux, Campaing, Jean, Belœil et Le Voy.

A. 2497. (Liasse.)— 81 pièces, papier.

1610-1668.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Caruel ou Carrey, par les familles Le Voy, Vaultier, Le Jeune, Campaing, Frémond, Jean, Girard, Belœil, Le Cousteur, de Lisle, Robert, Encoignard, Beaufils, Le Cocq, Le Cornu, Fauny et Auvray.

A. 2498. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1567-1668. — Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Rault Prunier et Simonnet, par les familles Le Crosnier, Laignel, Faulny, Le Quertier, Quesnel, Nicole, Robert, Cavey, Perrin, Fauvel, Blaizot, Le Campion, Banse et Le Rouxel ;—sentence rendue en vicomté à Périers, entre les aînés du fief Simonnet et du fief Robert Benest, contre Jacqueline Pigousse, dame d'Yseran, condamnée à signer les aveux desdits fiefs.

A. 2499. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1605-1668.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi pour le fief Saint de La Lande, par Pierre Perrier et Guillaume Lavoisy ; — saisie sur Marie Grisel, veuve de Jean Le Batteur, pour arrérages de rentes dus sur le fief Saint de La Lande.

A. 2500. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1609-1610.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Le Campion et Jean Robert, fils Paul, pour fonds situés sous les lignes Rault Le Prunier, Desmoitiers, Jourdan, Simonnet et Richard Martin.

A. 2501. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1609-1668.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief des Moitiers, par les familles Robert, Le Campion, Bard, Clérault, Blaizot et Faulny.

A. 2502. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1668-1693.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveu rendu au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la veuve Julien Le Campion, pour la ligne Guillaume Martin ; — arrérages de rente dus par Michel Le Campion sur la même ligne.

A. 2503. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1610-1710.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Robert Benoist et le fief Colin Lagnel, par les familles Laignel, Le Rouxel, Fauny et Ferrand ; — saisie de meubles pour arrérages de rentes dus au domaine sur les mêmes fiefs.

A. 2504. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1666.— Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveu rendu au Roi par Jean Le Jeune, pour fonds situés sous les lignes Caruel et au Gascoing.

A. 2505. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1609-1668.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi pour le fief Jourdan, par les familles Le Rouxel, Du Quesnel, Pouchet, Lagnel, Le Maréchal, Cardin et Perrin.

A. 2506. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1607-1668.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Jéan Anquetil, par les familles Allain, Le Quertier, Le Pecuchel, Mariette et Lavoisy.

A. 2507. (Liasse.) — 29 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1605-1710.— Paroisse de Saint-Michel et de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Pitterey, par les familles Laignel, Nicole, Le Crosnier, Scelles, Lacolley, Le Campion, Vallée, Bard, Le Cocq, Gosselin, Caruel et Fauny.

A. 2508. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1697. — Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : état des cens et rentes dus au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, lesquels ont été vendus à M. de Beauval, président en l'Élection de Coutances.

A. 2509. (Liasse.) — 66 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1657-1668.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi, en exemption de rentes, par les familles Allain, Anquetil, L'Aignel, Le Bedel, Dubois, Le Crosnier, Le Campion, Caruel, Le Cocq, Cauchard, Cardin, Dufour, Fourmentin, Jean, Le Lièvre, Le Melletier, Pitterey, de Pigousse, Le Planquais, Pouchet, Du Quesney, Quesnel, Le Rouxel, Robert, de Rouen, Rouelle.

A. 2510. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1665-1677.—Paroisse de Saint-Michel-de-la-Pierre : contrats de vente, de fieffe et d'échange entre particuliers, pour héritages tenus du Roi à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Almy, Bellais, Blaizot, Le Cuir, Le Courtois, Le Campion, Le Cornu, Le Chevalier, Dudouit, Duchemin, Fouquet, Le Forestier, Fauny, Gosselin, Harivel, Le Jeune, Laisney, Lacolley, Lavoisy, Le Long, Le Loutre, Le Moigne, Robin, Rouelle, Robert, Riquier, Le Tourneur, Vallée, Vaultier, Le Voy, Vilquin.

A. 2511. (Liasse.) — 101 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1695-1698.—Paroisses de Linverville et Bois-Roger : diligences, gages plèges et sentences concernant le service de prévôté receveuse de Linverville et Bois-Roger, dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — familles citées dans ces différents actes : Bouchard, Baudet, Boiviu, Blaizot, Chevreuil, Benoist, Durand, Foucher, Gaultier, Girard, Le Gras, Le Gendre, Gosselin, Guillot, Hairon, Haymet, Louvel, Loisel, de Maudouit, de Monthuchon, Le Mesle, Le Maresquier, Neel, Le Planquais, Le Pallier, Poirier, Le Torel et Vasse.

A. 2512. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1676-1697.—Paroisses de Linverville et Bois-Roger : diligences requises par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre les tenants en général de la prévôté de Linverville et Bois-Roger, pour les forcer à payer 260 boisseaux de froment et 182 rais d'avoine de rente, dus audit domaine.

A. 2513. (Liasse.) — 38 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1695-1698.—Paroisses de Linverville et Bois-Roger : procédures entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et les prévôts et tenants de Linverville et Bois-Roger, au sujet des rentes dues au domaine sur la ligne de la prévôté.

A. 2514. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1668-1697.—Paroisses de Linverville et Bois-Roger : charges des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2515. (Liasse.)— 25 pièces, papier.

1764-1775.—Paroisses de Linverville et Boisroger. pleds de gage-plège et diligences concernant le service de prévôté receveuse.

A. 2516. (Liasse.)— 23 pièces, papier.

1782-1789. — Requête des habitants de Linverville et Boisroger, adressée à M. le duc de Chartres, pour faire tenir les pleds de prévôté desdites paroisses ; — pleds de gage-plège tenus par ordre du prince aux fins de l'élection de prévôts chargés de faire la recette et l'assemblement des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2517. (Liasse.)— 31 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1550-1610. — Linverville et Bois-Roger : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants et vassaux de la prévôté desdites paroisses, pour 293 vergées de terre pour lesquelles il est dû 125 boisseaux de froment, 147 rais d'avoine et 20 sous 5 deniers de rente ; — noms de famille des avouants : Leneveu, Chardot, Foucher, Capuchet, Perrier, Le Tramaiglier, Le Gras, Baizot, Haimet, Raulet, Boulleng, Gihauld, Le Canu, Le Planquais, Gosselin et Le Torel.

A. 2518. (Liasse.)— 14 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1669. — Aveux rendus au Roi par les tenants et vassaux de la prévôté de Linverville et Bois-Roger, dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour 120 vergées de terre et la redevance de 43 boisseaux de froment et 26 rais d'avoine ; — noms de famille des avouants : Le Torel, Le Planquais, Gosselin, Foucher, Guillot, Périer et Boivin.

A. 2519. (Liasse.)— 26 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1679-1681. — Aveux rendus au Roi par les tenants et vassaux de la seigneurie ou prévôté de Linverville et Boisroger, pour 151 vergées de terre et la redevance de 75 boisseaux de froment et de 83 rais d'avoine ;—noms de famille des avouants : Le Planquais, Perrier, Foucher, Gosselin, Boivin, Le Torel, Le Roux et Daireaux.

A. 2520 (Liasse.)— 24 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1541-1785. — Linverville et Boisroger : ventes, fieffes et échanges de fonds situés dans lesdites paroisses et maculés de rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Périers, Guérin, Guillot, Le Gallois, Gosselin, Le Torel, Le Crosnier, Burou, Bouchard, Le Planquais, Leneveu, Haimel.

A. 2521. (Liasse.)— 18 pièces, papier.

1785-1788. —Paroisses de Linverville et Boisroger : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants de la prévôté pour 330 vergées de terre, avec reconnaissance de 140 boisseaux de froment, 94 rais d'avoine et 1 livre 5 sous en argent, de rente due audit domaine.

A. 2522. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1600-1764.— Paroisse de Blainville, sous la prévôté de Linverville et Bois-Roger : aveux rendus au Roi pour le fief des Jardins, par les familles Jehan et Gaultier ; — vente faite par J. B. Campion à Jean Robin de divers immeubles sis à Blainville et relevant du Roi à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2523. (Liasse.)— 8 pièces, papier, 3 pièces, parchemin.

1475-1666.— Paroisses de Linverville et Boisroger : ordonnances, bannissements et sentences concernant les héritages de Bertault Haimet, c'est-à-dire le fief au Bouhourd et le fief au Canu.

A. 2524. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1506-1687. — Paroisses de Linverville et Boisroger, ainesse De Fouquet Durand : lots de terres et maisons entre les héritiers Durand ;— aveux rendus au Roi par la famille Durand, sous la ligne du prévôt de Linverville et Boisroger ; — rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les héritiers Blaisot et Gilles Néel, écuyer, sieur de La Champagne.

A. 2525. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1647.— Paroisses de Linverville et Boisroger : sentence rendue à la requête de Noël Bouchard, contre les héritiers Le Gras, pour le paiement d'arrérages d'une rente en froment due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2526. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1670-1683.— Paroisses de Linverville et Boisroger : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin contre la famille Périer, au sujet de rentes en froment et avoine qui sont dues sous la prévôté de Linverville et Boisroger.

A. 2527. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1673.— Paroisses de Linverville et Boisroger : procédures exercées en vicomté à Périers contre Vincent Blaisot, au sujet de rentes par lui dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2528. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1682-1697. — Paroisses de Linverville et Boisroger : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre les héritiers Guillot, pour arrérages de rentes en grains dues audit domaine, à la ligne du prévôt de Linverville et Boisroger.

A. 2529. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1696.— Paroisses et prévôté de Linverville et Boisroger : procédures exercées au Bureau des Finances à Caen, entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et les héritiers Le Planquais, au sujet de rentes dues audit domaine.

A. 2530. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1697-1708.— Paroisses et prévôté de Linverville et Boisroger : procédure exercée au Bureau des Finances de Caen, entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et Henri Pézeril, au sujet de rentes en grains dues audit domaine.

A. 2531. (Liasse.)— 35 pièces, papier.

1654-1698. — Paroisses et prévôté de Linverville et Boisroger : diligences, mandements, baux et adjudications concernant les héritages de Noël Bouchard, assujettis à plusieurs rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2532. (Liasse.)— 71 pièces, papier.

1597-1681.— Paroisses de Linverville et Boisroger : baux, banissements, mandements et déclarations concernant plusieurs terreins abandonnés par les vassaux au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour défaut de paiement des rentes dues audit domaine.

A. 2533. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1776-1785.— Paroisses de Linverville et Boisroger : adjudications requises par les hommes et tenants de la seigneurie de Linverville et Boisroger, des héritages abandonnés anciennement par quelques uns des vassaux de ladite seigneurie.

A. 2534. (Liasse.)— 39 pièces, papier.

1657-1682.—Paroisses de Linverville et Boisroger : arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les possesseurs et détenteurs des domaines du Roi, sergenteries, palus, marais, communes, terres vaines et vagues de la province de Normandie, seront tenus de payer une année du revenu desdits objets pour être confirmés dans leur possession ;— sommation aux habitants de Bois-Roger de payer la somme de 200 livres pour une année du revenu des communes et marais appartenant au Roi en ladite paroisse; — requête des habitants de Linverville pour être déchargés de la somme de 110 livres à laquelle ils avaient été taxés en conséquence de l'arrêt précité : ils déclarent qu'ils ne possèdent aucunes landes, ni communes, ni terres vaines et vagues ; — procès-verbal des communes de La Mare Rault-Vasse, de La Divette et du Pas-Auber, situées à Linverville, et dont la propriété est constatée appartenir au Roi, sauf les droits de pâturage appartenant aux vassaux de la prévôté de Boisroger ; — procédure exercée entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et les habitants de Linverville et Boisroger, au sujet des rentes dues sur la commune du Pas-Auber.

A. 2535. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1645-1673. — Linverville et Boisroger : procès soutenu par les habitants desdites paroisses contre M. Louvel, baron de Montmartin, qui réclamait la propriété des communes du Pas-Auber, de La Mare Rault Vasse et de La Divette, et qui est déchu de ses prétentions.

A 2536 (Liasse.) — 32 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1671-1673. — Paroisse de Linverville : procédure entre Richard Euvremer et Jean Chevreuil, au sujet de la répétition demandée par ledit Chevreuil, des sommes qu'il avait déboursées à la poursuite d'un procès intenté pour la conservation des droits d'usage des communes et landes de Linverville.

A. 2537. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1618-1635. — Paroisses de Blainville, Linverville et Boisroger : diligences et adjudications concernant le charriage des meules du moulin du Pont, situé à Boisroger.

A. 2538. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1767. — Paroisse de Linverville : refus des héritiers Vildier de se reconnaître débiteurs envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, d'une rente qui serait due par la ligne Cardin Dutot : ils déclarent ne posséder ni parc, ni

pêcherie, qui puissent les assujettir au paiement de cette rente.

A. 2539. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1784. — Paroisse de Linverville, ligne de Pierre Tortereuil : vente faite par les héritiers Chevreuil à Pierre Laisney, de divers immeubles chargés d'une rente de 5 sous envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2540. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1690. — Paroisse de Linverville, ligne de Pierre Obelin : donation faite par Nicolas Noël à Nicolas Gosselin de ce qui peut lui revenir à la mort de Dominique Raisin, à la réserve d'un pré que ledit Noël retient et pour lequel il paie une rente en froment au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2541. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de Linverville : aveu rendu au Roi par Nicolas Jourdan, d'une maison et d'un champ pour lesquels il doit au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin une rente en froment, à cause du fief Lohier.

A. 2542. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1682. — Paroisse de Linverville : sentence de la vicomté de Périers condamnant Chardine Pouret au paiement des arrérages de rentes en deniers, dues sur les lignes des Mières et du vivier, d'Ancteville.

A. 2543. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1668-1688. — Paroisse de Blainville, table de Linverville : baux consentis par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin d'un champ de terre chargé de rentes en froment, envers ledit domaine, sous la ligne Jean Jean.

A. 2544. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1600-1694.—Paroisse du Hommeel : baux consentis par les receveurs du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de deux pièces de terre maculées de rentes envers le domaine, et abandonnées par les anciens tenants.

A. 2545. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1601-1764.— Paroisse d'Agon : aveux rendus au Roi par les familles Hurault, Beufves, Eudes, Leturc, Mesnage, Journaulx, Lelong, Adelue, Mesquey, Leclère, pour terres tenues de la fiefferme d'Agon, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin; — ventes et échanges entre les familles Mesnage, Jourdan, Tanqueray et Le Turc, de divers champs de terre situés en ladite paroisse d'Agon.

A. 2546. (Liasse.)— 25 pièces, papier.

1679-1680.— Paroisse de Gratot : aveux rendus au Roi par les vassaux de la prévôté receveuse et comptable de Grâtot, pour plusieurs héritages tenus du Roi à cause de son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin; — noms de famille des avouants : Hérouard, Letourmy, Hélie, Clément, Le Bouvier, Le Gorgeois, Le Nepveu, Jacquet, de La Pantère et Le Mière.

A. 2547. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1646-1787.— Paroisse de Gratot : diligences, sentences et saisies, pour arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la ligne du prévôt de Gratot.

A. 2548. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1679.— Paroisse et prévôté de Gratot : procédure exercée au siége de la vicomté de Périers, contre les possesseurs des héritages de Jean Lemière, pour arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2549. (Liasse.)—10 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1679-1681.— Paroisse d'Anneville, sous la prévôté de Grâtot : diligences, sentences et adjudications concernant les héritages ayant appartenu aux familles Lehougais et Rosselin, sous la ligne des héritiers Miard.

A. 2550. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1690-1764. — Paroisse et prévôté de Gratot : ventes et fieffes d'héritages tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;—noms de famille des contractants : L'Étourmy, Nicole, Helie, Rihouet, Le Mière, Pottier, Minard, Le Pelley et Blanchet.

A. 2551. (Liasse.)— 93 pièces, papier.

1658-1697. — Paroisse d'Ancteville : pleds de gage plege, diligences, sentences et adjudications concernant le service de prévôté; — noms de famille des prévôts : Quintaine, Osmond, Le Noel, Fauny, Le Doux, Le Rosey, Le Noblet, Raisin, Corbet, Laisney, Dauvin, Le Prest, Le Febvre; — état des fiefs portés aux pleds de gage plege d'Ancteville; — pleds de gage plege pour les paroisses

d'Ancteville et Montsurvent, Linverville et Boisroger, Geffosse et Anneville.

A. 2552. (Liasse.)— 49 pièces, papier.

1740-1753. — Paroisse d'Ancteville : service de prévôté ; — diligences et pleds de gage plege tenus par le vicomte de Périers pour la seigneurie d'Ancteville, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2553. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1677-1691.— Paroisse d'Ancteville : états des rentes qui restent dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2554. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1741-1743.— Paroisse d'Ancteville : états ou charges des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2555. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1693-1697.— Paroisse d'Ancteville : diligences par lesquelles il est déclaré aux habitants que le grenier de la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, établi à Périers, sera ouvert le lendemain de la Quasimodo.

A. 2556. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1595-1688. — Moulins d'Ancteville : procès-verbal fait par le vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin des réparations nécessaires à la chaussée du grand moulin d'Ancteville ; — procès-verbal des réparations à faire au grand moulin ; — annonce de l'adjudication du charriage des meules et des bois du petit moulin ;— aveux rendus au Roi pour les moulins d'Ancteville ; — noms de famille des propriétaires : Juhel, Estienne, de La Hazardière.

A. 2557. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1680.— Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants des fiefs Jean et Colin Tavel, Guillaume Regnault et Jean Dupont, y compris portion d'une ancienne vavassorie appelée Le Manoir-Vasse ;—noms de famille des avouants : La Joye et Le Long.

A. 2558. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1566-1689. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les lignes des terres d'Ancteville, de Jean Le Cousteur, de Geoffroy de Lisle, de Jean Du Hommeel, et de la déguerpie de Guillaume Le Cousteur ; — saisies faites à la requête du receveur du domaine, pour paiement d'arrérages de rentes ;— noms de famille des tenants : Harache, Le Saulnier, Aubril, Juhel, Couillard, Morel, Laisney et Agnès.

A. 2559. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1680-1688. — Paroisse d'Ancteville : aveu rendu au Roi par Louis, Toussaint, Pierre et Richard Le Long, tenants de la fiefferme Boursier ou ligne des Bois de La Boullaie, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — saisie faite sur Toussaint Le Long pour arrérages de rentes.

A. 2560. (Liasse.) — 41 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1527-1784. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les lignes (articles, fiefs ou ainesses) des prés et marais d'Ancteville, de Chamberland, de Richard Cheval, de Jean Le Marchand, de Jean Bodin, de Richard Le Gravey, de Robert Du Quesnel, de Guillaume Le Goupil, d'Étienne Vizebecq, de La Guesnotte, de Thomas de Cambernon, des hoirs James de Grimouville et de Jean Renouf ; — saisies pour arrérages de rentes ;— noms de famille des tenants : Étienne, Du Saussey, Euvremer, Cousin, Belin, Hue, Raisin, Champeaux, Guislard, Verneuil, Frerot, Fesnien, Laurens.

A. 2561. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1560-1605. — Paroisses de Muneville-le-Bingard et Montsurvent : table d'Ancteville, ligne de Guillaume Le Graverend ; — aveux rendus au Roi par Guillaume L'Écrivain portant reconnaissance de deux sous de rente envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le droit d'avoir deux volières en son ménage situé à Muneville-le-Bingard ; — aveu rendu Roi par Louis Lecrivain, pour une pièce de terre située à Montsurvent et pour les deux volières précitées.

A. 2562. (Liasse.)—11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1549-1775. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Raisin, pour le fief de Pierre Martin.

A. 2563. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1705. — Paroisse d'Anctoville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Robert Le Forestier, Nicole, Nicole Baudouin, Guillaume Le Goupil, Jean Renouf ou Boullier, Capuchet et Geoffroy de Lisle ;— saisies faites pour arrérage de rentes ;

— noms de famille des tenants : Le Long, Guillebert, Morel, Addes, Fauvel, Feret, Le Saulnier, Le François, Burnel, de Champeaux, Poulain et Pierre.

A. 2564. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1694. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Nicolle et Guillaume Le Templier ; — noms de famille des tenants : Morel, Regnault, Le Goubey, Le Chevallier, Burnel, Adde, Fesnien, Villedieu, Le François, Pierre, Bonnet, Heuguet et Le Long.

A. 2565. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1697. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Baudouin, par les familles Le Long, Morel, Le Goubey, Le Cocq de La Fauquerie, Le François, Heuguet et Amourette.

A. 2566. (Liasse.)— 17 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1576-1680.— Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs de Jean Du Bosq, de Jacques et Thomas Barbey ; — noms de famille de tenants : de La Londe, Du Bosq, Gellée, Lefevre et Fauvel.

A. 2567. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1576-1680.— Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Hervieu, le fief Thomas Jean et James de Grimouville ; — noms de famille des tenants : Dauvin, Ozouf, Le Roy, Bouillon et Troude.

A. 2568. (Liasse.)— 18 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1680. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Geoffroy Allain et Onfroy Allain ; — noms de famille des tenants : Dauvin, de Laulney, Ladrie et Lepelley.

A. 2569. (Liasse.)— 22 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1576-1679. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les lignes ou fiefs Masson, Moisson, Colin, Tapin et Geoffroy Jacob ; — noms de famille des tenants : Onfroy, Verneuil, Le Bourguais, Bouillon, Scelle et Juhel.

A. 2570. (Liasse.)—6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1681-1759. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Juhel, pour les lignes Étienne Du Boscq, Robert Du Boscq, Thomas Picquet et Jean Le Breton.

A. 2571. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1610-1696. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Perrin Adde, Geoffroy Viel, Thomas Dupont et Richard Fléques ; — saisies pour arrérages de rentes ; — noms de familles des tenants : Feret, Le Comte, Chaslon, Des Barres, La Joye, Taurin, Dupont, Bougon et Le Bedel.

A. 2572. (Liasse.)— 29 pièces, papier.

1576-1696. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le tènement ou fief de Jean Dupont ; — noms de famille des tenants : Scelle, Heuguet, La Joye et Dupont.

A. 2573. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1679. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief de Guillaume Le Prieur, par Jean Des Isles, écuyer, et par Hervé Davy, écuyer, sieur d'Ancteville.

A. 2574. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1610-1689. — Paroisses d'Ancteville et de Montsurvent : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Nicolas et François Viel, pour les lignes ou fiefs Viel, Bisson, Fléques et Duval ; — saisie sur Julien Le Fèvre, pour arrérages de rentes.

A. 2575. (Liasse.)— 14 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1659-1689. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, par la famille Juhel, pour le fief de Guillaume Des Vaux, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2576. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse d'Ancteville : aveu rendu au Roi, par Gilles Juhel, pour le fief Pierre Viel, tenu du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2577. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1500-1694. — Paroisses d'Ancteville et de Montsurvent : aveux rendus au Roi pour les fiefs ou lignes Thomas

de La Haye, James de La Haye, et des champs et marais de Geffosse, y compris le manoir Vasse, ancienne vavassorie ; — noms de famille des tenants : La Joye et Euvremer.

A. 2578. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1567-1697. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Cardin, pour les tènements Richard Le Breton, Guillaume Le Breton, Richard de Guelles et le fief Martin.

A. 2579. (Liasse.)— 27 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1575-1680. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Martin et le fief Geoffroy Bodin ; — noms de famille des tenants : de Launey, Dauvin, Cardin, Guillebert, Hodey, Le Seney, Sauvage, Beuchet et Quintaine.

A. 2580. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1610-1781. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Guillaume Bottin, fieffataire de Gilles Guesnon, et par Gilles Du Hommeel, pour fonds situés sous les lignes Pierre et Jean Du Pont, Marie de Saint-Gratien et Nicolas Dupin.

A. 2581. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1575-1759. — Paroisses d'Ancteville et de Montsurvent : aveux rendus au Roi sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief au Grand-Homme et le fief Guillaume Regnault, par les familles Jean, Aubin et Dauvin.

A. 2582. (Liasse.)— 19 pièces, papier.

1576-1688. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Jean Renouf, par les familles Bouillon, Hue et Raisin ; — saisies pour arrérages de rentes, faites sur les familles Verneuil et Frerot, à la requête de Barthelemy Loysel, sieur de Monteille, receveur du domaine.

A. 2583. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1610. — Paroisses d'Ancteville et de Saint-Sauveur-Lendelin : aveux rendus au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds situés sous les lignes James de Grimouville, Jean Renouf et Étienne Hue ou Pierre Le Noel ; — avouants : Jean Le Bourguais et Pierre Hue.

A. 2584. (Liasse.)— 150 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1550-1777.— Paroisses d'Ancteville et de Montsurvent : aveux rendus au Roi sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief de Jean Du Hommeel et la ligne de Guillaume Du Hommeel ;—noms de famille des tenants : Le Monnier, Beaucousin, Euvremer, Rosey, Butel, Heuguet, Lécrivain, Cousin, Buisson, Le Noblet, Laurens, Du Saussey, Blaisot, Le Febvre, Onfroy, Le Saulnier, L'Aignel, Fastou, Onfroy, Quesnel et Corbet ; — saisies faites à la requête du receveur du domaine, pour arrérages de rentes.

A. 2585. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1559-1781. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds situés sous les lignes des prés et marais d'ancteville, des hoirs Godefroy et sous les lignes Havard, Duval, Fleques et Du Hommeel ; — saisies faites à la requête du receveur du domaine, pour arrérage de rentes ;— noms de famille des tenants : Butel, Cousin, Noblet, Lehobey, Euvremer et Le Rosey.

A. 2586. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1610-1680. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les lignes Colin Tesson, Alain Coubrun, Jean Renouf et Le Saulnier ; — noms de famille des tenants : La Rose, Foubert, Daireaux, Laurens, Hecquet, Danlos et Frerot.

A. 2587. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1697. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Jean Du Pont dit Capuchet ;—tenants : Germain Du Clos et Simonne Danlos, veuve d'André Pierre.

A. 2588. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse d'Ancteville : aveu rendu au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Juhel, pour le fief de Pierre Hebert.

A. 2589. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1680-1688. — Paroisse d'Ancteville : aveu rendu au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Gilles et Pierre Juhel, pour le fief Denis Le Gravey, autrement les hoirs Jean Le Bourguais.

A. 2590. (Liasse.)— 16 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1559-1696. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous le fief Richard, sous les fiefs Geoffroy Viel et Thomas Dupont ; — noms de famille des tenants : Cardin, Le Long, Duprey et Huet ; — saisies pour arrérages de rentes.

A. 2591. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1576-1687. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, pour fonds situés sous le fief Geoffroy Jacob, les fiefs Richard Fleques et Guillaume Des Vaux ; — noms de famille des tenants : Guillot, Onfroy, Manissier, Agnès et Bouillon.

A. 2592. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse d'Ancteville : aveu rendu au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Salmon, pour le fief Denis Juhel.

A. 2593. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1679-1680. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief ou tènement Chamberlan, par Louis Étienne, écuyer, sieur Du Taillis, et Odé de La Hazardière, écuyer, sieur d'Auberville.

A. 2594. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de La Rondehaye : aveu rendu au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Guillaume Raisin, pour le fief ou tènement de Jean Renouf.

A. 2595. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1601-1696. — Paroisses d'Ancteville et de Montsurvent : aveux rendus au Roi, pour le fief Pierre Du Quesnel, par les familles Agnès, Regnault, Lefèvre et Juhel ; — saisie faite sur Louis Le Noblet, pour arrérages de rentes.

A. 2596. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1668-1680. — Paroisses d'Ancteville et de Montsurvent : aveu rendu pour le fief Fournel, par Jacques Quesnel, fils Pierre.

A. 2597. (Liasse.)— 26 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1575-1688. — Paroisses d'Ancteville et Monsurvent : aveux rendus pour le fief de Guillaume Regnauld, par les familles Leclerc, Renaud, Le Pelley, Dauvin et Féret.

A. 2598. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 piece, parchemin.

1560-1680. — Paroisses d'Ancteville et de Montsurvent : aveux rendus au Roi pour le fief Denis Le Meurdrier, par les familles Lefèvre et Hurel.

A. 2599. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 1 piece, parchemin.

1610-1680. — Paroisses d'Ancteville et Montsurvent : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief de Richard Flèques, par les familles Regnault, Le Noblet, Féret, Agnès, Aubril, de Servigny et Du Saussey.

A. 2600. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 piece, parchemin.

1668-1680. — Paroisses d'Ancteville et de Montsurvent : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Euvremer, pour fonds situés sous le fief Colin de La Fontaine, et les lignes des prés d'Ancteville, Esnouf et Hardouin.

A. 2601. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 3 pieces, parchemin.

1559-1576. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour héritages tenus en exemption de rentes ; — noms de famille des avouants : Guillebert, Le Loup, Regnault, Adde, Vicq, Fesnien, Onfroy et Le Roux.

A. 2602. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 13 pieces, parchemin.

1600-1602. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, pour terres tenues en exemption de rentes sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des avouants : Feret, Le Roux, Raisin, Guillebert, Le Graverenc, La Chasse, Gellée, Dupont, Hecquet, Morel, Dauvin, Laurens, Troude et de Champeaux.

A. 2603. (Liasse.)— 91 pièces, papier.

1610-1619. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rentes ; — noms de famille des tenants : Gellée, de Laulney, Burnel, La Joye, Dupont, Guillebert, Le Fevre, Laurent, Renault, Heuguet, Morel, Onfroy, Le Monnier, Poulain, Le Clerc, Foubert, Euvremer de Champeaux, La Couille, Danlos, Bouillon, Feret, Étienne, Bougon et Fesnien.

A. 2604. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 2 pieces, parchemin.

1600-1668. — Paroisse d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rentes ; — noms de famille des avouants : Feret, Troude, La Chasse, Le Fevre, Le Monnier, Jores, Le Chevallier, Onfroy et Le Long.

A. 2605. (Liasse) — 77 pièces, papier.

1693-1763. — Paroisse d'Ancteville : contrats de vente et de fieffe et autres actes de mutation concernant plusieurs héritages, tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rentes ;— noms de famille des contractants : Ynor, Le Febvre, Le Prest, Dauvin, Christy, Troulde, Cardin, Le Moigne, Des Jardins, Maudouit, Onfroy, Guillot, Lécrivain, Dupont, Le Fillastre, Juhel, David, Cabaret, Couillard, Le Chevalier, Beury, Raisin, Tanquerey de La Mombrière, Danlos, Le Hodey, Heuguet, Bonnet, Le Lièvre, Varin, Gambie, Durand, Cardin, Lengronne, Le Saulnier, Le Mière, Duc, Laurent, Le Long et de La Cour.

A. 2606. (Liasse.)— 16 pièces, papier; 1 piece, parchemin.

1563-1619. — Paroisse de Montsurvent : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres appartenant à la forfaiture Rault Poulain et au fief de Pierre Du Vivier ; — noms de famille des tenants : Le Mesle, Le Rosey, Guennes et Quintaine.

A. 2607. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 piece, parchemin.

1600-1694.— Paroisse de Montsurvent : aveu rendu au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les lignes Fournel, Guillaume Miette, Pierre Du Vivier, Colin de La Fontaine et Jean Renouf, par les familles Guennes, Le Clerc, Le Provost et Martin.

A. 2608. (Liasse.) — 23 pieces, papier; 2 pieces, parchemin.

1559-1696. —Paroisse de Montsurvent, table d'Ancteville : aveux rendus au Roi pour terres tenues sous les lignes des prés et marais d'Ancteville, de Guillaume Énouf, de Colin Girette, de Guillaume Hardouin, de Richard Langlois et de Jean Du Hommeel ; — noms de famille des tenants : Cousin dit Capuchet, Euvremer, Quesnel et Le Rond.

A. 2609. (Liasse.) — 8 pieces, papier.

1680-1696. — Paroisse de Montsurvent : aveux rendus au Roi pour les fiefs Pierre Du Vivier et Onfroy Benoist, tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des tenants : Bisson, de Beury, Le Saulnier et Laisney.

A. 2610. (Liasse.) — 42 pieces, papier; 2 pieces, parchemin.

1601-1767. — Paroisse de Montsurvent : aveux et saisies concernant les fiefs Philippot Vion, Mesnil-Burnouf et Jean Du Hommeel, tenus sous le fief de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des tenants : Vion, Bisson, Le Monnier, Le Rosey, Poulain, Perrier et Painsec.

A. 2611. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 1 piéce, parchemin.

1610-1687.— Paroisse de Montsurvent : aveux rendus au Roi à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les lignes (articles, fiefs ou ainesses) Étienne La Couille, Jean Duval et les hoirs Guillaume Le Boursier, par les familles Dauvin, Le Long, Le Prest et La Couille ; — saisie pour arrérages de rentes.

A. 2612. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1680.— Paroisse de Montsurvent : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Richard Langlois et Jean Duval ; — noms des avouants : Louis Quesnel et Jacqueline Cocquière, femme de Jacques Onfroy.

A. 2613. (Liasse.)— 12 pièces, papier.

1610-1787. — Paroisse de Monsurvent : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Havard et Jean Langlois ; — saisies pour arrérages de rentes ; — noms de familles des tenants : Le Rosey, Jouninet, Le Petit et Euvremer.

A. 2614. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1680-1687.— Paroisse de Monsurvent : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Denis Le Long, pour le fief de Guillaume Le Carpentier ; — saisie sur le même Guillaume Le Carpentier, pour arrérages de rentes.

A. 2615. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 1 piéce, perchemin.

1600-1695. — Paroisses d'Ancteville et de Montsurvent : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs de Guillaume Le Brasseur, de Guillaume Enouf, de Jean Du Hommeel et de Henri Godefroy, par les familles Le Noblet, Bisson, Euvremer,

Le Hobey, Corbet, Fastou, La Rose ; — saisies pour arrérages de rentes.

A. 2616. (Liasse.)— 22 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1560-1680.—Paroisse de Montsurvent, table d'Ancteville : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief du Mesnil-Burouf, par les familles Des Monts, Euvremer, Dauvin, Poulain, Le Goupil, Le Monnier et Aubril.

A. 2617. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680.— Paroisse de Montsurvent : aveu rendu au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Denis Le Long, pour le fief Jean Duval.

A. 2618. (Liasse.)— 21 pieces, papier.

1610-1704. — Paroisse de Montsurvent, table d'Ancteville : aveux et procès-verbaux de saisies, concernant les fiefs Jean Du Val, les hoirs Guillaume Le Carpentier, les hoirs Guillaume Le Boursier, Jourdan Duval et Onfroy Benoist ; — noms de famille des tenants : Le Long, Agnès, Onfroy, Quesnel, Viel et Le Febvre.

A. 2619. (Liasse.) — 47 pièces, papier ; 22 pieces, parchemin.

1559-1619. — Paroisse de Montsurvent : aveux rendus au Roi pour terres tenues en exemption de rentes, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des avouants : Le Febvre, Poulain, Onfroy, Le Long, Euvremer, Le Noblet, Buron, Quesnel, Le Monnier, Le Jouninel, Guennes, Bisson, Dauvin et Le Tassé.

A. 2620. (Liasse.) — 29 pieces, papier ; 6 pieces, parchemin.

1664-1679. — Paroisse de Montsurvent : aveux rendus au Roi, pour terres tenues en exemption de rentes, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des avouants : La Rose, Bisson, Drieu, Bard, Vermée, Onfroy, Martin, Le Gris, Le Rosey et Le Monnier.

A. 2621. (Liasse.)— 29 pieces, papier.

1692-1764. — Paroisse de Montsurvent : contrats de ventes, de fieffes et autres actes de mutation concernant des héritages tenus en exemption de rentes, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;—noms de famille des contractants : Euvremer, Le Saulnier, Dauvin, Laignel, Le Rosey, Le Noblet, Aumont, Painsecq, Quesnel, Raisin, de La Motte, Aumont, Juhel, Le Bled, Du Saussey, Regnault, Maudouit et Le Fèvre.

A. 2622. (Liasse.)— 3 pieces, papier.

1680. — Paroisse de Monthuchon : aveu rendu au Roi par Étienne Danlos, pour terres tenues sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2623. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 piece, parchemin.

1560. — Paroisse de Muneville-le-Bingard : aveu rendu au Roi par Louis Davy, écuyer, sieur de Guéhébert, et Jeanne Le Petiot, sa femme, de dix livres de rente dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause d'un manoir, d'un colombier et de plusieurs moulins lui appartenant sous la mouvance des religieux de Saint-Denis.

A. 2624. (Liasse.) — 4 pieces, papier ; 1 piece, parchemin.

1391. — Paroisse de Muneville-le-Bingard : donation faite en faveur de l'abbaye de Saint-Denis en France, par la princesse Blanche, fille du roi de France, duchesse d'Orléans, des rentes, des droits, des revenus et de la moyenne et basse justice lui appartenant en la paroisse de Muneville, à la réserve de la haute justice et du patronage qu'elle retient en sa main ; les objets donnés dépendent du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2625. (Liasse.)— 68 pieces, papier.

1674-1753. — Paroisses de Geffosse et Anneville : pleds de gage plege, états de rentes, sommations et diligences concernant le service de la prévôté commanderesse.

A. 2626. (Liasse.) — 7 pieces, papier.

1677-1680. — Paroisses de Geffosse et Anneville : états de ce qui reste dû au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2627. (Liasse.) — 25 pieces, papier ; 3 pieces, parchemin.

1575-1704. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi et saisies pour arrérages de rentes, concernant les lignes Hardy, Hervieu, Couillard, Le Lièvre et Le Chantre; —noms de famille des tenants : Hardy, Yon, Le Tourneur, Le Doux et Doyen.

A. 2628. (Liasse.) — 11 pieces, papier ; 2 pieces, parchemin.

1559-1675.—Paroisse de Geffosse, ligne des champs et marais de Geffosse : aveux et sentence pour arrérages de rentes ; — noms de famille des tenants : Le Prest, Painsecq, La Joye, Hougues, Hagot et Maresq.

A. 2629. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1559-1610. — Paroisse de Geffosse : aveu rendu au Roi, par les familles Terry et Godefroy, pour fonds tenus sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à la ligne du prévôt de la seigneurie des Mares.

A. 2630. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1580-1585. — Paroisse de Geffosse : baux faits par les religieux de l'abbaye de Lessay, des dîmes de la paroisse avec la grange de La Perrine ; les preneurs sont chargés de payer la moitié de 20 sous de rente dus au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2631. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1560-1688. — Paroisse de Geffosse : aveux, sentences et adjudications concernant les terres abandonnées sous les lignes Le Noir, Le Monnier, Le Lièvre, Anquetil et Druvassal ; — noms de famille des tenants : Des Landes, Davy, Hacquebec, Bourguais, Le Petiot et Gauvain.

A. 2632. (Liasse.)— 18 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1559-1782. — Paroisse de Geffosse, terre ou tènement de La Hougue : aveux rendus au Roi par les familles Le Prest, Coubrun et La Rose, pour fonds situés sous les lignes Le Noir, Hacquebecq, Brisehanche, Fontaine, Gosselin, Hervieu et Couillard ; — saisies pour arrérages de rentes ;— vente de la terre de La Hougue à Louis et Rault Pouret, par François Laisney, avocat.

A. 2633. (Liasse.)— 13 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1559-1679. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Regnault et Le Dentu, pour le fief au Mesle ;— saisies pour arrérages de rentes,

A. 2634. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1559-1680. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Regnault et Maresq, pour fonds représentant les lignes Colin Renouf, Robert Renaut, les champs et les marais de Geffosse.

A. 2635. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1559. — Paroisse de Geffosse : aveu rendu au Roi par Michel Le Houguais et François Heleine, pour terres tenues sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2636. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1559. — Paroisse de Geffosse : aveu rendu au Roi par André Le Pelley, pour fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Loisel, Belin et Le Niobey.

A. 2637. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1576-1603. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi par Pierre et Jacques Godefroy, pour plusieurs héritages dépendant du fief Thomas Auvray, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2638. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1575-1680. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Jean Le Mière, par les familles Vaslet, Rivierre et Le Tourneur.

A. 2639. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin

1603-1680. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les lignes Thomas Le Vassal et Jean Blin, par les familles Onfroy et Terry.

A. 2640. (Liasse.) — 37 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1560-1764. — Paroisse de Geffosse, terre des Aulnés : aveux au Roi ; — requêtes, procédures et adjudications concernant des fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes d'Olivier Des Mares, de Jean Coubrun et de la déguerpie de Guillaume Le Nepveu;—noms de famille des tenants : Le Fevre, Saulcey, Le Doyen, Clouet, Le Lièvre et Taurin-des-Épesses.

A. 2641. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1680. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, pour le fief Nicole Baudouin, par la famille Euvremer qui le tient sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2642. (Liasse.)—11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1603-1680. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Robin, Dolbet et Marais, pour terres dépendant de la ligne Hacquebec et de la ligne des champs et marais de Geffosse.

A. 2646. (Liasse.)— 8 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1609-1680. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Prest et Houivet, pour le fief de Jean Loisel, et pour quelques fonds tenus sous les lignes Thomas Anquetil, de L'Échette, et des champs et marais.

A. 2644. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1688-1768.—Paroisses de Geffosse, d'Anneville et de La Feuillie ; — saisies faites sur les sieurs Le Crosnier et Des Bois de Bretel, à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues au domaine ; — fieffe d'un champ de terre, par Jacques Henry, à François Malorey.

A. 2645. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1587-1615. — Paroisse de Geffosse : sentences rendues au siége de la vicomté, à Périers, entre les receveurs du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et Pierre Sanson, écuyer, sieur de Groucy et Jean Des Touches, écuyer, sieur du lieu, au sujet de rentes dues au domaine, sous les lignes Robert Nicole et Jean Le Boursier.

A. 2646. (Liasse.)— 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1603-1680. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Pichet, par les familles Marais et Moulin.

A. 2647. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1668-1680. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Marais, pour le fief Denis Le Vassal.

A. 2648. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1695-1703. — Paroisse de Geffosse : saisies faites par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes sur les tenants du fief Feragu.

A. 2649. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1693-1694. — Paroisse de Geffosse : aveu rendu au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Gosselin, pour fonds tenus sous la ligne de Guillaume Levallois ; — saisie et adjudication d'héritages tenus sous la même ligne et chargés de rentes non acquittées.

A. 2650. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1576-1609. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Maresq et Le Lièvre, pour fonds chargés de 3 sous 2 deniers de rente envers le domaine.

A. 2651. (Liasse.)—42 pièces, papier; 25 pièces, parchemin.

1542-1576. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, pour terres tenues en exemption de rentes sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des tenants : Le Prest, Terry, Marais, Dufour, Le Goupil, Godefroy, Houivet, Cobrun, Guillebert, Hardy, Buisson, Le Gyonnet, Morin, Christy, Couillard et Le Tourneur.

A. 2652. (Liasse.)—45 pièces, papier ; 42 pièces, parchemin.

1600-1607. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, pour terres tenues en exemption de rente sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des tenants : Le Pigault, Euvremer, Bisson, Oger, Le Monnier, Mallet, Le Febvre, de Famichon, Des Monts, Coubrun, Painsecq, Caruel, Terry, Regnault, Gosselin, Morin, Marais, Le Prest, Prével, Rivière, Carbonnel, Le Doyen et Le Couillard.

A. 2653. (Liasse.)— 111 pièces, papier.

1609-1610. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, pour terres tenues en exemption de rente sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des avouants : Hacquebecq, Dufour, Terry, Godefroy, Painsecq, Le Monnier, Buisson, Regnault, Maresq, Groucy, Coubrun, Poullain, Mallet, Carbonnel, Dauvin, Le Prest, Benoist, Godalle, Couillard, Le Paulmier, de Famichon, Boulleng, Des Monts, Morin, Le Dentu, Rachinel, Guennes et Rouxelin.

A. 2654. (Liasse.) — 121 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1659-1672.—Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, pour terres tenues en exemption de rente sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des avouants : Terry, Godefroy, Boulan, Marais, Hagot, Le Couturier, Le Dentu, Panisecq, Heubert, Guenne, Néel, Le Couillard, Prével, Talvard, Coubrun, Le Tourneur, Vaslet, Le Prest, Hacquebecq, La Rose, Dauvin, Bisson, Le Goupil, Poulain, de Guelle, Le Fèvre, Euvremer, Duval, Christy et Rosselin.

A. 2655. (Liasse.) — 41 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1680. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, pour terres tenues en exemption de rente sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des

avouants : Coubrun, Terry, Le Tourneur, Vaslet, Marais, Bouleng et Godefroy.

A. 2656. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1609-1764. — Paroisse de Geffosse : contrats de vente, de fieffe et d'échange de divers héritages tenus en exemption de rente sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Godefroy, Terry, Le Prest, Christy, Rivière, Maresq, Le Boursier, Le Tourneur, Pouret, Clérot, Gringore, Le Fèvre, Sanson, Regnault, Le Riche, Hervieu, Le Teurtre, Bisson, Cappey, de Guelles, Onfroy, Daubrée, Le Trésor, Coubrun, Collette, Rapilly et Hébert.

A. 2657. (Liasse.)— 17 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1559-1693. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Painsecq, pour terres tenues sous les lignes Guillaume Le Niobey, Guillaume Du Désert et Colin de La Fontaine ; — saisie sur Gilles Christy-des-Carreaux, pour arrérages d'une rente due au domaine.

A. 2658. (Liasse.)— 13 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1559-1680. — Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Gálliot, pour le fief ou tènement de Pierre Bonnard.

A. 2659. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1765-1766.—Paroisse de Geffosse : procédure entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et Raoul Pouret de La Rocquerie, pour arrérage d'une rente due au domaine sous le tènement de Colin Le Bigot.

A. 2660. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1570-1610. — Paroisses d'Anneville et de Geffosse : reconnaissance et aveux pour terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Dentu, Le Graverend et Boullenc, sous les lignes Le Pin, Vimard, Barbey, Bigot et de La Hogue.

A. 2661. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1685-1715. — Paroisse de Geffosse : procédures pour arrérages de rentes entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et les tenants des héritages ayant appartenu à Michel Varin.

A. 2662. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1559-1668.—Paroisse de Geffosse : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Le Prest, pour le fief de Jean Fauvel.

A. 2663. (Liasse.)— 5 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1559-1704. — Paroisse d'Anneville : aveux rendus au Roi par Thomas Rouxelin et Colin Le Lièvre, pour fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les fiefs Nicole Joseph et Rault Le Routier ; — saisie pour arrérages d'une rente due par Michel Feron.

A. 2664. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1659-1692. — Paroisse d'Anneville : baux faits par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin à Jean Feron et à Jean Pouret, d'un tènement d'héritages abandonnés au domaine par Philippe de Guelles et Nicolas Boullenc.

A. 2665. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1559-1610. — Paroisse d'Anneville : aveux rendus au Roi par les familles Rosselin, Pouret et Le Quertier, de fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin en exemption de rente.

A. 2666. (Liasse.)— 138 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1659-1752. — Paroisse de La Feuillie : exploits de termements de pleds de gage plege, bannissements, adjudications et sentences concernant le service de prévôté commanderesse de La Feuillie, dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2667. (Liasse.) — 7 pieces, papier.

1673-1674. — Paroisse de La Feuillie : procédures entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et Jean de Mautaillis, écuyer, sieur de Montlandin, pour arrérages d'une rente due sous la ligne de la bâtardise de Pierre Jouenne.

A. 2668. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1609-1692.—Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Cigne, Vicq, Malorey, Le Touzé, Baillehache, Le Campion et Le Potier, pour fonds tenus sous les lignes Laurent, Hiches, Godefroy, Le Tanneur, Travers et de Heugueville.

A. 2669. (Liasse.) — 11 pieces, papier.

1609-1693. — Paroisse de La Feuillie : aveux et saisies concernant des fonds tenus sous les lignes Dodeman, Le Tellier, Noblet et Étienne ; — noms de famille des tenants : Bihel, Potier, Goueslin et Henry.

A. 2670. (Liasse.) — 9 pieces, papier.

1609-1693.—Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Martin et Regnaud, pour fonds tenus sous les lignes Jean Nicolle et Colin Neel ; — déclaration de M. Henry, curé de Sainte-Opportune, portant qu'il ne doit rien au domaine pour la ligne de Jean Nicole.

A. 2671. (Liasse.)— 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1609-1693. — Paroisse de La Feuillie ou de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi par les familles Martin et Regnault, pour fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Richard Pellerin, Richard Martin et Jean Gaslonde.

A. 2672. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605-1705.—Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief au Verdoyer, par les familles Terrier, Cabard, Jacquet, Le Forestier, Bihel, Bertaut et Couillefort ; — saisie pour arrérages de rentes sur la famille Mahier.

A. 2673. (Liasse.) — 29 pieces, papier.

1609-1672.—Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Cousin et Meslin, pour le fief Sevestre Colombel, sous les lignes Roger Cécile, Richard Le Petit, Pierre de Bray et Richard Perrin ;—adjudications faites à la requête du receveur du domaine, pour arrérages de rentes dues sur les héritages appartenant aux familles Oger et Meslin.

A. 2674. (Liasse.)— 64 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1541-1768.—Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Fauvel, Malorey, Le Potier, Cabard, Bertault, Bihel, Fautrat, Ourselin, Vicq, Le Neuf, Regnault, Chirou et Étienne, pour fonds tenus sous les lignes des 300 vergées, de Guillaume Le François, de Guillaume Le Couvreur, de Pierre Le Tanneur, de Pierre de La Porte, de Richard et Jean Étienne, de Guillaume et Jean Le Petit ;— diligences et saisies exercées pour arrérages de rentes.

A. 2675. (Liasse.)— 26 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1693.—Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Le Pottier, pour terres tenues sous les lignes Godefroy, Le François, Le Breton et Hiche ;— saisies faites à la requête du receveur du domaine, pour arrérages de rentes dues par les familles Étienne et Le Gouix.

A. 2676. (Liasse.)— 40 pieces, papier.

1609-1704. — Paroisse de La Feuillie : aveux, procédures et saisies concernant des terres tenues sous les lignes de Le Maître, Du Plenne, Meslin, Blanche, Angot, Beurey, Renouf, Bruman, Le Bon et Grégoire ; — noms de famille des tenants : Fautrat, Rachine, Davy, Toussard, Le Gouix, de Lisle, Henri, Clerot, de Varroc et Le Dillais.

A. 2677. (Liasse.)— 17 pieces, papier.

1661-1712. — Paroisse de La Feuillie : diligences, saisies et adjudications concernant des terres tenues sous les lignes Jean et Colin de Launey, Guillaume Le Petit, Roger Olivier et Guillaume Caruel ;— noms de famille des tenants : Couillefort, Pasquet et Guillet.

A. 2678. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1681-1693. — Paroisse de La Feuillie : procédure exercée au bailliage de Périers entre Jacques Étienne et le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, au sujet d'une rente due sur la ligne de Pierre Dodeman.

A. 2679. (Liasse.)— 31 pièces, papier.

1609-1693.—Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Malorey, Potier, Le Breton, Guillet et Basneville, pour terres tenues sous les lignes de Jean et Guillaume Étienne, de Guillaume et Pierre Le Tourneur, de Thomas Malorey et de Colin Travers ; — saisies pour arrérages de rentes.

A. 2680. (Liasse.) — 13 pieces, papier.

1609-1693.—Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les lignes ou fiefs de Jean et de Thomas Le Jongleur, par les familles Choisy, Le Heuzey et Le Potier ; — saisie pour arrérages d'une rente due au domaine par Siméon Le Heuzey.

A. 2681. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1609-1693. — Paroisse de La Feuillie : lignes de Pierre Le Breton, des hoirs Robert Malet, Du Riand ou de Jean Belamy ; — bannissement des héritages qui furent à Jacques Regnault, ledit bannissement requis par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement d'une rente due audit domaine ; — ordonnance par laquelle le vicomte de Saint-Sauveur enjoint au receveur du domaine de s'adresser à l'aîné des fiefs ou tènements, avant d'agir contre les puînés ; — saisie sur Noël Le Breton pour arrérages de rente.

A. 2682. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1696. — Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Guillet, Lair, Guillebert, Loriglu, Ynor, pour terres tenues sous les lignes ou aînesses d'Étienne et Fleury Belail, de Pierre Le Mierre, Pierre Le Niobey, Pierre Savary, Thomas Grisel, Colin Guillet et Roger Le Bouc ; — procédures pour arrérages de rentes entre le receveur du domaine et les familles Malherbe, Guillet et Henry.

A. 2683. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1610. — Paroisses de La Feuillie et de Millières : aveux rendus au Roi, pour les fiefs Colin Renouf et aux Gilards, par les familles Gislard, Duchemin et Meslin.

A. 2684. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1695. — Paroisse de La Feuillie, partie de la terre du sieur Loriglu : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Loriglu, Bertaut, Bihel et Sénoville, pour terres tenues sous les lignes Geoffroy Le Bourg, les hoirs Colin Le Bourg, Étienne Lixot et Jean Le Bled.

A. 2685. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1609-1705. — Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi, par les familles Fautrat, Tirel et Boulaye, pour terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la ligne de Michel Maillard ; — saisies pour arrérages de rentes dues par Jacques Henry.

A. 2686. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1693. — Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Ourselin, de Lisle, Cousin, Giard et Cauvin, pour terres tenues sous les lignes Ourselin et Rueslain ; — saisie sur la veuve de Pierre Duchemin, pour arrérages de rentes.

A. 2687. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605. — Paroisse de La Feuillie : aveu rendu au Roi, par Jacques de Montrosty, curé de La Feuillie, pour le manoir presbytéral, ses dépendances et une volière à pigeons, le tout relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2688. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1605-1686. — Paroisses de Millières et de La Feuillie : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Potier, Giard et Lamy, pour terres tenues sous les lignes Jean de Littehaire, aux Riands, Perrin et Roger Travers ; — procédures pour arrérages de rentes dues par les familles de Gouey, Rachine, Le Potier, Sénoville, Le Gouix, Giard et Malorey, Campain et de Basneville.

A. 2689. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1609-1693. — Paroisses de Millières et de La Feuillie : aveux et saisies concernant des terres tenues sous la ligne ou aînesse Colin Rogard, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des tenants : Dudouit, Jouenne, Lamy, de Gouey, Henry, Regnault et Dollebec.

A. 2690. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1607-1696. — Paroisse de La Feuillie : aveux et procédures concernant le fief Robert Néel, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des tenants : Langlois, Meslin, Le Breton, Le Gouix, Fleury, Giard, Du Saussey, de Lisle et Moulin.

A. 2691. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1668-1680. — Paroisses de Millières et La Feuillie : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Pierre de Bray, par les familles Davy et Toussard.

A. 2692. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1693. — Paroisse de La Feuillie : procédure entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et Michel Giard, au sujet d'une rente due au domaine, sous la ligne de Thomas Dumont.

A. 2693. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1668-1693. — Paroisse de La Feuillie : aveu rendu

au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Catherine Martin, veuve de Jean Le Potier, pour terre tenue sous le fief de Pierre Godefroy ; — saisie faite sur Thomas Meslin, pour rentes dues au domaine, sous les lignes Pierre Godefroy et Jean Le Noblet.

A. 2694. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1657-1693.— Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Heugueville, par les familles Malorey, Potier, Baillehache, Beuve, Henry ;— saisies pour arrérages de rentes dues par la famille Malorey.

A. 2695. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605. — Paroisse de La Feuillie : aveu rendu au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Rapilly, comme possédant le fief Siméon Bouley ou des Marais.

A. 2696. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1789. — Paroisse de La Feuillie : aveux et procédures concernant les fiefs Renouf Duclos, Jean Le Couvreur, Fleury Letanneur et Geoffroy Ourselin, tenus sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des tenants : Malorey, Le Breton, Le Gouix et de Lisle.

A. 2697. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1668-1669. — Paroisse de La Feuillie : procédures exercées au siége de vicomté à Périers, par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre Fleury Rapilly, au sujet de rentes dues au domaine sous les fiefs Robert Dodeman et Pierre Étienne.

A. 2698. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1600-1668. — Paroisse de La Feuillie : sentence condamnant Jean Cousin au paiement d'arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Lamy, Néel, Blaize, Fautrat, Travers et Le Blond ; — aveu rendu au Roi, par Marin Brison, pour divers héritages tenus sous les fiefs de Michel Lamy et Thomas Mallorey.

A. 2699. (Liasse.)— 29 pièces, papier.

1643-1693. — Paroisse de La Feuillie : procédures exercées par le receveur de Saint-Sauveur-Lendelin, pour rentes dues au domaine sous les lignes Le François et Godefroy, par les familles Le Potier et Le Campion.

A. 2700. (Liasse.)— 18 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1609-1710. — Paroisse de La Feuillie : aveux, baux et saisies concernant des terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Godefroy, Le Forestier, Colombel, Le Poupet, Du Mont, Travers et Le Verdoyer ; — noms de famille des tenants : Couillefort, Le Forestier, Le Campion et Le Gouix.

A. 2701. (Liasse.) — 46 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1607-1701. — Paroisse de La Feuillie : aveux, diligences, banissements et saisies concernant les héritages ayant appartenu à la famille Rachine ou Racine, et chargés de rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la ligne de Guillaume Le Breton ; — noms de famille cités dans ces différents actes : Racine, Davy, Couillard, Meslin, Clérot, Rapilly, Christy, Le Breton.

A. 2702. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1609-1680.—Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi, par les familles Malorey, Guillet et Robiquet, pour terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Richard Malorey, Guillaume Étienne et Jean Le Couvreur.

A. 2703. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1666-1682. — Paroisse de La Feuillie : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement de rentes dues sous la ligne de Guillaume Oger, par les familles Delisle, de Loriglu et Lamy.

A. 2704. (Liasse.)— 28 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1607-1688. — Paroisse de La Feuillie : aveux, diligences, saisies et baux concernant des terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la ligne de Richard Ourselin ; — noms de familles cités dans ces différents actes : Le Potier, Beaucousin, Duprey, Barbey, Basneville, Malorey, Robiquet, Le Campion et Brizon.

A. 2705. (Liasse.)— 25 pièces, papier.

1609-1696. — Paroisse de La Feuillie : aveux, diligences, saisies, adjudications et ventes de terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous le fief du Verney ;—noms de familles cités dans ces différents actes : Fautrat, Bertaut, Meslin, Le Prestre, Rapilly, Baillehache, Le Marinel, Couillefort, Malorey et Dillais.

A. 2706. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605. — Paroisse d'Ancteville : aveu rendu au Roi par Guillaume Bellin, pour terre relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sous la ligne Colin Le Marchand, et ayant appartenu à Louis Étienne, écuyer.

A. 2707. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1682-1696. — Paroisse de La Feuillie : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, au sujet d'arrérages de rentes dues au domaine par les familles Lair, Auvray et Le Breton Des Carreaux, pour terres tenues sous la ligne de Guillaume Fautrat.

A. 2708. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de La Feuillie : aveu rendu au Roi par Jean Loriglu, écuyer, et Richard Robiquet, pour le fief de Guillaume Blaize, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2709. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700. — Paroisse de La Feuillie : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour avoir paiement des droits de treizième dûs au Roi sur la vente du colombier de La Feuillie ; — noms de famille figurant dans les actes : Bernard de Bapaume, Dupont, de Montaillis-Mollandin.

A. 2710. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1760-1778. — Paroisse de La Feuillie : procès-verbal de l'état d'une portion de fonds, actuellement en commune, nommée Le Verdoyer ou Le Teurtre, dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; ledit procès-verbal signifié à Guillaume Galopin avec sommation de rapporter la valeur des arbres qu'il a enlevés de dessus ladite commune ; — affiche annonçant qu'il sera fait aux particuliers des fieffes des terreins incultes et abandonnés qui existeraient dans la paroisse de La Feuillie, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2711. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1688-1689. — Paroisses de La Feuillie et de Pirou : saisies faites, à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur Gilles Haquebec et Gilles Poupinel, fermier du moulin de La Roque, appartenant à la comtesse de Créances, pour avoir paiement de rentes dues audit domaine sur la ligne du seigneur de Pirou.

A. 2712. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1692-1706. — Paroisse de La Feuillie : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre les sieurs Guillet, détenteurs des héritages de M. de Martigny, et contre Jean Le Forestier, représentant Pierre et Nicolas Macé, Gilles Lair et Jean Fautrat, pour obtenir paiement d'arrérages de rentes dues audit domaine.

A. 2713. (Liasse.)— 17 pièces, papier.

1620-1692. — Paroisse de La Feuillie : diligences, baux, bannissements et adjudications concernant plusieurs héritages ayant appartenu aux familles Meslin, Potier, Couillefort et Malorey et par elles renoncés au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le défaut de paiement de rentes.

A. 2714. (Liasse.) — 72 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1556-1680. — Paroisse de La Feuillie : aveux rendus au Roi, pour terres tenues en exemption de rentes, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Choisy, Cousin, Barneville, Le Rouxel, Le Bon, Le Forestier, Bihel, Giard, Meslin, Fautrat, Cabard, Le Parquier, Le Potier, Mahier, Le Breton, Bertault, Malet, Lair, Malorey, David, Le Lièvre, Blondel, Énouf, Baillehache, Clérot et Touzard.

A. 2715. (Liasse.)— 120 pièces, papier.

1582-1765. — Paroisse de La Feuillie : ventes et partages entre particuliers, de fonds relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et tenus en exemption de rentes ; — noms de famille des contractants : Feret, Tardif, Guillet, Bihel, de Passemer, de Montaillis, Meslin, Boudin, Malorey, Le Potier, Baillehache, Fauvel, Le Breton, Couillefort, Martin, Le Touzé, Barneville, Le Gouix, Malherbe, Laurens, Henri, Giard, Beuve, Rachine, Christy, Le Maréchal, Gislard, Piney, Héron, Lair, Fauvel, Le Doyen, de Rapilly, Le Guillais, Cabard, Le Forestier, Le Comte, Le Long, Lamy, Le Heuzet, Du Bosq, Regnault, Jacquet, Ricard, Le Pecuchel, Du Saussey, Le Brun, Damoville, Clairot, Le Rosey, Avice, La Rose, Le Landais, Grouey, Ourselin, Le Loutre, Le Campion, Le Tourneur, Patron, Traisnel et Énouf,

A. 2716. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1607-1765. — Paroisse d'Yquelon : aveux rendus au Roi pour terres tenues sous le domaine de Saint-Sauveur-

Lendelin, en exemption de rentes ; — noms de famille des avouants : Sébastien, Picquelin, Fouquet, de La Rue, Le Chevallier, Mesquin, Le Breton, Le Sage, de La Lande, Hugon, Tanqueray, Le Desavey, Le Viennois, Robert et Le Buffe ;—ventes entre les familles Le Buffe, Cambernon, Le Mort et Ozou, d'héritages tenus du même domaine en exemption de rentes.

A. 2717. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1697-1698. — Paroisse de Saint-Pair : aveux rendus au Roi par les sieurs Piel, Guiffard et Groult, pour terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rentes.

A. 2718. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1759-1762. — Paroisse de Saint-Pair : ventes entre particuliers, de terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rentes ; — noms de famille des contractants : Chesnay, Dauphin, Costard et Jourdan.

A. 2719. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1607-1670. — Paroisse de Saint-Planchers : aveux rendus au Roi, par les familles La Mort, Piel et Guiffard, de terres tenues sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rentes.

A. 2720. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1760-1765. — Paroisse de Saint-Planchers : ventes faites entre particuliers de divers fonds tenus en exemption de rentes, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2721. (Liasse.) — 34 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1607-1680. — Paroisse de Donville : aveux rendus au Roi, pour héritages tenus en exemption de rente sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Rabol, Le Dinout, Tanqueray, Le Maître, Passard, Raciquot, Lévêque, Le Pelley, Fissadame et de Chabert.

A. 2722. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1759-1765. —Paroisse de Donville : ventes et fieffes faites entre divers particuliers, de portions de terres tenues en exemption de rente, du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;— noms de famille des contractants : Le Maître, Le Touzey et Jouvin.

A. 2723. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1607-1745. — Paroisses de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye et de Saint-Jean-des-Champs : extraits des pleds de la seigneurie de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye, tenus à la requête de Pierre Louvel, sieur du Pontroger, de La Cour du Bois, dudit Saint-Sauveur et de Saint-Jean-des-Champs ; — opposition à la tenue de ces pleds par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, prétendant que tous les droits de la seigneurie de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye faisaient partie des droits cédés par le Roi au duc de Witemberg, engagiste du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — engagement fait par les commissaires du Roi à Jean Payen, écuyer, sieur de La Garanderie, des droits de gage-plège et autres droits seigneuriaux dépendant du domaine de La Bidellière, dans les paroisses de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye et de Saint-Jean-des-Champs ; — sommation faite au receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jacques Payen, écuyer, pour obtenir paiement de rentes qu'il a droit de percevoir sur ledit domaine comme engagiste des seigneuries de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye et de Saint-Jean-des-Champs, connue sous le nom de domaine de La Bidellière ; — mémoire adressé au duc de Penthièvre, par les fermiers généraux du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre le sieur Payen, qui jouissait indûment des droits honorifiques de la paroisse de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye, se faisait donner l'encens et se faisait nommer au prône.

A. 2724. (Liasse.)— 29 pièces, papier.

1788.—Paroisse de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye : aveux renpus au Roi, par les tenants de la prévôté, pour divers héritages situés sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rente ; — noms de famille des avouants : Bindault, Février, de Bois-Adam, Le Breton, Clément, Martin, Le Fèvre, Bazin, Lair, Herpin et Nivard, qui déclarent que la seigneurie de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye, appartient par engagement à François-Georges-Jacques Adam, seigneur de Bois-Adam.

A. 2725. (Liasse.)— 28 pièces, papier.

1746-1766. — Paroisse de Langronne : vente faite par Jean Hue, écuyer, seigneur de Langronne et de Mesnil-Aubert, et Marie-Susanne Duprey de Pierreville, sa femme, à Gilles Le Prévost Hollandière, de la terre de La Philipperie, située en la paroisse de Langronne ; — procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-

Sauveur-Lendelin, contre les héritiers du seigneur du Mesnil-Aubert et le sieur Le Prévost, acquéreur de La Philipperie, pour avoir paiement de rentes dues audit domaine, sous la ligne de la terre à la dame de Saint-Jean-des-Champs.

A. 2726. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1668.— Paroisses du Mesnil-Aubert et de Lengronne : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement de rentes dues au domaine, par les sieurs Bernard et Le Fèvre, à cause du moulin Bidet.

A. 2727. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1689-1696. — Paroisse de Cérences : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre le comte de Montgommery, au sujet de rentes dues au domaine, sous la ligne des moulins de Cérences et d'Estrainville, ainsi que sous la ligne de la tour de Cérences.

A. 2728. (Liasse,)— 42 pièces, papier.

1672-1696. — Paroisse de Cérences : procédures exercées par le receveur et le fermier du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre Louis Collibert, pour arrérages de rentes dues au domaine sur le moulin de La Chaussée ; — fieffe faite par Louis Collibert à Julien Le Galais et Julien Dubois, du moulin de La Chaussée et de diverses portions de terre y attenant.

A. 2729. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1689-1696.—Paroisse de Cérences : saisies faites sur les fermiers de M. de La Montbrière, par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour avoir paiement de rentes dues au domaine, à cause des terres d'Estrainville.

A. 2730. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1607-1628. — Paroisse de Cérences : aveux rendus au Roi, par les tenants de la fiefferme de Brétel, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, avec reconnaissance de plusieurs rentes envers le domaine de Coutances ; — noms de famille des avouants : de Costentin, Vallée, Le Gros, Groult, Hue, Bureau et Lucas.

A. 2731. (Liasse.)— 95 pièces, papier.

1607-1759. — Paroisse de Cérences : aveux rendus au Roi, pour terres tenues sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, envers lequel il est dû reliefs, treizièmes, aides et sous-aides, à cause de la fiefferme de Brétel ; — noms de famille des avouants : Marie, Hubert, Plantegenest, Verel, Mauviel, Mesnage, Grente, Meslin, Brétel, Blanchard, Basire, Girot, Rabasse, Le Grix, Le Tellier, Torel, Durant, Morin, Joret, Bordon et Le Fèvre ; — ventes de divers fonds faites entre les familles Le Ray, Calop, Hasley, Le Couppey, Hinet et Grente.

A. 2732. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1626-1629. — Paroisse de Cérences : aveux rendus au Roi, par les tenants de la fiefferme de Langronne, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des avouants : Bourdon, Mauviel et Hubert.

A. 2733. (Liasse.) — 46 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1605-1629. — Paroisse de Cérences : aveux rendus au Roi, pour fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rente ; — noms de famille des avouants : Gosselin, Cauchard, Giron, Le Fèvre, Le Tellier, Piquenard, Plantegenest, Le Grix, Le Rochais, de Guelles, Davenel, Allain, Verel, Hubert, Le Touzé, Mauviel, Avice et Le Cousteur.

A. 2734. (Liasse.)— 33 pièces, papier.

1685-1765.—Paroisse de Cérences : ventes et fieffes faites entre particuliers de divers héritages tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rentes ; — noms de famille des contractants : Sauvage, Le Grand, Vesdie, Tanquerey, Rabasse, Gosselin, de Pierres, Le Tanney, Plantegenest, Le Gendre, Closet, Le Touzey, Lamy, Vallée, Bucaille, Joret, Frétaut, Le Bastard, Butot et Picquenard.

A. 2735. (Liasse.)— 46 pièces, papier ; 3 pieces, parchemin ; 1 plan parchemin.

1577-1641.— Paroisses d'Aubigny, de Marchésieux et Feugères : quittances expédiées par Thomas Guillotte, vicomte et receveur de Carentan, à M. de Matignon, des 2 sous pour livre du principal de la vente ou adjudication de partie du bosq d'Aubigny et du marais de Saint-Clair ; — contestation entre Pierre Michel, sieur du Mesnil, et M. de Matignon, au sujet des bois, marais et communes des paroisses d'Aubigny et de Marchésieux ; — inventaire des pièces produites au Parlement de Rouen, par Catherine de Parthenay, dame de Rohan, contre les paroissiens d'Aubigny et de Marchésieux, au sujet du bosq d'Aubigny et des marais de Saint-Clair, dans lesquels madame de

Rohan prétendait être propriétaire de 112 acres de terre; — procès-verbal d'arpentage du bosq d'Aubigny, des marais de Saint-Clair et des landes et communes situés aux paroisses d'Aubigny et de Marchésieux; — opposition des habitants d'Aubigny, de Feugères et de Marchésieux, à la concession faite au seigneur de Matignon et autres de partie des bosqs d'Aubigny et des marais de Saint-Clair; — plan du haut et bas bosq, de la lande d'Aubigny, des marais de Saint-Clair et autres communes.

A. 2736. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1677-1692. — Paroisse d'Aubigny : états ou mémoires des rentes restant à payer au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2737 (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1604-1768.—Paroisses d'Aubigny et de Marchésieux : aveux rendus au Roi pour terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes ou fiefs au Tourneur, Jean Le Fèvre, Saint-Germain, Saint-Martin et la forfaiture Marin d'Aubigny ; — noms de famille des avouants : de Saint-Germain, Angot, Yvon et Le Rosey ;— vente faite, entre particuliers, de portions de terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; noms des contractants : Villequin, Voisin et Le Sauvage.

A. 2738. (Liasse.)— 18 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1660-1690. — Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi, par la famille Hervieu, pour terres tenues sous les fiefs au Tellier, aux Poissons et au Comte et relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;—procédures exercées à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour paiement d'arrérages de rentes dues au domaine par la famille Hervieu, sous les lignes précitées et les lignes Pierre de Guelles, les prés et marais de Marchésieux et le fief Censier.

A. 2739. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1598.—Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi, par Thomas Cléret, écuyer, sieur de Sauvautier, pour un tènement de maisons, divers héritages et une volière à pigeons ; le tout relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2740. (Liasse.)— 29 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1294-1660. — Paroisses d'Aubigny, de Marchésieux et de Saint-Aubin-de-la-Pierre, ligne des moulins d'Aubigny : cession par Louis, duc d'Orléans, propriétaire du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à Jean de La Hazardière, écuyer, des moulins d'Aubigny, nommés Manne et Rohard, à la condition de 50 livres de rente;— transaction sur procès entre la veuve du sieur de La Hazardière, fieffermier, sous le Roi, des moulins de Manne et Rohard, et les paroissiens de Marchésieux, au sujet de la banalité desdits moulins ; les habitants de Marchésieux s'obligent de détruire les moulins à bras qu'ils avaient fait construire dans leurs maisons et de faire moudre leurs bleds et sarrasins auxdits moulins ; — procédures au sujet de la banalité et des réparations des moulins de Manne et Rohard ; — mise en cause du sieur de Mary-Davy, propriétaire du moulin du Mesnil ;—propriétaires des moulins d'Aubigny : les sieurs de La Hazardière, Du Buisson Le Roux et de Martigny.

A. 2741. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1600-1690.— Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi pour terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Colin Eustache, Philippe de La Basle, Philippot Drouet, Philippe Martin, Robert Le Prieur, et Denis Roger cinquième du nom ; —noms de famille des avouants : Le Sage, Le Bédel et Dameuve.

A. 2742. (Liasse.)— 67 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1695-1699.—Paroisse d'Aubigny : aveux, diligences, sentences et bannissements concernant les lignes ou fiefs Lalouel, au Tourneur, Martin, Gervaise, Le Fournier, aux Arondeaux, Sébire, de La Cour, Benoist, Sévestre, de La Hardie, Morin, Pézeville, de Saint-Germain et Le Boulleur ; — noms de famille des propriétaires : Le Court, Le Tellier, Fossey, Basley, Douet, Pézeril, de Guesnon de Rupalley.

A. 2743. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1697-1698. — Paroisse d'Aubigny : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre Charles Pezeril, débiteur envers le domaine, de rentes en froment, pains et gélines, pour terres tenues sous les fiefs Hardie, Pesseville, Morin et Sevestre.

A. 2744. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1614.— Paroisse d'Aubigny : aveu rendu au Roi, par Thomas Le Tellier, d'une pièce de terre relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Guillaume Gervaise et Perrin Le Jongleur.

A. 2745. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1552-1762. — Paroisse d'Aubigny : aveux, sommations et saisies concernant les lignes Michel Le Bouvier et Colin Renouf, redevables de rentes en argent envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille tenant les terres y assujetties : Le Court, Aullais et Le Clerc.

A. 2746. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1607-1682. — Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi pour terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes ou fiefs Vaultier, Louis, Dolivet, Le Mière, Breslard, Arondel, Baudet, Duval, Le Bouleur, Bard, Harenne, Denis-Roger, Saint-Christophe ; — avouants : François et Jacques Le Bouleur, écuyers, Gilles Le Breton ; — arrérages de rentes dues au domaine par la famille Le Bouleur.

A. 2747. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1594-1766. — Paroisse d'Aubigny : fieffe faite par François Le Bouleur, écuyer, à Michelle Le Breton, veuve de Guillaume Hue, d'une pièce de terre relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — aveu rendu au Roi par Louis Le Bouleur, écuyer, de terres relevant du même domaine ; — diligences du receveur du domaine contre la famille Le Bouleur, pour arrérages de rentes dues sous les lignes Allain, de Saint-Germain, Roger, Vaultier, Le Mierre et Dolivet.

A. 2748. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1690. — Paroisse d'Aubigny : saisie faite sur Thomas Vilquin, l'un des hommes et tenants du fief de Hotot, à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement de rentes dues audit domaine.

A. 2749. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1541-1609. — Paroisse d'Aubigny et de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi par les tenants du fief ou aînesse Rochefort, sujet à 10 sous de rente envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — avouants : Pierre Mariette, veuve de Michel Bard, Le Sage, Jean de Réviers, écuyer, Pierre, Richard et Nicolas Vastel.

A. 2750. (Liasse.) — 10 pièces papier; 1 pièce, parchemin.

1614-1704. — Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Capelain, Cocquierre, Pezeril et Le Clerc, pour terres tenues sous le fief de La Hardie et le fief aux Arondeaux.

A. 2751. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1605-1680. — Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par messieurs Le Canu de Basmaresq et Le Canu de La Chislardière, pour le fief au Cervois et pour terres tenues sous les fiefs Pillatte, des Landes, aux Bards et aux Poissons.

A. 2752. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1485-1610. — Paroisse d'Aubigny : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief au Comte, par Denis Allain et ses puînés ; — aveux rendus pour terres tenues sous le même fief, par les familles Hébert, Duval, Hamel, Jean, Yon et Vallée.

A. 2753. (Liasse.) — 29 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1541-1614. — Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sanveur-Lendelin, pour terres tenues sous le fief de La Fontenaisie, par les familles Yon, Le Gardinier, Davy, Fontaine, Laisney, Anquetil et Groult.

A. 2754. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1541-1607. — Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants du fief ou aînesse Renaulme ; — noms de famille des avouants : Le Bouleur, Auvray, Le Tellier, Le Breton, Bezard, de L'Aulney, de Saint-Germain, Drouet, Basley, Aullays, Mahieu et Rihouey.

A. 2755. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1660-1697. — Paroisses d'Aubigny, de Feugères et de Saint-Christophe : procédures exercées à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre les propriétaires du fief au Souquet et de la forfaiture de Jean Martin, au sujet d'arrérages de rentes dues audit domaine; — noms de famille des propriétaires : de Carville, Busnel, Gorgeois et Le Tellier.

A. 2756. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1580-1690. — Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Douet et Le Roux, pour le fief de Jean Volet ; — distribution des deniers provenant du décret des héritages de Thomas Douet.

A. 2757. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1602-1643.—Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Censier, par les familles Yon, Le Bouleur et de Saint-Germain ;— arrérages de rentes dus par la famille Le Canu de La Chislardière.

A. 2758. (Liasse.)— 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1614-1680.—Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief au Hericier, par les familles Pittebout, Yon, Jacquet et Le Carpentier.

A. 2759. (Liasse.)— 83 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1280-1760.— Paroisse d'Aubigny, terre de La Pitteboudière ou fiefferme Pittebout : concession par le duc d'Orléans, seigneur de Saint-Sauveur-Lendelin, à Colin et Colinet Pittebout, moyennant 36 livres de rente, de la terre de La Pitteboudière qui appartint à Robert Pittebout ; — fieffes faites par la famille Pittebout, de diverses portions de terre aux familles Le Rosty, Tapin, Le Gardinier, Noël et Des Planques ; — aveu rendu au Roi par Thomas Pittebout, pour le tènement de La Pitteboudière ; — fieffe faite par le prince de Rohan à Marie Étienne Hébert, de la terre de La Pitteboudière ; — aveux rendus au Roi, sous le domaine de Saint-Sauveur, de fonds dépendant de la fiefferme de Pittebout, par les familles Poullain, Sebeline, Capelain, Robert, Le Goupil, Mansel, Le Forestier, La Rose, Vaultier, Angot, Le Tresor, Le Clerc, Regnault, Lavoisy, Basley, Desplanques, Le Provost, Le Tellier, Fremy et Aullais.

A. 2760. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1672-1702. — Paroisse d'Aubigny : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement de rentes dues par la famille Hebert, sous les lignes Eustache, Lalouel, de La Balle, Pasturel, Duprey, Douet, Martin et Le Prunier.

A. 2761. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1614. — Paroisse d'Aubigny : aveu rendu au Roi par Julien Fromont, de terres tenues sous les lignes Rioult, Vaultier, Rault ou Duval.

A. 2762. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1680.— Paroisse d'Aubigny : sommaire d'aveu rendu au Roi par les tenants du fief bâtardise Jean Martin, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2763. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1680.— Paroisse d'Aubigny : sommaire d'aveu rendu au Roi par les tenants du fief de Guillaume Le Bouleur relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2764. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1614-1783.— Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi par les tenants des fiefs Henri Martin, Guillaume Duprey, Guillaume Gervaise et Denis La Louel, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des avouants : Le Breton, Gueroult ou Groult et Le Bouleur.

A. 2765. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1614-1680. — Paroisse d'Aubigny, bénéfice cure, ligne de Thomas Brandin : aveu rendu au Roi par Pierre Le Lièvre et Martin Vallée, curés de Saint-Martin-d'Aubigny, pour le fief Brandin qui se compose du manoir presbytéral et de diverses portions de terre.

A. 2766. (Liasse.)— 14 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1609-1680.— Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille de Saint-Germain, pour les fiefs ou ainesses Vaultier et Bourdelin.

A. 2767. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1680. — Paroisse d'Aubigny : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Gillette Basley, veuve de Jean Pézeril, pour le fief de Péseville.

A. 2768. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1614-1680.— Paroisse d'Aubigny : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Thomas Rabasse, par Paul et Nicolas Le Clerc.

A. 2769. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1643-1661.—Paroisse d'Aubigny : baux consentis par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de diverses portions de terre dépendant du fief Pigache et venus au domaine pour défaut de paiement des rentes.

A. 2770. (Liasse.)— 14 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1780. — Paroisse d'Aubigny : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-

Lendelin, contre les tenants de la terre de La Chislardière, pour obtenir paiement de rentes dues au domaine, sous le fief Scelles de Taute, le fief Censier, les fiefs Pilatte, aux Bards et Jean Borel,

A. 2771. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1552-1707. — Paroisse d'Aubigny : aveux, diligences, sentences et saisies concernant les fiefs des Moitiers, Pouphille, Pillatte et la garenne de Saint-Sauveur ; le tout réuni sous le titre de terre du bois au Canu et relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des tenants : Cocquierre, Auvray, de Soulle, Davy, Hellouin et Le Gris.

A. 2772. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1767. — Paroisse d'Aubigny : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Guillaume Vaultier, autrement le fief Guillaume Olivier, par Gillette de Saint-Germain, veuve de Jacques Tapin ; — poursuites exercées par le receveur du domaine pour paiement d'arrérages de rentes dues sur le fief Guillaume Vaultier.

A. 2773. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1541-1717. — Paroisse d'Aubigny : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Michel Yon, pour terres tenues sous le fief au Croisé ; — question du treizième des ventes faites par Nicolas Fontaine à Guillaume Le Carpentier.

A. 2774. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1499-1610. — Paroisses de Saint-Christophe et d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres situées sous le fief de Saint-Martin ; — noms de famille des tenants : Yon, Sébire, Fauny, Davy, Chislard, Hébert et Vallée.

A. 2775. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1668-1680. — Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi, par les familles Fleury, Yon, Auvray et de L'Aulne, pour le fief Cervain, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2776. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1695-1680. — Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi, par les familles Douel, Basley et Pézeril, pour le fief Mosrin, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2777. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1695. — Paroisse d'Aubigny : saisie faite par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes sur le sieur Du Jonquet, tenant des fiefs Guillaume Le Bouleur et Colin Le Tassey.

A. 2778. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1680. — Paroisse d'Aubigny : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Robert de Taute, par Jeanne Le Vard, femme de Henri de Pierrepont, écuyer.

A. 2779. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1609-1668. — Paroisse d'Aubigny : aveu rendu au Roi, par Nicolas Tirel et Nicolas Le Forestier, pour diverses portions de terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sans désignation de fief.

A. 2780. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1595-1627. — Paroisses d'Aubigny, de Saint-Christophe et de Marchésieux : requête présentée au Roi, par Jean Davy, écuyer, sollicitant l'érection en fief noble de 810 acres de terre tenues roturièrement sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, lequel fief noble s'appellerait la terre et seigneurie d'Aubigny, et serait un plein fief de haubert ; — information de commodo et incommodo sur l'érection en fief de haubert faite par le Roi, en faveur de Jean Davy, sieur de Mary, de 750 acres de terres tenues jusques-là en roture ; — opposition par Bernard Davy, sieur du Perron, et par Pierre Davy, sieur du Bois, à l'entérinement des lettres patentes portant érection dudit fief ; — les rotures composant le fief sont connues sous le nom des fiefs du Rochant, de Saint-Marin, Reneaulme, aux Fresnes, du Mesnil, de Rochefort, de La Fontenaisie, au Butor et Piteboult ; — abandon fait par François Davy, sieur de Saint-Martin, à Jacques Davy, sieur de Mary, de tous ses droits sur la succession de Jean Davy de Mary, leur père, moyennant la somme de trente deux mille livres et à la charge de poursuivre l'érection en fief noble des terres de Conteville et de La Haulière, situées à Aubigny, le tout en l'honneur et conservation de la famille ; — opposition des officiers de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, à l'érection d'un fief noble obtenue par Jacques Davy de Mary.

A. 2781. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1521-1624. — Paroisse d'Aubigny : contrats de cession, ordonnances, certificats et quittances concernant

les rentes engagées à Artur et Gilles de Conteville, écuyers; lesdites rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Jean Le Sage, Perrin Robert, Guillaume Bernard et Geoffroy La Rose ; — aliénation en faveur des mêmes, des droits de treizième de la sergenterie au Gascoing ; — successeurs de MM. de Conteville : Roulland de Gourfaleur, Jean et Jacques Davy de Mary, écuyers.

A. 2782. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1606-1679.— Paroisse d'Aubigny : quittances expédiées par les receveurs du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à Jean et à Jacques Davy, sieurs de Mary, pour les rentes qu'ils doivent audit domaine.

A. 2783. (Liasse.)—63 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1541-1771. — Paroisses d'Aubigny, de Marchésieux et Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux, déclarations, contrats de ventes, sentences et saisies concernant les terres de Mary, La Haullière et Conteville, possédées par le marquis de Guer, représentant les sieurs Davy de Mary et le prince de Rohan-Guéméné, avec reconnaissances des rentes en grains, deniers, pains, gélines, poivre et videcoqs, dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;—aveu rendu au Roi, par Gilles de Conteville, écuyer, seigneur de La Pontherie et de Soule pour un manoir (le manoir de Conteville) assis au bourg d'Aubigny près l'ancien château du lieu ; — aveu rendu au Roi, par Michel Davy, pour lui et ses frères, de la vavassorie de La Haulière, des tènements des Corvées ou Marettes et de La Pitteboudière en Aubigny, d'une rosière à Marchésieux et du tènement de La Fauvèlière à Saint-Aubin-de-la-Pierre ; — partages de la succession de Michel Davy, sieur de La Haulière ; — aveux rendus au Roi, pour diverses portions de terre situées à Aubigny, par les familles Fromont et Hamel.

A. 2784. (Liasse.)— 12 pièces, papier.

1759-1774. — Paroisse d'Aubigny : notes diverses concernant les rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par le marquis de Guer, acquéreur de M. de Rohan.

A. 2785. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 27 pièces, parchemin.

1520-1676. — Paroisse d'Aubigny : ventes de diverses portions de terres faites à Jacques Davy, écuyer, sieur d'Orgueil et de Mary ; à Nicolas Davy ; à Jean Davy, sieur de Mary et de La Haulière ; à Jeanne de Pierrepont, veuve de Jean Davy, sieur de Mary, Conteville et La Haulière ; à Jacques Davy, sieur de Mary ; La Haullière et Conteville, par les familles Le Rosty, de La Basle, Chislard, Angot, Poullain, Yon, Le Rosey, Groult, Laisney, Tapin, Dameuve, Letellier et Bertault ; — partages de la terre de La Haullière entre Nicolas Davy, sieur de Quelette, Jean Davy, sieur de Mary, et autres cohéritiers en la succession de Michel Davy, écuyer, sieur de La Haullière ; — vente d'une pièce de terre par Regnault Davy, sieur de Vierville, à Regnault Davy, sieur de Mary.

A. 2786. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1705. — Paroisse d'Aubigny : fieffe faite par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, des droits honorifiques de l'église paroissiale d'Aubigny, à Toussaint Davy, écuyer, de Saint-Aubin, propriétaire du fief de Vierville, situé pour la plus grande partie en ladite paroisse d'Aubigny.

A. 2787. (Liasse.)— 15 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1546-1693.— Paroisse d'Aubigny, fief de Quillette : vente faite par Antoine Poulain à Jacques Davy, sieur d'Orgueil et de Mary, d'une pièce de terre tenue sous l'aînesse du fief de Quillette ; — aveu rendu au Roi par Michel Le Painteur, écuyer, sieur d'Escures, pour le fief de Quillette et pour diverses portions de terre, le tout relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;— vente à Jacques Hébert par Jean Le Painteur du Bois-Jugan, et Anne Quentin, sa femme, des arbres des chasses ou avenues de la terre de Quillette.

A. 2788. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1691-1697. — Paroisse d'Aubigny : Question du treizième d'une vente faite de la pièce des Essards, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et appartenant à la famille Le Tellier, représentant Laurens Carville.

A. 2789. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1761-1765. — Paroisse d'Aubigny, terre de La Sagerie : ventes faites par Jean-Louis-René Davy, écuyer, sieur de La Sagerie, à Pierre Le Prest, sieur de Premaresc, d'une pièce de terre relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, et de diverses portions de terre, aux familles Le Rosty, Bourdet et Vallée, le tout tenu dudit domaine en exemption de rente.

A. 2790. (Liasse.)— 33 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin.

1506-1588.— Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au

Roi pour terres et maisons relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et tenues en exemption de rente par les familles Fontaine, de Conteville, de La Rue, Le Court, Auvray, Couillard, Daniel, Rihouet, Du Quesney, Coquierre, Le Rosty, Gueroult, Courtin, Hebert, Du Val, Eustache et Vallée.

A. 2791. (Liasse.) — 119 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1605-1681. — Paroisse d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de terres et maisons tenues en exemption de rente, par les familles Aulaire, Pittebout, Eustache, Laisné, Douet, Le Rosty, Formentin, Faulny, Hec, Le Canu, Besard, Pacary, Fremond, Yon, Desjardins, Duval, Hamel, Dameuve, Vilquin, Courtin, Marie, Birée, Bichue, Robin, Fontaine, Anquetil, Groult, Ourry, Le Cardonnel, Auvray, Poulain, Michel, Le Tellier, Maloisel, Le Court, Martin, Le Breton.

A. 2792. (Liasse.) — 79 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1544-1765. — Paroisse d'Aubigny : contrats de vente, de fieffe, et autres actes de mutation, de maisons, terres et rentes assises sur des fonds tenus, en exemption, du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin;—noms de famille des contractants : Le Gardinier, Davy, Butel, Le Court, Le Bouleur, Le Clerc, Groult, Besard, Douet, Bougard, Hebert, Le Cardonnel, Auvray, Hebert, de Monthuchon, Tapin, Du Perouzel, Peignet, Angot, Yon, Barbey, Le Canu, Le Moigne, Voisin, Duprey, Rihouet, Flaux, Le Carpentier, Godefroy, Fontaine, Le Lièvre, Le Sueur, Bejard, Le Chevalier, Le Canu, Sauvage, Jacquet, Vallée, Le Courtois, Jouvet, Robin, Tirel, Le Noël et Poisson.

A. 2793. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Paroisse d'Aubigny : sommaire d'une inféodation faite à Anne Le Cornu, veuve de Louis Jeanne, d'une petite portion de terrain inculte, chargée de devoirs seigneuriaux.

A. 2794. (Liasse.)— 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1614.—Paroisse de Saint-Christophe-d'Aubigny : aveu reudu au Roi, par Michel Davy, écuyer, sieur du Bois, d'une pièce de terre nommée La Hague, tenue de la sieurie de Vierville, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A 2795. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1610-1680. — Paroisse de Saint-Christophe-d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Baudouin, par les familles La Joye, Cocquierre et Vallée.

A. 2796. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1668. — Paroisse de Saint-Christophe-d'Aubigny : sommaire d'aveu rendu au Roi par les tenants du fief Poussard, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2797. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1608-1680. — Paroisse de Saint-Christophe-d'Aubigny : aveux rendus au Roi, par les familles de L'Aulne et Cocquierre, pour le fief de La Poussardière, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2798. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1551-1680. — Paroisse de Saint-Christophe-d'Aubigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour la terre de Saint-Christophe et le fief Malherbe, par les familles Burnouf et Anger; — poursuites dirigées par le receveur du domaine, sur Pierre et Raoul Auvray, pour avoir paiement de rentes qu'ils doivent comme jouissant de la terre de Saint-Christophe, abandonnée audit domaine par André Davy, écuyer, sieur de Saint-Christophe, ne pouvant payer; — saisie faite sur Jean Duprey, pour rentes dues par les fiefs Thomas Le Vilain, Saint-Christophe et Malherbe.

A. 2799. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1655-1680. — Paroisse de Saint-Christophe-d'Aubigny : vente de meubles saisis sur Jean Bertault pour non paiement de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par le fief au Courvoisier; — aveu rendu au Roi par Pierre Martin pour le même fief.

A. 2800. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1553-1764. — Paroisses d'Aubigny, de Saint-Christophe-d'Aubigny et de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi pour terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rente; — noms de famille des avouants : Auvray, Aulais, Tirel, Fauny, Hebert, Guillet, Le Clerc, Le Landais, Cocquierre, Caruel, Bourguet et Anger.

A. 2801. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1566-1647. — Paroisse de Feugères, fief de Caen :

aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; par Robert Du Quesnay, pour une alnesse nommée le franc fief de Caen ; — vente faite par Guillaume Michel, écuyer, sieur du Port, demeurant à Feugères, à Renée Michel, sa fille, femme de Guillaume de Guesnon, écuyer, sieur du Pont-Sanson, de diverses maisons et portions de terre, dont une est tenue du fief de Caen, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2802. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1606. — Paroisses de Feugères et d'Aubigny : sommaire d'un aveu rendu au Roi par les tenants du fief Robert Le Vilain, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2803. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1621. — Paroisse de Feugères : sentence rendue aux pleds de la vicomté de Périers, condamnant les sieurs Piterey, Maudouit et autres au service de banalité du moulin de Feugères, appartenant à Michel Davy, écuyer.

A. 2804. (Liasse.)— 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605.— Paroisse de Feugères : aveu rendu au Roi par François Michel, écuyer, pour le pré au Gallais, tenu en exemption de rente, sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2805. (Liasse.)— 16 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1569-1648.— Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre, fief de Rochand pour la branche de Grente : aveux rendus au Roi par les familles de La Lande, Le Petit et Bertault ; —poursuites pour arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Bucaille, Le Loutre, Le Petit, Journot, Jacquet et Le Vieux.

A. 2806. (Liasse.)— 7 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1560-1614.— Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre, fief de La Fauvelière : aveux rendus au Roi par la famille Fauvel, pour ledit fief de La Fauvelière, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; l'avouant est sujet à faire le service de prévôté à la foire de Saint-Christophe.

A. 2807. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1614. — Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Le Conte, écuyer, pour une vavassorie ou alnesse nommée le fief de L'Auney, ayant chapelle et volière à pigeons.

A. 2808. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1552-1659.— Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief aux Vardons, dit de La Vardonnière, par les familles Guillebert, Le Loutre, Quesnel, de Beurry, Jean et Jacquet ; — sentence de la vicomté de Périers, qui adjuge à Charles Le Mennicier, écuyer, sieur de Martigny et du Perron, la mouvance du fief de La Vardonnière, sous la réserve des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2809. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1607.— Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : engagement pris par Toussaint et Philippe de La Lande, de payer un boisseau de froment au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour une pièce de terre nommée Les Champs Saint-Albin.

A. 2810. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1610-1668.—Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief de L'Asnerie, par les familles Jacquet, Fossey et Le Cathelinais.

A. 2811. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1614. — Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Toussaint et Philippe de La Lande, pour fonds tenus sous le fief du Beuret.

A. 2812. (Liasse.) — 91 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1541-1770.—Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les fiefs Bedel, Lantillière, Anquetil, Courvoisier, Cervois, des Préaux, par les familles Varon, Anquetil, Du Quesnay, Yon, Viclin, Le Vieul, Basire, Scelles, Fauny, Des Touches, Le Do, Duval, Bellail, Villequin, Le Canu ; — ventes et fieffes entre les familles Malherbe, Le Bedel, Le Loutre, Fauny et Hue, de portions de terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2813. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1610. — Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre, fief de Sac-Épée : aveu rendu au Roi par Philippe Scelles,

d'une pièce de terre tenue sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2814. (Liasse.)— 26 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1560-1697. — Paroisses d'Aubigny et de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs au Ravy, Colin Du Prey et de Lavarde, par les familles Le Vicomte, Fauny, Poutrel, Fontaine et Le Clerc.

A. 2815. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1606-1697.—Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fief de Saint-Aubin, de Guillaume Vaultier et la bâtardise Jeanne Auvray, par Regnault Davy, sieur de Vierville, Pierre Langlois et la famille Le Marguerey ; — saisie de meubles pour arrérages de rentes.

A. 2816. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1607. — Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveu rendu au Roi par Jacques, Charles et Guillaume Belin, de deux pièces de terre relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous le fief Pierre Laignel.

A. 2817. (Liasse.)— 20 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1588-1696. — Paroisses d'Aubigny et de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi pour terres tenues sous le fief au Comte, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Hebert, Le Do, Hamel et Vallée ; — saisies faites pour arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2818. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1609-1668.—Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les fiefs Rochand, Anquetil, au Cervois, aux Vardons et sous le fief Courvoisier, par les familles Le Loutre, Anquetil, Fauny et Vilquin.

A. 2819. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1610-1696.—Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Nicolas Michel et Jean Guillemette, pour terres tenues sous les lignes Guillaume Choue et Colin David ; — saisies faites sur la famille Guillemette pour arrérages de rentes.

A. 2820. (Liasse.)— 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1520-1614.—Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : partages entre les frères Le Cocq, de divers héritages relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — aveux rendus au Roi par la famille Le Cocq, pour terres situées sous le fief au Terrier.

A. 2821. (Liasse.)— 31 pièces, papier.

1511-1697. — Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre, forfaiture Jean Clerel : aveu rendu à Regnauld Davy, seigneur de Vierville, pour le fief ès Bourgs, par Paul Le Bretel, les héritiers Vallée et Guillaume Le Do ; — aveu rendu par les mêmes au même, pour le fief Pittebout ; — vente faite par Pierre Le Rat, secrétaire de M. de Bellengeville, grand prévôt de France, à Michel Clerel, archidiacre de Coutances, des héritages ayant appartenu à Jean Clerel, sieur de La Mineuserie, confisqués au profit du Roi par arrêt du Parlement de Rouen, et donnés audit Le Rat par Sa Majesté ; — partages faits entre divers membres de la famille Clerel, des biens provenant de la confiscation susdite ; — aveu rendu à la seigneurie de Vierville, pour divers héritages par René Clerel, sieur de Montfiquet, pour lui et Jacques et Guillaume Clerel, sieurs de Rampan et du Breuil, héritiers de feu Michel Clerel, archidiacre de Coutances ; — procédures entre Pierre Davy de Vierville et le prince de Marcillac, engagiste du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, au sujet du treizième et de la mouvance de fonds provenant de la confiscation des biens de Jean Clerel ; — saisies faites pour arrérages de rentes dues par les familles Vallée et Robin, sur la ligne de la forfaiture Jean Clerel.

A. 2822. (Liasse.)— 83 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1588-1679.—Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre : aveux rendus au Roi, pour maisons et héritages tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rente ; — noms de famille des avouants : Jacquet, Le Bédel, Laignel, Auger, Le Rouxel, Scelles, Vallée, Yon, Fauny, Le Dot, Le Campion, Du Quesnay, Blaizot, Bard, de Lisle, Quesnel, Le Canu, Caruel, de Melun, Duval, de La Lande, Meslin, Robert, Ferrand et Le Rosey.

A. 2823. (Liasse.)— 27 pièces, papier.

1671-1729.—Paroisses de Saint-Aubin-de-la-Pierre, de Saint-Michel-de-la-Pierre et de Gonfreville : ventes et fieffes faites entre particuliers, de diverses portions de terre, tenues en exemption de rente sous le domaine de

Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Clérel, Robin, Aullais, Auvray, Riquier, Le Loutre, Ginard, Fauny, Scelles, Vallée, Bard, Goudelet, Hue, Aubril, Hébert, Le Cocq, Mahier, Le Cathelinais, Ménand, Chasle et Almy.

A. 2824. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1489-1678. — Paroisse de Saint-Georges-de-Montcocq, table d'Aubigny : procédures relatives à 4 livres 5 sous de rente due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause de la terre du Chesne, dite aussi fieffe de Jean Du Quesnay, lesdites procédures exercées par le receveur du domaine contre Jean de La Dangie, écuyer, sieur de Bazanville ; — aveu rendu au baron de Saint-Lo, par Gilles Lourcelin, du fief du Chesne, qui joûte aux fiefs de Pierrefitte et à la commune du manoir de Champeaux.

A. 2825. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1684. — Paroisse de Saint-Georges-de-Montcocq : sentences rendues en la vicomté de Périers, entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, le baron de Saint-Lo et Jean de La Dangie, au sujet de la mouvance de la terre du Chesne, réclamée par ledit domaine et le propriétaire de la baronnie de Saint-Lo.

A. 2826. (Liasse.)— 27 pièces, papier.

1604-1668.—Paroisses d'Aubigny, de Saint-Aubin-de-la-Pierre, de Feugères et de Marchésieux, fief Daufresne : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Daufresne, par les familles Le Clerc, de Saint-Germain, Auvray, Drouet, Des Planques, de La Coudre, de L'Aulney, Le Gresle et Des Vallées.

A. 2827. (Liasse.)—183 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1674.— Paroisse de Quettetot, fief Daufresne : transaction entre Jean de La Coudre, de Marchésieux, aîné du fief Daufresne, et Michel Troussey, sieur de Quettetot, l'un des puînés, par laquelle ce dernier, comme chef de la branche située à Quettetot, s'oblige seul d'en bailler aveu au Roi et de payer au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin 30 sous de rente du nombre de 3 livres dues à cause dudit fief ; — aveu rendu au Roi par noble homme Michel Troussey, pour le fief Daufresne, sis à Quettetot ;— aveux rendus au Roi, pour maisons et terres dépendant du fief Daufresne, par les familles Le Pigeon, Douesnard, Varengues, Mabire, Lainé, Grisel, Mahaut, Chouesnet, Le Tullier, Le Laidier, Jumalin, Louis, Lemiere, L'Hoste, Le Roux, Le Mestair, Mabire, Le Fillastre, Commenchail, Frimot, Bihel, Joumelin, Escolivet, Hébert, Le Savourey, Giguet, Des Vergées, Duval, Durel, Laisné et Toubel.

A. 2828. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1577-1769. — Paroisses de Marchésieux, d'Aubigny et de Saint-Aubin-de-la-Pierre, fief de La Varde : vente par Mariette de La Varde, à Nicolas Gynard et Pierre Jacquet, d'un pré tenu sous le fief de La Varde ; — ventes et échanges entre Jean Cléret, écuyer, et les familles Bard, Le Conte, Grould, Le Vicomte, de terres et maisons tenues sous le fief de La Varde ; — aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous le même fief, par les familles Fauny, Belhair, Des Devises, Langlois, Tapin, Le Clerc, Fleury, Des Moulins, Le Goupil, Des Planques, Le Nourry, Noël, de La Varde, Le Roux, Le Vicomte, Le Cathelinais, Grould, Aultin, Le Canu, Finel, d'Orléans, Auvray, Le Forestier, La Rose, Le Pelley, Le Trésor, Hérouard, de La Coudre, Eustache-de-Denneville, de Lisle, Du Clos, Meslin, Des Vallées, Le Rosty, Le Sage, Yver et Bard ;—sommation à Laurent de La Varde, représentant Michel de La Varde, de payer au bureau du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, trois années d'arrérages d'une rente de 20 sous due sur le fief de La Varde.

A. 2829. (Liasse.)— 131 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1543-1668. — Paroisses de Marchésieux, Aubigny et Saint-Aubin-de-la Pierre, franc-fief Rochand, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : vente par Pierre Le Noël, à Jacques Davy, écuyer, sieur d'Orgueil, d'une pièce de terre nommée Les Champs-de-Quelette, tenue du fief de Rochand ; — ventes et échanges entre les familles Le Pourry, Desplanques, Caillard, Davy de Mary, La Rose, Le Capelain, de fonds tenus du même fief ;—aveux rendus au Roi pour fonds tenus sous le même fief, par les familles Le Noel, Lalouel, Le Provost, Clerel de Sauvaultier, Courtin, Gaslonde, Chislard, Du Val, Vastel, Le Forestier, Hamel, Anger, Tapin, Cousin, Desplanques, Couillard, La Rose, Langlois, Anquetil, Ourry, Bard, Le Landais, Passelle, Maresq, Scelles, Jacquet, Anquetil, Le Bedel, Bertaut, Poulain, Desjardins, Bezard, Grisel, de La Lande, Ourry, Le Loutre, La Joye et Fontaine.

A. 2830. (Liasse.) —179 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1540-1668.—Paroisse de Marchésieux, franc-fief du Mesnil : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus du franc-fief du

Mesnil, par les familles Letourmy, Morel, Finel, Le Sage, Journot, de La Rue, Le Goupil, La Rose, Vaultier, Vallée, Mansel, Allain, Passelais, Yon, Le Noël, Regnault, Le Landais, Tapin, Le Rosey, Auvray, Le Clerc, Le Dot, Le Provost, Le Sauvage, Le Sueur, Bourguet, Dameuve, Le Gigan, Le Loutre, Le Trésor et de Percy ; — sentences rendues au siége de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, entre Jean Davy, sieur de Mary, Conteville et La Haullière, aîné du fief du Mesnil et les tenants dudit fief, par lesquelles il est ordonné que le sieur de Mary, réformera ses blâmes, communiquera les déclarations rendues par ses puînés, et que les puînés emploieront dans leurs déclarations qu'ils doivent être tenus payer leur apportant des rentes dues au domaine à cause du fief du Mesnil.

A. 2831. (Liasse.)— 97 pièces, papier ; 30 pièces, parchemin.

1566-1618. — Paroisse de Portbail, fief de La Bâle d'Aubigny : aveux rendus pour terres et maisons tenues de la seigneurie de La Bâle d'Aubigny ; — propriétaires de cette seigneurie, par ordre chronologique : Pierre Du Castel, Guillaume Dupert, Jacqueline Du Castel, veuve de Guillaume Dupert, Louis de Montfiquet ;—noms de famille des avouants : Beauchamp, Duval, Brétel, Le Gaillard, Abraham, Cuquemelle, Belliard, Regnouard, Le Bel, Le Rossignol, Le Carpentier, Nicolet, Després, Sohier, André, de Lhomme, Bertrand, Le Griffon, Seres, Vastel, Prével, Perrée, Buttet, Roualle, Le Prévost, Le Cavelier, Pinel, Morin et Lavechief.

A. 2832. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1541-1600. — Paroisse de Gouey, fief de La Bâle d'Aubigny : aveux rendus à Pierre Du Castel et à Louis de Montfiquet, par les familles Des Vergées, Vivien et Esnault, pour terres et maisons situées en la paroisse de Gouey et tenues de la seigneurie de La Bâle d'Aubigny.

A. 2833. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1598-1612. — Paroisse de Saint-Georges-de-la-Rivière, fief de La Bâle d'Aubigny : aveux rendus à Louis de Montfiquet pour terres et maisons tenues par les familles Le Griffon, Poulain, Cardot et Le Cingne, sous la seigneurie de La Bâle d'Aubigny.

A. 2834. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1606-1616. — Paroisse de Neuville-en-Beaumont, fief de La Bâle d'Aubigny : aveux rendus par des nommés Courbaran et Carrey, pour fonds tenus de la seigneurie de La Balle d'Aubigny, appartenant à Louis de Montfiquet, sieur de Montigny et de ladite seigneurie d'Aubigny, à cause de sa femme, fille de feu honorable homme Pierre Du Castel.

A. 2835. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1552-1611. — Paroisse de Saint-Martin-du-Mesnil, fief de La Bâle d'Aubigny : aveux rendus par les familles Beaudrap, Le Griffon, Lavechef, Le Bouteiller, Bonvallet et Durel, pour fonds tenus de la seigneurie de La Balle d'Aubigny, appartenant à Pierre Du Castel et à Louis de Montfiquet.

A. 2836. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1684-1689. — Paroisse de Marchésieux : état ou mémoire des rentes qui restent dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les fiefs Thomas Duprey, de La Bordellière, Raoul de La Ferrière, des Castillons, Raoul de La Mare, Cottin, Jeanne Des Planques, Roger Avice, Thomas Le Provost, Sauvage, Jean Fossey, Du Manoir, Du Bosq, Cretton, Camp-du-Puis, au Butor, Heron, Raoul de La Court, Chislard, au Tourneur, Nicolle Allix et de La Meslière.

A. 2837. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1695-1696.— Paroisse de Marchésieux : procédures entre le receveur de Saint-Sauveur-Lendelin et les tenants de Marchésieux ; il s'agit de savoir si les vassaux peuvent forcer le receveur à percevoir en essence les rentes par eux dues au domaine.

A. 2838. (Liasse.)— 20 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1690-1784.— Paroisse de Marchésieux, fief Thomas Hurtault : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Hurtault, par Charles Le Sueur, écuyer, et ses puînés ;— procédures entre le duc de Chartres, engagiste du domaine, et Jean François Le Landais, au sujet de rentes dues audit domaine sur les fiefs Hurtaut, Duprey, au Lion et Guillaume Angot ; fieffe de terres et maisons, faite à Jacques Le Saulnier par Jean-François-Michel Le Landais.

A. 2839. (Liasse.)— 18 pièces, papier.

1610-1706.—Paroisse de Marchésieux, fief Herman : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous le fief Herman par les familles Bezard, Fontaine, Le Landais et Le Clerc ; — poursuites exercées par le receveur du domaine pour arrérages de rentes.

A. 2840. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1609-1706. — Paroisse de Marchésieux, fief Colin Hec, fief à Lavoisy ou fief Thomas Lavoisy : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Vallois, Auvray, Lavoisy, Le Trésor, Hérouard, Le Landais, Le Sage, de Saint-Germain, pour fonds dépendant des fiefs à Lavoisye et Colin Hec ;—vente par Louis Le Peintheur, écuyer, à Laurent Bezard, d'une pièce de terre tenue du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les fiefs Thomas Lavoisy, Raoul de La Ferrière et Herman.

A. 2841. (Liasse.)— 14 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1610-1787. — Paroisse de Marchésieux, terre de La Jouennerie : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Finel, Le Trésor et Hérouard, pour terres tenues sous le fief Guillaume Bazire, la forfaiture Sanson, les fiefs Rault de La Ferrière, Herman, Colin Hecq et Thomas Lavoisy.

A. 2842. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1521-1633.—Paroisses de Marchésieux et Aubigny, terre de Quillette et fief de Chamberland : état des terres et maisons appartenant à Nicolas et Thomas Pitteboult, saisies en décret à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes ; — distribution des deniers provenant du décret desdits héritages tenus sous les fiefs Rouchant, Canu Touroulde, Jean Fossey, au Tort et au Chambellan ; — aveu rendu au Roi par le sieur Poulain, pour terres tenues sous les fiefs Chambelland et Simon Troulde ; — procès-verbal de l'état des héritages de feu Rault Davy, écuyer, sieur de Quillette, dont aveu avait été rendu au Roi par ledit Davy et ses frères, lequel aveu avait été représenté par noble homme Jean de Percy, sieur de La Mare, héritier de Rault Tapin, tabellion ; —sentence qui condamne Gilles Pittebout, sieur de Chamberlan, au paiement d'un boisseau de froment de rente dû au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2843. (Liasse.)— 43 pièces, papier.

1605-1699. — Paroisse de Marchésieux, fief au Capelain : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur, pour le fief au Capelain, par Olivier Le Maître et ses puînés ; — aveux rendus pour les fiefs Capelain, aux Abbayes, Jean Dubosc, de La Haullière, Rochand, au Chevallier, aux Provosts, de La Bedellière, par les familles La Rose, Le Provost, Hecques, Le Pourry, Alain, Le Pelley, Bichue ; — poursuites exercées par le receveur du domaine pour arrérages de rentes contre les familles Le Provost, Le Pourry et Le Tanneur.

A. 2844. (Liasse.)— 16 pièces, papier.

1767-1769.— Paroisse de Marchésieux : procédures entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et Jean Poulain, au sujet des rentes dues par ledit Poulain, sur les fiefs aux abbayes, au Capelain et au Provost.

A. 2845. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1479-1715.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu à Robert de La Coudre, seigneur de Champeaux, par Jean de Vantigny, pour le fief de Bédiers ; — procédures entre Jacques Mathurin de La Coudre, écuyer, curé de Marchésieux, et Jacques Le Trésor, écuyer, seigneur de Champeaux, pour mouvance du grand pestis de Marchésieux — saisies faites, à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sur Thomas de La Coudre, sieur de La Vantignière, pour arrérages de rentes dues sur le fief ès Bediers et sur le fief Sandrey de Bayeux ; — saisie pour arrérages de rentes faite sur la veuve de Guillaume Le Pourry, possédant partie de la terre de La Martinière, sur Étienne Michel, écuyer, sieur des Landes, pour rentes dues par les fiefs Guillaume Guisle et ès Bédiers, sur le sieur Houel, ayant épousé l'une des demoiselles de La Vantignière, pour arrérages de rentes dues par les fiefs ès Bédiers et Sandré de Bayeux.

A. 2846. (Liasse.)— 22 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1609-1697. — Paroissse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les fiefs Fromont, Du Bosq, aux Étourmis, Colin Fossé et au Butor, par les familles Le Rosey, Le Trésor et Labbey ; — poursuites exercées par le receveur du domaine pour arrérages de rentes dues sur les fiefs dessus dits, par les familles La Rose et Le Trésor.

A. 2847. (Liasse.)—23 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1764-1765.— Paroisse de Marchésieux : réunion au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de fonds dépendant du fief Fromond, ladite réunion demandée par le duc de Penthièvre, engagiste, pour défaut de paiement de rentes dues au domaine.

A. 2848. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1761-1775. — Paroisse de Marchésieux : sommations, saisies et ventes concernant les rentes dues au do-

maine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la veuve de Jean Le Carpentier, sur les fiefs ès Bédiers, Fromond, Cottin et aux Étourmis.

A. 2849. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1609-1767. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous le fief aux Étourmis, les fiefs de La Varde, du Port, ès Bediers, par les familles Angot, Dorléans, de La Varde, Le Prévost, Desplanques, Fleury, Ourry, Langlois, Finel, Le Canu et Guérin ; — vente et fieffe de diverses portions de terre entre les familles de La Couldre, Michel, Le Trésor et Le Carpentier ; — saisie faite sur Pierre Le Terry, pour arrérages de rente.

A. 2850. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1771. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief au Rosey, par les familles Le Pourry, Tapin, Le Loutre et de Percy ; — procédures entre le receveur du domaine et René-Pierre Bourdon de La Basserie, pour arrérages de rentes dues sur le fief au Rosey.

A. 2851. (Liasse.)— 17 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1668-1761. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de fonds tenus sous les fiefs de La Cour, des hayes de La Cour et au Moutardier, par les familles Le Pourry, Le Provost, Basley, Esnée, Le Pelley, Le Carpentier, Drouet ; — saisies de meubles pour arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — vente de terre par Jeanne-Laurence Le Maître à Marc Burais.

A. 2852. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1545-1699. — Paroisse de Marchésieux : décret d'une pièce de terre ayant appartenu à Michel et Richard Fossé ; — aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les fiefs Duprey, du Bosq, du Perron et Richard de Percy, par les familles de La Rue, Auvray, Bezard et Le Painteur ; — saisies pour arrérages de rentes dues par les familles Bezard, Flaux et Guérin ; — sentence obtenue par Jacques Davy de Mary, contre Jacques Pittebout de Groucy, au sujet de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus du fief Thomas Duprey.

A. 2853. (Liasse.)— 19 pièces, papier.

1609-1668. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief de La Bedelière, par les familles Couillard, André, La Rose, Le Pelley, Anger, Le Carpentier et Le Tourneur.

A. 2854. (Liasse.)— 40 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1585-1679. — Paroisse de Marchésieux, fief du manoir du Bosq : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Hecques, Poullain, Ourry, Marais, Lalleman, Vaultier, Le Rosey, La Rose, Le Forestier, Couillard, Le Loutre et Desplanques.

A 2855. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1566-1680. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous le fief ès Mariettes et le tènement Rochand, par les familles Le Prevost, Simon de Boisdavid et Marie.

A. 2856. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1596-1672. — Paroisse de Marchésieux : sentences rendues en vicomté à Périers, à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre Jean et Jacques Davy, sieurs de Mary, pour arrérages de rentes dues au domaine sous le fief ès Mariettes.

A. 2857. (Liasse.)— 104 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1775-1788. — Paroisse de Marchésieux : procédures exercées, à la requête du duc de Chartres, engagiste du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre Jacques et Nicolas Douet de La Fosserie, aux fins d'obtenir paiement de diverses rentes dues au domaine pour terres tenues sous les fiefs aux Mariettes, Cottin, Avice et les forfaitures Guillot Hébert et au Butor.

A. 2858. (Liasse.)— 53 pièces, papier.

1609-1697. — Paroisse de Marchésieux, fief de Jean Du Boscq : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Pepin, Fremy, Robert, Couillard, Philippine, Ferry, Destouppeville, Le Provost, Hébert, de La Rue, Desplanques, Dufour, Pepin, Fauny, Lallemand, de La Couldre, d'Arthenay, Tapin, Poulain et Ourry.

A. 2859. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1599-1762. — Paroisse de Marchésieux, fief Rault de La Ferrière : lots et partages faits entre les héritiers de

Guillaume Finel ; — aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Landais, Le Clerc, Le Sage, Jouanne, Auvray, de Beury, Lavoisy, Tapin, Le Trésor, Fontaine ; — saisies pour arrérages de rentes dues au domaine par les familles Agasse, Lavoisy et Fossey ; — ventes et fieffes de diverses portions de terre entre les familles Bezard, Merienne, Auvray Le Painteur et Angot.

A. 2860. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1608-1668. — Paroisse de Marchésieux, fief du Perron : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause du fief du Perron, par les familles Des Monts, Poignavant, Vallée, Picard, Fossey, Le Capelain, Bisson, Levar, Angot, Picquenot, La Rose et Auvray.

A. 2861. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1610-1681. — Paroisse de Marchésieux, fief Guillaume Angot dit Ozebert : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Landais et de La Couldre de La Bretonnière.

A. 2862. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1680. — Paroisse de Marchésieux, fief au Canivet : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Feron, Le Maître et Yver.

A. 2863. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1545-1704. — Paroisse de Marchésieux, fief de Thomas Le Prevost : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Thomas Le Prevost, par les familles Le Canu, Le Marquetel, Davy, de Montfiquet, Des Planques, Austin, La Rose, Le Pelley, Maresq et La Joye.

A. 2864. (Liasse.)— 13 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1699. — Paroisse de Marchésieux, fief Créton ou de La Crétonnière : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Thomas de La Coudre, écuyer, sieur de La Bretonnière ; — saisie faite sur Jacques Le Provost par le receveur dudit domaine, pour rentes dues sur le fief Cécile de Gisors et le fief de La Bedellière.

A. 2865. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605-1679. — Paroisse de Marchésieux, fief de La Bizottière : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Michel Le Painteur, écuyer, Michel Le Vard, Charles Le Sueur et Nicolas Lalouel.

A. 2866. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1609-1704. — Paroisse de Marchésieux, fief ès Castillons : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Langlois, tenant dudit fief ; — saisies faites sur les sieurs Langlois, Hervieu et Le Tanneur, pour arrérages de rentes dues au domaine.

A. 2867. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1668-1680. — Paroisse de Marchésieux, fief de La Hardonnière : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Philippe Bichue et Gillette Basley, veuve de Jean Pezeril.

A. 2868. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1605-1690.— Paroisse de Marchésieux, fiefs Sanson Fossey et Jean Fossey : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Nicolas Le Canu, Gilles Labbey, Julien La Roze, la veuve de Noel Le Pelley et Robert Noel.

A. 2869. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1608-1788. — Paroisse de Marchésieux, fief Chislard : aveux, ventes, diligences et saisies concernant le fief Chislard ; — noms de famille des tenants : Ourry, Couillard, Marais, Le Trésor, La Rose, Le Forestier, Des Planques, Desrais, Le Vallois, Le Carpentier, Le Pelley, Drouet, Tapin, Le Landais, Hérouard et Le Bedel-Fontaine.

A. 2870. (Liasse.)— 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1607-1680. — Paroisse de Marchésieux, fief au Sauvage : déclaration des héritages du fief au Sauvage, tenu de la seigneurie de Champeaux et sujet à rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, ladite déclaration baillée au Roi par les tenants Tapin, La Court, Hecque, Le Pourry, Le Forestier, Le Maître, Finel, Auvrey, Eustache ; — autre déclaration baillée pour le même fief par Charles-François de Percy, écuyer, sieur de La Tapinière, et les sieurs Yver, Tapin, Le Provost, Pinel, de La Coudre, Le Trésor de L'Arthurie, Yver de La Brechollerie et Eustache de Denneville.

A. 2871. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1604-1696. — Paroisse de Marchésieux, fief de Nicolas Allix : aveu rendu au Roi en son domaine de

Saint-Sauveur-Lendelin, par Nicolas Le Canu, sieur de La Tournerie, Pierre Le Roi, Pierre Langlois, Espérance Caillard, veuve de Guillaume Le Prévost ; — transaction entre Louis Godefroy, écuyer, sieur de Ponthiou, ayant épousé Anne Du Cledat, veuve de Bonaventure Le Canu, écuyer, sieur de Basmaresq, et Thomas Des Planques, avocat, ayant épousé Marguerite Le Noel, veuve d'Étienne Lalouel, au sujet de 12 boisseaux de froment, annuellement dus au domaine de Saint-Sauveur ; — saisie pour arrérage d'une rente due par Michel Le Tanneur.

A. 2872. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1609-1668. — Paroisse de Marchésieux, fief de La Rue : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Pelley et La Rose.

A. 2873. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1614.—Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi, par Thomas Le Pelley, pour le fief de La Rue ou ligne à Labbé, tenu sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2874. (Liasse.)— 40 pièces, papier.

1552-1699. — Paroisse de Marchésieux, fief au Provost : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Pelley, La Rose, de Percy, Duprey, Le Provost, Labbey, Clerel, de Montfiquet, Olivier, Le Clerc, Le Forestier et Letourmy ; — saisies pour arrérages de rentes dues par les familles Le Provost et Le Sanglier.

A. 2875. (Liasse.)— 31 pièces, papier.

1609-1764. — Paroissse de Marchésieux, fief Chanton : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Angot, Le Clerc, Couillard, Le Tourneur, Simon, Guérin, Le Capelain, Le Buffe ; — procédures exercées, à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur, pour arrérages de rentes contre la famille Le Clerc.

A. 2876. (Liasse.)— 21 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1552-1762. — Paroisse de Marchésieux, fief de La Meslière : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Tapin, Vallée, Des Planques, Fossey, de Percy, Le Landais et Yver ; — vente par les héritiers de Jacques Fleury, à Antoine Le Sueur, écuyer, d'une pièce de terre dépendant du fief de La Meslière.

A. 2877. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1680. — Paroisse de Marchésieux : sommaire d'aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants du fief de La Lande.

A. 2878. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1609-1705. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les fiefs Cottin, Colin Fossey, Jean Du Bosq et de La Bedellière, par les familles Langlois, Des Planques, Labbey, Le Forestier et de Percy ; — saisies pour arrérages de rentes dues par la veuve de Pierre Le Trésor.

A. 2879. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1614-1668. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par David Bichue et Susanne Le Rosey, pour terres tenues sous les fiefs au Capelain et Thomas Hardouin.

A. 2880. (Liasse.)— 44 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1583-1776.—Paroisse de Marchésieux : aveux, ventes et diligences concernant les fiefs des Jardins, du Mesnil, Le Rosey et Le Champ-du-Mont ; — tenants : les familles Davy, Tapin, Oury, Le Loutre, Vallée, Le Sage, Angot, Fossey, Le Vard, de Percy, Yver, Le Sueur, de La Couldre, les missionnaires de Caen.

A. 2881. (Liasse.)— 77 pièces, papier.

1597-1788. — Paroisse de Marchésieux : aveux, ventes et procédures concernant le fief au Tourneur, tenu du Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Canu, Desrez, Le Gigan, Le Provost, Le Pourry, La Rose, Davy, Fremont, Le Carpentier, Drouet, Le Landais, Marie, Le Four, Vardon, Hébert et Le Lièvre.

A. 2882. (Liasse.)— 24 pièces, papier.

1609-1760. — Paroisse de Marchésieux : aveux, ventes et saisies concernant le fief aux Abbayes tenu du Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles La Rose, Le Vicheul, Tapin, Le Clerc, Lalouel, Adde, Noël et Serson.

A. 2883. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1668-1697.—Paroisse de Marchésieux, fief au Butor :

aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Des Planques, Le Rosey, Le Loutre et de Percy ; — saisie faite sur Thomas Le Rosey, pour arrérages de rentes.

A. 2881. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1614-1668. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Nicolas Gosselin, par les familles Auvray, Le Capelain, Bichue et Le Provost.

A. 2885. (Liasse.)— 53 pièces, papier.

1554-1775. — Paroisse de Marchésieux : aveu, lots et partages, requêtes, saisies et adjudications concernant le fief Denis d'Orléans, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;— noms de famille des tenants : Le Rosey, Le Provost, Fremond, La Rose, Bezard, Poullain et Bertault.

A. 2886. (Liasse.)— 9 pièces, papier

1669-1698. — Paroisse de Marchésieux, fief Cécile de Gisors : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Rosey, Le Trésor, Hérouard et Le Prévost ; — saisie pour arrérages de rentes dues au domaine.

A. 2887. (Liasse.) — 165 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1765-1775.— Paroisse de Marchésieux : poursuites, saisies et ventes concernant une rente en froment, en avoine et deniers due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Le Provost.

A. 2888. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1569-1679.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi, par Jean Des Planques, pour fonds tenus du fief de La Rivière, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — adjudication au profit de Hervé Le Trésor, de la terre de La Tabardière ayant appartenu à Jean Des Planques, curé de Louviers ;— distribution des deniers provenant de l'adjudication.

A. 2889. (Liasse.) — 68 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1481-1788. — Paroisse de Marchésieux : aveux, requêtes, diligences, sentences et mémoires concernant les fiefs ou alnesses Thomas Bard et Colin Lanfage, tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Finel, Pittebout, Yver, Le Peinteur-de-Quillette et Le Peinteur-de-Bois-Jugan.

A. 2890. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1680-1764.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief de La Haulière, par Julien Lalouel et Nicolas La Rose ; — transaction entre les sieurs Poulain, Jeanne et Pacary, au sujet de rentes dues audit domaine pour fonds tenus sous le fief de La Haulière.

A. 2891. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1614.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi, par Jean Desrays, pour le fief Creton, tenu sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2892. (Liasse.)— 41 pièces, papier.

1608-1788. — Paroisse de Marchésieux : aveux, ventes, procédures et saisies concernant le fief au Lion, tenu du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Davy, Le Painteur, Olivier, Regnault, Le Landais, Des Prés, Lécuyer, Vallée et Durand.

A. 2893. (Liasse.)— 60 pièces, papier.

1605-1703. — Paroisse de Marchésieux : aveux, diligences, saisies et adjudications concernant le fief Rault de La Mare, tenu du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Goupil, Regnault, Olivier, Fontaine, Le Forestier, Le Fèvre, Le Mallier, Le Sueur, Lalouel, Agasse, Le Landais, Rivière et Le Gigan.

A. 2894. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1563-1696. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Poignavant, Le Roy et Yvelin, pour fonds tenus sous les fiefs Canu Troulde, de La Lienne, aux Rampeaux et Camp-du-Puis.

A. 2895. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1614. — Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Antoine Yver, pour une pêcherie à anguilles.

A. 2896. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1609-1711. — Paroisse de Marchésieux : baux, ventes, diligences et sommations concernant le fief de l'Échette tenu sous la mouvance du domaine de Saint-

Sauveur-Lendelin, par les familles Olivier, Le Landais, Brothelande et Freret.

A. 2897. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1616-1629. — Paroisse de Marchésieux : quittances expédiées par les receveurs du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, aux sieurs Brothelande, Sauvage et Le Landais, tenants du fief de L'Échette.

A. 2898. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1681-1696.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jacqueline de La Couldre, pour fonds tenus sous les fiefs de Saint-Lo et de Guillaume et Nicolas Hubert ;— saisie pour arrérage d'une rente due par la famille Aubril.

A. 2899. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1668-1680. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour la forfaiture Guillot Hebert, par les familles de La Varde et Desdevises.

A. 2900. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1543-1774.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu à Jacques de La Couldre, seigneur de Champeaux, pour le fief Millon-le-François, par les familles Noël et Lavoisy ; — fieffe faite par Jean Chrysostome Guillemin à Jacques Guillemin, de fonds dépendant du fief Millon-le-François et chargés de rente envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2901. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1604-1695. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par David Regnault et par Bernardin Lécuyer, pour le fief au Bouteiller, par Gilles Lagnel, pour terres dont partie est située sous le fief au Bouteiller ; — saisie pour arrérages de rentes dues sur le même fief.

A. 2902. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1696. — Paroisse de Marchésieux ; saisie faite sur Manvieu Dorléans, pour arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sur les fiefs Penesme et Rault Ybert.

A. 2903. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1609-1696. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief du Port, par les familles Dorléans, Le Provost, Fleury, de La Coudre et Dufour ; — poursuites pour arrérages de rentes dues par les familles Morel et Lalouel.

A. 2904. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1696. — Paroisse de Marchésieux : saisie faite sur Louis Dorléans, pour arrérages d'une rente due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sur le fief Rault Ybert.

A. 2905. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1599-1784. — Paroisse de Marchésieux : déclarations, baux, diligences, ventes et clameur lignagère concernant le fief de Jeanne Des Planques, tenu sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Des Planques, Le Forestier, Duchemin, Laisney et La Joye.

A. 2906. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1529-1680.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Romain Des Planques, par Thomas et Michel Des Planques, Jacques Le Forestier et Michel Le Four ; — lots et partages entre les héritiers Le Rosey, d'héritages tenus du même domaine sous le fief Romain Des Planques.

A. 2907. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1690. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Tappin, Gilles Sebire, Jean Le Guillais et Jacques Le Provost, pour fonds tenus sous le fief de La Bordellière et la ligne du Camp de La Pierre ; — saisie pour arrérage de rentes dues sous le fief de La Bordellière.

A. 2908. (Liasse.)— 22 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1697.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief de La Rivière, par André Yvelin, écuyer, sieur de L'Ivelinière et de Savigny ; — aveu rendu au Roi par Jean Gaslonde, pour terres tenues sous les fiefs au Fresne et de La Rivière ; — saisie de meubles pour arrérage de rentes dues au Roi par les familles Lalouel et Tapin sous les fiefs de La Rivière, de La Goutière, de La Haulière et de La Bizotière.

A. 2909. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605. — Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au

Roi par Jean Tapin, pour terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sous la ligne du Camp de La Pierre et le fief Pepin.

A. 2910. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi par Nicolas Le Landais, au droit de Bonaventure Le Canu, écuyer, sieur de Basmaresq, pour le fief Guillaume Avice, tenu sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2911. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1657-1697.—Paroisse de Marchésieux : baux, aveux et saisies concernant le fief Roger Avice, tenu sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Autin, Noël, Drouet, Le Provost, Le Pelley, Le Pourry et Marie.

A. 2912. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1600-1697. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Rault de La Cour, par les familles Le Pourry, Le Forestier, Le Carpentier; — saisies pour arrérages de rentes dues au domaine sur le même fief, par Pierre Le Roux et Thomas Le Carpentier.

A. 2913. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1668-1694.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Robin Hairon, par la famille Le Carpentier ; — arrérages de rentes dus pour le même fief.

A. 2914. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1600-1679. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Caillard et Lalouel, pour terres tenues sous le fief de La Gouttière.

A. 2915. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1668-1776. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Pépin, par les familles Faulny et Le Provost ; — arrérages de rentes dues sur le même fief ; — fieffe par Guillaume Le Provost à Pierre Robert, d'une pièce de terre tenue du fief Pépin.

A. 2916. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1668-1680. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Colin Hecq, par les familles Auvray, Faulny et Le Landais.

A. 2917. (Liasse.)—7 pièces, papier.

1668-1765.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief au Sauvage, par Adrien Fauny ;—vente par Jacques Flaux à Laurent La Barbe et à Marie Groult, de diverses portions de terre relevant du même domaine sous le même fief.

A. 2918. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1681. — Paroisse de Marchésieux : bannissement des héritages de Robert Le Clerc et de Noël Des Moulins, chargés de rentes non payées envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2919. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1680-1695. — Paroisse de Marchésieux : aveu, diligences et saisies concernant le fief aux Lairs, tenu du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Four et Vaudry.

A. 2920. (Liasse.)— 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1668-1695. — Paroisse de Marchésieux : aveux, saisies et adjudications concernant le fief au Tourneur, tenu du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Le Gigan.

A. 2921. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1668-1699.— Paroisse de Marchésieux : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Eustache-de-Denneville, pour terre tenue sous le fief Guillaume Guisle ; — arrérages de rentes dues au domaine sur le même fief, par les familles Le Prévôt et de La Coudre de La Bretonnière.

A. 2922. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1779.—Paroisse de Marchésieux : droit de pêche dans la rivière de Marchésieux, affermé pour cinq ans à Gilles Tassey, moyennant 12 livres par an, par M. Rihouet, receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2923. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1677-1678. — Paroisse de Marchésieux : droits de treizième dus au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les héritiers sous-âge de Bonaventure de La Varde.

A. 2924. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1550-1668. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rentes, par les familles Couillard, Noël, Le Provost, Vallée, Le Roy, Le Pourry, La Rose, Bertaut, Le Capelain, Le Canu, Passelais, Lair, Angot, Lainey, d'Etouppeville, Le Landais, Rivière, de Bertrand, Tapin, Fossey, Létourmy, Lavoisy, Dauvers, Laffeteur, Regnault, Le Tourneur, Langlois, Mancel, Le Loutre, Forestier, Maresq, Robert, Duprey, Fauny, Auvray, Le Trésor, Hérouard, Frémond et Le Carpentier.

A. 2925. (Liasse.) — 80 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1563-1779. — Paroisse de Marchésieux : lots et partages, ventes, fieffes et échanges concernant les terres tenues en exemption de rentes sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Peley, Le Capelain, Davy, Le Provost, Lagnel, Regnault, Le Landais, Bourguet, Fauny, Robin, de La Couldre, Fleury, Le Bédel, Fauvel, Le Clerc Poulain, Agasse, de Periers, Flaux, La Joye, Douet, Jouvet, Le Carpentier, de Lavarde, Auvray, Noël, Maresq, Hue, Poignavant, Mahieu, Hérouard, Desrez, Le Gigan, Couillard, Le Trésor, Yon, Le Noblet, Dudouit, Lécluse, d'Aigremont, Gislot, Esnot, La Rose, Gaillard, Le Loutre, Le Sueur et Lefèvre.

A. 2926. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1697. — Paroisse de Millières, ligne de L'Échette Jacques Le Bellier : délibération des tenants et vassaux du Roi concernant le service de prévôté et la faisance de trois earsonniers de froment de rente, due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par le prévôt dudit lieu de Millières.

A. 2927. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1573-1738. — Paroisse de Millières, fief de Denis Le Forestier : aveux rendus au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Riche, Lhostellier, Le Maréchal, Le Lièvre, Le Campion, Martin, Le Dot, Fauvel, Le Ridés ; — ventes, lots et partages concernant divers fonds tenus sous le même fief ; — noms de famille des contractants : Le Marechal, Le Riche, Lhostellier, Fauvel, Le Breton, Le Moussu, Le Turc et Cauvin ; — division en quatre branches du fief au Forestier.

A. 2928 (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1568-1684. — Paroisse de Millières, terre du Vivier : ventes de diverses portions de terre tenues sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Fauvel, Laisney, Siard et Baillehache ; — saisie pour arrérage de rentes dues sous les fiefs Jean Le Grand, la ligne Robert et Olivier Le Petit et le fief Richard Le Petit.

A. 2929. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1759. — Paroisse de Millières, forfaiture Thomas Barbey : vente faite par Jean Lhostellier à Pierre Rault, d'une pièce de terre nommée La Campagne Lhostellier, à charge par l'acquéreur de payer un boisseau et demi de froment, un pain et une géline de rente au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2930. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1605-1668. — Paroisse de Millières : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rentes par les familles La Rose, Fauvel, Bense, Lurienne, Faultrat, Letellier, Meslin, Langlois de La Champagne et Simon.

A. 2931. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1573-1718. — Paroisse de Millières : ventes de terres tenues en exemption de rentes sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Fautrat, Mastinel, Giard, Bense, Le Breton, Henry de Valendey, Fauvel, Laisney, Rigaut, Lhostellier, Martin, Le Rouge, Le Campion, Fontaine, Le Voy, Le Gouix, Le Breton, Le Loutre, Vaultier, Almy, Belamy, Du Saussey et de La Faverie.

A. 2932. (Liasse.) — 54 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1639-1697. — Paroisse de Millières : pleds de gage plege, diligences, sentences, bannissements et adjudications concernant le service de prévôté ; — délibération des paroissiens nommant un procureur pour poursuivre le procès existant en la Chambre des Comptes de Normandie, entre eux et les paroissiens de La Rondehaye, au sujet des droits de pâturage dans la Lande dite de Périers.

A. 2933. (Liasse,) — 99 pièces, papier.

1595-1697. — Paroisse de Périers : pleds de gage plege, diligences et sentences concernant le service de prevôté dû au Roi, à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les vassaux de la paroisse de Périers ; — familles nobles citées dans les gages pleges : Davy, Le Canu, Le Noël, Aze, de Canisy et Le Roux.

A. 2934. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1696. — Paroisse de Périers : diligence publiée au marché de Périers pour fixer l'époque de la recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A 2935. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1681-1692. — Paroisse de Périers : états des rentes qui restent à payer au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2936. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1613-1665.— Paroisse de Périers : vente par Pierre Le Loutre à Pierre Le Lièvre, d'un jardin situé au réage de l'eau de Sève, à charge de rente envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — rentes dues par la famille Le Lièvre, sous les lignes Étienne Harrenne et Pierre Loriglu.

A. 2937. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605. — Paroisse de Périers : aveu rendu au Roi par Louis Tirel, pour un emplacement de maison situé en la franche bourgeoisie de Périers.

A. 2938. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605. — Paroisse de Périers, terre de Basmaresq : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Le Canu, écuyer, pour diverses portions de terre situées sous les lignes Guillaume d'Authelande, Thomas Morand, Thomas Le Paulmier et Colin Poignavant.

A. 2939. (Liasse.)— 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1606-1680.— Paroisse de Périers : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Robert Le Noël, écuyer, Jean Le Drent et Louis Jacquet, pour terres tenues sous les lignes Jean L'Épiney, Robert et Thomas d'Autelande.

A. 2940. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1789. — Paroisse de Périers : fieffe faite par Pierre-Noël Le Monnier, prêtre, à François Hébert, d'une pièce de terre nommée La Vallée Hervieu, chargée de 4 sous 6 deniers de rente envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la ligne de Nicolas Bonamy

A. 2941. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1567-1680. — Paroisse de Périers, terre de La Bouvière : aveux rendus au Roi, par Richard Le Lièvre, pour terre située sous la ligne Roger Des Landes ; — poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre François Davy, écuyer, bailli de Périers, pour arrérage de rentes dues sous la terre de La Bouvière ; — paiements faits par Jean Davy, sieur de Saint-Hilaire, bailli de Saint-Sauveur-Lendelin, de rentes dues audit domaine sous les lignes Étienne Laisney, Colin Tirel et Michel d'Autun.

A. 2942. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1626-1682. — Paroisse de Périers : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérage de rentes dues au domaine sous les lignes Colin Heurteloup et Roger Hardouin, par les familles Cousin et Laurent.

A. 2943. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de Périers : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Rihouet, pour terre située sous le tènement aux hoirs Guisle et les lignes Étienne et Jean Bastien.

A. 2944. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1670.—Paroisse de Périers, terre de Groucy : état des deniers provenant de l'adjudication des biens de Jean Le Noël, écuyer, sieur de Groucy, chargés de rentes non-acquittées envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les lignes Geoffroy Le Comte et Robert Du Quesnay.

A. 2945. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605. — Paroisse de Périers : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Noël Le Cauchonnier, pour une pièce de terre nommée Le Clos-Agnès, en la ligne des hoirs Nicolas d'Aubigny, et chargée d'une rente de deux fers à cheval envers le domaine.

A. 2946. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1680-1692.— Paroisse de Périers : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Roger Malécuyer, par Bertaut Bense, tuteur des enfants de Jean Le Tellier ; — arrérage de rentes dues sur le fief Malécuyer, par les familles Des Monts, Le Comte et Fremond.

A. 2947. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1580-1689. — Paroisse de Périers, fief de Pigasse, appelé aussi fief de Pigousse ; terre des Hauts-Vents : lots et partages ; — poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes ; — sentences, baux, saisies, ventes, distribution de

deniers ; — noms de famille employés dans ces différents actes : Houesville, Poulain, Bougard, Le Cocq, Domptot, Des Landes, Le Maître, Agasse et Rivière.

A. 2948. (Liasse.)—2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605. — Paroisse de Périers : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Dujardin, pour une petite portion de terre chargée d'un pain et d'une géline de rente envers le domaine.

A. 2949. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1550-1680. — Paroisses de Périers : partages faits entre les sieurs Le Rosty, d'héritages chargés de rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le clos Borel ; — aveu rendu au Roi, par François Agasse, tuteur de Noël Hamel, pour un fief nommé la ligne de Jean Borel.

A. 2950. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse de Périers : aveu rendu au Roi par Guillaume Michel, pour terre tenue sous la ligne de Guillaume Mottey, et chargée de rentes de pains et gélines envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2951. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1650-1680. — Paroisse de Périers : aveu rendu au Roi, par Jean et Rault de La Varde, pour le fief Gaffre, chargé de rentes en grains, pains et gélines envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — saisie pour arrérage des rentes dues par Jean de La Varde, sous la ligne de Guillaume Gaffre.

A. 2952. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroissse de Périers : aveu rendu au Roi par Jean Le Loutre et Nicolas Le Do, pour le tènement de Jean Houesville, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2953. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1680. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : sommaire d'un aveu rendu au Roi par les tenants du fief Belœil, chargé de rentes en grains envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2954. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1612-1711. — Paroisse de Périers · arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Raoult Guisle, par les familles Le Comte et de La Varde.

A. 2955. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1767. — Paroisse de Périers : diligences, sentences, significations et saisies concernant les fiefs Colin Pittey, Colin James et Guillaume de La Haie, tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Agasse et Brisou.

A. 2956. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1673. — Paroisse de Périers : sommation faite à Jean Rivière, de payer au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, un pain et un chapon de rente dus sur le fief de Guillaume Crespel.

A. 2957. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1605-1668.— Paroisse de Périers : aveux rendus au Roi pour héritages tenus en exemption de rentes sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Tellier, Houesville, Longuet, Hebert, Cavey, Le Capelain, Le Jolliot, Des Monts, Vaultier, Le Maître, Laisney, Ferrand, Fautrat, Fontaine, Ynor, Godefroy, Rabasse et Eudet.

A. 2958. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1575. — Paroisse de Périers : vente par Gilles et Pierre Lhostellier à Jean Le Roux, d'une portion de terre nommée Le Torcamp, joignant le chemin Perrey, tenue en exemption de rentes, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2959. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1652-1679. — Paroisse de Périers : sentences concernant le treizième de la vente des pièces nommées Les Perruques, treizième dont le paiement est reclamé par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, des héritiers de Bonaventure de La Varde.

A. 2960. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1605. — Paroisse de Vaudremesnil : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rentes, par les familles Le Doux, Bauptois, Le Maître et Le Loutre.

A. 2961. (Liasse.)— 7 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1678-1687. — Paroisse de Saint-Patrice-de-Claids : présentations faites par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin à l'état de distribution des deniers provenant de la régie du fief de Claids ; — état et distribution de deniers provenant de la terre de Claids, adjugés à Marc-

Antoine Du Saussey, écuyer, seigneur de Claids, avec défalcation des sommes dues au domaine pour arrérage de rentes en deniers, pains et gélines.

A. 2962. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1668. — Paroisse de Gonfreville : aveu rendu au Roi par Jacques d'Épeseville, pour fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2963. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1682-1693. — Paroisse de Saint-Patrice-de-Claids : arrérage d'une rente due sur la ligne d'icelle forfaiture, par la famille de La Varde.

A. 2964. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1693. — Paroisse de Saint-Patrice-de-Claids : arrérages d'une rente due par Jean Patrix, au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2965. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1683. — Paroisse de Saint-Patrice-de-Claids : arrérages d'une rente due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur la ligne Michel Fossey, par François et Nicolas Mottin.

A. 2966. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1669-1680. — Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les lignes Le Fevre, Le Sage et Baudouin, par les familles Levesque, Le Cat et de Littehaire.

A. 2967. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1669-1668. — Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Gilles Ferrand et Nicolas Langlois, pour fonds tenus sous les lignes Anquetil, Allix, de La Planche et Du Clos.

A. 2968. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1575-1669. — Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi, pour terres tenues sous le fief au Viel, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Cat, Paisnel, Banse, Le Mesle, Lhostellier, Marescot, d'Epezeville et Hervieu ; — arrérages de rentes dues au domaine sur le fief au Viel.

A. 2969. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1575-1679. — Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Levesque, pour terres tenues sous le fief de Guillaume Lefevre ; — sommaire d'un aveu rendu au Roi, par François Banse, pour le tènement de Richard de Bauptois.

A. 2970. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1650-1698. — Paroisse de Gorges, terre du Coisel, fief Yvon Du Châtel : aveu rendu par Michel Le Roux, pour terre tenue sous l'ainesse du fief de Fresne, de Jacques Freret, sieur du Coisel ; — aveu rendu à François de Camprond, seigneur de Gorges, par Guillaume Freret, écuyer, sieur du Coisel, pour divers tènements sis en la paroisse de Gorges, aveu précédemment rendu au Roi par inadvertance ; — poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour paiement de rentes dues sous le fief Yvon du Châtel, par François Freret, écuyer, sieur de Bellefontaine, et par Gilles Freret, écuyer, sieur du Coisel.

A. 2971. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1614. — Paroisse d'Aubigny : aveu rendu au Roi par la famille Fromond, pour un champ de terre et une maison, situés en franche bourgeoisie d'Aubigny et tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2972. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1547-1761. — Paroisses de Saint-Patrice-de-Claids, Gonfreville, Gorges et Saint-Germain-la-Campagne : échange de terrain entre Colin Le Prestre et Guillaume Le Roux, vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin ; — aveu rendu au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Nicolas Marescot, pour deux pièces de terre ; — fieffe faite par Pierre Dujardin à Jean Dujardin, d'une maison, d'un jardin et de deux pièces de terre.

A. 2973. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1668. — Paroisse de Lastelle : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Catherine Leudet, veuve de Jacques Faudemer, et par Jean et Jacques Bagot, pour fonds tenus sous les lignes Siméon de Graignes, Rault Vigier, au Drans, Thomas Dujardin et Guillaume Olivier.

A. 2974. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1679-1695. — Paroisse de Lastelle : aveu rendu au Roi, pour fonds tenus sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Robert Bertin, sieur de La Croix, bourgeois de Rouen ; — saisies et ventes de biens, pour arrérages de rentes envers le domaine, par Jean Hervieu et Roger Sanson, écuyer.

A. 2975. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1665. — Paroisse de Lastelle : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Marie Digne, femme de Jean Hébert, pour terre tenue sous la ligne de Robin Le Provost.

A. 2976. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680.— Paroisse de Lastelle : aveu rendu au Roi par François Langevin, écuyer, pour le fief de Pierre Querqueville, chargé d'un quartier d'avoine et de 10 œufs de rente envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2977. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1668. — Paroisse de Lastelle : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Guillaume Le Barrier et Jacques Bagot, pour fonds tenus sous la ligne de Guillaume Olivier.

A. 2978. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1596. — Paroisses de Lastelle et Le Plessis : sentence rendue au siége de Périers, contre Jean Langevin, écuyer, condamné au paiement de rentes dues au domaine.

A. 2979. (Liasse.)— 12 pièces, papier.

1598-1657. — Paroisse de Lastelle, ligne du moulin Poulard : lots et partages entre les fils de Michel Langevin, écuyer, sieur du Parc ; — bannissement des levées étant sur les héritages qui furent aux héritiers Langevin ; — opposition de François de Littehaire, écuyer, audit bannissement requis par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — poursuites exercées par le receveur, pour arrérages de rentes contre les fermiers des sieurs Langevin.

A. 2980. (Liasse.)— 91 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1600-1711.— Paroisses de Lastelle, Gorges, Laulne et Le Plessis : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues au domaine par les sieurs Du Saussey, de Laulney, Troussel, Jourdan, Angot et Sanson-du-Manoir.

A. 2981. (Liasse.)— 27 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1605-1693. — Paroisse de Lastelle : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rentes par les familles Hérouard, Le Plumey, Bertin, Le Blond, Carbonnel, Bagot, Davy, Le Gouix, Digne et Le François ;— vente par Marie Sanson à Nicolas Le Nourry, d'une petite pallière de terre chargée envers le domaine des droits et devoirs sieuriaux.

A. 2982. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1636-1697.—Paroisse de Saint-Sébastien de Raids : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues sur les fiefs de La Beurrière, Guillaume Des Plains, de La Haye et Troulde, par les familles Le Clerc, Pittebout, Sauvage, Poignavant, Le Cuir, Vaultier et Le Noir.

A. 2983. (Liasse.)— 67 pièces, papier.

1680-1778. — Paroisse de Saint-Sébastien : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues sur les fiefs de La Beurrière et de La Haye, par les familles Le Noël, Vallée, Cailloux et Le Gendre.

A. 2984. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1764-1772.— Paroisse de Saint-Sébastien-de-Raids, fief des Plains : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues par les familles Vaultier, Le Sage, Sanson et Le Noël.

A. 2985. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1689-1696. — Paroisses de Saint-Sébastien et de Raids : arrérages de rentes dues sur ie fief Lye, au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Hervieu, Laisné et de Ligny.

A. 2986. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1695. — Paroisse de Sainteny : saisie adressée aux biens meubles de Jean Le Bailly, sur la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérage d'un boisseau et demi de froment de rente dû par la ligne de Jean Pimparey.

A. 2987. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1691-1695. — Paroisse de Raids : aveu rendu au Roi par Rault Fourmentin, pour une pièce de terre tenue du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la ligne de Pierre Fourmentin ; — saisie faite sur la veuve de Jacques Le Carpentier, pour arrérages d'une rente due sur la même ligne.

A. 2988. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1676-1695.—Paroisse de Raids : poursuites exercées

par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre les frères pénitents de Saint-Lo, pour arrérages de rente due sur le fief maître Georges Hervieu.

A. 2989. (Liasse.)— 16 pièces, papier.

1681-1742.—Paroisse de Raids : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues sur les lignes Macé Du Tot, Thomas Fauvel, Fleury Enée, Rault de La Lande et Jacques de La Rivière, par les familles Le Goubey, Finel, Caillemer et Le Guay.

A. 2990. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1652-1707. — Paroisses de Saint-Sébastien et de Raids : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues sur les fiefs Burnel et Sequeville par les familles Le Canu de Basmaresq, Girard et Hervieu.

A. 2991. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1564-1610. — Paroisse de Raids : vente par Nicolas Sebeline à Mathieu Le Roux, écuyer, de portions de terre sujettes en reliefs, treizièmes et aides coutumières envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — aveu rendu au Roi par Nicolas Le Canu, sieur de La Tournerie, pour fonds tenus en exemption de rente sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur.

A. 2992. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1681.— Paroisse de Sainteny : aveu rendu au Roi par Jacques Ruauld, pour le fief au Vallois, contenant 17 acres, teuu sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 2993. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1680-1681.— Paroisse de Sainteny : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par René Boudier, écuyer, seigneur de Rafoville et de La Haize, pour une pièce de terre chargée de rentes envers le domaine, sous la ligne de Jean Le Roi ; — sommaires d'un aveu rendu au Roi, par les tenants du fief Philippin Piquet, d'un aveu rendu par les tenants des lignes Guillaume Rivière et Thomas Le Paizant, d'un aveu rendu par les tenants de Jean Le Paizant.

A. 2994. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1695. — Paroisse de Sainteny : arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur les lignes Guillaume Pasla et Jean Jean, par Richard Le Monnier, jouissant des héritages appartenant à Pierre Poisson.

A. 2995. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1693-1695. — Paroisse de Sainteny : diligences, sentences, significations et saisies concernant une rente en grain due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur la ligne de Macé Dutot, par le sieur de Liuraye de Lessey.

A. 2996. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1695.—Paroisse de Sainteny : arrérage de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jacques Bécherey, sur la ligne de Philippe Le Pelley.

A. 2997. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1691. — Paroisse de Sainteny : sommaire d'un aveu rendu au Roi par le trésorier de Sainteny, pour une pièce de terre contenant 11 vergées et chargée d'une rente de 8 boisseaux de froment envers le domaine.

A. 2998. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1691-1696.— Paroisse de Sainteny : sommaire d'un aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants de la ligne ou ainesse Mauger ; — arrérages de rentes dues au domaine, sur les lignes Thomas Le Maître et Thomas Le Paizant.

A. 2999. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1694-1696.—Paroisse de Sainteny : saisies faites sur les fermiers de la terre ou forfaiture de Bray, ayant fait partie du domaine non fieffé de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3000. (Liasse.)— 33 pièces, papier.

1606-1690. — Paroisse de Saint-Germain-le-Vicomte : aveux, échanges et saisies concernant le fief ès Dots, contenant 80 acres et chargé d'une rente de 26 boisseaux de froment envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de familles des redevables : Luce, Le Prest, Pezeril, Le Parmentier, Martin, Le Gardinier, Des Monts, Agasse et Laisné.

A. 3001. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1575-1609. — Paroisses de Nay et de Gonfreville : aveux rendus au Roi par la famille d'Authelande, pour la forfaiture au Mière, chargée d'une rente de 27 sous envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3002. (Liasse.)— 111 pièces, papier ; 26 pièces, parchemin.

1575-1679.— Paroisses de Nay et Gonfreville : aveux rendus au Roi pour terres tenues en exemption de rentes

du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Melletier, Le Sage, Le Marignier, Le Cathelinais, Clouet, Cappey, Remy, Guérin, Poisson, Caruel, Le Parquier, Le Comte, Lhostellier, Salmon, Jouanne, Galliot, Trouvey, de Saint-Germain, de Coudran, Du Siquet, Jousnot, d'Authelande, Bullot, Pasla, Sanson, Gislette et Gislette Des Rosières.

A. 3003. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1632-1759. — Paroisse de Nay : ventes et fieffes de terrains tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin en exemption de rentes ; — noms de famille des contractants : Le Melletier, Gillette, Pasla, Le Doux, Cappey et Siquet.

A. 3004. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1334-1712. — Paroisse du Buisson, fiefs nobles du Buisson et de Languerie : déclarations de Jean et de Fouquet de Saint-Germain, écuyer, seigneur de Bardouf et de Saint-Germain, concernant le fief du Buisson, qu'ils reconnaissent appartenir, sous leur suzeraineté, à Pierre de Tresgoz et à Guillaume de Montagu, de la paroisse de Cenilly, par un sixième de haubert et par la redevance envers eux suzerains, de trois deniers d'aide, et envers la Reine d'un quartier d'avoine, mesure de Périers ; — le patronage de la paroisse du Buisson appartient au propriétaire du fief ; — lots et partages entre Jean et François de Coudren, écuyer, de maisons et terres situées au Buisson, tenues de la seigneurie de Saint-Germain, à charge de payer au seigneur dudit Saint-Germain, comme représentant le droit du Roi, le tiers de quatre quartiers d'avoine de bernage avec 36 sous quatre deniers de rente ; — aveux rendus à Antoine de Saint-Germain, seigneur de Saint-Germain et de Bardouf, par Jacques et Bonaventure Le Roux, sous le fief de Bardouf, du fief du Buisson et de Languerie, sixième de haubert ; — mémoire touchant 18 rais d'avoine de bernage, dus au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les sieuries du Buisson et de Languerie.

A. 3005. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1585. — Paroisse de Gonfreville : défalcation des rentes foncières et seigneuriales dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause des héritages décrétés sur Michel Le Tanneur, ligne de Colin Durand de Gonfreville.

A. 3006. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1609-1697. — Paroisses de Gonfreville, Gorges et Saint-Germain-la-Campagne : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous les lignes Richard, Guillaume et Jean Villette, par les familles Blondel, Villette et Des Landes ; — arrérages de rentes dues sur les mêmes lignes.

A. 3007. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1575-1609.—Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par François et Jean de Coudren, écuyers, et par Thomas Fréret, pour fonds tenus sous les lignes de La Graverie, Richard Laisney, Robert de Prétot et au Roullais.

A. 3008. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1609-1683.—Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Michel et Julien Guérin, pour fonds tenus sous la ligne de Richard Laisné ; — arrérages de rentes dus sur la même ligne par les héritiers d'Eustache Lostellier.

A. 3009. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1577-1605. — Paroisse de Gonfreville : aveu rendu au Roi par Siméon Le Monnier, curé de Gonfreville, pour 12 vergées de terre appartenant à sa cure, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — aveu de Thomas Lhostellier, curé de Gonfreville, pour la même terre tenue en exemption de toute sujétion.

A. 3010. (Liasse.)— 110 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1577.—Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi pour terres tenues en exemption de rentes du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Picard, de Bray, Guérin, Lhostellier, de Gonfreville, Le Comte, Hervieu, Saing, Le Vavasseur, Le Tanneur, Le Doux, Drouet, Laisney, Le Breton, Auvray, Le Page, Morel, Lambert, Le Tellier, Le Roigny, Hay, Du Moustier, Fourmentin, Bazire, Bauptois, Le Lièvre, Le Poil, Dossier Laisney.

A. 3011. (Liasse.) — 75 pièces, papier ; 74 pièces, parchemin.

1605-1606.—Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rentes, par les familles Lhostellier, Le Comte, Galliot, Le Poil, Laisney, Le Petit, Olivier, d'Épezeville, Saing, Le Monnier, Morel, Girette, Caruel, Lambard, de Claids, d'Autelande, Martin, Le Vavasseur, Dujardin, Le Page, Drouet, Bazire, Guérin, Langevin, Le Doux, Le Navetel, Le Cat, L'Évêque, de Coudren, Le Vallois, Le Gigan, Auvray, Cerville, Le Petit,

de La Planque, Dossier, Le Roingny, Pesnel, Rigot, de Saint-Germain, Baillehache, Le Tanneur, Le Vicheul et Picard.

A. 3012. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1609-1610.— Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rentes, par les familles Le Tenneur, Olivier, Le Vavasseur, de Coudren, Drouet, Le Poil, de La Planque, L'Évêque, Le Cat, Le Vicheul, de Gonfreville, Saing, Lhostellier, Le Navetel, Le Vallois, d'Épezeville, Carnet, Le Page, Paignel, Caruel, Le Petit, Guérin, Lambard, Girette, Le Comte, Laisney, Dossier, Galliot, Le Gigan, Morel, Dujardin, Journot, Le Prest, Finel et Le Marignier.

A. 3013. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1668. — Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rente, par les familles Bense, Lhostellier, Cavey, Le Planquais, de La Lande, Laisney, Gillette, Locquet, Caruel, Le Vavasseur, Le Poil, Le Loutre, Le Petit, Le Cat, Le Doux, de Gonfreville, de La Planque, Le Tanneur, L'Évêque, Le Comte, Le Breton, Saing, Fréret, Gavray, de Littehaire, Journot, Le Monnier, Olivier, Lambard, Hommeril, Le Clerc, de Mauny, Pellerin, Langevin, Le Mesle, Le Vavasseur, Galliot, Guillebert, La Chasse et Lucas.

A. 3014. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1679-1680.— Paroisse de Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rente, par les familles Le Cat, Le Comte, Banse, Huslin, Saing, Gillette, Le Vavasseur, Lambard, Levêque, Olivier, Caillemer, Le Doux, Le Breton, Duval, Cavey et Guillebert.

A. 3015. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1699-1765. — Paroisse de Gonfreville : actes de ventes et de fieffes faites pour terres tenues en exemption de rente sous le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Agasse, Lhostellier, Locquet, Freret, Journot, de Littehaire, Rigot, de Surtainville, Le Roux, de La Varde, Le Monnier, Lubin, Caruel, Vimond, Regnaut, de Coudran, Jouvet, Cavey, Jean, Langevin, Quesnel, Capey, La Londe, Fauvel, Le Poil, Tardif, Laisney, Banse et Chasle.

A. 3016. (Liasse.) — 144 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1634-1758. — Paroisse de Gorges : pleds de gage plège, diligences, exploits, sommations, sentences et adjudications concernant le service de prévôté commanderesse, dû par les vassaux de la paroisse de Gorges au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3017. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1677-1698. — Paroisse de Gorges : mémoires et états des rentes restant à payer au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les vassaux de la table de Gorges.

A. 3018. (Liasse.)— 25 pièces, papier.

1686-1687. — Paroisse de Gorges : saisies de bestiaux faites dans les marais de Gorges, à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues au domaine en l'article desdits marais.

A. 3019. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1623-1787. — Paroisse de Gorges, terre de Méterville : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Anger, curé de Gorges en la portion du Roi, et par Richard Anger, son frère, pour 160 vergées de terre ; — adjudication passée à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, des biens appartenant à Nicolas Le Mettais, sieur de Méterville, pour le défaut de paiement de rentes dues au domaine ; — saisie faite aux meubles de Pierre Mabier, adjudicataire desdits biens, pour même défaut de paiement ; — saisie aux biens des sieurs Anger et Le Forestier, pour arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3020. (Liasse.)— 35 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1609-1711. — Paroisse de Gorges : aveux rendus au Roi, pour terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Geoffroy Le Prêtre, Bertrand Noël, Maudouit, Guillaume Paisant et Thomas de La Villette, par les familles Le Gaud, Le Roux, Blondel et Picot ; — saisie de divers héritages chargés, envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de rentes non acquittées.

A. 3021. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1775.—Paroisses de Gorges et Le Plessis, terre d'Otteville en partie : diligences, sommations et saisies adressées aux sieurs Le Cocq d'Otteville, écuyers, aux fins d'avoir

paiement d'arrérage de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur partie de la terre d'Otteville et sur un tiers de la terre de La Vallée-Guérin, à eux échu à titre de succession.

A. 3022. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1788. — Paroisse de Gorges, terre d'Otteville : distribution des deniers provenant des héritages décrétés sur les sieurs Le Cocq Des Monts et Le Cocq d'Otteville, et chargés envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin de rentes non payées.

A. 3023. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1668-1681. — Paroisse de Gorges : aveu rendu au Roi par Jean de L'Aulne, pour fonds relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes de la déguerpie Sevestre, de Guillaume de Camprond et de Thomas Le Fèvre.

A. 2021. (Liasse.) — 3 pieces, papier.

1609. — Paroisse de Gorges : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par François de Camprond, écuyer, pour fonds sur lesquels est assis le moulin de Briqueboscq.

A. 3025. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1696. — Paroisse de Gorges : aveu rendu au Roi par la famille Banse, pour terres tenues sous le fief Pichet en la seigneurie de L'Épesse ; — saisie pour arrérage de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Lambard, sous le même fief.

A. 3026. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680. — Paroisse de Gorges : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Siméon Dorléans, pour le fief de Jean de La Montagne.

A. 3027. (Liasse.)— 17 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1600-1680. — Paroisses de Gorges, Saint-Germain-de-la-Campagne et Gonfreville : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Breton, Le Doux, Le Monnier et Le Loutre, pour terres tenues sous les lignes Le Roy, Galliot, Douville, de La Planche, Durand et Hébert.

A. 3028. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1789. — Paroisse de Gorges : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Tanneur et Mansel, pour fonds tenus sous les fiefs Chasle et Bacheley ; — arrérages de rentes dues au domaine par les familles Yon et Leclerc ; — vente par Pierre Fréret à Louis Le Crosnier, de terre tenue sous le fief de Sevestre Chasle.

A. 3029. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1600-1680. — Paroisse de Gorges : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Scelles, Quevillon et Sebire, pour fonds tenus sous les fiefs Robert Anquetil et Guillaume Guerrier.

A. 3030. (Liasse.)— 6 pièces papier ; 1 pièce, parchemin.

1668-1680.—Paroisses de Gorges et de Gonfreville: aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Huslin et Le Lièvre, pour terres tenues sous les lignes de Thomas Le Roux, Robert Anquetil et Jean Godefroy.

A. 3031. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1561-1782. — Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les sieurs La Valeizerie Le Lievre ;— aveu rendu au Roi par les familles Lethienny, Le Bachelier et Malherbe, pour terres tenues sous les lignes Guillaume Richard et Roger de La Boullée ; — fiefs et ventes de terres chargées de rentes envers le domaine ; — noms de famille des contractants : Le Lièvre, Des Landes, Marguerie et Le Doux ; — arrérages de rentes dues au domaine par les sieurs Le Lièvre de La Valeizerie.

A. 3032. (Liasse.) — 48 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1694. — Paroisses de Gorges, Le Plessis et Saint-Germain-de-la-Campagne : aveu, diligences, sommations, sentences, significations, saisies et ventes concernant les lignes Thomas du Coisel et Roger de La Boullée, chargées de rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des redevables : Le Loutre, Jourdan, Le Doux et Mahier.

A. 3033. (Liasse.)—37 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1660-1695. — Paroisses de Gorges, Le Plessis et Saint-Germain-de-la-Campagne : aveu, diligences, sentences, saisies et ventes concernant les héritages de Pierre Le Gaud, chargés envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin de rentes non acquittées ; — noms de famille des tenants : Le Breton, de Saint-Jores et Le Gaud.

A. 3034. (Liasse.)— 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1600-1694.— Paroisse de Gorges : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour héritages tenus sous la ligne Béatrix Coquin, par les familles Le Mouton et Le Roisny ; — arrérages de la rente due au domaine par Guillaume de La Planque, détenteur desdits héritages.

A. 3035. (Liasse.)— 56 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1600-1781. — Paroisses de Gorges, Le Plessis et Saint-Germain-de-la-Campagne : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les lignes au Gendre et Étienne Salmon, par les familles Salmon et d'Authelande ; — arrérages de rentes dues par les familles Le Bacheley et Salmon sur les mêmes lignes et les lignes Geoffroy Huslin et Guillaume Mellon.

A. 3036. (Liasse.)— 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1681. — Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-de-la-Campagne : aveux rendus au Roi par les familles Lacolley et Le Roux, pour terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes Le Comte, de Camprond, Le Gaud, Le Bert, L'Évêque, Énée et Le Vallois.

A. 3037. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1761.— Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-de-la-Campagne : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement de rentes dues par les sieurs Le Breton.

A. 3038. (Liasse.)— 58 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1763-1769. — Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : procédure exercée à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre Jean-Baptiste Le Breton, pour arrérages de rentes dues au domaine à cause des lignes d'Étienne Le Comte, de Guillaume de Camprond, de Jean Le Gaud, Denis Le Bert, Guillaume Énée, Hardouin et Guillaume L'Évêque.

A. 3039. (Liasse.)— 18 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1768-1769.— Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : exploits, saisies et sentences concernant les arrérages de rentes en grains, pains, volailles, œufs et deniers, dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les sieurs Le Breton, sous les lignes Étienne Le Comte, Guillaume de Camprond, Jean Le Gaud, Denis Le Bert, Guillaume Énée et Guillaume Levêque.

A. 3040. (Liasse.)— 32 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1774-1775.— Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre les sieurs Le Breton, pour arrérages de rentes dues au domaine.

A. 3041. (Liasse.)— 24 pièces, papier.

1671-1703.— Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes contre les possesseurs de fonds tenus du domaine, sous les lignes Étienne Le Conte, Jean Le Gaud, Denis Le Bert, Guillaume Enée et Guillaume Levesque.

A. 3042. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1590-1695.—Paroisse de Gorges : état des héritages ayant appartenu à Eustache Le Menue ; — fieffe par Jean Pézeril à Guillaume de Saint-Jores, du tènement du Menue ; — aveu rendu au Roi par Nicolas Le Sage, pour le tènement des Menues ;—saisie sur M. d'Urville, pour arrérages de rentes dues sous le fief au Buttet ; sur Pierre Ribet, pour rentes dues sous les lignes Thomas Des Iles, François Vacquelin, Colin Butet, Guillaume et Jean Payen.

A. 3043. (Liasse.)— 59 pièces, papier.

1681-1692.— Paroisses de Gorges et du Plessis : quittances, états, mémoires et comptes concernant les rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les héritiers de Pierre de Saint-Jores, sous les lignes ou fiefs Thomas Des Iles, François Vaquelin, du Clos-Basmey, Michel Rochefort, Guillaume Des Vaux, Thomas Écoute-pluye, Lempoigneresse, Sevestre Bernard et au Campestour.

A. 3044. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1600-1696.— Paroisse de Gorges : aveu rendu au Roi eu son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par André Digouey, pour fonds tenus sous les lignes Robert Le Fèvre, Thomas Rouland, Guillot Le Tienny et Guillaume Laurent ; — saisie pour arrérage de rentes dues au Domaine.

A. 3045. (Liasse.)— 30 pièces, papier.

1667-1775. — Paroisse de Gorges : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-

Lendelin, contre les familles Le Comte et Avaullée, pour rentes dues sous les fiefs ou lignes Jean Martin, Jean Langevin, Jean Paing, Robert Martin, Laurent Rouland, Jean Onfroy, Jean Guerrier et aux Coueffés.

A. 3046. (Liasse.)— 9 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1668-1694. — Paroisse de Gorges : sommaire d'aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Blondel, pour terre tenue sous les lignes Thomas de La Villette et Maudouit ;— aveux rendus au Roi par Georges La Chasse et François Espiard, pour terres tenues sous les lignes de Jean Falaise, de Michel et Georges Le Petit.

A. 3047. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1668-1680. — Paroisse de Gorges : aveux rendus au Roi, par Gilles Lainey et Pierre d'Auxais, pour fonds relevant de la seigneurie de Blanchelande et chargés de rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3048. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1551-1696.—Paroisse de Gorges : exécution contre Marin de Saint-Jores par le prévôt du Roi, pour avoir paiement de rentes dues sur le tènement Loquet ; — aveux rendus au Roi par François Le Blanquet, Louis de Camprond, Pierre Scelles et Thomas Le Fort, pour terres tenues sous les lignes Guillaume Le Pelley, Thomas Le Petit et Geoffroy Loquet.

A. 3049. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1600-1680.— Paroisse de Gorges : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Fontaine, Le Thienny, Courtin et leurs co-tenants, pour terres situées sous les lignes Jean Couenoire, Jean Vacquelin et Thomas Eustache.

A. 3050. (Liasse.)— 12 pièces, papier.

1679-1695.— Paroisse de Gorges : adjudication de terres saisies pour défaut de paiement de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les héritiers Tousard, sous le tènement de Roger Vaultier ; — saisies faites sur les représentants de Charles de Camprond, pour arrérages de rentes dues au même domaine sous les lignes Thomas Le Vaugueur et Jean Vacquelin IIe du nom.

A. 3051. (Liasse.)— 12 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1660-1695. — Paroisse de Gorges, tènement de Thomas de Camprond : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Dorléans, Le Clerc et Ollivier ; — saisie faite sur Pierre Ollivier pour arrérage de rentes dues au domaine.

A. 3052. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1609-1696. — Paroisse de Saint-Germain-la-Campagne : sommaire d'aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres situées sous les lignes Jean et Pierre Le Vallois et Guillaume Énée ; — saisies pour arrérages de rentes dues sur les mêmes lignes et sur la ligne d'icelle bâtardise.

A. 3053. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1652-1703. — Paroisse de Gorges : projet d'aveu pour le tènement des hoirs de Pierre Hédouin, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, et possédé par Guillaume Billy et ses co-tenants ; — arrérages de rentes dues par la famille Billy.

A. 3054. (Liasse.)— 19 pièces, papier.

1643-1767. — Paroisses de Gorges et de L'Aulne : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terre située sous les lignes de Jean Bagot, de Guillaume Le Guerrier et Guillaume Le Roy ; — arrérages de rentes dues sur les fiefs Michel Le Gaud et Pierre Barbey, Thomas de La Boullée et Thomas Huslin.

A. 3055. (Liasse.)— 13 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1787. — Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : aveux rendus au Roi, par Jean et Louis Salmon, Jean Bagot et Étienne Poisson, pour le fief de Michel Rochefort ;— rentes dues sur la terre du Coisel.

A. 3056. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1696. — Paroisse de Gorges : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement de rentes dues au domaine sur le fief de Michel Rochefort, par les familles de Saint-Jores et Ribet.

A. 3057. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1668-1712. — Paroisse de Laune : déclaration des héritages ayant appartenu à Richard Bagot ; — poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues sur le fief de Richard Le Bas, par les familles Faudemer et Breuilly.

A. 3058. (Liasse.)—54 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1541-1782. — Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Clerc, Lhostellier, Gavey, Des Landes et Duval, pour fonds tenus sous le fief de Guillaume de Camprond ; — poursuites pour arrérage de rentes dues par le même fief ; — fieffes, lots et partages concernant le fief de Guillaume de Camprond ; — aveux rendus à François de Camprond, seigneur de Camprond, Gorges et Bléhou, par les familles Scelles, Yvon et Fontaine.

A. 3059. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1600-1694. — Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi, par Thomas Beausire, François Le Fourger et Jean Le Moine, pour terres tenues du fief Sevestre, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — arrérage de rentes dues par la famille Le Moine sur le même fief.

A. 3060. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1601-1680. — Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Menue et Duval, pour terres tenues sous le fief de Jean Auvray.

A. 3061. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1605.—Paroisses de Gorges et de Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Le Tanneur, pour terres tenues sous le fief de Guillaume Payen.

A. 3062. (Liasse.)— 25 pièces, papier.

1541-1702.—Paroisse de Gorges : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues au domaine par les familles Billy, Picot, Vaultier et Malherbe, sur les fiefs Jean Le Gaud et Guillaume Paizant.

A. 3063. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1766-1767.—Paroisse de Gorges : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre la famille Le Rosier, pour arrérages de rentes dues au domaine sur le fief de Thomas Le Fevre.

A. 3064. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1694. — Paroisse du Plessis : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Hommeril, avocat, pour fonds tenus sous les fiefs Bordel et Richard de La Boullée ; — arrérages de rentes dues sur les mêmes fiefs.

A. 3065. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1682. — Paroisse de Gorges : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Damien Mahier et François Espiard, écuyers, pour terres tenues sous le fief de Jean Le Gaud ; — poursuites exercées par le receveur du domaine pour arrérages de rentes dues sur le même fief.

A. 3066. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1604-1694. — Paroisses de Gorges et du Plessis : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Couenère, pour fonds tenus sous le fief Couenoire ; — aveu rendu par Pierre Salmon, pour fonds tenus sous les fiefs Sevestre, Guillaume de Feugères et Guillaume Le Grand ; — aveu rendu par Jean David, pour fonds tenus sous le fief Jean Burnouf ; — arrérages de rentes dues sur le fief Jean Burnouf, par la famille David et sur la ligne de JeanLangevin, par la famille Villette.

A. 3067. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1668-1695.—Paroisse de Gorges : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Richard, Scelles et Sanson, pour fonds tenus sous le fief de Colin Le Timonnier ; — arrérages de rentes dues sur le même fief.

A. 3068. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1605-1680.— Paroisse de Gorges : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par noble homme Charles Richier, héritier d'Olivier Richier, pour fonds portant le moulin Regnault ; — aveu rendu au Roi par Judith Le Loup, veuve du seigneur de Bois-Roger, pour une prairie sur laquelle est assis le moulin Regnault.

A. 3069. (Liasse.)— 103 pièces, papier ; 26 pièces, parchemin.

1577-1680.—Paroisse de Gorges : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rente par les familles Gavey, Le Bachellier, Le Poupet, Le Tanneur, Fontaine, Hervieu, Le Doux, Le Clerc, Sanson, Couenoire, Mouchel, de Sainte-Mère-Église, Le Breton, Malherbe, Faudemer, Cappey, Le Gigan, Rogier, Le Roux, Blondel, de Camprond, Bullot,

Quevillon, Bigot, Le Capelain, Fourmentin, Michelle, Cauchard, Vaultier, Laffaiteur et Salmon.

A. 3070. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1662. — Paroisse de Gorges : bail fait par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin à Guillaume Billy, de trois pièces de terre nommées les forfaitures au Gaud.

A. 3071. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1664-1690. — Paroisses de Gorges et Le Plessis : adjudications et baux de deux pièces de terre abandonnées par Georges Pillet, et chargées envers le domaine de rentes non payées.

A. 3072. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1672-1688.—Paroisses de Gorges, Saint-Germain-la-Campagne et Saint-Jores : déclaration des héritages et revenus de Guillaume de Saint-Jores, sujets au service de prévôté ; — adjudication d'héritages abandonnés par des nommés Faudemer et de Saint-Jores, cessant de servir les rentes dont ils étaient redevables envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3073. (Liasse.)— 25 pièces, papier.

1695-1764.— Paroisse de Gorges : ventes et fieffes, faites entre particuliers, de terres tenues en exemption de rentes, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Agasse, Malherbe, Anger, Le Breton, Piquet, Mahier, Le Gigan, Le Loutre, Paing, Rigot, Billy, Sanson, Le Clerc, Villette, Quevillon et Le Doux.

A. 3074. (Liasse.)— 31 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1575-1680. — Paroisses de Saint-Germain-de-la-Campagne, de Gorges et Gonfreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues en exemption de rentes, par les familles de La Planque, Sanson, Collette, Huslin, Salmon, Pitterey, Gavey, Villette, Laurens, Auvray, Cariot, Le Ridais, Dufour et Le Bacheler.

A. 3075. (Liasse.)— 19 pièces, papier.

1656-1765. — Paroisse de Saint-Germain-la-Campagne : ventes et fieffes entre particuliers, de terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en exemption de rentes ; — noms de famille des contractants : Bagot, Fourmentin, Sanson, Auvray, de L'Écluse, Le Gigan, Le Doux, Le Lièvre, Groult, Laurent, Le Poil et Dufour.

A. 3076. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1668-1688.— Paroisse de Saint-Germain-la-Campagne : baux et adjudications de terres réunies au domaine pour défaut de paiement de rentes.

A. 3077. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1645-1698. — Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : bannissement et adjudication d'héritages appelés le tènement Jourdan-Piquet, réunis au domaine pour défaut de paiement de rentes.

A. 3078. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1657-1678. — Paroisse de Saint-Germain-la Campagne : vente par François Le Roux, à Richard Le Lièvre, d'une pièce de terre nommée Le Clos au Gouix ; — treizième de ladite vente réclamé par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3079. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1606. — Paroisse de Saint-Germain-la-Campagne : aveu rendu au Roi par Gilles Couenoire, curé, de fonds dépendant du bénéfice cure dudit lieu, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3080. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1575-1609. — Paroisse de Vesly : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Raoul et Pierre de La Londe pour terres tenues sous la ligne de la forfaiture Vimond.

A. 3081. (Liasse.)— 5 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1610.—Paroisses de Vesly et de Sainte-Opportune : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Guillaume et Gilles Sorin, écuyers, pour les tènements des Mares et de La Pirorie ; — aveu du tènement des Mares, rendu par Pierre Le Saulnier, héritier en partie de Guillaume et Gilles Sorin.

A. 3082. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1774-1775. — Paroisses de Sainte-Opportune et Vesly : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre Antoine Dudouit, pour arrérages de rentes dues sous les fiefs Diénis et Jean Frémond.

A. 3083. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1668-1690. — Paroisse de Vesly : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour rentes dues par Alexandre Cadot, écuyer, sur la ligne du moulin de Mihières.

A. 3084. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1704-1769.— Paroisse de Vesly : saisie faite sur le sieur Cariot, détenteur des héritages du commandeur de Valcanville, pour le contraindre au paiement de huit années d'arrérages de 10 sous de rente due sur la ligne de La Graverie au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — lettre du receveur de la commanderie de Valcanville, au receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, relative à ladite rente.

A. 3085. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1668-1696. — Paroisse de Vesly : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jacques Fauvel, pour terres tenues sous le fief de Pierre Osebert ; — arrérages de rentes dues au domaine par Jérôme Le Monnier et Pierre Bernard sur le fief de Pierre Le Fèvre.

A. 3086. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1393. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveu rendu par Rault Le François, au duc d'Orléans, en sa vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, pour un tènement appelé le fief Rault Le Provost (copie du XVIII^e^ siècle).

A. 3087. (Liasse.)— 21 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1784. — Paroisse de Vesly : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Navarre et Robert Cariot, pour le fief ou tènement de Vincent Hue ; — poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues sur le même fief par Jacques Le Forestier-d'Ozeville ; — vente par François Le Monnier à J.-F. Le Gastelois, d'une pièce de terre nommée le Jardin Marette, tenue du domaine de Saint-Sauveur sous la ligne de Siméon Le Marié.

A. 3088. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1575. — Paroisse de Vesly : aveux rendus au Roi pour fonds tenus en exemption de rente du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Damoville, de Laulney, Basire, Baston, Beuves, Bourdon, Cariot, Cappron, Le Chevalier, Couillard, Dallet, Durevie, Fautrard, Feret, Le Grellay, Grould, Hommet, Le Houssel, Houivet, Leret, Le Lièvre, de La Londe, Marette, Le Monnier, Le Mouton, Patrix, Philippe, Robillard, Ruault et Le Vallois.

A. 3089. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 92 pièces, parchemin.

1600-1600.— Paroisse de Vesly : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus en exemption de rente, par les familles Austin, Bard, Basire, Baston, Bellin, Beuve, Bourdon, Le Campion, Cavey, Carbonnel, Cauchard, Cariot, Cappelle, Le Chevalier, Clément, Couillard, Damoville, Dienis, Durevie, Étienne, Fauvel, Le Gastelois, Godard, Gravey, Grindel, Hommeril, Hommet, Hottot, Houssel, Hue, Jourdan, Le Lièvre, de La Londe, Loret, Marette, Le Monnier, Le Moucheux, Le Mouton, Navarre Loblet, Philippe Piton, Le Poupet, Robillard, Rondel, de Saint-Germain, Le Tellier, Truffaut, Le Vallois, Yon.

A. 3090. (Liasse.)— 169 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1609-1610.— Paroisse de Vesly : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus en exemption de rente, par les familles Austin, Basire, Baston, Belair, Bellin, Beuve, Bourdon, Cariot, Capelle, Cavey, Carbonnel, Cauchard, de Chanteloup, Le Clerc, Clement, Couillard, Durvie, Étienne, Fautrard, Le Gastelois, Gravey, Le Griffon, Grindel, Guillemine, Hardel, Hommet, Hotot, Le Houssel, Hue, Le Lièvre, de La Londe, Loret, Marette, Le Monnier, Le Moucheux, Le Mouton, Navarre, Noblet, Philippe, Piton, Le Poupet, Le Riche, Scelles, de Saint-Germain, Truffaut, Le Vallois.

A. 3091. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1668. — Paroisse de Vesly : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus en exemption de rente par les familles Agasse, Le Bailly, Bard, Basire, Le Barrier, Beuve, Blondel, Bouette, Bourdon, Le Capelain, Le Carpentier, Carbonnel, de Chanteloup, Cornière, Cyvard, Dollet, Damoville, Fautrard, Ferey, Fontaine, Le François, Le Gastelois, Godard, Gourdan, Hommeril, Hommet, Hottot, Houssel, Houivet, Hue, Lengronne, Lamy, de La Londe, Loret, Mansel, Le Marquant, Le Monnier, Le Moucheux, Le Noel, Noblet, Le Poupet, Le Prieur, Richard, Rondel, Le Roux, Le Sénécal, Sevestre, de Saint-Germain, Sorin, Tauret, Yon.

A. 3092. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1648-1765. — Paroisse de Vesly : ventes et fieffes,

entre particuliers, de terres tenues en exemption de rente, du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Étienne, Le Capelain, Cadot, Dollet, Basire, Le Gastelois, Le Monnier, Le Lorey, Lamy, Perrotte, Dalidan, Dudouit, Eve, Couillard, Traisnel, Hebert, Banse, Crespin, Le Noel et Pottier.

A. 3093. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1556-1602.—Paroisse de Vesly : constitution de 10 livres de rente faite au nom du Roi, en faveur de Guillaume Le Monnier, moyennant un capital de 100 livres ; ladite rente à prendre sur le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — vente de cette rente de 10 livres, par Guillaume Le Monnier, à François d'Orglandes, écuyer, seigneur de Saint-Martin.

A. 3094. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1609-1679. — Paroisses de Gerville, Littehaire et Vesly : aveux rendus au Roi par les familles Chasle, Le Poupet, Rondin, Mériel, Beuve, Le Moucheux et La Banque, pour terres tenues en exemption de rente du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3095. (Liasse.) — 25 pieces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1563-1668.—Paroisses de Gerville, Mobec et Vesly, vavassorie des Moitiers : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Rondin, Vichard, Rogier, de Pezeville, Pinchard, Le Poupet, Bard et Le Roux.

A. 3096. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1555-1650. — Paroisse de Sainte-Opportune : engagement fait à Guillaume Du Chastel, de la fiefferme de La Londe, précédemment engagée aux religieux de Lessay ; — diligence fixant le grenier de recette du domaine de Saint-Sauvenr-Lendelin au bourg de Périers.

A. 3097. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1682-1692. — Paroisse de Sainte-Opportune : états et mémoires de ce qui reste dû au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur la table de Sainte-Opportune.

A. 3098. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1577-1609. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Tassine, pour fonds tenus sous les lignes d'Étienne Pluquet, et des héritiers Nicolas et Richard Sorin.

A. 3099. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1664.— Paroisse de Sainte-Opportune : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre de Chanteloup, pour terre tenue sous les lignes Colin Siméon, Thomas Dienis et Siméon de Chanteloup ;— poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin pour arrérages de rentes dues par les familles Hervieu, Cappel, Le Gastelois et Dallet.

A. 3100. (Liasse.)— 47 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1607-1706.—Paroisses de La Feuillie et de Sainte-Opportune : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les religieux de Lessay, pour le moulin à eau de La Feuillie ; — poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues par l'abbé et les religieux de Lessay, sous les lignes des moulins de La Feuillie, de Robert Dienis, de Nicolas et Richard Sorin, de Rault Le Provost et de La Guerrière.

A. 3101. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1577-1695. — Paroisses de Sainte-Opportune et Vesly : aveux rendus au Roi par Jean Pirou, Nicolas, Jean et Thomas Sorin, pour terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la ligne des Sorins ; — poursuites pour arrérages de rentes dues sur la même ligne.

A. 3102. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1393-1697.—Paroisse de Sainte-Opportune, terre de Marigny : aveu rendu au duc d'Orléans, par devant Jean de Reviers, vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Raoul Le Prevost ; — aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par François et Guillaume Du Chastel, pour terre tenue sous la ligne de Michel Du Châtel ; —distribution de deniers provenant du décret des héritages ayant appartenu à Jacques Du Chastel, et dont Pierre Matinel était adjudicataire ; — arrérages de rentes dues par le sieur de Saint-Germain-Matinel, sur les lignes Raoul Le Prévost, Robert Sorin et Gilles Du Chastel.

A. 3103. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1778-1784.— Paroisse de Sainte-Opportune, mouvances et rentes de la terre de Marigny : procédure exercée au Bureau des Finances de Caen, entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et les sieurs Le Moucheux, au sujet de la mouvance de la terre de Marigny, laquelle a été jugée relever en partie dudit domaine envers

lequel elle paiera rentes en froment, sous les lignes Rault Le Prevost et Gilles Du Chastel ; — plan topographique de partie de la terre de Marigny, acquise par Jean Le Moucheux de Louis-Alexandre Le Chevalier de La Barbinière.

A. 3104. (Liasse.)— 51 pièces, papier.

1393-1784. — Paroisse de Sainte-Opportune : extraits d'aveux, états, mémoires et correspondance concernant la mouvance de la terre de Marigny, en litige entre l'abbaye de Lessay et le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à l'occasion de la perception du treizième de cette terre acquise par Jean Le Moucheux, au prix de 40,300 livres.

A. 3105. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1668. — Paroisses de Sainte-Opportune et Vesly : aveux rendus au Roi par Julien et Jacques de Chanteloup, Noël Durand, Artur Le Saulnier et Charles Vincent, pour terres tenues du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les lignes des héritiers Sorin et de Chanteloup.

A. 3106. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1646-1696. — Paroisse de Sainte-Opportune : arrérages de rentes dues sur les lignes des héritiers de Nicolas, Robert et Richard Sorin.

A. 3107. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1575-1779. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveu rendu au Roi par Pierre Le Saulnier, pour terres et maisons, une volière à pigeons et une saline, le tout tenu sous la fiefferme de La Londe ; — arrérages de 9 sous de rente due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les religieux de Lessay, sous la ligne de François Bouquet.

A. 3108. (Liasse.)— 27 pièces, papier.

1677-1696. — Paroisse de Sainte-Opportune, terre de La Pirorie : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement de rentes dues sous les lignes de Philippe, Robert et Pierre Le Saunier, de Richard de Pirou, de Robert Sorin et de Nicolas Le Ramey.

A. 3109. (Liasse.)— 35 pièces, papier.

1714-1717. — Paroisse de Sainte-Opportune : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement d'arrérages de rentes dues par Pierre Yvelin, écuyer, sur les lignes de Philippe et Robert Le Saunier, de Robert Sorin et de Richard de Pirou, à cause de la terre de La Pirorie.

A. 3110. (Liasse.)— 20 pièces, papier ; 2 pièsce, parchemin.

1783-1784. — Paroisse de Sainte-Opportune, terre de La Pirorie : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre le sieur Yvelin de La Pirorie pour arrérages de rentes.

A. 3111. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1715.— Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par un sieur Sorin de Saint-Maurice et Pierre Le Saulnier, pour terres tenues sous les lignes de Robert Sorin, de Robert Le Saunier et de Richard de Pirou ; — poursuites exercées par le receveur du domaine pour arrérages de rentes dues sur les mêmes lignes, par Jean Le Monnier, Étienne Le Ramey et ses frères.

A. 3112. (Liasse.)— 7 pièces, papier

1609-1767.— Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Le Monnier et Julien Malherbe, pour fonds tenus sous le fief Dienis et les lignes d'Eustache Le Monnier et de Jacques Burvingt.

A. 3113. (Liasse.)— 19 pièces, papier.

1684-1696. — Paroisse de Sainte-Opportune : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement de rentes dues par les héritages ayant appartenu à la famille Blondel, sous les lignes Henri Hervieu, Denis Du Jardin et Nicolas de Pirou.

A. 3114. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1575-1668.— Paroisse de Sainte-Opportune : vente par Jacques Du Chastel, écuyer, à Pierre Blondel, de fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin à cause de la fiefferme de La Londe ; — aveu rendu au Roi, par Guillaume Blondel, de fonds tenus sous les lignes Fleury Hervieu et Denis Dujardin.

A. 3115. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1668.— Paroisse de Sainte-Opportune, vavassorie de La Guerrerie : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Cadot,

Sorin, Liard, Hervier, Banse, Caret, Massey, Le Monnier, Cappel et Le Gardien.

A. 3116. (Liasse.)— 28 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1575-1680.— Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous les lignes de François et Jean de Chanteloup, par les familles de Chanteloup, Jouenne, Diénis, Regnault, de Lastelle, Le Noël, La Varde, Girard et Beuve ; — sommaire d'aveu rendu au Roi par Michel Le Gastelois, pour terre tenue sous la ligne d'Eustache Le Monnier.

A. 3117. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1546-1688.— Paroisse de Sainte-Opportune : vente faite à Colin Diénis, par François et Jean de Chanteloup, d'une pièce de terre sise au hameau de Raineville et relevant du Roi à cause du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;—sentence de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, rendue entre Guillaume Du Chastel, écuyer, sieur de Marigny, fieffermier de la fiefferme de La Londe appartenant au Roi, et messire Rault de Chanteloup, au sujet d'une rente en froment due par ce dernier, sous la ligne des héritiers de François et Jean de Chanteloup ; — poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement d'arrérages de rentes en froment dues sur la même ligne.

A. 3118. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1575-1681.— Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par André Pluquet, Lucas Le François et la veuve Le Cordier, pour terres tenues sous les lignes d'André Pluquet, de Nicolas Pirou et du sieur de La Guerrerie.

A. 3119. (Liasse.)—14 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1605-1668.— Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Rachine et Hérout, pour fonds tenus sous les lignes ou fiefs Rachine.

A. 3120. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

1649-1689.— Paroisse de Sainte-Opportune : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues au domaine sur les lignes ou fiefs de François Rachine et de François Rihouet.

A. 3121. (Liasse.)—35 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1665-1684.— Paroisse de Sainte-Opportune : procédures exercées en siége de vicomté à Périers, entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et Jean et Richard Rachine, au sujet de rentes en grains non acquittées.

A. 3122. (Liasse.)— 14 pièces, papier.

1618-1681.— Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Langevin et Le Bohier, pour terres tenues sous les fiefs de Rault Pluquet et de François Pluquet ; — aveu rendu par Laurent Le Poupinel, pour terre tenue sous la ligne Le Poupinel ; — procédures pour arrérage de rentes dues sur la ligne de François Pluquet.

A. 3123. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1606-1779. — Paroisse de Sainte-Opportune, ligne des héritiers de Pierre de Chanteloup : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Roger Hervieu ; — arrérages de rentes dues sur la même ligne.

A. 3124. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1668.— Paroisse de Sainte-Opportune, fief de Richard de Pirou : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre et Robert Le Saulnier.

A. 3125. (Liasse.)—13 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1787. — Paroisse de Sainte-Opportune, ligne des héritiers de Siméon de Chanteloup : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles de Chanteloup, de La Londe, et Guillaume Le François ; — arrérages de rentes dues par la famille Le François ; — vente par Pierre Loret à Nicolas Giffard, de fonds tenus sous la même ligne.

A. 3126. (Liasse.)— 13 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1705.— Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Michel-Julien Noël, dit Forget, pour terres tenues sous les lignes des héritiers de Pierre Blondel, par la famille de Vennes, pour terres tenues sous les lignes d'Éliachim et Nicolas de Vennes ; — reconnaissance par le sieur Campaniac, d'une rente de 30 sous due au domaine à cause de la saline Pignolet, et de rentes en grains dues sur les lignes de Nicolas Bouquet et de Nicolas Le Ramey.

A. 3127. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1515-1668. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Godalle et de Vennes, pour fonds tenus sous les lignes Godallé et de Vennes.

A. 3128. (Liasse.)— 12 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1605-1659. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Regnault et Jean Panthou, de fonds tenus sous la ligne de Pierre Regnault ; par Guérin Regnault, pour une pièce de terre située au trait de Hotot ; par un nommé Eustace, pour le clos au Roy.

A. 3129. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

1595-1668. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Robert ès Bésoings et Nicolas Le Couvey, pour une rente de neuf sous ; — procédure exercée par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérage de rentes dues par François et Charles ès Besoings sur la ligne de Robert ès Besoings.

A. 3130. (Liasse.)— 14 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1571-1681. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Godalle, Fourmage, Robillard et La Rose, pour fonds tenus sous la ligne de Jean Godalle ; — par les familles Le Graverend et Moulin, pour fonds tenus sous la ligne de Pierre Le Graverend.

A. 3131. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1681. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Dallet, pour fonds tenus sous les lignes Noel Durand et Catherine Dallet ; — par François Philippe et Jean Le Fillastre, pour fonds tenus sous les lignes Postel et Philippot.

A. 3132. (Liasse.)— 17 pièces, papier.

1575-1681. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi par les familles Panthou, Leneveu, Martin, Guéret, Olive et Le Saulnier, pour terres tenues sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A 3133. (Liasse.) — 48 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1605-1694. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par noble homme Nicolas Sorin, chanoine de Coutances, d'un héritage situé au trait de Fierville, consistant en saline, grève, mondin, sillon et terre de labour ; — renonciation par Nicolas Sorin à la propriété de cette saline qu'il possédait à droit successif ; — reprise de cette saline par Jean Sorin ; — aveu rendu au Roi par Jean Sorin pour un tènement de terre consistant en grève, mondins, saulnerie, saline et atelier dessus, étant le tout situé au canton de Fierville et tenu par rente de 18 quartiers de sel, mesure d'Aubigny, revenant à la mesure marchande des salines de Lessay ; — procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement d'une rente de 18 quartiers de sel due au domaine par Jean Baudouin, jouissant de la grève et saline Sorin, à lui vendue par François Sorin.

A. 3134. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1644-1671. — Paroisse de Sainte-Opportune : adjudication d'héritages appartenant à Nicolas Le Saulnier, écuyer, sieur de La Pirorie, héritier de Jean Langlois, écuyer, sieur de La Bafeulle, saisis en décret à la requête de Gilles Guerin, écuyer, sieur d'Agon ; — baux de terres renoncées au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3135. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1575-1668. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine, pour fonds tenus en exemption de rente, par les familles Tassine, Massieu, Luce, Banse, Gaultier et Guéret.

A. 3136. (Liasse.)— 41 pièces, papier ; 31 pièces, parchemin.

1575-1605. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terre et maisons tenues en exemption de rentes, par les familles Blondel, Boulley, Bretel, Burvint, Le Campion, de Chanteloup, Couillefort, Dienis, Le François, Le Gastelois, Hervieu, Hommeril, Jouan, Liard, Le Monnier, de Montrosty, Moulin, Le Noel, Le Pesteur, Le Poupinel, Rogier, Sorin, Videcoq et Vimond.

A. 3137. (Liasse.)— 61 pièces, papier.

1609. — Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres et maisons tenues en exemption de rente par les familles Bard, Bretel, Burvint, Le Campion, Carbonnel, de Chanteloup, Couillard, Couillefort, Emmechin, Fauvel, Formage, Le François, Godalle, Hervieu, Jouan, Le Noel,

Le Pestour, Philippe, Le Poupinel, Robillard, Roger, Le Touzey, Vimond.

A. 3138. (Liasse.)— 37 pièces, papier.

1668-1680.— Paroisse de Sainte-Opportune : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres et maisons tenues en exemption de rentes, par les familles Cappel, Carbonnel, Couillefort, Le Gastelois, Hommeril, Mauger, Le Noël, Perrier, de Saint-Lo, Le Touzey, de Venne et Vimond.

A. 3139. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1656-1762.— Paroisse de Sainte-Opportune : ventes et fieffes entre particuliers, de fonds tenus en exemption de rente du domaine de Saint-Sauveur Lendelin ; — noms de famille des contractants : Mallorey, Henri-de-Vallandé, Jouenne, de Chanteloup, Philippe, Le Noël, Hervieu, Saingt, Hurtault, Boulang, Blondel, Baudouin, Lastelle, Diénis, Cavey, Colette et Burvingt.

A. 3140. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1665-1696. — Paroisse du Plessis : opposition par les tenants de la châtellenie du Plessis à la perception, à la mesure de Coutances, des rentes qu'ils doivent au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et qu'ils prétendent ne devoir qu'à la mesure d'Aubigny ; — diligence qui fixe l'ouverture du bureau de Périers pour la perception des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les habitants du Plessis.

A. 3141. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1677-1686. — Paroisse du Plessis : mémoire ou état des rentes qui restent dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur les fiefs de la table du Plessis.

A. 3142. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1677. — Paroisse du Plessis : défense aux habitants de donner aucuns aveux des landes et communes dudit lieu au receveur du domaine de Carentan ; ils rendront aveu au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dont dépendent lesdites landes et communes.

A. 3143. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

XV^e^ SIÈCLE. — Paroisse du Plessis : charge des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants de la ferme du Plessis.

A. 3144. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1664-1694. — Paroisse du Plessis : vente du moulin du Plessis, faite par Jean Boullée à François Épiard, écuyer, sieur du Plessis ; — remise consentie par le sieur Du Plessis-Épiard, aux sieurs Forget et Hommeril, du moulin du Plessis, à charge de faire, à l'avenir, les droits et devoirs seigneuriaux ; — acquisition du moulin du Plessis, situé près la motte du château, par Urbain Douchin, écuyer, conseiller secrétaire du Roi ; ladite acquisition faite de David Le Forger, représentant Nicolas Épiard ; — question du treizième de la vente du moulin du Plessis, faite par les sieurs Forget et Hommeril.

A. 3145. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1695-1696. — Paroisse du Plessis : cession par François Le Moigne, au comte de Coigny, de la place du vieux château du Plessis, qui lui avait été fieffée par les commissaires du domaine ; — sommation au sieur Le Moigne de représenter au receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin la fieffe à lui faite de la butte et du pâturage du château du Plessis ; — arrérages de la rente due pour ladite fieffe.

A. 3146. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680. — Paroisse du Plessis : aveu rendu au Roi par Pierre Leudet, pour la terre du Haut-Parc, tenue sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3147. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1650-1697.— Paroisse du Plessis, terres de L'Épiarderie et du lieu des Landes, possédées par M. de Coigny : procédures exercées, à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour rentes dues par Jeanne Dalidan, veuve de Nicolas Épiard et par François Épiard, sieur du Plessis ; — décret des héritages de Guillaume Des Landes et de Nicolas Le Bachelier, maculés de rentes envers le domaine ; — procès pendant au Bureau des Finances de Caen, entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et le comte de Coigny, pour arrérages de rentes dues sur les terres des Landes et de L'Épiarderie.

A. 3148. (Liasse.)— 28 pièces, papier.

XVII^e^-XVIII^e^ SIÈCLE.— Paroisse du Plessis : mémoires, comptes et états dressés par le sieur Guisle de Blancpignon, receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, concernant les rentes dues par M. de Coigny, sur la table du Plessis.

A 3149. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1719-1716. — Paroisse du Plessis : procédure concernant les terres de L'Épiarderie et du lieu des Landes, chargées envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de rentes non-acquittées, ladite procédure exercée à la requête du receveur, contre François Loir, écuyer, sieur du Quesnay, représentant François Épiard, sieur du Plessis; en cause M. de Coigny, acquéreur du lieu des Landes et de la terre du Plessis.

A. 3150. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1695-1696. — Paroisse du Plessis : lettres adressées au receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par le sieur Du Plessis-Épiard et la comtesse de Coigny, au sujet des rentes dues au domaine sur les terres des Landes et du Plessis, acquises par le comte de Coigny.

A. 3151. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisses du Plessis, de Gorges, L'Aulne et Lastelle : états et mémoires des rentes dues ou payées au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par le sieur Du Plessis-Épiard.

A. 3152. (Liasse.)— 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1605-1636. — Paroisses du Plessis, de Laulne et de Gorges : aveux rendus au Roi par Jean Des Landes, de fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin; — partage entre Michel et Jean Des Landes, des héritages de feu leur père.

A. 3153. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1774-1775. — Paroisse du Plessis : procédures exercées à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre Michel de Launey, pour arrérages de rentes dues au domaine sous la ligne de Jean Lamy.

A. 3154. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1699-1703. — Paroisses de Gorges, Le Plessis et Lastelle : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour rentes dues sous diverses lignes, par les sieurs de Lavallée-Guérin; — sommaire d'aveu rendu au Roi par Thomas Collette, pour fonds relevant du même domaine.

A. 3155. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1690-1697. — Paroisse du Plessis : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Étienne Adam, écuyer, sieur d'Urville; — arrérages de rentes dues au domaine par Guillaume Guérin.

A. 3156. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1774-1775. — Paroisse du Plessis : procédure exercée au Bureau des Finances de Caen, entre le duc de Chartres, engagiste du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, et Louis Le Cocq, écuyer, dit le chevalier d'Otteville, au sujet des arrérages d'une rente due au domaine sur la terre des sieurs Le Cocq, héritiers, pour partie, de La Vallée-Guérin.

A. 3157. (Liasse.) — 27 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1542-1699. — Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi pour fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Épiard, Collette, Le Barbier, Langevin, Vaultier, Faudemer et Le Bacheley.

A. 3158. (Liasse.)— 11 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1722. — Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi par les familles Le Barbier, Auvray, Yon et Levilly, pour fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3159. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1605-1697. — Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Perrotte, Le Liepvre et Épiard; — arrérages de rentes dues par la famille Hommeril, sous les lignes Juhel, Pouchard et Renouf.

A. 3160. (Liasse.)— 7 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1605-1680. — Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi par les familles Beausire et Le Moine, pour fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la ligne des prés du Plessis.

A. 3161. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1650-1715. — Paroisse du Plessis : distribution de deniers provenant du décret des héritages ayant appartenu à Nicolas Épiard, sieur des Marêquets, et chargé de rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin; — procédures pour arrérages de rentes dues par François Hommeril au même domaine.

A. 3162. (Liasse.)— 23 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1593-1682. — Paroisse du Plessis : procédures

exercées au siége de la vicomté de Périers, entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et Nicolas Agasse, au sujet des arrérages d'une rente due sur la ligne Henry.

A. 3163. (Liasse.)— 17 pièces, papier.

1695-1715. — Paroisse du Plessis : procédure exercée par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages d'une rente due par la famille Davy, sur les lignes de Le Mière, Barthelemy, Feret, Lamy et Vigier.

A. 3164. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605-1767. — Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Beausire et François Forget, pour fonds tenus sous les lignes Anquetil, Le Maigre, Fremin, Le Mière et Josserand ; — arrérages de rentes dues sur les mêmes lignes.

A. 3165. (Liasse.)— 11 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1605-1680. — Paroisses du Plessis, de Littehaire et de Sainte-Susanne : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Robert Richier, Michel Le Maître, Siméon Leudet et Judith Le Loup, pour terres tenues sous le fief Grand-Jardin, les fiefs Pottier, Cocquet, au Bedouet, Jean de Valognes, de La Villardière, Laignel, et Robert Diénis.

A. 3166. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1607-1711. — Paroisses du Plessis, de Littehaire et de Sainte-Susanne : aveu rendu au Roi par noble homme Antoine d'Orglandes, pour fonds tenus sous les lignes Renouf et Sebire ; — vente faite par Jacques Dancel, écuyer, sieur du Plessis, à Guillaume Bouillon, bourgeois de Cherbourg, des terres de La Lande et des Planches ; — arrérage de rentes dues au domaine sur les fiefs aux Hommes, Renouf, Houguerel, Besnard et Durand.

A. 3167. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1609-1682.—Paroisses du Plessis, de Saint-Jores et Sainte-Susanne : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Le Cheminant, pour fonds tenus sous le fief Jean Burnouf ; — procédures pour arrérage de rentes dues au même domaine, à cause du même fief.

A. 3168. (Liasse.)— 12 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1607-1698. — Paroisses du Plessis, de Littehaire et Sainte-Susanne, terre des Essards : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Catherine Leudet, veuve de Jacques Faudemer ; par Robert Richer, écuyer, sieur des Essards ; par Judith Le Loup, veuve du seigneur de Bois-Roger, au droit de Nicolas Jallot ; — arrérage de rentes dues au domaine par la dame de Bois-Roger.

A. 3169. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1775. — Paroisse du Plessis : poursuites exercées à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues par J.-B. Yvelin, écuyer, sieur du Long-Prey, sur la terre des Essards.

A. 3170. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1610-1767.—Paroisse du Plessis : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Robert Des Landes, pour fonds tenus sous les fiefs de Guillaume Des Landes, de Pierre Guérin, de Perrette La Guérine et de Guillaume Héroult;—arrérages de rentes dues sur les mêmes fiefs.

A. 3171. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

1680-1702. — Paroisse du Plessis : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par noble homme Jacques de Saint-Manvieu, seigneur et patron du Mesnil-Clerville et prieur commandataire du prieuré de Saint-Ermeland, membre dépendant de l'abbaye de Lessay, pour le manoir dudit prieuré, comprenant deux chapelles, l'une de Saint-Ermeland, l'autre de Sainte-Anne, et 72 vergées de terre labourable, herbages et bois-taillis, avec le pré de Saint-Ermeland, contenant 14 vergées ;— arrérages de rentes dues au domaine sur la ligne du prieuré de Saint-Ermeland, autrement Saint-Erblanc.

A. 3172. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680. — Paroisse du Plessis : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Thomas Beausire et Pierre Tolsac, pour fonds tenus sous la ligne de la forêt à La Dame.

A. 3173. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1607-1711. — Paroisses du Plessis et de Sainte-Susanne : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par François et Denis Faudemer, pour fonds tenus sous les lignes de Geoffroy Lamy, des hoirs Huslin ou Gosselin et le fief aux Nouvaux ; — arrérages de rentes dues au domaine pour les mêmes articles.

A. 3174. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1609-1775. — Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief au Pottier, par Étienne Blanchard, écuyer ; pour le fief au Peley, par Simon, Pierre et Philippe Leudet ; — arrérages de rentes dues au domaine par les sieurs Mercent et Fautrat, sur le fief aux Vigiers ; et par Pierre Le Comte sur le tènement Perrinet.

A. 3175. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1610. — Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Le Bachelier, pour fonds tenus sous les lignes Colin Cauchard, Thomas Vendrin, Perrinet Pierre et le fief aux Normands.

A. 3176. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1609-1690. — Paroisse du Plessis : procédures au sujet de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur des héritages ayant appartenu à la famille Le Bacheley ou Le Bachelier et composant la terre de La Villette.

A. 3177. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1707-1718. — Paroisse du Plessis : extraits des journaux rentiers du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, constatant les arrérages des rentes dues au domaine sur la terre de La Villette ; — poursuites exercées par le receveur pour le recouvrement de ces rentes.

A. 3178. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1541-1786. — Paroisse du Plessis, terre des Leudet : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Roi, Le Tenneur, Houesleur, Leudet, Herouard, de Laulney, Faudemer, Le Maître ; — arrérages de rentes dues sur la terre des Leudet et les héritages des Heulles.

A. 3179. (Liasse.)— 27 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1541-1789. — Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Sanson, Le Roy, Salmon, Epiard et La Chasse, pour fonds tenus sous les fiefs Bernard, Liard, Thomas de Feugères et Pierre Le Touzey ; — arrérages de rentes dues sous les fiefs Liard, Robert Renouf, Renault, au Gendre et de La Croute Josserand.

A. 3180. (Liasse.)— 18 pièces, papier.

1605-1696. — Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Lepigault et Villette, pour terres tenues sous les fiefs Écoutard, de La Bouchère, Freret, Le Carpentier et Thomas Étienne ; — arrérages de rentes dues sur les mêmes fiefs.

A. 3181. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1609-1708. — Paroisses de Gorges et du Plessis : aveux rendus au Roi, par la famille Blondel, pour le fief de Jean Hairon, tenu sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — arrérages de rentes dues par la même famille sur le même fief.

A. 3182. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1704. — Paroisse du Plessis : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre et Guillaume Des Landes, pour le fief de Guillaume Des Landes ;—par François Épiard, écuyer, pour le fief David ; — arrérages de rentes dues sous le fief David, par les familles Le Nigaut et Picot.

A. 3183. (Liasse.)— 54 pièces, papier.

1610-1710. — Paroisse du Plessis : vente par Françoise Le Conte, veuve de Louis Du Siquet, à Olivier Quetier, du moulin à eau de Sauvoye, chargé de rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — vente par Étienne Blanchard à Olivier Quetier, du moulin de Sauvoye, de la prairie, de l'écluse et de la terre appartenant audit moulin ; — sentence condamnant Louise de Calvy, femme de M. Davy Mercent, lieutenant général aux eaux et forêts, à payer les rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause du moulin de Sauvoye ;—renonciation du moulin de Sauvoye par Catherine Lepigault, veuve de Louis Le Roy, à Jean Boullée sieur de Saint-Amand, qui avait fieffé ledit moulin audit Le Roy ; — arrêt du Parlement qui décharge Jean Boullée de la faisance de 48 boisseaux de froment de rente à lui demandée à cause du pré de Sauvoye, laquelle n'était due que pour le moulin et portion du pré de l'écluse ; l'arrêt porte que le moulin sera rétabli pour la conservation des droits du Roi ; — arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par François Ferrand, écuyer, sieur de Rouville, sur l'article du moulin de Sauvoye ; — bail fait à Pierre Quesnel par Georges Louis Ferrand, écuyer, sieur de La Comté, du moulin de Sauvoye avec les droits,

dignités et liberés en dépendant ; — abandon dudit moulin par le sieur de La Comté-Ferrand.

A. 3184. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1600-1690. — Paroisses du Plessis et de Lithaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief au Sieur, par les familles Herouard, Le Bouyes et Le Maître ;— par Robert Pierre pour le fief Colin Faudemer ; — par Jean Guillebert pour le fief au Perdriel.

A 3185. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1652-1697. — Paroisse du Plessis : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Marin Langevin et Marguerite Jourdan, pour fonds tenus sous les lignes de Thomas et Guillaume Le Breton, de Thomas de Pezeville, de Thomas Étienne et de Thomas Écoutard ; — arrérages de rentes dues au domaine par la famille Langevin.

A. 3186. (Liasse.) — 26 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1568-1697. — Paroisse du Plessis : arrêt de la Cour du Parlement de Normandie, baux et adjudications concernant les héritages de la famille Pigault, chargés envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin de rentes non acquittées.

A. 3187. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1679-1680. — Paroisse du Plessis, héritages des Epiards : poursuite exercée par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement des treizièmes dus par Jean Boullée, comme acquéreur des héritages susdits.

A. 3188. (Liasse.) — 34 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1575-1679.— Paroisse du Plessis : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus en exemption de rente par les familles Blanchard de L'Arthurie, Blondel, Le Bouier, Le Bacheley, Du Bois, Davy, Gougeon, Guérin, Le Houesleur, Le Maître, Le Parquier, de Percy, Le Pigault, Le Roi, Salmon et Villette.

A. 3189. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1598-1765.— Paroisse du Plessis : contrats de fieffe et de vente concernant plusieurs héritages tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Allaire, Angot, Bigot, Blondel, Boscage, Deschamps, Le Doyen, Forger, Guérin, Guillotte, Homeril, Lamy, de L'Aulne, Langevin, Leudet, Le Lièvre, Perrotte, Roulland et Suret.

A. 3190. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1605-1779.—Paroisses de Saint-Jores et de Sainte-Susanne : aveux rendus par les familles de Saint-Jores, Le Forestier, Le Lombard, Le Parquier et Drouin, pour fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3191. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1605-1699.— Paroisse de Saint-Jores : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Germain Faudemer et Guillaume de Pezeville, pour fonds tenus sous les lignes Bellet et Pierre Le Parquier ; — procédures pour arrérages de rentes dues sur le fief Bellet, par Nicolas Le Houesleur et François Adam, écuyer, sieur d'Urville.

A. 3192. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1699. — Paroisse de Saint-Jores : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Denis et Guillaume Pigault, pour fonds tenus sous le fief au Picard ; — arrérages de rentes dues au domaine sous le même fief par la famille Pigault.

A. 3193. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1647-1649. — Paroisse de Saint-Jores : procédures pour arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur le fief au Picard ou terre de La Rivière en partie, par les familles Le Pigault et Le Febvre.

A. 3194. (Liasse.)— 14 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1711. — Paroisse du Plessis ou de Saint-Jores : aveu rendu au Roi par Pierre Le Pigault, pour fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — procédures exercées pour le recouvrement de rentes dues sur la terre de La Rivière en partie.

A. 3195. (Liasse.)— 27 pièces, papier.

1680-1711. — Paroisse de Saint-Jores : procédure exercée au siége de vicomté à Périers, au sujet des arrérages d'une rente due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur les fiefs au Hodey et au Maresquier (terre de La Rivière en partie).

A. 3196. (Liasse.)— 63 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1585-1704. — Paroisse de Saint-Jores, terre de La Rivière, possédée par le duc de Coigny : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Michel Courtel, Jean Le Gouix, Michel Le Parquier, Jean-Antoine Du Saussey ; — poursuites exercées par le receveur du domaine pour le recouvrement de rentes dues sur la terre de La Rivière, par les familles Le Fevre, Le Comte et Du Saussey.

A. 3197. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1699. — Paroisses de Saint-Jores et du Plessis : aveu rendu au Roi par la famille Faudemer, pour fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — arrérages de rentes dues au domaine par la même famille sur les fiefs au Campestour et Sevestre Bertrand.

A. 3198. (Liasse.) — 92 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1786.—Paroisse de Saint-Jores : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Corbin, par Germain et Michel Le Parquier et Gilles Benoist ; — procédures pour arrérages de rentes dues au domaine pour le fief Corbin par les familles Le Plumey, Jourdan, Lepigault et Hec.

A. 3199. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1482-1691. — Paroisse de Saint-Jores : aveu rendu au Roi, par Vincent Allain, pour fonds tenus sous les fiefs des hoirs Le Chevalier ; — décret des héritages de Jean Levesque, chargés envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin de rentes non acquittées ; — droits de treizième dûs par Thomas Mercent ; — héritages renoncés au domaine.

A. 3200. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605.—Paroisses de Saint-Jores et de Sainte-Susanne : aveu rendu au Roi, par Claude de Calluy, écuyer, pour fonds tenus sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3201. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 19 pièces, parchemin.

1575-1681.— Paroisse de Saint-Jores : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus en exemption de rente, par les familles Benoist, Fontaine, Le Forestier, de Groult, La Haigne, Hue, Langevin, Locquet, Marguerie, Le Petit, Le Poupet, Le Roux, de Saint-Jores, Le Tanneur et Videgrain.

A. 3202. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1578-1765. — Paroisse de Saint-Jores : ventes et fieffes, faites entre particuliers, de fonds tenus en exemption de rente, sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des contractants : Barbey, Le Barbier, Benoist, Bonnetard, Burguet, Caillet, Le Drieu, Faudemer, Le Forestier, de Groult, Harache, Haize, Le Houesleur, Jehenne, Jourdan, Leudet, Langevin, Lohier, d'Orange, Petit, Le Pigault, Le Roux, Scelles, Le Seigneur, de Saint-Jores, de Vantigny.

A. 3203. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1541-1698. — Paroisse de Fresville : état des deniers provenant du décret des héritages Dossier, chargés de rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — aveu rendu au Roi par Georges Dossier, pour terres et maisons situées au hameau de Magneville et tenues sous la mouvance du même domaine ; — vente par Charles-Robert Dossier à Robert Rouxel, d'un tènement appelé La Floscellerie, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;—poursuites exercées pour le paiement des treizièmes de cette vente, par le receveur du domaine, contre Robert Rouxel, chanoine de la cathédrale d'Évreux.

A. 3204. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1655-1764. — Paroisse de Sainte-Mère-Église : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous le fief de Jean Allais, par les familles Mahieu, Le Cauf et Gouhier ; — arrérages de rentes dues sur le même fief ; — arrérages de rentes dues au domaine par Jean Le Franc, sous le fief de Guillot Être.

A. 3205. (Liasse.)— 41 pièces, papier.

1608-1708. — Paroisse de Ravenoville : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages d'une rente de 189 rais d'avoine de hernage, due sur la terre de Ravenoville, possédée par M. Berrier.

A. 3206. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1669-1696. — Paroisse de Besneville : sommaire de la vente faite par Jean de Beaudrap, écuyer, à Gilles, Vincent et Jacques Marais, frères, de la terre de La Prunerie, chargée de rentes envers le domaine de Saint-Sauveur-

Lendelin ; — arrérages de rentes dues par Vincent Marais, sous le fief Philippot Des Moitiers.

A. 3207. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1779. — Paroisse du Plessis : ratification faite au Conseil du duc d'Orléans, administrant les biens du duc de Chartres, d'un acte par lequel le sieur Rihouet, receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, a permis à Jean Roulland de laisser subsister un moulin à Foulon construit par son père ; — ratification, par le même Conseil, d'un contrat de fieffe consenti par le même receveur à Jean Roger, de 16 perches de terre inculte.

A. 3208. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1677-1693. — Paroisse de Littehaire : états ou mémoires des rentes qui restent dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sur la table de Littehaire.

A. 3209. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605-1616. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Pierre Gosselin et Nicolas Cornavin, de fonds pour lesquels il est dû rentes au domaine, à cause de bourgeoisie ; — les avouants sont communiers aux bois, landes, communes et marais dudit lieu.

A. 3210. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605.— Paroisses de Littehaire et de Sainte-Susanne : aveu rendu au Roi, par Guillaume Quetier, pour le fief Richard Collevaux, tenu sous la mouvance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3211. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605-1680. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous les fiefs Frequetil, ès Dodemans, Voisin, Le Grand et Collevaux, par les familles Vaultier, Vallée, Mauconvenant, Collevaux, Bazire et Maudouit.

A. 3212. (Liasse.)— 68 pièces, papier.

1646-1775. — Paroisse de Littehaire : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues sur les fiefs Cauchard, Fréquetel, Alleaume et Collevaux, par les familles Vaultier, Vallée, Mauduit, de Calvy, Le Doux, de Gueroult ou de Groud, Dogon, Dorléans, Lamy et André.

A. 3213. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1592.— Paroisse de Littehaire, ligne des deux moulins en Bauptois : sentence rendue aux pleds d'héritage tenus à Périers, entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et Michel Le Fillastre, écuyer, au sujet des arrérages d'une rente due au domaine à cause de la fieffe des moulins de Bauptois.

A 3214. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1605-1680. — Paroisses de Littehaire et de Sainte-Susanne : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Antoine d'Orglandes, seigneur de Saint-Martin, pour la vavassorie noble de La Comté ; — aveu rendu au Roi par Jacques et Guillaume Le Comte, écuyers, pour le moulin Daguenet et le pré de L'Écluse ;— aveu rendu au Roi par Jacques de Lesdin, tuteur des enfants mineurs de Jacques d'Orglandes, pour un fief nommé la vicomterie d'Orglandes, pour le moulin Daguenet ou Denguenet et les moulineaux de Littehaire.

A. 3215. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1605-1679. — Paroisse de Littehaire : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous les lignes de Robert Arragon, Roger Baston, Jean Pottier et Philippot Du Quesney, par André et Antoine Maudouit, Jacques, Thomas, Robert et Charles Dupin.

A. 3216. (Liasse.)— 5 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1669. — Paroisse de Littehaire : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Martin de Plamarets et Catherine Leudet, pour terres tenues sous la ligne Jean Alleaume et le fief au Jambu ; — arrérages d'une rente due par Jacques Faudemer pour les mêmes articles.

A. 3217. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1674. — Paroisse de Littehaire : sentences reudues au siége de la vicomté de Périers, concernant les rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Guillaume Le Comte, écuyer, sieur de Filbec.

A. 3218. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1549-1568. — Paroisse de Littehaire : rentes dues au domaine à cause du fief de Jean Gosselin, engagé à Guillaume Le Gastelois, par Laurent Le Comte, écuyer, qui était engagiste de la baronnie de Littehaire.

A. 3219. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1570-1686. — Paroisse de Littehaire : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues au domaine sur les fiefs Jean Gosselin, aux Davodets et de La Villardière, par les familles Le Comte, Le Gastelois, de Saint-Martin et Bazire.

A. 3220. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605-1782.—Paroisses de Littehaire, et de Gerville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Gilles Allain, Louise Loquet, Noël et André Allain, Gilles Le Fillastre, écuyer, sieur de La Perruque, Pierre Le Sénécal et Jacques Le Gastelois, pour fonds tenus sous les fiefs Roger Mahieu, au Couvreur, Jean Godefroy, aux Telliers, Jean Davodey, Guillaume Yon et Michel Laurent ; — fieffe faite par Barthelemy Pitance à Jacques Le Hec, de fonds tenus sous les lignes au Couvreur et Roger Mahieu.

A. 3221. (Liasse,) — 19 pièces, papier.

1552-1680. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Hervieu, Guérin et Le Poupet, pour fonds tenus sous la ligne Colin Hardy et le fief aux Dodemans.

A. 3222. (Liasse.)— 11 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1605-1697. — Paroisses de Littehaire et de Sainte-Susanne : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Lair, Faudemer, Anger et Le Gastelois, pour fonds tenus sous les lignes Cauchard, au Bottey et Michel Duval.

A. 3223. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1697. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi par les familles Cousin et Dorléans, pour fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les fiefs aux Cousins et Jean Martin.

A. 3224. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1606-1680. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Fortin, Bourdon et Anger, pour fonds tenus sous les fiefs Cauchard et Mautalen.

A. 3225. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1711. — Paroisse de Littehaire : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jacques Vasse, pour fonds tenus sous la ligne de la bâtardise Jean Michel et le fief Colombel ; — poursuites exercées par le receveur du domaine pour le recouvrement de rentes dues sur la ligne de Philippot Le Piez.

A. 3226. (Liasse.)—94 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1605-1708. — Paroisses de Littehaire et de Sainte-Susanne, terre de La Guillaumerie : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Poupet, Bazire, Dupin et Le Comte ; — ventes, lots et partages, adjudications, sentences, comptes et états concernant les rentes dues au domaine, par les familles Le Maître, Poupet, Bazire, Épiard, Le Comte, Travers et Leudet.

A. 3227. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1679. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Marin Dolbet et Guillaume Sciard, pour fonds tenus sous la ligne de Philippot Longueville.

A. 3228. (Liasse.)— 30 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1578-1697. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Poupet, Tollissac, Dolbet, Le Fillastre et Sorin, pour fonds situés sous les fiefs Blancpain, Le Bouvier et Pellevey.

A. 3229. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1609-1697. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Dorléans, Caraby et Le Maître, pour fonds tenus sous les fiefs au Gripon, aux Enguerrands et des hoirs Lemperière.

A. 3230. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1786. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Guillemet et Criquet, pour fonds tenus sous la ligne des hoirs Thomas Le Vilain et le fief au Comte ; — fieffe par Thomas Siméon Dorléans, à Jean-Antoine Robiolle, de fonds tenus sous les mêmes articles et le fief de François Cocqueville.

A. 3231. (Liasse.)— 13 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1680. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les

familles Dorléans, Collevaux et Le Comte, pour fonds tenus sous le fief Coqueville.

A. 3232. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1605-1680.— Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Dorléans, Pellevey, Le Gardien, Lair et Anger, pour fonds tenus sous les fiefs Jouin, Cousin et Barbey.

A. 3233. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605-1681. — Paroisse de Littehaire : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Leudelin, par Julien Le Fillastre, écuyer, sieur du Val, pour un manoir acquis par Christophe Le Fillastre, son grand père, de Richard Le Berceur, sieur de Fontenay; — aveu rendu au Roi par Michel Le Fillastre, écuyer, sieur de La Croix, pour le moulin du Frie; — aveu rendu au Roi par Robert Bazan, écuyer, sieur de L'Épiney, demeurant aux Perques, pour un manoir appelé de Littehaire ou d'Épezeville, vendu à Marie Rozette, sa mère, par Antoine Le Berceur, seigneur de Fontenay.

A. 3234. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1548-1768. — Paroisse de Littehaire : engagement consenti à Philippe Le Comte, écuyer, par Nicolas Le Comte, sieur de Dragueville, commissaire royal, des moulins ou moulineaux de Littehaire, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, mis aussi à prix par Thomas Le Berceur, sieur de Fontenay; — vente faite par Guillaume Le Comte, écuyer, à Antoine d'Orglandes, écuyer, sieur de Saint-Martin, des moulineaux de Littehaire; — main levée des saisies et arrêts du revenu des moulineaux, appartenant à M. d'Orglandes, baron de Briouze; — arrérages des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jacques d'Orglandes, sous la ligne des trois moulins de Littehaire; — vente par Jean-Antoine-Joseph Fontaine à Pierre Dolbet, d'un moulin nommé le moulin des Moulineaux.

A. 3235. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1696-1697. — Paroisse de Littehaire : saisies faites sur les fermiers du prieuré de Broquebœuf, pour arrérages d'une rente de 11 boisseaux de froment, d'un pain et d'une géline, due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous les fiefs au Regnault et au Parquier.

A. 3236. (Liasse.)— 29 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1605-1761.— Paroisse de Littehaire, terres ou tènements des Vasseries et Marcanville, sous les fiefs Troulde, Sciard, au Pigault et Guillaume Vandrin : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Sciard, Jourdan, Vasse, Le Fillastre; — arrérages de rentes dues sous les mêmes fiefs par la famille Le Fillastre.

A. 3237. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1609-1764. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous le fief Jean Pottier, par les familles Pestis, Dupin et de Fontaine; — arrérages de rentes dues pour le même fief par la famille Le Gastelois; — vente faite par Nicolas Dorléans à Jean-Antoine Robiolle, de fonds relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3238. (Liasse.)— 14 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1604-1697. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Chertier, Le Fillastre, Le Comte et Le Drenc, pour fonds tenus sous les fiefs Maudouit, au Drenc, Allinet, Colin Clasville et Claude de La Forge.

A. 3239. (Liasse.)— 36 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1605-1695. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous les fiefs aux Anes et Gervais Dodeman, par les familles Dupont, Le Maître, d'Orglandes et Le Doux; — arrérages de rentes dues au même domaine par le fief aux Davodets.

A. 3240. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1668-1784. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Lion, Faudemer et Le Fillastre, pour fonds tenus sous le fief Roger Hérault; — arrérages de rentes dues au même domaine sous les fiefs Guillemin et Roger Herault par la famille Mesnil.

A. 3241. (Liasse.)— 58 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1609-1779. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous les fiefs Fremin, aux Botteaux et aux Longueville, par les familles Dupont, Hervieu, Longueville, Dorléans, Le Drenc, Le Chertier, Vasse et Le Canu; — poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour arrérages de rentes dues sur les mêmes fiefs par les familles Le Maître, Hervieu et Le Piez.

A. 3242. (Liasse.) — 48 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1606-1697. — Paroisses de Littehaire et de Sainte-Susanne : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Fillastre, Le Drenc, Dupin, Cousin, Le Mazurier et Dorléans, pour fonds tenus sous les fiefs Roger Hérault, Michel Collevaux, Robert Arragon, Jean Pottier, Philippot Du Quesnay, Jean Enguerrand, Colin Cousin et Roger Baston ; — arrérages de rentes dues sur les mêmes fiefs par la famille Le Fillastre.

A. 3243. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1589-1684. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous le fief Philippot Du Quesney, par Nicolas et Guillaume Faudemer, et par Jacques de Lesdin, tuteur des enfants mineurs de Jacques d'Orglandes ; pour fonds tenus sous le fief Barbey, par Charles, Pierre et Jean Le Drenc ; — arrérages de rentes dues sur les mêmes lignes, par les sieurs Faudemer et Le Drenc.

A. 3244. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1606-1668. — Paroisses de Littehaire et Sainte-Susanne : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus sous les fiefs au Hodey et au Tourneur, par Siméon et Pierre Lair et Jacques Guillotte.

A. 3245. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1605-1786. — Paroisses de Littehaire et de Sainte-Susanne : aveux rendus au Roi, par les familles Lair, Faudemer et Courtin, pour fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sous les fiefs aux Haizes, aux Lairs, aux Telliers, aux Caruel et Robin Barbey.

A. 3246. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1605-1784. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Saint-Michel, par les familles Dorléans, Collevaux, Criquet, Duparc, Guillemin et Lainé.

A. 3247. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680. — Paroisses du Plessis et de Littehaire : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Faudemer, pour le fief de Pierre Le Roi.

A. 3248. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605-1711. — Paroisse de Littehaire, terre ou tènement Belleval : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Le Piez, Tollissac et Bellée, pour fonds tenus sous les fiefs Philippot Le Piez et Colin Roger ; — arrérages de rentes dues sur les mêmes fiefs.

A. 3249. (Liasse.)— 17 pièces, papier.

1610-1695. — Paroisse de Littehaire : aveu rendu au Roi par Charles Vautier, pour fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous le fief Voisin ; — arrérages de rentes, dues sous le même fief et le fief Jean Le Grand, par la famille Le Chartier.

A. 3250. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1668. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi, pour le fief de Sallenelles, par les familles Le Fillastre, Cousin, Allain et Le Sénécal.

A. 3251. (Liasse.) — 94 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1774-1785. — Paroisse de Littehaire : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin contre Thomas Robiolle, pour obtenir paiement d'arrérages de rentes dues sur les fiefs Sallenelles, Jean Leudet et Colin Cousin.

A. 3252. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1680. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Jean Enguerrand, par les familles Pitance, Dorléans, Euvrie, Couillard et Caraby.

A. 3253. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1609-1680. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Pinois, Richard de Valognes et Colin Cousin, par les familles Davodet, Dorléans et d'Orglandes.

A. 3254. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

1668-1680. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Richard de Valognes, par Michel Lozouet, Pierre Dogon et les enfants mineurs de Jacques d'Orglandes.

A. 3255. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1607-1697.— Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres tenues sous les fiefs aux Telliers, Perrinet, Février, Guillaume Yon et des hoirs de Jean Godefroy, par les familles Vasse, Dorléans, Jourdan, Lair et Bouillon ; — arrérages de rentes dues au domaine sur les mêmes fiefs.

A. 3256. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1691.— Paroisse de Littehaire : procédure exercée au siége de la vicomté de Périers par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre Jean Bouillon, sieur de La Chesnée, pour rentes en grains dues sur les fiefs au Tellier, Perrinet, Guillaume Yon et Jean Godefroy ; lesdites rentes payables à la mesure d'Aubigny qui est de 12 pots au boisseau.

A. 3257. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1589-1697. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Jean Mouton, Jean Videcocq, de La Chesnaye et le tènement Ruelles, par les familles Jourdan, Cousin, Le Gastelois et Dupin ; — arrérages de rentes dues sur les fiefs au Parronnier, Bellehaste, Héroult et Michel Hardy.

A. 3258. (Liasse.)— 25 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1605-1695. — Paroisses de Littehaire et de Sainte-Susanne : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause des fiefs Guillebert, Colin Cousin, Écolasse, Nicolas Le Grand et Jean Videcocq, par les familles Le Gastelois, Anger, Bourdon et Cousin.

A. 3259. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1575-1696. — Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause des fiefs Thomas Le Paizant, à l'Abbé, Pierre Douchet, Colin Dolvan, Liard et Colin Cousin, par les familles Le Gastelois, Henry, d'Orglandes, Caraby, Faudemer, Dupin, Davodet, Le Comte, Vaultier et Le Loup.

A. 3260. (Liasse.) — 124 pièces, papier ; 31 pièces, parchemin.

1605-1680.— Paroisse de Littehaire : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus en exemption de rente par les familles Allain, Bouet, Le Boyer, Boscage, Le Bourdon, Cousin, Davy, Davodet, Dolbet, Dorléans, Le Drenc, Eve, Faudemer, Le Fillastre, Goubert, Le Guerrelier, Des Hayes, Hervieu, Maudouit, Le Monnier, Ollivier, Le Ramé, Richier, Le Sénécal, Siard, Le Tourneur, Le Vallois, Vallée, Le Vavasseur, de La Ville.

A. 3261. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1628-1764. — Paroisse de Littehaire : ventes et fieffes, entre particuliers, de fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin en exemption de rente ; — noms de famille des contractants : Avaulée, Bouillon, Bourdon, Champel, Le Comte, Dancel, Le Danois, Deschamps, Dogon, Dolbet, Dorléans, Le Drenc, Dupin, Ève, Fauvel, Faudemer, Le Fillastre, Fossé, Fontaine, Le Gastelois, Gautier, Guilbert, Hervieu, Laisné, Lallemand, Martin, Le Maître, Maudouit, Mauconvenant, d'Orglandes, Le Piez, Le Planquais, Le Provost, Regnard, Le Rouge, Sciard, Du Saussey, Suret, Vasse, Vaultier, Violette.

A. 3262. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1779-1781. — Paroisse de Littehaire : procès entre le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et les habitants de Littehaire, au sujet d'une place vaine et vague nommée la commune du Touillon.

A. 3263. (Liasse.)— 27 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1575-1765. — Paroisse de Sainte-Susanne : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus en exemption de rente par les familles Durand, de Percy, Allain, Le Cheminant, Le Petit, Du Siquet, Lair, Faudemer, Le Maître et Thomas ; — vente à Jeanne Avaulée, par François Faudemer, d'une pièce de terre tenue du même domaine en exemption de rente.

A. 3264. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1691-1774. — Paroisse de Vindefontaine : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause du fief Tostain, par François Videgrain, Blaise Maresq, Nicolas, Étienne et Gilles Le Maresquier ; — vente par Pierre Le Maresquier, à J. B. Lepine, d'une pièce de terre relevant du même domaine sous le même fief.

A. 3265. (Liasse.)— 28 pièces, papier.

1665-1695. — Paroisses de Vindefontaine et des Moitiers : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour recouvrement de rentes dues sur le fief de Guillaume Le Roy, par les familles Maresq et Michel.

A. 3266. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1697-1775.— Paroisses des Moitiers et de Vindefontaine : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause des fiefs de Richard Le Sieur et de Guillaume Le Roi.

A. 3267. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1684-1698. — Paroisse de Littehaire ou de Saint-Symphorien : arrérages de rentes dues sur le fief Geffroy Macé par les familles Damouville, Chastain, Hostingue et Dossier.

A. 3268. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1616-1690. — Paroisse de Saint-Sauveur de Pierrepont : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par François de La Rivière, écuyer, pour le fief Rault ou Jean Picquot ; — poursuites exercées par le receveur du domaine pour le recouvrement de rentes dues sur le même fief.

A. 3269. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1484-1695.—Paroisse de Surville : ventes,, diligences, sentences, arrêts et saisies concernant une rente de 12 rais d'avoine due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les tenants et vassaux de la seigneurie de Surville et notamment par Jacques Troussey, écuyer, sieur des Monts; — seigneurs de Surville, mentionnés dans ces documents : Roger de Surville et Pierre Bauquet.

A. 3270. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1681-1658. — Paroisse de Surville : quittances expédiées, par les receveurs du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, aux vassaux et tenants de la seigneurie de Surville de 18 rais d'avoine de bernage dues au domaine.

A. 3271. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1690-1690.— Paroisse de Bolleville : aveu rendu au Roi, par Michel Le Fol, pour fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la ligne de Jean Bonvalet ; — arrérages de rentes dus sur la même ligne par la famille de La Mare.

A. 3272. (Liasse.)— 46 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1479-1697. — Paroisse de Teurthéville-au-Bocage : sentence de la vicomté de Valognes qui décharge les paroissiens de Teurthéville de la demande faite par l'assembleur du guet de la châtellenie de Valognes, étant lesdits paroissiens resséants de la duchesse d'Orléans en la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la seigneurie et châtellenie de Littehaire, sujets à la garde du château dudit lieu et obligés de fournir, quand l'ennemi est au pays, un homme armé d'une hache et capel de fer ; — partages des héritages de noble homme Aubin L'Hermite, seigneur de Teurthéville et de Saint-Vaast ; — rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause du fief Colin Dolvan, par les familles Fouques, Le Fauqueur, Michel et de Ponthis.

A. 3273. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1664-1665. — Paroisse de Besneville : procédure concernant la mesure à laquelle les vassaux de Besneville sont tenus de payer les rentes en grains qu'ils doivent au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3274. (Liasse.)— 15 pièces, papier.

1595-1689. — Paroisse de Besneville : procédures concernant le service de prévôté dû au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les tenants de la table de Besneville.

A. 3275. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1681-1687. — Paroisse de Besneville : états ou mémoires des rentes qui restent dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sur la table de Besneville.

A. 3276. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1699-1711. — Engagement des rentes de la seigneurie ou fiefferme de Besneville à Alexandre Hellouin, écuyer ; — rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par Pierre Alexandre Hellouin, seigneur et patron de Besneville, à cause dudit engagement ; — engagement au bénéfice d'un sieur Lécrivain, des rentes d'Aubigny et de La Pierre.

A. 3277. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1699-1698. — Paroisse de Besneville : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Robert Prevel, pour le fief des prés de Camprond ; — arrérages de rentes dues au domaine sur le même fief, les fiefs Baston, au Breton et Siméon Le Duit, par Gédéon de Vatonne, écuyer, sieur de La Bretonnière.

A. 3278. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1575-1695. — Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Goubert, par les familles Goubert, de Clamorgan,

Courbaran, de La Varde, Prunier, Prével, Lecallé, Blondel, Le Louet et Le Cesne ; — arrérages de rentes dues sur le même fief.

A. 3279. (Liasse.)— 80 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1668. — Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Eustace La Grosse, par les familles Regnouard, de Clamorgan, Goubert et Gyot ; pour le fief ès Grosses, par les familles Huet, Le Lièvre, Le Paulmier, Le Cesne, Le Lubais et Goubert.

A. 3280. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575.—Paroisse de Besneville : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par François Guéroult, écuyer, sieur de Carmesnil, pour le fief Langevin et un moulin à vent nommé le moulin Arragon.

A. 3281. (Liasse.)— 26 pièces, papier.

1575-1695. — Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs au François, Jean Desjardins et Pinchon, par les familles Prevel, Le Saulnier et Le Touillard ; — arrérages de rentes dues au domaine par Jacques et Vincent Colas, écuyers, et par les tenants des lignes de Gilles Le Touillard et Richard Duval.

A. 3282. (Liasse.) — 49 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1575-1695. — Paroisse de Besneville, fiefs aux Angots, Jean Angot, Richard Angot et des Trois Acres : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les familles Gallier, Robiolle, Bourgeois, de Vatonne, Le Réverend ; — arrérages de rentes dues sur les mêmes fiefs, par les familles Le Hodey, Collas, Heudon et Dauverne.

A. 3283. (Liasse.)— 16 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1575-1679. — Paroisse de Besneville, fief de La Crosnière : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les familles d'Auvergne, Le Danois et Prevel.

A. 3284. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1575-1616. — Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par Nicolas Le Bourgeois, pour le fief Crespinière, appelé aussi fief de Perrin Bertrand.

A. 3285. (Liasse.) — 80 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1694.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi pour le fief Mancel relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des avouants : Goubert, Le Messent, Crespin, Le Fèvre, Grould, Quoniam, Duval, Scelles, Le Carrier, Le Lièvre, Prunier, Courbaran, Heulin, Le Griffon, Le Lubays, Sauvegrain et Le Guerrier ; — arrérages de rentes dus sur le même fief par les familles Colas et de Breuilly.

A. 3286. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1679. — Paroisse de Besneville, fief Briand : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les familles Heudon, Huet, Durel, Duval, Le Lubez et Le Paulmier.

A. 3287. (Liasse.)— 19 pièces, papier.

1575-1668. — Paroisse de Besneville, fief Caignon : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les familles Girard, Hubert, Gonnot, Le Lièvre et Duval.

A. 3288. (Liasse.)— 21 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1575-1698. — Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Beury et Richard Feron, par les familles Barbey, Messent, Le Fevre, Girard, Heulin, Le Lièvre et Le Lubays.

A. 3289. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1682. — Paroisse de Besneville, fief ou vavassorie de L'Aulney : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les familles d'Auvergne, Morin, Bruman, Messent, Crespin, Le Révérend, Duval, Goubert, Pinel, Hubert, Le Luan, Le Bourgeois, Le Lièvre, Cosniam, Le Cresp, de La Barre, Le Louet, Le Barrier, de Clamorgan, Brunet et Bellée.

A. 3290. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1616. — Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Hairon et au Cerf, par les familles Le Paulmier, Le Gras et Vaultier.

A. 3291. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1698.— Paroisse de Besneville : fiefs ès Grosses, Colin Féret, Siméon de Laulney, Faudemer, Pinchon et Le

Touillard : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Prével, Le Touillard, Riber, Le Cointre et Le Liepvre.

A. 3292. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1576-1679. — Paroisse de Besneville, fiefs du Tot, Simon Le Laydie et Prével : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les familles Goubert, Colas, Prével et Duval.

A. 3293. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1668-1688. — Paroisse de Besneville : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le recouvrement des rentes dues par Artur de Clamorgan, écuyer, sieur de Carmesnil.

A. 3294. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1575-1695. — Paroisse de Besneville, fiefs Renouard et au Hérichon : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Gueroult, Goubert, Corbaran, Renouard, Le Cesne, Le Bruman, Prével ; — arrérages de rentes dues au domaine sur les mêmes fiefs.

A. 3295. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1606-1616.— Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Restor, par les familles Canivet et Goubert.

A. 3296. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605-1668. — Paroisse de Besneville, fief de L'Aulney : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Robert, Prével, Le Paulmier, Goubert, Brunet, Le Bruman, Vasselin, Le Lièvre, Ricard, Bellée, Le Petit, André, de La Cotte, Adam, Crespin et Agnès.

A. 3297. (Liasse.)— 27 pièces, papier.

1620-1695. — Paroisse de Besneville : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour recouvrement des rentes dues sur le fief au Carier.

A. 3298. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1606-1616. — Paroisse de Besneville, parc royal : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Prunier et ses cotenants, pour le fief au parcage dont l'aîné est parquier héréditaire pour le Roi en ladite paroisse et sujet à la garde des objets saisis en Besneville, Catteville, Doville, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Portbail, Gouey, Quettetot et autres paroisses adjacentes, dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en l'étendue de la sergenterie Couraye ; — aveu rendu au Roi par Thomas Le Luan, pour fonds tenus sous les fiefs du parcage, au François et de La Couppée.

A. 3299. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1575-1695.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par la famille Goubert, pour le fief ou tènement au Breton ; — arrérages de rentes dues sur le même fief.

A. 3300. (Liasse.)— 30 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1609-1679. — Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles de Vatonne, Adam, Le Vast, Le Réverend, Bertout, Bruman, Prével, Le Petit, Giret et Heudon, pour fonds tenus sous les fiefs au Boscage, Crespin, d'Auvergne et Eustache La Grosse.

A. 3301. (Liasse.)—54 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1692.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief au Petit, par les familles de Breuilly, Des Fosses, Goubert, Huet, Gyot, Prével, Aragon et Fossé ;— arrérages de rentes dues sur le même fief.

A. 3302. (Liasse.)— 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1606-1609. — Paroisse de Besneville : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la famille Goubert, pour le fief de La Charrue d'Azeville.

A. 3303. (Liasse.)— 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1680.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs au Coustour et au François, par les familles Le Lièvre, Goubert, Girard et Duval.

A. 3304. (Liasse.)— 17 pièces, papier.

1609-1685. — Paroisse de Besneville : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Julien Malorey, pour le fief aux Révérends ;— arrérages de rentes dues sur le même fief par la famille Arragon.

A. 3305. (Liasse.)— 44 pièces, papier.

1575-1695.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Crespin, par les familles Le Touillard, Prével, Messent, Le Garaud, Adam et Bertout ; — arrérages de rentes dues sur le même fief et sur les fiefs au Petit, Tubœuf et Siméon Grosse.

A. 3306. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1575-1668.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Faudemer, par les familles Robiole, Giard, Bretel, Giot, Hennequin et Goubert.

A. 3307. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1693.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Giot Le Touillard, par les familles Le Touillard et Prével ; — arrérages de rentes dues sur le même fief par les familles Le Touillard et Colas de Coyère.

A. 3308. (Liasse.)— 14 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1606-1690.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le grand fief d'Auvergne, par les familles Le Carrier, Goubert, Le Touillard, Adam et Prunier.

A. 3309. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1575-1694.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Rault Dolbecq, Rault Antoine, au Fresne, Robert Le Cesne et au Cauchon ;—noms de famille des avouants : Huet, Le Lubeys, Le Révérend, Le Bourgeois, Beaudrap et Prunier ; — arrérages de rentes dues sur les fiefs Dolbecq, à La Coupée, au Cauchon et de Robert Le Cesne.

A. 3310. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1575-1693.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Pinchon, au Prunier, Martin Le Sénécal, Meslin et Burnouf, par les familles Ollivier, Le Touillard, Le Garaud, Beaudrap, Blondel, Le Paulmier, Duval et de Clamorgan.

A. 3311. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1575-1694.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs à La Marette, Tibert, Feret et de La Croute Martel, par les familles d'Auvergne, Gohel, Malorey et Le Touillard.

A. 3312. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1575-1695.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Pommier, par la famille Huet ; — procédures exercées par le receveur du même domaine, pour recouvrement de rentes dues sur le même fief par les familles Maresq, Lamy, Vincent et de Longueval de Gattigny.

A. 3313. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1671-1688. — Paroisse de Besneville : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le recouvrement des rentes dues sur le fief à Langlois par les familles Le Mouton, Duval et Gonnot.

A. 3314. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1560-1695.—Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Féron, par les familles de Clamorgan, Prével et Goubert ; — arrérages de rentes dues sur le même fief par les familles Goubert, Colas, Le Connetable et Le Bourgeois.

A. 3315. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1606-1671.— Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Richard Pommier, par les familles de Breuilly et Le Petit ; — arrérages de rentes dues sur le même fief.

A. 3316. (Liasse.)— 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1660-1687. — Paroisse de Besneville : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Tubœuf, par les familles Pinel et Aliotte ; — vente de fonds dépendant du même fief; — arrérages de rentes dues par la famille Pinel.

A. 3317. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1575-1700.— Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief Vichard, par la famille Goubert ; — arrérages de rentes dues sur le même fief par la même famille.

A. 3318. (Liasse.)— 18 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1576-1687.— Paroisse de Besneville : aveux rendus

au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour les fiefs Gombault, Meslin et Simon Grosse ; — noms de famille des avouants : Blondel, Duval, Goubert, Le Carrier et Douesnard.

A. 3319. (Liasse.)— 39 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1575-1668.— Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus en exemption de rente, par les familles La Barre, Beaudrap, Blondel, Crespin, Le Cesne, Dupré, Duré, Fossé, Gombert, Heudon, Huet, Le Petit, Robiolle et Le Touillard.

A. 3320. (Liasse.)— 18 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1650-1695. — Paroisse de Besneville : vente du tènement de La Garanderie par François Le Révérend, sieur d'Anneville, à François Le Réverend, sieur du Bourg ; — vente par André Le Réverend, sieur de La Fresnerie, à Jacques Collas, écuyer, sieur de Couyère, du même tènement de La Garanderie, mouvant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — terres abandonnées au domaine.

A. 3321. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1291-1384. — Paroisse de Besneville : fieffe faite par le bailli du Cotentin aux religieux de Saint-Sauveur-le-Vicomte, d'une pièce de bois nommée le bois de Hérique ; — sentence de l'Échiquier, maintenant lesdits religieux dans la possession et jouissance du bois de Hérique (copies du XVIe siècle).

A. 3322. (Liasse.) — 113 pièces, papier; 38 pièces, parchemin.

1575-1616.— Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi par les tenants de la vavassorie d'Anneville, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — noms de famille des avouants : Le Révérend, Hennequin, Goubert, Le Prunier, Le Touillard, Ozouf, Crespin, Clément, d'Auvergne, Le Garaud, Jean, Le Saulnier, Eustache, Besnard, Lamy, Arragon, de La Motte, Boscage, Ozouf, Le Carier, Le Clerc, Le Monnier, Labey, Le Vast, Le Quertier et Le Cesne.

A. 3323. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1657-1670. — Paroisse de Canville : droit de treizième dû au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause du moulin de La Roque acquis de François Beaudrap, écuyer, bailli de Briquebec, par René Cartier, écuyer, sieur de Saint-Mor.

A. 3324. (Liasse.)— 28 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1522-1670. — Paroisse de Catteville : engagement fait à la famille Blondel, de la fiefferme de Catteville dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3325. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1556-1681. — Paroisse de Catteville : extraits de journaux et d'aveux, états et mémoires concernant les rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par la fiefferme de Catteville.

A. 3326. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1528-1560. — Paroisse de Catteville : appréciation des rentes en grains, dues par la fiefferme de Catteville au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — fixation de la mesure à laquelle elles doivent se payer.

A. 3327. (Liasse.)— 65 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1592-1696. — Paroisse de Catteville : pleds de gage plège, élections, diligences, sentences et saisies concernant le service de la prévôté commanderesse de Catteville, dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3328. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1393-1553. — Paroisse de Catteville : aveu rendu au Roi par Pierre Galopin, curé de Catteville, pour la maison presbytérale et quatre pièces de terre attachées au bénéfice ; plus pour un huitième de fief noble dépendant du même bénéfice ; — requête présentée à la Chambre des Comptes de Normandie, par Thomas Blondel, écuyer, jouissant de la seigneurie et fiefferme de Catteville, faisant partie de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin ; troublé dans l'exercice du droit de patronage et de présentation du bénéfice cure qui lui appartient comme engagiste de ladite fiefferme ; il demande qu'il lui soit délivré des extraits des anciens comptes du domaine de cette vicomté ; —extraits portant que la fiefferme a appartenu à Guillaume Le Sens et à Jean Taurin.

A. 3329. (Liasse) – 3 pièces, papier.

1528-1569. — Paroisse de Catteville : aveux rendus au Roi pour les fiefs Botterel, Quevillon, Richard de La Rue, Henry, Cauvin, Crenier et Cocquière, relevant, sous la fiefferme de Catteville, du domaine de Saint-Sauveur-

Lendelin ; — noms de famille des avouants : de Cernay, Faye, Le Parquier, Le Tellier, Compaignon, Des Maires et Corbaran ; — extraits des journaux de recette de la seigneurie de Catteville.

A. 3330. (Liasse.) — 37 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin.

1479-1696. — Paroisse de Catteville : lots et partages des héritages de Richard Courbaran ; — aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par Tristan Courbaran, pour le fief au Coquierre ; — par Eustache Courbaran, pour le fief Guillaume Hamelin et le fief ès huit Parchonniers ; — par Guillaume Le Tellier, pour le fief Henry ; — par Pierre Blondel, pour le fief Louet ; — aveux rendus par divers membres de la famille Courbaran ; — partages d'héritages appartenant à la même famille.

A. 3331. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1567-1668. — Paroisse de Catteville : aveu rendu au Roi par Thomas Du Chastel, écuyer, fils Nicolas, pour terre relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — aveu de Thomas Le Parquier, pour fonds tenus sous les fiefs Hamon, Blondel et Fossey.

A. 3332. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1550-1592. — Paroisse de Catteville, héritages de la famille Le Parquier, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : vente par Jean Le Parquier à Guillaume Le Tellier, de fonds tenus de la fiefferme de Catteville ; — défaut de paiement de rentes dues au même domaine par la famille Le Parquier sous la fiefferme de Catteville appartenant à Jean et Jacques Blondel, écuyers.

A. 3333. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1562-1696. — Paroisse de Catteville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause du fief Botterel, par les familles Faye et Hamelin ; — arrérages de rentes dues au même domaine sur les fiefs Botterel, Caruel et Léobin Faye.

A. 3334. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1487-1664. — Paroisse de Catteville, fief Béatrix : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Lenfant, Fossé, Bavois, Le Parquier et Baston ; — arrérages de rentes dues sur différentes lignes composant les héritages Sauvegrain.

A. 3335. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1529-1690. — Paroisse de Catteville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour fonds tenus par les familles Becot, Ozouf et Hardy, sous la fiefferme de Catteville ; — arrérages de rentes dues au même domaine par la famille Fossé.

A. 3336. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1488-1678. — Paroisse de Catteville : fieffe de diverses pièces de terre consentie à Mathieu Compagnon, par Jean Taurin, écuyer, engagiste de la fiefferme de Catteville ; — arrérages de rentes dues par la famille Compagnon sur le fief Hédouet ; — aveu rendu à Henri Blondel, seigneur de Catteville, par Guillaume et Pierre Compagnon, pour le fief Cauvin ou ligne Étienne Baston ; — décret d'héritages ayant appartenu à la famille Compagnon et chargés de rentes non acquittées envers les domaines de Saint-Sauveur-Lendelin et de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3337. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1697-1698. — Paroisse de Catteville : aveu rendu à la fiefferme de Catteville, dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Roberde Duchemin, veuve de Thomas Feye, pour diverses pièces de terre, situées sur le chemin de La Plesse au moulin de Neuville ; — arrérages de rentes dues par la famille Feye ; — rentes et services dus au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par J.-F. Langlois, de Catteville.

A. 3338. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1488-1689. — Paroisse de Catteville : fieffe de l'aînesse Guermont, consentie à Colin Le Fournier, par Jean Taurin, écuyer ; — aveu rendu au seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour le fief Guermont, par Blaize Le Parquier et ses puînés ; — arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sur le fief Guermont.

A. 3339. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1608-1611. — Paroisse de Catteville : sentences condamnant Jean Regnault à la faisance et à l'assemblement de l'aînesse du fief au Roi, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3340. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1613. — Paroisse de Catteville : procès-verbal touchant l'usurpation faite par le sieur de Crosville, d'une portion

de marais dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, nommée l'Ilet du Vey ou de Linguehou.

A. 3341. (Liasse.)— 19 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1540-1702. — Paroisse de Catteville : ventes et fieffes faites, entre particuliers, de diverses pièces de terre dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la fiefferme de Catteville ; — noms de famille des contractants : Le Roux, Corbaran, Faye, Hamelin, Le Parquier, Blondel, Ramonnet et Le Blond ; — arrérages de rentes dues au domaine par Vincent Loir, la famille Dubosq, Gaspard Des Maires et Jean Guilbert ;—service de prévôté dû par J.-F. Langlois sur la ligne Blaisot Baudoin.

A. 3342. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1616-1688. — Paroisse de Catteville : baux faits par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de divers héritages renoncés au domaine.

A. 3343. (Liasse.)— 71 pièces, papier.

1550-1762.— Paroisse de Catteville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la prévôté et fiefferme de Catteville, pour terres tenues en exemption de rentes par les familles Baston, Le Blond, Blondel, Bonpain, Le Cacheur, de La Cour, Duprey, Faye, Fossé, Fritot, Gallye, Gobillon, Goubert, Le Griffon, Hébert, Des Jardins, Maresq, Moussel, Noël, Ozouf, Le Parquier, Regnault et Toulorge ;—ventes d'héritages tenus en exemption de rente.

A. 3344. (Liasse.)— 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1764. — Paroisse de Catteville : dépens adjugés au duc de Penthièvre, engagiste du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur le curé de Catteville et autres tenants de la fiefferme.

A. 3345. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1779-1781. — Paroisse de Catteville : autorisation donnée par le duc d'Orléans à Guillaume Courbaron, de bâtir un moulin à vent moyennant une rente de 6 boisseaux de froment envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; —fieffe consentie à M. Fortin, curé de Catteville, de terres relevant du même domaine et du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3346. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIe-XVIIe SIÈCLE.— Notices des fiefermes et engagements de droits et revenus dépendant des domaines de l'État, et dont quelques uns appartiennent au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3347. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1596-1698. — Ordre aux détenteurs de quelques portions du domaine du Roi, en la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, de déposer leurs titres d'engagement aux mains des commissaires députés pour la revente des domaines ;— arrêt ordonnant des suppléments de finances pour le maintien en possession des domaines engagés et des biens tenus en franc bourgage ; — rentes engagées à Littehaire, à Ancteville.

A. 3348. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1698. — Engagement fait au comte de Toulouse des domaines des vicomtés de Coutances, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3349. (Liasse.)— 30 pièces, papier.

1537-1787. — État des landes et marais de la généralité de Caen ; — état des terrains vains et vagues appartenant au domaine de Coutances ;— état des terrains vains et vagues restant à concéder dans les départements de Coutances, Saint-Sauveur-Lendelin, Valognes et Saint-Sauveur-le-Vicomte ;—concessions faites à MM. de Courcy, Vauvray, de Polignac, d'Aspres, Boulon-Moranges et d'Harcourt ; — aveu rendu au Roi par Guillaume de Martainville, pour le fief du Rotour en Montgardon.

A. 3350. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1766.— Baux à ferme de divers fonds appartenant au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et situés dans les paroisses de Sainte-Opportune, Geffosse, Marchésieux, Catteville, Sainteny, Gorges, Saint-Germain, Le Plessis, Littehaire, Nay, Gonfreville et La Feuillie.

A. 3351. (Liasse.)— 16 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1775.— Baux à ferme de divers fonds appartenant au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et situés dans les paroisses de Saint-Germain-de-la-Campagne, Littehaire, Sainte-Opportune, Gorges, La Feuillie, Geffosse, Nay, Marchésieux, Sainteny, Catteville et Le Plessis.

A. 3352. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1784. — Baux à ferme de fonds appartenant au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et situés dans les

paroisses de Marchésieux, La Feuillie, Gorges, Littehaire et Nay.

A. 3353. (Liasse.)— 3 pièces papier; 2 pièces, parchemin.

1779-1784. — Adjudication du droit de pêche dans les rivières dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3354. (Liasse.)— 42 pièces, papier.

1578-1692. — Sentences et arrêts concernant les droits respectifs du bailli et du vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin, pour raison de leurs offices.

A. 3355. (Liasse.)— 10 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1774-1787. — Baux de la sergenterie noble d'Aubigny, des greffes des bailliages de Cérences et de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3356. (Liasse.)— 5 pièces, papier.

1686. — Frais occasionnés pour la réception d'aveux faits au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et pour la confection du papier terrier du même domaine.

A. 3357. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1691. — Information faite contre un receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, accusé de concussion.

A. 3358. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1689-1695. — Contestation entre les sieurs du Longbois et Guisle, pour raison des comptes de la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3359. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1676. — Compte rendu par Louis Duprey, de la recette et de la dépense du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3360. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1684-1702. — Administration et régie du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3361. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1708-1781. — Droits de Coutume, poids le Roi, étalage, mesurage des grains dans les domaines de Coutances, Valognes et Saint-Sauveur-Lendelin ; — réglement des droits de coutume qui se perçoivent en Normandie ; — droits de péage, passage, bacs, étalage, placage, langueyage de porcs ; — augmentation de 2 sous pour livre en sus des droits ordinaires ; – établissement, suppression et modération de différents droits ;—établissement des offices de gardes des archives.

A. 3362. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1658-1674. — Extraits de journaux du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et rôles de particuliers résidant en diverses paroisses comprises dans le ressort du même domaine.

A. 3363. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

XVII^e SIÈCLE. — Notes ou projets de déclarations et aveux à rendre au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3364. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1766-1774. — Rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les habitants des paroisses d'Yquelon, de Saint-Planchers, Saint-Pair, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Sauveur-la-Pommeraye, Saint-Pair, Donville et Cérences.

A. 3365. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE.—État des droits de toute espèce appartenant au duc d'Orléans dans les différentes paroisses dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;— état général des objets qui sont en contestation dans les domaines du Cotentin ; — état général du produit des domaines du Cotentin ;—état de la consistance du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin et de ses revenus de toute nature.

A. 3366. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1479-1691. — Pièces établissant que la mesure d'Aubigny, mesure rentière au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, est de 12 pots.

A. 3367. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1688-1696. — Appréciation des grains vendus aux marchés du bourg de Périers, pour servir à l'appréciation des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3368. (Liasse.)— 29 pièces, papier.

1741-1789.—Appréciation des rentes perçues par le

domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, aux mesures d'Aubigny, de Coutances et de Périers.

A. 3369. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1552-1670.—Procédures exercées par les receveurs du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement d'arrérages de rentes dues au domaine; — noms de famille mentionnés dans les actes : Adam, Agasse, d'Aubonne, Blondel, Blanchard, Le Boulleur, Du Bourguey, Du Bouillon, Campaing, Le Canu, Du Chastel, Closet, Cochard, Le Conte, Couespel, Dancel, Davy, Galliot, Groult, Hellouin, Hervieu, Langevin, Langlois, Loisel, de Loriglu, Louvel, Marcadé, de Mauconvenant, Le Mennicier, Michel, Néel, d'Orglandes, Osbert, Le Painteur, Le Petiot, Pézeril, Le Pigault, Pitebout, Le Poupet, Rachinel, Rondel, Le Roux, Salmon, Sanson, Du Saussey, Scelles, de Sainte-Mère-Église, Taurin, de Vatonne.

A. 3370. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1657-1689. — Ventes de meubles saisis pour arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3371. (Liasse.)— 23 pièces, papier.

XVII^e^ SIÈCLE. — Mémoires, états et comptes informes ayant trait à diverses rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dans les paroisses de Littehaire, Ancteville, Gorges, Geffosse, Aubigny, Montsurvent, Cérences, Catteville et Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3372. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1764-1768. — Poursuites exercées contre divers débiteurs du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dans les paroisses de Lastelle, Le Plessis, Marchésieux, Littehaire et Saint-Sébastien.

A. 3373. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1764-1788.—Procédures exercées contre les héritiers Malherbe, pour rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sur le fief de Guillaume de Camprond.

A. 3374. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1779-1780. — Poursuites exercées à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement d'arrérages de rentes dues dans diverses paroisses.

A. 3375. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1780. — Poursuites exercées à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour obtenir paiement d'arrérages de rentes dues dans diverses paroisses.

A. 3376. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1782. — Poursuites exercées à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le recouvrement de rentes dues au domaine.

A. 3377. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1781-1789. — Poursuites exercées à la requête du receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le recouvrement de rentes dues au domaine.

A. 3378. (Liasse.)— 43 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1765-1787. — Poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le recouvrement de rentes dues par les frères Le Cocq-d'Otteville.

A. 3379. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVI^e^-XVII^e^ SIÈCLE. — État des terres nobles relevant du Roi à cause de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin : le comté de Créances, la baronnie de Remilly, les fiefs de Claids, de Brétel, de La Bernardière, de La Rochelle, de Servigny, de Linverville, de Semilly, d'Agon, de Coutainville, de Gouville, du Castel, de La Champagne, des Mares, d'Iseran, du Buisson, de La Balle d'Aubigny, de Saint-Germain, d'Oseville, de Saint-Jores, des Moulins, de Saint-Nicolas et d'Estrainville, de Plainmaresq, de Chantelou, de Saint-Planchers, de Montsurvent, de Cuves, d'Orglandes, des Touches, de Muneville-le-Bingard, de Saint-Jean, de L'Aune, de Vesly, du Bosc, du Saussey, de Pirou, de Gerville, de Vierville, de Champeaux, de La Hazardière, de Hotot, d'Inoy, de Sartilly, de La Grande-Rouchellière ; — les sergenteries de Cérences, de La Haye-Pesnel, de La Halle, d'Aubigny, de Beaumont, de Couraye, de Périers et Blanlo ; — noms de famille des propriétaires : Du Saulcey, Massé, Tardif, Matinel, Louvel, Le Saulnier, Du Burel, de Costentin, de Pierrepont, Néel, Escoulant, de Bouilley, Ferrand, Pigousse, de Clamorgan, de Montfiquet, Le Forestier, de Franquetot, Varin, Sanson, Passemer, de Briqueville, Du Boys, de Thiéville, Cadot, Sorin, Davy, de La Couldre, de La Hazardière, Bauquet, de Saint-Germain, Du Hommeél, de Pierre, Le Mennicier, Hue, Le Voyer et de Montgommery.

A. 3380. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1677. — Saisie de la terre de Boisroger, aux fins d'obtenir paiement de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3381. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1709-1752.—État des fiefs, ainesses et terres situés en la paroisse de Marchésieux, relevant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, tant en noblesse que roture, que Jacques Le Trésor désirerait incorporer à son fief de Champeaux, sous le titre de Champeaux-Marchésieux ; — aveu rendu au Roi, en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jacques Louis Le Trésor, écuyer, seigneur de Champeaux et Marchésieux, pour le fief noble de Champeaux-Marchésieux, demi-fief de haubert.

A. 3382. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1678. — Lots et partages à douaire du comté de Créances, baillés en justice par Marie Du Bois, veuve de Philippe de Bouillé, pour être vus par Jeanne de Guybert, veuve de François de Lonlay, créancier sur les biens dudit seigneur de Bouillé.

A. 3383. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1669-1677. — État et distribution des deniers provenant de la vente et adjudication par décret du fief du Dicq en Portbail, autrement des immeubles ayant appartenu à Gilles Poérier, écuyer, sieur de La Ducquerie et à ses fils Jacques, Thomas et François Poérier, sieurs du Dicq, de Languetot et de Portbail.

A. 3384. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1677. — Saisie de la seigneurie des Mares dont le chef est assis en Saint-Sauveur-Lendelin, et laquelle s'étend aux paroisses de Geffosse et La Rondehaye.

A. 3385. (Liasse.)— 3 pièces, papier

1650-1676. — Serment de féauté fait au Roi par le sieur Habert, pour la terre de Saint-Louet ; — aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Henri-Louis Habert, pour le fief de la grande portion de la fiefferme de Saint-Louet-sur-Lozon, plein fief de haubert ; —information des droits dépendant de ladite portion.

A. 3386. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1675-1678. — Aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par Jacques Plessard, pour le fief de Servigny ;—information au sujet de cet aveu rendu par Jacques Plessard, seigneur de Servigny et de Pontrilly, conseiller et président au présidial de Coutances.

A. 3387. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1784-1785. — Liste des tenants de la prévôté d'Agon, sur lesquels il doit être perçu 8 livres de rente par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3388. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1601-1668.—Paroisses d'Ancteville et Montsurvent : aveux rendus au Roi, pour fonds tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Regnault, Agnès, Le Long, Aubril, Le Prévost, Dauvin, Le Fèvre, Poulain, Duquesnel, Euvremer, Guenne, Cousin, Corbet, Germain, Le Noblet, Le Rosey, Boullet, Lagnel, Le Saulnier, Le Prest, Laisné, Morel, de Maudouit.

A. 3389. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1677-1691. — Paroisse d'Ancteville : pleds et états de deniers constatant la consistance de plusieurs rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3390. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789.—Paroisse d'Ancteville : rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par la famille Raisin.

A. 3391. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e SIÈCLE. — Paroisses d'Ancteville et Montsurvent : états, mémoires et déclarations informes concernant le fief de Jean Du Hommeel.

A. 3392. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1546-1599. — Droits de pâturage dans les marais et communes de Marchésieux, dans le bois et buisson d'Aubigny, dont partie a été inféodée au maréchal de Matignon ; — consistance de la terre d'Orgueil en Marchésieux.

A. 3393. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1605-1668. — Paroisse de Saint-Christophe-d'Aubigny, partage des biens de la famille Davy de Saint-Christophe : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Burnouf, pour le fief de Saint-Christophe ;— procédure entre la famille Davy et le chapelain de la chapelle de Saint-Christophe, au sujet des bois

qui servaient aux loges des étaliers, le jour de la foire Saint-Christophe ; — arpentement des terres et maisons dépendant du bénéfice cure de Saint-Christophe.

A. 3394. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1614-1785. — Titres des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par la famille Le Bouleur, en la paroisse d'Aubigny.

A. 3395. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1680-1785. — Titres concernant les rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, en la paroisse d'Aubigny, par les sieurs Le Boulleur et Le Canu de Basmaresq ; — lettres patentes d'union des fiefs du Perron, de La Hasardière et de Hotot, lesquels seront tenus du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous la seigneurie d'Aubigny, comme plein fief de haubert ; — aveu rendu au Roi par le curé d'Aubigny, pour le manoir presbytéral dudit lieu.

A. 3396. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1765-1774. — Baux des droits de coutume des foires de Saint-Sébastien, de La Muguette et de Saint-Christophe; des parcs royaux de Sainte-Opportune-de-Lessay, du Plessis et autres paroisses dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; du poids le Roi et de la chambre des halles de Périers ; de la sergenterie noble d'Aubigny.

A. 3397. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin.

XVIII^e SIÈCLE. — Aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par Jean Anger, pour les fiefs de Saint-Christophe-d'Aubigny et Malherbe.

A. 3398. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1602. — Transaction entre Jean Davy, sieur de Mary, et Jacques de La Hazardière, au sujet de l'érection en fief de haubert de 750 acres de terre situées à Aubigny, Marchésieux et Saint-Aubin-de-la-Pierre.

A. 3399. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1612-1691. — Diligences, sentences et adjudications relatives aux rentes dues par divers habitants de la paroisse de Besneville au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3400. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1669. — Paroisse de Besneville : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour la vavassorie de Launay, par les familles Bruman, Messent, Crespin, Le Révérend, Le Luan, Duval, Goubert, Pinel, Rocquier, Le Fèvre, Le Bourgeois, Crespin, Adam, Quoniam, Le Cresp, Le Paulmier, Le Louet, Le Barrier, de Clamorgan, Bellée, Mosrin et de La Baire.

A. 3401. (Liasse.)—41 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

XVI^e SIÈCLE-1688. — Paroisse de Catteville : rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par Gaspar Des Maires, comme ayant épousé la fille de feu Julien Poérier, sieur de Neuville ; — inventaire des pièces justificatives du compte de tutelle de Gabrielle-Agnès Poérier ; — vente par Jean De Langle à Jacques Poérier, seigneur de Cartot, de maisons et terres tenues du Roi, sous les vicomtés de Saint-Sauveur-Lendelin et de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; — aveux rendus à Henry et Thomas Blondel, seigneurs de la fiefferme de Catteville, pour les fiefs Quevillon de La Rue, Es-Huit-Parchonniers, Guillaume Hamelin, Cauvin, au Carnier, Raut Feron, Béatrix et Richard de La Rue.

A. 3402. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1752. — Paroisse de Cérences : fieffe faite à Thomas Calipel du moulin d'Étrainville et d'une portion de terre en dépendant.

A. 3403. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1669-1787. — Paroisse de La Feuillie : mémoire des terres abandonnées au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — arrérages de rentes dues au même domaine ; — élection d'un prévôt ; — vente des meubles de Pierre Le Breton ; — vente par les sieurs Collette à François Le Landais, de fonds chargés de rente envers le domaine.

A. 3404. (Liasse.)— 22 pièces, papier.

XVII^e SIÈCLE. — Paroisse de La Feuillie : rentes échangées par le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin avec M. de Martigny Le Ménicier ; — extrait des journaux du domaine pour les rentes dues en La Feuillie.

A. 3405. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1685-1692. — Rente due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sur le fief Laurent Brisehanche, en la paroisse de Geffosse.

A. 3406. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1789. — Paroisse de Geffosse : décret des héritages de

François Gosselin, chargés de rente envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3407. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1679-1689. — Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin sur divers héritages et sur la terre du Coisel, appartenant à la famille Freret.

A. 3408. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1676-1686. — Rebellion à la saisie, requise par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, de bestiaux pâturant dans les marais de Gorges, lesdits marais chargés envers le domaine de rentes non acquittées.

A. 3409. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1409. — Paroisses de Gorges et de Saint-Germain-la-Campagne : aveu rendu au duc d'Orléans en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jean Onfroy, pour le tènement de Guillaume et de Jean dits Les Coeffles; — lots et partages de la succession de Thomas Des Landes; — extrait du journal de la recette du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — aveu rendu par la famille Le Gaud pour le fief de Geoffroy Le Prestre.

A. 3410. (Liasse.)— 12 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Rente de 134 boisseaux de froment et de 120 boisseaux d'avoine due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, dans la paroisse de Gratot.

A. 3411. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1764-1766. — Paroisse de Lengronne : rente de 7 livres 15 sous due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — correspondance à ce sujet entre le receveur du domaine et M. Guichard, vicomte de Gavray.

A. 3412. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

XVIe-XVIIe SIÈCLE. — Aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour terres et maisons tenues en Sainte-Opportune-de-Lessay, par les familles Guéret, Olive, Le Saulnier, Rachine, Jouenne, Hervieu et Regnault (copie du XVIIIe siècle).

A. 3413. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1688-1785. —Paroisse de Sainte-Opportune : rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par Jacques Martin, Louis Blondel, N. Le Moucheux et la famille Sorin.

A. 3414. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1762. — Arrêt du Conseil d'État, qui reçoit le duc de Penthièvre opposant à l'arrêt du 25 mars 1749, et à l'adjudication faite en conséquence le 29 janvier 1750, des landes de Lessay, et ordonne qu'il en sera passé contrat d'inféodation au profit du comte de Briqueville ; — inféodation des landes de Lessay à Claude-Marie de Briqueville.

A. 3415. (Liasse.)— 8 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1783-1784. — Rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par le sieur Yvelin de La Pirorie, en la paroisse de Sainte-Opportune-de-Lessay.

A. 3416. (Liasse.)— 11 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1607-1787.—Paroisses de Linverville et Boisroger : aveu rendu à Jacques de La Hazardière par Mathurin Le Forestier, ayant épousé Avoye Potier, pour un membre de fief de haubert appelé le fief de Boisroger et dont les hommes sont sujets à payer rentes au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;— aveu rendu à Jacques de La Hazardière, pour le même fief, par Pierre de Famichon, fils et héritier de défunte Avoye Potier ; — aveu rendu par la famille Le Planquais, pour terre tenue du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ;—assignation donnée, à la requête du duc d'Orléans, engagiste dudit domaine, aux vassaux de la seigneurie de Linverville et Boisroger, de comparaître aux pleds de ladite seigneurie et d'y passer aveu.

A. 3417. (Liasse.)— 47 pièces, papier.

1676-1789.—Paroisses de Linverville et Boisroger : procédures exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le recouvrement des rentes dues au domaine ; — mémoire pour les tenants du Roi en la fiefferme Boursier ; — aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les familles Le Torel, Guillot, Boivin ; — service de prévôté receveuse de la seigneurie de Linverville et Boisroger.

A. 3418. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1662-1789. — Paroisse de Littehaire : rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les familles Bazire et Riquemer.

A. 3419. (Liasse.)— 25 pièces, papier.

1781-1789. — Paroisse de Littehaire : arrérages de rentes dues par Thomas Robiolle au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3420. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1605-1609. — Littehaire et Sainte-Susanne : sommaires d'aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par les familles Vasse, Faudemer, Fesnien, Quetier, de Plainmaresq, Lair, Pontis, Dorléans, Cornavin, Le Loup, Dupin, Le Gardien et Hervieu.

A. 3421. (Liasse.)— 20 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1551-1784. — Paroisse de Marchésieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief de Rault de La Ferrière, par les familles Le Painteur de Boisjugan, Pinel, Auvray, Le Canu, Finel, Lesage, Jouenne, Le Landais, Alexandre, Lavoisy, Fontaine, Du Bosq.

A. 3422. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

XVII^e SIÈCLE. — Paroisse de Marchésieux : mémoires concernant les rentes dues sur le fief Chislard au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3423. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1781-1789.—Débat de tenure entre le duc d'Orléans et M. d'Auxais, patron de Saint-Aubin-du-Perron, au sujet de fonds dépendant des fiefs de Quillette et Grouchy en Marchésieux et Aubigny.

A. 3424. (Liasse.)— 76 pièces, papier.

1502-1789. — Paroisse de Marchésieux : rente due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par le sieur Douet de La Fosserie et Nicolas Bertault ; — aveux rendus au Roi pour le fief Raoul de La Mare par Jean Le Goupil ; pour les fiefs de Groucy-Pitebout et des Landes, par Pierre de Varrocq ; — consistance des fiefs de Jean Dubosc et de Jeanne Des Planques.

A. 3425. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1693. — Service de prévôté prétendu par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, contre les habitants de la paroisse de Millières.

A. 3426. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1684.—Paroisse de Montsurvent : poursuites exercées par le receveur du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour recouvrement de rentes dues au domaine par la famille Fastou.

A. 3427. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Périers : enregistrement de lettres patentes portant ratification d'une délibération par laquelle les habitants de Périers donnent à l'hôpital du lieu 40 acres de terre dans les biens communs.

A. 3428. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1684-1752. — Paroisse du Plessis : rentes dues par la dame de Boisroger.

A 3429. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

XVII^e-XVIII^e SIÈCLE.—Paroisse du Plessis: état des terres possédées par les familles Collette, Le Barbier, Faudemer, Le Bacheley, Perrotte, Des Landes, Le Roy, Le Forestier, Beausire et de Saint-Jores.

A. 3430. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1696-1711. — Paroisse du Plessis : arrérages de rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par la famille Ferrand, pour jouissance du moulin de Sauvoye.

A. 3431. (Liasse.)— 35 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1751-1752. — Procès entre le duc d'Orléans et les habitants du Plessis, de Lastelle et de Saint-Jores, usagers en la Lande du Plessis, au sujet du rétablissement d'un fossé qui sépare de la lande commune le bois du Coudray appartenant au duc.

A. 3432. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1777-1787. — Soumissions et inféodations de terres incultes dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin dans les paroisses du Plessis, Aubigny, Littehaire et Lessay.

A. 3433. (Liasse.)— 7 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Ravenoville : arrérages d'une rente de 189 rais d'avoine due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par la dame de La Houssaye, à cause de la terre de Ravenoville, sur le fief Jean Morel, table du Plessis.

A. 3434. (Liasse.)— 4 pièces, papier.

1688. — Paroisse de La Rondehaye : arrérages de rentes dues par Guillaume Le Pecuchel au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3435. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1677-1785. — Paroisse de Saint-Aubin-du-Perron: rente de 4 sous, d'un boisseau de froment et d'un rais et demi d'avoine, due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les familles Le Do, Scelle et Le Loutre.

A. 3436. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1541-1789.— Paroisse de Saint-Jean-des-Champs : rente de 276 rais d'avoine due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par les tenants des héritages de la prévôté de Saint-Jean-des-Champs ; — seigneurs de Saint-Jean et de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye : Jacques Louvel, Jean Payen de La Garanderie.

A. 3437. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1693-1696. — Paroisse de Saint-Jores : rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, à cause du fief Corbin et de la terre de La Rivière.

A. 3438. (Liasse.) — 3 pièces, papier

1576. — Saint-Louet-sur-Lozon : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin par Gilles Hervieu, pour héritages tenus en arrière fief.

A. 3439. (Liasse.)— 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

XVII^e-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, pour le fief au Fauqueur, par Louis Le Cocq, écuyer, sieur de La Fauquerie ; — poursuites exercées par le receveur pour recouvrement de rentes dues au domaine.

A. 3440. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1767-1788. — Paroisses de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye et de Saint-Jean-des-Champs : mémoires contradictoires sur l'affaire pendante au sujet du service de la prévôté fieffée de Saint-Jean-des-Champs et de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye, entre le duc de Penthièvre, engagiste du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, et M. Payen, propriétaire, à titre d'engagement, du domaine de La Bidellière ; correspondance à ce sujet entre M. de Boisadam, gendre de M. Payen, et M. Hauton, commissaire du terrier du domaine de Mortain.

A. 3441. (Liasse.)— 29 pièces, papier.

XVIII^e SIÈCLE. — Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye et Saint-Jean-des-Champs : état des arrérages dus et non payés au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; — mémoires et lettres concernant le service de prévôté dû par M. Payen, puis par M. de Boisadam, chevalier de Saint-Louis, gendarme de la garde.

A. 3442 (Registre.)— In-folio, 36 feuillets, papier.

1788.— Paroisses de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye et de Saint-Jean-des-Champs : aveu rendu au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par Jacques Payen de La Fermonnière, sieur de La Garanderie, capitaine commandant de canonniers, pour maisons et terres tenues du domaine de La Bidellière, appartenant, à titre d'engagement, à M. Adam de Boisadam ;—autres aveux rendus sous la même forme pour terres et maisons situées sous le trait de Bidel ;—noms de famille des avouants : Clément, Bindaut, Le Pezant, Du Fresne, Février, Soulâtre, Encoignard, Herpin, Bazire, Marion, Bedouin, Martin, Lair, Vauvert, Morin, Lirou, Le Fevre, Le Breton, Bertrand, Bidel et Le Chartier.

A. 3443. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 31 pièces, parchemin.

1788. — Paroisses de Saint-Sauveur-la-Pommeraye et de Saint-Jean-des-Champs : aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sous le domaine de La Bidellière tenu, à titre d'engagement, par M. Adam, seigneur de Boisadam et de Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye ; — noms de famille des avouants : Février, Le Pezant, Soulatre, Herpin, Basin, Nivard, Lair, Bindaut, Lefèvre, Le Breton, Clément, Le Chartier, Bidel, Dufresne, Encoignard, Martin, Liron, Morin, Vauvert, Bertrand et Payen de La Fermonnière.

A. 3444. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1684.—Paroisse de Saint-Sébastien-de-Raids : extrait et sentence concernant une rente de 18 rais d'avoine due au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, par le fief de La Beurrière.

A. 3445. (Liasse.) — 2 pièces, papier

1583. — Paroisse de Surville : aveu rendu par Guillaume Bauquet, écuyer, pour le fief de Surville, quart de haubert, redevable de trois quartiers d'avoine envers le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3446. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1650.— Paroisse de Teurthéville-au-Bocage : échange de fonds dépendant du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin fait entre Louis de Pontis et Jacques Dancel, écuyer, sieur de Saint-Laurent.

A. 3447. (Liasse.)— 18 pièces, papier.

1684-1766. — Paroisses de Donville et d'Yquelon : aveux rendus au Roi en son comté de Saint-Sauveur-Lendelin par les familles Levesque, Lepelley, Le Maître, Fissadame, Mesquin, de La Planche, de Chabert, Tanquerel, Le Dinout et Alleaume ; — état de ceux qui doivent les rentes de la Petite Verge de Saint-Jean-des-Champs ; — fixation des pleds de Saint-Sauveur-Lendelin, pour la table d'Yquelon ; — rentes dues au domaine à cause du manoir et de la prévôté receveuse d'Yquelon ; — procès-verbal de l'état des terres et maisons dépendant du manoir d'Yquelon ; — adjudication des terres dudit manoir.

A. 3448. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1774 - 1789. — Recette des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, sur la table d'Yquelon, à Bacilly, Cérences, Sartilly, Saint-Planchers, et Yquelon.

A. 3449. (Registre.)—In-folio, 309 feuillets, papier.

1601. — Journal du revenu du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin : détails des revenus dans les paroisses de Saint-Sauveur-Lendelin, La Rondehaie, Saint-Michel-de-la-Pierre, Linverville, La Feuillie, Ancteville, Geffosse, Anneville, Aubigny, Marchésieux, Gorges, Saint-Germain-la-Campagne, Gerville, Sainte-Opportune, Besneville et autres paroisses relevant du domaine ; — gardes nobles et fermes muables dans le ressort du domaine.

A. 3450. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1734-1775.—Mémoire instructif pour l'arrangement des archives et la confection des terriers, dressé par les ordres du Conseil du duc d'Orléans et approuvé par le duc, pour être exécuté dans son apanage, ses terres patrimoniales et celles qu'il tient par engagement ; — inventaire sommaire des titres du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin après le décès de M. Bonaventure de Mauconvenant, seigneur de Sainte-Susanne, vicomte pour les siéges dudit Saint-Sauveur à Périers, Littehaire et Lessay ; — bref état des titres et journaux du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin, repostés dans la Chambre du domaine et dans le Bureau de la recette, à Périers.

DOMAINE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

A. 3451. (Registre.)—In-folio, 54 feuillets, papier.

1665.— Inventaire et procès-verbal des papiers, titres, lettres et écritures concernant le domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte, trouvés dans la voûte de la sacristie de l'église paroissiale dudit Saint-Sauveur.

A. 3452. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVII^e^ SIÈCLE. — Liste des fiefs dépendant du domaine de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3453. (Registre.)— In-folio, 57 feuillets, papier.

XVII^e^ SIÈCLE. — Pleds du domaine de la châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3454. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin.

1667.—Arrêt de réunion de plusieurs fiefs au domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte, faute de reddition d'aveu.

A. 3455. (Registre.)— In-folio, 78 feuillets, papier.

1743.—Journal des rentes dues au domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte ;—fiefs dépendants du domaine : les fiefs de Tilly au Valdesie, de Taillepied, de Turqueville, de Tournebut, de Blehou, de Liéville, de Virandeville, de Néeville, de Percy à Fresville, les fiefs Pinel à Saint-Remy-des-Landes, de Roger d'Houesville, au Menessier en Saint-Cosme-du-Mont ;—la cour et l'usage des fiefs de Magneville et de Réthoville ;— mesure de Saint-Sauveur, 20 pots ; — prévôtés de Pierrepont, de Baudreville, de Sainte-Marie-du-Mont, de Sortosville près Valognes, du Breuil à Colomby, d'Amfreville, de Nehou, de Fresville, de Vrasville, d'Angoville-au-Plain ; — aides dues à la baronnie de Nehou. — Ce volume a été offert aux archives de de la Manche en 1863, par M. Deschamps Vadeville, de Monthuchon.

A. 3456. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1518-1688. — Extraits de certains articles contenus aux journaux de la recette du revenu de la vicomté, terre et seigneurie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, appartenant propriétairement au Roi, et établissant que les châtellenies de Saint-Sauveur et Nehou étaient unies d'ancienneté et étaient tenues par MM. de Villequier ; — disparition d'un registre en parchemin contenant un compte rendu par M. de Villequier et des aveux par lui reçus de plusieurs

gentilshommes ; — mémoire de M. de Saint-Géran, pour demander restitution d'une somme qui lui revient sur le prix d'engagement du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3457. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1675-1680. — Somme de 680 livres due au trésor royal par les héritiers de Julien de La Mare, fermier du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; — réclamation à ce sujet par Jacques Dalidan, ayant épousé Françoise de de Briroy, veuve du sieur de La Mare.

A. 3458. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1607-1740.— Etat des engagements du domaine de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; — état des confiscations, des deshérences et reversis de ladite vicomté ; — affèagement par M. le duc de Penthièvre, engagiste des domaines du Cotentin, à Antoine Pinel de Vaux, d'une portion de terrain, restant des douves de l'ancien château de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3459. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

XVI^e SIÈCLE.—Énumération des fiefs dépendant de la baronnie de Saint-Sauveur, ladite énumération extraite du procès-verbal de prisée fait par ordre de Louis de Bourbon, poursuivant le recouvrement de 30,000 livres, somme à laquelle Geoffroy de Harcourt, avait été condamné envers Nicolas de Siffrevast ;— saisie des terres de Saint-Sauveur-le-Vicomte et Nehou, au sujet d'une somme de 33,000 livres, réclamée par Philippes de Boulainvilliers, comte de Dampmartin, ayant le droit de feu Louis de Bourbon, amiral de France, qui avait le droit de Nicolas de Siffrevast.

A. 3460. (Liasse.)— 11 pièces, papier.

XVII^e SIÈCLE. — Réparations au château, aux moulins, au pont et à la chaussée de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3461. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1503. — Procès entre le seigneur de Saint-Sauveur et le capitaine du château, relativement à la jouissance d'un pré dont les capitaines avaient toujours été en possession.

A. 3462. (Liasse.)— 2 pièces, papier ; 21 pièces, parchemin.

1503-1538. — Aveux rendus à Artur et Baptiste de Villequier, seigneurs de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par les familles Philippe, Le Boucherot, Gallie, Constans, Hubert, Poutrain, Morel, Le Pigny, Enguerran, Le Parquier, Faye, Parsemalle, Belloy et Le Petit, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; — ventes et échanges, entre particuliers, de fonds situés dans la même paroisse ; — noms de famille des contractants : Le Boucherot, Messent, Des Mares, Constans et Héraut ; — fieffe faite par le seigneur de Saint-Sauveur à Guillaume Bunette, d'une place vacante située entre le petit moulin de Saint-Sauveur et le petit jardin de La Foullerie.

A. 3463. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1541. — Aveux rendus sous la souveraineté et vraie obéissance du Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par les familles Belloy, Bourgesse, Bellée, Bernard, Burnel, Feye, Girard, Jehan, Morel, Lucas, Liuraye et Lequeurey, pour terres et maisons situées en la paroisse de Saint-Sauveur ; — les avouants sont coutumiers aux forêts, communes et marais ; ils sont assujettis au guet du château, au service des foins, des moulins, des chasses du Roi ou du châtelain ;— deniers de fenestrage (pour vente de denrées à fenêtre ouverte) ; deniers de crocage (pesage de marchandise au moyen d'un croc) ; — deniers de galonnage (mesurage des vases dans les tavernes).

A. 3464. (Liasse.)— 13 pièces, papier ; 28 pièces, parchemin.

1542-1575.— Aveux rendus sous la souveraineté et vraie obéissance du Roi, en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-vicomte, pour terres et maisons tenues en Saint-Sauveur, par les familles Hurel, Barbey, Bourgeoise, Gallopin, Pinel, Paisant, Hardy, Morel, Belloy, Pistel, Le Bel, Regnault, de Vasteney, Louet, Le Vast, Le Gendre et Jourdain ; — coutumes aux bois et forêts, aux marais, landes, prairies et communes de Saint-Sauveur.

A 3465. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1576-1577. — Aveux rendus sous la souveraineté et vraie obéissance du Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Saint-Sauveur par les familles Hardy, Bonpain, Demons, Le Griffon, Langlois, Daesy, Voisin, Belloy, Le Lieupault, Bœufs et Faistel.

A. 3466. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 22 pièces, parchemin.

1581-1589. — Aveux rendus sous la souveraineté et vraie obéissance du Roi en sa vicomté et châtellenie de

Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Saint-Sauveur par les familles Le Bas, Le Biez, Hurel, Morel, Lequeurey, Belloy, Lucas, Le Roux, Barbey, Le Dru, Hubert, Bliaut et Basire.

A. 3467. (Liasse.)— 67 pièces, parchemin.

1594-1595. — Aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Saint-Sauveur, par les familles Advisard, Anquetil, Bourgeoise, Bliaut, Belloy, Barbey, Basire, Bœufs, Balley, Du Bois, Daesy, Le Duc, Féron, Fossé, Fritot, Galopin, Gervais Gallys, Hubert, Hardy, Hallepin, Hérault, Hébert, Ingouf, de Langle, Lieupaut, Le Louet, Loyer, Langlois, Lhommey, Liurée, Morel, Meslin, Martin, Le Marchand, Le Monnier, de La Mare, Morin, Mauger, Odouard, Le Pigny, Le Pigault, Le Petit, Le Révérend, de La Rue, Roberge, Rouxel, Raoulette, Tardif, Le Vallois.

A 3468. (Liasse.)— 34 pièces, parchemin.

1599. — Aveux rendus au Roi en la vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Saint-Sauveur, par les familles Bliaut, Bœufves, Bourgoise, Le Blanc, Le Bourdonchel, Blondel, Ballet, Le Boucherot, Bruman, Constans, Le Dru, Folliot, Guillemette, Hubert, Hérault, Jourdan, Lhommey, Lieupault, Langlois, Morel, Le Mesle, Mauger, Morin, Marie, Picquenot, Le Prevost, Lequeurey ; — services de bourgade, c'est-à-dire deniers de fenêtrages et de galonnage ; — service de foins, de vins, de moulins, de chasse ; — coutumes aux bois et forêts, aux communes et aux marais.

A. 3469. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 68 pièces, parchemin.

1602. — Aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Saint-Sauveur, par les familles Advisard, Basire, de Bavent, Le Bas, Balley, Belloy, Le Blanc, Bliaut, Bruman, Canu, Choesmy, Collevaux, Coneffray, Le Conte, Couppey, Daesy, Le Dennoys, Drouet, Fauvel, Le Griffon, Groult, Halley, Hardy, Hébert, Henry, Hérault, Houel, Hubert, Hurel, Ingouf, Jourdan, Langlois, de Lastelle, Lohier, Le Luan, Macé, Le Marchand, de La Mare, Maresq, Martin, Morin, de La Motte, Ozouf, Le Petit, Le Pigny, Perrot, Poirier, Le Parquier, Persemalle, Quiedeville, Roberge, Rouxel, Le Ruez, Tardif, Tarin, Le Tellier, Vallet, Le Vallois, Vastel et Vaultier.

A. 3470. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 14 pièces, parchemin.

1604-1605. — Aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Saint-Sauveur, par les familles Bliaut, Belloy, Le Bouteiller, Le Boucher, Choesmy, Duval, Feron, Faucillon, Du Fextre, Fauvel, Fichet, Groult, Le Griffon, Gaston, Hubert, Hérault, Jean, Langlois, Le Lieupault, de Lastelle, Liurée, Messent, Le Monnier, Maresq, Montcuit, Ozouf, Le Perron, Requier, Le Roux, Tardif et Voisin ; — rente d'un porc pelé, prêt à mettre à la broche, porté en la cuisine du château, le jour de Noël ; — service de sergent et garde de La Plesse et buisson de deffends ; — comparence aux pleds de verderie ; — service de chasse dans les bois et buissons de la vicomté.

A. 3471. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 39 pièces, parchemin.

1607-1680. — Aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues, en la paroisse de Saint-Sauveur, par les familles Aultin, Bourgoise, Bliaut, Bretel, Bœufs, Le Blanc, Le Bredonchel, Du Chastel, Canu, Le Duc, Le Drenc, Dupin, Féron, Fossé, Fritot, Feye, Gallys, Groult, Guillemette, Giraut, Hubert, Hérault, d'Ingoville, Langlois, Lescalley, Morel, Odouard, Piquenot, Le Pigault, Le Rosey, Sanson, Tardif, Turgis ; — aveu rendu au Roi, par Marie Gosselin, supérieure de la congrégation des filles de Saint-Joseph de la Providence, pour l'établissement que tient la congrégation au bourg de Saint-Sauveur ; — aveu rendu au Roi, par Jacques David et ses cotenants, pour terres et maisons tenues du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la vavassorie de Vastigny, appartenant à Gaspard Des Maires, écuyer ; — coutumes aux bois et forêts, landes, communes et marais ;— bois de chauffage et d'aménagement ; — chouquet de Noël ; — herbage des bêtes aumailles ; — taureau franc ;— paisson (pâtis) des bêtes porcines ; — fouage, monéage, tourteaux de Noël, œufs de Pâques ;— pêche en la rivière ;— chasse aux oiseaux ; — droit de faucher rôts (roseaux), litières et fougères, de prendre pierre, sable et argile dans les bois, landes, communes et marais ; — deniers de fenêtrage, de galonnage ; — service de foins, de vins, de moulins et de chasse.

A. 3472. (Liasse.)— 22 pièces, papier ; 62 pièces, parchemin.

1503-1617. — Paroisse de Néhou : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par les familles Alliette,

Anquetil, Bertrand, Bernard, Blanchard, Blandamour, Le Bourdonchel, Le Bredonchel, Boyer, Bourdet, Cardine, Chappey, Le Chevalier, Couppey, Darragon, Égret, Faignen, Fauvel, Folliot, Houyvet, Jacquet, Joret, Liurée, Malassis, Mariavalla, Messent, Moignet, Morand, de Montchal, Mullot, La Nièpce, Le Piard, Pillet, de Pirou, Le Prieur, Quetier, Ribet, Thomasse, Tomelin, Travers et Le Vezié;— aveu rendu au Roi par Guillaume Challon, pour la sergenterie noble de Nehou, tenue par un quart de fief de haubert.

A. 3473. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1521-1621.—Paroisse de Baudreville : aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues par les familles de Pierrepont, Eustace, Le Cartier, Brochard, Buhot, Thomasse, Le Fol, Le Cuirot, Mauger, Gardin, Frostier, Richard, Villard, Courtel et Drouet;— charges de la prévôté de Baudreville; — comptes rendus à justice par Charles Adam, écuyer, et par Germaine de Langle, veuve de Guillaume Bliaut, adjudicataires du revenu annuel de la prévôté et recette de Baudreville, dépendant du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte; — lots de la succession de Raoullin Courtel; — décret des héritages de la famille Sanson.

A. 3474. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1506.— Concession faite par Artus de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, à la famille Prével, coutumière à la lande du Mont-de-Besneville et au bois de Hérique, de droits de coutume aux bois, aux forêts et aux herbages de la vicomté et châtellenie dudit Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3475. (Liasse.)— 6 pièces, papier; 34 pièces, parchemin.

1504-1679.— Paroisse de Catteville : aveux rendus au Roi en la vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres tenues par les familles Béatrix, Baston, Bécot, Belloy, Blondel, Banoy, de La Court, Corbaran, Fossé, Hamelin, Morel, Le Parquier, Regnault, Le Sage, Toulorge, Le Tellier et Viel; — compte des rentes dues au Roi en sa recette de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour la prévôté de Catteville.

A. 3476. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1597-1780. — Paroisse de Colomby : fieffe faite par Baptiste de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, à Pierre Le Cappon, écuyer, seigneur du Breuil et de Carrouges, du fief de Néhou assis en la paroisse de Colomby, lequel appartint autrefois à Guillaume de La Haye; — aveu rendu par Jean Le Cappon, sieur de Bievredent, de Néhou et du Breuil, au seigneur de Gonneville, pour le fief du Breuil dont le chef est assis à Colomby; — aveu rendu à Artur de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par Jean Joxtet, pour terre située en la prévôté du Breuil; — aveu rendu au Roi en la vicomté et baronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, appartenant à la Reine mère par engagement, de terres tenues par Jean Du Hamel, sous la prévôté du Breuil.

A. 3477. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1503-1607. — Paroisse de Crosville : transaction entre Artur de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et François de Crosville, seigneur du lieu, touchant les droits de pêche dans les marais de Crosville; — appointement fait entre les mêmes, touchant une rente en froment due à la châtellenie de Néhou sur certains héritages situés à Crosville; — rentes dues par la famille Jacquette, pour droit d'usage et pâturage dans les petits marais de Crosville.

A. 3478. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1500-1605.—Paroisse de Golleville : rentes dues par les familles Michel et Quillet, à la baronnie de Néhou; — aveu rendu par la famille Quillet, pour le tènement de Navarre relevant de l'abbaye de Montebourg; — terres tenues de la seigneurie du Mesnil; — aveu rendu au Roi par Hélie Ogier, écuyer, héritier de Guillaume Loir, pour le fief du Quesney.

A. 3479. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1528-1602. — Paroisse de Morville : aveu rendu à Baptiste de Villequier par Hébert d'Anneville, pour le fief de Morville; — aveu rendu au Roi par Charles d'Anneville sous la châtellenie de Néhou et la vicomté de Saint-Sauveur, pour le même fief de Morville.

A. 3480. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1502-1549. — Paroisse de Neuville-en-Beaumont : fieffe faite par Artur de Villequier à Perrin de Guifosse, de maisons et de diverses pièces de terre; par Baptiste de Villequier à Robert Galopin du Refoul, du moulin de Neuville; — aveu rendu au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Jean Galopin, pour le moulin de Neuville et ses dépendances.

A. 3181. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1502-1652. — Comptes du revenu de la prévôté de Saint-Sauveur-de-Pierrepont, rendus au comptoir de la recette de la vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; — accord fait entre René Des Maires, écuyer, sieur de Hautmesnil et d'Auvers en Pierrepont, d'une part, et les habitants et usagers des marais de Pierrepont d'autre part, au sujet de la clôture desdits marais.

A. 3182. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 19 pièces, parchemin.

XVI^e-XVII^e SIÈCLE. — Paroisse de Saint-Sauveur-de-Pierrepont : aveux rendus au Roi en sa châtellenie et vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour les fiefs Banoize, Becqueheste, au Combault, Piédechien, au Roy, Saillard, de Taillepied, au Douys et au Vallois, par les familles Des Maires, Bliaut, Picot, Tollesac, Le Blanc, de Langle, Bataille, Lefol, de Crosville, Le Cartier, Quesdeville, Goubert, Le Rosey, de Glatigny, Baston, Hubert, Fossé, Duval, Grossin, de La Lande, Blondel, Brucosté, Sadoc, Mauger, Liurée, Sauvegrain ; — droits de coutumes aux communes, landes et marais de Pierrepont ; — rentes en deniers, pains et gélines ; — entretien de la chaussée du moulin de Neuville ; — service de panage et de prévôté.

A. 3183. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 11 pièces, parchemin.

1552-1642. — Paroisse de Saint-Sauveur-de-Pierrepont : partage des biens de la succession de Richard de Langle ; — ventes, entre particuliers, de terres relevant du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; — noms de famille des contractants : Le Quertier, Lefol, Le Blanc, Du Saulcey, Le Monnier, Collette, Des Maires, Serres, Le Mouton, Goubert et Cartier.

A. 3184. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

XVI^e SIÈCLE. — Paroisse de Rauville-la-Place : concession faite par Artus de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, à Michel Le Prodomme, tenant de la seigneurie de Garnetot, du droit de coutume aux marais et communes de Rauville ; — aveu rendu au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint Sauveur-le-Vicomte par Robert Le Hadoué, pour la vavassorie au Bret, contenant 60 acres, à cause de laquelle il doit le service d'un homme allant avec les officiers et les autres vavasseurs à cheval et franche selle, houzes (bottes) et éperons, pour faire la visite de la forêt.

A. 3185. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1541-1605. — Paroisse de Rauville : aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues par les familles Le Boulanger, Bellée, Le Boucherot, Bellot, Baudin, Durel, Girault, Godefroy, Hamel, Hardy, Le Large, Martin, Maurouard, Le Monnier, Psalmon, Paisant, Rechier et Le Roux ; — rentes en deniers, grains, pains et gélines, dues au comptoir de Saint-Sauveur ; — droits de coutumes aux bois, forêts, landes, marais et herbages ; droits de pêche en la rivière, droit de chasse aux oiseaux ; — obligation de mener au pânage les porcs et les truies devant le hourdel.

A. 3186. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1573. — Paroisse de Flottemanville près Valognes : aveu rendu au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Françoise de La Roque, pour la moitié d'un moulin à farine.

A. 3187. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1570-1575. — Paroisse de Sortosville près Valognes : aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues sous la prévôté de Sortosville, par les familles Becquet, Le Cauf, Le Chevalier, Le Forestier, Gallot et Le Hartel.

A. 3188. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1604. — Paroisse de Taillepied : aveu rendu au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Anne Lambert, veuve de noble homme Julien Poerier, sieur de Sortosville, Taillepied et Cartot, pour le fief de Taillepied, quart de fief de haubert, qui s'étend aux paroisses de Pierrepont, Neuville et Fresville ; — moulins à eau, à vent, à tan ; — droits de chasse et de garenne ; — service d'un homme armé pendant sept jours à la première porte du château de Saint-Sauveur.

A. 3189. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1519-1665. — Paroisse de Taillepied : aveux rendus pour terres et maisons tenues du domaine de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, hors fief et sous les fiefs Rose et à Loyson, par les familles Fossé, Le Parquier, Bliaut, Rose, Crespin, Le Griffon, Le Pelletier, Le Febvre, Le Rosey, Duboys, Scelles, Moncuyt, Lambert, Fromont, Mesnage, Ozouf ; — droits de coutume aux bois et forêts, aux landes, marais et communes de la vicomté ; — porcs et porcelets menés au panage ; — bois à brûler et à construire.

A. 3190. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1520-1572.— Paroisse de Tournebut : foi et hommage au seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte par noble homme Jean de Grimouville, pour le fief de Tournebut, quart de fief de haubert ; — aveu rendu au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Jean de Grimouville, pour le fief de Tournebut, consistant en cent acres de terre et s'étendant aux paroisses d'Azeville et Émondeville ; — du fief de Tournebut est tenu le fief de Saint-Rémy-des-Landes, appartenant à Thomas Jallot, écuyer.

A. 3191. (Liasse.)— 1 pièce parchemin ; 1 sceau.

1576. — Paroisse du Valdécie : aveu rendu au Roi en sa châtellenie et vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par noble homme Guillaume Yvelin, pour le fief du Valdesye, lequel s'étend aux paroisses de Saint-Pierre-d'Arthéglise et de Saint-Jean-de-la-Rivière, et est tenu par un quart de fief de haubert ; — sceau de Guillaume Yvelin : écusson à 3 roses posées 2 et 1, au chef chargé d'un lion.

A. 3192. (Liasse.)— 3 pièces, papier ; 19 pièces, parchemin.

1505-1782. — Paroisse d'Angoville-au-Plain : aveux rendus au Roi en la vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues par les familles de Beaugendre, Crestienne, Cornavin, Chardine, Le Cousturier, Conflans, de Gourmont, Gaillard, Guillemette, Hubert, Herviey, Hérault, Hardy, Le Machon, Pleurebeurre et Penon.

A. 3193. (Registre.) — In-folio, 16 feuil'ets, papier.

1485-1556. — Paroisse de Brucheville : hommage fait à Antoine de Villequier par Guillaume Bosnel, écuyer, pour le fief de Saint-Sauveur assis en Brucheville ; — vente par Louis Bosnel à Charles Beaugendre, écuyer, de la terre et seigneurie de Saint-Sauveur ; — aveu rendu au Roi par Jean Symon, sieur de La Haye, pour le fief noble de Saint-Sauveur tenu sous la vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; — hommage et aveu fait au Roi par Jean Symon, pour le fief de Saint-Sauveur qui a ses extensions en Sainte-Marie-du-Mont.

A. 3194. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 4 pièces, parchemin.

1541-1782.— Paroisse de Foucarville : aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues par les familles Gires, Lemperière et Le Pelletier ; — fieffe faite par Louis Palla à Jacques Allain, de fonds relevant du Roi à cause du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3195. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1592-1618. — Paroisse de Fresville : comptes du revenu de la prévôté de Fresville jointe au domaine de Saint Sauveur-le-Vicomte, rendus par les receveurs Jacques et Jean Le Lièvre, Thomas Lucas, Gilles Viel, Françoise de Sainte-Mère-Église, veuve de François Le Prévost, Thomas Le Poupet, Adrienne de Saint-Lo, veuve de Guillaume Le Poupet, Guyonne Thorel, veuve d'Étienne Vautier, Benjamin Le Louey, Richard Le Louey, Robert Le Cuyrot, Jean Le Lièvre, Michel Le Lièvre et Roberde Michel, veuve de François Le Pionnier.

A. 3196. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1572-1595. — Paroisse de Fresville : aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour fonds tenus en la prevôté de Fresville par les familles Dossier, Le Grand, Le Sachey, Le Lièvre, Le Louey, Le Martrier, Le Pionnier, Rouxel, Sevestre, Viel et Vaultier.

A. 3197. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 20 pièces, parchemin.

1602-1617. — Paroisse de Fresville : aveux rendus au Roi, pour fonds tenus en la prévôté de Fresville sous la vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le Vicomte, par les familles Cuirot, Dossier Le Fol, Gaillard, Le Lièvre, Le Louey, Le Pionnier, Sevestre, Viel, Vautier.

A. 3198. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1607. — Paroisse de Gourbesville : aveu rendu au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte par David Lemperière, écuyer, pour un moulin à vent nommé le moulin Faslain ou Bellanger.

A. 3199. (Liasse.)— 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1567-1760. — Paroisse de Hiesville : aveu rendu au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin par Jacques Du Prael, écuyer, pour le fief de Hyéville, quart de fief de haubert, qui s'étend en Ravenoville et dont relèvent les fiefs de Ravenoville, de Baudienville en Sainte-Mère-Église, le fief Blondel en Ravenoville, le fief de La Chaussée ou de Fontenay en Sainte-Marie-du-Mont ; — aveu rendu au Roi par Pierre de La Mare, écuyer, sieur de Cavigny, pour le fief de Hyéville-Cérisy, plein fief de haubert ; — déclaration de Marie-Marguerite-Luce de La Mare et de Pierre-Guillaume Le Vavasseur, écuyer, sieur de Cerville, ayant

épousé Marie-Madelaine-Charlotte de La Mare, portant qu'il leur est échu dudit sieur de La Mare le fief de Hyéville-Cerisy, assis aux paroisses de Hyéville et d'Angoville.

A. 3500. (Liasse.)— 8 pièces, parchemin.

1598-1607. — Paroisse de Neuville-au-Plain : défaut contre Gaultier de Varroc, seigneur de Houesville et de Lyéville, au sujet de treizièmes et de droit de tenure du fief de Neuville-au-Plain, tenu par Richard de Brix ; — aveu rendu au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Paul de Fontaines, tuteur de Jacques de Fontaines, son fils, pour le fief de Neuville en Cotentin ;— aveux rendus au Roi sous la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour rotures, par les familles Étard, Des Fontaines, Guillotte, Jourdan, Le Roy et Voisin.

A. 3501. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 2 pièces, parchemin.

1550-1607.— Paroisse de Ravenoville : aveux rendus au Roi, pour fonds tenus en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Robert Scelles et par Robert Couillard, écuyers.

A. 3502. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1598-1604.— Paroisse de Sainteny : aveux rendus au Roi par honorable homme Jean Le François, écuyer, et François de Campront, pour le fief de Blihou, huitième de haubert.

A. 3503. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 3 pièces, parchemin.

1502-1604.—Paroisse de Saint-Cosme : aveu rendu à Artus de Villequier, comme baron de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Néhou, par Richard Du Mesnildot, écuyer, pour le fief de Mary, quart de fief de haubert ;— aveu rendu au Roi en sa châtellenie de Saint-Sauveur par André Clérel, écuyer, pour le fief de Sey, huitième de fief de chevalier.

A. 3504. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 3 pièces, parchemin.

1504-1784.— Paroisses de Saint-Germain-de-Varreville et de Foucarville : aveu rendu au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par noble homme Raoul Gourmont, pour la vavassorie du Mesnil, appelée anciennement le fief de Saint-Germain ;— familles nobles tenant en puînesse : Gourmont, Scelles, Couillard, de La Noe, Michel, Le Roux, Bréard ; — familles roturières, tenant également en puînesse : Bréard, Estienne, Gires, Halley, Trempechef, Franc, Mouton, Jouan, Estoc, Le François, de Gonfreville, Le Tellier, Turgis, Cabieul et Asse ; — aveu rendu au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour le fief de Blanguernon, par Jacques Cocquet, écuyer, qui a pour puînés nobles hommes Richard et Éloy Mourice, Guillaume et Michel Mourice, François et Jean Scelles, Laurent Maulconvenant, Thomas et Jacques Bréard, Jean et Noël Bréard, Jean Le Roux, Guillaume Belot et Charles Gourmont ; — autorisation donnée par la Chambre du domaine de Caen à Robert de Gourmont de faire, dans les archives du domaine de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, la recherche des titres concernant le fief de Saint-Germain, autrement dit la vavassorie noble du Mesnil ; — aveux rendus au Roi pour terres tenues sous la vavassorie du Mesnil, par les familles Hue, Le Beurrier et Birette.

A. 3505 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1541.— Paroisse de Saint-Germain-de-Varreville : aveu rendu au Roi en sa châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour l'aînesse Ès-Ravengiers, par les familles Le Roussel, Le Bourguignon, Luce, Motet, Franc, Birette et Maugier.

A. 3506. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin.

1541-1607.— Paroisse de Saint-Martin-de-Varreville : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour fonds tenus par les familles Cabieul et Symon ; — aveu rendu par la famille Lozangue, pour une vavassorie.

A. 3507. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin.

1514-1612.— Paroisse de Sainte-Marie-du-Mont : obligation prise, par Richard de Tollevast, de payer 50 sous de rente à Guillaume d'Harcourt, qui lui abandonne le treizième des fiefs que ledit Richard tient de lui en Sainte-Marie-du-Mont ; — aveu rendu au Roi en sa châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Charles Aux Épaules, pour le fief du Bisson, ayant appartenu à Guillaume Fortescu ; — aveu rendu au Roi, pour le fief du Buisson par Jean de Longaunay, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont et gouverneur de Carentan.

A. 3508. (Liasse.)— 25 pièces, parchemin.

1509-1602.— Paroisse de Sainte-Marie-du-Mont : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour les masures ou fiefs Abelin, Aubert, aux

Bouteliers, aux Brohiers, aux Neuf-Livres, aux Épaules, d'Escallegrain, aux Eoufs, Richard Hamel, Hérouf, ès Menars et le petit fief Penaut; — noms de famille des avouants: Le Bouyer, Hauchemail, Houesville, Le Sage, Le Bouvier, Brohier, Jehenne, Nicole, Gueudon, Lépiart, Lemor, Besnard, Badet, de Bléchefust, Hervieu, Maloisel, Estienne, Aubrée, Le Parquier et Le Monnier.

A. 3509. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1507-1602. — Paroisse de Sainte-Marie-du-Mont: aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Saint Sauveur-le-Vicomte, pour les fiefs ou masures Regnier, ès Douyts, ès Sueurs, Varin, au Tellier et du Vey; — noms de famille des avouants: Aux Épaules, Houesville, Brohier, Aubrée, Le Monnier, Le Bouier, Thommières, Le Mor, Maloisel, Le Cartel, Quesnin, Luyrier, Le Piard, Le Clerc, Baignart, Besnard, Varengue, de Blechefust, Osber, de Poupeville, Hervieu, Simonne, Le Nourry et Gaillard.

A. 3510. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 26 pièces, parchemin.

1510-1605. — Paroisse de Sainte-Marie-du-Mont: aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues hors fief, par les familles Brohier, Le Rouyer, Le Breton, Badet, Guesdon, Gaillard, Guisle, Hauchemail, Hervieu, Houtteville, Hardel, Houesville, Miquelot, Osber et Le Saunier.

A. 3511. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1510-1605. — Paroisse d'Amfreville: question de l'hommage à rendre à la baronnie de Saint-Sauveur et de Nehou par le seigneur d'Amfreville; — aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres tenues en roture par les familles Cardet, Le Cavelier, Denise, Franchomme, de La Lande, Le Lièvre, Le Gouise et le Manechier.

A. 3512. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 2 pièces, parchemin.

1576-1605. — Paroisse de Saint-Jean-de-la-Rivière: aveu rendu au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte par noble homme André de Chantelou, pour une vavassorie nommée le fief de Saint-Jean; — aveu rendu pour terres et maisons tenues par Melchior Le Signe, sous la vavassorie des Moustiers, appartenant à la famille de Chantelou; — aveu rendu au Roi par Jean et Nicolas Burnouf pour terres tenues en Saint-Jean-de-la-Rivière et en Saint-Maurice, sous la châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3513. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1604. — Paroisse des Pieux: aveu rendu au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Guillaume Basan, seigneur de Flamanville, Tréauville, Les Pieux, Le Saussey et capitaine de la côte ès parties de La Hague et Cherbourg, pour un fief noble appelé la prévôté, terre et sieurie des Pieux, qui s'étend aux Pieux, en Grôville, Rauville, Pierreville, Flamanville et Tréauville.

A. 3514. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin.

1604.— Paroisse de Flamanville: aveu rendu au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Guillaume Basan, seigneur de Flamanville, pour le fief d'Amont, auquel est attaché le droit de patronage: — services dus au seigneur par les assujettis: charier les grains, faire et charier les foins, aller querir le vin, le sel, les avaisselements et la chair aux quatre prochaines villes marchandes; porter vendre aux mêmes villes les cuirs des bêtes grasses dépendues au manoir; grager et sercler le lin, le mettre à l'eau et le rendre tout prêt, planter les choux et poireaux au jardin du manoir; tondre les brebis et moutons du seigneur au prix de cinq brebis pour un denier, et curer les étables du manoir.

A. 3515. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1566. — Paroisse d'Omonville-la-Rogue: noms et surnoms des personnes sujettes au paiement du monéage au comptoir de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3516. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1501. — Paroisse de Morville: aveu rendu à Artus de Villequier, baron de Saint-Sauveur et Nehou, par Hebert d'Anneville, pour un fief situé à Morville et s'étendant à Yvetot et Saint-Germain-des-Vaulx.

A. 3517. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1572. — Paroisse de Sotteville: aveu rendu au Roi par Pierre et Robert Le Comte pour terre tenue sous la vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3518. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1549-1604. — Paroisse de Tollevast: aveu rendu au Roi en sa châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Pierre Le Grix, seigneur et baron d'Échauffou et Montreuil, pour le plein fief de Tollevast qu'il tient à cause de Jeanne de Thiéville, sa femme, fille de Gaultier de Thiéville; — aveu rendu au Roi, pour le même fief, par Michel de Montreuil, seigneur de La Chaux.

A. 3519. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

XVII^e SIÈCLE.— Inventaire des aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres tenues sous la prévôté de Vrasville

A. 3520. (Cahier.) — Petit in-folio, 13 feuillets, papier.

1592-1608.— Sommaires des actes passés devant les tabellions de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte au siége du Val-de-Saire, en tant qu'ils concernent des terres tenues de la baronnie dudit Saint-Sauveur.

A. 3521. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1537.— Compte et état produits par Jean Le Roux, prévôt receveur de la terre, seigneurie et vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en la verge et prévôté du Val-de-Saire et au siége de Vrasville ; — paroisses dépendant de cette prévôté : Rétôville, Angoville, Clitourps, Tocqueville, Monfarville, Barfleur, Saint-Pierre-Église, Varouville et Vrasville.

A. 3522. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1556.— Compte produit par Pierre Auvray, héritier d'André Auvray, prévôt receveur de la terre, seigneurie et vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en la verge et prévôté du Val-de-Saire, au siége de Vrasville.

A. 3523. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1563.— Compte produit par Jean Le Roux, prévôt receveur de la terre, seigneurie et vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte. en la verge et prévôté du Val-de-Saire, au siége de Vrasville.

A. 3524. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1564.— Compte produit par Gilles Rechier, prévôt receveur de la terre, seigneurie et vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en la verge et prévôté du Val-de-Saire, au siége de Vrasville.

A. 3525. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1570-1580.— Compte produit par Gautier Bonnet, prévôt receveur pour la prévôté de Vrasville appartenant au Roi, à cause de sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3526. (Cahier) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1584-1585.—Compte produit par Nicolas Le Piard, prévôt receveur de la prévôté de Varreville appartenant au Roi, à cause de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3527. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1606-1607.— Compte produit par Vincent Cabart, prévôt de la prévôté de Vrasville appartenant à la Reine mère, dame de Saint-Sauveur et Néhou.

A. 3528. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 31 pièces, parchemin.

1502-1621.— Paroisse de Vrasville : fieffe faite par le seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte à Robert et Étienne Le Bas et à Robert Doublet, de fonds situés à Vrasville ;— décret des biens de Gilles Le Goubé, receveur de la prévôté de Vrasville ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine ou de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par les familles Le Bas, Beauvallet, Bonhomme, Doublet, Diénis, Fièrebrache, Le Goubey, de La Mer, Maze, Nord, Vasse et Vastel.

A. 3529. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1507-1617. — Paroisse d'Angoville-en-Saire : fieffe faite par Baptiste Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, à Jean Michel, écuyer, d'une pièce de terre provenant de la forfaiture de Jean Troude ; — partages des biens de feu Robert Troude, écuyer, sieur de Fontenay ;— aveux rendus au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par les familles Auvray, Fleury, Le Mieux, Michel et Troude.

A. 3530. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVII^e SIÈCLE. — Paroisse de Brillevast : déclaration des terres et maisons dépendant de la succession de Richard Vallognes, curé de Brillevast ; — échange entre Jacques de Brievaulle et Clément Vallognes, de fonds situés à Brillevast et Vrasville.

A. 3531. (Liasse.)— 4 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1605-1607. — Paroisse de Clitourp : aveux rendus au Roi, pour terres tenues en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par les familles Le Goubey, La Mache, Le Françoys, Binet, Sorel, Le Febvre de Grainthéville et Le Febvre de La Grimonnière.

A. 3532. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1501-1541.— Paroisse de Cosqueville : aveux rendus au Roi, pour terres tenues en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par les familles Nord et Le Bas.

A. 3533. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1698. — Paroisse du Mensil-au-Val : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par les familles Margenest, Mesnager et Queslin.

A. 3534. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 2 pièces, parchemin.

1542-1569. — Paroisse de Montfarville : arrérages d'une rente en deniers due au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Nicolas Du Parc, seigneur des Cresnays et de Montfarville.

A. 3535. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1527-1605. — Paroisse de Néeville : aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour le fief de Néeville, par Jean de Pirou et Jean Jallot, écuyers ; — aveux rendus au Roi pour terres tenues en roture par les familles Gaillard, Le Scellière, Le Roux et Le Vallois.

A. 3536. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 19 pièces, parchemin.

1493-1621. — Paroisse de Rethôville : hommage fait à Baptiste de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par Gilles Martin, écuyer, pour le fief de Rethôville ; — certificat d'aveu rendu pour le même fief par les héritiers de Gilles Martin ; — aveux rendus au Roi en sa châtellenie et vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte pour rotures tenues par les familles Binet, Cabart, Dancel, Doublet, Guerrant, Du Hou, de La Mer, Le Mieux, Nord, Rechier, Le Roux et Sauvage ; — bannissement des biens de Richard Landette, absent du pays.

A. 3537. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 4 pièces, parchemin.

1505-1729. — Paroisse de Saint-Pierre-Église : appointement entre Artur de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et Jean de Pirou, seigneur de Fermanville et Néeville, au sujet d'une terre en landage située entre les paroisses de Saint-Pierre-Église et Varouville ; — aveux rendus au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-vicomte pour terres tenues en roture par les familles de Clarorgam, Le Sage, Castel et de Hennot ; — aveu rendu au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Hervé Castel, pour la baronnie de Saint-Pierre-Église.

A. 3538. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1605. — Paroisse de Théville : aveu rendu au Roi en sa châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Guillaume de Hennot, écuyer, pour le fief de Théville, huitième de haubert.

A. 3539. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1507-1605. — Paroisse de Tocqueville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour le fief de Tocqueville, par Michel Du Mesnil et Jacques Le Verrier ; pour le fief d'Ozeville en Tocqueville, par Jacques et Jean Le Roux ; pour un moulin à tan, par Pierres Clerel, sieur de La Rocque et patron fondateur de l'Église de Saint-Laurent-de-Tocqueville ; — aveu rendu par Nicolas Le Roux, écuyer, pour une pièce de terre située en Goffontaine et tenue de la vavassorie de Crux dont est aîné le baron d'Yvetot ; — aveu rendu par Jean de Hennot, écuyer, pour une pièce de terre tenue, en l'aînesse de Goffontaine, de la baronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3540. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1504-1617. — Paroisse de Varouville : aveux rendus au Roi pour terres tenues sous la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte par les familles Binet, Boullard, Castel, Dienis, Le Febvre, Le François, Loir, Le Pallier, Le Roux, Viel et Vivier.

A. 3541. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 4 pièces, parchemin.

1598-1604. — Paroisse de La Cambe : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte et Nehou, pour le fief de Jucoville, quart de haubert, par Charles Faucq, les héritiers d'Adrien Faucq et les enfants mineurs de Jacques Faucq et d'Olive de La Luzerne.

A. 3542. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 2 pièces, parchemin.

1503-1604. — Paroisse de Criqueville-en-Bessin : aveux rendus au seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte par Guillaume Lesquet et Robert Davayne, pour le fief de Saint-Sauveur assis audit lieu de Criqueville.

A. 3543. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1298-1604. — Paroisses de Fontenailles et Manvieux : hommage fait à Robert de La Haye, seigneur de Nehou, par Jean de Reviers, pour un demi-fief situé en Fontenailles,

Manvieux, Vaux, Fresney et Reviers; — aveu des fiefs de Manvieux et Fontenailles rendu à Artur de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte et Nehou, par Jean de Mathan, Jean de Guienros et Maurice Suhard, ayant épousé les filles de feu Richard de Reviers; — hommage fait au Roi aux mains du chancelier de France, par Pierre de Manvieux, pour les fiefs de Fontenailles et Manvieux réunis sous le nom de fief de Manvieux; — vérification faite de cet hommage par maître Jean Artur, écuyer, lieutenant particulier à Bayeux de Jacques d'Auberville, bailli de Caen; — aveu du fief de Manvieux et Fontenailles, rendu au Roi par Jean-François de Manvieux; — arrérages d'une rente de cent sous due au comptoir de Saint-Sauveur, sur le même fief, par Richard de Manvieux et Jacques de Guienros; — reliefs et treizièmes dus pour le même fief à la commanderie de Baugy et la baronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3544. (Liasse.)— 1 pièce, papier; 2 pièces, parchemin.

1603. — Paroisse de Maisons : aveu rendu au Roi en la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte et Nehou par noble homme Jean Vaultier, seigneur de Vallaville, pour trois vergées de terre sur lesquelles sont assis l'église et le presbytère de Maisons; — déclaration des héritages appartenant à Julien de Chef de La Ville, donnée par Philippe de Courtelays, son tuteur.

Domaine de Périers en Beauficel, dépendant de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3545. (Liasse.)— 10 pièces, papier.

1745-1772. — Papiers de recette pour servir au recouvrement des rentes seigneuriales dues au domaine de Périers et Beauficel; — perception des droits seigneuriaux casuels; — confirmation d'un ancien droit de moulin à papier en faveur de M. d'Éron.

Domaine de Valognes.

A. 3546. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1553-1558.— Inventaire de pièces et acquits servant au compte du domaine de la vicomté de Valognes, fournis à la Chambre des Comptes à Paris pour dresser ledit compte pour noble homme Michel de Hurtebye, receveur en ladite vicomté.

A. 3547. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1588.— Arrêt du Conseil d'État portant règlement des droits prétendus aux marais, terres vaines et vagues, landes, communes, îles, moulins et pêcheries des vicomtés de Valognes et Carentan, Saint Sauveur-le-Vicomte et Saint-Sauveur-Lendelin (copie de 1656).

A. 3548. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1588.— Arrêt inventorié à l'article précédent A. 3547 (copie du XVII^e^ siècle).

A. 3549. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1642.— Proclamations, enchères, ventes et adjudications des terres vaines et vagues, marais et communes de la vicomté de Valognes, faites devant M. de La Poterie, intendant de la justice, police et finances, en Basse-Normandie.

A. 3550. (Liasse.)— 3 pièces, papier.

1696-1697.—État des domaines aliénés dans le Cotentin avant l'adjudication faite au comte de Toulouse.

A. 3551. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1698.— Adjudication faite au comte de Toulouse des domaines des vicomtés de Coutances, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Saint-Sauveur-Lendelin.

A. 3552. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1704. Arrêt du Conseil d'État permettant au comte de Toulouse d'afféager les terres vaines et vagues, les droits de chasses, les droits honorifiques et autres dépendant des domaines du Cotentin, de Jugon et Lannion.

A. 3553. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1656-1675. — Mandement pour tenir les pleds royaux de la vicomté de Valognes; — confection du papier terrier royal de Valognes.

A. 3554. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1618-1757.— État des titres produits au soutien d'un mémoire concernant les droits de quart en sus et autres attribués aux greffes des domaines du Cotentin.

A. 3555. (Liasse.)— 17 pièces, papier.

1780-1789.— État des paroisses dépendant du domaine de Valognes; — récapitulation des rentes de toute

espèce portées sur les journaux du même domaine; — rentes dues pour biens ecclésiastiques; — états de produit des différents droits des domaines de Valognes et de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3556. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1659.— Arrêt du Conseil privé par lequel la connaissance des treizièmes et autres droits sieuriaux a été attribuée au vicomte de Valognes (affaire Hervieu et de Crosville.)

A. 3557. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1655-1681. — Appréciation des grains dus à la recette du domaine du Roi en la vicomté de Valognes.

A. 3558. (Liasse.)— 4 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1765-1780.— Arrêt du Conseil qui fixe le montant des rentes d'indemnité dues au domaine de Valognes par les gens de main-morte; — relevé des rentes d'indemnité dues aux domaines de Valognes et de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3559. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1550-1780.— Paroisse d'Acqueville : aveu rendu au Roi par Thomas de Balzac, pour le fief de Montaigu-la-Brizette et pour le fief d'Acqueville; — aveu rendu au Roi par Suzanne-Armande de Longaunay, femme d'Antoine de Thieuville, seigneur de Graignes, pour le fief d'Acqueville, qu'elle tient, à droit successif, de Bernardin de Longaunay, son frère; — notice sur le fief d'Acqueville, relevant du Roi à cause du domaine d'Alençon en Cotentin; — aveu rendu au Roi par Ferrand Le Nepveu, pour diverses pièces de terre tenues en Acqueville sous la vicomté de Valognes.

A. 3560. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1603-1787.— Paroisse d'Alleaume : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues sous le domaine de la vicomté de Valognes par les familles Gisles, Des Mares, Le Veez, Le Cauf, Tardif, de La Mare, Samuel, Loir, Clamorgan et Frolland.

A. 3561. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1603-1675.— Paroisse d'Alleaume, Acqueville, Amfreville, Angoville, Anneville-en-Saire, Aumeville : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes par Jean Crestey, Étienne Le Tellier, Jean Fresville, Jacques de La Cour, Étienne Mouchel et Nicolas de Saint-Germain, pour terres et maisons sises à Anneville-en-Saire; — aveu rendu au Roi par Guillaume Vautier, écuyer, patron d'Aumeville et Crasville, pour le fief noble d'Aumeville et divers tènements situés à Saint-Germain-de-Tournebut et à Huberville; — déclaration passée par le curé, le trésorier et les habitants d'Aumeville : ils déclarent qu'il n'y a dans la paroisse aucuns biens possédés en commun et qu'il n'y existe d'autre fief que le fief d'Aumeville; — aveu rendu par Pierre Davy, pour la baronnie d'Amfreville et le fief de Hiéville; — déclaration des habitants d'Angoville : il n'y a ni fiefs nobles, ni communes, palus ou marais; — déclaration des habitants d'Acqueville, portant qu'il n'y a dans la paroisse aucuns biens tenus en commun, qu'il y a un fief noble appartenant à Charles du Moncel, et un membre de fief appelé Montfiquet; — aveux rendus au Roi, pour terres tenues roturièrement en Acqueville, par les familles Le Roy, Le Neveu, Hamelin et Postel; — pour terres et maisons tenus en Alleaume par les familles Tilleul, Samuel, Yon, Des Mares, Barbou Des Espars, Letourmy, Pepin et Le Conte; — déclaration des habitants d'Alleaume, portant que le Roi est patron présentateur de la cure d'Alleaume et de Notre-Dame-de-la-Victoire, son annexe; que le curé d'Alleaume a un fief noble appelé le fief d'Alleaume; que Jean et Thomas Virey, écuyers, possèdent le fief du Gravier; que les enfants de feu Pierre-Antoine Potier, seigneur du Quesnay, ont plusieurs tenures en la paroisse; que Guillaume d'Anneville, seigneur de Chiffrevast, y est propriétaire, à cause de son fief de Chiffrevast; que, dans la paroisse, il existe une petite commune de Bourbour, vulgairement appelée Le Costelet, et une autre commune appelée la lande de Beaumont; — terres vaines et vagues situées vers la croix des Fols et le chemin de Chiffrevast à La Haye de Valognes.

A. 3562. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1552-1679.— Paroisse de Notre-Dame-d'Allonne : aveux rendus au Roi, à cause de sa vicomté et châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Pinel, Sibran, Le Clerc, Du Parc, Ledos, Duval, Toullorge, Le Moigne, Daumaille, Bourgoise, Le Marchand, Le Pasquet, Pourel, Hamel, Le Galley et Féret.

A. 3563. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1786.— Paroisse d'Angoville-au-Plain : procès entre les habitants d'Angoville et M. de Beaugendre de La Vaucelle, au sujet d'une grève fieffée audit M. de Beaugendre par le duc d'Orléans, engagiste des domaines de Valognes et de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3564. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1662-1684.— Paroisse d'Auderville : aveux rendus au Roi en sa vicomté et châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Rouxel, Picquot, Paris, Langevin, Jean, Heuzé, Bedel, Fabien, Hamel, Laisney, Le Parmentier, Regnet, Richard, Estard, de Lay (ou de Laict), Le Vallois, Moulin, Le Carpentier et Groult.

A. 3565. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1669-1684.— Paroisse d'Auderville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la vicomté et châtellenie de Valognes, par les familles Bedel, Enguebec, Estard, Fabien, Groult, Heusey, Jean, de Lay, Le Nepveu, Le Noel, Nicolle, Le Parmentier, Paris, Picot, Rouxel, Saillard, Le Saulnier et Tueloup ; — déclaration des habitants d'Auderville, portant qu'il y a dans la paroisse une terre noble relevant de Brévands et un arrière-fief, extension du fief d'Ouessey, le tout appartenant aux enfants d'Antoine de Couvers, baron de Coulomb, gouverneur de Bayeux, et qu'il n'y a aucunes terres possédées en commun.

A. 3566. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1573-1679.— Paroisse de Barfleur : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en sa châtellenie et vicomté de Valognes, par les familles Costard, Le Tellier, Helliot, Rouelle, Baude, Obert, Gautier, Pernelle, Besnard, Bernard, Horel, Tocque, Hubert, Guillebert, Dollebec, Clairel, Cléret, Sorel, Guiffard, de La Mer, Ermisse, Fantosme, Guillemette, Léonard, de Varroc, Dammery, Boitard, Du Val, Raynel, Marseille, Bellenger, Tapin, Voisin, Jeanne, de Grancher, Toullemer, Le Grin, Le Gaingneur, Pénitot, Gervais, Loir et Ruault.

A. 3567. (Cahier.) — In-folio, 114 feuillets papier.

1667-1679. — Paroisse de Barfleur : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues en sa vicomté et châtellenie de Valognes par les familles André, Beuselin, Le Besuel, Cleret, Challot, de La Cour, Le Dieu, Dollebec, Dursus, Ermisse, Estoc, Fouace, Le Febvre, Fouquet, Le Grin, Le Grancher, Godeheul, Hamelin, Hébert, Jeanne, Moulin, de La Mer, Mangon, Rabot, Rouelle, Roger, Ruault, Le Tellier et Veron ;—déclaration des habitants de Barfleur, portant que dans le bourg il n'y a que 20 acres de terre possédées, pour la plupart, par les religieux Augustins ; qu'il n'y a ni communes ni terres vagues ; qu'il y a des extensions des fiefs de Gatteville, Durescu, Montfarville, Villedieu, Pepinvast et Barville, et que ceux qui tiennent des maisons relevant du Roi ont droit de chauffage et autres droits dans les forêts du Roi, ainsi qu'exemption de coutume au bourg et marché dudit Barfleur.

A. 3568. (Liasse) — 1 pièce, papier.

1674. — Paroisse de Beaumont : aveu rendu au Roi par Étienne La Galle, pour terres et maisons tenues en la châtellenie et vicomté de Valognes.

A. 3569. (Cahier.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1621-1668.— Paroisse de Benoitville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la vicomté et châtellenie de Valognes, par les familles Allain, Alaterre, Bouillon, Le Bruman, Coquoin, Cabard, Festache, Le Garson, Hamel, Le Marois, Mabire, Le Maignen, Le Machon, Le Nepveu, Pipet, Syouville, Sorel, Salley, Turbert, Le Vallois, Des Vergez et Yvonne.

A. 3570. (Cahier.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1573-1674.— Paroisse de Benoitville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en sa vicomté et châtellenie de Valognes, par les familles Allain, Alaterre, Bouillon, Coquoin, Corbin, Le Franc, Festache, Le Garson, Hamel, Le Machon, Moustier, Mabire, Martin, Le Myere, Le Marois, Le Nepveu, Roulland, Syouville, Saley, Turbert et Yon.

A. 3571. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1668-1674.— Paroisse de Benoitville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en sa vicomté et châtellenie de Valognes, par les familles Ausdebert, Alaterre, Allain, Le Blond, Bouillon, Cocquoin, Cabard, Corbin, Festache, Fortin, Le Fillastre, Du Hamel, Le Marois, Le Myère, Mabire, Martin, Meslin, Omfroy, Peset, Pipet, Le Rouvillois, Salley, Turbert, Du Tertre, Vaultier ; — aveu rendu au Roi par Louis Du Tertre, pour le fief de Benoitville ; — déclaration des habitants de Benoitville, portant qu'il y a dans la paroisse trois fiefs nobles : 1° le fief de La Haule, appartenant à l'abbaye de Montebourg, relevant du Roi ; 2° le fief de Mortemer, appartenant au marquis de Flamanville, relevant du marquisat de La Haye-du-Puy ; 3° le fief de Benoitville, appartenant au seigneur du lieu.

A. 3572. (Cahier.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1661-1681.— Paroisse de Bretteville : aveux rendus

au Roi, pour terres et maisons tenues en sa vicomté et châtellenie de Valognes, par les familles Bataille, Le Bretteville, Besnard, Chandeleur, Estard, Fouques, Le Faucheur, Gardin, Gibert, Galfien, Hadouey, Le Herechier, Hervieu, Jores, Liot, Maze, Mauger, Marest, Montcuit, Noyon, Picot, Pinabel, Queudebarge, Ribert, Rouxel, Sanson, Tripey, Troudet et Valloys ; — déclaration des habitants de Bretteville portant qu'il y a dans la paroisse un fief appelé le fief de Bretteville, appartenant à Jean de Briqueville ; une extension du fief de Gonneville et divers costils consistant en rochers et bruyères nommées Le Grand-Val, Le Petit-Val et Le Costil Scelles.

A. 3373. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1603-1674. — Paroisse de Breuville, Branville, Bolleville, Briquebecq, Baubigny, Baudreville, Beaumont, Brucheville, Barneville et Saint-Remy-des-Landes : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues de la vicomté et châtellenie de Valognes en la paroisse de Breuville, par les familles La Niepce, Blanchemain, Viel, Troude, Bonnissent, Saley ; — déclaration des habitants de Breuville, portant qu'il n'y a en la paroisse aucuns biens tenus en commun ; que toute cette paroisse relève de la baronnie de La Luthumière, appartenant au comte de Thorigny, et des seigneuries de Breuville qui furent à Belleville et Flamichon ; — déclaration des habitants de Branville : il y a en la paroisse le fief noble de Branville possédé par Louis de Grimouville ; — déclaration des habitants de Bolleville : la paroisse est composée 1° de tenures mouvant du marquisat de La Haye-du-Puys ; 2° de la seigneurie d'Esturcaville appartenant à Jean Du Pert ; 3° de la seigneurie du Buisson, appartenant à Pierre Du Pert ; petite commune près l'église ; landes, bruyères et marais ; — déclaration des habitants de Briquebec : il n'y a aucuns biens tenus en commun dans la paroisse qui relève de la baronnie de Briquebec ; — déclaration des habitants de Baubigny : aucunes rentes dues au Roi ; toutes les terres dépendent du fief de Baubigny appartenant à Messieurs de Flamanville ; mielles et communes sablonneuses, pâturage et gravage ; — déclaration des habitants de Baudreville ; prévôté dépendant du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; terre noble de Baudreville dépendant de Valognes, et appartenant à Robert de Pierrepont ; extension de la seigneurie du Rotour ; quelques landes et bruyères improductives et une petite portion de marais ; — aveux rendus au Roi en sa châtellenie et vicomté de Valognes, pour terres tenues en Beaumont par Abraham Millet et Madelaine Jallot, veuve de Pierre de Sainte-Mère-Église, seigneur d'Omonville-la-Rogue et Du Tourp ; — déclaration des habitants de Beaumont, portant qu'il y a en la paroisse une petite commune en rochers et bruyères, de peu de valeur, et que Pierre Jallot est seigneur et patron de l'endroit ; — aveu rendu au Roi par Michel Le Jollis, écuyer, sieur de Rochefort, pour le fief de Rochefort, situé en la paroisse de Brucheville ; — aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues en la paroisse de Barneville par les famille de La Mare, Le Moigne, Hamel, Barbon, Pourel, Le Seigneur, Barette, Du Val, Barbey et Toulorge ; — déclaration des habitants de Barneville : il n'y a dans la paroisse ni terres, fieffes, landes, mielles, palus, bois, terres vaines et vagues ni autres biens et droits domaniaux qui dépendent du domaine de Valognes ; mais il y existe plusieurs fiefs nobles qui relèvent de la vicomté de Carentan : 1° le fief de Barneville, possédé par Adrien Du Saussey, patron de Barneville ; 2° le fief de Graffard, possédé par François Piteboult, écuyer ; 3° le fief de Grestain, possédé par l'abbaye de Grestain ; 4° partie du fief de La Haye-d'Hectot, possédé par le comte de Torigny ; 5° partie du fief de l'Islet, dépendant de l'abbaye de Cherbourg ; de plus il y a dans la paroisse une petite commune ou landage qui est du domaine non-fieffé de Barneville, tenue sous la vicomté de Carentan, et quelques bancs de sable de nulle valeur, que la mer inonde et qui sont tenus de Carentan sous le fief de Barneville ; — déclaration des habitants de Saint-Remy-des-Landes : il y a dans la paroisse la vavassorie de La Greverie ainsi qu'un parc royal relevant du domaine de Valognes ; le fief de Saint-Remy, appartenant à Nicolas Jallot et relevant de Saint-Germain-de-Tournebut ; le fief d'Ozouville relevant de la seigneurie d'Ozeville en Appeville ; des mouvances de la seigneurie de Taillefer, appartenant aux enfants de Regnault de Clamorgan, relevant de la baronnie de l'Angle de Nehou ; — du fief de Saint-Remy dépendent les landes et mielles de la paroisse, les habitants y ont droit d'usage et de pâturage.

A 3374. (Cahier.)— In-folio, 119 feuillets, papier.

1573-1679.— Paroisse de Brillevast : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la vicomté de Valognes par les familles d'Aboville, Auvray, Bonhomme, Le Bas, Dancel, Dupuys, Edet, Le Febvre, Folliot, Gougeon, Goueslain, L'Hermite, Hubert, Jollis, Lucas, Langlois, Le Machon, de La Place, Picquot, Du Parc, Rosel, Valognes et Vaultier ; — déclaration des habitants de Brillevast, portant qu'il y a en la paroisse trois fiefs, dont l'un appartient aux religieux de Montebourg ; un, nommé le fief de Bouteron, à Jean de Hennot ; le troisième,

c'est-à-dire le fief à l'Espagnol appartenant au Roi ; qu'il y a dans la même paroisse une lande ou bruyère qui a été fieffée par le Roi aux paroissiens ; qu'il y a le fief de Brillevast appartenant à M. de Hennot ; une extension du fief du Vast appartenant aux sieurs de Briévaulle ; une extension du fief de La Motte appartenant au baron de Saint-Pierre-Église, et quelques mouvances du fief de Gonneville.

A. 3575. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1674-1684.— Paroisses de Briquebosc et de Biville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes en la paroisse de Briquebosc, par les familles Le Bouessellier, Bruman, Capelle, des Chateaux, Desquillebec, Étasse, Le Fillastre, Le Jeune, de Lallée, La Meille, Manquest, Le Moigne, Poutret, Pipet, Le Roux, Rozette ;—déclaration des habitants de Briquebosc, portant qu'ils ne possèdent aucuns biens communs ; qu'il y a dans la paroisse le fief de Psalmonville, possédé par le seigneur de Briquebosc, et le fief des religieux de Saint-Sauveur-le-Vicomte, aussi possédé par le même seigneur ; — aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes, en la paroisse de Biville, par les familles Gardin, Toulorge, Frimot, Bosvy, Henry, Guerard et Gosselin ; — déclaration des habitants de Biville : trois pièces de terre possédées en commun, appelées la lande de Biville, Bival et Les Mielles.

A. 3576. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1674-1682. — Paroisse de Briquebosc : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la vicomté de Valognes, par les familles Le Connestable, Le Moigne, Jouan et Desquillebec.

A. 3577. (Cahier.)— In-folio, 92 feuillets, papier.

1668. — Paroisse de Brix : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Amiot, Benoist, Du Bosc, Bertrand, Crespin, Dancel, Hirard, Jourdain, Laurens, Laisney, Mangon, Pasquier, Roussel, Le Sage, Tesson, Le Vaufre et Le Vallot.

A. 3578. (Cahier.)— In-folio, 94 feuillets, papier

1668.— Paroisse de Brix : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Adam, Amiot, Baudet, Chanserel, Dupont, Duquesne, Eustace, Le Febvre, Hirard, Hébert, Lande, Le Long, Ladvoué, Leger, Mahaud, Mangon, Née, Pépin, Pasquier, Le Pelletier, Le Petit, Rouxel, Ragonde, Le Sage, Saillard, Sanson, Tison, Le Vallois et de La Varde.

A. 3579. (Cahier.)— In-folio, 86 feuillets, papier.

1668.— Paroisse de Brix : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de la vicomté de Valognes par les familles Adam, Amiot, Baudet, Eustace, Etasse, Le Fay, Le Prieur et Pasquier.

A. 3580. (Cahier.)— In-folio, 188 feuillets, papier.

1675-1679. — Paroisse de Brix : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes, par les familles Adam, Amiot, Le Boussellier, Baudet, Bertranne, Le Carpentier, Doisnard, Dupont, Equilbeuf, Etasse, Eustace ; Le Febvre, Gallet, Hirard, Hanouel, Ludet, Leger, Orenge, Pesnelle, Pasquier, Le Rosier, Ragonde, Sanson, Simon, Tison et Le Vaufre.

A. 3581. (Cahier.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1668. — Paroisse de Brix : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles de Belleville, Benoist, Le Clerc, Crespin, Le Carpentier, Le Dauphin, Dagoury, Douesnard, Dupont, Esquillebec, Germaine, Gallot, Hirard, Jennet, Josset, Langevin, Laisney, Pignot, Quentin et Le Sieur.

A. 3582. (Cahier.)— In-folio, 98 feuillets, papier.

1607-1680. — Paroisse de Brix : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes, par les familles Adam, Benoist, Caret, Couppey, Dubosc, Dupont, Le Dauphin, Eustache, Feray, Le Febvre, Le Guay, Hirard, Hairon, Lande, Laisney, de Launay, de La Lande, Leger, Le Long, Mauger, Plessard, Le Prieur, Pasquier, Le Quesne, du Quesne, Ragonde, Sanson et Le Vaufre.

A. 3583. (Cahier.) — In folio, 38 feuillets, papier.

1680-1732. — Paroisse de Brix : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes, par les familles Adam, Le Carpentier, Le Cavelier, Dossier, Dupont, Du Quesne, Le Fay, Fabien, Le Petit, Tison et Le Vallois.

A. 3584. (Cahier.)— In-folio, 114 feuillets, papier.

1675-1680. — Paroisse de Brix : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la vicomté de

Valognes, par les familles de Belleville, Bellin, Le Comte, Crespin, de Chivray, Le Clerc, Dossier, Duquesne, Daniel, Dupont, Dannemont, Étasse, Le Faez, Germaine, Gueret, Hebert, Jourdan, Lande, Langevin, Laisney, Le Long, Leger, Le Prieur, Pesnel, Le Parquois, Roumy, Toulorge, Tison et Le Vaufre.

A. 3585. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1674. — Paroisses de Canville, Carneville, Canteloup, Crasville, Cosqueville et Clitourps : déclaration des habitants de Canville, portant qu'il y a dans la paroisse le fief de L'Hommey, possédé par René Le Cartier, sieur de Saint-Mor ; une branche du fief d'Anneville, possédé par Guillaume d'Harcourt ; le fief d'Olonde, possédé par Pierre d'Harcourt ; une dépendance de la baronnie de Quettehou, appartenant à l'abbaye de Sainte-Trinité-de-Caen, et qu'il n'y a aucuns biens possédés en commun ; — déclaration des habitants de Carneville : il n'y a que le fief de Carneville possédé par Marie Le Forestier, veuve de François Simon, et relevant de l'évêché de Bayenx, sous la baronnie de Saint-Vigor-le-Grand ; ils ne possèdent rien en commun sous le domaine royal ; extension du fief de Gonneville, en tant qu'il comprend le bois de Fermanbreuil ; — déclaration des habitants de Canteloup : la paroisse relève du baron de Saint-Pierre-Église, à cause de sa terre de la Motte-le-Vast, et du commandeur de Valcanville à cause de sa commanderie ; ils ne possèdent en commun ni landes, ni marais ; — déclaration des habitants de Crasville : il n'y a en la paroisse ni landes, ni marais relevant du domaine de Valognes ; la paroisse est possédée par les seigneurs d'Audouville, de Crasville, de Grenneville, d'Aumeville et de La Houssaye ; — déclaration des habitants de Clitourp : il y a en la paroisse un circuit de landes et bruyères de nulle valeur dont partie appartient au baron de Saint-Pierre-Église, et autre partie au prieur à cause du fief de La Prieuré ; le reste appartient au sieur de Grainthéville ; terres et maisons tenues de l'abbaye de Cherbourg, de la commanderie de Valcanville, de l'abbaye de Montebourg et du seigneur de Tocqueville ;—déclaration des habitants de Cosqueville : les héritages qu'ils possèdent sont tenues de Jean Le Sens, d'Olivier de Hennot et de Jacob de Varroc ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Clitourp, par les familles Penitot, Meurdrac, Mesnage, Sorel et Boullard ; — en la paroisse de Cosqueville, par les familles Nordest, Le Bas, Fleury, Dyenis, Cabart, Cosquet ; — en la paroisse de Crasville, pour le fief de Crasville, par Thomas Herbert, acquéreur du comte de Chastillon, fils de l'amiral de Coligny ; pour rotures, par les familles Poingdestre, Picot, Varette, Godefroy, Le Febvre, Viel et Bersault.

A. 3586. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1764. — Paroisse de Carneville : arrêt du Parlement de Rouen qui décharge François-Hervé Simon de toutes poursuites faites et à faire par le sieur Bingeon et joints et le maintien dans la propriété et jouissance des landes et communes de Carneville ; — arrêt qui décharge le sieur Bingeon d'une assignation à lui donnée par M. Simon de Carneville au Parlement de Rouen.

A. 3587. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1552. — Paroisse de Carteret : aveu rendu au Roi, pour terres et maisons relevant du domaine de Valognes, sous la fiefferme de Carteret et tenues par les familles Basan, Le Clerc, Duval, Fabien, de La Haye, Hamel, Le Dos, Le Moigne, Le Marchand, Le Parquier, Pouret, Le Rouxel, Sebire et Toulorge.

A. 3588. (Cahier.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1573-1584. — Paroisse de Carteret : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine sous la fiefferme de Carteret, par les familles Bellée, Barbey, Le Cannelier, Le Carpentier, Du Val, de La Haye, Le Dos, Le Moigne, Pouret, Des Perques, Le Quertier, Le Rouxel, Sibran, Toulorge et Le Val.

A. 3589. (Cahier.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1573-1674.—Paroisse de Cauquigny : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de la vicomté de Valognes, par les familles André, Agnès, Le Brix, De Brix, Bresard, Connefroy, Cardet, Douesnel, Le Febvre, Le Fournière, Flau, Franchomme, Le Gardinier, Gilles, Le Gruslé, Godefroy, Heuzey, Le Heusey, Halley, L'Hermite, Jourdan, Lemperière, Le Marcant, Mesnage, Helpiquet, Le Sauvage.

A. 3590. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1603-1674.—Paroisse de Cauquigny : aveux rendus au Roi en sa châtellenie et vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Agnès, Bacon, de Bevery, Belliard, Baudain, de Brix, Boudet, Daniel, Franchomme, Freret, Le Febvre, Flault et Flau, Le Gardinier, Godefroy, Helpiquet, Heuzey, de Lemperière, Morel, Martin, Le Moigne, Le Marquand, Renault, Le Sauvage, Le Sénécal et Samuel ; — déclaration des habitants de Cau-

quigny, portant qu'ils ne possèdent en commun ni landes, ni marais, ni terres vaines et vagues; que la seigneurie de Cauquigny ayant été réunie à la seigneurie d'Amfreville, c'est à cette dernière qu'il rendent aveu, et que le seigneur de Sainte-Mère-Église possède quelques marais qui étaient tenus autrefois en commun.

A. 3591. (Liasse.)— 8 pièces, papier.

1765-1787.— Ville de Cherbourg : concession de terrains vains et vagues faite aux sieurs Mosqueron, Le Nicolet et Pepin ;—observations sur l'échange fait entre le Roi et le duc de La Vrillière et sur les prétentions du comte de Valentinois à la propriété des terrains vains et vagues compris dans l'enceinte des fortifications et dans les faubourgs de la ville.

A. 3592. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1774-1789.— Ville de Cherbourg : bail des revenus de la régie ou des sous pour livre sur les droits de coutume dans la ville et ses dépendances ; — arrêts du Parlement de Paris concernant les droits de coutume, poids le Roi, aunage et mesurage, pour la ville de Cherbourg.

A. 3593. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1552-1584.— Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la vicomté de Valognes, par les familles Le Bailly, Baudin, Beaufils, Bigard, Le Coq, Le Coueffey, Le Febvre, Guilly, Le Dennois, Goueslin, Guillemette, Julien, Jourdain, de L'Estre, Landrin, Mansois, Marvye, de La Mer, Moulin, Martin, d'Orenge, de La Planque, Postel, de Sainte-Géneviève, de Saint-Germain et Le Tellier ; — les avouants doivent au Roi foi et hommage avec service de guet et de porte, comme les autres bourgeois.

A. 3594. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1584-1602.— Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la vicomté de Valognes, par les familles Adeline, Bonamy, Benoist, Le Breton, Cauvin, Coueffé, Canu, Féronnet, Fernagu, de La Fosse, Guillemelles, Guéry, Henry, Laisney, Landrin, de Launay, Lesdos, Le Marquand, Le Monnier, Pinel, Pierres, Raoult, Regnault, Ricart, de Saint-Germain, Le Tellier, Troulde, Voisin, Vasse, Le Vallet, Le Verdier ; — les avouants sont sujets au service de guet et de porte pour la garde de la ville, et ils sont coutumiers aux forêts et aux pâturages dépendant du domaine.

A. 3595. (Cahier.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1602.— Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenus en sa vicomté de Valognes, par les familles Avoyne, Bienvenu, Bazan, Baudin, de Breuville, Le Capelain, Cosquet, Le Clerc, Cristy, Canu, Corbeille, de Croville, Dagoury, Dyénis, Estienne, Ferey, Feuillie, Féronnet, Girard, Gosset, Groult, Gardin, Germain, Gosselin, Hommets, de Launey, Liaiz, Landrin, La Motte, Mollet, Le Nepveu, Le Pesqueur, Paisant, Pinabel, Pinchon, Robin, Symon, Soleil, Théroulde, Vaultier, Vaucheul et Vauvray ; — les avouants doivent service de guet et porte, jour et nuit, comme les autres bourgeois, et ils sont francs coutumiers aux forêts du Roi, à cause des franchises accordées à la ville.

A. 3596. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1602.— Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en sa vicomté de Valognes, par les familles Beauvoisin, Baudin, Blondel, Baubigny, Beaufils, Cossin, Cauvin, Le Canellier, de Couriac, du Mont, Dannery, Doguet, de Genestre, Gallis, Gain, Garel, Guilles, Henry, Hue, Lucas, Marnier, Martin, de La Mer, Le Monnier, La Motte, Le Nepveu, Nicolle, Pasquet, Pinel, Pinabel, Pierre, Quiévastre, Raoult, Roquereul, Salley, de Saint-Germain, Simon, Trippey, Viel ; — les avouants sont assujettis au service de guet et de garde à la porte de la ville, et ils sont coutumiers aux forêts du Roi.

A. 3597. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1602.— Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de la vicomté de Valognes, par les familles Avoyne, Bazan, Benoist, Le Bourgeois, Baudin, Cossin, Le Coustour, Crespin, Dagoury, Duprey, Le Febvre, de Famichon, Fleury, Gaumain, La Galle, Guesline, Hue, Landrin, Louys, Lucas, de Launey, de Leuze, Martin, Le Marchand, Pinain, Poupart, Piquerey, Roulland, Robin, Raoul, Rozette, de Saint-Germain, Symon, Tostain, Thiébot, Le Touppin, Vichard et Le Vallois ; — service de guet et de garde à la porte de la ville, — franchises aux forêts du Roi.

A. 3598. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1602.— Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenus du domaine de Valognes, par les familles Avoyne, Auvray, Anquetil, Labbey, Bonnissent, Benoît, Le Bon, Bonamy, Chevillon, Duval, Destrays, Danemont, Douesnard, Dauthan, Dolley, Évon, Le Febvre, Feuardent, Féronnet, Garson, Gybert, Le Gay, Gardin,

Guillemin, Gamaches, Guilly, Guillemelles, Julien, Louis, Lioc, Mosquet, Mauger, Moustier, Le Masson, Neel, La Neelle, Paulmier, Le Pesqueur, Le Pelay, Raoult, Le Scellier et Le Vacher ; — lesdits aveux reçus par Pierre Basan, écuyer, sieur de Querqueville, vicomte de Valognes, et par François d'Aigremont, écuyer, sieur de Commendal, conseiller du Roi, lieutenant-général et juge en la vicomté de Valognes.

A. 3599. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1603-1607.—Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en sa vicomté de Valognes, par les familles Auber, Baudin, Benoist, Boulley, Le Canu, Dufresne, Duquesne, Duval, Eustace, Escolivet, Lefourdrey, de La Fontaine, Gilles, Girard, Garson, Guilly, de Genestre, Le Grancher, Henry, Lesdost, Lucas, Mansoys, Martin, Le Maignen, Messent, Moulin, de La Mer, Le Nepveu, Neel, Orenge, Paulmier, Paris, Le Prieur, Pasquet, Poupart, Quentin, Quiévastre, Regnault, Régnet, Symon, Le Sauvage, Troulde, Vivier et Vastel ; — service de guet et de porte ; — franchise de coutume aux forêts du Roi, aux foires et marchés royaux de Cherbourg ; exemption de tailles, de gabelles et subsides.

A. 3600. (Cahier.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1607.— Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en sa vicomté de Valognes, par les familles Belhomme, Baubigny, Benoist, Le Brun, Bedel, Le Bon, Cossin, Le Coffre, Cauvin, Le Carpentier, Duval, Doucet, Durant, Damourette, Estienne, Féret, Fremin, Le Franc, Féronnet, Gallye, Girard, Le Grancher, Gallonde, Henry, Julien, Lozon, Lesdos, Meslin, La Motte, Mahier, Moestier, Le Marchand, Nouenville, Nicollet, Pinabel, Pasquet, Piquerey, Pesant, Robin, Simon, Soleil, Tostain, Thibert, de Tocqueville, Viel et Virolles ; — les avouants doivent service de guet et de porte, de jour et de nuit, comme les autres bourgeois, et ils sont francs coutumiers aux forêts du Roi, tant pour leur chauffage, aménagement, pâturage, qu'autrement, à cause des franchises, dignités et libertés consignées aux lettres de la ville.

A. 3601. (Cahier.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1607-1621.— Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Anquetil, Avoyne, Baudouin, Brune, Bonamy, Baubigny, Bazan, Bonissent, Le Canelier, Coueffey, Cossin, Coquet, Cauvin, Dancel, Doguet, Dumont, Le Foudrey, Feronnet, Fouace, Gallie, de Genestre, Guilles, Gamache, Le Gay, Guillemet, Gilles, Le Grancher, Gain, Guilly, Hébert, Henry, Jullien, Loyer, Lucas, Landrin, Moustier, Mahieu, Maresc, Mansois, Le Moigne, Pyre, Postel, Pinchon, Pierre, Raould, Robin, Ricard, Rogier, Roulland, Saley, Le Scellière, de Saint-Cermain, de Sortheville, Serrot, Simon, Tostain, Le Tellier, Le Verdier, Vautier, Vichard et Yvory ;—service de guet et de porte ;— franchise de coutume aux forêts du Roi, aux foires et marchés ; — exemption d'impôts et autres franchises et libertés dont jouissent les bourgeois de Cherbourg.

A. 3602. (Cahier.)— In-folio, 132 feuillets, papier.

1621.— Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Avoyne, Beaudrap, Borel, Bataille, Baudouin, Bellotte, Le Bally, Cossin, Coquet, Doguet, Dannery, Dufresne, Dancel, Estienne, Le Febvre, Feronnet de La Fontaine, Gosset, Groult, Le Gay, Gilles, Gardin, Hamon, Hue, Hommets, Jullien, Lyaes, Landrin, de La Mer, Martin, Meslin, Le Monnier, Moytier, Orenge, Pasquet, Pierre, Picqueret, de La Place, Quievastre, Queslin, Rocquereul, Regnet, Robin, Le Scellière, Simon, de Saint-Germain, Le Vallet, Viel, Virolles, Vauchis et Vichard ; —services et franchises comme aux articles précédents.

A. 3603. (Cahier.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1621. — Ville de Cherbourg : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Alips, Aubrée, Bouchard, Le Bon, Bonamy, Burnouf, Bedel, Beaudrap, Le Canellier, Le Chastreux, Chevin, David, Divetain, Le Dannois, Dallet, Darras, Damourette, Eustace, Le Febvre, Feronnet, Fremin, Farge, Le Fillastre, Girard Guilly, Le Gay, Groult, Le Gallois, Gallien, Gardin, Le Lièvre, Lye, Melingue, Le Marquand, Marais, Mahieu, Muldrac, Du Moustier, Martin, Le Maistre, Le Nepveu, Orenge, Postel, Sanson, Simon, Soleil et Le Thiébot.

A. 3604. (Cahier.)— In-folio, 127 feuillets, papier.

1573-1621. — Paroisse de Colomby : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Allips, Anquetil, Baudin, Du Bosc, Du Boys, Le Brisois, de La Court, Le Comte, Le Cavelier, Chauvin, Le Comte, Courtaux, Cauvin, Durand, L'Écureuil, Fouquet, Gallis, Gargatte, Hebert, Josset, Jourdan, Julien, Le Marcand, Messent, Le Moigne, Novince, Patrix, Le Prieur, Picquet, Des Perques, Quillet, La Savourey, Tantel, Thomasse, Tardif, Vignon et

Verengue. — Nota. Que quelques pièces de terre sont tenues sous la seigneurie de Régnéville près Orglandes appartenant à René d'Anfernet.

A. 3605. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1622-1667. — Paroisse de Colomby : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Anquetil, Bréard, Du Bosc, Bouesnet, Le Cavelier, Le Clerc, Durand, Le François, Guillebert, Hébert, Jourdan, Josset, Julien, Loir, de La Lande, Le Landais, Louet, Michel, Le Moigne, Piquenot, Poisson, Patrix, Robert, Le Savourey, Tantel, Tardif, Vicel, Videgrain, Varengue, Vignon ; — terres aumônées à la Chapelle de Briquehoulle.

A. 3606. (Cahier.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1667-1681.— Paroisse de Colomby : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Anquetil, Bréard, Benoist, Crosville, Le Cavelier, Le Conte, Dijon, Dorey, Escolivet, Guillemet, Gallien, Hebert, Julien, Loir, Michel, Le Prieur, Patrix, Poisson, Surcouf, Le Savourey, Tantel, Le Tellier, Tardif, Viel, Varengue ; — déclaration des habitants de Colomby : il y a dans la paroisse le fief Doessé, appartenant à Jean Durvie ; le fief du Breuil, appartenant à Michel Cadot ; le fief de Brichoule, appartenant à Hervé Simon ; des extensions des fiefs d'Oslonde, de Crosville, de la verge de Biniville et du fief de Renéville ; il n'y a aucuns biens tenus en commun ; il y avait bien autrefois la petite commune de Bievredent, mais elle a été acquise par Jean Julien des commissaires du Roi députés pour le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts.

A. 3607. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1572-1679. — Paroisse de Colomby : extraits des journaux de la recette du domaine de la vicomté de Valognes, délivrés à Gilles Du Bosq, écuyer, sieur de La Romerie, pour établir la contenance des mesures rentières de diverses paroisses ; — mesure de la prevôté du Breuil ou de Colomby ; — aveu rendu par Louis Gargatte, pour terres tenues du fief de La Hanodière, appartenant à Adrien Julien, sieur de La Hanodière, et de L'Espine ; — aveu rendu par Michel et Pierre Du Bosc, écuyers, pour terres et maisons tenues du fief de La Hanodière, appartenant à Guillaume Julien ; — aveu rendu par Pierre de Gallegate, pour terres tenues du fief de La Hanodière, appartenant aux enfants de feu Adrien Julien, écuyer ; — aveu rendu au Roi par Jean Guillemet, pour terres et maisons tenues du Roi en sa vicomté de Valognes.

A. 3608. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1680. — Paroisse de Cosqueville : aveu rendu au Roi en sa vicomté de Valognes, pour deux pièces de terre situées près de la campagne de Renouville.

A. 3609. (Cahier.) — Petit-in-folio, 152 feuillets, papier.

1572. — Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Benoist, Boschier, Broquet, Brisset, Blanchemain, Le Barbenchon, Crevon, Compère, Cauvin, Le Cavelier, Le Connestable, Dupont, Desquillebec, Le Duc, Fleury, Fontaine, Fossey, Le Grand, Gruchy, Hamel, Haineville, Jeanne, Mourier, Michelle, Moulin, Mabire, Le Maignen, Messent, Le Nepveu, La Niepce, Neel, Pasquier, Perier, Le Roy, de La Rue, Sanson, Du Saussey, Le Tellier, Vaultier, Vincent, d'Yvetot ; —les avouants ont droit aux bois et forêts du Roi pour y prendre bois de chauffage et d'aménagement ; ils y ont droit d'herbage et de pâture et sont sujets à mener les porcs du panage de Brix au château de Valognes ; — lesdits aveux sont reçus par Guillaume Bastard, écuyer, lieutenant du bailli du Cotentin.

A. 3610. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1660-1602.— Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la vicomté de Valognes, par les familles Baquesne, Benoist, Boscher, Blanchemain, Couespel, Le Conestable, Crevon, Le Duc, Dubosc, Fleury, Le Febvre, Faffin, Gruchy, Hamel, Haineville, La Haye, Jenne, Ledaust, Léger, Martin, Messent, Le Maignen, Le Marchand, Mauger, Neel, La Niepce, Pasquier, Le Poitevin, Sanson, Symon, Le Tellier, Villot, Vincent, Vautier, d'Yvetot ; — les avouants sont sujets à aider à mener et conduire les porcs du pânage de Brix appartenant au Roi, depuis l'eau de Rade jusqu'au château de Valognes, et ils sont francs coutumiers aux forêts du Roi, aux foires et marchés du Roi dans le ressort de la vicomté de Valognes.

A. 3611. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1602-1605.— Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues de sa vicomté de Valognes, par les familles Bazan, Le Blond, Benoist, Brisset, Compère, Crevon, Le Cavelier, Dorenge, Le Duc, Dupont,

Fossey, Fleury, Faffin, Guiffard, Haineville, Léger, Messent, Le Maignen, La Niepce, Neel, Pasquier, Périer, Le Poitevin, Le Roy, Sanson, Salley, Vincent.

A. 3612. (Cahier.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1605-1607.— Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi en sa châtellenie et vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Benoist, Brisset, Boscher, Compère, Couespel, Le Coustour, Le Conestable, Dubosc, Dupont, Fleury, Feuillet, Fantin, Faffin, Gruchy, Hamel, Heuzé, Jenne, Ledaut, Messent, Mabire, Le Maignen, Le Marchand, Martin, Neel, Le Poitevin, Poirier, Pasquier, Le Rogueur, Sanson, Le Tellier, Vautier et Vincent; — lesdits aveux reçus par Pierre Basan, vicomte de Valognes, et par François d'Aigrémont, lieutenant général de la vicomté.

A. 3613. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1621.— Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Crevon, Compère, Le Coustour, Dubosc, Dorenge, Dupont, Le Duc, Després, Fleury, Faffin, Le Febvre, Feuillet, Haineville, Jenne, Ledaust, Le Marchand, Le Maignen, Messent, Neel, Pasquier, Poutrel, Quesnel, Le Rogueur, Le Roy, Roulland, Salley, Sanson, Le Tellier, Le Terrier, Troulde, Villot et d'Yvetot; — les avouants sont sujets à conduire les porcs du pânage de Brix jusqu'au château de Valognes; ils sont coutumiers aux bois et forêts du Roi et francs de coutume par les foires et les marchés du pays et duché de Normandie.

A. 3614. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1621-1658.—Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Allain, Le Connestable, Crevon, Compère, Dequillebec, Danemont, Le Duc, Fleury, Le Fillastre, Feuillet, Haineville, Ledaust, Léger, Mourice, Le Marchand, Messent, Le Maignen, Mauger, Le Nepveu, La Niepce, Pasquier, Simon, Le Sauvage, Troude, Tripey et Vautier; — les avouants sont coutumiers aux forêts du Roi comme les autres habitants de Couville, selon les franchises et libertés de la paroisse; ils sont francs de coutume aux foires et marchés du Roi et sujets à la conduite au château de Valognes des porcs du panage de Brix.

A. 3615. (Cahier.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1668.— Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Bonissent, Boscher, Le Barbenchon, Compère, Dorenge, Le Duc, Després, Le Fillastre, Fossé, Fleury, Françoise, Gaultier, Hamel, Holley, Haineville, Hélye, Le Long, Ledaust, Mahaud, Mauger, Le Maignen, Magdeleine, La Niepce, Onfroy, Pasquier, Le Roy, Tesson, Le Terrier, Vincent, Vautier et d'Yvetot.

A. 3616. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1668.— Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Allis, Benoist, Bonhomme, Le Blond, Bouillon, Le Barbenchon, Compère, Le Connétable, Crevon, Le Conte, Desplanques, Dubosc, Dupont, Le Duc, Fleury, Fantin, Feuillet, Haineville, Ledaust, Léger, Moulin, Mauger, Messent, Neel, Orange, Pasquet, Pipet, Simon, Le Sallé, Le Terrier, Le Touzé et Vincent.

A. 3617. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1674. — Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Allix, Blondel, Bonhomme, Le Barbanchon, Compère, Le Coustour, Le Connestable, Dorenge, Dupont, Desplanques, Fleury, Hamel, Haineville, Jeanne, Le Maignen, La Niepce, Le Petit, Le Poitevin, Le Révérend, Simon, Sanson, Du Tourp, Le Terrier, Le Touzey, Le Tulier et Vincent.

A. 3618. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1674. — Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Benoist, Brisset, Bonissent, Compère, Colombel, Le Duc, Després, Le Febvre, Fleury, de Fontaine, Fossé, Haineville, Jourdan, Leger, Le Marchand, Messent, Moulin, Pasquier, Le Poitevin, Poutret, Le Quertier, Le Roy, Simon.

A. 3619. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1674. — Paroisse de Couville : aveux rendus au Roi en sa châtellenie et vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Compère, Crevon, Du Jardin, Du Mesnil-Eury, Moulin, Le Prévost et Vichard.

A. 3620. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1575-1786.— Paroisse de Couville : fieffe faite par les commissaires du Roi à Richard de Messent, pour lui et les autres habitants de Couville, de 38 acres et une vergée de terre consistant en neuf pièces appelées les marais et communes de Couville; — inféodation faite par le duc de

Chartres, engagiste du domaine de Cotentin, à un sieur Vastel, d'un terrain situé à Couville ; opposition de la part des habitants à la prise de possession du terrain inféodé, sous le prétexte qu'il est compris dans l'inféodation faite à leurs prédécesseurs de 38 acres et une vergée des marais et communes de Couville ;— procédures à ce sujet ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en sa vicomtê de Valognes par les familles Brisset, Baquesne, Le Connetable, Compère, Fleury, d'Yvetot, Troude et Messent ;— procuration donnée par les tenants de la fiefferme de Couville à Richard Messent, pour vendre la moitié des landes et marais de ladite paroisse ; — vente consentie par ledit Messent à Jean Leger d'une pièce de terre sise en la lande de Couville.

A. 3621. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1584-1630.— Paroisse de Denneville : aveux rendus au Roi en la vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Boulier, Buhot, Canu, Courtel, Durel, Dumonchel, Eustace, Grossin, Gors, Le Hairon, Laisney, Le Moigne, Neel, Noël, Ober, Ozouf, Pouret, Pinel, Perchepié, Le Plongeon, Quiedeville, Le Roy, Rouget, Le Saunier et Yon ; — les avouants sont communiers aux rochers de la mer, aux mielles et marais de la paroisse et aux forêts de Brix ; — aveu rendu au Roi par Jacques Eustace, écuyer, pour le fief du Breuil.

A. 3622. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1663-1674.— Paroisse de Denneville : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Boullier, Buhot, Bataille, Le Begin, Brunet, Courtel, Canu, Durel, Deslandes, Eustache, Grossin, Henry, Le Hairon, Lorieul, Lemperière, Ozouf, Osber, Quiédeville, Le Saulnier, Tirel et Ygair ;—aveu rendu au Roi par Thomas Eustache, écuyer, pour le fief de Denneville, huitième de haubert.

A. 3623. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1675-1681. — Paroisse de Denneville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Boullier, Le Bruman, Canu, Durel, Eustache, Grossin, Hérault, Lorieul, Lemperière, Ozouf, Perchepied, Poret, Quiédeville, Le Rouget et Le Saulnier ; — lesdits aveux donnés par devant Nicolas Samuel, avocat, notaire commis par l'intendant de la Généralité de Caen.

A. 3624. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1644-1674.— Paroisse de Digosville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Du Bosc, Dubosc, Le Flambe, Garson, Groult, Guillard, Hubert, Margenest, Le Maistre, Mauquest, Le Marquand, Piquot, Du Prael, Le Poitevin, Quillet ; — aveu rendu au Roi par les habitants de Digosville, pour les terres et landages qu'ils tiennent en commun ; —il y a dans la paroisse le fief noble de Digosville, tenu de l'abbaye de Fécamp et possédé par Julien de Vauborel ; le fief de Garencières, relevant de la baronnie de Briquebec ; — extension du fief de Tourlaville, possédé par Robert de Franquetot ; extension du fief de Bretteville ; extension du fief de l'abbaye de Cherbourg.

A. 3625. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, papier

1674-1679. — Paroisse de Digosville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Allips, de Brucan, Bernard, Buttet, Blondel, Drouet, Dodeman, Groult, Gardin, Loir, Le Landais, Louet, Le Marcant, La Mache, Marais, Marivaux, Piquot, Quentin, Le Roux, Roquereul, Tassine et Vivier.

A. 3626. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1603-1682.— Paroisses de Doville et de Digulleville : déclaration des habitants de Doville, portant qu'il n'y a en la paroisse aucun héritage de la dépendance et mouvance immédiate du domaine de Valognes ; que tout le territoire est composé des tenures de cinq fiefs nobles dont le premier est le fief d'Aisy, appartenant à l'évêque de Coutances, sous le domaine de Valognes, fief auquel appartiennent foncièrement les marais, landes, montagnes et communes de Doville, auxquels sont communiers et usagers les habitants de la paroisse ; le second fief est celui de Blanchelande, appartenant à l'abbaye de ce nom ; le troisième est le fief de L'Épesse, appartenant à la même abbaye ; le quatrième, le fief de Saint-Germain, appartenant à François Matinet, dépend du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin ; le cinquième, le fief de Néhou, appartenant à Hervé Mouton, relève de la baronnie de L'Angle-de-Néhou ; — déclarations des habitants de Digulleville, pour les landes et bruyères qu'ils possèdent en commun ; — aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Asselin, Allain, Dubosc, Dufour, Falaise, Gaumain, Mignot, Le Maignen, Paris, Le Pesqueur et Trubert.

A. 3627. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1674-1679. — Paroisses de Denneville, de Digosville et Digulleville : déclaration des habitants de Digulleville, pour les terrains qu'ils possèdent en commun ; — il y a dans la paroisse six fiefs nobles dont l'un est appelé la seigneurie et prieuré de Sainte-Hélène ; les autres sont les seigneuries de Digulleville, de Vauville, d'Omontville-la-Rogue, d'Omontville et du Tourp ; — déclaration des habitants de Denneville, portant qu'il y a dans la paroisse les seigneuries de Denneville et du Breuil, appartenant à Thomas Eustache ; que divers héritages sont tenus sous la fiefferme de Denneville ; qu'ils possèdent en commun la mielle de Denneville et la commune de Gauchebourg ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Digosville par les familles Duprey, Jeannet et Girard ; en la paroisse de Digulleville, par les familles Nicolle et Vaultier.

A. 3628. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1584-1684.— Paroisse d'Éculleville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Baudin, Desprez, Feuardent, La Galle, Henry, Heusey, Joninel, Jallot, de Lespine, Paris, Du Poerier, Picquot, de Sainte-Mère-Église, Tripey ; — vente faite par Philippe Le Febvre, écuyer, sieur du Perron, à Louis de Sainte-Mère-Église, sieur du Tourp et d'Omonville-la-Rogue, de terre située en la paroisse d'Éculleville ; — vente faite par Barthélemy Canoville à Louis Feuardent, seigneur d'Éculleville, de divers biens, ménages et héritages ; — déclaration des habitants d'Éculleville, portant qu'il n'y a dans la paroisse aucuns biens tenus en commun, et qu'il y existe un fief noble appartenant à Louis Feuardent, seigneur et patron d'Éculleville.

A. 3629. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1674-1788. — Paroisse d'Éculleville : aveux rendus au Roi, pour terres tenues du domaine de Valognes, par les familles Des Preys, Heuzey, La Galle, Le Duc, Baudin et de l'Espine.

A. 3630. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1554-1684. — Paroisses d'Étienville, d'Écauseville, d'Englesqueville, de Fierville, de Fermanville, de Flamanville, de Fresville et de Foucarville : déclaration des habitants d'Étienville, portant que la paroisse relève du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte et non du domaine de Valognes ; — déclaration des habitants d'Écauseville : il y a dans la paroisse trois fiefs nobles, c'est-à-dire les fiefs d'Écauseville, du Haut de Fresville et d'Auvers, possédés par Jean-François Thomas, seigneur et patron d'Ecauseville ;— aveu rendu au Roi par le curé, les prêtres et les clercs d'Englesqueville, pour divers champs de terre tenus à charge de services religieux ; — déclaration des habitants de Fierville, portant que la paroisse relève du fief de Fierville, possédé par Guillaume d'Harcourt, et relevant lui-même du fief de Sortosville-en-Beaumont dont Robert Le Bel, prêtre, écuyer, est propriétaire ; — déclaration des habitants de Fermanville : il n'y a dans la paroisse aucunes terres vaines et vagues possédées en commun, mais par les seigneurs de Fermanville et de Gonneville ; — déclaration des habitants de Flamanville : les terres sont tenues des fiefs d'Amont et d'Aval, composant le marquisat de Flamanville ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Fresville par les familles Després, Creveul, Thomas, Le Monnier, Le Lièvre et Sevestre ; — aveu rendu par Louis Sevestre, pour terres et maisons tenues d'Adrien Thomas, seigneur d'Auberville, d'Écauzeville et autres lieux ; — déclaration des habitants de Fresville : fief d'Auvers-Fresville, possédé par Bernardin Davy, ainsi que plusieurs marais dont il jouit avec ses hommes ; le fief de Beauchamp, appartenant à François Le Louey ; le fief de Vauville, appartenant à Julien Le Poupet ; le fief de Ver, appartenant à J.-B. Le Louey ; le fief du Haut de Fresville, appartenant à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; la prévôté de Fresville, appartenant au Roi ; le fief de Percy, appartenant au sieur de Beauchamp ; une extension de la baronnie du Ham, en la prévôté de Magnéville ; une extension du fief de La Varengère ; une extension du fief de Vaulx appartenant aux héritiers du sieur de Foulogne ; — aveux rendus au Roi, pour terres tenues en Foucarville par les familles Dutot, Fournel, Morin, Bréard, Mauconvenant et de La Haye.

A. 3631. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1603-1684.— Paroisse d'Émondeville : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Alexandre, Le Barbier, Le Breton, Caillot, Le Conte, Le Coustour, Cartel, de Fontaine, Le Forgeur, Le Febvre, Le Forestier, Gaillard, Gonouf, Jenne, Macé, Mesnage, Le Maître, Le Métais, Le Monnier, Pinel, Regnouf, Ressard, Symon et Viel ; — déclaration des habitants : il n'y a dans la paroisse aucunes communes, landes, ni terres vaines et vagues ; il y a trois fiefs nobles appartenant à Hervé Le Berceur ; le premier s'appelle le fief d'Émondeville ou de La Haye, le second le fief de Mor-

ville, le troisième le fief de Crépon ; — extension de la fiefferme de Morville et une vavassorie de Fammaresc.

A. 3632. (Cahier.)—In-folio, 48 feuillets, papier ; 2 feuillets, parchemin.

1573-1656. — Paroisse d'Englesqueville-Lestre : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons, dont quelques-unes à usage de salines, tenues en sa châtellenie de Valognes par les familles Anquetil, Bécachel, Dubrun, La Gouche, Hurtevent, Le Mesle, Michel, Pion, Regnault ; — aveu rendu par Guillaume Dursue, pour le fief de Lestre dont le chef est assis en la paroisse d'Anglesqueville ; ce fief, anciennement plein fief de haubert, fut partagé entre trois filles : la première partie est le fief susdit, la seconde est la fiefferme de Lestre, la troisième est le fief d'Octeville-l'Avenel.

A. 3633. (Cahier.)—In-folio, 55 feuillets, papier ; 1 feuillet, parchemin.

1539-1681. — Paroisse d'Englesqueville-Lestre : aveu rendu au Roi en sa vicomté de Valognes par Gilles Thomas, écuyer, pour le fief de Courcy tenu de la seigneurie d'Octeville-l'Avenel, et pour le fief de Hercla assis en la paroisse d'Anglesqueville ; — déclaration des communes, landes, marais, mielles, ou dicgueries de la même paroisse ; — déclaration des fiefs de la paroisse : la fiefferme de Lestre, appartenant au Roi ; le fief de Lestre, à Guillaume Dursus ; les fiefs de Coursy et de Hercla, à Robert Dursus ;—extensions de fiefs pour les religieux de Fécamp, pour le seigneur d'Octeville, le seigneur du Quesné-Rotot et le seigneur de Crasville ; — déclaration des biens appartenant au curé, aux prêtres et aux clercs de Saint-Martin-d'Anglesqueville ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues par les familles Bécachel, Benoist, Le François, Guillebert, Heurtevent, Hocquet, Jacquemin, Mauger, Planquois, Renault et Vauvray.

A. 3634. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1680-1735. — Paroisse d'Englesqueville-Lestre : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes pour terres et maisons tenues, à cause de la fiefferme de Lestre, par les familles Avoine, Benoist, Le Bécachel, Le Crosnier, Dursus, Guillebert, Le Gambier, La Gouche, Houyvet, Heurtevent, Lair, Muldrac, Normant, Pion, Renault, Ruallent ; — nomination de Guillaume Dugardin au lieu et place du feu sieur de L'Épiney, dans la fonction de sénéchal de la fiefferme de Lestre.

A. 3635. (Cahier.) — In folio, 106 feuillets, papier.

1584-1602. — Paroisse d'Équeurdreville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Avoyne, Aubin, Baquesne, Le Bellerois, Le Carpentier, Le Carbonnier, Claston, Cauvin, Le Comte, Fremin, Ferey, Guery, Haineville, Hathenot, Julien, Landrin, de Leuze, de La Mer, Maresq, Neel, Pinabel, Pillon, Le Pesqueur, Paulmier, Pinel, Pasquet, Quétier, Roze et Varengue ; — les avouants sont francs de coutume à toutes les foires royales et ont droits d'usage aux forêts du Roi.

A. 3636. (Cahier.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1603-1668. — Paroisse d'Équeurdreville : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Avoyne, Beauvoisin, Belhoste, Billet, Baquesne, Bonissent, Boullard, Chapelle, Capentier, Le Coustour, Claston, Le Conte, Clerel, Cauvin, Enguebec, Fleury, Le Granchier, Gardin, Guerry, Garson, Groult, Gigaut, Julien, Landrin, de La Mer, Maresc, Martin, Mazure, Pillemoy, Pillon, Pillet, Quétier, Roulland, Rozette, Rogier, Sibran, Sanson, Le Terrier, Thollet et Varengues.

A. 3637. (Cahier.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1668-1684. — Paroisse d'Équeurdreville : aveux rendus au Roi en sa châtellenie de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Anthols, Belhoste, Baquesne, Claston, Le Comte, Le Carbonnier, Le Carpentier, Durevie, Le Danois, Desprez, Le Flambe Le Fillastre, Guerry, Grancher, Gigault, Julien, Juhel, Landrin, Lohier, de La Mer, Paumier, Pillon, Pillemoy, Le Parquois, Le Poitevin, Pepin, Roulland, Rouxel, Regnier, Roze, Roumy, Rozette, Le Terrier, Trufer et Varengue ; — déclaration des habitants d'Équeurdreville : il y a dans la paroisse des fiefs appartenant à l'abbé de Cherbourg, à l'évêque, au trésorier de Coutances ; un petit fief Hue appartenant au seigneur de Tourlaville, et un petit fief dit de Valcanville : il y a en commun un côteau de rochers et de bruyères.

A. 3638. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1674-1732. — Paroisse d'Équeurdreville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Avoyne, Claston, Després, Landrin, Renaud, Roumy, Travers et Varengue.

A. 3639. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1603-1684. — Paroisse de Flottemanville-Hague : déclaration des habitants de Flottemanville portant qu'ils

possèdent 350 vergées de lande en commun ; — aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles André, Avoine, Commenchail, Lorimier, Le Monnier, Moulin, du Moncel, Meurdrac, Le Nepveu, Ouistre, Postel, Pesel, Rosette, du Saussay et Travers.

A. 3640. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1656-1684.— Paroisse de Flottemanville près Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Billy, Le Bret, Le Breton, Blanche, Boudet, Le Fauqueur, de Fontaine, Flaux, Guillebert, Gallien, Grancher, Jeanne, Laisné, Lendormy, de La Lande, Des Landes, Lesdos, Mettaye, Planage, Pepin, Rouxel, Surcouf ; — déclaration des habitants de Flottemanville : ils ne possèdent rien en commun ; il y a dans la paroisse la terre de Flottemanville, quart de fief, tenu de la connétablie héréditaire de Normandie par Théodose Du Moncel, seigneur et patron de l'endroit.

A. 3641. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1675-1732.— Paroisse de Flottemanville près Valognes : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Avoyne, Barbe, Le Fauconnier, Flaux, Gionne, Guillemette, Lisleman, de La Lande, Lesdos, Du Moncel, Le Pelletier, Robiolle, Rouxel, Le Rouvillois, Le Saulnier, Thoumelin et Yon.

A. 3642. (Cahier.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1573-1674.— Paroisse de Fontenay : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Bissard, Le Bailly, de Champeaux, Dubosc, Dupont, de Fontaine, Gonouf, Gisle, Le Grand, Gosselin, Habert, Lucas, Lozengue, de Littehaire, de Lesnable, Loir, Michel, Maupetit, Poignant, Le Roy, Le Saillant, Le Sansonnier, Truffault, Viel, Le Vrac, Varin et Le Villant ; — déclaration des habitants de Fontenay : il y a une fiefferme du Roi appartenant à M. de Francqueville-Poirier ; le fief de L'Isle relevant du fief de Fontenay-Courcy appartenant à M. Du Boscage-Hellouin ; une partie de fief de haubert appartenant au marquis de Fontenay-le-Berceur ; une extension du fief de Cerisy appartenant au comte de Tourville ; — il n'y a, dans l'étendue de la paroisse, aucuns biens tenus en commun.

A. 3643. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1674-1679.— Paroisse de Gatteville : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Aubril, Géniaux, Le Mesle, Moulin, Touzard et Vigot.

A. 3644. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier

1603-1605.— Paroisse de Gouey : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Beaudrap, Bliaut, Besselièvre, Belliard, Le Bel, Le Bouffy, Buttet, Dubois, Desvergées, Esnault, L'Enguygneur, Frottier, Hamel, Hoguet, Jenne, Laisney, Le Laidie, Louis, Le Monnier, Neel, Pillet, Prunier, Le Pastourel et Le Veel.

A. 3645. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1605-1679.— Aveux rendus au Roi, pour terres et maisons situées en la paroisse de Gouey et tenues du domaine de la vicomté de Valognes.

A. 3646. (Liasse.)— 6 pièces, papier.

1674-1681.— Paroisse de Gréville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Henry, Guiffard, Falaise, Duval, Le Lorimier, Lefrançois et Neel ; — déclaration des habitants de Gréville portant qu'ils tiennent diverses pièces de terre en roches et bruyères, appelées les costils du hamel au Febvre, les costils du Castel et le mont Tullay ; qu'il y a dans la paroisse le fief du Val-Ferrand, possédé par Louis de Grimouville qui possède la seigneurie de Gréville ; le fief de Saint-Nazair, possédé par Hervé de Crosville ; le fief de Gruchy, possédé par Joachim Le Bourgeois ; le fief de La Haulle, possédé par Jacques Des Moutiers.

A. 3647. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1573-1621.— Paroisse de Grosville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Le Bruman, Bouchard, Le Brun, Le Boissellier, Le Cousteur, Martin, Le Mière, Le Nepveu, Rozette, Le Roux, Sybran, Le Valloys et Vautier.

A. 3648. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1621-1668.— Paroisse de Grosville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Allain, Le Bruman, Bouchard, Bihel, Basan, Le Boisselier, Catherine, Capelle, Fristot, Gillette, Le Goupil, Le Garson, Hurtault, Hairon, Le Myère, Martin, Le Nepveu, Rozette, Le Roux, Rouy et Vautier.

A. 3649. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1573-1679.— Paroisses de Hautmoitier et Hauteville près Orglandes : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes en la paroisse de Hautmoitier, par les familles Adam, Baudain, Clement, Heullard, Michel et Lucas ;— déclaration des biens appartenant à l'église de Hautmoitier ; — déclaration des habitants portant qu'il n'y a en la paroisse aucuns biens possédés en commun ;— quant aux tenures, elles appartiennent aux seigneurs qui sont : le Roi, Guillaume Dursus et Louis Le Bourgeois ; — aveux rendus au Roi, pour terres tenues en la paroisse de Hauteville, par les familles Guillotte, Gonnot, Goubert, Dubosc, Le Hartel, de Hennot, Mauvoisin, Le Ramey, Guenon, Le Febvre, Belhoste, Le Roux, Du Héquet, Levéziel et Jourdan ; — déclaration des habitants de Hauteville portant qu'il n'y a en la paroisse aucuns biens tenus en commun ; qu'il y a deux fiefs, l'un nommé le fief de Hauteville appartenant au chapitre de Coutances, et l'autre à Hervé Du Héquet, écuyer, seigneur du lieu.

A 3650. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1573-1602.— Paroisse de Huberville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes, par les familles Besuel, Besnard, Bosquet, Le Capelain, Clément, Dodeman, Frigot, Gosselin, Gaillon, Grosos, Le Hartel, Lucas, Lamy, Masset, Des Mares, Pouchin, Du Tot, Tendey, Vauvray et Vautier ; — aveu rendu au Roi par Guillaume Bauquet, écuyer, pour le fief de Surville et pour un petit fief situé en la paroisse de Huberville, acquis par lui du chapitre de Coutances.

A. 3651. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1603-1630.— Paroisse de Huberville : aveux rendus au Roi, pour terres et Maisons tenues du domaine de Valognes, par les familles de L'Aumosne, de Bouessy, Le Besuel, de Cussy, Capelain, Clémence, Dodeman, David, Fichet, Gaillon, Hebert, Laisney, Lucas, Masset, Le Marchand, de La Mare, Nehou, Onfroy, Du Tot, Vaultier.

A. 3652. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1631-1668.— Paroisse de Huberville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Adam, Becachel, Le Besuel, Le Capelain, Dodeman, Durant, Gosselin, Godefroy, Hebert, Lamy, de La Mare, Le Marchand, Masset, Onfroy, Pasquet, Surdive, Sorel, Vautier ;— aveu rendu à Jean Potier, sieur de Rottot, pour terres et maisons tenues de la seigneurie du Quesnay, plein fief de haubert, par Jacques Miquelot, héritier de Pierre Néhou ; — aveu rendu au Roi par Jean-François Bauquet, pour le fief de Barhays.

A 3653. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1668-1681.—Paroisse de Huberville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Besuel, Bauquet, Le Capelain, Le Canu, Clémence, Duval, Gaillon, Gosselin, Godefroy, Hebert, Lamy, Le Marchand, Masset, de La Mare, Le Moigne, Simon, Surdive, Typhaigne, de Tilly, Vautier, Valette ;— lesdits aveux reçus par Pierre Mangon, écuyer, sieur du Houguet, conseiller du Roi, vicomte de Valognes ; — déclaration des habitants de Huberville, portant que le Roi a plusieurs tenures et rentes dans la paroisse ; que Jean-François Bauquet, seigneur et patron de la paroisse, possède le fief noble de Huberville et le fief de Barhais ; que les représentants de Jacques Cleret possèdent le fief Malassis ; que Guillaume d'Anneville, seigneur de Chiffrevast, y possède plusieurs rentes et tenures ; que les enfants de Pierre-Antoine Potier y possèdent également plusieurs tenures à cause du fief du Quesnay ; que les représentants de Louis de Grimouville y ont une extension du fief d'Auvers ; que Jean de Briqueville, seigneur de Bretteville, y a une extension du fief de Villedieu, et les héritiers de Jean de La Luthumière une extension de tenures, sous le fief d'Auvers ; qu'il n'y a dans la paroisse ni landes, ni communes, ni marais.

A. 3654. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1573-1674. — Paroisse de Jobourg : aveux rendus au Roi en son domaine de la vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles André, Bosvit, Le Canu, Cauvin, Le Costey, Le Carpentier, Chardine, Dannery, Duval, Le François, Feuardent, Lenguelier, de Mary, Le Pareur, Paynel, Le Rouxel, Sanson, Thiébot ; — déclaration des revenus de l'église de Jobourg.

A. 3655. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1674-1684. — Paroisses de Jobourg, Joganville et Lieusaint : aveux rendus au Roi en son domaine de la vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Jobourg par les familles Bousset, Costey, Le Canu, Cauvin, Le Carpentier, Dannery, Fontaine, Fabien, Le François, Fleury, Havard, Henry, Languelier, Lucas, La Neele, Sanson, Thiébot, Trubert ; — déclaration des habitants de Joganville, portant que dans la paroisse il y a

trois fiefs nobles : 1° le fief de Joganville, appartenant à Charles Cabieul ; 2° le fief d'Ollonde, aux héritiers de Charles Davy, sieur de Cretteville ; 3° le fief d'Auvers, à Bernardin Davy, sieur de Fresville ; — déclaration des habitants de Lieusaint, pour les bruyères situées dans la paroisse ; — aveu de Gilles Dancel, pour le fief de Thury, assis en Lieusaint, autrefois plein fief de haubert et partagé entre trois sœurs.

A. 3656. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1674-1782. — Paroisse de Jobourg : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes, par les familles Gosselin, Thiébot, Fontaine, Buisson, Mauger, Le Costey et Feuardent.

A. 3657. (Cahier.) — Petit-in-folio, 95 feuillets, papier.

1573-1584. — Paroisse du Theil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de la vicomté de Valognes par les familles Bourdet, Bréard, Le Braque, Bellebarbe, Canu, Le Courtoys, Doulcet, Le Febvre, Gosselin, Gallye, Goueslain, Groult, Le Garson, Le Goupil, Lurpeaulx, Loir, Le Machon, Maresc, Le Maignen, Postaire, Philippe, Perier, Sanson, Le Scellière et Varin.

A. 3658. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1584-1607. — Paroisse du Theil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de la vicomté de Valognes par les familles Bréard, Bourdet, Le Breque, Bellebarbe, Bourdon, Cardet, Cauvin, Frollant, Fleury, Gosselin, Garson, Gallye, Groult, Gohel, Goueslain, Loir, Le Myère, Le Maignen, Mourisset, Sehier, Saulvey et Virey.

A. 3659. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1607-1630. — Paroisse du Theil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de la vicomté de Valognes par les familles Bellebarbe, Bréard, Le Brun, La Brique, Canu, Fourrey, Le Febvre, Fleury, Groult, Gohel, Gallye, Goueslain, Jouette, Langlois, Le Maignen, Le Machon, Poirier, Ricard et Sehier.

A. 3660. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1630. — Paroisse du Theil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en son domaine de Valognes par les familles Bréard, Le Courtois, Cauvin, Dorafé, Le Febvre, Groult, Goueslain, Gallye, Jouette, Lyot, Le Maignen, Postaire, Le Petit, Le Scellière, Le Segle, Sehier, Varin et Yon ; — aveu rendu aux enfants de feu Julien Poerier, pour terre tenue de la seigneurie du Theil par Thomas Besnard.

A. 3661. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1630-1661. — Paroisse du Theil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Bréard, Bourdet, Le Brun, Le Clerc, Cauvin, Doucet, Drouet, Le Flambe, Goueslain, Groult, Le Goupil, Gohel, Hermisse, Loir, Lebrequi, Plaissois, Sehier, Le Scellière, Vautier, Varin, Yon ; — les avouants ont droit aux forêts et aux pâturages comme les autres coutumiers de la paroisse ; — aveu rendu par Raoulet Magnen et Jean Bréard, pour diverses pièces de terre relevant de la seigneurie du Theil, appartenant aux enfants de Julien Poerier, seigneur de Sortosville et du Teil.

A. 3662. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1667-1668. — Paroisse du Theil : déclarations des terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Bréard, Bellebarbe, Bourdet, Brix, Bonhomme, Le Clerc, Le Courtois, Doucet, Drouet, Freret, Fleury, Gohel, Goueslain, Groult, Guillebert, Lebrequié, Louet, Le Masson, Marye, Maignen, Poirier, Postère, Le Poitevin, Paris, Le Petit, Pasquier, Sauvey, Touraine, Thibert, Vautier, Yon ; — lesdites déclarations données à Philippe Bataille, chargé de recouvrer les droits de relief, demi-relief et aides chevels dus au Roi, à cause de son domaine.

A. 3663. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1668. — Paroisse du Theil : déclarations des terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Bréard, Bonhomme, Brostin, Bourdon, Bourdet, Cauvin, Le Clerc, Chanterel, Dagier, Doraphe, Doucet, Fleury, Fossé, Goujon, Gaillard, Gohel, Georgette, Groult, Hermisse, Jouette, Jeanne, Lebrequier, Leger, Le Maignen, Paris, Postère, Plaissois, Le Petit, Sehier, Thibert, Varin et Yon.

A. 3664. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1668-1675. — Paroisse du Theil : déclarations des terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles de L'Aunay, Bernard, Le Bas, Bourdon, Le Brequier, Bréard, Bonhomme, Brix, Le Courtois, Compère, Le Conte, Cauvin, Doucet, Dagier, Dancel, Le Febvre, Groult, Goueslain, Georgette, Gohel, Hermisse, Lyot,

Meslin, Le Maignen, Le Masson, Le Roux, Vautier, Voisin et Yon ; — déclaration des habitants du Theil : ils ne possèdent en commun ni landes, ni bruyères ; ils tiennent du Roi diverses fiefles ; il y a dans la paroisse deux extensions de fiefs appartenant aux abbayes de Cherbourg et de Montebourg ; une extension du fief de Gonneville appartenant aux héritiers de Charles Jallot ; il y a un fief appartenant à la fille mineure de René Poerier.

A. 3665. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1675-1681. — Paroisse du Theil : aveux rendus au Roi en sa vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Bréard, Le Bret, Le Brequier, Le Courtois, Cauvin, Couppé, Doré, Doucet, Fossé, Freret, Frolant, Le Febvre, Le Flambe, Groult, Gallie, Gohel, Goueslain, Hermisse, Ingouf, Maignen, Marie, Postaire, Sehier, Trocher, Touraine, Vautier, Varin.

A. 3666. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1674-1679. — Paroisses de Montebourg, Martinvast, Morsalines, Maupertus, Montgardon, Magneville et Monfarville : déclaration des habitants de Montebourg : il n'y a dans la paroisse ni landes, ni communes, ni terres vaines et vagues ; il n'y a aucun fief noble, arrière-fief ou extension de fief, fors la baronnie appartenant à l'abbaye ; — aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues en Montebourg par les familles Neel Du Manoir, Gardin, Alpan, Marion, Dorée, Tostain, Passemer, Mariette, Le Monnier, Le Febvre, Groult, Le Porquier, La Mache, Campion et Michel ; — déclaration des habitants de Martinvast : il n'y a aucuns biens possédés en commun ; on n'y connaît que le seul fief de Beaurepaire, appartenant au seigneur de Martinvast ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Martinvast par les familles Vincent, Postel, Leger et Bitouzé ; — déclaration des habitants de Morsalines : il y a dans la paroisse deux fiefs ; l'un, le fief de Morsalines, possédé par René Senot ; l'autre, le fief des Moines, possédé par le même ; il n'y a ni communes, ni landes, ni marais ; — déclaration des habitants de Maupertus : la paroisse est possédée par Charles Du Mesnil-Eury, propriétaire des gravages et de quelques landes sans valeur ; — aveu rendu au Roi par Nicolas et Julien Auber, pour quelques héritages situés en Montgardon, et chargés du service de La Coustourerie (ou garde) de l'église paroissiale et du soin de sonner le tocsin en temps de guerre et quand il est question de descente d'ennemis au pays ; — déclaration des habitants de Montgardon : il y a dans la paroisse la seigneurie du Rotour tenue par l'évêque de Coutances, et des landes possédées en commun ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en la paroisse de Magneville par les familles Jumelin, Loir et Gallet ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Montfarville par les familles La Mache, Le Carpentier, Dollebec, de La Cour, Fouace, Labbey, Le Jeune, Postaire, Langlois, Jeure, Michel, Guyot, de Lallée, Valognes, Erchibey et Hebert ; — déclaration des habitants de Montfarville : ils ne possèdent en commun ni landes, ni marais, ni bruyères ; il y a dans la paroisse le fief de Monfarville, appartenant au comte de Saint-Geran ; le fief de Barville appartenant à Robert Du Parc ; un fief de l'abbaye de Montebourg ; une verge de prévôté dépendant de la baronnie de Sainte-Geneviève possédée par l'abbaye de Cherbourg, et une extension du fief de Retosville appartenant à Christophe Le Verrier.

A. 3667. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1582-1671. — Paroisse du Mesnil-au-Val : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Auvray, Burnel, Cauvin, Drouet, Douesnard, Freret, Gardin, Giret, Le Jacquetel, Janet, Jamet, Mesnage, Moulin, Margenest, Pivain, Quentin, Roquereul, Le Sage, Truffer, Tupain et Le Vallot.

A. 3668. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1671-1681. — Paroisse du Mesnil-au-Val : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Auvrey, Bouesy, Besnard, Bouesnel, de Belleville, Birette, Cauvin, Drouet, Feuillie, Freret, Le François, Gardin, Guesdon, Janet, Jennet, Lempérière, Le Marchand, Mesnage, Malgenest, Paumier, Paris, Quentin, Le Sage, Sanson, Le Verger et Le Vallot.

A. 3669. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1674-1679. — Paroisse de Monfarville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Geniaux, Pesnel, Paille, de Brix, Chaslot, Jannet.

A. 3670. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1603-1681. — Paroisse de Morville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Avoine, Le Clerc, Deboult, Dorey, Durant, Gourault, Le Herel, Hamel, Jumelin, Jeune, Jallot, Loir, Lair, Du Moncel, Martin, Le Maréchal, Noel, Nehou, Le Normand, Petitpied, Potier, Le Quertier, Revel, Sommet, Souhaiti, Viéville, Vauvrey.

A. 3671. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1681.— Paroisse de Morville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes et à Charles d'Anneville, seigneur de Morville, pour terres et maisons tenues de la seigneurie et de la fiefferme de Morville ; — noms de famille des avouants : Avoine, Allips, Le Brisois, Bottey, Le Bret, Le Clerc, Le Chesney, Le Conte, Durand, L'Écureuil, Flau, Jenne, Loir, Lair, Liurays, Le Macron, Du Moncel, Mariage, Martin, Noel, Néhou, Le Portier, Le Presfle, Le Souhaitier, Sommet, Samuel, Tommelin ; — les avouants sont francs coutumiers aux forêts de Brix et de Néhou.

A. 3672. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1681-1682. — Paroisse de Morville : aveux rendus au Roi et à la seigneurie de Morville, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Avoyne, d'Anneville, Le Bret, Le Brisois, Choisnel, Couppey, Du Crosley, Durant, David, Dagoury, Dorey, Guiffard, Gravey, Jeanne, Jumelin, Jouan, Loir, Le Mareschal, Novince, Petitpied, Piédagnel, Samuel, Sommet, Le Verrier et Viville ; — déclaration des habitants de Morville portant qu'ils ne possèdent en commun ni landes, ni communes, ni marais ; qu'il y a dans la paroisse un petit marais qui fut fieffé à Jacques d'Anneville, et qu'ils ne connaissent que le fief de Morville auquel a été incorporée la fiefferme du lieu.

A. 3673. (Liasse.)— 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1537.— Paroisse de Montgardon : aveu rendu au Roi par Guillaume de Martinville, ayant épousé Charlotte Du Chastel, du franc fief du Rotour et Montgardon, fief de haubert relevant du domaine de Valognes.

A. 3674. (Cahier.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier.

1573.— Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi en son domaine de la vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Ansot, Le Bunetel, Bonnet, Baude, Brostin, Du Brisay, Le Cocq, Dorey, Douchet, Gréard, Gisle, Hamel, Lescroel, Le Maistre, Le Machon, Le Prael, Le Poitevin, Poindestre, Ponthas, Raynel, Surdive et Vauvrey.

A. 3675. (Cahier.) — Petit in-folio, 103 feuillets, papier.

1573-1584.— Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi en son domaine de la vicomté de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Ansot, Alix, Aubril, Brostin, Bonnel, Du Brisoy, Blondel, Le Breton, Le Cocq, Dorey, Le Douchet, Le Fauqueur, de Fenouillères, Le Gendre, Gréard, Lescroel, Le Maistre, Le Machon, Pontas, Raynel, Sourdive et Le Terrier.

A 3676. (Cahier.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier.

1584. — Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Auvray, Allix, Ansot, Brotin, Bonnel, Le Bunetel, Le Coq, Dorey, Le Douchet, Gréard, Groult, Le Gendre, Hamel, Laisney, Lescroel, Le Maistre, Ponthas, Le Poitevin, Raynel, Sourdive, Thiennot et Vauvrey.

A. 3677. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1600-1607. — Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Aubril, Ansot, Allix, Le Blond, Bonnet, Du Brisois, Le Bunetel, Brotin, Colas, Dorey, Douchet, Fichet, Gréard, Le Gendre, Hamel, Jobart, Larquemin, Le Maistre, Le Machon, Nicole, Pontas, Le Poitevin, Postère, Raynel, Surdive et Thomine.

A. 3678. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1607 - 1630.— Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes ; — noms de famille des avouants : Allis, Ansot, Aubril, Baulde, Brostin, Bonnet, Le Bunetel, Benoist, Le Blond, Le Cocq, Fichet, Gréard, Hamel, Lescroel, Larquemin, Le Maistre, Le Masson, Ponthas, Le Poitevin, Raynel, Symon, Le Terrier, Troppey ; — aveu rendu à Robert de Balsac, par Robert Ansot, pour terre tenue de la seigneurie de La Brisette.

A. 3679. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1630-1667.— Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Le Bresne, Bonnet, Du Brisoy, Le Blond, Colas, Dorey, Le Fauqueur, Fenouillères, Gisles, Gréard, Le Gendre, Lescroel, Latyre, Larquemin, Le Maistre, Postaire, Ponthas, Poingdestre, Raynel, Surdive et de Vantigny.

A. 3680. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1667-1668.— Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Ansot, Allix, Aubril, Du Brisoy, Le Bresne, Le Blond, Brostin, Le Bunetel,

Bonnel, Le Capelain, Duval, Doucet, Fenouillères, Le Febvre, Fichet, Gisles, Larquemin, Lescroel, Le Maistre, Paslou, Le Poitevin, Ponthas, Raynel, Rondel, Thoumine, Voisin et Varin.

A. 3681. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1668.— Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Allix, Bonnet, Du Brisoy, Le Baron, Baude, Le Cocq, Doucet, Duchemin, Dorey, Le Gendre, L'Homme, Larquemin, Lescroel, Le Maistre, Le Marcand, Le Poitevin, Poingdextre, Pontas, Le Quertier, Raynel, Rondel, Surdive et Voisin.

A. 3682. (Cahier.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier.

1668-1671.— Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Du Brisoy, Le Biez, Le Blond, Le Cocq, Dorey, Fenouillère, Gisle, Le Grand, Hamel, Lescroel, Le Maistre, Pontas, Postère, Le Poitevin, Raynel, Surdive, La Tire, Le Terrier, Vauvray et Vantigny.

A. 3683. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1671-1680.— Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Allix, Ansot, Bonnel, Brostin, Du Brisoy, Colas, Le Capelain, Caubrière, Doucet, Doray, Fenouillère, Gréard, de Hennot, Lescrouel, Larquemin, Le Maistre, Le Masson, Le Poitevin, de Percy, Poingdextre, Pontas, Le Rainel, Surdive et Varin; —déclaration des habitants de Montaigu : il n'y a aucunes landes, bruyères, marais, terres vaines et vagues; il y a un fief noble appartenant à Guillaume Basan, et en vertu duquel il est seigneur et patron de la paroisse; une extension du fief de La Brisette, nommée la Verge de Montaigu, appartenant au seigneur de Marivaux, et une portion du fief de Saussemesnil.

A. 3684. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1680. — Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Allis, Baude, Le Biez, Le Blond, Dorey, Fenouillère, Gréard, Gisle, Le Gendre, Hamel, Lescroel, Le Masson, Le Maistre, Le Poitevin, Ponthas, Pasloup, Postaire, Raynel, Thomine et Varin.

A. 3685. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1675-1680. — Paroisse de Montaigu-la-Brisette : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Gréard, Ponthas, Bonnel, Le Bunetel, Le Poitevin, Raynel et Voisin.

A. 3686. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1573-1684.— Paroisses de Notre-Dame-d'Allonne, de Nacqueville, Négréville, Néeville, Néhou et Nouainville : aveux rendus au Roi, pour terres tenues du domaine de Valognes en la paroisse de Notre-Dame-d'Allonne par les familles Lesdos, Le Clerc, Haimet, Le Gisley, Daumaille, Duval, Riber, Du Vey, Bissalard, Surcouf et Fréret; — déclaration des habitants de Notre-Dame-d'Allonne portant qu'ils tiennent en commun une pièce de terre en nature de bruyère; qu'il y a dans la paroisse des mielles devenues inutiles, et que les paroissiens paient à Guillaume d'Auxais et à Robert Le Bel, écuyers, seigneurs de l'endroit, cens et rentes à droit de pâturage; qu'il y a un fief nommé le fief du Breuil appartenant à M. d'Auxais, et un autre fief nommé le fief de Sortosville appartenant audit M. Le Bel, curé de La Colombe, et un troisième fief nommé la fiefferme de Quinetot possédée par plusieurs particuliers sous la seigneurie de Carteret appartenant au comte de Torigny; — aveu rendu au Roi par la famille Renard, pour terres et maisons situées dans la paroisse de Négréville au canton de la lande de Monretot;— déclaration des habitants de Nacqueville : il n'y a dans la paroisse aucuns biens appartenant au domaine comme biens de la commune; il y a les fiefs de Fourneville et des Marescs relevant de la terre de Brevans et appartenant à Louis de Grimouville, marquis de La Mailleraye; — déclaration des habitans de Néeville : ils ne possèdent rien en commun sous la dépendance du domaine de Valognes, mais quelques landages tenus du fief de Beaumont-en-Neuville qui est sous le ressort de de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte; il y a dans la paroisse trois fiefs possédés, l'un par l'abbaye de Montebourg, et les deux autres par les héritiers du seigneur de Gonneville-Jaslot : —déclaration des habitants de Néhou : leur paroisse relève entièrement de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte; il n'y a rien qui relève du domaine de Valognes; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Nouainville par les familles Guilly, Hellaine et Regnier.

A. 3687. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1741-1742. — Paroisse de Négréville : transaction entre le duc de Penthièvre et M. de La Houssaye, marquis

d'Ourville, au sujet de tenures roturières et de tenures nobles ;—arrêt du Conseil d'État qui déboute les habitants de Négréville et d'Yvetot de leur demande en jouissance du droit d'herbage et de pâturage dans la forêt de la Haye-de Valognes.

A. 3688. (Cahier.)— Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1573.— Paroisse de Neufville-en-Beaumont : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles de L'Angle, Le Blanc, Corbaran, Collibeaux, Fossé, Goubert, Hébert, Hubert, Le Rosey et Symon.

A. 3689. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1603-1668. — Paroisse de Neufville-en-Beaumont : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Ambroys, de L'Angle, Le Blanc, Baston, Bleaux, Bonpain, Baudouin, Baley, Le Cartier, Corbaran, Féron, Le Febvre, Godefroy, Hubert, Hutin, Leudet, de La Lande, Macé, Le Quertier, Le Rosey, Simon, Sadot, Sauvegrain.

A. 3690. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1668-1679.— Paroisse de Neufville-en-Beaumont : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles de L'Angle, Le Blanc, Boullenger, Baudouin, Courbaran, Carré, Le Febvre, Feron, Le Griffon, Goubert, Hubert, Jacquetel, de La Lande, Le Nieps, Ozouf, Le Quertier, Saugrain, Sadot.

A. 3691. (Cahier.) — Petit-in-folio, 96 feuillets, papier.

1573-1584.— Paroisse d'Omonville-la-Petite : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Le Clerc, Commenchal, Dyvetain, Dupont, Fleury, Falaise, Frimot, Guillemin, Henry, Julien, Le Maignen, Le Myère, Mesnil, Pinel, Le Petit, Trubert, Voisin, Vautier.

A. 3692. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1600-1603.— Paroisse d'Omonville-la-Petite : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles André, Langevin, Le Clerc, Commenchail, Divetain, Fleury, Du Four, Fabien, Falaise, Guillemin, Henry, Julien, Mesnil, Le Maignen, Le Myère, Petit, Dupont, Rechier, Simenel, Trubert, Vautier, Voisin ; les avouants sont francs coutumiers aux forêts du Roi sous le canton de Martinvast.

A. 3693. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1603 - 1621.— Paroisse d'Omonville-la-Petite : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles André, Bourde, Berger, Besnard, Commenchail, Le Clerc, Le Coustey, Chiminel, Divetain, Dachier, Fleury, Du Four, Le Four, Falaise, Guillemin, Le Magnen, Mesnil, Nicolle, Le Nepveu, Petit, Rechier, Trubert, Vaultier, Du Val ; — aveu rendu au Roi par Louis de Sainte-Mère-Église, pour le fief du Tourp, huitième de haubert, et le fief d'Omonville-la-Rogue, tenu également par un huitième de haubert dont le chef est assis à Omonville-la-Rogue, avec extensions aux paroisses d'Omonville-la-Petite et de Digulleville.

A. 3694. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1621-1668.— Paroisse d'Omonville-la-Petite : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Le Berger, Besnard, Le Canu, Le Clerc, Commenchail, Divetain, Dachier, Fleury, Florence, Du Four, Guillemain, Hochet, Hamel, Le Mière, Le Maignen, Petit, Richier, Tiphagne, Du Val, Voisin, Vaultier.

A. 3695. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1668-1674.— Paroisse d'Omonville-la-Petite : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes, par les familles Le Berger, Commenchail, Le Clerc, Le Canu, Diguet, Dachier, Divetain, Fleury, Falaise, Hebert, Hochet, Henry, Le Jouynel, Laillier, Mesnil, Le Mière, Le Maignen, Néel, Le Nepveu, Le Poitevin, Petit, Richer, Renet, Du Val, Vaultier, Yné ; — déclaration des habitants d'Omonville-la-Petite, portant qu'ils ne possèdent rien en commun et qu'ils ont obtenu décharge des taxes sur eux imposées pour le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts ; qu'il y a dans la paroisse le fief de Saint-Hélaine, possédé par Charles de Bretel, prieur du prieuré de Sainte-Hélaine ; qu'il y a une vavassorie qui fut à Girard de Saint-Marcou et qui est possédée par les enfants de Pierre de Sainte-Mère-Église.

A. 3696. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1674.— Paroisse d'Omonville-la-Petite : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Commenchal, Le Canu, Diguet, Divetain, Du Four, Fleury, Guillemin, Du Hamel, Le Maignen, Mignot, Mesnil, Le Poitevin, Richer, Le Simenel, de La Tour, Viel et Vautier ; — déclaration des trésoriers et

fabriciens d'Omonville, portant que l'église, le cimetière et le presbytère de la paroisse sont tenus du domaine de Valognes.

A. 3697. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1674-1684. — Paroisse d'Omonville-la-Petite : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Commenchail, Cimenel, Le Clerc, Dacier, Divetain, Falaise, Fleury, Guillemin, Henry, Hervieu, Hebert, Hochet, Jallot, Lair, Mesnil, Le Mière, Mignot, Le Petit, Regnet, de Sainte-Mère-Église et Vautier.

A. 3698. (Liasse.)— 39 pièces, papier.

1674-1788.— Paroisse d'Omonville-la-Petite : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Le Duc, Fleury, Guillemin, Henry, Hervieu, Havard, Mignot, Le Maignen, Le Mière, Richer, Toulorge, de La Tour et Vautier.

A. 3699 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1576.— Paroisse d'Octeville : adjudication passée par les commissaires du Roi, au profit de Guillaume Simon, d'un terrain vain et vague situé au canton des Maresqueux.

A. 3700 (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1668-1681.— Paroisses de Picauville, de La Pernelle et de Portbail : aveu rendu au Roi par Charles Le Fournier, écuyer, pour le fief de Barnaville, quart de haubert, dont le chef est assis en la paroisse de Picauville ; — l'avouant le possède à droit successif de Jacqueline Le Cordier, son ayeule ; — déclaration des habitants de Picauville, pour les marais de Pont-l'Abbé, de Picauville, de La Mare, de Guenteville et de La Chuque ; — il y a dans la paroisse la baronnie de Picauville, appartenant à la sainte chapelle ; la baronnie du Pont-l'Abbé, appartenant à l'abbaye de Blanchelande ; le fief de Bernaville, à Charles Le Fournier ; le fief de La Bonneville, au sieur de Bernaville ; le fief du Saussey, à Thomas Le Fournier ; le fief d'Éroudeville, à Thomas Le Courtois ; le fief de Durecu, au maréchal de Bellefont ; le fief de La Varengère, à Jacques de Lonlay ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Picauville, par les familles Hardy, Mouton, de La Croix ; — déclaration des habitants de La Pernelle : ils ne possèdent en commun, ni landes, ni bruyères, ni terres vaines et vagues ; il y a dans la paroisse une grande lande appartenant à Jean-François de La Houssaye, à cause de son fief d'Ourville ; — fief d'Escarbosville, appartenant à Nicolas Le Fort ; fief de La Varengère, à Étienne Du Vivier ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en La Pernelle par les familles Le Grand et Cossin de Bristot ; — aveu rendu au Roi par les familles Lohier et Neelz, pour terres et maisons situées en Portbail ; — déclaration des habitants de Portbail, qui ne possèdent ni landes, ni bruyères, mais des mielles dans lesquelles ils ont droit de faire pâturer leurs bestiaux et de couper joncs et milgreux ; — fief du prieur de Porbail ; fief du Dicq, du Val, de La Balle d'Aubigny et de Languetot, ayant appartenu aux héritiers de Gilles Poirier ; fief du Parc, appartenant à Jacques-Alexandre de Pierrepont ; fief des Moitiers, à Jacques Beaudrap ; fief de Hérauville, à Jacques Du Saussey ; branches de la commanderie de Villedieu et du prieuré de La Taille ; tènement de Gris, tenu du Roi.

A. 3701. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1584-1684. — Paroisse de Pierreville : déclarations de terres tenues de la seigneurie de Pierreville, appartenant à Jean Le Sauvage, à Marguerite Le Sauvage, femme de Gilles Duprey, et à Pierre Le Court, écuyer ; — déclaration de terres tenues du marquisat de Flamanville, sous la vavassorie Mangonnet ; — échanges et ventes de terres entre particuliers ; — déclarations de quelques terres tenues du domaine de Valognes ; — noms de famille cités dans ces différents actes : Bonissent, Le Blond, de Bavent, Beaumont, Le Berger, Le Cacheur, Le Court, Cauchebrais, Le Carpentier, Divetain, de La Fosse, Gaillard, de Hennot, Hamon, Heudon, Jouenne, Lengrez, Mahieu, Marion, Mauviot, Le Martrier, Le Mière, Osmont, Poitevin, Poupard, Poindextre, Le Quertier, Rolland, Le Roy, Le Sauvage Symon, Varengue et Vincent ; — déclaration des habitants de Pierreville : ils ne possèdent en commun ni landes, ni bruyères, ni terres vaines et vagues ; il y a dans la paroisse trois fiefs nobles : l'un possédé par Gilles Duprey, écuyer, seigneur et patron du lieu, à cause de Marguerite Le Sauvage, sa femme ; le second, le fief Mangonnet, appartenant au marquis de Flamanville ; le troisième, le fief Basan, au comte de Tourville, à cause de Jeanne Marie Le Sauvage, sa femme.

A. 3702. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1578-1683. — Paroisse des Pieux : aveux rendus au Roi, sous le domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Alaterre, Adoubedent, Barbes, Basan, Le Bas, Le Berger, de Campserveur, Capelain, Cabard, Le Cointe, Fristot, Hurel, Lenglois,

Louys, Du Lorel, Mahieu, Le Martrier, Le Maistre, Poullain, Le Poittevin, Quesnel, Le Rouvillois, Riblon, Sorel, Vautier, Yon.

A. 3703. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1603-1621. — Paroisse des Pieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Barbes, Le Blond, Beaudrap, Le Bas, Bouillon, Baret, Cabart, Frappier, Groult, Hamel, Lorel, Maucael, Le Maistre, Nourry, Le Poitevin, Poulain, Le Peley, Riblon, Roulland, Sorel, Symon, Vautier, Le Valloys et Yon

A. 3704. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1621-1674. — Paroisse des Pieux : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles L'Anglois, Adoubedent, Le Berger, Le Bas, Le Breton, Courtois, Le Cointe, de Campserveur, Fritot, Frappier, Groult, Girot, Du Hamel, Mahier, Martin, Margueritte, Le Martrier, Nourry, Le Poitevin, Ribelon, Le Rouvillois, Vautier, Le Vallois, Yon; — déclaration des gens d'église, pour les biens tenus par eux du domaine de Valognes; — aveu rendu au Roi par Hervieu de Campserveur, pour le fief de Becqueville; — déclaration des habitants des Pieux : il y a dans la paroisse sept fiefs nobles dont cinq possédés par le marquis de Flamanville, sont les fiefs de Prestreville, Le Saussey, de Remi, de Rouville ou Le Buisson, et la prévôté des Pieux; le sixième fief ou fief de Begueville, est possédé par Hervieu de Campserveur; et le septième, le fief de Rouville ou Boutemont, par Hervieu Adoubedent, bourgeois de Cherbourg; — landes des Pieux et de Rouville; — mielle de Siautot.

A. 3705. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, papier

1575-1610. — Paroisse de Quinéville, Querqueville et Quettehou : déclaration des habitants de Quinéville : tout le territoire de la paroisse relève de la seigneurie du lieu, appartenant à Guillaume Dancel et relevant par un huitième de fief de la seigneurie de Gonneville; trois pièces de terre dont deux en nature de lande et bruyère, et la troisième en nature de mielle, compose le domaine non fieffé dudit fief; — déclaration des habitants de Querqueville, portant que dans la paroisse il y a une portion du fief noble de Fourneville des Marets, relevant du fief de Brévands, avec le fief de l'abbaye de Crestain; fiefs dont Louis de Grimouville, marquis de La Meilleraye, est propriétaire; plus un autre fief appartenant au sous-âge de Pierre Durevye, écuyer, et relevant de la seigneurie de Vauville; — procès verbal des communes et marais de Quettehou, Saint-Vaast et Rideauville; — aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues en Quettehou du domaine de Valognes, par les familles Prevastel, Marion, Hubert, Le Fevre, Lestoupin, Carrey, Le Monnier, Bidault, Convenant, Le Terrier, Le Clerc, Videcocq.

A. 3706. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier

1668. — Paroisse de Quettehou : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues sous la baronnie de La Hougue, par les familles Advenel, Bérot, Le Bourg, Buhot, Le Berruyer, Baude, Blanchemain, Durand, Davoury, Le Febvre, Le François, Foulon, Le Grand, Gréard, Guiffard, Haran, Hubert, Hamelin, Lucas, Mourier, de Moy, Mahier, Le Monnier, Marion, Le Mesle, Paunel, Périgault, Le Terrier, Tournaille et Du Val; — fieffe faite par Guillemette de Tilly, dame d'Escarbosville, veuve de Georges Jourdan, à Jean Maugis, de terres et maisons situées à Quettehou; — déclaration des habitants de Quettehou : ils ne tiennent rien du Roi, mais bien de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen.

A. 3707. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1671-1681. — Paroisse de Quettehou : aveux rendus au Roi en son d maine de la vicomté de Valognes par les familles Buhot, Blanchemain, Le Berruyer, Folliot, Foulon, Le François, Le Febvre, Le Guay, Le Grand, Hubert, Hamelin, Marion, Le Maistre, Prévastel, Périgault, Le Poitevin, Du Val, Viel, Le Vacher; — déclaration des habitants de Quettehou : les religieux de Fécamp sont seigneurs et patrons présentateurs de la paroisse; le Roi, à cause de la baronnie de La Hougue, y a quantité de rentes et redevances; les religieuses de Sainte-Trinité de Caen y possédaient la seigneurie de Quettehou, dont elles ont disposé au bénéfice de J.-F. de La Houssaye, seigneur d'Ourville; il y a le fief de Tybosville, appartenant aux filles de François De Mons; Nicolas Le Fort, seigneur de Bonnebosq et d'Escarbosville, y a diverses tenures et rentes, ainsi que l'abbé de Cherbourg; le bois du Rabey appartient au Roi; marais de Lidan, possédé en commun entre les habitants de Saint-Vaast et Quettehou; petit marais possédé par le seigneur d'Ourville, qui possède le gravage qu'avait autrefois l'abbesse de Caen; tenures du seigneur de Marivaux-Montaigu, à cause de sa terre de La Brisette : tenures du Roi à cause de la châtellenie de Valognes.

A. 3708. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1575-1789. — Paroisses de Quettetot, Quinéville,

Querqueville et Quettehou : procès-verbal des communes et marais de Quettehou, Saint-Vaast et Rideauville ; — aveu rendu au Roi par Michel Troussey, pour le fief d'Aufresne, assis en la paroisse de Quettetot ; — déclaration des habitants de Quinéville : le territoire relève du fief de Quinéville, appartenant à Guillaume Dancel, sous le fief de Gonneville ; le domaine non fieffé est composé de trois pièces de terre dont deux en lande et bruyère et la troisième en nature de mielle ; — déclaration des habitants de Querqueville : il y a dans la paroisse une portion du fief de Fourneville des Marests, relevant du fief de Brévands ; le fief de Grestain, relevant de l'abbaye de ce nom, fiefs dont est possesseur Louis de Grimouville, marquis de La Mailleraye ; de plus un autre fief appartenant aux enfants de Pierre Durevye, sieur de Querqueville, et relevant de la seigneurie de Vauville ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues dans la paroisse de Quettehou par les familles Avenel, Bidaut, Blanchemain, Buhot, Baude, Le Berruyer, Berot, Le Comte, Carrey, Convenant, Le Clerc, Creully, Cosquet, Le Cointe, Davoury, Le Fevre, Foulon, Le François, Foliot, Guiffard, Le Grand, Gréard, Le Gendre, Le Gay, Hubert Hamelin, de La Haye, Haran, Hebert, Lucas, de Mont, Marion, Le Monnier, Le Mesle, Mahier, de Moy, Mourier, Prevastel, du Poerier, Piqueray, Périgault, Le Poitevin, Du Ruel, Le Toupin, Le Terrier, Thin, Tournaille, Du Val, Le Vacher, Viel ; — table des aveux rendus au terrier de la vicomté de Valognes par les vassaux du Roi dans la paroisse de Quettehou ; — déclaration des habitants de Quettehou, comme au n° précédent A. 3707.

A. 3709. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1573-1602. — Paroisse de Rauville-la-Place : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues sous le domaine de Valognes par les familles Bernard, Cauvin, Folliot, Godefroy, Hardy, Le Lerre, Martin, Perrey, Le Petit, Tabur et Ysabel ; — les avouants sont coutumiers aux forêts de Brix où ils peuvent prendre bois de chauffage et d'aménagement ; ils sont également coutumiers aux marais et communes de la paroisse de Rauville.

A. 3710. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1602. — Paroisse de Rauville-la-Place : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Bernard, Du Bosc, Folliot, Girault, Godefroy, Henry, Hardy, Le Large, Des Landes, Martin, Perrey, Perrine, Scelles, Ysabel.

A. 3711. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1668-1674. — Paroisse de Rauville-la-Place : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Auvrey, de Bavent, Beaufort, Bernard, Du Bosc, Du Chevreul-de-Francqueville, L'Escureul, Folliot, Frémond, Godefroy, Girault, Gascoing, Hardy, Josse, Jourdan, Le Lerre, Martin, Mahault, Perrey Des Fontaines, Perrey Des Coutures, Perrine, Scelles, Toulorge, Troussey, Le Tellier et Ysabel ; — déclaration des habitants de Rauville-la-Place : il n'y a dans la paroisse ni landes, ni marais, ni communes dépendant du domaine de Valognes ; ce qu'il y en a dépend du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

A. 3712. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1675-1679. — Paroisse de Rauville-la-Place : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles de Launey, Basselin, Du Bosc, Bernard, de Bavent, du Chevreul, Folliot, Godefroy, Giot, Hardy, Hubert, Jourdan, Le Lerre, Le Large, Le Lubez, Martin, Perrey, Le Petit, Perrine, Rouxel, Saint-Clair, Toulorge, Troussey et Le Tellier.

A. 3713. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1668-1681. — Paroisses de Réthôville, Rideauville, Le Rosel, Rauville-la Bigot et Réville : déclaration du fief de Réthosville, mouvant du domaine de Saint-Sauveur, donnée par Christophe Le Verrier, patron du lieu ; — déclaration des habitants de Réthosville portant qu'il n'y a dans la paroisse ni landes, ni bruyères, ni terres vaines et vagues, et que les fiefs de Magneville et de Pierrepont sont possédés par Christophe Le Verrier ; — déclaration des habitants de Rideauville : ils possèdent en commun, avec les habitants de Quettehou, un petit marais qui appartenait autrefois aux religieuses de Sainte-Trinité de Caen ; il y a dans la paroisse le fief du Tot possédé par Pierre de Mesnildot, seigneur et patron de l'endroit ; — déclaration de habitants du Rosel : il y a dans la paroisse 1° le fief de Rozel appartenant à Louis de Hennot et dépendant de la baronnie de Briquebec ; 2° des mielles où les paroissiens ont droit de pâturage ; 3° la lande de Caudart dont grande portion appartient au seigneur ; 4° la seigneurie de Cléville appartenant au sieur Du Val-Mesnil ; 5° les masures d'un fief de Vaulx appartenant au même ; — déclaration des terres et maisons appartenant en Rauville-la-Bigot aux familles Brisset, Bouillon et Rozette ; — déclaration des habitants de Rauville-la-Bigot : la paroisse relève de la

baronnie de La Luthumière et des seigneuries de Cerisy et Azeville, de la seigneurie du Quesney, de la fiefferme des Pieux et de la sieurie de La Chesnée; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Réville par les familles Fouace, Massieu, Gréard. Mallet, Le Fauconnier, de La Place, Le Menant, Mangon, Groult, Bizel, Viel, de La Cour, Le Tort, de Cabourg, Gosselin, Picot, Guyot, Michel, Le Révérend, La Mache de Fontenay; — déclaration des habitants de Réville concernant les mielles et une portion de marais; il y a en la paroisse la baronnie de Réville dépendant de l'abbaye de Fontaine-Daniel; le prieuré de Réville dépendant de l'abbaye de Troarn; le fief de Réville possédé par la famille Fouquet; des extensions des fiefs du Tourp et du Breuil.

A. 3714. (Cahier.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier.

1578.— Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles L'Anglois, Bonhomme, Bourdet, Le Bécachel, Le Bunetel, Le Conte, Cadet, Davy, Dancel, Eudet, Fouquet, Gosselin, Gaumain, Le Gallois, Gruchy, Hervieu, Lorion, Mouchel, Martin, Maresc, Pinel, Le Pionnier, Le Poitevin, Le Prael, Raynel, Tardif, Voisin, Vallongnes et Virey.

A. 3715. (Cahier.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier.

1578-1583. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Auber, Bourdet, Le Barbenchon, Beausiet, Le Corps, Le Comte, Dorey, Frigot, Gréard, Hamon, Lesney Des Maillières, Loir, Mouchel, Marye, Le Poitevin, de La Porte, Le Prael, Raynel, Richier, Du Tot, Touraine, Voisin et Vallongnes; — aveu rendu au Roi, pour une franche vavassorie appelée la fiefferme de Hestenembosc, par noble homme Guillaume Lesney, sieur des Maillières, fils de feu Gratien qui était fils de Guillaume Lesney, sieur de Hestenembosc; — aveu rendu au Roi par la famille Mouchel, pour la sergenterie héréditale de Valognes qui s'étend aux paroisses de Valognes, Alleaume, Huberville, Saint-Cyr, Lieusaint, Flottemanville, Montebourg, Saint-Flocel, Fontenay, Ozeville, Joganville, Saint-Marcouf, Quinéville, Englesqueville, Saint-Germain-de-Tournebut, Videcosville, Sainte-Marie-d'Audouville, Vaudreville, Tourville, Octeville-l'Avenel, Quettehou, Saint-Vaast, Hautmoitier, Saint-Martin-d'Audouville, La Pernelle, Anneville, Le Vicel, Morsalines, Aumeville, Crasville, Rideauville, Grenneville, Teurthéville-au-Bocage, Sainte-Croix-au-Bocage, Montaigu, Saussemesnil, Le Teil, Mesnil-au-Val et Le Vast; — aveu rendu par la même famille pour diverses pièces de terre situées en la paroisse de Saussemesnil.

A. 3716. (Cahier.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1583-1584. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Le Conte, Le Corps, Fouquette, Gréard, Le Gallois, Hamon, Lucas, Loir, Laisney, Mouchel, Malo, de La Porte, Le Prael, Le Poitevin, Raynel, Le Roux, Tardif, Touraine, Vallonges, Voisin et Varin; — aveu rendu au Roi par Étienne Lucas, sénéchal royal en la vicomté de Valognes, pour immeubles situés en Valognes, Alleaume, Saussemesnil, Tamerville et Quettehou; — aveu rendu au Roi, pour la fiefferme de Hestenembosc, par noble homme Guillaume Laisney, verdier hérédital et maître garde marteau de la verderie de Valognes.

A. 3717. (Cahier.) — Petit in-folio, 73 feuillets, papier.

1584.— Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Le Bécachel, Brix, Le Corps, Clouard, Le Coq de Vaugoubert, Douesnel, Fouquet, Du Four, Hamon, Loir, Mouchel, Le Maignen, Le Poitevin, Le Prael, Revel, Réchier, Touraine, Varin, Vallongnes et Voisin.

A. 3718. (Cahier.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1584.— Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles L'Anglois, Allain, Bourdet, Beausieuf, Brix, Le Conte, Dancel, Eudet, Le Febvre, Fouquet, Gréart, Le Gallois, Mouchel, Martin, Le Poitevin, Rechier, Le Roux, Raynel, Du Tot, Touraine, Tardif, Vallongnes, Voisin.

A. 3719. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1600-1607.— Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Anquetil, Le Bunetel, Bonhomme, Brix, Le Brisois, Compère, Le Corps, Des Champs, Le Conte, Dancel, Dagier, Eudet, Fleury, Frigot, Le Febvre, de Golleville, Gaulvain, Le Gallois, Gréard, Grip, Le Gay, Gibert, Hamel, Hamon, Lodain, Lesney, Mourier, Mouchel, Mauger, Du Maresc, Le Poitevin, Pontus, Le Prael, Rechier, Raynel, Touraine, Vaultier, Voisin et Vallongnes; — droits de pâturage et d'herbage; droits et libertés aux forêts coutumières comme aux foires et marchés du Roi.

A. 3720. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1607-1609. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Blestel, Le Blond Beslin, Le Bresne, Le Barbenchon, Capelle, Compère, Le Corps, Dancel, Eudet, Fouquet, Fabien, Du Four, Frigot, Grip, Guillemin, Gruchy, Hamon, Lescroel, Mouchel, Marie, Le Pyonnier, Postaire, Le Poitevin, Raynel, Rechier, Le Sage, Vallongnes, Voisin, Du Val et Vichard.

A. 3721. (Cahier.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1609-1630. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Allain, Le Bresne, Le Bécachel, Brix, Bellin, Le Barbenchon, Buisson, Bourdon, Capelle, Cauvin, Le Conte, Chardin, Dorey, Eudet, Dufour, Gréard, Le Gallois, Gibert, Hamon, Houtteville, Jourdain, Loir, Laisney, Le Lodey, Mouchel, Martin, Le Poitevin, Le Prael, Raynel, Symon, Le Sage, Troudet, Du Tot, Touraine, Vallongnes et Voisin.

A. 3722. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1630-1656. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Le Blond, Le Bresne, Burnouf, Le Bailly, Compère, Le Compte, Eudet, Fouquette, Le Gay, Gauvain, Gréard, Girette, Hamon, Montgardon, Mouchel, Martin, Le Prael, Rousselet, Touraine, Tardif, Troudet, Voisin, Vaultier, Vallongues et Vichard.

A. 3723. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1667. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Bazire, Brix, Le Blond, Le Barbanchon, Le Corps, Compère, Cauvin, Derbé, Eudet, Du Four, Gibert, Gillette, Le Gallois, Gauvain, Hamon, de La Haye, Hervieu, Le Jeune, Mouchel, Montgardon, Martin, Le Poitevin, Ruel, Raynel, Ribet, Touraine, Voisin et Du Val.

A. 3724. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1667. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi par les familles Le Biez, Le Bécachel, Le Blond, Bourdon, Le Barbenchon, Compère, Frigot, Le Gallois, Gillette, Gosselin, Gréard, Hermisse, Hamon, Jannet, Laisney, Loir, Montgardon, Mouchel, Le Poitevin, Le Prael, Rousselet, Raynel, Rechier, Touraine, Vallongnes, Voisin et Du Val.

A. 3725. — (Cahier.) — In folio, 87 feuillets, papier.

1667. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi par les familles Allain, Ansot, Le Bécachel, Burnouf, La Bonde, Bourdet, Le Barbenchon, Bazire, Billy, Le Conte, Compère, Dagier de Rufosse, Eudet, Du Four, Gillette, Le Gay, Hamon, de La Haye, Loir, Mouchel, Le Poitevin, Du Pré, Touraine, Troudet, Du Tot, Vallongnes et Voisin.

A. 3726. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1667-1675. — Paroisse de Saussemesnil : déclarations des biens tenus du domaine de Valognes par les familles Belin, Le Barbanchon, Compère, de Crosville, Dossier, Doucet, Eudet, Le Flamant, Gauvain, Gibert, Groult, Hervieu Du Saulcey, Lorion, Laisney, Mouchel, Mangon, Le Poitevin, Le Sage, Du Tot, Tardif, Touraine, Vallongnes, Vautier, Vauvray ;— déclaration des habitants de Saussemesnil : il n'y a en la paroisse ni landes, ni communes, ni marais, ni bruyères ; il y a un huitième de fief de haubert, possédé par Nicolas Hervieu et mouvant du marquisat de La Haye-du-Puits ;— aveu rendu au Roi par Antoine Muldrac, seigneur et patron de Sainte-Croix-au-Bocage, pour le lieu de La Magdelaine et divers tènements situés en Saussemesnil.

A. 3727. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1675. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes, par les familles Belin, Le Blond, Le Barbanchon, Brix, Le Corps, Dagier, Eudet, Le Flamant, Gréard, Hébert, Hamon, Lescroel, Mouchel, Osmont, Le Poitevin, Raynel, Touraine, Vallongnes, Voisin, Du Val.

A. 3728. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1675. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi par les familles Dagoury, Dancel, Du Four, Gauvain, de La Haye, Hervieu de Clerette, Le Jeune, Jean, Lorion, Lay, Mangon, Mouchel, Le Poitevin, Touraine, Travers, Vallongnes, Voisin.

A. 3729. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1675-1681. — Paroisse de Saussemesnil : aveux rendus au Roi par les familles L'Anglois, Le Bunetel, Bazile, Burnouf, Le Blond, Le Barbanchon, Caraby, Eudet, Gallien, Gauvain, Le Guay, Huet, Mouchel, Neel, Onfroy, Le Poitevin, Touraine, Trappey, Vichard, Du Val, Vautier, Voisin.

A. 3730. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1584-1684. — Paroisse de Sideville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Beauvoisin, Le Cavellier, Commenchail, Diénis, Le Fort de Carneville, de La Fontaine, Hamel, Le Maignen, Meurdrac, Martin, Pipet, Ravalet de Sideville, Ravalet de Baudretot, Le Touc, Thierry, de Thieuville, Villot ; — aveux rendus au Roi par Julien et Jacques de Ravalet, pour le fief de Sideville, quart de fief de haubert, relevant du domaine de Valognes ; — déclaration des habitants de Sideville : il y a dans la paroisse un seul fief noble, le fief de Sideville, appartenant à Jacques de Ravalet ; fieffes du Bouley, appartenant aux enfants mineurs de Gilles de Ravalet, sieur de Maiserey, dont jouit par douaire Arthur de Clamorgan-de-Carmesnil, à cause de sa femme, mère desdits mineurs ; terres aux reins du bois de Montdurocq, possédées par les héritiers de Hervé Le Fort, sieur de Carneville ; par Étienne Le Cavelier, par les familles de La Fontaine, Castel, Mahaut et Thierry ; terres possédées par Charles de Thieuville, à cause de sa femme, fille de Thomas de Ravalet.

A. 3731. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1682-1682. — Paroisses de Sortosville près Valognes, Surville, Sénoville, Surtainville, Siouville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Sortosville par les familles Le Cauf, Bonamour et Guillebert ; — déclaration d'héritages tenus en Sostosville, de la baronnie de Montebourg, des fiefs de La Bourderie et au Vallois, dépendant de la seigneurie du Quesnay, possédée par la famille Le Febvre ; — noms de famille des avouants : Le Bourg, Guillebert, Laurent, Le Bailly, Julien, Berot, Le Fauqueur, Le Savourey, Michielle, Revert, Benoist, Le Souhaity ; — extension de la baronnie d'Olonde, appartenant à Pierre de Harcourt, de la seigneurie d'Anneville-Hamesvez, en la verge de Sortosville, appartenant à Guillaume Cadot, écuyer ; — déclaration des habitants de Sortosville : il n'y a dans la paroisse aucun fief noble, mouvant du domaine de Valognes ou d'autres seigneuries ; mais il y a extension de rotures tenues des domaines de Valognes et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des abbayes de Saint-Sauveur et de Montebourg, des seigneuries d'Anneville-Hamesvez, d'Éroudeville, d'Ollonde, de Coursy, et de Malassis ;—terre en bruyères auprès du moulin de La Roque ;— déclaration des habitants de Surville : il y a dans la paroisse deux fiefs nobles, l'un le fief de Surville, l'autre le fief des Moitiers, possédés par Pierre Bauquet, écuyer ; landes et mielles de Surville ; terres vaines et vagues de nulle valeur ; — déclaration des habitants de Sénoville : il n'existe en la paroisse qu'un seul fief noble ; il est possédé par Pierre de Marles, seigneur du lieu et de Lisors au Vexin Normand ; il n'y existe ni landes, ni marais, ni terres vaines et vagues ; — déclaration de Pierre de Marles, portant qu'il doit quelques rentes au domaine de Valognes, et que le fief de Sénoville relève de la baronnie de Briquebec ; — aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres tenues en Surtainville par les familles Le Conte et Dénis-de-Marangot ; — déclaration des habitants de Surtainville : il n'existe dans l'endroit aucunes terres vaines et vagues, mais seulement une mielle au bord de la mer, mielle qui est du domaine non fieffé de la baronnie de Briquebec dont dépend toute la paroisse ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Siouville, du domaine de Valognes, par les familles Allain, Messent, Bonvassal, Le Bourgeois, La Motte, Picquerey, de Lalée et Toulorge ; — déclaration des habitants de Siouville, pour les landes et mielles qu'ils possèdent en commun ; fief de Siouville, appartenant au marquis de Flamanville ; extension de la fiefferme de Gorges.

A. 3732. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1552. — Paroisse de Sortosville-en-Beaumont : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles d'Auxais, L'Anglois, Le Bigot, Du Bosc, Birette, Baudouin, de Breuilly, Cuquemelle, Le Cavelier, Cornière, Henry, Hamelin, Le Landais, Lesdos, Laisné, Marguerie, Nicolle, Quernelle, Ribert et Vallée ; — déclaration des habitants de Sortosville : leurs héritages relèvent de la seigneurie de Sortosville appartenant à Robert Le Bel, curé de La Colombe, et de la seigneurie d'Auxais, appartenant à Guillaume d'Auxais ; — membres des fiefs de Norberville et de Quinetot ; — extension de la commanderie de Villedieu ; — landes du Bosc de La Haye, de Sortosville et de Bavent.

A. 3733. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1573-1603. — Paroisse de Sottevast : aveux rendus, pour terres et maisons tenues du Roi sous les châtellenies de Valognes et de Brix par les familles Anquetil, Adam, Bitouzé, de La Cotte, Couppey, Le Coquierre, Carrey, de Couvert, Fanu, Guilly, Le Jeune, Dujardin, Mosrin, Meslin, Le Pigault, Pesnelle, Le Pelletier, Saillard et Tison.

A. 3734. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1663-1691. — Paroisse de Sottevast : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Va-

lognes par les familles Adam, Anquetil, de L'Aunay, Bitouzé, de Couvert, Le Coquierre, Couppey, de La Cotte, Desquillebec, Fanu, Guilly, Meslin, Mosrin, Pignot, Pigault, Le Pelletier, Des Quesnes, Saillard, Tison et Le Vaufre ; — les avouants ont droit de prendre du bois en la forêt de Brix, suivant l'usage ; droit de pâturage pour leurs bêtes en ladite forêt, tous les mois de l'an ; franchise de coutume aux foires et marchés du Roi.

A. 3735. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1644-1668.— Paroisse de Sottevast : déclarations de terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Anquetil, L'Aunay, Adam, Couppey, Carrey, Le Cocquierre, Dagoury, L'Évesque, Esquillebec, Du Gardin, Hébert, Hamel, Jouan, Jouanne, Mosrin, Meslin, Mabire, Ee Presle, Pignol, Pinchon, Patin, Ee Pelletier, Regnard, Simon et Saillard.

A. 3736. (Cahier.)— In-folio, 100 feuillets, papier.

1673-1681.— Paroisse de Sottevast : déclarations des terres et maisons tenues du Roi en son domaine de Valognes par les familles L'Aunay, Anquetil, Adam, Billy, Le Boyer, Bitouzey, Le Coquierre, Carrey, Couppey, Équillebec, Guilly, Godard, Griselaine, Hamel, Helland, Huet, Jouanne, Jeanne, Jouan, Le Long, Laisné, Mosrin, Meslin, Le Marotel, Patin, Le Presle, Le Pelletier, Pinchon, Pignot, Roquier, Saillard, Le Vavasseur.

A. 3737. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1573-1684.— Paroisse de Sotteville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Avoine, Bouillon, Blanchemain, Le Conte, Couppey, Le Fillastre Du Buisson, de Fontaine, Ferey, Gyon, Gosselin, Mabire, Mahaud, Marion, Martin, Pipet, Piqueray, Prunier, Salley, Surtainville, Vaultier et Yon ; — quelques-uns des avouants ont droit de coutumes aux forêts de Brix tant pour leur chauffage que leur aménagement ;—déclaration des habitants de Sotteville : il y a dans la paroisse deux fiefs nobles, l'un appelé le fief de Sotteville, l'autre le fief du Buisson ; il n'y existe ni landes, ni marais possédés en commun.

A. 3738. (Cahier.)— In-folio, 79 feuillets, papier.

1681-1681.—Paroisse de Saint-Cyr : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes, des fiefs de Saint-Cyr, de La Varengère, d'Éroudeville, d'Anneville-Hamesvez et des abbayes de Montebourg et de Saint-Sauveur-le-Vicomte par les familles Aunette, Bonamour, Burnouf, Cousin, Clémenche, Fortin, Gallot, Gamas, Gardin, Moisson, Des Mares, Mesnage, Ozenne, Pipet, Le Saulnier et Viel ; — déclaration des habitants de Saint-Cyr : ils ne possèdent en commun ni landes ni marais ; l'abbé de Montebourg est patron de la paroisse où les terres sont tenues dudit abbé, de l'abbé de Saint-Sauveur, du Roi en son domaine de Valognes, des fiefs de Saint-Cyr, de La Varengère, d'Éroudeville, d'Anneville-Hamesvez ; — le fief d'Éroudeville appartient à Adrien de Bréauté ; le fief de La Varengère, à la famille Scelles ; le fief de Saint-Cyr, à la famille Le Febvre ; il relève de la baronnie de La Hogue.

A. 3739. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1584-1679.— Paroisse de Saint-Germain-le-Gaillard : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Alaterre, Le Blond, Branthomme, Le Cointe, Gyrot, Le Gallois, Hurtaud, Hamel, Des Landes, Martin, Le Nepveu, Des Plains, Le Poitevin, Poutrel, de La Rue, Le Rouvillois, Roualle, Symon, Tueloup, Le Touzey ; — déclaration des habitants de Saint-Germain-le-Gaillard : il y a dans la paroisse quatre fiefs nobles dont deux appartiennent à Philippe Le Sauvage et sont appelés le fief de Saint-Germain-sous-Ollonde et le fief du Valmesnil ; le troisième est appelé le fief de Bunehou, et est possédé par Guillaume d'Auxais, sieur du Breuil ; le quatrième, appelé le fief de L'Abbé ou de Saint-Germain, est possédé par les religieux de Blanchelande ; — il y a dans la même paroisse la lande de Caudart dont le seigneur du Rozel s'attribue la propriété.

A. 3740. (Cahier.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

1573-1583.— Paroisse de Saint-Germain-de-Tournebut : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Alpan, Alexandre, Baudet, Brochart, Boitel, Collette, Creveul, Le Cauf, Le Capelain, Gilles, Grimaresc, Hollegatte, Halley, Hardy, Loir, Michel, Mesnage, Le Mesle, Rolland, Regnouf, Typhaigne, Verglais, Vaultier de Franqueterre ; — les avouants sont francs coutumiers aux forêts du Roi.

A. 3741. (Cahier.) — Petit-in-folio, 84 feuillets, papier.

1583-1584.—Paroisse de Saint-Germain-de-Tournebut : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Alexandre, Alpan, Brochard, Le Cauf, Le Capelain, Creveul, Couppey,

Collette, Esnault, Le Febvre, Le Grand, Gardin, Halley, Houllegate, Ingouf, Michel, Marion, Mesnage, Passemer, Le Prevost, Rolland, Le Rozel, Le Roy, Typhaigne, Verglays.

A. 3742. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1605-1656.— Paroisse de Saint-Germain-de-Tournebut : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Adam, Bigot, Du Bosc, Le Becachel, Le Capelain, Creveuil, Le Canu, Le Fauconnier, Fremin, Folliot, Le Febvre, Gaillon, Grisel, Hallepin, Halley, Houllegate, Loir, Michel, de La Mare, Mauquest, Mesnage, Moulin, Ozenne, Passemer, Regnouf, Du Saulx, Sorel, Typhaigne, Vincent et Vautier.

A. 3743. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1666-1668.— Paroisse de Saint-Germain-de-Tournebut : déclaration des héritages tenus du Roi en son domaine de Valognes par les familles Le Bécachel, Le Conte, Foliot, Le Febvre, Fremin, Grisel, Houllegate, Halley, Le Loy, Loir, Michel, Mesnage, Ozenne, Passemer, Le Prince, Renouf, Rualem, Typhaigne, Le Vavasseur et Valognes.

A. 3744. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1671-1679.— Paroisse de Saint-Germain-de-Tournebut : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de la vicomté de Valognes par les familles d'Aigremont, Fremin, Folliot, Le Febvre, Grisel, Godefroy, Houllegate, Heurtevent, Loir, Michel, Passemer, Picquenot, Queslin, Renouf, Typhaigne ; — déclaration des habitants de Saint-Germain-de-Tournebut : il ne possèdent rien en commun ; il y a dans la paroisse deux fiefs nobles possédés, l'un par Louis de Grimouville, marquis de La Mailleraye ; l'autre par Augustin de L'Isle, seigneur de Marivaux.

A. 3745. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1584-1602. — Paroisse de Saint-Lo-d'Ourville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes, par les familles Attinas, Bretel, Bellée, Du Bois, Le Bouteiller, Le Bourg, Du Chemin, Le Coullart, Le Couey, Guillebert, Le Gué, Grossin, Holley, Jouxtel, Jeune, Jouan, Lagoud, Mouchel, Meslin, Marguerie, Le Maistre, Neel, Noel, Du Parc, Pouret, Quiédeville, Le Rossignol, de Senouville, Tourgis, Vasse, Yon ; — aveu rendu au Roi par Jacques de Thieuville, sieur du Parc, pour le fief du Parc dont dépendent le fief du Saussey, en Saint-Georges-de-la-Rivière, appartenant à Jean Beaugendre ; le fief de Languetot, en Portbail, possédé par Guillaume Besnard ; le fief de Mandelaville, en Saint-Pierre-d'Allonne, possédé par Guillaume Le Breton ; — aveu rendu au Roi par Jacques Jouan, écuyer, pour les moulins d'Ourville.

A 3746. (Cahier.)— In-folio, 94 feuillets, papier.

1603-1607. — Paroisse de Saint-Lo-d'Ourville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes en la fiefferme d'Avarville par les familles Attinas, André, Bretel, Bellée, Bocage, Le Bel, Bœufs, Bouette, Du Bois, Le Conte, Durevie, Le Febvre, de Gouey, Grossin, Holley, Jouxtel, de La Mare, Mouchel, Le Mariey, Meslin, Michel de Vesly, Noel, Poret, Du Parc, Petit, Quiédeville, Roze, Le Roy, Le Rossignol, de Senoville, Vivien et Ygier.

A. 3747. (Cahier.)— Petit-in-folio, 98 feuillets, papier

1668-1668. — Paroisse de Saint-Lo-d'Ourville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Abraham, Bellée, Brethel, Brunet, Du Bois, de Bayeux, Boscage, Boette, Carré, Cuquemelle, Grossin, Hocquet, Jouxtel, Mouchel, Le Mercier, Moulin, Le Moigne, Neelz, d'Orléans, Le Paulmier, Quiédeville, Le Rossignol, Roze, Regnouard, Vasse, Vautier et Yon.

A. 3748. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1668-1674. — Paroisse de Saint-Lo-d'Ourville : déclaration des terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Attinas, André, L'Anglois, Baston, Bellet, Brunet, Le Bouffy, Bellée, Le Cuirot, Canu, Le Conte, Le Follet, Grossin, Le Gay, Gordet, Guilbert, Holley, Joustel, de Montfiquet, Mouchel, Malorey, Noel, Le Pastourel, Serre, de Senoville, Turgis et Troussey ; — déclaration des habitants de Saint-Lo-d'Ourville, concernant les mielles de la paroisse, une terre en nature de pré, nommée les communes ou marais d'Ourville, la baronnie d'Avarville et les fiefs du Parc et de Vesly.

A. 3749. (Cahier.)— In-folio, 104 feuillets, papier.

1679-1684. — Paroisse de Saint-Lo-d'Ourville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes pour terres et maisons tenues par les familles Abraham, Atinas, André, Le Bourgeois, Du Bois, Bretel, Le Bas, Bocage, Bellée, Le Conte de La Varengerie, Le Cuirot, Cuquemelle, Follet, Grossin, de Gors, de Glatigny, Hairon, Jouxtel,

Lasnier, Le Monnier, Mouchel, de Montfiquet, Paumier, Piquechef, Quiédeville, Quenault, Le Rossignol, Renouard, Vaze, Vasselin et Yon.

A. 3750. (Cahier.) — Petit-in-folio, 72 feuillets, papier.

1573-1584. — Paroisse de Saint-Martin-le-Gréard : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues sous les châtellenies de Brix et de Valognes par les familles Boscher, Le Danois, Le Flamanc, Martin, Moustier, Le Pastour, Le Petit, Quoniam, Le Quertier, Romy, Tison, Le Tullier ; — les avouants sont francs coutumiers aux forêts et communes du Roi, comme aux foires et marchés de S. M. dans le duché de Normandie.

A. 3751. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1603-1607. — Paroisse de Saint-Martin-le-Gréard : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues sous les châtellenies de Valognes et de Brix par les familles Boscher, Crevon, Le Flamant, Liez, Martin, Le Petit, Le Pastour, Le Quertier, Quoniam, Roumy, Remy, Le Tullier, Tison et Vernier ; — les avouants sont sujets à prendre les porcs du pânage au hordel de Brix, à aider à les garder la nuit, après la choisie faite par le receveur du domaine, et à aider à les passer ou conduire jusqu'à l'eau de Rade ; ils sont francs coutumiers aux forêts de Brix et Bernavast, aux pânages, herbages et pâturages tous les mois de l'an ; ils ont exemption de coutume aux foires et marchés du Roi en son duché de Normandie.

A. 3752. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1607-1621. — Paroisse de Saint-Martin-le-Gréard : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues sous la vicomté de Valognes en la châtellenie de Brix par les familles Boscher, Bertrand, Compère, Le Carpentier, Le Danois, Le Flamand, Gosselin, Moistier, Le Monnier, Marie, Le Menant, de Mont, d'Orenge, Pepin, Le Petit, Pasquier, Du Pont, Quoniam, Le Quertier, Romy, Symon, Tyson, Tibert, Vernier ; — les avouants ont droit de privilége aux forêts du Roi pour bois de chauffage, d'aménagement et de pâturage ; ils sont francs de coutume par les foires et les marchés de Sa Majesté en Normandie, et jouissent de l'exemption de guet comme les autres paroissiens de Brix et de Saint-Martin.

A. 3753. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1658-1668. — Paroisse de Saint-Martin-le-Gréard : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Boscher, Le Danois, Eustache, Le Febvre, Le Fillastre, Huet, de La Lande, Martin, d'Orange, Petit, Pepin, Du Pont, Pesnelle, Le Quertier, Quiédeville, Quosniam, Rouxel, Roumy, Le Tullier, Le Touzé, Vernier.

A. 3754. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1603-1674. — Paroisses de Saint-Maurice, Saint-Jean-de-la-Rivière, Brucheville, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Église, Saint-Georges-de-la-Rivière, Saint-Martin-d'Audouville, Saint-Nicolas, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Pierre-Église, Saint-Flocel, Sainte-Croix-au-Bocage, Saint-Martin-du-Mesnil, Saint-Martin-des-Vaux : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes en la paroisse de Saint-Maurice par les familles Prunier, Moistier, Des Vergées, Le Griffon, Langlois, Le Rossignol ; — déclaration des habitants de Saint-Maurice : ils ne possèdent en commun, ni landes, ni marais ; il y a dans la paroisse 1° le fief de Saint-Maurice, mouvant de la seigneurie de Campigny, près Bayeux ; 2° le fief du Journel ; 3° des dépendances des fiefs d'Olonde, de Graffard, du Dic et de Valcanville ; — aveux rendus au Roi en son domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour terres et maisons tenues en Saint-Jean-de-la-Rivière par les familles Le Saulnier, de Vouges, Le Gaillard, Le Cauchois, Langlois, Burnel, Le Lesdos, Le Cigne et Vasselin ; — déclaration des habitants de Saint-Jean-de-la-Rivière, pour les mielles qui dépendent du domaine non fieffé des seigneuries du Dic et du Parc ; il y a dans la paroisse le fief Mornain, le fief Levy, le fief du Han et la vavassorie des Moitiers ; — aveux rendus au Roi, pour terre tenue en Brucheville et Sainte-Marie-du-Mont par Françoise Simon, fille de feu Pierre Simon, écuyer, sieur de La Haye ; — déclaration faite, par François de Thieuville, du fief de Ravenoville, assis en la paroisse de ce nom ; du fief de Marmion, assis en Brucheville et Sainte-Marie-du-Mont ; du fief de Tesson, assis en Brucheville ; — déclaration donnée par Jean Le Cauf, sieur de Montfresville, de la paroisse de Négréville, des héritages qu'il possède en Sainte-Mère-Église ; — déclaration du fief de Baudienville, assis en Sainte-Mère-Église, donnée par Jacques André, écuyer ; — déclaration des habitants de Saint-Georges-de-la-Rivière, pour les mielles situées dans la paroisse ; — pêcheries du seigneur de Graffard ; fiefs de Saint-Georges, de Longuefain, Malo, Poutrey et un arrière-fief de La Balle d'Aubigny ; — déclaration des habitants de Saint-Martin-d'Audouville : il y a dans la paroisse une verge ou membre

de fief appartenant au seigneur de La Varengère, patron du lieu ; Jacques Du Moutier, seigneur patron de Sainte-Marie-d'Audouville et lieutenant-général du bailli du Cotentin, y possède le fief de Clément Artus ; Hervieu Dursus est seigneur de La Boussaye ; le seigneur d'Octeville y possède le fief Octelin ; — déclaration des habitants de Saint-Nicolas-de-Pierrepont : il n'y a dans la paroisse aucun fond, ni commun, ni particulier, relevant du domaine de Valognes ; le fief de Pierrepont, appartenant à Jacques-Alexandre de Pierrepont, relève du marquisat de La Haye-du-Puits ; le fief d'Escaulleville, appartenant à François-Jacques de Pierrepont, seigneur et patron du lieu, relève de la baronnie de L'Angle en Nehou ; des seigneuries de Pierrepont et d'Escaulleville dépendent quelques marais, landes et communes ; — déclaration des habitants de Saint-Sauveur-de-Pierrepont : il y a plusieurs fiefs dans la paroisse : 1° le fief de Saint-Plançoys, appartenant à Georges Du Chemin, curé de Quettetot ; 2° le fief Taillefer, appartenant à René Des Maires, écuyer, sieur d'Auvers ; 3° le fief d'Auvers, appartenant audit seigneur ; extensions du fief de Taillepied, de la baronnie de Quettehou et du fief de Vauville ; marais possédé en commun par les habitants ; lande dont les sieurs de Gouberville, de La Grimonnière et de L'Isle s'attribuent la propriété ; — déclaration des habitants de Saint-Floxel : morceau de terre vague appartenant à l'abbaye de Montebourg ; fief noble de Vaux appartenant à la dame d'Anfreville-en-Bessin, comme héritière de Bénédic de Foulogne, seigneur d'Anctoville, son frère ; — déclaration des habitants de Sainte-Croix-au-Bocage : la paroisse relève d'Alençon ; fief de Sainte-Croix, relevant du fief de Grenneville ; extension du fief de La Brisette et du fief de La Boussais ; — aveu rendu au Roi en son domaine de Valognes, pour terre tenue en Saint-Martin-du-Mesnil par Jean Hervieu et Pierre Le Monnier ; — aveu rendu par Michel Le Maignen, pour terre tenue en la paroisse de Saint-Martin-des-Vaux ; — déclaration des habitants de Saint-Pierre-Église : il n'y a dans la paroisse que la baronnie de Saint-Pierre et le petit fief noble du Vieux.

A. 3755. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1603-1685. — Paroisses de Saint-Pierre-d'Arthéglise et de Saint-Marcouf : déclaration des habitants de Saint-Pierre-d'Arthéglise : leurs héritages sont tenus de l'abbé de Saint-Sauveur, de la baronnie de Briquebec, des fiefs du Valdesye, du Breuil et de Sortosville ; aucunes terres ne dépendent ni du domaine de Valognes, ni de celui de Saint-Sauveur ; — aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues en Saint-Marcouf par les familles Le Bailly, Du Bosc, Le Barbier, Le Fevre, de Fontaine, Gosselin, Goupil, Gardin, de Hautemanière, Melun, Mallet, Mauduit, Onfroy, de Pierrepont, Symon, Yon ; — aveux rendus par les familles de Fontaine, Hautemanière et Leigle, pour terres et maisons tenues de la seigneurie de Saint-Marcouf appartenant à Julien Le Sauvage, seigneur de Pierreville, Fontenay, Cerisy et Émondeville ; — déclaration d'héritages tenus par Pierre Malet de la seigneurie de Saint-Marcouf appartenant à Louis de Pierrepont ; — déclaration d'héritages tenus par Jean Hérouf du fief de Cerisy-en-Saint-Marcouf appartenant à Richard Le Berseur, seigneur de Saint-Marcouf, Rauville-la-Bigot, et Fontenay-Cerisy ; — déclaration des habitants de Saint-Marcouf : il y a dans la paroisse quatre fiefs nobles : 1° le fief de Fontenay-Saint-Marcouf appartenant à Hervé Le Berseur ; 2° le fief de Saint-Marcouf appartenant au comte de Tourville ; 3° le fief de Saint-Quentin appartenant aux héritiers du comte de La Ferrière-Halley ; 4° le fief de Dodainville appartenant à Louis de Pierrepont : ces trois derniers relevant de Fontenay-Saint-Marcouf, plein fief de haubert, dont le chef est assis en la paroisse de Fontenay ; il y a de plus le petit fief de Cerisy, possédé par le seigneur de Fontenay-Saint-Marcouf ; — mielles et communes relevant desdites seigneuries ; — aveu rendu au Roi, pour terres, maisons, chapelle, volière, pavillon et autres dépendances, le tout situé à Saint-Marcouf ou plutôt à Émondeville, ledit aveu donné par Paul-Antoine de Pierrepont, sieur du lieu et de La Vernade, fondé au droit de Charles de La Vernade, seigneur d'Épagny, et d'Anne-Susanne de Cardaillac, sa femme.

A. 3756. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1674-1679. — Paroisse de Saint-Vaast : déclaration des habitants de Saint-Vaast : les religieux de Fécamp sont les principaux seigneurs et seuls patrons présentateurs, et y possèdent la baronnie du Petit-Fécamp en Cotentin ; le Roi y possède la baronnie de La Hougue, acquise par la reine Marie de Medicis d'André Du Prael, baron de La Hougue ; — extensions de la baronnie de Quettehou et de la seigneurie d'Escarbosville ; marais de Lidan et de L'Estoquey, possédé en commun par les habitants de Saint-Vaast et de Quettehou ; mielles communes ; mielles de Tatihou ; marais de La Crantière ; — aveux rendus au Roi, à cause de sa baronnie de La Hougue, pour terres et maisons tenues par les familles Bidaux, Collas, Doucet, Denis, Le Gay, Hamelin, Harel, Maillard, Motel, Oger, Le Prieur, Prevastel, Le Tellier, Triquet, Le Terrier, Thin. Verney.

A. 3757. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1679. — Paroisse de Saint-Vaast : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues de la baronnie de La Hougue par les familles Aubril, Bidault, Beauvalet, Blanchemain, Collas, Creully, Crestey, Denis, Le François, Du Four, Flambey, Grosos, Guiffart, Le Gendre, Hamelin, Jouan, Jourdan, Lucas de Saint-Luc, Masset, Maillard, Le Monnier, Mangon, Poupart, Pesnelle, Philippe, Pouhier, Plentin, Du Prey, Simon, Thin, Lestoupin, Vernay, Vallette, Du Val, Vindart et Viel.

A. 3758. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1573-1603.—Paroisse de Sainte-Géneviève : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Beauvallet, Bouchard, Chardine, Corpsdhomme, Cardin, Dagier, Durand, L'Ébrequé, Le Febvre, Gervais, Lancre, Mesnil, Martin, Michel, Le Maignen, Le Normant, Postel, Piédagnel, Pesnelle, Rozel, Ruault et de Saumaresc.

A. 3759. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1603-1605.—Paroisse de Sainte-Géneviève : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Alexandre, Baudin, Brune, Bérot, Bigot, Cacherf, Crestey, Cordhomme, Dagier, Fouquet, Le Fèvre, Féron, Gervais, Groult, Guesdon, Hubert, La Loé, de La Mer, Mesnil, Le Maignen, Osber, Pesnelle, Périer, de La Place, Le Queu, Rechier, Rosel, de Sainte-Géneviève et Yon.

A. 3760. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1605-1653.—Paroisse de Sainte-Géneviève : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Auvray, Alexandre, Bérot, Bigot, Bouillon, Bouchard, Cacherf, Dagier, L'Ébréquié, Le Baron, Féron, Fouquet, Le Febvre, Gaillard, Guillemin, Gervais, Guiffart, Girard, Jean, Mesnil, Du Mesnil, Le Menant, Le Normand, Osber, de Pierrepont, Piard, Queslin, Raynel, de Sainte-Géneviève, Sanson et Le Valloys.

A. 3761. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1607-1683.—Paroisse de Sainte-Géneviève : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Allix, Angiot, Le Blond, de Brix, Bigot, Le Cœur, Clérel, Crestey, Fièrebrache, Fouquet, Le Febvre, Féron, Le Gras, Guesdon, Guiot, Jean, Mansois, Mouchel, Monnoye, Mesnil, Le Queu, Soleil et Yon ; — aveu rendu au Roi par Guillaume Clérel, pour le fief de Sainte-Géneviève relevant de Sa Majesté par un huitième de fief de haubert ; — déclaration des habitants de Sainte-Géneviève : baronnie appartenant à l'abbaye de Cherbourg ; fief de Sainte-Géneviève appartenant aux enfants de Jacques Clérel, sieur de Fontaine ; prévôtés et ainesses dépendant de divers fiefs possédés par les seigneurs d'Auville, Ourville, Durescu, les religieux de Montebourg et la commanderie de Valcanville.

A. 3762. (Cahier.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1573-1667.—Paroisse de Tamerville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Allain, Augerart, Benoist, Le Bunetel, Le Bouteiller, Bertault, Le Cavelier, Foullon, Frigot, Hébert, Hanouet, Hermisse, Le Long, La Neelle, Potier, Ponthus, Renel, Le Roux, Du Ruel, Tiphaigne, Valognes et Voisin ; — aveu rendu au Roi par Thomas Hanouel, pour un moulin à draps et à papier situé à Valognes et pour terres situées à Tamerville.

A. 3763. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1667-1680.—Paroisse de Tamerville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Anquetil, Le Bouteiller, Bertault, Le Bunetel, Le Cavelier, Dagoury, Frigot, Le Goupil, Hébert, Hermisse, Le Long, Martin, La Neele, Ponthus, Le Pesqueur, Des Quesnes, Le Roux, Du Ruel, Tiphaigne, Tropé, Voisin et Le Vavasseur ;—déclaration des habitants de Tamerville : il n'y a dans la paroisse ni landes, ni marais, ni terres vaines et vagues ; il y a deux fiefs appartenant à Guillaume d'Anneville, l'un, le fief de Chiffrevast, tenu du Roi en la vicomté de Valognes, et l'autre, le fief de Tamerville, tenu de la baronnie d'Orglandes, à cause duquel fief de Tamerville ledit seigneur est patron de la paroisse ; extensions du fief de La Brisette appartenant au seigneur de L'Isle-Marivaut, et d'un fief appartenant à Jean et Thomas Viry, frères, écuyers.

A. 3764. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1584-1683.— Paroisse de Tréauville, Tocqueville, Tonneville, Tourville, Teurthéville-Hague et Théville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Tréauville par les familles Chauvin, Guillemet et Sorel ;— déclaration des habitants de Tréauville : il y a dans la pa-

roisse les fiefs d'Amont et d'Aval incoporés au marquisat de Flamanville, et le fief de Brétentot appartenant à l'abbesse de Caen; — landes du mont Tullé, à La Dame, du Méhut et à L'Abbé; — vente, par les sieurs de Hennot à Pierre de La Haye, de terre située en Tocqueville; — déclaration d'héritages tenus du domaine de Valognes en la paroisse de Tocqueville par les familles Le Brun, Le Gaigneur, Le Gallois, Le Mesle, Féron; — aveux rendus au Roi par Sanson Le Febvre, écuyer, sieur de Beaulieu, et par Thomas Le Roux, écuyer, pour le moulin de La Fosse situé en Tocqueville; — déclaration du fief de Tocqueville tenu par Charles Clérel sous la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, fief dont relève celui de Réthôville; — déclaration de Roland Basan pour le fief de Tonneville, quart de haubert, tenu du domaine de Valognes; — déclaration des habitants de Tonneville portant qu'il y a dans la paroisse le fief de Tonneville appartenant à la famille Basan, et une lande appelée lande du Montjourdail et de Saint-Martin; plus le buisson de Varengrou, où lesdits habitants ont des droits comme au bois de Bellefeuillie; — déclaration des habitants de Tourville : ils ne possèdent rien en commun; la paroisse est tenue de la seule seigneurie de Tourville possédée par Pierre Avice, écuyer, et relevant du fief d'Escarbosville; — déclaration des gens d'église de Tourville : le trésor ne possède aucunes terres de donation pour les obits; — aveux rendus au Roi, pour terres tenues en Teurthéville-Hague, par les familles Du Moncel, Laisné, André, Le Nepveu et Du Saussey; — déclaration des habitants de Teurthéville : il y a dans la paroisse un fief noble possédé par le seigneur du Rosel et une extension des fiefs de Héauville et d'Estoubeville, plus un tènement de terre au canton de Baudienville; — déclaration des habitants de Théville : il y a dans la paroisse une lande d'une étendue de 15 acres dépendant du fief de Théville possédé par René de Hennot; plus un autre landage situé au siége de Sauxetourp sur la terre de Bouteron, lequel landage appartient à Jean de Hennot, seigneur de Brillevast; plus un morceau de marais et landage enclavé dans la seigneurie de Sauxetourp appartenant à F. Charles Du Bois, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Valcanville; plus un autre petit tènement en landes et landages aux confins de la paroisse aboutissant au bois de Blanqueville et tenu du Roi; — aveux rendus au Roi, pour terres tenues en Théville par les familles Anquetil, Dancel, Gosselin, Gardin, Le Marchand et Bourdet.

A. 3765. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1583-1679.— Paroisse de Teurthéville-au-Bocage : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Advenel, Baude, Bernard de La Bernardière, Bonhomme, Davouri, Le Fauqueur, Fouque, Le Gendre, Le Goupil, Goueslain, Hamel, Hardy, Ingouf, Josset, Mabire, Le Monnier, La Mache, Obey, Poignant, La Routte, Du Tot, Viquesney, Vallette et Le Vallois; — déclaration des habitants de Teurthéville : ils ne possèdent rien en commun; il y a dans la paroisse les fiefs de Teurthéville et de Fontaine possédés par Charles Michel, écuyer; — aveu rendu au Roi par Guillaume Lhermitte, écuyer, pour une pièce de terre tenue du domaine de Valognes.

A. 3766. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1679-1680.— Paroisse de Teurthéville-au-Bocage : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Allain, L'Anglois, Bonhomme, Le Bresne, Boucher, Cadet, Davoury, Fouques, Le François, Le Goupil, Goueslain, Le Gendre, Henry, Hardy, Hélaine, Ingouf, James, Le Louey, Lucas, Mabire, Osber, Payen, Le Petit, Simon Du Buisson, Vastel, Valognes, Viquesney et Vautier.

A. 3767. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1680-1681.—Paroisse de Teurthéville-au-Bocage : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Allain, Anthoinette, Bochard, Bonhomme, Cachet, Certain, Davoury, Feuillie, Folliot, Le Febvre, Le Fauqueur, Le Gendre, Le Goupil, Goubert, Gosselin, Hardy, Ingouf, Mauger, Martinne, Michel Des Ventes, Noel, Osbert, Le Petit, de Pontis, Le Tellier, Vallette, Varin et Vastel.

A. 3768. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets papier.

1573-1680.— Paroisse de Tollevast : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Alips, Anquetil, Adam, L'Abbey, Bertranne, Bellebarbe, Burnouf, Bertrand, Le Coustour, Fontaine, Ferey, Du Gardin, La Galle, Le Juez, de La Luzerne, de La Lande, Mauger, de Monts, Mesnil, Poirier, Du Pont, Piquerey et Rocquereul; — déclaration des habitants de Tollevast : ils ne connaissent ni landes, ni marais, ni terres vaines et vagues tenus en commun; il n'y a dans la paroisse qu'un fief qui relève du domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte; il appartient à la famille de Beuzeville La Luzerne; — aveu rendu au Roi par Marie-Césarine de

Montenay, veuve de Paul-Tanneguy de La Luzerne, pour les terres tenues par ses enfants mineurs, héritiers de François de La Luzerne, leur oncle, seigneur de Tollevast et comte de Beuzeville; au nombre des objets avoués se comptent le tènement de Saint-Acaire, sous la franche vaquerie de Tollevast, dont les tenants sont en sujétion de se transporter au triage de La Pierre-Buttée en la compagnie de l'abbé de Cherbourg et des officiers des eaux et forêts, pour voir s'il y a du fruit assez en la forêt du Roi pour l'adjudication du pasnage; privilèges des mêmes tenants dans les forêts, les foires et marchés du Roi; l'aveu comprend encore la sergenterie de Tollevast qui a quatre sous-sergents.

A. 3769. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1674-1681.— Paroisse de Tollevast : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Bertrand, Poirier, Couppey, Le Vitre, Mauger, Burnouf, Daniel, Dupont et Dancel de Saint-Jean.

A. 3770. (Cahier.)— In-folio, 70 feuillets, papier.

1644-1674.— Paroisse de Tourlaville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Bonissent, Bertaut, Chevillon, Cabart, Dignan, Drouet, Divetain, Dancel de Saint-Jean, Fortin, Foubert de Beuseville, Fournel, Le Febvre, Gardin, de La Haye, Jullien, Luce, Pottier, Postel, Quiévastre, Rouxel, Robidas, Truffer et Troude; — déclaration des habitants de Tourlaville, pour les terres qu'ils possèdent en commun et pour lesquelles ils paient annuellement au receveur du domaine de Valognes la somme de 14 livres 11 sous 6 deniers.

A. 3771. (Cahier.)— In-folio, 78 feuillets, papier

1674. — Paroisse de Tourlaville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Bunel, Du Bosc, Le Crosnier, Cossin, Dancel, Drouet, David, Esterlingot, Le Febvre, Groult, Jeanne, Luce, Michel, Maresq, Le Marquand, Martin, Picot, Quiévastre, Rouxel et Truffer.

A. 3772. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1675-1679.— Paroisse de Tourlaville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Auvray, Blesot, Le Blond, Le Brun, Le Barbanchon, Le Bourgeois, Chasles, Le Canu, Capelle, Dinan, Drouet, Le Febvre, Hamel, Hubert, Hervieu, Luce, Mestrel, Quevillon, Rouxel, Roquereul, Le Rivagier, Simon et Vigot.

A. 3773. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1679-1681.— Paroisse de Tourlaville : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Amiot, Baudet, Bertault, Bihel, Cabart, Cosme, Le Crosnier, Drouet, Divetain, Fournel, Fremy, Georgette, Gibert, Gallye, Le Héricier, Jeannet, Mesnage, Mestrel, Miquelot, Le Marquand, Nourry, Pasquier, Perrine, Pothier, Le Quertier, Quiévastre et Le Roux.

A. 3774. (Cahier.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1573. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues par les familles Alexandre, Angot, Benoist, Bagot, Besnard, Bertaud, Le Boutellier, de Brix, de La Cour, Cousin, Le Cauf, Couppey, Carrey, Desquillebec, Le François, Follet, Frolland, Guiffard, Gouraud, Groult, Hanoet, Ingouf, Lucas, de Lancessière, La Loé, de La Mare, Le Machon, Martin, Le Moigne, Mouchel, La Niepce, de L'Omosne, Le Parmetier, Poitevin, Potier, Pepin, Rouxel, Le Ruez, Regnault, Revel, de Ricarville, Rislon, Samuel, Tendey, Touraine, Truffault et Du Verdun.

A. 3775. (Cahier.)— Petit in-folio, 103 feuillets, papier.

1573-1582.— Paroisses de Valognes et d'Alleaume : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues par les familles L'Anglois, Alexandre, de L'Aunoy, Aubrée, Lamy, Allaire, L'Aisney, L'Aignel, Le Bourg, Le Brisois, Le Chevalier, de Durescu, Férey, Gibert, Gervais, Le Grancher, Grip, de Hennot, Huet, de La Haye, Loir, de Lancessière, Laillier, Le Maignen, Mouchel, Le Menuel, Martin, Le Maréchal, de La Mare, Ogier de La Haule, Piquenot, Pinard, Potier, Le Poitevin, Renaud, Du Ruel, Samuel, Sauvegrain, Trubert et Tendé; — aveu rendu au Roi par Hugues Collette, pour le parc de Valognes.

A. 3776. (Cahier.)— Petit-in-folio, 108 feuillets, papier,

1582-1584. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi par les familles Aubril, Augeard, Angot, Avoyne, Benoist, Boitard, Beaumont, Baudin, Bauquet, de Brix, Du Bosc, Courtault, Cousin, Collette, Flau, Frebert, Le Febvre, Fremont, Gaillard, Gourrault, Guiffard, Groult, Le Galloys, Halley, Hesron, Jobart, Marmion, Le Machon, Mouchel, Pinel, Renel, Le Sachey, Samuel, Touraine, Tru-

bert, L'Uissier, Viel, Vaultier, Du Verdun ; — les avouants ont droit de prendre du bois en La Haye de Valognes pour leur chauffage et leur aménagement ; ils y ont herbage et pâturage pour tous leurs bestiaux, et sont exempts de coutume aux foires et marchés du Roi ; — aveu rendu au Roi par Guillaume Bauquet, pour le fief de Surville, quart de haubert, et pour terres et maisons situées dans les paroisses de Valognes, d'Alleaume et de Huberville.

A. 3777. (Cahier.)— Petit-in-folio, 96 feuillets, papier.

1584. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, pour terres et maisons tenues par les familles Aubril, Allain, L'Amy, Allaire, Augerard, d'Ametot, de L'Aunoy, de Bouessy, Bedel, Brien, Le Becachel, Chardin, Le Carpentier, de La Cour, Durevye, Ferey, Gourrault, Gamas, Guillemette, Groult, Herouf, Harel, Le Herichie, L'Huissier, Le Jacquetel, Le Lesant, Lucas, Loir, Larcher, de La Mare, Martin, Le Maistre, Piquenot, Pesnelle, Le Parmentier, Le Paysant, Pepin, Regnault, Sauvegrain, Samuel, Tollemer, Trubert, Verdun et Vincent.

A. 3778. (Cahier.)— Petit-in-folio, 102 feuillets, papier.

1584. — Paroisse de Valognes ; aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues par les familles Abaquesné, Angot, Aulbin, Bourdet, Belhoste, Bodel, Brisset, Becquet, Le Bouteiller, Collette, Capelle, Le Cauf, Le Chevallier, Le Conte, Durevie, Dienis, Fremont, Gouhier, Le Gros, de La Grange, Le Gallois, Grente, Hennot, Le Long, Langeart, Le Mareschal, de La Mare, Marmion, Poitevin, Pinel, Potier, Piquenot, Du Ruel, Rigault, Le Senecal, Le Sauvage, Le Sacher, Vignon.

A. 3779. (Cahier.) — Petit-in-folio, 100 feuillets, papier.

1584. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi par les familles Alix, Anquetil, de L'Angle, Blancdamour, Le Blond, Beaumont, Le Bourg, Bihel, Capelle, Courtault, Cappron, Couppey, Durevye, Dienis, Le Follet, Frebert, Guiffart, Hamel, Hardy, Herques, Huet, Hebert, Jenne, Jobart, La Loé, de Montgardon, Le Poitevin, Poisson, Le Parmentier, Quentin, Revel, Roubiolle, Rochire, Touraine, Vincent, Vaultier, Du Verdun ; — adjudication faite par Christophe de Thou, réformateur des eaux et forêts, au profit de Pierre Poisson, écuyer, de trois acres de terre situées au canton des Houguettes.

A. 3780. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1603. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Allaire, Benoist, Billy, Boitard, Le Bas, Le Bourgeois, Bedel, Bauquet, Bosquet, Le Clerc, Caubrière, Du Chemin, Capelle, Carrey, Le Cauf, Durevie, Gilles, Goubert, de Genestre, Hervieu, Le Hardeley, Hantonne, Huet, Le Jaquetel, Jourdan, Laisney, Lyon, Le Long, Malo, Mesnage, de La Mare, Le Moigne, Martin, Magnet, Le Mareschal, Marmion, Pelerin, Regnier, Sebire, Samuel, Le Vallois et Le Vaufre ; les avouants ont droit de prendre aux forêts du Roi du bois de chauffage et d'aménagement ; ils y ont panage et pâturage et sont exempts de coutume aux foires et marchés de Sa Majesté dans le duché de Normandie.

A. 3781. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1603. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, par les familles Bertaut, Basan, Brien, Bichard, Blanche, Le Baubet, Belhoste, Bonnet, Chantelou, Le Cauf, Davy, Dennemont, Le Febvre, Le Forestier, Frollant, Flau, Gascoin Gourrault, Harquet, Herault, Jenne, Ingouf, Jobart, Lyon, Lestourmy, de Lomosne, Le Lubez, Le Maillier, Le Masson, de La Mare, Masquet, Mosrin, Malo, de La Porte, Le Parmentier, Le Poitevin, Rouxel, Revel, Roland, Regniert, Le Senecal, Du Tot, Yon.

A. 3782. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1603. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes, par les familles Angot, de L'Angle, Allain, d'Anjou, Agnès, de Boissy, Briard, de Couvert, Couppey, Le Chevalier, Le Carpentier, Le Cauf, Chevillon, Durant, Durel. Durevie, Dienis, L'Escureuil, Folliot, Le Febvre, Frebert, Le Gros, Guiffard, Groult, Goubert, Hebert, Herouf, Jeanne, Jourdan, Langeard, Laloé, Le Menuel, Le Moigne, Martin, Marmion, Le Petit. Pergeaux, Pepin, de La Rose, Rislon, Tendé et Yon ;— les avouants ont, comme les autres bourgeois de Valognes, droitures, franchises, libertés et dignités à La Haye de Valognes, à la forêt de Brix, aux foires et marchés du Roi dans le duché de Normandie.

A. 3783. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1603. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Aubrée, Abaquesné, Agier, Adam, Astingue, Basan, Le Bourg, Beaumont, Le Bourguignon, Le Cauf, Le Chevalier, Colette, Caperon, Le Carpentier, Corbel, Chantelou, Dancel, L'Enguigneur, Fortin, Guiffard, Grimot, Groult, Guillemette,

Gibert, Hurel, Hamel, Le Houssu, Jouenne, Launey, de La Mare, Maresc, Mauquest, Marmion, Masquel, La Niepce, Potier, Pepin, Picquet, Samuel, Le Touzé et Vincent.

A. 3784. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1605. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi par les familles L'Anglois, Aulbin, L'Aignel, Agnès, Bedel, Brisset, Benoist, Bertault, Le Bienvenu, Le Chavetois, Chardin, Le Courtois-d'Éroudeville, Creully, Durevie, Delay, Le Febvre, Le Fournierre, Gallien, Goueslain, Genicar, Grip, Gauscon, Le Grancher, Huet, Jenne, Jobart, Jallot, Laisné, Le Maignen, Le Moigne, Maistrel, Le Merre, Mauviot, Le Normant, Le Prieur, Pouchin, Poisson, Piquenot, Sadorey, Touraine et Voisin.

A. 3785. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1605-1607. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Adam, Billy, Bonnet, Le Blond, de Bavent, Du Bosc, Carrey, Des Champs, Capelle, Caubrière, Le Comte, Durevie, Forestier, Le Franc, Le Febvre, Ferey, Le Gros, Gires, Gruchy, Guéret, Grout, de La Grange, Guiffard, Gilles, Hérauville, Josset, Jobard, Jourdan, Langlois, Laisney, Malo, Petit, Potier, Plessard, Le Poedevin de L'Aunay, Quesnette, Le Saché, Touraine, du Verdun, Le Verrier de La Vallette, Le Verrier de Tocqueville.

A. 3786. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1607-1609. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au domaine de Valognes par les familles Augerart, Briquebec, Benard, Beaumont, Boitard, Cousin, Le Cauf, Dienis, L'Escureuil, Le Febre de Hautpitois, Fenouillères, Le Fèvre, Le Franc, Girette, Gourrault, Guiffard, Gosset, Gisle, Godereul, Hommeril, Hairon, Hourdon, Jérosme, Jobart, Jullien, Jenne, Jallot, Jean, de Montgardon, Martin, Mesnage, Ogier., Ozenne, Pépin, Le Prévost, Pillet, Le Porcher, Rislon du Siquet, Le Verrier, Vigeon ;— déclaration des héritages appartenant au trésor de l'église collégiale et paroissiale de Valognes, au droit de la donation faite par Thomas La Guette, capitaine du plat pays au bailliage de Cotentin ; — aveu rendu par François Jallot, pour le grand moulin de Valognes et la pièce de Gisors.

A. 3787. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1609. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Aubert, Aubril, Angot, Laisney, Le Brisoys, Du Bosc, Le Bret, Chaulieu, Chantelou, Le Caouf, Le Conte, Capelle, Chavetois, Le Connestable, Le Chevalier, L'Estourmy, Le Forestier, Le Fol, Groult, Hébert, Herouf, Hamel, Josset, Jenne, Menuel, Mahault, Masquets, Mallo, Prunier, Le Porchier, Pinel, Pottier, Robine, Robiolle, Rouxel, Samuel, Le Souhaitier, Tournebois, Tiébot, Villart, Vallognes, Viel et Le Vicomte.

A. 3788. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1620. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Barbou, Du Bois, Blondel, Bertaut, Bonnet, Le Comte, Le Connestable, Durevye, de Lay, Frollant, Folliot, Grimot, Gravey, Guillemette, Jullin, Le Long, Lyon, Maresc, Mauquest, Le Maignen, Martin, Le Poitevin, Pepin et Picquenot.

A. 3789. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1630. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles L'Aisney, Agnès, Aubin, Anguerrand, Aubrée, Le Blondel, Le Bougère, Le Brisoys, Badief, Brochard, Bedel, Boitard, Dancel, Follet, Grimot, Groult, Hierosme, Huet, Lavechef, Le Moygne, Néel, Le Pelletier, Du Quesne, Regnard, Le Roux, Robine, Rislon, Des Vaux et Villette.

A. 3790. (Cahier.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier.

1656. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Angot, Avoyne, Du Bosc, Basire, Blondel, Le Brisoys, Le Bourg, Chantelou, Le Conte, Le Chevalier, Dachier, L'Enguigneur, Fleury, Dufour, Flau, Grente, Goupil, Grimot, Hérauville, Hauthomme, Hamel, Ingouf, Josset, Le Lubez, Langronne, Launay, Le Maignen, Michel, Néel, Onfroy, de La Porte, Piquet, Piquot, Pélerin, Leparquois, Samuel, Le Souhaitier, Du Tot, Voisin, Villette, Le Vaufre et Yon.

A. 3791. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1656. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au domaine de Valognes par les familles Ansot. Angot, Billy, Beauvoisin, Le Blond, Boissy, Blondel, Brohier, Bourdet, Caperon, Capellé, Le Danois, Lefebvre, Ferey, Guillemette, Gohier, Le Gros, Guiffard, Héraut, Huet, Hubert, Le Hardelay, Herouf, Hébert, Havard, Jourdan, Lesnereul, Lion, Lucas, Langeard, Mauduit, Masquet, Ozenne, Potier, Des Quesnes, Samuel, Le Terrier, Vauvray, Le Vavasseur, Voisin et Vrac.

A. 3792. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1656-1661. — Paroisse de Valognes : aveux rendus

au Roi en son domaine de Valognes par les familles Angot, Bertault, Du Bosc, Brohier, Le Blond, Bichard, Bosquet, Le Breton, Caperon, Le Chevalier, Chaulieu, Carré, Durand, Dossier, L'Escureuil, Le Forestier, Le Fèvre, Grimot, Gérard, Gréard, Havard, Hubert, Haineville, Launay, Lengrogne, Michel, Le Maresquier, de La Mare, Douville, Pépin, Le Prieur, Poisson, Simon, Tollemer, Touraine Voisin, et Des Vaux.

A. 3793. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1661-1667. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi par les familles Angot, de L'Angle, Le Biarnois, Boissy, Le Cauf, Couppey, Capelle, Caubrière, Dossier, L'Endormy, Folliot, Fortin, Groult, Gourrault, Giot, Le Guay, Guiffard, Gallien, Godefroy, Gilles, Hierosme, Hamel, Huet, Julien, Langeard, de Lancessière, Des Landes, Mangon Du Houguet, Mauquest, Le Menuel, Le Moygne, Martin, Marie, Onfroy, Piquet, Le Pelley, Le Parmentier, Pinel, Raust, Seguineau, de La Tour et Le Terrier.

A. 3794. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1667. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi par les familles Angot, L'Amiral, Agnès, de L'Aumosne, Aubin, Du Bosc, Le Blond, Du Bois, Busnouf, Bedel, Besnard, Bourdet, Le Bourg, Bertault, Billy, Le Cocq, Le Conte, Le Canut, Le Connestable, Coquet, Durel, L'Escureuil, Le Fevre, Gamas, Giot, Gallet, Gohier, Hamel, Hantonne, Jamet, Launey, Le Menuel, Le Monnier, Le Magnen, Ogier, Ponthus, Pinchon, Le Parmentier, Le Prieur, Pouchin, Le Parquier, Pepin, Le Pelletier, Quillet, Le Souhaitier, Trubert, Thieulin, Le Viandier, Varin, Voisin et Varengue ; — quelques-uns des avouants sont coutumiers aux forêts du Roi et en La Haye de Valognes ; ils y ont droit d'herbage et de pânage ; ils sont exempts de guet, monnéage, péage, passage et de toutes coutumes aux foires et marchés du Roi en Normandie, et ils sont obligés de conduire avec une épée les malfaiteurs condamnés à mort, depuis les prisons jusqu'au supplice.

A 3795. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1667. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi par les familles Aubrée, Bertrand, Brohier, Bedel, Benoist, Le Blond, Le Bécachel, Le Briseur, Barbou Des Espars, Bouillon, Bessin, Brochard, de Cussy, Le Cauf, Le Conte, Le Cocq, Caulieu, Le Foulon, Fenouillière, de La Fortune, Groult, Guillebert, Gilles, Le Hadouey, Haineville, de La Hougue, Herout, Jean, Jeanne, Launay, Loyr, Le Lièvre, de La Mare, Moulin, Marmion, Malo, Menuel, Le Mareschal, Mourisset, Mauduit, Le Maresquier, Le Porcher, Le Poitevin, Pouchin, Des Quesnes, Des Rosiers, Le Roy, Le Sénécal, Le Servoisier, Simon, Thieulin, Le Terrier, Vauvray, Villette, Le Vavasseur et Vaast.

A 3796. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1667. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles d'Anemont, de L'Angle, Allain, Angot, Du Bois, Blondel, Bertault, de La Cotte, de Cussy, Le Cocq, Camelot, Le Cauf, Douesnard, Fourneron, Le Foulon, Gohier, Gallys, Gaumain, Le Gros, Gautier, Gallien, Goubert, Hecquet, Huet, Herrequin, Hamel, Jobard, Jourdan, Larcher, Messent, Du Hamel, Le Menuel, Martin, Marmion, Le Mettais, Oger, Des Quesnes, Renouf, Le Sénécal, Le Souhaitier, Samuel, Du Tot, Tardif, Vauvrey, Varin et Le Vaillant ; — aveu rendu par Barbe Martin, veuve de Jacques de Cussy, pour le moulin Hemet et Coquet, sis en la paroisse d'Alleaume ; — aveu, rendu par Charles Le Sénécal, de l'office de premier huissier et sergent-audiencier fieffé royal hérédital, d'ancienne création, aux siéges de bailliage, vicomté et eaux et forêts de Valognes.

A. 3797. (Cahier.) — Petit in-folio, 109 feuillets, papier.

1668. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Agnès, Anquetil, Angot, Avoine, Bourdet, Le Bourg, Le Blond, Le Brisoys, Bedel, Le Cocq, Le Chevalier, Le Canu, Couppey, Cartel, Le Foulon, Fiquet, Ferey, Folliot, Gilles, Guiffard, Groult, Grimot, Hamon, Hequet, Herache, Hiérosme, Jean, Josse, Launey, Martin, Mignot, Malo, La Niepce, de L'Omosne, Poidevin, Le Pelletier, Du Quesne, Des Quesnes, de La Tour, Tendé, Tiphaigne, Le Terrier, Le Tellier, Du Tot, Vast, Varin et Le Vaufre.

A. 3798. (Cahier.) — Petit in-folio, 99 feuillets, papier.

1668. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Angot, Aubrée, Avoyne, Auvray, Audouaire, Avenel, Le Biernois, Bichard, Bouillon, Chantelou, Caubrière, Du Clos, Chaulieu, Le Conte, Le Danois, Dorey, L'Endormy, Fortin, Frolant, Goubert, Girette, Guillebert, Le Gros, Guiffart, Grimot, Gallien, Herauville, Hanouel, Herouf, Huet, Jourdan, Lande, Loir, Marais, Le Moigne, Michel, Maurouard, Onfroy, Pottier, Le Prieur, Preton, Le Poitevin, Du Poerier, Tostain, Le Vavasseur, Voisin, Vauvrey et Du Val.

A. 3799. (Cahier.) — Petit in-folio, 92 feuillets, papier.

1668. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles André Du Valsinop, Becu, Brohier, Bedel, Blondel, Le Becachel, Bourdet, Bouessi, Du Bosc, Du Bois, Capelle, Chavetois, de La Cotte, David, L'Escureuil, Le Febvre, Frigot, Gravey, Gamas, Le Gros, Gautier, Hebert, Herouf, Heraut, Julien, Jeanne, Laurence, Lavechef, Des Landes, Lengronne, de Lancessière, Larcher, Martin, Le Maréchal, Moulin, Le Maignen, Des Prés, Picquet, Le Poupet, Des Quesnes, Seguigneau, Samuel, Le Vavasseur et Vincent.

A. 3800. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1668-1674.— Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Angot, Aubrée, d'Auxais, Le Bourg, Du Bois, Du Bosc, Le Brisoys, Le Cometable, Cappelle, Caperon, Le Cauf, Caubrière, Douesnard, Escolivet, Le Fevre, Fortin, Gohier, Goubert, Hantonne, Hamel, Le Hardelay, de La Hougue, Herouf, Jourdan, Le Lubez, Le Maresquier, de La Porte, Le Porcher, Quillet, Le Souhaitier, Trubert, Vauvrey et Yon.

A. 3801. (Cahier.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

1675. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Audouaire, Beaumont, Blondel, Belliard, Bedel, Le Brisois, Le Bourg, Billy, Le Briseur, Du Bois, Cousin, Chaulieu, Crespin, Le Chevalier, Le Cappon, de Cussy, Le Coq, Le Cervoisier, Chouesmy, Le Conte, Couppey, Dauphin, Douesnard, de L'Espine, Le Fèvre, Folliot, Gamas, Guillebert, Le Grand, Gourault, La Gouche, Grente, Haran, Jamet, Ingouf, Jourdan, Jeanne, Larcher, Lancessière, Lion, Martin, Le Maresquier, Le Moygne, Marguerie, Le Maistre, Mauduit, La Nièpce, Ozouf, de L'Omosne, Pasquier, Pépin, Le Prieur, Le Parmentier, Des Prés, Le Porcher, Pinchon, Samuel, Simon, de La Tour, Typhaigne, Le Terrier, Le Viandier, Vauvrey et Le Vaufre.

A. 3802. (Cahier.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier.

1675. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Auvray, L'Anglois, Baron, Bourdet, Bessin, Le Chevalier, Carré, Chillard, Coquet, Clamorgan, Cauvin, Chaulieu, Le Conte, Dacher, Dossier, Le Doyen, David, Eude, L'Escureuil, Escolivet, Fleury, Fleau, Frigot, Fichet, Groult, Gilles, Guillotte, Guiffard, Hubert, Hérout, Huet, Hamel, Jeanne, Jullien, Le Menuel, Maistrel, Moulin, Masquet, Michel, de La Mare, Le Maignen, Messent, Le Maréchal, Prével, Pinchon, Pinel, Le Parmentier, Le Pelletier, Le Poupet, Quoniam, Robiolle, Requiert, Thieulin, Tollevast, Thomasse, Travers, Vaultier et Varin.

A. 3803. (Cahier.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1675. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Angot, Avoine, Blanche, Le Bécachet, Bertaux, Barbou, Du Bosc, Busnel, Bertran, Chanteloup, Canu, Couppey, Le Coq, Le Cartel, Le Connestable, Durevie, Durel, Escollivet, L'Endormy, Le Febvre, Flaux, Gille, Greard, Giot, Le Gay, Gaumain, Guiffard, Godefroy, Gosselin, Le Goupil, Groult, Gilles, Hérault, Haineville, Laillier, Laisney, Le Lubez, Lucas, Lande, Larcher, de La Mare, Le Menuel, Le Maresquier, Marie, Mignot, Martin, Marmion, Le Moigne, Oger, Pinchon, Preton, Pouchin, Des Rosiers, Le Rouge, Raoult, Le Roux, Sébire, Samuel, Le Terrier, Voisin, Vincent, Le Vaillant, Vauvrey, Le Vavasseur et Vigier.

A. 3804. (Cahier.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier.

1675. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Abaquesné, Avice, Agnès, Augerart, Blondel, Bardouf, Bichard, Creully, de Crosville, Le Cartel, Le Conte, L'Escureuil, Fleury, Frébert, Fortin, de Fortescu, Gallien, Grimot, Giot, Guiffart, Hiérosme, Du Halley, Hantonne, Le Hardeley, Héquet, Josse, Jourdan, Jallot, Des Landes, Launay, Lavechef, Lucas, Le Long, Mouchel, Le Moigne, Marmion, Le Maistre, Le Métais, Malo, Le Marcand, Le Maignen, Ollivier, Poisson, Potier, de La Porte, Pépin, Petit-Pied, Du Poirier, Piquot, Poignavant, Quillet, Des Quesnes, Revert, Scelles, Sortainville, Du Tot, Le Tellier, Vincent, Viel, Le Vezié et Vauvrey.

A. 3805. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1675-1676. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Agnès, Aubert, Avenel, André Du Valsinop, Besnard, Barbou, Billy, Le Brisois, Beaugendre, Boussin, Du Bosc, Le Chavetois, Couppey, Le Conte, Cousin, Le Danois, Davoury, Dorey, Levesque, Ferey, Le Foulon, Frolant, de Fortescu, Goubert, Le Gros, Gislot, Guillebert, Groult, Gires, Gautier, Hérauville, Havard, Hourdon, Hébert, Hamel, Jean, de La Luthumière, Louis, Launay, Lengrogne, Matinel, Mauduit, Maupetit, Le Marchand, Marie, Marion, Manquest, Le Menuel, Mesnage, Ozenne, Onfroy, Le Parquois, Le Poupet, Roger, Le Saché, Samuel, Le Tellier, Le Teulin et de Tilly.

A. 3806. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1678. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Bedel, Blondel, Bourdet, Du Chemin, Capelle, Chaulieu, Flau, de La Forest, Gaucher, Giot, Gohier, Groult, Godefroy, Gallis, Gallien, Hébert, Hardouin, Jallot, Launay, Des Landes, Lancessière, Le Lubez, Lion, Marmion, Mauduit, Le Menuel, Pontas, Pasquier, Samuel, Tiphaigne, Thieulin et Vigeon.

A. 3807. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1679. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au domaine de Valognes par les familles Aubrée, Bichard, Le Cervoisier, Couppey, Choisnel, Chanteloup, Le Canu, Cousin, Le Connestable, David, Douesnard, Ferey, Fabien, Le Foullon, Le Febvre, Guillotte, Guérin, Le Gros, Ingouf, Jamet, Loir, Louis, Michel, Le Menuel, Du Mouchel, Ozenne, Piquet, Preston, Le Pelletier, Des Quesnes, de Surtainville, Le Terrier, Touraine, Troissepmaines, Tardif, Le Vavasseur et Vauvrey.

A. 3808. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1679. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Angot, Anquetil, Bertault, Le Blond, Du Bois, Busnouf, Creully, Dachier, Eude, Escolivet, Le Foretier, Le Foullon, Guiffard, Groult, Grip de Savigny, Guillemette, Hébert, Hérouf, Launay, Le Lièvre, Martin, Le Moigne, Michel, de La Porte, Pépin et Des Prés.

A. 3809. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1679. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Audouaire, Angot, Boucher, Le Bécachel, Le Baron, Clamargan, Le Capon du Saulcey, Le Coustre, Chaulieu, Le Couppey, Caubrière, Le Danois, Escolivet, L'Écureuil, Flau, Gréard de Mortemer, Le Goupil, Le Gros, Gisle, Hamel, Hourdon, Jullien, Launay, Laurens, Mauger, Mourier, de La Mare, Le Menuel, Maréchal, Prével, Le Poupet, Pinchon, Raoult, Le Roy, Sevestre, Voisin et Le Veziel.

A. 3810. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1680. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Avoyne, d'Auxais, Du Bois, Billy, Le Bourg, Brohier, Le Chevalier, Chaulieu, Le Coustour, Le Cauf, Du Chemin, Ferey, Gilles, Giot, Gillot de Franqueterre, Huet, Hérault, Hérouf, Lucas, Le Mignot, Mauduit, Michel, Maistre, Le Maignen, Mauquest, La Niepce, Le Porcher, Le Parmentier, Revert, Le Rouge, Simon, Sabine, Du Tot, Tellier, Le Terrier, Le Vaillant, Voisin et Vaurouy.

A. 3811. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1680. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Allain, Aubin, Agnès, Le Briseur, Le Brisois, Billy, Besnard, Couppey, Durevie, Doucet, Drouet, Fleury, Le Febvre, Folliot, La Gouche, Gallien, Goubert, Gallis, Le Guay, Jeanne, Le Landais, Lavechef, Lande, de La Mare, Maresc, Michel, Masquet, Le Pelletier, Du Poerier, Pinchon, Pillet, Pinel, Le Roux, Le Tellier, Vauvray et Voisin.

A. 3812. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1680-1684. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi en son domaine de Valognes par les familles Angot, Belliard, Baubet, Le Bas, Le Brisois, Beauvoisin, Bonhomme, Coupey, de Cussy, Le Conte, Le Chevalier, Douville, Darot, Frebert, Fourneron, Gillet, Grisel de La Fontaine, Goubert, Gamas, Gautier, Jean Des Londes, Larcher, Martin, Osmont, Le Prevost, Le Parmentier, Poisson, Pouchin, Le Roux, Des Rosiers, Tostain, Thierry, Vauvray, Le Vicomte et Vigier ; — aveu rendu par Adrien Le Bas, écuyer, seigneur et patron de Golleville, pour un moulin et le pré de Gisors, au droit de Gillonne Jallot, sa femme, veuve de J.-F. Folliot Des Carreaux.

A. 3813. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1680-1733. — Paroisse de Valognes : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues par les familles Angot, André d'Isamberville, Blondel Boisnel, Coquet, Dogon, Le Danois, Dorey, Le Forestier, Follet, Frigot, Fleury, Gallien, Gréard, Du Hecquet, Haineville, Loir Du Lude, Lavechef, Maupetit, Mignot, Postaire, Quillet, Samuel, Le Sage et Le Veziel.

A. 3814. (Liasse.) — 43 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

XVII^e-XVIII^e SIÈCLE. — Paroisses de Valognes et d'Alleaume : aliénation au bénéfice de Charles de Marendé, seigneur de Maisonneuve, du bois de La Haye de Valognes et de cinq pleins fiefs de haubert ;— rétrocession à Antoine de Gomont, de 442 arpents sur 1600 arpents aliénés ; — fieffes de diverses portions de terre dans les environs de La Haye de Valognes, de Marendé et de La Croix-du-Bois ;— noms des familles mentionnées dans ces

différents actes : Pepin, Jamet, Le Barbenchon, Le Foulon, Prémesnil, Bertrand, Bonissent, Hamel, Mangon, Houtteville, Godefroy, de La Fortune, Besnard, Le Gigan, Du Tot, Le Breton, Le Saulnier, Giot, Le Mauviot, Adam, Le Terrier, Neelz, Launey, Marguerie, Sivard de Beaulieu, de La Barre, Du Saulx, Du Val, Gillot ; — affèagements par le duc de Pentièvre, à Claude de Coisevox ;—affèagement par le duc de Penthièvre, au sieur de Beaumont, à Louise de Coisevox, à Besnard Gigot, à Le Foulon ; — moulin neuf du sieur de Marendé ;— terre des Mares ou d'Écoute-s'il-pleut.

A. 3815. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1573-1684.— Paroisse de Valcanville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles d'Aigremont, de Brix, Bonhomme, Blondel, Catherine, Le Carpentier, Clerel de Rampan, Le Clerc, Cord'homme, Cachet, Le Paré, Fièrebrache, Le Febvre, Ferrant, Gervais, Godan, Houchare, Heusey, Hebert, Houet, Morsalines, Le Mignot, Mansois, Mesnil, Le Marquant, Rosel, Ramon, Troude et Viel ; — déclaration des habitants de Valcanville : il y a en la paroisse un fief noble seigneurial, c'est-à-dire la commanderie de Valcanville ; il y a plusieurs fiefs de la seigneurie de Durécu dont le manoir seigneurial est en Gatteville et appartient au marquis de Fontaine Durécu ; plusieurs fiefs ou alnesses de la seigneurie de Monfarville appartenant au comte de Saint-Géran ; un membre de fief de la commanderie de Villedieu-lez-Sauchevreuil possédé, à droit de fieffe, par Jean de Briqueville, seigneur de Bretheville ; le petit fief de Vire, appartenant au prieur de Vire, possédé, à droit de fieffe, par les héritiers de Jacques Clerel, seigneur de Fontaine ; une branche du fief du Tourp et le moulin seigneurial ;— notice sur les biens possédés en commun ;— déclaration des biens tenus par Jacques Hallot de la seigneurie de Cantelou, appartenant au commandeur de Valcanville.

A. 3816. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1671-1748. — Paroisses de Valcanville, du Vicel, Vaudreville, Vasteville et Virandeville : aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Valcanville par les familles Le Blond, Vautier, d'Anneville, Le Gaigneur, Anthouard, Gascoin, Blondel ;— au Vicel, par les familles d'Aigremont, de La Cour ;—en Vaudreville, par les familles Godefroy, Dancel, Le Mouton, Michel ;—en Vasteville, par les familles Baudin et Le Fevre ;—déclaration des habitants de Virandeville pour ce qu'ils doivent en commun au domaine de Valognes ; — transaction par laquelle de duc de Penthièvre accorde à Marie-Anne-Catherine de Bray, veuve de René d'Aigremont, seigneur de Pépinvast, la mouvance et les droits de treizièmes sur 40 vergées de terre dans la paroisse du Vicel.

A. 3817. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1584-1683. — Paroisses du Vast, d'Urville en la Hague, de Vrasville, de Varouville, du Valdecie et de Vaudreville : déclaration des habitants du Vast, portant qu'ils ne tiennent rien en commun ; il y a dans la paroisse trois fiefs : 1° le fief du Vast, possédé par Marguerite Prévastel, veuve de J.-F. de Brevolles, et par Jean-Hervé de Brevolles, ayant épousé Françoise Prévastel ; 2° La Motte du Vast, possédée par Charles Castel, baron de Saint-Pierre-Église ; ces deux fiefs relevant de la baronnie de L'Angle de Néhou ; 3° le fief de Commandal, possédé par la famille d'Aigremont ; — aveu rendu au Roi par Jean Dufour, pour terre située au Vast ; — déclaration des habitants d'Urville : ils ne possèdent rien en commun ; les tènements relèvent des fiefs d'Urville, de Durécu, des Fontaines, du Bellais et des Marets ; — déclaration des habitants de Vrasville : ils ne connaissent ni fiefs nobles, ni fiefs roturiers relevant du domaine de Valognes ; l'intégrité de la paroisse relève du Roi sous le domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; — parc du baron de Saint-Pierre-Église ; lande et mare de Vrasville ; — déclaration des habitants de Varouville : le territoire de la paroisse relève de la seigneurie de Coursy, réunie à la baronnie de Saint-Pierre-Église ; — vavassorie de Crux, appartenant au comte de Torigny ; — déclaration des habitants du Valdecie : ils ne possèdent en commun ni landes, ni marais ; dans la paroisse il y a trois fiefs nobles dont l'un est possédé par Charles Pigace, sieur de Gonneville et du Valdecie ; il relève de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; Guillaume de Harcourt, seigneur et patron de Fierville et du Valdecie, fondé au droit de l'abbaye de Saint-Sauveur, par engagement, possède le second fief ; Adrien Du Saucey est seigneur et patron de Barneville et du Valdecie en la troisième partie ; son fief relève du domaine de Carentan ;— déclaration des habitants de Vaudreville : ils ne connaissent ni landes, ni marais qui soient possédés en commun ; il y a dans la paroisse un fief noble appartenant à François Dancel, seigneur de l'endroit ; — aveux rendus au Roi, pour terres et maisons tenues en Vaudreville du domaine de Valognes par les familles Argence, Bonnet, de La Croix, Courtois d'Héroudeville, Canevin, Le Coustour, Caubrière, Le Capelain, Cuquemelle, David, Gohier, Heullard, Maugier, Philippe et Vauvray.

A. 3818. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1573-1684. — Paroisses de Vasteville et d'Urville près Valognes : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues en Vasteville par les familles Bauldin, Belhoste, Bégin, Bonissent, Basire, de Brucourt, Le Coustour, Le Flambe, Fabien, Jourdan, de La Motte, Quesnel, Rozette, Risebec et Tyson ; — aveu du fief de Herquetot, rendu par Guillaume Rozette, fils de noble homme Jacques Rozette, qui en fit l'acquisition de l'abbaye de Blanchelande, lors de la vente des biens ecclésiastiques ; — déclaration des habitants de Vasteville : il y a en la paroisse une extension de la fiefferme de Gorges ; le fief de Vasteville appartient à Louise Du Chemin, femme de Jean Du Mesnil-Eury ; mielles, gravages et landes qui en dépendent ; — déclaration des habitants d'Urville, près Valognes : les terres qu'ils possèdent relèvent des fiefs d'Urville, de La Motte et de Rouville ; — aveu rendu au Roi par Jacques de La Rue, pour une maison et une pièce de terre situées à Urville.

A. 3819. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1573-1603. — Paroisse du Vicel : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles L'Anglois, de La Court, Durand, Davy, Guiffart, Jehan, Maurouard, Le Monnier, Mesnil, Pervastel, de Pierrepont, Pouhier et Rouxel.

A. 3820. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1603-1680. — Paroisse du Vicel : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles d'Aigremont, Auvray, de La Court, Clerel de Rampan, Durand, L'Estoupin, Fortin, Guiffard, Herbert de La Croutte, Jean, Maurouard, Marie, Le Monnier, Pouhier, de Pierrepont, de La Place, Prévastel, de Saumaresc et Vastel ; — aveu rendu au Roi en son domaine de Valognes par François d'Aigremont, écuyer, sieur de Commandal, pour la franche vavassorie de Pépinvast ; par Jean de Saumaresc, pour la terre de La Chrétienté ; — déclaration des habitants du Vicel : la plus grande partie de la paroisse est composée de bois abroutis, de landages et bruyères dont les trois quarts sont de nulle valeur et appartiennent à J.-F. de La Houssaye, baron de Quettehou, aux héritiers de Jean d'Aigremont, à cause du fief de Commendal ; à Nicolas de Saint-Germain, à cause du fief du Breuil, et au curé de Barfleur à cause de l'Hôtel-Dieu du lieu.

A. 3821. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1601-1679. — Paroisses de Videcosville et de Virandeville : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes en la paroisse de Videcosville par les familles Brostin, Le Bec, Baude, Davoury, Faraud, Hubert, Laisney, Du Mont, Nordest, Poindextre, Périgault, Le Terrier ; — déclaration des habitants de Videcosville : il y a dans la paroisse deux fiefs nobles possédés par Jacques Dancel, seigneur et patron de Saint-Laurent et de Videcosville ; — chapelle dans le manoir de Saint-Laurent ; — aveux rendus au Roi pour terres tenues en Virandeville par les familles Le Barbenson, Fleury, Neel, Le Poitevin, de Ravalet, Du Saussey, Symon et Vincent ; — aveu rendu au Roi pour le moulin de Baudretot par Charles de Ravalet, héritier de Jean de Ravalet ; — aveu rendu au Roi par Gilles Simon pour le fief de Virandeville, relevant de la châtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; l'avouant est seigneur de Virandeville et de Baudretot et fondateur du prieuré de Sainte-Croix ; — aveu rendu par le même pour le fief de Baudretot ; — déclaration des habitants de Virandeville : ils ne possèdent rien en commun ; il y a dans la paroisse les fiefs de Virandeville et de Baudretot.

A. 3822. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1681-1733. — Aveux rendus au Roi par les familles Blanche, Laillier, Bertrand, Séguineau et Cauvin, pour maisons situées à Valognes ; par la famille Le Maignen, pour terre et maisons situées à Valognes et Alleaume ; par la famille Bertrand, pour terre et maisons situées à Valognes et Tollevast ; par la famille Viel, pour terre et maisons situées à Valognes, Teurthéville et Emondeville.

A. 3823. (Cahier.) — Petit in-folio, 99 feuillets, papier.

1573. — Paroisse d'Yvetot : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles L'Anglois, Alexandre, Ballain, Basley, Baudet, Le Brisois, Boitard, Le Bret, Le Boutillier, Billy, Le Bellot, Curot, Le Chevallier, Frolland, Guillemine, Guiffard, Gallot, Le Hardeley, Herequin, Houteville, Jannicart, Jenne, Jallot, Laurens, Loir, Lengrey, Des Mostiers, Mouchel, Le Manichier, de La Mare, Le Poitevin, Petit, Perrine, Revert, Revel, Du Tartre, Varin et Vignon ; — déclaration du fief de La Bafeulle appartenant à la famille Le Poitevin.

A. 3824. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1602-1679. — Paroisse d'Yvetot : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles L'Anglois, Le Barbenchon, Baudet,

Basire, Baston, Billy, Bellot, de La Croix, Le Conte, Constant, Françoise, Gaillard, Le Goupillot, Herequin, Jeanne, Laurens, Loir, de La Mare, Le Marquand, Merye, Poisson, Le Petit, Pommier, Souveraine, Vaultier et Vic ;— déclaration des habitants d'Yvetot : il y a dans la paroisse le fief d'Yvetot, appartenant au comte de Torigny ; le fief de La Bafeulle, à l'abbé de La Luthumière ; le fief de La Londe, au comte de Marennes ; le fief d'Alfontaine, à Jean Le Conte ; le fief de la baronnie de Quettehou, aux dames religieuses de Caen.

A. 3825. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1679-1680. — Paroisse d'Yvetot : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes par les familles Le Bas de Bussy, Le Bouyer, Le Barbanchon, Le Bellot, Baudet, Basley, Le Courtois, Feret, Fenard, Gargatte, Gallet, Huet, Hélaine, Loir, Larcher, Méris, Le Marquand, de La Mare, Poisson Du Tot, Revel, Le Sainct, Le Tertre, Varin et Du Val.

A. 3826. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1723-1724. — Paroisse d'Yvetot : aveux rendus au Roi pour terres et maisons tenues du domaine de Valognes engagé au comte de Toulouse ; — noms de famille des avouants : Le Loup, Gascoing et Voisin.

A. 3827. (Registre.) — In folio, 391 feuillets, papier.

1440-1442. — Journal de la recette du domaine de la vicomté de Valognes : terres tenues par Nicole de Siffrevast ;— terre de Robert de Lestre ;—terres de Montafillant, de Montaigu, de Beusemare, du Feugueray, du Périer, de Barnavast, des Orailles, de la forêt de Brix, de Saint-Martin-à-l'If, d'Ursaumesnil, de Beaumont, de Valognes, de Videcosville, de Pontrilly, de Saussemesnil, d'Octeville, du Mesnil-Auvair ; — fermes du manoir de Valognes, de Gréville, de Baudretot, d'Urville, d'Agneville, de Valcanville, de Bretteville, de Tourlaville, de Fontenay et Osouville, de Catteville, de Flottemanville ;—sergenteries de Valognes, de la Comté, d'Alençon, de Beaumont, du Pont-l'Abbé, de Tollevast, du Valdesaire ; — prévôtés de Valognes, de Morville, d'Yvetot, de Couville, de Cherbourg, de Barfleur ; — moulins de Siffrevast, de Vaudreville, de Valognes, Fossart, de Pierreville, de Négréville, de Danestal, de Baudretot, de Quinquempoix, de Rade, de Saint-Martin-le-Gréart, de Valcanville, au Danois, de La Fosse, d'Ourville, de Couville, de Siouville ; — viviers de Siffrevast, des Mares et de Clere ;— les prés du Roi à Valognes, les prés de Morville, les prés du Galloy à Cherbourg ; — places et maisons fieffées dans Cherbourg ; — gablages de Cherbourg ; — regards de Hemesvez et des terres de la vicomté de Valognes ; — tabellionages de Valognes, de Cherbourg, des Pieux, du Val-de-Saire, de Nehou, de Saint-Germain-de-Tournebut, de Pont-l'Abbé, de Montebourg, d'Octeville-l'Avenel, de Goué, de Pierrepont, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Barneville, de Quettehou ; — gardes de sous-âges : garde de Marguerite Suhart ; de Thomas Bourg, écuyer, par Ysabel de Percy, sa mère ; de Raoul d'Escarbosville ; des enfants de Guillaume d'Anquetoville, de feu Caries Carbonnel, de feu Vaultier Charllethon, de Guillaume Walston, de Jean d'Oissey, de Guillaume de Breuilly par Guillemette d'Esquay, de Jeannequin de Saint-Martin par Thomas Le Loué ; — garde du fief d'Aubigny en Baudreville par Guillaume de Breuilly ;— amendes et exploits d'échiquier, de forêts, de bailliage et de vicomté ;—ventes de bois en la Haye de Valognes, au bois de Mont-du-Roc, aux buissons de Montebourg, de Baudienlonde, de Varenguelou et du Rabey ; — dégats de la forêt de Brix, landes et essards du Rabey ; — herbages et pasnage des forêts de Brix en la verderie de Valognes ;—métiers de Brix, de Barnavast, de Blanqueville, de Siffrevast, d'Auberville, de Martinvast, de Digosville, de Hettemembosc ; — vaqueries, graveries et dicqueries ; — coutumes de la foire de Couville et de la foire de Saint-Nazaire à Gréville ; — prise des vins aux ports de Cherbourg et de Barfleur ;—signet des draps à Cherbourg ; — camparts de Cherbourg ; — forfaitures et choses gaives ; — terres tenues en la main du Roi : le fief du Lommoy en Canville, appartenant à Guillaume Le Grant et à Philippotte de Querqueville ; — fief en Yvetot, appartenant à Guillaume Le Telier, écuyer ; terres appartenant à Ysabel de Breuilly, veuve de Henri de Guéhébert ; terres appartenant à Thomas Apulton, écuyer ; le fief de Saint-Plancés, appartenant à Raoul Denis ; la baronnie de Briquebec ; les terres appartenant à Thomas Sanson, écuyer ; à Jean de Saint-Lo, sieur de Manneville ; à Roger de Surville, écuyer ; à Thomas Des Moustiers, sieur d'Aesy ; le fief du Rotour appartenant à Philippot du Castel ; les baronnies de Saint-Sauveur et de Néhou ; le fief du Dic, appartenant à Jeanne de Vierville ; le fief du Parc, appartenant à Thomas de Clamorgan ; la terre d'Orlonde, appartenant à Jacques Paynel, chevalier ; — terres appartenant à Robert de Percy, sieur de Quernetot ; à la veuve de Louis Du Bois ; à N. du Buret, sieur de La Carbonnière, et à Jean Des Moustiers ;—fiefs de Guillaume de La Haye à Sotteville et aux Pieux ;— fief de Thomas de Clamorgan à Cosqueville ;—maison et jardin à Théville, de la forfaiture de Ricard de Percy.

A. 3828. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1528.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes : terres et tènements jadis fieffés par Nicole de Ciffrevast, chevalier, à présent par Robert d'Anneville et par Bertin de Silly ; — moulins de Barnavast, de Vaudreville, de Hamet et Cosquet et le Grand moulin ; — les vieilles eschaetes de Fontenay ; — Le Mesnil-Advenel, tenu par Robert d'Anneville ; — terres du Roquereul ; — terres et dégâts de Michel d'Anneville ; — terre de Jean Haeron et Roger Capron ; — terres à Octeville ; — douze fers à sajette par Guillaume Millet ; — terres à Vaudreville ; — terre de Richard de Quilletourp ; — choses trouvées par Richard de Repentigny ; — terres à Beusemare et au Feugeray ; — pré de Hetemembosc et terre des forbannis ; — landes du Labey ; — terre de Guillaume de Lieuxains ; — hébergement de Jean Le Feivre ; — pré de la maladerie de Flottemanville.

A. 3829. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1534.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes, faite sous monseigneur le comte de Tendé, seigneur de Valognes, par maître Bertrand de Couvert et François Labbé, écuyers ; — terres et dégâts de la forêt de Brix ; — terres fieffées au prieur de Barnavast ; — héritages de Raoul Cabis, Martin Alexandre et Jean de Pirou, Des Hallez ; — forfaiture de Vincent Du Moustier ; — terre sur l'eau de Jore, pour faire un moulin à tan ; — bâtardise de Jean de Galles ; — terres fieffées à Guillaume Fouquet, près le vivier des Mares ; — terres fieffées au prieur de Saint-Martin-à-l'If ; — terres à Barnavast ; — pesqueries de Saint-Vaast ; — terres à Videcoville, tenues par l'abbé de Cherbourg ; — terres à Beaumont, Valognes et Videcosville ; — pré du Quesnil ; — moulin Fossart tenu par Thomas Lours.

A. 3830 (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1542.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes : rentes dues par Guillaume Langlois ; — terres qui furent à Jean Lemperière ; — rentes au Pontrilly par le même Lemperière ; — bleds de la terre de Harcourt à Vaudreville ; — terrages de Barnavast ; — rentes en avoine au Mestier de Barnavast ; — nouvelles fieffes en la sergenterie de Valognes ; — ferme du manoir de Valognes.

A. 3831. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1548.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes, faite par Hélie Brisset, écuyer, sieur de Rauville, sous le comte de Tendé, seigneur de Valognes : ferme de Fontenay et Ozeville ; — rentes dues sur les fiefs au Cauf, au Vesque, aux Poitevins, dame Nicolle, Foucart, au Verrier, Eude, aux Thomas, aux Boulloux, Jean Le Roi, de La Mare, Burnouf, de La Lague, Du Maresc, au Blanc, au Gris, Du Mostier, de Lestre, aux Gosselins, aux Lucas, aux Febvres, Gontran ; — nouvelles fieffes et louages de terres vacantes sous la même ferme ; — rentes à Lestre en la partie d'Anglesqueville.

A. 3832. (Registre) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1549.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes, faite par honorable homme Helie Brisset, sieur de Rauville, sous M. le comte de Tendé, seigneur de Valognes : bernages perçus sur le seigneur de La Varengère, d'Aumeville, de Grenneville et Robert Noel d'Audouville ; — greveries sur les habitants de Saint-Cyr, sur le seigneur de Grenneville, par Robert de La Fière, et sur le même Robert Noel ; — rentes de vaqueries perçues sur Jean Durand, Thomas de Quesnalée, Jean Le Gendre, Robert Caulvin, Jean de Gonnesse, Thomas Laisné, Colin Le Landais, Jean Du Pré, Guillaume Frollant, Richard Du Bosc, Jean Beauclerc, Étienne Fouin, Guérin Le Glorieux, Guillaume Fouquet et les héritiers de Richard de Videcoville.

A. 3833. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1551.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes, faite par Helie Brisset, sous le comte de Tendé : terres à Barnavast, tenues par les familles André, Aubry, Anquetil, La Postaire, Le Blond, Burnel, Betin, Beauveux, Benoist, Boubachelier, Le Couvreur, Le Clerc, Doynel, Eude, Lescrouel, de La Fontaine, Frollant, Le Goupil, Gervais, Groult, Gosselin, Hahou, Jouhan, Le Landais, Loir, Laisné, Le Maignen, Du Mouchel, Le Maistre, Poignant, Du Quesnallée, Rose et Yon.

A. 3834. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

1554.— Journal de la recette ordinaire du domaine de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes, faite par Guillaume Augerart, pour le compte du comte de Tendé : Essards du Rabey, tenus par les familles de Cambosc, Le Trecy, Le Cornière, Langlois, Du Vivier, Du Quesnay, Le Petit, Le Gendre, Hennequin, Le Vallois, Brillart, Aubry, Le Noir, Viel, Vitecocq, Cresté, Lautour, Hubert, d'Orenge, Belliart, Paillart, Medy, Advenel et Blancguernon.

A. 3835 (Registre.)— In-folio, 113 feuillets, papier.

1555. — Compte de la recette ordinaire du domaine de la vicomté de Valognes, faite par Guillaume Augerart, commis sous M. le comte de Tendé, seigneur de Valognes, ledit compte rendu à M. de Hurtebie, son procureur général : recette des rentes en deniers et en grains dans les sergenteries de Valognes, de la comté d'Alençon, de Beaumont, du Pont-Labbé, de Tollevast, du Val-de-Saire ; — fermes muables du domaine non fieffé ; — pâturages et herbages dans les verderies de Valognes et Cherbourg ; — reliefs et treizièmes ; — amendes de bailliage, de vicomté et de sergenteries ; — dépenses du compte : aumônes aux chapelains des chapelles des châteaux de Valognes et Cherbourg ; — dîmes aux religieux de Cherbourg ; — œuvres et réparations en la geôle de Valognes ;— salaire de l'éxécuteur des sentences criminelles ;—fustigations et marque des larrons, amputation, brûlement, pendaison et écartèlement de condamnés ; fourniture de cordes pour les exécutions ; — frais faits pour la taxe des amendes ;—dépenses pour prise de loups ; — dons, relâches et modérations ; — gage du vicomte et du capitaine de Valognes ; de l'avocat et du procureur du Roi ; du lieutenant du bailli ; — deniers payés comptant, deniers rendus et non reçus ; — recette de forfaitures et amendes ; amendes inutiles ; — montant de la recette : 10,178 livres 8 sous 7 deniers ;—montant de la dépense : 8570 livres 8 sous 9 deniers.

A. 3836. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1557. — Journal de la recette du domaine de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes : rentes du moulin de Danestal ; des moulins de Négreville et de Pierreville ;— terre de Robert Harel ; —terres de Négreville ;— herbage de La Haye de Valognes ;— terre de Richard de Languetot ; — Val Papillon à Pierreville ; avoine à Pierreville ; — Négreville et Ursaumesnil : avoine à Négreville ; la Forestière d'Yvetot ; le Mesnil-Osmondel ; eschaete de Richard Le Houssu.

A. 3837. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1558. — État des deniers reçus par Guillaume Augerard, receveur du domaine de la vicomté de Valognes.

A. 3838. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1559.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Vallognes : ferme du Mesnil-Osmondel ;— noms de famille des débiteurs : Jean, Morel, Huet, Petitpied — haye de Morville : noms de famille des débiteurs : Avoine, Le Mareschal, Besnard, Piédagnel, Jehan, Russel ; — rentes de Guillaume de Saint-Germain ;—nouvelles fieffes des terres de Guillaume de Saint-Germain.

A. 3839. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1562.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes, faite par Michel de Hurtebye : le prévôt des potiers de Saussemesnil ;— maison de Jean de Rosel à Valognes ; — vieilles halles de Valognes ; — maison d'entre les halles, au bout de la halle aux boulangers, fieffée à Guillaume Yon par Jeanne de France, usufruitière de Valognes ; — maison entre les halles aux bouchers et la basse cour du château.

A 3840. (Registre.)— In-folio, 175 feuillets, papier.

1564. — Journal de la recette du domaine de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes : rentes à Omonville-la-Petite ; — ferme de Gréville, Baudretot et Urville ; —douaire de la dame de Gorges ; — terre de Guillaume Hamon ;— Digulleville et le demi petit moulin ;— moulins de Siouville, Flamanville et demi petit moulin ; — Baudretot ; — contre-plège des moulins de Pierreville ; — moulin de Quinquempoix ; — ferme d'Acqueville ; — terres de Querqueville ; — terres de Crapomesnil ; — terre d'Ouldin de La Chandelle ;— moulin de Radde.

A. 3841. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1565.—Journal de la recette ordinaire du domaine de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes : moulin de Couville ;— ferme de Couville ; — moulin de Saint-Martin-le-Gréard ; — métier et terres de Martinvast ; — fermes de Brix ; — terres de Sottevast ; — vaquerie de Tollevast ; — rentes dues à Cherbourg.

A. 3842. (Registre.)— In-folio, 175 feuillets, papier

1567. — Journal de la recette du domaine de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes, faite par Michel de Hurtebye : terre de Robert Le Valloys ; — regards des terres en la vicomté de Valognes par le prieur de Réville ; — terre de Sanson Quetil ; — fieffe du Mesnil-au-Var par Guillaume Du Fou, écuyer ; — terres de Blanqueville, du Mesnil-au-Var, de Tourlaville ; — rentes et terres à Digoville et à Gonneville ; — prés de Tourlaville ; — moulins de La Fosse et de La Haulle.

A. 3843. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1568. — Journal de la recette du domaine de la vicomté de Valognes.

A. 3844. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1569.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes : rentes dues sur les fiefs

Seman, Vassal, aux Febvres, aux Gouets, au Mesnager;— terres de Baudienlonde; — grèveries dues par Jean Des Moutiers, l'abbé de Montebourg, Jean Du Saussey, le prieur de Héauville et Jean de Salmonville.

A. 3845. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1569.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes faite par noble homme Michel d'Hurtebye, receveur du domaine de ladite vicomté; — état des deniers à recevoir par Louis d'Hurtebye, fait et dressé par les conseillers, commissaires députés par le Roi en la cour de Parlement de Rouen, lesdits deniers provenant de vente des biens meubles, fruits, levées et fermages d'héritages et rentes des personnes de la nouvelle prétendue religion absents, portant les armes contre le Roi; — deniers des fermages, ventes des fruits et levées (récoltes) des rebelles.

A. 3846. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1570.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes faite par Michel de Hurtebye : bannissement et adjudication des greffes de la vicomté, pour les siéges des sergenteries de Valognes, Pont-l'Abbé, Beaumont, Val-de-Saire, Tollevast.

A. 3847. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1571.— Journal de la recette ordinaire de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes : la prévôté de Valognes avec le poids, baillée à la charge de nettoyer les halles, et entretenir les étaux; — geôle et prisons de Valognes baillées à la charge de nourrir et entretenir les criminels, de les ferrer et déferrer; — état de l'adjudication de vicomté pour les sergenteries de Valognes, Pont-l'Abbé, Beaumont, Tollevast et le Val-de-Saire.

A. 3848. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1572. — Journal de la recette du domaine de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes faite par Michel de Hurtebye : recette provenant de l'adjudication des tabellionages de Quettehou, d'Octeville-l'Avenel et de Montebourg; — menus reliefs et treizièmes de la sergenterie de Valognes; — domaine forain de ladite sergenterie; — prise des vins à Valognes; — terres vacantes au Rabey; — carrières de pierre-ardoise au Rabey et au Couret; — le mestier de Barnavast.

A. 3849. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1572. — Journal de la recette ordinaire du domaine du Roi à Valognes : recette de l'adjudication du tabellionage des paroisses d'environ Barneville et du tabellionage de Gouey; des menus reliefs et treizièmes de la sergrie de Beaumont; — prévôté d'Yvetot; — domaine forain de la sergenterie de Beaumont.

A. 3850. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1573. — Journal de la recette du domaine du Roi à Valognes : adjudication des blés dus au Roi en la vicomté de Valognes; — mesure de Valognes pour les froments, 18 pots au boisseau; mesure de Valcanville, 12 pots; mesures de Cherbourg, Brix et Urville en la Hague, comme Valcanville; — Littebaire, Fontenay, Orglandres, Morville, Négréville, Aubigny, Yvetot, Branville, Le Plessis, Colomby, Denneville et Turqueteville (Teurthéville) ont une mesure de 10 pots et demi au boisseau; — mesure de Montebourg et Fresville : 14 pots et demi; de La Haye-du-Puits et de Carteret, 24 pots au boisseau; de Néhou, 20 pots; — les mesures de l'avoine sont les mêmes; — le quartier de bernage vaut 30 sous; le pain et le chapon 3 sous; le pain et la guéline 2 sous 6 deniers; le pain 2 deniers; le cent d'œufs 6 sous tournois; le boisseau de sel 7 sous 6 deniers; le chapon 2 sous 10 deniers; la poule 2 sous 4 deniers.

A. 3851. (Registre.)— In-folio, 80 feuillets, papier.

1574. — Journal de la recette du domaine de la vicomté, terre et seigneurie de Valognes, faite sous le duc d'Alençon par Michel de Hurtebye, seigneur de Cléville : tabellionages de Pierrepont et du Pont-L'Abbey; — menus reliefs et treizièmes de la sergenterie du Pont-L'Abbey; — terres de Michel Malenfant; — le mestier de Brix; — le minerai dudit lieu; — le tabellionage des Pieux; — la terre de Thomas de Gorges; — le domaine forain de la sergenterie de Tollevast; — le clos de La Croix à Brix; — les terres vacantes à Hayneville; — le tabellionage de Haguedi; — foires et pânages de Saint-Nazaire et de Saint-Christophe.

A. 3852. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier

1576. — Journal de la recette du domaine du Roi à Valognes : vavassorie de Saint-Remy-des-Landes et de Denneville; — fiefferme d'Avarville; — ferme d'Ourville; — fiefferme de Carteret; — fief de Biévredan; — ferme, prévôté et coutume de Cherbourg; — tabellionage de Cherbourg; — campars de Cherbourg, Équeurdreville et Bretteville; — terres vacantes à Martinvast; — herbage du mois de mai en la verderie de Valognes et en la verderie de Cherbourg.

A. 3853. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1577.— Journal de la recette du domaine royal de Valognes : nouvelles fieffes par le Jumel des droits de tiers et danger ; droits perçus sur Guillaume Quetil, sieur de La Feronnière ; François d'Aigremont, sieur de Commandal ; Jacques d'Auxais, sieur du Bosc ; François de Virville, sieur du Vast ; — terres vaines et vagues et bois abroutis ; — usages des paroissiens de Tourlaville ;— rentes perçues sur Jean de Ravalet, sieur de Tourlaville ; sur Berthole Du Mouchel, sieur de Beaurepaire, et les habitants de Jobourg, de Herqueville, Helleville, Gréville, Varouville, de Carteret, d'Yvetot, de Digulleville, d'Éculleville, de Brillevast, de Sotteville, de Couville, de Siouville, de Digoville et de Héauville ; sur Richard L'Hermitte, Jacques Le Fillastre, Léobin Du Mouchel, sieur d'Estoubeville ; Michel Fortin et François Le Febvre de Sortosville ; sur Guy Le Capelain, Guillaume Alexandre, Guillaume Bauquet, Guillaume Gardin, Pierre André, Jean Mangon, capitaine de Brix ; Étienne Lucas, Guillaume Laisney, Guillaume Hervieu de Sauxemesnil, Pierre Gruchy, Gratien Dancel, Jean de Ravalet de Rozel, Jacques de Ravalet, sieur de Tourlaville ; Robert Le Fort, Jean Avoine, Sanson Mouchel, Nicolas de Ravalet, sieur de Nouainville ; Richard Postel, Philippe Du Mouchel, precepteur des pages du Roi ; Thomas Michel, Jacques d'Anneville, Léobin Du Saucey, Thomas Le Fevre d'Estainval, Gilles Le Lièvre, Guillaume d'Anneville de Ciffrevast, Jacques Jobart et François Hurel.

A. 3854. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1578. — Journal de la recette ordinaire du domaine de Valognes : aumônes à l'abbesse de Sainte Trinité de Caen, pour le luminaire de Saint-Martin-des-Préaulx ; au prieur de Saint-Martin-de-Barnavast pour le luminaire de sa chapelle ; au chapelain de la chapelle de Notre-Dame, fondée au château de Cherbourg ; au chapelain du château de Valognes ; aux nonnains de Saint-Amand de Rouen ; aux religieux de Cherbourg ; — gages de l'avocat du Roi ; du verdier de la verderie de Valognes, du verdier de Cherbourg, des sergents de La Roque du bois d'Auberville, du bois et buisson du Rabey, du bois et buisson des Ventes du Teil, du bois de Hetemembosc, du bois de Blanqueville, des bois de Digoville, de Montbavent, de Barnavast, de Montebourg, de La Haye de Valognes, du Mont-du-Roc, des Crenières et Fontenelles, de Bellefeuille, de Saumaresc, de Varenguerou et de Bouteron ; — gages du sergent traversier et du lieutenant-général du grand maître des eaux et forêts.

A. 3855. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1579. — Journal de la recette du domaine du Roi à Valognes : terres du Mesnil-au-Var, de Digoville, de Gonneville, de Tourlaville, d'Étienne Doriac, de Raul Pinel, de Perrin Boullay ; — terre de Richard de Courcy ; — ferme de Bretteville ; — trente acres de terre fieffées à Guillaume de Bordel et appelées Les Couailles-Bordel.

A. 3856. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

1580. — Journal de la recette du domaine du Roi à Valognes : fiefferme de Carteret ; — noms de famille des débiteurs : Hellet, Du Bosc, Le Fevre, Le Moigne, Le Marchand, Du Tot, Du Val, Pouret, Le Paquet, Le Rouxel, Rouil, Le Dos, Gisley, Sibren, Le Signe, Roualle, Hamel, Basan, Sebire, Toulorge, Des Perques, Barbey, de La Haye, Lorel, Le Val et Angot ; — fiefferme de Denneville : elle consiste en un membre de fief qui a gage plege, cour et usage, reliefs, treizièmes, aides coutumières et service de prévôté.

A. 3857. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1582. — Journal de la recette du domaine de la vicomté de Valognes, faite par Pierre André, receveur ordinaire : gardes nobles du fils d'Adam Jouan, sieur d'Omontville ; des enfants de Jean Le Bourg, sieur de Héauville.

A. 3858. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1584. — Journal de la recette du domaine de la vicomté de Valognes : rentes perçues pour fieffes dans la sergenterie des Crenières en la verderie de Cherbourg ; des habitants de Tourlaville, de Jacques de Tourlaville, de Jean de Tourlaville, sieur de Rosel ; — rentes perçues dans la garde et sergenterie de Saumaresc, de Jean de Ravalet, sieur de Rosel ; de Roulland Foubert ; dans la garde et sergenterie du Mont-du-Roc, de Julien de Ravalet, sieur de Baudretot ; de Nicolas de Ravalet, sieur de Nouainville ; de Robert Le Fort, sieur de Carneville ; dans la garde et sergenterie de Bellefeuille, de Pierre Cauvin, Pierre Hamel, de Martin Picquerey et de Jean de Mont-de-Fresville ; dans la garde et sergenterie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en la verderie du lieu ; en la verderie de Valognes ; dans les gardes et sergenteries du Rabey, de Barnavast, des Ventes du Teil, de Blanqueville, de Montebourg, de Hetemenbosc, de La Roque en la forêt de Brix et de Montbavent.

A. 3859. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1586.— Journal de la recette du domaine de Valognes, faite par Pierre André, receveur ordinaire : gravage de la

paroisse de Carteret, s'étendant depuis le grand lague, assis près le gravage de Barneville, jusqu'aux houx joignant le sieur de Thoville, c'est-à-dire dans une demi-lieue de longueur ; — fief des Vaux au Rosel ; — ferme et prévôté de Cherbourg ; — entretien des halles et de l'auditoire dudit lieu ; — prévôté de Barfleur ; — sergenterie du Val-de-Saire divisée en cinq portions ; — tabellionage du Val-de-Saire ; — carrière et pierre-ardoise de Tourlaville.

A. 3860. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1598.— Journal de la recette du domaine de Valognes : terre aux frères de Saint-Germain d'Orglandes ; — rentes dues par Guillaume Le Prévost, Jean Becquet, Rogier Calimasse, Le Chamberlain de Rouville, Richard Rolland, Richard Le Preton, Les Turgis, Les Potiers, Raoul Pitard et Richard Du Bosc ; — fief et fiefferme de Biévredan ; — vagants de Nouainville.

A. 3861. (Registre.)— In-folio, 260 feuillets, papier.

1599.— Journal de la recette du domaine de Valognes : deniers réunis en la vicomté de Valognes et dans les environs de Cherbourg ; — noms de famille des débiteurs : Bonamy, Rolland, Couppey, Launoy, Jullien, Doguet, Du Gollet, Le Tellier, Le Robineur, Vautier, Liais, Moustier, Avoyne, Laguette, Robin et Richier.

A. 3862. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1604. — Journal de la recette du domaine du Roi à Valognes : gages des officiers ordinaires : l'avocat du Roi reçoit 300 livres ; le second avocat, 40 livres ; le vicomte, 100 livres ; le contrôleur de la recette, 50 livres ; le receveur, 100 livres ; le verdier de la verderie de Valognes, à 3 sous par jour, 54 livres 15 sous ; pour sa robe, 100 sous ; le verdier de Cherbourg, à 2 sous par jour, 36 livres 10 sous ; pour sa robe 100 sous ; — Guillaume Fenard, sergent du bois de La Rocque-d'Auberville, en la forêt de Brix, à 6 deniers parisis par jour, 11 livres 8 sous 1 denier ; Pierre Josset, autre sergent de La Rocque du bois d'Auberville, pareils gages ; pareils gages aux sergents du Rabey, des Ventes du Theil, de Hetemenbosc, de Blanqueville, de Digosville, de Montbavent, des Crenières et Fon'enelles, de Bellefeuille, de Saumaresc et du Roule, de Varenguerou et de Bouteron ; gages du sergent de Barnavast, à 18 deniers par jour, 24 livres ; du sergent de Montebourg, 27 livres 6 sous 1 denier ; du sergent de Valognes, à 16 deniers par jour, 24 livres 6 sous 8 deniers ; du sergent du Mont-du-Roc, à 12 deniers par jour, 19 livres 3 deniers.

A. 3863. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1611.— Journal de la recette du domaine de Valognes : garde noble des enfants sous-âge du sieur de Héauville ; — moulins de Négreville, tombés pour partie, en non-valeur ; — hôtel du Gravier, en Valognes, appartenant à l'abbé de Cherbourg ; — moulin de La Borderie, appartenant à Nicolas Le Fevre, sieur du Vieux ; — moulin du Coesel, appartenant à Pierre de La Rocque.

A. 3864. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1618. — Journal de la recette du domaine du Roi à Valognes : forfaitures Troude, Poutrel, Osber, Le Martrier, Robine, Goubert, Mouchel, Pynel, Davenel, Le Masson, Le Moigne, Barré, Le Monnier, Brotin, Chauvin, Le Cavelier.

A. 3865. (Registre) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1622. — Journal de la recette du domaine du Roi en la vicomté de Valognes : recette de la ligne de Nicole de Chiffrevast, 41 livres 10 sous ; du moulin de Barnavast, 20 quartiers de froment ; du moulin de Vaudreville, pour moitié, 6 livres ; de la terre de Robert de Lestre, pour moitié, 4 livres ; des moulins de Hemet et Coquet, 8 livres par Baptiste de Cussy ; du grand moulin de Valognes, 13 livres ; des terres du Roquereul et de La Tourette, 16 sous 8 deniers par le sieur de Cartot ; douze fers à sajette, 2 sous, par Guillaume Milet.

A. 3866. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1624-1626. — Journal de la recette du domaine de Valognes : fermes muables : prévôté et coutume de Valognes ; — tabellionages de Valognes et Néhou, de Montebourg, de Quettehou, d'Octeville-l'Avenel, d'Anglesqueville, de Saint-Sauveur-de-Pierrepont, de Pont-Labbey, des Pieux, de Haguedy, Haineville, Cherbourg, Barfleur, de Saint-Pierre-Église, de Tourlaville, d'environ Barneville, de Gouey ; — prévôté d'Yvetot ; — prise des vins à Valognes ; — domaine forain de la sergenterie de Valognes ; — terres vacantes au Rabey ; — carrières et ardoises du Rabey et du Couret ; — herbage de La Haye-Jouan ; — mestier de Barnavast ; — forfaitures diverses ; — campars de Cherbourg ; — foires et pânages de Saint-Nazaire et de Saint-Christophe-du-Foc ; — douaire à la dame de Gorges ; — terres du Roi à Auderville ; — métiers de Blanqueville et de Digosville ; — prévôté de Barfleur ; — les cinq portions de la sergenterie du Val-de-Saire ; — reliefs et treizièmes ; — carrière de Tourlaville ; — les terres de Guillaume d'Orenge.

TABLE

DES DIVISIONS COMPRISES

DANS LA SÉRIE A.

Domaine d'Avranches.	N^{os}	1	—	4
Domaine de Carentan.	N^{os}	5	—	150
Domaine de Coutances	N^{os}	151	—	244
Domaine de Mortain.	N^{os}	245	—	2050
Domaine de Saint-Sauveur-Lendelin.	N^{os}	2051	—	3450
Domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte.	N^{os}	3451	—	3544
Domaine de Périers-en-Beauficel	N^{o}	3545		
Domaine de Valognes	N^{os}	3546	—	3668

Imp. Jacqueline.